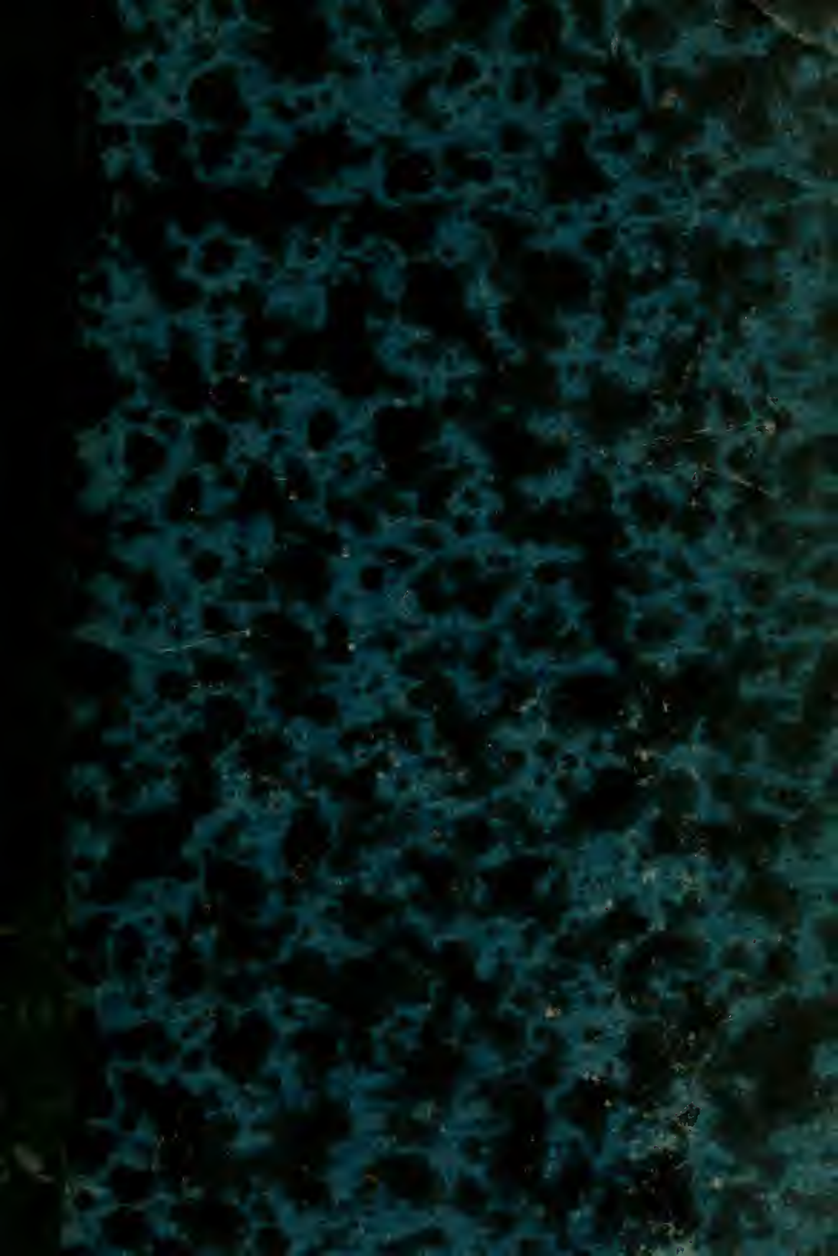
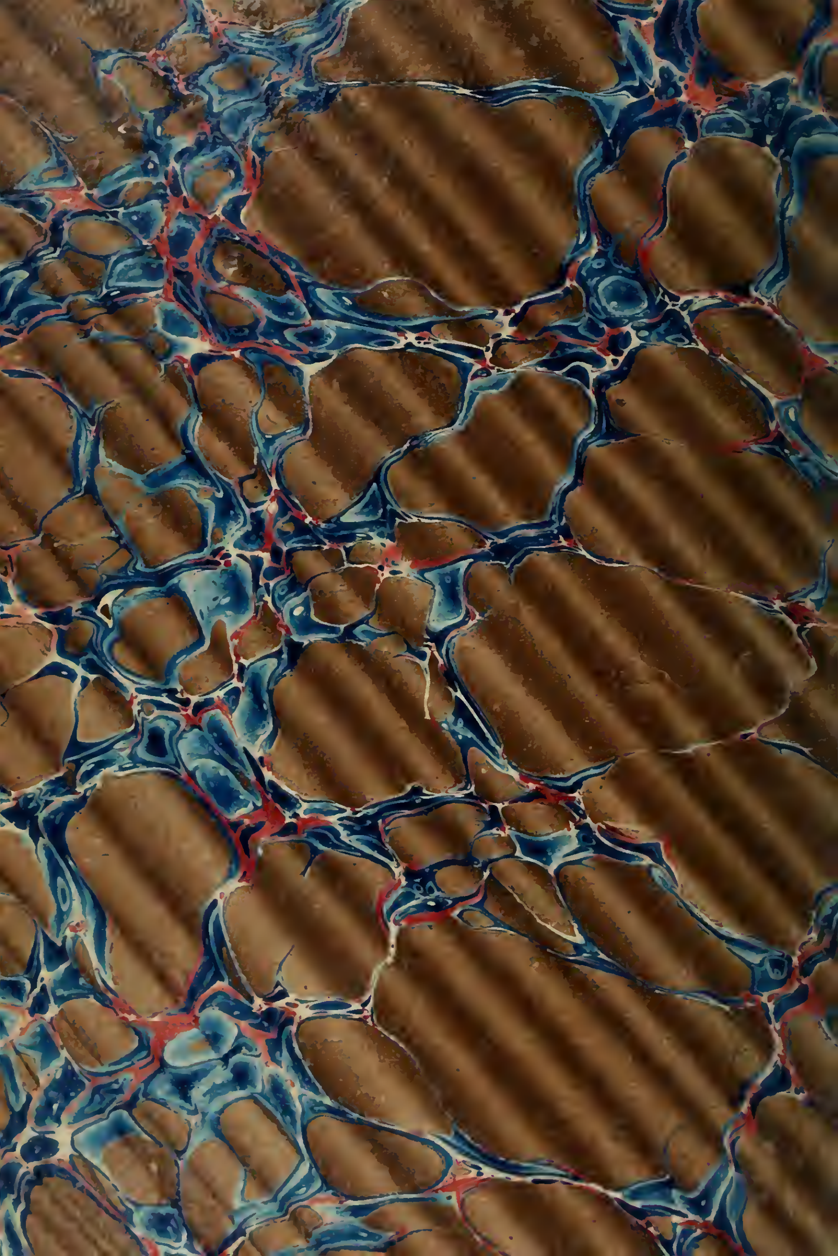
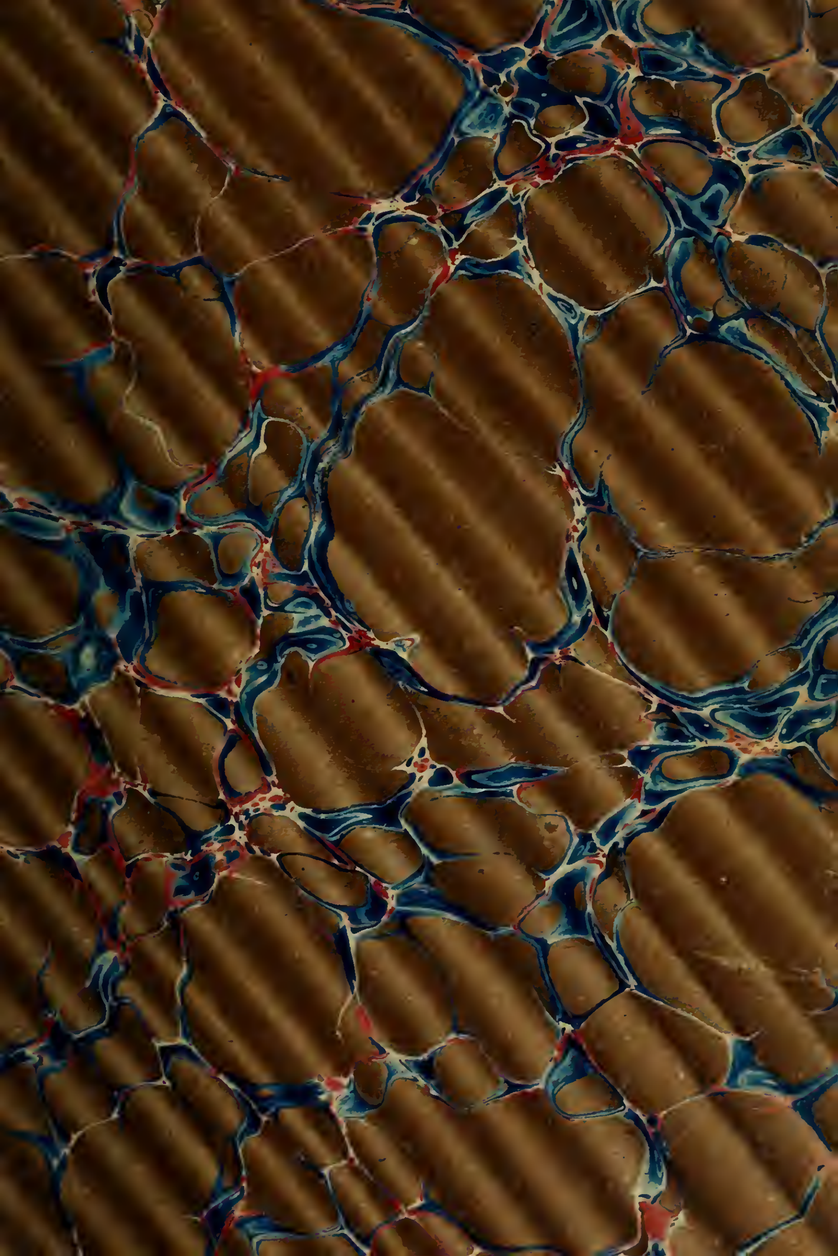






Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/annalescatholiqu06pari



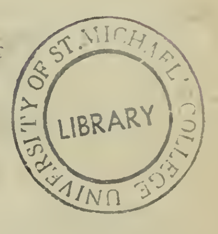
ANNALES

CATHOLIQUES

DEUXIÈME ANNÉE

VI

OCTOBRE — JANVIER



PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES

CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE SON EMINENCE Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN,
DE S. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS,
ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS, DE BEAUVAIS, DE BLOIS, D'ÉVREUX,
DU MANS, DU PUY, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES,
D'ORLÉANS, DE PAMIERS, DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE,
DE VANNES, DE CONSTANTINE, ETC., ETC.

J. CHANTREL

RÉDACTEUR EN CHEF

DEUXIÈME ANNÉE — TOME VI

OCTOBRE — JANVIER

—

1873



PARIS

13, RUE DE L'ABBAYE, 13.

[illegible] 29 [illegible]

A NOS LECTEURS.

I

Avec cette livraison commence le tome VI des *Annales catholiques*. Nous ne voulons pas le commencer sans remercier nos abonnés du zèle qu'ils ont mis à propager notre œuvre, des encouragements qu'ils ont bien voulu nous envoyer et des excellentes observations qu'ils nous ont adressées.

Nous disions, il y a moins de six semaines, dans notre numéro du 23 août, que notre plus vif désir était de ne pas être obligé d'augmenter le prix d'abonnement des *Annales* ou de n'avoir à l'augmenter que très-légèrement, et nous ajoutions que, pour cela, il nous faudrait quatre cents abonnés de plus. Nous n'avons plus à dire quatre cents aujourd'hui, mais seulement trois cents. C'est encore trop pour que nous puissions risquer de compromettre l'existence des *Annales* en maintenant indéfiniment un prix qui ne pourrait que couvrir à peine les frais matériels de l'œuvre, et qui, surtout, nous empêcherait d'introduire dans notre publication les quelques améliorations qui nous sont encore demandées et que nous avons projetées.

Nos *abonnés actuels* n'auront à subir aucune augmentation de prix; nous voulons encore faire les mêmes conditions aux personnes qui souscriront d'ici à la fin du présent mois d'octobre, et nous prions instamment

nos abonnés et nos lecteurs de faire connaître autour d'eux ces avantages exceptionnels, qu'il nous sera impossible de maintenir après cette date.

Le prix définitif de l'abonnement aux *Annales catholiques* sera établi comme il suit :

Pour la France, un an, 14 francs; six mois, 8 francs.

Pour l'étranger, il ne sera reçu que des abonnements d'un an, aux prix suivants :

Belgique, Suisse, Italie, Espagne, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Alsace-Lorraine.	18 fr.
Autriche, Allemagne, Portugal.	20 —
Etats-Unis, Brésil, Amérique espagnole, Canada, Réunion, Martinique, Sénégal, Inde, Chine, Japon.	24 —

Pour les pays non indiqués, le prix de France avec le port en sus.

Les abonnements continueront de partir du 1er janvier, du 1er avril, du 1er juillet et du 1er octobre.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les encouragements que nous avons reçus, depuis le commencement de notre publication, d'un grand nombre de NN. SS. les Evêques; nous reproduisions, il n'y a que quelques semaines, une lettre de Mgr Gros, ancien évêque de Tarentaise, qui confirmait, après avoir lu nos *Annales* pendant deux ans, les approbations et les bénédictions de tant de Prélats vénérables. Il nous serait impossible de publier ici les nombreuses félicitations qui nous venues de cent côtés différents ; mais nous croyons devoir en faire connaître quelques-unes, parce qu'elles disent parfaitement, sinon ce que nous faisons, au moins ce que nous voulons faire, et parce qu'elles justifient la ligne que nous avons considérée comme la meilleure à suivre dans notre publication hebdomadaire.

On nous écrit donc du département de l'Aude :

Si ma petite voix vaut la peine d'être entendue et écoutée, je vous remercie et je vous félicite de vos *Annales* : les félicitations, à cause du succès, de l'intérêt, de l'intelligence et de la foi; les remerciements pour le secours que vous apportez à la cause des causes, la religion catholique, et pour votre amour ardent de la sainte Eglise et de notre bien-aimé pontife Pie IX.

On nous écrit de la Haute-Vienne :

Vous avez entrepris et vous remplissez admirablement une tâche qu'auraient bien appréciée Rohrbacher, Darras et tant d'autres. Pourquoi tous les presbytères, toutes les sacristies, toutes les bibliothèques paroissiales n'auraient-elles pas comme fondement, comme guide, le recueil de vos *Annales* ?

Il a manqué et il manque à la propagation de votre excellent journal : le *chantage*. Dirai-je que je vous en félicite? Je vous en bénis !

On nous écrit de Bordeaux :

Je regrette de n'avoir pas connu plus tôt votre publication si intéressante. C'est un précieux recueil des actes du Souverain-Pontife et de l'Eglise, et les questions religieuses et sociales que vous traitez, vous les rendez accessibles à tout lecteur de bonne foi... Je suis heureux de vous lire toutes les semaines et de répandre vos *Annales* le plus possible en les faisant connaître.

On nous écrit d'Alsace :

Permettez-moi de vous offrir mes sincères félicitations pour la manière dont vous remplissez le programme que vous vous êtes tracé.

On nous écrit des Bouches-du-Rhône :

L'œuvre que vous avez entreprise par la publication de vos *Annales* mérite tous les éloges. La modicité du prix, jointe à l'abondance, à la variété et au choix précieux des matières, en font la revue hebdomadaire la plus intéressante et la plus utile, celle qui surtout est à la portée de toutes les bourses. Avec elle, le pauvre curé de campagne fait chaque semaine le tour du monde catho-

lique, entendant la voix du Souverain-Pontife et celle de nos évêques, et assistant au mouvement religieux de la chrétienté.

Je cherchais depuis longtemps une revue de ce genre. Enfin je l'ai trouvée, et je remercie Dieu qui vous en a inspiré la pensée.

Au moment où nous corrigeons les épreuves de cette livraison, nous apprenons que nos *Annales* ont été recommandées par plusieurs diocèses à l'occasion de la retraite ecclésiastique : Mgr Mermillod, l'illustre confesseur de la foi, a bien voulu nous donner ce témoignage de l'estime qu'il en fait; M. l'abbé Codant, l'éloquent prédicateur connu dans un si grand nombre de diocèses de France, les a aussi recommandées à la retraite ecclésiastique de Limoges, et Mgr l'évêque de Constantine nous écrit, à la date du 24 septembre :

Votre excellente revue hebdomadaire me paraît tout à fait utile à notre clergé, qui, à cause de la rareté des courriers de France, ne peut pas utilement recevoir les journaux quotidiens.

Je l'ai recommandée à mon clergé pendant la retraite ecclésiastique; mais pour rendre ma recommandation plus efficace, je désirerais que vous voulussiez bien adresser le dernier numéro qui aura paru, à MM. les Curés dont les noms suivent, etc.

Nous n'avons pas besoin de dire combien de pareils témoignages nous encouragent à poursuivre fidèlement notre œuvre.

Nous avons aussi reçu, comme nous le disions plus haut, d'excellentes observations sur notre œuvre; on peut être sûr que nous en tiendrons compte, et déjà ceux de nos abonnés qui ont bien voulu nous les transmettre ont pu s'apercevoir que nous faisions nos efforts pour les satisfaire. Nous sentons mieux que personne les imperfections de notre œuvre, mais nous espérons que ces imperfections disparaîtront peu à peu, et que nous en fe-

rons enfin, comme nous le voulons, la photographie hebdomadaire exacte des faits intéressant la religion et du mouvement intellectuel, moral et religieux de notre époque.

Qu'on nous permette de dire ici quelques mots sur le plan que nous avons adopté, sans précisément l'indiquer dans nos livraisons.

Chacune de ces livraisons se divise naturellement en trois parties, que nous pourrions désigner ainsi : les faits, les questions actuelles, le mouvement intellectuel. Ainsi nous commençons par une revue générale de la semaine, et nous donnons les principaux faits religieux de chaque pays, avec les documents qui s'y rattachent; à cette partie se rapportent les allocutions du Souverain-Pontife, les actes du Saint-Siége et tout ce qui constitue le mouvement religieux. Viennent ensuite les articles relatifs aux questions qui préoccupent actuellement les esprits et aux points de doctrine qu'il nous paraît utile d'établir ou de discuter. Enfin, la partie du mouvement intellectuel comprend la revue des sciences et des arts et la revue des livres.

Notre intention est de donner une place plus grande à la partie scientifique et à ce que nous avons déjà appelé la *Revue des revues*, afin de tenir nos lecteurs bien au courant des principaux travaux scientifiques et des plus remarquables articles publiés par les revues les plus estimées et les plus considérables. Les *Annales catholiques* ne pourront sans doute pas suppléer ces livres et ces revues, mais, par l'analyse que nous en ferons ou par les indications que nous donnerons, tous, d'abord, seront tenus au courant du mouvement intellectuel contemporain, et chacun de nos lecteurs peut, selon ses

goûts, ses besoins ou ses études préférées, savoir où il pourra trouver les renseignements qu'il chercherait souvent en vain dans plusieurs bibliothèques.

Voici la liste des principales revues dont nous indiquerons ou dont nous analyserons les travaux :

1e Revues françaises. — *Revue des Deux-Mondes;* — *Journal des savants*; — *Revue du Monde catholique*; — *Revue des sciences ecclésiastiques*; — *Revue des questions historiques*; — — *Analecta juris pontificii*; — *Etudes religieuses*; — *Correspondant*; — *Contemporain*; — *Revue de l'enseignement.*

2° Revues étrangères. — États-Unis : *Catholic World*; *Brownson's Review*; — Angleterre : *Revue de Dublin*; *Month.* — Belgique : *Revue catholique* de Louvain; *Revue générale.* — Allemagne : *Feuilles historiques* de Munich; *Katholik* de Mayence. — *Italie* : *Civiltà cattolica*; *Scienza e Fede*; *Scuola cattolica*; *Divino Salvatore.* — Espagne : *Cruz*; *Propaganda cattolica*; *Consultor de los Parrocos.*

Ajoutons que nous ne renonçons pas à reproduire, comme par le passé, les meilleurs articles des journaux catholiques de tous les pays, et des principales semaines religieuses. Avec ces secours, nous pouvons nous promettre, non-seulement d'avoir les meilleurs et les plus complets renseignements, mais aussi de pouvoir faire connaître à nos lecteurs les travaux des écrivains les plus estimés dans tout le monde catholique.

C'est ainsi que nous comprenons les *Annales catholiques*, qui doit, pour être fidèles à leur titre, reproduire fidèlement, quoique en raccourci, tout le mouvement des faits et des idées qui intéressent le monde religieux.

Sur la demande et sur le conseil de personnes dont

l'opinion devait être pour nous une autorité, nous avons pensé qu'il serait bon de compléter notre partie littéraire par quelque *nouvelle* qui récréerait un moment le lecteur. Les plus sérieux de nos Abonnés voudront bien faire sur ce point une concession à ceux d'entre eux qui aiment une lecture plus facile ou qui ont besoin de se reposer un peu de travaux absorbants. Nous avons pensé que ce serait aussi pour le clergé et pour les personnes qui cherchent à propager les bonnes publications, un moyen de faire pénétrer plus loin nos *Annales* ou de trouver des co-abonnés qui en rendraient le prix d'un accès encore plus facile.

Telles sont nos vues, tels sont nos projets; les félicitations que nous recevons, et qui s'adressent surtout à notre bonne volonté, nous n'en doutons pas, le nombre croissant de nos abonnés, la reproduction même que nous voyons faire des articles de nos *Annales* par la presse religieuse et par plusieurs *Semaines* des diocèses de France et de l'étranger, nous donnent le droit de penser que notre ligne est bonne et que nous n'avons rien de mieux à faire que de la suivre avec fidélité.

Avant de terminer cet entretien avec nos lecteurs, nous tenons à demander l'indulgence de quelques-uns pour les irrégularités dont ils ont eu à se plaindre et pour les retards qu'on a pu mettre à faire droit à certaines réclamations et à certaines demandes. Ce n'est pas une petite affaire que de régulariser un service nouveau, lorsqu'il y a un changement complet d'administration, et lorsque, inconvénient dont nous ne songeons pas à nous plaindre, d'ailleurs, les nouveaux abonnés arrivent en un nombre plus considérable et surtout plus rapidement qu'on n'osait l'espérer. Nous ne croyions pas nous-même que les difficultés fussent aussi considé-

rables. Enfin, nous avons le bonheur de constater que le service se fait avec une régularité de plus en plus grande, et que la plupart des réclamations qui nous sont adressées (elles sont de moins en moins nombreuses) ne sont pas toutes motivées par quelque faute de l'administration, ce qui nous permet d'espérer qu'avant la fin d'octobre le service des *Annales catholiques* sera aussi régulier que les plus réguliers.

Encore une fois, nous demandons le concours de tous nos Abonnés pour la consolidation et le succès de notre œuvre. Encouragées par les évêques et par le clergé, bien accueillies par la presse religieuse, propagées par leurs lecteurs, les *Annales catholiques* pourront ainsi faire quelque bien et contribuer au relèvement de notre chère patrie, qui a surtout besoin de vérité, de bonne doctrine et d'esprit religieux.

Nous les mettons de nouveau sous la protection du Sacré-Cœur et sous le patronage de la très-sainte Vierge, dont la fête du Rosaire va rappeler l'une des plus insignes faveurs obtenues par elle à l'Europe chrétienne.

3 octobre 1873.

J. Chantrel.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

3 octobre 1873.

Les catholiques ne peuvent manquer de prendre intérêt au voyage du roi Victor-Emmanuel en Autriche et en Allemagne. Le souverain qui détient les États de l'Église et qui force Pie IX à rester enfermé dans le palais du Vatican, est un homme dont les actes appartiennent, trop malheureusement pour lui, à l'histoire de l'Église, et qui ne sont pas indifférents pour les consciences religieuses. C'est à ce point de vue qu'il convient de parler ici du déplacement de Victor-Emmanuel.

Dans l'Autriche catholique, et à Vienne particulièrement, le roi de Piémont, qui a de l'intelligence, a dû voir qu'on n'a oublié ni 1859, ni 1866, ni 1870. Une demi-heure avant l'arrivée du roi, le cardinal archevêque de Vienne avait eu soin de quitter la ville pour ne pas se trouver dans l'obligation de lui refuser l'eau bénite, s'il lui prenait fantaisie de visiter la cathédrale. Au débarcadère, l'empereur François-Joseph et les quelques archiducs qui ne pouvaient se dispenser d'être là, saluèrent courtoisement, et l'empereur donna une simple poignée de main, sans l'accolade usitée entre souverains : pas une parole n'a été prononcée. On sait, du reste, qu'il ne faisait cette visite à Vienne que pour plaire à Berlin.

Sur le passage des souverains, des acclamations, c'est vrai, mais auxquelles les Autrichiens ne prenaient aucune part; ceux-ci évitaient même de saluer leur empereur, de crainte que leur salut ne parût s'adresser à un autre. Mais, pour mieux marquer ce sentiment de patriotisme froissé, lorsque, le lendemain, François-Joseph traversa plusieurs rues de sa capitale, seul dans son coupé avec son premier aide-de-camp, ce furent des acclamations enthousiastes, une véritable ovation. Deux heures plus tard, les deux souverains se retrouvaient ensemble; il n'y avait plus que les Italiens et les Juifs à pousser des vivats.

Somme toute, on a remarqué que la cour de Vienne n'a manqué à aucune des convenances de la plus exquise courtoisie, mais elle n'a pas été au-delà. Victor-Emmanuel a été acclamé par des Italiens, par des Juifs et par quelques Autrichiens ennemis de l'Église; tout le reste a gardé un silence glacial.

Pendant que Victor-Emmanuel traversait la ville, les catholiques remplissaient les églises et priaient Dieu pour le Pape.

L'impératrice d'Autriche s'est trouvée opportunément *indisposée*, pour être dispensée de recevoir celui qui a détrôné sa sœur, la reine de Naples ; deux archiduchesses seulement ont fait les honneurs de la cour, les autres étaient absentes.

A Berlin, il en a été autrement, quoique, en résumé, l'enthousiasme ne paraisse même pas avoir été bien extraordinaire. Là, on était en pays protestant, et le protestantisme s'accorde bien avec les excommuniés du catholicisme. Les persécuteurs de l'Église en Prusse ne peuvent qu'accueillir avec empressement les persécuteurs de l'Église en Italie. En Italie comme en Prusse on expulse les ordres religieux, on met la main sur les biens ecclésiastiques, on tracasse les évêques et l'on met des entraves à la liberté catholique. Des deux côtés on veut faire de l'Église une esclave, qui ne soit plus qu'une vaine forme religieuse, et qui ne puisse plus empêcher le triomphe de la force sur le droit. Victor-Emmanuel tient le Pape prisonnier, le prince de Bismark et Guillaume de Prusse prétendent que le successeur de Pie IX soit un pape à leur dévotion, une espèce de patriarche de Constantinople, ou même moins que cela, un simple pope russe : rien donc de plus naturel que cet accord ; mais, qu'il nous soit permis de l'ajouter, rien de plus précaire.

La *Germania* de Berlin a profité de la présence de Victor-Emmanuel pour rappeler les paroles prononcées par le roi Guillaume à Versailles, en janvier 1871, devant une députation de gentilshommes catholiques et prussiens qui étaient venus lui recommander la cause du Saint-Père. Le roi dit alors que « l'occupation de Rome était un acte de violence et une usur-« pation de la part de l'Italie, et qu'après la paix il s'entendrait « avec les autres princes sur les mesures à prendre à cet « égard. » C'était en janvier 1871 ; en septembre 1873, l'empereur Guillaume reçoit avec un cordial empressement *l'usurpateur* du 20 septembre 1870, et ce n'est pas pour lui dire de rendre ce qui ne lui appartient pas.

Le chef de la députation catholique de 1871 était le duc de Ratibor, ce même duc qui a signé la déclaration des *catholiques d'État* dont les *Annales catholiques* ont donné le texte. Le duc de Ratibor n'a pas été plus fidèle que son maître aux paroles

de 1871, et, il faut bien l'ajouter ici, le frère du duc, le cardinal de Hohenlohe, par sa conduite ambiguë, n'imite que trop l'attitude incertaine, faible, ambitieuse et méprisable de son frère. Il n'y a que quelques jours, il dînait, à Anspach, à la table du prince de Prusse : « Les catholiques, a dit à ce propos et avec « raison un journal bavarois, les catholiques aimeraient mieux « voir le cardinal aux côtés du Saint-Père qu'à la table du prince « de Prusse. »

Est-ce sur ce cardinal que M. de Bismark a jeté les yeux pour en faire le successeur de Pie IX? Quelques-uns le disent, d'autres nomment le cardinal Bonaparte, « qui avait promis de « renoncer au pouvoir temporel. » Nous ne craignons pas de dire que ce dernier bruit est une indigne calomnie ; le cardinal Bonaparte n'a jamais dit un mot, fait une démarche qui permettra de le soupçonner d'une défection.

Le *Journal des Débats* a publié, à propos du voyage de Victor-Emmanuel à Berlin, une correspondance de Rome sur laquelle il importe d'attirer l'attention des catholiques. Le *Journal des Débats* est assez bien, et depuis longtemps, avec les ennemis de l'Église, pour connaître leurs desseins, et même pour en préparer la réalisation, en jetant en avant des paroles plus ou moins diplomatiques destinées à prévenir l'opinion publique. Après avoir dit que la première conséquence du voyage à Berlin sera de consolider le ministère Minghetti, hostile à la France, le correspondant du journal parisien s'exprime ainsi : « Une autre conséquence à redouter, c'est que le gouvernement « (d'Italie) ne soit poussé à renoncer au système de modéra- « tion qu'il a suivi jusqu'à présent envers le clergé? Les minis- « tres sont tous des hommes modérés : ils n'ont aucune dispo- « sition aux mesures violentes ; mais certaines situations sont « plus fortes que la volonté des hommes. Pie IX n'est pas « d'humeur à se montrer plus doux parce que le nombre de « ses ennemis paraît s'accroître. Il ne faut pas s'attendre à le « voir adoucir son langage. *Je ne serais nullement surpris que,* « *dans un délai qui peut être prochain, le Saint-Siège fût* « *amené à sortir du Vatican et de l'Italie.* Jusqu'à présent « aucun fait n'est de nature à donner l'indice d'une pareille « résolution ; mais la guerre de parti devient chaque jour « plus violente, et les journaux libéraux ne cessent de recom- « mander les mesures énergiques. Si les ministres reçoivent à

« Berlin des conseils analogues, ils auront besoin, pour résister,
« de beaucoup de sagesse et de beaucoup de fermeté. »

Faut-il donc s'attendre à quelque nouveau coup contre l'Eglise et contre le Pape en Italie? On est en droit de tout craindre : aux gouvernements catholiques de songer à ce qu'ils ont à faire, aux catholiques de redoubler leurs prières et leurs supplications et de se réunir pour la défense de leurs droits, droits de la conscience et de la liberté religieuse.

Pendant qu'on s'embrasse à Berlin, on n'oublie pas de poursuivre la guerre commencée contre le catholicisme. De toutes les parties de la Prusse arrivent les plus douloureuses nouvelles, mais en même temps les plus consolantes, à cause du courage que montrent partout les évêques, les prêtres et les simples fidèles.

Mgr l'évêque de Fulda vient d'être prévenu que le fisc prélève sur son très-mince traitement une somme de 4,000 thalers, montant de l'amende à laquelle il a été condamné pour avoir nommé à une cure sans se conformer aux *lois ecclésiastiques.*

L'administrateur du diocèse de Fribourg, dont la juridiction s'étend en Prusse sur Hohenzollern, vient d'être condamné à 600 thalers d'amende pour violation des mêmes lois.

Le Landrath de Trèves vient de prévenir tous les fonctionnaires du Cercle que ceux d'entre eux qui, malgré sa défense, sont entrés dans l'association des catholiques allemands, sont frappés d'une amende de deux thalers à payer sous quinze jours, et qui sera suivie d'une amende de dix thalers s'ils persistent à rester membres de l'association.

A Posen, le conseil municipal de la ville, où dominent les protestants, les juifs et les Allemands *libéraux*, a décidé que les écoles municipales ne devraient plus avoir aucun caractère confessionnel, et que, par conséquent, les enfants ne seraient plus conduits à l'église par leurs maîtres; en même temps, *défense* a été faite aux enfants de s'absenter de l'école pour aller à l'église les jours de fête qui sont seulement de dévotion. Or, le 8 septembre, environ cinquante enfants polonais ont été conduits par leurs parents à l'église Sainte-Marguerite, où l'archevêque officiait et prêchait. Le lendemain, le directeur a mis aux arrêts les cinquante élèves, dont quelques-uns ont même subi des châtiments corporels.

En Alsace, les séminaires sont menacés; dans le diocèse de

Posen, Mgr Ledochowski vient d'être obligé de fermer son grand séminaire pour en prévenir la fermeture violente par l'autorité civile, qui le menaçait de le fermer s'il ne se conformait pas enfin aux lois ecclésiastiques. « J'ai déjà eu l'occasion, écrit le « courageux prélat au gouverneur, à la date du 17 septembre, « d'expliquer les motifs qui ne permettent pas de concourir à « l'exécution de ces lois et je ne vois pas la nécessité d'exposer « de nouveau ces motifs, parce que ma conduite s'appuie sur « les lois de Dieu et de l'Eglise, qui ne changent pas avec les « principes variables de l'esprit du temps ; ma conduite est « dictée par ces lois qui m'obligent aujourd'hui comme hier et « comme elles m'obligeront demain. Je me borne à vous « envoyer une protestation solennelle contre cette nouvelle « violence faite à l'Eglise catholique dans mes deux diocèses « de Gnesen et de Posen, à mes ouailles et à moi-même, et je « me réserve à moi-même et à mes diocésains le droit de « réclamer réparation du tort et de l'injustice qui nous sont « faits. Mais comme il ne nous convient pas, à nous, ni à un « chrétien, de recourir à la violence contre les mesures du « gouvernement, lors même qu'il se sent opprimé et blessé « dans ses droits les plus sacrés, je déclare que je ne rouvrirai « pas, après les vacances, le grand séminaire de Posen, espé- « rant que Dieu, qui soutiendra toujours de sa main toute- « puissante son Eglise opprimée, abrégera dans sa miséricorde « la durée de ces dures épreuves. L'avenir est dans les mains « de Dieu et la cause de l'Eglise est la cause de Dieu. C'est « pourquoi je remets, plein de confiance, la cause de mon « séminaire, cette école de ses futurs ministres, dans les mains « du Très-Haut. »

Le clergé des diocèses de Posen et de Gnesen se serre avec une invincible constance autour de l'intrépide archevêque. Le chapitre de la cathédrale de Posen vient de lui remettre une adresse qui l'assure du dévouement inébranlable de tout son clergé. Une seule défection jusqu'ici s'est produite dans son diocèse : celle d'un abbé Schrœter, chargé de l'enseignement religieux dans le lycée de Posen, qui a signé l'adresse Ratibor et refusé de retirer sa signature. On dit que la place de conseiller de régence a été promise à cet apostat pour sa récompense ; il l'a bien méritée.

L'évêque *vieux-catholique* Reinkens, qui est selon le cœur de M. de Bismark et de M. de Lutz, le ministre des cultes,

qui est *l'alter ego* du chancelier en Bavière, va, dit-on, recevoir un traitement de 75,000 francs sur un crédit de 225,000 thalers, alloué au ministère des cultes pour améliorer la situation des prêtres, ministres et instituteurs indigents. Il est bien juste que l'apostat vive aux dépens de ceux qui sont restés fidèles. On dit pourtant que le roi de Bavière n'est pas disposé à suivre dans cette voie son ministre des cultes.

L'épiscopat bavarois se prépare, du reste, à résister au mal avec énergie. Une conférence épiscopale vient d'avoir lieu à Echstædt. Elle a réuni, sous la présidence de l'archevêque de Munich, les évêques de Spire, Augsbourg, Wurzbourg, Ratisbonne et deux chanoines représentant l'archevêque de Bamberg et l'évêque de Passau. On croit que les prélats se sont occupés des ordres religieux, des attaques dirigées par le ministre des cultes contre les petits séminaires, les Rédemptoristes, et les droits de l'Eglise relativement à l'inspection des écoles. Le résultat de cette conférence, qui a duré trois jours, sera probablement un mémoire collectif adressé au gouvernement bavarois.

On est heureux de rentrer en France pour y trouver des spectacles plus consolants. Ici, au moins, si l'on entend encore les cris de rage de l'impiété, si l'on a à déplorer l'action corruptrice d'une presse qui ne recule devant aucune infamie pour détacher le peuple de l'Eglise, si l'on est obligé de repousser des calomnies mille fois répétées et qui sont mille fois renouvelées, l'on assiste à un renouvellement religieux qui dépasse toutes les espérances, et l'on sent que les fureurs mêmes de l'impiété ne sont que les râlements d'une agonie qui ne peut plus se prolonger.

Au milieu des pèlerinages qui ne cessent de pousser les foules croyantes aux sanctuaires du Sacré-Cœur, de la Vierge et des saints, et de ces magnifiques manifestations de la foi de la France catholique, de son repentir et de son retour à Dieu, deux grandes cérémonies religieuses ont encore attiré l'attention des fidèles.

A Douai et à Lourdes, c'est-à-dire aux deux extrémités de la France, a eu lieu, le 21 septembre, le sacre de deux évêques, Mgr Bataille, évêque d'Amiens, et Mgr de Ladoue, évêque de Nevers. Douai et Lourdes étaient en fête à la fois : là, c'était toute une population fidèle qui assistait au sacre d'un pasteur

vénéré, et qui le cédait à regret, mais avec un juste orgueil, à un diocèse voisin; ici, c'étaient des milliers de pèlerins, venus de toutes les parties de la France, et surtout du diocèse de Nevers, qui contemplaient avec admiration les augustes et majestueux rites de la consécration épiscopale. A Douai, un de nos plus éloquents évêques, Mgr Freppel, prononçait, à l'occasion du sacre, un admirable discours sur la puissance ecclésiastique; à Lourdes, l'un des doyens de l'épiscopat français, à la voix douce et sympathique, au cœur d'apôtre, Mgr l'évêque de Beauvais, remuait tout un immense auditoire en disant ce qu'est un évêque et ce qu'a été, ce que sera l'évêque qu'il vient de consacrer. Nous ferons connaître le discours de Mgr Freppel, et nous espérons aussi pouvoir publier au moins des fragments du discours de Mgr Gignoux.

La réception de Mgr Bataille dans sa ville épiscopale d'Amiens a été digne de cette religieuse cité et du grand diocèse qu'il va administrer. Une immense procession, dont faisaient partie plus de cinq cents ecclésiastiques, conduisit le Prélat du grand séminaire, où il était descendu, jusqu'à la cathédrale, à travers des arcs-de-triomphe et des rues splendidement pavoisées, et lorsque, dans cette magnifique cathédrale, l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture du moyen-âge, le nouvel évêque eut fait entendre sa voix aux milliers de fidèles qui s'y pressaient, l'Eglise d'Amiens put comprendre que son veuvage est terminé, et que Mgr Bataille sera le digne successeur de saint Firmin et de tant de saints évêques qui ont illustré le siége d'Amiens.

A Chambéry, l'entrée du nouvel archevêque, Mgr Pichenot, n'a pas été moins solennelle. Les autorités civiles et militaires s'étaient jointes au clergé et aux fidèles pour accueillir le Prélat, à qui le préfet de la Savoie adressa le discours suivant :

« Monseigneur,

« Les autorités civiles et militaires de Chambéry ont considéré comme un devoir de haute convenance — sinon comme une obligation officielle — de venir saluer Votre Grandeur dès ses premiers pas dans sa ville épiscopale. Elles comprennent à quel point, au temps où nous sommes, l'autorité religieuse est nécessaire, et combien elle a besoin d'être plus que jamais respectée et honorée.

« C'est donc au nom des fonctionnaires qui m'entourent, que je vous offre aujourd'hui, Monseigneur, une collaboration active pour l'œuvre de pacification des esprits et de régénéra-

tion des âmes, dont vous allez avoir ici la principale charge.

« Vous venez vous mettre à la tête de ce diocèse, encore en deuil du plus vénérable des évêques ; nous nous en réjouissons et nous vous félicitons.

« Soyez le bienvenu, Monseigneur, dans la ville de Chambéry, dans ce beau et bon pays de Savoie, qui vous connaît déjà par vos vertus, et où vous trouverez partout des cœurs prêts à vous comprendre, à vous aimer et à personnifier en vous, dans leur plus haute expression, les principes de conservation catholique qui peuvent seuls sauver la France et le genre humain. »

A Aix, la réception du nouvel archevêque, Mgr Forcade, a montré le même accord entre toutes les autorités, le même empressement des fidèles, et la plus complète sympathie s'est établie aussitôt entre l'évêque et son clergé, entre le pasteur et le troupeau, lorsque Mgr Forcade, du haut de la chaire de sa cathédrale déclara d'une voix émue et énergique « qu'il ne venait pas en maître, en puissant de la terre, mais pour être le serviteur des serviteurs de Dieu, dévoué au salut des âmes. »

Nous avons fait connaitre la lettre adressée par Mgr l'archevêque de Paris à ses vénérables collègues en faveur de l'église du Sacré-Cœur. Les évêques répondent avec empressement à l'appel de Mgr Guibert : l'église du Sacré-Cœur, élevée sur les hauteurs de Montmartre, ne sera donc pas seulement le témoignage du repentir et de la foi de Paris, ce sera l'hommage de la France entière, repentante, reconnaissante et dévouée.

Mgr l'archevêque de Paris, au milieu des consolations que lui apportent ainsi ses vénérables collègues et l'empressement des fidèles à souscrire pour l'église du Sacré-Cœur, vient d'éprouver une douleur qui sera ressentie par tout son diocèse et par tous les amis de la religion.

Jeudi dernier, 25 septembre, est mort, après quelques jours seulement d'une douloureuse maladie, M. l'abbé Bayle, vicaire général de l'archidiocèse de Paris. M. Bayle n'avait que quarante-quatre ans. Pendant la Commune, il avait partagé la captivité de son archevêque, et n'avait échappé à la mort que par un concours de circonstances toutes providentielles. Doué de qualités sympathiques, pénétré d'une vive piété et d'un grand zèle pour le salut des âmes, il avait une modestie égale à son mérite. Il dirigeait avec autant de douceur que de fermeté les maisons religieuses confiées à son autorité, et il employait sa

ortune personnelle à multiplier autour de lui les actes de charité. On lui doit particulièrement la création d'un établissement où de nombreuses orphelines sont élevées daus la pratique des vertus et apprennent les travaux qui conviennent à leur sexe, et où des religieuses dévouées s'exercent aux œuvres de leur vocation.

M. Bayle a vu venir la mort avec la douceur et la sérénité qui ne l'abandonnaient jamais, nous oserions dire avec ce sourire charmant qui lui gagnait tous les cœurs. « Il était si résigné, si doux envers la douleur et avec la mort, dit Mgr Guibert dans la lettre qu'il écrit à cette occasion à son clergé, « qu'il n'a jamais laissé échapper aucune plainte ; à la veille « d'une opération dont la seule pensée fait frémir, mais qui n'a « pu être faite à cause de la faiblesse du malade, il disait, avec « un sourire sur les lèvres, que sur la table où il serait étendu, « il se représenterait Jésus-Christ attaché à la croix, et que « cette vue lui donnerait le courage de tout supporter. »

Nous avons eu le bonheur de connaître ce prêtre pieux et dévoué, nous l'avions vu quelques jours avant sa mort, alors que ni lui ni ses amis ne pouvaient penser à une si prochaine catastrophe ; si jeune, ses jours étaient pleins devant Dieu ; l'Église de Paris, qui le pleure, a, nous n'en doutons pas, un intercesseur de plus dans le ciel, et, s'il reste encore quelques taches sur cette âme si véritablement sacerdotale, les dernières prières les effaceront et la feront entrer dans le séjour des éternelles récompenses.

J. CHANTREL.

DISCOURS DU PAPE

AUX REPRÉSENTANTS DES SOCIÉTÉS CATHOLIQUES DE ROME (1).

« J'approuve pleinement, et j'accepte, au nom de Dieu, le vœu que vous venez d'émettre en votre nom et au nom d'un grand nombre d'absents qui partagent les mêmes sentiments.

« En ce moment il se présente à mon esprit l'idée du progrès rapide de la famille humaine dans certaines sciences que

(1) Par suite d'une erreur, nous avons donné, dans notre dernier numéro, le discours adressé par Pie IX aux membres de la Congrégation de Saint-Louis de Gonzague, qu'il recevait en audience, au lieu de celui-ci, que nous annoncions dans la revue de la Semaine.

j'appellerai *utilitaires*, puisqu'elles ne visent qu'au développement du bien-être matériel et des commodités de la vie. Oui, la famille humaine s'est engagée dans cette voie, elle y marche d'un pas sûr et accéléré, et elle fait du chemin : toutes les sciences sont cultivées avec ardeur et promettent à l'homme la jouissance sur la terre : elles forment pour ainsi dire la gloire spéciale de notre époque.

« Parmi ces sciences cependant, la science de la misère humaine, bien que très-cultivée en théorie, puisque les livres en traitent, les parleurs en raisonnent, les académies en forment le sujet de leurs discussions, cette science, dis-je, si cultivée en théorie, donne des résultats bien restreints en pratique. Tandis que le progrès matériel s'accroît, la misère humaine s'accroît aussi, et malheureusement la négligence à y apporter remède augmente en proportion.

« Regardez autour de vous, et considérez les maux qui nous assaillent de toute part. Maux physiques et moraux, maux envoyés par la colère de Dieu et maux produits par la malice des hommes et que j'appellerai pour cela *artificiels*. Il n'est pas nécessaire que je répète ici en détail l'histoire de tant de maux. Il ne suffit que trop de les énumérer.

« Ainsi, parlant des maux physiques, vous trouvez le spectacle funèbre des inondations, des tremblements de terre, des tempêtes exterminatrices, des pestes et d'autres calamités publiques. Parlant des moraux, vous voyez se présenter à vous le tableau infernal de l'immoralité triomphante, du blasphème libre et impuni, de l'hérésie soutenue publiquement, de la licence de l'enseignement, de la persécution (si goûtée par les impies en Italie et hors de l'Italie) contre les ministres du sanctuaire, et de tous les hommes qui conservent dans sa plénitude la foi catholique. Enfin, parlant des maux qui proviennent des hommes constitués en autorité, vous trouverez des impôts, des injustices et des vexations, la facilité à encaisser l'argent et la lenteur à payer ce qui est dû, beaucoup de choses en voie de destruction et peu ou rien en voie d'édification. Et après tout cela, dites-moi, n'avons-nous pas raison de nous écrier avec le Psalmiste : *Adhæsit pavimento anima mea?* notre

âme n'est-elle pas plongée dans la boue et dans la poussière sous le poids d'une pareille oppression?

« Mais vous, vous l'avez trouvé le remède à tant de maux : oh! oui, vous l'avez trouvé, ô mes enfants! Vous vous êtes souvenus qu'il y a au ciel un Cœur divin qui peut vous consoler, vous assister, vous soulager. Ah oui! approchons-nous de ce Cœur, et en présence de la blessure ouverte par la lance du bourreau, arrêtons-nous à méditer avec amour et avec foi : *Prospiciens per cancellos.* Observons comment ce Cœur, selon notre manière de comprendre, désire ardemment de dilater ce feu qui le brûle intérieurement, ce feu qui voudrait enflammer d'amour et de charité la terre entière. Approchons-nous de ce cœur, et remplis d'admiration, observons l'économie céleste avec laquelle fut formée l'Eglise, et comment elle sortit vigoureuse de cette source divine, en s'appuyant sur les sept colonnes que représentent les sacrements.

« Approchons-nous pleins d'humilité et de respect de ce Cœur, et nous entendrons ces suaves paroles : *Erunt oculi mei ibi cunctis diebus.* Ce qui signifie que le cœur et les yeux du Christ se tourneront toujours vers cette Eglise répandue sur la surface du globe, mais plus particulièrement vers cette ville de Rome, parce que c'est ici qu'a été établi le siége de la vérité, et le centre du catholicisme. C'est ici que fut envoyé le Prince des apôtres (quoi que disent le contraire les impies, ennemis fanatiques de la vraie Eglise de Dieu), c'est ici où saint Pierre vint, ne craignant pas de s'aventurer dans cette forêt de bêtes féroces, prêchant intrépidement la vérité au milieu de la foule d'erreurs de cette nation romaine qui, après en avoir conquis plusieurs autres, embrassa et servit toutes les turpitudes et toutes les aberrations des autres peuples. Après le sang versé des souverains Pontifes, et de tant de milliers de martyrs, cette ville fortunée qui était disciple de l'erreur et asservie aux abominations, par les mérites de ce sang, et par la volonté divine, devint la Maîtresse de la vérité.

« De cette chaire de saintes doctrines, découlèrent des leçons pour enseigner, des conseils pour éclairer, des décrets pour définir, depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au Syllabus et aux décrets du concile du Vatican.

« Qu'il soit donc béni, ce divin Cœur, origine de tant de biens et source de consolation, de soulagement. Et vous aussi soyez bénis qui, loin d'aller chercher des distractions dans les frivolités humaines, venez au contraire chercher la paix et le bonheur à la source qui peut seule les donner. Je sais que les impies blasphèment même ce Cœur adorable. Mais le temps viendra où Dieu lui-même maudira ces blasphémateurs. *Ridebit et subsannabit eos.*

« Quant à nous, approchons-nous de ce saint refuge de nos âmes, présentons-lui les protestations de notre amour, et prions ce divin Cœur de nous encourager par sa bénédiction. Disons-lui comme Jacob : *Non dimittam te, nisi benedixeris mihi.* O Cœur Très-Saint rempli d'amour, et source de toutes les grâces, bénissez-nous, et que votre bénédiction nous donne le courage dans les combats, la fermeté dans nos bonnes résolutions, et qu'elle nous accompagne jusqu'au dernier jour de notre vie.

« En attendant, j'élève ma faible main, et je vous bénis. Je benis vos amis, vos parents. Soyez les échos par lesquels cette bénédiction s'étende sur tous les fidèles de l'Eglise catholique, qu'elle donne à tous le courage nécessaire, et vous maintienne constants jusqu'au dernier instant de la vie. »

LA PERSÉCUTION EN SUISSE.

La persécution poursuit son œuvre en Suisse. La commission de réunion du conseil national accomplit à Berne un travail qui a pour but d'unifier la confédération helvétique, mais qui a pour premier résultat de livrer la Suisse à la Prusse, d'opprimer les consciences et de rendre impossible l'exercice de la religion catholique.

Dans la séance du 12 septembre, après trois heures de discussion, ont été adoptés les articles 48 et 49, concernant la liberté religieuse et proclamant la conscience inviolable ; le *Journal de Genève* en donne ainsi le texte :

Art. 48. — La liberté de conscience et de croyance est inviolable. Nul ne peut être contraint de faire partie d'une association religieuse, de suivre un enseignement religieux ou d'accomplir un acte religieux. Nul ne peut encourir des peines de quelque nature

qu'elles soient pour cause d'opinion religieuse. En vertu de ce principe, la personne entre les mains de laquelle est l'autorité paternelle ou tutélaire a le droit de disposer de l'éducation religieuse des enfants âgés de moins de seize ans.

L'exercice des droits civils ou politiques ne peut être interdit ou entravé par des prescriptions, des conditions ou des vœux de nature ecclésiastique ou religieuse quels qu'ils soient.

Nul ne peut, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir de l'accomplissement d'un devoir civique.

L'état civil et tout ce qui s'y rattache est du ressort des autorités civiles.

La juridiction ecclésiastique est abolie. Le droit de disposer des lieux de sépulture appartient exclusivement aux autorités civiles. Nul n'est tenu de payer des impôts dont le produit est affecté aux frais du culte d'une confession ou d'une communauté religieuse à laquelle il n'appartient pas. L'exécution de ce principe reste réservée à une loi fédérale.

Art. 49. — Le libre exercice des cultes est garanti dans les limites compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs. Les cantons et la Confédération peuvent prendre les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre public et de la paix entre les confessions, ainsi que contre les empiètements des autorités ecclésiastiques sur les droits des citoyens et de l'Etat.

Les fonctions ecclésiastiques ne peuvent être exercées sans la présentation d'un certificat d'études. En cas de nécessité, la Confédération est autorisée à édicter les prescriptions nécessaires à ce sujet.

On peut recourir auprès de la Confédération des décisions des cantons sur les contestations de droit public ou de droit privé auxquelles donne lieu la création de communautés religieuses ou une scission de communautés religieuses existantes.

Il ne peut être érigé d'évêchés sur le territoire suisse sans l'approbation de la Confédération.

Aucun représentant d'un pouvoir ecclésiastique étranger ne peut être accrédité auprès de la Confédération.

Il ne peut être pris des mesures concernant l'interdiction du travail, que pour les dimanches et dix autres jours de l'année.

Les cimetières doivent être accessibles à toutes les personnes décédées dans la commune.

Vient ensuite l'article 50, qui concerne le mariage. « L'Etat civil, porte-t-il, est dans toute l'étendue du territoire de la Confédération la règle exclusive pour tout ce qui concerne les actes de la vie civile. »

En conséquence, les cantons doivent pourvoir :

1° A ce que la célébration des mariages ait lieu devant le fonctionnaire laïque de l'état civil;

2° A ce que les registres des naissances, des mariages et des décès soient tenus par des fonctionnaires laïques de l'état civil;

3° A ce que les lieux de sépulture publics soient accessibles à toutes les personnes décédées dans la commune;

4° En ce qui concerne spécialement la célébration du mariage civil :

(*a*) A ce que ce mariage ne soit entravé ni par des considérations ou des obstacles de nature ecclésiastique ou confessionnelle, ni par défaut de fortune;

(*b*) A ce que la femme acquière par le mariage le droit de cité et de bourgeoisie de son mari;

(*c*) A ce que les enfants nés avant le mariage soient légitimés par le mariage subséquent de leurs parents;

(*d*) A ce qu'aucune taxe ou finance ne soit perçue pour les mariages entre ressortissants de cantons différents ou de communes différentes.

5° Il est loisible à toute confession ou association, en outre des ordonnances générales de l'Etat en matière d'état civil, d'astreindre ses membres à observer ses prescriptions particulières; toutefois, les autorités civiles doivent s'abstenir de toute coopération à ce sujet.

Aucun prêtre ou ministre d'une association religieuse ne peut être tenu de prêter son concours dans l'un des actes de l'Etat civil; mais, aucun ne peut, en revanche, être empêché d'accomplir, sur la demande de ses coreligionnaires, un acte du rite officiel prévu par les prescriptions de sa confession.

On lit encore à l'article 60 : « En matière matrimoniale, nul ne peut être contraint de se soumettre à une juridiction ecclésiastique. »

Enfin le 13 septembre, on a adopté l'article 65, dont la *Liberté* de Fribourg donne ainsi le teneur :

L'ordre des jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent être reçus dans aucune partie de la Suisse, et toute action dans l'église et l'école est interdite à leurs membres.

Cette interdiction peut s'étendre aussi, par voie d'arrêté fédéral, à d'autres ordres religieux.

Il est interdit de fonder des couvents ou de rétablir ceux qui ont été supprimés. La même règle s'applique aux ordres religieux.

L'autorité fédérale et les autorités cantonales ont libre accès dans les couvents, ainsi que dans les maisons des ordres religieux.

Les couvents et les ordres religieux existants ne peuvent plus recevoir de novices ou de nouveaux membres.

La *Liberté* de Fribourg prétend, il est vrai, que la rédaction

des articles 48, 49 et 50 n'est pas définitive ; quels que soient les termes, l'esprit évidemment est détestable, et le journal estime que leur but est de rendre impossible en Suisse l'existence paisible du culte catholique. « La séance de la commission de ce jour, dit-il, a été désastreuse pour les libertés catholiques. Elle renferme aussi une leçon sur l'inutilité et la duperie des concessions. M. Segesser (du canton de Lucerne) les a poussées jusqu'aux dernières limites, et a même reçu pour cela les félicitations très-expansives de MM. Escher (Zurich) et Suter (Argovie) ; mais nos adversaires n'ont point répondu à ces concessions par d'autres concessions, et c'est en se montrant implacables qn'ils ont témoigné leur reconnaissance des procédés de M. Segesser. »

Le même journal dit encore : « Du moment qu'on ne permet plus à l'autorité supérieure ecclésiastique de frapper d'excommunication et de suspense un prêtre qui se révolte contre le dogme défini par l'Eglise ou par un concile œcuménique, c'est le principe du libre examen, principe essentiellement protestant, que l'on place à la base du culte catholique. »

On avait même proposé de faire nommer les évêques par la confédération. La majorité a pensé, selon la *Liberté*, que c'était aller trop vite en besogne. On s'est borné pour cette fois à supprimer la nonciature (art. 49).

La *Liberté* ajoute : « Par la tournure donnée à la discussion, il était évident, pour ceux qui la suivaient, que les propositions adoptées étaient prêtes d'avance et les rôles distribués entre les principaux membres de la commission. L'ensemble de ces propositions contient un programme qui se rapproche extrêmement des lois ecclésiastiques votées par le Reichstag de Berlin dans sa dernière session. Ainsi se fait sentir, quoi qu'on en dise, l'influence de M. de Bismarck dans nos affaires, et c'est parce que leur programme est celui du chancelier allemand que nos pygmées ont tant d'audace et de forfanterie dans leurs procédés vis-à-vis des catholiques suisses. »

A propos de l'article 65, sur les ordres religieux, le même journal rapporte quelques paroles du *Journal des Débats* à l'honneur des religieux d'Einsiedeln. Cette feuille, dont les sympathies sont connues, célébrait l'ancienne renommée, la vertu,

l'immense érudition, la vaste bibliothèque de ces religieux. Le correspondant du *Journal des Débats* vantait encore la charité de ces moines et « l'instruction classique » qu'ils donnent dans leur collége à « deux cents élèves, au prix fabuleux de dix francs par semaine, tout compris. » Avec une sérénité parfaite et une admirable confiance en la sagesse des conseils de la Confédération helvétique, le correspondant du *Journal des Débats* concluait : « Les bénédictins d'Einsiedeln ne semblent nullement redouter la persécution religieuse qui sévit dans quelques cantons. »

La *Liberté* conclut de son côté : « Si cela est vrai, ces modestes et savants religieux ne savent pas le vent qui souffle de Berne et de Berlin. Depuis que cette correspondance a été écrite, la commission du conseil national vient de décider que les membres de tous les ordres religieux étaient incapables de se livrer à l'enseignement. Les bénédictins d'Einsiedeln, tant admirés par le *Journal des Débats*, ne pourront plus même enseigner à lire à de petits enfants, dans un syllabaire ! ! ! »

Telle est la liberté religieuse que les persécuteurs prétendent établir en Suisse.

UNE GUÉRISON A LOURDES.

Nos lecteurs ont peu remarquer que nous ne leur parlons qu'assez rarement des miracles qui s'opèrent dans les principaux sanctuaires visités par les pèlerins. Ce n'est certes pas parce que nous croyons qu'il ne faut pas faire trop de bruit de ces merveilles : lorsque Dieu fait éclater sa puissance et vient ainsi justifier la foi de ceux qui l'implorent, ce n'est pas pour qu'on se taise sur ces *magnalia Dei*, qui raniment la foi et qui inspirent les plus magnifiques espérances ; mais, outre que l'espace nous manquerait, nous tenons à ne parler que des faits les plus extraordinaires, les plus frappants et les plus authentiques, et c'est pourquoi aussi nous laissons habituellement s'écouler quelque temps après que la nouvelle s'en est répandue. Nous croirions, d'un autre côté, manquer à notre devoir d'*Annaliste* de l'Eglise, si nous omettions complétement ces faits.

Le miracle est une intervention manifeste de Dieu, et par cela même un fait remarquable de l'histoire ecclésiastique : il n'a jamais cessé dans l'Eglise, il semble se multiplier de nos jours, et présage de merveilleux événements dont l'accomplissement ne saurait plus tarder.

Aujourd'hui, nous estimons que le moment est venu de consigner ici la relation faite par M. l'abbé Antoine, prêtre du diocèse d'Autun, de la guérison miraculeuse de M. l'abbé de Musy, prêtre du même diocèse, qui était malade depuis vingt ans et qui n'avait pu dire sa messe que deux fois, et avec beaucoup de peine, depuis onze ans. Il est inutile, pensons-nous, d'ajouter qu'en parlant de miracle, nous ne prétendons pas anticiper sur les déclarations de l'autorité compétente, et que nous n'employons ce mot que pour nous conformer à l'usage, et aussi à la croyance des témoins du fait merveilleux. Nous laissons maintenant parler M. l'abbé Antoine.

Nous partions, dit-il, de Couches-lès-Mines pendant la nuit du 6 août. A cette époque, la faiblesse de M. l'abbé de Musy était telle, qu'il ne pouvait faire un pas; dans les gares, il fallait demander deux hommes d'équipe pour le transporter à bras de la salle d'attente au wagon.

Nous arrivions à Lourdes le vendredi 8 août dans la soirée; on nous avait retenu un appartement au premier étage; je dus, avec l'aide du cocher, y porter notre malade.

Dès le lendemain, nous descendions à la crypte; une chaise roulante permettait à M. de Musy d'approcher de la sainte Table; il eut ce bonheur-là chaque jour. Quand l'affluence était trop grande, le prêtre quittait l'autel et venait faire communier le malade à sa place. A la sortie de la messe, il descendait en voiture à la grotte, distante d'environ un kilomètre, et là, de nouveau placé sur sa chaise roulante, il pouvait aborder la piscine. Pendant six jours, il se plongea tout entier dans cette eau de miracle, et pendant six jours de nombreux pèlerins le virent à la même heure prier devant la grotte et consoler ses compagnons de souffrance. Plus d'un pleurait en le voyant si jeune et si infirme, et tous bientôt lui furent unis par la sympathie, comme ils l'étaient déjà par la prière.

Deux jours après notre arrivée, M. l'abbé Peyramale, le vénéré curé de Lourdes, venait visiter notre cher malade ; ses paroles, où respirait une foi si robuste, nous furent comme le garant d'une prochaine guérison. « Si la sainte Vierge veut « tant soit peu s'en mêler, disait-il, elle aura bientôt fait de « vous guérir. » Dès ce moment, M. de Musy avait trouvé un ami et un avocat puissant auprès de Marie.

Le mercredi 13 août, seconde visite de M. le curé : « La sainte Vierge ne vous a pas encore guéri? s'écrie-t-il en entrant ; je vais me brouiller avec elle ! » De nouveau il promet ses prières, et nous laisse remplis d'espoir.

Le jeudi 14, Mme la baronne de la Ruë, femme du sous-préfet de Saint-Malo, était, après douze ans de paralysie et de cruelles souffrances, soudainement guérie en touchant pour la première fois le sol de la grotte. Marie ne lui donnait pas même le temps de se plonger dans la piscine. Dans la foule, on disait : » C'est le tour de monsieur l'abbé. » C'était si bien l'espérance de tous, que le Frère gardien réservait un cierge à cette intention pour le lendemain. La *miraculée* priait pour le malade. Lui-même me disait dans la soirée : « Je crois que je vais guérir. ».

On comprendra que la nuit du 14 au 15 se passa dans l'insomnie.

Le jour béni de l'Assomption, de grand matin, nous arrivions à la crypte, où les malades seuls sont admis à entendre la sainte messe les jours de fête. M. l'abbé de Musy demande avec instance que ma messe soit dite à l'autel de la sainte Vierge. Nous espérions peu obtenir cette faveur : elle nous est cependant accordée.

En revenant à la sacristie, je trouvai M. l'abbé Sire, ce serviteur si dévoué de Marie Immaculée ; je m'offris pour servir sa messe. Particularité trop touchante pour que je ne la fasse pas connaître, son intention était, ce jour-là, en offrant le saint sacrifice, d'en mettre le mérite à la disposition de la très-sainte Vierge pour qu'elle l'appliquât suivant son cœur et pour sa plus grande gloire.

C'était la deuxième messe qu'entendait M. de Musy après celle où il avait communié. J'étais tout troublé. A l'élévation, je m'aperçois, à mon grand étonnement, que le malade était à

genoux ; instinctivement je tire ma montre, il me semblait que le miracle commençait : il était huit heures. Un quart d'heure se passe, M. de Musy était toujours à genoux. De temps en temps je me retournais, redoutant de le voir s'affaisser par suite de la fatigue. Après la messe, je m'approche de lui, je n'en croyais pas mes yeux ; les quelques personnes présentes partageaient mon émotion. A neuf heures, j'avance en hésitant la chaise roulante. M. de Musy se lève avec aisance, s'agenouille, se relève pour aller dire à une dame paralytique : « Madame, la sainte Vierge vient de me faire une grande « grâce... Elle m'a guéri. Ayez confiance, je la prierai pour « vous. » Puis il part, et je le suis emportant la chaise sous mon bras.

A peine sorti de la crypte, je lui demande s'il est guéri ; il m'embrasse en pleurant et me dit : « Je le crois. » Ces seules paroles furent échangées. Qui pourrait rendre le sentiment avec lequel elles sont dites et entendues?

Le cocher, dont les services nous étaient désormais inutiles, s'éloigne plein d'étonnement.

Nous descendons à la source miraculeuse à pied et par le plus long chemin. D'abord il nous est impossible de rien dire... ; puis, jusqu'à la grotte, nous récitons des *Ave Maria*. Le Frère, tout en larmes, nous apporte le cierge que son pressentiment nous gardait ; il ouvre la grille et la referme sur nous. Cette protection contre la foule n'était pas inutile ; d'abord stupéfiée, elle reconnaît le prêtre que depuis six jours elle voyait incapable de faire un seul pas. On crie : « Au miracle ! » Le *Magnificat* est entonné... L'affluence est énorme et augmente à chaque instant. Après les dix *Ave Maria* récités pour les pécheurs, d'innombrables images sont présentées ; M. de Musy peut les signer sans aucune fatigue, lui qui depuis longues années ne se servait pas de ses yeux. — On veut le voir marcher, il marche, et tous le voient, grâce à sa haute taille. Il bénit la foule..., on demande qui il est. Il raconte sa guérison en quelques mots : « Je suis un prêtre du diocèse d'Autun. Depuis vingt ans j'étais malade ; il y a onze ans que je n'ai pu dire la sainte messe. Depuis plusieurs mois je ne pouvais plus marcher... Je suis venu à Lourdes pour demander ma guérison ;

la sainte Vierge me l'a accordée : aidez-moi à l'en remercier ! »

Puis il faut encore signer les images, les livres, qui affluent de toutes parts. A onze heures et demie, les Pères missionnaires font ouvrir la grille : le flot se précipite, chacun veut approcher de celui qui a été l'objet d'une grâce si grande ; on veut toucher ses vêtements, baiser ses mains ; on tombe à genoux en demandant sa bénédiction, ses prières : tous pleurent.

M. de Musy traverse à grand'peine cette foule. On le suit jusqu'à la maison des Pères, on veut encore le voir marcher.

Après quelques instants de repos, il monte à la chapelle, en gravissant facilement le rapide escalier de bois qui y conduit. Vers deux heures, il revient chez lui.

Le soir, à vêpres, M. Peyramale racontait à ses paroissiens cette guérison, et la proclamait un des miracles les plus grands et les plus avérés qu'on eût vus à Lourdes.

Après vêpres, M. de Musy faisait sa première visite et allait remercier M. le curé. Je voudrais pouvoir rendre la joie et les transports de ce saint prêtre en voyant son cher malade si bien guéri.

Le lendemain samedi, au milieu et malgré d'incessantes visites, nous dûmes préparer les cérémonies de la messe un peu oubliées après onze ans d'interruption.

Dans l'après-midi, un inconnu se fait annoncer ; il entre, aborde M. l'abbé de Musy en lui disant : « Je viens vous re-
« mercier. Votre miracle m'a converti. Il y a quarante ans que
« je ne fréquentais plus les sacrements. En venant à Lourdes,
« j'ai promis à ma sœur de me convertir si je voyais un mi-
« racle. J'étais devant la grille lorsque vous racontiez le vôtre.
« Ce récit m'a convaincu, je me suis confessé et je vous de-
« mande la faveur de communier à votre messe.

M. de Musy ne lui répond qu'en l'embrassant et en lui disant que ce miracle lui causait autant de joie que le sien.

Le lendemain matin M. Peyramale venait chercher M. de Musy qu'il voulait assister à sa *première* messe. Elle fut dite à l'autel du miracle. La crypte regorgeait de fidèles qui tous voulaient communier de la main du prêtre guéri. La première personne qui eut ce bonheur fut le converti du 15, la deuxième était la *miraculée* du 14.

Après ces jours d'incomparables émotions, M. l'abbé de Musy est revenu dans sa famille. Il a dit la messe chaque matin ; il marche sans fatigue ; il peut écrire ou lire de longues heures ; la guérison est complète.

l'abbé Antoine,
Prêtre du diocèse d'Autun.

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE.

Voici un document très-important, qu'une feuille protestante d'Angleterre, le *Daily Telegraph*, reproduisait, il y a quelques semaines, avec l'autorisation de l'illustre archevêque de Westminster, Mgr Manning. C'est un mémoire sur la situation du catholicisme en Angleterre ; en le voyant reproduit par une feuille protestante, on comprendra quelle position les catholiques occupent maintenant dans ce pays où ils n'avaient encore, il y a un demi-siècle, qu'une existence si précaire, et à quelle estime ils sont tenus par ceux là mêmes qui étaient leurs plus cruels ennemis. Il y a là l'un des plus heureux signes du temps. Quant au mémoire lui-même, c'est un document à la fois abondant et précis, où tout est dit sans longueur et sans détails inutiles, enfin digne en tout de la plume éloquente et vigoureuse du prélat placé à la tête de la hiérarchie catholique de l'Angleterre. Nous le mettrons intégralement sous les yeux de nos lecteurs.

J. Ch.

Dans nul autre pays l'Eglise catholique n'a été soumise à tant et d'aussi grandes vicissitudes qu'en Angleterre. Deux fois renversée, elle a été relevée deux fois. Le christianisme d'aujourd'hui n'est pas la continuation, en Angleterre, du christianisme romain et breton. Il date de saint Augustin de Cantorbéry, dont la mission a été pour l'Angleterre l'origine de la foi et de la hiérarchie anglo-saxonne. Mais, à cette heure, l'Eglise catholique ne possède pas, chez nous, les diocèses ou les provinces, les cathédrales ou les églises paroissiales, les terres ou quelques parties de l'ordre de choses ecclésiastiques provenant de nos ancêtres saxons et perfectionnées par leurs successeurs soit Normands soit Anglais. L'Eglise catholique en Angleterre n'est pas aujourd'hui en continuité avec le vaste et noble sys-

tème temporel dont elle-même s'était investie jusqu'au seizième siècle de notre histoire. Depuis cette dernière date, la foi catholique et romaine a de nouveau été jetée à bas.

Sans églises ni évêques, durant au moins deux générations, quelques prêtres servirent un reste de fidèles catholiques dont le nombre, vers la fin du dix-huitième siècle, était évalué à une trentaine de mille. Le principal chef de ce clergé, dans la première moitié du dix-septième siècle, était un archiprêtre, auquel succéda pendant quelque temps un simple vicaire apostolique. Plus tard un second vicaire de ce rang fut nommé, après quoi leur nombre s'éleva d'abord à quatre, puis à huit dans une période ultérieure. Enfin l'Angleterre vit rétablir, en 1850, une hiérarchie composée d'un métropolitain et de douze suffragants.

Notre Eglise est éminemment et visiblement, en Angleterre, l'Eglise des pauvres. Quoique, dans la réalité, la lignée d'un petit nombre de noms, illustrés par l'histoire, rattache indissolublement cette Eglise à toutes les classes de la monarchie britannique, néanmoins quatre-vingt dix-neuf centièmes de ses adhérents sont parmi les plus pauvres du pays. Nos temples sont, depuis les quarante dernières années, ouverts au peuple anglais. Les gens du peuple les ont habituellement fréquentés, ont assisté au culte qui y est célébré, y ont entendu les instructions religieuses, sont devenus familiers avec les autres membres; et, alors, les craintes et les terreurs de l'ignorance, les préjugés, les faux exposés ont cédé la place, non devant les réfutations de la controverse, mais devant les droites inspirations de l'honnête sens commun, — inspirations fondées sur ce qu'ils ont eux-mêmes vu et entendu. L'Eglise catholique est entrée de nos jours une fois de plus dans la vie anglaise, publique et privée. Elle prend son rang parmi les institutions publiques du pays. Elle apporte sa part dans toutes les œuvres publiques d'éducation, de charité et d'utilité. Son action bienfaisante est reconnue, même par ceux qui ont pour elle le moins de sympathie.

Voici, en résumé, la statistique actuelle de notre Eglise :

1° La hiérarchie, consistant en un archevêque et douze évêques;

2° Treize chapitres d'églises cathédrales, composés chacun d'un prévôt et de dix chanoines;

3° Treize diocèses, avec seize cent vingt-et-un prêtres;

4° Mille seize églises publiques et chapelles;

5° Six grands colléges;

6° Dix colléges moindres;

7° A Londres, pour la classe moyenne et pour les pauvres, deux cents écoles; dans le reste de l'Angleterre, environ huit cents;

8° Parmi les couvents, dix, à peu près, sont voués à la vie contemplative, tous les autres s'occupent des diverses œuvres de charité active, principalement d'éducation à tous les degrés, mais par-dessus tout du soin des pauvres et des malades, des pénitenciers, des maisons de réforme, des orphelinats, des asiles et demeures (*homes*) de toute sorte;

Suivant les témoignages que nous avons à notre disposition, par exemple les listes de baptême, le nombre des catholiques, en Angleterre et dans le pays de Galles, peut s'évaluer maintenant à un million et demi.

Les cruautés du seizième siècle ont poussé si loin envers l'Eglise catholique d'Angleterre la dépossession, qu'il n'y a pas dans le pays de corps religieux existant plus strictement sur le principe de la coopération volontaire. Ses églises et ses écoles ont été entièrement bâties par les offrandes de son peuple. De même, ses évêques et ses prêtres sont presque tous, et en grande partie, complétement dépendants des aumônes de leur troupeau. On peut dire avec exactitude qu'un très-grand nombre de nos prêtres vivent spécialement des offrandes hebdomadaires recueillis chaque dimanche. A l'exception des plus grandes églises dans les villes de diverse importance, la plupart des missions ou paroisses ont un revenu au-dessous de leurs dépenses annuelles. Toutefois, la générosité collective ou individuelle et la bonne Providence de Dieu rétablissent, d'année en année, la balance. Nul corps religieux, dans toute l'Angleterre, ne subsiste plus habituellement sur la foi en la Providence divine. Or, cet état de pauvreté produit en même temps, sur le clergé et sur le peuple, la meilleure influence. Il les attache l'un à l'autre dans une étroite confiance et charité mutuelle. Il

leur fait sentir que toutes les œuvres de l'Eglise sont leur commun devoir et leur intérêt commun. L'autorité, aussi bien que l'indépendance du clergé, n'en est pas diminuée d'un *iota*. Le peuple, grâce aux instincts de sa foi, reconnaît l'*office* (la mission) de ses prêtres, et le clergé demeure uni avec le peuple par tous les liens de la gratitude resserrant ceux de l'affection. Ni les prêtres ni le peuple ne voudraient échanger, contre les plus riches dotations de l'Etat, ces services réciproques dans les choses spirituelles et temporelles.

ED. MANNING, *archevêque de Westminster.*

(*La fin au prochain numéro.*)

LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE (1).

Un conseiller à la Cour de Paris, M. Berriat Saint-Prix, a publié, il y a trois ans, un important ouvrage intitulé : la *Justice révolutionnaire* (2). Ce n'est point l'œuvre d'un homme de passion, ni d'imagination. C'est l'œuvre d'un magistrat, consciencieux et froid, qui, contenant ses propres impressions, s'est imposé la plus grande modération de langage. Habituellement, il s'est contenté de laisser parler les faits, et il a eu raison. L'autorité de son livre n'en est que plus grande. Quel relief, d'ailleurs, ses réflexions auraient-elles ajouté aux horreurs et aux infamies mises en lumière !

M. Berriat Saint-Prix a composé son écrasant et irréfutable réquisitoire avec des documents absolument authentiques, tous de première main, presque tous manuscrits, conservés dans nos archives départementales, qu'il a pris la peine d'aller explorer lui-même. On ne peut donc pas dire que les faits qu'il raconte ne sont pas l'expression de la vérité. C'est tout le passé révolutionnaire qui surgit ici, qui ressuscite, tel qu'il a été, lâche et féroce, sanglant et sinistre, froidement criminel, sys-

(1) Extrait du *Messager de Toulouse*.

(2) La *Justice révolutionnaire*, d'après des documents originaux, la plupart inédits, par M. Berriat Saint-Prix, conseiller à la Cour de Paris. Deuxième édition. Paris, chez Michel Lévy; 1870, un volume in-8°. Prix : 7 fr. 50.

tématiquement monstrueux! Nous voudrions que ce livre fût lu par tous ces esprits faux qui croient encore à la justice révolutionnaire. A coup sûr, à moins de mauvaise foi, il leur ouvrirait les yeux sur les malheurs et les crimes qui se commettent lorsque l'ignorance, la bassesse et le vice viennent à s'emparer du pouvoir.

Comme ce *desideratum* est à peu près impossible, nous croyons devoir résumer à vol d'oiseau les horribles révélations que le livre de M. Berriat Saint-Prix renferme sur l'Epoque maudite.

L'institution de la justice révolutionnaire a suivi de près la chute du trône. La Démagogie tint les tribunaux ordinaires en suspicion de dangereuse faiblesse. Il lui fallut des hommes spéciaux et sûrs pour les remplacer. Il lui fallut des Commissaires extraordinaires. Ces Commissaires extraordinaires furent choisis parmi ce que la Révolution avait de plus cruel, de plus scélérat. On institua aussi des commissions militaires et des tribunaux révolutionnaires. Tous ces instruments de vengeance inondèrent la France de guillotines et firent de notre patrie une immense hécatombe. On institua enfin des accusateurs publics pris dans la lie de la populace. Fouquier-Tinville, à Paris, fut le type le mieux réussi de cette engeance ignoble. Il y avait parfois des juges, de prétendus juges. Mais ces juges-là n'apparaissaient que pour la forme. Des défenseurs, il n'y en eut jamais. Après des questions banales sur les noms et l'âge, les accusés déclarés coupables, en masse, étaient envoyés, en masse, à la fusillade. On égorgeait pour égorger.

Voici quelques traits à la charge du tribunal révolutionnaire de Paris où dominait l'exécrable Fouquier-Tinville.

On avait à juger le comte de Gamaches. Par une fatale similitude de nom, on fait aussi comparaître un serrurier appelé Gamaches. Fouquier est prévenu de la méprise : « Bah! dit-il « cyniquement, il ne faut pas que le serrurier ait été dérangé « pour rien. Deux Gamaches guillotinés au lieu d'un, c'est tout « profit. » Le même fait eut lieu pour la mercière Maillet qu'on avait citée au lieu et place de la comtesse de Maillé : « Ma foi! « s'écrie encore Tinville, je tiens à mon compte, et ce n'est pas « un T de plus ou de moins qui le dérangera. Que la mercière

« passe aujourd'hui à la lunette pour la comtesse, l'autre lui « rendra sa politesse. »

Ceux qui assistaient Fouquier-Tinville étaient aussi féroces. Renaudin proposait de faire saigner à blanc, pour les affaiblir, tous les condamnés à mort, et cela parce que les victimes marchaient trop bravement au supplice. Le juré Vilatte envoyait sans jugement à l'échafaud cinquante-sept accusés, afin d'aller dîner plus tôt. Leroy de Montflabert condamnait sans rémission tous ceux qui avaient de la difficulté à parler parce qu'ils l'ennuyaient. Prieur (de la Marne), tout fier d'avoir inventé l'expression : *Faire cracher dans le sac*, voulait qu'on dressât une guillotine dans la salle même du tribunal pour aller plus rondement en besogne.

Un jour, Martin de l'Agenais, notaire très-connu, part de Passy qu'il habitait. Il avait été cité à comparaître comme témoin dans le procès du marquis de Nicolaï qu'on jugeait ce jour-là. En s'éloignant, il recommande à sa femme de venir le prendre à la sortie de l'audience pour aller ensuite dîner en ville. Martin se présente, dépose, et, sa déposition faite on le renvoie au banc des témoins, avec défense de quitter la salle avant la levée de l'audience. Le temps se passe, Martin qui songe au rendez-vous donné à sa femme veut savoir l'heure et tire sa montre. Malheureusement, en croyant la remettre en place, il manque son gousset. La montre, s'échappant, va rouler aux pieds d'un juré qui la ramasse. Le boitier était orné d'une fleur de lys. C'était une montre de famille que Martin tenait de son père. Il n'en fallut pas plus pour qu'on fît aussitôt asseoir Martin sur le banc des accusés. Cinq minutes après, cet homme respectable s'entendait condamner à mort.

Voilà la justice révolutionnaire !

En province, c'était absolument la même chose, quelquefois pis.

Les accusés, mis en coupe réglée, étaient condamnés à simple vue. Des centaines de jugements de mort prirent à peine une minute par tête. On jugea des enfants de sept ans, de cinq ans, de quatre ans même. On condamnait le fils avec le père. A Nantes, le commissaire Bignon, en treize jours, envoie à la fusillade 1,573 hommes et 106 femmes, sans un seul acquittement,

un seul ! Cela ne satisfait pas Carrier. Celui-ci renchérit encore sur Bignon et inventa les fameuses noyades. Il fit en un jour jeter dans la Loire 1,800 victimes. C'est ce qu'il appelait « les déportations verticales.» Pendant ce temps-là, il se livrait aux plus crapuleuses orgies à l'hôtel Henri IV avec des filles, qu'il traînait sans cesse à sa suite et qu'il appelait son sérail. La vue d'un prêtre le jetait dans des rages inexprimables. Montrant un jour à la canaille de Nantes les maisons des riches, il lui dit : « Ignorez-vous donc que les richesses de ces gros négociants « vous appartiennent ; et la rivière n'est-elle pas là ! » Le lendemain quinze de ces négociants et quatre-vingt-dix prêtres étaient embarqués sur la *Galiote* et jetés dans le fleuve par une soupape. Il faut lire dans Berriat Saint-Prix les navrants détails qu'il donne de ces exécutions monstrueuses. Il en est de même des tournées infernales de Turreau dans la Vendée et des sabrades de Lebatteux dans le Morbihan.

A Angers, les commissaires Proust et Parein-Félix envoyèrent, sans jugement, dans l'espace de trois mois, 1,973 victimes à la guillotine ou à la fusillade. Laignelot, à Brest, multiplia tellement les exécutions que le bourreau Anse, un soir, fit remettre des condamnés au lendemain parce qu'il était tellement fatigué qu'il ne pouvait plus remuer ni bras ni jambes.

Vacheron, un juge-sommelier, Volcler et Fauchon ensanglantent la Sarthe et la Mayenne. Dartigoeyte terrorise le département du Gers et la Haute-Garonne. De concert avec Paganel, il institue à Toulouse un tribunal révolutionnaire qui, du 25 nivôse au 2 thermidor an II, condamne à mort trente-deux personnes dont le seul crime était de manisfester quelques sympathies pour les prêtres réfractaires. Dans le Gard, Courbis, surnommé le Marat du Midi, accumule les listes de proscription. Sa maison était située en face du lieu des exécutions : « Voyons, disait-il parfois, si la tête d'un tel sautera « bien. » Parfois aussi, il faisait entourer la guillotine par des filles de joie demi nues qui dansaient, en face du supplicié, d'obscènes farandoles. En même temps, Maillet, Barras, Fréron, Salicetti, Gasparin décimaient le Var et les Bouches-du-Rhône. Dans le bourg de Bédouin (Vaucluse), l'arbre de la liberté a été jeté bas dans la nuit. Maignet, le proconsul d'Orange,

apprend le fait; il brûle le bourg de Bédouin, tue les habitants ou les force de se cacher dans les cavernes et les montagnes.

Encore une fois, voilà la justice révolutionnaire !

Fouché, Couthon, Collot-d'Herbois nettoient Lyon. Lyon est une ville qui doit disparaître. Les maisons mêmes sont condamnées. Deux cent neuf martyrs — toujours sans jugement — sont dirigés vers le Rhône pour y être massacrés en masse par le canon. C'est la seconde fois qu'une telle scène se reproduit; la première fois, ils étaient soixante et dix. Huit jours après, ces horribles scènes se renouvelaient encore et quarante-quatre prisonniers, dont douze femmes, étaient passés par les armes.

On a fait récemment le calcul approximatif des victimes de la Révolution, et voici les résultats donnés par la statistique :

GUILLOTINÉS.

Nobles,	1,278
Femmes nobles,	750
Femmes de laboureurs et d'artisans,	1,647
Religieuses,	350
Prêtres,	1,135
Non nobles,	13,633

AUTRES VICTIMES.

Femmes mortes par suite de couches prématurées,	3,400
Femmes enceintes et en couches,	348
Femmes tuées dans la Vendée,	15,000
Enfants tués dans la Vendée,	22,000
Morts dans la Vendée,	900,000
Victimes de Carrier, à Nantes,	32,000
Enfants fusillés et noyés,	2,000
Femmes fusillées et noyées,	764
Prêtres fusillés et noyés,	760
Nobles noyés,	1,400
Artisans noyés,	5,300
Victimes à Lyon,	31,000
Total,	1,032,585

La Révolution nous a-t-elle coûté assez de sang? Et avons-nous tort de crier : « Guerre à la Révolution! »

Et dire que pour compléter cette statistique il faudrait encore y ajouter les victimes des massacres de Versailles, des Carmes, de l'Abbaye, de Toulon, de Marseille, de la Glacière, d'Avignon, de Bédouin, des journées de Juillet, de celles de 1848, de la Commune de 1871! C'est monstrueux.

On ne voit partout que du sang. Les existences sont coupées, jetées au feu comme des bois morts. Le Moloch était insatiable et joignait le cynisme à la cruauté. De quoi étaient composés la plupart des tribunaux révolutionnaires? presque toujours d'ivrognes, de débauchés, d'ignorants aussi ennemis de l'orthographe que de la royauté, espèce de carnassiers qui usurpaient le nom d'hommes.

Il résulte de l'ouvrage de Berriat Saint-Prix que sur les innombrables condamnations à mort (plus de cinquante mille au bas mot) prononcées par les tribunaux et les commissions révolutionnaires, on n'en trouverait pas cinq cents de régulières, cinq cents qui fussent ratifiées comme légitimes par les tribunaux ordinaires.

Autre chose digne de remarque. *C'est en majeure partie sur des enfants du peuple que frappe le couteau de la Révolution. Ce sont principalement des femmes, des enfants, des prêtres, des religieuses, des bourgeois, des négociants, des artisans, des paysans, c'est une immense majorité plébéienne sur laquelle est tombé le couperet de la Terreur.* Et tout le crime de ces martyrs était de manifester des sentiments contre-révolutionnaires, de porter simplement un costume qui ne plaisait pas aux proconsuls de Robespierre ou enfin d'avoir peu de goût pour le décadi!

Ne laissons donc pas glorifier devant nous un temps où des milliers d'exécutions eurent lieu en vertu d'une loi qui privait les accusés de témoins, de défenseurs et d'appel. Quand on nous dira que c'était un mal nécessaire et qu'il fallait anéantir les prétendus oppresseurs du peuple, répondons, l'histoire à la main, aux avocats de la Terreur : « Les artisans de Paris, « les paysannes du Poitou, les enfants de Nantes et tant d'au- « tres étaient-ils des oppresseurs du peuple? »

COLA DI RIENZO.

Il paraît que le 20 septembre, à Vienne, on devait, en l'honneur de Victor-Emmanuel représenter au théâtre de l'Opéra *Colà di Rienzo*, mais que, au dernier moment, *par ordre supérieur*, le programme a été changé, de sorte qu'on a joué *Roméo et Juliette*, de Gounod. L'histoire de Colà di Rienzo, sinon dans sa première partie, au moins dans la seconde, ne devait pas être, en effet, très-agréable à la royauté qui est entrée à Rome, le 20 septembre 1870, par la brèche de la porte Pia ; il ne sera pas hors de propos de la rapporter ici sommairement, d'après l'*Unità cattolica* de Turin (1).

C'était en 1347, le pape Clément VI n'habitait pas à Rome, mais à Avignon.

La pauvre Rome se mourait, déchirée par les factions, surtout par les Colonna et les Orsini.

Vivait alors un certain Colà di Rienzo (Nicolas de Lorenzo) dont le père tenait une taverne, et la mère était blanchisseuse.

Homme de beaucoup d'esprit et de faconde remarquable, il commença à répéter souvent que la condition de Rome était misérable, et qu'il fallait retourner à la glorieuse République romaine.

Comme Gambetta, il se plaisait à haranguer le peuple du haut d'un balcon ; et, de temps à autre, il faisait un petit voyage pour échauffer le zèle, réveiller l'amour de la liberté chérie.

Il prononça tant de discours, s'époumonna à tel point, que le peuple, à la fin, lui donna raison par un plébiscite. On l'élut tribun, on le proclama le libérateur de la sacro-sainte République.

Colà di Rienzo s'installa au Capitole et réduisit Rome au rôle d'esclave.

Nombre de rois et de princes le reconnurent et entrèrent avec lui en intimes relations. Louis de Bavière le suppliait de le réconcilier avec l'Eglise, le prince Louis de Tarente le nommait son « très-cher ami » ; la reine Jeanne de Naples faisait

(1) Traduction du *Propagateur* de Lille.

des cadeaux à sa femme, Mme Colà; le roi Louis de Hongrie lui envoyait des ambassadeurs. Toujours les audacieux ont réussi ; mais leur triomphe est éphémère.

Le mauvais génie du tribun était Mme Colà, son épouse.

Mme Colà, qui aimait les belles robes, se taillait des vêtements dans des chasubles d'évêques et faisait monter en parures les joyaux des églises.

Quant à Colà, il avait deux moyens pour corrompre le peuple qui n'avait, du reste, plus besoin d'être corrompu : l'hypocrisie et l'argent. Quand il se rendit à Saint-Pierre, il était suivi d'un certain Migliaro qui, tout le long du chemin, jetait au peuple des pièces d'argent. A droite et à gauche du tribun, s'avançaient deux serviteurs chargés de gros sacs de monnaie.

Et ce n'était point du papier sale comme dans l'Italie des Sella, des Lanza et des Minghetti. C'était de l'argent véritable, avec cette légende : ❋ *N. Tribun. August.* et sur le revers : *Roma caput mundi.*

Tout réussit à Colà, pour quelque temps au moins. Mais bientôt il s'enivra d'orgueil, il voulut la couronne de laurier, comme César.

Que dis-je! il prétendit sept couronnes, pour représenter les sept dons de l'Esprit-Saint dont il se disait l'élu. Il persécuta cruellement le clergé et emprisonna l'évêque d'Orvieto (probablement sur le conseil du Saint-Esprit).

Il aspirait à la domination universelle, et ce n'était qu'un brouillon.

Après quelques mois d'une gloire malsaine, lui, Colà, Mme Colà et tous les petits Colà, furent obligés de s'enfuir sans tambour ni trompette. Ils se réfugièrent à Prague ; mais le roi de Bohême les fit arrêter et les envoya au Pape, à Avignon. Joli cadeau !

Cependant Innocent VI, croyant à son repentir, l'absout des excommunications et le met en liberté. Ah ! ils sont bien cruels, les papes, n'est-il pas vrai ? Comme ils se vengent !

Durant l'absence de la famille Colà, du sein de l'infime plèbe surgissait un autre tribun, François Baroncelli.

Ce monsieur signait ainsi : *Franciscus de Baroncellis, tribunus secundus.*

Sans égard pour la souveraineté et la majesté des Pontifes, il écrivait au Pape des lettres insolentes et ridicules.

Il invitait Charles IV à prendre de force la couronne impériale; il volait, il pillait les boutiques des marchands, il transforma Rome en un capharnaüm véritable où l'on assassinait à qui mieux mieux.

Après quatre mois d'orgies dégoûtantes, François fut tué.

Mais voici que Colà revient, accompagné de Madame.

Cette fois, loin de donner de l'argent, il imposait des contributions extraordinaires, pour solder grassement ses spadassins.

La plèbe se souleva contre lui, au cri de : « Vive le peuple ! A bas Colà di Rienzo ! »

Le tribun fut abandonné par ses gardes, par ses ministres, par ses serviteurs. Seules, trois personnes lui restèrent fidèles.

Il s'enferma dans sa maison, et, vêtu en soldat, le drapeau en main, il parut sur la terrasse, criant à pleins poumons : « Vive le peuple ! »

Pour toute réponse, on lui lança des pierres.

Alors, nouveau stratagème : habillé en domestique, il fit ouvrir les portes de la maison, invitant le peuple au pillage.

Il s'était noirci la figure avec de la suie, et il criait plus fort que les autres : « Saccageons la maison du traître ! »

Lui-même, il donnait l'exemple, et chargeait des couvertures sur ses épaules.

Mais il fut reconnu, et arrêté aussitôt. Un ouvrier lui planta un couteau dans la poitrine.

On lui coupa la tête et les mains, qu'on promena par toutes les rues de Rome.

Son corps fut pendu à la devanture d'un boucher. Ces événements se passaient au mois de décembre 1354.

LA FOI DU CHARBONNIER (1).

Je suis allé passer quarante-huit heures à Ostende. La mer, agitée par les vents d'équinoxe, était d'une incomparable et sévère beauté; les flots arrivaient l'un après l'autre, bondissants, furieux, acharnés contre les dunes qu'ils entament un

(1) Extrait du *Figaro*.

peu chaque jour, avec cette plainte retentissante qu'on n'oublie jamais après l'avoir entendue une fois.

Aussi ai-je passé tout mon temps sur l'estacade d'Ostende, admirant tour à tour la sauvage sublimité des vagues et le courage des pêcheurs qui allaient les affronter.

Combien ont disparu ainsi! combien ont péri dans ce duel acharné entre l'homme et les éléments, entre l'esprit et la matière!

Quand je vois un vieux marin, je suis toujours tenté de le saluer comme un vainqueur. L'autre jour, je suivais donc, avec une curiosité haletante et d'un cœur oppressé, les efforts d'un bateau de pêche qui voulait rentrer au port. Le vent faisait rage, courbant la mâture, déchirant la voile. La pauvre barque ballottait tantôt à la crête des flots, tantôt à moitié cachée par d'énormes vagues. Cependant, après bien des efforts, la mer et le vent furent vaincus. A peine le bateau eut-il dépassé les premières piles goudronnées de l'estacade qui ferme le port, que les six marins qui le montaient firent tous ensemble un signe de croix.

Ils se sentaient sauvés pour cette fois, et ils remerciaient Celui qui a dit à la mer : « Tu n'iras pas plus loin. »

Je ne saurais exprimer à quel point ce signe de croix me toucha, dans quel monde de réflexions il m'entraîna.

La veille, en quittant Paris, j'avais lu dans quelques journaux que décidément le catholicisme se mourait et que l'homme, illuminé par des lueurs nouvelles, allait commencer à jouir de sa raison indépendante et de sa liberté reconquise. Je me demandai tout de suite quelle compensation la philosophie pourrait apporter aux marins d'Ostende le jour où elle leur aurait démontré que le signe de la croix est un mouvement mécanique, sans influence sur les éléments et symbole de la plus avilissante superstition.

Que de choses cependant dans ce signe de croix, pour le croyant qui ne connaît que son catéchisme et qui n'a jamais entendu parler du positivisme!

Pendant que la mer tourmente la barque et menace de l'engloutir, ce signe de croix est un appel confiant à l'Être divin qu'on offense, qui châtie, mais qui pardonne aussi, qui fait

succéder le calme à l'orage, le printemps souriant aux rudes et longs hivers. N'est-ce pas quelque chose, au milieu de la tempête menaçante, que d'espérer en une force supérieure, en un secours mystérieux? Quel bénéfice trouvera le sceptique, en face du danger, à savoir que son salut ne dépend que de lui seul, que nul protecteur ne veille sur lui, et qu'il va entrer tout entier dans la nuit éternelle?

Même, s'il faut mourir, même si le Dieu qu'on implore ne manifeste point sa puissance par un miracle, ce signe de croix dont sourient nos grands philosophes, devient la consolation du moment suprême. Pauvre matelot, tu ne reverras ni ta cabane, ni ta femme inquiète en berçant ton nouveau-né, ni le clocher de ton village, mais une prière sincère va t'ouvrir ce ciel que Jésus a promis aux humbles de cœur, et là, dans la gloire éternelle, tu n'auras plus à craindre la rage des flots : tu te reposeras à jamais dans le port.

Si encore la philosophie, si le positivisme avaient découvert quelques vérités tellement lumineuses qu'en les contemplant on se sentît pénétré de certitude, les chrétiens pourraient, le cœur brisé, renoncer à leur foi et s'incliner devant la révolution nouvelle; mais il n'en est point ainsi. On a classé avec plus de méthode les origines de notre espèce et les phases par lesquelles a passé notre planète; on n'a pas percé à jour le secret de la création; on n'a pas remplacé le Dieu de la Genèse et raconté comment la matière s'est tranformée et organisée peu à peu. Si le raisonnement pur est impuissant à démontrer l'existence de l'âme et la vie éternelle, il l'est tout autant à démontrer que la matière agit et pense par elle-même. Mystères pour mystères, ne vaut-il pas mieux laisser à l'humanité ceux qui lui apportent un peu d'espérance que ceux où elle ne trouve avec le doute que le désespoir et le néant.

Et puis, bien que, par malheur, la faiblesse humaine l'emporte souvent sur les croyances les plus enracinées, bien que tous les chrétiens ne soient pas des modèles de vertu, on ne saurait nier qu'une société où chacun pratiquerait la morale évangélique serait bien près de la perfection. Les ennemis du christianisme ne peuvent nous offrir l'expérience d'un monde où la libre-pensée ait eu plus de puissance que la foi pour em-

pêcher les crimes et les erreurs inhérentes à l'espèce. Il y aurait même une statistique fort curieuse à faire et qui n'a pas encore été tentée, je crois, savoir : parmi les gens qui comparaissent devant la cour d'assises, combien ont des croyances religieuses et combien, sans être des libres-penseurs, se conforment aux doctrines négatives de la libre-pensée? Je doute fort que celle-ci eût le beau rôle et se vantât de compter dans ses rangs M. Troppmann et l'incomparable M. Gélignier, qui notoirement cependant n'étaient point des cléricaux.

Nous voici bien loin, en apparence, des pêcheurs d'Ostende, mais je tenais à m'appesantir sur cette idée que les docteurs du matérialisme, uni en légitime mariage avec la démocratie, lorsqu'ils prétendent travailler pour la foule, ne font en réalité qu'aggraver les inévitables douleurs qui sont le partage de la majorité ici-bas.

Sous prétexte de répandre les lumières, de vaincre l'ignorance, ils exaltent la raison individuelle, ils établissent cet axiome qu'on ne doit croire qu'à ce qu'on voit ou à ce qu'on entend ; puis, une fois le ciel vidé, les églises déblayées et transformées en clubs, l'homme se retrouve devant les mêmes problèmes, ignorant d'où il vient, pourquoi il souffre, pourquoi, dans l'inégale distribution de la fortune terrestre, il a le plus mauvais lot.

Les gens de loisir et de science n'ont aucune peine à se créer un petit nombre de principes moraux qui leur tiennent lieu de foi et qui leur permettent de vivre en philosophes, comme Socrate ou Platon ; mais, depuis que le monde existe, les philosophies n'ont servi qu'à d'imperceptibles minorités. Combien Socrate a-t-il eu de disciples? A côté des sages athéniens qui riaient de Jupiter Olympien et d'Esculape, qui dissertaient sur l'éternité de la matière, le peuple grec croyait à ses Dieux, leur offrait des libations et, quand ses proches mouraient, leur donnait de quoi payer l'obole à Caron.

Le paganisme ne disparut que lorsqu'une religion plus pure et plus noble vint satisfaire ce besoin de croyance que rien ne peut arracher du cœur humain, qui correspond à toutes nos

faiblesses, à tous nos désespoirs, qui est la poésie et la consolation de cette triste vie.

On ne détruit bien que ce qu'on remplace, a dit un penseur ; avant de prononcer l'arrêt de mort du catholicisme, il faut donc savoir ce que vous donnerez en échange aux pauvres gens qui y puisent des leçons de morale et de patience.

Je le sais : ce sont des ignorants, comme vous dites avec mépris; ils n'ont étudié ni la géologie, ni la physiologie, ni la pathologie; ils sont incapables de suivre l'histoire de l'humanité, depuis la masse gélatineuse flottant sur les eaux qui fut, paraît-il, notre commune aïeule, jusqu'au primate bimane abonné de la *République française* et de la *Revue positive*. En sont-ils plus malheureux?... Au nom même de la démocratie, destinée à améliorer le sort du grand nombre, j'adjure les libres-penseurs de réfléchir à cela, de se demander s'il est moins raisonnable d'aller en pèlerinage que de danser la farandole autour de la Marianne, si la morale positive a suffi pour empêcher les crimes de la Commune, et si dans les heures de danger, si au milieu de la bataille, au milieu de la tempête, on se sent plus de courage en invoquant le nom de M. Littré qu'en implorant le secours de Dieu ?

Tout est là, et, en matière pareille, le témoignage des pêcheurs d'Ostende me semble plus concluant que les paradoxes les plus séduisants sur la perfectibilité de l'espèce et les progrès de la raison humaine.

Francis MAGNARD.

LES LIVRES COURONNÉS PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nous nous sommes promis de revenir sur plusieurs des livres couronnés par l'Académie française dans sa dernière séance publique annuelle (1). Il y a bien du mélange dans la liste de ces livres ; si quelques-uns sont bons et même excellents, comme l'*Histoire de la Restauration*, de feu M. Nettement ; *Aigle et Colombe*, de M[lle] Zénaïde Fleuriot; *Bourgeois et Ouvriers*, de M. l'abbé Tounissoux, il y en a d'autres qui sont

(1) V. le numéro 90 (6 septembre) des *Annales catholiques*, page 446.

bien moins recommandables, quelques-uns qu'on pourrait s'étonner de voir couronnés, si l'on pouvait s'étonner après avoir vu pendant plusieurs années le grand prix Gobert accordé à l'ennuyeuse, pédantesque et antichrétienne *Histoire de France* de M. Henri Martin.

On se demande aussi comment l'Académie a pu classer parmi *les ouvrages les plus utiles aux mœurs*, selon les conditions du programme, l'*Histoire de l'éloquence avant Cicéron*, de M. Cucheval; le *Voyage autour du monde*, de M. le comte de Beauvoir; le *Théâtre français avant la Renaissance*, le *Théâtre français aux seizième et dix-septième siècles* et la traduction en vers modernes de la *Farce de maître Pathelin*, par M. Edouard Fournier; enfin le *Petit Manuel d'économie pratique* de M. Maurice Block. L'*Histoire de l'éloquence avant Cicéron* est un ouvrage estimable et que liront avec profit les professeurs de rhétorique et les avocats, mais en quoi peut-elle être des plus utiles aux mœurs? Le *Voyage* de M. de Beauvoir est très-intéressant; il présente des pages charmantes, des parties très-pittoresques, donne des renseignements très-instructifs sur la Chine, le Japon et la Californie, mais, précisément, c'est sur la vie morale, religieuse et intellectuelle des Chinois et des Japonais qu'il se montre le plus superficiel, et çà et là il se laisse aller à des descriptions un peu trop complaisantes qui peuvent blesser certaines délicatesses; en un mot, s'il y a beaucoup à louer dans cet ouvrage, il y a aussi quelques réserves à faire, et l'auteur fera bien d'opérer quelques suppressions dans une nouvelle édition.

Le *Théâtre français* de M. Fournier est certainement aussi une étude fort intéressante et d'un grand mérite; on peut le considérer comme utile aux lettres et même à l'histoire, mais aux mœurs? La *Farce de maître Pathelin*, très-heureusement restituée au théâtre, grâce à la traduction de M. Fournier, nous montre que nos pères ne manquaient ni de malice ni de gaieté, mais le spectacle d'un avocat qui se procure un habit par la ruse, d'un berger qui vole son maître et qui finit par voler son propre avocat est-il précisément un spectacle des plus utiles aux mœurs? Nous comprenons qu'on loue ces travaux et qu'on les encourage, mais nous ne comprenons pas que ce soit à titre

de travaux utiles aux mœurs et nous doutons que ce soit dans cette intention que le prix Monthyon ait été fondé, quoique ces œuvres philanthropiques soient assez peu scrupuleuses en ce qui concerne les mœurs.

Le *Petit Manuel d'économie pratique* de M. Maurice Block pourra aussi être utile en inspirant des idées d'économie et par conséquent en recommandaut cette morale toute matérielle, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui consiste à éviter les excès grossiers; mais est-ce bien là ce qu'on doit entendre par corriger les mœurs, est-ce là ce qui élève et agrandit les âmes, et, par conséquent, ce qui mérite d'être aussi solennellement couronné?

Il y a dans tous ces ouvrages une véritable valeur littéraire, et, d'après M. Patin, toute œuvre qui a une certaine valeur littéraire et qui représente une certaine somme de travail, est utile. Utile, pas toujours; utile aux mœurs, il s'en faut de beaucoup. Si l'on prenait l'opinion de M. Patin à la rigueur, on réhabiliterait les œuvres les plus dangereuses et quelques-unes des plus infâmes. Il y a là une maxime qui revient presque à la théorie de l'art pour l'art, au moyen de laquelle on justifie les plus monstrueuses immoralités des arts plastiques et de la littérature. Pour nous, l'art ne peut être le but; l'art est un moyen, le moyen d'exprimer le beau, et nous n'estimons pas beau ce qui n'inspire pas l'horreur du laid ou n'élève pas l'âme.

Nous n'avons pas les mêmes reproches à faire à l'Académie, en ce qui concerne les livres couronnés pour leur mérite littéraire; mais là encore nous trouvons qu'on eût pu mieux choisir et qu'on a tort de séparer le mérite littéraire du mérite moral; l'un ne devrait pas être séparé de l'autre, si l'on veut avoir une œuvre véritablement belle et véritablement bonne. Ainsi l'on peut trouver qu'il y a des recherches utiles, des aperçus nouveaux et des parties louables dans l'ouvrage de M. Perrens intitulé: *l'Eglise et l'Etat en France sous Henri IV et la régence de Marie de Médicis*; mais M. Perrens n'est pas un historien impartial; il a contre l'Eglise des préjugés qui font souvent dégénérer, malgré lui, nous voulons bien le croire, ses histoires en pamphlets, et c'est une mauvaise situation d'esprit pour écrire l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Nous ne pouvons pas davantage approuver les récompenses accordées à *l'Esprit public au dix-huitième siècle*, de M. Aubertin, et à l'*Histoire des commencements de la république aux Pays-Bas,* de Daniel Stern. M. Aubertin n'a fait qu'une étude très-superficielle du siècle qu'il prétend faire connaître au moyen de documents nouveaux, qui sont connus pour la plupart, et cette étude n'est pas toujours faite avec l'impartialité qui convient à l'histoire. Daniel Stern (Mme d'Argoult) est moins impartial encore : il n'a pas su s'élever au-dessus des préjugés intéressés qui ont présenté sous un jour si faux la révolte des Pays-Bas au seizième siècle, et son enthousiasme pour Maurice de Nassau qui, selon lui, serait parfait s'il n'y avait pas eu la mort de Barnevelt, prouve qu'il n'a guère approfondi l'histoire de ce temps.

Nous terminons cette courte revue des livres couronnés en disant qu'il ne faudrait pas non plus lire avec une pleine confiance l'*Histoire de la littérature espagnole* de G. Ticknor ; mais cela n'enlève rien au mérite du traducteur, M. Magnabal, et c'est justice d'ajouter que l'ouvrage de Ticknor comble dans l'histoire de la littérature une lacune véritablement regrettable.

Tels sont donc les prix décernés par l'Académie française. Nous voudrions que les ouvrages auxquels ils s'appliquent fussent moins sujets à critique, et fussent au moins irréprochables en ce qui concerne les mœurs et les doctrines religieuses. La distinction accordée par l'Académie est une recommandation puissante auprès du public ; en se montrant plus sévère, elle donnerait plus d'importance à ces récompenses, elle augmenterait son autorité et elle rendrait un véritable service à la littérature et aux mœurs. Nous regrettons d'avoir à constater des erreurs et des défaillances qui compromettent l'utilité des prix qu'elle est appelée à distribuer.

J. Chantrel.

L'ÉGLISE ET L'USINE (1).

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

VI

A LA MAISON.

Le lendemain, les deux jeunes gens se levèrent de meilleure heure encore qu'à l'ordinaire. Ils avaient besoin de se parler, et ils n'avaient guère dormi. Jeanne, cherchant à se rendre compte de ce qui pouvait être arrivé, avait fait mille suppositions plus tristes les unes que les autres; Jean-Pierre avait eu beau retourner dans sa tête toutes les combinaisons possibles, il restait toujours cette terrible réalité, qu'il serait renvoyé de l'usine s'il ne travaillait pas le jour de la Toussaint et les dimanches suivants.

Pendant que les parents étaient encore dans leur chambre, Jeanne, attirant près d'elle son frère qui lui paraissait encore plus sombre que la veille, lui dit en parlant à demi-voix :

— Jean-Pierre, tu vas me dire tout.

— Ah! ma pauvre sœur, c'est bien triste.

Et il se mit à lui raconter par le menu ce que nos lecteurs savent déjà. En finissant :

— Tu comprends, Jeanne, que je m'inquiéterais peu de quitter l'usine, si vous n'étiez pas là. Mais le vieux père et la vieille mère ont besoin de mon travail; tu ne peux suffire à tout. Je trouverais sans doute de l'ouvrage ailleurs, mais quand? Et puis ce ne sera pas dans le pays. Il faudra donc vous quitter! Cette seule idée m'abat le courage, parce que je sens bien qu'ailleurs les mêmes difficultés se présenteront, et tu ne seras plus là pour me soutenir.

— Le bon Dieu y sera toujours, dit Jeanne.

— Oui, mais il ne sera plus visible comme il l'est à présent, reprit Jean-Pierre en regardant sa sœur.

Les deux jeunes gens se turent.

Jeanne n'était pas d'un caractère à se désespérer facilement. Elle comprenait bien toute la gravité de la situation ; elle comprenait surtout que Jean-Pierre avait besoin d'elle, qu'il avait besoin de la douce influence de la famille pour rester dans le droit chemin.

Chrétienne à la façon antique, elle ne pensait même pas qu'il y eût à transiger avec le devoir; mais elle pensait qu'il faut essayer de tous les moyens légitimes de concilier le devoir avec les difficultés de la position où l'on se trouve. Après avoir réfléchi quelques instants, elle dit à Jean-Pierre :

(1) Reproduction interdite sans l'autorisation de l'administration des *Annales*.

— Cher frère, je crois avoir trouvé ce qu'il faut faire.

— Oh! dis-le moi bien vite.

— Du courage, Jean-Pierre, et je crois que cela réussira... Oui, cela doit réussir.

— Mais quoi donc ?

— Ah! tu es bien impatient, dit-elle en riant. La gaieté lui revenait avec l'espoir, et cette douce gaieté rendait déja à l'âme de son frère quelque ressort.

— J'attends, dit Jean-Pierre.

— Eh bien! maintenant que vous voilà raisonnable, mon cher frère, je vais vous expliquer ce que j'ai imaginé. Ecoutez bien... Jean-Pierre, permets-moi de te le dire : tu n'as pas pensé à la chose la plus simple du monde, et tu t'es découragé trop tôt. Laissons le Parisien et ses manœuvres. Tu es bon ouvrier. Voilà des années que tu travailles dans l'usine, car tu as commencé en sortant de l'école, aussitôt après ta première communion. Jamais les contremaîtres n'ont eu un reproche à te faire, et tu sais que le patron te regarde comme un de ses meilleurs et de ses plus habiles ouvriers.

— Mais...

— Pas de mais, écoute-moi jusqu'au bout. Je comprends ce que tu vas dire, que le Parisien a prévenu tout le monde contre toi, même le patron. Tout cela est possible, mais tout cela n'est peut-être pas. Je suis sûre, moi, vois-tu, que la plupart de tes camarades t'estiment toujours quoiqu'ils n'osent pas montrer ce qu'ils pensent; je suis sûre que les contre-maîtres te rendent justice, parce qu'ils te voient toujours piocher dur; je suis sûre, enfin, qu'une explication avec le patron arrangerait bien des choses.

— Une explication! y songes-tu, Jeanne? Et qu'en pourrait-il sortir de bon pour moi? Le patron se fâchera encore plus, voilà tout ce que j'y gagnerai.

— Allons, ne mettons pas les choses au pire. Jean-Pierre, tu es un homme, n'est-ce pas?

— Je le croyais, mais devant ce qui arrive...

— Il faut être un homme, il ne faut pas se décourager comme un enfant. D'ailleurs, tu es chrétien.

— Oui, mais...

— Encore un mais qu'il faudra supprimer, monsieur Jean-Pierre. Je ne te dis plus : tu es un homme, tu es chrétien ; je te dis : il faut être un homme, il faut se conduire en chrétien. Si tu es un homme, tu n'auras pas peur d'une explication ; tu parleras franchement, honnêtement et fermement au patron, comme à un homme qui doit

être juste, et comme un homme qui n'a rien à se reprocher ; si tu es chrétien, tu te diras qu'on ne doit abandonner la partie qu'après avoir essayé de tous les moyens honnêtes de réussir, et que, comme tu dois bon exemple à tout le monde, tu dois essayer de montrer que ceux qui veulent faire leur devoir peuvent en venir à bout.

— Tu as toujours raison, Jeanne ; je reconnais que je dois faire cette démarche, mais...

— Encore !

— Je ne dirai plus ce mot, puisqu'il te déplaît; cependant...

— Cependant, c'est à peu près la même chose.

— Jeanne, je n'ai pas envie de rire, va. Je sais où en sont les choses, et je te dis que je n'attends rien de bon de cette explication. Elle aura lieu, je te le promets; je tâcherai de l'avoir, du moins.

Jeanne ne riait plus; car elle reconnaissait tout ce qu'il y avait de pénible pour son frère dans la démarche qu'elle lui conseillait; mais il le fallait. Il n'eût été ni viril ni chrétien d'abandonner la partie avant d'avoir essayé ce moyen. Entendant son vieux père qui commençait, comme elle aimait à le dire, à rouler dans la maison, elle dit rapidement à Jean-Pierre :

— Fais cela, petit frère chéri, et je t'aimerai bien, et nous t'aimerons bien tous, tu continueras d'être un bon frère, un bon fils et un bon ouvrier.

— Je le ferai, je le ferai, dit Jean-Pierre dont les yeux s'emplissaient de larmes.

Puis il courut à son père, qu'il embrassa d'un air si ragaillardi, que celui-ci ne put s'empêcher de dire :

— A la bonne heure, au moins ! Je vois que Jeanne avait raison; un bon somme fait du bien. J'ai bien dormi, la mère aussi, et je ne sens plus trop mes douleurs ce matin.

Jean-Pierre embrassa sa mère, il embrassa encore une fois son vieux père, il embrassa sa sœur et partit : sa résolution était prise, mais il se sentait tant de larmes dans les yeux, qu'il n'aurait pas pu les retenir s'il était resté plus longtemps.

Le jour commençait à peine; il lui fallait un quart d'heure environ pour arriver à l'usine; il prit le plus long, parce qu'il voulait éviter la rencontre de ses camarades. Une fois seul, il pleura à sanglots, comme un enfant. Ce n'était pas de découragement, c'était d'attendrissement, de cet attendrissement qu'éprouvent les âmes généreuses lorsqu'elles ont résolu de prendre un grand parti et d'accomplir un pénible sacrifice :

— Oui, dit-il, je verrai le patron, j'aurai une explication avec lui,

je lui parlerai franchement, je lui parlerai de mes parents, et de mes devoirs; il faudra bien qu'il me rende justice..... Et puis, à la grâce de Dieu! J'aurai fait ce que je dois.... Jeanne sera contente de moi.... Chers parents, vous saurez que je vous aime. Mon Dieu, je vous serai fidèle.

Il marchait avec ces pensées, pendant que l'aube blanchissait à l'horizon et annonçait un magnifique lever de soleil, comme octobre en donne quelquefois, mais si rarement, surtout dans ses derniers jours. Le jeune ouvrier y vit un heureux présage; son courage s'affermit encore :

— Ce sera pour midi, se dit-il, et, ce soir, j'espère bien que je n'aurai pas de trop mauvaises nouvelles à rapporter à la maison.

Hélas! la nature ne se met pas toujours en harmonie avec notre situation. Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants; nos joies, nos douleurs, nos petites agitations, qui nous paraissent des événements auxquels le monde entier doit prendre part, ne troublent pas l'ordre universel de la Providence. Ce n'est pas d'après ces impressions que nous devons agir. Les bons et les mauvais jours sont des moyens pour nous, mais dans ce sens que nous avons à les faire tourner au but de la vie. Car la vie n'est qu'une indéchiffrable énigme, si nous ne la considérons pas comme une préparation à une autre vie, comme une épreuve. Cette épreuve est éminemment purificatrice : à nous de nous servir de nos joies et de nos peines, de nos bonheurs et de nos malheurs, de tout ce qui nous entoure, de tout ce qui nous émeut, pour purifier notre âme, affermir notre volonté dans le bien, nourrir notre intelligence de vérité, et nous élever sur ces deux ailes, le bien et la vérité, vers le Bien suprême, vers la suprême Beauté, qui est Dieu, but de notre vie, récompense de nos luttes, prix de cette épreuve dont la terre est le théâtre.

Que son intelligence soit ou non cultivée, le chrétien sait ou sent ces choses, et c'est pourquoi il est calme au milieu de ces agitations, gai même au milieu de ses souffrances, d'autant plus calme et plus joyeux qu'il s'est plus avancé dans la voie de l'Evangile. Jeanne en était là; Jean-Pierre, moins fort, se laissait encore influencer par les objets extérieurs; mais il touchait à la crise décisive de sa vie, à cette crise qui nous ébranle ou qui nous affermit pour toujours dans le bien.

Lorsque Jean-Pierre revint le soir de l'usine, il aperçut Jeanne qui l'attendait sur le pas de la porte.

— Eh bien! frère?

— Plus d'espoir.

— Comment dis-tu ?

— Plus d'espoir, Jeanne; le patron n'a pas voulu écouter mes raisons, il m'a dit qu'il fallait travailler comme les autres ou quitter l'usine, et comme je voulais lui faire encore quelques observations, il m'a presque mis à la porte... Que faire!

— Il faut, dit Jeanne, que le père et la mère sachent cela, et il faut que tu leur apprennes ce qui arrive.

— Je ne saurai jamais comment m'y prendre; je ne m'en sens pas le courage.

— Il faut l'avoir... Laisse-moi faire, du reste. J'ai pensé à tout cela pendant la journée. J'avais meilleur espoir, mais enfin j'ai réfléchi aussi aux plus mauvaises chances... Ne dis donc rien avant la fin du souper, je te donnerai le signal, et tu parleras.

Jean-Pierre avait une telle confiance en sa sœur, qu'il se laissa faire. Nous n'avons pas besoin de dire que le repas ne fut pas plus gai que celui de la veille. Jeanne ne cherchait même pas à le rendre moins triste; elle trouvait que le silence et la tristesse seraient déjà une préparation pour les malheureux vieillards, qui ne savaient absolument rien, si ce n'est que Jean-Pierre était quelquefois tracassé par ses camarades et par le Parisien. Le père se plaignit encore une fois de ses douleurs, la mère trouva le temps maussade et fit des réflexions assez amères sur la misère du temps et sur la cherté de la vie. Saisissant au vol quelques paroles plus accentuées encore que les autres dans ce sens :

— C'est bien vrai, mère, dit Jeanne, et la vie est surtout bien dure pour ceux qui n'ont pas d'ouvrage.

— Heureusement Jean-Pierre en a, le brave garçon; l'usine ne chôme pas, et notre enfant a du courage.

— Oh! oui, mère, c'est notre gagne-pain à tous ; que deviendrions-nous s'il n'avait plus d'ouvrage? Cela pourrait arriver, pourtant. Les usines ne marchent pas toujours, et puis les bons ouvriers ne sont pas toujours appréciés comme ils devraient l'être.

— Jean-Pierre est connu, ce n'est pas lui qu'on remerciera le premier, dit la mère. N'est-ce pas, Jean-Pierre?

Jean-Pierre ne répondit pas. Jeanne prit pour lui la parole :

— Tenez, mère, je crains quelque chose. Je vois que Jean-Pierre n'est plus gai comme à l'ordinaire. Il faut que quelque malheur soit arrivé. Voyons, Jean-Pierre, parle : tu as du chagrin; tout ne va pas comme tu veux, bien sûr: dis-nous donc ce que tu as.

Jean-Pierre comprit que le moment était arrivé. Il était pâle; son cœur battait à lui rompre la poitrine; il dit d'une voix sourde, qui ne fut entendue que parce qu'il régnait un silence de mort autour de la table :

— C'est vrai, les choses ne vont pas comme je voudrais; elles vont même bien mal, bien mal. Pauvres parents!...

Il ne put d'abord en dire davantage. Quand les encouragements de Jeanne l'eurent un peu remis, il raconta brièvement ce qui était arrivé, et termina en donnant quelques détails sur son entrevue avec le patron.

— Quand l'heure de lui parler sonna, dit-il, je devais avoir la figure aussi blanche que cette nappe. Je vis quelques ouvriers qui me regardèrent d'un air peu rassurant pour moi. Je frappai doucement à la porte. — Entrez! me répond une voix que je n'avais jamais trouvée aussi effrayante. Quand je fus entré : — Que voulez-vous, Jean-Pierre? me dit le patron d'un air sévère. Je lui dis alors que je venais lui parler à l'occasion du travail de la Toussaint et des dimanches; que je voudrais bien être exempté pour ces jours-là; que je ne demandais pas mieux que de travailler nuit et jour dans la semaine, mais... — Connu, me dit alors le patron en m'interrompant. Oui, je connais cela; je sais que vous aimez à vous distinguer des autres, et que, pourvu qu'on en fasse à votre tête, vous vous inquiétez peu des intérêts de l'usine.

Je me récriai; je dis au patron qu'il se trompait, qu'il n'avait certainement pas un ouvrier plus disposé que moi à faire tout son possible pour le contenter, mais que j'étais chrétien, que je voulais suivre ma religion, et je le suppliai de nouveau de m'accorder l'exemption du travail que je lui demandais.

Alors il se mit dans une violente colère; il me dit qu'il voyait bien par lui-même la vérité de tout ce qu'on lui avait rapporté sur mon compte, que je n'étais qu'une mauvaise tête qui voulait mettre le désordre dans l'usine; qu'il ne tolèrerait jamais cela, que je me soumettrais à l'ordre général, ou que je devrais quitter l'usine.

J'essayai encore de me justifier et de faire entendre raison au patron; mais il était tellement en colère qu'il refusa de m'écouter.

Il se leva pour m'indiquer que c'était le moment de sortir.. Je sortis, en effet, en le suppliant encore d'avoir pitié de moi, de songer que mes pauvres parents n'auraient plus rien à manger si je n'avais plus d'ouvrage. Il m'ouvrit la porte et me congédia avec ces dures paroles : — Cela dépend de vous, monsieur; je ne vous chasse pas encore; si vous obéissez, je vous garderai, mais si vous

ne venez pas après-demain travailler avec les autres, il sera inutile de vous présenter le lendemain, excepté pour régler votre compte.

Et il referma vivement la porte sur moi.

— Seigneur, mon Dieu! s'écria la mère, qu'allons-nous devenir?

— Avec mes douleurs, ajouta le père. Ma foi, mieux vaut mourir, et il n'y en aura pas pour longtemps.

— Père, père, s'écria Jeanne, ne parlez pas comme cela; il ne faut pas voir les choses aussi en noir. Jean-Pierre fait son devoir de chrétien; le bon Dieu ne nous abandonnera pas.

Nous renonçons à décrire la douleur de cette malheureuse famille. Jean-Pierre restait immobile, les yeux baissés, n'osant répondre à son père et à sa mère, paraissant être un coupable qui se courbe sous des reproches mérités. Jeanne essayait de rendre un peu de courage à tout le monde, mais elle n'y réussissait guère. Enfin, ne sachant plus que dire, elle commençait elle-même à se décourager, lorsqu'une idée lui vint subitement :

— Vraiment, dit-elle, nous sommes de bien mauvais chrétiens. Nous oublions M. le curé. Jean-Pierre, c'est lui qu'il faut consulter. Nous avons été trop fiers; nous n'avons voulu rien dire, nous avons cru que nous pourrions marcher tout seuls, et M. le curé, qui a toujours été si bon pour nous, ne sait rien encore.

— C'est vrai, dit Jean-Pierre.

— Eh bien! c'est bien simple. Il faut que tu ailles le trouver demain, en sortant de l'usine. Tu lui diras tout, et tu lui demanderas conseil; nous n'aurons rien de mieux à faire que de suivre les avis qu'il nous donnera.

— J'irai le trouver, dit Jean-Pierre; je ne veux avoir rien à me reprocher.

Jeanne aida les deux vieillards à se coucher; puis, entr'ouvrant la porte de la chambre de Jean-Pierre :

— Courage, frère, courage! rien n'est perdu, lui dit-elle; le bon Dieu et ses saints nous protégeront.

(La suite au prochain numéro.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — Henri V roi de France, par Ohan Demirgian (Habid-Bey), écuyer de Sa Majesté le roi de Suède et de Norvége, avec une lettre du Prince à l'auteur; in-8 de 32 pages; Paris, 1873, chez Gaume et Cie.

« Nous croyons, dit l'auteur de cette brochure, qu'il est toujours permis à un étranger d'apprécier la situation politique d'un pays. Nous pensons qu'il en a le droit quand, après avoir occupé auprès de divers gouvernements des positions honorables et enviées, il a réservé pour la nation où il a établi son séjour, des heures de repos, un amour et un respect sans bornes. » Ces mots indiquent la situation de l'auteur et donnent une idée de l'intérêt de son œuvre : il n'est pas indifférent, au milieu des préoccupations actuelles, de connaître le jugement porté par un étranger sur notre situation et sur le prince dont le nom se trouve en ce moment dans toutes les bouches. Nous n'en dirons pas ici davantage, laissant au lecteur le soin d'apprécier la justesse de la solution que propose M. Ohan Demirgian.

2. — La petite Sœur des pauvres, scènes de la vie anversoise, par Auguste Snieders, traduit du flamand par Guill. Lebrocquy; in-18 de 62 et 138 p., Ixelles (près Bruxelles) et Paris, 1873, chez Guillaume Lebrocquy et chez Ch. Blériot, quai des Grands-Augustins, 55; prix 1 fr. 50 centimes.

La littérature flamande de nos jours a déjà produit des œuvres charmantes dans le genre *nouvelles*, et la réputation du romancier H. Conscience est européenne. A côté des grandes compositions, il y en a de plus modestes qui ne manquent pas d'intérêt, et, grâce à l'esprit religieux qui anime les populations flamandes, il y en a un assez grand nombre qui ne peuvent qu'enrichir cette littérature dont le but est d'instruire et d'élever les âmes tout en les attirant par le charme de récits plus ou moins dramatiques. M. G. Lebrocquy, dont nous avons déjà fait connaître quelques œuvres, vient donc de rendre un nouveau service aux bibliothèques populaires et paroissiales en traduisant la *Petite Sœur des pauvres* de M. Snieders. Tout est là honnête, moral, religieux; nous adoucirions peut-être quelques traits, par exemple, dans le chapitre intitulé : *Le péristyle de l'enfer;* tout en convenant que certaines scènes n'ont pas pour le lecteur populaire le même danger que pour les jeunes filles qui n'ont jamais quitté l'aile maternelle, nous aimons à voir toutes les délicatesses observées, et il ne serait pas difficile de faire disparaître de la *Petite Sœur des pauvres* les traits un peu trop accentués qui s'y trouvent. Somme toute, bon et agréable livre, qui a une saveur particulière pour le lecteur français, parce qu'il peint un monde un peu différent du nôtre.

3. — L'abbé Sicard, *précis historique sur sa vie, ses travaux et ses succès*, par Ferdinand Ber-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

thier, sourd-muet; in-8 de 260 p.; Paris, 1873, chez Charles Douniol, rue de Tournon, 29.

M. Ferdinand Berthier, sourd-muet, doyen honoraire des professeurs de l'institution nationale des sourds-muets de Paris, et l'un des élèves de l'abbé Sicard, a voulu compléter, par la vie de son illustre maître, l'ouvrage qu'il a consacré à l'abbé de l'Epée, le fondateur de ces écoles de sourds-muets qui rendent aujourd'hui tant de services aux malheureux que la surdité de naissance prive à la fois de l'ouïe et de la parole. L'abbé Sicard, on le sait, est mort en 1822; il avait succédé à l'abbé de l'Epée en 1789, et avait bientôt après couru les plus grands dangers, surtout pendant les massacres de septembre, auxquels il n'échappa que par une suite d'admirables dévouements qui prouvent à quel point il avait su se faire aimer de ses élèves et de ceux qui connaissaient son mérite et ses vertus. Quelques taches ont pu ternir cette belle figure, et l'on regrette, par exemple, que l'abbé Sicard ait partagé en partie les doctrines de Port-Royal, comme le dit M. Ferdinand Berthier; son historien lui reproche aussi des erreurs pédagogiques qu'il est plus en état que d'autres de relever; mais, dans l'ensemble, on ne peut qu'admirer ce dévouement du prêtre qui consacre toute sa vie à ces déshérités de la parole et de l'ouïe dont il fait des chrétiens, et même des hommes instruits et distingués. Le livre de M. Ferdinand Berthier n'offre pas seulement des détails intéressants sur la vie, les travaux et les études de son ancien maître et sur l'éducation intellectuelle des sourds-muets; il fait connaître aussi des épisodes de la Terreur et donne un très-curieux récit de la visite de Pie VII aux Sourds-Muets en 1805. Enfin, l'intérêt de son livre est complété par les deux notices qu'il a consacrées à deux des élèves sourds-muets les plus remarquables de l'abbé Sicard, Jean Massieu et Laurent Clerc, et par la reproduction d'un assez grand nombre de lettres de l'abbé. Ce n'est donc pas seulement aux sourds-muets que se recommande le livre de M. Ferdinand Berthier, mais à tous les lecteurs qui s'intéressent aux œuvres de la charité et du dévouement, comme à ceux qui aiment à se rendre compte des plus subtiles opérations de l'esprit humain.

J. Ch.

Le Gérant: Putois-Cretté.

Paris. — E. de Soye et fils, impr., 5, pl. du Panthéon.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

9 octobre 1873.

De nouveaux bruits inquiétants sur la santé du Saint-Père ayant encore été répandus ces jours-ci, nous commençons par dire que Pie IX jouit en ce moment d'une santé parfaite et qui fait l'étonnement et l'admiration des nombreux visiteurs auxquels il donne audience. On raconte, à ce sujet, que ces jours derniers, Pie IX, pendant sa promenade habituelle dans les jardins du Vatican, remarquant qu'un des cardinaux qui l'accompagnaient ne pouvait le suivre, s'arrêta pour l'attendre, et lui dit : « Éminence, pardonnez-moi ; je marche trop vite et « je donne un mauvais exemple. Nous devons, par le temps « qu'il fait, marcher doucement. C'est le meilleur moyen d'ar« river... et nous arriverons. »

Le 2 octobre, à l'occasion de l'anniversaire du plébiscite menteur qui vota l'annexion de Rome à l'Italie, en 1870, trois cents jeunes gens des meilleures familles de Rome se sont rendus au Vatican pour protester de leur fidélité au Souverain-Pontife. Vers midi, Pie IX fit son entrée dans la salle du Consistoire, entouré d'une cour nombreuse, dans laquelle on distinguait les cardinaux Patrizi, Barnabo, de Bonnechose, Billio, Guidi et Borromeo, S. Exc. Mgr de Mérode et un certain nombre d'étrangers.

Il serait impossible, dit le *Journal de Florence*, à qui nous empruntons le récit de cette audience, il serait impossible de dépeindre l'enthousiasme avec lequel l'assistance a salué l'apparition de Sa Sainteté. Des centaines de mouchoirs blancs s'agitaient en l'air, pendant que des vivats prolongés faisaient retentir les voûtes de la salle.

M. Tolli, jeune Romain de distinction, chargé de prendre la parole au nom de ses compagnons, s'est avancé au pied du trône sur lequel le Saint-Père venait de s'asseoir, et d'une voix ferme quoique émue, il a donné lecture d'une remarquable

adresse pleine de sentiments nobles et élevés, affirmant les droits sacré de l'Eglise et de son Chef, protestant contre le mépris que la révolution a fait de ces droits et exprimant l'espérance, la certitude que la papauté sortira victorieuse de l'épreuve actuelle.

Le Souverain-Pontife a répondu à cette adresse par un touchant discours où la douceur se joint à l'énergie. Après avoir loué la jeunesse romaine de la constance de son dévouement à la cause du Saint-Siége, Pie IX a dit qu'il partageait l'espérance de ses fidèles sujets en un meilleur avenir. Commentant ensuite le récit de la victoire prodigieuse que Gédéon, à la tête d'une poignée de soldats, remporta sur l'armée des Madianites, il a dit qu'à l'exemple de ces derniers, les ennemis de la Papauté se détruiront eux-mêmes : « Déjà, a-t-il ajouté, la « confusion commence à entrer dans leurs rangs. »

Sa Sainteté a terminé en recommendant aux assistants la prière et la pratique des bonnes œuvres, moyens infaillibles pour toucher le cœur de Dieu et hâter le moment de la délivrance et du triomphe ; puis Elle a béni, avec la tendresse d'un père et toute l'effusion de son âme pontificale, cette florissante jeunesse, l'espoir de l'Eglise et de la société.

Ce discours a été souvent interrompu par les applaudissements de l'auditoire.

Au moment où Sa Sainteté s'est retirée, il y a eu une nouvelle explosion d'enthousiasme. Les cris de : *Vive le Pontife de l'Immaculée-Conception! Vive le Pape infaillible!* se mêlaient à ceux de : *Vive le Pape-Roi! Vive notre légitime souverain!*

Pie IX avait déjà quitté la salle, que les vivats se faisaient encore entendre. L'émotion arrachait des larmes à la plupart des assistants. Ceux qui ont eu le bonheur d'assister à cette scène attendrissante, à ce touchant plébiscite de l'amour, n'en perdront certes jamais le souvenir.

A son retour en France, ajoute le *Journal de Florence*, S. Em. le cardinal de Bonnechose pourra dire avec raison aux catholiques de ce noble pays que trois ans de domination étrangère, loin de diminuer l'amour des Romains pour le Souverain-Pontife, n'ont fait qu'accroître leur dévouement à la personne

et à la cause du grand Pape que la Providence leur avait donné pour roi.

A l'occasion du voyage de S. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, à Rome, les journaux révolutionnaires de France et de l'Italie ont imaginé les choses les plus extraordinaires. Le cardinal allait à Rome pour une mission politique; il allait engager le Pape à quitter Rome, à venir poser la première pierre de l'église du Sacré-Cœur, à Paris, à venir pour le sacre du roi, etc., etc. Certes, on sait avec quel enthousiasme et avec quel respectueux amour Pie IX serait reçu en France; mais, si cette bénédiction est réservée à notre pays, ce n'est sans doute pas encore pour bientôt. Quant à quitter Rome, comme les ennemis de l'Eglise voudraient l'y engager, dans l'espoir qu'il n'y retournerait plus, Pie IX a nettement déclaré qu'il ne le fera pas dans les circonstances actuelles.

La *Semaine religieuse* de Rouen a coupé court à tous les bruits relatifs au voyage du cardinal-archevêque, en publiant la note suivante, évidemment communiquée :

« Quelques journaux ont trouvé bon d'attribuer à ce voyage un but politique. Leurs informations sont dépourvues de toute vérité.

« Mgr le cardinal est allé à Rome, dans une intention de piété filiale, visiter le Saint-Père dans sa captivité et ses collègues les cardinaux de la sainte Église romaine.

« Il aura sans doute à traiter des affaires ecclésiastiques et des intérêts religieux dont le soin lui est confié ; mais les journaux qui, dans une intention facile à pénétrer, voudraient dénaturer le caractère tout privé de ce voyage, commettraient une erreur volontaire. »

Nous avons, la semaine dernière, parlé du sacre de deux évêques français ; deux autres évêques ont été sacrés, le 29 septembre, en la fête de saint Michel, dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris : Mgr Blanger, évêque élu de la Guadeloupe, et Mgr Duret, évêque d'Antigone *in partibus*, vicaire apostolique de la Sénégambie et préfet apostolique du Sénégal.

Son Exc. Mgr Chigi, nonce du Pape, assistait à la cérémonie

sous un dais richement orné. Sur les piliers, de chaque côté de l'autel, pendait une oriflamme aux armes des deux prélats promus.

Le prélat consécrateur était Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, assisté de NN. SS. de Marguerye, ancien évêque d'Autun, chanoine de Saint-Denis, et d'Outremont, évêque d'Agen.

Des prêtres de la congrégation des Pères du Saint-Esprit, à laquelle appartient Mgr Duret, accompagnaient les prélats et remplissaient les fonctions liturgiques. Les vicaires généraux des évêques, M. le curé de Saint-Sulpice, et plusieurs prêtres en habit de chœur, parmi lesquels se distinguait un nègre, se tenaient autour de l'autel.

Après la lecture faite à haute voix des bulles d'institution canonique, les cérémonies du sacre ont commencé ; elles se terminaient à onze heures et demie.

Dans l'assistance, on remarquait les représentants du ministère des cultes et de celui de la justice, des députés et notables de la Guadeloupe, plusieurs mulâtres de distinction, Mgr Capri, secrétaire de la nonciature, Mgr Lucciardi, auditeur, les personnes de la famille des deux prélats promus, beaucoup d'invités, de prêtres et de religieux. Aux abords de l'autel et dans les nefs se pressaient les fidèles, qu'on avait laissé entrer en assez petit nombre par mesure d'ordre.

Nous avons dit qu'un synode diocésain devait se tenir à Lyon. Le *Monde* nous fournit, sur les travaux de cette assemblée, les renseignements suivants :

Il y avait bien longtemps qu'aucun synode n'avait été tenu en France. A Lyon, il n'y en avait plus eu depuis 1823 ou 1824. Mgr de Ginouilhac avait senti, dès son arrivée à Lyon, le besoin de se mettre en rapport direct avec son clergé. Or, un synode présentait naturellement l'occasion la plus propice. Il y avait en outre à résoudre un certain nombre de questions disciplinaires mal définies ou mal interprétées. Mgr l'archevêque de Lyon désirait entendre l'avis de ses prêtres, et en même temps leur communiquer d'une facon solennelle ses propres inten-

tions. Il fit donc l'indiction du Synode, qui fut reçu par le clergé du Rhône et de la Loire avec une véritable joie. Sa Grandeur avait elle-même préparé toutes les matières à discuter avec une grande maturité d'esprit et avec une non moins grande prudence. Elle déclara dans la lettre de convocation qu'elle appelait tous les curés, mais que les exigences du ministère ne permettant pas à tous d'y assister, ils choisiraient à leur gré trois curés par canton pour les représenter. Elle déclara en outre qu'il y aurait liberté absolue dans la discussion des sujets, voulant, par cette liberté, connaître nettement les opinions de son clergé. Le Synode, réuni dans la forme prescrite au grand séminaire de Lyon, le 23 septembre, l'archevêque nomma les consulteurs ou présidents, au nombre de six.

Le clergé se divisa en plusieurs sections pour prendre part aux travaux, et les procès-verbaux des séances furent lus en assemblée générale par les secrétaires et discutés par l'archevêque et ses notaires. Nous ne pouvons entrer dans les questions débattues; mais ce que nous dirons, c'est que les discussions furent si bien conduites, les avis si bien écoutés, les résolutions si bien pesées, qu'il y a eu unanimité complète dans les conclusions adoptées, à la grande consolation de l'archevêque et à la satisfaction de tous les membres de l'assemblée synodale. Le Synode rédigea une magnifique adresse au Souverain-Pontife; tout le clergé, sans exception, y apposa sa signature. L'adresse fut expédiée à Rome, avant le chant du *Te Deum* de clôture.

Quand le Synode fut clos, Mgr de Ginouilhac traita devant ses prêtres la grande question de la séparation de la Loire d'avec le Rhône pour l'érection d'un évêché à Saint-Etienne. Mgr de Lyon voulut savoir ce qu'en pensaient ses prêtres. Or, à l'unanimité la plus complète, tous les assistants furent de l'avis du maintien du *statu quo*. Personne ne veut entendre parler de séparation, ni les prêtres de la Loire, ni ceux du Rhône ; tous veulent le maintien intégral de ce magnifique diocèse qui depuis quatorze siècles est dans les mêmes limites, sans que jamais il y ait eu une rivalité quelconque qui vînt troubler cette belle harmonie. L'ancien Lyonnais est resté uni de cœur et d'esprit. En effet, la séparation produirait de fâ-

cheux résultats. La Loire donne les vocations ecclésiastiques, et le Rhône pourvoit aux besoins matériels des œuvres pies des deux départements. Mgr l'archevêque a été heureux de cette unanimité absolue, déclarée librement, et il a promis de la faire connaître à qui de droit.

En somme, dans les temps présents, le Synode de Lyon est un précédent heureux. Tout y a été mené canoniquement, dans le meilleur esprit, dans une entente fraternelle, pour la gloire de Dieu, pour la consolation du Souverain-Pontife, pour le bonheur de l'archevêque, à la joie du clergé lyonnais et à l'édification de l'Eglise de France.

En Angleterre, les œuvres catholiques prospèrent, comme l'expose si bien le Mémoire de Mgr Manning que nous reproduisons en ce moment.

Le mercredi 10 septembre, on a inauguré à Newcastle la nouvelle église des Dominicains. Ce superbe édifice a coûté 375,000 francs. Dans l'après-midi un banquet fut offert à Mgr Manning, qui avait honoré de sa présence la cérémonie d'inauguration. Au dessert, l'éminent archevêque de Westminster porta un toast au Pape et exprima son opinion que lorsqu'un jour on écrira l'histoire du pontificat de Pie IX, « on découvrira que c'est un des plus illustres, des plus ma- « jestueux, des plus féconds ; on trouvera que c'est celui qui a « étendu son influence sur l'Eglise universelle avec une puis- « sance supérieure à celle de tout autre pontife dont le nom « figure dans la succession des Papes. » Pie IX a fait revivre des hiérarchies qui étaient perdues pour l'Eglise, et nul autre pontife n'a uni aussi intimement les évêques de l'Eglise universelle à sa personne sacrée. « En finissant, a dit Mgr Man- « ning, j'exprime l'espoir, et je puis raisonnablement dire la « conviction, que la vie du Saint-Père, conservée par la Pro- « vidence, a été prolongée à dessein, et qu'il n'entrera pas » dans son repos jusqu'à ce qu'il ait vu l'aube de la paix reve- « nant parmi nous et le triomphe de l'Eglise. »

La Bohême vient de célébrer par un jubilé, et avec un en-

thousiasme vraiment admirable, le neuvième centenaire de la fondation de l'évêché de Prague.

Les diocèses de Leitmeritz, de Kœniggratz et de Budweis reconnaissent l'évêque de Prague comme leur primat; les catholiques de la Moravie, de la Silésie, de la Pologne méridionale vénèrent en lui leur premier pasteur.

Dans une réunion qui eut lieu le 21 août, à l'occasion de cet événement mémorable, Mgr de Budweis démontra comment il se fait que ni l'antique judaïsme ni le nouveau paganisme n'ont pu prévaloir contre l'Église catholique.

Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, prononça de son côté un discours éloquent, par lequel il prouva que le patriotisme réside presque exclusivement dans le catholicisme, que la philanthrop e du progrès moderne n'est rien qu'une vaine spéculation basée sur l'erreur, et que le véritable amour du prochain n'existe pas hors des convictions catholiques.

Pour lui, l'Église catholique, aujourd'hui attaquée en ses évêques et en son chef, verra ses ennemis à ses pieds, et ces ennemis sont au nombre de quatre : la force brutale, l'aberration des âmes, la dépravation des cœurs et le Dieu-Etat, qui a pour mission de mettre fin au règne de Jésus sur les hommes. L'orateur conclut en adjurant ses auditeurs de ne jamais pactiser avec l'iniquité ; puis il récite le *Credo* à haute voix.

On a profité de la fête du jubilé pour annoncer au monde chrétien, et particulièrement aux fidèles du royaume, la canonisation de sainte Agnès de Bohême. Cette sainte était sœur du roi Venceslas, et elle mourut en odeur de sainteté le 12 mars 1282, dans un monastère dont elle était abbesse. La cause de sa canonisation fut introduite sous Charles IV, continuée sous Ferdinand III et terminée en 1871.

Les fêtes ont duré cinq jours. Elles ont été marquées par une procession solennelle, à laquelle assistaient un grand nombre d'évêques et de personnages de distinction, venus à Prague pour présenter leurs hommages à son évêque et témoigner par leur présence des vœux qu'ils forment en faveur de l'Eglise catholique de Bohême.

Cependant la persécution continue en Allemagne; ce n'est

pas seulement dans les journaux dits *cléricaux* qu'on trouve l'expression des sentiments indiqués qu'elle provoque. Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

« Le conflit religieux commence à prendre des dimensions colossales. Les évêques font tous les jours des nominations en dépit des nouvelles lois, mais jusqu'ici les autorités n'ont pas fait partout acte d'apparition. Là où la nomination a été déclarée non avenue, les prêtres continuent à remplir toutes leurs fonctions comme si de rien n'était. On n'ose pas encore fermer les églises parce que la population en serait trop excitée. L'archevêque de Gnesen-Posen est poursuivi pour dix nominations prétendues illégales, et depuis il a procédé à un plus grand nombre.

« Le prince-évêque de Breslau est dans le même cas; on estime à cinquante le nombre d'ecclésiastiques pour lesquels il sera poursuivi, et tous les jours il continue de nommer et de déplacer des prêtres dans son immense diocèse. L'évêque de Paderborn est condamné à 200 thalers d'amende pour la nomination d'un curé. Enfin, non-seulement tous les évêques prussiens, mais aussi les archevêques de Prague, d'Olmutz et de Fribourg, sont poursuivis pour avoir opéré des nominations dans les parties de leurs diocèses qui se trouvent sur le territoire prussien.

« Contre l'évêque administrateur de Fribourg on a décrété une amende de 600 thalers, qu'on ne peut pas faire rentrer, puisque le délinquant ne reçoit rien de l'Etat prussien. Pour les évêques prussiens, il a été décidé que les amendes seront retenues sur leurs revenus payés par les caisses publiques.

« Une tyrannie atroce est exercée dans le grand-duché de Posen. Le gouvernement avait enjoint d'enseigner le cathéchisme en allemand aux élèves polonais des écoles supérieures. Naturellement l'archevêque s'est opposé à un pareil ordre indûment donné à ses prêtres. Là-dessus l'autorité civile défend aux aumôniers de ces établissements d'enseigner le catéchisme. L'archevêque leur ordonne de l'enseigner à l'église aux élèves catholiques qui voudraient y assister. Maintenant l'ordre a été donné de procéder contre ces prêtres pour avoir enseigné clandestinement le catéchisme sans autorisation. Les élèves

qui suivront leur enseignement seront renvoyés de l'école.

« Par un autre ordre d'en haut, il a été statué que les professeurs d'origine polonaise seront tous transférés aux établissements des provinces allemandes, tandis que les écoles supérieures des provinces polonaises seront exclusivement confiées à des professeurs allemands. »

Rien de tout cela ne doit nous effrayer. Nous savons que l'Eglise triomphe alors qu'elle est vaincue, *triumphat cum vincitur*, et nous ne voyons, dans tous ces coups portés par les persécuteurs, que des gages de prochaines victoires pour le catholicisme. A la vue de ces violences, les esprits droits s'éclairent, les préjugés tombent, on apprend à apprécier de mieux en mieux cette religion, qui a été la mère de l'Europe et qui doit être le salut du monde, et l'on répète volontiers, avec M. Dumon, député du Gers, ces belles paroles écrites dans une lettre récente :

« Je le déclare donc carrément, je suis catholique...

« Je suis catholique, c'est-à-dire filialement soumis à toutes les décisions de l'Eglise.

« Le catholicisme est, à mes yeux, la vérité divinement révélée, parvenue jusqu'à nous par l'affirmation de dix-huit siècles. Dans ce long intervalle, les plus grands caractères et les plus nobles cœurs ont adopté sa doctrine avec amour.

« Si d'autres se font une gloire de méconnaître les services de l'Eglise, de nier son action bienfaisante, je n'oublie pas, moi, que nous lui devons ce que nous sommes et tout ce qui nous reste de bon.

« Elle nous a appris à dire aux tyrans : cela n'est pas permis. Elle a détruit l'esclavage païen et posé les bases de toute perfectibilité. Quand les révolutionnaires de toutes nuances nous parlent de progrès, de liberté, d'égalité et de fraternité, ils balbutient des mots créés et prononcés près de deux mille ans avant eux.

« Oh ! je le sais, après ces déclarations plusieurs vont me dire : vous êtes clérical ; nous avons, nous catholiques, une réponse bien simple : notre foi nous appartient et nous n'admettons pas que, sous prétexte de liberté, l'Etat nous taille une

religion à sa façon d'après les règles tracées dans le mémoire adressé à Napoléon III par un de ses ministres (1). »

J. CHANTREL.

LA QUESTION RELIGIEUSE EN BAVIÈRE (2).

L'importance des événements qui se passent en Prusse absorbe tout l'intérêt; nous ne devons pas pourtant leur prêter une attention trop exclusive, si nous voulons entrer dans l'intelligence de ce mouvement politique et religieux qui remue l'Allemagne. Prochainement, le principal Etat catholique, la Bavière, qui a donné le branle à la bourrasque actuelle, reparaîtra au premier plan du triste tableau que les Etats germaniques présentent de nos jours à l'observateur attentif.

Du temps du roi Louis Ier, toute l'Europe avait les yeux tournés vers ce petit royaume de cinq ou six millions d'habitants, qui était devenu le boulevard de l'Eglise, le héraut de la saine doctrine, le protecteur des arts et des sciences. Les noms des Gœrres, des Philips, des Windischmann, des Ringseis, de Dœllinger lui même, réunis à l'université de Munich, les monuments dont Louis Ier a pavé sa capitale rappellent cette période de paix et de gloire. Malheureusement, une chute scandaleuse vint la terminer et forcer moralement le royal pécheur à remettre à son fils, Maximilien II, les rênes du gouvernement. Celui-ci, élève de Schelling, détestait le catholicisme.

La bourgeoisie libérale, la foule des employés renforça l'opposition qui venait de si haut. Dœllinger subit l'influence délétère du rationalisme devenu dominant à la cour, il devint le caudataire scientifique du roi et le prôneur de l'idéal que ce dernier se proposait de réaliser : une Église nationale allemande. Les discours et les écrits de Dœllinger pendant cette période, y compris son oraison funèbre du roi Maximilien, trahissent ces tendances. Naturellement Munich, jusque-là restée en quelque sorte la métropole du catholicisme, perdit peu à peu son attachement à la religion; le protestantisme rationaliste

(1) Nous ferons connaître ce mémoire.

(2) Extrait d'une correspondance de l'*Univers*.

gagna et conserva jusqu'à nos jours le haut du pavé à l'université, et, à côté du théologien de la cour, auquel le Pape, très-bien renseigné, refusa de confier un évêché, Liebig et autres protestants usèrent amplement de l'ascendant qu'ils avaient su obtenir sur les desseins du roi.

Ils inaugurèrent le néo-protestantisme que développa le trop fameux prince de Hohenlohe, aidé du ministre des cultes Lutz. Après les affaires qui précédèrent le concile du Vatican, après celles qui se passèrent pendant la durée de ces grandes assises catholiques, après *Janus* et l'excommunication du prévôt de Saint-Caïétan, ce fut le gouvernement bavarois qui demanda et qui obtint, par M. de Lutz, la loi exceptionnelle votée par la Diète de l'empire, qui met un bâillon dans la bouche du prêtre (la loi Lutz); ce fut lui qui aida de tout son pouvoir à faire passer la loi arbitraire qui, tout en proscrivant les Jésuites, donnait à la police plein pouvoir d'exiler le premier ultramontain venu, sous prétexte de parenté avec la célèbre Compagnie.

Déjà différends ordres religieux sont devenus victimes du fanatisme impie du gouvernement bavarois qui a rendu possible le tohu-bohu que nous voyons parmi nous. Ce qui est certain, c'est que la « campagne contre l'ultramontanisme » n'aurait pas même été essayée, si le seul Etat catholique de l'empire avait voulu rompre une lance pour les droits de l'Eglise dans cet empire, qu'il a contribué à créer. Si les hommes d'Etat de la Bavière avaient été plus intelligents et moins passionnés, son roi moins jeune et plus chrétien, l'empire serait respecté, la Bavière fortifiée et devenue une digue contre les progrès du nationalisme libéral et ses tendances centralisatrices. Au lieu de cela, la monarchie des Wittelsbach marche à reculons, depuis que son représentant actuel a le premier offert la couronne impériale au roi Guillaume.

Louis II a beau, pendant ses insomnies, faire tout à coup rassembler à minuit quelques centaines de musiciens, y compris Richard Wagner, il reconnaît sa faute et les remords l'accablent.

En attendant, le ministère proscrit les Rédemptoristes, et, dans l'exécution de la déclaration de la Diète fédérale, il est

plus prussien que Bismark. Il pourchasse tous les ordres religieux, y compris les Franciscains de toutes dénominations et même les Bénédictins; jusqu'au tiers-ordre séculier et aux congrégations, confréries, réunions religieuses, tout paraît devoir être compris dans l'interdiction comme apparentés à la Compagnie de Jésus. Ajoutez à cela les empiétements du ministère relativement aux séminaires épiscopaux, aux écoles, etc., et vous pourrez en conclure ce qu'ont dû faire les évêques bavarois réunis en conférence à Eichsted dans la première moitié de septembre. Le peuple de cette dernière ville avait voulu faire une ovation pour témoigner de sa sympathie envers les pontifes; mais cette démonstration a été interdite pour des raisons hygiéniques : il y aurait eu danger imminent de choléra! Cela rappelle la décision des municipaux de Cologne, qui, pour les mêmes raisons, défendaient, à la Fête-Dieu, de semer des fleurs sur le passage du Saint-Sacrement.

Toutes ces choses se passent dans un pays presque entièrement catholique. Quant aux protestants, ils jouissent de la plus grande liberté, et, pour ce qui les concerne, la tolérance va si loin, qu'à un synode protestant tenu à la fin de juillet, deux pasteurs venus de la *Dispersion* (διάσπορα) avouaient publiquement qu'en Bavière ils ne sont traités nulle part avec intolérance ni par le clergé, ni par la population; qu'au contraire, ils n'ont qu'à se louer des égards que leur montrent les catholiques. Nous sommes loin de nous plaindre de la charité de nos coreligionnaires envers nos frères errants; mais nous souhaiterions la réciprocité de la part des protestants, dont les conseils visent à enchaîner l'Eglise catholique.

En Bavière, les *vieux* continuent à jouir de la protection des hommes officiels. Si même la reculade a commencé, c'est le sens chrétien de la population catholique qui ôte toute efficacité au mauvais vouloir des gouvernementaux. Et puis le grand maître de cérémonies, comte de Moy, est un des janistes les plus fougueux, et il vient d'obtenir, ces derniers jours, un alleu héréditaire.

Le gouvernement vient, en outre, de défendre aux élèves en théologie bavarois d'étudier au collége germanique de Rome,

aussi longtemps que les cours y seront donnés par des Jésuites, ou par des religieux qui leur seraient apparentés.

Nous nous réjouissons de ce que l'on commence à lever le masque. Tant de catholiques se disaient : « Nous ne sommes « pas si mal : la liberté de l'Eglise ne court aucun danger. » On commence à voir aujourd'hui de quel bois se chauffent les libéraux et ce que l'on se propose envers les catholiques.

RADICALISME ET CHARITÉ.

Le conseil général de Lyon, où domine le radicalisme, a refusé les subventions ordinaires aux sociétés charitables, et notamment à la Société de charité maternelle.

La Société de charité maternelle, sous la présidence de Mme Bourbaki, est une œuvre bien connue partout, fondée dans le but de venir en aide aux mères pauvres qui allaitent elles-mêmes leurs enfants. On sait quelle est en ce moment l'importance de la grande question de l'allaitement maternel, en présence des résultats effrayants produits par l'allaitement mercenaire.

La Société maternelle de Lyon a secouru, en 1872, cinq cent soixante-sept mères. Ce nombre augmentera probablement cette année. L'ensemble des recettes s'est élevé, l'an passé, au chiffre de 67,732 francs, dans lesquels figurent la subvention de 30,000 fr. accordée par le conseil général, et celle de 10,000 fr. allouée par la municipalité. La Société y figure donc elle-même pour 27,000 fr. environ.

C'est cette subvention de 30,000 fr. que le conseil avait à voter.

M. Durand, rapporteur, enflant la voix, a vivement attaqué l'article 4 du règlement de la Société exigeant de la femme secourue la présentation de l'acte civil du mariage et de la bénédiction nuptiale.

Nous trouvons tout naturel, quant à nous, et cela tombe sous le sens commun, que la Société de charité maternelle établisse une distinction entre la famille véritable et le concubinage.

Mais tel n'est pas l'avis de M. Durand, et il tonne avec amertume et colère contre la Société. La subvention doit être générale, et, là, il place une réflexion éminemment attique et d'un bon goût que nous ne chercherons nullement à contester. « Quant à ma femme, dit-il, elle serait fort embarrassée, le cas « échéant, d'exhiber son acte de bénédiction nuptiale. » C'était dire en toutes lettres : Regardez-moi, moi le citoyen Durand, officier de santé, élevé au-dessus des préjugés, j'ai contracté une union aussi civile que possible. Je ne crois à rien et je suis digne des libres-penseurs.

M. Ballue, accourant à la rescousse de M. Durand, cite, avec des larmes dans la voix, ce fait que la Société maternelle s'est permis de faire distribuer des catéchismes aux familles pauvres.

Ah! voilà bien, messieurs, où le bât vous blesse, dit avec raison un journal. Vous ne voulez pas qu'avec l'assistance matérielle on donne au pauvre le secours moral et spirituel. En effet, il faut, pour atteindre votre but, des cœurs sans foi et sans Dieu. La France, heureusement, n'en est pas là encore ; il y a toujours des catéchismes pour apprendre au peuple à exercer d'une autre façon que la vôtre les principes de la fraternité. Ces catéchismes, qui n'érigent pas le vol en droit et qui prêchent au pauvre la résignation, font au riche un *devoir* de la charité, et, vraiment, depuis dix-huit cents ans, ce devoir a été assez compris pour couvrir l'Europe d'institutions de charité, pour mettre fin à l'esclavage, pour rapprocher les classes et pour empêcher vos principes anti-sociaux et abominables de triompher.

S'il est, par exemple, une création de la charité catholique devant laquelle tout homme de cœur s'incline avec respect, c'est bien assurément l'œuvre si sympathique des *Petites-Sœurs des Pauvres*.

Voilà des femmes dont beaucoup pouvaient prétendre aux douceurs de l'aisance et qui toutes étaient capables de se faire dans le monde une position honorable. Elles renoncent aux agréments de la vie, aux joies de la famille, à une existence heureuse et tranquille, pour se consacrer aux pénibles dévouements de la charité, pour soigner la vieillesse pauvre et aban-

donnée, pour faciliter le suprême passage à ces déshérités du monde à qui la bienfaisance légale offre à peine un grabat et un cercueil.

Avez-vous quelquefois rencontré, lecteur, sur le chemin de la vie, une de ces infortunes poignantes devant lesquelles le cœur se serre?... C'est un pauvre ouvrier dont la mort a dépeuplé la maison, qui, solitaire, malade, infirme, se survit en quelque sorte à lui-même dans un funèbre isolement auquel il préférerait souvent la mort elle-même.

Eh bien! c'est cette touchante misère que recueille la *Petite-Sœur des Pauvres*; c'est ce vagabond à qui elle rend un foyer; c'est cette épave de la société contemporaine qu'elle soustrait aux agitations et aux vicissitudes d'une existence de hasard; c'est ce malade qu'elle dote d'un lit, d'une table; c'est à ce misérable qu'elle adoucit le sombre et triste déclin de la vie!

Et cette œuvre comment l'accomplit-elle?...

Sans autres secours que ceux que lui fournit jour par jour la charité; sans autres capitaux que celui de l'abnégation qui se donne elle-même; sans autre budget que celui de la mendicité volontaire, patiente, humble, tous les jours renouvelée!...

Devant un tel spectacle, comment ne pas laisser son cœur s'épanouir, comment ne pas ouvrir la main pour coopérer à une œuvre si évidemment bonne, comment ne pas s'incliner au moins avec respect devant les saintes femmes qui vouent leur existence à ce ministère de chrétienne et maternelle tendresse?...

Mais ces femmes sont des religieuses catholiques, elles voient Jésus-Christ dans le pauvre qu'elle assistent, elles parlent à leurs vieillards de Dieu, de l'éternité, du ciel; elles opposent aux angoisses et aux douleurs de la vie présente les espérances et les joies de la vie future...

Dès lors, tout est dit pour certains fanatiques de sécularisation et de libéralisme : ils n'ont plus d'admiration pour l'héroïsme; ils n'ont plus de pitié pour la misère! L'Œuvre des *Petites-Sœurs des Pauvres* est une œuvre catholique; donc c'est une œuvre mauvaise et il faut, par toute espèce de chicanes et de tracasseries, en entraver les développements et le succès... La philanthropie légale est froide et inerte comme la bureau-

cratie qui l'inspire; nous avons sur le domicile de secours une législation conçue tout exprès, ce semble, pour restreindre l'exercice de la bienfaisance publique; il y a encore bien des misères à secourir; les ressources sont limitées, les besoins sont immenses et ce n'est pas trop, pour faire quelque bien, du concours de toutes les bonnes volontés, de tous les cœurs généreux... Qu'importe au libéralisme?... Crève sur le pavé des rues, vieillard! Meurs au coin d'une borne : ce n'est rien ou peu de chose!... Mais si une servante de Jésus-Christ venait à te recueillir, si elle t'offrait un asile, si elle allait adoucir tes derniers jours, oh! alors « l'indépendance du pouvoir civil » serait compromise et «les immortels principes» exigent qu'entre la main tendue pour implorer et la main tendue pour secourir, s'interposent les prohibitions de la loi et l'écharpe du commissaire de police!...

Voilà pourtant la thèse qu'un groupe de radicaux sans cœur et sans entrailles vient de soutenir dans le conseil communal de Gand, en Belgique! Espérons qu'une telle honte sera épargnée à la France; mais ce que nous voyons déjà nous montre bien jusqu'à quel degré de barbarie et de stupidité peut conduire la libre-pensée, et ce qui se cache sous ces beaux mots d'amour du peuple, d'indépendance et de progrès. Ce que le peuple a à gagner à tout cela, c'est la misère et la dégradation, c'est la disparition de ses meilleurs amis, et ce joug radical mille fois pire que le joug qui pesait sur les esclaves du paganisme.

Heureusement, dit le *Bien Public* de Gand, qu'à côté de butors du libéralisme, des politiques de table d'hôte, des piliers de cabarets, des impies et des sots, des énergumènes et des fous, il y a un peuple honnête, catholique, charitable, qui s'incline avec respect devant les *Petites-Sœurs des Pauvres*, qui est heureuse de s'associer à leur œuvre, qui donnera toujours pour les vieillards infirmes, en dépit des hâbleurs démocrates qui crient beaucoup et qui ne donnent rien....

Va ton chemin, humble servante de Jésus-Christ, ange gardien de la vieillesse, les vœux des catholiques et de tous les gens de bien accompagnent les pérégrinations de ta « mendicité! »

Cachée sous ton manteau noir, viens sonner avec confiance

aux portes de toutes les maisons où l'on aime encore Dieu et les pauvres !... Personne ne te refusera la part de Lazare.

Mêle-toi sans crainte, « bonne mère, » à l'animation matinale de nos marchés ; tu reviendras toujours le panier rempli. Le peuple, le vrai peuple, n'a rien de commun avec les démocrates plus ou moins frottés de littérature, qui usurpent son nom. Il sait que ce qu'il vous donne est bien donné et il donnera chaque jour davantage !...

Glorieuse mendiante, soyez bénie, parce que vous aimez Jésus et parce que vous aimez les pauvres ; soyez bénie aussi parce que vous nous apprenez, par votre exemple, à mieux les aimer !... Vous êtes la tendre et virginale fleur éclose sur le roc de l'égoïsme moderne ; vous êtes l'ornement de la cité, l'honneur de la charité catholique et vous avez, pour vous protéger, l'admiration et l'affection de tous ceux qui savent que partout où vous passez, c'est, comme votre divin Maître, pour faire le bien !....

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Quoique, jusqu'aujourd'hui, l'Eglise catholique n'ait pas en Angleterre de continuité matérielle avec les édifices qu'elle-même avait élevés et les possessions qui lui appartenaient encore durant une partie du seizième siècle, néanmoins la continuité spirituelle demeure intacte. La lignée des laïques catholiques n'a jamais été interrompue ; la succession de leurs prêtres n'a jamais cessé. La juridiction directe de la tête de l'Église supplée à sa suprême autorité pastorale, en attendant que la juridiction ordinaire de son épiscopat fût de nouveau restaurée. Elle est, dans sa foi et sa doctrine, dans sa juridiction et sa discipline, dans ses sacrements et son culte, identique avec l'Église de saint Augustin de Cantorbéry. Elle présente, à cette heure, l'image vivante que Bède le Vénérable décrit dans son *Histoire de la nation anglaise*. Elle célèbre chaque année, aux mêmes jours, les fêtes de saint Augustin, de saint David, de saint Chad, de saint Cuthbert, de saint Swithun, de saint

Wilfrid, de saint Alphége, le martyre de l'archevêque de Cantorbéry, saint Edmond, roi et martyr, saint Edouard, roi et confesseur, saint Edmond de Cantorbéry, saint Richard de Chichester, saint Hugh de Lincoln, saint Thomas d'Hereford, saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, et martyr pour les libertés de l'Angleterre, et une multitude d'autres saints du sang saxon et royal, dont les noms, oubliés ailleurs, sont commémorés dans les solennités et les prières d'une tradition ininterrompue depuis douze cents ans. Nous déplorons vraiment la perte de notre noble héritage comme peuple anglais, car, immédiatement après l'héritage de l'unité avec l'Église universelle, celui-ci est le plus cher à nos cœurs.

Jamais pareilles vicissitudes n'ont passé sur aucune autre portion de l'Église catholique. L'Église d'Irlande, depuis saint Patrice jusqu'aujourd'hui, demeure, dans l'immuable identité de ses doctrines, de ses traditions de foi et de juridiction, l'Eglise du peuple. Les Églises d'Afrique, jetées à terre, n'ont pas été relevées. L'Église d'Espagne, momentanément obscurcie par l'arianisme, n'a jamais cessé d'exister, et elle fut bientôt purifiée de sa souillure. Deux fois éteintes, aux yeux des hommes, et deux fois ranimées, la foi catholique et l'Eglise d'Angleterre existent maintenant pleines et complètes.

A peine est-il besoin de dire ce qu'est la foi de l'Eglise catholique, et sur quoi elle repose. Mais si l'on omettait cette matière, la présente esquisse ne correspondrait pas à celle que le *Daily Telegraph* publiait — il y a quelques semaines — au sujet de l'*Eglise établie*. Donc, la foi de l'Eglise catholique est telle que, dès le commencement, elle a été prêchée partout dans l'Eglise universelle, c'est-à-dire l'entière révélation de Dieu, conservée et proposée à notre croyance par l'Eglise de Jésus-Christ, divinement et perpétuellement assistée de l'Esprit-Saint. La Révélation du Christianisme a été donnée complète; elle a été annoncée et crue à travers le monde avant qu'on eût écrit le Nouveau-Testament. Cette Révélation est, en conséquence, antérieure au Nouveau-Testament et indépendante de lui. Tout le Nouveau-Testament la présuppose; il en réfléchit la majeure partie; il est une preuve corroborante de sa vérité; mais ses

divines Ecritures dépendent elles-mêmes du même témoin qui nous conserve et nous transmet la Révélation entière. L'Eglise, fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, liée par le Saint-Esprit de Dieu qui l'habite, répandue à travers le monde par les Apôtres, est le vivant témoin de l'Incarnation, et des doctrines, et des commandements du Rédempteur du monde.

L'Eglise est la dépositaire et la gardienne du Nouveau-Testament ; elle est le suprême et unique témoin compétent de l'authenticité, de la pureté, de l'intégrité et de l'efficacité du livre. Or, en vertu de la double garde qu'elle a originairement reçue et de la Révélation même, et du livre dans lequel celle-ci a été plus tard en grande partie rappelée, l'Eglise n'est pas seulement le témoin d'autorité surnaturelle, guidé par une divine assistance. Conséquemment, pour les catholiques, la voix et l'autorité de l'Eglise sont la voix et l'autorité du divin fondateur et chef, dont la promesse, ainsi formulée : *Qui vous écoute, m'écoute*, serait fausse et illusoire, si l'enseignement de l'Eglise n'était pas identique avec l'enseignement de Jésus-Christ.

C'est cette autorité, sans aucune interruption, qui identifie aujourd'hui, en Angleterre, la foi catholique avec la foi enseignée par saint Augustin de Cantorbéry. Elle identifie aussi la foi catholique actuelle de l'Angleterre avec celle de l'Eglise dans le monde entier. C'est cette voix immuable qui a récemment parlé par le Concile du Vatican, le dix-neuvième dans la série des conciles œcuméniques. Tous les catholiques rendirent à la voix du concile de Trente l'obéissance de foi, et, à travers le monde entier, l'Eglise entière, pasteurs et peuple, rend à la voix du Concile du Vatican la même obéissance. Les dix-huit premiers Conciles œcuméniques condamnèrent des erreurs particulières et définirent des doctrines particulières faisant partie de la Révélation ; le Concile du Vatican a défini le principe d'autorité divine sur lequel repose la garde et dont dépend la promulgation de la Révélation tout entière. Les précédents Conciles définissent ce que nous croyons ; le Concile du Vatican définit pourquoi nous croyons. Il est aux doctrines de foi ce qu'est à une arche la clef de voûte.

Le monde, que l'on peut appeler *externe* par rapport à

l'Eglise catholique, était disposé à croire que le Concile du Vatican, divisé lui-même durant la session, serait suivi de divisions ultérieures. Chaque Concile de l'Eglise a été plus ou moins divisé par de vives discussions : témoins les Ariens à Nicée, les Monophysites à Chalcédoine, les partis nationaux à Constance. Peu de Conciles ont compté aussi peu de dissentiments que celui du Vatican. Il n'y a eu, dans son sein, qu'un point de dissidence momentanée, concernant, non la vérité à définir, mais l'opportunité de la définition.

Des divisions, — nous venons de le faire observer, — ont suivi chaque concile : par exemple, le schisme arien a grandi après le Concile de Nicée, et surtout les séparations du protestantisme se sont multipliées après le Concile de Trente. Mais quelles sont les divisions qui ont éclaté après le Concile du Vatican? Une poignée de gens dont la plupart étaient déjà connus comme des esprits hostiles, se sont prononcés et ont, çà et là, égaré en Allemagne quelques centaines de personnes, par quoi ils ont gagné les applaudissements et la sympathie d'un certain nombre de protestants de différentes sectes. Ainsi, l'on a écrit dans cette feuille beaucoup de choses sur certains efforts empressés et soutenus pour faire croire qu'il existe au dehors en Angleterre, dans l'Eglise catholique, des divisions semblables à celles qui prévalent ailleurs.

Des divisions d'opinions, il peut en exister chez nous, car, en matière d'opinion, les catholiques sont libres comme l'air ; mais il ne peut pas y en avoir en matière de foi, parce que, pour tous les catholiques, le motif de foi est le même, à savoir le divin et immuable témoignage, la divine et immuable autorité de l'Eglise. Cette unité *interne* n'est nulle part plus visible, plus éclatante que dans l'Eglise catholique en Angleterre, en Irlande, aux colonies anglaises et dans les États-Unis d'Amérique, où la plus illimitée liberté d'opinion coexiste avec la plus absolue unité de foi. Et pourtant, c'est dans ces pays de liberté religieuse sans bornes que l'ultramontanisme fleurit dans toute sa vigueur.

Il convient d'ajouter quelques mots relativement à l'Eglise catholique en Ecosse. Les événements politiques contemporains,

vers l'an 1693, y avaient supprimé la hiérarchie. On eût dit, pendant deux ou trois générations, que la succession épiscopale avait cessé pour les catholiques écossais. Le vicariat apostolique actuel d'Ecosse fut fondée en 1694. Plus tard (1731), les Basses et les Hautes-Terres furent partagées en deux districts. Enfin, l'année 1827 vit s'accomplir une triple division encore subsistante, c'est-à-dire celle des régions *orientale*, *occidentale* et *septentrionale*.

Un nombre considérable de catholiques ont toujours maintenu, dans les Hautes-Terres et dans les îles de l'Ouest, la continuité de la foi. Le récit de leurs souffrances remplit bien des pages sombres de l'histoire d'Ecosse. Il y a peu de temps, sur un des cintres les plus élevés d'une des plus vieilles maisons d'Edimbourg, on pouvait encore voir gravé, à la porte extérieure, le nom de Hay. L'évêque Hay était, à la fin du dix-huitième siècle, l'un des plus énergiques et des plus savants vicaires apostoliques de l'Ecosse. Le nombre des catholiques s'est rapidement augmenté, en Ecosse, par les communications avec le nord de l'Irlande, et par les immigrations que les grandes industries écossaises ont attirées à Greenock, à Glasgow, à Dundee, etc. Autant qu'il est permis d'affirmer, il y a de quatre à cinq cent mille catholiques écossais. On compte au delà de deux cents prêtres et une égale quantité d'églises. Une exacte statistique des colléges, écoles et autres établissements d'éducation appartenant au catholicisme, serait difficile à dresser.

Donner, en terminant un article comme celui-ci, le rigoureux dénombrement de l'Eglise catholique en Irlande, c'est impossible. Il faudrait, pour cela, écrire l'histoire de la nation, car jamais peuple au monde ne s'est plus identifié avec sa foi et avec l'Eglise. Nous l'avons déjà dit quand nous avons opposé comme contraste, sur le terrain du catholicisme, les vicissitudes de l'Angleterre et les traditions ininterrompues de l'Irlande : nul autre pays, Rome exceptée, ne présente un aussi noble exemple de foi impérissable et d'inflexible constance. Selon une tradition irlandaise, saint Patrice reçut la divine promesse de ne jamais perdre le peuple que Dieu lui a donné à

l'extrémité de la terre. Et, en effet, l'inviolable fidélité des Irlandais à leur foi, non-seulement sur le sol natal, mais à travers les colonies de l'empire britannique et dans le vaste continent de l'Amérique du Nord, nous offre, en matière de religion, un modèle d'immuable persévérance qui vérifie pleinement cette tradition nationale. Il fut un temps, au dix-septième siècle, où toute la population catholique d'Irlande, réduite au chiffre d'environ quatre-vingt mille âmes, se vit refoulée dans la province de Connaught : c'était alors qu'un acte du Parlement, daté du 26 septembre 1653, RÉSERVAIT (!) *cette province pour lieu d'habitation au peuple irlandais...* Or, la même nation irlandaise a grandi en une mesure supérieure à celle des races anglaise et écossaise ; elle dépasse, tant au dehors qu'au dedans, le chiffre de douze millions d'âmes.

Eh bien, l'Irlande n'a jamais été entièrement privée de ses évêques et de ses pasteurs. Son épiscopat, après maintes souffrances, a toujours été solidement reconstitué. Il conserve aujourd'hui, dans une succession constante et dans une intacte vitalité, ses siéges archiépiscopaux, ses provinces et diocèses, sa hiérarchie et sa forme paroissiale.

Voici la statistique de l'Eglise catholique en Irlande :

1° La hiérarchie, composée de quatre archevêques (dont deux primats) et vingt-quatre évêques ;

2° Vingt-huit diocèses, avec mille quatre-vingts paroisses et trois mille quatre cent quarante prêtres ;

3° Deux mille trois cent quarante-neuf églises publiques et chapelles ;

4° Une Université, vingt-cinq colléges, cent seize écoles supérieures et environ sept mille écoles primaires ;

5° Le recensement de 1871 compte, pour l'Irlande, quatre millions cent quarante et un mille neuf cent trente-trois catholiques.

La condition de l'Eglise catholique en Irlande est assez évidente par elle-même pour rendre inutile toute description ultérieure. Le grand acte de justice, au moyen duquel le Parlement britannique et l'opinion publique des trois royaumes unis ont fait au peuple catholique d'Irlande une réparation, en *désétablissant* chez lui l'Eglise protestante, a eu deux causes

distinctes, savoir : 1° une juste et généreuse répudiation, par les non-catholiques des susdits royaumes, de l'injustice et de la tyrannie religieuse des derniers siècles ; 2° la puissance morale de la race catholique irlandaise. « Nul peuple n'a une plus « haute appréciation de la justice chez ses gouvernants, comme « le déclarait sir John Davies au milieu des oppressions du « dix-septième siècle ; et nul peuple n'est plus loyal quand on « le traite justement, car nul peuple n'est plus sincèrement « chrétien. »

L'attitude de l'Eglise catholique en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, vis-à-vis des diverses formes du christianisme qui existent autour d'elle, est une attitude non pas d'hostilité, mais de pleine espérance. Elle admet toutes les doctrines chrétiennes admises en Angleterre par les communions séparées. Elle voudrait voir toutes ces communions croyant toutes les doctrines chrétiennes qu'elle croit elle-même. Elle n'abandonnera pas un iota des vérités qu'elle conserve. Sa mission est non d'abattre, mais d'édifier. Elle travaille non à détruire, mais à accomplir. Elle est, dans son esprit et dans ses actes, essentiellement constructrice et conservatrice. Elle désire que des pluies de bénédictions, semblables aux ondées du printemps, arrosent l'Angleterre, et que « le pays, qui était désolé, » se réjouisse, et que le désert « fleurisse comme les lys. » Chaque lumière nouvelle qui jaillit sur l'Angleterre est pour elle un motif d'actions de grâce; or, une lumière croissante depuis trois générations éclaire visiblement l'Angleterre. L'Eglise catholique porte le cœur de Celui qui « ne veut pas briser le roseau froissé, ni éteindre la mèche fumante. » Sa mission est d'abord de vérité, ensuite de paix, puis de charité, d'ordre, de bienveillance et de bienfaisance. Et, afin que ces choses soient maintenues par elle sans diminution, elle tient inflexiblement à la tradition de l'éducation chrétienne, qui, depuis la mission de saint Augustin jusqu'à ce jour, n'a jamais été interrompue. Ses pensées envers l'Angleterre sont des pensées de paix. Ceux qui se défient d'elle ne connaissent pas l'Eglise catholique. Ceux qui excitent contre elle les Anglais, — quelles que soient leurs intentions, — ne sont pas les amis de notre commune patrie.

Ed. MANNING, *archevêque de Westminster.*

DE LA CONVERSION DES MUSULMANS EN ALGÉRIE (1).

La religion islamique est le principe des lois, des mœurs et du caractère des Arabes, et constitue réellement le fond de la vie arabe; elle est dès lors l'obstacle réel à leur assimilation. Mais il n'est pas exact pour cela de tenir l'islamisme pour un tissu de superstitions grossières, que les lumières de la civilisation devraient à elles seules déchirer. La pierre angulaire, le Coran, est un chef-d'œuvre de l'esprit humain — si toutefois on peut appeler chef-d'œuvre une œuvre d'erreur. — Il a emprunté à l'Ancien et au Nouveau Testament les dogmes de l'unité de Dieu, de l'immortalité de l'âme, de sa liberté et de sa responsabilité. Le fatalisme dont ses sectateurs portent l'empreinte n'a pas été enseigné par le prophète, mais développé par ses commentateurs, et surtout par l'esprit paresseux et mystique des Orientaux. L'islamisme a été un progrès merveilleux pour l'esprit des populations demi-barbares qui l'ont embrassé, et sa doctrine est certainement supérieure aux tendances matérialistes et sceptiques des vieilles civilisations; mais il est resté en dehors de la civilisation chrétienne, et il confine ainsi dans une sorte de crépuscule les âmes qu'il a soulevées hors des ténèbres grossières. Il décèle par la beauté de quelques-uns de ses préceptes de morale la source pure où ils furent puisés, mais il n'a pu, malgré le génie de son auteur, échapper au caractère de toute œuvre humaine — à la limite — c'est-à-dire à l'impuissance de convenir à tous les temps et à tous les lieux.

Il est visible qu'il est arrivé au terme de son évolution parmi les erreurs que se lèguent les générations, mais il ne paraît pas devoir être échangé par la race sémitique, si altérée de foi et d'idéal, si pénétrée de l'esprit de tradition, contre le doute, le vide et l'indifférence en matière de religion. Il semble plutôt que la décadence des Etats musulmans et la décroissance rapide de leur population doivent le faire disparaître du globe avec les races mêmes qu'il a mises jadis en éclat, et que depuis il perd si fatalement.

(1) Extrait de la *Revue du Monde catholique*.

L'Eglise catholique pourtant ne souscrit pas à cette condamnation; elle se dit prête à sauver et à rendre à la civilisation cette race arabe, qu'au spectacle même de sa décadence le voyageur Palgrave reconnaît encore pour une des plus nobles races du monde.

Parce que cette conversion n'a pas encore été tentée, beaucoup d'hommes la prétendent impossible. Comment, disent-ils, substituer à la simplicité des croyances musulmanes la foi aux mystères du dogme catholique?

Mais la première remarque à faire devant cette opinion, c'est qu'elle n'est, elle-même, pas chrétienne.

En effet, il importe peu que la doctrine catholique soit simple pourvu qu'elle soit vrai; elle porte, nous enseigne-t-elle, sa grâce surnaturelle pour opérer ses bienfaits, et ce monde ne passera point avant que tous les hommes n'aient été réunis en un seul troupeau sous un seul pasteur. — Voilà ce qu'un chrétien doit croire et professer.

Ceux qui nient la possibilité de la conversion des Arabes ne sont donc pas chrétiens. De plus ils ne sont pas logiques, lorsqu'ils veulent prouver leur opinion par le petit nombre des conversions signalées jusqu'à ce jour. — Mais, jusqu'à ce jour, l'Eglise a-t-elle été mise en condition d'entreprendre son œuvre civilisatrice, ou bien cette œuvre ne lui a-t-elle pas été absolument interdite? Et cela au nom du principe de la liberté de conscience! — Etrange abus de ce respect du libre arbitre des âmes devant la loi civile, que de priver celles dont on ne partage pas l'erreur de pouvoir être éclairées sur la religion dans laquelle on a été soi-même élevé! — Il faut non-seulement l'indifférence, mais l'instinct le plus hostile à la religion, pour conduire des gouvernements et l'opinion publique à faillir ainsi au devoir de conscience sous prétexte de prudence et d'intérêt politique.

L'intérêt politique n'est-il pas au contraire que la population arabe, devenue nôtre, échappe le plus tôt possible à la ruine où la mènent fatalement les mœurs de l'Islam, la polygamie entre autres? N'est-il pas de voir disparaître cet obstacle insurmontable à l'assimiliation? Quant au danger d'inquiéter et de froisser les indigènes par la libre prédication de l'Evangile

parmi eux, on ne l'a pas vu dans les menaces constantes de refoulement, d'expropriation, dans la spoliation juridique qu'on leur prépare, et on le verrait dans la liberté laissée au milieu d'eux à l'exercice du ministère apostolique !

C'est une honte de voir des chrétiens se montrer ainsi plus intolérants et plus défiants envers la religion chrétienne que les Arabes musulmans. Jamais les Arabes n'ont eu de l'éloignement pour nos prêtres : le Coran lui-même leur recommande de les respecter. Leur fanatisme religieux si incriminé se montrait dès le moyen-âge plus éclairé que nos errements actuels, car ils n'ont cessé ni en Espagne, lorsqu'ils y dominaient, ni plus tard, dans les établissemants européens des côtes barbaresques, de permettre l'exercice public du culte catholique. Et maintenant voient-ils de plus mauvais œil les orphelins de la récente famille recueillis par nos prêtres et par nos admirables religieuses dans ces asiles que la charité chrétienne est enfin parvenue à leur ouvrir ?

Il est à remarquer encore avec quel mépris parlent souvent des indigènes les soi-disant protecteurs de leur liberté de conscience, et avec quelle tendre complaisance se louent au contraire de leurs qualités natives les quelques prêtres parvenus enfin à se rapprocher du terrain interdit à leur zèle. Il faut lire dans le Bulletin des missions d'Orient, avec quelle espérance Mgr l'archevêque d'Alger entrevoit les temps non d'une conversion des adultes — si peu disposés hélas ! par notre contact au respect de notre religion — mais d'une semence de foi jetée par l'influence de l'éducation dans les générations à venir.

On se fait en France l'idée la plus fausse du jugement porté par les musulmans sur notre apparente indifférence en matière de religion : ces hommes simples ne peuvent apprécier qu'on honore chez eux ce qu'on croit l'erreur, et qu'on serve si peu ce qu'on fait profession de croire la vérité. La reine Marie-Amélie a certainement préparé davantage notre prestige en arrachant à grand'peine à son royal époux l'implantation de la croix en Algérie, que ne l'a fait l'impératrice Eugénie en allant prier à la mosquée du Caire, au terme du voyage en Orient où elle n'avait pas salué Jérusalem. — Dieu me garde de manquer

ici au respect dû à l'infortune, alors surtout qu'il s'agit d'une femme souvent en butte à des injures de bas lieu, mais l'ex-impératrice a été en cette circonstance moins bien servie par ses conseils que le roi Charles X, lorsque le marquis de Clermont-Tonnerre terminait ainsi son rapport ministériel sur l'expédition d'Alger :

« Peut-être même avec le temps aurons-nous le bonheur, en « civilisant les Arabes, de les rendre chrétiens ; et si cette con« sidération ne peut pas être présentée comme un motif pour « entreprendre une guerre, du moins est-ce une raison, quand « la guerre est commencée, pour marcher avec plus de con« fiance à une gloire que la Providence semble nous avoir ré« servée. »

Cte de Chambly.

L'EMPIRE ET LE CONCILE.

M. Kolb-Bernard, l'un de nos députés catholiques les plus estimés, et si honorablement connu pour les luttes qu'il a soutenues sous l'Empire en faveur du Saint-Siége et de l'indépendance de l'Eglise, vient de publier dans le *Contemporain*, sous ce titre : *La question romaine,* un très-remarquable article, dont nous allons extraire ce qui a plus particulièrement rapport au Concile et à la politique de l'Empire à l'égard de la sainte Assemblée. On a déjà dit que la chute de l'Empire avait sauvé l'Eglise d'une redoutable persécution ; ce qui se fait aujourd'hui en Allemagne se ferait aussi en France, si l'Empire avait triomphé ; le travail de M. Kolb-Bernard, qui était à même d'être parfaitement renseigné, met cette vérité dans tout son jour. Rien, d'ailleurs, dans ce travail, qui ne porte l'empreinte de la plus complète modération, d'une exquise courtoisie envers ceux qui ne pensaient pas comme l'honorable député, d'une foi profonde dans la divinité de l'Eglise et d'un patriotisme que personne n'oserait mettre en doute. On peut dire qu'il y a là une page de l'histoire du Concile du Vatican magistralement écrite, et qui restera l'un des meilleurs documents à consulter. A ce titre, elle a sa place marquée dans les *Annales catholiques*.

I

On sait sous quelles impressions s'ouvrit la session, à la suite

des élections de 1869. Le Corps législatif s'était fait un double objectif : l'affirmation des aspirations conservatrices et religieuses du pays au sujet de la question romaine ; et, au regard des complications croissantes de cette question elle-même, de l'issue désastreuse de l'expédition du Mexique, et enfin du malaise général des esprits, la revendication de certaines réformes politiques dont les événements avaient de plus en plus démontré la nécessité. On réclamait pour le Corps législatif une plus grande part d'initiative et une intervention plus efficace dans la direction gouvernementale.

C'était un programme de liberté religieuse auquel répondaient les tendances communes de la majorité à peu près tout entière, nonobstant les nuances d'opinion qu'elle renfermait. De ce programme sortit le ministère du 2 janvier (1). On se rappelle le sympathique accueil que lui fit l'opinion publique.

Les membres qui représentaient spécialement les intérêts catholiques s'associaient à ces sentiments de confiance. Ils rencontraient dans la composition du nouveau cabinet des collègues et des amis qui avaient concouru à leurs efforts et qui, à tous égards, leur apportaient les plus sûres garanties.

Deux membres, à la vérité, MM. Emile Ollivier et Maurice Richard, s'étaient abstenus de s'unir à la majorité dans quelques votes relatifs à la question romaine. Mais ils avaient pris, sur cette question, des engagements de nature à écarter toute appréhension.

Les premières difficultés s'élevèrent au sujet du Concile œcuménique.

Le ministère du 2 janvier l'avait trouvé réuni. Nonobstant les provocations d'un certain parti toujours disposé à entraver la liberté de l'Eglise, le gouvernement n'avait apporté aucun obstacle et n'avait mis aucune condition à ce que les membres de l'épiscopat français se rendissent à Rome. L'attitude prise au début du ministère nouveau, dans une séance du Sénat, par le

(1) MM. Emile Ollivier (justice et cultes) ; le comte Daru (affaires étrangères) Buffet (finances) ; Chevandier de Valdrôme (intérieur) ; marquis de Talhouët (travaux publics) ; général Lebœuf (guerre) ; Rigault de Genouilly (marine) : Segris (instruction publique) ; Louvet (agriculture et commerce) ; maréchal Vaillant (maison de l'Empereur) ; Maurice Richard (Beaux-Arts) ; de Parieu (Conseil d'État).

ministre des affaires étrangères, M. le comte Daru, avait été un témoignage explicite en faveur des bonnes et sages dispositions du gouvernement.

Cependant les émotions s'étaient successivement élevées et accrues au sujet du concile, et, avec des caractères divers, elles surgissaient de sources opposées.

Ici, M. Kolb-Bernard montre d'un côté les ennemis de l'Eglise, et, de l'autre, les catholiques qui voyaient dans le concile des « tendances à infirmer les droits acquis de la société civile, des dangers pour le Saint-Siége lui-même, » et qui regardaient « les discussions ouvertes comme une grave imprudence et comme ayant le fâcheux effet de jeter l'inquiétude et le trouble dans les esprits. »

C'est à Paris, poursuit M. Kolb-Bernard, que s'était formé le foyer de cette (opposition de certains catholiques). Portant au cœur un dévouement sincère à la cause catholique, elle voulait la sauver des dangers, des entraînements et des fautes, auxquelles elle la voyait exposée par suite des excès d'un zèle intempérant dont elle craignait l'influence sur le Concile lui-même.

C'était peut-être pousser les appréhensions trop loin. Dans tous les cas, c'était constituer au sein de la question religieuse un état d'antagonisme où naturellement chaque parti, croyant combattre des exagérations opposées, pouvait être disposé à se faire une large part de lumière, de sagesse, de prudence, d'esprit de discernement, au risque de faire une part trop étroite au Souverain-Pontife et au Concile.

Lorsqu'on se rappelle cette situation si pleine d'agitations malheureuses et stériles, et qu'on y jette un regard rétrospectif à travers les enseignements du temps et des événements, on éprouve un profond sentiment d'étonnement à la vue de ces erreurs auxquelles sont quelquefois entraînés les meilleurs esprits et les caractères les plus irréprochables; témoignage nouveau des courtes limites où se trouve renfermée la sagesse humaine!

On venait de reconquérir une apparence de gouvernement parlementaire, et cela poussait certains esprits à demander l'introduction dans l'Église d'un régime qui paraissait préférable en politique.

C'est ainsi que s'était rencontré, dit M. Kolb-Bernard, de la part de quelques esprits, le système de soumettre les assemblées conciliaires, à l'instar des corps délibérants politiques, à un fonctionnement régulier et périodique, et de placer près du Pape, pour participer avec lui à l'administration de l'Église, un conseil permanent d'évêques. C'était l'erreur de l'*Avenir de 1848* (1) : la religion renfermée dans une constitution politique.

Tel était le milieu moral où se trouvaient les hommes nouveaux du ministère, et particulièrement l'honorable comte Daru, qui, comme ministre des affaires étrangères, avait la question de Rome dans ses attributions spéciales.

Il se trouvait ainsi plus directement sous le coup des agitations qu'elle soulevait au dedans et au dehors. Les influences s'exerçaient en même temps sur lui de Paris, des divers points de l'Europe catholique, et surtout de Rome. Et comme elles venaient, ou de ses propres amis, ou d'hommes considérables et considérés parmi les laïques et dans les rangs mêmes du clergé, son esprit en était plus vivement impressionné. C'était comme avec une sorte d'autorité supérieure que le mouvement apparaissait à ses yeux. Selon la loi habituelle, l'action, là aussi, appartenait à une minorité ardente. Tandis que la masse des membres du clergé et des catholiques se tenait dans une attente silencieuse et confiante, l'importance de l'opposition pouvait faire facilement illusion (2).

II

C'est dans ces conditions que se formèrent les convictions personnelles du ministre sur les devoirs qu'il avait à remplir. Devant les dangers qui lui étaient signalés, devant la crainte de voir un schisme nouveau s'élever au sein de la catholicité et étendre ses effets désastreux ; alors qu'il voyait en France, dans la presse, dans le Corps législatif, l'opposition se préparer à

(1) L'*Ère nouvelle*. On sait que Mgr Maret, qui soutenait ce système, s'est parfaitement soumis aux décisions du Concile (N. des *Annales catholiques*).

(2) Nous n'avons pas besoin d'avertir qu'il s'agit ici de l'opposition dont les opinions se sont trouvées en minorité dans le Concile, et que M. le comte Daru eut le tort d'écouter, de bonne foi, sans aucun doute, mais très malheureusement pour le gouvernement dont il était membre (N. des *Annales catholiques*).

exploiter les circonstances, à envenimer les actes et les intentions du Souverain-Pontife, pour en tirer avantage contre la papauté et contre les intérêts catholiques, le comte Daru pensa, qu'au nom de l'Église comme au nom de l'État, il lui était commandé de sortir de la politique réservée et expectante qu'avait pratiquée son prédécesseur, et qu'il avait à prendre vis-à-vis de la question conciliaire une attitude plus ferme et plus accentuée.

Il y voyait sa responsabilité comme ministre, et même comme homme, impérieusement engagée. Ce n'était pas pour lui seulement un intérêt politique et diplomatique : c'était avant tout un intérêt de conscience.....

Conformément aux vues qu'il exprimait, le comte Daru, pour appuyer le *Memorandum* adressé au Saint-Siége, avait eu la pensée de faire arriver les représentations de la France au sein du Concile lui-même par un ambassadeur spécial.

Des noms avaient été désignés. Il serait inutile de les rappeler, la mesure proposée n'ayant pas eu de suite.

Elle avait rencontré de l'opposition dans le sein du conseil lui-même, qui, tout en laissant au comte Daru la liberté d'action que comportait sa position spéciale, n'était pas cependant, dans son ensemble, disposé au même degré que le ministre des affaires étrangères à avancer dans la voie qu'il avait ouverte au sujet des relations avec le Saint-Siége. Le chef de l'État y avait une répugnance personnelle. Cette répugnance, très-réelle bien que silencieuse dans le conseil, était partagée par le jeune ministre qui occupait une place prépondérante dans le conseil, et dont l'objectif était avant tout la liberté. M. Émile Ollivier croyait la liberté compatible avec toutes les formes de gouvernement, et il la regardait comme pouvant seule donner à l'empire, avec la durée, la liberté morale qui lui manquait.

Il voulait loyalement la liberté pour tous. Il la voulait donc entière pour le catholicisme. Il avait d'ailleurs pour cette imposante institution le respect des âmes droites et élevées. Nature brillante, honnête et poétique, il repoussait le matérialisme en politique comme en philosophie. La vie des peuples comme celle des individus ne se renfermait pas pour lui dans le cercle étroit des intérêts positifs. Il lui faisait une sphère supérieure

où, sous la pensée de Dieu, les sentiments généreux, les nobles aspirations de l'intelligence et du cœur avaient leur place comme véhicules du progrès moral.

C'étaient des aspirations dont le caractère religieux ne saurait être méconnu, bien qu'elles manquassent d'une direction précise et qu'elles fussent associées à une certaine confusion d'idées et de doctrines. M. Emile Ollivier, comme la plupart des hommes publics de notre temps, n'avait pas appris le catholicisme. Il n'en avait ni sondé les profondeurs ni éprouvé les basses. Mais il se trouvait ému devant cette étonnante création qui avait donné à la grandeur morale de l'homme un développement jusqu'alors inconnu et qui avait introduit dans le monde un empire et un gouvernement nouveaux, l'empire et le gouvernement des âmes. C'est à ce titre que, devenu ministre des cultes en même temps que ministre de la justice, il parlait de ses vives sollicitudes et en même temps de ses angoisses intérieures lorsqu'il avait à faire la présentation d'un évêque, comprenant combien un tel choix avait d'importance et combien la direction supérieure des esprits, des cœurs et des intelligences s'y trouvait intéressée aussi bien que l'harmonie si nécessaire entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. « Lorsque, disait-il, j'ai un procureur général ou un président de cour à nommer, j'ai là certainement un juste sujet de préoccupation et d'examen sérieux, mais enfin, lorsque mon choix est fait avec l'attention voulue, mon esprit est entièrement apaisé. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'un évêque : j'y pense avec tremblement le jour et même la nuit ; mon sommeil en est troublé, tant je suis saisi de la crainte de ne pas m'arrêter au plus digne. »

Tel était M. Emile Ollivier. A des degrés et à des intervalles dont il serait délicat de faire la mesure, il appartenait à cette race d'hommes qui, comme de Lamartine et de Montalembert, avaient surtout en vue pour idéal la grandeur morale de l'humanité. Il avait aussi dans son âme quelque écho de l'infini. Comme eux il avait l'enivrement passager de certaines idées dont l'intensité momentanée n'était pas toujours la condition de la constance; il était enclin, lui aussi à changer d'idées fixes. Mais comme eux il avait à un haut degré le sentiment de

l'honnêteté. C'est là, lorsqu'on l'a connu, un hommage que l'on peut trouver quelque justice et quelque besoin d'envoyer à sa solitude attristée, humiliée et dignement subie.

KOLB-BERNARD, député du Nord.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE SYLLABUS.

(1er article.)

Dans un *Appel aux protestants* fait par un certain nombre d'hommes politiques, dont nous ne voulons pas discuter ici les opinions relatives à la forme de gouvernement qui convient le mieux à la France, nous lisons ces mots : « Le *Syllabus*, où « l'anathème est jeté à toutes les libertés modernes, et notam- « ment à ce grand principe de la liberté de conscience en vertu « duquel nous existons. »

Dans les *Archives israélites* du 15 septembre, nous lisons ces paroles à l'adresse des catholiques et des royalistes : « Pour « le moment, et tant que le *Syllabus* ne sera pas substitué aux « constitutions de l'Europe moderne, prenez garde que vos dé- « nonciations, vos diffamations et vos menaces ne vous amè- « nent devant les tribunaux des pays libres, vous et vos jour- « naux. »

Nous n'avons pas à nous arrêter à ces prétendues dénonciations, diffamations et menaces dont on accuse partout les catholiques, qui, pourtant, sont à peu près *partout* persécutés, tandis qu'on ne les voit *nulle part* persécuteurs. Ce que nous voyons dans ces deux pièces, venues du protestantisme et du judaïsme, c'est qu'on veut faire du *Syllabus* un épouvantail, et un de ces mots d'ordre au moyen desquels on justifie tout ce qui se fait contre l'Eglise. Sous ce rapport, les fanatiques du protestantisme et du judaïsme (nous nous gardons bien de dire tous les protestants et tous les juifs, car il y a de nombreuses et très-honorables exceptions) sont parfaitement d'accord avec les libres-penseurs, les francs-maçons, les radicaux et tous les révolutionnaires, de quelque titre qu'ils se parent.

A ces diverses catégories, on peut répondre en quelques mots :

1° Aux libres-penseurs, que partout où ils règnent règne aussi le despotisme, ce qui leur ôte le droit d'accuser le *Syllabus* d'être un anathème lancé contre toutes les libertés ;

2° Aux juifs, qu'il n'y a pas une condamnation du *Syllabus* qui ne puisse être appuyée du texte de l'Ecriture ;

3° Aux protestants, qu'il n'y a pas une de ces condamnations qui ne puisse être également appuyée du texte du Nouveau Testament ;

4° A tous enfin, qu'il n'y a pas une de ces condamnations qui ne soit la revendication d'une vérité nécessaire à la société et d'une véritable liberté.

Nos lecteurs peuvent se rappeler que nous avons déjà soutenu et fait triompher cette thèse contre le rédacteur de l'*Eglise libre*, M. Pilatte, qui a honteusement reculé devant la discussion loyale que nous lui présentions. Nous pensons que le moment est venu de donner à cette thèse les développements qu'elle comporte. Puisqu'on prétend écraser les catholiques en leur jetant à la face le nom de *syllabusiens*, il convient de voir quel est donc ce *Syllabus*, et en quoi les *syllabusiens* méritent d'être traités comme les ennemis de la société et de toute liberté.

On sait dans quelles circonstances a été promulgué le *Syllabus* ou Recueil des principales erreurs contemporaines. C'était le 8 décembre 1864. Il y avait dix ans, jour pour jour, que le dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge avait été solennellement défini et proclamé en présence de trois cents évêques réunis à Rome, et aux acclamations de tout l'univers catholique. La sainte Vierge, prédite dès le commencement du monde comme la femme qui devait écraser le serpent infernal et que l'Eglise proclame comme la destructrice de toutes les hérésies, la sainte Vierge inspira alors à son grand et glorieux serviteur Pie IX, la pensée de frapper le coup qui doit renverser les erreurs contemporaines, toutes dérivées plus ou moins directement du libéralisme révolutionnaire, du rationalisme et du naturalisme.

L'Encyclique du 8 décembre 1864 et le *Syllabus* qui l'ac-

compagnait, eurent un immense retentissement : l'impiété entra en fureur, le philosophisme se troubla, les gouvernements se crurent attaqués, et, de toutes parts, l'on cria que le Pape venait de porter un audacieux défi à l'esprit moderne, qu'il ne visait à rien moins qu'à l'anéantissement de toutes les libertés modernes, qu'il voulait ramener la société à plusieurs siècles en arrière, etc., etc. On le crie encore dans les livres, dans les journaux, dans les clubs, dans les assemblées politiques.

Parmi les catholiques, le trouble fut presque aussi grand. Tandis que la très-grande majorité accueillait avec respect, avec soumission, avec joie le *Syllabus*, parce qu'elle y voyait l'acte vigoureux qui pouvait seul sauver la société en condamnant les erreurs qui la perdent; les partisans de l'école libérale catholique, qui se voyaient frappés dans plusieurs des doctrines et des préjugés qui leur étaient chers, furent respectueux, mais se montrèrent attristés.

Aussitot vinrent les commentaires.

Les catholiques tout court s'attachèrent à exposer clairement le sens de la condamnation pontificale. Voilà l'erreur, voilà la vérité, dirent-ils; la voix infaillible du Chef de l'Eglise trace nettement les lignes qui les séparent; aux individus et aux sociétés qui veulent se sauver de rejeter l'erreur et d'accepter la vérité dans son intégrité. L'Eglise enseigne et avertit, elle proclame les devoirs et ses propres droits ; il ne s'agit pas de savoir si cela flatte ou contrarie, mais si cela est ou non vrai et salutaire. D'ailleurs, inflexible quand il s'agit de la vérité et de la morale, elle sait condescendre aux faiblesses et aux besoins : elle établit la thèse, elle ne dit pas qu'on doive immédiatement s'y placer, et elle admet l'hypothèse, c'est-à-dire ces tempéraments qui tiennent compte des circonstances et des difficultés. Mais il n'en est pas moins certain que là est la vérité, que toute société sera d'autant mieux constituée qu'elle s'en rapprochera davantage, que l'idéal qu'elle pose est parfaitement réalisable, et qu'il serait fatal de se reposer, non-seulement dans l'erreur condamnée, mais dans l'hypothèse qui la tolère dans une certaine mesure, parce que la tolérance nécessaire de l'erreur et du mal indique, à elle seule, un état de société qui est en souffrance, et qu'on doit travailler de toutes ses forces, toujours

selon la prudence et selon la pratique même de l'Eglise, à faire disparaître les causes de souffrance, d'affaiblissement et de mort.

Les catholiques libéraux prirent deux positions différentes : les uns s'attachèrent à s'établir dans l'hypothèse, et plusieurs d'entre eux allèrent jusqu'à considérer l'hypothèse comme plus avantageuse que la thèse ; les autres prétendirent qu'il n'y avait pas, dans le *Syllabus*, un acte infaillible obligeant les consciences, et conservèrent leurs erreurs. Nous devons dire que ces derniers étaient les moins nombreux. Après le concile du Vatican, la position ne fut plus tenable pour eux : les humbles se soumirent, les orgueilleux sont devenus ces néo-protestants qui se donnent le titre de *vieux-catholiques*. Les premiers ont reçu, depuis quelque temps, de si nombreux et si clairs avertissements du Souverain-Pontife, qu'ils ne peuvent plus guère conserver d'illusions, et l'on peut dire que l'unité s'est faite parmi tous les catholiques qui restent soumis aux enseignements infaillibles de l'Eglise.

Quant aux ennemis du catholicisme, ou ils déclamèrent contre le *Syllabus* sans le lire ou sans le comprendre, ou ils s'attachèrent à en travestir le sens, le but des uns comme des autres étant d'ailleurs de rendre la doctrine catholique odieuse aux individus et aux gouvernements, et, par conséquent, d'amener, s'il était possible, la ruine de l'Eglise.

Pour tout esprit de bonne foi, il nous semble que la question est très-simple. Il y a, lorsqu'il s'agit du *Syllabus*, à bien voir quelle est l'erreur condamnée et quel est le sens de la condamnation, à rechercher si l'erreur condamnée ne l'a pas toujours été, sous la forme actuelle ou sous une autre, et si elle n'est pas en effet contraire à des vérités depuis longtemps définies et même évidemment contenues dans l'Ecriture sainte, à se demander, enfin, si la raison calme, froide, impartiale et éclairée par l'expérience, ne condamne pas elle-même ces erreurs et n'en reconnaît pas le danger.

C'est dans cet esprit que nous voulons nous livrer à l'étude du *Syllabus ;* nous aurons, dans cette étude, plus d'un guide autorisé dans l'Eglise, Pie IX lui-même, dans ses immortelles Encycliques, ses Allocutions et ses Bulles, les évêques, des théologiens estimés et des écrivains laïques dont les travaux

ont été approuvés et loués par l'autorité ecclésiastique. Aussi ne prétendons-nous pas dire des choses nouvelles ; notre unique prétention, ou plutôt notre désir, est de mettre la vérité à la portée d'un plus grand nombre en l'exposant simplement et en toute bonne foi, telle qu'elle apparaît aux yeux qui ne sont point prévenus et qui la cherchent avec une parfaite loyauté.

J. CHANTREL.

LE DICTIONNAIRE DE M. LITTRÉ.

Une personne très-compétente nous écrivait, il y a quelques temps : « Je voudrais bien que le *Dictionnaire* de M. Littré fût ana-« lysé dans toutes les feuilles religieuses, par quelqu'un qui prît « le loisir de le lire attentivement et de signaler tout ce qu'il con-« tient d'hétérodoxe et de faux. Ce serait une contre-page à placer « utilement en regard des éloges que le parti antireligieux lui pro-« digue à outrance, et auxquels quelques-uns de nos amis mêmes « ne manquent pas de se laisser prendre, oubliant trop que de cer-« taines sources il ne faut rien accepter qu'avec une méfiance tou-« jours autorisée, et dont on ne se repent jamais. »

Pour commencer cet examen nous ne saurions mieux faire que de publier l'article suivant de M. l'abbé Auber, chanoine de l'église de Poitiers et historiographe du diocèse, sur les *origines poitevines du Dictionnaire français de M. Littré.* Il y a là la révélation d'un fait littéraire assez piquant, et qui mérite d'être connu. Nous remercions M. l'abbé Auber d'avoir bien voulu nous le communiquer.

Nous sommes, paraît-il, dans une période de réhabilitations politiques, judiciaires et quelques autres encore. Pourquoi la littérature n'aurait-elle pas les siennes? Le discours de M. Littré, lu par M. Legouvé à l'Académie française, a réveillé dans mes souvenirs un fait que je me proposais depuis longtemps de ne pas laisser inconnu à notre monde littéraire.

Je veux donc lui transmettre une de ces découvertes qu'il ne faut jamais négliger, quand on les a faites, de révéler aux bibliographes et aux savants.

Voici qu'après une première édition de son grand Dictionnaire, publiée de 1868 à 1872, le célèbre académicien donne, cette année, la seconde, refondue et mise à neuf.

Il résulterait clairement de son discours à l'Académie et de la réponse de M. de Champagny, que M. Littré aurait eu la première conception de ce fameux Dictionnaire, qui a fait les frais de la cérémonie. Il l'aurait due, dit-il, à un plan vaguement émis, « en 1835 », par M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui s'en exprimait dans la remarquable préface du *Dictionnaire* publié cette année pour la cinquième fois par l'illustre compagnie. Commencé dès lors, ce travail, d'une exécution laborieuse et difficile, aurait été mené lentement jusqu'à sa fin, et l'auteur s'en félicite comme d'un titre sans lequel il n'eût osé solliciter les suffrages des 38 immortels qui se le sont adjoint. Je dis 38, parce que personne n'ignore comment et pourquoi l'un des 40, remarqué parmi ceux qui faisaient, sans contredit, le plus d'honneur à l'Académie, s'est arrangé pour ne pas assister à cette séance.

Je ne prétends pas entrer ici dans l'analyse du livre dont j'ai à parler. Je pourrai demander ailleurs peut-être pourquoi certains mots sont surchargés d'un trop grand nombre d'exemples, dont la plupart sont inutiles à son but ; — pourquoi certains autres, injurieux au catholicisme, y apparaissent avec tout un luxe de citations empruntées à d'Alembert, à Voltaire, à Mlle Clairon, et même à Napoléon Ier, qui, lui aussi, dans ses moments de colère, oubliait son concordat jusqu'à appeler le clergé de la *prêtraille ;* — pourquoi enfin tant d'inexactitudes ou d'insuffisances dans les définitions d'un grand nombre de mots, sur lesquels la science de l'auteur se montre fort peu compétente. Laissons tout cela pour arriver à mon objet : c'est un détail qui doit aujourd'hui l'emporter sur le fond.

En effet, quand j'entends M. Littré « revendiquer pour son « œuvre l'utile nouveauté » que lui attribue M. de Champagny, c'est sans doute que celui-ci ignore et que M. Littré oublie à qui nous devons réellement la première idée du plan, aussi complet et aussi logique, d'un dictionnaire de notre langue. Je dois le dire comme provincial, ne fût-ce que pour prouver une fois de plus à nos fiers Parisiens qu'il peut sortir quelque bonne chose de Nazareth, et aussi parce qu'il est de toute justice de rendre à qui de droit le mérite de ses propres pensées et de son travail personnel. Remontons donc au-delà de quelques années ;

nous y trouverons les éléments d'une curieuse page de notre histoire littéraire, que je n'ai pas cru pouvoir me dispenser d'écrire.

C'était en « 1834. » Le congrès scientifique de France, qui depuis n'a pas cessé une seule année de siéger dans quelqu'une de nos grandes villes, vient tenir à Poitiers sa seconde session. Un savant linguiste, que sa modestie empêcha toujours, et très-malheureusement, de rien publier, mais que nous trouvions toujours prêt à élucider une foule de difficultés dans nos réunions studieuses, M. Cardin, que les lettres ont perdu en 1870, émet la proposition suivante :

« Inviter le gouvernement à faire rédiger, sous la direction « de l'Institut, un dictionnaire historique de la langue fran- « çaise indiquant, par des citations tirées des manuscrits des « divers siècles, l'altération de sens et de forme des expres- « sions, et déterminant ainsi le caractère inhérent à la langue « française, et celui qu'a pu lui imprimer plus tard l'influence « de la littérature ancienne et étrangère. »

M. Cardin développa cette proposition en ces termes, capables tout seuls de faire apprécier la haute portée de sa belle intelligence, si pleine de science et de lucidité :

« Le projet que je présente se lie d'une manière intime avec la collection des *Historiens de France*, des *Ordonnances de nos rois*, des *Chartes et traités de paix ou d'alliance*, et avec l'*Histoire littéraire de la France*. Là sont consignés les souvenirs politiques, législatifs et littéraires de la nation; ils seraient incomplets, si ne venaient pas s'y joindre ceux des opinions successives qui ont eu cours parmi elle, et des modifications de sa vie privée. Ce dictionnaire devrait donc offrir sur chaque mot l'indication des plus anciens manuscrits où il se trouve employé, et celle des variations de sens et de formes par lesquelles il a passé pour arriver à sa valeur actuelle. Des citations, puisées dans les écrits émanés des différents siècles, établiraient avec exactitude et précision quelle a été la chaîne des idées attachées successivement à chaque terme, et quelles altérations matérielles il a subies, jusqu'à ce qu'il ait revêtu sa forme actuelle. On pourrait ainsi nettement distinguer le caractère essentiel de la langue française et résultant du peuple qui l'a

formée, de celui qu'elle a reçu depuis la renaissance des lettres, de l'influence de la littérature ancienne et étrangère. Les premiers matériaux de ce travail existent dans les écrits de Sainte-Palaye, Bréquigny et Mouchet. Il serait facile au gouvernement de joindre à cette collection, qu'il possède déjà, les manuscrits dépositaires des savantes recherches de Charles Pougens. On compléterait les documents nécessaires en chargeant : 1° la commission de l'Institut à laquelle a été dévolu le soin de publier des notices sur les manuscrits de la Bibliothèque royale; 2° celle qui s'occupe de la rédaction du dictionnaire de la langue usuelle; 3° les chefs et les élèves de l'Ecole des chartes; 4° enfin les archivistes des départements et des villes, — de faire passer, tous les six mois, à la commission de rédaction du *Dictionnaire historique de la langue française*, un état des passages où ils auraient rencontré des expressions soit inconnues jusque-là, soit employées dans une signification ou sous une forme différentes. Semblable appel serait fait aux savants qui se livrent à des études analogues. »

On le voit : tous ces moyens indiqués, tous ces éléments de travail signalés, tant de sources trouvées, sont d'un penseur sérieux, qui mille fois, dans ses méditations sur les langues qu'il avait dû s'approprier, et dont très-peu de secrets lui étaient restés inconnus, avait vu revenir à son esprit ces idées résumées ici avec tant de netteté. Rien n'y manque de ce qui pouvait d'avance aider ce travail et résoudre les objections Aussi ce projet fut-il unanimement adopté par le Congrès, et envoyé presque séance tenante à M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique. Celui-ci le soumit à l'Académie française, qui en adopta les bases, et nomma une commission spéciale chargée d'en faire son rapport. Ce rapport fut écrit par M. Villemain, qui conclut à l'adoption.

Tout ce que je raconte ressort formellement du *Journal de l'Instruction publique* du 25 septembre 1834, lequel y revint encore avec des éloges en mars 1835. Le 25 mars de la même année, un journal de Poitiers, la *Gazette de l'Ouest*, reproduisit cet article, et le 17 juin suivant, cette même feuille annonçait, d'après les journaux de Paris, que la Chambre des députés

avait sanctionné, le 1er juin, les idées émises par M. Cardin et votées par le Congrès scientifique.

M. Villemain donna, cette même année 1835, la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, pour laquelle il écrivit sa remarquable préface. Il y établit que déjà, dès le temps de Patru et de Mézerai, on se plaignait que l'Académie « avait conçu le plan de son dictionnaire sous une forme trop frivole et trop peu savante ; qu'elle n'y mettait que la langue de la conversation et du bel esprit, et nullement celle de la science. » (P. xiv.) Or, M. Villemain connaissait, depuis un an ou à peu près, M. Cardin, par les communications du Congrès de Poitiers. Il retrouvait dans ce reproche même fait à l'Académie, déjà vieux de deux cents ans, le souvenir tout récent du plan émis par notre linguiste. Comment oublia-t-il de mentionner, ne fût-ce que par un seul mot, un plan si complet, présenté au nom de ce savant, de cet esprit si solide et si positif, qui venait non-seulement de signaler une des plus profondes lacunes de notre littérature nationale, mais d'exposer avec un si entier succès les moyens de la combler?

Il y a plus. Pourquoi n'est-il aucunement question de M. Cardin dans le dernier alinéa de cette préface (p. xxxii), où l'illustre secrétaire, en avouant que « d'autres études sont à faire sur la langue française, » reconnaît qu' « on en peut rechercher l'histoire dans un travail qui, profitant des notions nouvelles acquises à la science étymologique, marquerait la filiation graduelle, les transformations de chaque terme, et les suivrait dans toutes les nuances d'acception, en les justifiant par des exemples empruntés aux diverses époques et à toutes les autorités du langage littéraire? » N'est-ce pas là précisément ce que M. Cardin avait proposé, et comment pouvait-on dédaigner d'ajouter à ces idées le nom de celui à qui on les devait? — « Enfin, ajoutait l'éloquent écrivain, le premier essai de quelque portée d'un tel recueil pourra seul en montrer tout le piquant intérêt et l'utile nouveauté. » — Très-bien ; mais quand on s'exprime ainsi, n'arrive-t-on pas naturellement, tout en poussant le corps savant auquel on s'adresse vers cette « utile nouveauté, » à se faire un devoir de justice d'y encourager aussi l'homme si apte à qui la première pensée est venue,

de louer son plan comme il en est digne et de lui laisser généreusement le mérite de son invention? Loin de là : pas un mot du Congrès scientifique de France, de l'initiative d'un de ses membres les plus distingués, ni du bon accueil que l'Institut leur avait fait, ni de la commission qu'il avait nommée. Est-ce donc ainsi qu'il en sera toujours? D'où viennent ces partialités, si fréquentes dans nos annales scientifiques?

J'arrive à M. Littré, et je me demande encore comment lui-même a pu se taire sur la source très-authentique, et à lui très-connue, des voies et moyens qu'il a dû prendre pour réaliser une pensée « utile, » éclose des doctes réflexions d'un enfant du Poitou? Au lieu de revendiquer pour son dictionnaire le « piquant et la nouveauté » qu'il s'attribue avec une certaine complaisance, il n'eût fait que jeter sur son livre un glorieux reflet de désintéressement, qui ne gâte rien dans un homme de lettres, et le monde savant lui en eût su gré. Qu'il ait travaillé assidûment ce livre qui, en effet, renferme beaucoup de choses utiles, indépendamment de celles qu'il faudrait en retrancher ou y modifier, ce n'est pas moi qui le nierai; mais si nos *arrière-neveux*, selon la réminiscence que fournit à M. Littré le bon la Fontaine, *lui doivent* un jour *cet ombrage* dont il se flatte, je veux qu'on le sache : ils devront surtout au savant poitevin dont nous regrettons toujours la perte d'avoir *planté* l'arbre que leur *oncle* arrose maintenant, et dont, par anticipation, il savoure les fruits...

L'abbé Auber,
Historiographe du diocèse de Poitiers.

LA SUPERSTITION CATHOLIQUE (1).

Il importe beaucoup d'examiner comment triomphent ces grossières superstitions, *Times* du 21 août 1873.

Christiani, genus hominum superstitionis novæ et maleficæ, *Suetonius* in Nerone, cap., XVI.

L'empereur d'Allemagne, dans un bref discours, puis le *Times* de Londres, dans un long article, ont appelé le catholicisme une *superstition*. Le premier a dit qu'il fallait combattre

(1) Traduit de la *Civiltà cattolica*.

les progrès « de l'incrédulité et de la superstition ; » le second s'est plaint des prêtres catholiques « qui entraînent les peuples à ce qu'ils savent être de grossières superstitions. » L'empereur ne voit que la *superstition* dans la fidélité à l'Eglise, dans l'obéissance au Pape, dans la croyance aux dogmes définis par le Concile du Vatican. Pour le journal c'est une superstition que d'aller en pèlerinage à tel ou tel sanctuaire, de se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus, d'expier les iniquités passées, d'invoquer l'assistance de la sainte Vierge et des saints. En somme, tout ce que le Chef infaillible de l'Eglise approuve, loue, encourage, n'est pour le *Times* que de la superstition. Il déclare « assister à un spectacle bien douloureux, mais qui cependant a une grande signification. » Et ce spectacle, c'est celui des pèlerinages ! Non-seulement, ils sont très-nombreux en France, où le *Times* les excuse « à cause de l'ignorance des classes rurales, » mais il s'en fait même en Angleterre. « Que dire, demande dans sa douleur la feuille de Londres, que dire d'un semblable fanatisme parmi nous ? » Et elle conclut : « Le Pape et le clergé commandent à une véritable armée de dévots et de fanatiques : la superstition est encore un grand élément de force en Europe, et des milliers de personnes se montrent aujourd'hui aussi peu éclairées qu'il y a cinq cents ans. »

La réponse au *Times* et à l'empereur d'Allemagne se trouve dans les deux citations qui nous ont servi d'épigraphe. Ce ne sont pas les catholiques qui sont arriérés de cinq cents ans, mais ce sont les impies qui nous ramènent au temps de Néron. Ils lancent contre notre sainte Eglise les mêmes accusations et se servent des mêmes paroles. Nous sommes accusés de grossière superstition, de même que les premiers chrétiens de Rome étaient accusés, suivant Suétone, *superstitionis novæ et maleficæ*. De Néron à Bismark tous ceux qui ont voulu persécuter les bons chrétiens ont toujours recouru au prétexte de la *superstition*. Ainsi ont fait Luther, Voltaire et les deux Bonaparte, lorsqu'ils combattaient l'Eglise et le Pape.

Mais, de grâce, est-ce de Bismark et de son empereur, ou du *Times*, ou bien encore des juifs de la *Nuova Roma* (1) qui les

(1) Mauvais journal de Rome, rédigé par des juifs et des révolutionnaires.

reproduisent, que nous devons apprendre où est la vraie religion ? Soit, messieurs ; mais commencez par vous mettre d'accord ; et puisque nous sommes dans la superstition, dites-nous comment nous devons adorer Dieu? — Avec Luther, répond Bismark ; — Non, avec Henri VIII, réplique le *Times;* — pas du tout, avec Rabbi Maimonide, s'écrie le juif Lévi. Ils sont unis pour combattre l'Eglise; mais en dehors de leur opposition, ils ne s'entendent plus. Mieux vaut donc rire de leurs accusations et s'en tenir au Pape et aux évêques.

On nous objectera peut-être que le *Times* est dans le vrai quand il taxe de superstition le culte que nous professons envers telle image de la sainte Vierge réputée miraculeuse, plutôt qu'envers telle autre, puisqu'il n'y a qu'une seule sainte Vierge. Nous répondrons tout d'abord, en général, que s'il y avait là de la *superstition*, le Pape l'eût condamnée, sans attendre les condamnations de l'empereur d'Allemagne, du *Times* et des juifs de la *Nuova Roma*. Si le Pape permet, bien plus, s'il approuve et loue ce genre de culte, il n'est certainement pas supertitieux. Nous répondrons en particulier par les raisons suivantes : 1° Dieu peut se complaire à répandre ses grâces plutôt dans un lieu que dans un autre, de même qu'il s'est servi plutôt de telle manière que de telle autre pour la communication de la grâce sanctifiante dans les sacrements; 2° bien que Dieu soit partout, il a voulu être adoré en certain lieu de préférence à tout autre, et il a promis aux juifs de l'Ancien Testament de les exaucer, s'ils l'invoquaient *in loco isto.* Dans le Nouveau Testament, il a voulu déterminer lui-même la formule de la prière : *sic ergo vos orabitis;* 3° Dieu manifeste les lieux où il veut être adoré par les grâces particulières qu'il accorde et par les signes miraculeux de sa miséricorde. Il les manifeste non moins par la piété des fidèles qui se développe dans l'Eglise, au souffle de l'Esprit-Saint, et qui affectionne plus particulièrement tel ou tel sanctuaire, telle ou telle image sacrée.

S'il fallait une raison de plus, nous la trouverions dans les articles du *Times*, dans les discours de Bismark, et dans les traductions de la *Nuova Roma.* Tous ces gens ne clabauderaient point contre nos pèlerinages, si les pèlerinages étaient *superstitieux*, pas plus qu'ils ne s'élèvent contre les superstitions du

magnétisme et du spiritisme. Ennemis de l'Eglise catholique en leur qualité de luthériens, d'anglicans et de juifs, ils seraient trop heureux de voir le catholicisme se perdre dans la superstition.

LA MAISON DE FRANCE.

On parle tant aujourd'hui de la maison de France que les renseignements qui suivent ne peuvent qu'offrir un grand intérêt.

Le roi Charles X, qui avait abdiqué le 2 août 1830 en faveur de son petit-fils, étant mort à Goritz, le 6 novembre 1836, et son fils aîné, le duc d'Angoulême, étant mort sans enfants à Goritz, le 3 juin 1844, le chef de la maison de Bourbon est Henri, né le 29 septembre 1820, du mariage de Charles-Ferdinand, duc de Berry, deuxième fils du roi Charles X, assassiné le 13 février 1820, et de Caroline de Bourbon, princesse de Naples.

Il porta sous le règne de son grand-père le titre de *duc de Bordeaux*, et a pris dans l'exil le nom de *comte de Chambord*, en souvenir du don que la France lui avait fait du château de Chambord. Le chef de la maison de Bourbon a épousé, le 16 novembre 1846, *Marie d'Este*, sœur du duc de Modène. Il n'a pas eu d'enfant de ce mariage.

La branche d'Orléans remonte à Philippe de France, duc d'Orléans, deuxième fils de Louis XIII.

Cette branche peut seule être appelée à recueillir la succession d'Henri V, qui a déclaré s'en tenir au traité des Pyrénées en ce qui concerne les Bourbons d'Espagne, et à la loi salique en ce qui concerne son neveu, fils de sa sœur. Par le traité des Pyrénées, au XVIIe siècle, les Bourbons d'Espagne ont déclaré renoncer à leurs droits en France. La loi salique ne reconnaît aux femmes aucun droit à la couronne.

La branche d'Orléans compte aujourd'hui un grand nombre de représentants.

Le chef de la branche d'Orléans est *Louis-Philippe-Albert, comte de Paris*, fils du duc d'Orléans, et petit-fils de Louis-

Philippe, roi des Français, né le 24 août 1838, marié le 30 mai 1864, à sa cousine germaine *Marie-Isabelle*, fille du duc de Montpensier, dont un fils, né au commencement de 1871, et une fille née en 1865.

Le comte de Paris a un frère, *Robert* d'Orléans, *duc de Chartres*, né le 9 novembre 1840, marié en 1863 à sa cousine germaine *Françoise*, fille du prince de Joinville, dont deux fils et une fille.

Le comte de Paris a quatre oncles :

Louis d'Orléans, *duc de Nemours*, l'aîné des fils survivants de Louis-Philippe, né en 1815, qui a pour fils le *comte d'Eu*, né en 1842 (1), et le *duc d'Alençon*, né en 1844.

François d'Orléans, *prince de Joinville*, né en 1818, qui a pour fils le *duc de Penthièvre*, né en 1845.

Henri d'Orléans, *duc d'Aumale*, né en 1822, dont le seul fils survivant, le duc de Guise, est mort l'année dernière.

Antoine d'Orléans, *duc de Montpensier*, fixé en Espagne par son mariage avec la fille cadette de Ferdinand VII.

La famille des Bourbons compte encore la branche des Bourbons d'Espagne, qui remonte à Philippe de France, duc d'Anjou, deuxième fils de France, dit le grand dauphin, et petit-fils de Louis XIV, laquelle se divise en trois rameaux :

Les *Bourbons d'Espagne* dont le représentant est aujourd'hui le cinquième descendant de Philippe V, le *duc de Madrid* (*Charles VII*), né le 30 mars 1848, et marié à une nièce du comte de Chambord ;

Les *Bourbons de Naples*, dont le représentant est aujourd'hui *François II*, roi des Deux-Siciles, né le 16 janvier 1846, détrôné en 1860 ;

Les *Bourbons de Parme*, dont le représentant est aujourd'hui *Robert*, duc de Parme, né le 9 juillet 1848, neveu du comte de Chambord par sa mère.

(1) Le comte d'Eu, ayant épousé une fille de dom Pedro, empereur du Brésil, est devenu l'héritier présomptif de la couronne brésilienne.

UNE ODE DE VICTOR HUGO

SUR LE 29 SEPTEMBRE 1820.

O joie! ô triomphe! ô mystère!
Il est né l'enfant glorieux,
L'ange que promit à la terre
Un martyr partant pour les cieux!
L'avenir voilé se révèle.
Salut à la flamme nouvelle
Qui ranime l'ancien flambeau!
Honneur à ta première aurore,
O jeune lys qui viens d'éclore,
Tendre fleur qui sors d'un tombeau!

C'est Dieu qui l'a donné, le Dieu de la prière :
La cloche, balancée aux tours du sanctuaire,
Comme aux jours du repos, y rappelle nos pas.
C'est Dieu qui l'a donné, le Dieu de la victoire!
Chez les vieux martyrs de la gloire
Les canons ont tonné, comme aux jours des combats.
Honneur au rejeton qui deviendra la tige!
Henri, nouveau Joas, sauvé par un prodige,
A l'ombre de l'autel croîtra vainqueur du sort.
Un jour, de ses vertus notre France embellie,
A ses sœurs, comme Cornélie,
Dira : Voilà mon fils, c'est mon plus beau trésor ;

Enfant, de ma pitié profonde
Reçois l'hommage solennel,
Humble objet des regards du monde,
Privé du regard paternel!
Puisses-tu, né dans la souffrance,
Et de ta mère et de la France
Consoler la longue douleur!
Que le bras divin t'environne,
Et puisse, ô Bourbon, la couronne
Pour toi ne pas être un malheur!

Oui, souris, orphelin, aux larmes de ta mère!
Ecarte, en te jouant, ce crêpe funéraire
Qui voile ton berceau des douleurs du cercueil;
Chasse le noir passé qui nous attriste encore;

Sois à nos yeux une aurore!
Rends le jour et la joie à notre ciel en deuil!

Nous, ne craignons plus les tempêtes!
Bravons l'horizon menaçant;
Les forfaits qui chargeaient nos têtes
Sont rachetés par l'innocent.
Quand les rochers, dans la tourmente,
Jadis voyaient l'onde écumante
Entr'ouvrir leur frêle vaisseau,
Sûrs de la clémence éternelle,
Pour sauver la nef criminelle
Ils y suspendaient un berceau.

Il y a de cela cinquante-trois ans : *Quantum et quoties mutatus!*

NÉCROLOGIE.

Mgr SAGRETTI, auditeur général de la Rév. Chambre apostolique, vient de mourir : c'était un homme de mérite, très-ferme sur les principes du droit et de la politique.

M. le docteur A. MILCENT, rédacteur en chef de la *Revue de l'Art médical*, vient de mourir subitement, à l'âge de cinquante-six ans. Il était l'un des disciples les plus distingués du docteur J. P. Tessier, le chef de l'école chrétienne homéopathique, sur les doctrines médicales de qui l'on peut discuter, mais dont les doctrines religieuses méritent tous les applaudissements. M. Tessier et ses disciples étaient, dès l'origine, des chrétiens convaincus. « Ils méditaient, dit l'un d'eux, le docteur Frédault, ils méditaient de rappeler la médecine à ses doctrines traditionnelles, et surtout de lui rendre les principes de philosophie chrétienne qui faisaient autrefois la force des médecins, et dont l'enseignement officiel s'est si singulièrement écarté ; ils disaient, selon l'expression de Tessier, qu'il fallait baptiser Hippocrate. »

Ces médecins chrétiens prirent une grande part au mouve-

ment religieux inauguré par les conférences du P. Lacordaire à Notre-Dame de Paris, et à la lutte soutenue par les catholiques pour la liberté de l'enseignement. M. Milcent, lorque arriva une douloureuse scission entre les combattants, se rangea avec son maître du côté de la majorité des évêques. Comme écrivain, il appartient à l'école catholique ; comme médecin, il ne cessa de travailler à ramener la science qu'il cultivait dans la voie spiritualiste qu'elle n'aurait jamais dû quitter, et c'est à ce titre que les *Annales catholiques* doivent lui payer l'hommage d'un souvenir.

M. Coste, membre de l'Académie des sciences, le propagateur le plus actif de la pisciculture en France, est mort ces jours derniers à l'âge de soixante-quatre ans. Né à Castries (Hérault) en 1809, il vint étudier à Paris les sciences naturelles et se voua aussitôt à l'embryogénie, science nouvelle et cultivée alors avec succès en Allemagne. Il s'occupa surtout beaucoup de l'art de multiplier les poissons au moyen d'une fécondation artificielle, et la pisciculture, découverte en Allemagne au siècle dernier, n'a été vraiment mise en pratique que de nos jours. Sur les rapports de M. Coste, le gouvernement favorisa cette industrie, et une piscine modèle créée en 1851, à Huningue, fournit en deux ans 600,000 saumons ou truites pour l'ensemencement du Rhône. M. Coste avait été nommé, en 1862, inspecteur général de la pêche fluviale et de la pêche côtière maritime.

L'ÉGLISE ET L'USINE (1).

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

VII

CHEZ M. LE CURÉ.

Le lendemain soir, après son travail, Jean-Pierre, fidèle à la parole donnée à sa sœur, se rendit au presbytère.

Il était ému, son cœur battait bien fort, mais ce n'était plus de crainte, comme lorsqu'il avait, la veille, été trouver son patron.

(1) Reproduction interdite sans l'autorisation de l'administration des *Annales*.

Le patron, quelque bon qu'il soit, est toujours un maître pour l'ouvrier; pour tout le monde, le curé est un père et un ami. Si l'un peut vous faire entendre des paroles dures, l'autre n'a même dans les reproches qu'il doit quelquefois adresser, que des paroles de tendre compassion et d'affectueux encouragement. Et c'est bien pour cela qu'on lui donne en beaucoup de pays le doux nom de Père, qui n'est autre par le sens que celui d'Abbé.

Le presbytère était situé sur une hauteur, à côté de l'église et de l'école, tandis que la plus grande partie de la paroisse (répétons ce nom que l'on a remplacé par celui de commune), était sur le penchant ou au pied de la montagne. L'église, le presbytère et l'école, trois monuments qui trouvent admirablement leur place l'un à côté de l'autre, et qu'on aurait tort de vouloir séparer. Qu'on y joigne la mairie, où le citoyen a le centre de ses affaires civiles, et tout sera pour le mieux; et alors l'industrie, à quoi qu'elle s'applique, en quelque lieu qu'elle s'exerce, dans l'usine, dans le simple atelier, ou dans la grande usine du bon Dieu, dans les champs, se trouvera aussi d'accord avec l'Eglise : l'harmonie régnera, les esprits s'élèveront et les cœurs seront satisfaits.

Jean-Pierre gravit lentement l'étroit sentier qui menait en serpentant à travers deux haies d'épines, de l'usine à la place de l'église, sur laquelle se trouvait l'entrée du temple, du presbytère et de l'école. Au moment où il y arriva, le curé sortait précisément de l'église, où il venait de confesser quelques fidèles qui voulaient sanctifier plus complétement la grande fête du lendemain.

C'était un vieillard d'une soixante d'années, curé de la paroisse depuis trente-cinq ans. Des cheveux blancs couronnaient sa tête; il avait le regard plein de douceur et de bonté; sa marche était ferme encore, mais sa taille se courbait légèrement, ce qui contribuait à lui donner un air plus vénérable encore.

— C'est toi, Jean-Pierre, dit-il au jeune ouvrier en le reconnaissant à la lueur de la lune qui donnait en plein sur son visage. Il l'avait baptisé, il lui avait fait faire sa première communion, et il le tutoyait comme un père qui ne l'avait jamais perdu de vue.

— Oui, monsieur le curé, répondit Jean-Pierre.

— Tu es un peu en retard. Faut-il rentrer à l'église, mon ami?

— Oh! monsieur le curé, ce n'est pas pour cela que je viens, dit Jean-Pierre d'un ton si ému et d'un air si embarrassé, que le curé comprit tout de suite qu'il y avait quelque chose de grave.

— Ce n'est pas pour cela? reprit-il doucement : tant pis, car il me semble que nous ne nous sommes pas vus depuis quelque temps,

et tu sais qu'on se trouve toujours bien des conversations qu'on a dans l'église.

Puis, voyant que Jean baissait la tête :

— Allons, cher enfant, ajouta-t-il, puisque nous n'allons pas à l'église, entrons au presbytère, nous causerons plus facilement.

Et il le fit entrer.

— La collation est prête, dit la servante du curé en voyant son maître.

— C'est bien, Marguerite, c'est bien, tout à l'heure ; j'ai à causer un instant avec Jean-Pierre.

Et il fit monter le jeune homme dans sa chambre, chambre modeste et propre, dont l'ameublement consistait en un lit aux rideaux blancs, une table couverte de livres, une bibliothèque, quelques chaises et un prie-Dieu ; au-dessus de la cheminée, un crucifix avec quelques tableaux de piété.

Quand il eut fait asseoir Jean-Pierre, qui restait silencieux :

— Nous avons donc un grand chagrin, Jean-Pierre? dit-il au jeune ouvrier. Il faut me confier cela, cher enfant; nous trouverons moyen de l'adoucir. Tu l'as vu plus d'une fois : on se fait souvent des monstres où il n'y a rien; le diable nous présente bien des fantômes qui paraissent terribles; quand on marche sur eux, ils s'évanouissent. Voyons, un peu de courage. A nous deux, nous viendrons à bout de nous tirer d'affaire.

Jean-Pierre, enfin remis, exposa ainsi au vénérable curé le tableau de sa triste situation :

— Je suis bien malheureux, dit-il, et je ne sais pas comment tout cela se terminera. Vous savez, monsieur le curé, que je ne recule pas devant l'ouvrage, mais l'ouvrage va me manquer.

— Comment cela ?

— Ah! l'usine est bien changée depuis qu'il y est venu un ouvrier de Paris, qui a bouleversé tous les esprits, qui les a tous montés contre moi, et qui vient d'obtenir qu'on travaille fêtes et dimanches.

— Comment cela?

— Je croyais bien que vous le saviez, monsieur le curé, quoique cela n'ait été réglé qu'avant-hier. Eh bien! oui, le Parisien a tant fait, que le patron veut qu'on travaille demain, jour de la Toussaint, et tous les dimanches du mois de novembre, pour avoir fini une commande très-importante, et tout cela serait déjà fini, si le Parisien n'avait engagé les camarades à s'amuser.

— Mais votre patron a toujours respecté les fêtes et les dimanches.

Comme protestant il tient à l'observation du dimanche; et comme ses ouvriers sont presque tous catholiques, j'ai obtenu de lui qu'on vous laisse libres aux grandes fêtes qui sont d'obligation.

— Tout cela est changé, monsieur le curé, et le patron est si décidé que j'ai été menacé hier d'être mis à la porte si je ne travaillais pas demain. C'est là-dessus que je viens vous consulter, monsieur le curé. Que dois-je faire? Je veux faire mon devoir; je suis le gagne-pain de la famille; mes parents sont vieux, infirmes, et je m'attends à bien des reproches. Je veux rester bon chrétien, et je ne veux pas être un mauvais fils.

Le bon curé réfléchit un moment.

— La situation est grave, cher enfant, très-grave. Que ne m'avez-vous prévenu plus tôt? Je serais peut-être venu à bout d'arranger l'affaire.

— C'est vrai, monsieur le curé, j'aurais dû vous voir plus tôt; je n'ai pas osé, ou, pour mieux dire, je n'y ai pas pensé. J'avais la tête je ne sais où. Jeanne elle-même n'y a pas pensé.

— Malheureux enfants! dit en souriant le curé, vous vous êtes crus assez forts, vous n'avez consulté personne, et vous voilà dans une belle situation !

— Le mal est fait, monsieur le curé; aidez-nous à sortir de là.

— C'est difficile, mon enfant, c'est difficile. Je vois qu'il s'agit là d'un coup monté depuis longtemps. D'ici à demain il n'est pas possible d'arranger les choses. Maintenant, il s'agit d'aller au plus pressé, c'est de savoir ce qu'il y à faire pour demain.

Il y eut un moment de silence. Le prêtre réfléchissait, Jean-Pierre attendait la décision comme un accusé qui attend la sentence du tribunal. A la fin, le prêtre dit :

— Jean-Pierre, tu es chrétien, n'est-ce pas?

— Oui, monsieur le curé.

— Et tu es aussi un bon fils.

— Oh! monsieur le curé, je veux l'être.

— Eh bien! je vois deux partis à prendre; il dépendra de toi de choisir. Je le vois, les dimanches et les fêtes qu'on observait tant bien que mal dans la paroisse, vont recevoir un rude coup, et ce ne serait pas trop que les bons chrétiens fissent un effort pour sauver l'observation du jour du Seigneur; il y aurait là un grand exemple à donner et un grand bien à faire. Mais, d'un autre côté, Jean-Pierre, je comprends les nécessites de la vie matérielle, et je sais qu'en refusant de travailler demain, tu t'exposes à manquer d'ouvrage et à laisser ton vieux père et ta vieille mère dans la misère.

Je crois qu'en donnant un grand exemple, tu t'attirerais la bénédiction du ciel, et que le bon Dieu saurait bien vous tirer d'affaire; mais je crois que tu n'es pas obligé absolument de donner ce grand exemple, et que, dans ta position, je puis t'accorder la permission de travailler, comme te trouvant dans un cas d'extrême nécessité. Voilà les deux chemins qui s'ouvrent devant toi, Jean-Pierre : tu es libre de t'engager dans l'un ou dans l'autre.

— Qu'est-ce qui vous paraît le mieux, monsieur le curé? dit le jeune homme.

— Cher enfant, je ne veux pas t'influencer.

— Monsieur le curé, priez pour moi, car je me sens bien faible!

Et Jean-Pierre se jeta à genoux devant le crucifix qui ornait la cheminée. Des larmes roulaient dans ses yeux, mille pensées traversaient son esprit; il demandait à Dieu les lumières dont il avait besoin, il invoquait les saints dont la fête allait être célébrée le lendemain.

— Prie, mon fils, prie, lui dit doucement le prêtre. Je te laisse, je reviendrai tout à l'heure, et tu me diras quelle est ta résolution.

Il sortit, et se rendit à l'église, au grand étonnement de Marguerite, qui trouvait la conversation avec Jean-Pierre bien longue.

— Tout à l'heure, Marguerite, lui dit-il encore en passant près d'elle; tout à l'heure, j'ai affaire à l'église pour quelques minutes. Jean-Pierre est là-haut, je vais revenir le trouver, il ne faut pas le déranger.

Marguerite aurait bien voulu pénétrer le mystère, car tout cela lui paraissait bien singulier; mais le curé l'avait accoutumée à la discrétion en ne lui disant jamais rien de ce qui concernait le ministère des âmes; elle ne répliqua rien, et resta tranquille dans sa cuisine, attendant patiemment que M. le curé voulût bien prendre sa collation.

Nous n'avons pas besoin de dire que le bon curé était allé à l'église afin de prier pour Jean-Pierre, demandant à Dieu et aux saints pour ce jeune homme la force dont avait besoin.

Dix minutes après, il revint près du jeune ouvrier.

En l'entendant monter, Jean-Pierre s'était relevé. Il était résolu, son visage était tout illuminé d'une généreuse résolution, son regard brillait d'un feu extraordinaire.

— Eh bien! Jean-Pierre, mon cher enfant?

— Monsieur le curé, je ne travaillerai pas demain.

— Mais tes parents?

— Je leur ferai comprendre qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

— Mais si l'on te chasse de l'usine?

— J'aurai fait mon devoir ; il me semble que le bon Dieu m'aidera à faire le reste.

— Cher enfant, dit le curé en serrant le jeune ouvrier dans ses bras, cher enfant, voici un moment qui me paye de bien des travaux. Courage, Jean-Pierre; tu as pris le meilleur parti; sois-en sûr, le bon Dieu t'en récompensera. Quelque chose me dit que ta généreuse résolution produira un grand bien dans la paroisse. Va droit ton chemin, cher enfant; fais toujours ainsi ton devoir, en laissant à Dieu le soin de ce qui en adviendra, et tu verras que Dieu est un père qui sait récompenser au centuple.

— Je voudrais me confesser, monsieur le curé, dit Jean-Pierre.

Le curé confessa en effet le jeune homme; il reçut ces confidences intimes qui sont une source de tant de consolation et de tant de force; il lui donna ces conseils qui éclairent la route à travers les écueils de la vie. Jean-Pierre se releva calme et souriant :

— Bon courage, mon fils, dit le prêtre en le quittant.

— Je ferai mon devoir, répondit Jean-Pierre; et il revint auprès de ses parents.

(*La suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS

LE DOCTEUR NÉLATON. — Les libres-penseurs, toujours jaloux d'avoir avec eux des hommes illustres, ont fait courir le bruit que le docteur Nélaton, le célèbre médecin qui vient de mourir, avait perdu connaissance, lorsque les secours de la religion lui ont été administrés. Mais ce bruit n'est qu'une invention de la secte. Dès le debut de sa maladie, l'illustre docteur a manifesté à Mme Nélaton, et à plusieurs reprises, le désir de remplir ses devoirs religieux. « Je vous avertirai, lui a-t-il dit, quand le moment sera venu. A notre époque, il est important que les gens de bien accusent hautement leurs convictions. » Il a donc reçu les sacrements, en parfaite jouissance de ses facultés et selon sa propre volonté. Quand la cérémonie fut terminée, il dit à l'ecclésiastique qui l'assistait : « Ce que je viens de faire est bien consolant ! » Le savant médecin lutta encore plusieurs semaines contre le mal, et si l'on n'a pu le conserver à la science, on est heureux, du moins, de penser que les consolations de la foi ont adouci et embelli ses derniers jours.

Autrefois, aujourd'hui. — Voici une triste statistique qui nous montre ce que la France a perdu depuis 1789; c'est une leçon qui mérite d'être sérieusement méditée, et que le *Figaro* a eu bien raison de recommander au *Siècle* et à tant d'autres journaux de même farine.

En 1789, au moment de la convocation des états-généraux, la France partageait avec l'Angleterre l'empire des mers; la jeune Amérique était sa pupille reconnaissante, et, en Europe, aucun Etat ne lui contestait le premier rang.

En 1873, quatre-vingt-quatre ans après le gouvernement direct de Louis XVI, la France est diminuée de deux provinces et de 1,600,000 habitants, — près du vingtième de sa population.

Elle compte en moins :

Trois chefs-lieux de départements :

Metz, Strasbourg, Colmar;

Neuf villes, telles que :

Saverne, Schelestadt, Wissembourg, Haguenau, Mulhouse, Sarreguemines, Thionville, Château-Salins, Saarbourg;

94 chefs-lieux de canton et 1,750 communes;

12 forteresses, dont trois de première classe;

3 arsenaux formidables et plusieurs centaines de poudrières.

Elle a perdu :

460,000 hectares de forêts;

370 kilomètres de rivières navigables et 300 kilomètres de canaux;

735 kilomètres de chemins de fer;

88 millions et demi de revenu territorial et 64 millions de contributions.

Les Prussiens nous ont pris en outre : 500 millions de contributions de toutes sortes, payés par les villes, les départements et les communes. Paris, seul, entre dans ce compte pour 200 millions. Les intérêts des termes échelonnés des cinq milliards et l'entretien des troupes allemandes se montent au moins à 500 millions, ce qui, avec la rançon de guerre, fait six milliards.

Ajoutez à ces chiffres effrayants cent mille hommes tués, la frontière de l'Est grande ouverte, le travail national arrêté pendant un an, la Commune...

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

4. — La Falaise de Menil-Val, par J. Chantrel; in-12 de xii-274 pages, chez P. Lethielleux, rue Cassette, 4; prix : 2 fr.

On est en 93 et en pleine Terreur. Les fidèles des environs de la ville d'Eu, du Tréport et de Criel, sur les confins de la Normandie et de la Picardie, doivent, pour entendre la messe de la fête de l'Assomption, se réunir, la nuit, dans une des grottes creusées par la mer au pied de la falaise qui termine le territoire de la commune de Mesnil-Val, entre Criel et le Tréport. Ce n'est pas une entreprise facile; les diverses aventures des personnages qui préparent cette messe ou qui doivent s'y rendre forment la trame du récit, dans lequel l'auteur s'est efforcé de peindre les mœurs locales et la façon dont les événements révolutionnaires étaient reçus dans ces pays si éloignés de Paris et de tout grand centre de population; il a inséré, dans la trame de ce récit, quelques documents du temps, très-peu connus, et qui ont une véritable valeur historique. Il espère que la lecture de la *Falaise de Mesnil-Val* pourra, tout en récréant, instruire, exciter de nobles sentiments, et, en même temps, inspirer une juste horreur pour les crimes et les folies d'une époque qu'une certaine école cherche à réhabiliter. Les crimes de la Commune de 1871 ne montrent que trop avec quelle facilité un peuple sans religion se précipite dans les excès les plus effroyables; les honnêtes gens ne sauraient trop méditer sur ces leçons de l'histoire; l'auteur de la *Falaise de Mesnil-Val* a pensé que la *nouvelle* elle-même doit contribuer à rectifier les idées, à défendre les saines doctrines religieuses et sociales et à inspirer l'amour de la vertu.

5. — Histoire contemporaine, complément de l'Histoire de France et du cours d'histoire universelle, par J. Chantrel; 8e édition, in-12 de 770 pages; Paris, chez Putois-Cretté, rue de Rennes, 90, et chez Allard, rue de l'Abbaye, 13; prix : 4 fr.

Il ne nous appartient pas de faire l'éloge de cet ouvrage, dont les nombreuses éditions indiquent le succès. Nous dirons seulement que nous avons voulu écrire, en suivant du plus près possible le programme tracé à l'usage des classes, une histoire impartiale, ou plutôt un tableau résumé des événements historiques accomplis depuis 1789. Nous ne sommes point partisan de l'enseignement de l'histoire contemporaine dans les colléges, mais nous pensons qu'il est très-utile de mettre entre les mains de la jeunesse chrétienne un manuel dans lequel les événements contemporains sont jugés sans esprit de parti et avec la ferme volonté de ne servir que la vérité, ce qui est en même temps servir la religion. Notre première édition, qui a paru en 1864, n'allait pas au-delà du programme de M. Duruy; nous avons, à

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

chaque nouvelle édition, conduit le récit des événements jusqu'à la date même de la publication. Depuis la chute de l'empire, nous avons ajouté un appendice qui, dans le volume actuel, se termine au 16 août 1873.

6. — VIES DES SAVANTS ILLUSTRES *depuis l'antiquité jusqu'au dix-neuvième siècle*, par Louis Figuier; 2 vol. in-12 de XII-412 et 416 pages; 2e édition, Paris, 1873, chez Hachette.

Les deux volumes que nous avons sous les yeux ne constituent pas l'ouvrage complet; ils ne renferment que les savants de l'antiquité, dont les noms suivent : Thalès, Pythagore, Platon, Aristote, Hippocrate, Théophraste, Archimède, Euclide, Apollonius de Perge, Hipparque, Pline l'Ancien, Dioscoride, Galien, Claude Ptolémée et les savants de l'Ecole d'Alexandrie. Au moyen d'une introduction sur la science dans les temps antéhistoriques et de transitions qui comblent les lacunes entre un savant et un autre, M. Figuier a écrit une véritable histoire de la science dans l'antiquité. Bien entendu qu'il s'agit ici de la science dans l'acception vulgaire de ce mot, c'est-à-dire des sciences physiques et mathématiques, et non de la théologie, de la philosophie et des autres sciences morales. M. Figuier a écrit ainsi quelques volumes très-utiles et très-intéressants, dans lesquels le dogme religieux est généralement respecté, où les doctrines spiritualistes sont en honneur, où le lecteur est instruit. Mais, outre qu'il a une tendance à trop exalter les sciences physiques au-dessus des autres, sous prétexte que les premières conduisent à des résultats positifs, tandis que les secondes sont toujours un sujet de discussions, ce qui est bien un prétexte et non une raison, nous sommes obligé de faire de sérieuses réserves sur quelques appréciations et sur l'esprit trop libre-penseur qui paraît dans certains passages. Il peut être agréable, par exemple, pour certains lecteurs, d'entendre parler des « obstacles que trouve sur ses pas le savant du moyen âge, » et des « luttes qu'il est forcé de soutenir contre la mauvaise philosophie et la théologie *intolérante* de ces temps barbares, » il serait plus difficile à l'auteur de justifier cette épithète de *barbares* appliquée à des temps pendant lesquels l'Eglise a civilisé l'Europe et si fortement trempé les peuples devenus chrétiens, qu'ils sont encore aujourd'hui, malgré tant de décadences, à la tête de tous les autres peuples, et de montrer en quoi la théologie de ces temps était intolérante et si la science a vraiment eu à se plaindre d'elle. Il ne nous est pas moins impossible de souscrire au jugement méprisant que porte M. Figuier de la science des Hébreux, malgré le jugement contraire des Cuvier et des Blainville. Voici une phrase de la page 15 du premier volume : « En matière de science, le sacré et le profane s'excluent, et leur conciliation est aussi impossible que celle de la philosophie avec la théologie. » Cette phrase, à elle seule, dénonce un état d'esprit qui n'est ni scientifique, ni philosophique. Sans doute la philosophie n'est pas la théologie; mais ces deux sciences ayant toutes deux pour objet la recherche ou l'exposition de la vérité, comment pourraient-elles être inconciliables? La théologie appliquant

la raison aux vérités révélées par Dieu, peut-elle donc être en contradiction avec la philosophie démontrant les vérités que la raison atteint par ses propres forces ? Une vérité peut elle être en contradiction avec une autre vérité? Une vérité trouvée et démontrée par la raison peut-elle être en contradiction avec une vérité révélée de Dieu, et y a-t-il rien de plus raisonnable que de faire céder une prétendue vérité que la raison croirait avoir découverte devant une vérité révélée, par conséquent contraire, même pour la raison, qui s'est démontré la certitude de la révélation, *rationabile obsequium?*

7. — Innocence et sainteté *en la personne de Vincent Valet de Reganhac*, élève du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, par Mlle Caroline Valet de Reganhac; in-12 de 212 pages; Paris, 1873, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; prix : 1 fr. 25 centimes.

Ceci est la vie, écrite avec le cœur, d'un jeune séminariste de Saint-Sulplice, mort en 1818, à l'âge de vingt-deux ans, après une enfance et une jeunesse toute d'innocence et d'édification. L'auteur, qui a survécu jusqu'ici à ce frère aimé et si digne de l'être, propose cette vie à l'imitation des neveux du pieux séminariste; il n'y a pas que ces enfants qui pourront profiter d'une pareille lecture. On lit avec un grand plaisir ces pages simples, tout imprégnées d'amour et d'admiration fraternels; on suit avec attendrissement l'enfant et le jeune homme dans cette vie si tôt interrompue, mais pleine de tant de vertus et de sacrifices virils, et qui faisait l'édification de la famille, du collége, du séminaire, sans présenter pourtant rien d'extraordinaire, si ce n'est que l'accomplissement fidèle de tous les devoirs et le soin constant de la perfection sont choses assez peu communes pour frapper même les yeux des indifférents. Les lettres de consolation qui terminent le volume, et qui ont été écrites par des hommes aussi vénérés que M. Garnier, M. Duclaux et M. Mollevaut, anciens directeurs de Saint-Sulpice, ajoutent un prix de plus à l'œuvre de Mlle de Reganhac.

8. — Les métiers infames, par A. de Lamothe; in-12 de 288 pages; Paris, 1873, chez Ch. Blériot, quai des Grands-Augustins, 55; prix : 3 francs.

Quels sont donc ces *métiers infames* dont M. de Lamothe nous révèle les mystères? Voici d'abord les pétroleurs, les ramasseux d'ordures, puis les mendiants de popularité, les gratteurs de pourceaux, les faiseuses d'anges et les faiseuses de démons, les crieurs de mourons (par une *s*), les chasseurs de cadavres, puis encore les vieux habits vieux galons, les gargotiers du Lapin-Rouge, les moustiques en été, punaises en hiver, les avaleurs de crapaud, les crocodiles sensibles, les faiseurs d'idoles à l'usage des imbéciles, enfin les chevaliers du coupelé, les aiguiseurs de couperet, les faux monnayeurs de l'histoire, les comédiens, les réformateurs et les lécheurs et mordeurs. Au fond, tous ces artisans de métiers infâmes ne sont autres que les impies, les athées et les révolutionnaires, que M. de Lamothe arrange de main d'ouvrier. Toute cette *radicanaille*, comme il dit quelque part, est peinte au vif dans son livre, et ce n'est pas

tant aux malheureuses victimes et aux égarés qu'aux chefs de la Révolution et aux inspirateurs du mal qu'il s'en prend. Pour lui, et il a bien raison, les plus dangereux pétroleurs ne sont pas ceux qui brûlent les palais, mais ceux qui corrompent les âmes; les ramasseux d'ordure les plus dégoûtants ne sont pas les chiffonniers et les balayeurs, qui peuvent être de très-honnêtes gens et de très-nobles cœurs, mais ces *reporters* de la presse qui ne vivent que de scandales et d'ignominies. Et le tout est écrit avec vicacité, avec énergie; il y a des traits qui s'enfoncent et pénètrent jusqu'au cœur; ceux qu'ils atteignent pourront crier, ils ne pourront pas dire qu'ils sont injustement touchés, pas plus Victor Hugo que Voltaire ou M. le comte de Rochefort-Luçay. Nous estimons que le livre de M. de Lamothe, comme tant d'autres sortis de la même plume, mérite d'être le plus répandu possible parmi les classes populaires. Dans ce volume-ci, page 160, qu'il mette : *Dominicains d'Arcueil* au lieu de *Dominicains d'Auteuil;* légère inadvertance que nous lui signalons pour lui montrer que nous avons lu attentivement son livre.

9. — DRAMES ET POÉSIES de Longfellow, traduits par X. Marmier, de l'Académie française; in-12 de 194 pages; Paris, 1872, chez Hachette.

Deux drames, l'un qui est un plaidoyer en faveur de la tolérance, *Wenlock Christison*, l'autre contre les supplices infligés aux sorciers, *Giles Corey*, et quelques pièces de vers, composent ce volume. L'intérêt nous en paraît assez médiocre; le traducteur eût bien fait d'ajouter une préface et des notices qui auraient mis le lecteur au courant des sujets traités par le poëte américain. Nous aimons mieux les poésies que les drames : le *Psaume de la vie*, *Fatigue*, *Excelsior*, sont des morceaux véritablement poétiques et qui élèvent l'âme.

10. — VIES DE HUIT VÉNÉRABLES VEUVES *religieuses de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie*, par la révérende mère Françoise-Madeleine de Chaugy, supérieure du premier monastère de cet ordre, nouvelle édition, par Ch. d'Héricault; Paris, 1860, chez Gaume et Cie, rue de l'Abbaye, 3; — in-12 de LIV-376 pages; — prix: 4 francs.

Les huit veuves dont il s'agit ici sont : la Sœur Marie-Renée Trunel, fondatrice et première novice du second monastère de l'Institut de la Visitation, à Lyon en Bellecour; la Sœur Françoise-Marguerite Farrot, professe à Annecy; la Sœur Claude-Françoise Machicop, religieuse du monastère de la rue Saint-Antoine, à Paris; la Sœur Marie-Jaqueline de Bonivard, professe au monastère de Chambéry; la Sœur Madeleine de la Forest, fondatrice du monastère de Rueilly; la Sœur Marie-Angélique de Montagnard, professe à Grenelle; la Sœur Jeanne-Marie de Lingeone, professe à Montferrand, et la Sœur et Mère Anne-Thérèse de Préchonet, religieuse et fondatrice du monastère de Montferrand. On sait que la Vie de ces vénérables veuves n'avait pas été écrite pour paraître au grand jour; sainte Jeanne de Chantal, qui en fit rechercher les matériaux, la Mère Madeleine de Chaugy, qui les coordonna,

n'avaient songé ni pour elles-mêmes ni pour leurs sœurs à l'admiration du monde. C'était un recueil fait à l'usage de la famille religieuse, et c'est bien le caractère qu'on y remarque; mais, à côté des détails intimes, naïfs, minutieux, quels touchants récits, que de beaux exemples et que de leçons! Aussi était-il bon que le livre sortît du cercle de la famille monastique pour faire connaître au monde les naïves et héroïques vertus des veuves de cet ordre de la Visitation qui a produit tant de saintes religieuses. Il n'y a pas à s'édifier seulement dans ce livre; grâce à lui, on pénètre plus profondément dans la connaissance de cette admirable société du dix-septième siècle qui offre tant d'hommes et de femmes remarquables en tout genre, et ainsi se mêle l'intérêt de l'histoire à celui de la piété. La Préface placée en tête du volume, par M. d'Héricauld introduit très-heureusement le lecteur dans ce monde dont les habitudes sont si éloignées des nôtres; les notes ajoutées par lui guident non moins heureusement le lecteur. Les *Vies de huit vénérables veuves* sont donc un livre de tous points recommandable.

11.—Les saints et les bienheureux du dix-huitième siècle. par l'abbé Daras; Paris, 1868, chez Gaume et Cie; — 2 vol. in-12 de xxiv-364 et 410 pages; — prix 6 francs.

On regarde trop souvent le dix-huitième siècle comme un siècle dépourvu de toute sainteté; c'est oublier que l'Eglise est une mère toujours féconde, et que la sainteté forme sa couronne dans tous les siècles, même dans ceux qui paraîtront les plus déshérités. L'intéressant ouvrage de M. l'abbé Daras le prouve bien. Il donne, dans ces deux volumes, des notices souvent très-développées, quelquefois plus courtes, sur vingt-trois personnages, dont plusieurs ont été canonisés, d'autres béatifiés, et il aurait pu les multiplier encore davantage. On peut dire que ces saints ont été le sel qui a empêché la société de s'affadir entièrement: par leurs vertus, ils protestaient contre la corruption de leur temps; par l'éclat de leurs miracles, ils vengeaient la foi des railleries de l'incrédulité; par leur exemple, ils ranimaient le courage des fidèles, et, par leurs prières et leurs austérités, ils retenaient la colère de Dieu et préparaient la renaissance religieuse du siècle suivant.

J. Ch.

Le Gérant: Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

LA SEMAINE.

16 octobre 1873.

L'Eglise d'Allemagne, si violemment opprimée, voit se multiplier pour elle les sujets d'affliction. L'intrépide archevêque de Posen, Mgr Ledochowski, est dangereusement malade; le vénérable évêque de Fulda, Mgr Kœtt, vient de mourir. Né à Saint-Martin, dans le diocèse de Strasbourg, le 7 novembre 1801, préconisé évêque de Fulda, le 11 décembre 1848, Mgr Kœtt a succombé avant-hier, 14 octobre, et l'on peut croire que les persécutions auxquelles il était en butte ont contribué à abréger ses jours.

Cependant Pie IX, qui porte en lui la sollicitude de toutes les Eglises, a tenté récemment d'adoucir les persécuteurs, en écrivant directement à l'empereur d'Allemagne. La lettre du Saint-Père, qui est datée du 7 août, vient d'être publiée; la voici :

« Sire,

« Toutes les mesures que le gouvernement de Votre Majesté « a prises depuis quelque temps ont de plus en plus pour but « de détruire le catholicisme. Quand je me demande à moi-« même quelles peuvent être les causes de ces rigoureuses « mesures, je reconnais que je ne suis pas en état d'en trouver « une seule. D'un autre côté, on me dit que Votre Majesté « n'approuve pas la conduite de son gouvernement et blâme « la rigueur des mesures prises contre la religion catholique. « Mais s'il est vrai que Votre Majesté ne les approuve pas (et « les lettres que Votre Majesté m'a adressées autrefois me « semblent prouver suffisamment que vous ne pouvez pas ap-« prouver ce qui se passe actuellement); si, dis-je, Votre « Majesté n'approuve pas que son gouvernement continue à « étendre de plus en plus les mesures de rigueur prises par lui « contre la religion de Jésus-Christ et à nuire par là si gra-« vement à cette religion, Votre Majesté n'arrivera-t-elle pas « alors à se convaincre que ces mesures n'ont d'autre effet que « de miner son propre trône? Je parle avec franchise, car ma « bannière est la vérité. Je parle pour remplir un de mes « devoirs, qui consiste à dire la vérité à tous, et même à ceux « qui ne sont pas catholiques; car tous ceux qui ont reçu le « baptême appartiennent au Pape, à quelque point de vue « que l'on se place et de quelque façon que ce soit, sans que « j'aie à m'expliquer ici à cet égard. Je suis persuadé que

« Votre Majesté accueillera mes observations avec sa bonté « accoutumée et prendra les mesures nécessaires dans la cir- « constance présente. En faisant agréer à Votre Majesté l'ex- « pression de mon dévouement et de mon respect, je prie Dieu « d'embrasser Votre Majesté et moi dans une même compas- « sion. »

Qu'a répondu l'empereur à cette lettre, qu'il vient de faire publier dans son journal officiel, en même temps que sa réponse? Jamais, peut-être, l'hypocrisie piétiste n'a plus audacieusement mis la vérité de côté. Le persécuteur ne comprend rien à l'attitude des catholiques, il s'étonne de leurs plaintes ; les lois qu'il a portées sont des lois de légitime défense ; ce sont les catholiques qui ont provoqué, qui sont rebelles. D'ailleurs, ce qui prouve bien leurs torts, c'est qu'il en est de même dans d'autres pays. Ainsi Guillaume et son ministre oppriment chez eux les catholiques, ils poussent à les opprimer en Suisse, en Italie, en Espagne, et ceux-ci, toujours soumis à l'autorité, mais obéissant à Dieu plutôt qu'aux hommes lorsque les lois humaines sont contraires aux lois divines, sont les provocateurs et les coupables! Jamais le Loup ne s'est plus effrontément joué de l'Agneau.

On remarquera aussi, dans la lettre impériale, le passage où Guillaume se débat contre cette assertion du Pontife que tous ceux qui ont reçu le baptême appartiennent au Pape, c'est-à-dire au vicaire de Jésus-Christ, puisqu'ils appartiennent à Jésus-Christ. Le superbe monarque a beau faire : il n'y a qu'une véritable Église, qui est l'Église catholique, dont le Pape est le chef, et tous ceux qui sont baptisés, devenus enfants du Christ, sont les enfants du Père commun des chrétiens, représentant de Jésus-Christ sur la terre.

Voici la lettre de l'empereur d'Allemagne, datée de Berlin, 3 septembre :

Je me réjouis que Votre Sainteté m'ait fait comme autrefois l'honneur de m'écrire. Je m'en réjouis d'autant plus que vous me fournissez ainsi l'occasion de rectifier les erreurs qui, d'après la lettre de Votre Sainteté, en date du 7 août, ont dû se produire dans les rapports qui vous sont parvenus touchant les affaires d'Allemagne. Si les rapports qui ont été faits à Votre Sainteté sur les affaires d'Allemagne ne contenaient que la vérité, Votre Sainteté n'aurait pas pu penser que mon gouvernement suivît une voie non approuvée par moi.

La constitution de nos Etats est telle qu'il ne peut pas en être ainsi, car les lois et les mesures gouvernementales ont besoin, en Prusse, de mon assentiment royal. Une partie de mes sujets catholiques a organisé, à mon grand regret, depuis deux ans, un parti politique qui cherche à troubler, par des menées hostiles à

l'Etat, la paix religieuse qui règne en Prusse depuis plusieurs siècles. Malheureussment plusieurs prélats catholiques ont non-seulement approuvé ce mouvement, mais encore ils y ont aussi pris part jusqu'à s'opposer ouvertement aux lois existantes.

Votre Sainteté aura remarqué que des faits semblables se produisent actuellement dans plusieurs Etats européens et dans quelques Etats d'outre-mer.

Je n'ai pas à rechercher les causes qui peuvent engager les prêtres et les fidèles de l'une des religions chrétiennes à soutenir les ennemis de tout ordre dans leur lutte contre l'Etat; mais mon devoir est de protéger la paix et de sauvegarder le respect dû aux lois dans les Etats dont le gouvernement m'a été confié par Dieu. Je sens que je dois compte à Dieu de la manière dont je remplis ce devoir royal. Je défendrai l'ordre et les lois dans mes Etats contre toute attaque, tant que Dieu me donnera le pouvoir.

En ma qualité de monarque chrétien, je suis tenu, à mon grand regret, de remplir aussi ce devoir royal contre les serviteurs d'une Eglise qui, je le suppose, ne reconnaît pas moins que l'Eglise évangélique l'obligation d'obéir à l'autorité temporelle comme à une émanation de la volonté divine qui nous est révélée. Un certain nombre d'ecclésiastiques soumis à Votre Sainteté renient, à mon grand regret, en Prusse, la doctrine chrétienne à ce point de vue et mettent mon gouvernement, qui est appuyé par la grande majorité de mes peuples, tant catholiques qu'évangéliques, dans la nécessité de veiller à l'observation des lois par des moyens temporels.

Je me plais à espérer que Votre Sainteté, une fois instruite du véritable état des choses, voudra bien employer son autorité pour mettre fin à une agitation fomentée à la faveur d'une déplorable falsification de la vérité et d'un abus de l'influence ecclésiastique. La religion de Jésus-Christ n'a, comme je le jure devant Dieu à Votre Sainteté, rien à faire avec ces menées; il en est de même de la vérité, et je me range sans aucune réserve sous sa bannière invoquée par Votre Sainteté.

La lettre de Votre Sainteté contient encore une assertion que je ne puis laisser passer sans protester, bien qu'elle ne repose pas sur des rapports erronés, mais sur la foi de Votre Sainteté. D'après cette assertion, quiconque a reçu le baptême appartiendrait au Pape. Or, la foi évangélique que je professe, ainsi que mes ancêtres, avec la majorité de mes sujets, comme Votre Sainteté doit le savoir, ne nous permet pas d'admettre, dans nos rapports avec Dieu, d'autre intermédiaire que Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette différence de croyance ne m'empêche pas de vivre en paix avec ceux qui ne partagent pas notre foi et de faire agréer à Votre Sainteté l'expression de mon dévouement et de mon respect personnel.

La prière, qui est l'arme la plus puissante de nos frères persécutés, doit être aussi notre arme au milieu de nos angoisses patriotiques. Ceux-là seraient aveugles qui croiraient que les ennemis de la religion et de la société ont renoncé à leurs pro-

jets. S'il appartient à ceux qui sont les dépositaires de la puissance publique et les représentants de la souveraineté nationale, de prendre les mesures les plus convenables, s'il est du devoir de tous les citoyens d'user avec énergie de leurs droits, il convient surtout aux chrétiens de redoubler leurs prières pour que Dieu donne les lumières nécessaires à ceux qui nous gouvernent, qu'il inspire les meilleures résolutions à ceux qui nous représentent, et qu'il nous accorde enfin la paix et la tranquillité dans la possession de la vérité et dans la soumission à ses commandements.

L'Assemblée nationale, qui va se réunir le 5 novembre, a demandé des prières pour le dimanche qui suivra la réunion, c'est-à-dire pour le 9 novembre. Cette année, comme l'année dernière, les fidèles se disposent à compléter cette manifestation de foi par une neuvaine de prières; nos évêques encouragent cette pieuse pensée, et le Saint-Père la bénit, en accordant des indulgences spéciales pour ceux qui feront la neuvaine. C'est donc un universel appel qui va être fait encore une fois à la bonté et à la miséricorde divine, et qui va s'ajouter aux supplications publiques des pèlerinages. La fête de saint Martin, dont l'octave coïncidera avec la neuvaine, doit accroître la confiance des suppliants : saint Martin est l'un des plus anciens et des plus populaires patrons de la France; son tombeau, récemment découvert à Tours, est redevenu le centre d'un pèlerinage de plus en plus fréquenté; il reconnaîtra les vieux Francs en contemplant la renaissance de la foi parmi nous, et il intercèdera pour cette France qu'il a tant aimée, dont il a été l'un des plus zélés et des plus puissants apôtres.

Mgr l'Archevêque de Paris reçoit tous les jours des lettres de ses vénérables collègues, qui répondent avec empressement à l'invitation qu'il leur a adressée relativement à l'église du Sacré-Cœur. On comprend que nous ne puissions pas reproduire toutes ces lettres, qui expriment admirablement la foi, les espérances et le patriotisme de l'épiscopat français. La lettre adressée, en date du 5 octobre, à Mgr Guibert par Mgr l'évêque de Versailles, résume avec une éloquente énergie ces divers sentiments.

« Monseigneur, écrit Mgr Mabile, l'évêque, les prêtres, les fidèles du diocèse de Versailles, ne sauraient trop témoigner de leur empressement à vous aider de tous leurs efforts pour la construction de l'église du Sacré-Cœur à Paris. L'œuvre expiatoire et réparatrice, dont la haute direction est confiée à Votre Grandeur, est une œuvre essentiellement nationale. Elle doit,

par conséquent, intéresser vivement tous les Français qui savent encore aimer leur patrie, et qui demeurent convaincus que la Fille aînée de l'Église, dans la situation où nous sommes, ne peut se relever glorieuse et triomphante que par la main de Dieu. Que voulons-nous, sinon affirmer d'une manière solennelle notre dévotion envers le Cœur du divin Maître, tarir par la pénitence la source de nos malheurs, et renouer avec les pieuses traditions des beaux jours de notre histoire?

« A toutes les époques où se sont accomplis de grands événements, soit dans l'ordre religieux, soit dans l'ordre social, il y a eu de la part des chrétiens quelques manifestations extraordinaires, qui, rappelant une intervention spéciale du ciel, servaient à en perpétuer le souvenir parmi les hommes. Or, l'église du Sacré-Cœur, dont les fondations vont s'appuyer sur les ossements de nos martyrs, redira à la postérité qu'au milieu de nos épreuves terribles, nous avons porté nos regards vers celui qui a sauvé le monde et que dans son amour infini il a épanché sur nous des torrents de miséricorde.

« Montmartre sanctifié désormais par la prière, Montmartre avec son nouveau monument, sorti par un vœu des entrailles de la foi, sera une des splendeurs de la grande ville, et deviendra un des plus célèbres pèlerinages d'Europe. Des flots de populations venant de tous les points de la France, y apporteront chaque jour leurs ardentes supplications, et chaque jour il y descendra des lumières et des grâces nécessaires à notre rénovation et à notre prospérité.

« Je ne saurais, Monseigneur, clore cette lettre sans vous dire que je suis encore plus affligé qu'étonné du bruit étrange qui s'est fait dans la mauvaise presse à propos de votre vigoureux mandement prescrivant des prières pour l'Eglise et pour notre Saint-Père le Pape. Quand il s'agit des choses de la religion et de l'Eglise, nos adversaires ne se contentent pas pour discuter de supprimer toutes les règles de l'équité et toutes les lois de la logique; ils perdent, si j'ose parler ainsi, jusqu'au dernier brin de raison et de bon sens. Comment, en Italie, le droit divin, le droit public, le droit ecclésiastique, le droit de propriété, tout a été violé et foulé aux pieds avec le plus révoltant cynisme, par des hommes qui se disent catholiques, et le pontife qui ose élever la voix pour se plaindre, pour dénoncer au monde et flétrir de telles iniquités, serait un ennemi de la patrie, un brouillon, un conspirateur! Où en sommes-nous? Que nous reste-t-il à faire, sinon de nous écrier avec l'illustre chef des Asmonéens : *Pourquoi vivons-nous encore?* »

Ajouterons-nous à cette occasion, que ces gens malinten-

tionnés qui ne parlent que du devoir où l'on est de donner du travail aux ouvriers et qui crient le plus haut que l'aumône est déshonorante, ajouterons-nous que ces gens, qui ne peuvent supporter l'idée de voir une église s'élever sur les hauteurs de Montmartre, en signe de repentir et de foi, répètent maintenant partout que l'Archevêque ferait bien mieux de donner aux pauvres l'argent des souscriptions recueillies? Qu'avons-nous besoin d'une église à Montmartre? disent-ils. Le pain est cher, la misère est grande; ne vaudrait-il pas mieux faire servir les souscriptions au soulagement des malheureux?

C'est toujours le mot de Judas : *Ut quid perditio hœc?* Mais, cette église, est-ce que ce n'est pas du travail pour des centaines d'ouvriers? est-ce que ce travail ne sera pas la ressource d'une multitude de familles? Est-ce que l'architecture et tous les arts n'en reçoivent pas un puissant encouragement, qui se traduit toujours par de l'argent à gagner? Est-ce, enfin, que les souscriptions qui viennent de toutes les parties de la France, ne sont pas un avantage pour Paris, dont les ressources s'accroissent d'autant plus? Ne parlons pas des biens moraux, et ils sont immenses, qu'apporte avec elle une église; ne parlons que des biens matériels, et il ne sera pas difficile de prouver que les millions consacrés à l'église du Sacré-Cœur produiront d'autres millions dont la meilleure partie ira aux pauvres.

Mais ceux qui crient le plus haut le savent bien. Ce qu'ils veulent, c'est que les masses populaires ne puissent pas voir dans nos évêques et nos prêtres les plus dévoués amis du peuple, c'est que le clergé soit représenté comme insensible à la misère et comme avide d'argent, c'est, enfin, que l'occasion se présentant, les masses abusées et trompées se ruent sur nos temples et égorgent nos prêtres. Heureusement pour le peuple, ni les calomnies, ni les injures, ni les mauvais traitements, ni les menaces de mort ne découragent ceux qui l'aiment, parce qu'ils aiment Dieu. Le peuple finira bien par reconnaître où sont ses vrais amis, et alors sonnera l'heure du triomphe de la vérité.

J. Chantrel.

DEUX DISCOURS DU PAPE.

Nous n'avons pu donner, dans notre numéro du 11 octobre, qu'un résumé de l'allocution adressée par le Saint-Père aux jeunes Romains qui sont venus, le 2 octobre, lui offrir l'hommage de leur dévouement et de leur fidélité. Voici le texte de cette allocution, que le *Journal de Florence* a publiée depuis :

« Je partage les espérances que vient de manifester celui qui a parlé au nom de cette foule de jeunes hommes d'élite, résolus de marcher dans les voies de la vérité et de la justice, et je m'unis à eux. Afin de mieux attester, d'ailleurs, cette conformité de vue et mon adhésion à ce qui vient d'être dit, je me plais à rappeler un trait des Ecritures sacrées que ma mémoire me fournit en ce moment.

« Le peuple juif était assiégé par ses ennemis, surtout par les Madianites. Et il se sentait non-seulement incertain de l'issue d'une lutte, mais encore saisi de cette crainte panique qui affaiblit le cœur et fait désespérer de la victoire, quand tout à coup le bras tout-puissant du Seigneur intervint et montra que lui seul et non point d'autre délivrerait Israël, afin que chacun pût répéter : *Digitus Dei est hic.*

« Le peuple juif était gouverné par des juges, et vous vous souvenez bien qu'en cette circonstance Gédéon avait le rang de juge. Dieu ordonna donc à Gédéon de faire un choix parmi tout le peuple, de laisser chez eux tous les timides, tous ceux qui manquaient de cœur, et d'emmener avec lui tous ceux qui étaient enflammés du désir de combattre pour leur famille, pour leur bien et pour leur droit. Car Dieu voulait faire voir qu'il était lui-même le Chef des combattants, et que seul il donnait la force de vaincre. Et il dit à Gédéon : Les combattants sont encore en trop grand nombre, menez-les au bord du fleuve, et vous les éprouverez là. Ceux qui se courberont et mettront les genoux en terre pour boire, renvoyez-les ; ceux qui, restant debout, prendront l'eau avec leurs mains pour la porter à la bouche, vous les choisirez pour la défense de mon peuple.

« Or, le nombre de ceux qui ne mirent point les genoux en terre et portèrent l'eau à leur bouche dans le creux de leurs mains, ne fut que de trois cents, c'est-à-dire moins que vous

n'êtes ici ; trois cents seulement, mais guidés et soutenus par cet esprit que donne la miséricorde céleste et qui nous rend capables de combattre les ennemis de Dieu.

« Avec ces trois cents jeunes hommes, Gédéon s'avança durant la nuit. Il mit dans leurs mains des trompettes et des lampes cachées sous des vases de terre, et les divisa en trois colonnes. Et quand ils furent dans le camp ennemi, le bruit de leurs trompettes et la clarté de leurs lampes réveillèrent et frappèrent de stupeur les Madianites, qui entrèrent dans une grande confusion et commencèrent à s'entretuer et à fuir.

« Les trompettes d'Israël vainquirent un ennemi si puissant, accompagné de tant d'animaux que l'Ecriture le compare en nombre aux sauterelles et au sable de la mer, — ce qui est une manière figurée de signifier une grande armée vaincue par une poignée de combattants auxquels Dieu avait communiqué son esprit.

« Eh bien, mes chers enfants, vous vous êtes présentés ce matin sans crainte aucune, au Vicaire de Jésus-Christ, et vous avez porté à vos lèvres l'eau vive de la parole par l'expression de ces beaux sentiments dignes de vrais chrétiens. Et que signifient les armes des soldats de Gédéon? Elles signifient (au dire des Pères) que pour combattre et vaincre nos ennemis, il faut deux choses : l'action de la main et la prière des lèvres. Avec le flambeau de la vérité dans la main ou la trompette de la prière à la bouche, allons en avant. Oui, allons en avant, parce que la confusion est déjà dans le camp des ennemis. Allons en avant, car Dieu soutenant le bras de ce pauvre vieillard... (le Saint-Père a été interrompu ici par de vifs et longs applaudissements).... vous soutiendra aussi, et nous irons ensemble en avant pour remporter la victoire.

« Maintenant, retournez dans vos demeures, emportez le trésor des bénédictions de Dieu. Gardez son esprit d'amour et de charité, cet esprit qu'on voudrait chasser de Rome, centre de vérité dans le monde, et qui y restera !

« Allez, et que Dieu bénisse vos œuvres, qu'il accueille vos prières, afin que par ces œuvres vous édifiiez le prochain, et que par ces prières vous obteniez du Seigneur les miséricordes et les grâces que de lui seul nous attendons.

« Chers fils, je lève mes mains et je bénis votre courage, je bénis vos parents, vos familles et tout ce qui vous appartient. Puisse notre bénédiction vous être présente dans la vie et à l'heure de la mort! »

Ces jours derniers, une société de Dames romaines s'étant présentée devant Pie IX, le Saint-Père a répondu comme il suit à l'adresse lue par Mme Thérèse Cerola Martignoni:

« On ne peut douter que les expressions de votre bouche ne soient en parfait accord avec les affections de votre cœur ; et je suis ému en entendant les pensées délicates que cette jeune dame a manifestées dans l'adresse, ainsi que les poésies récitées avec tant de candeur et d'action par ces trois petites filles.

« Aujourd'hui l'Eglise rappelle une sainte qui fut très-agréable au divin Sauveur et par là même digne de nombreuses communications célestes. Vous le savez : c'est sainte Brigitte.

« Dans ces communications Dieu lui révéla souvent combien il était toujours prompt à bénir et à recevoir dans ses bras paternels les plus insignes pécheurs, mais à la condition indispensable qu'ils se présentent sincèrement soumis de cœur et repentants.

« Cette aimable disposition de Dieu, vraiment père, doit nous remplir de confiance intérieure, et nous pouvons compter sûrement que, si nous le voulons, le divin Rédempteur nous répétera les paroles qu'il dit au paralytique et que nous avons lues dimanche passé : *Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua.*

« Maintenant, très-chères filles, puisque, après avoir revêtu le vêtement de la pénitence, vous avez pris celui plus brillant de la grâce, allez toutes courageuses soutenir les combats du Seigneur, armez-vous du glaive recourbé de Judith ou du fer de Débora contre les ennemis de Dieu, de son Eglise et du Saint-Siége. Pour vous les armes de ces deux héroïnes se convertissent en supplications et en prières.

« Et comme parmi ces ennemis il y en a beaucoup et beaucoup qui, pour leur inénarrable malheur, sont confirmés dans l'iniquité, vos prières leur seront peut-être inutiles, mais elles serviront à la grande société des fidèles et hâteront le triomphe désiré et certain.

« Que les prières et les œuvres saintes déplaisent à Satan, on ne le voit que trop à la possession qu'il exerce sur ses émissaires (revêtus encore de chair et d'os, mais tout à fait siens). Ils emploient en effet tous les artifices et toutes les violences sacriléges pour empêcher les pèlerinages, les processions, et pour troubler les assemblées catholiques. Et tandis que dans certaines parties de la chrétienté se multiplient les miracles, par des opérations spéciales de Marie très-sainte qui a été, est et sera toujours le large canal des grâces et des faveurs divines, les impies répètent les expressions iniques des Pharisiens quand le Seigneur Jésus conversait avec les hommes, c'est-à-dire qu'il accomplissait ses prodiges par la vertu des démons, parce qu'étant, lui, un pécheur, il ne pouvait faire par lui-même ces prodiges.

« Misérables blasphémateurs! dont les incrédules de tous les siècles ont recueilli l'affreux héritage. Mais laissons ces aveugles qui sont et seront, hélas ! victimes de la divine justice, et adressons-nous au Seigneur en le suppliant de ne nous retirer jamais la lumière de sa grâce.

« Ah! oui, mon Dieu ! *illumina oculos meos, ne unquam obdormiam in morte.* Vous qui avez ouvert les yeux de l'aveugle-né, afin qu'il pût voir et suivre le Rédempteur divin, faites que nos yeux soient toujours fixés sur vous, sur vous qui, animé d'un amour infini, tenez et vos yeux et votre cœur sur nous pour nous aimer, nous soutenir au milieu des périls et nous conduire au port de la bienheureuse éternité. »

FAITS DIVERS.

On construit en ce moment à Montréal (Canada), une cathédrale sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, mais dans des proportion restreintes, puisque l'édifice n'aura qu'environ 110 mètres de longueur. Les fondations en ont été jetées il y a trois ans; la première pierre a été solennellement bénite le 28 août 1870, et l ouvrage est aujourd'hui fort avancé. C'est au moyen de souscriptions volontaires que l'évêque de Montréal pourvoit aux dépenses de cette magnifique construction, et les travaux se font argent comptant. On a recueilli jusqu'à présent plus de 400,000 francs, et l'on espère bien

que les travaux pourront être continués sans interruption. La foi catholique aura ainsi doté le Canada de l'un de ses plus beaux monuments.

La *Semaine religieuse* de Cambrai donne de touchants détails sur une visite que Mgr Bataille, le nouvel évêque d'Amiens, vient de faire, à Houplines, son village natal.

Reçu à l'entrée du village par le maire et le conseil municipal, et aux premières maisons par le curé qui le pria d'accepter une crosse pastorale offerte par tous, pauvres comme riches, Mgr Bataille se rendit chez sa mère, âgée de quatre-vingts ans. Il l'embrassa tendrement, et lui demanda sa bénédiction. Etonnée, hors d'elle-même, elle éclate en sanglots, et, se jetant aux pieds de son fils : « Mais, c'est à moi, s'écrie-t-elle, de recevoir votre bénédiction ! »

Comment décrire une telle scène? Un frémissement parcourt la foule, suivi d'un silence religieux. Tous les yeux sont pleins de larmes. Enfin, remis de son émotion, Monseigneur récite un *De profundis* pour son père, mort depuis longtemps déjà, mais dont le souvenir est toujours vivant dans le pays.

Le préfet de police ayant appris que des Mormons venaient d'arriver à Paris pour y faire de la propagande, leur a fait déclarer qu'il les ferait immédiatement expulser de France s'ils essayaient de faire des prosélytes. « Touchante sollicitude de la police pour le salut des âmes »! dit à ce propos l'*Eglise libre* de M. Pilatte, qui crie à l'intolérance religieuse parce qu'on défend la polygamie. Décidément, pour ce journal, il faudra, sous peine d'intolérance, permettre la violation de tous les commandements de Dieu. Il demande toutes les libertés, excepté pour les catholiques, dont il approuve les persécuteurs allemands et suisses.

Au congrès des *vieux-catholiques* qui s'est tenu à Constance, le président von Schulte a parlé d'environ 100 églises constituées et de plus de 200,000 adhérents. Nous trouvons que c'est peu, si d'ailleurs les chiffres sont exacts (le *Journal des Débats* n'en compte que 50,000), pour une secte qui est favorisée par l'Etat et qui a recueilli tous les catholiques *de nom* de l'Allemagne. Heureuse Eglise d'Allemagne qui n'avait que 200,000 membres indignes, sur plus de 20 millions!

L'ex-Père Hyacinthe, devenu depuis un mois papa Loyson, vient d'être, avec deux de ses acolytes, nommé curé de Genève par les électeurs réunis en vertu de la nouvelle constitution schismatique du clergé. Les trois nouveaux curés toucheront les traitements des vrais curés catholiques, quoiqu'ils n'aient guère obtenu que le quart des voix des électeurs inscrits comme catholiques à Genève; les fidèles se sont abstenus de voter. L'église Saint-Germain, attribuée depuis 1803 aux catholiques résidant dans la ville, et confirmée dans cette destination en 1815, va être livrée aux adhérents de M. Loyson, et les catholiques vont être obligés de se constituer en Eglise libre, afin de rester fidèles à leur foi. Ainsi l'on viole à Genève les traités, la liberté de conscience, le droit de propriété, en faveur de quelques apostats, l'on expulse de la ville, dans la personne de Mgr Mermillod, le citoyen qui fait le plus d'honneur à Genève, tandis qu'on y accueille les communards de la pire espèce. C'est là la liberté *moderne*, c'est le progrès *moderne*, avec lesquels on prétend que le Pape devrait se réconcilier. Heureusement pour le monde que le Pape anathématise une pareille liberté, un pareil progrès.

A Rome, le gouvernement vient de s'emparer, le 12 octobre, de la maison des Pères de la Compagnie de Jésus et de la partie encore non-expropriée du couvent de Sainte-Marie *sopra Minerva*. Les autres religieux subiront le même sort les uns après les autres. Le 7 octobre, des agents officiels ont visité cinq monastères et les ont trouvés bons pour servir de résidence à diverses administrations civiles. *Faites vite*, a dit Bismarck, et l'on se hâte d'appliquer les principes de la liberté moderne.

On apprend que Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, est tombé dangereusement malade. Tous les catholiques prieront pour la guérison de l'intrépide défenseur des droits de l'Église et de la liberté des consciences catholiques.

M. Ranc a été jugé, le 9 octobre, par le 3e conseil de guerre. Les charges relevées contre lui étaient celles :

1. D'avoir participé à des attentats dans le but de changer le gouvernement ;
2. Participé à un attentat dans le but d'exciter à la guerre civile;
3. Exercé une fonction dans les bandes armées pour envahir des propriétés et postes appartenant à l'Etat;

4. De s'être rendu complice, en mars et avril 1871, en provoquant un abus de pouvoir, du décret concernant l'arrestation des otages

5. De s'être rendu coupable, en mai 1871, du pillage en bande des effets mobiliers contenus dans l'hôtel de M. Thiers.

L'accusé ne s'est pas présenté. Après délibération du conseil, le président a prononcé contre Ranc, contumax, la peine de mort et dit qu'il sera fusillé selon les lois et règlements militaires.

Le Mexique suit la voie du progrès européen. Le congrès mexicain vient d'adopter divers amendements à la constitution, lesquels séparent l'Église de l'État, abolissent les serments, prohibent les monastères et expulsent les Jésuites. Voilà donc un pays parfaitement libéral.

Nous remarquons parmi les promotions dans la Légion d'honneur insérées au journal officiel du 15 octobre les suivantes :

Au grade d'officier, Mgr Lebreton, évêque du Puy ;

Au grade de chevalier, M. l'abbé Dupuy, directeur du petit séminaire d'Auch, secrétaire de la Société d'agriculture du Gard ; trente ans de services comme professeur, publications.

DEUX CINQUANTENAIRES.

La première quinzaine d'octobre a vu deux belles fêtes célébrées en l'honneur de deux évêques français, Mgr Rousselet, évêque de Séez, et Mgr Gignoux, évêque de Beauvais.

Le 7 octobre, c'était le cinquantenaire de prêtrise de Mgr Rousselet, qui est né le 15 septembre 1795, qui a été ordonné prêtre en 1823, et qui est évêque de Séez depuis 1844, et comme le même jour un grand pèlerinage avait lieu à l'église de l'Immaculée-Conception de Séez, ce n'est pas moins de vingt-cinq mille pèlerins qui célébrèrent, dans la ville épiscopale, le cinquantenaire du vénérable prélat. La ville de Séez, qui voulait être la première à l'œuvre, s'était splendidement décorée pour la circonstance. A la procession solennelle qui partit du palais épiscopal pour se rendre sur la place du Grand-Friche, où devait être célébrée la messe pontificale, Mgr l'évêque de Séez était entouré de NN. SS. Fillion, évêque du Mans ;

Bravard, évêque de Coutances; Hugonin, évêque de Bayeux, et du Révérendissime Dom Timothée, abbé de la Grande-Trappe.

Cinq à six cents prêtres prirent rang sur l'estrade. On remarquait dans l'assistance, MM. Sénéchal, président du Conseil général du département et maire de Séez, avec son Conseil municipal; les Sous-Préfets d'Argentan et de Mortagne, le maire et la municipalité d'Argentan; de la Garenne, secrétaire général de la préfecture de l'Orne; de la Sicotière, député à l'Assemblée nationale; Mattelin, président du tribunal civil d'Alençon; de Barberey; de Mackau, ancien député; Félix Voisin, député de Seine-et-Marne, et l'un des secrétaires de l'Assemblée; Stanislas Ratel, ingénieur du chemin de fer d'Orléans.

La messe, célébrée par Mgr Rousselet, commença à neuf heures et demie. La foule qui couvrait la place était immense et présentait le coup-d'œil le plus saisissant. Après l'évangile, Mgr Fillion se tourna vers l'assistance et lut la dépêche suivante, partie, le matin même, de Rome, à 6 heures, et envoyée par le R. P. Freyd, supérieur du Séminaire français.

« *Le Saint-Père bénit cordialement Mgr l'Evêque de Séez et son diocèse, pour cet heureux anniversaire.* »

Après s'être fait le messager de cette bonne nouvelle, Mgr Fillion prononça un éloquent discours dans lequel il félicita Mgr l'évêque de Séez de ses œuvres et se fit l'interprète des vœux que tous forment pour que le vénérable évêque soit encore longtemps conservé à son diocèse. Toute la journée se passa dans la concorde et la joie, et le soir, sur la place où la messe avait été célébrée, Mgr Bravard, évêque de Coutances, prononça une chaleureuse allocution, dont nous reproduisons les paroles suivantes, d'après la *Semaine catholique* de Séez :

« Mais agrandissons nos idées, N. T. C. F. Ce que vous venez faire ici, ce n'est pas seulement honorer votre saint évêque, ce n'est pas seulement visiter un pieux sanctuaire, quelque célèbre que l'aient rendu les bienfaits de Marie Immaculée; vous venez faire une chose encore plus haute, une manifestation religieuse; vous venez protester publiquement de votre foi. Ils croyaient, les impies, que la religion était morte,

ils nous traitaient en nation païenne et athée; et en effet comme nation, nous en étions venus là. Depuis cent ans au moins, surtout depuis cette Révolution qui a été le scandale du monde chrétien, nous avions banni Dieu de nos lois, de nos institutions, de nos mœurs. Mais voilà que la vieille foi de nos pères se réveille, de toutes parts se lèvent des légions de pèlerins, comme pour montrer au monde que nous sommes toujours la France de Clovis et de saint Louis. »

La fête de Beauvais n'a pas été moins touchante, quoique moins grandiose que celle de Séez. Mgr Gignoux est né à Bordeaux le 22 juillet 1799, il a été ordonné prêtre le 20 septembre 1823. Aussitôt après, il devenait directeur au grand séminaire de Beauvais, dont le siége épiscopal venait d'être réorganisé (en 1822), et il allait devenir supérieur de ce séminaire qu'il dirigea jusqu'en 1842, époque ou il fut préconisé évêque de Beauvais. Ainsi, depuis 1823, toutes les générations sacerdotales de son diocèse ont été élevées par lui; il n'existe sans doute plus, dans ce diocèse, de prêtre qui n'ait été élevé, instruit, ordonné ou appelé par lui; il est véritablement le père de son clergé.

Depuis longtemps la fête du 14 octobre était attendue ; voici comment le vénérable prélat a lui-même annoncé sa cinquantaine de prêtrise dans une lettre pastorale adressée à ses diocésains :

« C'est après avoir visité la grotte et le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, et y avoir prié beaucoup pour vous tous; c'est après avoir rempli auprès de l'un de mes vénérables amis, Mgr de Ladoue, évêque de Nevers, les augustes fonctions de consécrateur, au milieu d'une foule immense, que j'ai la consolation de vous écrire, bien-aimés coopérateurs et chers diocésains. Mon but est de vous annoncer la messe d'actions de grâces que je célébrerai le 14 octobre dans ma cathédrale, à l'occasion du cinquantième anniversaire de mon élévation au sacerdoce, laquelle eut lieu le samedi des Quatre-Temps, 20 septembre 1823.

« Vous voudrez bien, je n'en saurais douter, m'aider à payer à Notre-Seigneur un juste tribut de reconnaissance pour les innombrables bienfaits dont il a daigné me combler. Dans

l'impuissance où je suis d'acquitter seul cette dette, je réclame le concours de mes frères dans le sacerdoce et de tous les pieux fidèles de mon diocèse. Puisse leur gratitude suppléer à l'imperfection de la mienne ! »

Les fidèles du diocèse de Beauvais pouvaient bien se joindre aux actions de grâces de leur évêque. Ils l'ont vu chaque année, depuis plus de trente ans, se prodiguer dans les tournées de confirmation, dans les retraites, dans toutes les occasions où sa présence était utile; il a ordonné lui-même près d'un millier de prêtres; il a donné une vive impulsion à la construction ou à la restauration d'une multitude d'églises; déjà, avant son épiscopat, on lui devait en grande partie la construction du petit séminaire de Saint-Lucien, près de Beauvais, et la magnifique restauration du couvent qui est devenu le collége si florissant de Saint-Vincent, à Senlis; en ce moment même, il préside à la restauration, ou plutôt à l'édification nouvelle du petit séminaire de Noyon ; il est partout, partout il distribue avec une merveilleuse abondance la parole de vie, les bons conseils, les encouragements, les consolations : *impendam et superimpendar*, telle est sa devise épiscopale: le vénérable évêque peut prendre tout son diocèse à témoin, toutes les voix répondront qu'il y a été admirablement fidèle.

Qu'il vive encore de longues années, ce Pasteur saint et dévoué, l'âme et la vie d'un vaste diocèse. *Ad multos annos* ! c'est l'acclamation de tous les cœurs qui le connaissent, c'est celle du rédacteur des *Annales catholiques*, qui est heureux de déposer en ce jour à ses pieds l'hommage d'une respectueuse et toute filiale reconnaissance, en son propre nom, et au nom des milliers de prêtres et de laïques qui lui doivent le bienfait d'une éducation chrétienne.

J. Chantrel.

LE SCHISME DE CUBA.

La métropole de Santiago de Cuba est, depuis quelque temps, désolée par un déplorable schisme. Le siége étant devenu vacant en 1872, le chapitre élut canoniquement pour vicaire capitulaire D. José Orbera, chanoine digne de la charge

qui lui était confiée; mais le pouvoir laïque nomma archevêque D. Pedro Llorente, que le Saint-Siége, après informations, jugea devoir être repoussé. De là scission entre ceux qui se soumettaient aux injonctions du gouvernement et ceux qui restaient fidèles aux prescriptions canoniques. Le gouvernement (c'était encore celui du roi Amédée) fit expulser le Vicaire capitulaire, et l'archevêque nommé prétendit exercer sa juridiction sur l'archidiocèse de Santiago, en quoi il se vit soutenu par le doyen du chapitre et par quelques autres chanoines.

Le Saint Siége, après avoir pris connaissance de toute l'affaire, a rendu, à la date du 30 avril de cette année, un décret qui condamne l'archevêque intrus et qui rétablit dans sa charge le Vicaire capitulaire légitimement élu.

Ce décret est arrivé le 21 juin entre les mains de l'autorité ecclésiastique de la Havane, avec ordre de le faire parvenir aux personnes qu'il intéresse. Une copie était adressée à D. José Orbera, vicaire capitulaire, une autre au chapitre métropolitain de Santiago. Le décret parvint ainsi à sa destination.

Le 1er juillet, jour de réunion du chapitre, le chanoine D. Ciriaco Sancha présenta au doyen et au chapitre le pli cacheté venant de la congrégation du Concile et contenant le décret. Le doyen, qui pressentait que ce document était la condamnation du schisme et l'excommunication des schismatiques, posa, d'accord avec ses partisans, la question de savoir s'il convenait ou non d'ouvrir le pli qu'on lui présentait. Trois chanoines, MM. Orbera, Sancha et Navarro, votèrent pour l'ouverture du pli; le doyen Miura et quatre autres chanoines votèrent contre.

Le 4 juillet, un nouveau vote amena le même résultat; mais le doyen et ses quatre adhérents, allant plus loin, proposèrent de remettre le pli à l'*évêque* Llorente, pour qu'il l'ouvrît. Cette proposition excita une violente discussion, à la suite de laquelle les trois chanoines fidèles se retirèrent en protestant contre l'autorité que les schismatiques attribuaient à l'évêque intrus.

Le schisme de Santiago de Cuba vient donc d'entrer dans une nouvelle phase plus grave et plus dangereuse. Les chanoines de Santiago refusent d'écouter la voix de Pie IX; autant qu'il est en eux, ils l'empêchent de parvenir aux fidèles, et ils ont pour eux le gouvernement, ce qui ne surprendra per-

sonne, puisqu'il s'agit du gouvernement de Madrid et de ceux qui le représentent dans l'île de Cuba. Déjà ont commencé les hostilités violentes. Le gouverneur de Santiago a fait expulser, le 5 juillet, le prêtre D. Benito Paez, coupable d'avoir pris la défense des droits de l'Eglise. Deux magistrats, D. Julien Paez et D. Ramon de la Mata, également coupables de s'être prononcés en faveur des droits de l'Eglise, ont été frappés. D. José Orbera a été aussi condamné à dix-huit mois de prison pour n'avoir pas rendu compte de son administration, depuis qu'il est Vicaire capitulaire, au soi-disant archevêque D. Pedro Llorente, qui a été repoussé par le Saint-Siége.

Ainsi s'ajoutent les dissensions religieuses à la guerre civile qui désole l'île de Cuba, et toujours par la faute du gouvernement révolutionnaire qui ruine l'Espagne.

J. CHANTREL.

Nous trouvons dans la *Propaganda catolica* de Palencia la traduction espagnole du décret rendu par la congrégation du Concile; nous traduisons sur cette version, n'ayant pas sous les yeux le texte latin du décret. Ce document fera parfaitement connaître toute l'histoire du schisme de Cuba.

AU CHAPITRE ET AUX CHANOINES

DE SANTIAGO DE CUBA DANS LE ROYAUME D'ESPAGNE.

DÉCRET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DU CONCILE

DONNÉ AVEC L'AUTORISASION DU SOUVERAIN-PONTIFE PIE IX.

Parmi les maux très-graves et à jamais déplorables qui affligent depuis quelque temps le malheureux royaume catholique d'Espagne, non-seulement en ce qui concerne les affaires civiles, mais encore en ce qui concerne les affaires ecclésiastiques, par suite de la perfidie et de la malice des hommes, nous venons de voir se consommer, à la très-grande douleur de tous les gens de bien, celui qui a commencé dans l'année précédente et tout récemment.

A peine, l'année passée, les journaux eurent-ils répandu le bruit qu'un des chanoines, à savoir Pedro Llorente, avait été nommé par le pouvoir laïque pour l'église métropolitaine de Santiago de Cuba, comme il était à craindre, d'après la rumeur publique confirmée par les faits, que cet individu n'étant pas

orné des qualités morales requises pour remplir dignement et canoniquement la charge épiscopale, n'abusât de cette nomination royale pour satisfaire son ambition, aussitôt notre saint-père le Pape Pie IX regarda comme un devoir de l'office pastoral qui lui est confié d'en haut d'apporter quelque remède au mal. C'est pourquoi, par ordre de ce grand Pontife, l'éminentissime cardinal Antonelli, son secrétaire d'Etat, écrivit, en date du 13 août 1872, à D. José Orbera, canoniquement élu Vicaire capitulaire après la mort du dernier archevêque, et qui remplissait sa charge d'une manière digne de louange, une lettre dans laquelle il l'exhortait à faire tous ses efforts, dans le cas où seraient vrais certains bruits qui couraient, pour empêcher le sujet nommé de s'occuper du gouvernement et de l'administration de l'Eglise archiépiscopale de Santiago de Cuba, sous quelque titre, couleur ou prétexte que ce soit.

Néanmoins nous avons vu dans ces jours un fait digne d'être déploré et gravement réprouvé, et dont Grégoire XVI, en un autre temps, se plaignait déjà dans son allocution du 1er mars 1841 sur le gouvernement d'Espagne, réprouvant en termes sévères les nombreux excès et usurpations commis par le pouvoir laïque en ce qui concerne les vicaires capitulaires, à qui l'on a interdit tant de fois l'administration de leurs Eglises que prétendait leur confier le gouvernement civil, et en ce qui concerne les chanoines des Eglises vacantes, témérairement induits ou obligés par une violence manifeste à laisser la charge de vicaire capitulaire au sujet nommé par le gouvernement à un évêché, ce qui est contraire aux décrets du deuxième concile de Lyon (Cap. *Avaritiæ*, 5, *de electione* in 6°), et aux autres constitutions postérieures, qui ont été confirmées par celles de Pie VII dans son bref du 5 novembre 1810 au cardinal Maury et dans celui du 2 décembre 1810 à Paul d'Astros, Vicaire capitulaire de l'Eglise de Paris.

Le Vicaire capitulaire, voyant le péril qui menaçait le Chapitre et tout le diocèse, écrivit une *docte Pastorale* et la remit d'abord manuscrite au Chapitre; il la fit ensuite connaître aux vicaires forains pour éviter le schisme, qui était certainement à craindre, si le sujet nommé pour l'Eglise archiépiscopale vacante en prenait le gouvernement et l'admi-

nistration avant que fût faite la provision en consistoire par le Pontife romain, que l'archevêque ainsi institué eût obtenu les Bulles apostoliques et qu'il les eût exhibées au Chapitre expédiées en bonne et due forme. Ledit Vicaire apostolique avait commencé à faire imprimer sa Lettre pastorale, lorsque les ministres, la jugeant contraire au gouvernement, en prohibèrent la publication et empêchèrent que l'impression en fût terminée; en même temps, l'auteur de la lettre fut appelé devant le tribunal de justice, pour qu'on instruisît un procès contre lui et qu'on prononçât une sentence juridique.

Pendant que tout cela se passait, le chanoine Llorente arriva à l'île de Cuba et l'un des ministres envoya une cédule royale au Chapitre, lui demandant de reprendre le gouvernement du diocèse et de le transférer à ce même Llorente, en attendant que les Bulles apostoliques en sa faveur fussent expédiées. Mais les chanoines, réunis en chapitre le 11 octobre, répondirent unanimement qu'il leur était impossible d'accéder à une pareille demande, parce que, selon les prescriptions des canons, tous les droits du Chapitre avaient été, en temps voulu, transférés au Vicaire capitulaire élu. Le même fonctionnaire royal demanda en outre que le Vicaire capitulaire fît une copie de la susdite lettre pastorale envoyée au Chapitre et des circulaires adressées aux vicaires forains et les remît au gouvernement civil, demande à laquelle le Vicaire capitulaire accéda avec empressement, à la date du 8 décembre 1872, se félicitant même de voir entre les mains du gouvernement un exemplaire de ces documents. Cité le 8 janvier de la présente année à comparaître devant le tribunal (*Audiencia*), il ne crut pas devoir se présenter, alléguant l'incompétence du tribunal civil en raison de son caractère sacerdotal et de sa qualité de Vicaire capitulaire, qualité dont il était investi depuis le jour de son élection canonique. Passant outre, le tribunal prononça une sentence de suspense contre le Vicaire capitulaire, et, le 31 janvier, le gouvernement civil lui fit connaître qu'il était ainsi déchu de tous les droits et facultés avait exercés jusque-là à cause de la Lettre pastorale qu'il avait envoyée au Chapitre et des circulaires qu'il avait transmises au clergé. Le Vicaire capitulaire protesta contre cette

peine, pour que les dispositions canoniques sortissent leurs effets en temps opportun.

Cependant le doyen du Chapitre, ayant appris cette suspense tant par le gouvernement civil que par le Vicaire capitulaire, convoqua extraordinairement le Chapitre le lendemain, 1er février. Après une grave dicussion, les votes des chanoines se trouvèrent également partagés. Alors le doyen, contrairement à la coutume, donna deux votes, ce qui forma une majorité avec laquelle il put déclarer que le Chapitre avait repris l'administration et le gouvernement du diocèse. Il enjoignit en même temps au Vicaire capitulaire de remettre au secrétaire du Chapitre le sceau qu'on appose sur les documents pendant la vacance du siége. Le Vicaire capitulaire fit valoir de nombreuses raisons pour combattre cette résolution du Chapitre, en alléguant principalement la déclaration unanime des chanoines confessant, dans la séance du 11 octobre 1872, qu'ils n'avaient aucun pouvoir à céder à Llorente, parce que tous leurs droits avaient été transférés au Vicaire capitulaire canoniquement élu, selon les prescriptions des sacrés canons, et parce qu'il n'existait aucune raison de le priver de son office contre sa volonté. Dans le cas même où cette raison existerait, il n'appartenait pas au Chapitre de la juger et de l'approuver, mais au Siége apostolique, ainsi que le prouvent diverses résolutions prises par les sacrées Congrégations.

Le Chapitre ne tint pas compte de la ferme réponse et de la déclaration du Vicaire apostolique, ou, du moins, on ne voit pas qu'il ait rien répliqué; mais, après la séance dont il a été question, et dans laquelle on avait décrété la déchéance du Vicaire capitulaire légitime, le doyen Manuel Miura et ses adhérents transférèrent le gouvernement de l'Eglise vacante au *fameux Pedro Llorente*, qui, appuyé par la puissance séculière, n'eut pas honte de prendre possession le 3 février et ne craignit pas d'exercer indûment la juridiction ecclésiastique. Il s'empara, avec le secours de la police, de la secrétairerie du Vicariat et des autres bureaux du gouvernement ecclésiastique, nommant aux cures, révoquant les curés qui lui étaient contraires, et prétendant obliger le Vicaire capitulaire lui-même à lui rendre compte de tout ce qu'il avait fait dans sa charge de Vicaire. Il

ne craignit pas d'ailleurs de recourir à la puissance séculière et de se faire appuyer par elle pour le tenir prisonnier dans sa maison, parce qu'il refusait d'obéir à cette injonction. Le Vicaire capitulaire, sans s'effrayer, crut de son devoir de faire connaître cette intrusion et cette usurpation, au moyen de lettres circulaires aux vicaires forains et à tous ceux qui y étaient intéressés.

Dans cet horrible et détestable état de choses, où se trouvent malheureusement le clergé et le peuple catholique de l'Église métropolitaine de Santiago de Cuba, notre Très-Saint Père Pie IX, Pape par la miséricorde de Dieu, en vertu du pouvoir suprême dont il est investi de Dieu sur l'Église universelle, considérant les maux très-graves qui résultent de faits d'une telle nature, et désirant avant tout, dans sa sollicitude pour toutes les Églises, y apporter un remède efficace autant que possible, afin que les bons soient encouragés et que les méchants se corrigent et ouvrent les yeux à la lumière, a ordonné qu'un décret opportun soit donné à cet effet par cette Sacrée Congrégation du Concile, conformément aux sentiments manifestés par Sa Sainteté.

C'est pourquoi cette Sacrée Congrégation du Concile, vu la série des faits sus-mentionnés et tenant compte de ce qu'ont réglé le deuxième Concile de Lyon, la constitution *Injunctæ nobis, de elect., inter comm.* de Boniface VIII, la constitution *In supremo* de Clément XI, en date du 24 août 1707, et les autres constitutions des Souverains Pontifes, et en outre les Brefs bien connus, et rappelés ci-dessus, de Pie VII, et aussi la Lettre apostolique du pape Léon XII, en date du 1er mars 1826, adressée au patriarche de Lisbonne, établit et décrète, et déclare respectivement, à savoir :

Premièrement. Que Pedro Llorente, nommé par le gouvernement d'Espagne pour l'Église archiépiscopale de Santiago de Cuba, quoiqu'il n'y ait près du Saint-Siége aucun document authentique de cette nomination ou présentation, a encouru de droit les censures ecclésiastiques et même l'excommunication majeure, et a mérité d'autres peines ecclésiastiques, parce que, sans avoir obtenu aucune provision consistoriale du Siége apostolique, sans, par conséquent, que les Bulles apostoliques

aient été expédiées et encore moins exhibées au Chapitre de Santiago de Cuba, avec une téméraire audace et protégé par le pouvoir civil, la force militaire étant même employée et le Vicaire capitulaire légitime étant dépouillé, il a envahi et usurpé l'administration et le gouvernement du diocèse de Cuba. La Sacrée-Congrégation déclare et décrète en même temps que le même Llorente est destitué tant du canonicat qu'il possédait dans l'Église métropolitaine de Cuba, que de tout autre bénéfice ecclésiastique, et qu'il reste pour l'avenir inhabile à obtenir aucun autre bénéfice quelconque.

Deuxièmement. Que les mêmes censures, excommunication majeure et peines ecclésiastiques, ont été aussi encourues tant par le susdit Manuel Miura, doyen du Chapitre, que par les autres individus, soit prêtres, soit séculiers, qui ont été les auteurs de la susdite invasion ou qui ont prêté à l'usurpation un secours actif quelconque.

Troisièmement. La Sacrée Congrégation déclare entièrement nuls et de nulle valeur tous les actes de juridiction exercés depuis ladite invasion et usurpation, et décrète qu'ils doivent être tenus par tous comme nuls et invalides. Néanmoins, en faveur de ceux qui ne sont pas coupables, les actes exercés par l'intrus qui n'ont pas d'autre vice canonique que le manque d'autorité dans celui qui les a exercés, cette Sacrée-Congrégation désire les valider et par le présent décret les régularise et les valide.

Quatrièmement. Enfin, la Sacrée-Congrégation rétablit *in integro* le très-recommandable prêtre D. José Orbera, légitime Vicaire capitulaire de Santiago de Cuba, expulsé et dépouillé de sa charge d'une manière inique par la malice des enfants de ce siècle, et décrète que tous doivent le tenir pour Vicaire capitulaire avec tous les droits et facultés de sa charge, absolument comme s'il n'avait jamais été expulsé et dépouillé.

Donné à Rome en la Secrétairerie de la Sacrée-Congrégation du Concile, cejourd'hui 30 avril 1873.

P. Card. Catarini, *préfet*

Pierre, archev. de Sardes, *secrét.*

L'EMPIRE ET LE CONCILE.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

La politique un peu ardente de M. le comte Daru, au sujet de la question du concile, trouvait donc un tempérament dans les appréciations plus calmes de M. Emile Ollivier. Cette condition d'antagonisme fit, pour une certaine part, obstacle à quelques-unes des vues de l'honorable ministre des affaires étrangères. Elle avait trouvé parmi les membres du conseil quelques auxiliaires en ce qui concernait spécialement l'envoi d'un ambassadeur à Rome, pour y faire entendre au sein du concile les réclamations de la France. Ce projet, qui d'ailleurs avait rencontré de la part de la cour de Rome des objections très-sérieuses, et auquel la réponse faite au *Memorandum* par le cardinal Antonelli enlevait, aux yeux même de l'honorable comte Daru, son principal caractère de nécessité et d'opportunité, fut définitivement abandonné.

Parmi les dangers de la situation, il y avait celui que le parlement s'emparât de la question conciliaire. C'était introduire dans les foyers les plus passionnés de la politique ces hautes questions de doctrine religieuse qui, livrées à des corps essentiellement laïques, donnent une si facile ouverture à l'esprit d'usurpation. Prétendre circonscrire le débat et le maintenir par le gouvernement français, c'eût été là évidemment se bercer d'une illusion vaine. On sait où vont, dans des discussions de ce genre, la force des préjugés, l'emportement des passions et les audaces de doctrines. Et comment douter que la limite ne fût bientôt dépassée, surtout par une opposition qui, adoptant une politique à outrance, sentait grandir sa puissance?

Avec quelle perfidie n'eût-elle pas apporté à l'honorable comte Daru un tribut d'approbation qu'il était certes bien loin de rechercher, mais auquel il n'eût pu se soustraire, et dont elle eût fait sortir de nouveaux et pressants arguments, en vue des résultats qu'elle poursuivait : la retraite de notre armée d'occupation et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le ministre, loué de sa résistance aux prétentions de la cour de Rome, mais accusé en même temps d'illogisme s'il ne donnait

pas à ses représentations une sanction sérieuse : telle est la situation dangereuse qui eût été faite au gouvernement, situation dangereuse qu'il eût sans doute dégagée par de formelles et de consciencieuses déclarations, mais qui n'en auraient pas moins produit dans le pays de fâcheux ébranlements.

Placé devant ces graves inconvénients, l'honorable comte Daru avait retenu le désir qu'il avait de venir justifier devant le parlement la ligne de conduite qu'il croyait devoir suivre.

Il aurait volontiers accepté l'occasion, si elle lui était venue, d'une interpellation sortie des rangs de l'opposition. Mais il n'eût pas voulu la susciter, et il fit même, à cet égard, obstacle à quelques uns de ses amis qui croyaient utile d'appeler les explications. M. Emile Ollivier avait travaillé de son côté à détourner cette situation périlleuse.

Et toutefois la conviction respectable où s'entretenait l'honorable ministre des affaires étrangères, d'avoir accompli, dans toute la mesure de ses efforts et de ses forces, un grand et impérieux devoir, cette conviction était telle que, même après avoir noblement quitté le ministère à l'occasion de la question du plébiscite, il restait avec le désir pressant d'exposer au Corps législatif et au pays la conduite qu'il avait cru devoir s'imposer vis à-vis de la cour de Rome, au sujet du concile.

Trop respectueux des convenances pour prendre une initiative qui aurait pu être un embarras pour le gouvernement dont il avait cessé d'être un des membres, il attendait l'occasion, mais sans la provoquer, des dispositions chaque jour plus accentuées, de la part de l'opposition, de porter la question à la tribune. La lutte paraissait tellement imminente que les députés catholiques s'étaient préparés pour y intervenir.

Cette lutte, ils étaient loin sans doute de la désirer. Elle impliquait en effet des inconvénients graves et de nature diverse. C'était d'abord l'ingérence du Corps législatif dans des questions de dogme pour lesquelles il n'avait aucune compétence et où il ne pouvait intervenir qu'en blessant en même temps les droits fondamentaux de l'Eglise catholique et les droits si souvent proclamés de la liberté religieuse.

C'était la doctrine de l'Eglise catholique livrée, pour ainsi dire, au verdict de toutes les opinions dissidentes et de toutes

les incroyances qui avaient leur représentation naturelle au sein du parlement. C'était l'appel aux passions haineuses que le catholicisme avait à y rencontrer; c'était le retentissement de ces passions allant jeter le trouble et le désordre moral d'un bout du pays à l'autre.

IV

Mais, après tout, les arguments étaient loin de manquer aux catholiques pour répondre et aux préventions, et aux craintes imaginaires, et aux accusations, et aux calomnies. Ces arguments, c'était le *Memorandum* lui-même que le gouvernement français avait fait parvenir à son ambassadeur à Rome ainsi qu'à diverses cours de l'Europe, qui pouvait en fournir la meilleure part.

C'était le *Memorandum* qui, sous la plume de son auteur, se chargeait de calmer les vives inquiétudes dont l'indépendance de la société civile était l'objet; c'est lui qui faisait évanouir ce fantôme d'une domination théocratique prête à envahir la société placée, disait-on, sous le coup d'une dépendance où tous les pouvoirs civils et religieux étant concentrés dans la main de l'Eglise seraient concentrés entre les mains de son chef. C'est le *Memorandum* en effet qui s'exprimait en ces termes : « Certes dans l'état de nos sociétés la déclaration de ces principes ne saurait entraîner de si graves conséquences. L'indépendance de la société civile que l'on pouvait croire autrefois menacée est, de nos jours, en fait aussi bien qu'en droit, au-dessus de toute controverse et de toute atteinte. La liberté de conscience et la liberté des cultes, universellement reconnues, rendent impossible même la supposition de la domination de la société religieuse sur la société politique : nous ne craignons rien de pareil. » C'est encore le *Memorandum* qui, sur ces divers points et sur le concordat dont on craignait de voir l'autorité ébranlée, constatait la réponse faite par le cardinal Antonelli et qui faisait connaître la substance de cette réponse dans les passages suivants :

« M. le cardinal secrétaire d'Etat, en répondant à la communication que le gouvernement de l'empereur avait cru devoir lui faire parvenir aussitôt après la présentation du *Schema de*

Ecclesia, a lui-même compris la nécessité d'atténuer l'inquiétude que les vues manifestées dans ce document avaient partout causée.

« Son Eminence, dans sa dépêche du 19 août, a dit en parlant des deux pouvoirs, « que la compétence de chacun d'eux est parfaitement distincte et déterminée d'après le but en vue duquel ils sont établis. L'Eglise n'exerce pas en vertu de son autorité une ingérence directe et absolue en ce qui regarde les principes constitutifs des gouvernements, les formes civiles, les droits politiques des citoyens, les devoirs de l'Etat et les autres points signalés dans la note du 26 février. »

« Traitant plus loin du Concordat, continue le *Memorandum*, le cardinal Antonelli a dit encore : « Que les points de la compétence mixte étant réglés par cet acte, les décisions prises en concile sur de telles matières n'altèreront en rien les stipulations spéciales convenues par le Saint-Siége, tant avec la France qu'avec les autres puissances. »

Le *Memorandum* disait à la suite de ces passages extraits de la lettre du cardinal Antonelli :

« Le gouvernement de l'empereur est loin de méconnaître l'importance de ces déclarations. Il en prend acte, et il y puise une grande confiance dans les résolutions définitives du Saint-Père et du Concile. »

C'est ainsi que *Memorandum* se réfutait lui-même au sujet des alarmes dont il était l'expression. Ces alarmes avaient-elles, en certains points, des prétextes sérieux ? Et en supposant que la forme de quelques propositions pût y donner lieu, n'y avait il pas à s'abandonner, avec quelque confiance, à la sagesse du Concile, qui avait à en délibérer et à en fixer la teneur ?

N'y avait-il pas à se rappeler un peu plus quel a été, dans tous les temps, l'esprit de l'Église ; ce qu'il a été spécialement dans cette grande œuvre d'où est sortie la civilisation moderne, cette civilisation dont on a raison d'être fier, mais dont on aurait tort de répudier le principe générateur ? Pourrait-on oublier que cette œuvre admirable, l'Église l'a accomplie par sa patience éternelle, par le travail persévérant des siècles, par le secret surtout d'une modération invincible comme la

vérité elle-même, ne précipitant rien, ne renversant rien avec impétuosité ou violence, défendant même les pouvoirs mauvais pour lesquels elle prescrivait aux peuples le devoir de l'obéissance, leur faisant entendre cette mémorable parole : « Rendez à César ce qui appartient à César ; » poursuivant ainsi son travail de transformation en respectant les institutions, les gouvernements, la liberté de l'homme ; en s'abstenant d'imposer rudement son joug ; en faisant accepter son autorité aux volontés vaincues par l'amour, et mettant sa suprême habileté à être non pas la dominatrice, mais la mère des nations ? Oui, il y avait là des considérations et des souvenirs de nature à tempérer les ardeurs d'un zèle sincère, assurément, mais dont la précipitation pouvait faire craindre que, sans le vouloir, il ne répondît bien moins au besoin de défendre la liberté du pouvoir civil qu'à une certaine inquiétude soupçonneuse et jalouse à l'égard du pouvoir spirituel.

Contraste singulier ! alors que tant de restrictions et de réserves étaient opposées, au nom des droits de l'État, à la proclamation de la doctrine catholique, un des collègues de M. le comte Daru, à l'occasion d'une discussion sur la liberté de la presse, affirmait l'émancipation absolue de la pensée humaine, constatant, pour elle, si excessive qu'elle fût, le droit de se produire sans limite dans le domaine de l'intelligence et de la publicité, sans avoir à encourir d'autre répression que celle des désordres matériels dont elle serait la cause déterminante. Et tandis qu'on faisait au simple individu, si téméraire et si dangereux même qu'il pût être dans ses conceptions malsaines, une si large part d'indépendance, on la refusait dans l'action spirituelle à l'Église réunie en concile sous la forme de ces grandes assemblées délibérantes auxquelles les idées politiques modernes attachent, avec raison, un si haut prix comme garantie de la sagesse de leurs décisions.

Le droit doctrinal d'attaquer la société appartenait à l'individu. Le crime de la pensée mauvaise, de sa publicité, de sa propagation n'existait pas pour lui. On ne pouvait lui en demander compte qu'autant que cette pensée se fût directement et notoirement traduite dans des actes susceptibles d'être atteints par les pénalités légales. Mais le droit doctrinal de

défendre la société dans ses principes fondamentaux ne pouvait appartenir à l'Église que sous la condition des restrictions les plus jalouses. A l'erreur le droit imprescriptible de s'étaler, à l'aide de la presse, dans ses conséquences les plus détestables.

Et quant à ces doctrines séculaires dont la vérité surhumaine, défiant le temps et les révolutions, sera toujours, au milieu des naufrages de l'humanité, la seule ancre de salut, c'est là qu'il paraissait nécessaire, obligatoire d'apporter le frein, de multiplier les entraves et les prohibitions.

Il y avait donc là bien des contradictions, bien des erreurs et bien des prévoyances dont on pouvait s'affliger et s'étonner. Et si, lorsqu'il s'agit de l'Église et de ses droits, qui sont surtout ses devoirs, la défiance n'était pas si facilement éveillée; si des fascinations inexplicables, sorties des longues hostilités qui l'ont poursuivie dans sa lutte incessante contre l'orgueil et les passions des hommes, ne venaient peser sur les esprits de ceux mêmes qui reconnaissent et adorent ses bienfaits, comment comprendre qu'en face de cette anarchie et de ce désordre des intelligences dont le cœur des hommes placés sur les hauteurs du pouvoir était épouvanté, parce qu'ils pouvaient mieux en mesurer l'étendue et le progrès, on pût regarder comme une nécessité de prendre tant de précautions pour retenir la voix de l'enseignement catholique et lui dire à son tour, devant le débordement de l'erreur et du mal : « Tu n'iras pas plus loin? » Lorsqu'une sorte d'arbitrage partial s'établissait ainsi entre ces deux forces de propagation, l'une si salutaire, l'autre si funeste, et qu'on s'inquiétait surtout de contenir la première, il y a là évidemment comme une prudence et une sagesse dont il était facile de faire ressortir le caractère inopportun et dangereux. Dans cette situation, ce n'est pas les défendeurs de la liberté conciliaire qui se fussent trouvés désarmés et impuissants, si la lutte de la tribune se fût engagée.

V

Mais alors survint la question Hohenzollern, et les préoccupations politiques absorbèrent les esprits.

Ce n'est pas ici le lieu, dit M. Kolb-Bernard, d'insister sur

ce sujet douloureux. Mais, dans la question spéciale qui nous occupe, il n'est pas hors de propos de faire remarquer combien, par le jeu des événements, furent déjouées les prévisions et les craintes qu'avait suscitées, dans certains esprits, l'attente des décisions conciliaires.

C'est au milieu des préoccupations absorbantes du moment que, le 19 ou le 20 juillet, arriva au sein du Corps législatif, la nouvelle de la délibération relative à la promulgation du dogme de l'infaillibilité. Le ciel, sombre et orageux, semblait être en harmonie avec l'état des choses et des esprits. Un silence absolu se fit sur cette importante nouvelle, qui parut avoir perdu tout à coup ses droits à exciter les émotions si vives dont elle avait été l'objet. Ce fut un apaisement relatif des esprits qui se fit, au lieu des ébranlements et des tempêtes dont on s'était effrayé.

Et ce qui eut lieu en France se passa également dans toute l'Europe, livrée, elle aussi, sur tous les points, aux agitations que provoquait la perspective d'une guerre prochaine, guerre formidable dont on était loin de prévoir les conséquences extrêmes et qui, entre tous ses malheurs, devait être un nouveau progrès du désordre révolutionnaire : d'un côté, le césarisme s'affichant dans toute sa brutalité; de l'autre, l'anarchie et la démagogie aboutissant au communisme impie et sanguinaire.

C'est en présence de ces redoutables éventualités que se plaça, au sein de l'Eglise et des populations catholiques, la promulgation du dogme de l'infaillibilité pontificale, tel que l'avait défini le concile. Elle s'y plaça sans secousse et surtout sans les déchirements qu'on avait redoutés. Des exemples admirables de soumission et de foi eurent lieu d'une manière presque unanime de la part des membres de l'épiscopat et du clergé qui, usant de leur droit, s'étaient montrés d'abord contraires à l'opportunité de la promulgation.

Quant aux dissidents, réduits à un petit nombre d'individualités sans autre lien que l'esprit de révolte, ils tombèrent sans retentissement et sans puissance, comme des fruits desséchés de l'arbre catholique dont ils avaient rejeté la sève. Et tandis que le monde chancelait sur la base de plus en plus ébranlée de l'autorité, l'Eglise, toujours attentive aux besoins

supérieurs des sociétés, relevait, par la plus grande manifestation, la nécessité et l'origine surhumaine de ce principe fondamental.

Cette question conciliaire disparut donc de la scène législative; mais elle y laissait, avec le caractère nouveau de gravité que lui apportaient les circonstances, une autre question dont les catholiques avaient plus que jamais à se préoccuper, celle du maintien de notre armée dans les États pontificaux.

VI

Citons, en terminant, ces paroles qui se trouvent dans la suite de l'étude de M. Kolb-Bernard sur la question romaine :

La France catholique n'oubliera pas le devoir de réparation qui lui a été légué par les fautes d'un gouvernement doublement coupable d'avoir méconnu ses propres intérêts et les protestations répétées du pays.

Ce devoir de réparation, quelque éloigné qu'en soit le moment, restera devant ses yeux comme doit y rester l'intérêt le plus élevé de la patrie et de la civilisation, car le salut pour l'une et l'autre c'est la victoire du catholicisme.

Et combien cette vérité, si souvent proclamée, ne devient-elle pas chaque jour plus manifeste? Que prétendent en effet ces grandes et sinistres dominations qui se montrent au monde saisi d'effroi? Que veut cette Internationale, cette forme redoutable de la révolution dont elle est peut-être le dernier mot, qui, répudiant comme surannée la notion sainte de la patrie, lui a jeté ses malédictions ainsi qu'à la civilisation chrétienne elle-même?

Que veut ce colosse germanique, qui, plaçant sur ses bannières cette devise menaçante : « La force prime le droit, » a compris, dans son insatiable ambition, que pour arriver au dernier triomphe de la force sur l'Europe, il y a deux grandes forces morales qu'il faut détruire en même temps : le catholicisme et la France? Oui, c'est là, c'est cette grande œuvre d'union entre le catholicisme et la France que l'esprit du mal sous toutes ses formes, que les tyrannies de tout genre, celle de la démagogie comme celle du césarisme, veulent briser et

anéantir ; et c'est aussi cette grande œuvre à laquelle nous tous qui sommes les enfants dévoués de la France et du catholicisme, nous qui vivons de la foi de la patrie et de la foi du Christ Sauveur, nous devons apporter le labeur de notre persévérance, la plénitude de notre vie, l'effusion de notre sang, laissant après nous à nos enfants, comme la meilleure partie de notre héritage, cet immortel devoir à continuer et à accomplir.

Ah! oui, ils disent que le catholicisme va finir et qu'il n'attendra même pas le dernier des jours du pape illustre auquel ses épreuves mêmes semblent apporter une nouvelle jeunesse. Le grand homme d'Etat qui s'est fait la gloire cynique de faire prévaloir dans la famille européenne et dans la grande famille de l'humanité le droit de la force sur la force du droit, écrit à Victor-Emmanuel pour l'encourager, par un nouveau sacrilége, à repousser de Rome et du territoire de l'Italie ce pape qui le gêne, qui fait, à son sens, obstacle à la grandeur du pays et qui, une fois expulsé et éloigné, ira, croit-il, se perdre dans l'oubli et l'indifférence des peuples sur lesquels s'étendait la paternité de son sceptre. Ils pensent qu'il en sera dès lors fini de la papauté et du catholicisme.

Mais, dans leur calcul, ils oublient une chose, c'est qu'il y a toujours une race prête pour féconder les champs de la foi, la race des martyrs. Ils oublient que le sang de ces martyrs ne cesse de couler ; que la Commune, l'auxiliaire de M. de Bismark, l'a versé avec abondance ; que M. de Bismark lui-même, entré dans la voie des persécutions, s'est condamné à en étendre chaque jour le cercle, et que là surgira la puissance de ces résistances morales dont peuvent triompher en apparence les brutalités de la violence, mais où les empires trouvent leur abaissement et leur ruine.

Non, non, ce ne sont pas là des signes de mort pour la papauté et le catholicisme : ce sont plutôt des signes de résurrection et de vie. Toutes les victoires de l'Eglise, c'est-à-dire toutes les grandes conquêtes de l'humanité dans la justice et le droit, n'ont-elles pas été des triomphes? C'est la loi supérieure de l'histoire que le génie des tyrannies humaines ne saurait changer. Non, et puisque le catholicisme est si violemment attaqué, puisqu'il soulève tant de haines et d'agressions,

c'est qu'il reste fort : il ne finit pas, il recommence, il entre dans une ère nouvelle.

L'Eglise, purifiée par le fer et par le feu, verra s'accroître ses splendeurs et son bienfaisant empire. La France, c'est notre espérance invincible, la France, unie par un lien mystérieux aux épreuves de la papauté et régénérée par ses propres humiliations, retrouvera la place que lui a faite la Providence. Elle sera plus que jamais, non par les armes, mais avec l'esprit chrétien, la grande missionnaire de l'humanité.

KOLB-BERNARD, *député du Nord.*

LE BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, a adressé aux doyens des diverses Facultés la circulaire suivante :

Monsieur le doyen,

Dans sa dernière session (juin-juillet 1873), le conseil supérieur de l'instruction publique a eu à examiner un projet de décret relatif au baccalauréat es-lettres. Ce projet partage l'examen en deux épreuves distinctes : l'une qui serait subie après la rhétorique par les élèves ayant au moins seize ans, et comprendrait les lettres, l'histoire et la géographie; l'autre qui aurait lieu à une année d'intervalle, et comprendrait la philosophie, les sciences et les langues vivantes. Cette division avait été approuvée par le comité consultatif de l'enseignement public.

Le conseil supérieur, tout en adoptant, quant au fond, la proposition qui lui était soumise, a cru devoir, en raison de certaines difficultés pratiques, ajourner sa décision. Les motifs de cette résolution sont développés dans le rapport ci-joint de Mgr l'évêque d'Orléans, rapport qui a servi de base à la délibération, et dont les conclusions ont été adoptées.

Je vous prie, monsieur le doyen, d'étudier vous-même, avec le plus grand soin, ce document et de le communiquer à vos collègues.

Vous les appellerez à délibérer sur l'utilité de la réforme et, dans le cas où la faculté l'approuverait, sur les moyens propres à faire disparaître les obstacles qui ont empêché l'adoption immédiate du projet.

Vous aurez à faire connaître les résultats de ce travail dans un rapport suivi de conclusions. Comme la faculté des lettres doit se réunir le 20 octobre pour la seconde session du baccalauréat, vous pourrez, je l'espère, m'envoyer le rapport que je vous demande dans les premiers jours de novembre prochain : car je voudrais connaître vos observations quelques jours avant la réunion du conseil supérieur, c'est-à-dire avant le 10 novembre, date que le conseil a fixée, au moment de se séparer, pour sa deuxième session.

Veuillez agréer, monsieur le doyen, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

A. Batbie.

Voici maintenant le rapport fait au conseil supérieur de l'instruction publique par Mgr l'évêque d'Orléans, au nom de la seconde commission. Cette commission était composée de MM. le cardinal-archevêque de Rouen, président ; Egger, secrétaire ; l'archevêque de Paris, l'évêque d'Orléans, Patin, Milne-Edwards, Edouard Laboulaye, Ravaisson, Sardinoux, l'abbé Bourgeois, de Gaillard, le grand-rabbin Isidor, le général d'Outrelaine, l'amiral Le Cornulier de Lucinière.

Messieurs,

Le projet de décret relatif au baccalauréat ès-lettres a été renvoyé à l'examen de votre seconde commission. Ce projet, votre commission l'a examiné avec tout le soin que commandait l'importance d'une telle question, et nous venons vous soumettre ici le résultat de nos observations.

Le projet partage l'examen du baccalauréat ès-lettres en deux épreuves distinctes : l'une qui sera subie après la rhétorique, mais ne pourra l'être avant seize ans ; l'autre après la philosophie : les deux épreuves séparées l'une de l'autre par une année d'intervalle et d'études.

La première épreuve comprend les lettres, l'histoire et la géographie;

La seconde, la philosophie, les sciences et les langues vivantes.

Les candidats ne peuvent être admis à cette seconde épreuve qu'après avoir subi convenablement la première. Ceux qui n'auraient pas été reçus pour l'examen des lettres après la rhétorique, au mois d'août, seraient admis, s'ils étaient âgés de plus de dix-

neuf ans, à se représenter une seconde fois à cet examen au mois de novembre.

Telles sont les principales dispositions du projet.

Appelée à se prononcer sur la valeur de ces dispositions, votre seconde commission est d'avis d'adopter le décret, et voici les motifs qui l'ont déterminée :

Des plaintes nombreuses se sont élevées depuis longtemps déjà contre l'examen du baccalauréat, tel qu'il est actuellement constitué : ces plaintes nous ont paru légitimes.

Mais ces plaintes, messieurs, on ne peut les entendre sans se convaincre aussitôt qu'elles atteignent, non-seulement le programme du baccalauréat, mais tout notre système d'études, et que les graves inconvénients de l'examen ne sont que la conséquence rigoureuse des plans d'études qui y préparent.

Il faut donc signaler d'abord ici le mal profond, l'abus principal, qui fausse nos études classiques et trop souvent les condamne, ainsi que l'examen qui les termine, à l'impuissance et à la stérilité.

Les plans d'études sont trop chargés ; on y a mis trop de choses et trop de chaque chose. A l'étude du grec, du latin et du français, on a ajouté, et il le fallait bien, les langues vivantes ; puis est venue la grande invasion de l'histoire, laquelle est, par elle-même, si facilement envahissante : on y a fait entrer tous les faits de l'histoire, chez toutes les nations, dans tous les siècles, depuis l'origine du monde jusqu'à nos dernières révolutions; on y a mis également plus de géographie, plus de mathématiques, plus de sciences naturelles, physique, chimie, géologie, etc. ; à quoi il faut bien ajouter encore tout ce qui constitue l'éducation physique : la gymnastique, l'escrime, l'exercice du fusil; enfin les arts d'agrément : le dessin, la musique, cours accessoires, dit-on, mais auxquels les parents tiennent parfois plus encore qu'à tous les autres pour leurs enfants.

Cette manie d'étudier de tout, dans le détail prescrit par nos programmes, n'a jamais été la prétention d'aucun peuple, au point où cela est arrivé parmi nous.

Ce système est entré de plein-pied dans tous les programmes d'enseignement public et privé.

Eh bien ! il faut, messieurs, le dire ici, ç'a été là un des coups les plus plus funestes portés aux bonnes études, le plus funeste de tous : c'en a été le renversement. Et pourquoi ? Par cette raison bien simple qu'on ne peut pas tout faire à la fois, sous peine de ne rien faire de bon ;

Parce que, selon le mot de Montaigne, « tout cela fait un peu de « chaque chose, et rien du tout, à la française » ;

Parce que l'instruction perd nécessairement en profondeur et en solidité ce qu'elle semble gagner en superficie;

Parce que, selon le mot très-vif de M. Saint-Marc Girardin, « une « fois qu'on a dépassé une certaine mesure, on peut, dans l'esprit « des enfants, mettre tout ce qu'on veut, et tant qu'on veut, car le « tonneau se vide à mesure qu'il s'emplit : il n'a plus de fond. »

Par une suite inévitable, *l'examen du baccalauréat* s'est trouvé étrangement surchargé; car il comprend à la fois les matières de presque toutes les études littéraires, historiques, scientifiques, et devient ainsi une science à peu près universelle, impossible à la fois et impuissante, une sèche et aride nomenclature, parlant de tout en l'air et n'enseignant rien à fond, effroi des jeunes gens, et comme on l'a dit ici même, désespoir des pères de famille, et, pour ces diverses raisons, niveau fatal d'abaissement intellectuel pour la jeunesse française.

Ainsi entendu, le baccalauréat n'est plus et ne peut guère plus être qu'un assemblage hâtif et confus de notions mnémotechniques, dont on charge l'esprit pour un jour donné, sauf à les oublier dès le lendemain et à n'y jamais revenir.

Et comme, d'ailleurs, ce diplôme du baccalauréat est exigé pour la plupart des carrières, on y sacrifie tout, même les études. Au lieu de faire sa rhétorique, on passe souvent cette année, si importante pour le sérieux développement des facultés intellectuelles, à préparer, par la mémoire beaucoup plus que par l'intelligence, son examen.

On sacrifie ainsi la rhétorique. On sacrifie encore plus la philosophie, qui, pour être ce qu'elle doit être réellement, une véritable discipline de l'esprit et une lumière sur les grands et éternels principes des choses, demande aux jeunes gens une application et un temps que les exigences du programme actuel du baccalauréat ne comportent pas.

De là ce résultat déplorable, qu'un tiers et souvent la moitié des candidats se présentent chaque année aux examens du baccalauréat sans avoir fait leur philosophie. *Cela est officiellement constaté.* Et ceux qui arrivent à la faire, la font mal, écrasés qu'ils sont par les matières encyclopédiques du programme.

Et non-seulement ils sacrifient la philosophie et les lettres, mais encore, traversant à la hâte toutes les études sans se fixer à aucune, fatigués et obsédés d'ailleurs par les préoccupations de l'examen,

l'histoire, les langues et les sciences, tout est sacrifié aux exigences du diplôme.

Une telle préparation, si factice et si précipitée, dévore tout, supplée à tout ; dès lors, le manuel supplante tous les livres; le préparateur remplace tous les professeurs ; et c'est dans ce sens et devant ces résultats que j'ai pu dire et imprimer il y a vingt ans : *Nous demandons des hommes et l'on ne nous donne que des bacheliers.*

Ainsi, l'enseignement qui devrait couronner et affermir tous les autres se trouve presque réduit à néant ; et la haute éducation intellectuelle de notre pays, cette éducation qui nous a faits si grands dans le passé, menace de dégénérer de plus en plus en un mécanisme stérile qui amènerait à la longue une décadence profonde de l'esprit français.

Telles ont été, messieurs, nos motifs pour appeler sur l'examen du baccalauréat ès-lettres une réforme sérieuse et décisive; et il nous a semblé que le projet de décret contribuerait puissamment à à cette réforme.

Ce qui nous a confirmés dans cette pensée, c'est d'abord que le comité consultatif à l'instruction publique a adopté ce projet de décret à l'unanimité moins une voix.

Et, de plus, je crois pouvoir ajouter que ce sont des Facultés qui ont les premières demandé et sollicité le nouveau décret.

De leur côté, MM. les proviseurs des lycées de Paris, dans une réunion générale, ont unanimement approuvé la mesure, ainsi que MM. les professeurs de philosophie, et tous pour les raisons frappantes que voici :

En séparant l'examen du baccalauréat en deux épreuves, on les dégage l'une de l'autre, et par là même on les allége toutes deux : les études littéraires se font et l'examen des lettres se prépare sans que la préoccupation de la philosophie, des sciences et des langues vivantes viennent se jeter à la traverse, et paralyser à la fois l'intelligence et le travail des jeunes gens.

D'autre part, les études et l'examen de la philosophie et des sciences se font sans la préoccupation des lettres et de l'histoire, et rien n'empêche les élèves de consacrer à ces graves matières tout leur temps et tous leurs efforts.

De ceci l'avantage est sensible, car au liéu d'encombrer la tête de ces pauvres enfants d'une véritable encyclopédie de notions confuses et disparates, on leur assigne pour chaque épreuve un domaine parfaitement distinct; et alors les matières présenteront un caractère homogène, dont leur jeune intelligence pourra beaucoup plus aisément sentir l'ensemble et les détails.

Cet avantage est décisif et frappe tous les yeux. Par là, on a lieu d'espérer que la rhétorique et la philosophie reprendront enfin leur rang et leur honneur parmi nous, car :

1° Chacune de ces deux classes sera suivie d'un examen, c'est-à-dire d'une sanction immédiate : ce qui est le stimulant le plus efficace du travail;

2° Et chaque examen étant simplifié par la division proposée, la tâche sera plus proportionnée à la capacité des élèves, et les matières de chaque examen pourront dès lors être enseignées et étudiées plus à fond.

On aura donc manifestement des études plus sérieuses, et cela pour une autre raison encore : c'est qu'on aura aussi et par là même de plus sérieux examens. Dans le système actuel, tout le monde le sait, et tous les examinateurs en conviennent, la compassion qu'inspirent les candidats aux prises avec un si vaste programme rend les jurys d'examen très-indulgents sur la philosophie et les sciences, et même sur le reste; tandis que dans le système opposé, ayant à examiner sur moins de matières à la fois, MM. les examinateurs pourront et devront interroger plus à fond, et les jeunes gens, certains dès lors qu'ils seront sérieusement examinés, ne seront plus tentés de remplacer les études par des préparations hâtées et factices.

Il en résultera donc pour eux de meilleures études, une meilleure éducation de l'esprit, une éducation vraiment intellectuelle, vraiment libérale, c'est-à-dire une éducation qui donnera successivement l'essor à toutes leurs facultés, affermira leur pensée en même temps qu'elle enrichira leur mémoire et fera de leur intelligence l'instrument du vrai savoir, au lieu de la réduire à n'être qu'une sorte de bazar mnémonique où s'entassent pêle-mêle, sans lumière, sans ordre, sans aucune consistance, les notions les plus incohérentes, totalement substituées à la réalité et au fond des vraies connaissances.

Ajoutons, en dernier lieu, qu'on enlèvera aux jeunes gens la tentation de supprimer, comme ils le font trop souvent, soit la rhétorique, soit la philosophie,

Aujourd'hui, qu'arrive-t-il? C'est qu'un grand nombre d'élèves ne font point de rhétorique, et surtout point de philosophie, ce qui est encore plus désastreux. Les chiffres officiels sont là, et il n'y a pas à les nier. La statistique des examens prouve qu'un tiers, souvent même la moitié de ceux qui se présentent, n'ont point fait leur philosophie. Ce nombre, depuis 1867, suit, dans les lycées et collèges de Paris, une proportion croissante, à partir du tiers.

Aux lycées Henri IV et Charlemagne et au collége Rollin, cett

proportion atteint la moitié des élèves ; elle est parvenue au tiers au lycée de Saint-Louis et au lycée de Versailles, et l'a dépassé au lycée Louis-le-Grand. Dans ce dernier lycée, depuis 1862 jusqu'en 1872, sur 433 élèves, 230 — ainsi plus de la moitié — se sont présentés après la rhétorique, sans avoir fait leur philosophie.

De ce fait déplorable, une cause manifeste, c'est la nécessité où l'on s'est trouvé, comme nous le disions tout à l'heure, par suite de l'étendue du programme, d'être d'une indulgence excessive dans les examens sur la philosophie.

Sachant qu'il rencontrerait là peu d'exigence, le candidat abandonnait la classe de philosophie et le professeur, et s'en tenait au Manuel et au préparateur. Mais, dans le système nouveau, nous l'avons vu, l'examen deviendra nécessairement plus sérieux, étant plus circonscrit. Surtout, comme il faudra nécessairement une année d'intervalle entre le premier examen et le second, intervalle constaté par le certificat *daté* de l'admission au premier examen, les jeunes gens n'auront plus la même facilité ni le même intérêt à supprimer leur philosophie, et ils auront le temps de la faire bonne.

Les hautes classes ne seront donc plus mutilées ou même totalement supprimées comme par le passé et les professeurs de nos grands établissements d'éducation verront se rétablir la discipline et l'honneur des fortes études, sans que l'industrie privée ait au même degré la faculté de créer, comme actuellement, *ses fabriques de bacheliers.*

F. Dupanloup, *évêque d'Orléans.*

(*La fin au prochain numéro*).

LE PROCÈS BAZAINE.

Nos lecteurs n'attendent sans doute pas de nous que nous suivions dans tous ses détails le procès du maréchal Bazaine, dont les débats ont commencé le lundi 6 octobre. Le cadre de nos *Annales* n'y suffirait pas. Nous nous contenterons donc d'indications générales, et, s'il y a lieu, nous ferons ressortir le côté religieux de ces solennelles assises.

Dès aujourd'hui, après la lecture du rapport et des annexes qui a occupé toute la première semaine, et sans rien préjuger sur l'innocence ou la culpabilité de l'accusé, il ressort de l'ensemble des faits connus deux leçons que nous devons signaler

ici : la première, c'est que les principes religieux solidement affermis dans le cœur des hommes qui ont dans leurs mains le sort des batailles et des empires préviendraient bien des défaillances, des erreurs et des vues ambitieuses et épargneraient bien des amertumes et des désastres ; la seconde, c'est qu'il s'est présenté dans la dernière guerre un tel concours de circonstances imprévues, de fautes grossières et inexplicables, de fausses manœuvres, de faiblesses ou de crimes incroyables, que la main de Dieu, qui voulait châtier et sauver la France, y apparaît visible à tout œil qui ne s'aveugle pas volontairement.

Ainsi la religion se montre une fois de plus comme la condition nécessaire de la force et de la grandeur d'une nation ; sans elle, les cœurs s'affadissent, les courages s'amollissent, les ambitions remplacent le pur patriotisme ; ce n'est plus seulement au devoir et à la patrie que l'on songe, c'est aussi à son propre intérêt et souvent aux intérêts les plus bas et les moins avouables.

Dans la dernière guerre, ceux qui ont fait leur devoir jusqu'au bout et qui ont sauvé l'honneur de la France, ce sont les zouaves pontificaux, les mobiles bretons, les héroïques marins, et, dans tous les rangs, soit dans les siéges, soit en rase campagne, les hommes vraiment religieux et esclaves du devoir : c'est là un fait incontestable, que le procès du maréchal Bazaine place dans un jour plus éclatant que jamais.

Nous donnons aujourd'hui les *conclusions* du long et émouvant rapport du général de Rivière ; elles suffiront pour faire connaître les charges qui pèsent sur le maréchal. Puisse la défense être en état de les repousser victorieusement ! Nous le desirons pour l'honneur même du pays, qui a bien le droit de demander que justice soit faite s'il y a un coupable, mais qui ne saurait se réjouir de la défaillance d'un soldat arrivé par ses services au sommet de la hiérarchie militaire.

J. CHANTREL.

Entreprise sans préparation, sans alliance sérieuse, sans plan de campagne, contre un ennemi qui depuis de longues années étudiait le moyen de nous combattre, la guerre de 1870 n'a été qu'une série de désastres.

Parmi ces désastres, celui de l'armée de Metz est demeuré le

plus grand, parce qu'une fois qu'il fut consommé, tout fut perdu pour les armées nationales. Si la lutte continua, c'est que les Français, en dehors de toute préoccupation politique, comprenaient que devant un démembrement inévitable, il fallait engager jusqu'aux derniers de leurs enfants, afin d'avoir le droit de dire, comme autrefois un de nos rois en semblable infortune : « Tout est perdu, fors l'honneur! »

Les luttes de l'armée de Metz forment donc le nœud de la guerre et sa fin lamentable. Les destinées de cette armée avaient été confiées au maréchal Bazaine. Il n'a pas répondu à cette confiance, qui faisait de lui l'arbitre du sort de la patrie.

L'infortune est sacrée quand elle a pour compagne la loyauté; mais si les calculs misérables de l'ambition personnelle ont dicté les résolutions qui précipitèrent le désastre, il faut que justice soit faite.

Le commandement exercé par le maréchal Bazaine s'étendait non-seulement sur son armée, mais encore sur la place de Metz.

En maintenant son armée dans l'enceinte du camp retranché, le maréchal Bazaine a ajouté à ses obligations, comme commandant d'armée, celles de commandant de la place de Metz.

Les intérêts de la place et de l'armée se sont ainsi fortement liés et presque toujours confondus. Cette situation a, par suite, imprimé aux mesures prises par le maréchal un double caractère.

Dès le début, l'instruction montre le maréchal Bazaine contribuant, pour une large part, à la perte de la bataille de Forbach, en ne prescrivant pas aux généraux de division du 3e corps de se porter en toute hâte au secours du général Frossard, placé également sous ses ordres, alors qu'il lui annonçait son concours.

L'instruction a établi les faits suivants, accomplis postérieurement à la prise du commandement du maréchal, et desquels il résulte qu'il n'a pas fait avant de traiter tout ce que le devoir et l'honneur lui commandaient de faire.

Le maréchal Bazaine a trompé la confiance de l'empereur, qui avait prescrit de battre rapidement en retraite :

1° En retardant le départ de l'armée jusqu'au 14 août dans l'après-midi;

2° En ne faisant pas détruire les ponts dont l'ennemi pouvait faire usage;

3° En n'utilisant, à la sortie de Metz, qu'une route pour la marche de l'armée, alors qu'il en existait quatre disponibles;

4° En donnant l'ordre de licencier le train ordinaire qui portait les vivres de l'armée;

5° En ne continuant pas sa marche le 17 août. Le maréchal Bazaine a laissé écraser, dans la bataille du 18 août, un de ses lieutenants, le maréchal Canrobert, malgré ses appels pressants et réitérés, alors qu'il maintenait dans l'inaction la presque totalité de ses réserves.

Le maréchal Bazaine a trompé l'empereur et le ministre de la guerre jusqu'à la fin d'août, sur sa situation et sur ses projets :

1° En se représentant comme dépourvu de vivres et de munitions en quantités suffisantes pour reprendre sa marche;

2° En annonçant, le 19 août, son intention de partir pour Montmédy, ce qui pouvait donner à croire, après la bataille de Saint-Privat, qu'il devait toujours déboucher dans cette direction, nouvelles qui ont déterminé le départ du maréchal de Mac-Mahon vers la Meuse;

3° En annonçant faussement au ministre, le 26 août, alors qu'il connaissait la marche de l'armée de Châlons, qu'il était impossible de forcer les lignes ennemies, tandis qu'il écrivait au maréchal de Mac-Mahon qu'il pourrait les percer quand il le voudrait.

Le maréchal Bazaine n'a fait aucune tentative sérieuse afin de venir en aide au maréchal de Mac-Mahon, après avoir provoqué sa marche, ce qui, en laissant supporter à son lieutenant tout le poids de la lutte, a amené le désastre de Sedan.

Le maréchal Bazaine a abusé de la confiance de ses lieutenants dans la conférence tenue à Grimont le 26 août :

1° En leur cachant la marche de l'armée de Châlons;

2° En ne leur donnant pas communication des dépêches transmises par lui à l'empereur, au ministre et au maréchal de Mac-Mahon;

3° En laissant affirmer que l'armée n'avait de munitions que pour une bataille, alors qu'il savait, depuis le 21 août, que les approvisionnements étaient reconstitués.

Le maréchal Bazaine n'a pas ordonné, dès le 12 août, au moment où la retraite de l'armée de Châlons décidée, la place de Metz allait être abandonnée à elle-même, les mesures prescrites par le décret du 13 octobre 1863, en vue de l'éventualité d'un siége.

Le maréchal Bazaine a négligé, au moment où il est rentré dans le camp retranché, de recueillir les ressources des environs de Metz, afin de restituer à la place les vivres que consommait son armée, comme le prescrit formellement le décret précité.

Le maréchal Bazaine n'a ordonné, une fois résolu à ne plus quitter le camp retranché, aucune opération dans le but de constituer des ressources spéciales pour son armée.

Le maréchal Bazaine a laissé gaspiller les approvisionnements :

1° En ne réduisant pas immédiatement le taux de la ration de l'armée;

3° En ne prescrivant pas le rationnement de la population civile ;

3° En permettant aux soldats d'acheter du pain et des denrées en ville en sus de leur ration ;

4° En donnant du blé et du seigle aux chevaux, alors qu'il y avait assez de fourrage pour nourrir le nombre d'animaux nécessaire pour la consommation des hommes, jusqu'à l'épuisement du pain.

Le maréchal Bazaine a propagé des nouvelles données par l'ennemi à M. Debains, lesquelles étaient de nature à porter atteinte au moral de l'armée, et dont quelques-unes étaient fausses.

Le maréchal, alors que le décret du 13 octobre 1863 prescrit de demeurer sourd aux nouvelles que l'ennemi ferait parvenir, a demandé au général en chef ennemi de le renseigner sur la situation de la France.

Le maréchal Bazaine, après avoir reconnu le nouveau gouvernement, a prêté l'oreille aux propositions apportées de Ferrières par le sieur Régnier, et aux projets de restauration formulés par cet agent.

Le maréchal Bazaine a chargé le sieur Régnier de déclarer qu'il était prêt à capituler avec son armée, sous la condition d'obtenir les honneurs de la guerre, alors qu'il avait encore des vivres pour plus d'un mois et des munitions au delà de ses besoins.

Le maréchal Bazaine a fait connaître au sieur Régnier la date à laquelle ses vivres seraient consommés, livrant ainsi des secrets d'État à un individu dont l'identité n'était établie que par une passe de M. de Bismarck.

Le maréchal Bazaine a renouvelé ses offres de capitulation, le 29 septembre, au général de Stiehle.

Le maréchal Bazaine s'est isolé systématiquement du gouvernement de la défense nationale :

1° En négligeant de profiter des nombreuses occasions qu'il avait de communiquer avec lui, soit au moyen d'émissaires, soit au moyen de ballons;

2° En ne transmettant aucun renseignement précis sur la situation de l'armée dans les deux seules dépêches qu'il a adressées au ministre de la guerre, du 1er septembre au 20 octobre.

Le maréchal Bazaine est resté dans l'inaction pendant le temps

que son armée était encore en état de combattre, et n'a jamais fait aucun effort pour échapper à la nécessité de capituler, soit en essayant de percer les lignes, soit en livrant une série de combats pour faire lever le blocus.

Le maréchal Bazaine a trompé la confiance de ses commandants de corps et des commandants d'armes dans le conseil du 10 octobre :

1° En leur taisant ses pourparlers secrets avec le général en chef ennemi, l'incident Régnier, les motifs du départ du général Bourbaki, enfin les dépôts de vivres préparés à Longwy et à Thionville;

2° En leur cachant que les négociations que le conseil était d'avis d'entamer avaient été tentées par lui et sans succès.

Le maréchal Bazaine a remis au général Boyer, lors de son départ pour Versailles, des instructions qui dépassaient les intentions manifestées par ce conseil.

Le maréchal Bazaine a ainsi entamé avec l'ennemi des négociations politiques entraînant inévitablement un démembrement du territoire, alors qu'il n'avait aucune qualité pour traiter, et qu'il savait que dans quelques jours allait se réunir une Assemblée nationale à qui seule appartiendrait le droit de décider de la paix et de ses conditions.

Le maréchal Bazaine a trompé la confiance de ses lieutenants, dans le conseil du 18 octobre, en ne leur communiquant pas les journaux rapportés par le général Boyer, ce qui, en les empêchant de contrôler les fausses nouvelles qu'il donnait, devait les amener à conclure que la France était dans un état complet d'anarchie, et qu'il n'y avait qu'un seul parti à prendre, celui auquel il s'était arrêté et où il voulait les amener : invoquer l'intervention de l'impératrice.

Le maréchal Bazaine a fait propager dans l'armée les nouvelles rapportées par le général Boyer, nouvelles qu'il savait au moins en partie fausses, et qui étaient de nature à abattre le moral de ses troupes.

Le maréchal Bazaine a cherché, par la manière dont il exerçait la censure sur la presse, et par les communiqués adressés aux journaux, à affaiblir l'esprit et à décourager les sentiments de résistance.

Le maréchal Bazaine a entretenu, pendant les mois de septembre et d'octobre, avec le général en chef ennemi :

1° Des relations directes par parlementaires, dont l'objet a été tenu secret;

2° Des correspondances multipliées dont il n'est pas resté trace.

Le maréchal, une fois décidé à capituler, n'a pas hésité à retarder l'envoi du général Jarras, quand l'intendant en chef lui a annoncé qu'il venait de retrouver trois ou quatre jours de vivres, alors qu'il savait que l'ennemi avait pris des mesures pour ravitailler la place et nourrir les prisonniers.

Le maréchal Bazaine, une fois décidé à traiter de la capitulation, n'a pas détruit l'immense matériel de guerre de l'armée et de la place, dont l'ennemi allait tirer parti dans la continuation de la guerre.

Le maréchal Bazaine a livré les drapeaux de son armée à l'ennemi, après avoir usé de subterfuges pour empêcher les troupes de les détruire.

Le maréchal Bazaine n'a pas accepté, pour un détachement de son armée, les honneurs militaires que l'ennemi consentait à lui accorder.

Le maréchal Bazaine a séparé le sort des officiers de celui des soldats dans la remise de l'armée à l'ennemi.

Le maréchal Bazaine a accepté la clause par laquelle les officiers qui prenaient l'engagement de ne rien faire contre les intérêts de l'Allemagne pendant la durée de la guerre, étaient autorisés à rester dans leurs foyers.

Le maréchal Bazaine a négligé de stipuler que des vivres seraient distribués par l'ennemi au moment de la remise de l'armée.

Le maréchal Bazaine a négligé de donner des ordres pour que les vivres que renfermaient encore, le 29 octobre, les magasins des forts et de la place, et qui ont été remis postérieurement à l'ennemi, fussent distribués à l'armée.

Le maréchal Bazaine, au lieu de demeurer au milieu de ses troupes après la remise de l'armée, pour intervenir en leur faveur en cas de besoin, est parti le premier de Metz.

Le maréchal Bazaine a énoncé dans son ordre général n° 12 et dans l'ordre adressé au colonel de Girels, une assertion fausse en ce qui concernait le retour du matériel de guerre à la France, assertion qui eut pour conséquence de prolonger pendant plus de deux mois les humiliations de cette remise, sans autre résultat que de mieux assurer la conservation en bon état de ce matériel et sa remise intégrale.

En conséquence des faits établis par l'instruction, notre avis est qu'il y a lieu de demander la mise en jugement du maréchal Bazaine :

Pour avoir signé une capitulation ayant eu pour résultat de faire poser les armes à son armée et de rendre à l'ennemi la place de Metz, sans qu'avant de traiter il eût fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur.

Crimes prévus et punis par les articles 209 et 210 du Code de justice militaire.

Fait à Versailles, le 6 mars 1873.

Le général de brigade, rapporteur spécial près le 1er conseil de guerre.

DE RIVIÈRE.

LA PUISSANCE ECCLÉSIASTIQUE (1).

Attendite vobis et universo gregi in quo vos Spiritus Sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.

Veillez sur vous-mêmes et sur tout le troupeau, dans lequel l'Esprit-Saint vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu. (Actes des Apôtres, XX, 28.)

Messeigneurs,

Telle est la fonction essentielle de l'épiscopat. Du moment qu'il plaisait au Fils de Dieu de réunir en société tous ceux qui croiraient en son nom et qui pratiqueraient sa loi, il ne pouvait pas se faire que cette société ne reçût de ses mains une forme de gouvernement; car il est dans la nature des choses qu'une multitude de volontés diverses ait besoin d'une direction efficace pour arriver à une seule et même fin. C'est pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ, voulant établir le règne de Dieu sous la forme d'une Eglise, c'est-à-dire d'une société religieuse, institua des chefs pour la régir et la gouverner. Il prit modèle sur la monarchie divine, et, choisissant un homme entre tous, il concentra dans sa personne la plénitude du pouvoir ecclésiastique.

A ce pasteur suprême il ordonna de paître ses agneaux et ses brebis sur toute l'étendue de la terre : *Pasce agnos meos, pasce oves meas.* Puis, comme il s'agissait d'une société vaste

(1) Discours prononcé par Mgr Freppel, évêque d'Angers, au sacre de Mgr Bataille, à Douai, le 21 septembre 1873.

comme le monde, le divin législateur voulut que l'autorité spirituelle, émanant de cé foyer unique, pût se multiplier sans se diviser, et se communiquer à plusieurs tout en restant pleine et entière dans les mains d'un seul. A l'exemple de la société humaine qui se divise par groupes de peuples et d'Etats différents, et plus spécialement à l'image du peuple d'Israël partagé en tribus distinctes les unes des autres et néanmoins unies sous la houlette d'Aaron, l'Eglise universelle devait comprendre dans son sein un nombre indéfini d'églises particulières ayant, chacune, leur chef uni au centre de l'autorité par les liens de la subordination. Et c'est ainsi que l'Eglise catholique nous apparaît à travers les dix-huit siècles de son histoire, présentant au sommet de sa hiérarchie l'Evêque des évêques, le successeur du Prince des apôtres, et, à un degré inférieur, les évêques eux-mêmes, héritiers et continuateurs de la mission apostolique. Telle est, en droit comme en fait, l'ordination divine dans le gouvernement spirituel de l'humanité : *Posuit Spiritus sanctus episcopos regere Ecclesiam Dei.*

C'est à cette puissance ecclésiastique, mon cher frère, que vous avez été associé par la grâce du sacrement et par la mission du Souverain-Pontife. Depuis longtemps nous désirions vous voir entrer dans nos rangs, pour y prendre la place que vous assignaient vos talents et vos vertus. Aussi, quand le choix du gouvernement, auquel l'Eglise a confié ce glorieux mais redoutable privilége, vint vous surprendre au milieu des travaux d'un ministère si actif et déjà si fécond, nul n'en fut étonné, excepté vous-même. Nous qui avons été les témoins émus de vos longues hésitations et de vos saintes frayeurs, nous avons pu voir ce qui se passe dans le cœur d'un saint prêtre devant une charge si effrayante pour son humilité. Oui, c'est bien de vous, Monseigneur, que l'on pourra redire ces paroles de saint Grégoire de Nazianze : « Les honneurs étaient venus au-devant de lui, sans qu'il les eût recherchés : » *Non honorem prosecutus, ab honore quæsitus* (1). Ah! je comprenais les déchirements de votre cœur, à la pensée qu'il vous faudrait quitter cette ville de Douai, à laquelle vous attachaient tant de

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *oratio* XLIII, 27.

liens, et cette chère paroisse de Saint-Jacques où je vous voyais, il y a quelques années, entouré du respect et de l'affection de tous. Je comprenais la peine que vous éprouviez à vous séparer de votre père en Dieu, de l'éminent archevêque, l'une des gloires de mon diocèse et que je n'oserais louer si ce n'est pour dire avec Bossuet : « que même la pourpre romaine ne pourrait rien ajouter à sa dignité, tant il la relève déjà par le mérite de sa vertu et de sa science (1). » Ces émotions et ces tristesses, je les comprends mieux encore en ce jour où les démonstrations sympathiques et vraiment exraordinaires de toute la cité vous témoignent à quel point vous y étiez aimé. Heureuse Eglise d'Amiens, à qui ces regrets font présager des joies, et qui puise dans le souvenir de tant d'œuvres accomplies à Douai l'espérance et la garantie des bienfaits qui l'attendent elle-même !

Mais ce n'est pas seulement à la personne de votre ancien et bien-aimé pasteur, mes frères, que s'adressent ces témoignages éclatants de votre piété filiale : derrière l'homme, votre foi vous fait découvrir le caractère et le pouvoir dont il vient d'être revêtu. C'est pourquoi, voulant mettre ma parole à l'unisson de cette fête, je ne saurais choisir de sujet mieux approprié à la circonstance que ce pouvoir lui-même. Qu'est-ce que la puissance ecclésiastique? En quoi se rapproche-t-elle et par où diffère-t-elle des pouvoirs d'ici-bas? C'est ce que je voudrais établir en vous la montrant telle que Dieu l'a décrétée, surnaturelle dans son origine, souveraine et indépendante dans son ordre. Voilà tout le sujet de ce discours.

I

Ce qui distingue la puissance ecclésiastique et la met hors de pair parmi les pouvoirs d'ici-bas, c'est qu'elle a une origine surnaturelle. Assurément, comme le disait l'Apôtre, « tout pouvoir vient de Dieu », en ce sens que Dieu est la source de tout être, le principe de tout mouvement, l'origine de tout droit et la fin dernière de toutes ses créatures. Par cela seul qu'il créait la famille, il instituait la puissance paternelle ; et

(1) Oraison funèbre du P. Bourgoing.

par le fait même qu'il destinait les familles humaines à vivre en société, il établissait le pouvoir civil. Et pourtant, si hautes et si incontestables que soient ces deux autorités, elles ne sont que la conséquence naturelle de l'ordre établi par Dieu avec la création elle-même. Ni l'une ni l'autre ne se constituent par une intervention spéciale de la divinité. Elles prennent leur origine dans les lois fondamentales de la nature et de la société, sans qu'il ait fallu une manifestation directe et positive de la volonté divine pour assurer leur existence et leur légitimité.

Et cela n'amoindrit en rien le caractère sacré de la famille et de l'Etat, qui n'en restent pas moins d'institution divine; car Dieu est l'auteur de la nature, comme il est l'auteur de la grâce. Ce n'est ni de la force physique, ni de la supériorité intellectuelle, ni d'un pacte ou d'une convention quelconque, ou du moins ce n'est pas de ces choses-là seulement qu'un homme peut tirer le droit de commander à d'autres hommes, mais bien et avant tout de l'ordination divine. Si le père de famille exerce une autorité morale sur cet enfant qu'il peut bien appeler la chair de sa chair et les os de ses os, mais qui n'en est pas moins d'une nature égale et identique à la sienne, c'est que Dieu, en partageant avec lui les pouvoirs de la paternité, l'investit des droits attachés à cet auguste ministère. Quand les peuples s'inclinent avec respect devant une volonté et une raison souveraines, c'est que, pour eux, cette volonté n'est qu'un organe et un instrument de la volonté divine, et cette raison un reflet et une émanation de la raison et de la loi éternelles. Magnifique doctrine, qui seule peut assurer au commandement sa force, et à l'obéissance sa dignité : car c'est la grandeur de l'homme de n'avoir à se soumettre qu'à des représentants de la majesté divine, comme c'est son droit de ne plus voir dans un front dépouillé du rayon d'en haut, qu'un front nu et découronné.

Et cependant, je le répète, malgré le sceau divin imprimé à la société domestique et à la société civile, il n'y a rien dans l'origine de leurs pouvoirs qui ne découle de la nature même des choses et de leurs conséquences nécessaires. Il en va tout autrement des pouvoirs de l'Eglise. Vous auriez beau mettre en jeu toutes les lois de la nature, réunir par la pensée tous

les droits, toutes les nécessités sociales, faire appel à toutes les forces combinées de l'intelligence et de la volonté, vous n'en feriez pas sortir un atome de la puissance ecclésiastique.

C'est que la puissance ecclésiastique est ordonnée par rapport à une fin supérieure à toutes les réalités du monde. « Tous les corps, s'écriait Pascal dans son sublime langage, le firmament, les étoiles, la terre et ses royaumes, ne valent pas le moindre des esprits ; car il connaît tout cela et soi ; et les corps, rien. Tous les corps ensemble et tous les esprits ensemble, et toutes leurs productions ne valent pas le moindre mouvement de charité; cela est d'un ordre infiniment plus élevé. De tous les corps ensemble on ne saurait en faire réussir une petite pensée ; cela est impossible et d'un autre ordre. De tous les corps et esprits, on n'en saurait tirer un mouvement de vraie charité : cela est impossible, et d'un autre ordre, surnaturel (1). » Jamais on n'a marqué en traits plus profonds la distance qui sépare l'ordre surnaturel de l'ordre naturel. Eh bien, il en est ainsi, mes frères, de la puissance ecclésiastique.

Car Dieu, qui a fait la nature et l'humanité, Dieu a fait quelque chose de plus grand et de plus splendide que tout cela. Au plan primitif de la création, il a superposé un autre plan infiniment plus auguste. Cette humanité qui, par ses seules forces, n'aurait pu franchir les limites que lui assignent la loi des corps et la loi des esprits, Dieu a daigné l'élever au-dessus d'elle-même, lui communiquer sa vie propre, la faire participer à sa nature, l'associer à ses opérations intimes, entrer avec elle en communion directe et immédiate en la préparant par les lumières de la foi à la vision intuitive de son essence et par la grâce du sacrement ou par la charité à la possession de lui-même et de son infinie béatitude. Voilà le plan divin auquel tout le reste est subordonné : *Omnia propter electos,* disait l'Apôtre ; tout existe, tout s'opère en vue des élus. Depuis les sphères célestes qui tournent dans leur orbite jusqu'aux Etats et aux royaumes qui se succèdent sur la surface de la terre, tout cet ensemble de la création, tout ce travail de la nature et de l'histoire, tout ce mouvement des siècles n'a

(1) *Pensées*, de Pascal, article XVII, 1.

qu'une fin dernière et suprême : préparer les élus aux gloires et aux béatitudes éternelles.

La puissance ecclésiastique a été établie pour accomplir cette œuvre surnaturelle et divine. La famille lui en fournit les éléments, l'État leur assure les conditions d'une existence régulière et paisible, mais c'est à l'Église de conduire le tout à sa fin dernière. Voilà pourquoi ni le cours ordinaire des choses, ni l'application des lois de la nature, ni le développement d'aucune force créée n'auraient pu produire un tel pouvoir. Il a fallu pour le constituer une investiture d'en haut directe et immédiate, une intervention spéciale et extraordinaire de la Providence, une manifestation extérieure et positive, et, pour tout dire d'un mot, un acte miraculeux de la volonté et de la toute-puissance divines. Il a fallu que le Fils de Dieu lui-même descendît sur la terre pour dire aux dépositaires de ce pouvoir : *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra.* « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre ; allez donc et enseignez toutes les nations, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai ordonné. — Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. — Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise (1). » Voilà l'origine de la puissance ecclésiastique : ni la nature, ni l'humanité n'y sont pour rien. A l'origine des pouvoirs de la terre il peut y avoir des naissances illustres, de vastes possessions, des actions d'éclat, des droits acquis, des services rendus, ou, si vous aimez mieux, des volontés impérieuses, le choix ou le consentement des peuples : rien de pareil n'apparaît au berceau de la puissance ecclésiastique ; rien n'y vient d'en bas, tout y vient d'en haut. Elle ne procède ni de la fortune, ni du savoir, ni du génie, ni de l'éloquence, ni même de la vertu ou de la sainteté ; elle dérive tout entière de Dieu, et de Dieu seul, par l'organe et par l'intermédiaire du Verbe incarné.

Et c'est, mes frères, ce qui en fait une puissance à part et d'un autre ordre que les pouvoirs d'ici-bas. Elle est, dans le sens le plus complet et le plus élevé du mot, une délégation divine : *Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhor-*

(1) S. Matth., XXVIII, 18, 19, 20 ; S. Jean, XX, 21 ; S. Luc, X, 16.

tante per nos (1). Quelle que soit leur valeur propre et individuelle, nos personnes disparaissent derrière les pouvoirs dont nous sommes revêtus. Ce que les hommes doivent estimer en nous, disait l'Apôtre, ce ne sont ni les dons de la nature, ni les qualités de l'esprit, ni tout autre avantage humain, mais le Christ dont nous sommes les ministres, mais les divins mystères dont il nous a fait les dispensateurs. *Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei* (2). Derrière l'évêque et le prêtre, il y a ce qui dépasse tout l'ensemble des choses créées, il y a Jésus-Christ, Jésus-Christ qui s'identifie avec eux, Jésus-Christ qu'ils représentent et dont ils prolongent la mission, Jésus-Christ qui prêche, Jésus-Christ qui enseigne, Jésus-Christ qui continue d'offrir son sacrifice, Jésus-Christ qui administre les sacrements, Jésus-Christ qui sanctifie les âmes, Jésus-Christ qui règne et qui gouverne.

Voilà ce qui élève la puissance ecclésiastique à une hauteur incomparable; et c'est aussi, mes frères, cette origine surnaturelle, ce caractère exceptionnel et unique, qui vous permet de vous incliner devant cette puissance sans que votre dignité d'homme ait jamais à souffrir d'une soumission qui ne s'adresse qu'à Jésus-Christ. Eussiez-vous concentré en vous tous les pouvoirs de la terre, réuni sur votre front tous les rayons du génie, toutes les splendeurs de la gloire; fussiez-vous Théodose ou Charlemagne par la puissance, Pascal ou Newton par le savoir, Turenne ou Condé par la vaillance, vous pouvez, sans déchoir, vous agenouiller devant cet homme, si modeste soit-il, que le Christ a sacré son ministre et son représentant; vous pouvez, sans en être humilié, écouter sa parole, recevoir son pardon; car dans les pouvoirs qu'il exerce, l'homme n'est rien, c'est Dieu qui est tout.

Et parce que la puissance ecclésiastique est surnaturelle dans son origine, elle est souveraine dans son ordre, et par conséquent elle doit être libre et indépendante dans son exercice; c'est ce qu'il me reste à vous montrer dans une deuxième partie.

(*La fin au prochain numéro.*)

(1) II Cor., v, 20.
(2) I ant. Cor., IV, 1.

SOUSCRIPTION POUR L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR

A LIMOGES.

Hommage de reconnaissance de la part des diocèses non envahis dans la dernière guerre (4e liste).

M. L. Nourry, vice-président du tribunal de Vannes.	16	»
M. l'abbé Lancix, curé de Bouex.	3	»
Mlle Clémence Ardant, pour 1873.	20	»
M. Georges, curé de Boussac.	25	»
Mme Landeau.	5	»
Mlle Marguisson Monnier, servante.	5	»
M. Brigondand.	5	»
Mme veuve Geoffroy, au nom de son mari. . . .	5	»
M. le docteur Francis Bleynie.	50	»
Un prêtre du diocèse du Mans.	5	»
Mmes Sénemond, au nom de leur père décédé. .	20	»
M. Halary.	30	»
M. T., banquier à Limoges.	200	»
Mlle Irma Ravand, d'Orléans.	20	»
Une personne d'Orléans.	1	»
Mme veuve Durassou.	5	»
Mme veuve de Lavergne, née de l'Hermite. . .	50	»
Mme Baisse, née des Granges.	5	»
L'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Saint-Pierre, à Limoges, en reconnaissance pour son ancien sous-directeur.	500	»
Collecte faite dans la boucherie parmi les membres de la Confrérie de Notre-Dame de Pitié. .	184	»
Addition à l'offrande précédente pour l'acquisition de l'ostensoir.	100	»
Mme veuve de Beaufort.	100	»
M. Beluze, du cercle du Luxembourg.	10	»
Total de la 4e liste.	1,364	»
Total des listes précédentes. .	12,933	25
Total général.	14,297	25

L'ÉGLISE ET L'USINE (1).

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

VIII

CATASTROPHE.

Il y avait, dans la maison paternelle, trois personnes dont les paroles et le maintien étaient bien différents.

Le léger repas du soir était prêt : les deux vieillards étaient assis à table à leur place accoutumée, et en attendant Jean-Pierre, Jeanne lisait tout haut dans la *Vie des Saints* les pages relatives à la fête du lendemain.

Quand elle eut fini :

— Jean-Pierre ne revient pas, dit la mère; lui serait-il arrivé quelque chose?

— Bah! dit le père, dont la patience n'était pas la principale vertu, c'est M. le curé qui le retient; tu sais bien qu'il devait aller le trouver à la fin de la journée.

— C'est vrai, reprit la mère. Ah! qu'est-ce que M. le curé va lui conseiller?

— Mère, dit Jeanne, nous devons être bien tranquilles; M. le curé est si bon, il viendra à notre aide; et si Jean-Pierre fait ce qu'il lui dit, ce sera pour le mieux.

— Tout cela est bon, dit le père; mais s'il ne lui conseille pas de travailler demain, je voudrais bien savoir comment il s'y prendra pour l'aider. Est-ce lui qui donnera de l'ouvrage, est-ce lui qui nous donnera du pain? Oh! si je n'avais pas mes douleurs, je reprendrais mon métier, et je ne serais pas obligé d'attendre ma nourriture d'un enfant.

— Père! s'écria Jeanne, ne parlez pas ainsi. Vous savez bien que Jean-Pierre est heureux de travailler pour nous tous.

— Oui, ajouta la mère, Jean-Pierre est un bon fils; mais...

— Mais, bonne mère, reprit vivement Jeanne pour profiter du secours qui lui arrivait, s'il est un si bon fils, c'est parce qu'il est bon chrétien. S'il s'amusait avec les autres, et s'il était disposé à travailler le dimanche et les fêtes comme les autres, croyez-vous qu'il rapporterait beaucoup d'argent à la maison?

— C'est vrai, c'est vrai, dit la mère, qui, sans être une chrétienne très-fervente, avait retenu de bons sentiments de sa première éducation, tandis que le père, honnête homme mais peu instruit dans

(1) Reproduction interdite sans l'autorisation de l'administration des *Annales*.

la religion, qu'il n'avait apprise qu'en faisant les dernières campagnes de l'Empire, ne se trouvait guère capable de s'élever à de trop hautes considérations.

On en était là, et le vieillard commençait à reparler de ses douleurs, lorsque Jean-Pierre rentra.

— Eh bien? dit la mère.

— Ma mère, mon père, bon courage et à la volonté du bon Dieu! Je ne travaillerai pas demain.

— Mon frère, s'écria Jeanne en se jetant à son cou, mon frère, le bon Dieu te bénira.

Et la pieuse et courageuse jeune fille pleurait de joie, Jean-Pierre avait les yeux bien humides; mais l'air désolé que prirent tout à coup ses parents coupa court à cet attendrissement.

— C'est le curé qui t'a conseillé ça! dit le père. Un bon conseil qu'il t'a donné là!

— Mon père, ce n'est pas M. le curé. M. le curé m'a laissé libre; il m'a dit que, vu les circonstances, il pouvait me permettre de travailler demain, mais j'ai bien compris qu'il y avait quelque chose de mieux à faire; j'ai prié le bon Dieu, j'ai pris la résolution de ne pas travailler, espérant que le bon Dieu viendra à notre secours, puisque c'est pour lui obéir que je n'irai pas demain à l'usine; je l'ai dit à M. le curé, et j'ai vu à sa joie que j'avais pris le meilleur parti.

— Ah! si je n'avais pas mes douleurs!... dit le père.

— Seigneur Dieu, qu'allons-nous devenir? ajouta la mère.

— Allons, allons, dit Jeanne, la soupe est prête; laissons faire le bon Dieu, et attendons.

Somme toute, la soirée se passa mieux que Jean-Pierre ne l'avait redouté. Le lendemain, il communia à côté de sa sœur, et il lui sembla dès lors que tout lui serait possible. A la grand'messe, on le vit à sa place accoutumée, tandis que les bancs ordinairement occupés aux grandes fêtes par les ouvriers, restaient vides, et l'on savait bien pourquoi. Le bon curé monta en chaire; il parla de ces béatitudes de l'Evangile qui disent à quel prix s'obtient le bonheur du ciel; il insista sur celle qui appelle *bienheureux* les hommes qui souffrent pour la justice, et plus d'un regard se tourna alors vers Jean-Pierre; enfin il montra quelle reconnaissance on doit à tous ces saints qui intercèdent auprès de Dieu, et qui, pendant leur vie, ont été non-seulement les plus vertueux, mais encore les plus bienfaisants, les plus charitables des hommes, de véritables héros de dévouement et de charité, de sorte que la reconnaissance seule exigerait qu'on leur consacrât un jour de fête et qu'on s'occupât en ce

jour de chanter leurs louanges, de les remercier de leurs bienfaits, d'étudier leur vie, de célébrer leurs vertus.

Voilà ce qui se passait à l'église, où les âmes s'élevaient, où les sentiments généreux se nourrissaient des plus sublimes pensées, et d'où l'on allait sortir avec de meilleures résolutions, avec une volonté plus ferme de faire le bien, de pratiquer la vertu et de fuir le vice. Et tous ces chrétiens chantaient joyeusement les louanges de Dieu et des saints; le temple retentissait de ces magnifiques paroles de l'Ecriture sainte, des Pères et des saints que les plus profonds philosophes de l'antiquité n'auraient pu trouver, et qui étaient comprises et goûtées par les plus simples, par les moins lettrés dans cette foule pieuse et recueillie.

A l'usine, c'était un bien autre spectacle qui se présentait. Un assez grand nombre d'ouvriers, qui n'avaient pas osé faire autrement que les autres, travaillaient silencieusement, à contre-cœur, regrettant cette liberté des fêtes et des dimanches dont ils jouissaient autrefois, et sentant que décidément ils s'étaient trop laissés mener par le nouveau venu. Les autres, c'est-à-dire cette minorité bruyante, tapageuse, brouillonne, qui entraîne toujours les majorités indécises et lâches, les autres chantaient ou se livraient à de grossières plaisanteries, dont Jean-Pierre était le principal objet.

Le Parisien était radieux; mais il triomphait modestement, se contentant de sourire, et d'encourager ainsi ses plus chauds partisans.

A midi, quelques-uns se précipitèrent vers l'église, pour assister à la sortie de la messe, et voir, comme ils disaient, la mine qu'aurait Jean-Pierre.

Jean-Pierre sortit, en effet, donnant le bras à sa mère, pendant que Jeanne soutenait la marche pénible de son vieux père; il vit ses camarades qui se le montraient du doigt en ricanant : il ne baissa pas les yeux, il n'affecta pas de les regarder; il passa tranquillement devant eux, et ils n'osèrent rien dire.

Les fidèles qui sortaient de l'église faisaient d'ailleurs comme un rempart au courageux ouvrier; il n'eût pas fait bon de l'insulter. L'un des travailleurs ayant fait entendre de loin, en s'en allant, cet inepte cri imité de celui du corbeau, que quelques malheureux jettent encore comme une insulte aux meilleurs amis du peuple et de l'ouvrier, un robuste gars, qui était connu à cinq lieues à la ronde comme le plus infatigable cultivateur, s'avança vers le crieur, et lui dit :

— Ce que tu fais là est lâche. Jean-Pierre ne t'a rien dit, per-

sonne ne t'a insulté; passe ton chemin et laisse les honnêtes gens tranquilles.

Le crieur ne répliqua rien : le gars avait des bras dont la vigueur était connue; les insulteurs n'ont jamais brillé par le courage; les camarades mêmes du lâche ouvrier se moquèrent de lui, et tous s'en retournèrent à l'usine, où ils allaient jusqu'au soir se remettre au service de leurs machines, pendant que les chrétiens se réuniraient gaiement les uns chez les autres, retourneraient à l'église pour les vêpres, et passeraient la soirée autour d'un bon feu et d'une table joyeuse.

Et c'étaient les esclaves qui criaient *Vive la liberté!* Où étaient donc les hommes véritablement libres? Il est bien vrai de dire que la liberté est pour les enfants de Dieu.

Aux joies de la Toussaint se joignent les souvenirs de la mort : l'Eglise catholique, qui connaît si bien le cœur humain, ses besoins, ses aspirations et ses sentiments, a voulu qu'un même jour réunît dans une pensée commune les morts et les vivants, ceux qui ont triomphé et qui jouissent de la récompense, ceux à qui il manque quelque chose pour atteindre le prix, et ceux qui combattent encore afin de le mériter. Les saints, les âmes qui souffrent pour être purifiées, et les vivants dont les épreuves ne sont pas terminées, appartiennent tous à la même Eglise : nous demandons aux premiers de nous obtenir de Dieu la grâce de la victoire; nous demandons à Dieu d'abréger le temps d'expiation pour les seconds, et c'est l'humanité tout entière qui se trouve ainsi rassemblée au soir de cette belle fête, qui est la fête du ciel, du purgatoire et de la terre.

Eglise triomphante, Eglise souffrante, Eglise militante, trois Eglises qui n'en font qu'une, et sur lesquelles le regard de Dieu se repose avec complaisance; car il est la joie de la première, il est l'espoir de la seconde, il est la force de la troisième.

Voilà ce que comprenaient les chrétiens qui fêtaient la Toussaint; voilà ce que comprenaient mieux que les autres encore Jeanne et Jean-Pierre, qui n'avaient pas manqué d'aller prier sur les chères tombes des parents et des amis trépassés, et qui étaient rentrés à la maison paternelle le cœur rempli d'une douce tristesse mêlée de la joie que donne le sentiment du sacrifice et du devoir accompli.

Voilà ce que ne comprenaient plus les malheureux ouvriers qui s'étaient faits les esclaves du Parisien : ils n'avaient pas chanté avec leurs frères les louanges des glorieux athlètes qui sont l'honneur de l'humanité; ils n'avaient pas été prier sur les tombes, et lorsque, pendant une partie de la nuit, les cloches rappelèrent aux vivants

le souvenir des trépassés et leur demandèrent des prières, ils n'éprouvèrent que les tristes sentiments que donne la pensée de la mort à ceux qui n'ont pas d'espérance.

(*La suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS

Les coquilles des pèlerins. — On a ressuscité, sur une recommandation spéciale du Saint-Père, l'antique usage de porter pendant ces excursions saintes la vieille croix du pèlerin. Nous l'avons vue nous-même glorieusement portée au sein des villes les plus populeuses où ce signe de la rédemption provoquait sur son passage des marques de foi et de respect.

Il est peut-être à propos de rappeler, à ce sujet, que c'est aux grands pèlerinages accomplis durant le moyen âge à l'abbaye du Mont Saint-Michel que remonte la coutume de porter des coquilles sur les vêtements. Cette plage de la Normandie en est couverte. Les habitants du littoral en font encore aujourd'hui une des ressources de leur nourriture.

Les coquillages, adoptés d'abord en souvenir des pèlerinages faits au Mont Saint-Michel, furent portés aussi par les chrétiens qui revenaient de Saint-Jacques de Compostelle.

(*Revue catholique* de Coutances.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

12. — De l'éducation chrétienne des enfants; — De la conjuration antichrétienne contre les enfants. 2 vol. in-12, par l'abbé Verniolles, Paris, chez Enault et Mas.

Nous avons déjà parlé avec éloge de ces deux livres; nous y revenons aujourd'hui afin de faire connaître à nos lecteurs l'auguste témoignage que l'auteur vient de recevoir, et qui vaut mieux que tout ce qui pourrait être dit par nous pour recommander ces deux excellents ouvrages. Dans un Bref en date du 28 août 1873, le Saint-Père adresse ces mots à M. l'abbé Verniolles : « Les leçons que vous avez puisées, bien-aimé Fils, dans une longue pratique de l'éducation du premier âge, et que vous avez publiées, pour la commune utilité des parents chrétiens et de leur jeune famille, dans votre livre : *De l'Education chrétienne des enfants* vous ont certes mérité à juste titre l'approbation des gens de bien et les suffrages de plusieurs vénérables évêques.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

Mais l'enfance est entourée aujourd'hui de tant de piéges et de dangers par ceux qui fondent sur la corruption de la jeunesse leur principal espoir de détruire l'Eglise, que, si vous n'aviez dévoilé l'existence, le caractère, la perversité et le but de cette criminelle conspiration, et invité tous les bons esprits à combattre ce fléau et à repousser les efforts de l'impiété, votre œuvre n'aurait point paru entièrement achevée.

« Nous vous félicitons donc de ce que, dans votre dernier ouvrage : *De la conjuration antichrétienne contre les enfants* vous avez complété le travail déjà commencé ; et comme dans le premier volume vous aviez montré la nécessité d'une éducation solide et chrétienne et aviez exposé les diverses parties de ce grand devoir, en accompagnant chacune d'elles de sages observations, ainsi, dans le second, vous vous êtes appliqué à écarter les obstacles qui rendent cette bonne éducation impossible, ou qui, du moins, en détruisent les fruits par de coupables artifices ou de funestes lois. Or, comme par un tel travail vous avez très-bien mérité de la famille chrétienne, nous désirons de tout notre cœur que la semence jetée par vous produise une abondante moisson.

« Aussi, comme gage de la faveur divine et comme signe de notre paternelle bienveillance, nous vous accordons avec effusion, cher Fils, la bénédiction apostolique. »

13. — Le Pape Benoit XIII, par J. Chantrel; in-12 de 141 pages ; Tours, 1873, chez Mame; prix : 1 fr.

Voici ce que dit de ce livre le *Bulletin mensuel de la société des publications populaires :* « Cette biographie du pape Benoît XIII (Pierre François Orsini) embrasse, dans l'espace de quelques années (1724-1730), une période importante de l'histoire de l'Eglise, car elle comprend les dernières querelles du jansénisme en France, le concile de Rome, la révolte et la soumission du cardinal de Noailles, l'approbation de la congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes, fondée en 1680 par J.-B. dela Salle, statuts encore en vigueur aujourd'hui et imposant, avec l'obligation de l'enseignement gratuit, les vœux de chasteté, pauvreté, obéissance. Tels sont les traits du pontificat de Benoît XIII, que nous trouvons suffisamment expliqués dans le nouveau livre de M. Chantrel, sobre de détails, simplement et clairement écrit, intéressant d'ailleurs et pouvant être mis entre toutes les mains. »

14. — Mélanges historiques, littéraires et d'économie politique, par Hubert La Rue; in-8 de 300 pages; Québec, 1870, chez Garant et Trudel.

Voici un volume très-intéressant qui nous arrive de la France d'au-delà de l'Atlantique, et qui nous intéresse d'autant plus, qu'il nous rappelle des coutumes, des mots, des tournures de langage, des chansons de nourrices et d'enfants qui se sont conservés là bas mieux que chez nous ; la nouvelle France, qui n'est plus, hélas! à la France, est restée fidèle à la vieille France, et c'est chez sa fille que la mère peut retrouver les traits de ses anciens jours. Les sujets du volume sont très-variés: nous lisons d'abord quatre conférences sur les qualités et

les défauts des Canadiens français, puis une parodie intitulée : le Défricheur de Langue, puis un éloge funèbre de M. l'abbé Casault, premier recteur de l'Université Laval, diverses pièces de littérature et d'histoire, des études instructives sur le Canada, des scènes de mœurs canadiennes, une conférence sur l'Iliade d'Homère dans ses rapports avec la médecine, etc. Il y a donc là beaucoup à apprendre sur le Canada et sur d'autres sujets encore. Si la place nous le permet, nous pourrons extraire quelques pages de ce volume, et prouver, par le fait, à nos lecteurs, qu'il y a à profiter dans les travaux de nos frères d'outre-mer. Citons seulement aujourd'hui quelques lignes qui ne peuvent que réjouir des Français : « 1° Nul peuple, peut-être, ne fournit un aussi faible contingent à la consomption pulmonaire que le peuple canadien ; 2° nul peuple, peut-être, ne présente un aussi grand nombre de cas de longévité. A ces deux causes, non moins qu'à la fécondité proverbiale de notre peuple, est dû l'accroissement prodigieux de la population des Canadiens-Français, qui, de 60,000 qu'ils étaient au moment de la cession du Canada à l'Angleterre, il y a un siècle, comptent aujourd'hui près d'un million ; et cela, sans le secours de l'immigration. »

15. — Almanach *du vrai catholique pour* 1874 ; in-32 de 32 pages ; Paris, 1873, chez Th. Olmer, rue des Saints-Pères, 16 ; prix : 10 centimes.

Voici la chute des feuilles et la pousse des almanachs de tout format, de toute grandeur, de toute grosseur et de tout .. esprit, sans parler de ceux qui n'ont pas d'esprit du tout. L'almanach peut faire beaucoup de bien et beaucoup de mal. Nous sommes heureux de voir que le premier qui nous est remis est aussi bon qu'il est peu coûteux. Nous félicitons M. Olmer, le jeune et intelligent éditeur, qui tient à bien occuper sa place parmi nos bons éditeurs religieux.

J. Ch.

Nous rendrons compte prochainement des ouvrages suivants, qui nous ont été remis :

Mémoires de Propre-a-Rien, par Jean Loyseau, cordonnier ; 2 vol. in-12, chez C. Dillet, rue de Sèvres, 15 ; prix : 1 fr. 50 le vol.

A travers l'Afrique, par le capitaine Grant, traduit de l'anglais par Mme Léontine Rousseau ; in-12, chez le même ; prix : 2 fr.

Bonsens et Girouette, par L. Le Briard ; in-32, chez Th. Olmer, rue des Saints-Pères, 16 ; prix : 50 centimes.

Les méditations de l'ermitage, poème en 12 chants, par M. l'abbé Auber, historiographe du diocèse de Poitiers ; in-12, Poitiers, 1873.

Le Gérant : Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

23 octobre 1873.

Notre première parole, aujourd'hui, doit être une invitation à la prière. Il faut que la France entière, que la catholicité tout entière tombent à genoux devant Dieu, et fassent à sa miséricorde un appel que nous dirions désespéré, si la prière, qui est un acte de foi, n'était pas en même temps un acte d'espérance. Voici que l'Eglise va célébrer la fête de tous les Saints : ne prions pas seuls, mettons avec nous cette innombrable armée de martyrs, de confesseurs, de vierges, qui ont donné à la terre l'exemple de toutes les vertus, et qui sont si puissants auprès de Dieu. Si le petit nombre des chrétiens restés fidèles a de quoi effrayer notre courage, songeons que nous avons pour auxiliaires ces héros de tous les temps dont le nombre ne saurait se compter ; songeons aussi que la prière d'une pauvre femme a souvent plus de poids dans les balances de la miséricorde divine que les crimes des puissants du monde dans les balances de la justice, parce que cette prière fait couler sur les iniquités humaines le sang purificateur et rédempteur de Jésus-Christ. Voilà le suffrage universel qu'il faut mettre en action ; celui-là ne peut produire que de salutaires effets.

Nous avons parlé des prières publiques qui se préparent. On sait qu'il y a un an environ, de pieux fidèles ont consacré, sous la bannière de Notre-Dame de Salut, la prière perpétuelle jusqu'à la délivrance de notre pauvre pays. Plus de vingt-cinq mille associés font chaque mois la *communion de la délivrance*, et dans un grand nombre de villes, on célèbre solennellement chaque semaine une messe à la même intention.

Dans ces jours d'universelles angoisses et d'anxieuse attente, il importe de redoubler ces efforts de la foi et de la piété, et c'est pourquoi le révérend père Picard, qui dirige avec tant de zèle l'œuvre de Notre-Dame de Salut, a demandé au Souverain-Pontife les faveurs spirituelles qui doivent leur donner plus

d'efficacité. Les lettres écrites à cette occasion par nos évêques témoignent que les pensées et les espérances de l'épiscopat sont les mêmes que celles de Pie IX. Il nous eût été bien agréable de reproduire ces lettres épiscopales, ainsi que les lettres si pleines de foi de plusieurs de nos représentants. Mais c'est à peine si les journaux quotidiens suffisent à cette tâche ; comment pourrions-nous le faire dans l'espace si resserré de nos modestes *Annales*? Nous devons donc nous contenter de signaler ces témoignages de la foi de la France, et de reproduire ici la lettre adressée par M. Combier, membre de l'Assemblée nationale, au directeur de l'Association de Notre-Dame de Salut :

« Mon Révérend Père, dit-il, comme vous me faites l'honneur de me l'écrire, les événements les plus graves se préparent pour la France. Le dénouement assez prochain est pour elle une question de vie ou de mort. Dès à présent, on prépare la campagne qui doit bientôt s'ouvrir, et ce ne serait pas trop tôt d'inaugurer dès à présent la prière des associés de Notre-Dame de Salut. La cause de l'Eglise et celle de la France sont assez unies entre elles pour que nous suivions l'exemple des apôtres et des fidèles, qui n'interrompaient plus leurs prières pendant que Pierre était en prison.

« Je crois qu'il serait bon d'organiser aussi parmi les catholiques de France la prière perpétuelle pour le salut de la France. Il ne devrait pas s'écouler, d'ici au jour de la délivrance, une seule heure qui ne fût consacrée à invoquer le secours de Dieu et la protection de la Mère des miséricordes. On pourrait avoir simultanément, de jour et de nuit, dans certains sanctuaires, l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement et la récitation perpétuelle du Rosaire.

« Dans les grandes villes comme Paris, on trouverait aisément des associés en nombre suffisant pour cette œuvre ; mais il serait déjà bien qu'elle fût organisée dans chaque diocèse, les églises des différentes paroisses adoptant chacune un jour, et ces jours combinés de telle sorte qu'il n'y eût pas interruption de cette prière dans un seul des diocèses de France. »

Les prières publiques demandées par l'Assemblée nationale sont fixées, nos lecteurs le savent, au dimanche qui suivra la

reprise des séances ; ce sera, par conséquent, le 9 novembre, si la réunion de l'Assemblée n'est pas avancée, ce serait le 2 novembre, si l'Assemblée était convoquée plus tôt. Dans tous les cas, la neuvaine de réparation et de pénitence doit s'ouvrir le samedi, 1er novembre, jour de la Toussaint ; le jour de jeûne est fixé au vendredi 7 et la communion au dimanche 9. Puisse cette neuvaine obtenir pour la France les grâces dont elle a tant besoin, et pouvoir être bientôt suivie du joyeux *Te Deum* de la reconnaissance !

Nous n'avons pas seulement à prier pour nous, mais aussi pour nos frères persécutés, qui souffrent principalement en Allemagne, en Italie et en Suisse. De nouvelles condamnations viennent d'atteindre Mgr Ledochowski, menacé de la prison ou de l'exil ; tous les curés du Jura bernois, coupables d'être restés fidèles à leur évêque et à leur devoir, vont être expulsés de leurs paroisses, et les catholiques de Genève voient une de leurs plus anciennes églises violemment envahie par ces nouveaux protestants dont l'apostat Loyson devient le *pasteur !* On trouvera plus loin la sentence d'interdit prononcée contre les intrus par Mgr Mermillod.

L'envahissement de l'église Saint-Germain est l'un des actes les plus odieux de la force brutale agissant au nom de la liberté. C'est le 14 octobre que M. Coulin, commissaire de police, devenu déjà célèbre par l'expulsion de Mgr Mermillod, s'est présenté, suivi d'environ trois cents hommes, à l'entrée de l'église, pour en prendre possession au nom du conseil d'Etat. Aussitôt MM. les abbés Jacquard et Bouvier accoururent. Leur première pensée est de sauver le Saint-Sacrement. Le commissaire de police prie M. Jacquard de le suivre à la sacristie, où il veut lui parler en particulier, mais où plusieurs personnes pénètrent en même temps.

« J'ai l'ordre du Conseil d'Etat, dit M. Coulin, d'empêcher qu'on enlève quoi que ce soit de l'église. — Comment, réplique M. Jacquard, ne pouvons-nous donc prendre le Saint-Sacrement? Je ne reconnais à personne le droit de nous empêcher de le sauvegarder. — Dans ce cas, réplique M. Coulin, un peu ému, faites une demande au Conseil d'Etat, et je la porterai. —

Je n'ai aucune permission à demander au conseil d'Etat pour retirer le Saint-Sacrement ; je ne reconnais pas sa compétence en cette matière. »

M. Coulin, surpris de cette persistance, voulut s'excuser en disant qu'il était obligé de remplir son mandat : « Vous mettez donc opposition à ce que je retire le Saint-Sacrement? dit M. Jacquard. — Ce n'est pas moi, mais le Conseil d'Etat, répond M. Coulin. — En ce cas, dit M. Jacquard, je vais dresser ma protestation. » Il prit alors la plume et rédigea à la hâte les lignes suivantes :

« Je soussigné, déclare que la défense formelle d'enlever le Saint-Sacrement de l'église de Saint-Germain m'est faite par M. Coulin, commissaire de police, au nom du Conseil d'Etat de Genève. Je proteste énergiquement au nom de M. Fleury, recteur de Saint-Germain, et au nom de tout le clergé de la paroisse, contre cette violence qui nous est faite et qui atteint la foi et les plus profonds sentiments de tout cœur catholique. Je laisse aux hommes du pouvoir toute la responsabilité de cet acte, priant Dieu de leur pardonner. JACQUARD, *missionnaire apostolique.*

Cependant M. Fleury, qui était absent, apprend ce qui se passe. Il accourt, traversant la foule qui s'était attroupée à la porte et s'avance jusqu'au chœur. « Si l'on veut nous chasser de l'église, dit-il, c'est mon droit et mon devoir d'emporter la sainte Eucharistie. » M. Coulin étant rentré quelque temps après, prit M. Fleury à part, lui dit qu'il y avait eu un malentendu et que le Conseil d'Etat ne voyait pas d'obstacle à ce que le Saint-Sacrement fût retiré.

M. Fleury, se revêtant du surplis, fit allumer des cierges, ouvrit le tabernacle et prit le saint ciboire. Puis il ordonna au clerc d'éteindre la lampe du sanctuaire, et vint déposer le Saint-Sacrement à la cure. La foule suivait, les cierges à la main, et pleurant. Les enfants de l'école catholique éclataient en sanglots.

C'est ainsi qu'on respecte la liberté de conscience à Genève; voilà quels sont les hommes que l'ex-Père Hyacinthe, le libéral, a pour protecteurs et pour appuis!

J. CHANTREL.

LE PAPE ET L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Voici une admirable page écrite par M. L. Veuillot à l'occasion de la correspondance qui vient d'être publiée entre Pie IX et l'empereur Guillaume :

De sa prison du Vatican le Pape, vicaire de Jésus-Christ et captif des Piémontais, écrit au roi de Prusse, empereur d'Allemagne, au milieu de son peuple et à la tête de ses armées, pour l'avertir qu'en visant à détruire injustement la religion catholique, il n'arrivera qu'à miner son propre trône. Pie IX tient le langage de sa charge comme il convient à sa dignité. Il dit la vérité qu'il doit à tout le monde, avec autorité, sans aucune parole vaine. Pas un mot qui sente la colère, ni le détour, ni la crainte. Il parle à un roi dont il respecte la puissance, mais il parle de la part de Dieu. Quelle sérénité quand il s'est acquitté de son message! « En faisant agréer à Votre Majesté l'expres-« sion de mon dévouement et de mon respect, je prie Dieu « d'embrasser Votre Majesté et moi dans la même compassion. » Moi, parce que je suis vaincu pour la justice; et vous, roi, parce que vous êtes victorieux par votre bras!

Le Pape, se plaignant d'une persécution injuste, a voulu éviter de l'attribuer au roi. Le roi répond que les mesures prises n'ont pu avoir lieu sans son assentiment. Il les a donc approuvées, et c'est parce qu'il le veut, que l'Eglise est persécutée. M. de Bismark n'en a pas seul la responsabilité. Soit! C'est pourquoi le Pape a averti le roi qu'il minait son propre trône. Il ne retirera pas sa parole. Il ne priera pas moins Dieu d'avoir compassion du roi et de lui-même, qui souffre dans ceux que l'on persécute. Il demandera pour le roi la grâce difficile de connaître et de réparer le mal qu'il se fait. Pour les persécutés, il demandera et il obtiendra la grâce de persévérer dans la justice, malgré la persécution.

Non content d'avouer ses œuvres, le roi entreprend de prouver qu'elles sont bonnes. Il est sans doute assuré de la complicité d'une partie du genre humain; il peut même espérer de devenir populaire auprès de tous ceux qui veulent détruire l'Eglise catholique. « Des faits semblables, dit-il (comme Votre « Sainteté l'aura remarqué) se produisent actuellement dans

« plusieurs Etats européens et dans quelques Etats d'outre-« mer. » Il est vrai, le Pape a pu faire cette *remarque ;* cela se passe assez près de lui. C'est en Italie qu'est situé Caprera. Le roi de Prusse, empereur d'Allemagne, ne fait donc qu'imiter Garibaldi et tout ce qu'il a de disciples sur la terre. Il imite les illustres gouvernements italien, suisse, le Portugal, la plupart des républiques du sud de l'Amérique, y compris le magnifique empire du Brésil. On n'aurait pas cru qu'il allât chercher de tels modèles, et nous, que ses journaux accusent de l'injurier, nous n'avons pas élevé ce grief contre lui. Quoi ! Garibaldi, Juarez, Cérésoles et les Belges quand ils s'y mettront, ce sont là ses hommes d'Etat, dont la gloire empêche de dormir ce vieux roi de la vieille Europe? Sa Majesté se calomnie ; elle regrettera d'avoir écouté le conseiller qui lui proposait de signer une épigramme peu digne de son grand âge et de sa haute fortune. Le chancelier pouvait dire cela ; le roi devait se refuser le plaisir de faire *remarquer* au Pape quels Etats et quels hommes d'Etat (nous avons oublié Castelar et ses Espagnols) ont pour le moment le privilége de fouler aux pieds sa dignité quasi divine. Si ce moment périlleux pour l'Europe devait durer, le roi de Prusse, empereur d'Allemagne, en subirait les conséquences comme les autres rois. Nous ne savons qui disait en ce siècle : Rois, respectez les rois, le Pape est le père des rois.

Le roi Guillaume, sans citer tant d'exemples dont il n'a pas besoin et qui sont d'une polémique inférieure, pouvait se contenter d'un mot, qu'il dit d'ailleurs plus loin, peignant mieux son caractère altier. Il persécute ses sujets catholiques parce qu'ils soutiennent, dit-il, « les ennemis de tout ordre dans leur lutte contre l'Etat. » Voilà le mot du maître. Il n'est pas juste, mais il est franc. L'Etat, c'est lui. Il a fait des lois qui brisent des lois antérieures et sacrées, mais qui sont *ses lois*. Il veut qu'on obéisse ; et revenant à la raillerie, il invite le Pape à le soutenir dans ce *devoir royal de combattre les serviteurs d'une Eglise qui reconnaît, il le suppose, l'obligation d'obéir à l'autorité temporelle.*

Ici nous ne discutons pas. L'Eglise catholique diffère de l'Eglise *évangélique* en ceci (sans compter le reste) qu'elle n'altère

pas les saintes Écritures. En conséquence, les catholiques *honorent* le roi, mais d'abord ils *servent Dieu*, et dans les cas que la puissance temporelle leur pose quelquefois, ils obéissent à Dieu plutôt qu'aux hommes. Donc Sa Majesté s'abuse. Il pourra faire des confesseurs et des martyrs, rien de plus. Et quoi qu'il fasse, il y en aura assez pour le vaincre.

Le Pape dit au roi que tous ceux qui ont reçu le baptême appartiennent au Pape. Le roi, s'appuyant de sa théologie évangélique, ne trouve pas que cette assertion soit fondée. Sa théologie le trompe. Il a été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, c'est la religion du Christ; et dès lors il appartient au Pape, chef de cette religion. Tout ce qu'ont inventé Luther et les autres, facteurs, par morceaux, de la religion évangélique, n'y peut absolument rien. Le roi n'a que le pouvoir de méconnaître son baptême sa vie durant; il n'en subsiste pas moins en ce monde et en l'autre, et c'est dans cette condition qu'il sera jugé, tout roi qu'il est.

Alors les rôles seront changés. Les persécutés témoigneront contre les persécuteurs, et ceux-ci et ceux-là seront immortels. C'est la revanche.

En attendant, Sa Majesté Guillaume, comme plusieurs qui l'ont devancé et qui sont morts, présente en cette vie une figure assez significative du Pape à cheval. Le monde a toujours quelque part ce Pape, quand l'autre Pape, le Pape vrai, est dans les catacombes. C'est un beau poste! Il n'y a rien de plus beau en ce monde que d'être dans les catacombes avec le Pape vrai, nu-pieds comme lui, et de l'avoir pour intermédiaire auprès de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est Dieu.

CONCILE PROVINCIAL DU PUY (1).

Le dimanche 5 octobre, a eu lieu, à la cathédrale du Puy, la session d'ouverture du synode provincial. Dès la veille et le matin de ce jour, toutes les cloches de la ville annonçaient, dans leur plus grande volée, cet heureux événement.

A huit heures et demie, les divers membres du concile par-

(1) Extrait de l'*Echo du Velay*.

taient de l'église du séminaire pour se rendre processionnellement à la cathédrale, où ils ont fait leur entrée par le grand escalier, après avoir défilé par les rues Saint-Georges, de l'Ancienne-Préfecture et de la Haute-Ville. Bien que les habitants du quartier n'eussent pu être avertis qu'au dernier moment du choix définitif de cet itinéraire, ils avaient trouvé le temps et le moyen de dresser des arcs de triomphe, de suspendre des guirlandes, et de faire flotter à toutes les fenêtres les plus gracieuses banderolles.

Rangée dans le plus bel ordre, cette réunion de prélats et de théologiens, dont la plupart étaient secrétaires, chanoines ou grands-vicaires, et tous éminents par leur savoir et leurs vertus, offrait l'aspect le plus imposant.

Chaque évêque, revêtu de la chape, ayant la crosse et la mitre, s'avançait, entouré de ses assistants, précédé et suivi de ses porte-insignes.

Sur leur passage, la foule, édifiée et recueillie, se mettait à genoux, et recevait avec respect et reconnaissance leurs bénédictions.

A la suite des ecclésiastiques appelés à divers titres à faire partie du Concile, et à la tête du cortége épiscopal, marchait le vénérable abbé Déjardin, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du grand séminaire de Clermont, vicaire général et procureur de Mgr Feron, retenu par son grand âge et ses infirmités. Les regards se portaient avec une pieuse curiosité sur le révérendissime Père abbé de Fongombault. Sa crosse en bois et son habit de trappiste, qui perçait sous le manteau abbatial, excitaient la plus vive attention. Tous ceux qui connaissent les efforts couronnés de succès avec lesquels le révérend Père abbé dirige, dans le diocèse de Bourges, un établissement de discipline, et parvient à ranimer chez les jeunes détenus les sentiments d'honneur et de foi, lui savent le meilleur gré de cette œuvre si chrétienne et si éminemment sociale.

On cherchait des yeux Mgr Duquesnay, que sa grande réputation d'éloquence et de zèle, dont il a donné tant de preuves dans l'importante paroisse de Saint-Laurent à Paris, et qu'i exerce maintenant sur un plus vaste théâtre, avait précédé parmi nous.

Tout le monde reconnaissait l'évêque de Saint-Flour, Mgr de Pompignac, que ses procédés empreints de la plus cordiale bienveillance font aimer de tous ceux qui l'approchent et que sa grande bonté fait appeler « le père de son peuple ».

C'est avec une sympathie pleine de respect qu'on voyait Mgr Berteaud, évêque de Tulle, courbé par le poids des ans, les travaux de l'étude et les labeurs d'une carrière de missionnaire et d'apôtre. Malgré son grand âge, il puisait dans sa foi et son énergie la force de se montrer encore rempli de vigueur, et se disposait à nous prêcher le sermon d'ouverture.

Mgr l'évêque du Puy, toujours infatigable quand il s'agit du bien de l'Eglise, avait oublié ses récentes fatigues, et les traces, encore visibles, de la maladie, disparaissaient sous la joie et le contentement qu'il éprouvait de recevoir ses frères dans l'épiscopat et de travailler avec eux pour le bonheur et le salut des âmes.

Le métropolitain, Mgr l'archevêque de Bourges, fermait la marche. Il serait difficile de trouver réunies autant de grandeur et d'aisance, de dignité et de charme, d'énergie et de douceur qu'en allie dans sa personne l'illustre prélat.

Voilà les hommes chargés de la mission divine de représenter l'Eglise auprès de nous et de nous prodiguer les bienfaits de son œuvre salutaire. Nos pères dans l'ordre de la grâce, ils n'ont rien tant à cœur que nos intérêts spirituels. Pour nous les procurer, ils sont venus des divers points de la province, amenant avec eux les prêtres les plus capables de les seconder dans cette pieuse entreprise. En attendant, ils s'avançaient en invoquant l'appui des saints dont ils chantaient les litanies. Arrivés à la cathédrale, ils ont pris place dans le chœur, du côté de l'épître, sur des fauteuils préparés pour les recevoir, en face du métropolitain, qui occupait le trône de Mgr l'évêque du Puy. Les autres membres du Concile se sont disposés dans l'ordre de leurs fonctions. Une grande partie est restée devant la table de communion.

Réunis pour continuer, dans la mesure de leur mandat et de leur sphère d'action, l'œuvre de Jésus-Christ, œuvre toute divine, que les efforts de l'homme ne sauraient pas plus maintenir qu'ils n'ont pu la créer, tous les Pères et les membres du

synode ont appelé à leur secours *Celui* qui a reçu la mission de cette tâche surnaturelle.

Célébrée par Mgr l'archevêque de Bourges, la messe recevait de la dignité du pontife, de la distinction et du nombre des membres du Concile, de l'assistance d'un clergé nombreux et de la foule immense qui encombrait les vastes nefs de l'édifice, une solennité extraordinaire.

Après la messe, les membres du Concile ont chanté le psaume 68, *Salvum me fac, Deus.*

Empruntant le langage de David, que les temps présents rendent si actuel, ils ont, dans ces paroles éloquentes, exposé à Dieu les outrages de toute sorte dont son *Fils* est, dans son Eglise, l'objet de la part de ses ennemis. Ils lui ont montré, toujours avec les accents du prophète, leur impuissance à remédier au mal par eux-mêmes, mais la confiance que leur inspirait sa miséricordieuse et toute puissante bonté.

Après le chant du *Veni Creator*, Mgr l'archevêque de Bourges a, dans un magnifique discours, prononcé en latin, et qui sera reproduit textuellement dans les actes du synode, exposé la fin des Conciles provinciaux, le motif de celui-ci, et les raisons qui l'avaient déterminé à choisir le Puy pour en être le siége.

Du haut de la chaire, Mgr Berteaud s'est ensuite fait, auprès des fidèles, l'interprète des sentiments qui animaient tous les Pères du Concile, et nous a montré le but de leur réunion. Avec cette hauteur de pensée qui lui est habituelle, et qu'il réussit à faire passer dans un langage à la fois simple, saisissant et imagé, Mgr l'évêque de Tulle a établi l'autorité des Conciles provinciaux en les rattachant à l'infaillibilité que Dieu doit à son Eglise et qu'il lui a donnée dans la personne de son chef. Enfants de Dieu, nous a dit le vénérable orateur, en nous développant les effets de cette merveilleuse filiation, vous ne sauriez croître dans cette nouvelle vie, ni vous y maintenir en dehors de la vérité révélée : donc vous y avez droit. Nous, évêques des différents diocèses de la province, appuyés sur l'infaillibilité du Souverain-Pontife, nous sommes venus réunir les affirmations de notre foi pour fortifier la vôtre et concerter nos efforts pour le bien de la partie du troupeau confiée à notre

garde. Avec la foi, nous affirmons ainsi, dans la mesure de notre pouvoir, l'existence de l'Eglise, qui, s'inspirant d'un ordre d'idées supérieur à celui de la raison, vit, travaille et se meut dans une sphère d'intérêts bien au-dessus des choses d'ici-bas.

Mgr Berteaud s'est ensuite félicité avec les Pères du Concile de se trouver au Puy, dans ce sanctuaire si privilégié de la sainte Vierge. Dans le plan de l'Incarnation, Jésus-Christ ayant voulu tout recevoir de Marie, celle-ci est restée, en échange, toute-puissante sur le cœur de son Fils : nul doute donc qu'elle ne protége les travaux du Concile.

La lecture et l'approbation des décrets concernant les membres et les matières du Concile a occupé le reste de la séance. Ces décrets, qui désignent les membres du Concile, qui en répartissent les fonctions, en en confiant l'initiative à l'un, la rédaction aux autres ; qui sauvegardent les droits de tous contre l'erreur et l'oubli, règlent la manière de vivre, fixent l'ordre des sessions suivantes et obligent tous les membres à faire profession de la véritable doctrine, sont marqués au coin de la plus haute sagesse. Ils montrent que l'Eglise ne laisse rien à l'arbitraire, et que sa manière de procéder est remplie de prudence, de justice, de prévoyance et de sincérité.

Dans la gestion des intérêts spirituels de la province, où les seules forces de l'intelligence, les seules lumières de la raison ne suffisent pas, et où elles ne deviennent réellement utiles qu'autant qu'elles se mettent en parfait accord avec cette vue surnaturelle qui nous vient d'en haut, on ne saurait traiter d'oiseuses les nombreuses invocations par lesquelles l'archevêque appela l'Esprit-Saint sur les membres assemblés, pas plus que les allocutions où il exhorte à se dégager de toute visée personnelle et terrestre.

Dans tous les cas, le monde est forcé de convenir de la bonne et salutaire impression que ces magnifiques cérémonies laissent à tous ceux qui les ont vues. La prudence du siècle convient des procédés remplis de sagesse dont l'Eglise fait précéder et entoure ses délibérations. Les fidèles y trouveront un motif de plus de redoubler de respect et de déférence pour les décisions émanées du Concile provincial.

NOS PÈLERINAGES (1).

Quelque funestes que soient nos trop nombreuses divisions politiques, il en est une plus funeste encore et plus féconde en désastreuses conséquences : c'est notre division religieuse, celle des croyants et des incroyants, cette dernière se subdivisant en *insouciants* de Dieu et en *ennemis* passionnés de Dieu.

On a vu de tout temps et on verra dans toutes les sociétés des sceptiques, des libres-penseurs et des beaux-esprits d'impiété; mais ce qu'on voit de nos jours pour la première fois, c'est le *mal* sous toutes ses formes, constituant à cette heure un grand parti, bien qu'il ne soit en réalité qu'une tourbe confuse, lie de la nation, écume de la civilisation, mais comptant cependant des représentants (nouveaux Catilinas), jusque dans les grandes assemblées nationales et dans les conseils administratifs de nos départements.

Nous sommes placés aujourd'hui en face de deux grandes écoles, entre lesquelles tous les Français, sans exception, auront à faire un choix. On ne peut plus désormais se cantonner à leur égard dans une stupide indifférence :

L'école *chrétienne* et l'école *infernale*, que je qualifie ainsi sans crainte de la calomnier.

Le temps approche où le catholicisme et la négation de tout culte se partageront le monde. De quel côté la France, prise dans son ensemble, penchera-t-elle? Redoutable alternative!

D'un côté, la résurrection de ses glorieuses destinées ; de l'autre, irrémédiable effacement.

La question religieuse est donc à un suprême degré une question de patriotisme : la politique est intimement liée à la foi, et l'intérêt national est identique à l'intérêt catholique.

Les pèlerinages, dont l'origine remonte au berceau de notre religion, sont aujourd'hui des manifestations aussi françaises que chrétiennes.

Les pèlerins, que leurs adversaires, égarés par leur triste impiété, traitent de fous ou d'hommes de parti, sont les vrais sages, les vrais voyants, les vrais politiques et les vrais patriotes.

Assurément, de pauvres malades, des infirmes de corps et

(1) Extrait du *Contemporain.*

de cœur allant demander des secours à la divine Mère de Celui qui a secouru tant d'infirmités physiques ou morales, présentent un spectacle touchant.

Mais cette affluence innombrable de pèlerins de tout âge, de toutes conditions, de tous partis politiques avouables, accomplissant un pareil acte de foi, a une tout autre portée, une tout autre signification.

C'est pour la grande infirme, pour la patrie épuisée et saignante, pour cette mère bien-aimée, que des fils dévoués vont demander à Dieu la santé et la vie.

C'est de leur part une amende honorable pour les iniquités qui ont attiré sur la France tous ses malheurs; c'est une protestation contre la haine ou l'oubli de Dieu, sources de toutes ces iniquités, contre le matérialisme et l'athéisme qui nous ont perdus.

Oh ! cela n'est pas mesquin, cela n'est pas ridicule ; pour qui a la notion de la grandeur morale, cela est grand !

Qui vous empêche, nous dira-t-on, de prier chez vous ou à votre paroisse?

Bon nombre de ceux qui font cette objection ne demanderaient pas mieux que de supprimer la paroisse et la prière.

Quiconque a pris part, au milieu d'une foule innombrable, à un de ces récents pèlerinages où tous sont confondus sans tumulte et élèvent comme un pur encens leurs saints cantiques vers le ciel ;

Quiconque a entendu cet *hosanna* triomphant et a participé à ce *sursum corda* de tout un peuple; qui a été témoin de l'émotion, du saint enthousiasme et des larmes pieuses de cette multitude, transportée en quelque sorte au-dessus de cette terre, et semblant avoir une vision anticipée du ciel, a compris que, s'il est bon de prier chez soi et à sa paroisse, il n'est pas moins bon de prier dans des conditions où, selon le témoignage des pèlerins, on se sent comme enveloppé de surnaturel.

Ce dernier mot fera sourire les puissants esprits qui nient le surnaturel : libre à eux, pourvu qu'il nous soit permis à nous de croire et d'adorer !

VICOMTE DE TOCQUEVILLE.

LES APOSTATS DE GENÈVE.

Nous avons annoncé l'élection de trois prêtres apostats que les vieux catholiques de Genève viennent de nommer ; devant cette intrusion, Mgr Mermillod n'a pu se taire ; il vient de prononcer contre eux une sentence d'interdit, précédée d'une instruction adressée au clergé et aux fidèles soumis à sa juridiction, afin de motiver cette sentence et de les prémunir contre les piéges et les menaces des persécuteurs. Voici ce document, qui est un magnifique monument de la vigilance épiscopale et de la fermeté apostolique de Mgr l'évêque d'Hébron.

GASPARD MERMILLOD

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, etc., etc.
au clergé et aux fidèles soumis à notre juridiction
Salut et bénédiction en Notre-Seigneur!

Nos très-chers frères,

Vous vous attendez à ce que, malgré l'exil qui pèse sur nous, nous ne gardions pas le silence au milieu de ces troubles qui déchirent notre pays. Notre charge épiscopale nous impose le devoir de faire entendre de solennels avertissements et les redoutables censures de la sainte Église; c'est à nous que s'adressent ces recommandations : « Criez, criez sans cesse ; comme la trompette qui retentit, élevez votre voix (1)! »

Vous connaissez les principes fondamentaux de la foi catholique; l'Église est l'œuvre impérissable du Rédempteur; elle tient de lui son immuable constitution, ses pouvoirs, sa mission; elle est bâtie sur Pierre, à qui le Sauveur a confié le royaume des cieux. Toute l'antiquité chrétienne, toute la tradition des grands docteurs de l'Orient comme de l'Occident, est résumée dans le témoignage de saint Optat de Milève, disant que : « Pour le précieux avantage de l'unité, Pierre a dû être mis au-dessus de tous les apôtres, et que seul il a reçu les clefs du royaume des cieux pour être communiquées ensuite aux autres. » N'est-ce pas l'écho de l'Évangile et des premiers siècles que faisait entendre saint Jérôme, l'illustre commentateur des Livres saints et le défenseur de la virginité de Marie, lorsqu'il écrivait au pape Damase, en l'an 376 : « Je ne fais que suivre Jésus-Christ en obéissant à Votre Béatitude, en me te-

(1) Clama, ne cesses; quasi tuba exalta vocem tuam. Is. LVIII, 1.

nant étroitement attaché à la chaire de Pierre... Qui ne recueille pas avec vous dissipe ; il n'appartient pas à Jésus-Christ, il est dans les rangs de l'Antechrist (1). »

Bossuet, dans un langage clair et énergique, a groupé toute cette démonstration :

« Pierre, dit-il, paraît le premier en toutes manières... Tous reçoivent la même puissance, mais non au même degré ni avec la même étendue. Jésus-Christ commence par le premier, et dans ce premier il développe le tout... afin que nous apprenions... que l'autorité ecclésiastique, premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à condition d'être toujours ramenée au principe de son unité, et que tous ceux qui auront à l'exercer se doivent tenir inséparablement unis à la même chaire... C'est cette chaire tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté comme à l'envi « la principauté de la chaire de l'unité, et dans la place de Pierre, « l'éminent degré de la chaire sacerdotale ; l'Eglise mère, qui tient « en sa main la conduite de toutes les autres églises ; LE CHEF DE « L'ÉPISCOPAT, D'OU PART LE RAYON DU GOUVERNEMENT ; la chaire « principale, la chaire unique, en laquelle seule tous gardent « l'unité. » Vous entendez dans ces mots saint Optat, saint Augustin, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avit, saint Théodore, le concile de Chalcédoine et les autres ; l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble... Puisque c'était le conseil de Dieu de permettre qu'il s'élevât des schismes et des hérésies, il n'y avait point de constitution, ni plus ferme pour se soutenir, ni plus forte pour les abattre. Par cette constitution, tout est fort dans l'Eglise, parce que tout y est divin et que tout y est uni ; et comme chaque partie est divine, le lien aussi est divin, et l'assemblage est tel que chaque partie agit avec la force du tout. C'est pourquoi nos prédécesseurs ont dit... qu'ils agissaient au nom de saint Pierre, par l'autorité donnée à tous les évêques en la personne de saint Pierre, comme vicaires de saint Pierre ; ils l'ont dit lors même qu'ils agissaient par leur autorité ordinaire et subordonnée, parce que tout a été mis premièrement dans saint Pierre, et que la correspondance est telle dans tout

(1) Ego nullum primum, nisi Christum, sequens Beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri, communione consocior. Super illam Petram ædificatam Ecclesiam scio. Quicumque extra hanc domum Agnum comederit, profanus est. Si quis in Noe arca non fuerit, peribit regnante diluvio... Non novi Vitalem, Melitium respuo, ignoro Paulinum. Quicumque tecum non colligit, spargit, hoc est qui Christi non est, Antichristi est.

(S. Hieronymus, *epist. Ad Damasum.*)

le corps de l'Eglise, que ce que fait chaque évêque, selon la règle et dans l'esprit de l'unité catholique, tout l'épiscopat et le chef de l'Eglise le fait avec lui (1). »

Voilà donc la sainte Eglise, telle que la foi, l'histoire, la science la montrent dès son origine jusqu'à nos jours, telle qu'elle est reçue dans l'univers entier; en dehors de la communion avec le Saint-Siége, il n'y a donc que schisme et hérésie. Aussi vous ne vous laissez pas surprendre par ces hommes qui s'appellent « vieux-catholiques, catholiques libéraux, catholiques réformés, catholiques suisses. » C'est un fait visible comme le soleil, l'Eglise catholique est de tous les siècles comme elle est pour toute la terre; elle n'admet pas ces distinctions de temps ou de lieu sous lesquelles on voile l'esprit de désobéissance; on est catholique ou on ne l'est pas. Votre foi et votre bon sens font justice de ces prétendus catholiques, dont le premier acte est une rébellion contre le Souverain-Pontife et contre les évêques.

Aussi, ces pauvres égarés l'ont senti; sans mission aucune, ni du Saint-Siége, ni de l'épiscopat, ils ont eu besoin du bras séculier pour former leur culte et organiser leur religion nouvelle, qui n'est qu'une forme du protestantisme, sans sincérité et sans courage. Ces hommes, dépourvus de toute mission, de toute juridiction, tendent, comme dit encore Bossuet, à mettre en pièces le christianisme; ils placent leur conception individuelle au-dessus de la tradition des siècles, et ils s'adjugent personnellement l'infaillibilité qu'ils refusent à l'autorité suprême de l'Eglise universelle.

Leur œuvre est protestante dans son origine. Il y a plus de deux ans, le président protestant et le vice-président du Cònseil-d'Etat, poussés par des influences occultes, annonçaient le plan de renvoyer l'Eglise catholique avec la besace et le bâton et de tenter de la démocratiser. Ce plan, comme l'a expliqué notre admirable clergé, a été mis en œuvre par une majorité protestante, soit dans le Conseil d'Etat qui l'a présenté, soit dans le Grand Conseil qui l'a discuté et voté, soit dans le Conseil général à qui il a été soumis.

Nous ne songions pas que des hommes honorés du sacerdoce de l'Eglise quitteraient la France, leur patrie, pour se faire les complices et les serviteurs gagés de semblables attentats.

L'organisation de ce culte est protestante; elle déplace la source du pouvoir ecclésiastique qui vient de Jésus-Christ, et détruit la notion fondamentale de la juridiction.

Son application est protestante; car il n'y a que des électeurs

(1) Bossuet, *Sermon sur l'unité.*

hérétiques, incrédules, liés aux sociétés secrètes, qui puissent imposer au peuple chrétien des prêtres sans mission, en dehors de la discipline de l'Eglise et de toute vie catholique. Les malheureux ne se soucient pas des prières et des larmes des grandes faiblesses, les femmes et les enfants.

Cette œuvre est sans sincérité dans son nom, car la tentative de nous dérober le titre glorieux de catholiques est une usurpation contre laquelle réclament le jugement du Saint-Siége, le bon sens et le sentiment universel du monde chrétien.

« Je proteste, dirons-nous avec un défenseur des libertés religieuses, contre l'application du nom de *catholique* à votre fraction.

« Il est facile de prendre un nom, mais il ne l'est point de faire accepter ce nom d'abord par l'autorité compétente et ensuite par le monde entier.

« Il y a là un faux prouvé par tous les monuments du passé et du présent.

« Votre fraction a renié sa mère, il est juste qu'elle n'ait point de sœur. Elle a brisé le lien d'obéissance et de l'unité. Mais prétendre creuser de vos mains et pour votre seul usage un étroit canal, dans lequel ces eaux vivifiantes auraient un cours séparé de celui où s'abreuvent les enfants fidèles et toujours obéissants de l'Eglise! voilà ce qui ne vous sera pas plus concédé qu'aux Ariens, aux Nestoriens, aux Donatistes, ou à toute autre hérésie triomphante! Je proteste donc contre l'usurpation d'un nom sacré, comme contre un acte inique; et je regarde comme absurde le but que se propose cette fraction (1). »

Son vrai nom, c'est le schisme; quiconque se rallie à lui se retranche de la société de l'Eglise; l'Esprit-Saint le proclame par la bouche de son prophète : « Leur sacrifice sera comme le pain des funérailles; tous ceux qui y touchent seront souillés; leur pain peut bien nourrir leur corps, mais il n'entrera pas comme offrande dans la maison du Seigneur (2). »

Vos prêtres sont admirables dans leur foi, leur courage et leur unanimité. Ils n'ont pas accepté le rôle de courtisans de la foule; loyaux serviteurs de notre patrie, ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Pas un n'a fléchi devant les séductions de l'argent et les menaces de la pauvreté; pas un n'a consenti à prêter, par l'appât d'un plus fort traitement, un serment que réprouvent Dieu et le devoir. Ils n'ont pu accepter ce

(1) M. de Montalembert.
(2) Osée, IV, 5.

serment qui affirme la souveraineté de l'Etat dans les choses spirituelles, dans ces choses sacrées supérieures aux intérêts du temps; pas un n'a voulu asservir la chaire et l'autel à un césarisme populaire. Au besoin, comme les prêtres fidèles du seizième siècle, comme le clergé martyr aux jours sombres de la constitution d'un clergé civil en 1792, et à l'exemple de nos frères vaillants du Jura bernois, ils sauront redire le cri de la dignité et de la liberté : PLUTÔT LA MORT QUE LE DÉSHONNEUR, *Potius mori quam fœdari*!

Vous devez être fiers et heureux de marcher sur leurs traces. Aussi cette union invincible de votre clergé a forcé le gouvernement, pour essayer son schisme, d'appeler de l'étranger des fugitifs de leur cellule, de leurs diocèses et de la France, à qui l'on demande des prédications qui flattent et un patriotisme improvisé. Le serment que Berlin impose à ses schismatiques sera prononcé en Suisse par des Français qui oublient, hélas! ce qu'ils ont juré de fidélité à l'Eglise, lors de leur consécration sacerdotale.

Ne dirait-on pas que le mot de saint François de Sales sur notre chère Genève se réalise encore comme quand il la nommait à son époque : « Le refuge des apostats tant séculiers que réguliers. »

Qu'on ne masque pas l'oppression sous cette parole mensongère : « Le pouvoir de l'Etat remet aux catholiques le soin de leurs propres affaires. » Jamais dans notre pays, ni par un acte concordataire, ni par notre Constitution fondamentale, le gouvernement n'a cru posséder la nomination des curés; le droit de les *agréer* était seul inscrit dans notre charte publique. Il ne peut donc pas donner ce qu'il ne possède pas; ceci est élémentaire chez tous les peuples civilisés.

Il y a là une prétention que rien ne légitime; mais c'est l'histoire de tous les schismes; des Ariens aux prêtres assermentés de 1793, les rebelles à l'autorité de l'Eglise couvrent leurs défections par des servitudes au profit des empiétements de l'Etat ou des caprices de la multitude (1). Du reste, nul ne s'y trompe, et nous pouvons appliquer à notre crise actuelle les mots terribles de M. de Montalembert :

« Qu'avons-nous vu? L'abus de la force, l'étouffement de la liberté, du droit, par une violence brutale et impie, la violation de la foi jurée, le mensonge servant de parure à la violence,... le crime contre la Pologne, crime de la force, a été commis au nom de la force.

(1) Nous le répétons encore, c'est le protestantisme déguisé, car le ministre Claude et le ministre Jurieu ont soutenu cette doctrine. (Voir le traité de Fénelon au chapitre des pasteurs, chapitre II.)

« Le crime en Suisse, c'est le crime du despotisme avec l'hypocrisie de plus, il est commis au nom de la liberté. A mes yeux, cet odieux mensonge aggrave l'attentat.

« Le catholicisme a été blessé en Suisse, tout le monde le sait, mais tout le monde sait aussi qu'au fond le métier de la religion est d'être blessée, persécutée, opprimée : elle en souffre, mais pour un temps seulement ; elle se relève, elle sort de ses épreuves plus radieuse et plus forte.

« Mais ce qui ne se relève pas aussi facilement, c'est l'ordre, c'est la paix, c'est la liberté surtout, c'est là ce que je viens avec vous déplorer et revendiquer (1). »

Que disent-ils encore à leur décharge? Ils répètent ce qu'écrivait, en 1831, l'abbé Châtel de triste mémoire :

« Que dans l'Eglise romaine l'infaillibilité du Pape et même des évêques, rassemblés en concile général, était une croyance impie. » Ce sont bien là les redites surannées que nous entendons, au mépris de toute science théologique et de toute l'histoire de l'Eglise. Aussi la religion catholique française et la messe française disparurent bien vite sous le ridicule (2).

En Allemagne, Ronge fut le précurseur du schismatique Reinkens. Cet essai de l'Eglise catholique allemande n'eut pas une meilleure fortune; il n'eut que quelques heures de retentissement. Elle périt parce que l'Etat l'abandonna à ses propres forces.

Ces étrangers, copistes de Châtel et de Ronge, qui tentent sur le sol de notre patrie la fondation d'une Eglise suisse, auraient pu, s'ils avaient foi à la vitalité de leurs opinions et de leurs pratiques religieuses, créer à leurs risques et périls leur nouveau culte : notre terre est hospitalière pour toutes les utopies religieuses ou sociales; aucune loi ne leur faisait obstacle. Ils ont ambitionné l'appui de l'Etat afin de remplacer l'Eglise catholique opprimée et

(1) M. de Montalembert, discours 1847. — Dans ce moment, les ministres protestants de Neufchâtel condamnent par une attitude courageuse ce que font à Genève de malheureux prêtres français égarés.

(2) Nos schismatiques de Genève copient les idées et les phrases de l'abbé Châtel; voici ses propres expressions : « Les prêtres catholiques doivent être remplacés par des prêtres... amis de leur pays, tolérants, en un mot imbus des vrais principes évangéliques et point fanatisés... Nous ne voulons pas conseiller la persécution, mais indiquer aux hommes d'Etat des mesures fortes, énergiques et légales tout à la fois pour étouffer une vaste conspiration dont les auteurs ne rêvent rien moins que le renversement de nos lois nouvelles pour y substituer les vieilleries du moyen-âge » (Châtel, *Esprit du clergé de l'Eglise romaine*.)

Est-ce que ce ne sont pas les mêmes pensées que colportent les schismatiques dans leurs discours et leurs journaux?

spoliée. Ce sera leur immortel opprobre; leur durée finira au moment où ils n'auront plus, pour les soutenir, la caisse de l'Etat et le sceptre du commissaire de police.

C'est la douleur dans l'âme que nous publions ces avertissements; les saints Pères ont toujours combattu avec les mêmes principes les sectes separées de l'Eglise.

« ... Novatien n'est pas dans l'Eglise, s'écriait saint Cyprien, il ne peut être compté au nombre de ses pasteurs, puisque, méprisant la tradition évangélique et apostolique, il ne succède à personne et qu'il s'est donné à lui-même la mission et l'existence; comment pourrait-il réclamer le titre de pasteur, tandis qu'un autre est admis dans la même église, d'après la légitime succession (1). »

S'il nous était possible par nos larmes, nos prières et au prix de notre vie de préserver Genève des maux qui la menacent et de ramener au bercail de la vérité et de l'unité ces dévoyés en leur rendant les joies pures de leur jeunesse sacerdotale, nous n'hésiterions devant aucun sacrifice! Mais avec plus de vérité que saint Ambroise dans ses combats contre l'arianisme, nous nous garderons bien d'attribuer à notre personne l'importance que nous rapportons tout entière à la cause de Dieu, et nous dirons avec le grand évêque de Milan : « Quelles raisons peuvent avoir ces gens de s'en prendre à un ver de terre comme moi? Ce n'est pas moi, mais c'est l'Eglise qu'ils attaquent (2). »

Nos très-chers frères, ne vous laissez ni effrayer ni abattre par tous ces orages et toutes ces fictions électorales; la juridiction dans l'Eglise de Dieu ne sort pas d'un bureau civil ou des volontés populaires. Le prêtre catholique n'est pas le fondé de pouvoir des foules, mais il est l'envoyé de Jésus-Christ et l'ambassadeur de Dieu au milieu des peuples, selon l'expression de saint Paul. Toutes ces opinions nouvelles sont flétries depuis longtemps dans l'enseignement catholique, et Pie VI, dans sa bulle *Auctorem fidei*, leur a imprimé la note de l'hérésie (3).

Ce glorieux pontife de douce mémoire, mort à Valence en exil pour la justice, a condamné la constitution civile du clergé de France; l'épiscopat du monde catholique a souscrit à cette condamnation, et c'est à l'ombre de ces souvenirs que nous vous prêchons

(1) Sanctus Cypr. contra hæreses, lib. IV, c. XXXVI.

(2) Qua ratio igitur est adversus hunc vermiculum gravioris tentationis, nisi quia non me, sed Ecclesiam persequuntur. (Epis. XX, n° 17.)

(3) Quæ propositio sic intellecta ut a communitate fidelium in pastores derivetur ecclesiastici ministerii ac regiminis potestas, est *hæretica*.

la fidélité à la foi de vos pères, de votre baptême et de votre première communion.

Les intrus seraient autant d'arbres morts établis pour votre ruine si vous communiquiez avec eux.

Sans pouvoirs, sans juridiction spirituelle, ils détruiraient, ils lieraient sans jamais édifier ni délier, — ils ne vous offriraient que le simulacre d'une religion déshonorée sans aucun de ses bienfaits.

Vous venez souvent au delà de la frontière chercher nos bénédictions ; vous serez fidèles à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, dut-elle emprunter des catacombes et les ombres de la nuit pour ses fêtes ; vous ne laisserez pas s'éteindre ni dans vos âmes ni dans vos familles ce flambeau de la foi, votre meilleur trésor et votre plus sûre espérance.

Quant à vous, nos bien-aimés prêtres et chers coopérateurs, vous êtes notre consolation et notre force, et notre cœur se relève plein de confiance à la vue de votre union et de votre indomptable énergie. Les ennemis de la religion n'ont pu vous entamer et ils ne fondent leurs projets de désolation que sur des faux frères qu'ils n'ont pu trouver dans vos rangs.

Que votre généreuse résistance ne se démente point, et, comme les apôtres saint Pierre et saint Jean, traduits devant les magistrats de Jérusalem, répondez aux puissances avec cette modération et ce courage dont la grâce du sacerdoce vous a remplis : « Jugez vous-mêmes, ô magistrats, en présence de Dieu, s'il nous est permis de fouler aux pieds les ordres divins, pour suivre des nouveautés dangereuses (1). »

A CES CAUSES :

Après avoir invoqué le saint nom de Dieu et répandu notre âme en sa présence ; avec l'autorité que nous avons reçue de lui et qui nous a été confiée par le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; usant de la puissance spirituelle que nous tenons du Prince des pasteurs, laquelle ne peut rester inactive dans nos mains, réclamant l'obéissance que dans l'ordre de la religion tout prêtre nous doit en vertu de son ordination et tout fidèle en vertu de son baptême :

1° Nous défendons à tout prêtre et à tout fidèle de reconnaître, dans aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, les prétendus élus par le scrutin électoral comme de légitimes curés ; ils ne sont aux yeux de l'Eglise que des intrus et des usurpateurs de fonctions ecclésiastiques ;

(1) Actes des Apôtres, IV, 19.

2° Nous avertissons les fidèles qu'on ne peut, sans se rendre complice de schisme et d'intrusion, communiquer avec les faux pasteurs dans l'exercice des fonctions et de la juridiction spirituelles, soit par l'assistance à leurs catéchismes ou prédications; soit par l'assistance à la messe, soit par la participation aux sacrements, aux bénédictions nuptiales, aux sépultures, en quelque manière que ce soit;

3° Si les nouveaux élus, consommant l'attentat d'une témérité sacrilége, se couvrant du prétexte des décrets de la puissance séculière ou de l'élection civile, s'immiscent dans des fonctions pastorales, nous les déclarons dès lors intrus, usurpateurs de la juridiction spirituelle et schismatiques;

4° Nous interdisons nommément à M. Loyson Charles, à M. Hurtault Anatole, et à M. Chavard Fortuné, et sous les peines de droit, toute célébration des saints mystères et toute fonction sacerdotale dans le territoire de notre juridiction.

Nous étendons cet interdit à tous les prêtres qui s'uniraient à eux, et spécialement à M. Marchal, qui vient de se mettre en révolte ouverte contre l'autorité de l'Eglise.

5° Nous rappelons la sentence d'excommunication *latæ sententiæ*, réservée d'une manière spéciale au Souverain-Pontife contre les schismatiques, portée dans la bulle *Apostolicæ Sedis* (1).

6° Nous déclarons que tous les sacrements qu'ils administreraient dans cet état seraient autant de profanations; que tous les actes de juridiction spirituelle qu'ils tenteraient d'exercer seraient nuls et de nul effet.

Seigneur, jetez un regard de bonté et de miséricorde sur l'héritage que vous m'avez confié; rendez la paix à ce troupeau, la liberté à notre ministère; conservez la foi à nos chères populations; convertissez les égarés. Grand Dieu! jugez notre cause, qui est la vôtre; protégez-nous contre ceux qui viennent troubler la paix, briser l'unité, détruire la charité. Ce n'est pas sur les appuis terrestres, c'est en Vous, Seigneur Jésus, qu'est notre force et notre secours.

Donné à Fernex, dans le lieu de notre exil, le 13 octobre 1873.

† GASPARD,

évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.

(1) Cette excommunication a déjà été portée par Grégoire XIII et avant lui par Paul II et Sixte IV.

MONSEIGNEUR LEDOCHOWSKI.

Le comte Micislas Ledochowski, l'illustre archevêque de Gnesen et Posen, est aujourd'hui la principale victime sur laquelle s'acharnent les persécuteurs allemands. Mgr Ledochowski est né à Gork, au diocèse de Sandomir, le 29 octobre 1822. Préconisé archevêque de Thèbes *in partibus* le 30 septembre 1861, il représenta alors le Saint-Père en qualité de nonce à Bruxelles, auprès du roi Léopold Ier. Le 8 janvier 1866, il fut, sur la demande du roi de Prusse, transféré au siége qu'il occupe actuellement, et l'on sait que, pendant la dernière guerre, il fut l'un des prélats qui se montrèrent les plus heureux des succès de la Prusse, en qui il voyait une puissance disposée à laisser à l'Eglise toute sa liberté. L'empereur-roi Guillaume affectait de le tenir en haute estime et en grande faveur.

C'est cependant ce prélat que les feuilles prussiennes cherchent maintenant à présenter comme un rebelle et un provocateur, et c'est sur lui que retombent ces paroles de la lettre de Guillaume au Pape : « Une fraction de mes sujets catholiques « a organisé, à mon grand regret, depuis deux ans, un parti « politique qui cherche à troubler par des moyens hostiles à « l'Etat, la paix religieuse qui règne en Prusse depuis plusieurs « siècles ; malheureusement, plusieurs prélats catholiques ont « non-seulement approuvé ce mouvement, mais encore y ont « pris part, jusqu'à s'opposer ouvertement aux lois exis- « tantes. »

La *Correspondance de Genève*, remontant à l'origine du conflit, montre qu'il a été préparé et voulu par M. de Bismark, et fait pressentir jusqu'où il sera porté.

Voici comment M. de Bismark a débuté dans la campagne contre l'archevêque de Posen. Son représentant à Rome était, dans ce temps-là, le comte de Tauffkirchen. Revenant à Rome reprendre son poste, ce diplomate, tout en parlant d'autre chose, commença par confier à certaines personnes que le prince de Bismark avait eu tout récemment des motifs de douter de *certain* prélat qu'on avait jusque-là qualifié de prussien,

ami de la cour, dévoué au gouvernement et anti-polonais, lequel n'était autre que Mgr Ledochowski. Quels étaient ces motifs ? Nul ne pouvait le deviner. M. de Tauffkirchen se chargea de débrouiller cette énigme en contant ce qui suit : « Un soir, dit-il, dans un salon où se trouvait le prince de Bismark, une dame se hasarda à l'interpeller énergiquement sur un bref par lequel Sa Sainteté avait, disait-elle, conféré à Mgr Ledochowski le titre de primat de toute l'ancienne Pologne, avec une juridiction s'étendant à toutes les provinces polonaises soumises à l'autorité des trois puissances co-partageantes. La dite dame remontra vivement à M. de Bismark qu'un pareil bref était un véritable attentat contre les puissances. Le ministre apostrophé parut très-surpris. »

C'était bien de la bonté, puisque la dame ne faisait qu'exécuter une petite comédie arrangée d'avance avec son interlocuteur. Le coup de théâtre manqua. On apprit à Rome au comte de Tauflkirchen que le bref en question n'existait pas, que jamais semblable mesure n'avait été prise à l'égard de l'archevêque de Posen, qu'il n'avait pas la moindre juridiction hors du vaste diocèse confié à ses soins et ne pouvait absolument rien dans les provinces de l'ancien royaume de Pologne.

Cette révélation n'empêcha pourtant pas M. de Tauflkirchen et son patron de faire part de leurs appréhensions aux représentants d'Autriche et de Russie soit à Rome soit à Berlin. Agacer leur sentiment national ne pouvait que faire du bi n à leur cause. Néanmoins ils n'eurent de succès qu'avec les Russes.

M. de Bismark n'est pas homme à se déconcerter d'un insuccès. Une intrigue manque, il en monte prestement une autre. Vient alors l'histoire du pharmacien de Posen accusé d'avoir voulu assassiner M. de Bismark et dont on fit un confident de Mgr Kozmian. Tout bien examiné, il fut reconnu que le prétendu assassin n'était qu'un pauvre idiot. Quant à Mgr Kozmian, on tira toujours de cette invention ce profit qu'on lui vola sa correspondance, laquelle fut lithographiée par ordre de M. de Bismark et que celui-ci eut la générosité de communiquer à la Russie pour la payer des bons offices qu'elle rend à la Prusse, son amie.

C'était encore un coup raté. Une autre batterie est aussitôt dressée contre l'archevêque de Posen. Les lois Falk fournirent cette fois-ci au persécuteur un grief immanquable. Il somma le prélat de faire enseigner désormais la religion à la prussienne. Il devait s'arranger de manière à ce que le peuple fût hors d'état d'apprendre son catéchisme, puisqu'il fallait, d'ordre de M. de Bismark, l'enseigner en allemand, langue absolument inintelligible pour l'immense majorité des diocésains de Mgr Ledochowski. Après avoir, avec une patience sans pareille, épuisé toutes les voies de conciliation, l'archevêque se résolut enfin à recourir à un moyen terme dans lequel brille dans tout son éclat l'esprit de justice et de paix qui l'anime. Il satisfit le prince chancelier en faisant enseigner le catéchisme en allemand dans toutes les classes où cette langue pouvait être comprise des élèves, et il ne défendit d'en user que dans le cas où son usage aurait absolument empêché les élèves de tirer profit de l'enseignement religieux. Tels sont les faits par lesquels M. de Bismark a préludé à la guerre acharnée qu'il fait maintenant à l'intrépide archevêque de Posen et Gnesen.

Si l'on ne savait pas avec quel cynisme il a coutume de traiter la vérité, on aurait lieu de s'étonner en voyant l'un de ses organes, la *Posner Zeitung* (Journal de Posen), venir aujourd'hui dépeindre Mgr Ledochowski comme un prélat remuant, un provocateur, le premier entre les évêques de Prusse qui soit entré en lutte avec le gouvernement. Cette tactique est celle à laquelle le ministre prussien a été constamment fidèle. En toutes ses guerres il a soin de manœuvrer de manière à faire croire au public qu'on lui a, malgré lui, mis les armes à la main. « C'est l'ennemi qui a commencé, » fait-il crier par tous ses hérauts. La *Posner Zeitung* en est un et s'acquitte de sa besogne.

« Les schismatiques, écrivait le pape Jules II, quand ils « soupçonnent qu'on leur donnera tort, se lancent dans les in- « jures (1). » C'est ce que fait le journal de M. de Bismark. Il présente le doux, le patient archevêque comme un prélat violent, possédé de l'esprit d'orgueil et d'indépendance. Il affirme que, non content de son titre de primat de Pologne (titre, on

(1) Schismatici cum dubitant causas damnari in contumelias prosiliunt.

le sait, purement honorifique), il a voulu se procurer la gloire de déclarer, le premier de tout l'épiscopat prussien, la guerre au gouvernement. Nous venons de démontrer que c'est une pure calomnie. Le journal officieux ne s'en prévaut pas moins pour conclure que l'archevêque n'a pas même pour lui l'excuse de ces lois auxquelles le reste des évêques de Prusse oppose une résistance unanime. Or, il est bien prouvé que, bien que le défi porté à Mgr Ledochowski ait été accepté par lui à contre-cœur, bien qu'il lui ait été lancé par le gouvernement avant la promulgation des lois Falk, ce n'est qu'en lui faisant une violence contenue dans ces lois qu'on l'a réduit à se défendre.

Contre la généreuse indépendance des amis de Dieu les amis de César invoquent en vain la force. « La force supplante la « raison, écrivait naguère M. Louis Veuillot, mais ne la supplée « jamais. La raison supplantée se venge. La raison est éter- « nelle; la force n'a qu'un jour. »

L'article de la *Posner Zeitung* ne peut donc passer que pour l'odieux prologue d'un drame plus odieux encore. Il noircit la victime que l'on s'apprête à égorger. Oui, la victime, car en dépit de tous leurs serments de ne pas faire des martyrs, les persécuteurs en feront. Déjà les violences percent à travers le masque de légalité qu'ils se sont soigneusement attaché sur leurs faces haineuses et qui, malgré leurs efforts, va tomber. La *Posner Zeitung* prédit nettement l'exil du grand archevêque. Elle invoque le paragraphe de la loi du 12 mai qui frappe de déposition, au nom du gouvernement, tout évêque qui lui tient tête au nom de son devoir épiscopal et de son sacré caractère. O folie de l'orgueil humain qui prétend ôter à un évêque ce qu'il tient de Dieu seul ! Que M. de Bismark essaie d'arracher au soleil sa couronne de rayons étincelants, d'arrêter le système du monde dans sa course rapide et harmonieuse, il y réussira plus aisément qu'à effacer du front d'un évêque le caractère divin de sa charge pastorale et d'en empêcher le libre exercice.

Mgr Ledochowski pourra être emprisonné, exilé, il n'en sera pas moins évêque et il en deviendra plus saint et plus vénérable aux yeux de Dieu et des hommes. « L'évêque tenant en ses mains l'Evangile, dit un écrivain catholique, peut être tué, il ne peut être vaincu. » Lorsque M. de Bismark aura jeté dans

les fers tous les évêques, c'est alors que nous le verrons aux prises avec le châtiment. Il rêvera de la victoire et il touchera à sa suprême défaite. Si le peuple catholique, comme nous en sommes assurés, demeure fidèle à ses croyances et à son devoir, le chancelier-bourreau aura devant lui quatorze millions d'hommes prêts à tout, parce qu'ils auront appris qu'ils n'ont plus rien à perdre et que c'est leur conscience qui est en jeu, leur foi qui est en péril. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le peuple séparé de ses pasteurs venait à subir de grandes défaillances, tout l'empire serait ébranlé par cette chute ; car, au lieu de sujets fidèles, il ne compterait plus que des hommes livrés à toutes les séductions des erreurs modernes et disposés à toutes les révolutions. M. de Bismark s'engage donc dans une lutte qui, quelle qu'en soit l'issue, ne peut manquer de lui être fatale. On force les capitales à coups de canon, mais une conscience de véritable évêque ne se force pas, et surtout il n'y a pas de canons capables de forcer l'Église catholique et de briser la pierre immuable sur laquelle le Christ l'a fondée.

UNE BÉNÉDICTION DE CIMETIÈRE.

Il y a quelques mois, un arrêté communal du bourgmestre de Gand (Belgique), décréta la fermeture d'un cimetière qui servait de lieu de sépulture à sept paroisses de cette ville, et l'autorité communale prétendit remplacer ce cimetière par un autre qui ne devait pas recevoir la bénédiction ecclésiastique, et où les morts devaient être déposés, sans distinction de culte, tantôt au chant des psaumes et des prières de la liturgie catholique, tantôt au milieu des blasphèmes de la libre-pensée. Le peuple appela aussitôt le nouveau cimetière, le *Geuzenhof* ou champ des Gueux, et tous, grands et petits, riches et pauvres, se cotisèrent pour avoir un cimetière catholique, qui se trouve placé, non loin de Gand, sur le territoire du gracieux village de Mariakerke.

Le 14 octobre a eu lieu la bénédiction solennelle du nouveau cimetière; elle a été faite solennellement par Mgr l'évêque de Gand. Nous croyons que nos lecteurs verront avec plaisir le

compte-rendu que le *Bien public* donne de cette cérémonie, dont on connaît généralement peu les détails ; ils apprendront ainsi les rites catholiques de la bénédiction des cimetières et ne pourront qu'admirer la beauté des prières que fait l'Église en cette circonstance.

Au milieu du cimetière s'élève une grande croix, et aux quatre points cardinaux quatre autres croix plus petites. Devant chacune de ces croix est placé un chandelier de bois portant trois cierges.

Parvenu au centre de la plaine, Mgr l'Évêque se tourne vers l'assistance et prononce en flamand une courte allocution sur la sainteté et la liberté du cimetière qu'il va bénir.

Requiescant in pace!
Qu'ils reposent en paix !

Désormais, dit-il, ces paroles retentiront fréquemment dans cette enceinte. Oui, ce sera le champ du repos d'un grand nombre. De même que la sainte Église veut que ses enfants aient à leur disposition un édifice consacré au culte pour y adresser à Dieu leurs prières, de même aussi elle veut qu'ils aient, pour déposer leurs morts, un endroit qui leur soit exclusivement affecté et où ils puissent reposer en paix, en attendant qu'ils se réunissent tous ensemble dans la Jérusalem céleste.

Abraham voulut un endroit spécial pour y déposer le corps de sa fidèle épouse Sara. Il s'adressa à cet effet aux magistrats du peuple et on lui répondit : Choisissez dans nos nécropoles la place qui vous convient et enterrez votre épouse comme vous l'entendez. — Non, dit Abraham, je veux une place à part, qui soit exclusivement consacrée à Sara, la compagne de ma vie. — Et il acheta une grotte, et il y déposa le corps de Sara. Lorsqu'Abraham eut rendu son âme à Dieu, sa dépouille mortelle fut placée dans le même lieu, par les soins d'Isaac, qui à son tour, après avoir quitté cette vie mortelle, fut déposé dans la même grotte. Jacob, sur la terre d'Égypte, sentant approcher sa fin, fit appeler Joseph et lui dit : Je ne veux pas être enterré dans la terre étrangère; je veux qu'après ma mort, mon corps repose à côté de ceux d'Abraham et d'Isaac. Joseph exécuta les ordres de son père et voyagea pendant quarante jours pour accomplir ce pieux devoir. Et lorsque Joseph, vice-roi d'Égypte, fut sur le point de mourir : Je ne veux pas, dit-il, que mes os reposent dans la terre d'exil; portez-les dans la terre promise à côté

de ceux de mes pères. Enfin, Moïse, ayant entrepris de sauver les Israélites des mains de Pharaon et de les reconduire dans leur patrie, emporta avec lui les ossements de ses pères, ne voulant pas qu'ils fussent mêlés à ceux des ennemis de sa race.

Tel était le respect que professaient pour les morts les enfants de l'ancienne loi.

Dès les premiers temps du christianisme, nous voyons sainte Lucine et sainte Praxède rechercher les corps des martyrs, et, après les avoir lavés et enveloppés dans un suaire, les enterrer avec un pieux respect. Bientôt après, les catacombes devinrent les dépositaires des corps des chrétiens, des martyrs, des saints, et c'est avec la vénération la plus profonde qu'on pénétrait dans ces immenses ossuaires, exclusivement consacrés à la sépulture chrétienne.

Ce n'est donc pas sans raison que nous demandons à enterrer nos morts dans un champ consacré, réservé à nos défunts, et qui, disposé tout autour de l'église, en devient pour ainsi dire le jardin, *kerkhof*.

Avant de procéder à la bénédiction d'un cimetière, l'Evêque a le devoir de rappeler quelles sont les conditions requises pour sa consécration. Le cimetière est un lieu saint. En effet, consacré par l'aspersion de l'eau bénite, par les prières liturgiques et destiné à devenir aussi un lieu de prières, il faut qu'il ne s'y passe rien de contraire à l'honneur dû aux chrétiens qui y reposent, en attendant le jour de la résurrection. Le cimetière bénit doit aussi être libre : la terre bénite ne peut recevoir les corps de ceux qui ont renié l'Eglise, sou culte et sa foi, de ceux qui ont vécu et qui ont voulu mourir hors de son sein. En un mot, c'est un lieu saint, et il ne peut s'y passer que des choses saintes.

Que l'on ne vienne donc jamais ici que pour vénérer les restes de ceux qui sont morts dans l'amour de Dieu ou pour demander au juge suprême de soulager les âmes de ceux qui expient leurs fautes au purgatoire. Et afin de faciliter la piété des fidèles, nous ferons ériger en cet endroit les quatorze stations du chemin de la croix. A l'extrémité de ce cimetière, je vais faire préparer aussi ma dernière demeure, et je viendrai y reposer au milieu de vous, et y attendre la résurrection. Quand la trompette de l'ange viendra au dernier jour nous réveiller dans la tombe, puissions-nous alors tous ensemble quitter ce champ, où, à l'ombre de la croix, nous aurons dormi quelques années, pour aller, dans le sein de Dieu, jouir du repos éternel !

Obviam Christo ! Allons au-devant du Christ qui s'avance à notre rencontre, il tient en main la croix, signe de sa puissance, signe aussi de sa gloire ! Puissions-nous tous aller à lui ! Que tous nous puissions voir et suivre le Seigneur Jésus et chanter *Te Deum laudamus* d'une voix unanime. Alors commencera le règne vraiment divin où nous louerons sans cesse Celui qui nous a rachetés et qui nous a sauvés de la mort. Qu'il soit loué par les hommes, loué par les anges, dans les siècles des siècles ! *Laudetur Jesus Christus in æternum* !

Aussitôt après l'allocution épiscopale les cierges placés devant les cinq croix furent allumés et le prélat entonna les Litanies de tous les saints qui furent chantées en chœur par l'assistance. Puis, ayant fait le signe de la croix sur le cimetière, l'Evêque fit le tour du champ de repos en l'aspergeant d'eau bénite, au chant du psaume *Miserere;* et arrivé devant la croix placée à l'Orient, il dit à haute voix la prière suivante, en latin :

O Dieu, qui êtes le Créateur de l'univers et le Rédempteur du genre humain, qui dirigez et gouvernez avec une sagesse infinie toutes les créatures visibles et invisibles, nous vous prions d'une voix suppliante et avec un cœur pur, de vouloir purifier †, bénir † et sanctifier † ce cimetière où vont reposer les corps de vos serviteurs et de vos servantes qui ont accompli leur carrière en cette vie; et comme, dans votre grande miséricorde, vous avez accordé à tous ceux qui ont espéré en vous la rémission de tous leurs péchés, daignez de même accorder à leurs corps qui reposent en ce cimetière et qui attendent en ce lieu le son de la trompette de votre archange, l'abondance de vos consolations éternelles. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il !

Les trois cierges placés devant la croix ayant été attachés au sommet et à l'extrémité des deux bras, l'Evêque, suivi des assistants, du chœur et des fidèles, se dirigea vers la croix placée à l'Occident, pendant le chant du psaume *Domine, ne in furore tuo arguas me*, et devant cette croix il récita cette seconde oraison :

Seigneur Saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, vous qui êtes un seul Dieu en trois personnes distinctes, Père, Fils et Saint-

Esprit, vous qui êtes l'auteur de toute justice et la source de toute sainteté, qui accordez libéralement le pardon aux pécheurs, qui prodiguez généreusement aux hommes vos dons et vos grâces et qui accueillez avec bonté tous ceux qui ont recours à vous, nous vous en supplions, daignez bénir † et sanctifier † ce cimetière érigé en l'honneur de votre saint nom. Vous avez béni autrefois, en faveur du patriarche Abraham votre serviteur, la terre qu'il avait achetée aux enfants d'Hébron pour en faire un lieu de sépulture; vous avez accordé à perpétuité au peuple d'Israël la possession de la terre promise; ainsi daignez accorder aux corps de vos serviteurs et de vos servantes qui vont entrer en ce cimetière, que cette terre soit pour eux un séjour de paix et de repos, à l'abri des attaques et des incursions des mauvais anges, afin qu'après la résurrection, leurs âmes réunies à leurs corps puissent jouir ensemble de la félicité éternelle, ô vous, Trinité Sainte, qui vivez et régnez en l'unité d'une même essence, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Les cierges furent également attachés à cette croix, et le pieux cortége se dirigea ensuite vers la croix placée au Midi, où le même cérémonial fut répété et où fut récitée la prière suivante :

Seigneur Dieu, source de gloire éternelle, lumière et honneur de la sagesse, vous qui conservez la prudence et lui donnez des forces nouvelles, qui donnez la santé aux malades, aux hommes sains la force et la vigueur, qui soulagez les affligés; vous qui êtes la vie des justes et la gloire des humbles; nous vous en supplions, daignez purifier et bénir ce lieu consacré à la sépulture de vos serviteurs et en écarter les souillures sacriléges et les piéges impurs des mauvais anges; ne souffrez pas que jamais profanation vienne atteindre cette terre sanctifiée et faites, Seigneur, que tous ceux qui ont reçu le sacrement du baptême et qui auront persévéré jusqu'à la fin de leur vie dans la foi catholique, et qui, après avoir achevé leur carrière en ce monde, auront cherché dans ce cimetière le repos de leur corps, reçoivent un jour, au milieu des acclamations des saints anges, pour leurs âmes et leurs corps, l'éternelle récompense des jouissances célestes. Par Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Ainsi soit-il!

Le cortége se dirigea vers la croix placée au Septentrion, au

chant du psaume *Domine, exaudi orationem meam*, et là fut récitée la quatrième oraison :

Seigneur Jésus-Christ, qui, en réparation de l'infidélité des anges, avez formé de terre le corps de l'homme et vous en êtes revêtu pour le racheter; qui faites rentrer notre chair mortelle dans la poussière d'où elle est sortie, mais la ressuscitez pour la rendre immortelle, nous vous supplions de consacrer cette terre destinée à notre sépulture et d'y répandre les bénédictions de votre glorieux sépulcre; accordez à vos fidèles, par la miséricorde que vous leur avez méritée, que leurs âmes ne soient pas seulement ensevelies avec vous dans le baptême, mais que leurs dépouilles mortelles partagent ici avec vous la paix de votre tombeau, dans l'espérance de votre résurrection, vous qui viendrez juger les vivants et les morts, et le monde par le feu. Ainsi soit-il!

Ce fut au chant du psaume *De profundis clamavi* que le cortége revint à la croix du milieu, où le même cérémonial fut observé et où fut récitée la cinquième oraison :

Jetez, nous vous en supplions, Seigneur Dieu, un regard de miséricorde sur nous, vos faibles serviteurs, qui visitons ce lieu en votre nom. Comme autrefois vous bénîtes par la main de vos serviteurs, Abraham, Isaac et Jacob, le lieu de leur sépulture en la terre étrangère; ainsi, nous vous en supplions, Seigneur, daignez bénir, sanctifier et consacrer par le sang de votre Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce cimetière qui, après l'exil de cette vie, sera notre demeure jusqu'au jour où, ressuscités de la poussière du tombeau, nous entrerons dans l'éternité de sa gloire. Par le même Jésus-Christ, notre Seigneur, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Puis, les mains croisés sur la poitrine, l'Evêque chanta la *Préface* qui suit :

℣. Dans tous les siècles des siècles. — ℟. Ainsi soit-il.
℣. Que le Seigneur soit avec vous!
℟. Et avec votre esprit.
℣. Elevez vos cœurs.
℟. Nous les tenons élevés vers le Seigneur.
℣. Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.
℟. Il est juste et raisonnable de le faire.

Il est véritablement juste et raisonnable, il est équitable et salu-

taire de vous rendre grâces en tous temps et en tous lieux, ô Seigneur très-saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par Jésus-Christ, notre Seigneur, qui est le jour sans fin, la lumière indéfectible, la clarté éternelle. C'est lui qui enseigne à ses disciples le chemin de la lumière, leur fait éviter les ténèbres de l'éternelle nuit et les conduit heureusement jusque dans la patrie de la lumière.

C'est lui qui, revêtu de notre humanité, a versé des pleurs sur Lazare et qui, déployant sa puissance, l'a arraché à la mort; c'est lui encore qui a rappelé à la vie le genre humain tout entier écrasé sous le lourd poids du péché. C'est donc par lui que nous vous conjurons, Seigneur, d'accorder à ceux qui seront ensevelis dans ce cimetière, lorsqu'au dernier jour retentiront les trompettes des anges, que, libres de tout péché, et admis avec les saints à la félicité éternelle, ils trouvent grâce et miséricorde devant vous qui êtes l'éternelle vie, afin que, dans des transports de joie, ils puissent, avec tous vos élus, vous louer, vous l'auteur de toute vie.

Après l'encensement de la croix et une dernière oraison, l'Evêque donna aux fidèles la bénédiction : *Sit nomen Domini benedictum.* Puis le cortége se dirigea vers l'église de Mariakerke, pour y assister au saint sacrifice de la messe. Une messe solennelle fut chantée par M. le chanoine De Jonghe, assisté de M. le curé de Mariakerke, et la cérémonie se termina par la bénédiction épiscopale.

Tous les assistants se retirèrent profondément émus et pénétrés de la grandeur et de la beauté du cérémonial dont se compose la bénédiction d'un cimetière catholique.

Une remarque qui frappa beaucoup d'esprits, c'est la similitude du rituel dans la bénédiction du cimetière et dans la consécration de l'église, — preuve nouvelle qu'aux yeux de notre culte, le cimetière constitue non-seulement une dépendance de l'église, mais fait en quelque sorte corps avec celle-ci. Et c'est pourquoi nous revendiquons énergiquement et au même titre la liberté complète de nos rites religieux, aussi bien dans l'enceinte de nos temples que dans la partie réservée aux funérailles chrétiennes et qui en forme le prolongement.

LE SECOND EMPIRE ET L'EGLISE.

M. Léon Pagès a récemment publié un document tristement intéressant sur la politique du second empire vis-à-vis de l'Eglise. « Ce document, dit M. Pagès, a été mis sous les yeux de l'Empereur par un de ses ministres des cultes (1), il expose un programme trop fidèlement suivi pour le malheur du chef de l'Etat et surtout pour la France. Ce document a les caractères matériels de l'authenticité. D'autre part il suffit de suivre page par page, dans la seconde partie, tous les développements de la trame, pour constater la science perverse des conseillers et la docilité servile du souverain, dans cette campagne contre l'Eglise qui a commencé en 1860, et qui n'a cessé, de la part de ses auteurs, que le jour où leur ont manqué les instruments de règne. »

Le Mémoire présenté à l'Empereur donne la clef de bien des événements religieux des dernières années de l'Empire. Il serait superflu de relever chacune des inexactitudes ou des erreurs volontaires ou non dont il fourmille; nous nous contenterons donc d'y ajouter çà et là quelques notes; le lecteur rectifiera facilement le reste. Voici ce Mémoire :

J. Ch.

La tendance essentielle du *Catholicisme Romain* a été, est et sera toujours l'esprit de domination séculière, résultat inévitable de la transformation d'un homme, du Pape, en vicaire infaillible et absolu de Jésus-Christ sur la terre.

Si, avant la Révolution de 89, le clergé était gallican, national, c'est qu'il avait suffisamment atteint ce but de domination temporelle. Il était le premier corps de l'Etat, il possédait de grandes richesses, il avait une organisation propre et des priviléges considérables; sa religion était exclusivement dominante. Qu'avait-il à demander, à moins de vouloir remplacer la royauté? Le clergé était donc français et royaliste bien plus que romain, uniquement parce qu'il y avait d'énormes intérêts engagés dans le sol et la constitution du royaume.

Aussi, si l'on étudie avec soin ce qu'on appelle les maximes et libertés de l'Eglise gallicane, on reconnaît bien vite qu'elles étaient, entre les rois et le clergé, une espèce de contrat com-

(1) Tout fait penser qu'il est de feu M. Rouland. (N. des *Annales catholiques*.)

mutatif dont la papauté faisait presque tous les frais. Les évêques, largement traités par la royauté, consentaient, en échange, à lui sacrifier beaucoup de prétentions romaines, qui découlaient pourtant de la suprématie spirituelle; — et, à plus forte raison, laissaient-ils le souverain établir les choses de pure indépendance politique. Dans l'Eglise gallicane, le roi repoussait l'infaillibilité du Pape, parce qu'elle amenait nécessairement la suprématie temporelle; — et les évêques, que cette doctrine eût peut-être accommodés dans tout autre pays, la repoussaient également parce qu'elle eût troublé leurs priviléges, leurs possessions venant de la royauté. Il est vrai d'ajouter que tout cela était conforme aux vieilles tendances du pays, qui avait plus qu'un autre rendu des services à l'Eglise, et qui ne voulut jamais aucune domination étrangère. — Mais, assurément, le clergé et les évêques français seraient revenus au Pape et aux idées ultramontaines si on avait oublié de leur constituer un état indépendant, tranquille et magnifique.

Depuis la révolution de 89, le clergé, privé de ses biens, de ses priviléges, de sa constitution, réduit à être comme un ordre de fonctionnaires salariés, sentant parfaitement sa dépendance de l'Etat, devait éprouver le besoin, en se détachant de gouvernements trop neutres envers lui, de se créer une influence nouvelle. Pendant un moment, il a salué Napoléon Ier restaurateur des autels, puis il a plié sous sa main puissante; mais il s'est hâté d'abandonner le vaincu, en l'appelant *persécuteur de Pie VII* (1). Il s'est porté au-devant de la Restauration, à cause des anciens souvenirs, et surtout parce qu'il espérait le rétablissement de beaucoup d'immunités qu'elle n'osa pas lui concéder devant les résistances de l'opinion. — C'est pourquoi le clergé arriva, sous cette Restauration, à être encore plus préoccupé de lui-même que de la royauté, tant et si bien que c'est de cette époque que datent ses premiers efforts pour retourner à l'ultramontisme. On ne pardonnait pas à Louis XVIII et à Charles X d'avoir laissé subsister le Concordat de 1801 et les articles organiques, et de ne pas avoir donné à l'Eglise une indemnité comme aux émigrés (2).

(1) Il paraît qu'il ne l'était pas! (N. des *Annales.*)

(2) Assertion toute gratuite qu'on serait bien empêché de justifier. (N. des *Annales.*)

Sous Louis-Philippe, le clergé ne se fit aucune illusion ; il comprit à merveille qu'un gouvernement parlementaire et bourgeois ne lui permettrait jamais de travailler au rétablissement de sa domination. — En conséquence, et sous le prétexte que l'Eglise, acceptant tous les gouvernements de fait, ne doit pas se mêler aux hasards et aux responsabilités de la politique, le clergé proclama sa neutralité absolue, qui déguisait une scission complète. Il était tout simple, dès lors, qu'il abandonnât rapidement les idées gallicanes pour se rallier aux doctrines ultramontaines. Isolé, sans crédit, sans richesses, gêné dans ses moyens d'action, il n'avait nul intérêt à soutenir l'indépendance de l'Etat contre le Saint-Siége, tandis que tout le conviait à reprendre la fameuse thèse de l'Eglise catholique, dirigeant les rois et les peuples, et rendant au clergé la puissance d'un corps supérieur à tous les autres. — Le mouvement anti-gallican, aidé par les hommes politiques de la légitimité et du parti catholique, qui avaient adopté pour drapeau *la liberté de l'Enseignement*, eut donc un développement rapide dans l'épiscopat, dans le clergé inférieur, dans les séminaires et congrégations, et jusque dans la tribune des deux Chambres. — Tout était préparé pour un retour solennel vers Rome quand la révolution de 1848 éclata.

Le parti religieux, comme le parti légitimiste, son auxiliaire, accepta d'abord cette révolution qui abattait la branche cadette, usurpatrice et voltairienne. Il poussa vivement ensuite à la coalition de tous les éléments d'ordre public pour échapper aux démagogues; et c'est le même motif qui entraîna ses votes en faveur du Président : il frappait ainsi la république démocratique et sociale. — Mais quand il crut que Napoléon III, devenu successivement dictateur et empereur, consentirait à jouer le rôle d'un nouveau Charlemagne, *évêque du dehors*, il se montra dévoué et enthousiaste. — Certes, l'Empereur n'avait pas de pareilles idées : il voulait attacher solidement le clergé à l'Empire par un régime honorable de protection et de liberté. Il satisfaisait en cela un des grands besoins sociaux, tout en suivant une politique habile; mais il n'entendait point livrer l'Etat à l'Eglise. Le clergé, de son côté, supposait facilement ce qu'il désirait. — On vit donc, en 1852, et cela est

digne de remarque, le plus d'empressement et de sympathies dans la portion de l'Episcopat notoirement ultramontaine. C'était elle, en effet, qui était la mieux initiée par Rome aux projets d'envahissement, qui les suivait avec le plus d'ardeur, et qui cherchait, en conséquence, à se concilier la bienveillance du souverain et à l'engager dans les voies d'une large tolérance. Aussi insinua-t-elle tout d'abord la haute convenance de ce qu'elle appelait une transaction entre l'Eglise et l'Etat, savoir : la négociation d'une convention devant remplacer les articles organiques (1).

Or, comme on l'a dit au début de cette note, le catholicisme romain visant nécessairement à la domination séculière (2), le moment parut d'autant plus favorable pour marcher à ce but que le gouvernement semblait plus facilement y souscrire.

On avait la loi de la liberté d'enseignement. L'Empereur paraissait répugner à faire usage des prohibitions de la loi organique des cultes et de la loi sur les congrégations religieuses d'hommes : on se hâta donc d'organiser les conciles provinciaux et de multiplier les congrégations.

On avoua le dessein de s'emparer de presque tout l'Enseignement primaire en agissant sur les conseils municipaux par les curés, et en poussant les Frères de la doctrine chrétienne à refuser dans leurs écoles, bâties et dotées par les communes, la perception de la rétribution scolaire sur leurs enfants riches : ce qui est, pour ces Frères, une prime de plus de 3 millions payée par l'Etat au préjudice des écoles laïques.

On proposa à l'Empereur, sans lui en indiquer la portée, le fameux décret de 1852, qui détruit l'ancienne et sage jurisprudence du Conseil d'Etat, et qui permet l'extension presque illimitée des autorisations applicables aux congrégations de femmes.

On inaugura, malgré les vives répugnances de la majorité des évêques et des prêtres séculiers, *la liturgie romaine,* qu'on présenta à l'Empereur comme une simple affaire d'unité maté-

(1) Les évêques avaient-ils tort de demander l'abolition des articles organiques, qui sont contraires à la liberté de l'Eglise? (N. des *Annales.*)

(2) Assertion gratuite et absolument calomnieuse. (N. des *Annales.*)

rielle dans le culte catholique ; on se garda bien d'avouer que c'était l'atteinte la plus profonde portée aux usages et à la constitution de l'Eglise gallicane, le triomphe du romanisme en France, et une charge de plus de 6 millions imposée aux fabriques et aux communes (1). C'est ainsi qu'il a fallu, pour obliger liturgiquement le clergé à la prière du *Domine salvum*, prière exclue du bréviaire romain, obtenir un bref du Pape en 1858.

Tandis qu'on cherchait à s'emparer du peuple par l'instruction primaire, sollicitée au profit des congrégations, par toutes les associations laïques de bienfaisance (Saint-Vincent de Paul, Saint-François Régis, Saint-François Xavier, etc., etc.), par une foule d'œuvres de charité religieuse, on tentait aussi de s'emparer des enfants des hautes et des moyennes classes de la société, au moyen de nombrenx et vastes établissements d'instruction secondaire, fondés soit par les évêques, soit par des ordres religieux, jésuites, carmes, maristes, dominicains, etc. La loi de 1850, hostile à l'enseignement par l'Etat, portait ainsi ses fruits.

Quand à l'éducation des femmes, elle était et elle est presque tout entière dans les mains congréganistes, depuis les petites écoles rurales et les salles d'asile, jusqu'aux plus splendides maisons d'enseignement de Paris : il est impossible à l'élément laïque de lutter, sur ce terrain, contre l'élément religieux qui, en réalité ou en apparence, présentera toujours aux familles bien plus de garanties de moralité et de dévouement (2).

Mais il ne faut pas se dissimuler que l'éducation congréganiste, dirigée par les inspirations et les opinions cléricales, n'est guère sympathique ni au gouvernement actuel, ni aux idées du pays.

C'est pour cela que l'épiscopat et Rome ont toujours lutté pour que l'Etat n'ait sur ces établissements qu'une surveillance purement nominale, en alléguant que les congrégations religieuses ne peuvent admettre qu'un inspecteur ecclésiastique.

(1) Impossible de présenter sous un jour plus faux ce magnifique retour à l'unité de la prière publique (N. des *Annales*.)

(2) Précieux aveu à enregistrer (N. des *Annales*.)

En 1852, on a beaucoup trop cédé, sur ce point, dans les règlements faits à cette époque (1).

(*La suite au prochain numéro.*)

LA PUISSANCE ECCLÉSIASTIQUE (2).

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

II.

La puissance ecclésiastique est souveraine dans son ordre, c'est-à-dire dans la sphère de son activité propre et de ses attributions. Elle a été divinement instituée pour conduire les hommes à leur destinée suprême, qui est la vue et la possession de Dieu dans l'éternelle béatitude. Telle est sa fin directe et immédiate. C'est à elle qu'ont été confiées, dans la personne de son premier dépositaire, les clefs du royaume des cieux : *Tibi dabo claves regni cœlorum* (3). Or, en vertu de l'ordination divine, les hommes ne peuvent arriver au royaume des cieux ou à l'éternelle béatitude, que par l'assentiment de l'esprit aux vérités de la foi, par la participation de l'âme aux sources de la grâce et par la soumission de la volonté à l'autorité des lois. De là les trois éléments qui composent la puissance ecclésiastique.

Jésus-Christ en fait un pouvoir doctrinal : « Allez dans le monde entier et prêchez l'Évangile à toute créature ; celui qui croira sera condamné (4) ; » un pouvoir sacerdotal et sacramentel : « Prenez et mangez, ceci est mon corps, qui sera livré pour vous : faites cela en mémoire de moi. — Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux auxquels vous les remettrez et ils seront retenus à ceux auxquels vous les

(1) La vérité est que les règlements de 1852 restreignaient considérablement la liberté accordée par la loi du 15 mars 1850 ; l'Etat reprenait dictatorialement ce qu'on lui avait arraché, et reconstituait l'Université, dont la loi de 1850 n'avait pas même conservé le nom. (Note des *Annales*.)

(2) Discours prononcé par Mgr Freppel, évêque d'Angers, au sacre de Mgr Bataille, à Douai, le 21 septembre 1873.

(3) S. Matth., XVI, 19.

(4) S. Marc, XV, 15 et 16.

retiendrez (1) ; » un pouvoir législatif et judiciaire : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel. — Qui n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain (2). » L'enseignement, le sacerdoce, la royauté spirituelles, telles sont les trois formes sous lesquelles la puissance ecclésiastique est appelée de Dieu à s'exercer souverainement.

Et cette souveraineté de la puissance ecclésiastique découle de son origine même, de son objet et de sa fin. Seuls parmi les pouvoirs d'ici-bas, les pouvoirs de l'Église sont d'origine surnaturelle. A la différence des souverainetés humaines, ils ont été constitués en dehors des lois de la nature, par une intervention spéciale et extraordinaire de la Providence, par un acte direct et positif de la volonté divine se manifestant par l'organe du Verbe fait chair. Voilà pourquoi, dans la sphère qui leur est propre, ils échappent à toute domination humaine. Leur source immédiate est dans le Fils de Dieu : ils ne procèdent pas de l'homme, ils ne relèvent de l'homme à aucun titre, ni directement, ni indirectement. Vouloir les soumettre ou les subordonner à un pouvoir quelconque, d'origine purement naturelle, à un pouvoir d'un autre ordre que celui de la grâce et de la révélation, ce serait confondre toutes les notions et blesser, du même coup, la raison, le bon sens et la logique.

L'indépendance souveraine de la puissance ecclésiastique ne dérive pas moins de son objet. Car cet objet est en dehors et au-dessus du pouvoir et de la volonté des hommes. Il vous est loisible de faire ou de défaire ce qui est votre œuvre ; mais vous n'avez aucune prise sur l'œuvre de Dieu. Vos théories ou vos systèmes scientifiques peuvent se modifier d'un siècle à l'autre ; mais chaque fois que vous essayerez de mettre la main sur l'enseignement de l'Église, elle aura le droit de vous répéter, avec le Verbe incarné dont elle est l'unique interprète : *Mea doctrina, non est mea, sed ejus qui misit me* : « La doctrine que j'enseigne n'est pas ma doctrine ; c'est la doctrine de

(1) Ire aux Cor., XI, 24 et 25 ; S. Jean, XX, 23.
(2) S. Matth., XVI, 19 ; XVIII, 17, 18.

celui qui m'a envoyé (1). » Les institutions humaines dépendent plus ou moins de ceux qui les fondent; mais le culte qu'il a plu à Dieu d'exiger de ses créatures, mais le sacrifice qui est l'acte capital de ce culte, mais les sacrements qui empruntent leur vertu à ce sacrifice, toutes ces choses qui sont l'objet des pouvoirs de l'Église, Dieu a dû les soustraire au contrôle des hommes. Les nations peuvent être libres de se donner des lois, d'adopter les régimes politiques et les formes sociales qui leur paraissent le mieux appropriés à leurs besoins, à leurs intérêts et à leur tempérament; et, par le fait, en dehors du peuple juif, dont la mission particulière expliquait ce privilége, il n'y a jamais eu de constitution civile ou politique qui ait eu Dieu lui-même pour auteur. Mais la constitution de l'Église, la forme de son gouvernement, ses pouvoirs et ses lois organiques, tout cela est écrit de la main de Dieu même. Voilà pourquoi il n'est pas permis aux hommes d'y porter atteinte ni d'en troubler l'économie.

Et ce gouvernement de l'Église par elle-même, cette autonomie qui résulte de l'origine et de l'objet de ses pouvoirs, se déduit également de leur fin, qui est d'assurer les intérêts spirituels des hommes et leur destinée suprême. Or, les intérêts spirituels, dont c'est l'essence de primer tout le reste, ne sauraient être subordonnés aux intérêts temporels, qui sont d'un ordre inférieur; et la mission de conduire les hommes à leur destinée suprême ne peut ni relever, ni dépendre d'une mission moins haute : ce serait le renversement de tous les principes et le mépris formel des lois de la pensée. Si c'est à l'Eglise, et à l'Église seule qu'ont été confiées les clefs du royaume des cieux, il résulte de cette disposition divine que personne ne peut fermer ce qu'elle ouvre, ni ouvrir ce qu'elle ferme : *Aperit et nemo claudit, claudit et nemo aperit* (2); elle est souveraine et indépendante dans son ordre.

Grande, assurément, est cette puissance, mes très-chers frères, et j'ajouterai même qu'elle serait exorbitante si Dieu ne l'avait couverte à son sommet par le privilége de l'infaillibilité. Voilà ce qui la garantit contre tout excès. Il est impos-

(1) S. Jean, VI, 16.
(2) *Apocal.*, III, 7.

sible que l'Eglise s'attribue jamais un droit ou un pouvoir qu'elle ne posséderait pas réellement. Car l'autorité de l'Eglise est une partie essentielle de la révélation chrétienne : c'est un dogme, placé comme tous les autres dogmes, sous la sauvegarde de l'assistance divine. Il ne peut pas se faire que l'Eglise y ajoute jamais ou en retranche quoi que ce soit. En vertu des promesses de son divin fondateur, qui l'assiste dans son enseignement jusqu'à la fin des siècles, et qui l'a divinement armée contre les puissances de l'enfer, contre l'erreur et le mensonge; l'Eglise ne saurait errer quand elle détermine l'objet et l'étendue de ses pouvoirs (1). Conséquemment, nul n'a le droit de lui dire : Ce que vous faites n'est pas de votre compétence ; car c'est à l'Eglise de définir sa compétence et de la régler souverainement, comme elle a le droit de définir le sens et la portée de tous les dogmes et de tous les faits révélés. Ne parlez donc pas d'empiètements ni d'usurpations possibles ; la puissance ecclésiastique, telle qu'elle réside dans le pasteur suprême oû bien dans le corps des pasteurs unis à leur chef, ne saurait ni usurper ni empiéter sur un domaine qui ne serait pas le sien. Il peut y avoir tel abus de pouvoir particulier ou local : *vitia donec homines*, disait Tacite; mais chaque fois qu'il s'en produit, le recours est possible, le recours est facile, devant le tribunal suprême et infaillible que Jésus-Christ a constitué au centre de son Eglise pour réprimer les abus, arrêter les empiétements et contenir toutes choses dans les limites du droit, de la justice et de la vérité.

Et c'est pourquoi ni la puissance paternelle, ni la puissance civile n'ont rien à redouter de la puissance ecclésiastique pour le respect et le maintien de leurs véritables droits. Ces droits, c'est précisément la puissance ecclésiastique qui les affirme le plus haut, qui les proclame à la face du monde entier, et qui les consacre par sa propre autorité. Oui, la puissance civile, elle aussi, est souveraine dans son ordre ; et tant qu'elle se renferme dans le cercle des choses temporelles et séculières, qu'elle ne se met pas en opposition avec les divins préceptes, et qu'elle ne porte aucune atteinte aux droits de la conscience ni aux lois de la morale, les pouvoirs de l'Eglise

(1) S. Matth., XXVIII, 20; XVI, 18.

n'ont pas à y intervenir. Ni la puissance ecclésiastique ne dérive de la puissance civile, ni la puissance civile ne découle de la puissance ecclésiastique : elles émanent toutes deux de la même source qui est Dieu, l'une en vertu des lois établies avec la création elle-même, l'autre par l'institution directe et immédiate du Fils de Dieu.

Sans doute, celui à qui toute puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le roi des rois et le pontife des pontifes, aurait pu concentrer dans les mêmes mains le sacerdoce et l'empire ; mais il n'a pas voulu imposer ce double fardeau à des épaules humaines. Dans le plan de la Providence, ces deux souverainetés ne devaient se réunir que sur un point, au faîte de la hiérarchie ecclésiastique, et cela précisément pour qu'on ne pût les confondre nulle part. Pontife et roi tout ensemble, le Vicaire de Jésus-Christ devait puiser dans cette condition exceptionnelle et unique, assez de liberté et d'indépendance pour se faire écouter facilement des uns et des autres, pour imposer aux princes le respect des droits de l'Eglise et aux évêques le respect des droits de l'Etat.

Car c'est par le respect réciproque des droits de chacun d'eux et par l'accomplissement de leurs devoirs respectifs que doit se réaliser le plan providentiel ; et la vraie formule du rapport des deux puissances me paraît être celle-ci : distinction et harmonie partout ; séparation et hostilité nulle part. Aussi bien la puissance ecclésiastique et la puissance civile doivent-elles concourir finalement au même but, qui est le développement du règne de Dieu sur la terre comme une préparation du règne de Dieu dans le ciel. A l'Etat, le maniement et la gestion des affaires temporelles et séculières ; à l'Eglise, la direction et le soin des choses spirituelles et religieuses. L'un maintient l'ordre et la sécurité, afin que, suivant la parole de l'Apôtre, nous menions une vie paisible et tranquille : *Ut quietam et tranquillam vitam agamus* (1) ; l'autre nous apprend à traverser les biens de ce monde l'œil fixé sur les biens de l'éternité : *Ut sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus æterna* (2). Le salut des âmes est la fin directe et immé-

(1) I à Timothée, II, 2.

(2) Office de l'Ascension, *oraison de la messe.*

diate de la mission de l'Eglise; mais, par les vertus qu'elle inspire et les vices qu'elle étouffe, l'Eglise coopère avec l'Etat à la prospérité temporelle des individus et des peuples. Cette prospérité temporelle est la fin directe et immédiate de la mission de l'Etat; mais, par la liberté qu'il assure aux intérêts spirituels et par la protection dont il les couvre, l'Etat coopère avec l'Eglise au salut des âmes. Bref, comme l'écrivait le Pape Léon le Grand, chacune de ces deux puissances fait les affaires de l'autre, en faisant les siennes propres (1). L'Eglise rend à l'Etat, en force et en autorité morale, ce qu'elle reçoit de l'Etat d'aide et de garantie pour le libre exercice de son propre ministère. Et c'est, mes frères, par ce mutuel accord, fallût-il pour l'obtenir des sacrifices ou des concessions réciproques, c'est, dis-je, par un tel concert, par une telle assistance de part et d'autre que l'Eglise et l'Etat doivent contribuer, pour leur part respective, à réaliser ici-bas le plan de la divine Providence.

Ce plan, nous ne le savons que trop, sera toujours traversé par les erreurs et les passions humaines. Mais du moins suis-je heureux de pouvoir constater, sans crainte d'être démenti, que si, à l'heure où je parle, il y a quelque part des droits méconnus et des libertés enchaînées, ce n'est pas de la puissance ecclésiastique que proviennent les conflits. Jetez les yeux sur la carte du monde; qui est-ce qui usurpe en quelque lieu que ce soit et qu'est-ce qui empiète? Est-ce l'Eglise ou est-ce l'Etat? Où voit-on par exemple des évêques faire des codes civils, rédiger des constitutions politiques, imposer aux nations des formes de gouvernement? Nulle part sans doute. Mais ce que je vois par contre, ce sont, en Suisse, de misérables despotes qui s'improvisent théologiens, inventent des constitutions religieuses, bannissent les évêques et persécutent les prêtres qui, fidèles aux devoirs de leur charge, refusent d'accepter cette oppression inique des consciences. Ce que je vois, c'est, en Allemagne, un souverain et des ministres qui, non contents de chasser les ordres religieux, se mêlent de réglementer les séminaires, de faire ou de défaire à leur gré l'éducation théologique du clergé,

(1) Ep. XXXXIII, c. III, *ad Theodosium*.

de prononcer sur le degré d'orthodoxie des prêtres, et qui citent à la barre des tribunaux civils les évêques auxquels ces immixtions, aussi ridicules qu'odieuses, ne laissent de choix qu'entre le blâme ou le déshonneur. Ce que je vois, c'est, en Italie, un Parlement qui confisque les biens des couvents, trouble la vie religieuse à sa source même, et entrave autant qu'il est en lui le gouvernement général de l'Eglise. Voilà les usurpations et les empiètements dont nous sommes témoins au dix-neuvième siècle, et qui devraient soulever d'un bout du monde à l'autre un immense cri de réprobation de la part de tous ceux qui ont encore quelque souci du droit, de l'honneur et de la liberté.

Hâtons-nous de le dire à l'honneur de la France, de pareilles confusions dans les attributions des deux puissances sont devenues impossibles parmi nous; à part une secte qui n'a d'autre doctrine que le blasphème et ne connaît d'autre arme que la violence, l'idée d'une autonomie réciproque et le sentiment d'un mutuel respect ont prévalu partout; et vous avez tous applaudi quand le noble chef de la maison de France traçait ainsi les rapports de la puissance ecclésiastique et de la puissance civile : « Pleine liberté de l'Eglise dans les choses spirituelles, indépendance souveraine de l'Etat dans les choses temporelles, parfait accord de l'un et de l'autre dans les questions mixtes, tels sont les principes qui, au sein des sociétés chrétiennes, doivent, aujourd'hui plus que jamais, régler les rapports des deux puissances pour le bien de la religion et le bonheur des peuples. » Oui, voilà bien le vrai programme de nos droits et de nos libertés respectives. En y restant fidèles nous accomplirons sûrement le précepte du divin maître : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » : *Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo* (1).

Mgr Freppel, *évêque d'Angers.*

(1) S. Matth., XXII, 21.

LE BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES

(Suite.)

C'est pour toutes ces raisons, messieurs, que nous n'avons pas hésité à approuver le projet de décret; de même que la réunion des proviseurs et professeurs et le comité consultatif n'avaient pas hésité à l'accepter en le recommandant ainsi, avec l'autorité de leurs lumières et de leur expérience, à votre propre acceptation.

Il y a cependant ici des difficultés pratiques qu'il faut signaler et sur la solution desquelles la seconde commission à senti le besoin d'appeler toute l'attention et les lumières du conseil supérieur.

Et d'abord, dans l'application du nouveau décret, il y aurait, dit-on, pour MM. les professeurs de Facultés, chargés de l'examen des candidats, double peine et moins d'avantages.

Je rappellerai d'abord ici, messieurs, que ce sont des Facultés de province qui ont les premières demandé ce nouveau décret.

Et quant à MM. les professeurs de la Faculté de Paris, qui sont, par l'éclat de leur enseignement et par la haute distinction de leurs écrits, l'honneur des lettres françaises, leur dévouement, je le sais, se déclare prêt à ne reculer devant aucune fatigue, devant aucun sacrifice, pour assurer le succès de cette utile et nécessaire réforme.

On peut observer ensuite que l'examen étant désormais partagé, d'une part, chaque examen comportera moins de matières, et d'autre part, il ne sera pas nécessairement fait par les mêmes professeurs.

De plus, ils pourront avoir des auxiliaires. En effet, le règlement qui est soumis à notre examen porte ceci :

« Lorsque le nombre des candidats l'exige, plusieurs jurys siégent « simultanément.

« Des agrégés de la Faculté et, à leur défaut, des docteurs choisis « sur une liste annuellement dressée par le doyen de la Faculté et « proposée au ministre par le recteur, peuvent être appelés à com- « pléter le jury d'examen. »

Quant aux avantages convenables et nécessaires attachés à ces honorables, mais très-laborieuses fonctions, il sera facile au gouvernement de faire voter un crédit qui reconnaîtra comme il le convient, chez MM. les professeurs de Faculté, un dévouement et des intérêts qui doivent être avant tout respectés.

A ce propos, la Commission émet le vœu que les frais d'examen pour les deux épreuves séparées restent ce qu'ils sont aujourd'hui

pour la seule épreuve totale, et que les parents ne soient pas obligés à de plus grandes dépenses que par le passé.

Dans ce but, et pour éviter à un certain nombre d'élèves des frais de voyage trop considérables, on pourrait envoyer quelques Commissions d'examen dans les lieux les plus éloignés du siége académique; et des membres de l'Institut pourraient être à cet effet délégués par le gouvernement.

En facilitant les examens, on se rapprocherait de ce qui se pratique en Allemagne pour les examens de *maturité*, où un commissaire du gouvernement préside dans les gymnases le jury qui fait passer cet examen et délivre les diplômes.

Quant aux candidats, une première objection est celle qui se tire de l'âge. On dit : dans le système du décret on pourra être bachelier ès-sciences à l'âge de seize ans, tandis qu'on ne pourra être bachelier ès-lettres qu'à dix-sept ans. Or, dans cette situation, voici ce qui arrivera : pour gagner une année, les jeunes gens se précipiteront vers le baccalauréat ès-sciences. Ils déserteront de plus en plus la rhétorique et la philosophie que vous voulez relever.

Les études littéraires seront sacrifiées à la préoccupation exclusive de faire au plus vite sa carrière, et le remède que vous cherchez sera pire que le mal.

D'abord, nous l'avons vu, l'inconvénient existe aujourd'hui. Et nous avons démontré que le nouveau système amènera un plus grand nombre de jeunes gens à faire leur philosophie, et à la faire mieux. Ces raisons s'appliquent dans toute leur force aux jeunes gens qui ne se destinent pas aux carrières scientifiques. Quant à ceux qui s'y destinent, voici une réponse péremptoire.

Pourquoi ne fixerait-on pas le même âge pour les deux baccalauréats? On serait bachelier ès-sciences à dix-sept ans comme pour les lettres.

L'objection alors disparaîtrait pleinement, et voici comment, dans ce système, les choses pourraient être organisées : la première épreuve, l'épreuve littéraire, celle qu'on pourrait subir dès l'âge de seize ans, serait commune aux deux baccalauréats. Tous les candidats seraient tenus de la passer.

La deuxième épreuve seule différerait, et la partie scientifique y serait toujours plus ou moins étendue selon qu'on voudrait obtenir l'un ou l'autre diplôme. Mais la philosophie y aurait toujours sa place, et les candidats au baccalauréat ès-sciences pourraient très-facilement suivre un cours de philosophie, en même temps qu'ils feraient leurs mathématiques élémentaires.

Rien de plus facile, en effet, dans un cours de mathématiques élémentaires, que d'intercaler un cours de philosophie complet, qui s'organiserait avec deux leçons de deux heures par semaine, ou mieux avec quatre leçons d'une heure chacune. Ils se prépareraient donc à la deuxième partie du baccalauréat et feraient une philosophie, en même temps qu'ils feraient leur première année de mathématiques élémentaires, et seraient préparés, du même coup, par leurs cours de mathématiques, au baccalauréat ès-sciences, qui leur est nécessaire. Ils passeraient l'année suivante aux mathématiques spéciales. Tout se trouverait par là concilié.

Ainsi donc, le système proposé, s'il ne peut pas supprimer cette inclination fatale qui porte à découronner de la philosophie les études libérales, le combat efficacement du moins, en offrant le moyen de combiner cette étude avec la préparation aux carrières; tandis que l'autre système succombait là déplorablement.

Il faut de plus qu'on le sache, pour réduire l'objection à sa juste valeur : en fait, très-peu de jeunes gens prennent le baccalauréat ès-sciences avant dix-sept ans. Et il n'est pas nécessaire, en effet, qu'ils le prennent plus tôt. Bachelier à dix-sept ans, c'est-à-dire à la fin des mathématiques élémentaires, ils vont de là aux mathématiques spéciales, et ils ont alors trois ans pour se préparer à l'École polytechnique. Or, deux ans leur suffisent ; aussi beaucoup d'entre eux, je devrais dire la plupart, ne se font-ils recevoir bacheliers ès-sciences qu'à dix-huit ans.

S'il s'agit des candidats à Saint-Cyr, pour eux il y a moins de difficultés encore : car 1° leurs études sont moins étendues que celles des candidats à l'École polytechnique, et la limite d'âge est la même; ils ont donc du temps devant eux ; 2° les mêmes études, à peu de chose près, qui les préparent au baccalauréat ès-sciences les conduisent à Saint-Cyr. Il n'y a donc pas de retard occasionné par la fixation du baccalauréat à dix-sept ans.

Mais la réponse que nous venons de faire suscite une autre objection, c'est que ce système retarde d'un an l'entrée dans les écoles du gouvernement.

A supposer que cette assertion soit exacte, on avouera du moins que cet inconvénient n'en est pas un pour la très-grande majorité des jeunes Français qui n'entrent pas dans les écoles spéciales.

Mais si l'on a bien suivi les réponses que nous avons opposées aux objections précédentes, on doit être convaincu qu'en réalité celle-ci n'est pas fondée, et que, pour la plus grande partie, je dirai la presque totalité des candidats, l'entrée aux écoles ne serait pas

retardée. N'oublions pas qu'on ne peut entrer à Saint-Cyr avant dix-huit ans. Où serait alors le mal d'obliger ces jeunes gens à faire des études littéraires solides, avant d'appliquer leur esprit aux études spéciales ?

Cette obligation ôtera aux études littéraires, aux vraies études, à celles qui forment l'homme, ce caractère artificiel et hâtif qui en fait la faiblesse et en prépare la ruine. Elle laissera aux élèves le temps nécessaire pour le développement régulier et vraiment fécond de leurs facultés; et le diplôme qui couronnera leurs études sera alors ce qu'en Allemagne on appelle si justement le diplôme de *maturité*, c'est-à-dire la marque d'un esprit qui, loin d'être fatigué, affaibli et écrasé, — comme il arrive trop souvent, par la masse de ces notions mal conçues, mal digérées, qu'il a saisies, pour ainsi dire, au hasard et à la hâte, — se trouvera en possession de facultés solidement préparées et vraiment mûries pour l'étude des sciences et pour les carrières spéciales auxquelles il se destine.

Qui ne voit les grands avantages qu'il y aurait pour nos jeunes officiers à se présenter à l'Ecole militaire avec la vigueur et la discipline d'esprit, avec le goût du travail que donnent les humanités bien faites?

Mais on insiste encore, et l'on dit : La limite d'âge inférieure pour l'Ecole polytechnique est seize ans; or, les candidats qui sont en mesure d'entrer à cet âge, nous voulons qu'ils entrent sans retard, et sans être arrêtés par vos règlements; car ce sont toujours des jeunes gens très-distingués, qui deviennent souvent des hommes éminents.

On conviendra d'abord que les candidats de cette catégorie sont de rares exceptions, et l'on peut se demander s'il faut faire une loi pour des exceptions. On conviendra encore que ce ne sera pas un médiocre avantage pour ces rares candidats de pouvoir entrer à l'Ecole avec une éducation générale plus forte. Mais admettons qu'on doive faire une loi exceptionnelle pour cette catégorie de candidats, je suis prêt à y souscrire, persuadé qu'elle ne saurait avoir de fréquentes applications, ni, par conséquent, de fâcheuses conséquences : ne pourrait-on pas établir que, par exception, un jeune homme admissible à l'Ecole polytechnique à seize ans, c'est-à-dire à la limite d'âge inférieure, sera admis à passer en une seule fois l'examen complet du baccalauréat ès-lettres?

Quant aux candidats qui seraient exceptionnellement en retard, on a proposé pour eux plusieurs solutions :

1. Ne peut-on pas, a-t-on dit, leur accorder exceptionnellement de passer leur examen dans les mêmes conditions d'âge et d'examen qu'aujourd'hui?

2. Nous avons montré plus haut comment pour eux tout peut se concilier, et comment, dût-on ne pas reculer l'âge pour l'entrée dans les écoles, ils trouveraient facilement trois années pour leur préparation.

3. Mais enfin cette limite d'âge, ne peut-on pas la reculer à vingt-et-un ans, au lieu de vingt, pour les Ecoles militaires? Il est manifeste que ceci serait capital et d'une importance décisive pour relever dans nos colléges le niveau de la haute éducation intellectuelle de la jeunesse française (1).

Tant qu'on maintiendra les théories et les exigences actuelles, on condamnera, par la faute et la préoccupation des parents et des enfants, la haute éducation des jeunes intelligences dans notre pays à une irrémédiable infériorité. On verra de pauvres enfants de sept à huit ans, jetés dans l'étude du latin, s'étioler dans ce labeur ingrat, avant même de connaître les éléments de la langue française.

On verra une multitude d'élèves faire leurs classes sans faire leurs études. On verra la préparation hâtive aux examens annuler l'effet de toutes nos autres réformes, mutiler et décapiter les classes les plus élevées, et compromettre de plus en plus la haute éducation intellectuelle dans notre pays. Les meilleures traditions resteront impuissantes devant un système artificiel et factice, et l'on n'arrivera qu'à un abaissement continu des intelligences et des études, pour avoir voulu faire violence à l'invincible nature des choses.

En ne donnant pas aux jeunes gens le temps nécessaire, le temps sans lequel rien ne peut se faire de grand ni de durable, on n'aura donné à aucun, ni à ceux qui entrent dans les carrières civiles, ni à ceux qui se destinent aux carrières militaires, le goût de l'étude, l'amour de la science, l'habitude du travail. Or, ce sont là les

(1) Il faut souhaiter vivement que la limite d'âge pour les écoles soit reculée à vingt-et-un ans. Ce serait la solution la plus heureuse au point de vue de la haute culture intellectuelle, et celle qui laisserait le plus de temps aux études générales, si nécessaires dans l'éducation, avant l'époque où les jeunes gens abordent les études spéciales. Mais cette réforme, peut-être ne faut-il guère y compter. Il y a longtemps qu'on la demande, et, pour des raisons très-puissantes, sans doute, que je m'abstiens d'examiner ici faute d'une compétence suffisante, le ministère de la guerre s'y est toujours refusé. Il faut donc organiser les choses avec la limite actuelle de vingt ans. Or, je crois que le système proposé ici répond à toutes les objections et résout toutes les difficultés.

grands fruits de l'éducation. Mais, où les recueille-t-on ces fruits si précieux? En fait, sauf le mois qui précède l'examen, on ne travaille sérieusement et assidûment presque nulle part, même dans les écoles les plus célèbres : le noble, le généreux travail, les grands écoliers d'autrefois, où sont-ils? Sans doute il y en a encore, mais c'est le très-petit nombre; puis, qui ne l'a vu, qui ne l'a déploré?

L'examen passé, ces pauvres jeunes gens laissent là tout, les livres, le travail, l'étude; et dans les diverses carrières, sauf de rares exceptions, qui par là même sont infiniment honorables, ils abandonnent ensuite leur jeunesse et leur avenir à une oisiveté honteuse, meurtrière, par la triste raison qu'ils n'ont jamais connu ni les nobles plaisirs de l'esprit, ni les joies austères de l'étude, ni le bonheur du travail.

F. Dupanloup, *évêque d'Orléans.*

(*La suite au prochain numéro.*)

L'ÉGLISE ET L'USINE (1).

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Cependant la religion de Jeanne et de Jean-Pierre était une religion éclairée, parce que c'était une religion vraie. Ils avaient réfléchi à la situation, et ils s'étaient dit qu'il ne fallait rien précipiter, surtout rien omettre de ce qui pouvait conjurer le malheur dont ils étaient menacés. Le bon curé, qu'ils avaient pu voir un moment le matin, ne pouvant aller à l'usine ce jour-là, et à cause de ses occupations, et à cause de la répugnance qu'il éprouvait de se trouver, dans un jour de si grande fête, au milieu du travail des ouvriers et des machines, leur avait promis, et la chose était déjà faite, d'écrire au patron en faveur de Jean-Pierre, et de le prier de le recevoir le lendemain comme à l'ordinaire.

Il fut convenu que Jean-Pierre se rendrait à l'usine, comme s'il n'était rien arrivé, et qu'il verrait alors si les paroles du patron n'avaient été qu'une menace, ou s'il fallait décidément renoncer au travail qui faisait vivre la famille.

Le matin, il s'éveilla de meilleure heure encore qu'à l'ordinaire, il fit sa prière avec Jeanne : oh! les jeunes gens prièrent avec ferveur! Ils demandaient à Dieu le courage de supporter l'épreuve, ils lui demandaient de l'adoucir, si elle ne pouvait être évitée, et Jeanne recommandait plus particulièrement son frère à la sainte

(1) Reproduction interdite sans l'autorisation de l'administration des *Annales*.

Vierge et aux saints, pour qu'il restât toujours un bon chrétien, prêt à tout sacrifier à l'accomplissement du devoir.

Jean-Pierre se releva plein de résolution. Certes, il lui en coûtait de se rendre à l'usine, où il s'attendait bien à être accueilli par des rires moqueurs et par de mauvaises paroles, si on le recevait encore au nombre des ouvriers, et où il redoutait d'avoir à subir un affront bien sensible pour son cœur d'ouvrier sans reproche et de fils dévoué.

— C'est dur, dit-il à Jeanne, c'est bien dur.

— Oui, frère, mais c'est pour nos parents et pour le bon Dieu.

— Je le sais, et c'est cela qui me donne un peu de courage.

— Va, frère, fais ce que tu dois; le bon Dieu fera le reste.

— Prie pour moi, Jeanne.

— Jean-Pierre, tu n'as pas besoin de me le recommander.

— Chère sœur, s'écria le jeune homme en embrassant Jeanne et en pleurant, tu es mon ange; c'est toi qui m'as donné le courage d'aller droit dans toutes ces épreuves; je t'en remercie bien; continue de m'aider.

— Allons, Jean-Pierre, reprit Jeanne, ne nous attendrissons pas, cela ne vaut rien. Il est l'heure de partir; pars tout de suite. Nos parents dorment, ne les troublons pas. Je les ai entendus s'agiter jusque bien avant dans la nuit; ils reposent maintenant; espérons qu'à ton retour tu n'auras que de bonnes nouvelles à leur apprendre.

— Tu as raison, Jeanne, il faut que je parte. Prie pour moi, prie pour moi!

Et le jeune homme s'élança hors de la maison. Il faisait visiblement un bien grand effort sur lui-même pour retourner à l'usine après ce qu'on lui avait dit; mais le devoir était là, il s'y rendit.

Jean-Pierre évita heureusement la rencontre des ouvriers jusqu'à la porte de l'usine, et il en remerciait Dieu intérieurement lorsqu'il se trouva tout à coup en face du Parisien et de Jacques.

— Tiens, le jésuite! dit le Parisien assez haut pour être entendu de celui qu'il traitait en ennemi.

— Oui, c'est Jean-Pierre, reprit Jacques; je croyais qu'il ne devait plus travailler à l'usine.

— Hé! l'ami, cria le Parisien en élevant la voix et de son ton le plus méchamment sarcastique, nous nous sommes bien reposé, hier, n'est-ce pas, et aujourd'hui nous venons reprendre tout doucement notre besogne. Voilà une vie agréable!

Jean-Pierre fit semblant de ne rien entendre; mais cela ne faisait pas l'affaire du Parisien. Jacques, que la vue seule de son ancien

ami embarrassait toujours, s'était hâté de gagner son atelier. Le Parisien, devançant Jean-Pierre, s'arrêta au milieu de la porte, et comme celui-ci se disposait à passer sans rien dire :

— On salue, au moins, hurla-t-il, et du même coup il fit tomber à terre la casquette de Jean-Pierre.

Le jeune ouvrier bondit. Il était fort, et, animé par la colère, il eût pu écraser cet homme qui le persécutait depuis tant de mois et qui lui rendait la vie si amère. Ses yeux lançaient des éclairs ; il ne se possédait plus, et son bras se levait déjà, lorsque la pensée de Jeanne l'arrêta tout à coup. Il regarda autour de lui : Jacques était loin ; aucun ouvrier ne se trouvait là.

— Malheureux, dit-il au Parisien, réjouissez-vous de ce que personne n'a vu ce que vous venez de faire ; autrement, je ne sais si j'aurais pu me retenir. J'aurais mal fait, je le reconnais ; je ne dois pas me venger, mais l'insulte était si grave, que j'aurais pu faire quelque malheur.

Et il ramassa tranquillement sa casquette.

— Lâche ! cria le Parisien, qui avait tremblé un moment, et que rassurait la douceur de son adversaire.

Jean-Pierre porta la main sur son cœur pour en comprimer les battements. Il ne répondit pas ; il passa et laissa le Parisien continuer ses insultes sans se retourner.

En une minute, il venait de remporter sur lui-même une victoire qui le transformait entièrement : ce n'était plus un simple ouvrier, hésitant parfois dans le chemin du devoir, et combattu entre les sentiments contraires de la nature et de la religion ; c'était un héros. Rien ne lui coûterait plus désormais, et l'on ne devrait plus être surpris de lui voir accomplir les actes du plus sublime dévouement.

Cette minute avait été le moment critique, le moment décisif, comme il s'en trouve pour chacun dans la vie. En se vengeant, il perdait tout le fruit de ses efforts passés ; il n'était plus qu'un homme vulgaire ; de chute en chute, il pouvait tomber au niveau de ce misérable qui l'insultait et qui se réjouissait des maux qu'il lui faisait souffrir ; en pardonnant, il s'élevait jusqu'aux plus sublimes sommets de la vertu : il se montrait véritablement homme, véritablement chrétien.

Il se rendit à son atelier.

Mais, comme il entrait, le contre-maître lui dit :

— Jean-Pierre, j'ai ordre de ne pas vous recevoir.

— L'ordre vient du patron ?

— Du patron lui-même.

— Que dois-je faire?

— Vous n'avez qu'à passer à la caisse, et l'on règlera votre compte.

Jean-Pierre se rendit tranquillement à la caisse.

— Voici votre compte, dit le caissier.

— Ne pourrais-je voir le patron?

— Essayez, mais je sais qu'il y a ordre de ne pas vous recevoir.

Jean-Pierre salua, il était triste, mais tranquille. Il n'insista pas. Il avait fait tout ce qu'il devait. Le reste était entre les mains de Dieu. Il sortit. Les ouvriers étaient entrés pendant qu'il était avec le caissier. Il se félicitait de n'en trouver aucun sur son chemin, lorsqu'il entendit un cri derrière lui :

— Bon voyage!

C'était le Parisien, qui avait voulu lui lancer ce dernier trait. Il reconnut bien sa voix; il ne se retourna pas, et continua son chemin, priant Dieu de pardonner à ce malheureux, et demandant d'avoir le courage de lui rendre un jour quelque service si l'occasion s'en présentait.

Lorsqu'il fut loin de l'usine, il sentit son cœur soulagé d'un grand poids. La catastrophe redoutée était arrivée; il trouvait qu'elle n'était pas aussi difficile à supporter qu'il l'avait pensé.

Il monta directement à l'église, où il pria longtemps. Puis il s'agenouilla sur la tombe de quelques personnes chères, et la pensée de la mort vint encore le fortifier :

— Après tout, se dit-il, cette vie n'est qu'une épreuve, et l'épreuve est courte. Qu'ai-je à me plaindre? Oh! c'est ce malheureux qui est à plaindre.

Et il remercia Dieu de lui avoir donné la force d'accomplir son devoir.

Quand il rentra à la maison paternelle, Jeanne était sur le seuil :

— C'est fini? dit-elle.

— Oui, c'est fini, que le bon Dieu soit béni! Et nos parents?

— Là est l'épreuve, reprit Jeanne; mais ils sont préparés, tout se passera bien.

Il entra.

La mère pleura beaucoup et se lamenta longtemps, le père se plaignit de ses douleurs, mais il n'y eut pas de récriminations trop violentes. Jeanne avait élevé ces cœurs vers Dieu, elle leur avait montré que Jean-Pierre ne pouvait agir autrement qu'il n'avait fait, elle avait ranimé leurs sentiments chrétiens, et lorsque Jean-

Pierre, après avoir tout raconté, leur demanda leur assentiment :

— Tu as bien agi, mon enfant, dit la mère ; la volonté de Dieu soit faite !

— Garçon, c'est bien, ajouta le père.

Il les embrassa ; tous mêlèrent leurs larmes : la résolution de Jean-Pierre exaltait ces âmes simples, et les deux vieillards commençaient à entrevoir, comme leurs enfants, les beautés et les ravissements du devoir généreusement accompli.

La journée se passa tranquillement. C'était le jour des morts : Jeanne et Jean-Pierre montèrent à l'église pour l'office, puis ils revinrent par le bois, dont les feuilles jaunissantes tombaient en tourbillonnant au moindre souffle du vent.

— Voilà, dit Jeanne, dont l'âme était naturellement poétique comme toutes les âmes pures et profondément chrétiennes, voilà bien l'image de notre vie. Te rappelles-tu, au printemps, comme nous faisions de beaux rêves. L'ouvrage allait bien, et l'on venait de t'augmenter ; nos parents ne se portaient pas trop mal, et nous voyions l'aisance revenir dans le ménage, grâce à toi, mon bon frère.

— C'est du temps passé ; tout cela s'est flétri comme ces feuilles que nous voyons tomber, et qui étaient si vertes alors, et qui nous semblaient si belles, pendant que nous nous promenions avec nos parents dans ces belles allées.

— Les feuilles mortes sont bien mortes, elles ne ressussitent pas.

— Non, sans doute, frère, mais il en poussera d'autres ; l'hiver passera, le printemps reviendra. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour nous ? Ce qui nous arrive, c'est une rude tempête ; mais les tempêtes ne durent pas toujours ; le vent s'apaise, le ciel se découvre et le soleil reparaît. Nous verrons encore de beaux jours, frère, ne te désespère pas.

— Oh ! Jeanne, je ne désespère pas, je ne me décourage pas. Quelque chose me dit aussi, au fond du cœur, que cela ne durera pas, que les beaux jours succèderont bientôt à ces jours tristes, sombres, et que ces beaux jours ne seront plus suivis de jours mauvais. Vois-tu, Jeanne, je suis affligé à cause de nos parents, mais, en même temps, je sens au dedans de moi un bonheur immense, un bonheur incompréhensible. Je suis triste et je suis heureux. Ils ont beau faire, ils ne pourront pas m'enlever ce bonheur. Ce Parisien...

— Jean-Pierre, tu sais qu'il faut pardonner à ses ennemis.

— Sois tranquille, ma chère Jeanne, je ne lui en veux pas. Me

croiras-tu ? il me semble, au contraire, que je l'aime comme jamais je n'ai aimé ce pauvre Jacques. Je voudrais être à même de lui rendre quelque grand service, je voudrais pouvoir lui montrer que je n'ai pour lui que de l'amitié, je voudrais en faire un bon chrétien. Quel bien il ferait autour de lui, s'il était chrétien ! Je n'approuve certes pas ses manières, je suis révolté de ses discours et de sa conduite, mais je reconnais qu'il y a chez lui quelque chose d'entraînant ; s'il était bon, il aurait pour le bien une puissance extraordinaire. Ce n'est pas un homme comme un autre, vois-tu ? Songe qu'il a tourné tous les ouvriers et qu'il a fini par tourner le patron lui-même. Quel malheur qu'il ait été si mal élevé !... Mais, que veux-tu, dans ce Paris, dans ces ateliers où il y a tant de mauvais ouvriers...

Jeanne laissait aller son frère, heureuse de l'entendre parler ainsi, et admirant quels progrès il avait tout à coup faits dans ces vertus que le christianisme inspire, mais qu'on ne possède à ce degré de perfection qu'après de longs efforts sur soi-même et souvent de rudes combats contre la nature.

En même temps qu'elle admirait, elle s'inquiétait. Il y avait, dans l'expression du visage de Jean-Pierre, quelque chose d'exalté qui lui fit craindre un commencement de maladie. Lorsqu'elle entendit ensuite Jean-Pierre parler avec son calme ordinaire, lui faire part de ses projets d'avenir, lui dire que, dès le lendemain, il se mettrait en route pour chercher de l'ouvrage dans les environs, elle se rassura de ce côté ; mais elle entendit aussi une voix intérieure qui lui disait que Jean-Pierre, en quelques jours, avait accompli des actes qui remplissent une longue vie :

— Mon Dieu ! pensait-elle, c'est un saint ; si le bon Dieu allait le rappeler à lui !

Puis elle se mit à rire de ses terreurs, elle les raconta à Jean-Pierre, qui en rit beaucoup avec elle, et les deux jeunes gens retournèrent joyeux à la maison paternelle, où leur gaieté fit aussi rentrer un peu de joie.

Le lendemain, comme il en était convenu avec sa sœur, Jean-Pierre se mit en route pour trouver de l'ouvrage. Disposé à accepter tout ce qui se présenterait et qu'il serait capable de faire, il trouva, à deux lieues du village natal, ce qu'il cherchait. C'était un peu loin : il ne pouvait revenir tous les jours à la maison paternelle ; mais il demanda à pouvoir y revenir du samedi soir au lundi matin, et la chose fut convenue.

Sa bonne mine prévenait en sa faveur : le fermier qui le prenait

à son service, et à qui il avait dit que, bien qu'ignorant du métier, il ferait tout son possible pour le satisfaire, l'avait volontiers cru sur parole, parce qu'il y avait dans son accent un ton de sincérité qui attirait aussitôt la confiance. Il fut décidé qu'il commencerait le lundi suivant.

Jean-Pierre revint le soir à la maison avec cette bonne nouvelle. Le gain était moins fort qu'à l'usine, sans doute, mais il était raisonnable, et l'on pouvait compter que le jeune homme avec son courage et son intelligence, obtiendrait bientôt une augmentation.

(*La suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS

Le fameux Barnum. — Quelques détails biographiques sur ce fameux charlatan, qui vient de passer à Paris, ne seront pas sans intérêt.

Phinéas-Taylor Barnum est âgé aujourd'hui de soixante-trois ans. Il est né en 1810, dans le Connecticut.

Un beau jour de 1834 qu'il se promenait dans la campagne, il avisa une vieille négresse qui cueillait des feuilles de tabac.

— On ne peut pas être plus vieille que ça, se dit-il. Quel âge as-tu?

— Quatre-vingts ans.

— Quatre-vingt et quatre-vingt font cent soixante... Où est ton maître?

Une demi-heure après, il avait acheté la vieille négresse au prix de mille dollars, et, au bout de huit jours, l'exhibait comme la nourrice de Washington, âgée de cent soixante ans.

Cela lui rapporta cinq cent mille francs. Le jour où mourut le vénérable pseudo-phénomène, Barnum lui fit des funérailles patriotiques, avec discours émus à dix dollars l'un, et banquet à un dollar par tête.

Barnum avait fait là une grande perte; avant de retrouver une occasion aussi belle d'empocher l'argent des « snobs », il végéta cinq ans dans la misère la plus complète, courant les cirques forains et avalant avec résignation des étoupes. Inutile de dire qu'il avait mangé au fur et à mesure ses bénéfices.

Au bout de cinq ans, il finit par acheter à crédit un cabinet de curiosité de New-York, l'*Américan Museum*, et fit une véritable fortune en y exhibant tour à tour les monstres les plus invraisemblables.

Il montra successivement un animal antédiluvien fabriqué par lui, et orné de six ailes et de huit pattes; une prétendue sirène des

îles Fidji qui sifflait le *Yanke-Doodle,* des rats à trompe et des chefs indiens en costume de guerre.

En 1855, Barnum, qui réalisait à son musée cent mille dollars de recettes annuelles, fit la rencontre de Charles Stration, devenu célèbre depuis sous le nom de Tom Thumb, ou général Tom Pouce. Cet enfant, âgé de cinq ans, passa pour en avoir quinze, et, après avoir été dressé pendant plusieurs mois à jouer convenablement son rôle, il parcourut l'Europe et fut admis devant nombre de « têtes couronnées. »

Après cette gigantesque mystification, vint l'affaire de Jenny Lind — le chef-d'œuvre de Barnum. Barnum engagea la cantatrice suédoise pour une série de cent cinquante concerts, et la produisit de ville en ville aux Etats-Unis. Tous frais et honoraires payés, il réalisa, nets, 3 millions de bénéfices.

Quand Jenny Lind lui manqua, Barnum se mit en tête de montrer, en Amérique, la maison où était né Shakespeare, mais les Anglais se fâchèrent tout rouge, et il fallut renoncer à son intelligent projet.

Devenu millionnaire, Barnum voulut tâter de la politique, et il posa sa candidature pour la législature du Connecticut en 1865, mais il échoua.

Depuis lors, il dirige tranquillement un Muséum de New-York, où il a exhibé depuis quelques années des poissons chanteurs — automates qui avaient des boîtes à musique dans le bas-ventre; un couple de pigeons dorés, qu'il galvanisait tous les matins; un crocodile apprivoisé, des chiens savants, des ténors et des géants polynésiens.

M. Barnum est en relations suivies avec le directeur d'un étrange établissement la « Table d'hôte des Monstres, » sise route de la Révolte. C'est là que se réunissent tous les phénomènes de passage à Paris, hommes sans nez, femmes à barbe, etc.

Après le désastre de Sedan, il écrivit à M. de Bismark pour lui demander de lui céder Napoléon III, qu'il voulait montrer moyennant un dollar! Barnum déclarait du reste qu'il verserait les trois quarts de ses bénéfices dans la caisse du Trésor français, pour le paiement de l'indemnité de guerre!

M. Barnum fera bien de ne pas aller en Prusse, car M. de Bismark fut extraordinairement exaspéré de ce qu'il prit pour une mauvaise plaisanterie.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

15. — La France et son drapeau, lettre à M. le général Bourbaki, par l'abbé Augustin Serres; in-8 de 72 pages; Paris, 1873, chez Ch. Douniol, rue de Tournon, 29.

Cette brochure contient deux parties d'une longueur à peu près égale : l'une est l'introduction, l'autre est la lettre au général Bourbaki; les deux sont inspirées par un grand amour de la religion et de la patrie. Il ne nous convient pas, du reste, de discuter ici les opinions de M. l'abbé Serres sur le drapeau de la France, et, en particulier, sur le drapeau tricolore; il nous suffira de dire qu'il se trouve, dans cette brochure, d'excellentes idées sur la nécessité de donner à la religion sa place dans le gouvernement des choses humaines, et des vues intéressantes sur les couleurs du drapeau national actuel.

16. — Mémoires d'une pétroleuse, par A. Téran; in-12 de IV-252 pages, Paris, 1874, chez Ch. Douniol.

Ce livre est un roman; mais la fiction ne porte que sur la trame, et la plupart des scènes qui s'y déroulent sont empruntées à la mémoire de l'auteur bien plus qu'à son imagination. Initié depuis bien des années aux mystères de cette population indigente qui abonde dans toute grande ville, et particulièrement dans notre capitale; il lui a été facile de ne présenter aux lecteurs que des personnages dont il avait étudié sur le vif le caractère et la physionomie. De plus, ayant eu le triste privilége d'examiner de très-près les acteurs du grotesque drame de la Commune, il s'est attaché à leur prêter de préférence les faits et gestes dont il avait été personnellement témoin. L'histoire se mêle donc ici à la fiction, et la fiction sert à mieux comprendre l'histoire. Inutile d'insister sur l'intérêt que présentent ces scènes encore si voisines de nous, et sur l'utilité qu'il y a à les présenter au lecteur.

17. — Du matérialisme contemporain, *ses doctrines malsaines et leurs funestes conséquences*, démonstration d'après l'histoire de l'existence de Dieu, par P. Dupray; in-8 de XVI-280 pages; Paris, 1874, chez Ch. Douniol.

On ne saurait trop multiplier et répandre les livres qui combattent le matérialisme, ce qui revient à dire l'athéisme, qui est la conséquence logique de toutes les erreurs, et qui n'a pris tant d'extension de nos jours, que parce que les erreurs tolérées ou même protégées ont fini par arriver à leurs conséquences naturelles. Mais les raisonnements ne vont pas à toutes les intelligences; la plupart des hommes comprennent mieux les faits et en sont plus frappés. C'est pourquoi, en lisant le titre du livre de M. Dupray, nous nous attendions à trouver une démonstration de l'existence de Dieu par les faits, démonstration qui serait des plus opportunes et des plus utiles. L'auteur n'a pas ainsi compris la portée de son titre, et il s'est contenté de montrer ce que sont les doctrines matérialistes et

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

athées par des citations qui offrent, d'ailleurs, un très-grand et souvent un horrible intérêt, et par des considérations qui méritent d'être méditées. Son livre témoigne de nombreuses lectures, d'un jugement sain, et la doctrine qu'il contient est profondément spiritualiste. Mais nous croyons qu'il reconnaît une trop grande autorité à des ouvrages de troisième main, comme le Dictionnaire historique de M. Bouillet, qui n'est pas sans reproche, il s'en faut, et, quoiqu'il confesse avec une franchise et une simplicité qui l'honorent, son inexpérience dans l'art d'écrire, nous sommes bien obligé de dire que cette inexpérience est, en effet, assez grande, qu'elle rend le style lourd et parfois obscur, et qu'elle empêche ainsi un livre très-bien pensé d'avoir l'utilité qu'on en pourrait attendre. Si donc nous recommandons cet ouvrage pour le fond, nous ne saurions le faire pour la forme, et nous le regrettons d'autant plus que le fond nous paraît meilleur.

19. — Bonsens et Girouette, par L. Le Briard; in-32 de 142 p ; Paris, 1874, chez Th. Olmer, rue des Saints-Pères, 16; prix : 50 centimes.

Ceci, dit M. Roussel dans l'*Univers*, est une sorte de pamphlet, sous forme de dialogue entre un ancien jardinier du nom de *Bonsens* et un charron qui répond à celui de *Girouette*. Girouette est fort en peine de confier à Bonsens une foule d'idées qui lui trottent par la tête depuis qu'il a lu un écrit de son conseiller général, M. Vas y-voir, impie renforcé, lequel, entre autres choses, estime qu'il est bien inutile d'aller à la messe. Mais ce n'est pas là le quart ni le huitième des bourdes accumulées contre la religion dans l'écrit du conseiller général, et qui ont passé dans la tête de Girouette. Les accusations ordinaires contre les Papes, contre le clergé, etc., y font figure à côté de plusieurs autres inepties. Bonsens écoute tout cela, et, avec une bonhomie qui n'exclut pas la finesse, il palpe, examine et dissèque chacune de ces vulgaires objections, si bien qu'à la fin il ne reste rien de l'opuscule du libre-penseur dans l'esprit de Girouette désabusé. Nous avons lu d'un bout à l'autre ce petit volume, qui révèle chez l'auteur anonyme un vrai talent, et nous ne saurions trop recommander son œuvre pour la propagande. Le dialogue, qui est vif, alerte et nourri de vérités, donne un charme particulier à cette controverse, qui est à l'usage du peuple et mise à sa portée, mais qui peut aussi bien servir à l'instruction de plusieurs gens d'esprit. Ceux qui veulent éclairer le peuple sur les objections qu'on sème à profusion contre l'histoire et contre le dogme, ne sauraient mieux faire que de lui donner à lire ce spirituel débat entre Bonsens et Girouette.

J. Ch.

Le Gérant : Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

30 octobre 1873.

Le Saint-Père vient de faire publier une Constitution relative aux Vicaires capitulaires et aux évêques qui sont élus et nommés aux siéges vacants. Nous avons, dans un de nos derniers numéros, en racontant l'histoire du schisme du Cuba et en publiant la sentence portée par la Congrégation du Concile contre les schismatiques, fait connaître dans quel sens est réglée la question des vicaires capitulaires et des évêques élus. La nouvelle Constitution pontificale rappelle et confirme les règles si sages tracées par les Souverains-Pontifes et par les Conciles, et a ainsi pour but de prévenir les abus et les conflits dont la violation de ces règles est la source. Nous publierons, dans notre prochaine livraison, la traduction de cette Constitution avec le texte latin en regard.

Pendant que Pie IX veille ainsi à l'observation des canons et à la défense des droits de l'Eglise, la Révolution continue son œuvre à Rome, comme en Espagne, en Suisse et en Allemagne.

Le 21 octobre s'est accomplie ce qu'on appelle en Italie la *prise de possession* des couvents d'où l'on expulse les religieux. C'était le tour des Jésuites, qui doivent avoir évacué leurs cellules le 2 novembre au plus tard. Le Gesù, Saint-André, le collége romain, d'autres maisons où ces religieux, si aimés du peuple romain, avaient des établissements, ont été déclarés propriété de l'Etat. On se demande ce que vont devenir, entre les mains sacriléges des spoliateurs, les chambres vénérées, aujourd'hui transformées en sanctuaires, où vécurent et moururent saint Ignace, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas de Kostka, le bienheureux Berchmans; ces maisons, ces édifices, ces bibliothèques et cet Observatoire du collége romain dont Pie IX a payé les instruments de ses propres deniers, ve-

nant de dons particuliers, et de la pieuse munificence des Papes, des princes et de simples fidèles. La Révolution a décrété qu'il convenait de s'en emparer et elle met la main dessus, sous prétexte d'utilité publique, en jetant dédaigneusement aux religieux qu'elle dépouille un titre de rente de 300 francs aux uns, de 600 francs aux autres, comme s'il était possible à des religieux dispersés de vivre à aussi peu de frais qu'en communauté.

Le prince de Bismark doit être content de ses Italiens; ils font vite, et la visite de Victor-Emmanuel à Berlin porte ses fruits.

Rien ne saurait peindre la consternation des vrais Romains à la vue de pareils attentats; cette consternation n'est égalée que par la jubilation des spoliateurs, qui voient s'approcher ainsi le temps où l'Eglise, entièrement dépouillée, n'aura plus qu'à se réfugier dans les catacombes ou à disparaître.

Écoutons un de leurs journaux : « L'histoire moderne, écrit la *Libertà* du 22 octobre, nous fournit déjà bon nombre d'exemples de Jésuites expulsés de leurs couvents. Dans chaque Etat où ils ont planté leurs tentes, ils se sont vus un beau jour contraints de les lever à toute vitesse, s'enfuyant pour sauver leur vie. Mais nulle part, autant qu'il est permis de s'en souvenir, leur expulsion ne s'est passée comme elle s'est passée hier à Rome. Nulle part leurs couvents ne leur ont été pris comme cela s'est fait ici. Ils n'ont pas été obligés de fuir devant un peuple se ruant sur eux en fureur. Au lieu d'être obligés de chercher leur salut dans la fuite et sous des déguisements, ils ont été les paisibles spectateurs de la prise de possession de leurs maisons. Au lieu de devoir se blottir en quelque coin, ils peuvent vivre, comme simples particuliers, où il leur plaît et se présenter aux établissements de l'Etat pour y toucher la pension qui leur est attribuée. »

En un mot, pour résumer la pensée de la *Libertà*, la besogne a été faite proprement. On vole les religieux, on les chasse de chez eux, mais on ne les tue pas et on leur laisse un morceau de pain à dévorer : qui n'admirerait ce progrès et cette civilisation moderne avec laquelle on prétend que le Pape doit se réconcilier ? Il serait difficile d'imaginer un plus profond cynisme

chez les spoliateurs. L'*Indépendance belge*, l'un des principaux organes de la franc-maçonnerie européenne, a pourtant trouvé mieux encore; elle a trouvé que les Jésuites reconnaissaient sans doute le bien fondé de la conduite des spoliateurs, puisqu'ils se sont contentés de protester contre l'attentat dont ils sont victimes, sans se faire saisir par les gendarmes et traîner par les cheveux pour sortir de leurs maisons.

Il y a d'un côté la force qui procède avec une douceur relative, de l'autre le droit qui proteste sans éclat : la libre-pensée se range du côté de la force et se moque agréablement du droit. C'est la dignité moderne et la liberté moderne!

L'homme qui préside à ces honteuses exécutions est M. le comte Pianciani, l'un de ces rares transfuges de la noblesse romaine que la Révolution emploie à ses œuvres, et qui n'a pas rougi d'expulser des religieux parmi lesquels, tout récemment encore, un membre de sa famille occupait un rang distingué.

Au reste, cet homme veut aller jusqu'au bout. Il demande maintenant, ou on lui fait demander, la faculté d'occuper une vingtaine d'autres couvents, sous prétexte d'y établir des bureaux d'administration, des écoles communales, etc. Enfin, il veut faire passer sous la direction de la commune de Rome 13 colléges, écoles et établissements d'éducation, où l'on enseigne encore à craindre Dieu et à observer ses commandements, ce qui est tout à fait contraire au progrès moderne. Nous allions oublier que le comte Pianciani demande aussi 24 conservatoires où sont élevées les jeunes filles romaines. Ce sectaire veut tout absorber,

Et son impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Les libéraux et francs-maçons suisses marchent avec ardeur dans les mêmes voies.

Nous avons vu que les *vieux catholiques* se sont emparés de l'église Saint-Germain. M. Loyson a osé célébrer la messe dans ce temple enlevé aux catholiques ; il est monté en chaire, et il a essayé de justifier sa conduite. Ce n'était pas difficile devant

l'auditoire de mécréants qui l'écoutaient, ce sera plus difficile devant l'opinion publique, que le spectacle de tant d'infamies n'a pu encore entièrement pervertir.

Le *Journal de Genève*, le confrère en maçonnisme de l'*Indépendance belge*, s'est édifié à cette ignoble parodie du culte catholique; c'est une chose étonnante comme ces écrivains de la libre-pensée, qui ne voudraient pas mettre le pied dans nos églises et qui ne croient à rien, écoutent avec empressement et édification la parole des apostats et suivent avec componction les cérémonies sacriléges qui excitent le dégoût des honnêtes gens.

Les vrais catholiques de Genève, privés d'une de leurs églises paroissiales, ont acquis l'ancien Temple-Unique, où se réunissaient les francs-maçons; cette église, leur propriété particulière, sera dédiée au Sacré-Cœur. Ce sera, au milieu des tribulations actuelles, une nouvelle conquête du catholicisme sur la libre-pensée.

Le conseil de fabrique de Saint-Germain, a envoyé une vigoureuse protestation aux membres du Conseil administratif de la ville de Genève. Le libéral Carteret y a répondu en révoquant M. Fleury de ses fonctions de chapelain de l'Ecole secondaire des jeunes filles, fonctions qu'il remplit depuis huit ans; mais, dit le libéral Carteret, « l'élection des curés de la paroisse de Genève venant d'indiquer clairement le sentiment des catholiques, il ne paraît pas possible au département de l'instruction publique qu'un prêtre ayant des idées très-opposées à celles qui ont été ainsi manifestés, continue à donner l'instruction religieuse dans un établissement qui reçoit tout particulièrement les enfants de la ville de Genève et de la banlieue. »

M. l'abbé Fleury a répondu à cette injonction brutale par une lettre fort digne; mais les tyrans de Genève savent bien ce qu'ils font, et ce ne sont pas les raisons qui les feront reculer. M. l'abbé Gottret, chapelain catholique des colléges, a été pareillement révoqué. C'est la suppression de l'enseignement catholique, qui va être remplacé par l'enseignement schismatique des apostats.

Oh! oui, la liberté moderne est une belle chose et le libéralisme est bien séduisant!

L'Allemagne voit chaque jour s'accomplir de nouveaux actes de persécution. Il faudra bien aller jusqu'au bout. M. de Bismark commence à savoir ce que c'est qu'un évêque et à reconnaître que le droit ne se laisse pas facilement vaincre par la force. Mais son orgueil ne peut supporter la défaite ; il se brisera plutôt que de céder, mais nous avons la promesse divine : *Omnis qui ceciderit super illum lapidem conquassabitur.* M. de Bismarck ne fera pas mentir la parole de Jésus-Christ.

Mgr Ledochowski vient d'être condamné par un tribunal laïque à deux mois de prison et à l'amende pour avoir menacé un prêtre d'excommunication. Le gouvernement prussien se fait ainsi juge de l'orthodoxie catholique. L'État met la main sur la fonction sacerdotale pour la régler et la distribuer à sa guise. N'est-ce pas là le césaro-papisme qui a été rêvé par tant d'empereurs d'Allemagne, et que les victoires de la Prusse voudraient de nouveau imposer au monde chrétien ? D'après la doctrine bismarkienne, l'évêque ne peut plus gouverner son diocèse ; ses fonctions spirituelles relèvent d'un légiste ou d'un militaire résidant à Berlin. Et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que cette doctrine obtient l'adhésion même de journaux français, qui se donnent pourtant pour les seuls vrais défenseurs de la liberté !

Il est donc plus que jamais nécessaire de prier pour que Dieu éclaire les esprits, pour qu'il fortifie le courage de ses fidèles adorateurs, et qu'il fasse enfin triompher cette vérité qui est l'élément essentiel de la bonne liberté et de l'ordre.

En France, le mouvement de prière grandit chaque jour, et nous voyons l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Autriche, l'Espagne s'y unir pour demander la fin des tribulations de l'Église et le salut de cette France dont la prospérité importe tant à la tranquillité du monde. Encore une fois, nous devons renoncer à citer les lettres épiscopales et les lettres des députés qui nous poussent à la prière publique et aux œuvres de pénitence et de réparation. Dans ce mouvement général, qui va faire de toute la France une nation suppliante pendant les deux neuvaines dont l'une commencera le jour de la Toussaint, et l'autre le dimanche 9 novembre, il y a des faits particuliers bien tou-

chants et qui permettent d'espérer enfin ce salut qu'on demande de toutes parts avec tant d'instances.

Ainsi l'on écrit d'un grand collége du Midi : « Nous avons *la prière perpétuelle :* un élève est constamment en prière devant le Saint-Sacrement depuis cinq heures et demie du matin jusqu'à huit heures du soir. Chacun reste cinq ou six minutes et est relevé par son condisciple qui vient le remplacer. Voilà huit jours que cette prière dure ; elle continuera jusqu'au 9 novembre, jour de clôture de la neuvaine. Il y a donc toute la journée devant le Tabernacle un enfant en prière pour la France et pour l'Eglise ; il m'est arrivé d'entrer de temps en temps dans la chapelle, la prière montait fidèlement la garde, et j'ai remarqué que nos enfants priaient avec une ferveur qui me réjouissait. C'est la *Laus perennis* des enfants, le *Puerile decus* qu'on devrait établir dans toute la France. Il me semble que cette prière d'enfants innocents des fautes que la société a commises et expie, doit plus particulièrement toucher le cœur de Notre-Seigneur. »

Confiance donc et courage : les sentiments de désespoir ne sont pas des sentiments chrétiens. Cette *nuée innombrable de témoins*, que la fête de la Toussaint présente à nos regards, n'a obtenu le bonheur du ciel et le triomphe que par des combats bien autrement pénibles que les nôtres, et souvent au milieu de difficultés plus grandes et plus horribles. Rappelons-nous la persécution sanglante des trois premiers siècles de l'Église, les horreurs des invasions barbares, les violences des empereurs allemands, tant de Papes martyrisés, exilés, tant d'évêques et de prêtres luttant pour la vérité et pour la justice, ces femmes, ces enfants intrépides jusqu'à la mort ; songeons que tous ces saints, nos aïeux, prient pour nous et demandent à Dieu le triomphe de sa sainte Eglise et le salut de la France, la nation du Christ, et nous trouverons que notre confiance est bien justifiée, surtout si nous savons, par nos prièces, par nos bonnes œuvres, par nos repentirs, par notre courage, mériter d'avoir pour auxiliaire cette innombrable armée et de jouir ainsi de tous les avantages de la communion des saints.

J. CHANTREL.

LES DÉPUTÉS ET LA PRIÈRE.

Les députés catholiques sont les premiers à encourager les prières publiques qui se font dans toute la France. Nous avons cité la lettre de M. Combier; il faudrait citer celles de MM. de Belcastel, du Temple, Montgolfier, Ferdinand Boyer, Forsanz, de Valfons, de Royer, de Lagrange, Chaurand, de Rambures, de Mornay, de Kéridec, de la Roche-Aymon, de la Sicotière, Vétillard, Carron, Daru, Ventavon, d'Aboville, duc de Bisaccia, de Lorgeril, de Rodez, Fournier, Pioger, etc. Citons quelques passages de ces lettres, dont la première est adressée au R. P. Picard :

M. de Lorgeril, député des Côtes-du-Nord :

Je m'associe du fond du cœur aux prières que vous m'annoncez. Jamais la France n'eut plus besoin du secours de Dieu, car les hommes n'ont jamais montré plus qu'aujourd'hui l'inefficacité de leurs efforts. Puissent les vœux qui vont, grâce à vous, s'élever vers le ciel, relever et unir les cœurs, fortifier les volontés et assurer, par l'intervention divine, le triomphe du bien sur le mal !

Croyez, mon révérend Père, que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour augmenter le nombre des amis de la France qui prendront part à la croisade pacifique à laquelle vous les conviez.

M. le comte de Rodez :

Les prières publiques ont été distribuées aux fidèles de ma paroisse, mais tous ceux qui veulent dans ce moment unir leurs prières à celles de l'Association n'ont pu être satisfaits. Que d'âmes encore désireuses de coopérer à cette œuvre de salut voudraient avoir à leur tour le petit feuillet qui contient cette sublime oraison! J'ai donc recours à vous, Madame, pour solliciter de votre part un deuxième envoi. Deux ou trois cents exemplaires pourraient contenter tout le monde, et dans le cas où vous trouveriez ce chiffre un peu fort, veuillez en diminuer vous-même le nombre.

Je vous fais parvenir sous ce pli la modeste somme de *cinq* francs. Dans peu de jours j'aurai rempli la liste des souscriptions, que je m'empresserai de vous envoyer.

M. Fournier député du Cher :

Pendant que nous agissons, vous priez : nos communs efforts aboutiront, j'espère. Dieu permettra que la France se relève !

FAITS DIVERS.

Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser à son clergé une lettre circulaire pour rappeler la quête en faveur des orphelins recueillis à la suite de la guerre civile. « Ces enfants, dit Mgr Guibert, ces « enfants dont les parents avaient péri en se battant pour la Com- « mune, étaient-ils moins malheureux et moins dignes de notre « commisération? Ils étaient bien innocents des égarements de « leurs pères. Non, ces faibles et infortunées créatures ne pouvaient « être abandonnées. A qui revenait le soin de les adopter, si ce « n'est aux ministres de la charité, à ceux qui avaient vu leurs « frères dans le sacerdoce tomber victimes des fureurs populaires? « C'est bien à eux qu'il appartenait de suivre le précepte et l'exemple « du Maître, qui pardonne, sur la croix, à ses ennemis, *parce qu'ils « ne savent ce qu'ils font*. Puisse ce peuple de Paris, de sa nature « bon et généreux, mais mobile et facile à égarer, se laisser éclairer « enfin par ses propres malheurs et discerner ses vrais amis tou- « jours prêts à partager ses souffrances, de ses amis prétendus qui « ne l'entourent de leurs adulations que pour le faire servir de « marchepied à leur ambition et à leur orgueil! »

M. l'abbé Lagarde, chanoine titulaire de Notre-Dame, vient d'être nommé archidiacre de Sainte-Geneviève; M. l'abbé Legrand, curé de Saint Germain l'Auxerrois, est nommé vicaire général de Paris.

Les souscriptions pour l'église du Sacré-Cœur de Jésus s'élèvent au chiffre de 850,841 francs 43 c.

Le sacre de Mgr Langénieux, évêque de Tarbes, a eu lieu le mardi, 28 octobre, dans l'église métropolitaine. La consécration épiscopale lui a été donnée par Mgr Guibert, archevêque de Paris, assisté de Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun, et de Mgr Jeancard, évêque de Cérame *in partibus*. On remarquait parmi les assistants NN. SS. Lyonnet, archevêque d'Alby; Place, évêque de Marseille; Hugonin, évêque de Bayeux; Bécel, évêque de Vannes; Soubiranne, évêque auxiliaire d'Alger; Vérolles, évêque de Mantchourie; et Mgr Capri, qui représentait Son Exc. le nonce apostolique. Le chapitre de Tarbes et une députation d'une trentaine d'ecclésiastiques étaient venus de leur diocèse. De

nombreux ecclésiastiques de Paris, où Mgr Langénieux laisse de si bons souvenirs et un grand concours de fidèles remplissaient la vaste enceinte de Notre-Dame. Là aussi se trouvait la digne mère du nouvel évêque, à côté de sa sœur et de son frère; on pouvait voir aux larmes qui coulaient doucement de ses yeux quels délicieux sentiments excitait en elle la vue de ce fils chrétiennement élevé et devenu aujourd'hui l'un des Pontifes de cette Église qu'elle lui avait appris à aimer dès ses plus jeunes années.

Mgr de Rosecranz, évêque de Columbus dans l'Ohio, a tenu un synode à la suite de la retraite pastorale. Parmi les ordonnances promulguées dans ce synode, nous en remarquons deux très-importantes. La première a rapport à l'éducation : « Les parents qui « n'enverront pas leurs enfants dans les écoles catholiques, dans « ces cités ou bourgades où se trouvent ces écoles, seront exclus « des sacrements et réputés pour infidèles. » La seconde concerne le mariage aux Etats-Unis; le décret du Concile de Trente sur la clandestinité n'a été reçu que dans les églises de la Nouvelle-Orléans et de Détroit, peut-être aussi de Saint-Louis. Partout ailleurs le mariage des catholiques, contracté devant le magistrat ou le ministre d'une autre religion, même clandestinement, est valide, quoique illicite. Il en résulte de nombreux abus, et pour y obvier, Mgr de Columbus décrète que les parties se mariant devant un ministre protestant seront excommuniées. L'excommunication est expressément réservée au Pape, et par délégation, à cause des distances, à l'évêque. Celles qui se marieront devant un magistrat civil seront admises à l'église après qu'elles auront donné des preuves de repentir. Le pouvoir de les absoudre est délégué par l'évêque aux prêtres.

On pourra se récrier contre cette intolérance de l'Eglise. Les vrais catholiques, non pas les *vieux*, comprendront la portée de ces mesures et n'en seront pas étonnés. L'Eglise n'abandonne jamais ses droits sur ses enfants; le Pape vient de le répéter à l'empereur Guillaume. On peut lui désobéir, la mépriser; mais ceux qui tiennent à se sauver se rangent docilement sous sa bannière : les autres courent à leur perte.

Un journal de l'Amérique énumère ainsi les ordres monastiques dans les États-Unis :

Les jésuites ont en tout vingt colléges où ils confèrent des grades, et six noviciats. La congrégation américaine des jésuites compte

environ 1,100 membres. Le nombre des bénédictins n'excède pas 200 ou 300.

Leur maison principale est située à Latrobe, sur le Pensylvania Central Railroad, et ils ont un collége à Atchison (Kansas). Il y a à peu près autant de franciscains moines qui mènent une vie purement monastique, quoique s'occupant un peu de l'éducation de la jeunesse.

Après les jésuites, ceux qui ont le plus de puissance et d'influence sont les dominicains. Ce sont eux qui fournissent à l'Eglise ses grands théologiens et ses philosophes. Ils n'entretiennent pas d'écoles, mais ils emploient la plus grande partie de leur temps à voyager de place en place, partout où l'on a besoin de leurs services, et quand ils ne sont plus employés, ils retournent à leurs couvents.

Leur maison mère, à Saint-Rose, comté de Washington (Kentucky), a été fondée en 1808 par des membres de l'Ordre. Leur congrégation ne dépasse pas 200 membres.

Les rédemptoristes ayant à peu près le même nombre de frères, forment un ordre strictement contemplatif. Il y a dans les Etats-Unis soixante-quinze membres de l'ordre si sévère des trappistes, dont la maison mère est à Gethsemane (Kentucky) et les maisons secondaires à Louisville et à Nasville.

Les frères augustins ont leur siége à Philadelphie. Indépendamment de tous ces ordres, on trouve encore en Amérique les résurtionnistes, les lazaristes, les sulpiciens et des paulistes. Les lazaristes ont des séminaires au cap Girardeau, à la Nouvelle-Orléans, à Philadelphie et à Louisville. Leur nombre total ne dépasse pas 200. On ne trouve des sulpiciens que dans le Maryland.

Les paulistes forment un ordre nouveau et très-religieux; il a été fondé à New-York par le P. Hecker, mais il n'a pas encore réuni plus de 25 adhérents.

En résumé, il n'y a pas aux Etats-Unis plus de 3,000 religieux, pendant qu'on compte plus de 7,000 religieuses dans les différentes maisons, et au moins 3,000 sœurs de charité.

Nous lisons dans la *Décentralisation*, de Lyon :

Pendant la retraite ecclésiastique qui vient de finir, Mgr l'archevêque de Lyon a annoncé que les décisions du synode diocésain seraient précédées d'une adhésion formelle et complète au concile du Vatican, adhésion d'autant plus facile que ces décrets confirment la doctrine de saint Irénée.

Mgr Maret a déclaré, dans cette retraite qu'il prêchait, avec une netteté qui ne laissait rien à désirer et avec beaucoup de force, qu'il lui appartenait plus qu'à un autre d'accentuer son adhésion au concile du Vatican, puisque son livre a été en quelque sorte le champ clos des controverses.

Les paroles de Mgr Maret ont produit une vive et très-heureuse impression sur le clergé.

Le 14 octobre, la commune de Lachapelle-sous-Rougemont (Alsace), qui est restée française, a été très-animée par la rentrée des classes de l'ancien gymnase catholique de Colmar, récemment transféré dans les bâtiments qu'occupait précédemment le petit séminaire : cette institution continue, sous le nom de *Collége libre du Haut-Rhin*, l'œuvre patriotique et chrétienne qu'elle avait commencée en Alsace à une époque plus heureuse. A l'ukase du président Von der Heydt, les sommant de recevoir de ses mains un directeur et des collègues nouveaux, les maîtres du gymnase catholique de Colmar ont répondu en se transportant à Lachapelle, et en y attirant, par ce seul fait, sans pouvoir pourtant disposer d'une seule de ces bourses qui font tout le succès de certains colléges allemands, 200 pensionnaires et près de 100 externes.

Les catholiques belges, qui se souviennent que Mgr Ledochowski a été nonce apostolique à Bruxelles, ont envoyé au courageux défenseur des droits de l'Eglise, une adresse où nous lisons :

« Aux nombreux soucis que vous imposaient vos fonctions pastorales est venue se joindre une persécution haineuse, ouverte, acharnée.

« Ces nouveaux combats vous ont trouvé ferme, intrépide, défenseur invincible de nos dogmes et des droits de l'Eglise, de cette Eglise hors de laquelle il n'est pas de salut pour les âmes, de paix pour les sociétés.

« Nouvel Athanase, vous avez confessé la foi catholique et bravé sans hésiter les menaces et les violences de la tyrannie libérale.

« Aujourd'hui vous êtes paralysé dans votre action de pasteur, dépouillé de vos ressources, frappé dans vos enfants spirituels, opprimé sans relâche ; demain peut-être vous rejoindrez dans l'exil les nobles religieux que la victorieuse Allemagne a chassés de son sein, pour les récompenser des immenses services qu'elle en avait reçus.

« Or, il est dit : « Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ! »

« Et c'est pourquoi nous venons, monseigneur, déposer à vos pieds l'hommage de nos chrétiennes félicitations, celui de notre plus sympathique et respectueuse admiration.

« Nos cœurs sont avec vous ; ils sont avec votre admirable clergé, si uni, si fort contre l'oppression, si docile et attaché à son évêque ; ils sont enfin avec tous ceux qui souffrent comme vous pour Jésus-Christ.

« Et si la menace d'exil se réalisait, nous tiendrions à grande gloire, honneur et félicité de vous offrir asile et demeure. »

L'un des plus éminents catholiques de la Belgique, M. Joseph d'Hemptinne, grand industriel de Gand, qui n'occupe pas moins de 1,800 ouvriers dans ses immenses ateliers, vient de recevoir de Pie IX le titre de comte romain, transmissible à ses enfants. Tout le monde sait, en Belgique, que c'est grâce à l'intelligente initiative de M. de Hemptinne, à sa générosité inépuisable, à sa foi ardente, que l'on doit un grand nombre des œuvres de zèle entreprises à Gand, soit pour le développement des écoles chrétiennes, soit pour le soulagement des pauvres, soit pour la revendication des droits religieux des citoyens belges, soit enfin pour la défense du Saint-Siége.

La mort de Mgr Kœtt, évêque de Fulda, fait craindre aux catholiques de grandes difficultés. C'est le premier évêque qui meurt en Prusse depuis la promulgation des lois schismatiques votées au mois de mai dernier contre l'Eglise catholique. La persécution va, au sujet de ce siége vacant, prendre une nouvelle phase. C'est au chapitre de Fulda que revient, en vertu du Concordat de 1823, le droit de proposer un candidat au Gouvernement. Il est plus que probable que M. Falk modifiera cette cause, et qu'il présentera lui-même au Roi un sujet selon son cœur. Nos lecteurs se souviennent qu'en vertu de la loi du 11 mai, que nous avons publiée, les évêques ne doivent pas reconnaître au-dessus d'eux une autorité qui ne soit pas allemande. Nous avons montré que l'on voulait, par cette restriction, séparer l'épiscopat du Saint-Siége. Or, en conséquence de cette disposition, il est certain que le gouvernement prussien ne soumettra pas à l'institution canonique du Souverain-Pontife celui qu'il choisira pour occuper le siége de Fulda. D'un autre côté, il trouvera dans la personne de l'évêque schismatique

Reinkens un serviteur disposé à consacrer le nouvel élu en dehors de l'agrément du Saint-Siége.

La *Germania* annonce que M Laberenz, l'administrateur du diocèse de Fulda, chargé de la gestion des affaires en attendant la nomination du nouvel évêque, a notifié sa nomination au Gouvernement.

Son Em. le cardinal de Bonnechose est de retour en France.

Durant son séjour à Rome, dit le *Journal de Florence*, le cardinal a été comblé des marques de sympathie des familles les plus distinguées de la ville Eternelle, qui admirent justement en lui le modèle du dévouement à la cause de l'Eglise et de son auguste Chef.

Dans la visite d'adieu qu'il a faite au Souverain-Pontife, Pie IX lui a dit avec toute l'effusion de son âme combien il était touché des preuves d'attachement qu'il ne cessait de recevoir de lui. L'éminent prélat a répondu qu'il ne ressentait pas de joie plus douce que lorsqu'il lui était donnée de venir personnellement apporter quelques consolations à l'auguste victime de la révolution, au Vicaire de Jésus-Christ, captif et malheurenx.

Les journaux se sont évertués à donner un but politique au voyage de Son Eminence, et nous n'avons pas à reproduire les mensonges ridicules mis à ce propos en circulation par les organes de la secte.

Le cardinal de Bonnechose, parlant des inventions de la presse au sujet de son séjour dans la ville Eternelle, disait, il y a peu de jours, à l'un de ses visiteurs : « On me prête une mission : c'est à tort. Lors de mon dernier voyage, j'ai dit au Saint-Père que la France serait heureuse de l'accueillir avec les égards et les honneurs dus à son rang suprême. J'ai renouvelé cette fois les offres d'hospitalité que je fis, il y a un an, car je suis sûr que la France ne fermerait pas ses frontières au Vicaire de Jésus-Christ. Sa Sainteté n'a pas cru devoir les accepter et m'a déclaré que son intention était de demeurer à Rome. »

Son Eminence ajouta qu'Elle ne pouvait s'empêcher d'admirer la résolution de Sa Sainteté; et qui pourrait ne point partager son admiration?

Une assemblée des 18 comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais s'est tenue à Lille, les 25 et 26 octobre. Six commissions spéciales se sont occupées des œuvres diverses sur lesquelles s'exerce l'activité des catholiques de la province ecclésiastique de Cambrai. Des vœux importants ont été émis et des résolutions pratiques ont été adoptées.

Il a été décidé que les comités s'occuperaient immédiatement : 1° de la création d'écoles de hautes études, en attendant qu'une loi véritablement chrétienne permette, en accordant la liberté de l'enseignement supérieur, la fondation de grandes universités catholiques;

2° De l'extension à donner aux cercles d'ouvriers dans les centres manufacturiers.

L'assemblée s'est occupée également de la propagation de la bonne presse, des brochures populaires, des tracts, etc....; de l'organisation des pèlerinages; des prières publiques; du repos du dimanche; du vœu national au Sacré-Cœur; de l'adoration du Très-Saint Sacrement (cette adoration a été faite jour et nuit dans la chapelle du Cercle pendant toute la durée du congrès).

Une proposition spéciale accueillie avec beaucoup d'empressement a fait ressortir les inconvénients du paiement des chaises dans les églises, et un vœu a été émis pour demander aux conseils de fabrique d'établir *progressivement* la gratuité, tout en maintenant, du moins pour le moment, le système des abonnements; des cotisations volontaires fournies par quelques fidèles remplaceraient pour les fabriques le produit résultant actuellement du prix des chaises.

Le dimanche matin, une messe célébrée par Mgr l'Archevêque de Cambrai réunissait les membres de l'assemblée dans l'église de Notre-Dame de la Treille. Les communions ont été très-nombreuses, et après la messe le chant du cantique du Sacré-Cœur évoquait pour tous les souvenirs si chers des pèlerinages accomplis en commun.

A deux heures et demie, dans une vaste salle du patronage des Frères des Ecoles chrétiennes, se tenait la réunion générale, présidée par M. Théry, membre de l'Assemblée nationale. A M. Théry s'étaient joints plusieurs de ses collègues de la députation du Nord et du Pas-de-Calais.

Le président d'honneur était Mgr Régnier, ayant à ses côtés Mgr l'évêque de Lydda, et M. le vicaire général d'Arras, représentant Mgr Lequette, empêché de se rendre à Lille.

La séance fut ouverte par la lecture d'un télégramme par lequel le Très-Saint Père envoyait sa bénédiction à l'assemblée. Cette lecture fut accueillie aux cris de : Vive Pie IX !

Après un discours éloquent et profondément chrétien de M. Théry, les présidents des diverses sections vinrent faire confirmer par les cinq cents membres du Congrès les vœux émis en commission; ensuite l'on entendit un rapport de M. le comte de Nicolaï, prési-

dent du comité de Boulogne-sur-Mer, sur les pèlerinages des catholiques du Nord aux sanctuaires de Paray-le-Monial, Amettes et Lourdes. Ce rapport fut vivement applaudi.

Mgr Régnier adressa alors quelques mots d'encouragement, exprima sa joie de se trouver au milieu de cette réunion si catholique, et prenant texte de l'évangile du matin, il recommanda de chercher toujours dans les œuvres et avant tout le royaume de Dieu et sa justice.

Les cinq Académies qui composent l'Institut se sont réunies, le 23 octobre, sous la présidence de M. Hauréau, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce M. Hauréau, lourd savant de science d'assez mauvais aloi, a prononcé un discours qui a été un vrai scandale. Après avoir glorifié la Convention, il a lancé des phrases comme celle-ci : « Il est bien vrai que dans ce siècle « comme dans le siècle précédent, quelques gens, en proie aux pas- « sions les plus contraires, ont, avec une égale violence, déclamé « contre les sciences justement dites indépendantes, contre les arts « faussement appelés corrupteurs; mais le mauvais génie de la « France n'a pas encore voulu qu'elle fût gérée selon le gré de ces « déclamateurs moroses, et il est vraisemblable qu'il ne le voudra « jamais. » C'est d'un français douteux et d'un esprit qui ne l'est pas.

Enfin, le savantasse a daigné dire quelques mots du résultat du concours pour le prix décennal de 20,000 francs, décerné cette année à notre savant égyptologue Mariette, dont les travaux honorent tant la science française :

« Le lauréat présenté par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, couronné par l'Institut tout entier, est M. Auguste Mariette, l'infatigable et savant explorateur qui, après vingt années des plus pénibles recherches, dirigées par une sagacité vraiment singulière, s'est fait un si beau nom par la découverte de cette Égypte souterraine dont il s'occupe maintenant d'exhumer, d'ordonner et d'expliquer les monuments nombreux et variés.

« La France, messieurs, produit encore des hommes d'un mérite supérieur. Mais, quand elle les a produits, elle n'en est peut-être pas assez fière, ce qui permet à l'Europe de montrer sa justice en étant la première à les proclamer.

« Que l'inventeur du sérapéum de Memphis et de toutes ces ruines, redevenues célèbres, que cachaient, depuis tant de siècles, les sables de Saggarah, d'Abydos, de Karnak, de Thèbes et d'Edfou, que le créateur du riche musée de Boulaq, que l'auteur ingénieux, érudit, des grands ouvrages, encore inachevés, dont chaque volume

nouveau nous apprend l'histoire de quelque ville retrouvée, que notre correspondant, M. Auguste Mariette, reçoive enfin de l'Institut de France le prix qui lui était depuis longtemps réservé! »

Ensuite a eu lieu la lecture du rapport sur le concours du prix de linguistique, fondé par M de Volney. Dix ouvrages avaient été envoyés au concours. La commission a partagé le prix entre le n° VI, *Essai d'épigraphie libyque*, par M. Joseph Halevy, et le n° IX, *Etude de grammaire comparée*, par M. Francis Meunier, et a accordé à chacun de ces deux auteurs une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr.

Quatre lectures ont eu lieu dans l'ordre suivant :

Sur la chimie céleste, par M. Janssen, de l'Académie des sciences;

Du décor des vases, fragment d'un ouvrage sur les arts décoratifs, par M. Charles Blanc, de l'Académie des beaux arts;

A propos d'une dot (scène d'intérieur), par M. Legouvé, de l'Académie française;

Les Fêtes publiques, par M. Baudrillart, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Nous donnerons dans notre prochain numéro la lecture de M. Janssen.

CAUSES DE BÉATIFICATION.

Voici, d'après l'*Univers*, la traduction des décrets rendus le 27 septembre 1873, par la Sacrée Congrégation des Rites, et confirmés le 2 octobre par Notre Saint-Père le Pape Pie IX, dans les causes de béatification et de canonisation dont nous parlions dans notre dernière correspondance de Rome :

DÉCRET

Cause napolitaine de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu FR. MICHEL-ANGE DE SAINT-FRANÇOIS, *laïc-profès de l'ordre des Mineurs de la stricte observance de Saint-Pierre d'Alcantara, dans la province de Naples.*

Dans la cause de béatification et de canonisation du susdit vénérable serviteur de Dieu Michel-Ange de Saint-François, comme il devait être traité au sein de la congrégation ordinaire des Sacrés Rites de la validité de tous les procès engagés dans cette même cause, sur l'instance du R. P. Fr. Hyacinthe de la Vierge Marie, prêtre profès dudit ordre et postulateur de la cause, l'éminentissime et révérendissime seigneur cardinal Prosper Caterini, *ponant* de cette cause, a proposé le *Doute* suivant dans la réunion ordinaire

des Sacrés-Rites tenue aujourd'hui au Vatican : *S'il conste pour la validité des procès engagés, tant par l'autorité apostolique que par l'autorité ordinaire, que les témoins ont été régulièrement et convenablement interrogés et les titres allégués légalement examinés dans le cas et pour l'effet dont s'agit ?* Les éminentissimes et révérendissimes Pères, préposés à la conservation des Sacrés Rites, après mûr examen de toutes choses, et le R. maître Laurent Salvati, coadjuteur du promoteur de la Sainte Foi, ayant été entendu, ont été d'avis de répondre par écrit : *affirmativement.* Le 27 septembre 1873.

Sur le rapport fidèle de tout ceci fait à S. S. Notre Saint-Père le Pape Pie IX, par le secrétaire soussigné, Sa Sainteté a daigné ratifier et confirmer la sentence de la Sacrée Congrégation, le 2 octobre de la même année.

(Place du sceau).

C., évêque d'Ostie et de Velletri, cardinal PATRIZI, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

D. BARTHOLINI, secrétaire de la Sacré Congrégation des Rites.

DÉCRET

Cause dijonaise de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, BÉNIGNE JOLY, *chanoine de l'église Saint-Etienne de Dijon.*

Sur l'instance du Rme chanoine Gustave Gillot, camérier ordinaire de S. S. Notre Saint-Père le Pape Pie IX, et postulateur de cette cause, l'éminentissime et révérendissime seigneur cardinal Jean-Baptiste Pitra, *ponant* de la même cause, a proposé le *Doute* suivant dans la réunion ordinaire des Sacrés Rites, tenue aujourd'hui au Vatican : *Si la sentence du juge délégué par le révérendissime évêque de Dijon, touchant l'absence de culte, jusqu'à ce jour, pour le vénérable serviteur de Dieu, en exécution des décrets du Pape Urbain VIII de sainte mémoire, doit être confirmée dans le cas et pour l'effet dont s'agit?* Les éminentissimes et révérendissimes Pères préposés à la conservation des Sacrés Rites, après avoir tout examiné, et entendu en ses conclusions et en son mémoire le R. maître Laurent Salvati, coadjuteur et promoteur de la Sainte Foi, ont été d'avis de répondre *affirmativement, c'est-à-dire que la sentence devait être confirmée.* Le 27 septembre 1873.

Sur le rapport fidèle des susdites choses, fait à Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX par le secrétaire soussigné, Sa Sainteté a daigné ratifier pleinement et confirmer le rescrit de la Sacrée Congrégation, le 2 octobre de la même année.

(Place du sceau.)

C. évêque d'Ostie et de Velletri, cardinal PATRIZI, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

D. BARTHOLINI, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites.

Les deux autres décrets rendus, l'un,

Dans la *cause ruthénienne* (*de Rodez*) *de béatification et de canonisation de la vénérable servante de Dieu, sœur Marie-Guillelmine*-EMILIE DE RODAT, *fondatrice des religieuses de la Sainte-Famille ;*

L'autre,

Dans la *cause luçonnaise* (*de Luçon*) *de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu* LOUIS-MARIE BEAUDOUIN, *fondateur de la congrégation des Pères de Marie Immaculée et de la société des Ursulines dites de Jésus*, vulgairement de *Chavagnes*,

Sont en tout semblables dans leur teneur et leur date au précédent.

La cause du B. Albert le Grand, qui fut évêque de Ratisbonne et le précepteur de saint Thomas d'Aquin, a été reprise depuis très peu de temps à Rome. Il s'agit seulement de le faire nommer docteur de l'Eglise; car il n'y a aucun saint docteur de l'Allemagne. L'assemblée épiscopale s'était occupée l'année dernière de cette question. Le nom d'Albert le Grand est très-populaire parmi les catholiques germains, surtout dans le nord-ouest de l'Allemagne. La vénération qu'il leur inspire est aussi bien méritée que sa réputation. Albert le Grand est également fort connu en France. Il enseignait publiquement à Paris sur la place Maubert, qui lui doit son nom. Le Dante l'aurait immortalisé en deux vers dans sa *Divine Comédie*, si de nombreux miracles n'avaient déjà manifesté sa gloire éternelle dans le ciel. Les catholiques allemands seraient donc

justement fiers d'avoir dans leur Eglise et à côté de saint Boniface un docteur aussi illustre, un aussi célèbre évangélisateur.

L'ALSACE-LORRAINE A SAINT DENIS.

Le comité du pèlerinage des Alsaciens-Lorrains à Saint-Denis en France, le 19 octobre 1873, donne le compte-rendu suivant de ce pèlerinage :

Le dimanche, 19 octobre, a eu lieu la clôture de l'octave du pèlerinage à Saint-Denis. Vers midi, les pèlerins Alsaciens-Lorrains débouchaient de tous côtés sur la place de l'église paroissiale. Les uns, guidés par M. l'abbé Fischer, ont traversé la plaine à pied, heureux de suivre les traces de sainte Geneviève, qui fit souvent ce pèlerinage. Les autres, descendus du chemin de fer, marchent à grands pas vers le sanctuaire. Les hommes de la science, les industriels, les commerçants, les ouvriers, les militaires retraités comme les soldats en uniforme, les dames et les femmes du peuple, dont plusieurs portent encore le costume national, tous se pressent à l'envi pour vénérer les reliques du pontife-martyr et rendre hommage à la mémoire de saint Fulrad d'Alsace leur compatriote illustre, abbé de Saint-Denis, archiprêtre de France et ministre de Charlemagne.

Des Alsaciens, de passage à Paris, respirent à pleine poitrine l'air embaumé du patriotisme catholique. Dans quelques heures, ils rentreront sur le sol annexé, mais avec un doux souvenir, plein d'espérance. On fait d'heureuses rencontres. Plusieurs ne se sont pas vus depuis les tristes jours de la guerre. Avant de s'élever suppliantes vers Dieu, les mains se serrent franchement dans l'élan d'un fraternel amour. Une personne s'écrie : C'est comme à Notre-Dame des Ermites. Une autre : Nous sommes en Alsace, on salue le prêtre.

M. l'abbé Ch. de Humbourg, aumônier de Marie-Auxiliatrice, à Paris, célèbre la grand'messe. Il est assisté par M. l'abbé Ackermann, de Soultz (Haut-Rhin), et par M. l'abbé Laroyenne, de Belfort.

Les chants de la messe rappellent les fêtes patronales de

l'Alsace. M. Schlosser, de Wegershein (Bas-Rhin), ancien professeur au collége catholique de Strasbourg, et fixé depuis vingt ans à Paris, où ses compositions sont si populaires dans les écoles et les orphéons, fait exécuter, par ses élèves les plus brillants, plusieurs morceaux des grands maîtres.

Le *Gloria*, le *Credo* de Dumont et les cantiques allemands sont accentués largement par des voix qui appartiennent aux trois réunions de Grenelle-Javel, de Sainte-Geneviève et de la Villette, selon le programme de M. l'abbé Baldenweck, de Colmar, directeur des Alsaciens-Lorrains du Panthéon. Le grand orgue de l'église paroissiale de Saint-Denis en France est tenu, en ce moment, par M. le professeur Basile Autzenberger, avant l'option, instituteur-organiste de Fouchy-en-France (Bas-Rhin).

Après la messe, M. l'abbé Fischer, de Wissembourg, prêche en allemand. Ancien aumônier des troupes pontificales, il a été, en dernier lieu, vicaire à Colmar, et dirige maintenant le Cercle alsacien-lorrain de la Villette. Sa parole chaleureuse fait entendre les plus graves enseignements : « Par qui sommes-« nous conduits à Saint-Denis? Par le Dieu qui châtie pour « convertir. Que sa bonté infinie daigne nous donner la véri-« table contrition, accueillir notre amende honorable, et se-« conder par sa grâce efficace les saintes résolutions qu'il nous « inspire. Avec lui nous saurons lutter contre nos passions et « contre les tentations d'un monde perfide. Ah! ce n'est pas « pour abandonner Dieu que nous sommes venus dans la « capitale ; c'est pour mieux le servir que nous avons quitté la « terre natale envahie par l'hérésie triomphante. Ici nous avons « toutes les facilités de faire le bien, mais à condition de re-« pousser la trahison. Restons fidèles à la patrie céleste comme « à la patrie terrestre. Pour obtenir cette grâce, poussons vers « le Ciel ce cri tout-puissant de la pénitence. »

Le prédicateur termine en paraphrasant le *De profundis*. Il prie Dieu de nous arracher à l'abîme pour nous attacher à la croix. Expiation et résurrection ! Voilà ce que les Alsaciens-Lorrains demandent à notre Sauveur par l'intercession du martyr saint Denis et de leur compatriote saint Fulrad.

A M. l'abbé Fischer succède M. l'abbé Ch. de Humbourg,

de Schélestadt, qui développe ce texte : *Filii sanctorum sumus;* nous sommes les enfants des saints. Jésus-Christ nous donne le précepte et l'exemple de toutes les vertus, comme il nous offre la grâce. Après avoir engendré sur la croix la sainte Eglise catholique, il a légué aux pontifes et aux prêtres cette paternité chrétienne. Aussi les saints sont-ils les pères spirituels d'autres saints. Saint Paul est le père de saint Denis, comme à travers les siècles saint Denis est le père de saint Fulrad. Eh bien, nous aussi, soyons les enfants des héros, et comme eux dévouons-nous à la patrie, à l'Eglise, au ciel.

Pour faire connaître saint Fulrad, l'orateur retrace les grands événements qui signalent le séjour du pape Etienne II dans l'abbaye de Saint-Denis, en 754. Le Souverain Pontife, tombé malade, se voit rappeler des portes de la mort par l'intervention de saint Pierre et de saint Paul et par la parole de saint Denis. Le moine alsacien, heureux d'offrir pendant plusieurs mois l'hospitalité au vicaire de Jésus-Christ, plus heureux encore de sa miraculeuse guérison, organise les fêtes splendides de la dédicace de la basilique de saint Denis et du sacre royal de Pepin, de Berthe, de Carloman et de Charlemagne. C'est montrer combien l'Alsace, la France, le Saint-Siége et le glorieux apôtre de Paris sont inséparables de la mémoire de notre illustre compatriote saint Fulrad.

Mais l'heure avancée ne permet pas de longs développements. M. de Humbourg termine par ces mots : « Avant de « nous quitter, jurons, encore une fois, de rester catholiques « et Français. Répondons par une grande résolution à une « grande grâce. Pie IX accorde sa bénédiction apostolique aux « Alsaciens-Lorrains, réunis à cette heure-ci, dans cette en- « ceinte sacrée, devant les ossements et l'autel de saint Denis. « Cette faveur insigne a été demandée à Sa Sainteté par les « prêtres qui vous ont convoqués à ce pèlerinage. Le Pape nous « dit : *Benedicat vos Deus et liberet vos a morte.* Que Dieu « vous bénisse et vous délivre de la mort. Méditons ces saintes « paroles, etc... »

Après avoir commenté, aux points de vue catholique et patriotique, le texte pontifical, le prédicateur donne la bénédiction apostolique à la foule émue et recueillie.

On termine dignement le pèlerinage des Alsaciens-Lorrains par le cantique : *Pitié, mon Dieu!* dont le refrain se modifie ainsi :

Dieu de clémence!
O Dieu vainqueur,
Rends l'Alsace à la France
Au nom du Sacré-Cœur.

Nous remercions la population de Saint-Denis de son accueil sympathique. Nous exprimons à M. le curé Grandjux notre profonde reconnaissance. Il a eu pour nous toutes les attentions de la plus tendre hospitalité. Son cœur de prêtre français porte le dévouement de saint Denis et la générosité de saint Fulrad. Nous espérons, quand la grande basilique sera débarrassée des échafaudages que nécessitent les réparations de ce monument national, nous espérons bien visiter en corps le tombeau de saint Denis, les sépultures royales et les vestiges de l'église bâtie par notre saint compatriote.

La journée du 19 octobre a été bonne pour les pèlerins, pour leurs frères absents, pour la France et pour l'Eglise. Louange à saint Denis et à saint Fulrad. Vive l'Alsace et la Lorraine! Vive Pie IX! et que Dieu soit à jamais béni!

LA GROTTE DE LA NATIVITÉ.

On nous écrit de Bethléem :

Sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, fit construire, au-dessus de la Grotte où naquit Jésus, une magnifique église qui existe encore; elle est dans un fort mauvais état, c'est vrai; mais elle pourrait, par des restaurations bien conduites, redevenir une magnifique basilique. De toutes les églises que cette pieuse princesse fit bâtir en Palestine, celle de Bethléem est la seule que les Barbares laissèrent debout. Dieu semble avoir fait, pour l'honneur de la mère de son Fils, ce qu'il n'a pas fait pour son Fils lui-même; car les églises de la Résurrection, de l'Ascension, du Thabor ne sont plus que des ruines.

La Grotte de la Nativité est juste au-dessous du chœur de la grande église. Elle a dû subir quelques changements, car la

voûte est artificielle dans sa plus grande partie; seule, la partie dite de la Sainte-Crèche laisse voir le rocher naturel qui est toujours recouvert d'une tapisserie. Les capitulations de la France avec la Turquie, sous Louis XIV et la dernière, en 1740, sous Louis XV, constatent que les Latins étaient possesseurs de la sainte Grotte tout entière : les pères franciscains, seuls, y officiaient. En 1757, un grand vizir, violant ces capitulations et gagné par l'or des Grecs, en attribua à ces derniers la propriété et ne laissa aux Latins que l'endroit de la Sainte-Crèche. Une tapisserie, recouvrant toutes les parois de la grande Grotte, fut cependant conservée. C'était providentiel, car cette tapisserie était, par ses emblèmes, un témoin vivant du droit des Latins. En 1870, il n'en restait plus que quelques lambeaux. C'était assez, car on y voyait les armoiries de l'Ordre de saint François d'Assise, deux mains surmontées d'une croix, la quintuple croix de Terre-Sainte et ces paroles latines : « Gloria in excelsis Deo. » Ces lambeaux furent conservés sur place : la France, qui a le protectorat des Lieux-Saints, fit garnir la Grotte d'une nouvelle tapisserie, le 15 mars 1873 : elle ne devait exister, hélas ! qu'un peu plus d'un mois : les Grecs schismatiques la détruisirent le 25 avril suivant, jour dont on conservera longtemps le souvenir à cause des horreurs de tout genre auxquels ils se livrèrent dans ces lieux trois fois saints.

Deux escaliers conduisent à la sainte Grotte : l'un à droite, l'autre à gauche de l'autel de la Nativité. Celui qui est à gauche est appelé escalier des Arméniens, parce qu'il se trouve du côté de la chapelle des Arméniens dans l'église supérieure ; il a toujours été orné d'une tapisserie latine. La nouvelle tapisserie, placée par la France, au mois de mars de cette année, commençait au bas de cet escalier : divisée en quatre panneaux, elle couvrait la paroi depuis l'escalier des Arméniens jusqu'à la porte de la Grotte, et de là allait jusqu'à la Sainte-Crèche. En voici la description :

Le premier panneau, long de 5 m. 05, et large de 2 m. 19, commençait au bas de l'escalier des Arméniens et couvrait une partie de la paroi nord de la Grotte, c'est-à-dire le côté de l'évangile de l'autel de la Nativité. La tapisserie qui le recouvrait, avait un encadrement de fleurs de lis; aux quatre angles un

ovale avec ces lettres : J. H. S.; au sommet, les armes de l'Ordre de saint François, la quintuple croix de Terre Sainte; dans le milieu, une main soutenant la couronne royale de France. Au bas on lisait : « Dono datum a priscis Francorum regibus. In incendio consumptum Gallia christianissima restituit. » Sur le côté gauche : « Peint par Marius Ricard, 1871. » Au dessus de la partie supérieure de l'encadrement, était ce texte de l'Évangile : « Evangelizo vobis gaudium magnum. Natus est vobis salvator qui est Christus. Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. » Enfin, tout le milieu du panneau représentait le champ des pasteurs et l'ange annonçant aux bergers la naissance du Sauveur; en tout, un groupe de dix personnages, plus les animaux.

Le deuxième panneau, ayant les mêmes dimensions en longueur et en hauteur, le même encadrement, les mêmes ornements, couvrait le reste de la partie nord. On y voyait représentée l'arrivée des bergers à la Grotte où se trouvait la sainte Famille. Ils formaient un groupe de dix personnages. On lisait au-dessus cette inscription : « Ecce virgo in utero habebit et pariet filium, et vocabunt nomen ejus Emmanuel. Et peperit filium, et pannis eum involvit et reclinavit eum in præsepio. »

Le troisième panneau couvrait la paroi occidentale où se trouve la porte conduisant aux chapelles souterraines. Ce panneau n'avait que 3 m. 15 de longueur, dimension de cette paroi jusqu'à la porte. Il représentait le repos de la sainte Famille sous un magnifique palmier.

Le quatrième panneau, long de 6 m. 93, couvrait la paroi du midi, c'est-à-dire l'espace compris entre la porte et la Sainte-Crèche. On y voyait représentés les rois mages et leur suite, formant un groupe de vingt-et-un personnages, arrivant à la sainte Grotte et offrant de l'or, de l'encens et de la myrrhe.

Une nouvelle tapisserie, exactement semblable, sera exécutée par les soins du gouvernement français, et cette fois, nous l'espérons, aux frais de la communauté grecque. Puissent les châtiments qui ont été infligés aux coupables, servir de leçon aux moines grecs et leur ôter, pour toujours, l'envie de recommencer !

Il nous reste à exprimer le vœu, au nom de tous les catho-

liques, que le gouvernement français puisse un jour faire restituer aux Latins le droit d'officier dans l'église supérieure de Sainte-Hélène. Les Grecs schismatiques et les Arméniens n'occupent que le sanctuaire et le transept : le reste de l'église, séparé par un affreux mur, sert aux Turcs de bazar ou de marché. « O honte, s'écrie un témoin oculaire, j'ai vu des vaches dans ce lieu si vénérable où nos pères chantaient les louanges de l'Éternel, où la sainte Victime était immolée chaque jour, où les prières de milliers de chrétiens montaient vers le ciel comme un encens très-pur. »

LE SECOND EMPIRE ET L'EGLISE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

On peut affirmer qu'aujourd'hui il n'est pas une classe de la société qui ne soit enlacée plus ou moins dans le réseau si admirablement tendu des congrégations et des associations dites de *secours ou de charité*. Elles pénètrent jusque dans l'armée, sous le prétexte de l'instruction gratuite ou de conférences spirituelles; elles groupent les ouvriers de tout état, elles établissent une espèce de franc-maçonnerie et de solidarité entre les citoyens de tout rang; elles sont, par leurs affidés ou adhérents, dans toutes les administrations; — elles ont l'enfant et l'homme mûr, le pauvre et le riche; elles sont partout. — Ce fait énorme est d'une évidence saisissante quand on a sous les yeux la nomenclature exacte de ces congrégations, associations et œuvres de toute sorte, et du but que chacune d'elles se propose. Il est à peu près certain que toutes subissent directement ou indirectement l'influence de l'idée catholique, et comme la direction de cette idée catholique appartient plus que jamais à Rome, on peut en conclure que tous ces moyens d'action, si habilement organisés, constituent comme une espèce de gouvernement occulte, dont le timon est dans la main des cardinaux romains, chefs des congrégations. L'agitation religieuse actuelle démontre la vérité de cette assertion (1).

(1) On sait que l'agitation religieuse venait des atteintes portées au pouvoir

La société de Saint-Vincent de Paul n'a pas pensé et agi autrement que les couvents, les séminaires et les ordres congréganistes ; d'un bout à l'autre de l'immense échelle, il y a eu le même sentiment, et le phamphlet de M. de Ségur a été des salons du nonce jusqu'à l'échoppe de l'ouvrier, jusqu'au banc de la petite école primaire.

Mais ce n'était pas assez d'avoir ainsi préparé et institué, autour de la société laïque, tant de moyens d'action au profit de l'élément religieux, il fallait s'assurer qu'ils seraient toujours employés conformément au but qu'on voulait atteindre : la domination catholique romaine. Les évêques et le clergé séculier auraient pu s'inquiéter de cette domination ultramontaine ; et auraient pu, tout en désirant le développement de la religion et de leur situation personnelle, soit modérer un mouvement excessif, soit même s'opposer, dans l'intérêt de leur indépendance, à l'absorption méditée à Rome. On s'est donc efforcé, surtout à partir de 1852, de briser toute velléité de résistance chez les évêques et le clergé séculier, et l'*Univers*, organe avoué du Saint-Siége, s'est chargé, tout en louant l'Empereur et en attaquant violemment le parti catholique *parlementaire* ou *libéral* (de Falloux, de Montalembert, Lacordaire, etc., etc.), d'établir un système de compression ecclésiastique qui a fini par triompher. — M. Veuillot était devenu le *Pape laïque des Gaules ;* il prêchait, avec autant d'audace que de talent, les doctrines de la suprématie spirituelle et temporelle du Saint-Siége ; il fulminait contre le schisme de l'Eglise gallicane, et contre tout lien du prêtre envers l'Etat.

Et au même moment, les nonces du Pape, en France, organisaient autour des évêques la plus intolérable servitude. — Ils avaient, auprès de chacun d'eux, des ecclésiastiques dévoués, surveillant et dénonçant leur conduite. Tout évêque suspect d'indépendance ou de résistance, était l'objet de ces mille tracasseries que Rome peut susciter, à cause des pouvoirs qu'elle accorde ou refuse à l'épiscopat.

Tout prêtre un peu éminent qui ne se donnait pas au parti ultramontain, était le but de défiances et de calomnies qui, di-

temporel du Saint-Père, et non de l'amour de Rome pour la domination (N. des *Annales catholiques*).

sait-on, *brisaient sa crosse épiscopale.* Les choses en étaient à ce point, qu'un ministre des cultes, effrayé du ton dégagé et affirmatif avec lequel un nonce prononçait son *veto* sur les choix épiscopaux, fut obligé de faire une déclaration énergique sur les droits de l'Empereur, et d'inviter ce nonce à vouloir bien s'en souvenir (1).

Au même moment encore, Rome tenta d'assservir l'épiscopat en se mêlant à l'administration des diocèses, en appelant le clergé inférieur à s'adresser aux préfets des congrégations apostoliques pour tout ce qui intéressait sa conscience, sa liturgie, ses dépenses. En sorte que les évêques amoindris, humiliés, n'avaient pas d'autre parti à prendre pour recouvrer leur autorité, que de se montrer ultramontains, et de gagner ainsi les bonnes grâces du Saint-Siége.

Les Conciles provinciaux, dominés par les hommes ardents, n'ont pas servi à autre chose qu'à consommer cette ruine de notre ancienne Eglise, et de tous les sentiments qui rattachent encore le clergé et la patrie française (2).

On veut aller plus loin encore. — Pour mieux assurer la dépendance de l'épiscopat, on songe à substituer progressivement le clergé régulier au clergé séculier. C'est pourquoi on multiplie les couvents de religieux congréganistes, sous le prétexte de la nécessité de prêtres auxiliaires, venant en aide aux curés et desservants. — Ils bâtissent des églises, s'emparent des chaires et des confessionnaux, dirigent toutes les œuvres ; ils isolent et écartent ainsi le clergé paroissial. Qui empêcherait, dans quelques années, les choses allant ainsi, le Pape de dire aux évêques : « Vous n'avez guère besoin des séminaires pour « recruter votre clergé ; voici de nombreuses maisons de reli- « gieux où vous pouvez prendre vos curés et desservants. » Et alors qu'arriverait-il ? C'est que le clergé de France n'aurait plus aucun caractère national. Il serait tout entier une milice romaine, sous les ordres des généraux de chaque congréga-

(1) L'aveu est formel ; on voulait un épiscopat gallican ; de là les mesures prises par l'Empire contre tout ce qui était purement catholique et dévoué au Saint-Siége (N. des *Annales*).

(2) Indigne calomnie contre le clergé, qui s'est toujours montré si français ; pour l'Empire, ce n'était pas être français que de ne pas approuver une politique anti-catholique (N. des *Annales*).

tion. Le pouvoir des évêques serait complètement anéanti, et l'Eglise, en France, serait aux ordres absolus du Pape. Pour sauver le concordat et l'indépendance de l'Etat, il faudrait, dans ce cas, les luttes les plus violentes et une véritable guerre civile !

Aussi, et dès à présent, le Pape, abusant de la liberté accordée, affecte de considérer la France comme une province de son empire catholique. Il y distribue librement les actes et les mandements de son gouvernement personnel, et il y administre directement, comme il le ferait à Ancône où à Pérouse, les affaires de l'épiscopat et de l'Eglise, suivant ainsi la fameuse formule ultramontaine : « *Le clergé de France est catholique avant d'être français.* »

Rien ne prouve mieux l'exactitude de ces appréciations que l'étude des causes et des procédés de l'agitation religieuse actuelle, à propos de la question italienne. La majeure partie de l'épiscopat se souciait peu de démonstrations intérieures : — le Pape a pesé sur elle par l'appel énergique de deux encycliques. — Chaque évêque a été entouré, poussé, menacé, au nom de sa conscience catholique, au nom de ses devoirs d'obédience pontificale. — Il a fallu trois mois pour arracher à tous et à chacun le mandement voulu. — Et que disent aujourd'hui les habiles du parti ultramontain ? — : « L'Eglise française a parlé, » s'écrie l'évêque de Poitiers, « elle est unanime. »

Oui, au moyen de l'obsession la plus violente. On commence par courber l'épiscopat sous la doctrine imposée de la supériorité infaillible du Pape ; on achève cet asservissement par toutes les tracasseries du pouvoir administratif romain sur les choses spirituelles et sur les affaires diocésaines, et, quand on est assuré, de la sorte, de ne pas trouver de résistance sur quelque question que ce soit, fût-ce la question politique des Romagnes, on se vante d'avoir le libre assentiment du monde catholique, on met le Pape derrière l'Eglise universelle, qui est censée avoir parlé et agi librement... C'est un étrange abus de la force et de la ruse !

En résumé, Rome, qui ne s'écarte jamais de son but, a

voulu et veut créer en France sa suprématie, si longtemps empêchée par la royauté alliée au clergé gallican (1).

Elle a rencontré un clergé qui ne tenait plus au sol et à l'Etat par de grands intérêts de richesses et de corporation.

Elle a voulu, en profitant de cette situation, l'asservir d'une façon définitive par l'intrusion de toutes les doctrines de l'Eglise ultramontaine, et elle a employé, pour obtenir ce résultat, toutes les puissances de la polémique, de l'administration spirituelle et du clergé régulier.

Le clergé conquis, on a marché à l'envahissement de toutes les classes de la société au moyen des établissements d'instruction, des œuvres et des congrégations de toute nature, et on a fondé une organisation aussi vaste qu'elle est redoutable.

Désormais, Rome domine le clergé et l'Eglise de France ; par le clergé et l'Eglise, elle prétend dominer le pays (2).

Tel est le tableau vrai de la situation religieuse.

Toutefois, si le clergé de France semble ne plus vouloir opposer de résistance extérieure à toutes les doctrines, à toutes les combinaisons et à tous les empiétements de Rome, il importe de ne pas oublier que beaucoup de ses membres sont loin d'approuver, dans le for intérieur, ce qu'ils appellent les excès de l'ultramontanisme, parce qu'ils les craignent pour eux-mêmes et pour la vraie religion.

Une grande partie de l'Episcopat sent bien qu'on veut le réduire à un simple vicariat apostolique et révocable, et supprimer le *proprium jus Episcoporum.* Elle devine que le pays ne consentira jamais à renier ses progrès civils et politiques, pour se mettre à la suite d'une théocratie quelconque.

En conséquence, elle n'est pas convaincue de la solidité de l'arrangement que lui proposent les ultramontains, et qui peut se traduire ainsi : « *Ne soyez plus l'Episcopat français; acceptez la dépendance absolue du Pape;* et en compensation,

(1) Suprématie spirituelle, sans aucun doute, et l'on voit bien maintenant que cette suprématie, instituée par Jésus Christ lui-même, est la sauvegarde de l'indépendance religieuse, et, par là, de toutes les libertés légitimes (N. des *Annales*).

(2) Elle prétend dominer le pays, parce qu'elle soustrait la conscience au joug de l'État, voilà la vérité, et c'est ainsi qu'on présente toute cette question sous le jour le plus faux (N. des *Annales*).

nous aurons tous ensemble la domination religieuse en France. »
Un pareil plan laisse trop évidemment la religion dans des luttes où elle sera absorbée par des intérêts humains, et où elle peut gravement se compromettre.

Ajoutons que le clergé, en général, ne voudrait pas se séparer de l'empereur, qui est la garantie suprême de l'ordre social. et dont il connaît la loyauté religieuse (1).

Enfin, et à tout prendre, il aperçoit clairement qu'il doit vivre et mourir au sein de la France, où il est né; et que, s'il n'a plus les avantages d'autrefois, il reçoit de l'Etat tout ce qui constitue sa carrière, sa sécurité et son existence. Se brouiller violemment et irrévocablement avec l'empereur et le pays est chose plus facile à dire qu'à faire de la part du clergé national, qui, d'ailleurs, déteste les ordres religieux et n'a guère d'autre appui, pour son indépendance propre, que les lois et la bienveillance du gouvernement.

Il n'est pas non plus sans discerner quelle serait sa situation si, tout à coup ce gouvernement, le jugeant irrévocablement hostile, lui supprimait toute sympathie, fermait la source des libéralités et des tolérances, et le signalait au pays comme étranger à tous les sentiments nationaux et obéissant aveuglément aux passions ultramontaines. — C'est là le fond des dissidences qui existent actuellement dans le clergé. On se rappelle peu la querelle et la déclaration de 1682. — Le débat n'est plus guère théologique; il est tout moderne, tout politique, tout social, et si les *ultramontains* d'aujourd'hui sont encore les ultramontains d'autrefois, les *gallicans* actuels ne sont plus ceux de Louis XIV. — On est de son époque ou du moyen âge, on est Français ou Romain. — Telle est la vraie question.

Dans cet état de choses, que convient-il de faire?

Faut-il, changeant brusquement de système, expulser les congrégations religieuses d'hommes, modifier la loi sur l'enseignement, appliquer tous les articles organiques, et arriver à ce point que la légalité absolue ressemblera à une persécution? Non, car on douterait de la sincérité du souverain, passant si vivement de la protection large et affectueuse à la rigueur de

(1) ??? (N. des *Annales*).

toutes les prohibitions; on blesserait tout le clergé et une foule de catholiques honorables; on ferait supposer, malgré tout, qu'on revient aux préjugés voltairiens, et peut-être aurait-on à se défendre contre une réaction anti-religieuse qui se croirait autorisée dans ses excès.

Les mesures à prendre ne doivent pas dépasser la proportion des abus dont on veut la suppression, dans l'intérêt du respect de la souveraineté, du repos public et de la religion bien entendue. On sait d'ailleurs que l'opinion du pays fait elle-même la police des fautes du clergé. Toutes les fois qu'il sort de son véritable rôle, et qu'il veut commettre des empiétements sur les pouvoirs ou l'indépendance de la société, il se fait autour de lui un cercle de résistance et d'opposition qui le comprime. C'est ainsi qu'aujourd'hui il commence à s'effrayer de ce qu'il croit être les passions révolutionnaires, et qui n'est, en réalité, que le sentiment énergique de la nation repoussant des velléités théocratiques (1). Rester dans l'honnêteté du sentiment religieux, — ne pas user de violence (2) — emprunter à notre droit public ce qui est nécessaire pour arrêter des envahissements insupportables, — séparer ainsi la cause de la religion, sincèrement pratiquée, des exaltations et des calculs de la propagande romaine, voilà, on peut le croire, un plan de conduite bien adapté aux nécessités du temps et qui obtiendrait l'approbation du pays.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES

(Suite.)

Enfin, comme dernier remède, ou plutôt comme complément nécessaire de la réforme que nous proposons, il faudrait diminuer le programme des sciences et ne pas étendre indéfiniment le programme d'histoire.

(1) Les aveugles ! ils ont vu, en 1870, s'il n'y avait pas là de passions révolutionnaires (N. des *Annales*).

(2) On ne voulait pas être violent, on voulait corrompre. Nous avons vu nous-même, à cette époque, des annotations faites à une brochure par le prince Napoléon; une de ces annotations disait brutalement le mot: persécuter, non, mais corrompre. Et l'on corrompait par les dons aux églises, les honneurs, les places, les promesses d'avancement, etc. (N. des *Annales*).

Ici encore les hommes les plus éminents, les plus compétents en matière de science, nous recommandent, non-seulement à nous, « mais aux différents départements ministériels, dans l'intérêt des études et de la haute éducation intellectuelle, de faire décharger, dans une proportion notable, les programmes scientifiques d'entrée aux diverses écoles, particulièrement celui de l'Ecole polytechnique. »

A cette question donc se rattachent le remaniement, la simplification des programmes des cours scientifiques dans les classes de lettres. Et ceci, c'est le vœu unanime des professeurs des sciences eux-mêmes. Tous déplorent le peu de fruit que porte cet enseignement, et ils en trouvent la cause dans le développement excessif des programmes d'études et d'examen.

Et de ceci, le conseil supérieur a reçu un témoignage décisif, entre autres :

« Dans une réunion toute récente de MM. les proviseurs et direc-« teurs des lycées et colléges de Paris et de Versailles, sous la pré-« sidence de M. le vice-recteur, le vœu a été de nouveau exprimé « que l'enseignement scientifique dans les classes littéraires soit « réduit et simplifié, et qu'il n'y ait plus qu'une classe de sciences « au lieu de deux, en seconde et en troisième.

« Tous les chefs d'établissement, moins un, se sont prononcés « pour cette mesure, qui rendrait immédiatement aux classes litté-« raires un temps précieux, sans nuire aux études scientifiques. »

Il y aurait donc tout à gagner à réduire et simplifier ces programmes. Les élèves les comprendront mieux, d'une part; et, d'autre part, on pourra y consacrer moins de temps. Les heures gagnées de ce côté pourront être reportées avec fruit sur l'enseignement littéraire.

Et qu'on ne craigne pas que la préparation aux écoles en souffre. Il vaut mieux un petit nombre de notions nettes et précises, déposées dans l'intelligence des élèves avant le moment où ils abordent les grandes études scientifiques, qu'un amas de matières indigestes et confuses dont la presque totalité ne tire aucun profit. Il n'y a pas un professeur qui n'aime mieux avoir affaire à des élèves « neufs » qu'à des élèves mal appris, qui ont contracté la mortelle habitude de se résigner à ne rien savoir qu'à peu près et en l'air.

Si enfin, nonobstant toutes ces raisons, on vient encore nous dire : Vous avez beau faire, les élèves sont plus habiles que vous, et se voyant astreints désormais à deux épreuves, ils trouveront toujours moyen de se soustraire à l'une ou à l'autre; à cela on peut

répondre : 1° le mal existe, nous l'avons vu, puisqu'il est établi que depuis des années un tiers et plus des élèves ne font pas de philosophie. Le nouveau système y porte du moins un remède sérieux ;

2° Car, dans ce nouveau système, l'examen final sera bien plus difficile à passer pour des élèves qui n'auraient fait que des classes de lettres, et qui essayeraient de se présenter à l'examen sans avoir fait leur philosophie.

3° D'ailleurs, que gagneraient-ils à ne pas faire leur année de philosophie, puisqu'ils sont nécessairement obligés, après l'épreuve de la rhétorique, d'attendre une année entière avant d'être admis à subir l'épreuve finale pour obtenir leur diplôme de bachelier ès-lettres ?

Enfin, il faut bien en convenir, il n'y a pas de règlement que l'intérêt mal entendu et la mauvaise foi ne parviennent à éluder. L'important, c'est de leur laisser pour cela le moins de facilités possible. Or, nous l'avons démontré, c'est là précisément ce que fait le nouveau système.

Indépendamment, d'ailleurs, de toutes ces raisons, nous pouvons invoquer encore, en faveur des réformes que nous proposons, je dois le redire en terminant, les autorités les plus graves et les plus compétentes. Ces réformes sont vivement sollicitées par plusieurs Facultés de province, par MM. les professeurs de philosophie des lycées de Paris, par plusieurs des conseils académiques, notamment par ceux de Toulouse et de Douai, tant on a de toutes parts le vif sentiment de la grandeur du mal et de l'impérieuse nécessité d'y porter remède.

Mais pour rendre ces réformes vraiment utiles et efficaces, et fournir à la jeunesse de nos écoles le moyen de passer ses examens dans les meilleures conditions d'âge et de maturité, la commission, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, m'a demandé d'insister sur la nécessité de faire disparaître tout d'abord un abus dont les conséquences ont été jusqu'ici désastreuses pour les bonnes études. Il existe, en effet, dans certains lycées et colléges, des cours ou classes qui comptent jusqu'à 40, 50, et même 60 et 80 élèves confiés à la direction et à la surveillance d'un seul professeur.

Aussi qu'arrive-t-il le plus souvent ? Le professeur est écrasé de travail; la moitié, les trois quarts des élèves échappent à toute direction véritable, à tout sérieux contrôle : il n'y a d'exception que pour un petit nombre d'élèves laborieux et privilégiés. Pour les autres, les études vont au hasard, et les classes restent encom-

brés de cette triste foule d'élèves nuls ou incapables, qui en entravent la marche et sont tout à la fois le désespoir des maîtres et le fléau des études.

A ce mal il y a deux remèdes. Il faudrait d'abord poser en règle qu'un professeur n'aura jamais plus de 25 élèves dans les classes de grammaire, et plus de 30 ou 40 dans les classes élevées. Dès qu'une classe dépasse ce chiffre, il faut la dédoubler et lui donner deux professeurs, et plus encore, s'il y a lieu, comme cela peut arriver dans les grands colléges qui comptent pour une seule classe jusqu'à 150 élèves. Il suffit d'indiquer ceci pour comprendre quelle puissante amélioration une telle réforme apportera dans l'ensemble des études.

Ce qui importe en second lieu, c'est de maintenir avec une vigueur inflexible le niveau des *examens de passage* d'une classe à une autre, et cela pour toutes les classes sans exception. Et pour faire de cet examen une épreuve sérieuse, pour rendre cette sanction puissante et efficace, il faut y mettre le contrôle de la publicité, en permettant, comme en Allemagne, aux parents des élèves et à des personnes notables de contrôler les examens.

Cette mesure stimulera l'ardeur des uns, poussera aux abois la paresse des autres, éliminera peu à peu des classes la catégorie désespérante des incapables et des *fruits secs*, établira en pratique comme en principe qu'il n'est plus permis de faire ses classes sans faire ses études, et on arrivera ainsi à former pour les examens finals une génération d'élèves rompus par l'habitude du travail aux plus difficiles épreuves. Et en dehors des grands établissements d'études d'éducation classique, où régnerait cette noble et sévère discipline, il y aurait d'autres établissements d'un autre ordre, où serait donnée une instruction différente, et où seraient recueillis les élèves incapables des hautes études intellectuelles.

Telles sont, messieurs, les principales dispositions du décret que vous avez commis à notre examen et que nous vous proposons d'adopter.

Telles sont aussi les difficultés qui se présentent et qu'il importe de résoudre. Pour préparer cette solution en parfaite connaissance de cause, la deuxième commission a proposé l'ajournement de votre décision.

Sur cette proposition, ainsi que pour le fond du décret et pour la solution des difficultés, la seconde commission s'en réfère avec une entière confiance à la sagesse et à la parfaite compétence dont le conseil supérieur donne, chaque jour, dans la discussion de ces

difficiles et délicates questions, des preuves éclatantes auxquelles, pour ma part, je suis heureux de rendre ici un profond hommage.

F. DUPANLOUP, *évêque d'Orléans.*

M. L'ABBÉ BAYLE.

Nous avons, dans un de nos derniers numéros, payé à la mémoire de M. l'abbé Bayle, vicaire général de Paris, le tribut de nos regrets personnels et fait connaître en quelques mots les vertus et les mérites de cet excellent prêtre, si tôt et si promptement ravi au diocèse et aux œuvres qu'il soutenait de son zèle et de sa charité. Nous donnerons aujourd'hui quelques détails biographiques, en abrégeant et en employant même souvent les termes d'une notice biographique que vient de lui consacrer M. l'abbé Jourdan, son collègue comme vicaire général (1).

M. l'abbé BAYLE était né à Digne, le 28 février 1829, de parents honorablement posés dans le monde et surtout profondément chrétiens. Il commença ses études au collége de Rièz, où il se distingua par sa piété. A l'âge de seize ans il partit pour l'Auvergne et suivit, à Aurillac, où résidaient alors ses parents, les cours de seconde et de rhétorique. Il revint ensuite à Digne, y passa une année comme élève de philosophie au grand séminaire, et reçut la première tonsure des mains de Mgr Sibour, alors évêque de Digne, et plus tard archevêque de Paris. Enfin, il commença et acheva ses études ecclésiastiques à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice.

Là tout en s'appliquant, et avec un grand succès, à l'étude des sciences ecclésiastiques, il travailla surtout à élever son âme à la hauteur des fonctions que Dieu lui destinait. Chaque ordination le faisait progresser dans la pratique des vertus cléricales. Il s'exerçait en même temps à son futur apostolat dans l'œuvre des catéchismes; ses instructions ont laissé des souvenirs impérissables dans le cœur des enfants qu'il catéchisait.

Ordonné prêtre le 5 juin 1852, M. l'abbé Bayle fut immédiatement nommé vicaire à Saint-Sulpice, où il se trouvait si

(1) Cette notice, publiée en brochure, est en vente aux bureaux de la *Semaine religieuse,* place du Panthéon, 5; prix : 30 centimes.

bien à sa place sous la direction d'un curé que tout Paris vénère et avec des confrères dont le zèle pieux et dévoué est connu de tous. On le voit alors assidu au confessionnal, visitant les malades et les pauvres, et s'occupant avec un soin spécial de la Confrérie des âmes du Purgatoire, dont il est le Directeur.

En 1859, désirant s'occuper d'une manière plus active de l'œuvre des Orphelins du Choléra de 1853, il renonça à son titre de vicaire. La Providence ne tarda pas à lui montrer qu'il n'avait pas en vain compté sur elle. Presque immédiatement elle lui permit de fonder un premier orphelinat, auquel il donna son nom, et qui fut établi d'abord rue Servandoni. Peu après, il fut obligé, vu le grand nombre d'enfants qui lui arrivaient, de transférer successivement sa fondation rue Notre-Dame des Champs, rue Méchain, et enfin, en 1863, rue de Vaugirard, où elle se trouve encore maintenant, sous le nom d'Orphelinat Saint-Charles. A l'origine, cet établissement n'avait été destiné qu'à recueillir des garçons. Plus tard, des constructions nouvelles permirent d'y recevoir également des filles. Le nombre actuel des enfants de cette maison s'élève au chiffre de deux cent quarante.

A ces pauvres petits délaissés, il fallait nécessairement des mères dévouées et constantes. Dès le début, M. Bayle avait trouvé dans un certain nombre de personnes pieuses le concours qui lui était nécessaire pour installer son œuvre ; mais un concours de ce genre ne pouvait évidemment suffire qu'à la condition de se rendre durable. M. Bayle eut donc la pensée de fonder, avec son orphelinat et pour en prendre la direction, une société religieuse. C'est ce qui fut exécuté par lui immédiatement. Il mit la nouvelle congrégation sous le patronage de Notre-Dame des Anges, bien persuadé que pour devenir la protectrice efficace des enfants qui lui seraient confiés, elle aurait besoin de l'assistance de leurs anges gardiens et surtout de celle qui en est la reine. Il obtint ensuite de Son Eminence le cardinal Morlot, archevêque de Paris, qu'une première profession eût lieu dans sa maison de Vaugirard, et, le 14 du mois de septembre 1858, douze sujets eurent le bonheur de prendre l'habit et de prononcer leurs vœux le même jour. C'est le vénérable curé de Saint-Sulpice, M. Hamon, qui, sur l'invitation

de M. Bayle, présida cette cérémonie. La communauté naissante se trouva ainsi composée, à ce moment, de douze religieuses et de huit postulantes, en tout, de vingt personnes.

Bientôt l'Orphelinat Saint-Charles devint insuffisant. Il fallut donc lui adjoindre une succursale. Elle fut d'abord établie à Chilly-Mazarin, et transférée ensuite à Morangis (Seine-et-Oise). Elle contient cent vingt orphelins.

Le 15 mai 1854, M. l'abbé Bayle avait reçu, dans une maison de campagne sise à Digne et que lui avait léguée son oncle, quarante dames pensionnaires, âgées et pauvres. Plus tard, il adjoignit à ces dames vingt jeunes orphelines.

En janvier 1870, il établit une autre maison à Clamart (Seine), et y reçoit cinquante enfants.

Enfin une quatrième succursale à Saint-Aile, près Rebaix (Seine-et-Marne), lui permet de donner asile à cent vingt enfants, garçons et filles.

Si maintenant on additionne les chiffres représentant le nombre des enfants qui se trouvent dans chacune des maisons que nous venons d'énumérer, on arrive à un total de cinq cent cinquante.

Une chose est encore à remarquer, c'est que les établissements fondés par M. Bayle ne se sont multipliés que dans la mesure où sa communauté religieuse a pris de l'accroissement. On ne sera donc pas surpris d'apprendre que cette communauté, qui à l'origine ne comprenait que vingt personnes, en compte aujourd'hui plus de cent, novices et professes. Nous devons ajouter que ces religieuses, outre les orphelinats que nous avons fait connaître, dirigent encore l'asile de Notre-Dame de Bon-Repos, rue Blomet, et donnent leurs soins charitables, dans cet établissement, à quatre-vingts dames pensionnaires.

Telle est l'œuvre capitale de M. Bayle, l'œuvre à laquelle il a consacré la meilleure portion de sa vie. On peut dire en effet, qu'il n'a rien négligé pour la rendre prospère. Sa fortune, son dévouement, ses démarches, ses veilles, il lui a tout donné. Si les orphelins étaient de sa part l'objet d'une sollicitude toute paternelle, il ne montrait pas moins de zèle pour la direction et le perfectionnement de sa communauté religieuse. Il pour-

voyait aux nécessités de l'œuvre par des loteries, des quêtes, des sermons de charité, et surtout par une confiance illimitée en la bonté de Dieu.

Des mérites si multipliés et à ce point notoires, dans un jeune prêtre, ne pouvaient manquer d'appeler sur lui l'attention du premier pasteur du diocèse. C'est ce qui ne tarda pas à arriver. En avril 1866, Mgr Darboy confia à M. Bayle les délicates fonctions de vice-promoteur. Vers la fin de la même année, il le nomma chanoine honoraire et promoteur diocésain. Un an après, le 3 décembre 1867, le même prélat lui conféra le titre de vicaire général honoraire. Il était déjà chanoine honoraire de Saint-Flour, de Digne, de Viviers, et vicaire général honoraire de ce dernier diocèse.

En 1870, la guerre éclata avec l'étranger. Pendant le siége de Paris, M. Bayle fut chargé par Mgr Darboy de pourvoir au service religieux des ambulances. Il organisa ce service avec la précision qu'il savait mettre en toute chose. Mais il ne se contenta pas de donner des ordres, il crut devoir prêcher d'exemple : il alla lui-même sur les champs de bataille, au plus fort de la lutte, et s'y dévoua, sans se préoccuper des périls qui le menaçaient. Puis, lorsque arriva la distribution des récompenses honorifiques, il se tint discrètement à l'écart, n'ayant qu'un seul désir, celui de se faire oublier.

Sous la Commune, après l'arrestation de Mgr Darboy, M. Bayle, dont le domicile n'était pas encore à l'Archevêché, prit des habits laïques et se répandit dans les divers quartiers de Paris, moins pour échapper aux satellites de la Révolution, que pour se rendre utile, au besoin. Il osa même venir jusqu'à l'Archevêché, où un de ses collègues était retenu prisonnier, et demanda des nouvelles de celui-ci à un homme du poste, sous un prétexte quelconque. Il ne se retira que lorsqu'il vit le regard de son interlocuteur devenir de plus en plus soupçonneux et menaçant. Il fut enfin reconnu à Saint-Germain l'Auxerrois, où on le trouva, au bas de la nef, agenouillé et récitant son bréviaire. Au sortir de l'église, il fut arrêté. C'était le jour de Pâques, 9 avril 1871. On le conduisit d'abord à la mairie du 1er arrondissement, puis, de là, au Dépôt. Celui qui l'avait arrêté lui demande pardon ! Il occupe au Dépôt le n° 23. C'est

Ferré lui-même qui procède à son interrogatoire. Au bout de quatre jours, il est transféré du Dépôt à Mazas. Il est écroué en premier lieu, dans cette dernière prison, au n° 29, troisième division ; plus tard, par l'entremise du médecin, on l'établit comme malade, au n° 100, sixième division. Il passe ensuite de Mazas à la Roquette, où il occupe le n° 33, quatrième escalier. Il sort enfin de la Roquette le jour de la Pentecôte, au milieu des feux croisés des troupes régulières et des fédérés, et trouve heureusement un asile dans une famille que nous regrettons vivement de ne pouvoir faire connaître.

Ainsi, M. l'abbé Bayle a été cinquante jours prisonnier de la Commune. Pendant ce temps, il s'est montré constamment calme, résigné, uni à Dieu. Il a même si bien dominé ses impressions qu'il a pu, à certains moments, se rendre utile et agréable à ses compagnons de captivité. Il s'est surtout attaché à son archevêque, avec lequel il a eu l'honneur de s'entretenir plus d'une fois de la manière la plus intime, et qu'il a entouré jusqu'à la fin de tous les témoignages de respectueuse tendresse dont son cœur était capable et que les circonstances lui permettaient de donner.

Après l'exécution des otages, la lutte ne tarda pas à cesser. Il fallut alors pourvoir à l'administration du diocèse. En juin 1871, M. Bayle fut nommé par le Chapitre métropolitain troisième Vicaire capitulaire. De concert avec ses deux collègues, il s'appliqua à réparer les ruines que la Commune avait laissées après elle sur presque tous les points du diocèse. Pour un homme qui comptait cinquante jours de dure réclusion, ce n'était pas là un labeur facile. Néanmoins M. Bayle n'hésita pas à l'entreprendre, et il s'y adonna avec le zèle et l'intelligence qui le caractérisaient, jusqu'à l'arrivée du nouvel archevêque.

Six mois après la défaite de la Commune, Mgr Guibert prit possession du siége archiépiscopal de Paris, et constitua une administration. Il nomma M. l'abbé Bayle vicaire général, archidiacre de Saint-Denis. Nous n'avons pas ici à faire connaître les sentiments du vénéré prélat à l'égard de son nouvel archidiacre. La lettre que nous avons mentionnée dans les *Annales* révèle assez l'estime et l'affection dont il l'honorait.

Aussi, lorsque M. Langénieux, archidiacre de Notre-Dame, fut appelé au siége épiscopal de Tarbes, M. Bayle fut-il nommé archidiacre de Sainte Geneviève. Malheureusement pour le diocèse, il n'a pu longtemps porter ce titre! C'est vers la fin de la dernière retraite pastorale qu'il fut pris, pendant la nuit, de violentes douleurs, et qu'il dut quitter le séminaire. Il se retira dans son orphelinat de la rue de Vaugirard. Là, le mal fit des progrès si rapides qu'au bout de quelques jours une opération fut jugée nécessaire. Elle devait avoir lieu le jeudi 25 septembre; mais l'état de faiblesse où se trouvait le malade ne permit pas qu'elle fût pratiquée. Le soir du même jour, à neuf heures, M. l'abbé Bayle, malgré les louables efforts des hommes de la science et les soins si dévoués dont il avait été l'objet, rendait à Dieu son âme.

Telle fut la vie de ce prêtre, dont les œuvres perpétueront la mémoire, et qui continue ainsi, après sa mort, le bien qui était la préoccupation de son âme.

LE PROCÈS BAZAINE.

Après avoir fait connaître, dans notre numéro du 18 octobre, les charges qui pèsent sur le maréchal Bazaine, nous devons faire connaître les moyens de défense du maréchal. Un mémoire justificatif, qui a été lu en son nom, résume cette défense. Trop long pour être publié ici, il se trouve assez bien résumé par le *Temps*, que nous allons reproduire :

A propos de la bataille de Forbach, le maréchal Bazaine soutient que l'isolement auquel fut due la défaite du général Frossard fut la conséquence d'un changement de position exécuté par les corps adjacents, sur un ordre venu du quartier général. Il produit des dépêches qui établissent qu'il a envoyé à son subordonné toutes les troupes dont il disposait, ne gardant même par devers lui qu'une force tout à fait insuffisante pour couvrir le point très-exposé de Saint-Avold. D'autres dépêches des différents chefs de division prouvent aussi, après lui, que si les renforts sont arrivés trop tard, il n'en est nullement responsable.

Dès que la retraite a été décidée, il l'a hâtée, dit-il, autant qu'il l'a pu ; mais, en arrivant sous Metz, chevaux et soldats étaient ha-

rassés, comme en font foi les lettres de plusieurs généraux. Il fallut de plus remplacer les équipages de pont qu'on avait perdus, et préparer le passage de la Moselle, grossie par une pluie torrentielle. L'ennemi attaqua pendant que ce passage s'effectuait, et déjà une partie de son armée était à Pont-à-Mousson. L'on disait même que le prince Frédéric-Charles cherchait à nous tourner aussi par le nord.

Sans s'expliquer sur les causes qui lui ont fait prendre une seule des routes qui s'offraient à lui dans la direction de Verdun, sinon en alléguant qu'il était question de la présence de l'ennemi à Briey, le maréchal rappelle comment il rencontra les Prussiens en avant de Mars la-Tour, et comment ce qu'il croyait devoir se borner à une rencontre devint une grande bataille. Il avait d'ailleurs à prendre position pour attendre des corps en retard. Celui du général de Ladmirault ne put quitter Borny que dans la nuit du 14 au 15, et ne fut transporté sur la rive gauche que le 15 dans la journée.

Après la bataille de Gravelotte, les corps disséminés avaient besoin de se rallier, et le maréchal fut obligé de reprendre un peu en arrière une position plus stratégique. Il prescrivit de la fortifier encore par des ouvrages de campagne ; car, à ses yeux, ce qu'il y avait de mieux à faire était de livrer aux Prussiens un combat défensif qui leur ferait éprouver de grandes pertes et permettrait ensuite de s'éloigner avec plus de sécurité par le nord. C'est cette pensée qui le poursuivit le 18. Les dispositions qu'on lui reproche ne sont pas son fait. C'est le maréchal Canrobert qui, placé d'abord au centre de la ligne à Vernéville, lui demanda d'aller occuper Saint-Privat.

Refoulé dans Metz à la suite de cette journée, il conservait l'espoir de s'échapper dans la direction de Longuyon ; mais il fallait rétablir les approvisionnements d'une armée qui avait livré trois batailles sans être en communication avec son parc de réserve, et, pendant ce délai, l'ennemi compléta rapidement l'investissement.

Le maréchal a averti l'empereur de ses embarras ; il a surtout averti le maréchal Mac-Mahon qu'il n'entreprendrait pas un mouvement vers le nord sans l'en prévenir. Il ne dit pas avoir lui-même été prévenu par le duc de Magenta de la marche de l'armée de Châlons sur Montmédy. Nous savons qu'il s'agit là de la fameuse dépêche du 23, qu'il a toujours niée avoir reçue. Seulement, comme il en avait reçu une autre lui apprenant que l'armée de Châlons était prête à opérer, il se douta qu'elle pourrait tenter

quelque chose pour venir à son secours, et ordonna dans cette prévision la prise d'armes du 26 août pour attirer les forces allemandes dans la direction du nord est.

Malheureusement un temps des plus défavorables vint la contrarier, et la crainte de voir la crue de la Moselle fermer la retraite sur la rive gauche, obligea de ramener les troupes dans leurs camps. Au même moment, les chefs de corps, réunis au château de Grimont, déclaraient que les moyens de prendre et de tenir la campagne étaient des plus risqués, et que l'armée devait attendre qu'on vînt lui tendre la main, en retenant 200,000 Allemands autour de Metz.

Le nouvel effort tenté à la suite des dépêches des 29 et 30 août, qui annonçaient l'approche du duc de Magenta, ne fut pas plus heureux. L'infanterie ne montra pas son entrain habituel, les détachements se laissèrent surprendre dans la nuit du 31 août au 1er septembre, et, devant les masses prussiennes qui accouraient de toutes parts, il fallut abandonner le lendemain les positions conquises la veille.

Peu de jours après arrivait la nouvelle de la catastrophe de Sedan, et ensuite la révolution du 4 septembre. Elle lui fut confirmée par une communication que le prince Frédéric-Charles lui envoya sur sa demande. Le maréchal mit ces faits à l'ordre de l'armée, en recommandant la discipline et l'absence de toute préoccupation politique. Il tenta dès lors de se mettre en relations avec le gouvernement de la défense nationale, mais sans y parvenir et sans que le gouvernement parût rien faire non plus pour se mettre en relations avec lui. C'est alors que se présenta le sieur Régnier. Il parlait avec tant d'assurance de l'impératrice que le maréchal crut qu'il aurait par lui quelques renseignements sur l'extérieur, et pourrait par son intermédiaire ouvrir à son pays un moyen de sortir d'une situation désastreuse. Il permit donc le départ du général Bourbaki, qu'il était dans la conviction de voir revenir. Mais il n'en entendit parler que quand un télégramme anonyme lui demanda de Ferrières s'il traiterait sur les bases proposées par Régnier. Il était très-disposé à accepter des clauses honorables, à condition toutefois que le sort de Metz n'y fût pas lié. Mais, comme un individu sans mandat n'était pas un intermédiaire sérieux, il réunit de nouveau ses chefs de corps, leur exposa les angoisses croissantes qu'il ressentait, et obtint leur assentiment à la mission du colonel Boyer.

Dans l'intervalle avait eu lieu le combat du 7 octobre, dont le

maréchal eût voulu profiter encore pour pousser une pointe et s'échapper peut-être dans la direction de Thionville. Mais il semble indiquer qu'à l'exception des troupes d'élite de la garde, les soldats étaient plus disposés à céder à la moindre panique qu'à marcher en avant, et d'ailleurs il était très-hasardeux de s'engager dans la vallée étroite de la Moselle entre deux rives hérissées de l'artillerie à longue portée de l'ennemi.

Il n'y avait donc plus qu'à se résigner aux événements en faisant durer les approvisionnements le plus possible. Le maréchal avait pris toutes les précautions dans ce but dès les premiers jours de son arrivée à Metz, au début de la campagne, et ce n'est pas sa faute si l'on a négligé de rentrer les récoltes des environs, comme il l'avait prescrit. Il se plaint aussi des Allemands que l'on avait gardés dans la ville, et qui organisèrent un service d'espionnage très-préjudiciable à nos armes. Enfin, il reproche à ses subordonnés d'avoir manqué de dévouement, et surtout de la réserve commandée par les circonstances. Grâce à ce mauvais exemple, un mauvais esprit se répandit dans la population et dans l'armée, et ne contribua pas peu à énerver le commandement, en même temps que ces nouvelles donnaient tout espoir à l'ennemi d'arriver à une reddition presque sans conditions.

Le maréchal n'obtint que celles qu'on pouvait obtenir à la tête d'une armée affamée et abandonnée. Il avait prescrit de remettre les drapeaux à l'arsenal pour y être brûlés; mais les retards apportés par certains corps à l'exécution de cet ordre laissèrent à la capitulation le temps d'intervenir, et la première chose alors était de tenir la parole donnée. Quant aux honneurs de la guerre, le maréchal ne les accepta pas, par une crainte humaine et légitime des malheurs que l'imprudence d'un seul soldat était capable d'occasionner. Sa conscience ne lui reproche rien, et il a même mieux aimé se laisser accuser que de produire des justifications dont le retentissement aurait nui à la discipline et au relèvement de l'armée. Il espère que l'histoire, et peut-être ses contemporains plus éclairés, lui rendront justice, à lui et à son armée.

L'ÉGLISE ET L'USINE (1).

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

L'INCENDIE.

Le dimanche se passa gaiement. Pendant que les ouvriers de l'usine travaillaient comme des esclaves, n'ayant d'autre spectacle pour se réjouir la vue que les flots de fumée noire qui sortaient des cheminées, d'autre musique pour charmer leurs oreilles que le bruit des marteaux, des limes et des scies et le strident sifflet des chaudières à vapeur, les chrétiens qui sanctifiaient le jour du Seigneur entendaient le joyeux carillon des cloches et les chants religieux, et ils jouissaient, grâce à l'un de ces doux soleils d'automne qui sont comme un souvenir du printemps, de la vue délicieuse des champs où l'herbe verdit et des bois dont le feuillage, moins épais mais encore agréable, reproduit toutes les dégradations de couleur qui vont du vert au jaune.

Jeanne et Jean-Pierre purent faire avec leurs parents cette promenade au bois, qui leur était si chère; puis on rentra pour le souper; on se remit à causer avec l'abandon et la gaieté du bon temps, et, après la prière faite en commun, après avoir remercié Dieu d'avoir abrégé l'épreuve, on se coucha dans les dispositions les plus agréables.

Mais que d'émotions terribles devaient remplir cette nuit si paisiblement commencée!

Jean-Pierre dormait d'un profond et tranquille sommeil, lorsqu'il entendit vaguement comme un son de cloche. Il crut que ce n'était qu'un bourdonnement, et, n'étant qu'à demi éveillé, il allait se rendormir, lorsqu'il entendit la voix de son père qui l'appelait.

Il courut au lit du vieillard.

— N'entends-tu rien, mon garçon?

Jean-Pierre écouta un instant.

Au même instant les cris : Au feu! au feu! retentirent dans la rue. Il ouvrit la fenêtre :

— Où est le feu? demanda-t-il.

— A l'usine, répondit un homme qui passait en courant.

Jean-Pierre monta rapidement au grenier de la maison, dont la lucarne donnait du côté de l'usine.

Un spectacle aussi grandiose qu'effrayant s'offrit à ses regards. D'énormes tourbillons de fumée s'élevaient dans l'air, s'illuminaient

(1) Reproduction interdite sans l'autorisation de l'administration des *Annales*.

par moments de reflets rougeâtres, et l'on entendait en même temps des pétillements de flammes et des craquements qui se mêlaient aux clameurs confuses et lointaines, aux cris plus rapprochés de la rue et aux lugubres sons du tocsin.

Le jeune ouvrier redescendit aussitôt.

— Père, c'est bien le feu, et c'est l'usine qui est en flammes; j'y cours.

Jeanne était déjà levée :

— Tu as raison, frère, lui dit-elle ; il ne faut pas avoir de rancune. Le feu est à l'usine, tu dois aller travailler avec les autres.

Le père ne dit rien, mais la mère ne l'entendait pas ainsi :

— Pourquoi donc, s'écria-t-elle, notre garçon irait-il travailler pour un patron et pour des camarades qui l'ont si maltraité? Pourquoi s'exposerait-il pour de pareilles gens? Ils l'ont chassé, ils ne doivent pas compter sur lui. Il faut laisser travailler ce Parisien de malheur. D'ailleurs, s'ils n'avaient pas travaillé le dimanche, le feu n'aurait pas pris à l'usine. C'est une punition du bon Dieu ; que sa volonté s'accomplisse!

Jean-Pierre était bien loin de partager ces sentiments; mais il hésitait à contrarier sa mère. Un regard de Jeanne mit fin à cette hésitation.

— Allons, mère, dit-il, il faut être raisonnable, il faut être chrétienne et ne pas rendre le mal pour le mal. On peut avoir besoin de moi là-bas. Je devrais y être déjà.

— Jean-Pierre, cria la bonne femme, Jean-Pierre, n'y va pas. Ils ne t'aiment pas, ils te donneront quelque mauvais coup, ou bien ils te laisseront aux endroits les plus dangereux. N'y va pas, mon enfant, je t'en supplie.

— Mère réfléchissez donc; il n'y a pas le moindre danger. Ce serait trop lâche de profiter de ce que je vais travailler au feu pour me jouer un vilain tour. Et puis, je serai prudent, je te le promets.

En ce moment, les cris redoublèrent dans la rue; à l'appel du tocsin se joignit l'appel du tambour; on frappa à la porte de la maison : Au feu ! au feu ! criait-on.

Jean-Pierre n'y tint plus. Il serra la main de son père, embrassa sa mère et Jeanne, et partit.

— Ah ! je ne le reverrai plus vivant, cria la bonne femme en sanglottant ; quelque chose me le dit, mon Dieu ! mon Dieu !

Jeanne et le vieillard s'efforcèrent de la rassurer. Ses craintes étaient déraisonnables. On n'était pas mort parce qu'on allait au feu. Au lieu de lui en vouloir, les anciens camarades de Jean-Pierre

ne pourraient que l'estimer pour sa générosité, et qui sait si cette conduite ne le ferait pas rentrer en grâce auprès du patron? Rien ne put calmer la pauvre femme, qui continua de pleurer et de se lamenter; de sorte que le vieux père, à bout de raisons, ne trouva rien de mieux à faire que de parler de ses douleurs, qui l'empêchaient d'aller au feu avec son fils. Quant à Jeanne, elle avait pris son chapelet, et elle priait pour ses parents, elle priait pour qu'il n'arrivât aucun mal à son frère, et pour que le malheur qui frappait le maître de l'usine et ses ouvriers se tournât à leur plus grand bien.

La première personne que Jean-Pierre rencontra en sortant fut le vénérable curé, qui se rendait aussi sur le théâtre de l'incendie :

— C'est bien, Jean-Pierre, lui dit-il.

— Merci, monsieur le curé, répondit le jeune homme en courant. Vous me permettrez de ne pas m'arrêter, monsieur le curé, n'est-ce pas? Le temps presse.

— Va, va, mon enfant, dit le prêtre, et travaille bien. Je suis plus lourd que toi, je ne pourrai pas arriver aussi vite que je voudrais.

Jean-Pierre ne perdit pas une minute. Lorsqu'il arriva, il n'y avait encore que quelques ouvriers réunis L'incendie avait pris tout de suite de si grandes proportions, que la plus grande partie des bâtiments était en feu. On s'agitait, on courait çà et là et on se lamentait, mais on ne faisait rien. La rivière était à deux pas, mais on n'avait pas assez de seaux pour alimenter la pompe de l'usine; le peu d'eau qu'on jetait sur le feu ne faisait qu'entretenir la flamme; il fallait attendre que les seaux arrivassent du village.

Jacques reconnut Jean-Pierre.

— Que faire? lui demanda-t-il.

Jean-Pierre allait répondre, lorsqu'il aperçut le Parisien qui accourait tout essoufflé.

Jacques se détourna tout embarrassé.

— Tiens, c'est le jésuite, dit le Parisien en reconnaissant celui qu'il avait toujours traité en ennemi. Vous voilà content, hein? Il n'y aura pas que vous qui n'aurez pas d'ouvrage.

— Il ne s'agit pas de cela, reprit Jean-Pierre avec calme. Voilà le monde qui arrive; il faut travailler ferme et sauver ce qui peut encore être sauvé.

— Bah! dit le Parisien en manière de réflexion, est-ce que ce Jésuite-là aurait du cœur?

Puis, d'une voix retentissante :

— Allons, amis, il faut piocher. Voilà un atelier qui n'est pas encore entamé, mais que les flammes viennent déjà lécher. En avant! Je monte sur le toit; qu'on me passe de l'eau, et nous le préserverons.

Une minute après, il était sur le toit. On lui jeta une corde, au moyen de laquelle il montait les seaux les uns après les autres, et il les versait sur la partie du toit déjà brûlante, afin d'empêcher le feu de prendre. La pompe était occupée ailleurs.

Jean-Pierre, dont l'adresse était reconnue de tous, s'en était emparé et on l'avait laissé faire. Pour bien diriger la pompe, il fallait non moins de courage que d'adresse. Sans s'occuper du danger, le jeune homme se plaçait aux endroits d'où il pouvait le plus facilement diriger le jet du liquide. L'eau commençait à arriver; les deux chaînes des seaux vides et des seaux pleins s'étaient formées, le patron encourageait tout le monde, et l'arrivée du vénérable curé de la paroisse augmentait encore l'ardeur des travailleurs.

Grâce à tous ces efforts, on commençait à se rendre maître du feu, et l'on avait l'espoir de sauver deux ou trois des ateliers qui n'étaient pas encore atteints, lorsqu'on entendit tout à coup un bruit horrible, puis il se fit un silence non moins effrayant, puis ces cris :

— Le Parisien! le Parisien! vinrent retentir aux oreilles de Jean-Pierre, qui se trouvait à une certaine distance derrière un autre bâtiment.

— Qu'y a-t-il donc? demanda-t-il.

— Le Parisien! le Parisien! criait-on toujours.

Jean-Pierre pressent un malheur. Il abandonne la pompe à un camarade qui travaillait près de lui, il court à l'atelier sur le toit duquel il avait vu monter le Parisien.

L'atelier était effondré; il en restait à peine quelques parties debout, et le Parisien n'était plus là; il était tombé avec les décombres, il se trouvait enseveli sous ces ruines d'où s'échappait une épaisse fumée, à travers laquelle s'élançaient de temps en temps des flammes sinistres.

— Il est là? dit-il.

— Oui, répondit Jacques, dont la figure présentait un tel mélange de terreur et d'hébètement, qu'il aurait fait éclater de rire dans une autre circonstance moins solennelle.

Jean-Pierre n'attendit pas davantage. Faisant le signe de la croix, il s'élance à travers les flammes et la fumée, et il disparaît aux regards des ouvriers effrayés et enthousiasmés de sa conduite. On

savait tout ce qu'il avait souffert de la part du Parisien, et on le voyait s'exposer à une mort presque certaine pour le sauver. Plus d'un se sentit alors touché de vifs remords pour les procédés dont il avait usé envers lui :

— Vraiment, dit un des plus jeunes ouvriers, il valait mieux que nous.

Une minute se passa; cette minute parut plus longue qu'un siècle. La flamme continuait son œuvre, la fumée s'épaississait de plus en plus; on entendait, à l'intérieur de l'atelier, de lugubres crépitements. Un moment on vit reparaître Jean-Pierre : il était seul, haletant, noirci de fumée; il respira un moment, on lui cria de ne pas s'exposer davantage, que le Parisien avait sans doute succombé, que c'était assez d'une victime; mais il n'écouta rien, et il se replongea dans la fournaise, résolu d'accomplir jusqu'au bout son acte d'héroïque charité.

Le curé arrivait en ce moment devant l'atelier écroulé : il envoya à Jean-Pierre une bénédiction, et se jeta à genoux. Instinctivement, ceux qui l'entouraient firent comme lui. On ne pensait plus à l'incendie, on ne pensait qu'au terrible drame qui s'accomplissait dans la fournaise, et l'on priait.

(*La suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS

L'ancien régime et l'enseignement. — A en croire certains journaux, l'ancien régime, que nous ne prétendons pas défendre ici en tout, et qui n'était que la décadence du régime chrétien, aurait été un régime d'ignorance et d'abrutissement. Voyons donc cela.

M. de Quatrebarbes a eu occasion, en discutant une question relative à l'enseignement devant le conseil général de la Mayenne, de rappeler le rapport présenté au roi Louis-Philippe par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, et où se trouve une comparaison fort instructive entre l'état de l'enseignement avant et après la Révolution. Voici un extrait de ce rapport :

« Dans l'ancien régime, en 1760, par exemple, quand la France comptait 24 millions d'habitants à peine, le nombre des étudiants livrés aux études classiques, dans 540 colléges, dont les traces nous sont restées, et qui ont quelque analogie avec les nôtres, montait à environ 75,000, c'est-à-dire presque exactement au chiffre de toute la jeune population des établissements publics et particu-

liers que nous possédons aujourd'hui avec nos 30 millions d'âmes.

« Cependant il faut ajouter environ 100 autres colléges dont on a découvert l'existence, mais dont les états ne nous sont pas parvenus. Il faudrait ajouter encore tous ceux dont le nom même n'est pas arrivé jusqu'à nous dans les provinces où les parlements n'avaient pas, comme celui de Paris, exercé une action centrale. Il faudrait ajouter encore la foule d'étudiants connus et inconnus que chaque communauté, chaque chapitre, chaque curé dans sa paroisse et presque chaque ecclésiastique élevait sans obstacle dans les lettres latines. On pourrait donc, avec certitude, doubler les chiffres constatés...

« La différence de l'ancien régime à l'état présent est donc énorme, puisque la population générale du royaume s'est élevée dans la même proportion où la population lettrée a disparu.....

« L'ensemble de la société française n'offre pas 80 mille citoyens munis d'une éducation réellement complète.

« Comment s'était produite dans le passé cette diffusion de l'étude et du savoir ?

« Les écoles, répond le rapport du ministre, étaient ouvertes à tous; la jeunesse était sollicitée de toutes parts à s'y presser, et s'y pressait en conséquence deux fois plus nombreuse qu'aujourd'hui. »

CONFESSION DE GEORGE SAND. — Un journal *avancé*, qui jugeait prudent d'adjoindre à sa prose écarlate l'appât de quelque thèse paradoxale, avait humblement prié Mme Sand de lui envoyer quelques-unes des lettres doctrinaires dont elle cultive la spécialité.

L'écrivain, dont la vieillesse ne fait qu'à peine trembler l'audacieuse plume, au lieu de la copie attendue, n'a envoyé que cette réponse triste et brève au journal déconfit :

« Je me suis trompée toute ma vie! »

La surprise a été si grande dans le camp irréligieux qu'on n'a pas compris tout d'abord, et qu'on a imprimé la chose, tout net, pour ne pas commettre la sottise de laisser dans l'oubli un autographe de l'auteur de *Lélia*, sans penser qu'en la mettant au jour on commettait la bévue de rendre publique sa confession.

Cette confession, je la tiens pour bonne.

La myopie morale de cette femme dont le grand talent a dû fourvoyer tant de lecteurs, n'a-t-elle pu suivre les lois de la myopie physique, et s'atténuer avec les ans ?

Sur le déclin d'une vie dévoyée, ne se peut-il faire qu'elle ait entrevu le néant des sophismes où les passions l'avaient jetée,

l'odieux des négations hardies qu'elle opposait à l'immuable vérité ?

« Je me suis trompée toute ma vie ! »

Ainsi, en religion, en morale, en politique, l'auteur qui a fait tant de mal, se trompait. Quoi qu'il ait écrit, la religion reste sublime, la famille sacrée, l'amour respectable quand il est honnête, honteux quand il brise les entraves de la moralité et de la loi; le mariage, enfin, contre lequel l'écrivain haineux a entassé volumes sur volumes, pour se disculper de l'avoir méprisé, revêt de cet aveu une beauté nouvelle.

« Je me suis trompée toute ma vie! » vient d'écrire Georges Sand.

Dont acte. — Claire de CHANDENEUX.

ILS NE VEULENT PAS QUE NOUS SOYONS RÉPUBLICAINS. — Un journal de Lyon, le *Progrès*, qui avait été suspendu pendant deux mois, publie les lignes suivantes : « On dit la vérité à tout le monde, mais « surtout à ses amis. Dans les quartiers ouvriers, où cependant on « vote pour la démocratie radicale, les parents envoient leurs en- « fants à l'école des Frères. »

Le journal cherche ensuite à raisonner avec ces républicains inconséquents. « La foi républicaine, conclut-il, ne s'affirme pas « seulement au jour du vote, elle se montre surtout par le sa- « crifice et la ligne de conduite. Soyez conséquents avec vos prin- « cipes : puisque vous exigez de vos élus qu'ils ne votent aucuns « fonds aux congréganistes, puisque vous êtes des antidogma- « tiques, pourquoi envoyez-vous vos enfants aux écoles reli- « gieuses? Vous déchirez d'une main le mandat que vous imposez « de l'autre! »

Pour être démocrate et républicain, il faut donc être irréligieux et athée, selon ces gens-là, et ils s'étonnent que la France, qui croit en Dieu et qui est chrétienne, s'éloigne d'eux avec terreur et dégoût! A qui la faute, si les conversions à la république ne se font que parmi ceux qui rejettent tous les dogmes, et par conséquent tous les commandements de Dieu? Les ouvriers mêmes qu'ils ont un moment égarés, s'éloignent d'eux lorsqu'il s'agit de leurs enfants.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

20. — De la réforme et de l'organisation *normale du suffrage universel*, par Henri Lasserre; in-8 de 178 pages; Paris. 1873, chez Victor Palmé, rue de Grenelle Saint-Germain, 25.

L'organisation du suffrage universel préoccupe les meilleurs esprits; M. Henri Lasserre présente une solution nouvelle et originale, et il le fait avec l'esprit et la verve qu'il sait mettre dans ses plus sérieux écrits. Nous n'avons pas à discuter ici la solution qu'il a imaginée, mais nous pouvons dire aux lecteurs qu'ils ne perdent pas leur temps à l'examiner avec lui, et que, de plus, ils ne s'ennuieront pas.

21. — A travers l'Afrique, par le capitaine Grant, traduit de l'anglais par Mme Léontine Rousseau; in-12 de 310 pages; Paris, 1873, chez C. Dillet, rue de Sèvres, 15; prix : 2 francs.

Récit très-intéressant et instructif des voyages du capitaine Grant en Afrique. Il en est peu qui montrent mieux la misère morale et matérielle des malheureuses peupla les que le christianisme n'a pas encore éclairées de sa lumière et n'a pas délivrées du cruel esclavage du démon. C'est la meilleure leçon qui ressort de ces récits et de ces descriptions, même sans que le narrateur y songe. Nous n'avons pas besoin de dire qu'on y puise en même temps de curieuses notions géographiques.

22. — Prétendue absurdité *de la religion chrétienne et aperçu sur son origine*, par un penseur libre; 2e édition, in-12 de 26 p.; Charleville, 1873, chez Mailfait-Patez; prix : 15 centimes.

Le christianisme présente dans ses dogmes des mystères que la raison ne peut admettre, parce qu'elle n'y peut rien comprendre; sa morale est impraticable et sans proportion avec la faiblesse humaine; son culte est un amas de superstitions vaines et ridicules. Le christianisme, en un mot, est une véritable absurdité. — Telles sont les objections des libres-penseurs. Le penseur libre répond : oui, mais alors comment expliquer la foi de l'univers? Il y a dix-huit cents ans le monde était païen et dans une complète pourriture, aujourd'hui il est chrétien; le christianisme a arrêté la pourriture et il a transformé l'humanité. Ce christianisme que vous considérez comme une montagne d'absurdités, d'impossibilités et de superstitions, l'univers l'a cru; il l'a cru au siècle d'Auguste, ce siècle qui fut par excellence le siècle de la philosophie; il l'a cru malgré les persécutions, malgré les railleries, malgré les lumières de la raison, malgré les répugnances de la nature. N'y a-t-il pas là un phénomène qui mérite qu'on s'y arrête? — C'est ce que fait le penseur libre, qui, en quelques pages pleines de bon sens, établit la vérité du christianisme et, par conséquent, son accord avec la raison raisonnable. Il y a donc là une excellente brochure à propager.

23. — Mémoire *remis à Napoléon III par un de ses ministres*

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

des cultes sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Eglise; in-8 de 24 p.; Paris, 1873, chez Th. Olmer, rue des Saints-Pères, 16; prix : 1 fr.

Nous n'avons pas besoin de dire ici ce que nous pensons de ce *Mémoire* que les *Annales catholiques* reproduisent avec quelques annotations; M. Léon Pagès, qui l'a édité, et qui avertit le lecteur que le document sera déposé chez un notaire et communiqué sur autorisation, a rendu un véritable service à la cause religieuse par cette révélation, qui ne surprendra pas ceux qui suivaient attentivement la politique impériale dans ses rapports avec l'Eglise, mais qui leur donne d'une façon authentique la clef de cette politique.

24. — Lettre a un père de famille *sur le volontariat d'un an*, par Mgr l'évêque d'Orléans, membre de l'Assemblée nationale; in-8 de 18 pages; Paris, 1873, chez Ch. Douniol, rue de Tournon, 29.

Dans cette brochure, qu'on ne saurait trop recommander à l'attention des pères de famille et de nos législateurs, Mgr l'évêque d'Orléans étudie la question du volontariat au triple point de vue de la religion et des mœurs, de l'éducation physique et de l'éducation intellectuelle des jeunes gens. Il peint sous les traits les plus vifs et malheureusement les plus vrais les dangers que court le jeune volontaire pour sa foi et pour ses mœurs; il montre qu'à l'âge où commence le volontariat, le développement physique du jeune homme et sa résistance aux causes de maladie et d'étiolement ne sont pas assez avancés et assez puissants, et, enfin, que cette année d'interruption des études, à une époque de la vie où il serait si important de les continuer et où l'on peut si facilement perdre le goût et l'habitude du travail de l'esprit, peut porter le plus rude coup à la haute éducation intellectuelle dans notre pays. Il conseille, en conséquence, aux pères de famille de profiter des facilités que leur donne la loi pour reporter à quelques années plus tard l'année du volontariat, et l'on voit bien qu'il désirerait que la loi eût encore été plus large à cet égard.

J. Ch.

Nous avons reçu les ouvrages suivants, dont nous rendrons compte dans nos prochaines livraisons :

Vie de saint Charles Borromée, par M. Colombel-Gabourd; in-12, Paris, chez Allard, rue de l'Abbaye, 13; prix : 3 fr. 50.

La Fleur des Gaules *ou les Martyrs de Lyon*, par E. Houet; 2 vol. in-12; à la même librairie; prix des deux volumes : 5 francs.

Esprit du P. Faber, *Extraits de ses œuvres*, par Léon Gautier; in-12, Paris, chez Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82; prix : 3 fr. 50.

Les Sacrements *ou la Grâce de l'Homme-Dieu*, conférences, par M. l'abbé Besson; 2 vol. in-12, Paris, à la même librairie; prix des deux volumes : 6 francs.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME V.

Numéro LXXXIII (19 juillet 1873).

Numéro LXXXIV (26 juillet 1873).

Numéro LXXXV (2 août 1873).

Numéro LXXXVI (9 août 1873).

Numéro LXXXVII (16 août 1873).

Numéro LXXXVIII (23 août 1873).

Numéro LXXXIX (30 août 1873).

Numéro XC (6 septembre 1873).

Numéro XCI (13 septembre 1873).

Numéro XCII (27 septembre 1873).

Numéro XCIII (27 septembre 1873).

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX AUTEURS

DONT LES TRAVAUX ONT PARU DANS LE TOME V DES ANNALES

MM. Barthélemy (Ch.)
Blanchard, maire de Nîmes.
Calloud.
Carayon-Latour (de), dép.
Chantrel (J.)
R. P. Chauveau, de la C. de J.
R. P. de Franciosi, de la C. de J.
Mgr Freppel, év. d'Angers.
M. Gautier (Léon).
Mgr Guibert, archev. de Paris.
MM. Maret (l'abbé).
Margerie (Am. de).
Mgr Mermillod, év. d'Hébron.
MM. Montrond (M. de).
Nicolas (Auguste).
Patot (G.), chef d'instit.
Paulin (J.).
R. P. Pillon, de la C. de J.
Mgr Plantier, év. de Nîmes.
MM. Poujoulat.
Robinet de Cléry.
Roussel (Auguste).
Vanssay (H. de).
Veuillot (Louis).

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

PRIONS!

Prions! quel autre mot pourrions-nous écrire, au moment où la France entière, où les catholiques de l'Europe, nous pouvons dire du monde entier, se prosternent au pied des autels pour implorer la miséricorde de Dieu, pour la société chrétienne et pour la France? C'est ce mot que le Pape envoie aux quatre vents du ciel, ce mot que répètent tous nos évêques; c'est ce mot qui résume la situation.

Jamais on n'a eu plus besoin de prières, jamais le monde n'a traversé une crise plus terrible, d'autant plus terrible qu'elle vient après un immense abus de grâces et de lumières, et que les maux qui menacent le monde sont regardés comme des bienfaits par ceux mêmes qu'ils conduisent à la mort.

L'Église parle, le Pape multiplie les avertissements, les évêques et les prêtres se font les échos puissants de la grande voix qui vient du Vatican, les événements, les fléaux, les catastrophes parlent plus haut encore, et les multitudes n'entendent pas, les sages du monde se rient des leçons les plus éclatantes; quel effroyable aveuglement! Et resterait-il autre chose que le désespoir, si l'on ne connaissait et la puissance de Dieu, et cette miséricorde qui se plaît à se montrer précisément où surabonde l'iniquité?

Nous avons toujours recommandé la confiance, nous la recommandons encore. Il y a huit jours, la confiance devenait un sentiment universel; aujourd'hui, nous ne voyons plus guère que des esprits effarés qui se découragent et qui demandent à quoi donc ont servi les prières, les pèlerinages, tous ces actes de foi, toutes ces bonnes œuvres dont on attendait le salut.

Ce découragement n'est pas chrétien, ces plaintes ne sont pas raisonnables, car, dans ce qui se passe, nous voyons déjà l'aurore du salut et l'effet des prières. On se croyait sauvé, parce qu'on attendait un événement qui allait se produire au

milieu de cent malentendus fâcheux et désastreux ; est-on donc perdu parce que les malentendus sont dissipés, et parce qu'on peut être sûr maintenant que s'il y a encore à souffrir, au moins le remède sera là, remède efficace, parce qu'aucun principe n'aura été sacrifié, et que la vérité chrétienne redeviendra le guide et la loi des sociétés chrétiennes ?

Prions donc, avec persévérance, puisque c'est seulement à la prière persévérante que Dieu a promis la victoire, et avec confiance, puisque ce qui se passe est déjà un commencement de victoire.

Les représentants du pays ont recours à la prière, Dieu les éclairera ; la France catholique prie, Dieu la sauvera, et, par elle, il sauvera la catholicité : magnifique mission de la France, qui ne peut tomber ou se relever seule, mais dont la chute serait irrémédiable si, après tant de leçons, elle persistait à renier sa mission et à rester loin du Christ, son Dieu et son roi !

J. Chantrel.

AMENDE HONORABLE POUR LA FRANCE.

Voici la formule de l'amende honorable pour la France qui est recommandée à la piété des fidèles :

Seigneur, vous nous avez dit : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît. » Dociles à cette parole, nous venons, au milieu des calamités présentes, vous demander la conversion des âmes si nombreuses, qui, dans la France entière, sont encore loin de vous. Si les cœurs cèdent à votre grâce et reviennent à vous, nous avons confiance qu'alors vous daignerez mettre fin à nos maux.

Nous avons offensé votre justice, Seigneur, et notre nation vous a été infidèle. Comblée de vos bienfaits, elle les a oubliés ; elle a voulu vivre sans vous, et bannir de ses mœurs et de ses lois jusqu'à votre souvenir : elle a toléré que des voix impies vinssent blasphémer votre saint nom, nier votre gouvernement providentiel, et jusqu'à votre existence. Rompant publiquement

avec vos préceptes et ceux de votre Église, elle a violé les jours du saint repos, méprisé les règles de la pénitence, abaissé la dignité du mariage et laissé pénétrer dans l'éducation de ses enfants l'indifférence et jusqu'à l'athéisme. Ces infractions sont notre péché pour ainsi dire national, et ce péché a amené sur nous, Seigneur, les fléaux dont nous gémissons. C'est pour cela que nous sommes si profondément humiliés, et que notre France a été vaincue, elle si longtemps triomphante quand elle était et qu'elle aimait à se dire la fille aînée de l'Église. Mais ce n'est pas seulement parce qu'il est la cause de nos malheurs, que nous pleurons ce péché devant vous, c'est surtout parce qu'il a outragé votre Majesté infinie, et qu'il a été le mépris réfléchi de votre loi et l'abandon systématique de votre culte. Cette volonté arrêtée de vous bannir de notre nation, est l'iniquité que nous désavouons solennellement, et celle que nous prenons la résolution de travailler avec plus d'ardeur à faire réparer.

Saints patrons de la France et saints évêques qui l'aviez faite si chrétienne ; saints martyrs et saints pénitents qui avez arrosé son sol de votre sang et de vos sueurs ; saint Joseph qui êtes la providence visible de tous ceux qui souffrent, et vous, ô Marie, conçue sans péché, vous à qui la France est depuis si longtemps consacrée, priez, priez pour nous. Recevez l'amende honorable que nous faisons pour notre pays, présentez-la au Père des miséricordes, au Cœur adorable de Jésus-Christ, votre Fils, et à l'Esprit de lumière qui éclaire et convertit les âmes, afin de la faire favorablement accepter, malgré toutes nos iniquités passées et les crimes qui se commettent tous les jours.

Ainsi soit-il.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

SUR LES VICAIRES CAPITULAIRES ET LES ÉVÊQUES NOMMÉS.

PIE, ÉVÊQUE

Serviteur des serviteurs de Dieu pour en perpétuer le souvenir.

Le Pontife romain, conformément à la charge que Dieu lui a confiée de diriger et de gouverner l'Eglise universelle de Jésus-Christ, doit non-seulement s'occuper avec ardeur de l'observation des lois, mais encore en faire connaître le sens vrai et catholique, si, à leur sujet, quelque doute s'élève, dans la crainte qu'elles ne soient l'objet de diverses interprétations, et que l'unité de la discipline ecclésiastique ne soit rompue, au grand détriment de l'administration de l'Eglise.

Sans doute, d'après l'antique discipline de l'Eglise, un siége épiscopal étant vacant, l'administration du diocèse revient au chapitre de l'église cathédrale, qui autrefois, pendant toute la vacance du siége, pouvait par lui-même administrer le diocèse ou en confier l'administration à un ou à plusieurs, toute liberté lui étant laissée d'élire les administrateurs et de forcer et de contraindre quant à l'usage et au temps la juridiction qui leur était donnée.

Mais les Pères du Concile de Trente, remarquant les grands inconvénients qui provenaient çà et là de l'administration d'une Eglise veuve de son chef, confiée à une réunion de personnes presque toujours de caractère différent, décrétèrent sagement, pour les éviter : que « le chapitre, le siége étant vacant,

PIUS EPISCOPUS

Servus servorum Dei ad perpetuam rei memoriam.

Romanus Pontifex, pro munere sibi divinitus collato regendi ac gubernandi universam Christi Ecclesiam, non solum SS. Canonum observantiam urgere, sed etiam illorum certum et authenticum sensum declarare satagit, si quando quidpiam dubitationis in aliquo occurrat, ne diversis interpretationibus materia præbeatur, atque inde Ecclesiasticæ disciplinæ unitas rumpatur, cum magno Ecclesiastici regiminis detrimento.

Sane juxta antiquam Ecclesiæ disciplinam, Sede Episcopali vacante, Diœcesis administratio ad Capitulum Cathedralis Ecclesiæ devolvitur ; quod olim per se ipsum Diœcesim, toto tempore, quo Sedes vacabat, administrare poterat, vel uni, aut pluribus Diœcesim administrandam committere, libera eidem relicta potestate deputatos eligendi, eisque delegatam jurisdictionem, sive quoad usum, sive quoad tempus arctandi, et constringendi.

At vero Concilii Tridentini Patres animadvertentes gravissima, quæ passim oriebantur incommoda ex administratione viduatæ Ecclesiæ cœtui personarum diversi fere ingenii concredita, ad ea vitanda sapienter decreverunt, ut : « Capitulum, « sede vacante, Officialem seu

« Vicarium, infra octo dies « post mortem Episcopi, cons« tituere, vel existentem con« firmare omnino teneatur, « qui saltem in jure canonico « sit Doctor, vel Licentiatus, « vel alias, quantum fieri pote« rit idoneus. Si secus factum « fuerit ad Metropolitanum « deputatio hujusmodi devol« vatur, et si Ecclesia ipsa « Metropolitana fuerit, aut « exempta, capitulumque, ut « præfertur, negligens fuerit, « tunc antiquior Episcopus ex « suffraganeis in Metropoli« tana, et propinquior Episco« pus in exempta, Vicarium « possit constituere. »

Hujusmodi vero decretum varie interpretati sunt privati canonicarum rerum scriptores. Quidam enim censuerunt posse Capitulum in constituendo Vicario aliquam jurisdictionis partem sibi reservare; alii putaverunt fas esse Capitulo ad certum tempus Vicarium deputare; nec defuerunt qui arbitrati sunt, licere Capitulo Vicarium pro arbitrio removere, et alium substituere.

Recensitæ Scriptorum sententiæ a nonnullis capitulis libenter exceptæ sunt : quo factum est, ut in hac re tam magni momenti disciplinæ uniformitas deficeret, et Tridentinum decretum optatum finem plene non attingeret. Quamvis autem SS. Urbis Congregationes has sententias, suis reponsis in casibus occurrentibus, pluries reprobaverint, ita ut ex earum responsis manifeste appa-

« doit élire, pendant les huit « jours qui suivent la mort de « l'évêque, un administrateur ou « vicaire, et l'approuver s'il « existe déjà, qu'il soit au moins « docteur ou licencié en droit « canon ou autrement, autant « que faire se peut, à la hauteur « de sa dignité. Si on agit autre« ment, qu'une députation soit « envoyée au métropolitain, et si « elle-même est l'église métro« politaine, ou exemptée de ju« ridiction, et que, comme il a « été dit, le chapitre ait été né« gligent, alors l'évêque suffra« gant le plus ancien et le plus « rapproché de la métropole, « peut élire un vicaire. »

Des écrivains privés, traitant des questions ayant trait au droit canon, ont diversement interprété ce décret. Certains, en effet, pensèrent que le chapitre pouvait, dans l'élection d'un vicaire, se réserver une partie de la juridiction (1). D'autres pensèrent qu'il était permis au chapitre de nommer pour un certain temps un vicaire; il y en eut même qui affirmèrent que le chapitre pouvait à son gré destituer un vicaire et lui en substituer un autre.

Les divers sentiments de ces écrivains ont dirigé la conduite des différents chapitres : et il est advenu que dans une question de tant d'importance, l'uniformité de discipline a fait défaut et que le décret du Concile de Trente n'a pas entièrement obtenu la fin qu'il se proposait. Mais quoique les congrégations de la Ville Sainte aient plusieurs fois, dans les cas qui se sont présentés, désapprouvé par leurs réponses ces

(1) Session 24, cap. 16, de Reform.

manières de voir, de sorte que de leur décision apparaît clairement quel fut le sentiment des Pères du Concile des Trente en proclamant le décret ci-dessus cité, cependant, comme nous ne voyons pas encore partout toutes ces questions définies d'après ce sentiment, pour faire disparaître entièrement toute cause de doute ou toute excuse, nous joignons à ces mêmes réponses et déclarations la puissance et l'autorité apostoliques. C'est pourquoi, de notre propre mouvement, avec notre science certaine et après mûre délibération, et avec toute la plénitude de la puissance apostolique, nous déclarons et nous décrétons : que toute la juridiction ordinaire de l'évêque, qui, pendant la vacance du siége épiscopal, revenait au chapitre, passe entièrement entre les mains du vicaire qu'il a élu régulièrement, et que le chapitre ne peut se réserver aucune partie de la juridiction, ni constituer à une certaine époque déterminée un vicaire, encore moins le destituer, mais qu'il doit demeurer dans son emploi jusqu'à ce que le nouvel évêque ait présenté au chapitre, selon la constitution de notre prédécesseur Boniface VIII, les lettres apostoliques touchant l'évêché qui lui est accordé, ou bien, le chapitre manquant, à celui qui administre, conformément aux Sacrés Canons, ou d'après une prescription particulière du Saint-Siége, le diocèse vacant, ou il délègue son administrateur ou son vicaire (1).

C'est pourquoi on doit considérer comme nulles les limites relatives soit à la juridiction, soit au temps, adjointes par le

(1) Extravag. *Injunctæ* de Electione inter comm.

reat, quæ fuerit mens Patrum Tridentinorum in edendo decreto superius relato ; attamen cum nondum omnia ubique ad eam mentem exigi videamus, ad submovendam prorsus quamlibet dubitationis causam vel obtentum iisdem responsis et declarationibus Apostolicæ auctoritatis robur adjiciendum censemus. Quodcirca Motu proprio, ac certa scientia, et matura deliberatione Nostris deque Apostolicæ Potestatis plenitudine declaramus et dicernimus : totam ordinariam Episcopi jurisdictionem quæ vacua Sede Episcopali ad Capitulum venerat, ad Vicarium ab ipso rite constitutum omnino transire; nec ullam hujus jurisdictionem partem posse Capitulum sibi reservare, neque posse ad certum et definitum tempus Vicarium constituere multoque minus removere, sed eum in officio permanere quousque novus Episcopus Litteras Apostolicas de collato sibi Episcopatu Capitulo, juxta Bonifacii VIII Prædecessoris Nostri constitutionem vel Capitulo deficiente, ei exhibuerit, qui, ad normam SS. Canonum, vel ex speciali S. Sedis dispositione, vacantem Diœcesim administrat, vel ejusdem Administratorem, seu Vicarium deputat.

Quamobrem pro nullis habendæ sunt limitationes, seu quoad jurisdictionem, seu quoad tempus adjectæ a Capitulo electioni Vicarii Capitularis, qui idcirco, iis non obstantibus, officium

chapitre à l'élection du Vicaire capitulaire qui, pour cette raison, malgré ces obstacles, une fois que l'emploi lui a été validement confié, il l'exerce pendant tout le temps que le siége épiscopal reste vacant, et cela librement et validement, ainsi que la juridiction épiscopale ordinaire, jusqu'à ce que le nouvel évêque ait, comme nous l'avons dit, produit les lettres apostoliques de son institution canonique.

De plus, nous déclarons à cette occasion, et nous décrétons que ce qui a été établi (1) par notre prédécesseur Grégoire X, dans le deuxième Concile de Lyon, touchant les personnes élues par les chapitres, regarde aussi les sujets nommés et présentés par les personnages qui administrent la chose publique, soit empereurs, soit rois, soit chefs, soit présidents, sous quelque nom enfin qu'ils soient désignés, qui, par concession du Saint-Siége ou par privilége, jouissent du droit de nommer et de présenter aux siéges épiscopaux vacants dans leurs Etats respectifs; c'est pourquoi nous abolissons, nous cassons et nous annulons complètement l'usage, ou plutôt l'abus introduit dans certains royaumes ou en certains pays, principalement lointains, à quelque titre, sous quelque prétexte et prétendu privilége, ou sous quelque couleur que ce soit, et même pour quelque motif qui réclamerait une mention spéciale et expresse, usage par lequel le chapitre de l'Eglise cathédrale vacante, obéissant à l'invitation ou à l'ordre, bien que conçu sous la forme d'une prière de la puissance civile suprême, croit pouvoir accorder et conférer, et de fait accorde et

(1) Cap. *Avaritiæ* de Electione in 6.

semel sibi rite collatum, toto tempore, quo Sedes Episcopalis vacua fuerit, totamque ordinariam jurisdictionem Episcopalem libere et valide exercere perget, donec novus Episcopus Apostolicas canonicæ suæ institutionis Litteras, ut diximus, exhibeat.

Hac autem occasione declaramus etiam, et decernimus ea, quæ a Gregorio X Decessore Nostro in Concilio Lugdunensi 2° de electis a Capitulis, constituta sunt comprehendere etiam nominatos, et præsentatos a Supremis publicarum rerum Moderatoribus, sive Imperatores sint, sive Reges, sive Duces, vel Præsides et quomodocumque nuncupantur, qui ex S. Sedis concessione, seu privilegio jure gaudent nominandi, et præsentandi ad Sedes Episcopales in suis respectivis ditionibus vacantes, abolentes idcirco, cassantes, et penitus annulantes usum, seu potius abusum sub quovis titulo, vel prætenso et asserto privilegio, quæsito colore, et quacumque causa, licet speciali et expressa mentione digna, in quibusdam Regnis seu regionibus præsertim longinquis invectum, quo Capitulum Ecclesiæ Cathedralis vacantis obsequens invitationi seu mandato, licet verbis deprecatoriis concepto supremæ civilis potestatis concedere, et transferre præsumit, ac de facto concedit et transfert in nominatum et præsentatum ad eamdem Ecclesiam illius curam,

regimen et administrationem, eamque nominatus et præsentatus sub nomine Provisoris, Vicarii Generalis, aliove nomine gerendam suscepit ante exhibitionem Litterarum Apostolicarum, uti superius dictum est, de more faciendam, remoto proinde Vicario Capitulari, qui ex juris dispositione toto tempore vacationis Ecclesiæ eam administrare, ac regere debet. Confirmantes autem alia etiam Decessorum Nostrorum, et præsertim sa : me : Pie VII Decreta et dispositiones, declaramus et decernimus, ut si interea Vicarius Capitularis decesserit, aut sponte sua muneri renuntiaverit, aut ex alia causa officium ipsum legitime vacaverit, tunc Capitulum, vel Capitulo deficiente, qui potestatem habet deputandi vacanti Ecclesiæ Administratorem, seu Vicarium, novum quidem Vicarium, vel administratorem eligat, nunquam vero electum in Episcopum a Capitulis, aut a laica potestate nominatum seu præsentatum ad dictam Ecclesiam vacantem, cujus electionem ac deputationem, si eam Capitulum, vel alius. ut supra, peragere præsumpserit cassamus, annulamus, et omnino irritam declaramus.

Confidimus autem Dignitates, et Canonicos Cathedralium Ecclesiarum vacantium, ac illos qui, deficientibus Capitulis, Vicarios deputant, aut vacantes Ecclesias legitime administrant, plene exequuturos quæ

confère au sujet nommé, et présenté pour une Eglise, — le soin, le gouvernement et l'administration de cette même Eglise. usage par lequel encore le sujet nommé et présenté accepte la gestion de cette Eglise sous le nom de proviseur, vicaire-général ou sous tout autre nom, avant la présentation des Lettres apostoliques, présentation qui doit être faite selon l'usage, comme il a été dit plus haut, après avoir éloigné le vicaire capitulaire qui doit, selon la disposition du droit, administrer et gouverner cette Eglise durant le temps de sa vacance. Confirmant aussi les autres décrets et constitutions de nos prédécesseurs, et principalement de Pie VII, de sainte mémoire, nous déclarons et nous décrétons que si, pendant ce temps, le vicaire capitulaire vient à mourir, ou s'il renonce spontanément à sa charge, ou si, pour quelque autre raison, cette charge se trouve légitimement vacante, le chapitre ou, au défaut du chapitre, celui qui a le pouvoir de députer un administrateur ou un vicaire à l'Eglise vacante, doit alors élire un nouveau vicaire ou administrateur, mais jamais dans la personne de l'évêque nommé ou présenté à ladite Eglise vacante par les chapitres ou par le pouvoir laïque ; si le chapitre ou tout autre, comme il est dit plus haut, ose procéder à une telle élection et députation, nous la cassons, l'annulons et la déclarons complètement nulle.

Mais nous espérons que les dignités et les membres des chapitres des églises cathédrales vacantes, et ceux qui, au défaut des chapitres, députent des vicaires et administrent légitimement les Eglises vacantes, exécuteront

pleinement ce qui est déclaré et décrété dans notre présente lettre : si cependant, ce qu'à Dieu ne plaise, ils négligent de les exécuter et s'ils osent accorder et conférer au sujet nommé et présenté pour une Eglise le soin, le gouvernement et l'administration de cette Eglise, sous quelque titre, nom ou couleur que ce soit, outre la nullité déjà décrétée de ladite concession et translation, nous infligeons aux susdits chanoines et dignités les peines de l'excommunication majeure et de la privation des revenus de tous leurs bénéfices ecclésiastiques et de toutes les autres rentes ecclésiastiques qui leur sont respectivement dévolues, et nous déclarons et décrétons qu'ils encourent lesdites peines par le fait même; de plus, nous réservons spécialement et exclusivement à nous et au Pontife romain régnant à l'époque le droit de les absoudre ou de les décharger de ces peines.

Ces mêmes peines, également réservées, sont encourues *ipso facto* par les sujets nommés présentés aux Eglises vacantes qui oseraient accepter le soin, le gouvernement et l'administration de ces Eglises que leur auraient accordés et conférés les dignités, les chanoines et les autres dont il a été parlé plus haut, ainsi que par ceux qui leur obéiraient ou leur prêteraient secours, conseil ou faveur, quels que soient leur état, leur condition, leur prééminence et leur dignité.

De plus, nous décrétons que les sujets nommés et présentés dans de telles conditions soient privés

hisce Nostris Litteris declarata et decreta sunt ; ubi vero, quod Deus avertat, ea exequi detractaverint, ac concedere et transferre in nominatum et præsentatum ad eamdem Ecclesiam ejus curam, regimen et administrationem sub quovis titulo, nomine, quæsito colore ausi fuerint, præter nullitatem jam decretam prædictæ concessionis et translationis, præfatos Canonicos ac Dignitates excommunicationis majoris, nec non privationis fructuum Ecclesiasticorum beneficiorum quorumcumque, aliorumque reddituum Ecclesiasticorum per eos respective obtinendorum, similiter eo ipso incurrendis pœnis innodamus, et innodatos fore decernimus, et declaramus; ipsarumque pœnarum absolutionem seu relaxationem Nobis et Romano Pontifici pro tempore existenti dumtaxat specialiter reservamus.

In easdem pœnas pariter reservatas ipso facto incurrunt nominati, et præsentati ad vacantes Ecclesias, qui earum curam, regimen, et administrationem suscipere audent ex concessionibus, et translatione a Dignitatibus et Canonicis aliisque, de quibus supra, in eos pertractam, nec non ii, qui præmissis paruerint, vel auxilium, consilium, aut favorem præstiterint, cujusque status, conditionis, præeminentiæ, et dignitatis fuerint.

Præterea Nominatos, et præsentatos jure, quod eis per nominationem et præsentationem

ipso facto du droit qui aurait pu leur être conféré par cette nomination et présentation.

Si même quelques-uns des sujets susdits sont revêtus du caractère épiscopal, ils encourent la peine de la suspension de l'exercice des fonctions pontificales, et l'entrée de l'église leur est interdite *ipso facto*, sans aucune déclaration : cette seconde peine est également réservée au Saint-Siége.

Enfin, tout ce qui sera fait, commandé, décrété et ordonné par les intrus ainsi nommés et présentés pour l'administration des églises vacantes, ainsi que tout ce qui s'en est suivi ou qui pourrait s'ensuivre, de quelque manière que ce soit, nous le condamnons et réprouvons, et nous le déclarons absolument nul, sans validité, sans force ni effet, comme chose criminellement entreprise et de fait exécutée par des personnes qui n'en ont pas le pouvoir, et nous décrétons qu'il en soit toujours ainsi à l'avenir.

Ces choses, nous les voulons, les établissons et les ordonnons, décrétant que notre précédente lettre et tout ce qu'elle contient soient constamment regardés pour le présent et pour l'avenir comme fermement et efficacement établis, et doivent toujours avoir leur plein et entier effet, et qu'en aucun temps, personne, quelle que soit sa condition et sa dignité, fût-elle impériale et royale, ne puisse les enfreindre, les attaquer ou les mettre en controverse, à quelque titre, sous quelque couleur, prétexte et prétendu privilége que ce soit; et si par hasard un tel privilége existait, nous le cassons et annulons. Et

forte quæsitum fuerit, decernimus eo ipso privatos.

Si vero aliqui ex prædictis Episcopali charactere sint insigniti in pœnam suspensionis ab exercitio Pontificalium, et interdicti ab ingressu Ecclesiæ ipso facto, absque ulla declaratione incidunt, S. Sedi pariter reservatam.

Insuper quæcumque a sic nominatis et præsentatis in administrationem vacantium ecsiarum intrusis fiant, mandentur, decernentur et ordinentur cum omnibus et singulis inde quovis modo sequutis, et quomodocumque sequuturis omnino nulla, invalida, inania, irrita, et a non habentibus potestatem damnabiliter attentata, et de facto præsumpta, nulliusque valoris momenti, et efficaciæ esse, et perpetuo fore tenore præsentium declaramus et decernimus, illaque damnamus et reprobamus.

Hæc volumus, statuimus, ac mandamus, decernentes has Nostras Litteras, et omnia in eis contenta nullo unquam tempore a nemine cujusque conditionis, et dignitatis etiam imperialis, et Regiæ, sub quovis titulo, quæsito colore ac prætenso et asserto privilegio, quod si forte sit, cassamus, et annulamus infringi, impugnari, vel in controversiam revocari posse, sed semper firmas et efficaces existere et fore, suosque plenarios, et integros effectus semper sortiri et obtinere debere. Non obstantibus Apostolicis

generalibus vel specialibus Constitutionibus et ordinationibus, ac Nostris et Cancellariæ Apostolicæ regulis, præsertim *de jure quæsito non tollendo,* cæterisque etiam speciali mentione dignis contrariis quibuscumque.

Volumus autem, ut facta harum Litterarum publicatione per affixionem transumptorum ad valvas Basilicarum Urbis, omnes ubique Fideles, ad quos spectat, qui quomodocumque noverint eas, prout dictum est, Romæ fuisse promulgatas, ad earum exequutionem perinde obstringantur, ac si personaliter singulis notificatæ fuissent.

Volumus pariter, ut earumdem præsentium Litterarum transumptis, seu exemplis etiam impressis manu tamen alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in Ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides, ubique locorum habeatur quæ haberetur ipsis præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ. Nulli ergo omnino hominum liceat paginam hanc Nostrarum declarationis, decisionis, annulationis, irritationis, statuti, præcepti, mandati et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis vero hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, et Sanctorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo Octingente-

cela nonobstant les constitutions et dispositions apostoliques générales ou spéciales, et les règles émanées de nous et de la chancellerie apostolique, principalement *de jure quæsito non tollendo*, ainsi que toutes les autres dignes de quelque mention spéciale qui pourraient en quelque manière y être contraires.

Nous voulons qu'après publication faite de cette lettre, en affichant des copies aux portes des basiliques de la ville, les fidèles de tous les pays que cela regarde et qui viendront à savoir, de quelque manière que ce scit, qu'elles ont été, comme il a été dit, promulguées à Rome, soient par cela même tenus à leur exécution comme si elles avaient été notifiées personnellement à chacun d'eux.

Nous voulons également qu'aux copies de la présente lettre et même aux exemplaires imprimés, pourvu qu'ils soient signés par quelque notaire public, et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, on prête la même foi, en quelque lieu que ce soit, que si l'on montrait ou exhibait la présente lettre elle-même ; qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre cette page de nos déclaration, décision, annulation, statut, précepte, commandement et volonté, ni d'avoir l'imprudente témérité de s'y opposer. Si cependant quelqu'un se permet d'y porter atteinte, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-puissant et de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an mil huit cent soixante-treize de l'Incarnation du Seigneur, le

cinq des Calendes de septembre, l'année vingt-huitième de notre pontificat.

F. CARD. ASQUINIUS.

C. Gori. Subdatarius.

Visa

De Curia J. De Aquila e vicecomitibus.

Emplacement du sceau,

I. Cugnonius.

Enregistré à la secrétairerie des Brefs. L'an mil huit cent soixante-treize de la Nativité du Seigneur, le jour V du mois d'octobre, Indiction I, l'an XXVIII du Pontificat de Notre Très-Saint-Père en Jésus-Christ et de Notre-Seigneur Pie, par la divine Providence Pape IX, la susdite lettre apostolique a été affichée et publiée aux portes des Basiliques majeures de la Ville par moi Vincent Benaglia, *Cursor* Apostolique.

Philippe Ossani, chef des *Cursors.*

simo Septuagesimo tertio, quinto Kalendas Septembris, Pontificatus Nostri Anno Vigesimo octavo.

F. CARL. ASQUINIUS.

C. Gori subdatarius.

Visa

De Curia J. De Aquila e Vicecomitibus.

Loco † plumbi.

I. Cugnonius.

Reg. in Secretaria Brevium.

Anno a Nativitate Domini Millesimo Octingentesimo Septuagesimo tertio Die vero V. Mensis Octobris Indictione I. Pontificatus autem Sanctissimi in Christo Patris et D. N. D. Pii Divina Providentia Papæ IX. Anno XXVIII suspradictæ Litteræ Apostolicæ affixæ et publicatæ fuerunt ad Valvas Basilicarum majorum Urbis per me Vincentium Benaglia Apostolicum Cursorem.

Philippus Ossani Magister Cursorum.

FAITS DIVERS.

Le Saint-Père, à qui Dieu conserve une si merveilleuse santé, donne, depuis quinze jours, de fréquentes audiences aux religieux que la haine révolutionnaire vient de chasser de leurs couvents. Il multiplie pour eux les paroles de consolation et d'encouragement, paroles qu'il sait si bien confirmer par son exemple.

Le vendredi, 24 octobre, Pie IX recevant dans la salle du Consistoire de nombreuses familles romaines et étrangères, et plusieurs religieuses, a prononcé ces paroles avant de se retirer :

« Il y a parmi vous un malade ; cela me rappelle que nous célé-
« brons aujourd'hui la fête de l'archange Raphaël, qui guérit la
« cécité du vieux Tobie, après avoir accompagné son fils pendant

« son voyage et l'avoir délivré de nombreux périls. Il fit encore un « miracle bien plus grand, en chassant le démon de la maison de « Raguel. Oh! combien de démons ne trouverait-il pas aujourd'hui « dans tant de maisons où l'on n'enseigne aux enfants qu'à mal « faire, où les parents blasphèment et violent les commande« ments de Dieu et de son Eglise! Ah! prions bien le glorieux « archange saint Raphaël, afin qu'il obtienne la santé aux malades, « mais surtout demandons-lui qu'il chasse le démon de nos âmes, « qu'il les purifie et les soutienne, et qu'il veille sans cesse à la « porte de notre cœur pour fermer toute entrée à l'esprit immonde. « Imitez Tobie qui, par ses prières, ses vertus et sa charité mérita « d'être ainsi secouru par l'archange Raphaël, afin qu'à votre tour « vous soyez aussi soutenus, consolés et guéris. En même temps, « je vous accorde ma bénédiction, et je fais des vœux pour qu'elle « vous accompagne tous les jours de votre vie et vous mérite les « secours et l'appui du saint archange dont c'est aujourd'hui la « fête. »

Pie IX vient de donner un nouveau protecteur à la France et à la jeunesse chrétienne. Le jour de la Toussaint a été lu solennellement le décret concernant la béatification du vénérable de La Salle. Le T. H. Frère Philippe, supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, s'était rendu à Rome à cette occasion. L'ambassade française était représentée à la cérémonie. Le Pape a prononcé un discours empreint de bienveillance pour la France. Nous aurons à revenir sur cet événement.

La maison généralice des Dominicains a été occupée le mercredi 5 octobre.

Le 2 octobre, le Pape a reçu plusieurs religieux. Parlant de Rome, le Saint-Père a dit que la suppression des corporations religieuses est comme un acte providentiel qui veut les renouveler et les ramener à l'esprit de l'ancienne discipline. Nous reproduirons ce discours, s'il est publié.

Voici la lettre que le ministre des cultes a adressé aux évêques pour les prières publiques :

Versailles, le 23 octobre 1873.

Monseigneur,

Le 19 juillet 1873, l'Assemblée nationale a adopté la résolution suivante :

« Art. 1[er]. L'Assemblée se proroge à partir du 27 juillet jusqu'au « mercredi 5 novembre suivant.

« Art. 4. Le premier dimanche qui suivra la rentrée, des prières « publiques seront adressées à Dieu dans les églises et les temples « pour appeler son secours sur les travaux de l'Assemblée. »

Je prie Votre Grandeur de prendre les mesures qu'elle jugera convenables pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution des intentions de l'Assemblée nationale.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique
et des cultes.
A. BATBIE.

Mgr l'archevêque de Paris, répondant à cette invitation, a prescrit un *triduum* qui précédera les prières solennelles du dimanche 9 novembre; il dit dans la lettre circulaire écrite à cette occasion :

« Il est juste de répondre avec empressement à une invitation si conforme aux sentiments de toute âme chrétienne. Rien n'est mieux entendu que de mettre sous la protection de Dieu les affaires publiques comme les affaires privées. Il faut y intéresser autant qu'il est en nous Celui de qui seul dépend le succès.

« Sa providence gouverne les nations et leur assigne le sort qu'elles méritent. Si par la prière elles se placent sous sa main et lui demandent d'être dirigées par elle dans leurs résolutions, il y a toute raison d'espérer qu'elles recevront de cette main toute-puissante l'impulsion nécessaire pour accomplir heureusement leurs destinées.

« Aussi, tout Français vraiment chrétien, comprenant la nécessité du secours d'en haut pour les membres de la représentation nationale, voudra invoquer sur eux l'esprit de sagesse qui les éclairera, et l'esprit de force qui doit les soutenir dans la mission confiée à leur dévouement.

« Nous demanderons en outre pour chaque membre de l'Assemblée ce désintéressement parfait, cette abnégation de tout ce qui est personnel, cet amour pur de la patrie, qui le mettront au-dessus des convoitises de l'ambition, des passions de l'esprit de parti, de toutes les préoccupations de l'amour-propre et de la vanité; car il ne saurait y avoir de véritable patriotisme sans cet oubli complet de soi-même.

« Enfin, nous prierons *Celui par qui les législateurs font les bonnes lois,* d'incliner les volontés vers tout ce qui est le plus grand bien de notre pays, et de présider lui-même par son esprit de sagesse à ces délibérations où doivent être mis en question les su-

prêmes intérêts d'un peuple qui a servi d'instrument à la Providence dans les plus importants événements du monde civilisé. »

Mgr l'évêque de Beauvais écrit dans la lettre pastorale par laquelle il prescrit une neuvaine de prières :

« Puisse notre chère patrie comprendre de plus en plus qu'il n'y a de véritable prospérité pour une société que dans le respect du Seigneur et la fidélité à ses préceptes! Puisse-t-elle retrouver les saintes croyances qui faisaient autrefois sa gloire, son unité, sa force; puisse-t-elle s'arracher aux vices qui l'ont perdue et revenir sérieusement à la pratique des vertus chrétiennes !

« Mais en priant pour la France, nous ne pouvons séparer sa cause de celle de la sainte Eglise, parce qu'il a toujours plu au Seigneur de les unir l'une à l'autre. L'honneur de la France est de défendre l'Eglise de Jésus-Christ. Depuis Clovis, tant qu'elle a été fidèle à ce devoir, notre nation a été grande, et si elle a eu à subir des épreuves passagères, elle n'a jamais été abattue. Quand elle a méconnu cette mission providentielle, elle a penché vers sa ruine. Nous demanderons à Dieu que l'Eglise soit mieux connue et plus aimée ; qu'il dissipe les préventions de ceux qui ont le malheur de la méconnaître et désarme la haine de ceux qui la blasphèment ; nous implorerons pour son auguste Chef la délivrance des maux qui ont fondu sur lui et la liberté dont il a besoin pour remplir son ministère sacré dans le monde. En priant ainsi, nous sommes certains d'entrer dans les intérêts de notre patrie : obtenir la paix de l'Eglise et la délivrance du Souverain-Pontife, c'est assurer le triomphe et le bonheur de la France. »

Mgr Duquesnay, évêque de Limoges, écrit de son côté, dans une Lettre pastorale :

« Nous sommes divisés. Cette division est profonde et presque universelle. Ce qui nous divise, ce n'est ni la couleur d'un drapeau, ni même la forme d'un gouvernement. Plût à Dieu que nous n'eussions pas d'autres causes de dissentiment ! Ce qui nous divise, ce sont des questions de principe : nous sommes profondément séparés sur ce qui fait le fondement non pas seulement de la vie politique, mais de la vie sociale. Les uns appellent bien ce qui est mal pour les autres; ceux-ci proclament les devoirs, ceux-là revendiquent les droits; d'un côté, on évoque Dieu, l'autorité, la loi ; on répond de l'autre côté qu'on ne veut plus de Dieu, que l'autorité c'est la volonté du peuple, que la loi c'est l'intérêt de chacun...

« Cette division sur les principes est le germe des plus grands malheurs.....

« Abjurez, oubliez et vos préférences, et vos répulsions, et vos haines, et vos ambitions. Venez, venons tous prier Dieu pour la France, non pas pour le triomphe de tel ou tel parti, mais, entendez-bien, pour la France. Pourvu qu'elle soit chrétienne, heureuse, pacifiée, le reste n'a qu'une importance secondaire. La France! la France! ne pensons qu'à elle, ne faisons des vœux que pour elle; à la France tous nos sacrifices, tous les dévouements, tous les amours. »

Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, écrit aux curés de son diocèse :

« Gardons-nous, monsieur le Curé, de préjuger les mystères des conduites de Dieu, ni de forcer le secret de ses volontés cachées, Il nous suffit de savoir que sa Providence dispose les combinaisons du temps suivant un mode que la Foi peut interroger avec respect, dont la charité s'augmente et où l'espérance trouve humblement matière à s'entretenir. C'est pourquoi nous entrons avec confiance dans l'opportunité des coïncidences qui nous sont montrées pour appeler d'en haut sur l'Assemblée qui va se réunir, l'abondance des mêmes grâces accordées à nos pères, lorsqu'ils faisaient à Jésus-Christ et à son Eglise la première dédicace de notre patrie, qui demande à ses représentants de la renouveler aujourd'hui. »

Mgr l'archevêque de Tours s'exprime ainsi dans son Mandement pour les prières publiques :

« L'année dernière, l'Assemblée nationale reprenait le cours interrompu de ses séances le jour de la fête de saint Martin, et les prières publiques qu'elle avait demandées par un vote qui l'honore, se faisaient dans toutes les églises de France, le jour où nous célébrions la grande solennité du patron de la Touraine et du père de la patrie. Par une coïncidence nouvelle, l'octave annuelle qui va bientôt réunir dans l'église métropolitaine les enfants de saint Martin, commencera le jour même où, pour obéir au vote religieux de l'Assemblée, de tous les points du territoire monteront vers le ciel les accents émus d'une prière que nous pouvons appeler vraiment nationale. Elle se poursuivra pendant que nous attendrons, avec des espérances et des craintes incomparables, les décisions souveraines auxquelles sont attachés le salut ou la perte, la grandeur ou l'abaissement, la prospérité ou la ruine de notre patrie

bien-aimée. Non, jamais il ne fut plus nécessaire d'appeler, par des supplications plus ardentes, sur des delibérations plus décisives, l'assistance divine; jamais plus grand prix ne dut être attaché à l'intercession des saints protecteurs de la France.

« Vous ne serez donc pas étonnés si notre parole de pasteur, en vous convoquant à des solennités locales, paraît oublier vos besoins personnels, pour ne suggérer à vos prières que les intentions générales du patriotisme chrétien. Nous savons à quel point vos biens temporels et spirituels dépendent des conditions de concorde, de paix et de sécurité qui seront faites à notre existence publique. Après l'immensité de nos désastres, en présence d'une crise qui met en question tout notre avenir national, lorsque la persécution religieuse sévit au delà de nos frontières et menace de les franchir, il n'est permis à personne de s'isoler dans un égoïsme contre nature. Catholiques et Français, ces deux titres, que le malheur nous a rendus encore plus chers et plus sacrés, ne nous rappellent-ils pas nos deux patries, tellement unies dans la solidarité de leurs destinées et dans le fond de nos sentiments, qu'il nous semble vraiment les aimer d'un seul et même amour, comme dans un acte de charité nous aimons inséparablement Dieu et nos frères? Toutes les manifestations religieuses qui se sont succédé sans interruption dans le cours de cette année, ont eu pour mobile et pour cachet distinctif ce double patriotisme. »

Mgr Bélaval, évêque de Pamiers, termine sa Lettre pastorale par ces mots :

« Ce serait trop peu que de se borner à prier. Faisons au-delà : Redressons-nous, marchons et suivons désormais d'autres sentiers. Il y a nécessité et urgence, si nous voulons échapper aux fléaux suspendus au-dessus de nos têtes.

« Qu'à l'aide de l'influence vivifiante de l'Evangile, refleurissent parmi nous les vertus antiques, hors desquelles, quoi qu'en dise une philosophie menteuse, on ne fondera ni grandeur solide ni institutions utiles et durables.

« Avec elles, nous jouirons des douceurs d'une *Liberté* sans abus, d'une *Fraternité* sans égoïsme.

« Avec elles, règnera l'*Egalité* entre citoyens... l'*Egalité*, disons-nous!... oui, telle que l'a établie la Providence, et que l'exige la société sous peine de décadence et de mort...; telle que la consacrent une saine raison, une législation intelligente et sage...; l'*Egalité*..., comme l'entendent une civilisation moralisatrice, une

équité clairvoyante et bienveillante pour tous...; l'*Egalité*..., comme la nature elle-même la présente à nos regards, c'est-à-dire mélangée de variétés, de dissemblances nombreuses, qui engendrent des devoirs mutuels et réclament de réciproques services...; et non ce *Système égalitaire,* rêverie fanatique d'utopistes inconscients et ineptes, quand ils ne sont pas d'hypocrites adulateurs du pauvre peuple, des fauteurs éhontés de ses passions mauvaises et de ses criminelles convoitises.

« Avec elles enfin, avec les vertus d'abnégation, de droiture, de dévouement évangéliques, on verrait revivre ces temps primitifs et pleins de charme, véritable *Age d'or* du Christianisme, où *la multitude des croyants*, gracieuse image du paradis, *n'avait qu'un cœur et qu'une âme* ».

Le Mandement de Mgr l'évêque du Mans ordonne des prières et prescrit une quête pour l'église du Sacré-Cœur; Mgr Fillion s'exprime ainsi :

« Au début d'une session qui semble devoir exercer sur nos destinées une influence décisive, est-il personne qui ne sente le besoin d'un secours tout spécial de Dieu pour apaiser les passions, dissiper les préjugés, réunir les esprits et les cœurs dans les sentiments d'une vraie concorde et pour assurer au pays une paix durable? Nous sommes sortis des désastres de la guerre étrangère et des horreurs de la guerre civile ; nous avons vu cesser, plus tôt que nous ne l'espérions, l'occupation d'une partie de notre territoire, mais la paix ne s'est pas faite au fond des âmes. Partout les esprits sont agités, des passions ardentes bouillonnent; les partis n'ont pas désarmé; on sent que la terre tremble encore. Qui pourra nous rendre le calme, si ce n'est Celui qui commande aux vents et aux flots? Nous prierons donc le Dieu qui s'appelle lui-même le *Dieu de Paix*, de se souvenir de ses anciennes miséricordes, de commander à la tempête et de nous rendre, après toutes les tourmentes que nous avons subies, une tranquillité qui est pour les nations le gage de la prospérité et pour les individus le plus grand bonheur de la vie. Nous lui demanderons pour tous ceux à qui il a remis les intérêts de la France, une abondante effusion de lumière et de force : de lumière, pour voir ce qui est bien, de force, pour l'accomplir; nous lui demanderons qu'ils sachent sacrifier tout intérêt particulier à l'intérêt public, toute opinion personnelle à la vérité reconnue, afin de mettre désormais le pays à l'abri des révolutions et des maux qu'elles entraînent à leur suite. »

Mgr l'évêque d'Orléans dit, dans sa Lettre circulaire au clergé et aux fidèles de son diocèse :

« Le désordre politique est grand sans doute : les théories se heurtent, les essais loyaux avortent, la société chancelle sur ses bases, l'anarchie est toujours menaçante, l'abîme prêt à s'ouvrir sous nos pas : mais, combien plus grand encore est le désordre des esprits, des idées, des mœurs? Non, ce n'est plus seulement le désordre politique, c'est une désorganisation morale d'une profondeur inouïe qui se révèle à tous les degrés dans la société française. L'autorité et le respect, ces deux grandes et saintes choses, ces deux liens providentiels de l'harmonie sociale ne sont plus aujourd'hui que des liens brisés. Qui sait aujourd'hui commander? Qui veut obéir? Depuis longtemps déjà, parmi nous, qu'a-t-on vu? Faiblesse ou violence, orgueil ou bassesse. Dieu manquant dans les âmes, on n'a su être le plus souvent vis-à-vis du pouvoir qu'insolent ou servile : et trop souvent aussi le pouvoir lui-même ne saurait être que faible ou emporté!...

« Dans un sentiment patriotique inspiré par des pensées plus hautes encore, demandons à Dieu qu'au moment où les représentants de la France délibèrent sur ses destinées, il bénisse leurs conseils, afin que de leurs résolutions puisse sortir le salut du pays, et non pas sa ruine; et qu'il fasse surgir enfin au milieu de nous ceux dont la patrie reconnaissante dira un jour : « Ceux-là du moins étaient vraiment de la race des hommes qui sauvent les nations! »

La petite ville de Senones, dans le département des Vosges a célébré, le dimanche 26 octobre, le 116e anniversaire de la mort de Dom Calmet, en inaugurant un monument récemment élevé sur son tombeau et digne de sa grande renommée. L'ancienne abbaye des Bénédictins de Senones est occupée par une usine que dirige M. Frédéric Seillière. On sait que les restes de Dom Calmet ont été retrouvés dans ces dernières années. On les a renfermées dans un tombeau, on a élevé la statue du savant bénédictin en marbre blanc. Dire que cette statue a été exécutée par M. Falguière, grand prix de Rome et membre du jury de sculpture, c'est en faire suffisamment connaître le mérite; ajouter que Mgr Freppel avait été prié par Mgr l'évêque de Saint-Dié de prendre la parole en cette circonstance, ce sera dire aussi que l'auditoire distingué et nombreux de l'éloquent prélat a entendu un magnifique éloge de Dom Calmet.

« Interprète de l'Ecriture sainte, historien, antiquaire passionné, dit M. le chanoine Marchal, qui a rendu compte de cette cérémonie

dans l'*Univers*, Dom Calmet semblait devoir dépasser le cadre toujours restreint d'un discours. La difficulté était donc de saisir le vaste ensemble de ses travaux comme savant, et de sa longue et sainte vie comme religieux, sous un point de vue qui en ramassât les diverses parties dans un tout parfait où rien d'important ne serait négligé. Mgr Freppel s'est pour ainsi dire joué de cette difficulté, en prenant avec un merveilleux à-propos, sur le tombeau même et dans l'épitaphe du savant et pieux bénédictin, la division de son sujet. *Legi*, *scripsi*, *oravi*; tout Augustin Calmet est là, en effet, et lui-même, en écrivant à l'avance ce résumé de sa vie, aussi concis que modeste, a donné à son futur panégyriste la clef qui devait lui permettre d'étaler, sans confusion, à nos yeux ravis, tous les trésors d'érudition laborieuse et de perfection monastique qui recommandent ce héros de la science et de la vertu au respect et à l'admiration des siècles. A côté du monument de marbre élevé à la mémoire de l'abbé de Senones par la pieuse générosité de ses compatriotes, nous en possédons maintenant un autre dans ce discours, non moins digne de lui que le premier, qui éclaire celui-ci et le justifie plus éloquemment que les plus fastueuses inscriptions. Aussi faisons-nous des vœux pour qu'un jour on le trouve en tête des œuvres de l'émule des Mabillon et des Dom Cellier. »

On écrit de Jérusalem au Comité de l'Œuvre de la Sainte-Famille en Terre-Sainte, dont Mme la comtesse Vanderstraten Ponthoz est la présidente en Belgique, que S. Em. le patriarche latin de Jérusalem vient d'envoyer le diplôme de chanoine du Saint-Sépulcre à M. l'abbé Verdure, de Tournai. Nous sommes heureux de ce juste honneur fait à un prêtre dévoué, qui a su donner une impulsion si vive à tant d'œuvres de son pays, et en particulier à l'œuvre si recommandable des orphelins de Bethléem.

NÉCROLOGIE.

M. le marquis DE MIRVILLE (Charles-Jules-Eudes de Catteville), né en 1802, est mort le 12 septembre dernier. Il avait fait ses études au collége de Juilly, et, dès son jeune âge, avait montré un grand attrait pour les études relatives au surnaturel. La révolution de 1830, en fermant devant lui les carrières qu'il aurait préférées, le rejeta tout entier vers la littérature, les arts et les voyages, et il commença dès lors à ra-

masser les matériaux qui devaient plus tard lui servir à combattre le matérialisme en prouvant la réalité du surnaturel. En attendant, il publia, en 1842, *Le peuple ramené à la foi*, ouvrage dans lequel il a pour but d'éclairer les classes populaires sur les vérités de la religion et sur leur nécessité sociale.

Ce fut en 1853 qu'il publia le premier volume de son grand ouvrage *des Esprits*, et les autres volumes se succédèrent rapidement. Les encouragements de plusieurs évêques et l'estime des plus savants théologiens, comme le P. Perrone, le vengèrent suffisammant des sarcasmes et des moqueries des écrivains superficiels qui le voyaient rompre en visière avec la libre-pensée. En 1858, il publia son premier volume du *Miracle*, ouvrage que la mort ne lui a pas permis d'achever.

M. de Mirville était un homme de foi et d'œuvres, il défendait la vérité avec l'ardeur d'un chevalier, charmait par son amabilité tous ceux qui le connaissaient, et se montrait à l'égard des pauvres d'une charité qu'égalait seule sa modestie.

Inutile d'ajouter que cet excellent chrétien, cet écrivain érudit et solide n'est pas même mentionné dans le *Dictionnaire des contemporains* de Vapereau.

Le roi de Saxe, Jean (Népomucène-Marie-Joseph), vient de mourir à l'âge de soixante-douze ans. Il était né le 2 décembre 1801, et était le dernier fils du roi Maximilien, mort en 1838. C'était un prince très-érudit. On a de lui en allemand une traduction très-estimée de la *Divine Comédie*, qu'il publia à Leipsig, de 1839 à 1849, en trois volumes, sous le pseudonyme de *Philaléthès*, avec de savantes notes critiques et historiques. Il faisait partie de plusieurs sociétés savantes, allemandes et étrangères, et concourait par de solides études aux travaux de ses collègues. Il succéda à son frère Frédéric-Auguste, mort sans postérité, le 9 août 1854. On sait que, dans la guerre de 1866, il était allié de l'Autriche, ce qui le força à un traité par lequel la Saxe entrait dans la Confédération du Nord, payait une lourde contribution de guerre et cédait à la Prusse la forteresse de Kœnigstein. La guerre de 1870 a à peu près réduit la Saxe à l'état de vassale de la Prusse, comme faisant partie intégrante de l'empire d'Allemagne.

La famille royale de Saxe est catholique, quoique la très-grande majorité des Saxons appartienne au luthéranisme. Le roi Jean, très-populaire et très-aimé de ses sujets, s'est toujours montré attaché à sa religion. Il donna une dernière preuve de sa piété et de sa foi dans la maladie qui l'a enlevée, et dans sa mort, qui a été très-édifiante.

Il a pour successeur son fils, le prince royal *Frédéric-Auguste* ALBERT, né le 23 avril 1828.

UNE BELLE VIE, UN BEAU JOUR.

... C'est le soir d'un beau jour.

Voici une délicieuse page écrite par M. L. Veuillot :

Mardi dernier (28 octobre) a été enterré au milieu des regrets, des bénédictions et des larmes, un homme qui n'a pas eu d'emploi, ni de grade, ni de décoration d'aucun genre; dont on pourrait dire qu'il n'a rien fait et qu'il n'a pas eu de nom, mais qui laissera pourtant une estime et une affection impérissables à ceux qui l'ont connu. Il était riche, intelligent, instruit dans les choses de l'esprit et de l'art, d'une aménité charmante, d'un cœur élevé, d'une grande et généreuse sagesse. Il n'a jamais caché qu'il était honnête homme, et il est arrivé à soixante-six ans sans se faire un ennemi; il s'est préservé des affaires et de l'oisiveté; il a trouvé le secret de vivre pour lui-même en se donnant aux autres.

Il se nommait Féburier; ses intimes disaient : le *bon* Féburier. Le secret de sa vie heureuse et utile a été d'aimer Dieu, d'être humble et de se dévouer aux pauvres, c'est-à-dire à ceux qui ignorent ou qui oublient la vérité. Il y a des pauvres plus pauvres que ceux qui manquent de pain. Le bon Féburier était un frère à ceux-là comme aux autres. Aux uns il donnait les soins de l'amitié, aux autres il partageait sa fortune. Tout à tous, et à Dieu et à l'Eglise toute sa vie et tout son cœur. *Pertransivit benefaciendo ;* rien ne le peint mieux que cette parole, et sa belle et douce vie en était le commentaire plein de lumière. Partout où l'on rencontrait Féburier, on sentait que cet homme était sur son chemin céleste; il le sentait lui-même; avec une

sereine allégresse il portait la bonne odeur de Jésus-Christ.

Je l'ai connu ; je suis de ceux à qui Féburier a donné plus que du pain. J'étais encore enfant ; il venait de faire un premier voyage de Rome, qu'il renouvela à peu près chaque année de sa vie. Son compagnon en avait écrit une relation et il me la donna à copier. Je pense bien qu'il voulait me faire gagner quelque chose, car ma pauvreté était grande. Ce fut la première peinture que j'eus de l'Italie, et le premier rayon de cette étoile de Rome, qui devait tant luire dans mon esprit et dans mon cœur. Cependant alors, ni le compagnon de Féburier ni lui-même n'avaient vu la vraie beauté de Rome. Il n'était qu'un jeune homme riche, bien fait et bien né, occupé de ses honnêtes plaisirs. Mais il avait une sœur plus âgée que lui, qui, le voyant libre et sans Dieu, s'était enfermée à la Visitation pour obtenir qu'il ne se perdît pas. Elle lui laissa son bien, ne parla qu'à Dieu, et Dieu lui donna l'âme de son frère. Beaucoup sont chrétiens, et je suis du nombre, par le sacrifice de cette femme inconnue. Quand je revis Féburier, quelques années plus tard, il était converti. Alors, avec un ami qu'il avait déjà convaincu, il me dit quelques mots. Hélas ! je n'écoutai guère, mais pourtant je n'oubliai pas. Cette germination de la parole de foi est lente, mais qu'elle est puissante ! Enfin, un coup de providence tout à fait inattendu me conduisit à Rome, ou plutôt m'y jeta. Féburier s'y trouvait. Nous demeurions sous le même toit, avec l'ami commun qui nous avait liés. C'est toujours un bonheur de demeurer à Rome. Dans ce temps-là, à cet âge, dans cette compagnie, c'était un ravissement. Mon incrédulité, déjà bien ébranlée, et qui ne se sentait pas forte, combattit peu. Elle disputait encore, vaille que vaille, contre l'argumentation ardente de mon ami, le premier vaincu de Féburier ; elle ne pouvait rien contre la douceur de celui-ci et contre le silence affectueux de sa jeune femme. Ils nous conduisaient dans les églises de Rome, dont ils me contaient les souvenirs ; à Sainte-Sabine sur l'Aventin, à Saint-Jean le Rond et à Saint-Grégoire sur le Cœlius, dans la pauvreté de Saint-Sabas, dans la splendeur de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Majeure, dans le charme vivant de Sainte-Marie du Peuple, que de flèches je recevais partout, sans songer à me défendre ! Je voyais leur prière, et je savais

qu'ils priaient pour moi. Un jour, à Saint-Pierre, je m'agenouillai pour mon compte, et je dis en sortant à Féburier : Cela vous ferait donc bien *plaisir si je me convertissais?* Ses yeux se remplirent de larmes. Après trente-cinq ans, je vois encore ces larmes ; elles m'ont éclairé la beauté de l'âme chrétienne. Que ne leur dois-je pas?

Féburier a toujours mené cette vie de prière et de bienfaits délicieux. Il était un exemple rare de la paix même extérieure et du bonheur sans nuage et sans ennui de la vie chrétienne, par la grande sagesse que communiquent les lois de Dieu fidèlement observées. Cet état de force constante et de constante allégresse, était le fruit d'une vigilance soutenue. Il ne se proposait pas d'être heureux, mais d'être chrétien, et il a été heureux parce qu'il a été chrétien. Il voulait qu'on fût heureux autour de lui, heureux dans ce monde et dans l'autre.

A Rome, il avait ses pauvres des deux espèces, et il ne les perdait pas de vue. Il en avait ailleurs encore. Il faisait des charités intelligentes, il en faisait de royales; mais je veux me taire de cela. Quand il donnait si largement, et au-delà même de sa situation, il croyait ne rien faire; il semblait considérer que c'était seulement payer de ses mains, et non de sa personne et de son cœur. Je me sens plus disposé à le louer d'avoir été heureux par sa vertu. Je dirais volontiers que cette éminente vertu a été d'être heureux et d'estimer, pour son compte, que les roses ici-bas sont plus précieuses que les pommes de terre.

C'est pourquoi il était si constant pèlerin de Rome et de l'Italie, mais de Rome surtout. Quand le temps lui manquait, il allait et revenait par le chemin le plus court, pour rester davantage à Rome. Rome était à lui plus parfaitement peut-être qu'à aucun de ceux qui ont pu y faire de longs et amoureux séjours. Aucune beauté religieuse, ou historique, ou des arts, ou du sol ne lui était ignorée. Il en jouissait délicieusement. Il savait les voir, les découvrir et les montrer; il montait de là aux beautés éternelles; il est arrivé sans cesser d'être ravi du chemin, surpris par la mort, mais ne l'ayant jamais perdue de vue.

Rien n'a manqué des félicités de la terre à ce sage aimable et pieux. Une compagne accomplie, *une aide semblable à lui,*

digne de le pleurer et assez généreuse chrétienne pour subir, sans murmurer, la douleur de la séparation, reste pour une courte veille auprès de sa tombe. Elle élève pour lui la prière qui accomplit les bonnes œuvres et répare les omissions possibles de la plus droite et innocente vie.

Louis Veuillot.

LES PETITES-SŒURS DES PAUVRES EN ANGLETERRE.

A propos des insultes et des attaques dont les Petites-Sœurs des pauvres viennent d'être l'objet dans le conseil municipal de Gand, on écrit de Bruxelles au *Bien public* de Gand des détails fort intéressants sur la situation de ces excellentes religieuses en Angleterre et sur l'estime et la vénération dont elles y sont l'objet, même de la part des protestants. Nous extrayons ce qui suit de cette correspondance :

Disons d'abord qu'il existe aujourd'hui dans le Royaume-Uni, douze maisons de Petites-Sœurs des pauvres, onze dans la Grande-Bretagne (Angleterre et Ecosse) et une en Irlande. Elles sont établies dans les endroits suivants : Notting-Hill, (faubourg de Londres); Fentiman-road, South-Lambeth, (Londres); Saint-John's-road, Leeds; Birmingham; Bristol; Newcastle-on-Tyne, Stone-house, Devon; Plymouthgrove, Manchester; Edimbourg; Dundée; Glascow et Waterford (Irlande).

Voici en quels termes parle de cette institution un écrivain protestant dans la Revue de Londres (*London Review*) : « Nous « avons à faire mention d'une institution qui, par son origina- « lité, la grandeur du but et le dévouement chrétien, soutien- « dra la comparaison avec n'importe quelles *charités* de l'opu- « lente Angleterre protestante. Nous faisons allusion au cou- « vent des *Petites-Sœurs des pauvres*, situé dans le Park-Row, « à Bristol. Si chaque maison de l'ordre accomplit la même « somme de bien que celle que nous avons visitée à Bristol, il « serait difficile de parler avec trop d'éloge de l'institution des « Petites-Sœurs. Dans le couvent nous trouvâmes quarante « infirmes, hommes et femmes, tous âgés, dont quelques-uns « étaient dans un état d'infirmité lamentable (*lamentably in-*

« *firm*), et tellement irrémédiable qu'on pourrait les assimi-
« ler à des enfants nouveau-nés. Mais ces pauvres créatures
« sont soignées avec une incessante patience et tendresse par
« ces *Dames* — nous appuyons sur le mot. — Celles-ci doivent
« aussi procurer la nourriture à ces malheureux. A cette fin,
« elles s'adressent périodiquement à certaines maisons pour
« recueillir les restes des vivres (*broken victuals*); et ce menu
« de Lazare (*Lazarus fare*), qu'on fait cuire et recuire (*cook
« and recook*), sert de nourriture aux vieillards et aux Sœurs,
« qui donnent ainsi une preuve à l'appui du proverbe que *les
« pauvres pourraient être nourris avec le superflu des riches.*
« Nous apprîmes avec grand plaisir que les fournisseurs les
« plus libéraux en miettes tombées de leur table, sont des pro-
« testants, dont un grand nombre, mis au courant de l'œuvre,
« se sont montrés très-généreux. Un protestant, négociant en
« poisson, sert fréquemment un dîner maigre à tout le person-
« nel du couvent. »

On voit d'après cet extrait que l'instinct chrétien fait parfaitement comprendre, même aux protestants, la spécialité de l'œuvre dont il s'agit, et qui consiste à utiliser, dans l'intérêt des pauvres, les rebuts des riches, qui seraient souvent perdus, s'il n'y avait pas des personnes dévouées pour les recueillir et les employer dans un but charitable. Et ici il ne s'agit pas seulement d'aliments mais de mille objets qui restent sans usage, par cela seul que chaque chose, prise à part, ne peut le plus souvent servir à rien.

D'autres autorités protestantes et catholiques que celle de la *Revue de Londres* ne sont pas moins formelles en faveur des Petites-Sœurs. On loue particulièrement leur hospice de *Notting-Hill*, Montebello Road, à Londres, où se trouvent 80 vieillards et 120 vieilles femmes, qui sont entourés des soins les plus délicats dans cet asile vraiment charitable, tenu avec la plus grande propreté et où règnent un contentement général et un air de franche gaîté.

Un des résultats obtenus, disent les auteurs anglais, c'est d'avoir soustrait, par une mendicité *apparente*, une foule de malheureux à une trop réelle et dégradante mendicité. Cependant tous les pensionnaires de ces hospices n'appartiennent pas

à cette classe; il y a parmi eux d'honnêtes industriels, déchus par suite de revers de fortune, et qui se félicitent du sort qui leur est fait dans le malheur. On ne doit donc pas s'étonner, après cela, que les Petites-Sœurs aient conquis les sympathies générales en Angleterre et ne rencontrent guère d'opposition, si ce n'est de la part de certains pauvres, qui se plaignent parfois, — mais très-rarement, disent les auteurs cités, — parce qu'ils croient que les aumônes leur seraient directement données, si elles n'étaient pas remises aux Petites-Sœurs. Mais on ajoute que, lorsque les pauvres dont il s'agit, donnent des garanties d'ordre et de moralité (1), ils obtiennent d'ordinaire la préférence sur les Sœurs; seulement comme celles-ci sont connues et qu'on ne saurait douter, vu les faits patents qui se révèlent à tous les yeux, du bon usage qu'elles font des dons qu'on leur fait, on les accueille avec faveur dans les maisons particulières et même dans les hôtels de Londres et d'autres grandes villes. C'est ce qu'atteste entre autres John Nicholas Murphy dans son ouvrage sur les couvents.

A mesure que la classe ouvrière et pauvre se démoralise par les influences funestes des temps actuels, la charité doit subordonner de plus en plus son action à des conditions morales; et ces garanties de moralité, souvent difficiles à constater dans les grands centres de population, sont le mieux assurées à l'aide de bonnes institutions protectrices des intérêts des pauvres, lesquelles, comme les Petites-Sœurs, se multiplient et se développent de plus en plus d'après les besoins de la société moderne.

(1) Cette condition est essentielle, surtout dans les grandes villes industrielles. On en comprendra l'importance par le fait suivant: Dans une visite récente faite à une *Ragged school* (école déguenillée), je remarquais qu'environ le tiers des enfants étaient nu-pieds. Je demandais à la sœur institutrice pourquoi elle ne quêtait pas dans le voisinage de quoi donner à ces pauvres petits des bas et des souliers. « Ah! Monsieur, me dit-elle, si nous faisions cela, tous les enfants nous arriveraient bientôt nu-pieds; car leurs parents vendraient les bas et les souliers, pour aller boire. » Il ne suffit donc pas de faire l'aumône, il faut la faire discrètement et utilement, et cette observation s'applique de plus en plus aux pauvres en général dans les centres industriels. Or, comme on est sûr que les aumônes faites aux Petites-Sœurs sont bien placées, on leur donne généralement la préférence, et cela fait voir encore que cet ordre nouveau répond à un besoin impérieux de l'époque.

Ce progrès est la preuve la plus évidente de l'utilité de ces institutions; et sous ce rapport il n'y en a pas de plus remarquables que celles des Petites-Sœurs des pauvres. En effet, née en 1840 d'une admirable inspiration de M. l'abbé Le Pailleur, curé de Saint-Servan, faubourg Saint-Malo, elle ne fut réellement fondée qu'en 1846 par l'érection de la Maison-Mère à Rennes et ne fut approuvée qu'en 1854 par le Souverain-Pontife. Bientôt elle se propagea avec une rapidité qui présente un cachet tout providentiel, au point que la congrégation, composée originairement de quatre pauvres femmes, compte aujourd'hui, en Europe et en Amérique, 140 maisons contenant 2,000 Sœurs et de malheureux vieillards dans la proportion qu'offre l'asile de Notting-Hill, d'après l'importance des localités.

Ce spectacle, que la religion catholique seule présente aux yeux du monde, a mérité, comme on vient de le voir, l'admiration de l'Angleterre. Celle-ci, malgré les préjugés protestants qui y dominent, a été frappée de la grandeur de cette œuvre éminemment charitable, et a donné ainsi un grand exemple aux pays où cette institution est méconnue et attaquée par les passions antireligieuses et l'esprit de parti. D. D.

LE PRÉSIDENT DE L'ÉQUATEUR.

On se rappelle que le gouvernement de la république de l'Équateur est le seul qui ait publié, en 1870, une énergique protestation contre l'envahissement de Rome par les Piémontais. Le président de cette république, M. García Moreno, n'a pas craint d'adopter une politique franchement et nettement catholique, et les progrès moraux, intellectuels et matériels que fait l'Équateur sous sa présidence prouvent bien que non-seulement le catholicisme ne s'oppose pas à ces progrès, mais qu'il les favorise et que seul il les assure.

Le 10 août dernier, M. Moreno a adressé aux sénateurs et aux députés de son pays un Message dont nous tenons à reproduire quelques passages pour l'instruction de ceux qui ne croient pas possible l'alliance du catholicisme et du vrai progrès.

Le président commence par rendre grâces à Dieu de la prospérité dont jouit la république confiée à ses soins. Voici en quels nobles termes : « En vous rendant compte de la situation « florissante de notre république et des réformes que je crois « nécessaires pour lui garantir le maintien de cette prospérité, « permettez qu'avant tout j'offre à Dieu, en son nom, « l'humble hommage de ma profonde gratitude. Car, comme « c'est de Lui seul qu'émanent tous les biens dont elle jouit, « c'est à Lui, uniquement à Lui, que la reconnaissance et la « gloire en sont dues. »

Après ce noble début, M. Garcia Moreno constate que, « dans « la république de l'Equateur règne une tranquillité qui semble « être le résultat de la paix des âmes et de l'ordre fondé sur « une liberté entière et générale qui n'est refusée qu'au mal et « aux malfaiteurs. » Ce mot renferme la véritable définition de la liberté, bien différente de celle qui est si chère à nos libéraux modernes et qui consiste dans la répression du bien et dans les facilités et les encouragements accordés au mal et à ceux qui le pratiquent.

En quatre années, c'est-à-dire depuis 1868, les revenus publics ont été doublés. Ils ne s'élevaient alors qu'à un million de piastres. Cette année-ci, ils sont de deux millions de piastres fortes, environ 11 millions de francs, somme énorme pour un pays qui ne compte pas un million d'habitants. « Sans recourir « aux capitaux étrangers, sans engager par des emprunts l'a- « venir de la république, sans cesser de payer et de remplir « ponctuellement toutes ses obligations, le gouvernement a « travaillé à amortir la dette intérieure et l'a considérablement « réduite. » Loin de demander au peuple de nouveaux sacrifices, le président énumère les impôts dont il se propose de soulager le pays. Quatre ou cinq, dans le cours d'une seule année, sont destinés à disparaître, entre autres les retenues que l'on avait coutume de faire sur les traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Qu'on ne croie pas que ce gouvernement, n'a souci que de progrès matériels, voici ce qu'il a su réaliser dans l'ordre intellectuel et moral. Le président Garcia Moreno annonce que son ministre de l'instruction publique présentera au parlement un

rapport détaillé sur la situation des études. Il ressort de ce document, que le nombre des étudiants a augmenté de 60 °/₀ et qu'il a fallu multiplier les écoles dans la même proportion, que pour encourager les hommes honorables qui embrassent la carrière du professorat, on a élevé les appointements du corps enseignant. Or, il ne s'agit pas seulement d'écoles primaires. L'enseignement secondaire n'y est pas négligé, non plus que l'enseignement supérieur. Il y existe une école polytechnique pour laquelle on fait venir de Munich les instruments de physique et d'astronomie. Cette sage république s'enrichit de nos inventions modernes et nous laisse nos abus et nos erreurs. C'est ainsi qu'elle est rétrograde en ne prenant du progrès que ce qu'il a de louable et de bon.

Le président, qui prend si volontiers à la Bavière ses instruments de précision et se garde bien de lui emprunter son Lutz et son Dœllinger, se plaît au contraire à combler de louanges les Frères de la Providence et ceux des Écoles chrétiennes dont il a doté son pays, et il ne craint pas d'annoncer dans un message officiel qu'il se propose de confier les hôpitaux aux Sœurs de Charité.

Sous le rapport des travaux publics, la république de l'Equateur n'est pas plus rétrograde que sous les autres. Des routes, des chemins de fer, des ponts, des aqueducs, des lignes télégraphiques sont en construction ou même déjà terminés. Pour obtenir ces améliorations, l'Etat n'a pas été obligé de s'endetter ni de favoriser l'agiotage et les spéculations de bourse. Il a pu avancer pour cette branche de l'administration aussi bien que pour plusieurs autres des sommes relativement considérables.

Citons maintenant la fin de ce beau Message :

« Mais, dit le président, la rapidité des progrès que nous avons réalisés ne nous serait d'aucune utilité, si la république ne faisait chaque jour un pas dans la voie de perfectionnement moral, à mesure que, grâce à la libre et salutaire action de l'Eglise, les mœurs s'épurent et s'améliorent. Des fruits plus abondants seront recueillis, sans nul doute, quand les ouvriers évangéliques seront plus nombreux et qu'on ne verra plus, comme dans le nouveau diocèse de Porto-Viejo, de populeuses paroisses privées de desservants, à cause du manque de prêtres.

Notre devoir est donc de venir en aide à nos vénérables Pasteurs pour qu'ils attirent chez nous les ecclésiastiques séculiers et réguliers qui nous sont nécessaires, et dans ce but il nous faut élever à 300 piastres le traitement par trop insuffisant des curés des paroisses montagneuses. Leur subsistance et leur logement ne peuvent, en effet, être maintenus dans les conditions où ils sont aujourd'hui. Les missions des provinces orientales réclament également votre généreuse protection. Sur les bords du Napo, où se sont transportés, avec l'approbation du gouvernement, les missionnaires qui travaillaient dans la Gualaquiza, la véritable civilisation, qui est la civilisation de la croix, fait en ce moment des progrès admirables. Les écoles fondées par le zèle apostolique des infatigables enfants de la Compagnie de Jésus préparent à ces contrées, riches mais encore incultes, des jours de lumière et de prospérité. J'ai l'espérance assurée que le nombre des missionnaires sera incessamment accru.

« La situation avantageuse de nos finances nous permet de remplir largement les obligations que nous impose le Concordat, de multiplier et de faciliter les missions, et les devoirs qui correspondent à l'honneur du patronat en contribuant à restaurer les églises détruites par le tremblement de terre, cas qui se présentent pour la cathédrale de Quito et d'autres édifices religieux de cet archidiocèse, aussi bien que pour celles de la province de Hambura et du canton d'Alausi, ruinées les unes en 1868, les autres l'année dernière.

« Nous ne sommes pas moins impérieusement tenus à venir en aide au Saint-Père, en ce moment où il est dépouillé de tous ses domaines et revenus. Vous pourriez destiner à cet objet le dix pour cent du décime accordé à l'État. L'offrande sera modique, mais du moins ce sera une marque de notre fidèle et filial dévouement envers le Père commun des chrétiens et nous pourrons la maintenir aussi longtemps que durera l'éphémère empire de l'usurpation triomphante.

« Et puisque nous avons le bonheur d'être catholiques, soyons-le logiquement et franchement, soyons-le dans notre vie politique comme dans notre vie privée. Confirmons la sincérité de nos convictions et de nos discours par le témoignage public de nos œuvres. Par conséquent, non contents de faire ce

que je viens d'indiquer, effaçons de nos codes jusqu'à la dernière trace d'hostilité contre l'Église. Il y reste encore certaines dispositions que nous a léguées la tyrannie surannée du régalisme espagnol. Les tolérer à l'avenir serait une honteuse contradiction et une misérable inconséquence. Il fut un temps où cette règle a pu se supporter chez un peuple catholique. Mais cela n'est plus possible, aujourd'hui qu'une guerre effroyable et universelle se poursuit contre notre sainte religion, que le blasphème des apostats monte jusqu'à la divinité de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, que tout se ligue, tout conspire, tout se retourne contre Dieu et l'Oint du Seigneur. Ils s'élèvent des bas-fonds de la société dévoyée, semblables à un torrent de malice et de fureur qui menace l'Église et la société elle-même, comme on le voit, dans les terribles convulsions de la terre s'élancer de profondeurs inconnues des fleuves formidables de boue fétide. Une conduite logique, résolue, courageuse est donc pour nous doublement un devoir ; car l'inaction dans le combat, c'est couardise et trahison.

« Ainsi donc, procédons en sincères catholiques, avec une fidélité manifeste ; fondons notre espérance, non sur nos forces, elles sont insignifiantes, mais sur la protection du Très-Haut, et nous serons heureux, mille fois heureux, si nous obtenons du ciel en récompense qu'il continue à combler notre chère patrie de ses bénédictions. Pour moi, je serai plus heureux encore, si par là je m'attire la haine, les calomnies, les insultes des ennemis de notre Dieu et de notre foi. »

Voilà les paroles que signe le président Gabriel-Garcia Moreno, avec le ministre de l'intérieur, M. François-Xavier Léon, et le ministre des finances, M. Joseph-Xavier Eguiguren. C'est là une magnifique affirmation de la foi catholique, et l'on voit que les actes correspondent à la foi. La république de l'Équateur ne s'en trouve pas plus mal.

LA MISSION DU CHÉ-KIANG.

Une correspondance adressée à la *Revue maritime et coloniale* donne, sur la mission catholique du Ché-Kiang, en Chine, et sur les orphelinats, les écoles, les dispensaires, les hôpitaux dirigés

par les Sœurs de charité, des renseignements qui ne sont pas moins intéressants qu'honorables pour la religion et les courageuses filles de saint Vincent de Paul.

Le nombre des résidents étrangers à Ning-Po, dit le correspondant, est très-faible et n'atteint pas le chiffre de cent individus, Anglais pour la plupart. Les Français n'y sont représentés que par des missionnaires lazaristes et les sœurs de Saint-Vincent; la visite que j'ai faite de leur maison et les renseignements qu'ils m'ont donnés compléteront cette note.

La mission catholique de la province du Ché-Kiang est confiée à l'ordre des lazaristes. Elle se compose actuellement de 6 missionnaires européens et de 5 prêtres chinois, sous la direction d'un évêque, Mgr Guierry (1). Elle a des établissements à Hang-Chow, qui est la capitale de la province; à Ning-Po, ainsi que sur quelques autres points moins importants, et à Ting-Haï, la ville principale des îles Chusan.

Les Pères comptent aujourd'hui 4,000 chrétiens environ, dont 600 dans les îles Chusan; mais leurs progrès datent surtout de l'époque où ils se sont adjoint des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul parurent, pour la première fois, dans le Ché-Kiang, il y a vingt-deux ans. Elles se fixèrent à Ning-Po, presque au centre de la ville chinoise. Leurs débuts furent modestes; aujourd'hui elles possèdent un magnifique établissement, d'une tenue irréprochable. Elles sont là au nombre de huit, consacrant tout leur temps à l'œuvre de la mission, avec le plus admirable dévouement.

Elles ont d'abord un hôpital de vingt-cinq lits pour les femmes, sans distinction de religion, un dispensaire où, tous les matins, les soins et les médicaments sont donnés gratuitement à tous ceux qui se présentent; un pensionnat, où sont admises les jeunes Européennes et les jeunes Chinoises de familles chrétiennes, et surtout un orphelinat qui, par son importance, mérite d'être remarqué.

Un tour, placé à la porte de la maison, sert à recueillir les

(1) Mgr Guierry, qui appartient à la congrégation des Lazaristes, a le titre d'évêque de Danaba *in partibus;* il est vicaire apostolique du Ché-Kiang depuis septembre 1869 (N. des *Annales*).

enfants abandonnés. Ces enfants sont aussitôt mis en nourrice, soit en ville soit de préférence à la campagne, chez des femmes chrétiennes ou païennes, qui reçoivent à cet effet 400 sapèques par mois (environ 2 francs de notre monnaie). Malheureusement ces petits êtres, pour la plupart, ne sont pas nés viables, en sorte qu'on en sauve à peine un sur dix. Ce sont presque tous des filles ; en Chine, il est rare qu'on abandonne les garçons, dont les bras peuvent être utilisés de bonne heure, tandis que la fille n'est qu'une charge jusqu'à l'époque où on la vend pour se marier.

Au bout de trois ou quatre ans de nourrice, les sœurs reprennent les petites filles à l'orphelinat. Elles les élèvent alors, les instruisent, leur apprennent à coudre, à filer, même à broder. Elles en ont en ce moment 68 ; il faut ajouter à ce chiffre 22 enfants en nourrice, et une vingtaine de malheureuses orphelines de tout âge, qu'en raison de leurs infirmités on est obligé d'isoler de leurs camarades, et qui sont reléguées dans l'une des salles de l'hôpital.

Tout près de la maison des sœurs, de l'autre côté de la rue, se trouve l'ancienne demeure de l'évêque, adossée à une grande et élégante église, dont la construction a été commencée et achevée en 1866.

La résidence de Mgr Guierry est actuellement sur la concession européenne, où il a fait bâtir une autre église, ouverte au culte depuis le mois d'octobre de l'année dernière. A quelques pas de là est une autre maison de sœurs de charité, établie depuis trois ans seulement. Quatre sœurs y sont chargées d'un dispensaire ouvert tous les jours à tout venant, comme celui de la ville chinoise, et d'un hôpital de 45 lits pour les hommes. Afin d'éviter toute difficulté avec l'autorité chinoise, on n'exige des malades d'autre condition que d'avoir un répondant, en cas de décès, vis-à-vis de la famille et du gouvernement. Les Européens peuvent aussi être admis à l'hôpital chez les sœurs. Il y a une salle de 6 lits à leur disposition.

Quatre sœurs de Saint-Vincent-de-Paul sont à Ting-Haï depuis quatre ans. Comme leurs compagnes de Ning-Po, elles ont immédiatement créé un orphelinat, où elles élèvent en ce moment 40 jeunes filles. Elles ont de plus 220 enfants des

deux sexes en nourrice. La population du Chusan, de mœurs douces et faciles, qui a eu, du reste, de nombreuses relations avec les Européens, n'a pour les sœurs que des sentiments de sympathie. Aussi, au lieu d'avoir un tour à la porte de l'orphelinat, comme à Ning-Po, préfèrent-elles associer à leur œuvre les chrétiens répandus dans tout le pays, qui recueillent, pour les leur apporter, les pauvres créatures que la misère fait abandonner. Malheureusement leur maison est petite ; les enfants manquent d'espace.

Outre l'orphelinat, les sœurs de Ting-Haï sont aussi chargées d'un dispensaire et d'une salle d'hôpital d'une douzaine de lits. La mission possède encore une église dans l'intérieur de la ville et, en dehors, une propriété connue sous le nom de ferme-école. Un père lazariste et un prêtre chinois ont la diréction de ce dernier établissement. C'est là que sont envoyés tous les garçons des orphelinats. Ils n'y viennent que vers l'âge de huit ou dix ans ; jusqu'à cet âge on préfère les laisser dans les familles chrétiennes auxquelles on les confie. Une fois à la ferme, on leur enseigne la religion ; ils reçoivent en outre un peu d'instruction et choisissent le métier qui leur plaît davantage.

Il y en a en ce moment 18 qui se destinent à l'agriculture, tandis qu'une dizaine d'autres sont en apprentissage chez des artisans. Au bout d'un certain temps, leur travail est payé. Grâce à ses épargnes, chacun d'eux peut, plus tard, épouser une orpheline, à qui la communauté donne habituellement un trousseau. Jusqu'à ce jour, les Pères ont réussi à marier une trentaine de leurs orphelines. Elles deviennent de bonnes mères de famille et semblent reconnaissantes des soins qu'on leur a donnés.

Il y a encore à la ferme un pensionnat composé actuellement d'une dizaine d'élèves appartenant à des familles chrétiennes, qui les y ont envoyés pour passer deux ou trois ans, vers l'âge de la première communion, et, enfin, un petit séminaire où 12 jeunes gens font leurs études pour la prêtrise.

A Hang Chow il y a aussi 4 sœurs de charité, mais depuis trois ans seulement. Elles vivent dans l'ombre avec une prudence extrême, partageant leur temps entre les soins d'un

petit hôpital de 10 lits, d'un dispensaire et d'un orphelinat qui ne compte encore qu'une vingtaine d'enfants. L'un des pères lazaristes dirige, comme à la ferme de l'île Chusan, un petit séminaire, d'où sont sortis quelques prêtres chinois.

En résumé, la mission catholique du Ché-Kiang est dans une situation prospère, grâce au zèle de ses prêtres et au dévouement de ses sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Les soins incessants et désintéressés qu'elle donne aux malades et aux infirmes, sans distinction de religion, ne peuvent manquer de lui attirer, à la longue, l'attention et même le respect des Chinois, en même temps que la prudente réserve de sa conduite lui assure la paix et la tranquillité dans l'accomplissement de l'œuvre qu'elle a entreprise.

LE SACRÉ-CŒUR.

A propos de la brochure d'un monsieur qui se croit spirituel et même savant, parce qu'il est incrédule et même impie, M. L. Veuillot a écrit un article dont nous nous reprocherions de ne pas enrichir nos *Annales*. Nous le reproduisons :

M. Désonnaz, républicain lettré, ne veut ni du roi ni du Sacré-Cœur. Il a fait deux brochures pour les détruire. Il écrit le *Roy*. Ses raisons contre le roi sont qu'il a, lui Désonnaz, lu dans son enfance les brochures de Paul-Louis Courier, et que le comte de Chambord est fils de saint Louis. Il faut se rendre. Contre le Sacré-Cœur (pourquoi n'écrit-il pas *Sacré-Cœvr ?*) il révèle un autre pli de sa jeunesse, qui se passa dans les colléges de l'Université. Là, il apprit de ses maîtres, de ses camarades et des génies du moment, à se moquer de Marie Alacoque. Il est persuadé que Marie Alacoque a inventé le Sacré-Cœur, avec quoi elle a fait déraisonner toute l'Eglise. Il le croit, parce qu'on le lui a dit : *magister dixit*. Il est fier de cette tradition qui remonte à Voltaire. En un mot, M. Désonnaz est un homme de foi, et de foi carrée comme beaucoup de nos incroyants. Quant à raisonner sa foi, il s'en prive, tout en se donnant, selon la coutume, pour grand disciple de la sainte raison et familier des grands livres. Si l'on voulait le croire, son pamphlet de 16 pages

serait l'essence d'une bibliothèque théologique. Montrons-lui qu'il se trompe.

Mgr l'archevêque de Paris remarque l'aplomb de certains écrivains à disserter de choses dont ils n'ont pas les premières notions. M. Désonnaz fait là-dessus des ironies : « Nous autres « pauvres gens, qui sommes du monde et non d'Église, nous « *étudions* saint Paul et Bossuet, les grands théologiens, les « Pères, et nous ignorons les nouveautés de la décadence ca- « tholique. Sur le point spécial du Sacré-Cœur, nous nous « trouvons au même degré de science théologique que saint « Augustin et saint Thomas d'Aquin, lesquels n'avaient pas « plus que nous la « moindre notion » des choses saintes telles « que les comprend aujourd'hui l'épiscopat français embrigadé « sous la bannière de Marie Alacoque ». Néanmoins, il ne soutient pas longtemps ce ton gaillard. Il divague sur toutes choses, mais il évite le point du Sacré-Cœur, et le peu qu'il en dit prouve qu'il ignore tout bonnement ce que c'est. Il en ignore l'histoire, le but et même le nom. C'est tout simple, puisque le Sacré-Cœur tient essentiellement à toute la religion, qu'il ignore essentiellement.

Saint Paul, Bossuet et les *grands* théologiens, ont en vain attiré ses études. Son excellente éducation par l'Université l'a mis parfaitement à couvert de tout, même du cathéchisme. Il rit de Marie *Alacoque*, c'est sa principale raison. Que peut-il sortir d'une nommée Alacoque? Ainsi les beaux esprits de Jérusalem se moquaient de Jésus de Nazareth. « De Nazareth que peut-il venir de bon? » Et, pouffant de rire, ils se racontaient le sermon sur la montagne et les miracles qui ressuscitaient les morts. M. Désonnaz, quoique instruit par saint Paul et par Bossuet, ne sait pas sans doute que la visitandine de Paray n'a porté qu'un instant ce nom, qu'il trouve si plaisant. Elle se nomme Marguerite-Marie, noms de son baptême et de sa profession religieuse. Tous les chrétiens, M. Désonnaz comme les autres, portent dans l'Église et porteront après la vie le nom qu'ils ont reçu au baptême et qu'on leur donne aux funérailles. C'est le vrai nom, celui qui reste. Ils laissent à la chair celui de leurs pères suivant la chair.

A cet argument précieux du nom, M. Désonnaz en ajoute

pourtant un autre, un argument scientifique, emprunté aussi. Il porte sur le nom même de la dévotion au Cœur de Jésus. Ceux qui l'emploient, dit-il, dénotent qu'ils ne connaissent pas *la fonction physiologique du cœur*. « Ce viscère proposé à notre « adoration, également étranger à la pensée et au sentiment, est « simplement une pompe aspirante et foulante qui envoie le sang « au cerveau, et c'est là, dans les centres nerveux, que se produit « toute pensée et tout sentiment. » Et si le cœur n'envoyait pas le sang au cerveau, que ferait le centre nerveux? Mais M. Désonnaz continue : « La précipitation ou le ralentissement des « battements du cœur sous l'influence d'une pensée ou d'un « sentiment sont un effet, non une cause. Ces états sont la ré- « sultante des résistances ou des facilités que rencontre le fonc- « tionnement de la pompe. Ce n'est qu'après l'impression pro- « duite dans le cerveau que le cœur bat plus ou moins vite, « selon les modifications produites par cette impression dans « la circulation nerveuse; mais par lui-même le cœur est un « organe inerte au point de vue de la pensée et du sentiment. « Si donc, décomposant la personne du Christ, vous vouliez « adorer l'organe où s'élaborent la pensée et le sentiment — « je me sers ici de termes impropres, car si j'employais le lan- « gage de la science, Mgr Guibert, qui émet cette enfantine « assertion que le cœur c'est tout l'homme, ne comprendrait « pas — c'est non le cœur qu'il eût fallu choisir, mais le cer- « veau, et l'église de Montmartre eût dû être dédiée à la Sainte- « Cervelle. Marie Alacoque n'y a point songé. »

Voilà l'argument. Dans sa structure embarrassée et concassée, il appartient à la physiologie de Sganarelle. M. Désonnaz lui-même a bien l'air de n'y pas entendre grand'chose, et ce qu'il entend ne signifie rien. Le cœur, au sens chirurgical, est une pompe aspirante et foulante, soit! Cette pompe n'en est pas le foyer et l'organe essentiel de la vie. D'une chose qui tombe et d'une existence qui finit, toute langue dit qu'elle est *atteinte au cœur*, encore que le cœur même n'ait point reçu de lésion.

La vraie religion n'est contraire à rien de vrai, et l'accord parfait avec elle est le signe parfait de la vérité. La physiologie peut considérer le cœur comme étant *aussi* une pompe ; la religion n'y contredit point, ni que la main soit une tenaille, le

pied une locomobile, l'œil un télescope ou une sentinelle. Aucun dogme n'en est blessé; plusieurs, au contraire, s'en appuient. Mais si la physiologie ou plutôt un physiologiste, sous prétexte que l'homme a d'autres organes que le cœur, nous vient dire que le tout de l'homme est le cerveau, attendu que le sentiment et la pensée se *produisent dans les centres nerveux*, il se donne le plaisir de dire une sottise physiologique pour en tirer des conséquences plus sottes encore, à la gloire de M. Littré et des singes. Il en serait autant de notre côté, si nous disions *physiologiquement* la même chose du cœur. Physiologiquement, il n'y a rien de trop dans l'homme pour la perfection de la vie. Tout y nécessaire ou utile à tout.

La molécule impondérable et invisible est indispensable à la masse et recèle peut-être l'abîme où se forme et s'épouvante ce je ne sais quoi qui tout à la fois échoue à sonder l'atome et scrute l'infini. Que savons-nous physiologiquement? Au fond, la science n'a rien ajouté à ce que savait Démocrite, qui était déjà un moderne, et ce qu'elle pourra ajouter ne fera que la mettre en présence d'un plus formidable inconnu. L'homme de la science ignorera toujours ; il tombera dans la folie, s'il n'apprend pas à ignorer. Pour lui, le cerveau est un mécanisme comme le cœur, pompe aspirante et foulante ; il contribue en une part quelconque dans le service automatique d'une chose qu'il ignore. Le fameux chirurgien qui n'avait jamais rencontré l'âme à la pointe de son scalpel n'y a jamais vu non plus la pensée ni le sentiment; il a en vain cherché l'hôte dans une ruine abandonnée.

La physiologie ne possède nullement le mystère de la pensée et du sentiment. Elle ne peut les étudier que sur le cadavre, c'est-à-dire dans un lieu où la pensée et le sentiment ne sont plus. Bossuet a dit que « la vie révèle le secret des cœurs » ; mais la vie immortelle a d'autres secrets. Si le cerveau pense et dans quelle mesure, c'est le secret. Sans le cœur, il ne penserait pas. Ce sang épuré, et cette chaleur que lui envoie le cœur sont nécessaires à l'esprit pour qu'il pense. Si le mouvement se ralentit, il baisse, s'endort, s'éteint. Souvent sa mort précède celle du cœur. Quand le cœur est mort, tout est mort; la vie est finie, ou plutôt délivrée. Le cœur la recueille jusqu'au

dernier moment, comme pour lui permettre de recevoir encore une dernière bénédiction des ministres de Dieu.

Du reste, M. Désonnaz pourrait n'avoir que des notions incomplètes et arriérées des fonctions physiologiques du cerveau. Les savants nomment un autre organe de la pensée. Nous en avons oublié le nom. Rien n'est moins important dans la question qui nous occupe. Il s'agit de religion, et non pas de physiologie. Un seul mot encore. Tout le monde sait que certains cerveaux agissent toute leur vie sans *sécréter* une pensée qui fasse battre le cœur. Ces cerveaux appartiennent à une espèce d'hommes doués pour les affaires. Ils ont de l'intelligence, et l'on dit d'eux qu'ils n'ont pas de cœur. Ce sont des morts. Un homme sans cervelle est vivant.

L'Écriture sainte, et avec elle toutes les langues humaines, nomment le cœur pour qualifier l'homme. Tel est le cœur, telle est la vie. Un cœur double, un cœur simple, un cœur brûlant, un homme de cœur, sont des expressions des lettres sacrées et profanes entendues de tout le monde. Dans la *Concordance* des livres saints, il n'y a pas moins de douze colonnes pour indiquer les textes qui parlent ou du cœur de l'homme, ou du cœur de Dieu. La parole inspirée nous montre que le cœur de l'homme est tout l'intime de l'homme, et le cœur de Dieu tout l'intime de Dieu. C'est Jésus lui-même qui dit : Où est votre trésor, là est votre *cœur ;* c'est Dieu lui-même qui dit : Ce peuple m'honore des lèvres, non du *cœur;* qui dit de l'âme sainte : Je la conduirai dans la solitude, et je parlerai à son *cœur;* qui dit de David : J'ai trouvé un homme selon mon *cœur*. C'est lui encore qui dit de lui-même : « J'ai sanctifié cette maison, et mes yeux et *mon cœur* seront ici tous les jours; » « *mon cœur* parle, il crie à Moab... » « *mon cœur* s'adresse aux hommes. »

Il a endurci le *cœur* de Pharaon, et Pharaon ne voit plus les miracles; tous ses sens sont vaincus, et son *cœur* endurci les rend vainqueurs contre lui-même. Le cœur endurci est celui qui n'a point horreur des forfaits de sa raison. Il résiste à l'évidence et ne voit plus les merveilles de Dieu ni les excès du mal; la douleur ne le touche point, la pitié ne l'émeut point, la prière ne peut le fléchir, il se roidit sous les coups. *Cœur* en-

durci, *cœur* desséché, c'est le cœur politique : il a vu les crimes, il a subi les châtiments, et il persévère dans son attachement insensé à la cause de tous les malheurs. Cette maladie paraît irrémédiable. Mais « le Seigneur prononcera des paroles de paix sur ceux qui *rentrent dans leur propre cœur.* »

Est-ce que M. Désonnaz prétend ne pas comprendre ces choses-là, absolument comme nous? Ce sont, dit-il, des expressions figurées; elles ont donné lieu à une vénération particulière pour le viscère dont il s'agit. Eh bien ! Parce que Dieu est un être immatériel, en concluerez-vous que le langage figuré imposé à nos sens imparfaits est un mensonge, et qu'il n'y a point de rapports de Dieu à nous et de nous à Dieu? Cependant ce langage est vrai, d'une vérité presque matérielle, lorsqu'il s'agit de la dévotion au cœur de Jésus.

L. Veuillot.

(*La fin au prochain numéro.*)

LE SECOND EMPIRE ET L'EGLISE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Nous continuons la reproduction du mémoire remis à Napoléon III.

En prenant pour base ces idées générales, on arriverait peut-être aux mesures suivantes :

1° Ne plus *tolérer*, à moins de besoins locaux parfaitement constatés, aucun nouvel établissement des congrégations religieuses *d'hommes*, soit qu'il s'agisse de maisons conventuelles, églises, chapelles, et du prétexte d'auxiliaires dans le ministère sacré, soit qu'il s'agisse d'établissements d'instruction publique et d'œuvres de charité générale (1). L'hospitalité si gé-

(1) Cette mesure était parfaitement adoptée : certains religieux dont les établissements d'instruction étaient des plus florissants, ne pouvaient obtenir d'en former d'autres que ceux qu'ils avaient déjà. Nous pouvons citer, en outre, la petite ville de Clermont (Oise) qui avait déjà voté la remise de son collége communal entre les mains de prêtres diocésains, non congréganistes pourtant, et que le ministère fit revenir sur son vote, quoique le collége communal grevât son budget qui aurait été très-sensiblement allégé par suité du vote de son conseil municipal. (N. des *Annales catholiques.*)

néreusement accordée par l'Empereur aux congrégations d'hommes, quoique prohibées par les lois, ne serait pas ainsi rétractée. — « Vous êtes assez nombreux, et on ne vous a pas donné la France à exploiter. » — Telle est la réponse sensée à faire sans encourir le reproche d'exclusion.

Pourquoi, d'ailleurs, les hommes qui se pressent dans les congrégations n'iraient-ils pas recruter le clergé séculier, le clergé paroissial? Où est la nécessité d'augmenter le clergé régulier qui appartient au Gouvernement romain? Il y a actuellement en France 68 associations ou congrégations d'hommes, dont 19 seulement sont autorisées comme enseignantes et hospitalières. Elles dirigent 3,088 établissements ou écoles; elles comptent 14,304 religieux et 359,953 élèves (1).

2° Apporter désormais la plus grande sévérité dans les *autorisations* des congrégations de femmes, qui ne devraient être accordées qu'en présence de nécessités irrécusables de charité publique ou d'enseignement primaire ; exiger des preuves certaines de leurs ressources suffisantes pour leur existence ; ne plus admettre si facilement la conversion des communautés locales en communautés à supérieure générale, qui inondent la France de leurs établissements annexes. — Il est très-vrai qu'on ne peut pas empêcher les *congrégations de fait ;* — mais alors, non reconnues par la loi elles voient chacun de leurs membres rester soumis au droit commun ; et la congrégation de fait, qui n'a point d'existence civile collective, ne peut ni recevoir des dons et legs, ni agir comme corps. — Il y a actuellement, en France, 236 congrégations de femmes à supérieures générales qui ont, outre les 236 établissements principaux, 2,066 établissements secondaires ou annexes, et près de 700 congrégations ou communautés à supérieure locale. (Chacune de ces dernières communautés forme un établissement distinct, gouverné par une supérieure et indépendant des établissements du même ordre religieux, établis ailleurs.) A quoi il convient d'ajouter à peu près 250 associations religieuses de femmes non encore reconnues et existant de fait.

(1) C'est ainsi qu'on entendait la libre concurrence; la liberté était préjudiciable, non à la bonne éducation ni aux bonnes études, mais à l'Université, il fallait restreindre la liberté. (N. des *Annales*.)

3° En ce qui concerne les congrégations *autorisées* d'hommes ou de femmes, ramener le conseil d'Etat à une grande sévérité dans l'appréciation des dons, legs et libéralités qu'il s'agit d'autoriser. Il n'y a pas lieu seulement de considérer la situation et les réclamations des familles demandant la réduction de ces libéralités ; il faut examiner aussi les besoins de la congrégation gratifiée. Rien n'oblige à leur procurer des moyens d'extension inutile ou abusive, en les autorisant à recevoir, pour faire face à des dépenses qu'elles ne devraient pas entreprendre. Les communautés, une fois établies, resteraient ce qu'elles sont, si la source féconde des libéralités plus ou moins provoquées et recherchées ne venait pas stimuler la propension naturelle de ces communautes à s'étendre indéfiniment. L'esprit de rivalité qui existe entre elles, le désir de propagation et d'influence, tout les pousse à un développement incessant. Lancées dans cette voie, il leur faut de l'argent, et elles s'ingénient à trouver et à appeler des secours, des dons et des aumônes. Si le régime d'autorisation de ces dons et legs était plus sévère, si l'on posait en principe qu'il ne faut pas admettre les libéralités comme un encouragement à une extension de dépenses et d'établissements, on arrêterait court l'excès dont on se plaint aujourd'hui.

Il faut avouer que les congrégations, autorisées ou non autorisées, ont toujours le moyen de pratiquer des fraudes et de recevoir de la main à la main. — On n'y peut rien, quand les choses sont habilement faites, et les congrégations ne manquent ni de conseils habiles, ni d'adhérents nombreux prêts à les aider en tout. Mais, même dans ce cas, le résultat de ces fraudes ou de ces dons manuels qui dépouillent les familles, du vivant de leur auteur, est facilement appréciable. D'où viennent, par exemple, les ressources immenses que les ordres religieux, voués à la pauvreté, ont dû consacrer à de nombreux et vastes établissements ? Les propriétés immobilières des Jésuites dépassent 20 millions. Comment les ont-ils achetées ou construites ? — Evidemment avec les dons des particuliers. Or, cela bien connu, n'en ressort-il pas pour l'Etat l'obligation de ne plus tolérer de nouveaux établissements, qui nécessiteraient de nouveaux appels aux fortunes privées, et la

certitude pour lui de bien agir par cette prohibition (1) ?

4° Maintenir le plus qu'il est possible, sans briser la liberté du choix des conseils municipaux, l'enseignement *laïque* primaire. Si l'on n'arrête pas, par l'intelligence et la fermeté des préfets, les manœuvres incessantes du clergé, poussant les communes à confier leurs écoles aux frères de la doctrine chrétienne, on n'aura bientôt plus d'instituteurs laïques, si ce n'est dans les localités pauvres, que ces frères dédaignent. Encore faut-il remarquer qu'on s'efforce de multiplier les congrégations dites de *petits-frères*, qui s'installent isolément dans les campagnes, tandis que les frères des écoles chrétiennes ne peuvent s'établir que par groupes de *trois frères* dans une même école. Les communes qui n'ont pas assez de ressources et de population pour recevoir les frères des écoles chrétiennes seraient donc desservies par les petits frères, dits de *Lamennais*, — du saint Viateur, — de Tinchebray, etc., et on arriverait ainsi à supprimer entièrement les institutions laïques. Aujourd'hui que ces instituteurs, modestes et utiles fonctionnaires, sont dévoués à l'Empereur et rendent de notables services dans les communes rurales, on serait fort affaibli, au point de vue du suffrage universel, si tout l'enseignement primaire passait dans la main des congrégations, qui dépendent plus de Rome que de la France (1).

Aussi il serait sage de ne plus désormais reconnaître comme établissement d'utilité publique, aucune congrégation d'hommes pour l'enseignement primaire.

Il y a, actuellement, en France, pour les garçons et les filles, 49,639 écoles *laïques*, qui reçoivent 2,410,517 enfants, et 14,602 écoles *congréganistes* qui en reçoivent 1,342,564.

Il est à remarquer, au surplus, que c'est dans les pensionnats de jeunes filles dirigés par les congrégations, dans les écoles

(1) On sait tout le bien produit par les établissements d'instruction des Jésuites, le tout sans qu'il en coûte rien à l'Etat ou aux communes, et l'argent venant principalement de la prospérité même des collèges ; les religieux, qui n'ont pas à thésauriser, dépensent largement et utilement ce qu'ils reçoivent, mais ce sont des religieux ! (N. des *Annales*.)

(2) Toujours les préoccupations politiques, au lieu de la préoccupation du bien général, de l'économie et de la bonne éducation. Il y a là l'aveu que l'instituteur était, dans la pensée du gouvernement, un agent électoral. (N. des *Annales*.)

primaires libres qui leur sont confiées, comme dans les institutions secondaires dirigées sous leur influence, que se rencontrent les livres d'histoire rédigés dans le but de glorifier les monarchies de droit divin, d'exalter la suprématie religieuse et de déprécier indirectement les principes civils et politiques conquis depuis 1789. En réalité, ces établissements si nombreux sont, plus ou moins, de véritables succursales du parti légitimiste et catholique. C'est au contraire dans nos lycées impériaux, dans nos colléges communaux, dans nos écoles laïques, que l'instruction, plus mâle et plus populaire, maintient au cœur des enfants tous les sentiments nationaux. — Où crie-t-on cordialement *vive l'Empereur?* Assurément ce n'est pas dans les établissements congréganistes (1).

(*La fin au prochain numéro.*)

LA CHIMIE CÉLESTE.

M. J. Janssens, l'illustre astronome, membre de l'Académie des sciences, a lu, dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le travail suivant, qui mettra le lecteur au courant des progrès faits par la science astronomique dans la connaissance intime des corps célestes :

Messieurs, l'astronomie traverse en ce moment une époque bien intéressante, mais assez singulière. Jusqu'ici, cette science avait été exclusivement une science d'observation et de calcul, de calcul surtout; l'observation n'était destinée qu'à fournir les données indispensables. Il fut même un temps où le titre d'astronome et celui de mathématicien étaient presque synonymes.

(1) A cette occasion, rappelons ce fait que nos pauvres instituteurs ont, eux seuls, donné plus de souscriptions à l'asile du Prince impérial, que toutes les autres classes de la société réunies ; — que c'est parmi eux que vit et circule un journal pédagogique et politique ayant 30,000 abonnés ; — et que ce sont eux, enfin, qui permettent d'encourager la Bibliothèque des campagnes, rappelant tout ce qu'il y a d'utile dans nos arts et tout ce qu'il y a de glorieux dans notre histoire moderne. (N. de l'auteur du Mémoire.) — Il faut admirer ici la naïveté du ministre, qui croyait que les établissements universitaires formaient des jeunes gens dévoués à l'Empire, tandis que la plupart n'étaient que des républicains admirateurs de Rome et d'Athènes. (N. des *Annales.*)

Sans doute, l'invention des lunettes, les progrès de la physique avaient amené un ordre d'observations qui se suffisaient à elles-mêmes et n'étaient pas destinées à fournir des éléments au calcul. Il existait, en un mot, une astronomie physique; mais c'était là une branche modeste, très-subordonnée, et il était admis que les hautes questions de l'astronomie étaient celles qui exigeaient l'intervention de l'analyse mathématique.

Or, messieurs, voici que, depuis quelques années seulement, une science nouvelle, la chimie, dont l'objet paraissait à coup sûr bien étranger à l'astronomie, vient en quelque sorte de faire irruption dans son domaine et, ce qui est plus étonnant, justifie par l'éclat des résultats la hardiesse singulière de ses prétentions.

C'est, en effet, du laboratoire de deux hommes illustres, Kirchhoff et Bunsen, que la méthode qui va nous occuper, longtemps préparée d'ailleurs par des travaux antérieurs, sortit enfin tout armée et prête pour ses étonnantes applications.

Permettez-moi donc de vous exposer en quelques pages le caractère de cette révolution scientifique, et de résumer rapidement avec vous les découvertes les plus importantes qui en ont été les fruits.

Dans la nouvelle méthode, qu'on nomme analyse spectrale, l'astronome ne se borne plus à recevoir la lumière d'un astre pour fixer la position de cet astre, ou étudier les particularités de sa structure; il va plus loin : il décompose cette lumière en ses principes constituants, et cette analyse, pour qui en possède l'interprétation, va lui donner sur cet astre les notions les plus importantes et les plus inattendues.

En effet, la lumière est un agent si subtil que si nous considérons, par exemple, un faisceau de rayons solaires, aussi délié que vous voudrez l'imaginer, ce faisceau sera cependant formé d'un nombre immense de rayons individuels, en tout semblables au faisceau principal; mais il y a plus, chacun de ces rayons va pouvoir, par l'action d'un prisme ou d'un réseau, se résoudre à son tour en un nombre presque infini de rayons plus élémentaires encore, différant entre eux par leurs propriétés : les uns caractérisés surtout par leur pouvoir calorifique; les

autres impressionnant plus particulièrement les substances photographiques ; d'autres enfin, sensibles à l'œil, et nous donnant chacun une sensation spéciale de couleur.

Ce sont ces rayons tout à fait élémentaires que l'analyse spectrale considère, parce que ce sont eux qui sont engendrés par les derniers éléments matériels des corps lumineux, et qui présentent fidèlement les caractères. Ces éléments de la lumière ont même un rapport si intime avec les éléments matériels qui les ont engendrés, ils gardent si fidèlement leur empreinte d'origine, que faire l'analyse de ces rayons, c'est faire l'analyse du corps lui-même. Seulement cette opération faite sur le corps exige qu'on ait celui-ci entre les mains, tandis que l'analyse par la lumière peut s'obtenir, pour ainsi dire, à travers le diamètre des cieux.

La première application astronomique de cette admirable méthode a été faite au soleil ; elle appartient à M. Kirchhoff.

On découvrit que notre grand luminaire contient la plupart de nos métaux usuels, surtout le fer. On n'y trouve point d'or, d'argent, de platine ; mais il ne faut pas oublier que cette analyse, portant sur une enveloppe gazeuse extérieure, ne préjuge rien pour le corps de l'astre lui-même. Bien interprété, ce résultat démontrait la similitude des matériaux qui ont formé le soleil et la terre.

Tel est, messieurs, le début de l'analyse spectrale, elle résout d'un trait ce haut problème de philosophie naturelle sur l'origine cosmique de notre globe. Elle nous montre que cette origine est solaire.

Ainsi notre globe n'emprunte pas seulement au soleil sa chaleur et sa lumière, mais il lui doit jusqu'à la matière même dont il est formé.

Après avoir obtenu ce beau résultat, il était bien naturel de se demander si cette unité de composition matérielle était circonscrite à notre système solaire, ou si elle s'étendait à ces soleils lointains, jusqu'à ces étoiles qui forment des systèmes de corps si complètement distincts du nôtre.

Devant le problème ainsi agrandi, l'ancienne astronomie serait restée absolument impuissante ; l'analyse spectrale, seule, pouvait aborder la question, et elle le fit avec un plein

succès. MM. Miller et Huggins, en Angleterre, soumirent la lumière des étoiles à l'examen analytique le plus minutieux. Il fut constaté que les étoiles variaient entre elles par la combinaison de leurs éléments constituants, mais que ces éléments étaient toujours ceux qu'on avait découverts dans le soleil, et que la chimie nous a appris à isoler dans nos corps terrestres.

Ajoutez à ce résultat les notions récemment acquises sur les nébuleuses, et l'unité des éléments matériels de l'univers visible se trouve démontrée.

Je viens de parler des nébuleuses, c'est-à-dire de ces corps qui, dans nos lunettes, apparaissent comme des espèces de nuages lumineux, et qu'on considère comme les corps célestes les plus éloignés de nous.

De ces nébuleuses, les unes sont résolubles, c'est-à-dire que le télescope nous les montre comme formées d'un nombre innombrable d'étoiles. C'est de la poussière formée avec des soleils. Les autres gardent leur apparence de nuages lumineux. Mais cette apparence tient-elle à leur constitution propre ou à la faiblesse de nos instruments? La question était d'une haute importance cosmique; elle a été résolue par l'analyse spectrale. Et, chose bien étonnante, non-seulement on a pu démontrer qu'un grand nombre de ces nébuleuses sont à l'état gazeux, mais M. Huggins me disait dernièrement qu'il avait constaté dans toutes ces nébuleuses gazeuses la présence de l'hydrogène.

Ainsi cet hydrogène, qui forme une des bases de l'eau, qui brûle dans nos becs de gaz, ce gaz subtil, le plus léger de tous les gaz, est en même temps le corps en quelque sorte universel : il enveloppe le soleil, comme nous allons le voir, il se trouve dans le plus grand nombre des étoiles, et nous le constatons jusque dans les nébuleuses, à des distances qui écrasent l'imagination.

Messieurs, j'avoue que ce beau résultat a augmenté encore mon admiration pour la chimie, qui pénètre si profondément dans les entrailles de la matière, et qui a su dégager de nos corps terrestres des êtres si simples que nous les retrouvons partout comme la base du système matériel du monde.

Mais n'oublions pas que cette notion du corps simple, qui a

jeté tant de lumière sur la chimie et qui forme la base nécessaire des découvertes que j'analyse ici, nous la devons à notre grand Lavoisier.

Parvenue aux nébuleuses, l'analyse spectrale touchait aux limites du monde visible; aussi revint-elle sur ses pas, et retourna-t-elle au soleil, mais pour y considérer de nouveaux objets, et y résoudre de plus difficiles problèmes.

Jusque-là, on n'avait appliqué la nouvelle méthode au soleil que pour en connaître les éléments chimiques. Mais il était d'autres questions que l'ancienne astronomie n'avait pu résoudre.

En effet, quand cet astre est éclipsé par la lune, on voit tout autour du disque des jets de lumière, des langues de feu, quelquefois comme des montagnes embrasées ; ces apparitions singulières, enveloppées dans une immense auréole ou couronne de lumière, forment le spectacle le plus étrange et le plus sublime que l'on puisse imaginer.

Il était évident que le globe solaire n'était pas terminé à sa partie ordinairement visible, et que sa lumière éblouissante nous cachait tout un ensemble de dépendances qui se manifestaient seulement pendant les fugitifs instants des éclipses totales.

Il y a quelques années, une grande éclipse de soleil qui eut lieu en Asie permit d'appliquer l'analyse spectrale à ces objets et la véritable nature des protubérances fut révélée ; mais l'analyse spectrale fit plus, elle nous apprit même à nous passer des éclipses.

On découvrit alors une méthode toujours fondée sur l'emploi du spectroscope, et qui permet de voir en tout temps ces flammes des protubérances, dont la lumière est si faible, par rapport à celle du soleil, qu'il fallait l'occultation complète de cet astre par la lune pour qu'elles devinssent perceptibles.

Ici, messieurs, l'analyse spectrale prenait un rôle tout nouveau. Jusque-là, elle s'était faite chimiste, et chimiste se jouant des températures et des distances ; maintenant la voilà qui devient un organe d'un genre tout nouveau et bien extraordinaire : c'est un œil qui peut écarter à son gré les rayons étrangers à l'objet qu'il veut considérer, et qui va saisir, au milieu

d'une lumière éblouissante comme celle du soleil, les phénomènes les plus délicats et les plus fugitifs pour nous en donner une image sûre et fidèle ; ce serait aussi, si vous voulez, une oreille qui, au milieu des décharges d'une formidable artillerie, aurait la faculté de saisir le faible bourdonnement d'un insecte.

Messieurs, aussitôt que cette méthode fut découverte en France et en Angleterre, elle fut universellement appliquée. M. Lockyer, en Angleterre, le P. Secchi, M. Respighi, à Rome, M. Tacchini, à Palerme, etc., suivent le soleil à ce point de vue. Je voudrais parler de la France, mais je dois constater avec regret que nous n'avons aucun établissement où ces observations soient suivies d'une manière régulière.

Voici maintenant, en quelques mots, les principales découvertes qui ont été accomplies dans cette nouvelle voie.

L'examen télescopique du soleil nous avait appris que cet astre est formé d'un noyau relativement obscur et d'une enveloppe très-mince, excessivement lumineuse, qui donne à l'astre son aspect éblouissant. Or le soleil n'est pas terminé là. On reconnut, par l'application de la méthode dont je vous parle, que cette couche lumineuse est enveloppée d'une première atmosphère incandescente d'hydrogéne, atmosphère basse, tourmentée, où se produisent fréquemment des injections de vapeurs métalliques, provenant du corps solaire. Cette première atmosphère hydrogénée est surmontée elle-même d'une dernière enveloppe contenant également l'hydrogène, mais à un degré de rareté excessive, enveloppe qui s'étend à des distances énormes du soleil ; c'est elle qui, dans les éclipses totales, produit la plus grande partie de cette auréole de lumière qui donne tant de splendeur à ce phénomène.

Mais, messieurs, les objets les plus extraordinaires que ces études nous ont révélées, ce sont ces émissions gazeuses, ces jets d'hydrogène qui, partant du noyau, franchissent la photosphère et les atmosphères hydrogénées, pour s'élever jusqu'à des hauteurs de dix, vingt, trente mille lieues. Ajoutons que ces mouvements s'exécutent souvent avec une rapidité qui confond l'imagination. J'ai assisté à des transformations de protubérances qui se sont opérées en moins de temps qu'il ne m'en eût fallu pour les décrire. Tous les astronomes qui ont observé

ces phénomènes ont été frappés de leur analogie avec nos éruptions volcaniques terrestres. Mais quelle différence d'échelle ! Notre terre serait juste assez grosse pour figurer une pierre rejetée par ces éruptions solaires. Et ces phénomènes grandioses qui échappent ordinairement à la vue dans un télescope ordinaire, sont suivis aujourd'hui par le spectroscope aussi facilement, et avec moins de danger assurément, que s'il s'agissait de l'éruption du Vésuve ou de l'Etna.

En résumé, messieurs, vous voyez que la science a reconnu dans le soleil un noyau central, une enveloppe très-lumineuse surmontée de deux atmosphères hydrogénées, de densité et d'étendue fort différentes.

Les limites de cette lecture ne me permettent pas d'insister davantage sur la constitution du soleil. J'aurais voulu vous montrer les rôles divers et admirablement appropriés de ces enveloppes dans l'économie générale de l'astre, et indiquer surtout comment la photosphère, suivant la belle théorie de M. Faye, peut se régénérer incessamment et puiser dans les couches inférieures plus chaudes la chaleur qui entretiendra son rayonnement et permettra au soleil de continuer, pendant de longues périodes, le rôle astronomique d'où dépend notre existence.

Je m'arrête ici, messieurs. J'ai sans doute été bien insuffisant mais j'espère que la justesse de la cause aura parlé pour moi. J'ai cherché à marquer d'une manière plus précise le rôle capital de la chimie dans ces découvertes astronomiques, et à montrer tout ce qu'il y a de fécond dans cette alliance des sciences entre elles. Et, croyez-le, les sciences chimiques ne tarderont pas à recueillir pour elles-mêmes les fruits de cette belle collaboration. On ne fait pas la chimie du soleil et des étoiles sans agrandir les horizons de la chimie terrestre, et bientôt, sans aucun doute, il y aura une chimie céleste, comme il y a une mécanique et une physique célestes. Et alors, messieurs, que ne devrons-nous pas attendre des efforts de tant de sciences réunies ! Pour moi, j'en suis profondément convaincu, malgré la grandeur des résultats acquis, malgré la beauté de cet édifice astronomique, fruit de tant de travaux et de si magnifiques

génies, l'homme n'est encore qu'à la préface du livre qu'il est appelé à écrire sur l'univers.

J. JANSSENS.

A PROPOS DE JONAS.

L'Académie des sciences de Belgique, qui fait peu parler d'elle, quoiqu'il s'y trouve de vrais savants et qu'il s'y fasse de remarquables travaux, vient d'être troublée par un incident qui met en verve toute la presse maçonne et libre-penseuse de nos voisins du Nord.

M. Van Beneden, fils de l'illustre naturaliste qui est une des gloires de l'Université catholique de Louvain et dont la renommée scientifique est universelle, M. Van Beneden fils est professeur à l'Université de Liége et membre de l'Académie des sciences. Or, oubliant que noblesse oblige et que c'est faire preuve de peu de science que de manquer de respect pour l'Ecriture sainte, M. Van Beneden fils, parlant dans une note qui n'avait pas été lue à l'Académie, du miracle qui préserva si merveilleusement le prophète Jonas de la mort, employa ces expressions : *la fable de Jonas.*

MM. Gilbert et Henry, professeurs à l'Université catholique de Louvain, et membres de la même Académie, ne voulant ni encourir la responsabilité d'une telle note, ni laisser penser que l'Université catholique accepterait de pareilles énormités, écrivirent aussitôt au directeur de l'Académie, l'honorable M. Quetelet, pour qu'une nouvelle note insérée dans les comptes-rendus indiquât que la note de M. Van Beneden n'avait pas été lue en séance publique et que, par conséquent, l'Académie n'en acceptait pas la responsabilité. Ces messieurs, n'ayant pas obtenu la satisfaction fort légitime qu'ils demandaient, et n'ayant pu même obtenir que leur réclamation fût officiellement constatée, ont donné leur démission de membres de l'Académie. C'est une résolution qui les honore, mais il faut bien dire que l'Académie de Belgique ne s'est pas honorée en la rendant nécessaire.

Il faut éspérer que M. Van Beneden fils reconnaîtra la légèreté qu'il a commise, s'il n'y a eu que légèreté dans son affaire. Quant à la *fable de Jonas*, qui fait dire en ce moment tant de sottises à une partie de la presse belge, M. Van Beneden fils aurait dû réfléchir qu'elle est attestée par Jésus-Christ lui-même dans l'Evangile, qu'il y a là un miracle aussi avéré que possible, que ce miracle était aussi justifié que possible, puis-

qu'il s'agissait de donner à Jonas la certitude de sa mission et de disposer les Ninivites à l'écouter ; enfin, que rejeter ce miracle c'est les rejeter tous et rejeter toute la révélation chrétienne. C'est ce que saint Augustin disait déjà aux incrédules de son temps en parlant du miracle de Jonas : *Aut omnia divina miracula credenda non sunt, aut hoc cur non credatur causa nulla est* (Ep. 102, quæst. 6, *de Jona*).

Quant au poisson, l'Ecriture sainte ne le désigne que comme un grand poisson et non comme une baleine, et ceux qui se piquent de science en ichthyologie et qui hochent la tête en disant que la baleine a le gosier trop étroit pour avaler un homme tout entier, devraient bien se rappeler que le gosier du requin est plus large, et que ce squale pourrait bien avaler des hommes et même des chevaux tout entiers.

Voici un fait que nous rappelons à M. Van Beneden, et qui est rapporté par le naturaliste allemand Muller, dans son ouvrage intitulé : *Versuch einiger Unterhaltungstunden* (Augsbourg, 1792) : « En 1759, dit-il, un matelot tombé à la mer « disparut dans la gueule béante d'un requin qui suivait le « navire. Les marins restés à bord tirèrent aussitôt des coups « de fusil sur le monstre, qu'ils blessèrent à mort. Le poisson « rendit immédiatement le malheureux qu'il venait d'avaler, « et qui en fut quitte pour quelques contusions. » Le miracle ne consiste donc pas dans l'impossibilité naturelle où serait un poisson d'avaler un homme tout entier sans le blesser, mais dans la conservation de la vie de cet homme pendant trois jours et trois nuits. Dira-t-on que celui qui a créé l'homme ne puisse lui conserver ainsi la vie?

M. Van Beneden fils aura lu le *savant Juif* Munk, orientaliste distingué, sans doute, mais qui ne se gênait guère avec la Bible, quand la Bible lui paraissait contraire à *sa* raison. Or, Munk s'exprime ainsi dans sa *Palestine* (1) : « Il existe un livre « qui porte le nom de Jonas; mais au lieu d'oracles il nous « présente une histoire qui n'a pu être écrite par Jonas lui- « même, car *elle est invraisemblable d'un bout à l'autre et* « *pleine de faits impossibles*, qui montrent avec la plus grande « évidence que c'est un *récit fabuleux* composé longtemps après « Jonas... Jonas, jeté à la mer, passe trois jours et trois nuits « dans l'intérieur du monstre marin, *sans périr par le manque* « *d'air*; il est enfin vomi on ne sait sur quelle terre... Dans les « temps modernes, l'hypothèse d'une fiction poétique a été « adoptée avec empressement par la grande majorité des cri-

(1) Pages 450 et 451. — Cet ouvrage fait partie de l'*Univers pittoresque*, grande encyclopédie historique dans laquelle il y a tant d'erreurs religieuses et de mauvaises doctrines, à côté de travaux véritablement estimables.

« tiques (*protestants et incrédules*), et les défenseurs les plus « ardents des opinions traditionnelles n'osent plus soutenir la « vérité historique du livre de Jonas... Cette parabole si peu « digne de figurer parmi les œuvres poétiques des Hébreux... »

Voilà ce qui a égaré M. Van Beneden fils : il a cru que les critiques n'osaient plus soutenir la vérité historique, etc., et il n'a pas voulu passer pour un homme sans critique. M. Munk affirme qu'il y a là une parabole peu digne, etc., et M. Van Beneden a traité le récit biblique de *fable*. M. Van Beneden a-t-il lu le livre de Jonas? S'il l'a lu, même avec la pensée que ce n'était qu'une parabole, comment a-t-il pu le trouver indigne de figurer parmi les œuvres poétiques des Hébreux, puisque : 1° il aura reconnu que ce n'était pas un œuvre poétique, mais un récit; 2° il aura vu que la pensée en est admirable, à cause de la haute idée qu'elle donne de la clémence divine? Comment lui, fils d'un père chrétien et de l'un des plus grands naturalistes de notre temps, n'a-t-il pas souri en voyant le savant orientaliste s'étonner que, *par un miracle*, un homme puisse vivre trois jours privé d'air, et comment n'a-t-il pas vu que rejeter ce miracle, c'était rejeter tous les autres, puisque tous les miracles ne sont autre chose que des faits contraires au cours ordinaire des lois naturelles? Si l'histoire de Jonas est une *fable*, par cela seul qu'elle présente un fait contraire aux lois naturelles, un homme qui passe trois jours et trois nuits dans l'intérieur d'un monstre marin, sans périr par le manque d'air, la création est une fable, car il est contraire aux lois naturelles que ce qui n'est pas devienne; le passage de la mer Rouge, le passage du Jourdain sont des fables, car il est contraire aux lois naturelles que l'eau se tienne à l'état liquide sans perdre son équilibre; l'Incarnation, la Rédemption, la Résurrection, tous les miracles de Jésus-Christ sont des fables. M. Van Beneden a-t-il vu cela?

M. Munk jugeait l'histoire de Jonas en naturaliste, non en véritable savant. Les récentes découvertes ont, en effet, prouvé que l'existence de Jonas et sa mission à Ninive ne sont pas simplement une parabole. Sans nous arrêter à cette idée que le mythologique Oannès, au corps de poisson et à la tête d'homme, envoyé par les dieux pour enseigner la sagesse aux hommes, pourrait bien rappeler Jonas sauvé miraculeusement par un poisson et envoyé par Jéhovah à Ninive, nous pouvons rappeler qu'on célèbre encore à Mossoul, tous les ans, trois jours de jeûne, suivis d'un jour de réjouissance, en commémoration de la pénitence imposée aux Ninivites par Jonas, et que, sous un monticule artificiel, en face de Mossoul, il y a une mosquée qui passe pour recouvrir le tombeau de Jonas. Le village arabe qui se

trouve là porte le nom de Nebi-Ounas, et dans la mosquée, dit M. Flandin, « se trouve un monument lapidaire, orné d'ins-« criptions, que les musulmans conservent religieusement ; le « fanatisme des habitants ne permet pas aux étrangers de voir « cette pierre, qu'ils disent être la pierre sépulcrale du Pro-« phète. » Si ce n'est pas là qu'est véritablement le tombeau de Jonas, il n'en reste pas moins que là s'est conservé vivant le souvenir du Prophète, et il assez probable que le monticule dont il s'agit est le lieu même où Jonas s'était placé pour attendre le terme de quarante jours indiqué dans sa prédiction sur Ninive.

Ainsi les découvertes des voyageurs et des archéologues font tomber l'hypothèse d'une parabole; ce que le livre de Jonas rapporte de la grandeur de Ninive a été également constaté par les découvertes modernes ; la vraie science doit d'autant plus hésiter à infirmer l'autorité de la Bible, que toutes les explorations de l'Egypte, de l'Assyrie et de la Perse tendent chaque jour à la mettre au-dessus de toute contestation.

J. Chantrel.

L'ÉGLISE ET L'USINE (1).

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

L'INCENDIE.

IX

Enfin, au moment où tout espoir paraissait perdu, où le curé, malgré son âge et sa faiblesse, voulait se jeter au milieu des flammes et essayer de sauver les deux ouvriers, Jean-Pierre reparut, portant dans ses bras le Parisien.

Il y eut comme un immense soulagement, et de toutes les poitrines oppressées sortirent ces cris de joie et d'enthousiasme :

— Sauvés ! Vive Jean-Pierre !

Cette joie fut de courte durée.

Comme Jean-Pierre enjambait un débris de poutre embrasée qui barrait la porte, l'autre partie de cette poutre, qui était restée suspendue au-dessus de la porte, supportant encore un pan de maçonnerie, tomba ; le mur s'écroula, et Jean-Pierre, atteint d'une pierre à la tête, laissa échapper de ses bras le Parisien, qui ne présentait

(1) Reproduction interdite sans l'autorisation de l'administration des *Annales*.

plus qu'une masse inerte et en apparence sans vie, et s'affaissa sur lui-même.

On se précipita. Le Parisien et Jean-Pierre furent transportés à quelque distance derrière un petit mur qui les abritait de la fumée, et on les coucha l'un à côté de l'autre.

Le Parisien ne paraissait plus qu'un cadavre; Jean-Pierre était évanoui, et le sang coulait par la plaie béante que la pierre avait faite.

Le curé, le maître de l'usine, Jacques et quelques jeunes ouvriers entouraient les deux victimes, pendant que le reste des travailleurs s'occupaient de combattre l'incendie, qui semblait d'ailleurs avoir été vaincu par le généreux dévouement de Jean-Pierre; car, à partir de ce moment, il ne fit plus de progrès : on était maître du feu; une heure après, tout danger avait disparu.

— Ces deux hommes sont morts, dit le patron.

— Non, non, dit vivement le curé! Jean-Pierre n'est qu'évanoui; le Parisien aura été asphyxié par le fumée, mais il est possible qu'on le tire de là. Essayons, essayons, mes amis.

Il n'y avait pas là de médecin, mais le bon curé en savait assez pour indiquer les meilleurs soins à donner à ces deux hommes, tout à l'heure si pleins de vie et maintenant si près de la mort. Il donna rapidement ses instructions, et l'on se mit en devoir de rappeler le Parisien à la vie, si c'était possible, et de rendre Jean-Pierre au sentiment.

— Ah! si Jeanne était là! dit le curé. Pauvre Jeanne!

On put croire que ces paroles avaient été une évocation, car, au moment même, on vit paraître Jeanne.

La jeune fille était d'abord restée avec ses parents pour les rassurer; mais, n'y tenant plus et tremblant pour son frère, malgré tout ce qu'elle disait à sa mère, malgré tout ce qu'elle se disait à elle-même pour écarter les inquiétudes, elle finit par partir :

— Je vais aller jusque-là avec les voisines, dit-elle, et je reviendrai vous donner des nouvelles.

Elle courut, elle arriva à l'usine, et frappée d'abord de l'horrible spectacle qui se présentait à sa vue, elle ne songea plus qu'à se rendre utile en se rangeant parmi ceux qui faisaient la chaîne. Tout en passant les seaux, elle apprit que Jean-Pierre travaillait à la pompe, et que tout le monde admirait son courage et son adresse.

Au moment où le toit sur lequel travaillait le Parisien s'effondra, les cris qui s'élevèrent arrêtèrent tout à coup ces milliers de bras,

et Jeanne, saisie d'une inexprimable angoisse, quitta la chaîne et courut au milieu des bâtimens incendiés.

— Où est Jean-Pierre? demandait-elle à ceux qu'elle rencontrait.

On lui indiqua l'endroit où Jean-Pierre travaillait avec la pompe.

Quand elle arriva, Jean-Pierre n'y était plus. Elle s'informa encore, et quand elle arriva devant l'atelier qui venait d'être le théâtre d'un drame si émouvant, tout était fini. On lui indiqua le petit mur; on lui dit que Jean-Pierre était là avec le curé et quelques autres personnes :

— Pauvre Jeanne! entendit-elle dire derrière elle.

— Jeanne, lui dit le curé en l'apercevant, Jeanne, du courage!

Elle vit alors, à la lueur de l'incendie, les deux corps qui étaient là gisants; elle vit ces deux visages, tous deux noircis de fumée; mais la pâleur de l'un se remarquait malgré la fumée, l'autre était couvert de sang.

— Mon frère! s'écria-t-elle en tombant à genoux. Mon frère!... Il est mort!...

— Non, ma fille, reprit doucement le curé; non, mais il est blessé et il a perdu connaissance... Allons, ma chère fille, ce n'est pas le moment des lamentations, c'est le moment du sacrifice et du dévouement. Votre frère a sauvé le Parisien du milieu des flammes, il faut achever son œuvre et ramener à la vie ce malheureux ouvrier. Occupez-vous-en avec Jacques, pendant que nous allons nous occuper de Jean-Pierre. Vous savez ce qu'il y a à faire pour combattre l'asphyxie. Courage, ma fille, songez à votre vocation, songez au bon Dieu!

Ces paroles, obscures pour les personnes qui se trouvaient là, étaient claires pour Jeanne. Le curé savait que son plus vif désir était de servir Dieu parmi les Sœurs de Charité. Jeanne ne différait que pour soigner ses vieux parents, et elle avait toujours compté que le mariage de Jean-Pierre, en lui donnant une sœur, à ses parents une fille, lui permettrait de suivre cette admirable vocation; en attendant, elle s'exerçait aux vertus qu'elle aurait à pratiquer plus tard; elle aimait à soigner les malades, elle profitait de toutes les occasions qui se présentaient de s'instruire de ce qu'il y avait à faire auprès d'eux, et, plus d'une fois, elle avait aidé le médecin appelé à ramener à la vie de malheureux noyés.

Elle jeta sur son frère un regard d'indéfinissable tendresse, leva les yeux au ciel et se livra tout entière aux soins que réclamait le Parisien.

Jacques, qui était resté jusque-là étourdi, hébété par les scènes

qui se passaient devant lui, sortit de sa stupeur en voyant ce courage sublime, cet héroïsme qui s'ignorait lui-même, et il se mit à exécuter avec la docilité d'un enfant les prescriptions de Jeanne. Quelques frissons montrèrent bientôt que la vie ne s'était pas entièrement retirée de ce corps inerte et presque froid; puis on put constater quelques légers battements; puis le Parisien ouvrit les yeux, les referma subitement, les rouvrit et dit :

— Où suis-je?

Presque au même instant, Jean-Pierre revenait de son évanouissement :

— Le Parisien?

Telle fut sa première parole. Comme on ne lui répondait pas :

— Le Parisien? répéta-t-il avec un ton d'inquiétude.

— Il est sauvé, lui dit alors le curé.

— Merci, mon Dieu!

Un nouvel évanouissement succéda à ces paroles. Jeanne les avait entendues; aucune expression ne saurait rendre l'élan d'action de grâces qui s'éleva de son cœur vers le ciel.

Cependant le Parisien revenait à la vie :

— Jacques, que fais-tu là? dit-il en sentant que l'ouvrier le frottait vigoureusement suivant les prescriptious de Jeanne.

— C'est mademoiselle qui me l'a commandé.

— Qui ça?

— Mademoiselle Jeanne.

— Ah!

Et après un moment de silence :

— La sœur de Jean-Pierre?

— Oui, fit Jacques.

— Et Jean-Pierre, où est-il?

— Là, tout près.

Le Parisien se trouvait de mieux en mieux. Il regarda du côté de Jean-Pierre :

— Il est blessé, dit-il. Que lui est-il donc arrivé?

— Reposez-vous, monsieur, interrompit Jeanne doucement; il ne faut pas vous fatiguer. Jacques, soignez bien monsieur, mais ne le fatiguez pas en parlant. Tout à l'heure on pourra le transporter, on le mettra dans un bon lit et tout ira bien.

Jean-Pierre sortit de son évanouissement.

— Le Parisien? dit-il encore en regardant avec inquiétude autour de lui.

— Il est sauvé, reprit de nouveau le curé, il est tout à fait hors de danger; tranquillise-toi, Jean-Pierre.

Le Parisien avait entendu :

— C'est donc lui qui m'a sauvé, dit-il.

— Oui, répondit Jacques oubliant les recommandations de Jeanne, et d'un fameux danger, encore. Savez-vous que vous n'étiez pas trop bien au fond de l'atelier?

— Voulez-vous vous taire, Jacques? dit Jeanne.

Mais le Parisien, tout à fait revenu à lui, continua ses interrogations, et Jacques, n'étant plus surveillé par Jeanne qui s'empressait autour de son frère, lui raconta tout ce qu'il devait à Jean-Pierre.

— Jean-Pierre! dit tout à coup le Parisien d'une voix forte.

Ce cri sembla avoir réveillé Jean-Pierre qui sourit :

— Je l'entends, c'est donc vrai, il vit : quel bonheur!

Et, après un moment de repos :

— Mon ami, venez donc, que je vous serre la main.

On crut qu'il fallait satisfaire ce désir du blessé. On rapprocha le Parisien de Jean-Pierre, et ils se donnèrent la main.

— Mon ami, dit Jean-Pierre, j'ai une chose à vous demander.

— Dites, Jean-Pierre, dites; je ferai tout ce que vous voudrez.

Et Jean-Pierre, d'une voix solennelle :

— Respectez la religion et observez le dimanche.

— Je le jure! dit le Parisien.

— Alors je puis mourir... Adieu, Jeanne, je t'entends, je te vois... Console notre vieux père, notre chère mère... Adieu, mes amis... Monsieur le curé, bénissez-moi... Sainte Vierge.., ô mon Sauveur...

Et les yeux du jeune homme se fermèrent. On vit encore remuer ses lèvres, on vit quelques frissons parcourir son corps, puis il y eut un grand soupir, les yeux s'ouvrirent et se refermèrent, et tout mouvement cessa.

On avait éloigné le Parisien :

— Son âme est au ciel, dit le curé en se tournant vers Jeanne, qui restait immobile comme le cadavre de son frère.

(*La fin au prochain numéro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

25. — LA FLEUR DES GAULES *ou les Martyrs de Lyon*, épisode du deuxième siècle après Jésus-Christ, par E. Houet ; 2 v. in-12 de 516 et 396 pages ; 2e édition, Paris, 1873, chez H. Allard, rue de l'Abbaye, 13 ; prix 5 fr. les deux volumes.

La Fleur des Gaules, comme l'indique le sous-titre de ce livre, est l'histoire dramatisée de ces martyrs de Lyon dont il nous est resté un si admirable récit. L'auteur place les principaux de ces martyrs, et entre autres Albina et Blandine, dans des circonstances vraisemblables et qui lui permettent de montrer dans l'intimité de la vie la lutte du christianisme et du paganisme. Il y a là des scènes très-intéressantes, quelques-unes très-touchantes, et dont l'ensemble forme une glorification bien justifiée de cette religion contre laquelle s'élevaient toute la puissance des Césars et toutes les passions. L'on pourra trouver qu'il est toujours délicat et quelquefois dangereux de mêler ainsi le roman à l'histoire, surtout quand il s'agit de personnages vénérables comme les martyrs et les confesseurs de la foi ; les actes des martyrs sont si beaux par eux-mêmes et se prêtent si bien au drame, qu'il ne faut y ajouter qu'avec la plus grande réserve, dans la crainte de diminuer ces grandes et glorieuses figures ; mais cela ne doit pas nous empêcher de dire que *la Fleur des Gaules* se lit avec plaisir et que l'âme du lecteur s'élève avec la beauté des scènes qui lui sont présentées.

26. — MÉMOIRES DE PROPRE-A-RIEN, par Jean Loyseau, cordonnier ; 2 vol. in-12 de XII-280 et 198 pages ; Paris, 1873, chez C. Dillet, rue de Sèvres, 15 ; prix : 3 fr. les deux volumes.

Le cordonnier Jean Loyseau n'est pas un inconnu ; des milliers de lecteurs connaissent sa verve, son esprit, et l'intérêt avec lequel il sait présenter les plus hautes vérités. Les *Mémoires de Propre-à-Rien*, dont le nom est significatif, sont fort amusants à lire, et en même temps fort instructifs : ils montrent à l'ouvrier qu'il a dans la société une place bien plus honorable et plus importante qu'il ne le croit lui-même, que le véritable progrès n'est pas tant dans le perfectionnement de certains procédés industriels que dans la pratique du bien ; ils montrent à tous que la grande affaire de ce temps-ci est de rendre le peuple meilleur, et non plus riche ou plus matériellement heureux, ce qui viendra tout seul, s'il est plus vertueux. Raccommoder quelques têtes, guérir quelques cœur, faire éclater la vérité, inspirer l'amour de la vertu, voilà le but que s'est proposé Jean Loyseau : nous croyons que la lecture de ces *Mémoires* contribuera à produire le bien qu'il désire.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

13 novembre 1873.

Les prières publiques du 9 novembre ont été partout solennellement célébrées; les nouvelles qui viennent de tous les départements sont excellentes à cet égard. Les autorité civiles et militaires, la magistrature, et de nombreux fidèles se pressaient dans l'enceinte des temples. Dans les villes épiscopales les premiers pasteurs avaient tenu à présider eux-mêmes ces supplications nationales. A Paris, tout s'est passé dans le plus grand ordre; Notre-Dame présentait le plus majestueux coup-d'œil, et l'on remarquait dans l'assistance, outre le ministre des cultes, une cinquantaine de députés. A Versailles, où est le siége du gouvernement, l'Assemblée nationale était représentée par son président, M. Buffet, par tout le bureau de la Chambre et par plus de quatre cents députés; le maréchal de Mac-Mahon, la plupart des ministres et la maison du maréchal assistaient également aux prières, présidées par Mgr l'évêque de Versailles; Son Excellence le nonce apostolique, plusieurs autres représentants des puissances étrangères, une foule nombreuse de personnes des rangs les plus élevés de la société remplissaient les tribunes de la chapelle du château. Mgr l'évêque de Versailles a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Sous l'empire d'un profond sentiment de foi, vous venez de nouveau vous prosterner au pied des autels; vous venez de nouveau conjurer Dieu de vous accorder la lumière, la force, le courage dont vous avez besoin, dans la tâche si laborieuse, si rude qui vous incombe. Laissez-moi vous le dire : en vous adressant la parole, je ne saurais me défendre d'une émotion extrême. Dans la pensée qui m'agite et me trouble, d'une part je vois la grandeur, l'importance de la cause qui vous est con-

fiée, d'autre part je vois, je pèse les énormes difficultés qui s'accumulent devant vous.

« Il faudrait ici, il faudrait à ma place un être supérieur qui, par sa sainteté, pût rendre vos supplications plus efficaces, et par le don de prophétie, vous révéler les secrets de l'avenir. Toutefois, quant aux résultats de vos efforts, deux choses nous rassurent : la conviction où vous êtes tous que vous ne pouvez rien sans le secours d'En-Haut, puis la prière, l'immense prière qui, nuit et jour, monte vers le ciel. Que si nous ne touchons pas encore au terme de nos épreuves, nous resterons inébranlables dans les œuvres de pénitence et d'expiation, certains que Dieu ne résistera pas longtemps à tant de voix qui l'implorent.

« S'il m'était permis de vous donner un conseil, je vous dirais d'étudier dans la Sainte-Ecriture une époque qui ne manque pas de ressemblance avec celle où nous vivons.

« Un roi, qui s'appelait Antiochus, ambitieux, sans génie, mais plein d'orgueil et profondément corrompu, avait rêvé d'anéantir le peuple d'Israël. Après avoir attiré à lui les enfants d'iniquité, que l'erreur avait égarés et qui ne voulaient plus du vrai Dieu, il entreprit d'arriver à son but par une persécution épouvantable. Il y eut à Jérusalem d'horribles profanations et des flots de sang. Heureusement des hommes de foi se rencontrèrent.

« Dominés par l'amour de leur foi, et se souvenant des merveilles accomplies tant de fois en faveur de leur nation, ils eurent recours à Celui qui donne la victoire. Forts de la protection divine, ils confondirent le tyran, relevèrent les autels, et obtinrent des succès dont le retentissement a traversé tous les siècles.

« Je ne crains pas de l'affirmer, par vos croyances, par votre attachement à tous les bons principes, à toutes les bonnes traditions, vous appartenez à la race des Asmonéens, je veux dire à la race de ces hommes convaincus et fidèles qui sauvèrent leur patrie.

« Les maux qu'ils déploraient, vous les avez vu renaître parmi vous et vous les déplorez vous-mêmes. Comme eux vous êtes à votre poste et vous affrontez les périls ; comme eux vous

combattez pour le triomphe de la justice, de l'ordre et de la civilisation. Pénétrez-vous donc de plus en plus de l'esprit qui animait ces illustres défenseurs des droits éternels, de la conscience et de la liberté. Ce qui les rendait redoutables à leurs ennemis, c'était l'union qui régnait entre eux : *Viribus unitis*, union qui prenait sa source dans la pensée du chef suprême et que rien ne pouvait rompre.

« La France, broyé par le malheur, vous a tendu les bras ; elle a mis son espoir en vous. Dèjà vous l'avez consolée, déjà vous avez versé du baume sur ses blessures, déjà par votre fermeté, vous avez ralenti la marche des idées dévastatrices, et sauvé du naufrage les derniers éléments sociaux. Soyez-en bénis mille fois ! Nul homme sensé ne conteste le pouvoir souverain dont vous êtes les dépositaires, nul homme sensé ne vous demande l'impossible. Qui donc l'ignore? La tempête gronde autour de vous, vous naviguez au milieu des écueils.

« Votre dévouement à la patrie est sans bornes, vos intentions sont excellentes. Une haute sagesse préside à vos délibérations, une vaillante épée vous garde. Croyez-le bien, tous les cœurs honnêtes applaudiront avec transport aux actes vigoureux et décisifs qu'exige de vous l'intérêt général. Oh ! à cette heure solennelle, daigne l'Esprit créateur que nous invoquons vous inspirer, soutenir votre énergie, diriger, féconder vos travaux et en faire sortir promptement des jours de paix et de prospérité pour notre chère France ! »

Les plus tonchants détails arrivent en même temps sur la neuvaine qui a précédé les prières publiques, et qui, dans plusieurs diocèses, n'a commencé que le 9 novembre pour se prolonger jusqu'au 18. Le jeûne du vendredi 7 novembre a été observé par un grand nombre de personnes. En beaucoup d'endroits, l'adoration nocturne du Saint-Sacrement s'est ajoutée aux prières. On peut dire que, depuis le commencement de ce mois, la prière a été perpétuelle dans toute la France. Dieu écoutera ces supplications qui lui sont présentées par la sainte Vierge, par les saints patrons de la France, et que lui adressent de toutes parts les pécheurs repentants et l'innocence des enfants chrétiens.

L'Assemblée nationale, qui a repris ses séances le 5 novembre, et qui a voulu, placer ses travaux sous la protection divine, a déjà eu l'occasion, à propos de plusieurs pétitions, de montrer son esprit religieux. Elle a repoussé, comme non fondée en fait dans sa première partie et comme inacceptable dans sa seconde partie, une pétition demandant : 1° Qu'une loi interdise aux prêtres, à quelque religion qu'ils appartiennent, de parler de politique en chaire; 2° Qu'une autre loi prononce la séparation de l'Eglise et de l'Etat. « Il est bien vrai, a dit le rapporteur, M. Arfeuillères, qu'en prêchant la morale et la religion, en les défendant contre les attaques qui, dans ces temps troublés, leur sont moins épargnées que jamais, le clergé peut paraître s'occuper de politique à ceux dont toute la politique consiste précisément à nier morale, religion, famille, société et Dieu lui-même ; mais ceux-là n'affrontent guère d'habitude le désagrément de l'entendre, et ce n'est pas de leurs sentiments, assurément, que les pétitionnaires se sont inspirés. » Et il a ajouté : « Sur le dernier point, la séparation de l'Eglise et de l'État existe de fait, croyons-nous, dans la mesure que comporte l'intérêt bien entendu de l'un et de l'autre. Ce n'est pas d'ailleurs lorsque la solidarité, qui unit si étroitement la société et la religion, nous apparaît comme le gage certain du salut de notre pays, qu'il peut bien être opportun de songer à la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat. »

Une pétition demandait la répression du blasphème. L'Assemblée n'a pas jugé à propos d'entrer dans cette voie, mais M. Arfeuillères a tenu à faire entendre ces paroles :

« Il nous est facile de rendre justice au sentiment qui a inspiré l'auteur de la pétition, car ce sentiment est aussi le nôtre. Une nation qui perdrait le respect de Dieu perdrait en même temps toute vertu, c'est-à-dire toute force. Mais ce respect ne se décrète pas, il s'enseigne. L'important n'est pas de réprimer le blasphème qui éclate sur les lèvres; l'essentiel, c'est de l'empêcher de naître dans le cœur, en remplissant ce cœur de Dieu lui-même. Or, la loi est impuissante à cela faire; on y parvient par l'éducation et par l'exemple. Pour que Dieu soit quelque chose dans la loi humaine, il faut qu'il soit admis d'abord qu'il en est le principe et la sanction et non pas seulement

l'objet. Un peuple religieux observe les lois, parce qu'il craint Dieu. Un peuple sans croyance ne respectera pas Dieu par crainte de la loi. Au lieu donc de songer à bannir la religion de nos écoles, faisons au contraire qu'elle y ait toujours la première place; qu'elle guide les maîtres chargés de la noble mission d'élever nos enfants. Nous-mêmes ne manquons pas de l'invoquer. Rendons-lui hommage par l'exemple. Elle gardera la France, et alors les lois du genre de celle qu'on nous demande ne sembleront nécessaires à personne. »

Une autre pétition demandant qu'on mette un terme aux outrages subis par la morale dans les cafés-concerts, l'Assemblée l'a prise en considération et renvoyée au ministre de l'intérieur. Citons encore une partie du rapport fait par M. d'Arfeuillères, qui a si justement flétri l'immoralité signalée par le pétitionnaire :

« Les cafés-concerts qui, dans l'origine n'étaient guère qu'une exception, une rareté originale, connue du seul Paris, se sont bien vite répandus et multipliés, non-seulement dans la capitale, mais dans toutes les principales villes de France.

« Cette industrie, un moment frappée d'inertie pendant la guerre, a bien vite repris toute son activité après la paix, et les besoins toujours croissants de la concurrence, forcée d'obéir à la mode, ne tarderont pas à lui ouvrir les portes des chefs-lieux les moins importants.

« On ne saurait voir avec indifférence se généraliser cette institution *sui generis* qui, suivant l'accusation portée contre elle par le pétitionnaire, serait « une des formes sous lesquelles, dans ces dernières années, l'excitation publique de la jeunesse à la débauche s'est produite avec le plus d'effronterie et d'impunité. »

« Prendre sa consommation dans un café, en écoutant des chansons, c'est là une distraction qui n'a rien en soi d'illégitime et dont s'accommode fort le tempéramment français. Le mal signalé est dans le choix des sujets mis en musique : sujets souvent graveleux, quelquefois obscènes; dans le jeu indécent des chanteurs, dans les licences de la scène, dont les provocations à bout portant s'augmentent de l'excitation des boissons et du tabac, et de la composition de la salle, où se

mêlent, pressés et confondus, les sexes et les âges : à ce point que le café-concert en arriverait à ressembler, pour employer l'expression énergique du pétitionnaire, au vestibule ou à la succursale des plus mauvais lieux.....

« La commission pense qu'il y a lieu d'appeler sérieusement l'attention des pouvoirs publics, et spécialement de M. le ministre, si compétent sur la situation qui préoccupe si vivement le pétitionnaire.

« Si, comme nous le pensons, la loi existante lui donne les moyens de mettre fin aux abus scandaleux qu'un honorable magistrat nous signale, avec un sentiment si profond de l'honnêteté publique et une si juste indignation, que M. le ministre n'hésite pas à appliquer la loi!

« Il s'agit ici d'un intérêt de premier ordre et d'autant plus aisé à sauvegarder que le dommage qu'il subit affecte également les honnêtes gens de tous les partis.

« Malheureusement, en France, où la fécondité législative est sans limites, par cela même sans doute qu'il en coûte si peu de faire des lois, on se décide difficilement à les appliquer, et c'est pourquoi on ne cesse de croire à la nécessité de lois nouvelles.

« Que cette nécessité soit plus ou moins contestable dans le cas qui nous occupe, nous laissons à M. le ministre le soin d'en juger, nous bornant à demander qu'il soit pris des mesures efficaces.

« Lorsqu'on s'accorde à faire une si large part dans nos malheurs au relâchement des mœurs nationales, et que tant de voix s'unissent pour proclamer, à tout propos et le plus solennellement du monde, l'urgence de régénérer le pays, de retremper sa virilité amollie dans des sources pures et fortifiantes, n'y aurait-il pas une contradiction étrange, et comme un aveu d'affaissement irrémédiable, à continuer de suivre les errements chargés de la responsabilité de notre chute?

« Et cependant, disons-le puisque le sujet nous y conduit : qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour en vue d'épurer, relever, assainir nos spectacles publics? S'il faut en croire ceux qui se tiennent au courant des nouveautés de la scène, elle n'a jamais été plus envahie qu'à cette heure, du moins dans une partie de son do-

maine qui n'est pas la moins fréquentée, par toutes ces témérités dissolvantes, par toutes ces licences de mauvais lieu et de goût plus détestable qu'on lui reproche, justement, d'avoir supportées sous le précédent régime. Jamais elle n'a plus oublié qu'en ce moment sa véritable mission, qui consiste à corriger en amusant.

« Trop souvent, au contraire, le plaisir faux qu'elle procure s'achète au prix de quelque grave atteinte portée aux bienséances les plus vulgaires.

« Si des exhibitions de la scène nous passions à celles qui se font dans la rue, aux vitrines de certains marchands d'images ou de petits journaux à caricatures, nous trouverions là encore, assurément, matière à de pénibles réflexions : mais nous étendrions peut-être ainsi notre tâche au-delà d'une juste mesure. Les considérations qui précèdent nous semblent justifier suffisamment la proposition, que nous avons l'honneur de vous faire, de renvoyer la pétition à M. le ministre de l'instruction publique. »

Voilà d'excellentes paroles ; c'est en y conformant les actes qu'on rétablira peu à peu cet ordre moral qui est la condition essentielle de l'ordre matériel et du relèvement national.

Pendant que la France offre ces spectacles consolants aux regards du monde chrétien, la Révolution anticatholique et antichrétienne poursuit son œuvre dans les pays voisins, et avec une précipitation qui semble marquer qu'elle a conscience elle-même du peu de temps dont la Providence la laissera disposer encore.

A Rome, tous les couvents sont dépossédés les uns après les autres ; les religieux et les religieuses sont obligés de quitter, avec des indemnités dérisoires qui ne leur seront jamais payées, les saintes maisons où ils espéraient mourir, et, en même temps, les révolutionnaires éhontés invitent les Sœurs qu'ils dépouillent ainsi, à venir se consacrer dans les hopitaux au service des malades que le choléra va rendre encore plus nombreux. Les Sœurs ne consultent que leur charité, et elles répondent à l'invitation : cela n'empêche pas la spoliation de s'étendre.

En Suisse, les prêtres catholiques du Jura sont définitive-

ment chassés de leurs églises, et remplacés, dans les plus importantes paroisses (on en a supprimé les deux tiers) par des prêtres étrangers que les populations repoussent, comme les ont repoussés les diocèses dont leur conduite faisait le scandale.

En Prusse, les mesures violentes se multiplient : il n'y a plus guère d'évêques qui n'aient plusieurs procès à soutenir pour avoir nommé, ce qui est leur devoir, à des fonctions ecclésiastiques ; plusieurs ont été déjà frappés d'amendes considérables, et Mgr Ledochowski, dont la santé se raffermit heureusement, a vu vendre ses voitures et ses chevaux pour couvrir les amendes qu'il a à payer.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, des documents qui montreront que la franc-maçonnerie ne s'endort pas au Brésil ; nous en avons publié récemment qui témoignent des dispositions schismatiques du gouvernement espagnol, soutenant dans l'île de Cuba un évêque nommé que repousse le Saint-Siége. La lutte est partout, mais la lutte même prouve que les chrétiens fidèles ne s'abandonnent pas ; Dieu couronnera leur foi et leur courage.

J. Chantrel.

CAUSE DE BÉATIFICATION

DU VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE.

Le 1er novembre 1873 restera un beau jour pour la France et pour ces humbles Frères des Écoles chrétiennes qui font tant d'honneur à notre pays, et qui rendent de si grands services à l'éducation des enfants du peuple. En déclarant que l'on peut procéder à l'examen des quatre miracles pour le vénérable Jean-Baptiste de la Salle, Pie IX se prépare à donner un nouveau protecteur à notre pays ; il donne aux chers Frères un puissant encouragement et une bien douce récompense, à l'éducation et à l'instruction populaire un nouveau témoignage de la sollicitude et de la tendresse de l'Eglise pour les petits et les pauvres.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de la belle cé-

rémonie qui a eu lieu au Vatican ; nous en indiquerons seulement les principaux points et reproduirons les documents qui s'y rapportent.

Le 1er novembre, fête de la Toussaint, vers onze heures, dans la salle du trône, au Vatican, se trouvaient réunis, avec leur très-digne supérieur général, plus de cent Frères des Ecoles chrétiennes. Le Saint-Père, précédé de la cour, est entré et a pris place sur le trône, ayant à sa droite LL. EEm. Mgr le cardinal Patrizi, préfet de la sainte Congrégation des Rites, et Mgr le cardinal Pitra, rapporteur de la cause de la béatification et canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle.

D'autres cardinaux, de nombreux prélats, parmi lesquels on remarquait Mgr Saivet, évêque de Mende, et la plupart des religieux et des prêtres de la colonie française, avaient voulu assister à cette solennité.

Le Très-Honoré frère Philippe et son assistant, étant agenouillés au pied du trône avec le promoteur de la foi et les avocats, Mgr Bartolini, secrétaire de la sainte Congrégation des Rites, a donné lecture du décret, qui conste des vertus théologales et cardinales du vénérable de la Salle.

Après cette lecture, le Très-Honoré frère Philippe a adressé ses remerciements et ceux de tous ses frères à Sa Sainteté, dans le discours suivant :

« Très-Saint Père,

« Le Seigneur Dieu tout-puissant, qui dispose tout avec nombre, poids et mesure, surtout en ce qui concerne son Eglise sainte, a longtemps différé le commencement et le progrès de l'œuvre dont il s'agit aujourd'hui et dont Votre Béatitude a bien voulu se préoccuper d'une manière spéciale.

« Depuis près de deux siècles, un ministre du sanctuaire avait sacrifié les richesses, sa condition et tout lui-même pour se mettre à la tête d'une société destinée à instruire gratuitement les enfants du peuple, à leur apprendre les principes des lettres, mais tout spécialement les devoirs de la sainte religion de Jésus-Christ.

« Par les heureux résultats que l'œuvre de ce vénérable serviteur de Dieu a obtenus dans des contrées aussi nombreuses que différentes les unes des autres par leurs mœurs et leurs habitudes, il est facile de conclure que le vénérable serviteur de Dieu avait bien compris que tout enseignement, pour être véritablement utile aux individus et aux nations, doit être basé sur la religion et non sur les lois de la philanthropie, ou sur celle d'une fausse philosophie.

« Je suis heureux, Très-Saint Père, de pouvoir dire à Votre Béatitude que les disciples du vénérable de La Salle ne se sont point écartés de ces principes, et que, Dieu aidant, ils ne s'en écarteront jamais.

« Nous savons, Très-Saint Père, qu'en agissant ainsi c'est entrer dans les vues de Votre Béatitude, qui, depuis sa glorieuse et à jamais mémorable exaltation, n'a pas cessé un seul instant de se sacrifier pour tout ce qui peut contribuer à procurer la gloire de Dieu, l'honneur de la religion et le bonheur des peuples ! L'univers catholique en est dans l'admiration et aime à proclamer l'illustre Pie IX comme le défenseur de la vérité, le protecteur des arts et des sciences, le bienfaiteur de l'humanité et le père des peuples ; les ennemis de la sainte Eglise sont eux-mêmes obligés d'en convenir.

« Notre humble congrégation ne doit-elle pas aussi sa diffusion dans les diverses parties du monde à votre tendre sollicitude et à ces bénédictions si paternellement données et si fréquemment réitérées ?

« Aujourd'hui, Très-Saint Père, Votre Béatitude met le comble à ses bontés en publiant l'héroïcité des vertus de notre vénéré fondateur.

« Aussi nous trouvons-nous dans l'impossibilité de pouvoir lui offrir des actions de grâces dignes de tant de faveurs.

« Cependant, Très-Saint Père, nous avons encore à exprimer aux pieds de Votre Béatitude un désir qu'elle trouvera, j'en suis certain, légitime : celui de voir se continuer et mener à bonne fin la cause dont Votre Sainteté a bien voulu s'occuper en ce jour si mémorable pour nous.

« Quant à notre dévouement à la sainte Eglise, à ce Siége à jamais célèbre, ainsi qu'à l'illustre et infaillible Pontife qui l'oc-

ıpe si glorieusement, il sera de tous les jours de notre vie. Et ɜ plus, Très-Saint Père, nous ne cesserons d'adresser au Ciel ɔs plus ferventes prières pour qu'il mette bientôt un terme ıx calamités qui affligent si profondément le cœur paternel ɜ Votre Béatitude ; j'en prends l'engagement pour moi et pour es confrères ; et afin d'affermir cette double résolution et lui onner toute son efficacité, je prie Votre Béatitude de vouloir en accorder sa sainte-bénédiction à celui qui, en ce moment, l'insigne bonheur de se trouver à vos pieds, comme aussi à us les autres enfants du vénérable de La Salle. »

Le Saint-Père qui, pendant ce discours, n'avait cessé de ɜntempler d'un regard plein de douceur ce Frère vénérable ui dirige depuis si longtemps, avec autant de fermeté que de rudente paternité, les fils du vénérable de La Salle, répondit n ces termes :

« Les paroles de saint Jean l'évangéliste, que nous avons lues ce matin dans l'épître de la messe, peuvent, ce me semble, s'appliquer opportunément aux choses du temps présent.

« Le saint apôtre, évangéliste et prophète, écrit que Dieu ordonna à quatre anges de se placer chacun à l'un des quatre points cardinaux du globe, et d'étendre leurs ailes pour empêcher les quatre vents de souffler au préjudice de la terre.

« Tout à coup un cinquième ange parut et cria aux premiers de retenir les maux qui devaient fondre sur la terre, afin qu'il eût le temps de marquer au front le grand nombre des serviteurs dévoués et affectionnés au Seigneur qui faisaient partie des douze tribus d'Israël ; de telle sorte que tous ceux qui porteraient la marque de l'ange seraient garantis contre les assauts des ennemis, contre la férocité des persécuteurs.

« Il en choisit douze mille dans chaque tribu, ce qui est dit non pour indiquer le chiffre précis, mais pour marquer un nombre en lui-même très-particulier, car les prophètes furent douze, ainsi que les apôtres et les tribus. Le chiffre de douze mille signifie donc ici la grande multitude des prédestinés, comme les douze tribus représentent tous les peuples de la terre. Et de fait tous les peuples ont donné leur contingent

« au paradis. Il n'y en a point qui n'ait fourni à l'Eglise des « âmes saintes qui glorifient Dieu dans le ciel et nous fortifient « dans ce combat de la vie.

« La France certainement est au premier rang parmi les « nations qui ont contribué à donner un plus grand nombre de « saints à l'Eglise. Et, en effet, celui qui alla le premier en « France porter la lumière de la foi et de la sainteté fut un « ami de Jésus-Christ : *Lazarus amicus noster*. Sa sœur Marie, « qui *optimam partem elegit*, s'enferma *in caverna maceriæ* « pour se vouer à la contemplation des béatitudes célestes. Et « Marthe, l'autre sœur, qui *satagebat circa frequens ministe-* « *rium*, s'appliqua au culte et à l'exercice de la charité pour « multiplier les adorateurs de Jésus-Christ; et dans cette cha- « rité même *satagebat*.

« Notez qu'il est écrit *satagebat*, ce qui signifie qu'elle s'em- « ployait à suffisance, ni plus ni moins de ce qu'elle pouvait et de ce qui convenait. Peut-être parmi vous y a-t-il tel frère « trop lent dans l'accomplissement du devoir, tel autre au con- « traire qui court inconsidérément avec trop d'ardeur. Celui- « ci a besoin d'être retenu, celui-là d'être poussé. Que sainte « Marthe soit donc l'exemplaire de votre conduite : *Satagere*.

« Mais, après ces commencements du christianisme, se leva « en France dans les siècles suivants une foule de saintes « âmes, toutes appliquées à leur propre sanctification et à la « conversion des peuples; et certes, à cause de cela, on peut « dire : *Ex tribu Galliæ duodecim millia signati.*

« Je ne ferai pas le martyrologe de cette foule choisie et « innombrable; mais je ne puis m'empêcher de nommer un « grand roi comme saint Louis, ni saint Vincent de Paul, ni « saint François Régis et d'autres qui, sous notre pontificat « même, ont obtenu l'honneur des autels, et comme saints « sont vénérés sur toute la terre, par respect et obéissance aux « décrets du Vatican et en vertu de la prérogative qu'ont eue « de tout temps les souverains Pontifes ; prérogative dont fei- « gnent de se scandaliser aujourd'hui les faux prudents, les « impies et les ennemis du Saint-Siége. Mais prions saint Jo- « seph Labre, sainte Germaine Cousin, la bienheureuse Mar- « guerite-Marie et les autres saints de toute nation, habitant

« du paradis, afin qu'ils obtiennent de Dieu la punition ou « mieux encore le repentir des égarés.

« L'acte même qui s'accomplit en ce moment n'est-il pas « une preuve de plus de ce que j'affirme? Tandis que cet acte « prouve l'infaillibilité du jugement, il prouve aussi la fécon- « dité de l'Eglise de France, laquelle, dans le vénérable cha- « noine Jean-Baptiste de la Salle, a donné à toute la société « catholique une nouvelle famille consacrée à l'éducation de « la jeunesse.

« Quant au rapide progrès de cette sainte cause dont vous « exprimez le désir, très-cher fils, Frère Philippe, il dépend « entièrement de Dieu et des miracles qu'il fera par le moyen « de son serviteur. Un grand et très-utile miracle sera celui « que ce Dieu, par l'intercession de ses saints, chargera les « quatre anges d'accomplir en empêchant le vent impétueux « de l'impiété de troubler et de détruire votre œuvre consacrée « à l'instruction et à la formation morale des cœurs de la jeu- « nesse très-chère.

« Vous avez une haute mission, qui est de faire tout le pos- « sible pour préserver soigneusement ces jeunes cœurs des « atteintes de Satan, car on s'efforce de les dépraver dans « d'horribles écoles, en leur inspirant le mépris de la religion, « de ses ministres et même de son divin fondateur. Mais ne « craignez pas. Opérez avec charité, avec zèle, avec fermeté, et « Dieu sera avec vous. Les difficultés qu'on vous opposera à « chaque pas, les sarcasmes, les dérisions et les violences vous « accompagneront dans le saint exercice de l'instruction chré- « tienne; mais vous prendrez des forces au pied du crucifix. « Souvenez-vous que, quel que soit leur perfide dessein contre « les maîtres de la vérité, ces misérables ennemis du bien « pourront en mille manières vous tourmenter, *animam autem* « *non possunt occidere*.

« Ayez toujours présentes les paroles de l'évangile de ce « matin. Dieu n'a pas dit : *Beati divites;* mais : *Beati paupe-* « *res*. Il y a des pauvres d'une pauvreté forcée, des pauvres « d'une pauvreté volontaire et des pauvres d'esprit et d'élec- « tion. Il est vrai que cette pauvreté d'élection est persécutée « par la barbarie de certains gouvernements, qui, avec une

« politique tyrannique et impie, dépouillent et détruisent les « asiles de ceux dont la vie est consacrée à la prière, aux « œuvres du ministère et de la charité; mais ne craignez « point : Dieu ne tardera pas à se souvenir de nous.

« En attendant, sur les divers points du globe participons « tous à la béatitude annoncée par Jésus-Christ : *Beati qui « persecutionem patiuntur propter justitiam*, et prions pour « tous, particulièrement pour moi-même, afin que l'espoir et « la confiance en Dieu ne soient jamais séparés des douloureux « fléaux de ce moment qui tendent à la destruction de tout ce « qui est saint, religieux et chrétien. Prions, afin d'obtenir une « constance proportionnée au besoin de combattre l'humaine « et l'infernale malice avec une vigueur toujours égale.

« Ici, pour vous inspirer la confiance nécessaire, je me ser- « virai d'une expression de saint François de Sales, expression « que les progrès de la navigation peuvent affaiblir, mais qui « n'en est pas moins adaptée à la pensée. Dans cette vie, dit le « saint évêque, nous devons marcher comme un vaisseau sur « la mer, c'est-à-dire avec un lest à fond de cale et des voiles « déployées au vent. Le lest est l'humilité, les voiles sont la « confiance et l'espérance en Dieu.

« Dilatons donc notre cœur et espérons que le Seigneur nous « conduira non-seulement au port du salut éternel, but de nos « travaux et de nos désirs, mais qu'il nous guidera aussi sains « et saufs au milieu des ondes soulevées d'un monde fou et « corrompu, dont les partisans prétendent nous donner la fé- « licité et ne nous apprêtent que des larmes et des angoisses, « parlent sans cesse d'amour de la patrie et sont dévorés d'é- « goïsme et de fureur de rapine.

« Et nous, tournons-nous vers Dieu et disons-lui humble- « ment :

« *Deus, qui nos in tantis periculis constitutos, pro humana « scis fragilitate non posse subsistere; da nobis salutem mentis « et corporis, ut ea quæ pro peccatis nostris patimur, te ad- « juvante, vincamus.*

« Invoquons aussi tous les saints du ciel en ce jour à eux « consacré, et supplions-les de nous obtenir de Dieu des grâces « et des faveurs particulières :

« *Omnipotens sempiterne Deus, qui nos omnium sanctorum* « *tuorum merita sub una tribuisti celebritate venerari; quæsu-* « *mus, ut desideratam nobis tuæ propitiationis abundantiam,* « *multiplicatis intercessoribus, largiaris.*

« Que la bénédiction de Dieu descende spécialement sur « vous et vous fasse exercer avec fruit votre modeste magistère; « qu'elle descende sur les enfants qui fréquentent vos écoles, « et pénètre dans leurs cœurs, en sorte qu'ils soient préservés « de la corruption. Et, priant pour la conversion ou pour le « châtiment des ennemis de l'Église, attendons avec confiance « le jour des miséricordes.

« *Benedictio Dei*, etc. »

Voici maintenant le DÉCRET dont il est parlé plus haut :

Cause Rouennaise pour la béatification et la canonisation du vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de LA SALLE, *fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.*

« Le vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle naquit à Reims, de parents nobles et pieux. Il passa sa jeunesse et acheva le cours de ses études, en conservant son innocence et la pureté du cœur. Nommé chanoine de l'église métropolitaine de Reims, puis ordonné prêtre, il fut pour les fidèles un parfait modèle, dans les paroles, la manière d'agir, la charité, la foi, la chasteté. Mais, ayant médité ces paroles de la divine Sagesse : « *Venez, mes enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur*, » et cet avertissement de Jésus-Christ : « *Laissez venir à moi les petits enfants; car c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux*, » il commença à réunir les enfants pauvres et délaissés, et leur enseigna avec soin les devoirs de la piété et les éléments des lettres. Cependant, pour que cette œuvre si difficile pût se développer et produire des fruits abondants, il appela à lui de pieux laïques, leur donna de salutaires ordonnances, et les fit ses coopérateurs dans l'institut des Ecoles chrétiennes. Comme l'erreur pestilentielle du jansénisme se répandait alors en France et cherchait à dissoudre l'unité catholique, le serviteur de Dieu eut soin de s'attacher plus étroitement à la chaire de Pierre; dans ce but, il

envoya à Rome un de ses frères pour demander au souverain-pontife Clément XI, de sainte mémoire, intrépide ennemi de cette perverse hérésie, l'approbation de l'Institut, et le chargea d'ouvrir une école, dans l'intérêt de la jeunesse, à Rome même, sous les yeux de Sa Sainteté. Mais, les substils sectateurs de l'hérésie janséniste prévoyant la perte qu'ils éprouveraient dans le peuple, par cette saine et pieuse éducation de la jeunesse, poursuivirent le vénérable serviteur de Dieu d'outrages, de calomnies et de vexations, jusqu'à la dernière heure de sa vie ; ce fut au milieu même de leurs violences que, fortifié par les sacrements de l'Eglise, et s'unissant très-patiemment aux souffrances de Jésus-Christ, il rendit l'âme, le vendredi-saint, 7 avril, l'an 1717.

« Après sa mort, la renommée de sa sainteté se répandit à un tel point que ses ennemis eux-mêmes, qui l'avaient persécuté de son vivant, publièrent que c'était un juste et un saint. A cause de la révolution française, l'autorité ordinaire ne commença que plus tard à instruire le procès, à Reims, à Paris et à Rouen. L'affaire ayant été portée à Rome et examinée selon les règles, Grégoire XVI, de sainte mémoire, signa de sa main, le 8 mai 1839, le permis d'introduction de la cause. Puis, des lettres rémissoriales furent adressées aux archevêques de Paris, de Reims et de Rouen, afin qu'au nom du Saint-Siége ils prissent de nouvelles informations sur la renommée de sainteté, sur les vertus et sur les miracles du vénérable Jean-Baptiste. L'enquête étant terminée, et le procès étant déféré ici, la Sacrée Congrégation des Rites porta son jugement sur leur validité, le 12 septembre 1845. Ensuite, on agita la question des vertus héroïques du vénérable serviteur de Dieu, dans la même Sacrée Congrégation des Rites. Premièrement, une réunion antépréparatoire eut lieu chez le révérendissime cardinal Jean-Baptiste Pitra, rapporteur de la cause, le 15 juin 1869, secondement, il y eut une congrégation préparatoire dans le palais du Vatican, le 4 juin 1872 ; troisièmement enfin, une assemblée générale fut tenue en présence de notre Saint-Père et souverain-pontife Pie IX, le 10 juillet 1873. Le révérendissime cardinal rapporteur de la cause, ayant proposé le doute suivant : *Conste-t-il des vertus théologales, foi, espérance, et charité*

envers Dieu et le prochain, ainsi que des vertus cardinales, prudence, justice, force, tempérance et leurs connexes, dans un degré héroïque, in casu et ad effectum de quo agitur? tous, soit les révérendissimes cardinaux préposés à la conservation des Rites sacrés, soit les Pères consulteurs, déclarèrent leur avis, selon leur rang. Mais le Saint-Père différa de manifester son sentiment et en même temps avertit ceux qui donnaient leur vote de prier avec lui, afin d'implorer de la Sagesse divine la lumière et le conseil.

« Enfin, Dieu aidant, le jour consacré à célébrer les mérites de tous les saints fut choisi pour la proclamation du jugement suprême. C'est pourquoi le Saint-Père, après avoir offert le sacrifice eucharistique dans la chapelle privée du palais pontifical, vint dans la salle du trône et fit approcher le révérendissime cardinal Patrizi, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré-Collége et préfet de la Sacrée Congrégation des Rites ; le révérendissime cardinal Jean-Baptiste Pitra, rapporteur de la cause ; le R. P. Salvati, coadjuteur du promoteur de la foi et le secrétaire soussigné ; et, en leur présence, il fit cette déclaration solennelle : « *Il conste des vertus théologales, foi, espérance, et charité envers Dieu et envers le prochain, ainsi que des vertus cardinales, prudence, justice, force, tempérance et leurs connexes, du vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle, dans un degré héroïque, de sorte que l'on peut procéder à l'examen de quatre miracles.* »

« Ce décret deviendra de droit public, et sera inséré dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites, par ordre daté du 1er novembre 1873.

« Constantin, évêque d'Ostie et de Velletri, CARDINAL PATRIZI, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

Place ✠ du Sceau,

« *Dominique Bartolini, secrétaire S. R. C.* »

Nous publions également une lettre du F. Philippe, donnant connaissance à tous ses Frères de l'heureux résultat obtenu pour la cause de leur vénérable instituteur :

« Rome, le 1er novembre 1873.

« Mes très-chers Frères,

« *Que la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient toujours avec nous !*

« Pour satisfaire vos très-légitimes désirs, je ne veux pas quiter la Ville éternelle avant de vous apprendre l'heureux résultat qne vient d'obtenir la cause de notre vénérable Instituteur.

« Aujourd'hui, fête de tous les Saints, vers dix heures du matin, *Notre Saint-Père le Pape*, le grand, l'admirable, l'illustre *Pie IX*, ce digne Vicaire de Jésus-Christ, assis sur le célèbre Trône, et entouré d'un grand nombre de Cardinaux, de Prélats, de Docteurs et autres dignes personnages qui ont bien voulu s'occuper de ladite cause, a ordonné la lecture du Décret par lequel il est attesté que le vénérable Jean-Baptiste de la Salle, Instituteur des Frères des écoles chrétiennes, a pratiqué les vertus théologales, cardinales et morales, d'une manière héroïque, ainsi que vous le verrez par la lecture dudit Décret, que nous envoyons à nos chers frères Visiteurs avec prière de vous le faire passer, ainsi que cette lettre, le plus promptement possible.

« Il nous eût été bien agréable, M. T. C. Frères, de vous voir tous réunis avec un grand nombre de nos chers Frères de Rome, contempler le saint Pontife nous regardant tous avec une bonté paternelle et nous adressant, en réponse aux quelques paroles de remerciement qu'il nous avait été permis de lui offrir, les encouragements si doux, si tendres et si solides, que son cœur magnanime sait si bien lui dicter; de plus, vous auriez reçu plus directement la sainte et paternelle bénédiction qui a terminé la cérémonie.

« Vous comprenez, M. T. C. Frères, que, quoique le Décret dont nous parlons ne soit pas un Décret de Béatification, il n'est pas moins vrai de dire que la cause de notre vénérable instituteur a fait un pas énorme, car désormais la S. Congrégation n'aura plus à s'occuper ni de la personne, ni des vertus du Serviteur de Dieu, mais uniquement des miracles.

« C'est donc le Ciel qui doit désormais parler, c'est au Véné-

rable à montrer son pouvoir auprès de Dieu ; mais le Ciel ne parlera et le Vénérable ne s'occupera de lui, qu'à proportion que nos œuvres, que nos prières monteront plus fervemment jusqu'au trône de Dieu, jusqu'aux oreilles du Vénérable.

« Prions donc, et engageons les bonnes âmes et nos élèves à prier avec nous. — Oui, prions et agissons de manière à prouver que nous savons apprécier le bonheur d'être les vrais enfants d'un grand Serviteur de Dieu, d'un homme qui par amour pour Dieu et pour le prochain a tout sacrifié et s'est sacrifié lui-même.

« Dans la même pensée et pour les mêmes raisons, s'il venait à votre connaissance quelque fait, quelque guérison extraordinaire, vous en feriez part à M. le curé de la paroisse, ainsi qu'à l'évêque diocésain, vous engageriez qui de droit à dresser à ce sujet un procès-verbal dans les formes voulues en pareilles circonstances et vous ne manqueriez pas de nous en écrire immédiatement.

« C'est dans l'espoir bien fondé de la continuation de la bonne marche d'une cause qui doit nous être si chère, que je me dis avec la plus tendre affection,

« Mes très-chers Frères,

« Votre très-dévoué serviteur,

« Frère PHILIPPE. »

Enfin, nous terminerons par ces mots qu'on adresse de Rome à l'*Univers* : « Le lendemain du jour où le Pape a prononcé son admirable allocution, les Frères se sont réunis auprès de leur supérieur général, qui avait invité les membres de la Sacrée Congrégation des Rites à assister à un modeste repas. Pie IX avait envoyé au T. H. Frère Philippe des fruits et des sucreries dans des corbeilles aux couleurs pontificales. Je dois dire que la présence du Frère Philippe a causé aux Romains un redoublement de respect et de sympathie pour les Frères des Écoles chrétiennes, déjà si chers au peuple de Rome. En dépit des calomnies du monde ennemi, des efforts de la secte et des persécutions du gouvernement, il arrive du reste que les Frères reçoivent de la part des autorités italiennes un témoignage en

contradiction avec les actes officiels. Les maîtres de Rome briguent la faveur de faire admettre leurs enfants chez les Frères de l'école française du palais Poli. »

SITUATION RELIGIEUSE DE L'ALSACE-LORRAINE (1).

Les derniers Pères de la Congrégation de Saint-Liguori viennent de quitter l'Alsace-Lorraine. Leur départ a précédé de deux jours celui des Dames du Sacré-Cœur. C'en est fait, les résidences conventuelles sont fermées, et ceux et celles qui les habitaient sont allés attendre un meilleur avenir dans des régions où il n'est pas défendu de suivre une vocation religieuse et de vivre conformément à des vœux prononcés aux pieds des saints autels.

Quand l'Alsace-Lorraine fut annexée à l'Allemagne, celle-ci ne manqua pas de promettre aux provinces conquises le maintien absolu des institutions existantes. Les nouveaux maîtres répétaient à qui voulait l'entendre que leurs intentions à l'égard de leurs nouveaux sujets étaient toutes bienveillantes et qu'ils leur accorderaient beaucoup plus de libertés qu'ils n'en avaient eu de la part de la France. L'Alsace-Lorraine, sur une population de 1,500,000 âmes, compte 1,250,000 catholiques. Ceux-ci avaient joui d'une pleine liberté de culte ; ils pensaient que cette liberté leur resterait ; ils possédaient aussi le droit d'instruire et d'élever leurs enfants selon leur croyance, ils ne redoutaient pas non plus que ce droit leur fût enlevé. Or ils se sont trompés.

1° Dès l'origine de l'annexion, alors qu'on affirmait hautement des intentions bienveillantes, le bruit se répandit que l'on ne confierait plus à l'avenir de nouvelles écoles aux Frères et aux Sœurs. Les communes ne tenant aucun compte de ce bruit, malgré sa persistance, demandèrent, dans les cas prévus où la loi les autorisait à faire, demandèrent des Frères. Il leur fut répondu que les congrégations n'auraient plus d'écoles à l'avenir, et à la place des Frères on installa des laïques. On

(1) Extrait du *Monde*.

violait ainsi la loi française qui réglait la matière et que l'on prétendait garder dans l'application.

2° On avait également déclaré dans l'origine que les écoles normales resteraient confessionnelles. On avait même séparé les cultes, quand tout à coup une décision de M. de Bismark les rendit mixtes et en proscrivit tout enseignement religieux.

3° On confia les fonctions supérieures, dans l'instruction publique, exclusivement à des protestants, et l'on força ainsi les cinq sixièmes de la population, qui est catholique, à consentir que l'importante question de l'éducation des enfants fût confiée à des hommes qui leur inspiraient, avec justice, la plus grande défiance. Ce fait n'est évidemment pas le résultat du hasard, mais bien d'un calcul, et d'un calcul intolérable.

4° Le clergé catholique de l'Allemagne signa une pétition à l'empereur Guillaume, qui exprimait les vœux et les besoins des populations catholiques. Cette pétition passa de la chancellerie impériale dans la presse hostile au catholicisme, et fut commentée avec la dernière rigueur, sans que le clergé pût obtenir de la faire reproduire par un journal dévoué à ses intérêts, et d'accompagner cette reproduction des motifs qui l'avaient dictée. On lui défendit toute publication ayant pour but de combattre les violences que le Gouvernement se permettait à l'égard des congrégations religieuses enseignantes et autres, ou de revendiquer les droits que l'on avait promis de respecter et qui appartiennent *jure naturali* au père de famille dans la question de l'éducation de ses enfants. Ce ne fut que longtemps après que cette pétition avait été expédiée que M. de Mœller, président supérieur de l'Alsace-Lorraine, transmit la réponse impériale. Elle était courte, sèche, peu bienveillante. Les pétitionnaires n'eurent plus d'illusion sur ce qui les attendait.

5° Sur ces entrefaites se révélèrent les desseins du gouvernement allemand. On déclara la guerre au Saint-Siége et à l'Eglise catholique. L'Alsace-Lorraine en reçut le contre-coup. La loi contre les Jésuites, d'abord appliquée à la seule Prusse, fut étendue par le Reichstag à l'Allemagne entière. En l'étendant, le parlement allemand y ajouta en sévérité. Cette loi atteignit aussi l'Alsace-Lorraine; elle fut aussitôt exécutée, et les malheureuses provinces virent s'éloigner ces prêtres, si bien

appelés Pères, qui depuis de si longues années avaient cultivé avec tant de sollicitude le champ du divin Maître et travaillé si efficacement au salut des âmes. Ils furent ainsi obligés de quitter leurs résidences acquises au prix de labeurs incessants. Le peuple les vit partir de l'Alsace et de la Lorraine le cœur navré et le visage inondé de pleurs. Il protesta solennellement contre cet acte de tyrannie légale; mais cette protestation passa sans écho et se perdit, emporté par le vent et étouffée par les cris de joie des libéraux.

6° Peu après, l'empereur d'Allemagne sanctionna une loi spéciale à l'Alsace-Lorraine sur l'instruction publique. Cette loi supprima d'un seul coup la liberté de l'enseignement primaire et détruisit les avantages obtenus autrefois sur le despotisme universitaire français. Elle soumit à l'Etat, d'une façon absolue, les écoles primaires et secondaires, sans en excepter les petits séminaires. C'était là un coup d'Etat sur le terrain de l'instruction publique, qui tombait par le fait entre les mains du Gouvernement. Il anéantissait *à priori* toute tentative de la famille pour conserver ou reconquérir la liberté d'instruire ses enfants comme bon lui semblait.

Cette mesure était au fond la plus violente de toutes celles qui avaient précédé. Elle creusait le tombeau de toutes les espérances des familles ; car la puissance illimitée de l'Etat dans le domaine tout entier de l'éducation est une usurpation atroce sur la nature elle-même. Les habitants de l'Alsace-Lorraine protestèrent au nom même de ses droits naturels, mais leur protestation resta sans réponse.

7° On avait, dans le principe, accordé que la langue française continuerait à être enseignée dans les écoles. Elle ne devait plus faire la base de l'enseignement, mais au moins lui laissait-on le droit de cité dans les écoles, quand tout à coup elle fut bannie. « Les populations ne pourront devenir réellement allemandes tant qu'on leur laissera la langue qu'elles aiment et qui les rattache à la France. » Tel fut le langage des hommes du pouvoir, et l'enseignement de la langue fut prohibé non-seulement dans les écoles de la campagne, mais même dans celle des villes. Les lois militaires furent appliquées aux Frères des écoles de sorte que les jeunes membres de la congrégation émi-

grèrent en masse pour ne pas être incorporés dans l'armée allemande. Peu après, les élèves des grands séminaires furent menacés du même sort. Les Prussiens savent cependant que l'Eglise a horreur du sang : *Ecclesia abhorret a sanguine.* Qu'importe! les théologiens doivent, eux aussi, apprendre le maniement du fusil à aiguille. Cette mesure détermina les jeunes clercs à s'expatrier et à demander leur réception dans des séminaires français. C'est là sans doute ce que veulent les agents du chancelier. A quoi bon les prêtres qui entretiennent les peuples dans l'ignorance et les empêchent de s'émanciper?

8° En ce moment-ci, le gouvernement allemand élabore une mesure qui devra rendre les écoles primaires non confessionnelles. Plusieurs essais ont déjà été pratiqués. On a supprimé des écoles catholiques dans des localités mixtes, et forcé les enfants catholiques à fréquenter des écoles protestantes. Les parents se récrièrent et retinrent leurs enfants ; mais ils furent juridiquement condamnés à de fortes amendes. Les curés des paroisses où la liberté de conscience fut ainsi foulée aux pieds prirent en main la défense des droits de leurs ouailles, et ils subirent les mêmes peines que leurs paroissiens, parce que les autorités considérèrent cette ingérence de leur part comme des actes hostiles au pouvoir. Pour effrayer le clergé, M. de Bismark fit un nouveau coup d'Etat et ordonna le bannissement du vicaire général Rapp, de Strasbourg. L'exil de cet homme si vénérable, qui n'a pas dépassé d'un cheveu les limites de son droit, provoqua partout la stupéfaction et la tristesse, sans que le gouvernement allemand s'en inquiétât le moins du monde. Au contraire, il devint plus brutal. Il s'était formé dans les villes des comités pour soutenir les intérêts catholiques dans les provinces annexées. Ils furent dissous ; la police fit des perquisitions chez les présidents, s'empara des papiers, même des lettres privées, cita plusieurs membres en justice et les fit condamner. De ce nombre fut M. Petit, membre du conseil municipal de Strasbourg.

9° Il fut interdit aux catholiques de tenir des réunions préparatoires aux élections des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, sous prétexte que les lois françaises les prohibaient. Le gouvernement allemand invoque ces lois quand il

y trouve son avantage, et les répudie quand elles sont en faveur des populations. Cette prohibition et la terreur qu'avaient inspirée les poursuites ordonnées contre le comité de Strasbourg provoquèrent des abstentions presque générales aux élections. Le Gouvernement exigea aussi la prestation du serment de la part des élus. Or, la grande majorité s'y refusa, car il est impossible à un catholique sincère de prêter le serment conformément à la formule sous laquelle il est imposé.

10° On appliqua au clergé alsacien-lorrain le système du ministre Lutz, c'est-à-dire qu'on le soupçonne d'être hostile à l'empire et qu'on le traite en véritable ennemi. On ne peut nier que le clergé des diocèses de Strasbourg et de Metz fut péniblement surpris quand il vit, dans l'origine de l'annexion, l'Eglise catholique attaquée, brutalisée dans ses évêques et ses prêtres. Non pas que le clergé alsacien-lorrain se soit attendu à des faveurs, il connaissait trop bien les vainqueurs de la France, mais il comptait sur certains ménagements que conseillait la politique même la plus vulgaire. Il supposait que l'Eglise pourrait vivre tranquille et libre, et continuer sa céleste mission dans le silence. Il faut avouer que le peuple était plus clairvoyant que le clergé. Il ne s'est jamais fait aucune illusion sur les dispositions des Prussiens; la tradition avait enregistré les violences commises en Alsace par les Teutons en 1815, et les populations en gardaient le souvenir. Elles ne se fiaient donc en aucune manière aux obséquiosités et aux flatteries de leur vainqueur. Aussi, quand le clergé leur recommandait le calme, il fut accusé de prussianisme; accusation injuste, il est vrai, car le clergé ne parlait en faveur du calme que dans le dessein d'éloigner les vexations et d'épargner des ennuis aux fidèles. Ce ne fut en réalité que lorsque la guerre contre l'Eglise fut devenue publique et que les lois hostiles au catholicisme furent promulguées, que le clergé comprit clairement qu'il n'y avait rien à espérer d'un gouvernement qui faisait table rase de toutes les libertés et supprimait d'un trait de plume jusqu'au droit naturel.

11° Pendant que prêtres et fidèles gémissaient sur les attaques dont leur religion était la victime, le gouvernement allemand étendait la loi du bannissement votée contre la Com-

pagnie de Jésus à d'autres congrégations religieuses, sous le prétexte hypocrite qu'elles étaient affiliées aux Jésuites. Cette mesure provoqua en Alsace-Lorraine une colère indicible. Les habitants étaient habitués à voir et à entendre les RR. PP. Rédemptoristes, ils les aimaient; ils confiaient aussi leurs filles aux Dames du Sacré-Cœur, dont elles recevaient une éducation chrétienne et une instruction solide. Or, les Pères de Saint-Liguori et les Dames du Sacré-Cœur furent expulsés, sans qu'on tînt compte de l'effet déplorable que cette expulsion produirait parmi les populations.

12° Les quatre lois politiques-ecclésiastiques n'ont pas été, à la vérité, encore appliquées à l'Alsace-Lorraine. Mais la loi sur l'instruction publique votée pour les provinces annexées donne au Gouvernement le droit de se mêler de l'éducation des jeunes gens destinés au sacerdoce, et qui sont élevés dans les séminaires. En vertu de cette loi, les établissements ecclésiastiques dépendent donc absolument du pouvoir civil. Or, cette dépendance est incompatible avec les droits de l'évêque, seul supérieur de ses séminaires, parce que ces établissements sont *sui juris* exclusivement ecclésiastiques, reconnus comme tels et approuvés par les concordats. Mais qu'importent les droits des évêques à un pouvoir qui veut se soumettre l'Eglise? Qu'importent même les concordats? Le Pape fera-t-il la guerre pour les faire respecter?

Le gouvernement allemand ayant le dessein de faire une Eglise nationale, il veut élever le clergé à sa guise, afin d'en être le maître absolu. L'Alsace-Lorraine a protesté contre l'extension de la loi scolaire aux établissements d'instruction ecclésiastique; mais sa protestation a subi le sort de toutes les autres : on n'y a pas répondu.

Telle est la situation morale et religieuse de l'Alsace-Lorraine.

Pour l'avenir, elle est menacée encore de nouvelles persécutions. Nous appelons ainsi l'introduction du divorce, institution atroce, ignoble, qui produit en Prusse les résultats les plus dégoûtants. Nous espérons que les populations de l'Alsace-Lorraine répudieront avec horreur ce concubinat légal qui

détruit la famille et fait de l'homme et de la femme des brutes.

Quelle affliction pour l'âme que de considérer cet état de choses dans un pays qui était si ferme dans sa foi, si élevé dans ses mœurs ? Et dire qu'on n'accorde pas même un seul organe public à ces malheureux conquis pour se défendre, pour revendiquer leurs droits ! Noble pays, où as-tu mérité d'être ainsi traité ? Ah ! sois patient, l'heure viendra où tes ennemis seront vaincus et où tu briseras tes chaînes !

PAUL MOREL.

NÉCROLOGIE.

Le 2 novembre est mort à Paris, M. *Frédéric-Auguste* DEMETZ, le célèbre fondateur de la colonie agricole de Mettray, près de Tours (Indre-et-Loire). M. Demetz, né le 12 mai 1796, à Paris, était entré de bonne heure dans la magistrature; il était conseiller à la cour d'appel de Paris. Ce fut là qu'il fut frappé de ce fait que bien des fautes qu'il avait eu à punir n'avaient d'autre cause que l'influence de milieux malsains sur des enfants dépourvus de toute éducation morale, et il comprit que la répression était inefficace puisqu'elle n'empêchait pas la récidive. Dès ce moment, dit le *Journal officiel* dans la notice qu'il lui consacre (1), il rechercha, avec l'ardeur de ses généreuses convictions, les moyens de ramener au bien des enfants dépravés dès le berceau, et à faire de ces jeunes détenus, alors fatalement destinés à l'infamie, des citoyens utiles et honorables.

Après avoir fait un voyage aux Etats-Unis pour y étudier le système pénitentiaire, il prit, en 1840, sa retraite avec le titre de conseiller honoraire, et fonda, de concert avec son ami, M. de Bretignières de Courteilles, qui mourut en 1854, cette colonie agricole de Mettray, qui devait servir de modèle à tant d'œuvres du même genre, tant en France qu'en Europe et en Amérique. Le but de l'institution était de régénérer, par une éducation spéciale et solidement chrétienne, les jeunes détenus

(1) Numéro du 9 novembre.

acquittés comme ayant agi sans discernement. Aujourd'hui, 800 enfants sont élevés à Mettray ; en outre, 3,200 jeunes détenus, devenus d'honnêtes gens, sont inscrits sur les registres du patronage de la colonie, qui ne les perd jamais de vue, et où ils sont eux-mêmes heureux de revenir quelquefois pour se retremper dans les moments difficiles, comme au sein d'une famille aimée.

M. Demetz ne borna pas là sa tâche, dit encore le *Journal officiel*. A côté de l'enfance pauvre et délinquante, il voyait l'enfance riche et insubordonnée dont il ne fallait pas prendre moins de soin, car le mauvais exemple donné par les fils de famille, partant de plus haut, étendait plus loin son action. Les forcer au travail, les soumettre à la règle, préserver les familles honorables de grands mécomptes et peut-être de grands chagrins, tel est le but de la *Maison paternelle*, véritable collége de répression d'où sont sortis déjà plus de 1,200 jeunes gens qui ne se connaissent pas entre eux, et dont le nom est ignoré même de leur professeurs.

La colonie de Mettray a mérité cet éloge prononcé en plein parlement anglais par lord Brougham « qu'elle suffisait à l'orgueil de la France ».

On a de M. Demetz, qui agissait plus qu'il n'écrivait : 1° *Projet d'établissement d'une maison de refuge pour les prévenus acquittés, à leur sortie de prison*, 1836 ; — 2° *Lettre sur le système pénitentiaire, adressée au conseil général de la Seine*, 1838 ; — 3° *Rapports sur les pénitenciers des Etats-Unis*, 1839 ; — 4° Une série de *Rapports annuels à la Société paternelle sur la colonie agricole de Mettray*.

Les dépouilles mortelles de M. Demetz ont été transportées à Dourdan, dans le tombeau de sa famille ; mais, par une disposition dernière, il a voulu que son cœur fût déposé à Mettray, au milieu de cette colonie où il laisse un souvenir impérissable d'affection et de regrets.

Nous terminerons cette courte notice par les paroles suivantes que M. Drouyn de Lhuys a prononcées sur la tombe de cet homme de bien :

« La vie de M. Demetz, a-t-il dit, aussi pleine d'œuvres que de jours, ne fut qu'un long et continuel apostolat. Par son iné

puisable charité, qui savait si bien se produire sous toutes les formes, il mérite qu'on lui applique ces mots de Job : « Il fut « l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le bras du paralytique. » Bien plus encore; il fut le père, que dis-je? il fut la mère des orphelins. Magistrat et chrétien, il ouvrit sur la frontière des deux domaines de la justice et de la miséricorde un asile agricole, où l'enfance prématurément flétrie put renaître à la vie, et retrouver pour ainsi dire sa fraîcheur sous la salutaire influence d'une éducation honnête et religieuse. J'ai nommé la colonie de Mettray, dont vous connaissez la devise : « Améliorer « la terre par l'homme et l'homme par la terre. » Admirable institution que plusieurs Etats de l'Europe et du Nouveau-Monde ont empruntée à la France..... Mon dessein n'est pas de prononcer une oraison funèbre; notre cher défunt est un de ceux dont la sainte Ecriture a dit : « Leurs actes les loueront. » Ici-bas, le nom de M. Demetz restera gravé en lettres ineffaçables au frontispice de Mettray, et, dans le ciel, il sera inscrit sur le livre de vie parmi ceux des fervents apôtres de la charité. »

On écrit de Mardin (Mésopotamie), que la mort a frappé Mgr Farzo, évêque chaldéen de Mardin. Mgr Gabriel Farzo, préconisé dans le consistoire du 22 mars 1869, avait été sacré le 30 janvier de l'année suivante, à Rome, dans l'église de Sainte-Marie au Champ de Mars, par Mgr Audou, patriarche chaldéen.

LE SACRÉ-CŒUR.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Le culte symbolique rendu au Cœur de Jésus est l'adoration de l'humanité du Dieu fait homme pour nous sauver. Nous adorons dans son Cœur l'amour immense que nous attestent l'Incarnation, la Croix et l'Eucharistie. Voilà tout le mystère que M. Desonnaz ne peut comprendre. Le trouve-t-il si scandaleusement nouveau? On parle cependant de cette humanité assumée par Jésus, de ce sacrifice de la croix et de cette présence réelle, dans saint Paul, dans Bossuet et dans les Pères et doc-

teurs sur lesquels il prétend avoir pâli, sans excepter saint Augustin et saint Thomas, avec lesquels il est familier. Précisément, saint Augustin est fort dévot au Cœur de Jésus, et saint Thomas brille parmi ceux qu'on allègue pour justifier cette dévotion. Il dit que le Cœur de Jésus est le foyer et la source de son amour pour les hommes, et il le recommande à notre dévotion. Il dit aussi que le Saint-Esprit peut être appelé le Cœur de l'Église, parce que, de même que le cœur, il ne cesse d'entretenir en elle le feu de la charité.

Avant la bienheureuse Marguerite-Marie, la dévotion au Sacré-Cœur existait, latente, mais certaine. La sainte religieuse l'a seulement propagée par ses révélations qu'elle ne cherchait pas et qu'elle a soumises au jugement de l'Eglise. Dans le siècle précédent, le frère Louis de Grenade, dominicain espagnol, dont on admira les mœurs, l'éloquence et le savoir, prêchait la dévotion au Sacré-Cœur, non par révélation, mais par doctrine.

M. Desonnaz, difficile sur l'antiquité, veut-il un témoignage plus ancien que tous ceux-là? En 1839, à Autun (Autun!), dans les ruines du fameux polyandre, cimetière chrétien remontant aux premiers âges de l'Eglise, furent découverts les morceaux d'une pierre tombale, portant une inscription grecque, maintenant célèbre dans le monde savant. Dom Pitra, alors professeur au séminaire, aujourd'hui cardinal, eut le bonheur de lire le premier ce marbre vraiment précieux. L'inscription datait du second siècle de notre ère, et ses premières lignes contenaient un hommage au Sacré-Cœur de Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur. Au tome VII de l'*Histoire générale de l'Eglise*, M. l'abbé Darras rapporte l'inscription. M. Desonnaz peut lire aussi, et c'est encore plus simple, l'office du Sacré-Cœur au bréviaire romain. Là, il trouvera la pensée de l'Eglise, et il pourra se convaincre que la dévotion *nouvelle*, est en même temps antique comme toute la religion. L'Eglise n'invente pas, elle se souvient.

Maintenant, nous prions M. Desonnaz de considérer le changement qui s'est opéré dans l'humanité par l'incarnation, la vie et la mort de Jésus-Christ, Fils de Dieu, égal à son Père. Du sang répandu sur le Calvaire, une race nouvelle est née pour

une loi moins charnelle. Ces hommes que voyait Isaïe, volant avec la rapidité des nuées comme des colombes qui regagnent leur asile, sont les patriarches et les saints de la loi du Christ. Ils font profession d'aimer le Fils de Dieu, de vivre à son exemple pour l'amour de Dieu et des hommes, et de préférer à tout les biens invisibles que Jésus leur promet. Cette race ne mourra plus tant que l'humanité vivra. L'eau est changée en vin, l'Eglise existe, et soutiendra par la foi l'œuvre de l'amour. Elle fera régner le souverain bien, qui est Jésus-Christ, c'est-à-dire la justice, l'amour et la paix. Jésus-Christ Dieu, se faisant homme, a détrôné l'homme qui se faisait Dieu; il a posé sur la liberté l'axe du monde qui portait sur l'esclavage. Malgré la pente du genre humain à la servitude, l'Eglise, la race nouvelle et jeune à jamais, forcera l'homme à s'affranchir de l'homme, pour se donner au Dieu qui s'est donné. Le miracle de la délivrance a été fait pour toujours; il est éternel.

C'est le miracle du Dieu immatériel, qui avant l'Incarnation parlait lui-même de son Cœur. Saint Jean, après avoir dit que le Christ nous a conféré la dignité d'enfants de Dieu, ajoute : *Et le Verbe s'est fait chair.* Le Verbe s'est fait chair, donc il s'est fait cœur, car toute chair a un cœur, et l'on peut dire de cette humanité divine, semblable à celle de l'homme, excepté le péché, que c'est le cœur qui est la chair.

Jésus-Christ élève l'homme à la dignité angélique; il place dans le ciel une substance tirée de la terre; à une substance mortelle il communique l'immortalité. Voilà le *comment.* Nous savons que Dieu a créé l'homme inexterminable; le complément de cette vie inexterminable est la bienheureuse immortalité.

Par l'Incarnation, il semble quele Dieu immuable a changé comme l'homme. Ce Dieu terrible aux rois de la terre, ce Dieu des vengeances, dit David, qui agit en toute liberté, l'Apôtre maintenant l'appelle le Dieu de toute consolation, le Dieu de la paix et de l'amour. Il s'est fait chair, il a un cœur, un cœur qui demande notre cœur et qui se donne le premier. Voilà ce que nous devons à Jésus-Christ. Il a dit à son Père : « Ayez pour eux l'amour que vous avez pour moi! » Dieu a voulu que cela fût prédit, pour que la nature humaine le pût croire et n'en

fût pas écrasée : « Tu es devenu maintenant honorable à mes yeux, et je t'ai accordé mon amour. » L'homme est devenu honorable aux yeux de Dieu, quand il est devenu membre du corps dont Jésus est le chef.

Mais cela est dit des membres *vivants*, c'est-à-dire, qui sont attachés à Jésus-Christ par la foi et par la charité. Qu'y a-t-il de plus consolant, et en même temps qu'y a-t-il de plus terrible? « A qui il a été beaucoup donné, il sera beaucoup demandé. » Comment remplir les obligations d'une telle fortune, qu'il faut cependant chercher? Par l'amour du Cœur de Jésus. Est-ce nouveau? Non, cela est antique; il n'y a rien de nouveau dans la foi. Seulement la foi, toujours entière, est en même temps une création continuelle par la révélation successive des choses annoncées. De sa sève éternelle qui ne laisse rien périr, l'arbre immense pousse des branches et des fruits légitimes, qui paraissent en leur temps pour suffire toujours avec abondance à la vie plus affamée de l'esprit et du cœur. Le progrès indéfini n'est que dans la vérité infinie. Là, seulement, les curiosités et les besoins de l'homme seront satisfaits; ils n'épuiseront pas cette vérité toujours la même. A mesure que nos faiblesses, nos imperfections ou nos sciences nous font des besoins, la divulgation des mystères nous remplit de clartés nouvelles, et nous fait de nouveaux secours. « Vous n'avez pas de nouveau reçu l'esprit de crainte qui fait les esclaves, mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfants de Dieu, qui nous met dans la bouche ce cri filial : Mon père ! » (Saint Paul.) C'est ce qu'annonce Ezéchiel : « Je vous donnerai un cœur nouveau et un esprit nouveau, » un esprit nouveau, parce qu'il obéira davantage au cœur. « J'enlèverai de votre poitrine votre cœur de pierre, et j'y déposerai un cœur de chair, afin que vous marchiez dans mes commandements, que vous observiez mes jugements et que vous les mettiez en pratique. » L'esprit ancien trouvait et heurtait le Dieu terrible, le cœur nouveau trouve le cœur de Dieu.

Ce travail est déjà trop long, et la matière en est trop inusitée pour un article de journal. Nous voulons nous borner ici, espérant que d'ignorants moqueurs y pourront prendre une idée plus juste des choses élevées dont ils osent parler trop bassement. Ils doivent entrevoir que l'Église sait ce qu'elle dit

et ce qu'elle fait, et ne leur propose rien qui soit indigne de la gloire de Dieu ni de l'intelligence de l'homme. Du moment qu'une dévotion est autorisée et répandue dans le monde, il ne serait que raisonnable de l'étudier avant d'en ouvrir la bouche. « Qu'ils apprennent au moins quelle est la religion qu'ils combattent avant de la combattre, » c'est le premier mot de Pascal dans la préface de ses *Pensées*.

Pour nous résumer, la dévotion au Sacré-Cœur n'est pas nouvelle, et n'est pas même nouvellement divulguée; les juifs, qui n'avaient que la Bible, connaissaient d'une certaine manière le cœur de Dieu; ils attendaient celui qu'il devait envoyer, et cette promesse était *méditée sous les portiques* par des hommes que toutes ses merveilles n'ont pas surpris lorsqu'elles ont éclaté. Quand les révélations de la bienheureuse Marguerite-Marie sont venues, l'Église non plus n'a pas été surprise; elle les a reçues comme un témoignage du Dieu qui lui communique et lui renouvelle la vie.

La connaissance plus claire du Cœur de Jésus, et la dévotion plus particulière et plus ample qu'il excite sont nécessaires en ces temps, durs à l'homme, et si M. Desonnaz nous permet l'expression, durs aussi à Dieu. L'on se targue d'honorer Dieu en le séparant de sa créature. L'on prétend honorer les mérites de l'homme, mais on le sépare de son créateur et l'on ne tient nul compte des troubles mortels de son cœur dépouillé d'affections et des gémissements de sa raison qui appelle en vain la sereine lumière. Le culte du Sacré-Cœur est le moyen de providence qui comblera les abîmes et combattra les aridités dont nous sommes environnés. Il ranimera la charité envers Dieu, envers l'homme et envers la vérité.

Il est vrai que M. Desonnaz nous promet tout le contraire. Il annonce même la fin prochaine de l'Eglise sous les coups de la philosophie, exaspérée par les absurdités qui proposent au monde l'adoration d'un *viscère*. Dans notre époque, le premier venu qui fait des brochures à six sous se croit un Tamerlan et parle sans façon de broyer le monde. Mais enfin cela n'empêche pas que Jésus ne vive et n'ait un cœur.

Louis Veuillot.

LA LIBERTÉ DE L'ERREUR.

On écrit de Louvain, le 30 octobre, à l'*Etudiant catholique* de Gand (1).

Un incident, qui mérite d'être signalé, parce qu'il montre quel est l'esprit dont sont animés les étudiants de l'Université catholique de Louvain, s'est produit mercredi dernier, à la fin d'un cours de Droit public, donné par M. Ch. Périn, professeur à la Faculté de droit.

Notre professeur en était à nous montrer de quelle nature doivent être les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Et il nous exposait à ce sujet une doctrine tellement lumineuse et tellement rationnelle, qu'on s'étonne qu'il y ait des catholiques qui puissent défendre une opinion contraire.

« En principe absolu, nous disait-il, le pouvoir civil a le droit et le devoir, non-seulement de réprimer le mal, mais aussi d'empêcher la diffusion de l'erreur. Car l'erreur, qui est la négation de ce qui est, n'a aucun droit pour elle, et fait le malheur des sociétés.

« Ce principe serait applicable dans une société unitaire, c'est-à-dire dans une société où règnerait l'unité de la foi, où tous professeraient la religion catholique. Mais notre société n'est pas dans de telles conditions ; donc l'application rigoureuse du principe émis n'est pas possible dans les circonstances présentes. Il ne nous est pas libre de changer l'état de choses existant dans le monde ; il était tel quand nous sommes nés, nous n'avons donc aucune responsabilité à supporter de ce chef. D'autre part nous formons une société temporelle avec ceux qui ne participent point à la vérité catholique, nous devons vivre avec eux dans une certaine paix. Il en résulte qu'une transaction est nécessaire ; ils auront la liberté de l'erreur, mais nous aurons la liberté de nos croyances. Il leur sera permis de les discuter, de les nier ; nous aurons le droit de les défendre par la persuasion. C'est un pacte que l'on doit de part et d'autre

(1) Nous nous plaisons à recommander de nouveau cette excellente petite revue hebdomadaire aux étudiants catholiques de nos facultés ; la fermeté des doctrines s'y allie très-heureusement à la franchise qui convient à la jeunesse. (Note des *Annales catholiques*.)

observer loyalement. Pour le dire en passant, les infractions à ce pacte ne viennent jamais du côté des catholiques.

« Mais il faudra bien se garder de voir en cela autre chose qu'un *simple fait* et il sera absolument faux de dire que c'est là la position la plus avantageuse pour l'Eglise et pour les sociétés. Le système de la liberté complète accordée aussi bien à l'erreur qu'à la vérité érigé en principe, conduirait à affirmer qu'il n'y a pas de vérité absolue. On arriverait au scepticisme social, aux doctrines de Hegel, à savoir que chaque peuple, que chaque temps ont leurs vérités propres ; qu'il n'y a qu'une vérité relative se développant par la fluctuation de l'affirmation et de la négation ; que la vérité se développe indéfiniment ; que ce qui est vrai aujourd'hui peut être faux demain et *vice versa*.

« Le principe de la liberté de l'erreur forme la base du libéralisme, et ceux qui veulent être logiques en admettant cette doctrine, doivent accepter aussi le principe de la liberté du mal. Car, si l'homme est souverain, s'il peut tirer de sa raison toutes les conséquences possibles, il peut aussi les traduire en fait. Aussi voyons-nous le libéralisme atténuer toutes les pénalités. Il fait tous ses efforts pour abolir la peine de mort. Il tend à effacer une à une les dispositions du Code pénal.

« Cette théorie est monstrueuse ; aussi les honnêtes gens reculent-ils devant ces conséquences ; on cherche à les violer. Car les hommes valent mieux que leur doctrine, quand leur doctrine n'est pas le christianisme. Et c'est pourquoi il y a des nuances et des atténuations dans le libéralisme. On limite la doctrine quant aux faits, quant au mal effectif, et on ne l'applique qu'en matière de religion. Et l'on dit : L'homme qui en conscience professe une erreur et la propage ne fait qu'user d'un droit ; — et aussi : Cette situation est avantageuse pour la vérité qui ne manquera pas de triompher.

« Voilà les deux erreurs fondamentales du catholicisme libéral, que renfermait la phrase suivante prononcée dans un discours à un congrès de Malines par M. de Montalembert : « Comment réclamerez-vous la liberté si vous ne la laissez aux autres ? »

« Nous la réclamerons de par le droit imprescriptible qu'a la vérité de se produire.

« Il y a une formule qui résume toutes ces illusions : *L'Eglise libre dans l'Etat libre.* Elle est de Cavour, l'un des plus ardents ennemis de l'Eglise dans ce siècle et des plus actifs agents de la Révolution.

« Et d'abord l'Eglise n'est pas dans l'Etat. Elle est indépendante de l'Etat. Et si l'on donne à cette formule son sens le plus audacieux, elle signifie : l'Eglise dans l'Etat libre vis-à-vis d'elle. Ce qui est le contre-pied de la vérité, car l'Etat dépend de l'Eglise dans le sens de la conformité négative, en ce sens qu'il ne peut ordonner ce qu'elle ne défend pas et ne peut défendre que ce qu'elle n'ordonne pas.

« On nous objectera, continua M. Périn, que nous voulons donc imposer au pouvoir le devoir de réprimer l'erreur, que nous sommes donc ennemis des libertés que consacre notre Constitution.

« A cela nous répondons, répétant ce qui a été dit précédemment, que les sociétés font leur législation en rapport avec leurs besoins et qu'en conséquence nous ne saurions vouloir qu'on applique dès aujourd'hui une législation parfaite. Ce à quoi nous travaillons, c'est à rendre la société de moins en moins incapable de cette législation. Mais nous n'y travaillons que par la persuasion. Nous demandons aux hommes de réfléchir. Qu'on n'aille donc point dire, comme on l'a fait tant de fois, qu'il y a là une tendance vers le despotisme et l'écrasement des consciences. Il n'y a pas de rupture avec les sociétés modernes. Nous ne sommes pas les ennemis de l'ordre existant. Nous l'acceptons tel qu'il est, mais nous avons bien le droit de souhaiter qu'il devienne meilleur.

» Il y a un devoir impérieux à remplir par tout catholique, c'est de préparer cet avenir meilleur dans la mesure de ses forces. Car n'est-il pas déplorable que le peuple courbé sous le poids du travail et incapable de résister aux entraînements que la sophistique, la ruse et la mauvaise foi lui ménagent, soit à la merci du premier charlatan venu qui impunément pourra lui ravir sa foi, ses croyances, c'est-à-dire tout ce qu'il a de plus précieux en ce monde? »

M. le professeur Périn nous lut ensuite des passages de différents brefs du Souverain Pontife, notamment de l'Encyclique *Quanta Cura* de 1864 et du *Syllabus*, qui condamnent formellement ces erreurs, et termina en nous mettant devant les yeux l'exemple d'un docteur célèbre des Etats-Unis. C'était un publiciste protestant. Doué d'un esprit lucide et d'une conscience droite, il trouva la vérité et l'embrassa. Ses amis vinrent l'avertir qne sa conversion allait lui enlever tous les avantages de sa position et le réduire à gagner péniblement son pain. Il leur répondit qu'il préférait la Foi à tous les trésors.

Cependant il ne s'était pas totalement dépouillé de ses vieilles erreurs et, de protestant, il était devenu catholique-libéral. Il défendait ses opinions avec beaucoup de talent et avec un grand éclat. Mais la voix du Vicaire de Jésus-Christ se fit entendre à son cœur et il ne tarda pas à faire sa soumission. Il cessa d'écrire sur ces sujets pendant assez longtemps et ce silence fut même cause qu'on l'accusa de n'être pas orthodoxe. C'est alors qu'il fit cette courageuse profession de foi :

« Je demande pardon à mes lecteurs de les entretenir de « moi. Il m'importe peu qu'on ait sur mes écrits telle ou telle « opinion au point de vue littéraire. Mais je ne veux point « qu'on puisse suspecter ma foi et mon attachement à la chaire « de Pierre. Je ne souffrirai point qu'on me qualifie de catho- « lique-libéral. Je ne suis point avec Montalembert, surtout « quant à ce qu'il a écrit dans ses dernières années, bien qu'il « m'ait constamment honoré de son amitié. Je proteste de mon « dévouement et de mon obéissance absolue au Saint-Siége. »

« Voilà, Messieurs, ajouta notre vénéré professeur, quels devraient être les sentiments de tous les catholiques. Il faut rompre résolûment et définitivement avec le principe libéral, pour faire sa soumission complète et absolue au Vicaire du Christ. C'est là un devoir tant comme citoyen que comme catholique. »

Tel est le pâle résumé du cours que nous avait donné M. C. Périn, avec l'expression brillante qu'on lui connaît et une chaleur d'élocution qui révèle une âme profondément convaincue. Aussi nous avait-il communiqué l'enthousiasme qui l'animait

et, quand il eut fini de parler, ce fut une explosion. Tous nous nous levâmes, et nonobstant les usages académiques, nous applaudîmes chaleureusement les paroles de notre professeur, qui était visiblement ému. Il demanda le silence et nous dit :

« Messieurs, je suis touché de cette manifestation. Ce n'est pas à moi que vos applaudissements s'adressent. Je vous expose la doctrine catholique. C'est mon devoir et je le remplis le moins mal possible. C'est cette doctrine, c'est cette vérité catholique que vous acclamez. Et c'est à cause de cela que je suis ému. Messieurs, je vous félicite de tout mon cœur. »

Il y a parfois des instants dans la vie d'un homme qui décident de la direction que prendra sa carrière. Eh bien ! à ce moment je me promis de ne jamais verser dans l'erreur libérale e je suis sûr que je ne fus pas le seul d'entre les auditeurs de M. Périn qui prit cette résolution. Je ferai tout pour me désinfecter de toutes ces idées erronées qui sont pour ainsi dire dans notre atmosphère, et dont les meilleurs esprits subissent à leur insu l'influence pernicieuse.

LE SECOND EMPIRE ET L'EGLISE.

(Suite et fin.—Voir les numéros précédents.)

4° Soutenir énergiquement l'enseignement de l'Etat, car c'est le véritable enseignement national (1), et mettre ses établissements, par un budget suffisant à même de s'accroître, de perfectionner leur installation matérielle et leurs moyens d'instruction : là est la clef de voûte de l'avenir (2). C'est ce que le parti légitimiste-catholique avait merveilleusement compris, en demandant si vivement, sous Louis-Philippe, la liberté de l'enseignement, monopolisé par l'Université, et en faisant voter, en 1850, sous la Présidence, la loi sur l'instruction publique. Plus tard, au début de la Dictature, il osa songer à l'abolition

(1) Qu'est-ce donc qu'un véritable enseignement national qui n'est pas chrétien chez une nation chrétienne ? (Note des *Annales catholiques*.)

(2) C'est-à-dire faire aux frais des contribuables ce qui se ferait sans grever le budget avec la liberté, et attirer ainsi des élèves qui ne viennent plus quand le monopole est aboli. (N. des *Annales*.)

absolue de l'enseignement par l'Etat, afin de livrer cet enseignement au clergé et aux congrégations; mais l'Empereur, bien renseigné sur la portée d'une telle mesure, s'y refusa. Toujours est-il que, grâce à la loi de 1850, permettant à tout citoyen français d'enseigner, le parti légitimiste catholique a pu perpétuer dans les jeunes générations la division des castes et des idées, qui pouvait disparaître sous l'unité de l'enseignement universitaire. Il a pu ainsi continuer, par les enfants élevés dans les maisons congréganistes, l'existence de ses doctrines sociales et politiques. — C'est un grand mal. Mais si grand qu'il soit, il est impossible de songer à supprimer la loi qui garantit la liberté des familles. Ce serait une lutte immense, acharnée et contraire au droit. Reste donc ce seul parti équitable et prudent : Il y a concurrence. Fortifions et favorisons l'enseignement de l'Etat, qui prépare à toutes les carrières, qui est le plus solide et le plus patriotique, en même temps qu'on l'a rendu religieux, moral et paternel (1).

6° Revenir, autant qu'on le peut, sans pousser les choses à outrance, à l'exécution des dispositions organiques qui mettent de salutaires obstacles à l'envahissement du pouvoir des Papes sur le clergé et sur l'Etat ; en d'autres termes, ne tolérer aucune attaque contre notre législation civile et notre constitution politique, soit dans les écrits, soit dans les chaires (2).

Régler l'office du nonce, en France, comme celui de tout autre ambassadeur d'une puissance amie, et ne souffrir en rien qu'il corresponde, au nom du Pape, avec les évêques français, — ni qu'il fasse aucun acte de juridiction, — ni qu'il ait le moindre regard sur le choix des évêques (3).

Tenir énergiquement la main à ce qu'aucun acte de la cour de Rome ne puisse être reçu, publié ou distribué, en France, sans l'autorisation du Gouvernement (4).

Eteindre peu à peu la faculté, laissée depuis dix ans aux

(1) Que d'aveux, que d'illusions et que de contre-vérités ! (N. des *Annales*.)

(2) Voilà bien la liberté *libérale*; on refuse à l'Eglise, aux évêques ce que le dernier goujat peut se permettre d'écrire en vertu de la liberté de la presse. (N. des *Annales*.)

(3) C'est-à-dire retirer au Pape le moyen d'être bien informé sur les évêques présentés et le moyen de gouverner l'Eglise. (N. des *Annales*.)

(4) Liberté religieuse ! (N. des *Annales*.)

évêques, d'assembler périodiquement des conciles provinciaux sans l'autorisation spéciale du gouvernement (1).

Choisir résolûment les évêques parmi les ecclésiastiques pieux et honorables, mais connus par leur attachement sincère à l'Empereur et aux institutions de la France (2).

Supprimer les journaux religieux, dont personne ne soupçonnait le besoin avant l'invasion et les agitations du parti ultramontain. Le clergé a sa discipline, ses évêques, ses prêtres, ses chaires, ses mandements, ses lettres pastorales et un gouvernement complet. Il n'y a nulle nécessité d'ajouter la polémique de la presse aux moyens ordinaires de publicité de ce gouvernement ecclésiastique. Au reste, cette presse tout entière n'a jamais été que l'instrument des doctrines et des desseins de la théocratie romaine ou du catholicisme parlementaire. Aujourd'hui elle est l'aliment le plus actif de l'agitation religieuse. Supprimez ce foyer d'excitation qui s'étend dans tous les presbytères, et le clergé sera tranquille. *L'Univers* a troublé la tête de tout le jeune clergé en lui prêchant la suprématie religieuse, et le dommage causé ne sera pas effacé avant de longues années. — Imposer la tutelle de l'Eglise à l'Etat; saper toutes les libertés civiles et politiques; — miner toutes les institutions laïques; — attaquer incessamment toute alliance européenne autre que celle de l'Autriche et des Etats catholiques; — amener ainsi au-dessus de tout et partout l'influence, les idées et la main de Rome, voilà l'œuvre des journaux religieux, appuyés sur le parti légitimiste (3).

Encourager enfin l'étude publique des anciennes libertés françaises, et professer partout et avec énergie les principes

(1) Liberté religieuse! (N. des *Annales*.)

(2) Calomnie à l'égard des évêques en général, et aveu qu'on ne veut plus que des évêques gallicans. (N. des *Annales*.)

(3) Pauvres gens qui ne voient pas que la presse religieuse est née du besoin de défendre la religion contre cette autre presse à laquelle on laisse toute liberté; qui croient qu'un journal pourrait exciter le clergé, s'il ne répondait pas aux sentiments du clergé; qui voient dans les anxiétés des catholiques à la suite des entreprises de la Révolution en Italie une intention de théocratie! Pauvres aveugles qui ne voyaient pas que l'alliance avec l'Autriche et avec les Etats catholiques était la politique la plus naturelle et la plus avantageuse à la France (N. des *Annales*.)

conservateurs de l'indépendance de l'Etat vis-à-vis de la Papauté (1).

7° Conserver d'ailleurs un régime de loyale protection pour les véritables intérêts religieux et de déférence envers le clergé. Rien ne serait plus habile et plus juste à la fois que d'augmenter le traitement du clergé inférieur qui, dans presque toute la France, éprouve de dures privations. — C'est ainsi qu'il faut l'attacher au Gouvernement. Si l'épiscopat, par faiblesse ou tout autre motif, abandonnait l'Empereur, il faudrait se concilier le clergé inférieur, qui ne demande pas mieux que d'avoir un peu plus d'indépendance ecclésiastique et qui souffre parfois du despotisme épiscopal. — Dans tous les cas, il importe beaucoup que le pays religieux s'étonne du bruit des querelles romaines ou y reste indifférent, en voyant le culte national toujours tranquille, protégé et honoré. C'est pour cette cause qu'il est très-utile que les allocations du budget soient augmentées au profit de la construction et réparation des églises, presbytères et édifices diocésains (2).

8° Peut-être, enfin, serait-il opportun que le gouvernement se préoccupât des grandes associations laïques, telles que Saint-Vincent de Paul, Saint-François-Xavier, etc., qui, par leur direction et la nature de leurs œuvres, sont réellement dans la main du clergé et du parti légitimiste (3).

Les conférences de Saint-Vincent de Paul dépassent aujourd'hui le chiffre de neuf cents; elles pénètrent dans tous les rangs de la société, et jusque dans les lycées et colléges, où elles affilient les enfants sous le titre de *membres aspirants*. Elles se relient à une conférence principale, dans chaque département; — elles sont gouvernées par le conseil général de cette société, qui a présenté à Rome, au Saint-Père, un rapport sur l'état général des conférences françaises. C'est une redou-

(1) Lisons de la domination de l'Etat sur l'Eglise, c'est-à-dire de l'oppression des consciences, comme cela se pratique aujourd'hui en Prusse (N. des *Annales*).

(2) Corruption par l'argent (N. des *Annales*).

(3) C'est faux, absolument faux, car il se trouvait dans ces associations des hommes de tous les partis, et même des personnages considérables appartenant et dévoués au gouvernement impérial. Mais ce gouvernement sentait si bien que sa politique ne pouvait qu'aliéner les bons catholiques, qu'il en était à considérer tous ces catholiques comme des ennemis ou des adversaires (N. des *Annales*).

table association que celle qui, disposant de tant de membres et de ressources, forme comme un gouvernement occulte et complet. Nos lois n'admettent nulle part l'organisation indépendante de pareilles associations. Tout en reconnaissant le but charitable et chrétien de la société de Saint-Vincent de Paul, — les bienfaits dont on lui est redevable, l'excellent esprit de beaucoup de ses membres, — il est impossible de ne pas apercevoir les tendances des hommes qui ont le privilége et la pensée de la direction; il est impossible aussi de ne pas s'inquiéter d'une organisation si vaste et si habile, à l'aide de laquelle des milliers de citoyens peuvent recevoir telle ou telle impulsion ou tel ou tel mot d'ordre. La bienfaisance désintéressée sait se passer de pareille propagande, et les sociétés de charité n'ont pas besoin, pour exister et pour faire le bien, de sortir de leur localité, ni d'affecter l'esprit d'affiliation et de solidarité qu'on n'avait rencontré jusqu'à présent que dans les sociétés secrètes révolutionnaires. N'est-il pas à craindre que l'on ne remplace, de la sorte, les anciennes associations catholiques de la restauration, que le peuple appelait alors : « *les Jésuites en robe courte* — ou *la Congrégation?* »

Il est hors de doute qu'on n'entre plus dans ces sociétés uniquement par amour de la charité ou par goût pour les exercices religieux ; elles sont si nombreuses, si bien recrutées dans tous les rangs de la société qu'on y trouve une solidarité puissante pour les intérêts de famille et de carrière.

La Société de Saint-Vincent de Paul, qu'on montrait tout à l'heure initiant les enfants dans nos lycées et colléges, est entrée à l'École polytechnique et dans toutes les administrations de l'État. Elle se développe dans l'armée, dans la magistrature, dans le barreau ; partout enfin elle manifeste son influence secrète et unit tous ses membres par le lien d'un appui mutuel. Etre membre de la Société de Saint-Vincent de Paul aujourd'hui, ce n'est pas seulement faire acte d'adhésion religieuse, c'est entrer dans un monde occulte, fortement organisé, agissant de toutes parts sur les sentiments et les affaires de la société: c'est se procurer des protecteurs actifs et influents, et se préparer toutes les voies de succès dans les diverses fortunes ou directions de la vie.

Les démocrates avaient voulu établir la *solidarité* républicaine. Les cléricaux et les ultramontains, alliés aux légitimistes, ont établi la *mutualité* de Saint-Vincent de Paul. Quel immense levier ce pourrait être, dans des mains hostiles, pour remuer les idées politiques! Oui, il faut le répéter, la puissance des associations est telle qu'on vient à elles par des motifs purement temporels. Elles pèsent, plus qu'on ne pense, sur les déterminations des familles, et c'est un spectacle assez étrange que celui d'un nombre considérable de nos fonctionnaires enrôlés sous leurs bannières, tandis que leurs enfants, fuyant les établissements de l'État, reçoivent l'instruction chez les Jésuites, les Carmes, les Maristes, les Dominicains (1).

Cette note est rédigée dans un grand esprit de franchise et de vérité ; on n'a rien voulu dissimuler. Cependant, si graves que soient les choses exposées dans cette note, on sait parfaitement qu'elles ne constituent pas un péril suprême pour le pays. On peut donc les envisager froidement. La puissance matérielle et morale du gouvernement de l'empereur est immense. La majorité, en France, se soucie peu des prétentions cléricales et ne se courbera jamais ni devant les doctrines théocratiques de Rome, ni devant les intrigues et les regrets des partis politiques coalisés. Le pays a trop de force dans les intérêts nationaux, et trop de foi dans les principes de la société moderne, pour ne pas briser, par la seule manifestation de sa pensée, toute cette laborieuse restauration des hommes et des théories du passé. — Mais comme il y a là des éléments d'agitation et de désordre, il est du devoir d'un gouvernement prévoyant de veiller attentivement. La prudence produit la sécurité (2).

(1) Qu'est-ce que cela prouve, sinon que l'Université n'inspirait plus confiance aux pères de famille ? Et c'est pour cela qu'on la soutenait aux dépens des contribuables et de la liberté ! (N. des *Annales*).

(2) Et cette prudence hostile à l'Eglise, favorable, par conséquent, aux mauvaises doctrines et à la Révolution, a produit la chute de l'Empire. *Nunc erudimini* (N. des *Annales*).

DOM CALMET.

Nous n'avons fait qu'indiquer, dans notre dernière livraison, le discours prononcé par Mgr l'évêque d'Angers à l'occasion de l'inauguration du monument de dom Calmet; nous ne pouvons pas, faute d'espace, reproduire intégralement ce discours, mais nous en détacherons la partie plus spécialement historique, comme formant une belle page de l'histoire de l'Eglise de France.

I

Le dix-septième siècle touchait à sa fin. Préparée par les luttes du seizième, cette brillante période de l'histoire littéraire et politique de notre pays avait été, pour les sciences théologiques, une époque de splendeur à tout le moins égale. Il semblait que le souffle oratoire eût passé sur tous les écrits du temps, à tel point qu'on ne saurait mieux caractériser le siècle de Bossuet et de Pascal qu'en l'appelant l siècle de l'éloquence. Et ce n'est pas le seul trait qui le distingue : car si c'est le propre du génie de créer et d'imprimer à ce qu'il crée le caractère de la durée, on ne saurait refuser ce privilége à tant d'œuvres puissantes qu'a vu éclore le grand siècle, et qui portent à un si haut degré le caractère de l'originalité. Mais il est rare que l'éloquence et le génie se soutiennent longtemps à une telle hauteur dans la vie d'un peuple. Après les œuvres d'art et d'imagination qui révèlent l'énergie créatrice, viennent d'ordinaire, dans l'histoire de l'esprit humain, les travaux de patience et d'érudition. Le dix-huitième siècle devait avoir ce caractère ; l'érudition sacrée en sera le trait saillant. La science théologique cherchera à gagner en surface ce qu'elle a perdu d'élévation et de profondeur. Aux vues d'ensemble, ramassées sous une forme originale et hardie dans de petits livres, marqués au coin du génie, tels que les *Pensées* de Pascal et le *Discours sur l'histoire universelle*, vont succéder les analyses de détails, les vastes collections, les commentaires, les éditions complètes, les dictionnaires historiques, les encyclopédies, toutes ces productions monumentales qui ont immortalisé l'école des bénédictins de France. Ainsi chaque siècle a-t-il sa vocation providentielle : Dieu distribue les dons et les aptitudes

de telle sorte que l'harmonie résulte de leur diversité comme de leur concert.

L'homme qui devait occuper une si grande place parmi les érudits du dix-huitième siècle, appartenait par sa naissance à cette robuste race des bords de la Meuse, si apte, par la trempe vigoureuse de son esprit, aux recherches patientes de l'érudition, et qui, à quelques années de là, allait offrir au monde savant, dans la personne de dom Cellier, une autre merveille de ténacité et de persévérance.

Issu d'une famille qui n'avait guère d'autre patrimoine que son honnêteté et ses vertus, il fit ses premières études dans l'Ordre même auquel il devait rendre un jour en illustration ce qu'il en avait reçu de bienfaits au début de sa vie. Et ce n'était pas chose difficile pour la jeunesse de ce temps-là, de trouver non loin d'elle les moyens de s'instruire. Dussé-je étonner l'un ou l'autre d'entre vous, j'ose affirmer sans crainte que la Lorraine comptait alors plus de foyers d'éducation libérale qu'elle n'en possède aujourd'hui.

Sans parler des institutions séculières, chaque abbaye, chaque prieuré, et votre province en renfermait plus de soixante, avait son école scientifique et littéraire. Il est vrai qu'au prieuré de Breuil, comme dans tous ces établissements modestes, mais sérieux, l'on cherchait moins à apprendre une infinité de choses qu'à bien savoir ce que l'on devait apprendre. Instruits par l'expérience, nos pères ne pensaient pas que l'éducation intellectuelle dût consister à surcharger l'enfance d'un amas de matières plus propres à étouffer en elle le goût de l'étude qu'à l'y faire naître. Pour eux, le collége était destiné à donner la clef du savoir, sans afficher la prétention de faire des savants à un âge incapable de porter un tel poids. L'étude de la langue nationale, la connaissance des deux langues mères de la littérature classique, les premiers éléments des sciences exactes et naturelles, c'est à constituer ce fonds solide qu'ils s'appliquaient avant tout, sauf à le développer dans tout le cours de la vie. Et c'est grâce à cette méthode qui ménageait les forces au lieu de les épuiser avant le temps, c'est, dis-je, grâce à une telle méthode, calquée sur la nature et sur l'observation, que se sont formés ces grands écrivains et ces grands érudits dont

le vaste savoir nous étonne aujourd'hui, et qui ne nous ont plus guère laissé que le mérite de l'imitation.

Après avoir achevé ses humanités au prieuré de Breuil, Calmet alla étudier la rhétorique à l'Université de Pont-à-Mousson. Car, ainsi que d'autres régions de la France, la Lorraine avait la bonne fortune de posséder l'un de ces grands centres d'études d'où partait et où venait aboutir le mouvement intellectuel de la province ; et il ne m'est pas permis de toucher à cette école célèbre, où ont enseigné les Salméron, les Maldonat et les Sirmond, sans regretter le vide qu'elle a laissé au milieu de vous par sa disparition. Jaloux de leurs libertés publiques, nos pères n'eussent pas supporté l'idée d'une institution d'Etat, se substituant aux quatre-vingts Universités de l'ancienne France, pour imposer à tout le pays ses programmes d'études et ses méthodes d'enseignement : une telle conception eût répugné à leur esprit si net et si ferme. Ils pensaient, et avec raison, que la science, plus que toute autre chose, vit de liberté ; qu'en matière d'instruction, le privilége exclusif tend facilement à la routine ; que l'unité ne doit jamais se confondre avec l'uniformité ; que l'existence simultanée de plusieurs corporations rivales jouissant des mêmes droits, active le progrès, en leur créant à toutes un stimulant réciproque ; et qu'en retenant toute la vie au centre, on l'empêche de circuler librement sur la circonférence. Et certes, c'était un beau spectacle que de voir, dans chaque province, une grande université, ayant sa pleine autonomie, se gouvernant d'après ses propres lois, ne recevant que d'elle-même la direction scientifique, empruntant au caractère et aux ressources intellectuelles de chaque contrée sa physionomie et sa vitalité particulière, et luttant de zèle avec ses voisins, autant que d'habileté dans le choix des méthodes, dans l'ordre et la distribution des études. Dieu veuille que nous revoyions bientôt cet état de choses, si rationel et si fécond, pour l'avancement de la science et pour le plus grand bien du pays !

A l'Université de Pont-à-Mousson, comme au prieuré de Breuil, Calmet manifesta de bonne heure les qualités de son esprit. Il est des natures brillantes chez lesquelles on devine dès l'abord le jet hardi de la pensée, à côté d'une imagination

dont la vivacité fait pressentir la force : l'éloquence et la poésie les attendent pour leur livrer les secrets de l'art et de la parole. Il y en a d'autres, au contraire, où le jugement et la mémoire prêtant un mutuel secours, annoncent le travailleur patient et ferme. Le jeune étudiant lorrain était de cette trempe-ci. Il n'avait pas cet élan qui pousse l'intelligence vers les sommets de la pensée, ni ce sentiment de l'art qui recherche l'agrément et les délicatesses de la forme. Esprit sagace et âpre à l'étude, il allait droit au plus simple des choses, dépouillant les faits de tout artifice étranger, les recueillant avec soin dans les cadres d'une mémoire heureuse entre toutes, les distribuant avec ordre et méthode, sans négliger une circonstance ni perdre un détail, et montrant, par ce travail opiniâtre d'une intelligence toujours avide de nouvelles recherches, comment se forme et se prépare un grand érudit.

Aussi ne suis-je pas étonné de le voir entrer, dès l'âge de dix-sept ans, dans l'ordre de Saint-Benoît, pour y marcher à la suite de ces intrépides pionniers de l'histoire et de la littérature, qui s'appelaient Luc d'Achéri et Mabillon, Ruinart et Martène, Montfaucon et Massuet, de La Rue et Denis de Sainte-Marthe. A quelle branche de l'érudition sacrée s'attacherait-il de préférence? C'est dans l'abbaye de Munster, en Alsace, que cette question parut se décider pour lui ; et, par une de ces rencontres que Dieu se plaît à ménager dans la vie des hommes, ce fut un incident fortuit en apparence qui détermina son choix en imprimant à ses travaux leur direction définitive. Une grammaire hébraïque de Buxtorf, qui lui tomba entre les mains, ouvrit à son activité un champ que ses doctes confrères n'avaient pas exploré. Etudier les livres de l'Ancien-Testament dans leur texte original, telle est la tâche qu'il s'imposa pour le reste de sa vie ; et c'est avec une ardeur mêlée d'un pieux respect, que le jeune bénédictin aborda cette langue que l'Esprit-Saint a touchée de son souffle ; cette langue simple comme la nature dont elle aime à refléter les couleurs ; cette langue si riche dans son indigence apparente, qui doit si peu aux combinaisons de l'art, et qui se prête néanmoins avec tant de bonheur à l'expression la plus sublime de l'idée ; cette langue qui peint les choses plutôt qu'elle ne les dit, qui laisse aux mots

toute leur latitude, comme si derrière ces signes dont elle supporte mal les entraves, elle voulait ouvrir à la pensée des horizons infinis ; cette langue qui ne connaît que deux temps pour marquer la durée, tant le passé et le futur se confondent pour elle dans un éternel présent ; cette langue qui ne sait pas fléchir, et qui semble n'avoir pour exprimer l'action personnelle d'autre mode que celui de la prière et du commandement ; cette langue audacieuse avec ses courtes incises, ses tours irréguliers, ses brusques saillies, sa marche entrecoupée de sentences et de traits ; cette langue hébraïque enfin, que l'on dirait faite pour rendre des oracles, pour être la langue des prophètes, la langue de la prière et de l'inspiration.

Désormais la voie était tracée pour dom Calmet. Mais que d'études ne lui fallait-il pas ajouter à celle-là pour compléter son érudition biblique? Autour de la linguistique et de la philologie, qui tiennent la clef de la lettre, viennent se ranger, pour l'interprète des saints livres, comme autant de sciences auxiliaires : la chronologie, qui éclaire la suite des temps ; la géographie, qui décrit le théâtre des faits ; l'ethnographie, qui passe en revue les différents peuples dont elle observe le caractère, les mœurs et la législation ; l'histoire comparée, qui cherche dans les annales d'une nation de quoi éclaircir les traditions d'une autre. Et comment, d'ailleurs, la théologie, la philosophie et les sciences naturelles pourraient-elle rester étrangères à l'interprète d'un livre qui touche à tout, depuis le dogme et la morale jusqu'à l'origine et aux révolutions du globe? Le voyez-vous dans sa cellule de Moyenmoutier, de Munster ou des Blancs-Manteaux de Paris, cet homme qui, du matin au soir, courbé sur les livres, recueille les documents, fouille les manuscrits, rapproche et compare les textes, les dates, les faits, et prépare pièce par pièce le vaste matériel qu'il va transporter dans ses œuvres durant un demi-siècle?

Mgr Freppel.

(*La fin au prochain numéro.*)

SOUSCRIPTION POUR L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR

A LIMOGES.

Hommage de reconnaissance de la part des diocèses non envahis dans la dernière guerre (5e liste).

Les *Annales Catholiques*, (1er versemement). . . .	6	»
Mmes Jules et Joseph Lamy de la Chapelle, une étole pastorale.	100	»
Mme Dupuytren.	20	»
Mlle Victorine Plainemaison.	100	»
Mme veuve Senemand, née Ranson.	20	»
Mme Brisset de Chambon.	15	»
M. Henri Guibert de la Beausserie.	100	»
Mme Lagardille.	20	»
Mme Romanet de Caillaud.	100	»
Mme de Villelume de l'Aumônerie.	5	»
Mlle Minga.	20	»
Mme Curnet.	5	»
Mme Pagnon, coiffeuse.	5	»
Total de la 5e liste.	516	»
Total des listes précédentes. .	14,297	25
Total général.	14,813	25

L'ÉGLISE ET L'USINE (1).

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

LE TRIOMPHE.

Le lecteur pourra s'étonner en lisant le titre de ce chapitre. Jean-Pierre est mort victime de son dévouement, Jean-Pierre, le généreux chrétien qui avait voulu rester fidèle aux lois de Dieu et de l'Eglise, et qui n'avait recueilli jusqu'à son dernier jour que des mépris et des insultes, — et son plus impitoyable ennemi, l'auteur de toutes ses souffrances, l'auteur des désordres introduits dans l'Usine, l'auteur indirect de l'incendie qui avait éclaté à la suite du travaille du dimanche, le Parisien est sauvé, il est plein de vie.

Où est donc le triomphe? N'est-ce pas Jean-Pierre qui est le

(1) Reproduction interdite sans l'autorisation de l'administration des *Annales*.

incu et le Parisien le vainqueur ? N'est-ce pas l'Usine qui l'em- rte sur l'Eglise ?

Si l'on s'arrête aux apparences, oui ; si l'on pénètre au fond des oses, si l'on étudie les conséquences des événements que nous ons racontés, non.

La justice veut que la vertu soit récompensée, et que le mal soit ni ; mais il ne faut pas oublier que la vie actuelle est un temps épreuve, et que c'est à la suite de l'épreuve que se distribuent s récompenses ou les châtiments.

Et d'ailleurs, la justice se montre même pendant l'épreuve. ème sur cette terre, on peut l'affirmer, c'est encore à la vertu 'est en général dévolue la plus grande somme de bonheur, au ce la plus grande somme de malheur. Qu'on en juge par une nple réflexion. Malgré ses peines, qui oserait dire que Jean-Pierre était pas plus véritablement heureux que le Parisien ? Pour qui nt les sympathies, si ce n'est pour Jean-Pierre ? A qui voudrait-on ssembler, si ce n'est à Jean-Pierre ? Et peut-on douter des joies times et toutes célestes qui remplissent ces cœurs dévoués, qui altent ces hommes héroïques dont le monde admire les dévoue- ents et les vertus ?

Jean-Pierre a triomphé, le Parisien a été vaincu, et nous l'allons ir en terminant notre récit.

Nous renonçons à décrire la douleur et la chrétienne résignation Jeanne, qui souffrait à la fois pour ses parents et pour elle- me. Quelle scène déchirante que celle de la maison paternelle, squ'on y rapporta sanglant et défiguré ce jeune homme qui en it sorti si plein de vie quelques heures auparavant !

— Ah ! je m'y attendais, s'écria la malheureuse mère, et elle se à pousser des cris déchirants, à faire entendre des lamenta- ns, à sangloter.

Le vieux père resta sans mouvement, sans voix, sans larmes, plus nblable à un mort qu'à un vivant.

eanne pleurait et priait : elle pleurait ce frère chéri, elle le priait érieurement de venir à son secours pour l'aider à adoucir ces oyables douleurs.

e temps calma les emportements de la vieille mère ; quelques nes vinrent aux yeux du vieux père, qui put enfin respirer un et Jeanne, aidée de quelques voisines, s'occupa de parer le lit ean-Pierre et convertit sa modeste chambre en une chapelle, qui essa de se remplir, le reste du jour et le lendemain, de visiteurs sement recueillis et qui tenaient à contempler une dernière fois

les traits de ce jeune homme que tout le monde aimait dans le village, que tout le monde admirait depuis la terrible nuit de l'incendie.

D'accord avec le patron de l'usine, et sur la demande de tous les ouvriers, le curé voulut donner aux funérailles un caractère particulier de solennité.

Quand le moment fut venu, huit ouvriers, quatre des plus jeunes et quatre des plus vieux, parmi lesquels Jacques se trouvait, vinrent prendre le corps, placé dans un cercueil de chêne que recouvrait une draperie blanche avec une couronne d'immortelles.

Le curé et le clergé ouvraient la marche.

Puis venait le cercueil.

Immédiatement après, faveur qu'il avait demandée, le Parisien pâle encore et la marche chancelante, s'avançait seul, la tête baissée la douleur peinte sur le visage.

Puis le vieux père, s'appuyant sur le bras du patron de l'usine qui voulait ainsi rendre au vieillard tous les honneurs dont son fil était si digne.

Puis les ouvriers.

Puis la vieille mère, appuyée sur le bras de Jeanne.

Enfin les femmes des ouvriers, et, on peut le dire, la popula tion entière du village et de nombreux curieux venus des villag voisins,

C'était véritablement un cortége triomphal, et la douleur et l'a miration, confondues en un seul sentiment, faisaient de ces fun railles une pompe aussi solennelle qu'attendrissante.

L'Eglise se trouva pleine comme en un jour de fête. Le cercue placé dans le chœur sur un catafalque élevé, dominait toute l'assen blée, et attirait tous les regards : on eût dit que de là Jean-Pier parlait encore, et recommandait l'observation du dimanche, même temps que l'exercice des plus héroïques vertus du christi nisme.

Après l'évangile, le prêtre monta en chaire. Le vénérable vie lard était triste, car il avait perdu l'un de ses plus chers enfan mais son visage, quoique assombri par la douleur, s'éclaircissait temps en temps d'un rayon de joie et d'espérance. On sentait b que la mort de Jean-Pierre n'était pas une mort ordinaire, et q si la nature justifiait les larmes et les provoquait, la foi ne pouv qu'admirer et bénir.

Le prêtre relut en français l'évangile qu'il venait de ch ter :

— En ce temps-là, Marthe dit à Jésus : Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort; mais maintenant encore je sais que tout ce que vous demanderez à Dieu, Dieu vous le donnera. Jésus lui dit : Ton frère ressuscitera. Marthe reprit : Je sais qu'il ressuscitera au moment de la résurrection, au dernier jour. Jésus lui dit : Je suis la résurrection et la vie : celui qui croit en moi, serait-il mort, vivra, et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais; le crois-tu? Elle répondit : Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant, qui êtes venu en ce monde.

A ces mots : Ton frère ressuscitera, on entendit les sanglots de Jeanne. Le récit de l'évangile s'appliquait si directement à sa situation, qu'il lui semblait que le curé s'adressait particulièrement à elle. Et quand le prêtre arriva aux derniers mots, elle se jeta à genoux, fondant en larmes, et prononçant au fond du cœur cet acte de foi de Marthe, qui lui donnait la force de supporter avec résignation sa douleur.

Tout le monde pleurait; le prêtre resta un moment silencieux, incapable lui-même de reprendre la parole. Enfin il dit :

— Mes bien-aimés frères, qu'ai-je besoin de vous parler aujourd'hui? Ce cercueil, les sanglots que j'entends, tout ne vous parle-t-il pas suffisamment? Oh! oui, la paroisse a perdu son plus bel ornement, la jeunesse a perdu l'un de ses plus beaux modèles, et je comprends bien votre douleur à tous, douleur que je partage, moi, votre pasteur, moi, le père spirituel de ce grand chrétien dont la vie était si pure, dont la mort a été si sublime... Mais, si nous pleurons, mes bien-aimés frères, est-ce parce que nous trouvons que Jean-Pierre est malheureux? Ah! j'en suis sûr, aucun de vous n'a cette pensée, aucun de vous ne doute que ce jeune ouvrier, persécuté parce qu'il n'a pas voulu violer la loi de Dieu, et dont nous allons rendre à la terre la dépouille mortelle, parce que, n'écoutant que son cœur et sa charité, il a sacrifié sa vie pour le principal auteur de ses maux, — je le dis sans crainte de blesser personne, parce que je sais qu'il y a des repentirs qui relèvent, qui anoblissent et qui méritent tous les pardons, — non, aucun de vous ne doute que ce jeune ouvrier n'ait déjà reçu ou ne reçoive bientôt une récompense digne d'être enviée; Jean-Pierre est heureux, bien-aimés frères, parce qu'il a aimé Dieu par-dessus tout, parce qu'il a aimé ses frères : il a été le martyr de l'observation du dimanche, il a été le martyr de la charité... Eh bien! j'ose le dire, il a, en quelques jours, accompli des actes de vertu qui embaumeraient tout une longue vie, et ce n'est

pas seulement dans le ciel, c'est sur cette terre que se continuera sa vie, car on n'oubliera pas son exemple, et, j'en ai la confiance, Jean-Pierre, dans le tombeau, parlera plus haut qu'il n'aurait pu le faire, et sa voix sera entendue de vous tous, bien-aimés frères. Quand il vous criera : Gardez le jour et les fêtes du Seigneur, vous l'écouterez, et cette paroisse, en revenant à l'observation de ce grand commandement de Dieu, reviendra à la religion, à la pratique de toutes les vertus chrétiennes; elle reviendra au bonheur. Et c'est à Jean-Pierre que nous devrons ces grands biens. Jean-Pierre est-il donc à plaindre? Il aura été le plus sublime bienfaiteur de de toute une paroisse. Est-ce donc un convoi funèbre que nous contemplons aujourd'hui ? Non, non, mes frères, mais c'est le triomphe de la foi, le triomphe de la charité, c'est le triomphe de Jean-Pierre. Aussi je le dis bien haut : Heureux père, heureuse mère, qui avez envoyé au ciel un si héroïque enfant! heureuse sœur, qui avez compris son âme et qui l'avez encouragé dans la voie où il s'est si généreusement engagé! heureuse paroisse, qui a été temoin de ses magnifiques vertus! heureux , heureux moi-même, heureux pasteur, qui ai pu admirer au milieu de mon troupeau une brebis si fidèle!...

En exprimant ainsi son bonheur, le bon curé pleurait : la foi avait parlé, mais le cœur était déchiré, et ce mélange de joie et de douleur donnait à sa voix un indéfinissable accent qui remuait profondément le cœur des auditeurs.

La cérémonie funèbre s'acheva; les dernières prières furent chantées, et le convoi déroula ses longues files dans les allées du cimetière.

Le cercueil fut descendu dans la fosse, on entendit tomber la pelletée de terre bénite jetée par le curé, et un grand silence se fit, interrompu seulement par les sanglots.

Le chef de l'usine qui avait voulu, quoique protestant, assister à l'enterrement, s'approcha près du bord de la fosse, et, d'une voix forte et attendrie, prononça ces paroles :

— Jean-Pierre, je veux le dire bien haut, en présence de tous mes ouvriers, en présence de tout le village rassemblé ; Jean-Pierre, j'ai méconnu ton mérite, je me suis laissé tromper par de faux rapports ; mais aujourd'hui, je te proclame le meilleur de mes ouvriers. D'ailleurs, j'ai un devoir à remplir, et je le remplirai : cause indirecte de ta mort, je dois réparer autant qu'il est en moi le mal qui est fait. Pauvres parents, vous êtes assez malheureux d'avoir perdu un si bon fils; au moins, je veux que votre vieillesse soit à

l'abri du besoin. Jean-Pierre, tu l'entends, et tu m'approuveras : c'est une réparation, ce n'est pas une générosité, et c'est encore trop faiblement payer tout ce que tu as fait avant-hier pour sauver l'usine d'une ruine totale.

Puis se tournant vers les assistants :

— Ouvriers, dit-il, je vous dois un dernier mot. L'exemple de Jean-Pierre ne sera pas perdu ; la leçon qui nous a été donnée dimanche par l'incendie ne le sera pas non plus. Nous avons méconnu, je vous ai fait méconnaître la loi du dimanche : c'est une faute que nous ne commettrons plus. Dès aujourd'hui, je prends l'engagement public et formel de ne jamais faire travailler le dimanche, et, dans ce pays qui est catholique, je m'engage à ne point faire travailler les jours de fêtes où votre religion commande le repos.

Et maintenant, dit-il en se retournant vers la fosse, maintenant, Jean-Pierre, tu dois être content. Adieu donc, Jean-Pierre, et au revoir dans un monde meilleur.

Quand le patron eut fini de parler, un mouvement se fit près de la fosse, et l'on vit s'avancer, pâle et chancelant, le Parisien. Il regarda la fosse, puis il se retourna, plus pâle encore, et avec de grosses larmes qui coulaient silencieusement le long de ses joues. S'animant tout à coup et élevant la voix :

— Je suis un misérable, dit-il. C'est moi qui suis la cause de tout cela. J'ai mis la guerre là où régnait la paix. J'ai débauché les bons ouvriers, j'ai tourmenté le meilleur d'entre tous, et c'est à cette fosse qu'ont abouti toutes mes manœuvres. Camarades, je m'en repens ; à toi, Jean-Pierre, je demande pardon. Je te connais maintenant, je sais combien tu es généreux, je ne doute pas de ton pardon. Mais les hommes ! Oh ! les hommes sont justes ; s'ils me méprisent, il ne me donneront que ce que je mérite ; mais s'ils veulent croire à ma parole, à la parole que je prononce au bord de cette fosse, et me rendre un peu d'estime, je pense qu'ils ne seront pas trompés... Jean-Pierre, la main étendue sur ta tombe, je jure de me conduire en chrétien. Je l'avais déjà juré le jour de ma première communion, mais des camarades m'ont perdu, comme je cherchais à perdre les miens. Aujourd'hui, je suis homme et je renouvelle mon serment devant tout le pays... J'aurais voulu faire encore autre chose : mes deux bras, je voulais les faire servir à nourrir ceux que tu ne nourriras plus ; notre généreux patron m'a prévenu, mais qu'ils ne l'oublient pas, s'ils ont jamais besoin de moi, je serai là. Je dois la vie à Jean-Pierre ; je lui dois plus, je lui dois de redevenir honnête homme et chrétien ; ce sont là deux choses que toute une vie ne

pourrait payer.... Adieu, Jean-Pierre, adieu, mon ami, car tu m'as donné ce nom avant de mourir, adieu ; et je te le dis, tu seras content du Parisien !

Rien ne saurait rendre l'émotion produite par cette scène extraordinaire.

La cérémonie s'acheva au milieu du plus profond silence ; tous vinrent à leur tour jeter l'eau bénite sur la fosse, et la foule s'écoula lentement du cimetière.

Quelques jours après, les ouvriers de l'usine. sur l'initiative du Parisien, se cotisèrent pour élever un monument à Jean-Pierre. Une pyramide s'éleva surmontée d'une croix, et sur la face de la pyramide tournée vers l'entrée du cimetière, on lisait :

CI-GIT JEAN-PIERRE
ATTENDANT LA RÉSURRECTION BIENHEUREUSE
FIDÈLE OBSERVATEUR DE LA LOI DE DIEU
VICTIME DE LA CHARITÉ.

Un peu plus bas étaient gravés ces deux commandements de l'Église :

Les fêtes tu sanctifieras
Qui te sont de commandement ;
Les dimanches, messe ouïras
Et les fêtes pareillement.

Nous ferons connaître en deux mots ce que devinrent les principaux personnages de cette histoire.

Le Parisien fut fidèle à ses promesses ; il devint le modèle des ouvriers ; son intelligence le fit monter de plus en plus, il devint riche, chef d'usine à son tour, et consacra la meilleure partie de sa fortune à élever dans le village où reposait Jean-Pierre, où il voulait reposer aussi, un hospice consacré aux ouvriers invalides et sans ressources.

Les vieux parents de Jean-Pierre ne lui survécurent que quelques années : ils s'éteignirent doucement l'un après l'autre dans les bras de Jeanne.

Le bon curé partit après eux; mais avant d'aller rejoindre au ciel tous ceux qu'il y avait envoyés, il eut le bonheur de voir la religion refleurir dans sa paroisse, et de recevoir l'abjuration du patron de l'Usine, que l'héroïque conduite de Jean-Pierre avait fortement ébranlé, et qui recevait ainsi la récompense de sa fidélité à observer le repos dominical et du respect qu'il témoignait pour les fêtes catholiques.

Ft Jacques ?

Il continua de végéter, obscur, au milieu des autres ouvriers, et .t le premier hôte de l'asile fondé par le Parisien.

Et Jeanne ?

Vous pouvez la voir encore dans son village : elle y est revenue, rès avoir passé plusieurs années au noviciat des Sœurs de Charité ; le est la supérieure des quatres sœurs qui partagent ses travaux à ıospice *Jean-Pierre*, car c'est ainsi que le Parisien a voulu nomer sa fondation. La sœur Jeanne, aimée et bénie de tous, est l'ange l'hospice et du village. Quand ils l'aperçoivent, les enfants acurent tout joyeux, les vieillards sourient, les malades sentent moins urs souffrances. On la voit gaie, vive, alerte, toujours prête à tout, ne vivant que pour les autres. Quelquefois seulement, un nuage ger passe sur son gracieux visage ; une larme vient mouiller ses upières ; mais elle lève les yeux au ciel, et elle dit tout bas :

— Cher frère, nous nous reverrons bientôt.

Et le sourire revient, et tout le monde dit qu'on n'a jamais vu de rsonne plus gaie, de religieuse plus aimable et plus dévouée que sœur Jeanne.

J. Chantrel

VARIÉTÉS

Un ami du peuple. — Le *Siècle*, qui prétend aimer le peuple e ar lequel jure le peuple des cabarets, est venu à bout de faire iger une statue à Voltaire avec les sous recueillis parmi les ouiers et les gens du peuple. Pour apprécier ces amis des classes pulaires, ces grands prôneurs de liberté et d'instruction, il ffira de citer les paroles de ce Voltaire, dont ils ont fait leur ieu.

Il est à propos que le peuple soit guidé et non qu'il soit insuit ; il n'est pas digne de l'être.

(Lettre du 19 mars 1776.)

Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si ous faisiez comme moi valoir une terre, vous seriez de mon is.

(Lettre du 19 mars et du 15 avril 1776.)

La canaille n'est pas digne d'être éclairée, et tous les jougs lui sont propres.

(Lettre du 5 janvier 1767 à d'Alembert.)

Le peuple ressemble à des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin.

(Lettre de 1765 à Tabareau.)

Voilà l'ami du peuple, et voilà les amis du peuple!

Deux républicains. — M. Poujoulat rappelle, dans l'*Union*, deux pièces peu connues et qui méritent de l'être :

« Ça va, mon digne représentant, écrivait de Saumur le citoyen Le Batteux à Carrier, le 16 frimaire an II, ça va presque aussi crânement qu'à Nantes. Je fais rôtir les aristocrates et toi tu les noies. Je suis donc plus chaud que toi. Avril est un excellent sans-culotte; mais ton ami Tréhouard voudrait un peu s'opposer à mes justices nationales. Ce crapaud du marais ne m'intimide guère. Je sais que nous sommes appuyés et encouragés par le comité de Salut public. Il faut donc régénérer l'espèce humaine en épuisant le vieux sang. Tuons toujours, il restera encore assez de préjugés et de sottises dans cette Bretagne infectée de la lèpre papale-monarchique. »

« Selon tes ordres, mon représentant, écrivait le citoyen Caton-Burondelle au citoyen Francastel, le 21 nivôse an II, nous condamnons tous les jours un tas de soutiens de Pitt et Cobourg. Il y en a parmi eux qui ont le front de demander les preuves que la nation a contre eux. La nation a supprimé cet abus de l'ancien régime. Ils sont coupables parce que nous le voulons, et ils meurent parce qu'ils sont riches : voilà. En attendant, on tue, bon jour, mal jour, de soixante à quatre-vingt. Encore quelques saignées, et la nation sera rafraîchie. »

LA LAMPE DU SANCTUAIRE.

Toi dont mes soins constants alimentent la flamme,
Ma lampe aux purs rayons, que ton sort est heureux!
Qu'il excite d'envie et d'amour en mon âme!
Qu'il fait naître en mon cœur de doux et chastes feux!

Toujours près des autels ta tremblante lumière
Sur le marbre sacré projette ses lueurs,

Et toujours, que s'éveille ou s'endorme la terre,
Tu charmes le lieu saint de tes reflets rêveurs.

Quand le soir sur le monde étend son voile sombre,
Du terrestre vallon quand cessent les vains bruits,
Ta flamme veille seule et resplendit dans l'ombre
Comme une étoile au sein des nuits.

Et quand d'un nouveau jour brille l'aube naissante,
Quand l'aurore apparaît dans ses nuages d'or,
De l'amour vigilant image ravissante,
Ton feu si doux scintille encor.

Auprès du Dieu caché se consume ta vie,
C'est près de toi qu'on aime à lui parler au cœur;
Il semble que ta vue, à l'âme qui le prie,
Inspire plus de foi, plus d'amour, plus d'ardeur.

Il semble que nos vœux, ô compagne des anges,
Soupirés près de toi, vers lui s'élèvent mieux,
Et que le ciel sourit quand nos humbles louanges
Mêlent leurs doux parfums à tes paisibles feux.

Au déclin des grands jours, quand vers la voûte sainte
L'encens n'élève plus ses flots mystérieux,
Quand des flambeaux sacrés la flamme s'est éteinte,
Quand le temple est silencieux;

Toi, près du saint autel, que ton doux reflet dore,
Tu vois le jour, la nuit, s'écouler tour a tour,
Et seule tu n'as pas de déclin ni d'aurore,
Pour brûler et parler d'amour.

Aussi mon œil jaloux bien souvent te contemple,
Ma lampe; je voudrais partager ton bonheur,
Demeurer comme toi dans les parvis du temple,
Me consumer d'amour aux genoux du Seigneur.

Je voudrais, quand au ciel tremble la blanche étoile,
Quand le monde s'endort fatigué de plaisirs,
Des mystères sacrés soulevant le long voile,
Seule, au pied des autels, aimer, prier, gémir.

Mais pourquoi d'un vain rêve ainsi bercer mon âme?...
Pourquoi remplir mon cœur de ce trompeur émoi?...
Toi du moins que j'envie, ô douce et pure flamme,
Parle à mon Dieu, parle pour moi.

Dis-lui que son amour est ma joie et ma vie,
Son autel mon abri, son saint nom mon espoir,
Mon bonheur, ce banquet où sa voix me convie
A venir si souvent m'asseoir.

Dis-lui que dans l'exil ma pauvre âme soupire,
Et que rien de mortel ne saurait la charmer;
O ma lampe, dis-lui que mon cœur ne respire
Que pour lui plaire et pour l'aimer.

Sœur Marie-Aug. C..., *relig. Trinitaire.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

27. — Saint Jérôme, *avis et instructions*, précédés d'une préface de Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges; 1 v. grand in-16, chez Victor Palmé; — prix : 3 fr.

Cet ouvrage nous paraît destiné à un grand succès, autant par l'importance du sujet qu'il embrasse que par l'illustre origine d'où il émane. Tout le monde admire saint Jérôme, ce cœur ardent, cette grande âme qui fut un étonnement pour son époque, et qui est resté une admiration pour les âges futurs. Son nom est devenu légendaire dans les annales de la pénitence; son génie, sa vaste science, ont égalé sa foi. C'est donc une heureuse pensée d'avoir cherché à réunir les plus brillants rayons de cette vive et puissante lumière, d'avoir voulu mettre à la portée de tous, les trésors de sagesse et de vertu qui distinguèrent si éminemment cet homme extraordinaire.

« Je viens de parcourir vos nouveaux extraits de saint Jérôme, écrit à l'auteur l'archevêque de Bourges. Je ne louerai ni la beauté de la forme, ni le luxe typographique. Mais ce qui me frappe surtout dans votre livre, c'est d'une part le choix des extraits, et de l'autre l'opportunité de la publication. » On ne pouvait dire, en si peu de mots, ni mieux ni plus juste, et tout lecteur ratifiera ce précieux témoignage de Mgr de Bourges.

Le livre comprend trois parties. La première est intitulée : *Avis aux femmes chrétiennes*. Saint Jérôme s'y adresse à des femmes de son temps, épouses, veuves ou jeunes vierges, qui recouraient de toutes parts à son expérience, à sa charité, à son admirable piété, pour apprendre de lui à vivre de la vie qui édifie le monde et qu'un jour Dieu couronne. Or, depuis saint Jérôme rien n'est changé : la piété, les bonnes œuvres, la fuite du mal étaient et sont demeurées la base fondamentale de de notre religion, le principe de notre salut. Ce qu'il disait aux femmes de son époque convient aux nôtres ; et peut-être les nôtres ont-elles plus besoin encore d'invoquer cette grande lumière,

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

de suivre ce grand conducteur.

La deuxième partie, *Avis aux hommes chrétiens*, s'adresse au jeune homme, à l'époux, au père de famille, au vieillard, et cela, tantôt pour l'ensemble de la vie publique, tantôt pour l'exemple de la vie privée. C'est l'existence de l'homme passant tour à tour par les vicissitudes de la joie, de la douleur, du travail, aujourd'hui rayonnante, demain sombre et noire, maintenant pure et tranquille, tout à l'heure agitée, tourmentée comme une tempête. Que fallait-il du temps de saint Jérôme, au vieillard, au père, à l'époux, au jeune homme, pour traverser, avec grandeur, avec mérite, ce difficile pèlerinage de la terre au ciel? Ce qu'il faut au nôtre : force, patience, persévérance, vertus.

La troisième partie, *Instructions sur l'Ecriture sainte*, a plus particulièrement pour objet le domaine de la pensée et de l'intelligence. Ici saint Jérôme est docteur, prédicateur, guide et conseil. Il ne s'adresse pas spécialement à des femmes ou à des hommes, mais à tout le monde. Ce livre est donc un de ceux qui ont leur place toute faite dans une famille, dans une communauté comme chez toute personne qui vit seule.

28. — Les Sacrements *ou la grâce de l'Homme-Dieu*, conférences prêchées dans l'église métropolitaine de Besançon par M. l'abbé Besson, supérieur du collége Saint-François-Xavier; 2 vol. in-12 de x-402 et 420 p.; Paris, 1873, chez Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82; prix : 6 fr. les deux volumes.

Les conférences de M. l'abbé Besson n'ont plus besoin d'être recommandées; toute la France religieuse connaît maintenant l'éloquence chaleureuse et la science solide du conférencier de Besançon, qui poursuit depuis de nombreuses années déjà un cours d'instructions religieuses dont le plan se développe dans un ordre majestueux. Il a inauguré cet enseignement en 1863 et 1864, par ses conférences sur l'*Homme-Dieu*, qui étaient une réponse à la *Vie de Jésus*, de Renan; il l'a continué en 1865, en traitant de l'*œuvre de l'Homme-Dieu* ou de l'*Eglise; la loi de l'Homme-Dieu* ou *le Décalogue* a été prêché dans les trois carêmes suivants, en 1866, 1867 et 1868. Les quatre stations quadragésimales de 1869, 1870, 1871 et 1872 sont celles qui sont publiées dans les volumes dont nous nous occupons, et qui ont enseigné la doctrine de l'Église sur *la grâce de l'Homme-Dieu* ou *les Sacrements*. Cette année même, l'orateur sacré a complété son plan en traitant de *la Vie future* ou *la Gloire de l'Homme-Dieu*. Il nous serait impossible de donner ici une analyse même écourtée de ces belles et solides conférences : M. l'abbé Besson sait être neuf, tout en restant dans la rigueur de la doctrine, et les applications qu'il fait aux besoins de la société actuelle, les emprunts qu'il fait à la science pour rendre compte des plus sublimes mystères, augmentent encore l'intérêt de son enseignement, qui se recommande autant à l'étude du clergé qu'à l'attention des simples fidèles qui veulent connaître les raisons et les beautés de leur foi.

29. — Esprit du P. Faber, Extraits de ses œuvres classés méthodiquement et présentant un exposé de sa doctrine, suivis

de tables et précédée d'une introduction, par Léon Gautier; in-12 de XXXII-486 pages; Paris, 1873, chez Bray et Retaux; prix : 3 fr. 50 centimes.

Le P. Faber est l'un des maîtres de la vie spirituelle. Dieu l'a suscité de notre temps pour résumer, en quelque sorte, les enseignements des siècles passés et les adapter à notre époque, avec les aperçus nouveaux qu'amènent nécessairement les modifications sociales. Ses livres sont connus de toutes les personnes pieuses, mais non assez lus et surtout assez médités. Celui que M. Léon Gautier vient de nous donner avec une belle Introduction vient très-heureusement les compléter, en donnant comme la substance et le suc de toutes les œuvres de l'illustre converti de l'anglicanisme. L'*Esprit du P. Faber* est donné au moyen d'extraits classés sous ces douze titres : Dieu, la Création, l'Homme, l'Incarnation, la sainte Vierge et saint Joseph, de Bethléem à Nazareth, la Passion, l'Eucharistie, l'Eglise, la Vie chrétienne, la Mort, l'Eternité. Tous ces extraits forment autant de pages substantielles, qui peuvent fournir d'excellents sujets de méditation. Nous ne devons pas oublier de signaler la Table analytique de toutes les œuvres du P. Faber, qui termine le volume : cette Table, très-soignée et très-complète, fait passer en revue toutes ces œuvres, dont le volume vient de donner la substance. Les volumes précédemment publiés et celui-ci forment ainsi un tout complet, et comme l'encyclopédie de la doctrine catholique sur la vie spirituelle.

J. Ch.

Nous avons reçu les ouvrages suivants dont nous rendrons compte dans nos prochaines livraisons :

L'Orpheline des carrières de Jaumont, par A. de Lamothe; in-12, Paris, 1873, chez Ch. Blériot, quai des Grands-Augustins, 55; prix : 3 francs.

Le Taureau des Vosges, par le même; in-12, Paris, 1873, à la même librairie; prix : 2 fr. 50 centimes.

Mémoire d'un déporté *à la Guyane française*, par le même, 10e édition, in-18, Paris, 1869, à la même librairie; prix : 60 c.

La fille du banquier, scènes et mœurs de l'Espagne contemporaine, par A. de Lamothe; grand in-8 à 2 colonnes, édition illustrée; l'ouvrage aura 100 livraisons; il en paraît 2 par semaine; à la même librairie; prix de chaque livraison : 10 centimes.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

20 novembre 1873.

Sommaire. — Les parlements et la religion ; discours du roi d'Italie. — Le monument de Cavour. — Le 20 octobre à Rome : détails rétrospectifs; le comte Pianciani, le prince Odescalchi ; le collége romain. — Neuvaine à Saint-Martin. — L'amiral Tréhouart ; sa fin religieuse.

La vie parlementaire a repris presque partout son activité, en France, en Belgique, en Prusse, en Autriche, en Italie. Nous n'avons pas à nous occuper des questions politiques qui s'agitent dans ces différentes assemblées ; mais nous nous préoccupons des questions religieuses qui s'y débattent si souvent de nos jours. Il faut bien le dire, la plupart des parlements paraissent, dans leur majorité, hostiles à l'Eglise catholique. Nous avons pu louer, il y a huit jours, les rapports faits à l'Assemblée nationale de France sur plusieurs pétitions dans lesquelles la morale ne se trouve pas moins intéressée que la religion. Les simples discours du trône, en Prusse, en Autriche et en Italie, sont loin de donner une semblable satisfaction : en Prusse, on annonce de nouvelles lois contre l'Eglise, déjà persécutée avec tant de violence ; en Autriche, on parle de lois qui complètent celles par lesquelles on a prétendu remplacer le concordat, aboli sans l'accord des parties contractantes ; en Italie, l'on montre qu'on veut aller jusqu'au bout, en déclarant avec une impudente hypocrisie que tout ce qui s'est fait jusqu'ici, s'est fait dans l'intérêt de l'Eglise. En Prusse, au moins, nous savons que les députés catholiques, dont le nombre s'est augmenté dans les dernières élections, lutteront avec courage ; en Autriche, on est trop accoutumé à céder, pour qu'on puisse attendre une sérieuse résistance ; en Italie, les députés seront plutôt disposés à aller plus loin encore que le gouvernement.

C'est le triomphe du libéralisme.

Arrêtons-nous un moment au discours du roi d'Italie. Voici, entre autre choses, ce qu'a dit Victor-Emmanuel à l'ouverture

des Chambres de son royaume : « L'Italie a montré que Rome « a pu devenir la capitale du royaume d'Italie, sans aucun « amoindrissement de l'indépendance du Souverain-Pontife « dans l'exercice de ses fonctions spirituelles et dans ses rap- « ports avec le monde catholique. » Un peu plus loin : « Nous « ne permettrons pas qu'on porte atteinte à la loi et aux ins- « titutions nationales. »

C'est clair. Quand on ose dire, en face des spoliations dont le Saint-Père a été victime, au moment même où l'on expulse les religieux de leurs maisons, où l'on ferme les couvents, où l'on porte atteinte à la liberté d'enseignement, où l'on menace la Propagande, quand on ose dire que l'indépendance du Souverain-Pontife n'a souffert aucun amoindrissement dans l'exercice de ses fonctions et dans ses rapports avec le monde catholique, on montre bien que l'on osera tout faire contre cette indépendance, et on le déclare d'ailleurs en protestant qu'on ne permettra pas qu'il soit porté atteinte à la loi et aux institutions nationales, puisque ces institutions nationales sont précisément fondées sur la spoliation et l'asservissement de l'Eglise, et que la loi n'est que la légalisation de ces iniquités.

Quand on songe, d'ailleurs, à la persécution violente de l'Eglise en Allemagne, comment pourrait-on attendre autre chose que la persécution d'un gouvernement qui proclame les rapports les plus sympathiques entre ce pays et l'Italie ?

Nous ne savons que trop maintenant ce qu'on entend par la liberté religieuse dans ces pays où règne le libéralisme, et c'est là ce qu'on a gagné à mettre les droits avant les devoirs. En courant à l'indépendance, ce n'est pas à la liberté qu'on arrive, mais à la servitude, parce que l'on a une fausse notion de la liberté. Notre droit à la liberté dérive de nos devoirs ; la liberté est l'absence d'obstacle à l'accomplissement du devoir, ce n'est pas la licence de tout dire et de tout faire. Et c'est pourquoi les peuples les plus libres, sont ceux qui sont les plus fidèles au devoir, c'est-à-dire les peuples les plus moraux. Les autres n'ont que l'apparence de liberté qui s'appelle la licence; libres dans le mal, ils voient la liberté du bien se restreindre de plus en plus, et ils n'obtiennent cette liberté du mal qu'en sacrifiant,

pour garder l'ordre matériel et la jouissance de leurs plaisirs, les nobles et austères satisfactions de la vraie liberté.

ſ êtes qui ont été célébrées dans les premiers jours de ce mois en l'honneur du trop fameux comte Cavour sont un triste symptôme de cette décadence du sens moral qui mène à la servitude. On a élevé, à Turin, un monument en l'honneur de cet homme; n'était-ce pas ériger un monument à la duplicité? L'histoire est là, en effet : elle dit que Cavour a toujours poursuivi un but qu'il désavouait publiquement. Il a toujours voulu l'unité italienne et Rome pour capitale, en prétendant que, pour cela, il n'userait que des moyens moraux, et ces moyens moraux ont consisté dans la corruption de l'esprit public, dans le mensonge et dans l'hypocrisie. Cavour a poussé son roi, qui se laissait faire bien volontiers, à détrôner ses propres parents. Pendant qu'il protestait contre l'expédition de Garibaldi, il fournissait secrètement à ce flibustier les moyens de la faire : les documeuts authentiques sont là qui le prouvent. C'est lui qui a imaginé la formule : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, et les faits montrent que cette formule n'aboutit qu'à l'esclavage de l'Eglise dans l'Etat libéral et oppresseur des consciences.

Et c'est à Turin qu'on lui élève un monument, lui dont toutes la politique a eu pour but de déposséder Turin de sa couronne de capitale! Tant il est vrai que le libéralisme aveugle les multitudes, et leur fait voir le bien où est le mal, la liberté où est la servitude, la grandeur et la gloire où il n'y que bassesse et ignominie!

Le comte Cavour a été l'un des mauvais génies de l'empereur Napoléon III; Cavour et Napoléon III ont été les deux grands complices des iniquités qui se sont faites en Italie, et, par suite, de la grandeur de la Prusse et des malheurs de la France : Dieu les a frappés, tandis que leur Victime, le chef de l'Église, prisonnier au Vatican, règne encore dans deux cents millions de cœurs et excite l'admiration de tout ce qu'il y a de noble et ne généreux sur la terre. La force morale triomphe de la force de l'hypocrisie et de la violence : terribles leçons qui ne sont que d'hier, et qu'on ne devrait pas oublier!

Nous avons parlé de la triste journée du 20 octobre (1), qui a vu s'accomplir à Rome tant de spoliations, suivies déjà de beaucoup d'autres. Il faut revenir sur cette journée, pour en noter quelques incidents. C'est le comte Pianciani qui a été l'exécuteur des Jésuites, et ce comte Pianciani, neveu d'un Jésuite, élevé par les Jésuites, a porté lui-même l'habit ecclésiastique ! Aussi a-t-il eu soin, par un raffinement d'outrage et de cruauté hypocrite, d'envoyer à la maison professe du *Gesù* un homme dont la vue devait être plus douloureuse que tout autre aux Pères qu'il dépouillait. Cette homme est de la famille du pape Innocent XI, et son nom a pendant près de trois siècles répandu dans Rome l'éclat de toutes les vertus ecclésiastiques. M. le prince Baldassar Odescalchi, patricien-communard, ne craint pas de se présenter au *Gesù* pour y remplir l'office sacrilége. Là où expira en 1841 son oncle, le cardinal Charles Odescalchi, qui avait abandonné la pourpre pour revêtir le saint habit de la Compagnie, il vient violer cette chère mémoire, signifier la spoliation *légale*, et assister à l'inventaire *légal*.

M. le comte Pianciani avait raison : ce spectacle fut extrêmement douloureux au cœur des Pères qui, pourtant, ne pleurèrent pas sur eux-mêmes, mais sur ce malheureux prince qui plongeait sa pieuse mère Mme la princesse Odescalchi, née princesse Branicki, dans le chagrin le plus amer que puisse éprouver une chrétienne.

Dans la salle où se trouvaient réunis les Pères, le prince Baldassar essaya vainement de faire bonne contenance : il abandonna les manières du gentilhomme, posa en patriote farouche, mais sa voix était tremblante, son visage livide. Parfois il avait l'air hébété.

On rapporte que quand M. le prince Baldassar Odescalchi est sorti, il a rencontré, rangés dans les corridors, des gentilshommes romains qui étaient venus protester contre la suppression de leur congrégation dite des nobles. Cette vue l'a profondément humilié ; il a baissé la tête, feignant d'épousseter son gilet. Combien le calme des spoliés était préférable à la confusion de l'agent municipal !

(1) Et non 21, comme cela a été imprimé par erreur.

Au *Gesù* le souvenir de Charles Odeschalchi mort en odeur de sainteté vivra jusqu'à la fin ; il prendra place un jour, on l'espère, dans le calendrier ecclésiastique ; mais que sera le souvenir du prince Baldassar Odescalchi attaché au sacrilége du 20 octobre et des jours qui ont suivi?

L'un des épisodes les plus déplorables de cette triste journée du 30 octobre a été la prise de possession du Collége romain, car ce coup n'atteint pas seulement les membres de la Compagnie de Jésus; il frappe la catholicité tout entière, comme le remarque fort justement le *Journal de Florence.*

On sait en effet que ce célèbre collége avait été fondé et doté par les Souverains Pontifes pour l'instruction des jeunes clercs de toutes les parties du monde. C'est là que les élèves de tous les séminaires étrangers établis à Rome venaient puiser la science ecclésiastique des lèvres de savants maîtres, dont la réputation est européenne. En s'emparant du local où se tenaient les cours, le gouvernement italien a donc porté un grave préjudice aux intérêts de tous les étudiants ecclésiastiques réunis à Rome ; et c'est ce qui explique la triple protestation lue devant les délégués de la junte liquidatrice par le R. P. recteur du Collége romain, au nom des Pères de la Compagnie de Jésus, chargés officiellement par le Saint-Siége de présider aux cours ; par le R. P. recteur du collége anglais, au nom de tous les supérieurs des colléges étrangers, et par le révérendissime chanoine Petacci, au nom de Sa Sainteté qui ne cesse et ne cessera jamais de considérer le Collége romain comme une propriété pontificale.

Au moins est-on heureux de penser que la fermeture du Collége romain n'aura point par conséquence la clôture des cours qui s'y tenaient. Toutes les dispositions ont été prises pour que les élèves des colléges et séminaires étrangers puissent, comme par le passé, faires leurs études ecclésiastiques à Rome. Les jeunes séminaristes étrangers qui ont le désir si louable de venir puiser la science sacrée à sa source même peuvent donc prendre sans hésitaion la route de la Ville Eternelle.

La clôture de la neuvaine à saint Martin s'est faite dimanche dernier à Tours avec une grande solennité. Toute la matinée,

les messes se succédèrent sans interruption à la chapelle de Saint-Martin, que remplissait une foule de pèlerins sans cesse renouvelée.

Plusieurs diocèses avaient envoyé de nombreuses députations de pèlerins : entre autres ceux de Blois, de Nantes, de Poitiers et de Bourges.

A dix heures une messe aolennelle fut célébrée à la cathédrale par Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges. A une heure de l'après-midi une cérémonie plus imposante encore devait avoir lieu : la procession au tombeau de saint Martin. A deux heures le défilé n'était pas encore terminé et la procession se déploya sans interruption de la cathédrale à la chapelle de la rue Descartes. Pour qui connaît Tours, c'est assez dire que les pèlerins étaient nombreux.

Une immense estrade couverte de tapis et de tentures de velours rouge et or avait été dressée au pied de la tour, en face de la rue Descartes et à la jonction de deux autres rues. Les prélats y prirent place auprès de la châsse de saint Martin portée par quatre prêtres et au milieu d'un nombreux clergé.

Aussitôt les chants cessèrent et dans le plus profond silence les évêques élevèrent la voix pour bénir la foule.

Outre les archevêques de Tours et de Bourges, on remarquait les évêques de Nantes et d'Angers, dom Guéranger, abbé de Solesme, dom Bastide, prieur de l'abbaye de Ligugé.

Parmi toutes les bannières, une surtout, toute noire et surmontée d'un long crêpe, attirait les regards. C'était la bannière de la ville de Metz. Portée au milieu de cette grande manifestation religieuse, elle semblait attester une fois de plus que ces deux mots : Religion, Patrie, sont inséparables. Plusieurs bouquets lui furent jetés.

Après un éloquent panégyrique par le P. Roux, le salut fut donné par dom Guéranger, et ce n'est qu'à six heures que la foule se dispersa aussi paisiblement qu'elle était venue.

La mort vient de frapper deux de nos illustrations maritimes : le vice-amiral Cécille et l'amiral Tréhouart. Les obsèques de l'amiral, le dernier survivant des amiraux de France, ont été faites

aux Invalides, lundi dernier, avec une grande solennité. Nous sommes heureux de pouvoir donner les plus consolants détails sur la mort de l'illustre marin. L'amiral Tréhouart est mort dans les sentiments de la foi chrétienne. Il s'était, comme on sait, retiré à Arcachon, où il est mort. Là, il fit la connaissance d'un ecclésiastique avec qui les entretiens tombèrent naturellement sur la religion. Le brave marin ne s'était jamais occupé de cette question. Il fut frappé des beautés et des grandeurs de la foi, aussitôt qu'il les connut. Il était si ignorant à cet égard, qu'il fallut lui faire le catéchisme comme à un enfant ; mais quelle ferveur et quelle joie lorsqu'il participa au banquet eucharistique ! Il était plus heureux alors que dans ses plus glorieux faits d'armes. Ainsi est mort, consolé par la religion, le brave amiral qui avait assisté aux derniers combats du premier empire, et qui avait été nommé lieutenant de vaisseau après la bataille de Navarin, en 1828. Capitaine de vaisseau en 1843, contre-amiral en 1846, vice-amiral en 1851, il était amiral depuis le 20 février 1867, et il était né le 27 avril 1798.

J. Chantrel.

Nous commencerons, dans notre prochaine livraison, une *nouvelle* du même genre que celle qui vient d'être terminée dans le dernier numéro. Nous informons nos lecteurs que celle-ci, intitulée *l'Église et l'Usine*, se trouve actuellement en vente en un volume à la librairie CUROT, rue Saint-Sulpice, 22, à Paris, où l'on peut se le procurer au prix de un franc. L'administration des *Annales catholiques* se chargera de l'adresser à ceux qui en feront la demande par lettre affranchie.

UN PETIT SÉMINAIRE.

Nous venons d'assister à une fête dont l'intérêt, tout local en apparence, nous semble avoir une portée plus générale; nous oserions dire qu'il y avait là un événement digne d'entrer dans l'histoire ecclésiastique, parce qu'il montrait comment l'Église de France, ruinée par la Révolution, à demi étouffée par l'Empire, était peu à peu sortie de ce tombeau dans laquelle on avait cru la plonger pour toujours, et avait recommencé cette vie puissante qui reste, au milieu des épouvantes et des effarements actuels, la meilleure, la plus certaine, la sûre espérance de l'avenir.

C'était lundi dernier, 17 novembre; le petit séminaire de Noyon, au diocèse de Beauvais, célébrait, en même temps que la fête de la Présentation, sa fête patronale, le cinquantième anniversaire de sa fondation. Mgr Gignoux, cet aimable et vénérable prélat, dont nous avons raconté dernièrement le cinquantenaire sacerdotal, présidait à cette fête, et l'on peut bien dire qu'ayant été à la peine, il convenait qu'il fût à la joie, car, depuis cinquante ans, il est peu de jours où ce petit séminaire n'ait préoccupé sa pensée, excité sa sollicitude. Le prêtre officiant était le dernier survivant des premiers professeurs de l'établissement.

Veut-on savoir comment on fondait un petit séminaire, en 1823, à cette époque où l'on venait de rétablir un certain nombre de diocèses, mais où presque tout manquait encore, les hommes et l'argent?

Ce prêtre venait d'achever sa philosophie dans un collége (1). L'abbé Delettre, mort depuis vicaire général de Beauvais, le rencontre :

— Voulez-vous venir avec moi? lui dit-il.

— Où, Monsieur, et pourquoi faire?

— Monseigneur vient de me nommer supérieur du petit séminaire de Noyon; voulez-vous être un de mes professeurs?

Et comme le jeune philosophe de dix-huit ans semblait hésiter :

(1) M. l'abbé Lepriez, aujourd'hui aumônier de l'hôpital de Chantilly.

— J'ai des ressources, lui dit en souriant le nouveau supérieur ; voyez, j'ai mille francs dans ce sac.

Et il montrait avec un certain orgueil le sac de mille francs qu'il tenait à la main.

— J'ai déjà deux autres professeurs, peut-être un troisième, qui est malade, mais que nous espérons voir se guérir ; nous pouvons commencer (1).

L'on commença en effet. Dans quelles conditions? Il y avait un supérieur, quatre professeurs, cinq ou six élèves ; mais, pour séminaire, on n'avait que les bâtiments en ruine d'un ancien dépôt de mendicité. Pas de meubles, pas de lits, pas de réfectoire, pas de salle d'étude, pas de classes, pas de chapelle ; il n'y avait que le sac de mille francs.

On se mit à l'œuvre ; élèves et professeurs défoncèrent les cloisons en plâtre qui les gênaient, arrangèrent quelques pièces, se firent des bancs avec les vieilles poutres, des tables avec les planches plus ou moins pourries que fournissaient les ruines. Pour chandeliers, l'on avait quelques bouteilles à encre : pendant plusieurs jours, on n'eut pas même de sel. Un jour une dame s'aperçut de la chose, et envoya tout de suite un bon nombre de kilogrammes de la précieuse denrée : ce fut une richesse et un raffinement de bonne chère.

On ne pouvait pourtant compter que les mille francs se renouvelleraient comme l'huile de la veuve de Sarepta, et l'on résolut de faire appel à la charité, à la générosité noyonnaise. Pour comble de malheur, une quête avait été récemment faite pour la cathédrale de Noyon, qui avait bien besoin aussi de restauration, et cette quête avait produit six mille francs, somme certainement considérable pour une si petite ville. N'importe, on fit l'appel, et la petite ville, qui aimait déjà sont séminaire, et qui est généreuse parce qu'elle est chrétienne, la petite ville donna encore dix mille francs.

C'était la prospérité. On vécut avec cela, et au moyen de cer, taines industries, dont une avait été imaginée par une dame- dont le nom mérite d'être cité ici, parce qu'elle peut être con-

(1) Ces autres fondateurs du petit séminaire de Noyon étaient M. Deblois, mort curé-archiprêtre de Clermont, un frère de M. l'abbé Delettre, et M. Levasseur, mort aumônier de l'hôpital de Chantilly.

sidérée comme l'une des grandes bienfaitrices du petit séminaire. Mme Martine avait donc imaginé de donner chaque jour à dîner aux professeurs : un seul restait avec les élèves, les autres dînaient chez la généreuse dame, c'était autant d'économisé sur les dépenses.

Un jour, le vicaire général apporte un ciboire d'argent ; on en manquait. Mais la caisse diocésaine était bien pauvre aussi :

— Je ne le donne pas, dit-il, il faut l'acheter.

— Sans doute, réplique M. Delettre.

Et, menant le vicaire général à travers les décombres, il lui montre les travaux exécutés par les professeurs :

— Nous paierons le ciboire, dit-il, mais l'évêché nous indemnisera pour ces travaux.

— Si vous le prenez comme cela, gardez le ciboire et n'en parlons plus.

Ces hommes de Dieu accomplissaient ainsi, avec une souriante simplicité, ces grandes œuvres pour lesquelles, dans un autre monde, on demande des centaines de mille francs.

On arriva à la fin de la première année scolaire : il y avait alors quarante-quatre élèves ; plus tard le chiffre de deux cents fut souvent dépassé. Le supérieur rassemble ses professeurs, et, leur remettant quelque argent pour passer leur vacances :

— Il ne me reste plus un sou, leur dit-il ; mais nous n'avons pas un sou de dette.

Le petit séminaire de Noyon était fondé.

Voilà comment Mgr Gignoux l'avait vu dans la première année de son sacerdoce ; lundi dernier, il le contemplait prospère et brillant, et s'engageant dans une nouvelle ère de prospérité marquée par des constructions qui vont laisser presque un palais, là où les premiers maîtres et les premiers élèves n'avaient vu que des ruines.

N'oublions pas qu'à cette belle fête assistait aussi M. Boyeldieu, l'un de ces vénérables vétérans du sanctuaire que Dieu nous garde pour nous rappeler les antiques vertus du clergé français. M. Boyeldieu était déjà principal du collége de Compiègne sous la Restauration ; en 1829, il avait versé dans le petit séminaire de Noyon un grand nombre de ses élèves ; plus tard, il fut lui-même supérieur de cette maison pendant plu-

sieurs années; on était heureux de le voir à côté de ce supérieur plus jeune, qui, en quelques années, s'est acquis l'estime de toute la ville, l'amour de ses élèves, et qui préside avec autant de calme que d'intellignce aux développements nouveaux de ce bel établissement.

Que nos lecteurs nous pardonnent, si les détails de ce récit leur paraissent longs; nous écrivons ici plus avec notre cœur qu'avec notre mémoire : en parlant du petit séminaire de Noyon, de l'évêque de Beauvais, de ces fondateurs, nous parlons d'un père, de maîtres vénérés. Nous reprochera-t-on de nous abandonner un moment au charme de ces délicieux souvenirs? Que ceux qui n'éprouveraient pas le même charme en revenant sur les jours de leur enfance et de leur jeunesse nous critiquent s'ils le veulent, nous aurons pour nous tous les autres, et ces autres ne sont-ils pas tous nos lecteurs? Combien de diocèses dans lesquels les commencements ont été aussi pénibles et aussi joyeux! Ainsi s'est relevée la France après la terrible tourmente de 1789 et après les désastres de 1814 et de 1815; nous qui venons d'assister à d'autres désastres et qui devons peut-être subir de plus terribles tourmentes, nous ne pouvons que puiser courage et confiance dans le spectacle du passé. Tout paraissait perdu, alors, et tout a repris une vie féconde. Ce prêtre inconnu, qui fondait une maison d'éducation avec un sac de mille francs et trois ou quatre jeunes gens sans expérience, mais pleins de zèle, a suscité des milliers de dévouements; de cette maison, peu à peu restaurée, sont sortis des prêtres, des professeurs, des magistrats, des administrateurs, de vaillants défenseurs du pays, parmi lesquels nous pourrions citer un général, des ingénieurs civils, des architectes, des missionnaires, ces grands architectes de chrétientés nouvelles, et ainsi, de cette petite ville picarde s'est répandu dans tous les rangs de la société, comme un fleuve de vie chrétienne, de science, de zèle et de vertu. Telles sont les œuvres de notre foi, telle est l'indestructible vie de la sainte Eglise notre mère, tels sont les gages qui nous donnent une invincible confiance.

J. CHANTREL.

Nous avons récemment dit un mot du cinquantenaire sacerdotal de Mgr l'évêque de Beauvais; qu'on nous permette de reproduire ici les vers qui lui ont été adressés par M. l'abbé Rogeau, archiprêtre de Noyon, et l'un des cinq à six premiers élèves du petit séminaire dont nous venons de parler.

LE PRINTEMPS.

Les noces d'or sont une fête
Où chacun aspire à son tour;
Mais je dis, sans être prophète,
Que tous ne verront pas ce jour.
C'est pour nous la fête d'un père
Aussi tendre, après cinquante ans,
Qu'au premier jour de sa carrière,
Qu'aux plus beaux jours de son printemps.

Dans sa vie, à nos yeux si pure,
Nous trouvons la saison des fleurs,
L'été, sa brillante parure,
Et l'automne aux riches couleurs;
Mais pas d'hiver; car sa vieillesse
Conserve sous les cheveux blancs
Toute l'ardeur de la jeunesse,
Toutes les grâces du printemps.

Le printemps, c'était l'auréole
Qui rayonnait autour de lui
Tous se formaient à son école,
Mais tous ne sont plus aujourd'hui!....
Le Supérieur était l'oracle;
Pour lui ce fut un heureux temps :
C'était pieux comme un cénacle,
Et pur comme un jour de printemps.

Le printemps, c'était pour notre âme
Sa douceur, ses soins assidus,
Sa parole toute de flamme,
Et le parfum de ses vertus.
C'était, de ses jeunes années,
Les jours si gais et si charmants...
Et ces fleurs ne sont pas fanées;
Il est toujours dans son printemps.

L'ÉTÉ.

Vous souvient-il du vieux Grand-Séminaire,
Où tout était si noir, mais si charmant?
Des grands devoirs c'était l'école austère,
Nos maîtres seuls en étaient l'ornement.
C'est là qu'un jour Dieu, dans sa providence,
Voulut d'honneurs couronner la vertu :

Regrets pour *lui*, pour nous bonheur immense!
Heureux clergé, dis-moi, t'en souviens-tu?

Voici l'été, ses clartés, ses orages,
Ses soleils d'or et ses lourdes splendeurs ;
Des dignités ce sont bien les images :
Les grands fardeaux sont pour les grands honneurs.
Il fut prélat sans cesser d'être père ;
Plus il est grand, plus il croît en vertu,
Plus il se donne à sa famille entière ;
Heureux clergé, dis-moi, t'en souviens-tu ?

Combien de fois des villes, des villages,
Nous l'avons vu reprendre le chemin !
Que de bienfaits dans ses fréquents voyages
Nous avons vus s'échapper de sa main !
Combien de fois, dans chaque presbytère,
Il consola, par sa douce vertu,
Tous les ennuis de notre ministère!
Heureux clergé, dis-moi, t'en souviens-tu?

Son cœur à tous prodigue sa tendresse,
De tous les siens il rêve le bonheur ;
Ce qu'il chérit surtout, c'est la jeunesse
Qui se destine au culte du Seigneur.
Quatre palais qu'il éleva lui-même,
Asiles sûrs où grandit la vertu,
Sont les fleurons de son beau diadème.
Heureux clergé, dis-moi, t'en souviens-tu ?

L'AUTOMNE.

Je vois venir, mais sans tristesse,
L'automne avec ses gerbes d'or ;
Du laboureur c'est la richesse,
C'est son repos, c'est son trésor.
Nos gerbes d'or sont ta couronne
Et les vertus de tes enfants,
Père, ce sont des fruits d'automne,
Amassés pendant cinquante ans.

Après cette vaste carrière,
Tu peux te reposer en paix ;
C'est pour te reposer, cher Père,
Que l'on te construit un palais.
Mais tu veux travailler encore,
Et, malgré tes pas chancelants,
Pour le zèle qui te dévore,
C'est peu, trop peu de cinquante ans.

Comme le Pontife suprême,
Tu veux mourir en combattant.
Toujours prodigue de toi-même,
Toujours jeune, toujours ardent,

Comme lui, tu verras, j'espère,
Briller des jours plus florissants,
Comme lui tu vivras, cher Père,
Au-delà de ces cinquante ans.

A l'Église, à son Chef suprême,
Ciel, donnez encore d'heureux jours.
Rendez à la France elle-même,
Le rang qu'elle occupa toujours.
Donnez à ce bien-aimé Père,
Nombreux étés, nombreux printemps,
Point d'hiver ; mais santé prospère,
Encor s'il se peut cinquante ans.

Lundi dernier aussi, la poésie a trouvé sa place, et l'on a applaudi de bien bon cœur ces vers lus par un jeune rhétoricien et adressés à Mgr l'évêque de Beauvais :

LA CINQUANTAINE.

Si Dieu leur eût donné l'aile de l'alouette,
Ah ! comme vos enfants auraient pris leur essor
Vers l'heureuse cité, berceau de Jeanne Hachette,
Où tout un peuple, hier, fêtait vos noces d'or !
Mais ne nous plaignons pas : la douce Providence
En vous guidant vers nous a calmé nos tourments,
Et Noyon, à son tour, fier de votre présence,
Chante vos cinquante ans !

Un jour, du beau pays qu'arrose la Gironde,
S'éloignait un lévite au cœur modeste et doux (1).
Il laissait sa famille, il renonçait au monde,
Et la voix d'un Pasteur l'appelait parmi nous (2).
Mais à peine était il entré dans la carrière
Il avait la prudence acquise aux cheveux blancs.
De la milice sainte il fut nommé le Père...
Et voilà cinquante ans !

Longtemps aux jeunes clercs ouvrant le sanctuaire,
Il montra le sentier où tous ils ont marché ;
Plus tard, la main de Dieu le prit au séminaire,
Et, sans aller bien loin, le mit à l'évêché.
Le choix qui lui donnait l'autorité suprême
Comblait les plus chers vœux de ses nombreux enfants.
Le pouvoir grandissait, l'amour resta le même
Durant ces cinquante ans.

Un champ plus vaste alors s'ouvrit à votre zèle,
Et la vaste cité comme l'humble hameau
Vous vit poursuivre au loin la brebis infidèle,
Afin de ne former qu'un pasteur, qu'un troupeau !

(1) Mgr Gignoux est né à Bordeaux.
(2) Mgr de Lesquen, premier évêque de Beauvais après le rétablissement du siége.

Objet de tant d'amour, votre famille espère
Si Dieu daigne exaucer nos cœurs reconnaissants
Pour votre épiscopat fêter l'anniversaire
Aussi de cinquante ans.

Mais parmi vos brebis votre aimable tendresse
Chérissait, entre tous, les timides agneaux.
Beauvais (1) et Saint-Lucien (2), conviant la jeunesse,
Offraient pour l'abriter, les palais les plus beaux ;
Noyon, le vieux Noyon, malgré son indigence,
Avait sa part aussi dans vos soins bienveillants :
Prêtre, en venant ici, vous vîtes sa naissance...
Voyez ses cinquante ans!

Combien, à ce travail vouant leur existence,
Ont ici dépensé leurs forces, leurs talents!
Plusieurs ont, près de Dieu, reçu leur récompense ;
Notre amour suit partout les nombreux survivants.
Voyez autour de vous dans leur verte vieillesse,
De l'éducation ces nobles vétérans ;
Ils sont tous revenus, le cœur plein d'allégresse,
Fêter nos cinquante ans.

Mais leur peine du moins n'a pas été trompée,
Et de riches moissons ont payé leurs labeurs.
Prêtres de Dieu, soldats, par la plume ou l'épée,
Magistrats, médecins, commerçants, laboureurs,
Tous ils ont conservé la foi de leur enfance,
Et leur cœur reste ouvert aux nobles sentiments ;
Noyon montre sans crainte à l'Eglise, à la France.
Ces fruits de cinquante ans.

Ils revoient leurs vieux murs, leurs coins et leurs mystères,
Un beau palais pourtant tout près vient de surgir ;
Mais le nouveau venu rougit de ses vieux frères,
Et ceux-ci, de dépit, demandent à périr.
A d'autres, à leur tour, ils cèderont la place :
Ce sont là, Monseigneur, vos vœux les plus ardents,
Puissions-nous tous encore en voir la dédicace,
Mais... avant cinquante ans.

LE JURA BERNOIS (3)

La contrée connue aujourd'hui sous le nom de *Jura bernois*, et qui a fait partie de l'ancienne Rauracie, formait, avant la

(1) Le grand séminaire, récemment construit dans de vastes proportions.

(2) Petit séminaire près de Beauvais, dont la construction est due en grande partie à Mgr Gignoux.

(3) Extrait de la *Revue du Monde catholique*. Cet extrait expose la suite des faits qui ont amené la persécution actuelle ; l'auteur anonyme, nous pouvons le dire, est un des hommes les mieux placés pour faire cet exposé (N. des *Annales*).

Révolution, un petit Etat dépendant de l'empire d'Allemagne et qu'on appelait la *Principauté de Porrentruy* ou l'*Évêché de Bâle*, avec l'évêque de Bâle pour souverain. Envahie, en 1792, par les troupes de la République française, qui obligèrent le prince-évêque de prendre la fuite, elle se constitua d'abord en république à l'ombre de sa puissante voisine, lui fut bientôt après réunie sous le nom de département du *Mont-Terrible*, et enfin, son étendue ne se trouvant pas en rapport avec celle des autres départements, devint une simple sous-préfecture du département du Haut-Rhin. Après avoir partagé pendant plus de vingt ans toutes les vicissitudes de la France, elle en fut détachée après la chute de Napoléon I[er], à l'époque de la première invasion, et, malgré les désirs contraires qu'elle avait manifestés, elle fut cédée par le congrès de Vienne au canton de Berne (1), sauf quelques portions de territoire données au canton de Bâle et de Neufchâtel.

Ce fut pour elle, au point de vue religieux surtout, le plus grand des malheurs. Ses anciens princes-évêques, auxquels les protestants mêmes ont rendu ce témoignage que *leur gouvernement avait été, en général, paternel et doux*, s'étaient particulièrement appliqués à y rendre la religion florissante, et leurs soins avaient été couronnés d'un tel succès, qu'un voyageur français, M. Raoul-Rochette, qui la parcourait quelque temps après sa réunion au canton de Berne, pouvait dire en décrivant sa situation sous ce rapport : « La Révolution française a passé « sur ce petit pays sans y laisser de trace. » Hélas ! il n'en dirait pas autant de la domination bernoise et radicale.

Il est vrai que, en réunissant les catholiques de l'ancien Evêché à un canton tout protestant dans lequel ils ne devaient former qu'une très-faible minorité, le congrès de Vienne avait compris la nécessité de faire des réserves et d'exiger des garanties pour la sauvegarde de ses droits tant religieux que civils et politiques. Dans sa déclaration du 20 mars 1815, il s'exprimait ainsi (art. 4):

« Les habitants de l'Evêché de Bâle et ceux de Bienne réunis « aux cantons de Berne et Bâle jouiront à tous égards, sans

(1) Pour l'intelligence de quelques passages de l'écrit qu'on va lire, il faut savoir que le canton de Berne a un ours pour armoiries, de sorte qu'il est assez souvent personnifié, ainsi que son gouvernement, dans cet animal.

« différence de religion (QUI SERA CONSERVÉE DANS L'ÉTAT PRÉ-
« SENT), des mêmes droits politiques et civils dont jouissent et « pourront jouir les habitants des anciennes parties des dits « cantons.....

« Les actes respectifs de réunion seront dressés, conformé-« ment aux principes ci-dessus énoncés, par des commissions « composées d'un nombre égal de députés de chaque partie « intéressée.....

« Les dits actes seront garantis par la Confédération suisse.

« En cas que l'Évêché de Bâle dût être conservé, le canton « de Berne fournira, dans la proportion des autres pays, qui à « l'avenir seront sous la direction spirituelle de l'Evêque, les « sommes nécessaires à l'entretien de ce prélat, de son chapi-« tre et de son séminaire. »

Les principes posés par le congrès passèrent presque textuellement, avec quelques applications particulières, dans l'*Acte de réunion* arrêté à Bienne en novembre 1815, entre les plénipotentiaires du gouvernement de Berne et les délégués de l'Evêché de Bâle nommés par le canton directeur de Zurich. La garantie exigée par le congrès fut donnée à ce traité par la Confédération suisse quelques mois plus tard, en mai 1816. Depuis, les droits de l'Église catholique ont encore été expressément garantis par les constitutions cantonales de 1831 et 1846, et par la constitution fédérale de 1848.

Malgré ces garanties, que reste-t-il aujourd'hui de ces droits? qu'y a-t-il encore debout des traités qui les consacrent ?

RIEN, ABSOLUMENT RIEN !

C'est incroyable ; mais c'est vrai à la lettre et dans toute la rigueur de l'expression.

L'histoire du Jura catholique, depuis sa réunion au canton de Berne, n'est guère que l'histoire de la violation progressive, par le gouvernement bernois, de toutes les conditions religieuses auxquelles cette réunion avait eu lieu.

A la vérité, ce gouvernement montra d'abord de la bienveillance envers les catholiques ; mais ces bonnes dispositions durèrent peu. Il laissa même bientôt entrevoir clairement le dessein de les protestantiser : il ne devait y avoir qu'une religion dans le canton.

Le mouvement de 1830 ayant remplacé au gouvernement les patriciens par les libéraux, appelés un peu plus tard radi-

caux, ce fut bien pis encore. D'empiétement en empiétement, de violence en violence, le gouvernement bernois en est venu à établir dans le Jura catholique une situation religieuse intolérable et diamétralement opposée aux traités, un césaro-papisme complet et absolu.

Ainsi, pour ne parler maintenant que de ses derniers actes en ce genre, l'*Acte de réunion* porte (art. 1er) :

« La religion catholique, apostolique et romaine est garantie « pour être maintenue dans l'état présent et librement exercée « comme culte public dans les communes de l'Evêché de Bâle « où elle se trouve actuellement établie. L'évêque diocésain et « les curés jouiront sans entraves de la plénitude de leur juri- « diction spirituelle d'après les rapports établis par le droit « public entre l'autorité politique et l'autorité religieuse ; ils « rempliront de même sans empêchement les fonctions de leur « ministère, notamment celles de l'évêque dans ses visites pas- « torales, et tous les catholiques les actes de leur religion. »

Le 19 novembre 1872, la conférence diocésaine, assemblée qui se compose des délégués des cantons dont le territoire est compris dans la circonscription du diocèse de Bâle, et qui se réunit à Soleure, trouvait bon de décréter, et, le 26 du même mois, elle signifiait à l'évêque, Mgr Lachat, ce qui suit :

« Attendu que l'évêque de Bâle, contrairement à la défense « portée le 18 août 1870 par la conférence diocésaine, a pro- « mulgué et maintient le dogme de l'infaillibilité papale : « dogme qui viole les prérogatives du diocèse, les droits des « gouvernements et change fondamentalement la constitution « de l'Eglise ;

« Attendu que, par cette promulgation, il a violé le serment « qu'il a prêté sur l'Evangile le 30 novembre 1863, *jurant « obéissance aux cantons, et promettant de ne prendre part « hors de la Suisse à aucun projet et de n'entretenir aucune « intelligence ni aucune relation suspecte qui pourraient trou- « bler la paix publique ;*

« Attendu qu'il a effectivement troublé la paix publique, soit « en déposant ou en excommuniant de sa propre autorité et « contre le droit des curés qui combattaient l'infaillibilité pa- « pale, soit en refusant de ratifier les nominations faites par « les paroisses, et qu'il méconnaît dans ses écrits du 4 et du « 9 novembre les principes de la législation des Etats sur ce « dernier point de la discipline ;

« Attendu qu'il a établi et maintient un séminaire, de sa

« seule autorité, sans la coopération des Etats et contrairement « au concordat du 26 mars et à la bulle du 7 mai 1828 ;

« Attendu qu'il ne s'est point soumis à la demande que le « vorort diocésain lui a faite en 1865 et en 1867, au nom des « cantons, d'abaisser la taxe des dispenses dans de justes pro- « portions, mais qu'il continue contre sa promesse d'en faire « un commerce indigne, comme on le voit par une lettre du « chancelier Duret au curé de Starrkirch ;

« A l'unanimité :

« I. Les cantons ne reconnaissent pas le décret porté le « 18 juillet 1870 par le concile du Vatican sur l'infaillibilité « papale, et ne lui accordent aucune autorité légale.

« II. Ils refusent le droit et défendent à l'évêque de frapper « de censures les curés qui combattent le dogme de l'infaillibi- « lité papale.

« III. Ils refusent le droit et défendent à l'évêque de dépo- « ser les curés sans le concours et le consentement des auto- « rités cantonales.

« IV. L'évêque est sommé de répondre dans le délai de trois « semaines, par l'entremise du vorort diocésain, sur les faits « qui lui sont reprochés dans les considérants de ce décret.

« V. L'évêque est sommé de retirer pareillement dans le « délai de trois semaines, sans réserves ni conditions, la peine « de suspense et d'excommunication contre les curés Egli et « Gschwind.

« VI. Il est invité de déposer le chancelier Duret. »

Les délégués qui assistaient à la séance où fut porté ce beau décret étaient ceux des gouvernements de Soleure, Berne, Argovie, Thurgovie et Bâle-Campagne. Les gouvernements catholiques et conservateurs de Lucerne et de Zoug, sachant de quoi il s'agissait, n'avaient pas voulu s'y faire représenter.

Mgr Lachat ayant refusé, comme il le devait, d'obtempérer à ces sommations aussi injustes qu'insolentes, la conférence, par un nouveau décret en date du 29 janvier 1873, déclara que *l'approbation accordée le* 30 *novembre* 1863 *à sa nomination au siége épiscopal du diocèse de Bâle était retirée*, et qu'ainsi *le siége de l'évêché était vacant ;* interdit à ce prélat l'exercice de ses fonctions épiscopales, et invita le chapitre à nommer dans la quinzaine *un administrateur, ad interim, du diocèse qui agréât aux gouvernements.*

Tous les gouvernements radicaux approuvèrent et ratifièrent ces mesures. Celui de Berne en particulier, par une circulaire aux préfets, en date du 1er février suivant, remise officiellement à tous les ecclésiastiques catholiques du canton, *somma* ces derniers, sous les menaces les plus graves, « de rompre, « dès ce moment, toute espèce de relations quelconques avec « Mgr l'évêque Eugène Lachat concernant les affaires du « culte, » et *leur interdit notamment* « d'exécuter à l'avenir « aucun ordre, commandement ou mesure émanant de lui. » Par une seconde circulaire du 18 février, il leur défendait spécialement de lire en chaire son mandement de carême.

Se soumettre à de pareils ordres eût été trahir l'Eglise. Aussi tout le clergé catholique du Jura, sans aucune exception, protesta-t-il auprès du gouvernement contre ces injonctions, ainsi que contre la déposition de son évêque, comme violant les lois de l'Eglise et introduisant le schisme. Le conseil exécutif répondit à ses réclamations par l'arrêté suivant :

« I. La demande sera immédiatement formulée auprès de « la cour d'appel et de cassation pour la révocation de tous les « curés remplissant des fonctions spirituelles dans le canton de « Berne et qui ont signé la protestation précitée.

« II. Jusqu'à la décision de la cour d'appel, les curés dont « il s'agit sont tous suspendus dans l'exercice de leurs fonc- « tions publiques (1).

(1) D'après la législation bernoise, le gouvernement n'a pas le droit de révoquer ou de destituer lui-même les fonctionnaires de l'Etat, parmi lesquels il trouve bon depuis quelque temps de ranger complétement les curés : il ne peut que les suspendre *dans* leurs fonctions, comme il s'exprime en son français de Berne, et les traduire devant la cour d'appel, qui est l'autorité compétente pour prononcer cette révocation ou destitution. Cela toutefois ne l'a pas empêché de destituer ou d'expulser immédiatement, sans forme de procès, un professeur du collége de Delémont, M. l'abbé Borne, par la seule raison qu'il avait signé la protestation du clergé.

Il est avec *la loi* des accommodements.

On trouve aussi moyen, au besoin, de faire dire à la loi des choses auxquelles elle n'a jamais pensé. C'est ce qui a lieu, comme il a été prouvé jusqu'à l'évidence, à l'égard de la loi même dont je viens de parler, sur laquelle s'appuient le gouvernement et la cour d'appel pour suspendre et destituer les curés.

Voyez sur ce point, comme sur plusieurs autres qui n'ont pu être traités, ou ne l'ont été qu'incidemment dans cet écrit : *Mémoire de l'abbé H.-J. Crelier, ancien curé de Rebeuvelier, à la cour d'appel et de cassation du canton de Berne, en réponse au Mémoire adressé par le conseil exécutif du même canton à la haute cour pour lui proposer sa révocation ;* in-8, Porrentruy, 1872. *Recours* du même *au grand conseil du canton de Berne contre la sentence de révocation dont, sur la proposition du conseil exécutif, il a été frappé par la cour d'appel*

. . . .

« IV. La direction des cultes est invitée à soumettre le plus « tôt possible des propositions touchant le remplacement des « curés dans leurs fonctions civiles et religieuses. »

Le lendemain de cet arrêté, le conseil exécutif, qui ne se dissimulait pas le mécontentement et l'indignation qu'allaient infailliblement soulever dans le Jura catholique des mesures si odieuses, décrétait éventuellement l'occupation militaire de ce malheureux pays, nommait le commandant du corps d'occupation, ainsi que le commissaire civil qui devait lui être adjoint, et faisait tous les autres préparatifs de l'expédition. La prudence que les catholiques ont eu soin de joindre au courage et à la fermeté lui a ôté tout prétexte de mettre ce décret à exécution.

(*La fin au prochain numéro.*)

DOM CALMET.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Il y a trois grandes choses dans ce monde; un homme, un livre, une institution. En dehors de cela, il est bien des questions qui agitent l'humanité, qui la passionnent et la divisent; mais, lorsqu'on ramène le mouvement des siècles à son principe ou à son terme, l'on voit clairement qu'au fond tout se réduit à prendre parti pour ou contre les trois choses que je viens de dire. C'est autour d'elles que, individus et peuples, tout gravite de plein gré ou forcément. Quoi que l'on fasse, il est une figure qui se dresse au sommet des âges comme un signe de contradiction entre la foi et l'incrédulité. Qu'on le veuille ou non, il est un livre auquel tous viennent toucher, soit pour y déposer le baiser de l'amour, soit pour en déchirer quelque feuillet. Et enfin l'on a beau vouloir se faire illusion à soi-même, il est une institution à l'égard de laquelle nul ne reste indifférent; car chacun y rattache dans un sens ou dans l'autre,

(Porr. 1873); *Mémoire de défense adressé à la cour d'appel et de cassation du canton de Berne par les soixante-dix-neuf curés du Jura dans l'instance en révocation poursuivie à leur encontre par le haut gouvernement de Berne;* (Porr. 1875); *Mémoire de défense par les soixante-neuf curés du Jura*, Porr. 1873.

l'intérêt capital de sa vie et sa destinée suprême. Et cela n'a rien d'étonnant, car cet homme, c'est l'Homme-Dieu ; ce livre, c'est le livre de Dieu ; cette institution, c'est la société de Dieu. Jésus-Christ, la Bible et l'Eglise, voilà les trois plus hautes réalités d'ici-bas ; et la valeur de nos croyances comme le mérite de nos actes se mesurent à la distance qui nous en sépare et à la force des liens qui nous y rattachent.

Le dix-huitième siècle allait se terminer par une attaque générale contre la religion, son divin fondateur, ses documents sacrés, sa constitution sociale. L'Ecriture sainte, en particulier, devait être le point de mire d'une opposition qui, partie de l'Allemagne avec la prétendue réforme, s'était propagée en Angleterre, pour venir de là se prolonger en France, sous la forme d'une polémique frivole et railleuse. Et cependant le plus simple bon sens, d'accord avec la foi des siècles, aurait dû suffire pour le mettre à l'abri de l'incrédulité ce livre dont l'incomparable caractère démontre à lui seul la divine origine ; ce livre qui commence par la Genèse du monde pour finir avec l'Apocalypse de l'éternité, renfermant ainsi toutes nos destinées entre un récit et une vision ; ce livre, dont le premier mot est la parole de Dieu évoquant l'univers du néant, et le dernier mot, la parole de Dieu rappelant l'humanité dans son sein ; ce livre qui naît un jour dans une solitude de l'Egypte pour s'achever à deux mille ans de là dans une île de la Grèce ; ce livre, où vingt auteurs différents se passent la plume de main en main, écrivent sous l'empire d'une seule idée et se rencontrent dans l'unité d'un plan identique; où vous trouverez partout, malgré la différence des âges, la même empreinte, le même souffle ; où Moïse ne parle pas autrement que David, où Job tient le même langage que l'apôtre de Corinthe et d'Ephèse ; ce livre qui a vingt styles et qui n'a qu'un caractère, auquel tant d'hommes ont mis la main et qui ne peut se signer d'aucun nom ; ce livre qui se fait à mesure que le plan de Dieu se déroule, qui reste ouvert jusqu'à la plénitude des temps, pour se fermer au moment même où l'humanité entre en possession de la vérité ; ce livre d'où la grande figure de Jésus-Christ se détache entre les prophéties d'une part, et l'accomplissement des choses, de l'autre ; cette Bible enfin, ce livre de Dieu et de

l'humanité qui est arrivé jusqu'à nous, laissant échapper de ses flancs cette magnifique civilisation chrétienne dont il a été et dont il restera le code immortel.

C'est la gloire de Dom Calmet d'avoir été suscité par la Providence, au commencement du dix-huitième siècle, pour réfuter d'avance les objections contre la Bible qui devaient se produire au milieu et vers la fin. Lorsqu'on parcourt cet immense recueil, dans lequel sont venus se résumer les travaux de tant de siècles ; ce commentaire qui suit pas à pas le texte sacré dont il cherche à déterminer le vrai sens en confrontant les versions avec l'original; ces préfaces qui donnent la clef de chaque livre ; ces dissertations qui portent la lumière sur les points obscurs ou difficiles ; cette histoire universelle enfin, et ce dictionnaire de la Bible où les matières éparses dans une infinité d'ouvrages se trouvent ramenées aux notions les plus simples et les plus claires, l'on ne peut qu'être frappé du bon sens et de l'esprit judicieux qui ont présidé à une telle œuvre.

On n'y trouve pas, il est vrai, ce goût du paradoxe, ni cette recherche de la nouveauté qui ont été l'écueil de tant d'érudits. Dom Calmet n'était pas de ceux qui, prenant la témérité pour la force, et l'imagination pour la vraie science, inventent des systèmes que la même année voit naître et mourir. Il n'avait pas, comme certains critiques de nos jours, la naïveté de croire qu'un livre analysé et commenté par tout ce qu'il y a de plus savant dans le monde depuis Origène et saint Jérôme, et dont chaque mot, chaque syllable a passé au crible de la critique dans le cours d'un si grand nombre de siècles, qu'un tel livre, dis-je, fût arrivé jusqu'à lui ignoré et méconnu. Sans méconnaître le secours que l'érudition biblique peut tirer, à chaque époque, des progrès incessants de l'histoire et de la philologie, il lui semblait que les travaux de ses devanciers n'en devaient pas moins rester la base et le modèle des siens.

De là ce respect de la tradition si remarquable chez lui, et qni l'a préservé des écarts trop fréquents parmi les exégètes modernes. Et maintenant, que dans une telle multitude de faits et d'opinions, il ait pu se glisser quelques erreurs: que l'abbé de Senones, pressé d'écrire, ait sacrifié au bésoin d'aller vite l'élégance, quelquefois même la correction du discours, et

qu'en cherchant avant tout la clarté, il n'ait pas toujours su éviter la diffusion ; que, d'autre part, la fermeté de sa critique n'égale pas l'étendue et la variété de son érudition ; qu'en mettant tout son soin à exposer les sentiments des autres, à défaut du sien propre, il laisse trop souvent le lecteur dans l'indécision; et qu'enfin, cet édifice monumental impose par son aspect sévère plutôt qu'il n'invite à y entrer : ce sont là des taches qui, assurément, déparent les œuvres de votre illustre compatriote, mais qui ne les empêchent pas d'occuper une grande place dans l'histoire de la science et de la religion.

Chose étonnante, ce défenseur si zélé des saints livres devait se rencontrer dans sa vie avec leur adversaire le plus fougueux ; et c'est ici même, sur les lieux où nous sommes, que l'hypocrisie de l'un mit en défaut la perspicacité de l'autre. Avec cette candeur quelque peu naïve de l'érudit qui a passé sa vie à étudier les hommes dans les livres plutôt que sur la scène du monde, le moine bénédictin ne semble pas avoir soupçonné quel hôte il introduisait à Senones. Il est vrai qu'en 1755 le scandale n'avait pas eu tout son éclat, ou du moins il y a lieu de penser que le bruit n'en était pas arrivé jusqu'à cette paisible solitude des Vosges. Dans l'étrange visiteur qui s'annonçait à lui, « comme Paul à Antoine (1), » et qui, après avoir communié publiquement à Colmar, venait édifier les religieux de Senones par sa régularité à suivre leurs offices, comment Dom Calmet aurait-il pu reconnaître ou deviner le bouffon sacrilége qui allait déverser le ridicule sur tout ce qu'il y a de plus saint et de plus pur dans le monde ; l'insulteur obscène de Jeanne d'Arc, cette sublime enfant de la Lorraine; le détracteur envieux de Rousseau et de Montesquieu, qui n'a jamais su respecter une renommée ni une vertu ; le courtisan de Frédéric II et de Catherine II, qui a passé sa vie à ramper devant les grands et à mépriser les petits, à flatter les forts et à écraser les faibles ; l'adulateur des Anglais et des Prussiens, le chantre de Rossbach, qui s'est tant de fois servi de sa plume pour rire de nos revers ou pour rabaisser nos gloires nationales et qui n'a eu de Français que l'esprit et le style ; l'homme enfin que sa propre nièce dépeignait d'un trait en l'appelant le dernier des hommes

(1) Lettre de Voltaire à Dom Calmet.

par le cœur? S'il faut en croire les relations du temps, l'honnête vieillard s'y serait laissé prendre, ne se doutant pas que la haine de Dieu et des hommes pût se couvrir d'un tel masque : en l'appelant à lui deux ans après, Dieu lui épargna du moins la peine de voir que cet homme ne lui avait demandé l'hospitalité que pour mieux piller ses œuvres et en tirer les objections, sans y y ajouter les réponses, traitant ainsi cette âme simple et droite, comme il avait traité sa patrie, sa famille, ses amis, ses rivaux de gloire, l'humanité entière, haïssant tout et se moquant de tout, sans avoir jamais permis à la vertu de faire battre son cœur ni à la pudeur de monter à son front.

Mais laissons là cet homme que je regrette d'avoir rencontré sur mon chemin, tant il a réussi à fatiguer le mépris. Aussi bien pourriez-vous me reprocher de ne voir dans Dom Calmet que l'interprète des livres saints, tandis qu'il possède tant d'autres titres à votre reconnaissance. Il a été donné à ce grand érudit d'élever à la gloire de votre province un monument impérissable et qui aurait suffi, à lui seul, pour occuper une vie entière. Œuvre admirable, en effet, que cette histoire de la Lorraine achevée au moment même où la politique habile et persévérante de nos rois venait de rattacher à la couronne de France ce magnifique fleuron ! Débrouiller le chaos de vos antiquités provinciales, extraire de vos chroniques et de vos vieilles chartes tout ce qui pouvait servir à l'intelligence du passé; recueillir et déchiffrer les documents épars dans les archives de vos palais, de vos églises, de vos monastères, et à l'aide de ces fragments, recomposer vos annales, la généalogie de vos princes, la succession de vos évêques, les origines de vos communes avec leurs droits et leurs franchises ; retracer ainsi jusque dans leurs moindres détails les vicissitudes religieuses, civiles et politiques de ce noble pays qui, placé entre l'Allemagne et la France, a servi de théâtre à toutes les luttes et d'enjeu à toutes les compétitions : quel travail pour tout autre que pour l'abbé de Senones, aidé de ses infatigables compagnons d'étude !

On me dira : Il n'y a point là ce goût du pittoresque ni cette science du coloris où se plaisent tant d'écrivains de notre époque, trop préoccupés de faire plier l'histoire au gré d'un système ou d'une théorie préconçue. Soit. Mais quel labeur cons-

ciencieux dans ces vastes collections ! Que de calme et de sincérité dans ces récits, où l'historien, loin de vouloir imposer ses opinions propres, s'efface derrière les événements pour laisser aux hommes toute leur valeur et aux faits leur exacte vérité !

Tel est, en effet, le mérite des œuvres de Dom Calmet : c'était un érudit dans le sens le plus simple et le plus vrai du mot. Rien ne passait inaperçu devant cet esprit si avide de recherches ; tout devenait pour lui matière à dissertation depuis les perles de la Pologne jusqu'au revenants de la Hongrie. Un médaillon, une statue, un débris quelconque de l'antiquité sacrée ou profane, c'en était assez pour lui fournir le sujet d'un ouvrage. Si la maladie l'oblige à chercher du soulagement aux eaux de Plombières, il en rapportera, sinon la santé, du moins un traité historique sur l'origine et la nature des bains les plus célèbres.

III

Quand saint Benoît traça pour son Ordre la constitution la plus durable qu'il y ait eu dans le monde après celle de l'Eglise, il lui donna pour bases le travail et la prière. Partant de ce principe que l'oisiveté est l'ennemie de l'âme, *otiositas inimica est animæ*, il vit dans le travail des mains ou dans le travail de l'intelligence un préservatif et une sauvegarde pour la sainteté monastique, comme d'ailleurs l'oraison lui paraissait la source même et l'aliment de la vie religieuse. Voilà pourquoi il établit entre ces deux moyens de perfection une alliance indissoluble ; et c'est à cette conception du génie inspiré par la foi que le monde chrétien est redevable de tant de bienfaits. Si, à une époque où le travail manuel portait encore la trace du mépris que le paganisme lui avait imprimé, si, dis-je, à partir du cinquième siècle, l'on vit descendre du mont Cassin toute une armée de travailleurs, qui allait se répandre sur l'Europe pour défricher les terres, percer les forêts et assainir les vallées ; si, d'autre part, à force d'application et de patience, ces infatigables érudits ont réussi à sauver du naufrage tant d'écrits qui, sans eux, ne seraient pas arrivés jusqu'à nous, rendant ainsi à la littérature et aux arts d'incalculables services ; si, enfin, vos

archives, vos bibliothèques et vos musées leur doivent ce qu'ils ont de plus précieux, c'est que, dociles à la voix de leur père, les enfants de saint Benoît se sont fait du travail une loi inviolable, en même temps qu'ils puisaient dans l'oraison leur lumière et leur force.

En prenant l'habit de saint Benoît, Dom Calmet s'était pénétré de l'esprit de son ordre, et il y resta fidèle jusqu'à la fin de ses jours. Il n'avait quitté le monde que pour aller vivre avec Dieu dans le silence de la solitude, et rien ne parvint à l'en faire sortir, pas même les instances pressantes du pape Benoît XIII pour lui faire accepter les dignités devant lesquelles sa modestie recula constamment. Religieux avant tout, il avait le culte de la règle; et, quelle que fût sa passion de s'instruire, il ne permit jamais à l'étude d'entreprendre sur ses exercices de piété. La maxime de saint Benoît était toujours présente à son esprit : *Nihil operi Dei præponatur* : Rien ne doit être préféré à l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire à l'oraison. « C'est le grand maître qui m'appelle », disait-il en souriant aux visiteurs qui affluaient à Senones, quand la cloche du monastère venait à donner le signal de la prière publique. Et comme parmi ses religieux il s'en trouvait auxquels le travail semblait un motif suffisant pour une dispense légitime : « Mes amis, se plaisait-il à leur répéter, nous n'avons rien de plus grand ni de mieux à faire que de chanter les louanges de Dieu; c'est là notre capital. » Aussi ni les visites qu'il recevait, ni sa correspondance avec tous les savants de l'Europe, ni ses travaux continuels ne l'empêchaient-ils d'assister régulièrement à l'office du jour et de la nuit : malade, il s'y traînait péniblement; et quand l'âge et les infirmités eurent abattu ses forces, il se faisait porter au chœur plutôt que de manquer à un devoir dont il ne voulait s'affranchir à aucun prix. Tant la prière commune semblait à l'abbé de Senones une pratique indispensable pour se maintenir dans la ferveur de la vie religieuse.

Et parce que l'oraison était l'âme de sa vie, Dom Calmet ne se relâcha pas de ses devoirs durant les soixante-dix années de sa carrière monastique. Oui, sans doute, j'admire la patience et la fécondité de cet éminent érudit dont les ouvrages, traduits dans presque toutes les langues, ont pénétré en tous lieux, à

tel point que la science allemande, si fière d'elle-même, se contente fort souvent de nous les renvoyer sous une forme étrangère, sans que nous y prenions garde. Mais ce qui m'édifie bien davantage, c'est l'esprit de foi et de piété qui l'animait dans son travail; et quand je veux me faire une idée exacte de son véritable mérite, j'aime à me le représenter dans son abbaye de Senones comme un père au milieu de ses enfants, remplissant les obligations de son état avec autant d'exactitude que le plus humble de ses religieux; ne prenant de l'autorité que les charges et la sollicitude sans en revendiquer les distinctions; simple dans toute sa manière d'être et ne se prévalant jamais ni de ses longs services ni de sa réputation pour se mettre au-dessus de personne; affable envers tout le monde, et se montrant toujours prêt à donner un bon conseil ou à résoudre une difficulté, suivant que l'on avait recours à son expérience ou à son vaste savoir; quittant l'étude pour la conversation, reprenant le lendemain son travail interrompu la veille, sans rien perdre de son calme ni de son égalité d'humeur; sévère envers lui-même et doux pour les autres, jusqu'à se reprocher les réprimandes que sa charge l'obligeait à leur faire; n'estimant les biens de ce monde qu'à leur utilité pour le soulagement du prochain, comme l'attestait au milieu de vous cet asile qu'il avait ouvert aux souffrances et aux infirmités humaines; détaché de lui-même non moins que des choses d'ici-bas, au point de ne regretter dans sa dernière maladie que la nécessité où elle le mettait de recourir au service d'autrui. C'est par ce côté trop peu connu de sa vie que Dom Calmet achève de mériter notre admiration; car c'est aux hommes dont la vertu et la piété ont égalé le talent, que s'appliquent ces paroles de la sainte Ecriture : *Sapientiam eorum narrent populi et laudem eorum nuntiet Ecclesia.* — (Eccl. XLIII, 15.)

MGR FREPPEL.

MISSION HISTORIQUE DE LA FRANCE

I

Chaque peuple a reçu de la Providence une mission à remplir ici-bas, mission plus ou moins éclatante selon son caractère et

son génie, mais tendant toujours, et souvent malgré lui, aux fins providentielles, c'est-à-dire à glorifier la miséricorde ou la justice de Dieu. Cette glorification des attributs divins, chaque être qui a sa place au soleil y travaille dans une mesure déterminée : depuis le brin d'herbe de la prairie jusqu'aux cèdres élevés du Liban, depuis la rosée qui brille sur les plantes jusqu'aux grandes eaux qui mugissent dans l'Océan, depuis l'insecte qui rampe à vos pieds jusqu'au lion qui rugit dans le désert, tout prend une voix pour acclamer la bonté et la grandeur du Dieu qui a fait toute chose. Mais dans ce concert immense des créatures, la voix la plus éclatante et la plus belle, celle qui monte jusqu'au ciel et va droit au cœur de Dieu, c'est la voix de l'homme, parce qu'il est doué d'intelligence, d'amour et de liberté. Quand l'homme, libre d'aimer ou de haïr, élève jusqu'à son créateur l'hommage de sa reconnaissance, quand il conforme ses pensées, ses sentiments, ses œuvres, sa vie tout entière à ce devoir sacré, alors il est dans l'ordre, il remplit sa destinée, et demeure fidèle à la mission que lui a départie la divine Providence. Mais quand il n'use de sa liberté que pour rejeter les bienfaits divins, quand il pousse l'ingratitude et la malice jusqu'à outrager, par la désobéissance et la révolte, son créateur et son Seigneur, alors il méconnaît la fin pour laquelle il a été créé ; il renonce à l'avenir consolant qui lui était destiné, et se prépare au châtiment digne de sa méchanceté et de la justice du Dieu qu'il offense.

Il en est de même pour les peuples : chacun d'eux a reçu une mission, qui est de contribuer plus ou moins directement à amener le règne de la vérité et le triomphe de la justice : ceux qui demeurent fidèles à cette vocation reçoivent dès ici-bas la prospérité et la gloire ; mais, s'ils résistent à l'appel de Dieu, et foulent aux pieds la justice qu'ils ont mission de défendre, alors Dieu les abandonne, et ils tombent, même après avoir été grands et enviés, dans des défaites sans nom et des désastres sans issue.

Que sont devenus ces vastes empires de l'antiquité, ces gigantesques nations qui s'appelèrent les Mèdes, les Perses, les Assyriens, les Égyptiens? Oppresseurs des peuples, contempteurs de la religion et de l'humanité, après avoir étonné le

monde par la rapidité de leurs conquêtes et l'éclat de leur domination, ils l'ont stupéfié par la précocité de leur décadence et la honte de leurs défaites, et n'ont laissé après eux que des ruines et un souvenir.

Destinés par la justice divine à punir les fautes, les crimes et l'idolâtrie du peuple israélite, qui avait reçu la grande vocation de maintenir sur la terre la vérité religieuse, Dieu ne les a élevés qu'afin que leur domination pesât sur Israel coupable ; et quand leur mission a été remplie, il les a brisés comme une verge devenue inutile.

Et les Grecs, nation autrefois la plus civilisée du monde, que sont-ils devenus? Peuple étonnant qui a produit des poëtes, des orateurs, des philosophes, des historiens, des artistes dont les chefs-d'œuvre ont traversé les siècles et font encore l'admiration du genre humain, ils ont disparu à leur tour, après avoir rempli leur rôle providentiel, qui était de créer et de répandre dans le monde entier, grâce à l'éclat de leurs armes et au prestige de leur littérature, une langue admirable qui devait être celle de l'Eglise en Orient. Après avoir créé l'instrument, ils n'ont pas su en tirer profit pour eux-mêmes. Leur orgueil, leur esprit de chicane et leurs perpétuelles dissensions n'ont su qu'aboutir au schisme et les mettre sous le sabre du Grand Turc, qu'ils avaient d'ailleurs préféré à la douce domination de la tiare.

Et les Romains, le peuple conquérant par excellence, que sont-ils devenus? Destinés à soumettre le monde à une domination unique, pour préparer la paix à l'avénement du Christ, destinés aussi à créer une langue universelle qui devait être celle de l'Église en Occident, ils ont disparu, après avoir accompli cette double mission, parce qu'ils ont mieux aimé noyer dans le sang des martyrs l'Eglise naissante que la protéger et la défendre. Aussi la tutelle de l'Église qu'ils ont rejetée a passé à un autre peuple, et les Barbares du cinquième siècle se sont chargés de les rayer de la carte du monde. Rome, après avoir laissé un souvenir impérissable, et une littérature brillante dans une langue énergique et imposante, est allée rejoindre dans la poussière des ruines les empires écroulés de Nemrod, de Cyrus et d'Alexandre.

Et le peuple Juif, qui avait reçu la mission la plus glorieuse qu'un peuple pût recevoir avant Jésus-Christ, celle d'être le gardien et le dépositaire de la vérité religieuse, et de porter dans ses veines le sang d'où devait naître le Christ, ce peuple qu'est-il devenu? Il est encore debout, c'est vrai: debout, mais dispersé aux quatre vents du ciel, pour rendre témoignage à la justice divine qui l'a condamné à cette dispersion forcée, en punition de son déicide; en sorte qu'après comme avant le Christ il continue à rendre témoignage à la vérité, mais d'une façon bien différente : autrefois il portait dans ses mains l'arche d'alliance, et, dans cette arche, toutes les espérances du monde; aujourd'hui il ne porte plus qu'un tombeau vide, celui du Christ, et un stigmate au front, comme celui de Caïn, le stigmate du déicide!

Mais, gloire à Dieu! la mission de ce peuple apostat n'a point péri avec lui; elle a passé à un peuple plus jeune et plus chevaleresque, plus constant dans ses promesses, plus fidèle à ses serments, au peuple franc. Ah! soyons fiers de ce choix de notre Dieu. Succéder à la nation juive dans sa mission de gardienne et de propagatrice de la vérité, quelle gloire! c'est la nôtre!

Cette vérité n'a pas besoin de démonstration : elle éclate à chaque page de notre histoire. Ces pages historiques, nous allons les remettre sous les yeux du lecteur, sinon toutes, du moins quelques-unes, afin que, voyant bien clairement ce qu'ont été nos ancêtres, nous comprenions aussi qui nous sommes, ou du moins qui nous devons être.

II

Admirable est la situation géographique de la France. Assise entre les deux mers, elle semble regarder venir les peuples de l'ancien et du nouveau monde, qui sans cesse affluent dans son sein, attirés par les richesses de son commerce ou la beauté de son climat. Placée au centre de l'Europe, elle peut choisir ses alliances et rompre la coalition de ses ennemis. Quels remparts la nature, ou plutôt la Providence, ne lui a-t-elle pas donnés : l'Océan, la Méditerranée, les Alpes, les Pyrénées! ajoutons : le

Rhin, sa frontière naturelle. Cette situation topographique est unique au monde, et Dieu nous l'a donnée, parce qu'il nous appelait à exercer la plus haute influence sur les destinées des autres nations. Cette influence, ou mieux cette vocation vraiment providentielle, si visible dans toute la trame de notre histoire, nous allons l'étudier dans nos rois, nos grands hommes, nos saints, nos éminents écrivains, dans les résultats de notre influence en Orient et en Occident, dans nos missions lointaines, nos croisades anciennes et modernes, et enfin dans les ordres religieux qui se sont fondés ou propagés par la trame.

Le sujet est vaste, mais intéressant. Il est doux de passerent revue les titres de noblesse de la famille nationale à laquelle on a l'honneur d'appartenir.

Les deux grandes sources de la nationalité française sont les Gaulois et les Francs. Les Gaulois, mêlés aux Celtes et plus tard aux Ibères, étaient venus des plateaux de l'Arménie. En s'avançant du Tanaïs au Rhin, le long du Danube et à travers les forêts hercyniennes, ils laissèrent des tribus de leur sang dans ces vastes contrées du nord de l'Europe qui, par suite de la prodigieuse multiplication de ces hordes, devinrent, pendant des siècles, comme un réservoir inépuisable de migrations humaines. Dès leur arrivée dans nos contrées, les Gaulois offrent un phénomène d'expansion vraiment remarquable : d'abord ils se répandent dans les grandes îles de l'archipel britannique ; la langue gaëlique, parlée aujourd'hui encore dans le pays de Galles, et l'idiome celtique, qui s'est toujours conservé dans les montagnes de l'Ecosse et de l'Irlande, attestent la double invasion de nos ancêtres les Gaulois et les Celtes. Après le Nord, vient le tour du Midi ? les Gaulois pénètrent chez les Ibères d'Espagne, et laissent, comme trace de leur passage, la dénomination de Galice à une des provinces de cette contrée. Quant aux populations ibériennes établies entre la Garonne et les Pyrénées, ils se les assimilent, et les font entrer dans leur mouvement politique ; en sorte que désormais, tout en gardant leur type, leurs traditions et leurs mœurs, si différents de ceux des Gaulois, elles ne feront plus qu'un avec eux ; et les Pyrénées sépareront pour toujours les peuples d'Ibérie de ceux d'Aquitaine.

La tribu de nos ancêtres nommée *Ambres* va s'établir dans la Haute-Italie et jusque sur les bords du Tibre, et laisse à toute la contrée qu'elle occupe le nom d'*Ombrie.* Cette invasion laisse un tel souvenir que les aborigènes d'Italie désignent le pays, conquis par nos ancêtres, sous le nom de Gaule cisalpine, et la Gaule elle-même sous le nom de transalpine.

La tribu gauloise des *Boïens*, sous la conduite de Sigovèse, franchit le Rhin, entre dans les pays teutoniques, et fonde la nation qui, de leur nom, s'appelle *Bohême.* D'autres *Gaulois* vont s'établir dans la contrée qui, de leur nom, s'appellera *Galicie.*

La tribu gauloise des *Sénonais* descend en Italie, fonde sur les bords de la mer Adriatique la ville de *Séna*, aujourd'hui *Sinigaglia*, qui sera la patrie du plus grand Pape des temps modernes, de l'immortel Pie IX, et transforme toute l'Italie septentrionale en Gaule cispadane et transpadane. Trente mille guerriers de cette même tribu des Sénonais franchissent l'Apennin, assiégent Clusium, et demandent à partager l'Etrurie. Les Romains, alliés des Etrusques, demandent, à leur tour, aux Gaulois de quel droit ils revendiquent le pays : « Nous portons « ce droit à la pointe de nos épées, répond fièrement le brenn, « et tout appartient aux hommes de cœur. » Pleins de cette résolution, les Gaulois infligent aux Romains réunis aux Etrusques, la sanglante défaite de l'Allia. Ils auraient pu s'emparer de Rome; mais Dieu, qui avait ses desseins sur la ville éternelle, ne le permit pas. Ils se retirèrent, en imposant toutefois aux Romains une paix humiliante, et en leur jetant ce cri, demeuré célèbre : « Malheur aux vaincus ! »

Des riches plaines d'Italie, les Gaulois tournent leurs regards vers la Grèce, pillent les trésors du temple de Delphes, et couvrent de ruines la Macédoine et la Thrace ; puis, franchissant le Bosphore et pénétrant dans l'Asie-Mineure, ils replacent le roi Nicomède sur le trône de Bithynie. Plus tard, il s'emparent de tout le littoral de la mer Egée, et imposent des tributs à divers Etats de l'Asie. Enfin, renonçant à la piraterie, ils jettent près du Bosphore les fondements d'une nouvelle Gaule, appelée *Galatie;* et cette contrée aura le bonheur d'ouvrir, une des premières, les yeux à la lumière de l'Evangile ; et saint Paul

rendra les Galates célèbres, dans le monde chrétien, en leur écrivant une épître canonique.

Tel est la vie, telle est le caractère de nos ancêtres : le mouvement, l'expansion, la conquête. Même à l'état barbare, le Gaulois éprouve le besoin d'exercer son action dans le monde entier : il est partout; partout il fonde des établissements, des villes, des nations. La Grande-Bretagne, la Germanie, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'Asie le voient tour à tour agresseur conquérant, souvent vainqueur, quelquefois vaincu, mais toujours militant. Il se sent né pour l'action, et alors même que Rome, maîtresse des nations, le vaincra à son tour, il réagira sur ses conquérants et accroîtra leur civilisation, en produisant des savants, des rhéteurs, des poëtes, des philosophes, tels que Lactance, Ausone, Sulpice-Sévère, Prosper d'Aquitaine. Le Gaulois dominera par l'intelligence le vainqueur qui l'aura dominé par la force. Du reste, si la Providence permet que Rome soumette la Gaule, c'est pour qu'à la suite des aigles la religion du Christ pénètre chez les vaincus. Notre pays sera un des premiers à recevoir l'Evangile : dès la troisième année qui suivit la mort du Sauveur, Lazare, l'ami de Jésus, et ses deux sœurs Marie et Madeleine, avec Maximin, un des soixante douze disciples, abordent à Marseille et viennent prêcher la foi à nos ancêtres. A leur suite, Denys, le converti de l'Aréopage, vient évangéliser les Parisiens de Lutèce. Pierre envoie encore Paul à Narbonne, Trophime à Arles, Saturnin à Toulouse, Gatien à Tours, Martial à Limoges, Austremoine en Auvergne. Ce sont les sept canaux par où la grâce de l'Evangile se répandra dans toutes les Gaules.

Dans le siècle suivant, Pothin et Irénée, tous deux disciples de Polycarpe, l'ami de saint Jean, viennent poser à Lyon les fondements d'une Église qui sera longtemps la plus illustre des Gaules. Illuminée par la science de ses docteurs, entre lesquels brille surtout Irénée, le marteau des gnostiques, arrosée du sang de ses martyrs, elle a donné au ciel un grand nombre de saints reconnus par l'Église. Qui ne sait les noms des Attale de Pergame, des Alexandre le Phrygien, d'Epipode et d'Alexandre? Qui ne connaît l'héroïsme du diacre Sanctus et de l'esclave Blandine? Le christianisme étend ses conquêtes dans toutes

les parties de la Gaule : les travaux apostoliques des saints Front, Georges, Martial et Austremoine ont fondé les églises de Périgueux et de Saintes, d'Auvergne, du Velay et du Gévaudan. Peregrinus prêche l'Evangile à Auxerre, Adventus à Chartres, Savinien à Sens, Sixte et Timothée à Reims, Ferréol à Besançon, Félix à Valence, Bénigne à Dijon. La foi chrétienne se répand à Autun, Besançon, Dijon, Langres, Châlons, Toul, Metz, Trêves, Strasbourg ; elle a partout ses confesseurs et ses martyrs ; partout elle se voit condamnée aux bûchers et aux chevalets, aux ongles de fer et aux bêtes de l'amphithéâtre ; mais à travers les supplices et le sang, elle prend une nouvelle vigueur ; et, pendant que le monde romain chancelle, l'Eglise prépare un nouvel ordre social. Dieu va faire signe aux Barbares : ils viendront des steppes et des forêts du nord, aussi nombreux que les grains de sable du désert et que les feuilles de la forêt. Ils se jetteront sur ce monde romain, ivre de sang chrétien, et s'en partageront les dépouilles. Les Gaules elles-mêmes, amollies par la longue domination de Rome, vont prendre une nouvelle énergie en mêlant forcément le sang gaulois dégénéré au sang plus jeune et plus vigoureux d'une de ces hordes barbares. La Germanie s'ébranle, les Francs viennent à nous. C'est à ce peuple qu'est réservé l'honneur de soustraire la Gaule à la domination romaine, et d'imposer à notre pays un nom glorieux en fondant la France ; à lui que la Providence réserve la plus belle destinée qui soit ici-bas, celle de défendre l'Eglise.

Nos ancêtres les Francs sont donc venus du nord de l'Europe, comme tous les peuples qui, au cinquième siècle, envahirent le vieux monde et substituèrent le droit de leur épée dévastatrice à l'antique législation de Rome ; mais, au lieu d'imposer leur idiome aux vaincus, ils adoptèrent celui des Romains qui, après de longues altérations, devint la langue romane d'abord, et enfin, de transformation en transformation, la langue française. En adoptant le langage des Gaulois devenus Romains, les Francs se mêlèrent encore plus par des alliances à la race vaincue, acceptèrent ses idées et ses mœurs, et surtout respirèrent cette atmosphère de christianisme qui déjà enveloppait la Gaule, devenue en grande partie catholique. En se fusion-

nant ainsi dans la société gallo-romaine, ils s'identifièrent si bien avec elle que leurs descendants ont pu, avec raison, être appelés un peuple de race latine. Les destinées de ce peuple nouveau vont bientôt se dessiner à l'horizon de l'Europe. Une défection générale s'est faite autour de l'Eglise, au point que les écrivains ecclésiastiques de ce temps se demandent si on n'est pas déjà arrivé à cette époque prédite par saint Paul et qui doit précéder le dernier jugement, à la grande apostasie des nations, *magna secessio gentium.* En Orient, l'empereur Anastase protége et professe lui-même l'hérésie d'Eutychès ; en Afrique, Trasamond et ses Vandales ont embrassé l'arianisme; en Italie, Théodoric et les Ostrogoths sont ariens; en Espagne, Alaric et les Visigoths suivent les erreurs d'Arius ; la Gaule elle-même est infectée par l'hérésie orientale : l'Aquitaine, soumise à Alaric, est arienne; les Burgondes et leur roi Gondebaud sont ariens. Ainsi donc, à cette époque, pas une nation n'est entièrement catholique ; pas un prince ne fait profession publique de catholicisme. C'est le moment marqué pour l'avènement d'un peuple nouveau, appelé à remplacer Constantin dans la défense de l'Eglise romaine. Sans doute l'Eglise des Gaules brille d'un vif éclat : de grands docteurs et de saints pontifes illustrent ses principaux siéges : saint Germain à Auxerre, saint Loup à Troyes, saint Orens à Auch, saint Hilaire à Arles, saint Eucher à Lyon, saint Avit à Vienne, saint Paulin à Bordeaux, le prêtre Salvien à Marseille, saint Honorat, saint Prosper et saint Vincent dans cette île de Lérins déjà célèbre par son monastère et ses docteurs, ont paru comme des phares éclatants pour éclairer l'Eglise de Dieu. Mais si l'Eglise a besoin de docteurs et de saints, elle a besoin aussi d'une épée pour se défendre; et saint Pierre, en tirant l'épée contre Malchus, montre qu'il a reçu les deux glaives. Or, le glaive matériel sera confié par les successeurs mêmes de saint Pierre à un nouveau peuple, à celui qui vient de mêler son sang généreux à la race dégénérée des Gallo-Romains : la nation franque sera l'épée de l'Eglise, le porte-étendard du Christ. Clovis peut paraître.

(*La suite au prochain numéro.*)

A. I. MONIQUET, S. J.

DES QUÊTES A DOMICILE (1).

Les bureaux de bienfaisance ont-ils le droit de quêter seuls pour les pauvres?

Les Curés, les membres des œuvres de la charité privée, peuvent-ils également faire des appels à la charité?

En présence des idées autoritaires que l'on rencontre trop fréquemment chez beaucoup de nos magistrats municipaux, il n'est pas inutile d'étudier cette question de la liberté des appels à la charité individuelle ; elle intéresse, en effet, non-seulement MM. les ecclésiastiques mais tous les membre si nombreux des œuvres charitables, et il importe qu'ils sachent bien qu'en accomplissant leur généreuse mission, ils ne s'abritent pas derrière une tolérance administrative, toujours révocable, mais qu'ils usent d'un droit qu'une loi seule pourrait leur enlever.

Nous allons exposer d'abord les prétentions contraires à la thèse que nous défendons, nous examinerons ensuite la valeur des arguments sur lesquels elles sont fondées.

A diverses époques, notamment depuis le gouvernement de juillet et sous le régime impérial, des maires crurent pouvoir, dans quelques communes, prendre des arrêtés portant interdiction *générale* de faire toute quête à domicile en faveur des pauvres ; la préfecture de police du département de la Seine parut même disposée à entrer également dans cette voie. Ces arrêtés visaient ordinairement :

1° Les lois des 16-24 avril 1790 ; 19-22 juillet 1791 et 18 juillet 1837 sur les attributions municipales ;

2° La loi du 7 frimaire an V, l'arrêté ministériel du 5 prairial an XI, le décret du 12 septembre 1806, relatifs aux bureaux de bienfaisance ;

3° Le décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques et enfin accessoirement le décret du 5 juillet 1808, et les articles 274 et suivants du code pénal.

Dans le même ordre d'idées un avis du comité de l'intérieur du Conseil d'Etat, en date du 6 juillet 1831, alla même

(1) Extrait de la *Revue du Monde catholique*.

jusqu'à déclarer que les bureaux de bienfaisance ont un droit exclusif à *toute quête* faite dans les églises pour les pauvres et que les curés ne pourraient y faire aucun appel à la charité pour en distribuer eux-mêmes le produit à des pauvres honteux.

Les motifs allégués sont les suivants : « Que la loi du 7 fri- « maire an V ayant institué les bureaux de bienfaisance pour « administrer les biens des pauvres, recevoir les dons qui leur « sont faits et distribuer le produit de ces biens et aumônes « d'après les dispositions du code civil (art. 910 et 937), c'est « aux bureaux de bienfaisance *seuls* qu'il appartient de rece- « voir les aumônes faites aux pauvres ; que le droit d'établir « des troncs dans les églises et d'y faire des quêtes pour les « pauvres, tel qu'il a été établi par l'arrêté du ministre de l'in- « térieur du 5 prairial an XI, a été confirmé par l'article 75 « du décret du 30 décembre 1809 qui statue que les bureaux « de bienfaisance pourront faire des quêtes toutes les fois qu'ils « le jugeront convenable. »

Le ministre de l'Intérieur, dans une lettre au préfet de la Seine, en date du 14 mars 1838, déclare également que le droit *exclusif* des bureaux de faire des quêtes publiques est évident ; que les curés peuvent seulement solliciter en secret la charité des fidèles et recevoir des dons de la main à la main ; que la prétention de faire davantage et en particulier celle de recourir à des quêtes publiques est INTOLÉRABLE.

Plusieurs auteurs suivent la même doctrine ; elle est ainsi résumée dans le répertoire de jurisprudence de Dalloz : (Secours publics, sect. 4. art. 9-85. N° 332 à 341.)

« Le service de la bienfaisance étant centralisé entre les « mains des bureaux de bienfaisance et des hospices, il est « évident qu'on ne peut, sans y introduire une véritable con- « fusion, permettre aux particuliers et même aux curés ou aux « fabriques d'envahir publiquement et officiellement leurs « attributions.

« Ainsi il résulte de ce qui précède qu'aucune quête au « profit des pauvres ne peut être faite publiquement dans les « temples par les curés ni par les quêteurs choisis par les Fa- « briques, ni par les membres des comités de charité étrangers « au bureau de bienfaisance. Les ministres de l'Intérieur et de

« la Justice ont formellement adhéré à cette solution : le pre-
« mier par une lettre du 14 mars 1838, le second par une
« lettre du 7 décembre suivant..... D'après les règles de la
« jurisprudence administrative, les magistrats municipaux
« sont appelés, à défaut des bureaux de bienfaisance, à repré-
« senter les pauvres, à faire tous les actes d'administration qui
« les intéressent. Ils se trouvent donc en pareil cas substitués à
« ces administrations charitables relativement aux quêtes; en
« conséquence, dans les communes où il n'existe pas de bureau
« de bienfaisance, c'est aux maires qu'appartient le droit de
« quêter ou de faire quêter pour les pauvres dans les églises
« et de régler la répartition des aumônes recueillies. »

Passant ensuite aux collectes, Dalloz, après avoir constaté avec raison que ceux qui, pour faire des collectes, s'attribuent de fausses qualités, ou pratiquent un système d'intimidation, commettent un délit d'escroquerie et d'usurpation de fonctions et doivent être poursuivis suivant la rigueur des lois, ajoute :
« Quant à ceux qui n'auraïent été guidés que par un entraîne-
« ment irréfléchi de bienfaisance, et qui auraient quêté à
« domicile sans qualité, ils s'exposent non-seulement aux
« réprimandes de la police administrative, mais encore à des
« poursuites criminelles ou correctionnelles, si des doutes
« pouvaient s'élever sur leurs intentions. »

Le Dictionnaire d'administration publié par M. Alfred Blanche soutient la même théorie.

(Au mot Bureau de bienfaisance, chapitre III, § 6), on lit :
« Des contestations s'étant élevées entre des curés et des bureaux
« de bienfaisance au sujet du droit que prétendaient s'arroger
« ces ecclésiastiques, de quêter au profit des pauvres dans
« leurs églises, le ministre de l'Intérieur, d'accord avec son
« collègue de la Justice et des Cultes, a décidé conformément
« d'ailleurs à un avis du comité de l'Intérieur du Conseil
« d'Etat, en date du 6 juillet, 1831, que les bureaux de bien-
« faisance avaient seuls qualité pour faire ces quêtes et que
« leur produit devait toujours être intégralement versé dans
« les caisses de ces établissements charitables. (Décisions du
« 14 mars 1838, 13 juin 1842. Belleville, Palaiseau, Montmo-
« rency.) »

MM. Durieu et Roche ne parlent pas autrement dans le tome II, page 283, de leur ouvrage sur la comptabilité des établissements de bienfaisance.

Voilà, dira-t-on, bien des autorités. Certainement, mais l'on remarquera que les arguments sont toujours les mêmes, ou plutôt qu'il n'y en a pas. Il y a affirmation pure et simple du droit *exclusif* attribué aux bureaux de bienfaisance par *la loi.* En présence de ces affirmations émanées même du ministère de l'Intérieur et d'une section du Conseil d'Etat, on comprend facilement du reste que des maires aient pu se croire autorisés à prendre des arrêtés généraux contre les quêtes faites en faveur des pauvres.

Heureusement pour la cause des pauvres et de la liberté individuelle, la loi n'a pas sanctionné ce privilége arbitraire, et appuyé sur l'autorité incontestable de plusieurs arrêtés de la Cour souveraine, qui sait toujours s'élever au-dessus des passions mesquines, dont l'autorité administrative ne peut quelquefois se dégager suffisamment, il est facile de démontrer :

1° Que le bureaux de bienfaisance n'ont pas un droit exclusif aux quêtes faites pour les pauvres soit à domicile soit dans les édifices consacrés aux cultes.

2° Que les arrêtés par lesquels les maires défendent d'une manière générale les appels à la charité, sont radicalement nuls comme excédant leurs pouvoirs.

3° Que les ecclésiastiques, les membres des œuvres de la charité privée, les simples particuliers ont le droit absolu et incontestable de quêter pour les pauvres sous les règles de droit commun.

4° Enfin que cette liberté de la charité privée est nécessaire surtout dans l'intérêt des pauvres.

(*La suite au prochain numéro.*)

L. Lallemand.

L'ÉGALITÉ SOCIALE.

On a en France, sans contestation possible, *l'égalité civile* et *l'égalité politique*; tous les citoyens français sont égaux devant

la loi; tous peuvent prétendre à toutes les places, à toutes les fonctions, sous les mêmes conditions de capacité et de mérite; mais il y en a qui pensent qu'il faut aller plus loin, et qu'il importe d'établir ce qu'ils appellent *l'égalité sociale.* Voici comment cette question est traitée dans l'excellent livre dont les *Annales catholiques* ont rendu compte (numéro 93), les *Veillées du village*, où les principaux interlocuteurs, un grand propriétaire, M. Mirvil, un ouvrier nommé Cœur-de-Fer, un citoyen américain, M. John Cox, un vieux paysan, le père Faurot, et le curé parlent devant une réunion d'une quarantaine d'ouvriers, de paysans cultivateurs et d'artisans.

M. Mirvil.

Reste donc à examiner la question de l'égalité sociale.

L'égalité sociale!!! Qu'entendent par là ceux qui prononcent ce nom? C'est une chose plus facile à dire qu'à définir. Je voudrais, une fois pour toutes, que tous les orateurs de club et de cabaret qui ont toujours ce mot à la bouche voulussent bien nous expliquer ce qu'ils entendent par égalité sociale.

UN OUVRIER.

C'est bien simple! Nous sommes tous des hommes que Dieu a faits égaux; pourquoi y en a-t-il qui sont riches et qui ne font rien, tandis qu'il y en a qui sont pauvres et qui travaillent? Pourquoi y en a-t-il un petit nombre qui se reposent et qui jouissent, et que le plus grand s'échignent à l'ouvrage et souffrent? Est-ce juste, cela? Ça nous est bien égal de voter à chaque instant, pour Pierre ou pour Paul qui iront faire des lois à Paris; à quoi ça nous avance? Ça n'est pas nous qui pouvons être députés. En quoi cela nous enrichit-il? Nous sommes toujours condamnés à rester pauvres, parce que la fortune sociale est inégalement répartie.

M. Mirvil.

Alors, ce que vous demandez, ce serait une répartition égale de toute la fortune sociale entre les citoyens d'un même pays?

Coeur-de-fer.

Eh ben, oui! Comme cela il n'y aurait ni riches ni pauvres, et personne n'aurait plus le droit de se plaindre.

Le citoyen John Cox.

Un instant, camarades! C'est à mon tour, moi, vieil ouvrier qui ai souffert et sué comme vous, de prendre la parole ; je vois que *l'Internationale* a passé parmi vous, et qu'elle vous a allé-hés en vous promettant le partage égal des biens entre tous.

Mes enfants, c'est là ce qu'on appelle en français une blague monstrueuse; ceux qui vous la content le savent bien, et vous-mêmes, tout à l'heure, quand vous m'aurez entendu, vous allez tous en convenir.

Pour cela, au lieu de vous faire des phrases, et pour vous prouver clair comme le jour que si on égalisait aujourd'hui toutes les fortunes, les choses dans dix ans seraient revenues au même état, laissez-moi vous raconter deux histoires dans lesquelles j'ai été acteur. Je vous dirai franchement, honnêtement comme les choses se sont passées sous mes yeux, et je m'abstiendrai d'en tirer la conclusion : vous la trouverez vous-mêmes.

Vous savez probablement que notre république des Etats-Unis possède à l'ouest d'immenses territoires de plusieurs milliers de lieues carrées, et capables de contenir plus de vingt millions d'habitants. Ces territoires, où quelques rares tribus d'Indiens sauvages sont encore errantes, sont couverts ou de forêts vierges ou d'immenses prairies : ils n'ont jamais été cultivés depuis le commencement du monde.

Vous savez aussi que chaque année des centaines de milliers d'emigrants, partis de tous les points de l'Europe, arrivent en Amérique pour y chercher la fortune qu'ils n'ont pu trouver chez eux. Ces émigrants sont tous de pauvres gens, sans ressources aucunes, qui vont s'embarquer, pères, mères et enfants, traînant avec eux quelque misérable mobilier et ayant à peine de quoi payer leur passage.

Voici comment procède notre gouvernement. A l'arrivée des émigrants, des sociétés philanthropiques leur donnent les premiers secours ; ceux qui veulent rester et s'employer dans les villes et dans les contrées bien peuplées, sont libres de le faire : on les abandonne à eux-mêmes ; mais ce sont toujours les plus malheureux.

Quant à ceux qui veulent cultiver et fonder une colonie, le

gouvernement les dirige sur l'ouest, dans ces immenses étendues de terrains non habités.

Là on leur découpe, autant qu'ils en veulent, des quantités de terrain suivant leur demande, et on leur fait l'avance des semences pour leur première récolte, le tout moyennant une redevance annuelle qui est une misère.

J'ai fait partie d'une de ces bandes : nous fûmes établis, au nombre de trois ou quatre cents, sur un vaste territoire couvert de forêts, au bord d'une rivière, et les agents du gouvernement nous découpèrent là-dedans à chacun la quantité de terrain que nous voulûmes, en marquant soigneusement les limites et sur le terrain et sur les plans qu'ils dressèrent. Ce fut notre titre de propriété.

Nous étions tous aussi gueux les uns que les autres. La monnaie était à peu près inconnue pour nous. Un grand nombre avaient leurs outils ; j'avais, moi, mes outils de charpentier et de menuisier, et d'autres encore, car à vingt-deux ans je savais cinq ou six métiers.

Nous voilà donc installés là, à cent lieues de toute habitation, à cent cinquante lieues de la ville la plus proche, et dans un pays superbe. Tous sans le sou, et d'ailleurs qu'eussions-nous fait d'argent? il n'y avait là rien à acheter.

Vous conviendrez avec moi que cette fois nous avions bien *l'égalité sociale*, telle que vous l'entendez, n'est-ce pas?

Eh bien ! voulez-vous savoir ce qui arriva ? Le voici : On se mit d'abord à abattre le bois dans les forêts pour se construire des cabanes, c'était le plus pressé ; puis d'autres défoncèrent le sol, et on sema bien vite. La première année fut dure. Nous eûmes tout au plus de quoi manger pour l'année suivante ; mais enfin, au bout de cette année, nous étions encore tous égaux.

Mais, dans ce monde-ci, il y a des travailleurs et des paresseux, des gens qui aiment le plaisir, d'autres qui savent s'en passer, des gens intelligents et d'autres qui le sont moins. Tous les hommes ne sont pas, quant au moral, jetés dans le même moule.

Le pays fournissant une chasse abondante, un certain nombre trouvèrent plus amusant de chasser toute l'année, de

vivre de leur gibier et de coucher à la belle étoile. C'était leur droit.

D'autres, au contraire, et j'étais de ceux-là, après avoir construit une maison pour eux, se mirent à en construire pour les autres. Comme il fallait leur payer leur travail, on leur donnait en échange du grain et des vivres. Ce qui fit que, travaillant toute la journée à la construction, je gagnais des provisions que j'engrangeais avec soin. Je n'avais pas le temps de cultiver mon lot de terre; mais avec le travail de mes outils et de mes bras, je payais ceux qui se chargèrent de le cultiver. Tout cela était un échange de services.

Chacun de nous prit un état, et il payait avec les travaux de son état ce que d'autres lui fournissaient en denrées ou en travaux.

Bref, au bout de trois ans, nous avions construit un beau village de deux cents maisons à peu près, avec de belles rues bien larges, amené de l'eau de la rivière, fait des canaux pour arroser nos champs, bâti une église, une maison commune, et notre village comptait huit ou dix corps de métiers, jusqu'à une petite fabrique de draps grossiers, sur le bord de la rivière.

Quand les marchands ambulants qui sillonnent l'Amérique surent qu'il y avait là une agglomération de travailleurs qui produisait, ils vinrent de toutes parts acheter nos produits; nous leur vendions du blé, du tabac, les cuirs de nos bestiaux, des laines et une foule d'autres produits. En échange, ils nous apportèrent bien des marchandises dont nous avions besoin, et aussi de l'argent.

Alors commença pour nous le commerce, puis, plus tard, l'industrie, et enfin la circulation du numéraire, dont le rôle, vous le savez, n'est que de servir à faciliter les échanges. Peu à peu le chemin de chez nous fut connu. Nous descendîmes notre fleuve en bateau pour porter au loin nos produits; nous fîmes une route pour rejoindre les communications les plus proches; il nous arriva de nouveaux émigrants, et notre population doubla et quadrupla.

Enfin, et pour abréger, sachez qu'au bout de la douzième année notre village était une ville, ayant quinze mille habitants, sept églises, autant d'écoles de garçons, autant d'écoles de filles,

un hôtel-de-ville, des quais en maçonnerie sur les bords du fleuve, un service de bateaux à vapeur, un tribunal, une assemblée municipale, et faisant un commerce d'exportation de plusieurs millions.

A l'heure où je vous parle, notre ville est capitale d'un Etat et compte 80,000 habitants (1).

Mais au milieu de ce développement prodigieux, qui ne se se voit que dans les pays neufs, qu'était devenue cette fameuse égalité sociale?

Ah ! voilà la question !

(*La suite au prochain numéro.*)

L'ASSOCIATION.

L'un des plus grands fléaux de notre époque est l'égoïsme, l'intérêt personnel, la recherche de notre propre bien-être aux dépens des autres. Il exerce de terribles ravages dans tous les rangs de la société, car il est d'autant plus actif et plus redoutable qu'il semble légitimer tous les moyens les moins honnêtes pour atteindre son but. C'est le faux et détestable principe de Machiavel passé dans les mœurs publiques et dirigeant la conduite du grand nombre : *la fin justifie les moyens.* Je travaille à mon bien-être, donc je puis prendre tous les moyens possibles pour le réaliser; je trouve des avantages pour moi dans telle affaire, telle manière d'agir, donc je puis nuire à la société, à ma famille; je puis, je dois quelquefois sacrifier les intérêts généraux de la société, de mon pays à mes intérêts privés. Chacun pour soi, tout pour moi, rien pour les autres : tel est le cri qui retentit aux deux extrémités du monde moderne et dont l'écho vient expirer et se graver de plus en plus dans la conscience des hommes de notre siècle.

Cet esprit d'égoïsme a créé de profondes divisions parmi nous. Il a fait naître la rivalité, la jalousie, les haines entre les travailleurs; il a surtout contribué à séparer les ouvriers des patrons et des chefs d'industrie, et les différentes classes de la

(1) Ceci est l'histoire exacte de toutes les grandes villes de l'ouest des Etats-Unis.

société entre elles. A cet égoïsme, à cet intérêt privé qui divise, il faut opposer le remède contraire : *l'union*, *l'association.*

I.

L'union est partout, au ciel et sur la terre.

Au ciel, c'est Dieu : en Dieu trois personnes concourent à l'unité parfaite et ne forment qu'une seule nature, la nature divine ; ce sont les anges et les saints dont le bonheur part du même centre, la divinité, pour retourner à la même fin, et qui consiste à adorer, à aimer, à glorifier le même Dieu ; c'est le ciel tout entier illuminé jusqu'en ses plus secrètes profondeurs par les clartés du même titre divin, admirable par l'union sainte qui en relie tous les habitants dans une unité de bonheur, unité d'association, unité de vie, image de l'unité de Dieu.

Sur la terre, qu'est-ce que la vie? qu'est-ce que l'homme? qu'est-ce que le monde? — Union et unité.

La vie, c'est l'union des éléments qui constituent sa nature, un principe unique d'opérations diverses. Dans son développement extérieur, elle se manifeste à nos regards sous mille formes les plus étonnantes et les plus variées.

L'homme, au premier abord, nous apparaît double : en lui deux sexes, deux substances, deux vies, un corps et une âme. Là l'unité est donc absente? Non, l'unité de nature domine cette dualité; c'est toujours l'humanité. Les éléments les plus opposés, la matière et l'esprit, y sont rapprochés par l'union la plus intime et la plus parfaite.

Et le monde, l'univers entier, qu'est-il lui-même, sinon la réunion, l'ensemble harmonieux des êtres les plus divers par la nature, les instincts et la forme? Et cependant, de cette multiplicité ressort l'unité la plus admirable. Les êtres insensibles aussi bien que les êtres sensibles concourent au même but : à l'utilité ou à l'agrément de l'homme, à son bonheur pour la gloire de Dieu. Voilà le plan de la Providence : l'unité la plus merveilleuse découlant comme un effet en quelque sorte nécessaire de la plus féconde variété. Au ciel et sur la terre, dans l'Etre divin comme dans la nature humaine, nous lisons donc écrit en caractères lumineux : *union et unité.*

Mais si cette union est dans la nature de l'homme, pourquoi

ne serait-elle pas dans ses mœurs? Si nous la retrouvons partout dans la création, pourquoi ne la retrouverions-nous pas dans le cœur humain? Pourquoi le vil égoïsme, l'intérêt sordide viendraient-ils mettre obstacle à son existence dans notre vie pratique?

II.

Voyez sa puissance dans l'ordre matériel : elle peut créer, conserver et fortifier.

Il est peu de choses que puisse faire un homme seul, il en est bien peu qu'il ne parvienne tôt ou tard à faire en associant ses lumières, son habileté et sa force avec celles de ses semblables. L'objet le plus simple, pour être produit, exige le concours d'un grand nombre de bras et d'intelligences. L'habit que nous portons a dû passer par trentes mains différentes avant d'être transformé en vêtement. C'est grâce aussi à ce concours des volontés et des intelligences que l'ouvrier est arrivé à se rendre maître de la matière, et à faire servir à nos besoins les forces brutes des éléments qui semblaient devoir l'écraser.

Pourquoi, dans les sciences et les arts, ce mélange combiné de certains corps avec certains autres, composés d'éléments divers et de propriétés différentes, si ce n'est pour assurer la conservation et le perfectionnement d'un tout unique? Ces combinaisons variées, œuvre de la main de Dieu ou du génie de l'homme, contribuent au développement de l'industrie, au progrès des arts, des sciences et de la civilisation ; elles conduisent à des découvertes qui deviennent une source de travail, de bien-être et de prospérité pour un corps de métier, pour une société ou un pays tout entier.

L'union est encore puissante pour fortifier. Cette vérité est consacrée par cet axiome populaire : *L'union fait la force.* « Ce n'est rien qu'une goutte d'eau ; quand elle tombe elle est absorbée par le sol avant qu'on l'ait aperçue. Permettez à une autre goutte, à plusieurs millions de gouttes de s'assembler, vous avez un ruisseau. Laissez ce ruisseau s'unir à d'autres, aussitôt un grand fleuve est formé, il porte les navires, et sa puissance est telle qu'aux heures de l'inondation rien ne lui

résiste. Voyez ce petit fil de fer ; il serait incapable de soutenir un poids considérable : joignez-le à d'autres, faites en les mélangeant une sorte de spirale qui semble confondre ses replis, et vous pourrez former de ces ponts solides, qui unissent deux montagnes et servent de chemin pour transporter les plus lourds fardeaux (1). »

Telle est la puissance de l'association dans l'ordre matériel et physique. Pouvons-nous douter de l'efficacité d'une semblable association dans l'ordre moral et religieux?

III.

Un des caractères les plus frappants de notre siècle, c'est une tendance presque générale à former des associations : nous la retrouvons dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel. On s'associe pour toute sorte de buts, pour le bien et pour le mal, plus encore peut-être pour le mal que pour le bien. Il semble que désormais l'homme ne puisse vivre qu'en associant ses forces à celles de ses semblables.

C'est ce besoin d'union qui a formé, dès l'origine du monde, la famille, la commune et l'Etat. La religion chrétienne a compris de bonne heure ce besoin, et elle a appuyé sa constitution sur la forme d'association la plus puissante qui fut jamais : l'union des intelligences et des cœurs.

Les peuples les plus anciens avaient obéi à ce sentiment naturel, et les classes ouvrières avaient essayé la formation de ces associations pour la protection de leurs intérêts communs. Aussi les voyons-nous fonder, chez les Romains, *les colléges;* en France au moyen-âge, les *corporations* et les *corps de métiers ;* dans les temps modernes, les *communautés d'arts et métiers* et les *confréries.* La Révolution du siècle dernier, animé de l'esprit de vandalisme qui lui est propre, au lieu de corriger les abus qui s'étaient glissés dans les corporations comme dans les meilleures institutions, a cru préférable de les supprimer ; et cependant les services qu'elles avaient rendus aux classes laborieuses étaient une preuve du bien qu'elles étaient encore capables de faire. « Le besoin de l'association continua de subsister et de revendiquer ses droits ; alors surgirent les sociétés secrètes,

(1) Mgr Landriot.

les affiliations franc-maçonniques. Les gouvernements émus cherchèrent l'origine du mal, et enserrés dans la fausseté du principe révolutionnaire recoururent à des expédients. La coalition, de délit qu'elle était, devint un droit, et la difficulté fut plus grande que jamais (1). » Déjà les passions, l'ignorance et l'erreur s'étant emparées de ce besoin d'association, avaient bâti un système que quelques utopistes tentèrent de réaliser en ce siècle : c'était le *socialisme* qui aboutissait au *communisme*. Ce système, qui ravit à l'ouvrier sa liberté et en fait l'esclave de la plus cruelle des tyrannies, en faisant intervenir l'Etat comme souverain dispensateur du bien et du mal parmi ses membres, a l'inconvénient absurde et criminel d'interdire ou de rendre impossible la culture des arts et des sciences, de supprimer la propriété, le mariage, le droit à l'héritage, la religion et les bonnes mœurs. Ses auteurs, en effet, fidèles à leurs principes, voulurent un jour spéculer sur la misère publique, et ils firent appel à la violence, en 1848, pour bouleverser la société et réaliser leurs utopies. Leurs odieuses tentatives ne servirent qu'à faire des victimes de bien des innocents, tant il est vrai que l'égoïsme et la violence n'ont jamais rien fondé de durable et de vraiment utile à la société.

IV.

Dans ces derniers temps surtout, l'impiété a exploité avec une sorte de fureur cette idée de l'association : chaque jour encore elle en abuse et la fait servir au triomphe des plus mauvaises doctrines et des plus viles passions. Il ne faut donc pas que les hommes de bien la négligent comme nuisible ou seulement inutile : c'est à eux qu'il appartient de s'associer pour obtenir la liberté du bien et de la vertu. Les catholiques leur donnent aujourd'hui de beaux exemples qu'il ne tient qu'à eux d'imiter. De là ces œuvres si florissantes et chaque jour plus nombreuses dues au dévouement et à la charité chrétiennes : ces sociétés de patronages, d'apprentis, ces Cercles catholiques d'ouvriers, ces œuvres de militaires qui s'organisent dans les petites villes.

A ceux qui demanderaient pourquoi la religion est dans la

(1) M. de Mun.

nature et le mode d'action de ces associations, nous répondrons deux choses. D'abord la religion catholique est là dans son domaine, car son domaine est aussi étendu que celui du bien. Partout où il y a du bien à faire elle a non-seulement le droit, mais le devoir de se trouver au premier rang, car partout elle doit prêcher la vérité qui lui fut confiée par Jésus-Christ, et elle ne peut le faire qu'en exerçant sa charité. Puis ne s'agit-il pas des intérêts naturels et surnaturels de ses enfants, et comment pourrait-elle demeurer insensible à leurs besoins quand elle peut les secourir? Enfin n'est-ce pas elle qui a donné naissance à ces différentes formes de l'association, et alors ne doit-elle pas y présider pour leur donner l'appui de son influence morale et améliorer ainsi le sort des diverses classes de la société?

J. PAULIN.

LE PÈRE COURAL (1).

Le père Coural — c'est ainsi qu'on le nomme ordinairement — n'était pas un religieux, mais un prêtre séculier. Il dut ce titre de père à l'héroïsme de sa paternité spirituelle.

Pierre Coural, né dans une position médiocre et honnête, fut contrarié d'abord dans sa vocation sacerdotale. Mais avec l'aide de Dieu, il put y rester fidèle. Curé en commençant dans une petite paroisse, il fut bientôt envoyé prophète dans son propre pays. Il y fit beaucoup de bien, mais y éprouva de grandes difficultés. Il n'en venait à bout qu'à force de patience, de longanimité, de vertu et de zèle. Il demanda plusieurs fois inutilement d'être déchargé; enfin, son évêque lui permit de se retirer pour un temps, se réservant de le rendre à cette même mission, mais plus tard, quand les obstacles les plus fâcheux seraient écartés. Cet évêque était Mgr Fournier, d'excellente mémoire, un des prélats de son temps les plus distingués et les plus capables de se connaître en hommes. Mais Dieu avait disposé autre-

(1) Extrait de l'*Univers*. — *La vie et les œuvres du vénérable serviteur de Dieu, Pierre Coural*, prêtre du diocèse de Montpellier, fondateur de la *Solitude de Nazareth*, par l'abbé D. Coural; Montpellier, 1872, chez Seguin.

ment de l'abbé Coural. L'évêque qui avait su discerner l'homme d'action et de jugement sous un pauvre extérieur fut enlevé par la mort. L'abbé Coural fut laissé à peu près sans emploi et réduit à une grande misère. Ce n'est pas là ce qu'il ressentait davantage, puisque sur 500 francs tout au plus qu'il pouvait avoir par an, dans une ville où il fait presque aussi cher vivre qu'à Paris, il trouvait moyen de donner aux pauvres avec une abondance relative. Ses aumônes, à cette époque, dépassaient 100 francs par an.

Quand il pouvait se croire, et quand généralement on le croyait un serviteur inutile, ce fut alors qu'il se prit à défricher un des coins les plus rocailleux et les plus négligés de la vigne mystique. Il était aumônier d'une maison religieuse appelée Notre Dame du Refuge, où des jeunes filles exposées à se perdre sont recueillies, quelques-unes s'y prêtant, mais le grand nombre par l'autorité de leurs parents. Précisément parce que beaucoup sont là plus ou moins contre leur gré, la maison ne peut guère compter sur leur travail pour leur entretien, et une rétribution mensuelle est exigée. Or, il arrive que la charité se lasse, et lorsque les pensions cessaient d'être payées, le bon prêtre voyait de ces pauvres filles qui s'adressaient à lui, le suppliant de ne pas les abandonner aux tentations du vice et de la faim ; et il était impuissant à les secourir, tandis qu'il en voyait d'autres, incorrigibles, mais appartenant à des familles aisées, ou adoptées par une charité opulente, rester dans la maison où elles étaient trop souvent un objet de scandale et une occasion de chute pour leurs compagnes.

A la maison centrale de détention, où il aidait souvent l'aumônier, « il était parfois témoin, dit son neveu, l'auteur de sa *Vie*, de scènes encore plus attendrissantes qui remuaient profondément son âme. Pour toute jeune détenue sincèrement convertie, l'heure de la liberté était l'heure des angoisses et du désespoir. Beaucoup demandaient comme une grâce la prolongation de leur châtiment et l'invoquaient comme le seul abri contre de nouveaux remords. Plusieurs, à l'approche de leur libération, abattues, découragées en pensant au triste sort qui les attendait, avaient été conduites au tombeau par le chagrin où les plongeaient leurs sinistres appréhensions. Une, enfin,

fille naturelle, se voyant sans famille, sans amis, sans secours, reculait avec effroi, au moment de franchir le seuil de la prison, et se jetant aux genoux de ceux qui lui rendaient la liberté, demandait avec larmes l'autorisation de prendre la place d'une de ses compagnes condamnée à vie. »

Témoin de ces misères, devant lesquelles ne devait pas rester impuissante la charité catholique, le pauvre prêtre dénué de tout allait entreprendre une œuvre qui commanderait l'admiration du monde, autant par sa simplicité et sa grandeur que par sa fécondité : l'œuvre que nul n'avait osé aborder avant lui, d'une maison de refuge vivant de ses propres ressources, c'est-à-dire par le travail de ses pensionnaires, et ne dépendant de la charité publique que pour son premier établissement et ses développements successifs.

Le vénérable fondateur a fait lui-même son portrait dans un de ses comptes rendus : « Tous nos confrères, dit-il, le savent, nous étions sans fortune, sans crédit, sans talents presque, sachant à peine nous exprimer, timide à l'excès, sans usage du monde, incapable par conséquent sous tous les rapports de fonder une œuvre que les hommes trouvent si merveilleuse. » En un mot, il se représente avec beaucoup de vérité, comme « un de ces néants dont parle l'Apôtre » ; mais ce qu'il ne dit pas, parce qu'il ne l'a jamais ni su, ni cru, ni pensé un instant, c'est qu'il fut un saint, un instrument poli par l'épreuve aux mains de l'Ouvrier tout-puissant.

Les sœurs de Marie-Joseph, chargées depuis peu du service de la maison centrale, comprirent l'importance de son projet et lui donnèrent leur concours. D'abord, il fallut vivre d'emprunt. La pauvre communauté n'eut pas où reposer sa tête. Deux nobles vieillards lui donnèrent l'hospitalité dans une petite maison attenante à leur habitation à la campagne, tout près de Montpellier. Ce fut là qu'il y a trente ans, le 11 janvier 1842, la supérieure de la maison centrale installa sa petite colonie, une seule religieuse avec deux jeunes repentantes.

En très-peu de temps, leur nombre s'accrut jusqu'à une vingtaine ; il fallait songer à un établissement plus vaste et plus permanent. Le P. Coural avait trouvé de l'appui chez un préfet chrétien, et par conséquent au-dessus des vues étroites

de la philanthropie officielle. Ce préfet, M. Bégé, avait étudié sérieusement les maladies et l'hygiène morale du peuple. Il avait pu se convaincre que le remède ne peut se trouver ailleurs que dans la religion, et que les moyens humains les plus habiles, condamnés d'avance par la nature même de l'homme, ne peuvent rien, pas seulement fournir des palliatifs efficaces. Grâce à lui, l'œuvre du P. Coural fut mise en lumière, occupa les esprits dans les régions gouvernementales et y obtint quelque faveur. La plus précieuse fut une certaine liberté d'action parmi les prisonnières pour les amener à accepter volontairement l'asile qui leur était offert. Mais tout secours manquait pour les dépenses de premier établissement.

Le bon Dieu vint en aide à son serviteur. Le P. Coural fit part des embarras où il se trouvait à M. Bégé, qui déjà n'était plus préfet à Montpellier. Il lui fallait 36,000 francs, prix auquel il pouvait acquérir la maison de campagne, où sa maison de Nazareth est établie aujourd'hui. La réponse ne se fit pas attendre et fut généreuse.

« M. Bégé fit lui-même l'acquisition de cette maison de campagne et la mit immédiatement à la disposition de son saint ami, » sans autre condition qu'un loyer de 500 francs en attendant le remboursement futur du capital. Le nom de cet homme de bien doit rester attaché à la fondation de la *Solitude de Nazareth.*

C'est ainsi que le P. Coural voulut qu'on appelât sa maison de refuge, parce que Nazareth signifie à la fois *désolée* et *sanctifiée*, et que les filles pénitentes y travaillent, loin des dangers du monde, à leur sanctification. C'est aussi parce que la sainte et pure maison de Nazareth fut un lieu de travail et de recueillement, et que sous l'influence régénératrice du travail et de la prière les pauvres pénitentes s'efforcent de se refaire devant Dieu une nouvelle pureté, et aspirent à se rendre dignes de recevoir le titre de *filles de Marie.* Pour entrer dans cet asile, elles n'ont d'autres conditions à remplir que d'avoir la volonté de se bien conduire et de gagner leur pain par le travail des mains.

Le principe de la maison est qu'elle doit se suffire à elle-même par le labeur de ses habitants. Elle reçoit pourtant des

aumônes, elle sollicite des secours ; mais c'est pour subvenir aux améliorations, aux agrandissements, aux constructions, qui ne sont pas une petite affaire, la maison ayant commencé presque avec rien. Quelques-unes des nazaréennes ont en partage la culture des champs et des jardins, le soin des animaux de la ferme ; le plus grand nombre s'occupe de travaux à l'aiguille, réunies dans de vastes salles, sous la surveillance d'une religieuse.

Les nouvelles venues ont leur quartier à part : ce n'est qu'un lieu d'épreuve où elles ne passent que le temps nécessaire pour s'assurer qu'elles persévèrent dans les bonnes dispositions qu'elles ont montrées en entrant. Aussi elles y sont en petit nombre. De là elles passent dans la catégorie des aspirantes au titre de filles de Marie ; la maison en compte 62 dans cette catégorie actuellement. Puis, filles de Marie novices et professes, elles sont 91, dont les deux tiers environ professes.

Sur 173 femmes sorties des prisons, arrachées à l'avenir le plus infâme de vice et de crime, une soixantaine donc sont arrivées à ce degré de pénitence et de vertu affermie, qu'elles ont pu être offertes à Notre-Seigneur et attachées à sa cour mystique par la profession religieuse. Hâtons-nous de dire que leurs vœux ont été réglés avec une extrême prudence. Elles n'y sont admises qu'après un noviciat de plusieurs années passées dans la pratique d'une piété et d'une régularité exemplaires. Alors seulement il leur est permis de faire pour un an les trois vœux de religion, mais avec cette restriction que le confesseur et la supérieure pourront les en relever, s'il y a lieu.

Tels sont les admirables résultats obtenus par la religion à l'aide du travail, ajoutons aussi de la liberté. La nazaréenne entre dans l'asile librement, elle y reste librement, soumise à une règle sévère. C'est quand, pour son malheur, elle en sort, qu'esclave de ses passions mauvaises elle perd la vraie liberté.

L'œuvre du P. Coural portait ses fruits, visibles même aux yeux qui ne savent pas voir les choses religieuses. La magistrature, l'administration voyaient avec étonnement et admiration le bien social qu'elle opérait. On ne pouvait le méconnaître : des récidives évitées, des éléments de désordre transformés ; la prison elle-même, cessant d'être un enfer, laissait entrer l'espé-

rance, et à sa suite, les autres vertus. Le gouvernement demanda au P. Coural de se charger des jeunes détenues soumises à l'éducation correctionnelle. L'homme de Dieu ne sut pas et ne voulut pas s'y refuser : il admit avec elles des enfants qu'on ne pouvait placer dans d'autres refuges. Mais ici manque un des éléments essentiels de la première œuvre, le consentement et la volonté libres des pénitentes. Aussi les résultats sont moins rapides, et les succès, au point de vue de la statistique, moins frappants. Cependant il s'y fait encore beaucoup de bien.

Sur 108 pensionnaires il y en a 25, c'est-à-dire un quart à peu près, qui ont obtenu le titre d'*enfants de Marie*, et 12 qui sont *aspirantes*. Le moment le plus dangereux est celui qui est fixé légalement pour les mettre en liberté. La sollicitude des religieuses les suit après leur sortie, mais avant elle s'applique à leur inspirer le désir de rester dans le saint asile en qualité de nazaréennes. Depuis 1847, sur 500 enfants confiées au P. Coural, 170, c'est-à-dire plus du tiers, demeurèrent ainsi dans la maison, à l'abri des dangers qui les attendaient dès leur mise en liberté.

Ce qu'il avait fait pour les femmes, le P. Coural voulut aussi le tenter en faveur des prisonniers libérés. Il commença cette œuvre, comme il avait commencé celle de Nazareth, sur un terrain d'emprunt. Il était sur le point de l'établir d'une manière plus durable, lorsque le gouvernement de Louis-Philippe, qui d'abord l'avait encouragé, vint à s'engouer d'un système philanthropique de patronage général des libérés pour la France. L'œuvre du P. Coural était de celles qui demandent le concours des deux pouvoirs, tout au moins par un appui bienveillant de la part de l'Etat. Il fut obligé d'y renoncer en attendant la chute inévitable du patronage officiel. Sa profonde humilité ne l'avait pas empêché de prédire l'insuccès aux hommes de talent et de haute position qui avaient cru la mener à bonne fin.

En effet, leur système, établi avec un luxe de réglementation digne d'un meilleur sort, et sur des bases tout humaines, aboutit à l'échec le plus complet. Leur sollicitude envers les libérés ne faisait qu'attirer sur le passé de ces malheureux l'attention publique, mieux encore que n'aurait su faire la surveil-

lance de la haute police ; aussi les libérés n'avaient rien de plus pressé que d'y échapper. Mais le pire résultat fut d'entraver le P. Coural. Après 1848, il essaya de reprendre cette œuvre, mais la difficulté du temps et le manque de ressources pour un premier établissement très-considérable, l'y firent renoncer. Il avait ouvert la voie. Il existe dans le diocèse de Belley un asile pour les jeunes libérés qui a réalisé le désir de l'homme de Dieu, et qui a produit déjà beaucoup de bien.

Nous n'avons pas craint de nous étendre sur les œuvres du P. Coural et sur sa fondation de Nazareth, qu'il est bon que l'on connaisse. Elle a servi de modèle à un nombre déjà considérable de maisons du même genre. Quant aux détails de sa vie et au récit de sa sainte mort, nous devons renvoyer au livre publié par son neveu. Nous pouvons promettre à ceux qui entreprendront cette lecture qu'ils y trouveront autant d'intérêt que d'édification.

DE LANSADE.

LA RÉVOLUTION ET L'EGLISE (1).

Pour la Révolution, le mot de Tacite est d'hier : *Omnia pro dominatione.*

Là où la lutte, en vue de la domination absolue, devient formidable de la part de la Révolution, c'est sur le terrain religieux, sur le terrain de la liberté de l'Eglise : c'est le duel à mort. L'Eglise a une parole qui provoque incessamment les colères et les haines de la révolution. Cette parole est celle-ci : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » C'est la proclamation du règne de Dieu sur la terre : la révolution n'y veut d'autre règne que le sien. Aussi, lorsqu'elle le peut, elle supprime l'Eglise, elle la spolie, elle confisque ses temples, elle tue ses prêtres.

Et lorsqu'à la suite des temps de violences, de crimes et d'anarchie, la société fait quelque effort pour retrouver un peu d'équilibre et d'ordre ; lorsque, le sentiment du droit réagissant et la main de Dieu aidant, il se produit une certaine pé-

(1) Extrait du *Contemporain*, livraison du 1er novembre.

riode d'accalmie sociale et politique ; que la révolution enfin n'a plus la liberté entière de ses fureurs, elle change d'attitude : elle se fait doctrinale ; elle emprunte ses armes à l'histoire ; elle invoque contre l'indépendance spirituelle de l'Eglise les traditions de l'ancienne monarchie ; elle devient gallicane ; elle se place sur le terrain du Concordat, pourvu que le Concordat se renferme dans l'esprit des articles organiques, qui en sont l'altération et la négation.

Elle défend les droits de l'Etat contre les empiétements du pouvoir religieux. Elle tient en haute estime l'appel comme d'abus ; l'institution du Conseil d'Etat lui plaît surtout à ce titre. Elle se montre d'ailleurs pleine de déférence pour l'Eglise et toute prête à la protéger, pourvu que l'Eglise reste à sa place, c'est-à-dire dans la main et la subordination de l'Etat. Elle ne tue plus les prêtres ; il en est même qu'elle entoure de ses sympathies, ce sont ceux qui font acte d'indépendance et de révolte contre l'autorité spirituelle. Elle les méprise peut-être, mais elle les signale comme des martyrs glorieux et des exemples à imiter.

Puis, à titre de progrès, sous l'apparence menteuse du respect pour l'indépendance de l'Eglise et du dévouement à ses intérêts, la Révolution la convie, ainsi que l'Etat, à accomplir l'œuvre de leur séparation absolue, de manière à faire cesser, pour l'un et pour l'autre, de gênantes entraves. Et au nom de cette séparation salutaire, de ce contrat d'affranchissement réciproque dont la suppression du budget des cultes, c'est-à-dire une seconde spoliation du clergé catholique, serait une condition nécessaire, elle réclame, à titre de conséquence, qu'il n'y ait plus rien de commun entre la religion et l'Etat devenu exclusivement laïque ; qu'il se fasse ainsi, par une simple déduction logique, un gouvernement sans Dieu, une législation sans Dieu, un enseignement sans Dieu.

Mais la Révolution est tolérante, qui ne le sait ? Cet enseignement que l'Etat seul aura le droit et le devoir de donner, et que tous auront à recevoir à titre obligatoire, elle ne s'opposera pas à ce qu'il ait son complément au sein de la famille, où les parents resteront maîtres de distribuer à leurs enfants l'instruction religieuse. Telle sera la place réservée à la vérité divine et

à son expansion dans le domaine de la liberté de conscience. Ce domaine, on le restreindra d'un côté, mais on l'élargira de l'autre : on y fera entrer l'athéisme perdant son caractère de crime social, passant à l'état de religion, et trouvant dans une sorte de consécration légale son droit d'existence et de propagation.

Tels sont les efforts incessants de violence et de ruse que l'esprit révolutionnaire dirige contre l'Eglise catholique ; il en poursuit la ruine, parce qu'elle est la puissance qu'il redoute, et que, dès lors, il déteste le plus. Elle est, à ses yeux, une usurpation criminelle. Est-ce que tout ne doit pas appartenir au pouvoir de l'homme, tel que, sous le nom de l'Etat, l'a imaginé la Révolution ?

Tout, non pas seulement les corps et les biens, mais les âmes, les consciences, les volontés : « Les enfants, disait Danton, appartiennent à la république avant d'appartenir à la famille. » « La propriété est le vol ; Dieu est le mal, » disait Proudhon qui, pour compléter l'ensemble de son système, faisait de « l'*an-archie*, l'idéal du gouvernement. « Si Dieu descendait sur la terre, disait Raoul Rigault, je le ferais fusiller. » Voyez-vous cette chaîne de doctrines atroces, et d'atroces clémences, se prolonger, sans rupture, à travers les temps, et unir, par un lien effroyable, la Commune de 1793 à la Commune de 1871 ?

Tel est l'esprit révolutionnaire qui plane depuis quatre-vingts ans sur la France, et dont, par une étrange contradiction, la France, à la fois victime et complice, redoute les doctrines et subit la séduction.

KOLB-BERNARD.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

30. — LA PRIÈRE CHRÉTIENNE, par Mgr Landriot, archevêque de Reims ; 2e édition ; 2 volumes in-12, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25 ; — prix : 6 francs.

La prière est le fonds substantiel de tout culte. Le juif, le mahométan, le bouddhiste, en un mot un croyant quelconque, se prosternent devant un Etre suprême, l'adorent et le prient. Seule, la prière du catholique, la prière *chrétienne*, a le privilége de

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

s'adresser au Dieu unique et véritable. Quelle est sa nature, son objet, son but? On a écrit là-dessus une multitude de livres; l'un des derniers, celui de l'éminent archevêque de Reims, Mgr Landriot, est assurément l'un de ceux qu'on doit mettre au rang des meilleurs. Cinq éditions épuisées dans l'espace de quelques années prouvent suffisamment son mérite et attestent sa popularité, et cette nouvelle, la sixième, n'a besoin, pour être recommandée, que de ce succès même et du bien produit par les précédentes.

31. — Histoire de la Restauration, 1814-1830, par Henri de l'Epinois; in-12 de iv-302 pages; Paris, 1873, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25, et à la librairie de la Société bibliographique, rue du Bac, 75.

La restauration a eu ses historiens de tous les partis; nous n'hésitons pas à dire qu'elle n'en a pas trouvé de meilleur, de plus complet et de plus consciencieusement impartial que M. Alfred Nettement, dont les lettres chrétiennes déplorent encore la perte naissante. M. Henri de l'Epinois, qui appartient plus à la même école qu'à tout autre, n'a pas voulu écrire une histoire aussi complète; son but a été de publier un volume d'un facile accès, clair, modéré, juste, dans lequel la Restauration serait principalement étudiée dans sa politique, où l'on ne craindrait pas de reconnaître ses fautes, mais où l'on signalerait aussi celles de ses adversaires, qui ont été souvent plus que des fautes, et où l'on combattrait ainsi, rien qu'en exposant les faits dans toute leur vérité, tant de préjugés absurdes, qui sont encore aujourd'hui causes de l'état d'instabilité dans lequel nous nous trouvons. Nous sommes heureux de le dire M. de l'Epinois a réussi, et nous ne craignons pas de présenter son livre comme l'un de ceux qui méritent le mieux d'attirer l'attention des esprits sérieux et d'être répandus parmi ces classes populaires, qui sont si peu accoutumées à entendre la vérité et si faciles à entraîner au mensonge. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses récits et dans ses appréciations; celles-ci nous paraissant généralement justes. Si elles avaient un défaut, ce serait peut-être de concéder un peu trop aux idées nouvelles et d'accorder plus qu'il n'est nécessaire à l'*hypothèse* aux dépens de la *thèse:* mais ce défaut même, dans un royaliste, ne peut qu'inspirer une plus grande confiance aux esprits imbus de préjugés contraires, et par conséquent augmenter pour eux l'autorité du livre dont nous rendons compte.

Nous ne servions donc pas toujours d'accord avec notre auteur sur certains points dans lequel le libéralisme se trouve engagé; nous trouverions qu'il hésite trop à condamner le partage égal forcé entre les enfants et qu'il voit trop volontiers ce partage conforme aux principes du christianisme; mais ce sont là des nuances sur lesquelles il ne conviendrait pas d'insister, M. de l'Epinois, d'ailleurs, s'abstient soigneusement, dans ces questions délicates, de donner un jugement arrêté; il soumet des doutes plutôt qu'il ne tranche, et, comme résultat général, il atteint parfaitement son but, qui est de rapprocher les

esprits dans la vérité et de rétablir les droits de l'impartiale histoire sur une époque trop défigurée par les passions politiques et religieuses.

J. Ch.

Nous avons reçu les ouvrages suivants dont nous rendrons compte prochainement.

Œuvres complètes de Chateaubriand, tome X, analyse raisonnée de l'Histoire de France, suivi de l'Essai historique, physique et moral sur les révolutions anciennes et modernes comparées dans leurs rapports avec la Révolution française; grand in-8; Paris 1873, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19, prix : 4 francs.

Histoire universelle de l'Eglise par le Dr Jean Alzog, traduite par l'abbé Goschler et Audley, revue et continuée par l'abbé Sabatier; tome Ier, in-12; Paris, 1874, à la même librairie; prix du vol. 4 fr.; et des 4 volumes, 16 fr.; pour les souscripteurs, 12 fr.

Méditations *sur l'Evangile du dimanche pour tous les jours de l'année*, par l'abbé A. Arnaud: in-24, Paris, à la même librairie; prix : 2 fr. 50.

Le cantique paroissial, choix des meilleurs cantiques, par le Frère Achille de la Miséricorde; in-24, Paris, à la même librairie; prix : 2 francs.

Un mot sur l'école laique obligatoire; in-18, Paris, 1873; même librairie; prix : 1 fr. 50.

Dialogues *sur la première communion et sur la confirmation*, par Mme de Gaulle; in-24, Paris, même librairie; prix : 50 centimes.

L'incendie du couvent, proverbe en 5 actes, par le même; in-24, Paris, même librairie.

Almanach du bon français pour 1874, 2e année; in-18, même librairie; prix : 15 centimes.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ANNÉE LITURGIQUE.

Avec l'Avent (*adventus*, avénement), commence l'Année liturgique, qui représente et condense pour ainsi dire, dans ses douze mois, la grande année du monde, cette année qui commence avec la Création et qui se termine au Jugement dernier, après lequel le temps aura cessé et restera seule l'Eternité.

L'Année liturgique est admirable dans ses divisions, qui reproduisent l'histoire entière du monde et de l'humanité.

Le pôle même de l'histoire, le point fixe autour duquel les événements se déroulent, c'est l'Incarnation du Fils de Dieu ; tout ce qui précède ce grand événement, cet événement cause de tous les autres, ne fait que le préparer ; tout ce qui suit en est la conséquence et le développement.

Dans l'Année liturgique, l'Avent correspond à la période de préparation ; de Noël à l'Ascension, c'est le fait même de l'Incarnation qui occupe l'Eglise ; le temps qui s'écoule de l'Ascension à la fin de l'année représente les siècles qui s'écouleront depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde. Préparation, venue ou avénement, suites de l'avénement, tels sont les trois termes, dont le Sauveur Jésus occupe le centre.

Et ces trois termes correspondent aussi aux trois personnes divines de la sainte Trinité : c'est le Père, créateur et conservateur, qui est d'abord plus explicitement révélé ; puis c'est le Fils, qui s'incarne, pour être le Réparateur et le Rédempteur ; enfin c'est le Saint-Esprit, avec qui commence le règne de la Grâce, la Sanctifica-

tion. Mais, si les opérations des trois personnes divines sont distinctes, elles ne sont pas séparées ; c'est l'union intime dans la plus admirable distinction, et, dès les premiers temps du monde, le Rédempteur est annoncé et attendu, le Sanctificateur opère la sanctification. Dieu le Père est créateur, Dieu le Fils est réparateur, Dieu le Saint-Esprit est sanctificateur : l'œuvre divine se trouve tout entière dans l'acte créateur, le plan divin est tout formé dès l'éternité ; c'est pour la créature que le temps est chargé d'en développer successivement toutes les lignes, et c'est ce développement que la liturgie catholique résume chaque année dans un ordre magnifique.

Voici les quatre semaines de l'Avent; elles rappellent les quatre mille ans, les quatre grandes époques qui précèdent et préparent la venue du Sauveur : l'époque adamique, qui est celle de la création et qui va jusqu'au déluge; l'époque patriarchale, qui va jusqu'à la loi écrite; l'époque des peuples, qui va jusqu'à la fondation du temple de Salomon; l'époque des empires, qui va jusqu'à Jésus-Christ, dont l'empire doit durer jusqu'à la consommation des siècles. Après la première époque, tout recommence : il y a d'abord les chefs de famille ou de tribus, puis les peuples, puis les empires, et, à chacun des grands pas de l'histoire, l'on voit se préciser davantage, se dessiner en traits plus lumineux le plan divin.

Lorsque les tribus se forment et que l'idolâtrie se répand, Dieu choisit une tribu qui deviendra un grand peuple, et ce n'est plus d'une manière générale à la race d'Adam, à la race de Noé qu'est accordé le privilége de produire le Rédempteur, c'est à Abraham et à sa postérité. Les tribus s'agrandissent, les peuples se forment et la vraie religion s'altère de plus en plus ; les Hébreux deviennent aussi un peuple, la loi écrite vient faire obstacle à l'altération des vérités traditionnelles,

et la tribu de Juda est plus spécialement désignée comme celle d'où sortira le Sauveur. Mais voici les empires, qui vont successivement servir, et à éprouver le peuple de Dieu ou à le protéger, Assyriens, Perses, Grecs, Romains, et à former l'unité matérielle dont les hérauts de l'Evangile profiteront pour répandre plus vite la bonne nouvelle, en même temps que l'idolâtrie et la corruption des mœurs prendront d'effroyables proportions. Dieu, alors, choisit plus spécialement dans la tribu de Juda la race de David; il fait ériger le Temple unique qui est le signe éclatant de son unité posé en face de la pluralité des dieux des nations, et dont les pompeuses cérémonies surpassent en magnificence celle des temples païens, et il multiplie les prophètes, qui font connaître d'avance tous les traits auxquels on reconnaîtra le Sauveur attendu, qui marquent les années même où il paraîtra dans le monde, qui tracent, comme l'auraient pu faire des historiens, la succession et le caractère des empires, de sorte que leurs écrits doivent éclairer, jusqu'à la fin des temps, cette philosophie de l'histoire qu'on cherche en vain à créer en dehors de la foi catholique.

Les temps sont accomplis : Jésus-Christ, Dieu et Homme, Médiateur entre l'homme et Dieu, le Messie attendu de tous les peuples, s'incarne dans le sein de la Vierge et l'œuvre de la Rédemption commence. L'Église, qui ne mesure pas les événements selon le temps qu'ils remplissent et le bruit qu'ils peuvent faire, mais selon leur réelle importance, consacre environ cinq mois de l'année liturgique à rappeler les principales circonstances de la vie temporelle du Sauveur. Loin qu'il y ait là un défaut de proportion, il y a, au contraire, une admirable et profonde intelligence de la vraie mesure des choses. N'est-ce pas, en effet, à l'événement capital de l'histoire, à l'événement préparé par des milliers d'années, et dont les conséquences doivent se

développer dans des milliers d'autres et dans l'éternité même, qu'il convient de s'arrêter le plus longtemps? Et cet événement, si rapidement écoulé lorsqu'on le considère comme un fait ordinaire, n'est-il pas, pour ainsi dire, un événement permanent, qui remplit tous les siècles, qui les explique tous, qui les pénètre tous, et, par conséquent, sur lequel il convient de s'arrêter le plus longtemps, si l'on veut se rendre un compte exact de tous les autres?

La période qui s'étend de Noël à l'Ascension et mieux à la Pentecôte, occupe donc à juste titre une très-grande partie de l'Année liturgique, et elle se divise très-naturellement en trois plus courtes périodes, chacune d'environ six semaines, qui représentent la Vie cachée de Jésus-Christ, sa Vie publique et sa Vie après la résurrection, le temps de l'Epiphanie ou de la sainte Enfance, le temps du Carême et le temps pascal.

Puis vient la longue période d'environ sept mois qui suit la Pentecôte et s'étend jusqu'à l'Avent.

La longueur de cette période est-elle destinée à représenter l'éternité, ou seulement la durée de l'empire terrestre de Jésus-Christ, la durée du monde après l'Incarnation?

Nous nous trouvons ici en présence de deux opinions qui peuvent toutes deux s'appuyer sur de bonnes raisons. Les uns pensent que nous touchons à la fin du monde, les autres, que nous allons, au contraire, entrer dans une magnifique période de l'histoire qui verra le règne universel et incontesté de Jésus-Christ sur la terre. Les premiers s'appuyent sur cette idée que les sept jours de la création représentent toute l'histoire du monde et en même temps chacun un millier d'années, sauf le dernier, qui représenterait l'éternité, puisque l'écrivain sacré n'en marque pas la fin; ils s'appuyent également sur les désordres physiques et moraux qui

troublent de plus en plus la terre, et sur la diminution de la foi qui paraît devoir bientôt s'éteindre. Mais, si l'on peut dire que les sept jours mystérieux de la création représentent, en effet, toute l'histoire du monde, qui doit aboutir au sabbat ou repos éternel, rien ne force à penser que ces jours soient exactement représentés chacun par un millier d'années, rien n'oblige non plus de croire qu'il s'est exactement écoulé quatre mille ans avant Jésus-Christ, et d'ailleurs, si certaines expressions liturgiques semblent indiquer que le Sauveur est venu vers la fin des temps, d'autres permettent de penser qu'il est venu au milieu des temps ; rien n'empêche même de conjecturer que les temps qui s'écouleront entre son premier et son second avénement doivent être plus longs que ceux qui ont précédé le premier.

C'est pourquoi ceux qui estiment que le monde n'est pas près de finir paraissent au moins aussi fondés en raison que les autres. Ils considèrent, au reste, que, malgré les deux mille ans qui se seront bientôt écoulés depuis Jésus-Christ, il n'y a guère encore que le quart de l'humanité qui soit chrétienne, et que la conversion générale des Juifs, qui doit précéder la fin du monde, ne paraît pas, malgré certaines conversions éclatantes, devoir arriver prochainement. Il leur semble aussi qu'il convient que l'Evangile ait produit tous ses fruits, même sur la terre, et que tous les peuples aient été soumis au sceptre de Jésus-Christ, *et adorabunt eum omnes reges terræ, omnes gentes servient ei*, avant qu'arrive la catastrophe finale qui marquera la consommation des siècles. L'incrédulité actuelle, les schismes, les hérésies, l'apostasie légale des nations chrétiennes ne seraient, dans cette hypothèse, qu'une de ces violentes tempêtes qui ont tant de fois assailli l'Eglise, et qui préparerait une période d'autant plus brillante et pros-

père, qu'elle est plus forte et en apparence plus irrésistible.

A quelque opinion qu'on s'attache, l'Année liturgique satisfait pleinement le symbolisme, et si l'espace nous le permettait, nous pourrions montrer à quel point, jusque dans les moindres détails, elle est pour le chrétien attentif le miroir abrégé du monde.

Comme le monde, elle a ses étoiles fixes, son soleil, ses planètes, et même ses comètes. Les étoiles fixes sont les fêtes qui reviennent toutes exactement à la même époque et à la même distance les unes des autres, comme la Nativité, l'Epiphanie, l'Annonciation, l'Assomption, la Toussaint; le soleil est cette fête de Pâques autour de laquelle gravitent toutes ces autres fêtes qu'on a appelées *mobiles*, précisément parce qu'elles varient avec la date de Pâques, qui semble les emporter avec lui dans l'espace; les comètes sont ces fêtes indéterminées, ces prières publiques et solennelles, que l'autorité ecclésiastique et le chef suprême de l'Eglise indiquent selon les besoins des temps et des lieux.

Remarquons enfin avec quel à-propos divin viennent s'intercaler dans les différents temps de l'année les principales fêtes qui ne font point partie de la trame même de la liturgie générale. C'est, par exemple, pendant l'Avent, la fête de l'Immaculée-Conception, l'Aurore qui précède le Soleil dont Noël verra briller les premiers rayons; c'est, après la Pentecôte, la Fête-Dieu, qui répète joyeusement la solennité du Jeudi-Saint et qui vient déclarer magnifiquement la vérité de cette parole du Sauveur : Je suis toujours avec vous; c'est la fête de saint Pierre et de saint Paul, placée aussi non loin de la Pentecôte, la fête du premier Pape et de l'apôtre des gentils près de la fête de la fondation de l'Eglise ; c'est ensuite la fête de l'Assomption, qui rappelle que la Vierge est restée plusieurs années avec les apôtres et qu'elle continue maintenant dans le

ciel cet office de Mère des hommes qu'elle a reçue au pied de la Croix; c'est, lorsque déjà les temps s'avancent et qu'on touche à la fin de l'année ecclésiastique, la fête de tous les Saints, qui nous montre la splendide moisson entassée daus les greniers du Père de famille; c'est, enfin, la fête de la dédicace des églises, qui porte les pensées vers la Jérusalem céleste, ce temple éternel de la paix et du bonheur, *beata pacis visio*, que nous devons habiter pour toujours.

L'année liturgique se termine, et le dernier dimanche de la Pentecôte nous transporte à la scène grandiose et terrible du Jugement dernier, qui fermera le livre de l'histoire, et après lequel il n'y aura plus de temps : *Tempus non erit amplius.*

Tel est le cycle que l'année liturgique déroule devant les chrétiens attentifs, mémorial et résumé de toute l'histoire depuis la création du monde jusqu'à la fin des siècles, mémorial et résumé, surtout, de la vie temporelle du Fils de Dieu fait homme. Y a-t-il rien de plus magnifique que ce plan de la liturgie catholique, qui a su concentrer dans une année tous les enseignements de la révélation, toute l'histoire de l'humanité, en même temps qu'elle les condense encore davantage dans la liturgie de chaque année et même de chaque jour? Il y a là, certainement, plus qu'une conception humaine : l'inspiration divine est visible, et il faudrait plaindre l'intelligence et le cœur de ceux qui n'en pourraient comprendre et sentir la merveilleuse beauté, la sublime harmonie, les célestes proportions.

J. CHANTREL

LA SEMAINE.

Sommaire. — Au Vatican : audience à plusieurs colléges étrangers ; discours de Pie IX. — Violence de la persécution à Rome. — Consolations de Pie IX : offrande des fidèles ; Denier de Saint-Pierre comparé à la souscription pour le monument de Cavour ; conversion de Mgr Liverart. — France : prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ; l'Ecole libre des hautes études. — Les évêques d'Irlande et l'Université catholique de Dublin. — Forces comparées des persécuteurs et des persécutés.

Le 19 novembre, le Saint-Père a donné audience au collége de la Propagande, au collége américain du Nord et au collége germanique hongrois, qui étaient présentés par leurs recteurs respectifs. Dans les salles du Vatican, dit Mgr Nardi, qui assistait à cette audience, se trouvaient réunis les élèves de la Propagande, venus des contrées éloignées de l'Australie, du Jutland, du Schwerin, de Smyrne, de Zante, de Santorin, d'Amérique, du cap de Bonne-Espérance. L'Eglise seule peut grouper aux pieds du Saint-Père des jeunes hommes d'origines si diverses et s'instruisant à Rome avant que de retourner dans leur patrie pour y porter la bonne nouvelle et conquérir des âmes à Jésus-Christ. En vérité, les Italiens qui veulent détruire la papauté, la plus grande ou plutôt l'unique grandeur debout en Italie, semblent non-seulement insensés, mais parricides.

Le Saint-Père, ayant entendu les adresses de dévouement à sa personne et de fidélité à l'Eglise, a dit aux Allemands :

« A votre retour dans la patrie, vous la trouverez en proie à « une persécution cruelle, qui rappelle celle de Julien. Armez-« vous donc de toutes les vertus sacerdotales, surtout de la pa-« tience et de la force, pour supporter glorieusement la lutte. « Vous ne pourrez vaincre qu'en vous faisant semblables à des « agneaux, et tels que le Christ envoya ses disciples. Mais « comme agneaux ils vainquirent le monde, ainsi que lui-même, « salué par Jean-Baptiste l'Agneau du monde, le vainquit.

« Vous aurez des amertumes et des douleurs, mais souffrez « avec courage, et vous verrez les loups vaincus et la foi du « Christ triomphante.

« Vous trouverez déjà de grands exemples dans les fidèles, « dans les prêtres et dans le glorieux épiscopat de votre pays. « Et vous suivrez, je l'espère, ces exemples avec la certitude des « secours de Dieu et d'une récompense immortelle. »

Aux Américains :

« Et maintenant je m'adresse à vous, Américains. Diverse est « votre langue, diverses et très-éloignées sont vos terres que « sépare de nous le vaste Océan. Et diverses seront aussi les « paroles que je vous adresserai.

« En Allemagne, la liberté est écrasée et opprimée, mais chez « vous elle est pleine et peut-être excessive, ou au moins dan- « gereuse : dans vos vastes contrées, aucune limite n'est impo- « sée à la liberté, qui, si elle n'est pas contenue, dégénère en « licence.

« Ainsi, la vertu, la pratique constante de la loi du Christ et « la victoire entière de vous-mêmes vous sont nécessaires à un « très-haut degré.

« Les tentations, les séductions, les mauvais exemples ne « vous manqueront pas ; mais si vous savez emplir votre cœur « d'un saint amour et d'une crainte salutaire de Dieu, vous « vaincrez constamment ces périls et deviendrez un noble té- « moignage de la force chrétienne pour vos concitoyens.

« J'invoque de tout mon cœur sur les uns et les autres la bé- « nédiction de Dieu, et en gage de cette bénédiction je vous « donne la mienne.

« Puisse cette bénédiction de Dieu vous accompagner dans « votre carrière ici-bas, vous affermir dans la fidélité au Sei- « gneur, vous délivrer des périls, vous relever promptement si « vous succombez, vous soutenir dans les persécutions et vous « ouvrir un jour les portes de l'éternité bienheureuse ! »

C'est sous les yeux du Pape, à Rome même, que la liberté est opprimée et écrasée. Dans la ville sainte, aujourd'hui occupée par ce libéralisme révolutionnaire qui ne respecte que la liberté du mal, la *prise de possession* des couvents s'opère avec une rapidité inconcevable et une inhumanité sans pareille. Les disciples de M. de Bismarck semblent avoir résolu de dépasser la tyrannie moscovite. En Russie, quand on entreprit de supprimer les

maisons religieuses, on procéda avec un certain ordre ; on ne réduisait le nombre des couvents qu'en laissant aux religieux expulsés le moyen de trouver un asile chez ceux qu'on avait épargnés, en attendant qu'ils pussent trouver les moyens de vivre. Mais à Rome on tient à honneur de se montrer plus cruel que les Russes. Sans égards pour les vieillards, sans ménagements pour les infirmes, on chasse indistinctement tous les habitants des maisons religieuses. Chez les Capucins on a consenti à laisser quelques cellules à ceux qui ne pouvaient quitter leur lit. On a procédé à la vente des mobiliers presque le même jour qu'on en jetait les propriétaires dans la rue. Quelques juifs seulement, des brocanteurs de la plus misérable espèce, se sont présentés à ces ventes. Les prix qu'ils ont offerts étaient ridiculement mesquins. Le trésor de Victor-Emmanuel se sera peu engraissé de ces dépouilles. Qu'importe aux destructeurs ! ce qu'ils veulent, ce n'est pas le bien de leur pays, c'est le mal de l'Eglise. Voler, jouir, détruire tout ce qui porte la trace de l'esprit catholique, c'est tout ce qu'ils ambitionnent. Le corps diplomatique, écœuré de ce spectacle, ne dissimule pas son indignation. Mais les sectateurs athées du culte de l'Etat à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Paris, à Londres, à Munich et même à Bruxelles, n'en seront pas émus. Ce monde est aveugle, sourd, perclus et plongé dans un sommeil de mort.

Dans les circonstances douloureuses où la loi, qui les expulse de leurs domiciles, place les ordres religieux, le peuple romain montre une attitude qui est de nature à consoler l'Eglise et son auguste Chef. Pauvres et riches rivalisent de zèle et de charité pour offrir un asile à ceux des religieux chassés de leurs maisons, qui n'ont pas à Rome leurs familles pour les recevoir sous leur toit. Le sénateur Cavaletti et le prince Chigi sont à la tête d'un Comité qui s'est constitué pour pourvoir au soulagement de ces augustes misères. L'opulent prince Torlonia a mis encore une fois quelques-unes des maisons qui lui appartiennent à la disposition de Sa Sainteté, car l'indigence de Pie IX n'est point en état de venir en aide à tant d'infortunes. Les maux créés par le gouvernement qui s'est emparé de Rome, sont si étendus, si cruels, que tout autre trésor que celui de l'inépuisable charité catholique ne pourrait les

soulager. Pie IX, nous le savons, est vivement touché de ces nouvelles marques d'amour et de fidélité que lui donne son peuple, malgré le redoublement de la tempête.

Une grande consolation encore pour Pie IX, dit un correspondant de l'*Univers*, ce sont les témoignages de respect et d'admiration qui lui viennent des contrées les plus éloignées. Sa fermeté, sa constance et l'espoir qu'il manifeste en toute occasion du triomphe de l'Eglise exaltent ces sentiments dans toutes les âmes généreuses, et même parmi les ennemis de la papauté.

On sait que les chrétientés éparses de la Chine, de la Corée, du Japon et des îles de la mer des Indes ont plusieurs fois envoyé à Sa Sainteté des adresses et des offrandes. Quant à l'Amérique, c'est, du nord au sud, une sorte d'émulation entre les diocèses pour multiplier les manifestations de fidélité au Saint-Siége. Un exemple récent : il y a quelques jours, Pie IX a reçu du séminaire de Colima, du diocèse de Guadalaxara, dans la république mexicaine, un très-riche calice d'or massif, rempli lui-même de pièces d'or.

Mais le même jour le Pape a distribué cet or ; des moines, des religieuses, chassés de leurs monastères, étant venus au Vatican, ont emporté une bonne partie de ces offrandes. Puis, le Saint-Père ayant su que des prêtres de la ville de Pavie se trouvaient besoigneux, a envoyé 1,000 francs à l'évêque pour être distribués en aumônes de messes à ces pauvres prêtres.

A propos des offrandes au Saint-Père, les journaux catholiques d'Italie ont relevé ceci : les révolutionnaires, très-souvent maladroits, déclarent que le monument élevé, au commencement de ce mois, à Cavour, « est la manifestation la plus importante du *vœu des peuples de la Péninsule* pour l'*unité nationale* et constitue un *nouveau plébiscite.* » Or, les souscriptions ouvertes depuis plusieurs années pour l'érection de ce monument n'ont produit, dans toutes les villes de l'Italie, y compris Turin, que 19,000 fr.

A ce chiffre ridicule, l'*Unità cattolica* oppose celui de *quatre millions deux cent mille francs* que les catholiques italiens avaient offerts au Saint-Père par l'entremise de ce seul

journal pendant la période de onze ans employée par les Italiens pour recueillir leurs 19,000 francs. Et dans ces quatre millions, notons-le bien, ne sont point comprises les offrandes des années 1872 et 1873. L'*Unità cattolica*, profitant de l'occasion, rappelle les déclarations que fit à la Chambre, en 1862, M. le baron Ricasoli, successeur du comte de Cavour. Voyant l'extension que prenait cette « maudite souscription pour le Dénier de Saint-Pierre » le ministre avait exprimé l'espoir que ce mouvement avorterait. « Au cas contraire, avait-il dit, si les Italiens concouraient pour une somme bien plus grande, j'abandonnerais mon poste, et je me trouverais contraint de confesser que entre mes sentiments et ceux de ma patrie et de mes concitoyens l'antagonisme serait complet. »

La preuve est faite, et l'antagonisme est complet ; mais on fait semblant de ne pas s'en apercevoir.

Voici encore une nouvelle consolante. Mgr Liverani, qui était chanoine de Sainte-Marie-Majeure, avait quitté Rome en 1860, et publié en Toscane un volumineux pamphlet contre le Saint-Siége. Dans ce pamphlet, aucun personnage de la cour et de la basilique de Sainte-Marie-Majeure n'était épargné, et Pie IX lui-même, parrain du prélat et son bienfaiteur, s'y trouvait accablé d'injures. Il se fit un grand scandale, et la *Civiltà cattolica* redressa vigoureusement une à une toutes ces calomnies et médisances. Depuis ce temps, Mgr Liverani a assisté, comme le P. Passaglia et quelques autres prêtres italiens, à l'épanouissement de cette fleur de libéralisme qui a empoisonné toute l'Italie, et le désenchantement a fait place à l'aberration. Puis sont venus le remords, le repentir. Il a écrit au Pape et imploré un pardon que le Vicaire de Jésus-Christ ne refuse jamais. A cette heure, il est en retraite chez les Passionnistes de Rome, qu'il édifie par sa piété et par ses mortifications.

En France, un grand événement vient de se passer ; nous le ferons suffisamment connaître en reproduisant, d'après le *Journal officiel* du 23 novembre, le texte de la loi votée trois jours auparavant par l'Assemblée nationale :

« L'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit :

« Article premier. — Le pouvoir exécutif est confié pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi ; ce pouvoir continuera à être exercé avec le titre de président de la République et dans les conditions actuelles, jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles.

« Art. 2. — Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une commission de trente membres sera nommée en séance publique et au scrutin de liste, pour l'examen des lois constitutionnelles.

« Délibéré en séance publique, à Versailles, le 20 novembre 1873.

« *Le président*,
« Signé : L. BUFFET.

« *Les secrétaires :*
« Signé : L. Grivart, Abel Desjardins, vicomte Blin de Bourdon, Félix Voisin, Francisque Rive, E. de Cazenove de Pradine.

« Le président de la République promulgue la présente loi.

« Maréchal de MAC-MAHON,
duc de Magenta.

« *Le garde des sceaux, ministre de la justice*,
« E. ERNOUL. »

Ce n'est pas seulement la religion proprement dite dont les hommes de foi veulent voir revivre l'enseignement, c'est la science elle-même qu'ils songent à relever en l'imprégnant de cet esprit religieux sans lequel elle n'est qu'une fausse science et une science funeste.

La Société générale d'Education et d'Enseignement a repris, à partir de ce mois, l'œuvre commencée par elle, l'année dernière, sous le titre d'*Ecole libre des Hautes Etudes*.

L'année dernière, elle avait institué quatre cours : elle en a ouvert six, avec l'année qui va commencer, agrandissant ainsi peu à peu son œuvre, et fidèle au programme qu'elle s'était

tracé dans le rapport présenté au nom de son conseil, à son assemblée générale du 19 mai dernier.

Ce programme consiste à devancer, dans les limites de la législation, la liberté de l'enseignement supérieur, en attendant qu'elle soit enfin décrétée avec toutes ses conséquences légitimes, et à offrir, dès à présent, à l'élite de la jeunesse studieuse, — à celle qui ne se préoccupe pas seulement des nécessités des examens, qui sent le besoin d'agrandir le champ de ses connaissances et d'élever le niveau de son intelligence par l'étude désintéressée de la grande science et de la grande littérature, — un certain nombre de cours libres qui aient le mérite, quand il se pourra, d'être consacrés à des sujets omis dans l'enseignement des Facultés de l'Etat, et, en tout cas celui de traiter les sujets étudiés ailleurs, non pas seulement avec une érudition solide, mais particulièrement dans un esprit d'étroite union de la science et de la foi.

Les six cours qui sont ouverts sont les suivants :

1° *Cours de science sacrée*, par M. l'abbé d'Hulst, promoteur du diocèse de Paris.

Le professeur traitera de l'ordre surnaturel, dans sa possibilité, sa réalité, son économie, son essence, ses degrés, ses causes, ses applications.

2° *Cours d'histoire ecclésiastique*, par le R. P. Largent, de l'Oratoire.

Le professeur étudiera, cette année, les dogmes de l'Incarnation et de la divinité de Jésus-Christ, dans l'histoire des trois premiers siècles.

3° *Cours de littérature*, par M. C. Huit, docteur ès-lettres.

Le professeur traitera de l'éloquence judiciaire à Athènes et à Rome. Il se propose de tirer de l'étude de l'éloquence ancienne des règles et des préceptes applicables à la formation de l'orateur moderne.

4° *Cours d'introduction historique à la science du droit*, par M. Lelong, suppléant de M. Barthélemy Terrat, docteur en droit, professeur à la Faculté de Douai, qui avait inauguré ce cours l'année dernière.

Le professeur étudiera les origines du droit français ; il trai-

tera particulièrement de la condition des personnes et du régime de la propriété.

5° *Cours de philosophie*, par le R. P. Bayonne, de l'ordre des Frères prêcheurs.

Le professeur exposera la philosophie de saint Thomas d'Aquin, en regard de la philosophie moderne.

6° *Cours de science sociale*, par A. Antonin Rondelet, professeur de Faculté.

Le professeur consacrera le cours de cette année à l'étude des questions ouvrières.

Le programme de trois de ces cours ayant pour objet des matières religieuses, a été soumis à Mgr l'archevêque de Paris, qui a bien voulu l'approuver.

Il y a là, espérons-le, le germe d'une Université catholique ; avec la liberté de l'enseignement supérieur, l'argent viendrait parce que les élèves ne manqueraient pas, ni la générosité catholique ; les hommes, soyons-en sûr, viendraient aussi. Nous avons vu des personnes qui s'effrayent de la pénurie de professeurs qui se ferait d'abord sentir ; nous croyons que cette crainte n'est pas fondée, et nous sommes persuadé que, dès la première année, l'enseignement d'une Université catholique se trouverait égal, sinon supérieur, à l'enseignement de l'Université actuelle, qui languit et s'éteint, et qui se réveillerait devant la concurrence.

La question de l'enseignement supérieur n'est pas soulevée seulement en France ; elle l'est partout où l'enseignement des Universités n'offre pas de garanties suffisantes aux hommes religieux ; elle l'est particulièrement en Irlande, où les évêques, dans une assemblée tenue le 14 octobre dernier, ont pris les résolutions suivantes, formulées dans un acte solennel et revêtues de la signature de Mgr Cullen, archevêque de Dublin, cardinal-président :

« 1° En vue du progrès de l'éducation catholique, et pour faire de notre Université un grand centre d'éducation catholique dans toute l'Irlande, nous prenons immédiatement les moyens d'affilier à ladite Université plusieurs colléges, séminaires et écoles de nos diocèses respectifs. Nous approuvons et

adoptons le plan proposé à notre *Meeting* (assemblée), relativement aux examens d'immatriculation et de grades dans la Faculté des arts, de philosophie et de théologie. Nous sanctionnons les arrangements pris pour la création de bourses et pensions ; nous autorisons le conseil de l'Université à compléter et exécuter ce plan dans tous ses détails.

« 2° Nous nous engageons nous-mêmes à prescrire en faveur de l'Université catholique, des collectes qui se feront chaque année le troisième dimanche de novembre, dans chaque paroisse de nos diocèses respectifs, et nous attribuons à nos collectes un droit de préséance sur toutes les quêtes d'intérêt local.

« 3° Nous exhortons instamment les fidèles à aider par leurs généreuses contributions l'Université catholique, et à soutenir par leur influence nos établissements d'éducation catholique. Nous renouvelons, en outre, aux parents catholiques nos plus solennelles admonestations d'éloigner leurs enfants de tous les colléges et écoles condamnés.

« 4° Sympathisant avec le peuple irlandais dans tout légitime effort pour améliorer la condition et promouvoir la prospérité temporelle du pays, nous, évêques, nous pressons nos compatriotes d'user de tous les moyens constitutionnels afin de fortifier la cause de l'éducation catholique, et nous nous engageons nous-mêmes à ne soutenir comme candidats au Parlement que ceux qui, dans le Parlement même et au dehors, soutiendront courageusement *nos droits d'éducation* (OUR EDUCATIONAL RIGHTS), rattachés par des liens indissolubles aux meilleurs intérêts religieux.

« 5° Nous confions aux RR. PP. Jésuites l'administration disciplinaire et financière de Saint-Patrick'house, à la résidence de Stephen's Green.

« 6° Une école de médecine et un local universitaire seront construits sans délai dans ledit quartier de Stephen's Green, après que le conseil de l'Université aura approuvé le plan des bâtiments. Un comité sera organisé par le recteur afin de recueillir pour ce dessein les fonds nécessaires.

« 7° Le recteur est autorisé à choisir des hommes compétents, qui s'engageront à faire, pendant la présente année, huit lectures ou leçons sur les sujets suivants : *Langue anglaise, littéra-*

ture et poésie anglaises, beaux-arts, géologie, antiquités irlandaises, preuves de la religion chrétienne, histoire moderne de l'Irlande.

« 8° Nous emploierons nos meilleurs efforts à établir et maintenir des écoles classiques dans les principales villes de nos diocèses.

« 9° Nous exhortons instamment notre clergé, dans l'Irlande entière, à employer toute sa vigilance et tout son zèle pour réprimer l'ivrognerie, l'une des grandes plaies de ce temps, laquelle démoralise et appauvrit notre peuple et perd des milliers d'âmes que Jésus-Christ appelle au salut. Parmi les moyens propres à atteindre le but indiqué, nous recommandons l'*Association de prières* et l'établissement, dans chaque paroisse, de *Sociétés de tempérance* basées sur les principes de la religion catholique.

« 10° Nous voyons avec une douleur profonde les continuelles souffrances de Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX, et la persécution qui afflige la religion à Rome, centre et capitale du monde chrétien. Nous déplorons les maux qui affligent aussi les évêques de l'Eglise, leur clergé et les ordres religieux dans l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne, l'Italie. C'est pourquoi nous exhortons les fidèles de l'Irlande à revêtir les armes spirituelles et à adresser à Dieu de ferventes prières, afin qu'il jette un regard de miséricorde sur ses enfants et rende la paix à la tête et aux membres de sa sainte Eglise.

« Dublin, le mardi 14 Octobre 1873.

« *Au nom du meeting*,

« † PAUL, CARDINAL CULLEN. »

La persécution redouble, en effet, de violence sous l'inspiration du puissant ministre qui paraît s'être fait le serviteur de la franc-maçonnerie, et qui lui paye ainsi le secours qu'il en a reçu pour ses insolents triomphes. Mais partout la résistance est égale à l'attaque : à la force, les persécutés opposent l'invincible obstination du droit : si la force matérielle est d'un côté, la force morale est de l'autre ; si, d'un côté, se trouvent toutes les puissances de l'enfer, de l'autre est Dieu, qui a promis

à son Eglise la victoire, et dont la parole ne trompe pas. *Confidite, ego vici mundum*, ayez confiance, j'ai vaincu le monde, a dit Jésus-Christ, et l'évangile de dimanche dernier se terminait par ces mots, que les puissants du monde devraient méditer : Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas; *cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt.*

J. CHANTREL.

UNE LETTRE DE PIE IX. — Nos lecteurs nous sauront gré, nous n'en doutons pas, de leur donner le texte même de la lettre écrite par Pie IX à l'empereur d'Allemagne, le 7 août dernier, lettre dont nous avons donné la traduction dans notre numéro du 18 octobre (p. 121 de ce volume) ; ce texte a été publié par le *Staatarchiv* de Leipsig, qui s'intitule : *Recueil complet de tous les documents importants pour l'histoire du temps.* Voici le texte donné par ce Recueil :

Maestà,

Tutte le disposizioni che si prendono da qualche tempo dal Governo di Vostra Maestà mirano sempre più alla distruzione del cattolicismo. E mentre rifletto meco stesso alle cause che possono aver dato luogo a queste durissime misure, confesso di non trovarne nessuna. D'altronde mi si dice che Vostra Maestà non approvi la condotta del suo Governo, e non lodi la severità delle misure contro la religione cattolica. Ma se è vero che Vostra Maestà non approva, e le lettere che Ella ha scritto nel tempo passato proverebbero a sufficienza che Ella non può approvare quanto ora si sta facendo, se Vostra Maestà, dissi, non approva, come poi si prosegue dal suo Governo nel cammino intrapreso, che moltiplica le misure di rigore contro la religione di Gesù Cristo, che mentre recano tanto pregiudizio alla medesima, si assicuri, Maestà, che non fanno altro che minare il trono della stessa Maestà Vostra! Parlo con franchezza, giacchè la verità è la mia bandiera, e parlo per esaurire un mio dovere, il quale mi impone di dire a tutti il vero, e anche a chi non è cattolico, giacchè chiunque è battezzato appartiene in qualche parte e in qualche modo, che non è qui luogo a spiegare, appartiene, dissi, al Papa. Sono persuaso che la Vostra Maestà accoglierà con l'usata sua cortesia le mie riflessioni, e prenderà quelle misure che nel caso si richiedono, mentre con pienezza di osservanza ed ossequio prego Iddio a unirla meco coi vincoli della stessa carità.

Dal Vaticano, 7 agosto 1873.

PIO P. M.

MISSION HISTORIQUE DE LA FRANCE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Quand il parut, ses ancêtres avaient déjà occupé le nord de la Gaule; Pharamond, le premier des rois francs, avait régné à Trèves et sur la rive droite du Rhin, où il introduisit cette loi salique qui devait être une des bases fondamentales de notre monarchie. Son fils Clodion lui succède, s'empare de Tournay et de Cambrai, étend sa domination jusqu'à la Somme; puis, battu momentanément par le général romain Aétius, il relève son honneur militaire en faisant la conquête de l'Artois et d'Amiens. Son fils Mérovée allie ses armes à celles d'Aétius et de Théodoric, roi des Ostrogoths, et défait Attila dans les Champs catalauniques; son courage lui mérita l'honneur de laisser son nom à tous les princes issus de sa race. Childéric, son fils, tour à tour élevé sur le pavois, jeté en exil, et remonté sur le trône, garde jusqu'à la mort cette royauté, qui n'était encore ni héréditaire ni inamissible; et sa plus grande gloire est d'avoir donné le jour au véritable fondateur de la monarchie française, à Clovis. Peut-être mérita-t-il cet honneur, par la vénération et la docilité que, tout idolâtre qu'il était, il témoigna, en maintes rencontres, à l'humble et sainte bergère de Nanterre, alors qu'il habitait la cité de Lutèce.

Clovis, à seize ans, raffermit dans les Gaules la puissance franque par la destruction de celle des Romains. A cette âge, il bat Syagrius, chef de la milice romaine, et s'empare des contrées situées entre la Somme, l'Aisne et la Seine. La bataille de Soissons lui livre toute la Gaule septentrionale; mais le génie des conquêtes le pousse à de nouveaux exploits. Pour défendre ses alliés, les Francs de Cologne et leur roi Sigebert, il attaque les Alemans, la plus féroce des tribus germaines, établie dans les contrées qui se nomment aujourd'hui l'Alsace et la Lorraine. C'est là, dans les plaines de Tolbiac, que Dieu l'attendait, pour changer son cœur et lui confier les destinées glorieuses réservées à la nation française. Son allié Sigebert est blessé au genou; les troupes de ce prince prennent la fuite; celles mêmes de Clovis s'ébranlent et se rompent; le désordre,

en se généralisant, va donner la victoire à l'ennemi. C'est alors, c'est dans cette extrémité que Clovis se souvient du Dieu que Clotilde adore. Il a invoqué ses faux dieux, et ils sont restés sourds à sa prière. Il implore, à son tour, le Christ que sa religieuse épouse lui a annoncé : « O Dieu que Clotilde adore, « si vous me donnez la victoire, je crois en vous ! » Aussitôt les Alemans prennent la fuite et se rendent à la merci du vainqueur.

Toute l'histoire de France, durant quatorze siècles, est là : depuis Tolbiac, où elle commence, jusqu'à nos jours, les successeurs de Clovis et leur nation belliqueuse seront victorieux toutes les fois qu'ils demeureront fidèles au Dieu de Clotilde; et quand ils oublieront cette religion qui seule les a faits grands, alors Dieu suscitera quelque nouvelle tribu d'Alemans ou d'ennemis quelconques pour punir leurs infidélités.

Clovis demeura fidèle à sa promesse et fut même l'apôtre de son armée. Il exhorta ses officiers à l'imiter, en leur rappelant la journée de Tolbiac et tout ce que Dieu avait fait pour eux dans cette mémorable circonstance. Son discours fut interrompu par les acclamations de l'armée victorieuse, et ces cris se firent entendre : « Nous renonçons aux dieux mortels pour adorer le « Dieu immortel que Remy nous prêche. »

Le roi se fit donc instruire avec toute son armée. Un trait qui se passa alors nous révèle mieux que tous les discours, avec le fond du cœur de Clovis, la mission confiée à lui et à ses successeurs. Tandis que l'évêque Remy lui lisait le récit de la Passion de Notre-Seigneur, le roi franc, indigné de la lâcheté des Juifs et des ignominies infligées au Fils de Dieu, s'écria, en mettant la main à la garde de son épée : « Ah ! si « j'avais été là avec mes Francs ! » Non, Dieu ne le voulait pas là, parce qu'il devait opérer le mystère de la rédemption du genre humain; mais il le voudra à la bataille de Dijon pour confondre l'hérésie dans cette partie des Gaules; il le voudra surtout à Vouillé, pour ruiner, avec la puissance des Visigoths, les derniers vestiges de l'hérésie arienne. Il voudra ses successeurs à Poitiers pour refouler le mahométisme, à Rome pour fonder la royauté temporelle des souverains pontifes, en Saxe et en Germanie pour convertir des nations farouches,

dans tous les champs de bataille de l'Orient pour opposer une digue puissante aux flots envahisseurs de la barbarie musulmane, et sur tous ces autres champs de bataille de l'Orient et de l'Occident où il y aura un droit à revendiquer, une idée religieuse ou civilisatrice à propager, une cause juste à faire triompher.

La veille du jour fixé pour le baptême des Francs, saint Remy prédit et développa d'une manière très-explicite à leur chef les destinées glorieuses qui les attendaient. Cette prophétie remarquable se trouve consignée dans les écrivains ecclésiastiques de tous les temps, depuis le vénérable Bède au septième siècle jusqu'à Baronius au seizième. La voici :

« Apprenez, mon fils, dit l'évêque au prince, que votre « royaume est prédestiné de Dieu à la défense de l'Église ro-« maine, qui est la seule véritable Église du Christ. Un jour, « ce royaume sera grand entre tous les royaumes de la terre : « il embrassera les limites de l'empire romain et soumettra « tous les autres royaumes à son sceptre. Il durera jusqu'à la « fin des temps ; il sera victorieux et prospère tant que, restant « fidèle à la foi romaine, il ne commettra pas un de ces crimes « qui ruinent les nations ; mais il sera rudement châtié toutes « les fois qu'il sera infidèle à sa vocation. »

Lorsque le roi et ses trois mille compagnons d'armes eurent été suffisamment instruits des vérités de la foi, on disposa tout pour le baptême : l'église cathédrale de Reims, qui aujourd'hui n'est plus qu'une église secondaire dédiée à saint Remy, fut éclairée avec des cierges parfumés, et le baptistère rempli d'odeurs exquises. A la vue de tant de magnificence, le roi demande à l'évêque : « Mon père, est-ce là le royaume de Jésus-« Christ que vous m'avez promis ? — Non, mon fils, ce n'en est « que le vestibule. » — Et quand on fut arrivé au baptistère : « Fier Sicambre, dit le saint, baisse docilement la tête ; adore « ce que tu as brûlé ; brûle ce que tu as adoré. » Par ces paroles, il désignait clairement la croix et les idoles.

« Le nouveau Samuel, dit Bossuet dans sa *Politique tirée de « l'Écriture sainte*, appelé pour sacrer les rois, sacra ceux de « France en la personne de Clovis, pour être les défenseurs de « l'Église. Il les bénit.... et priait Dieu, nuit et jour, qu'ils

« persévérassent dans la foi : prière exaucée de Dieu avec une « prérogative bien particulière, puisque la France est le seul « royaume de la chrétienté qui n'ait jamais vu sur le trône que « des rois enfants de l'Église. »

Les catholiques du monde entier, prévoyant alors comme aujourd'hui que la défense de l'Église viendrait de ce côté, se réjouirent du baptême de Clovis, mais surtout la Papauté, qui vit dans ce prince son fils aîné, puisque tous les autres souverains étaient hérétiques ou infidèles. Le pape Anastase ne put contenir sa joie : pressentant comme par un instinct divin ce qu'on pouvait attendre des Francs, ou peut-être éclairé d'une lumière surnaturelle sur leur mission, il écrivit à leur roi, par le prêtre Eumérius, une lettre de félicitation qui se trouve au quatrième volume de la Collection des Conciles du P. Labbe. On y lit entr'autres choses : « Nous nous félicitons, très-glo- « rieux fils, de ce que votre entrée dans la foi chrétienne coïn- « cide avec notre élévation au Pontificat : la chaire de saint « Pierre pourrait-elle ne pas tressaillir de joie, quand elle voit « la plénitude des nations accourir vers elle ? C'est ce que nous « faisons connaître à Votre Sérénité par le prêtre Eumérius, « afin qu'instruit de la joie de votre Père, le pontife romain, « vous croissiez en bonnes œuvres, et soyez notre couronne, et « que l'Église se réjouisse des progrès d'un si grand monarque, « qu'elle vient d'enfanter à Jésus-Christ.

« Glorieux et illustre fils, soyez donc la consolation de votre « Mère : pour la défendre, soyez-lui une couronne de fer ; car « notre barque est battue d'une furieuse tempête. Mais nous « espérons contre toute espérance, et louons le Seigneur de ce « qu'il vous a tiré de la puissance des ténèbres, pour donner à « son Église, dans la personne d'un si grand prince, un protec- « teur capable de la défendre contre tous ses ennemis. Daigne « le Dieu tout-puissant vous accorder, à vous et à votre royaume, « sa protection céleste et la victoire contre tous vos ennemis ! »

A ce dernier souhait de la Papauté Dieu attacha une bénédiction d'une efficacité toute particulière, comme l'attestèrent bientôt les batailles de Dijon et de Vouillé ; bénédiction qui a traversé les siècles, et qui confondra encore, nous l'espérons, l'audace de nos ennemis.

Ce ne furent pas seulement les Papes, naturellement intéressés à trouver un défenseur dans un prince catholique, qui se réjouirent de la conversion des Francs, mais encore les évêques soumis à des tribus ennemies de la nôtre : saint Avit, petit-fils de l'empereur Avitus, qui avait échangé les honneurs du monde pour la houlette pastorale, et dont le siége épiscopal de Vienne était sur le territoire des Burgondes, ennemis des Francs, écrivait à Clovis, après la cérémonie du baptême, une lettre que nous trouvons encore au quatrième volume de la célèbre collection des Conciles déjà cités :

« Bien que je n'aie pas assisté à la solennité de votre bap-
« tême, j'y ai été du moins présent en esprit, et j'ai pris part à
« la joie commune... Oh ! que cette nuit sacrée (la nuit de Noël
« 496) nous a remplis de consolations à votre sujet ! qu'elle a
« fourni de matière à nos réflexions et à nos entretiens ! Quel
« spectacle, disions-nous, de voir une troupe de Pontifes as-
« semblés servir avec empressement au baptême de ce grand
« roi, de voir cette tête redoutée des nations se courber devant
« les serviteurs de Dieu, cette chevelure nourrie sous le casque
« militaire recevoir, par l'onction sainte, un casque de salut,
« ce guerrier quitter pour un temps la cuirasse et se revêtir
« d'habits blancs ! N'en doutez pas, ô le plus puissant des rois !
« la mollesse de ces vêtements nouveaux donnera une nouvelle
« force à vos armes... Il n'y a qu'une chose que je voudrais
« voir augmenter encore : c'est que, puisque par vous Dieu
« fera sien votre peuple, vous procuriez les semences de la foi
« aux nations plus lointaines plongées encore dans leur natu-
« relle ignorance, mais non encore corrompues par des dogmes
« pervers... Tout retentit de vos triomphes ; et, quoique d'un
« autre pays, cette félicité nous touche aussi nous-mêmes ;
« chaque fois que vous combattez, la victoire est à nous... »

Ces vœux, ces espérances des Papes et des saints, contemporains de Clovis, ne furent pas stériles, comme nous le verrons.

Le royaume des Burgondes à l'est et au centre, et celui des Visigoths au midi, étaient la proie de l'arianisme. Les catholiques de ces contrées désiraient vivement changer de maîtres, en voyant leurs évêques persécutés par l'hérésie. Clovis n'igno-

rait pas ces vœux secrets ; son ambition personnelle sans doute, mais aussi cette sorte d'instinct de prosélytisme qu'il avait reçu au baptême, excitèrent en lui un ardent désir de soumettre ces deux royaumes, pour y étendre la foi catholique. Il commença par celui des Burgondes : en l'année 500, il livra bataille à Gondebaud, près de Dijon ; le prince arien s'enfuit jusqu'à Avignon, et son royaume fut rendu tributaire de celui des Francs ; mais ce ne fut qu'en 534 que les fils de Clovis renversèrent définitivement le royaume de Burgondie pour l'ajouter au leur. Sept années après la bataille de Dijon, Clovis dit à ses officiers : « Je ne puis souffrir que ces Ariens possèdent la plus belle et « la plus grande partie des Gaules. Allons les vaincre avec « l'aide de Dieu, et réduire leur pays en notre puissance. »

Alaric II régnait sur l'Aquitaine et une grande partie de l'Espagne. Il redoutait Clovis, et connaissait l'affection qu'avaient pour lui tous ses sujets catholiques, qui, placés entre des conquérants barbares, ennemis de leur foi, et une nouvelle race orthodoxe, conquérante et chevaleresque, faisaient ostensiblement des vœux en faveur de cette dernière, dont ils appelaient sur eux le joug bienfaisant et glorieux. Alaric, pour faire cesser ces témoignages d'amour pour la race franque, ralentit le feu de la persécution, mais sans donner le change aux évêques et aux fidèles catholiques. Plusieurs même des prélats aquitains s'étaient mis ouvertement en rapport avec les Francs ; et l'infortuné Galætorinus, évêque dans le Béarn, qui avait levé des troupes pour aller au secours de Clovis, fut surpris et massacré par un détachement de l'armée visigothe. Le prince mérovingien, ému de tant de dévouement, se mit enfin à la tête des siens et marcha contre le roi persécuteur.

En route, il se souvint que saint Hilaire, le grand docteur et évêque de Poitiers, ainsi que son illustre disciple saint Martin de Tours, avaient été deux des plus nobles victimes de l'arianisme ; et, par égard pour leur mémoire, il commanda à ses soldats de respecter les terres qui appartenaient aux églises de ces deux saints évêques.

Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine de Vouillé, non loin de Poitiers. Dans cette bataille décisive, tous les peuples, habitants de la Gaule, se rencontrent : Clovis amène avec lui les

Francs des côtes maritimes ou Saliens, et ceux des rives du Rhin, ou Ripuaires, avec des Gaulois et des Burgondes. Alaric n'a que ses Visigoths et des Gaulois. Dès le premier choc, les Visigoths se rompent ; mais les Arvernes viennent à leur secours et leur acharnement seul prolonge le combat. Clovis rencontre Alaric, et, après une lutte violente, le tue de sa propre main. Cette mort décide de la journée et du sort de l'arianisme. Les Visigoths ariens abandonnent aux Francs l'Aquitaine et se réfugient dans la Septimanie. Amalaric, successeur d'Alaric, fixe sa capitale à Narbonne, sous l'égide de Théodoric le Grand. roi d'Italie; et Toulouse échappe pour toujours à l'arianisme. Clovis parcourt en vainqueur les contrées qui se nomment aujourd'hui la Touraine, le Poitou, le Périgord, l'Angoumois, passe l'hiver à Bordeaux pacifié et soumis, et va, en 508, fixer sa capitale à Paris.

Lorsqu'il était encore à Tours, Clovis avait reçu d'Anastase, empereur d'Orient, qui admirait et redoutait ses succès, le titre et les ornements de consul, de patrice et d'auguste, avec une couronne d'or et un manteau de pourpre. Aussitôt, couvert de la chlamyde, en tunique bleue et le diadème au front, il était sorti de l'église Saint-Martin, était monté à cheval, et avait parcouru la ville en jetant à la foule des poignées d'or et d'argent. Bien que ces honneurs tout romains lui rappelassent qu'il n'était qu'un lieutenant de l'Empire, il tenait cependant à en être revêtu, parce que les Gallo-Romains soumis à sa domination aimaient à voir dans leur souverain un patrice, un consul, un délégué impérial, tout ce qui, en un mot, rappelait la grandeur de l'empire romain, et que, dans ses relations avec eux, il tenait à passer pour un prince civilisé et ami de la justice.

Mais hélas! dans ses rapports avec les Francs, il redevenait un chef de tribu et un guerrier germain : la fin de son règne surtout fut ternie par des actions cruelles que Grégoire de Tours raconte sans trop d'émotion, comme s'il n'y voyait qu'une querelle domestique de barbare à barbare. Clovis, en effet, se montrait si clément pour les vaincus, si doux et si pieux à l'égard des évêques! N'importe : les meurtres trop nombreux des princes, ses parents, pèseront sur sa mémoire comme un éternel opprobre dans l'histoire; mais devant Dieu, sans doute, ces crimes au-

ront été expiés par le repentir; car, si un verre d'eau froide donné au nom du Seigneur mérite le ciel, il est permis d'espérer que les grands services rendus par Clovis à la religion auront attiré sur ses derniers instants la miséricorde de Celui qui ne laisse aucune bonne action sans récompense.

Grâce à Clovis, en effet, pour la première fois depuis la chute de Rome, la paix religieuse et politique règne dans les Gaules, soumises, en moins de trente ans, à la domination douce et intelligente des Francs. Les milices romaines, restées sans forces après la chute de l'empire d'Occident, arborèrent le drapeau des vainqueurs de Soissons. La vieille Armorique, jadis si terrible, reconnaissait la nouvelle puissance et lui payait tribut; cette immense partie des Gaules qui avait accepté le joug de Rome, ses mœurs, ses institutions, sa langue et jusqu'à ses dieux, entrait sans murmure dans le nouveau royaume, qu'elle pénétrait de sa civilisation, empruntée aux Romains; les tribus encore féroces de la Germanie et le royaume à demi-civilisé des Ostrogoths d'Italie respectaient le nouvel empire des Francs; les Burgondes, rattachés aux tribus mérovingiennes par les liens de la religion et du sang, se déclaraient leurs vassaux; et nul peuple parmi les Barbares ne songeait à leur disputer les vastes provinces, nouvellement conquises, de l'Aquitaine.

Ainsi donc, paix au dehors et paix au dedans, tel fut le résultat de la politiqne civilisatrice de Clovis. Après trente ans d'expéditions militaires, le nouveau royaume est fondé par un prince converti au catholicisme, et qui a trouvé dans cette religion nouvelle tous les éléments de sa prospérité et de sa gloire: le catholicisme, en effet, a donné à Clovis l'appui de la plus haute autorité morale qui soit ici-bas, l'appui de la Papauté dans la personne des souverains Pontifes, et celui de l'Église tout entière dans la personne des évêques catholiques de toutes les nations qui se partageaient la Gaule. Prélats aquitains, burgondes, gaulois, armoricains, tous, sans exception de nationalité, appelèrent de leurs vœux et soutinrent de leur autorité la domination franque, parce que, débordés de toutes parts par l'hérésie et l'infidélité, ils ne voyaient de salut et d'espérances d'avenir pour leur Église que dans cette nation brave, chevaleresque et catholique qui allait se nommer la France. Après l'a-

voir ardemment désirée, ils vont la former, ainsi que l'a dit Gibbon, et la former comme les abeilles forment leur ruche, selon le mot de Joseph de Maistre.

A l'œuvre donc, ô saints prélats de la vieille Gaule! façonnez de vos mains bénies cette nation belliqueuse, mais docile; faites pénétrer l'esprit de l'Évangile dans ses mœurs simples, mais encore farouches, et la douceur du Christ dans son caractère chevaleresque, mais impétueux; réglez ses lois, donnez-lui des institutions, faites-en la première nation du monde en faisant fleurir dans son sein la religion, les lettres et les sciences. Des milliers de monastères vont s'élever de toutes parts, et de là sortiront nos savants, nos lettrés, nos sages, nos législateurs et nos pontifes, pour aider la France à remplir dans le monde sa mission religieuse et civilisatrice.

Avant de quitter Clovis, disons quelques mots des divers instruments dont se servait la Providence pour l'aider à fonder ce royaume qui, selon une expression devenue proverbiale, est le plus beau après celui du ciel. Ces instruments sont au nombre de quatre: Clotilde, saint Remy, les évêques, les moines.

(*La suite au prochain numéro.*)

A.-F. Moniquet, s. j.

LE JURA BERNOIS.

(Suite et fin.)

Le clergé adressa encore au gouvernement, contre l'arrêté du 18 mars, de nouvelles réclamations et protestations, qui n'aboutirent qu'à un nouvel ukase intitulé *ordonnance d'exécution*, déclarant *défendues et interdites à tous les curés suspendus :*

« Toute espèce de fonctions ecclésiastiques dans les bâti-
« ments destinés au service divin public (églises, chapel-
« les, etc.); en outre, dans les écoles ou les établissements
« publics d'instruction, ainsi qu'au sein des autorités des écoles
« publiques, et enfin toutes autres fonctions publiques, notam-
« ment la participation aux processions et aux funérailles en

« ornements sacerdotaux, la prédication et la catéchisa-
« tion, etc., pour autant qu'elles ont lieu en public. »

La faculté de dire une *messe basse* est tout ce qui leur est laissé de toutes leurs fonctions sacerdotales et pastorales.

L'ukase frappe les contraventions d'une amende de 10 à 200 francs, qui devra être doublée en cas de récidive, et dont il déclare encore passible, entre autres, « tout ecclésiastique « qui déclare publiquement que le mariage conclu devant le « fonctionnaire civil » (et non accompagné de mariage religieux) « est seulement un concubinage et que les enfants qui « en naissent sont illégitimes (1). »

Depuis ce temps-là les rapports des gendarmes et les amendes pleuvent sur les pauvres curés, privés encore du traitement que, aux termes de l'*Acte de réunion* (*art.* 7), le gouvernement est tenu de leur payer. Heureusement que la charité des catholiques, de ceux de France surtout, est venue à leur secours.

La religion catholique, garantie par l'*Acte de réunion* pour être *librement exercée, comme culte public*, dans le Jura bernois, y est donc, comme *culte public*, autant du moins que cela dépend du gouvernement, tout-à-fait abolie ; il n'y en reste plus que les messes basses, et encore pour aussi longtemps seulement que la prudence commandera de les tolérer. Quant à la *juridiction spirituelle* de l'évêque et des curés, il est clair qu'il ne peut plus en être question, et il est inutile d'ajouter que les catholiques ne peuvent plus exercer par là même les *actes* de leur *religion* les plus importants, les plus essentiels, sinon tout au plus en cachette, comme si c'étaient des crimes. L'hérésie est d'ailleurs formellement décrétée, et si toutes les paroisses n'ont pas encore à leur tête des curés vieux catholiques, c'est uniquement parce que toutes les peines que le gouvernement a pu se donner jusqu'ici pour les régaler de ce mets savoureux, et surtout pour leur en inspirer le goût, sont restés sans succès.

On s'imaginera peut-être que toutes ces mesures oppressives

(1) Après avoir suspendu tous les curés du Jura, le conseil exécutif avait décrété pour cette seule partie du canton le mariage civil et fait enlever aux curés leurs registres pour les remettre aux fonctionnaires civils créés par lui pour les remplacer.

et tyranniques n'ont pour cause que la résistance de Mgr Lachat aux injonctions de la conférence diocésaine ; mais qu'on se détrompe. Cette circonstance a pu hâter l'explosion, mais elle ne l'a pas causée. Dès le mois de février 1872, c'est-à-dire neuf à dix mois avant ce refus de l'évêque, sortait de l'officine de M. Teuscher, directeur des cultes, un *projet de loi sur l'organisation des cultes dans le canton de Berne*, qui consacrait déjà tous les principes dont la conduite du gouvernement bernois à l'égard de Mgr Lachat et du clergé jurassien n'est que l'application. Ce projet, voté en premier débat le 30 mai dernier, après avoir reçu de son auteur des modifications qui en somme le rendent encore notablement pire qu'il n'était sous sa forme primitive, n'est autre chose en réalité que la massue destinée à écraser l'Eglise catholique dans le canton. Il ne se gêne pas le moins du monde de prendre justement le contrepied de l'*Acte de réunion*, qu'il va jusqu'à déclarer expressément *abrogé* dans tout ce qui lui est contraire, c'est-à-dire dans toutes ses dispositions qui garantissent les droits religieux de l'ancien Evêché. Quelques exemples rendront la chose sensible.

L'Acte de réunion stipule que « les curés sont nommés par « l'évêque et présentés au gouvernement, qui les mettra en « possession de leur bénéfice temporel (*art.* 6). » La loi Teuscher met l'évêque totalement à l'écart. D'après elle, la nomination des curés se fera par *l'assemblée paroissiale sous réserve de la ratification du conseil exécutif*, et cela pour une période de six années seulement, au bout de laquelle il devra être procédé à de nouvelles opérations électorales. Pour être éligible, la seule condition est *d'avoir été reçu membre du saint ministère bernois*, admission qui *a lieu par le conseil exécutif*, d'où il résulte qu'on pourra être nommé curé sans même être prêtre : le projet primitif le déclare d'ailleurs expressément. De même que la nomination des curés, leur destitution est remise exclusivement entre les mains de l'autorité civile. (*Projet primit.* art. 21 et suiv,; *projet définit.*, art. 25 et suiv.)

Par l'*Acte de réunion*, qui en ce point n'avait fait que transcrire presque mot à mot la dernière stipulation du congrès de Vienne que j'ai citée, le gouvernement s'était engagé à contribuer pour sa part à l'entretien du séminaire épiscopal (*art* 2).

Avec la nouvelle loi, il ne peut plus même être question de séminaire : c'est le gouvernement qui se charge exclusivement de l'éducation des aspirants au sacerdose. C'est pour cela qu'il doit être fondé, à Berne, une Faculté de théologie *catholique* (*Proj. prim.*, art. 42 et 50 ; *proj. défin.*, art. 55), dont un prêtre hérétique et deux professeurs de théologie protestante ont été chargés de fournir les plans et devis.

L'*Acte de réunion* réservait qu'il ne serait fait par le gouvernement seul, et sans l'*assentiment de l'évêque*, aucun changement aux circonscriptions paroissiales alors existantes (art. 5). La loi Teuscher lui décerne tout pouvoir d'y faire de son chef tous les changements qu'il trouvera à propos (*Proj. primit.*, art. 1 ; *proj. déf.*, art 6).

En un mot, la *plénitude de la juridiction spirituelle* que l'*Acte de réunion* assurait à l'évêque, est pleinement transportée par la nouvelle loi au gouvernement de Berne, et les curés parfaitement affranchis de l'autorité de l'évêque et du pape, mais tout aussi complètement asservis au pouvoir civil, ne doivent plus être que des façons de ministres protestants.

Je n'ai pas parlé de la violation des droits de l'Eglise, relatifs à l'éducation de la jeunesse. C'est pourtant par là que ses ennemis ont commencé la guerre contre elle. Cette circonstance, jointe à l'importance de la matière, exige donc que j'en dise quelques mots.

L'Acte de réunion porte ce qui suit :

« Les établissements d'instruction religieuse seront conser-« vés, entretenus et administrés comme par le passé, notam-« ment les écoles de paroisse, et les colléges de Porrentruy et de « Delémont (*art* 3). »

De plus : « Dans les communes formant lesdites paroisses « (catholiques), les instituteurs et professeurs des écoles pu-« blique devront professer la religion catholique (*art* 6). »

Toutes ces stipulations ont été foulées aux pieds.

Un des premiers soins du libéralisme, à son avénement au pouvoir après la révolution de Juillet, fut de s'emparer de l'enseignement. C'est ce qu'il fit, au moyen d'un article qu'il inséra dans la nouvelle constitution de 1831, et qui est ainsi conçu : « L'éducation est un devoir » (et par conséquent le droit)

« du peuple et de ses représentants. » Comme le *peuple* n'est là que pour la forme, puisqu'il ne peut pas exercer un pareil droit par lui-même, il est clair que l'éducation était par là entièrement remise entre les mains du gouvernement, qui aussi sut en profiter pour la diriger dans son sens, c'est-à-dire dans le sens révolutionnaire et anticatholique. Cette tendance fut même non-seulement avouée, mais encore solennellement glorifiée par le personnage le plus important du gouvernement bernois de cette époque, M. Neuhaus, dans un discours prononcé à l'inauguration de l'université de Berne, le 15 novembre 1834. L'imprimer à *toute l'éducation publique, depuis la moindre école primaire jusqu'à l'université*, telle était, disait-il, l'*œuvre sainte* à laquelle *il n'avait cessé de travailler en silence* depuis son entrée aux affaires (il était directeur de l'éducation), et pour l'avancement de laquelle il annonçait qu'*une école normale serait fondée dans le Jura.*

Cette école normale pour les régents ou instituteurs primaires, fut effectivement fondée à Porrentruy, et il lui en fut encore adjoint une seconde à Delémont pour les régentes. Toutes deux sont mixtes, c'est-à-dire également pour les catholiques et les protestants, et, malgré les précautions qu'exigeait la prudence dans un pays profondément catholique, toutes deux se sont montrées de plus en plus dignes du but pour lequel elles avaient été établies. Après avoir essuyé bien des vexations, les religieuses ont été déclarées incapables d'enseigner dans les écoles primaires, et la part de l'Eglise dans l'éducation a été graduellement amoindrie à un tel point qu'aujourd'hui le curé n'est pas même membre de droit de la commission d'école de sa paroisse. Quand aux colléges de Porrentruy et de Delémont, ce serait une vraie dérision que de les désigner encore comme des *établissement d'instruction religieuse :* ils seraient bien mieux appelés des établissements d'instruction antireligieuse, et surtout anticatholique, des pépinières de libres-penseurs.

Voilà quelle est, dans ses principaux traits, la situation religieuse actuelle de l'ancienne principauté de Porrentruy, du pays des princes-évêques de Bâle.

Les catholiques jurassiens ont réclamé auprès des autorités fédérales, contre la persécution dont ils sont maintenant plus

que jamais l'objet. Ces réclamations auront-elles un meilleur sort que celles qu'ils leur ont déjà adressées dans d'autres occasions ? L'accueil qui a été fait par elles, au recours du clergé de Genève contre des injustices analogues, ne donne guère sujet de l'espérer.

UN JURASSIEN.

DES QUÊTES A DOMICILE.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

§ Ier. *Les bureaux de bienfaisance n'ont pas le monopole des quêtes.*

L'on nous objecte, comme on vient de le voir, la loi du 7 frimaire an V, l'arrêté ministériel du 5 prairial an XI et le décret du 30 décembre 1809.

Examinons donc ces textes, cela nous donnera du reste l'occasion de préciser les véritables droits des bureaux en ce qui concerne les quêtes dans les églises.

A la fin du siècle dernier, le premier soin des révolutionnaires fut de détruire *radicalement* l'organisation charitable établie en France ; ce fut chose facile, mais comme le nombre des pauvres ne diminuait pas pour cela, *bien au contraire*, il fallut s'occuper de réédifier. Sur ce point la révolution alla beaucoup moins vite. L'Assemblée constituante avait d'abord proposé un plan ayant pour but de séculariser la charité privée et de fixer par des règles légales les conditions d'admission aux secours, leur qualité et le mode de leur application ; on serait arrivé ainsi fatalement à la taxe des pauvres, telle qu'elle fonctionne en Angleterre. La Convention nationale essaya d'appliquer ce plan, mais on reconnut bientôt qu'il était inexécutable. Aussi une loi du Directoire en date du 7 frimaire an V, abrogeant les lois des 19 mars 1793, et 22 floréal an II, constitua les bureaux de bienfaisance.

Cette loi donne-t-elle à ces bureaux un droit exclusif sur les quêtes, collectes et souscriptions? Leur reconnaît-elle ce privilége exorbitant que l'on s'efforce de leur attribuer maintenant? Nullement. Il est établi à leur profit par l'article 1er un impôt particulier et très-équitable sur les spectacles, bals, etc.

Il est dit également (art. 8) que chaque bureau recevra les dons qui lui seront offerts, et que ces dons seront déposés entre les mains des receveurs et enregistrés.

Rien de plus juste évidemment que ces dispositions de comptabilité; mais comment peut-on y voir un droit spécial à ces libéralités?

Plus tard, des lois de vendémiaire et ventôse an V, 9 fructidor an IX, accordèrent aux bureaux de bienfaisance des suppléments de propriétés provenant des anciennes institutions de charité supprimées. Enfin comme toutes ces donations ne paraissaient pas suffisantes, on se rappela qu'anciennement certains règlements constitutifs de l'administration des établissements charitables leur accordaient le droit de quêter dans les églises, on pensa qu'il convenait de faire revivre tout ce qui pouvait tendre à exciter la bienfaisance et consolider l'existence des nouvelles institutions d'humanité en leur créant de nouvelles ressources. Aussi se fondant sur l'article 8 de la loi de frimaire précitée, un arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 5 prairial an XI (25 mars 1803) autorisa les administrateurs des hospices et des bureaux à faire quêter dans tous les temples consacrés à l'exercice des cérémonies religieuses. Voici les termes de cet important arrêté, qui figure dans le recueil des circulaires du ministère de l'Intérieur (tome Ier page 280) :

« Art. 1er. Les administrateurs des hospices et des bureaux « de bienfaisance organisés dans chaque arrondissement sont « autorisés à faire quêter dans tous les temples consacrés à « l'exercice des cérémonies religieuses et à confier la quête « soit aux filles de Charité, vouées au service des pauvres et « des malades, soit à telles autres dames charitables comme « ils le jugeront convenable.

« Art. 2. Ils sont pareillement autorisés à faire poser dans « tous les temples ainsi que dans les édifices affectés à la « tenue des séances des corps civils, militaires et judiciaires, « dans tous les établissements d'humanité, auprès des caisses « publiques et dans tous les autres lieux où l'on peut être « excité à faire la charité, des troncs destinés à recevoir les « aumônes et les dons que la bienfaisance individuelle voudra « y déposer.

« Art. 3. Tous les trois mois les bureaux de charité feront « aussi procéder dans leurs arrondissements respectifs à des « collectes. »

(L'art. 4 trace des règles de comptabilité.)

Cet arrêté donnait, quant aux choix des personnes, une latitude beaucoup trop grande, aussi ne tarda-t-il pas à amener des abus et de graves dissentiments.

En 1806, M. Portalis, ministre des Cultes, adressa à l'empereur un rapport motivé concluant à la suppression de cette liberté accordée aux administrateurs de se faire représenter comme ils le jugeaient convenable.

Ce rapport est très-important, non-seulement à ce point de vue, mais également en ce qui regarde le droit pour les ecclésiastiques et les fabriques de faire les quêtes pour les pauvres. Nous allons donc le citer ici presque entièrement d'après le journal des conseils de fabriques (t. VI, p. 6).

« D'après la décision de Votre Majesté, le ministre de l'In- « térieur prit un arrêté le 5 prairial an XI, qui autorise les « membres des bureaux de bienfaisance à faire des quêtes dans « les églises.

« D'un autre côté, les évêques, dans les règlements pour les « fabriques intérieures que Votre Majesté, par sa décision du « 9 floréal an XI, les a autorisés à faire, sauf son approbation, « ont tous inséré un article qui, réglant les quêtes à faire et les « troncs à poser, tant au profit de la fabrique qu'à celui des « pauvres, interdit toutes autres quêtes pour lesquelles ils « n'auraient pas donné permission expresse. Les évêques ont « certainement le droit de prendre une semblable mesure, « parce qu'il leur appartient de régler ce qui concerne l'inté- « rieur des églises, et parce qu'il y aurait confusion et dé- « sordre, si, sans leur concours, une autre institution avait le « droit arbitraire de disposer des églises, d'y faire des incur- « sions quand et comme elle le voudrait, sans être astreinte à « aucun ordre et sans autre règle que sa propre volonté.

« C'est ce qui est résulté de l'arrêté du ministre de l'Inté- « rieur du 5 prairial an XI : les administrateurs des bureaux « de bienfaisance, autorisés par cet arrêté, n'ont pas cru « devoir obtenir, pour quêter dans les églises, la permission

« des évêques ; les fabriques et les curés ont soutenu le droit « qui était acquis aux prélats par leurs règlements de fabrique « approuvés par Votre Majesté elle-même, et postérieurement « à l'arrêté du ministre de l'Intérieur.

« Dans ce conflit, réciproquement désavantageux aux pau- « vres, les administrateurs des bureaux de bienfaisance et ceux « des fabriques trouvent respectivement des partisans suivant « la disposition des esprits dans les diverses communes, et je « dois dire à Votre Majesté que la cause des fabriques est « plus généralement soutenue. Plusieurs motifs produisent cet « effet :

« 1° Le droit naturel et positif qu'ont les évêques de régler « ce qui concerne l'intérieur des églises ;

« 2° L'inconvenance d'une attribution arbitraire et non « réglée à une institution civile sur les églises ;

« 3° La destination du produit d'une partie des QUÊTES faites « et de la totalité de celui des TRONCS PLACÉS PAR LES FABRIQUES, « qui tourne au profit de cette espèce de PAUVRES que des « circonstances et des malheurs ont renversés d'un état honnête « et qui ne voulant pas confesser leur misère à des adminis- « trateurs des bureaux de bienfaisance, leurs égaux et quelque- « fois leurs ennemis et leurs rivaux, vont chercher auprès de « leurs pasteurs des consolations qui soutiennent leur courage « et des secours qui ne les humilient pas. C'est à cet intéres- « sant emploi que sont en général consacrées les AUMÔNES « FAITES PAR LES FABRIQUES ET LES CURÉS. »

A la suite de ce rapport l'Empereur signa le décret du 12 septembre 1806, ainsi conçu :

« Art. 1er. Les administrateurs des bureaux de bienfaisance « sont autorisés à faire par eux-mêmes des quêtes et à placer « un tronc dans chaque église paroissiale de l'Empire. »

Depuis cette époque il n'est intervenu aucune autre disposition que celle de l'art. 78 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques qui dit :

« Tout ce qui concerne les quêtes dans les églises sera réglé « par l'Évêque sur le rapport des marguilliers, sans préjudice « des quêtes pour les pauvres, lesquelles devront toujours

« avoir lieu dans les églises, toutes les fois que les bureaux de « bienfaisance le jugeront convenable. »

Ainsi donc, d'après ces deux décrets combinés, si les administrateurs veulent quêter par eux-mêmes, ils le peuvent sans autorisation préalable du curé ; mais si au lieu de quêter par eux-mêmes ils désirent faire effectuer la quête par d'autres personnes, les principes généraux reprennent leur force et l'agrément du pasteur devient nécessaire.

En résumé : la loi du 7 frimaire an V dit que les receveurs des bureaux de bienfaisance sont autorisés à recevoir des dons; l'arrêté du 5 prairial an XI prescrit en outre aux administrateurs de faire chaque trimestre des quêtes et collectes dans leurs arrondissements ; enfin le même arrêté complété et modifié par les décrets du 12 septembre 1806 et 30 décembre 1809, leur accorde, sous certaines réserves, un droit plus étendu et exceptionnel, celui de faire des quêtes et de placer des troncs dans certains lieux déterminés, notamment dans les édifices consacrés au culte.

Nous voyons bien dans ces dispositions des faveurs, des droits particuliers accordés aux bureaux de bienfaisance, mais rien qui leur concède un droit exclusif sur les quêtes à domicile et sur les générosités recueillies dans les églises.

Du reste, la question vient récemment d'être jugée par le Conseil d'Etat dans un arrêt de principe délibéré et adopté dans les séances des 27 février et 6 mars 1873.

Cet arrêt est ainsi conçu :

« Considérant qu'il ne peut être contesté que dans l'ancien « régime les fabriques n'eussent les aumônes dans leurs attri« butions ;

« Que depuis l'an X, par une suite naturelle des anciennes « traditions, l'usage s'est maintenu de quêter dans les églises « pour les pauvres de la paroisse et qu'un grand nombre de « libéralités entre vifs ou testamentaires sont journellement « adressées aux fabriques avec une destination charitable « pour être distribuées par le curé ou le desservant.

« Que pour démentir un état de choses fondé sur des con« sidérations morales les plus élevées et confirmé si unanime« ment par les mœurs publiques, il faudrait un texte qui in-

« terdît aux fabriques de recueillir des offrandes pour les « pauvres ;

« Considérant que non-seulement une telle disposition « n'existe dans aucune loi et dans aucun règlement, mais « qu'au contraire l'article 76 de la loi du 18 germinal an X et « l'article 1[er] du décret du 30 décembre 1809 attribuent « expressément aux fabriques l'*administration des aumônes* ;

« Que le mot *aumônes* employé par le législateur avec son « sens véritable et traditionnel ne comprend pas seulement les « offrandes qui sont destinées à pourvoir aux frais du culte, « mais aussi celles qui sont destinées aux pauvres ; que l'in- « terprétation donnée par Portalis à la loi qu'il avait rédigée « ne peut laisser à cet égard aucun doute (1) ;

« Qu'il résulte de ce qui précède qu'aucune loi ne s'oppose « à ce que les fabriques puissent recueillir seules les libéra- « lités ayant une destination charitable... »

Soit, nous dira-t-on, nous accordons que les curés et les fabriques ont ce droit, mais au moins les bureaux seuls ont le

(1) Portalis. Rapport du 16 avril 1806.

« Comment serait-il possible de penser que les fabriques sont exclues du droit « d'administrer les aumônes qu'elles reçoivent?

« Dans ce système, il faudrait aller jusqu'à dire qu'il leur est interdit d'en « recevoir, c'est-à-dire qu'il faudrait détruire la liberté naturelle qu'ont les « hommes qui consacrent une partie de leur fortune à des aumônes, de choisir « les agents de leur bienfaisance et de leur libéralité.

« La loi a prévu elle-même que les fabriques auraient des aumônes à admi- « nistrer puisque, par l'article 76 de la loi du 18 germinal an X, elles sont ex- « pressément chargées de cette administration.

« On voudrait donner à entendre que, dans cet article, le mot aumône ne « s'applique qu'à ce qui est donné pour les frais du culte.

« Mais, 1° jamais le mot *aumône* n'a été appliqué à de pareils dons. Il faudrait « renoncer à toutes les notions du droit canonique pour confondre des objets « qui ne se ressemblent pas et qui ont toujours été exprimés par des mots diffé- « rents.

« 2° On lit dans l'article 76 qu'il sera établi des fabriques pour veiller à l'en- « tretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes.

« Il est évident que le législateur a très-bien distingué le soin de l'entretien et « de la conservation des temples d'avec l'administration des aumônes. Ce sont « là deux choses que l'on ne peut identifier quand la loi les sépare.

« 3° J'en atteste l'histoire de tous les temps : les Fabriques ont toujours été en « possession de recevoir des aumônes et de les administrer; la religion a été la « première amie des pauvres, et il est impossible de méconnaître tout ce que « l'humanité lui doit. »

monopole des quêtes à domicile, car les curés, en dehors de leurs fonctions sacerdotales, les représentants des œuvres charitables, les simples particuliers en quêtant à domicile pour les pauvres tombent sous l'application du décret du 5 juillet 1808 et des articles 274 et suivants du code pénal.

Avant d'entrer dans la discussion de ce nouvel argument, nous allons examiner d'abord si les maires ont, aux termes des lois, le pouvoir de prendre des arrêtés réglementaires défendant toute quête à domicile.

L. Lallemand, *avocat.*

(*La fin au prochain numéro.*)

L'ÉGALITÉ SOCIALE.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Le citoyen John Cox, *continuant* :

Il était arrivé chez nous, partis tous du même point et de la même fortune, ce qui est arrivé dans toutes les sociétés humaines, depuis le commencement du monde, ce qui vous arrivera demain, si vous rétablissez un jour cette égalité sociale comme l'entend l'*Internationale.*

Les travailleurs, les intelligents avaient travaillé, gagné, économisé; au lieu de manger leurs bénéfices, ils les avaient capitalisés, et vous savez peut-être que par l'accumulation des intérêts composés un capital se double en quatorze ans. Puis, ils avaient spéculé, ils avaient été habiles, prévoyants et sages dans leurs spéculations qui avaient réussi, et les enfants imitant leurs pères, le capital de la famille avait doublé, quintuplé, décuplé rapidement.

D'autres, pendant ce temps, avaient chassé, rêvé à la belle étoile, bu et mangé, vécu dans les cabarets, fait les paresseux, emprunté à gros intérêts, laissé leurs terres en friche, ou les avaient vendues aux travailleurs. Les enfants élevés dans la paresse avaient imité le mauvais exemple des pères et étaient tombés dans la misère. Quelques-uns seulement, à force de cou-

rage, avaient remonté le courant, mais ils n'étaient pas nombreux.

Enfin, et pour terminer mon histoire, aujourd'hui, dans notre village devenu ville, dans notre population de 400 âmes tous égaux et en fortune et en ressource, et devenue une population de 80,000 âmes, il y a 20 et quelques millionnaires, 20,000 propriétaires, bourgeois, industriels, commerçants plus ou moins riches, et 60,000 prolétaires, ouvriers et pauvres. Ceux qui ne sont pas nés chez nous viennent des colonies voisines, où ils avaient commencé de même que dans la nôtre. Pour mon compte, au bout de douze ans, j'avais de beaucoup dépassé les premiers 100,000 francs, qui sont les plus difficiles à gagner.

Dites-moi donc un peu, camarades, est-ce qu'un des ouvriers de notre cité serait bien venu à se plaindre de l'inégalité sociale? En Amérique, pas un n'en aurait l'idée, parce que tous, depuis quatre-vingt-dix ans environ, nous voyons se recommencer sous nos yeux l'histoire que je viens de vous raconter, et que chacun de nous sait que s'il a eu le malheur de naître pauvre, c'est que son père, ou son grand-père, ou son bisaïeul, qui avaient eu l'égalité sociale, n'ont pas su en user.

Et quant à ceux qui sont riches, que peut-on leur reprocher? Que leurs pères, grands-pères ou aïeux ont travaillé et économisé pendant trois quart de siècle pour enrichir leurs enfants ; que cette richesse est le fruit de leurs sueurs, et que, comme toute richesse, elle ne représente que du travail accumulé.

Eh bien ! est-ce que nous travaillerions avec courage, est-ce que nous nous priverions, est-ce que nous économiserions, si ce n'était pas pour en jouir quand nous sommes vieux, et pour enrichir nos enfants? Mais si nous n'avions par ce grand encouragement encore, ni vous ni moi ne ferions de la besogne que tout juste pour manger du pain.

Cette histoire véridique que je viens de vous conter, c'est celle de toutes les sociétés humaines, de toutes celles du vieux monde. Jamais les choses ne se sont passées, et, quoiqu'on dise ou qu'on fasse, jamais elles ne pourront se passer autrement.

Maintenant, mes enfants, si, comme je n'en doute pas, vous

êtes des honnêtes gens et des cœurs de bonne foi, tirez la conclusion de mon histoire.

Le père Faurot.

Ah! dame! monsieur le citoyen d'Amérique, y a pas besoin d'aller si loin que votre pays pour voir l'histoire de votre histoire. Pas plus loin qu'ici, et je ne veux nommer personne, nous avons en petit la même chose. V'là que je cours sur mes soixante-seize ans, et j'ai une fière souvenance de ce que j'ai entendu, dans ma jeunesse, dire aux anciens. Si bien que je pourrais vous raconter l'histoire des fortunes du village depuis plus de cent ans, donc!

Eh bien! toujours sans nommer personne, je vous dirai qu'il y a cent ans et moins, les pères de la plupart des pauvres d'aujourd'hui étaient riches, et que les aïeux de la plupart de nos riches étaient pauvres. Mais en trois générations on fait bien de l'ouvrage, et il n'en faut pas tant pour qu'une famille fasse une fortune par le travail et l'économie, tandis que l'autre la défait par la paresse et l'inconduite. Faudrait pas qu'on me dise non, parce que je suis prêt à mettre l'étiquette sur les figures!

M. Mirvil.

Père Faurot, nous sommes du même âge, et ce que vous savez, je le sais; mais j'aime mieux que ce soit vous qui l'ayez dit. J'ajouterai seulement, comme John Cox, que si aujourd'hui on partageait toutes les terres et toutes les maisons de la commune en lots égaux pour réaliser le rêve de l'*Internationale*, dans dix ans l'égalité aurait été rompue par le travail d'une part et l'inconduite de l'autre, et qu'il se trouverait dans dix ans comme aujourd'hui un quart de riches et trois quarts de pauvres.

Seulement John Cox nous avait promis deux histoires dans lesquelles il a été acteur. Je n'en ai entendu qu'une, et je serais curieux d'entendre la seconde.

John Cox.

Très-volontiers! Et celle-là vous intéressera, je crois, encore davantage, en vous apprenant des choses que bien peu d'entre vous connaissent et en vous montrant ce qu'est la puissance

énorme du travail, non-seulement pour enrichir, mais aussi pour moraliser les natures les plus perverties.

De l'autre côté de la boule ronde que nous habitons, au dessous de nous et dans les mers du pôle Sud, les navigateurs découvrirent les premiers, en 1605, un immense continent de tous côtés entouré d'eau et grand à peu près comme les quatre cinquième de l'Europe ; il mesure 4,500 kilomètres de long sur 2,500 kilomètres de largeur.

Pendant le dix-septième et le dix-huitième siècles, les Hollandais et les Anglais reconnurent tous les cantons de cette île énorme qui n'était habité que par des peuplades sauvages vivant dans un état d'abrutissement presque complet. On l'appela Australie.

C'est seulement en 1788, il y a quatre-vingt-cinq ans, remarquez bien cette date, que pour la première fois les Anglais résolurent d'y fonder un établissement ; et savez-vous lequel?

L'Angleterre résolut de déporter dans cette partie éloignée du monde, tous les voleurs, les assassins, les scélérats de toute espèce, condamnés pour crimes par les tribunaux, et dont le séjour dans les prisons du royaume était à la fois une dépense excessive pour le budget et un danger pour le pays. Les hommes d'Etat anglais pensèrent avec raison que le système de la déportation dans des colonies éloignées aurait le double avantage et de purger le pays de scélérats dangereux, et, peut-être, en rendant ces hommes à la vie libre et à un travail obligatoire, de les moraliser.

En conséquence, dès 1788, les Anglais transportèrent à un point de la côte d'Australie, appelé Botany-Bay, tous leurs *convicts*, ce que vous appelez en France les forçats et les réclusionnaires.

Avec ce pêle-mêle affreux d'hommes et de femmes, qui étaient, comme vous voyez, du gibier de potence, on forma une colonie.

Hommes et femmes, par milliers, furent transportés en Australie. Ce n'était pas, vous le voyez, la fleur de la société, et quant à leurs richesses, elles consistaient uniquement pour chacun dans ses bras et dans son intelligence. Le gouvernement leur distribua des terres, des semences et des instruments

de travail. Pendant quelque temps seulement il eut à les nourrir, puis il les abandonna à eux-mêmes, sous la surveillance et l'autorité d'une force armée assez importante.

Voilà, je l'espère, un nombre d'individus assez considérable qui jouissaient pleinement de cette égalité sociale en vue de laquelle quelques-uns, peut-être, avaient commis des crimes. Egalité dans la misère commune, égalité dans les moyens de se faire vivre, et, ce qu'il y a de plus, égalité dans le crime.

Ceux-là offraient avec nous, colons de l'Amérique, cette différence que nous étions des honnêtes gens, tandis qu'eux étaient tous des coquins. Que pouvait devenir cette multitude énorme de véritables bêtes féroces, lâchées en pleine liberté, tous paresseux, ignorants, vicieux, débauchés, sans religion et sans autres instincts que les instincts du mal?

Le soldat Féraut.

Eh bien! parbleu! ça se devine : ils ne pouvaient que se manger entre eux, et ils se sont dévorés.

John Cox.

Eh bien! pas du tout! Il s'est passé là un phénomène si extraordinaire qu'on a peine à y croire, si, comme moi, on ne l'a vu de ses yeux. — Voyez, mes camarades, ce que peuvent produire la nécessité et la puissance du travail, et aussi l'amour de la propriété. Ecoutez quel miracle ces deux mobiles peuvent opérer chez les natures mêmes les plus désespérées.

(*La fin au prochain numéro.*)

L'HOMME PRÉHISTORIQUE.

La science incrédule fait grand tapage, depuis quelque temps, à propos de l'homme préhistorique, et surtout tertiaire et préadamique, dont on prétend avoir démontré l'existence, parce qu'on a trouvé de vieux squelettes accompagnés d'instruments plus ou moins grossiers, dans des terrains non remaniés, appartenant à l'époque appelée *quaternaire* par les géologues, et même dans des terrains *tertiaires*, qui sont d'une époque anté-

rieure, et, d'après les adversaires de la Bible, d'une époque bien antérieure à l'Adam de Moïse. Il y a, dans les prétentions de ces *préhistoriques*, plus de matière à plaisanterie qu'à réflexions sérieuses, et l'on ne doit pas trop s'inquiéter de tout ce qui se dit à cet égard dans les congrès plus ou moins scientifiques, mais surtout gastronomiques, qui commencent à devenir à la mode, parce qu'ils servent bien autre chose encore que les intérêts de la science. Jusqu'à ce qu'on ait constaté des faits bien avérés, et qui forcent de remonter à des siècles et des siècles avant l'époque où Adam a vécu, les chrétiens peuvent rester en repos.

Nous nous occuperons prochainement de cette question, qui a de l'importance, non en elle-même, mais à cause du bruit qu'on en fait et des conséquences qu'on en veut tirer. On sait que la chronologie biblique offre de grandes incertitudes jusqu'au temps d'Abraham et même jusqu'à Moïse, parce que les versions de la Bible et le texte hébreu nous sont parvenus avec des variantes considérables; l'Église n'a rien fixé là-dessus et laisse les interprétations libres, et tandis que, par exemple, d'après la Vulgate, Adam aurait vécu environ 4,000 ans avant Jésus-Christ, le Martyrologe romain place la naissance temporelle du Sauveur à l'an 5199 de la création du monde. On peut donc placer, sans témérité, les premières années d'Adam à près de 6,000 ans avant l'ère chrétienne, et peut-être même au-delà; mais il nous paraîtrait téméraire de remonter beaucoup plus haut que sept à huit mille ans. On serait bien loin, par conséquent, des cent mille années que certains savants réclament, mais sans s'appuyer sur autre chose que des hypothèses bâties sur d'autres hypothèses.

Aucune découverte *certaine* n'oblige de remonter au-delà de l'époque dite *quaternaire*, en ce qui concerne l'existence de l'homme. Sans doute, on commence à soupçonner que l'homme aurait bien pu vivre à l'époque *tertiaire* : qu'est-ce que cela ferait pour le récit de Moïse? Moïse ne dit nulle part qu'Adam fût de l'époque *quaternaire*. Si l'existence de l'homme à l'époque tertiaire était constatée, il serait par là même démontré que cette époque, qui représente pour les géologues une certaine série de phénomènes géologiques et

paléontologiques, n'est pas antérieure à l'homme, et il resterait toujours à fixer les dates chronologiques de cette époque, ce qui n'a pas encore été fait, ce qui ne pourra peut-être jamais se faire. Il est facile de parler de milliers de siècles, mais il n'est pas aussi facile d'établir *scientifiquement*, *incontestablement*, l'existence passée de ces siècles, et surtout la nécessité de tant de siècles pour expliquer les phénomènes géologiques et autres.

Encore une fois, nous reviendrons là-dessus; mais, dès aujourd'hui, nous voulons faire connaître une hypothèse que vient d'émettre, dans le *Correspondant*, un savant thélogien, le P. de Valroger, au sujet de l'homme préhistorique. Nous ne croyons pas qu'on ait besoin de recourir à cette hypothèse pour défendre la Bible ; nous pensons même qu'il y aurait quelque inconvénient à faire croire à la science incrédule que l'apologétique chrétienne a besoin d'y recourir ; mais, telle qu'elle se présente, elle est ingénieuse, et nous ne voyons pas ce que la science pourrait dire pour la combattre.

On s'appuie sur la découverte de quelques squelettes ou parties de squelettes fossiles pour affirmer l'existence de l'homme tertiaire, et même l'existence d'hommes qui auraient précédé Adam de milliers de siècles. Qu'est-ce que cela prouve? dit le théologien. On sait, par exemple, que le squelette de l'âne ne diffère pas, dans ses caractères essentiels, de celui du cheval, et cependant le cheval et l'âne forment deux espèces bien distinctes, parfaitement déterminées, ce qui montre que le squelette n'est pas tout, et que, s'il suffit pour affirmer le genre, il ne suffit pas pour affirmer l'espèce. N'en pourrait-il pas être de même pour l'homme ? N'est-il pas possible que des *anthropomorphes* aient existé avant Adam, et que ces anthropomorphes aient même eu une intelligence assez développée pour avoir fabriqué ces haches en silex, fait ces entailles, etc., qu'on voudrait faire remonter à l'époque tertiaire ? Si l'on n'avait vu que des squelettes de castors, aurait-on pu s'imaginer que ces animaux fussent des architectes si habiles et si ingénieux ?

Ce qui fait l'homme, ce n'est pas le squelette, ce n'est même pas le corps, ni même l'intelligence développée jusqu'à un

certain degré, c'est l'âme unie au corps, mais l'âme ayant la connaissance du bien et du mal, c'est-à-dire la connaissance du devoir, la connaissance de Dieu ; en un mot, ce qui fait l'homme, c'est qu'il est un animal raisonnable, un animal parlant, disons mieux, un *animal religieux*. Trouvez donc tout ce que vous voudrez de squelettes d'hommes anté-adamiques ; nous pourrons toujours dire que ces hommes n'étaient que des anthropomorphes, des animaux plus perfectionnés encore que tous ceux que nous connaissons, mais non des *hommes*, et c'est précisément vous, les partisans de créations successives ou de transformations progressives, qui n'aurez rien à répondre. Comme, d'un autre côté, nous aurons les preuves les mieux établies, les plus irréfutables de la descendance adamique de tous les hommes connus, notre position sera inattaquable.

Nous le répétons : nous n'en sommes pas réduits à recourir à l'hypothèse dont nous venons de parler ; le théologien qui l'a émise ne le pense pas plus que nous, sans doute ; nous ajoutons même que, à notre avis, c'est dans une autre direction que les découvertes scientifiques conduiront l'apologétique chrétienne, et cette direction rapprochera les savants, beaucoup plus qu'on ne pense, de l'opinion commune sur les premiers temps du monde. Les *préhistoriques* de bonne foi reconnaîtront que leurs squelettes, leurs haches en silex, leurs instruments de pierre etc., sont, pour la plupart, postérieurs au Déluge ; que certains squelettes plus anciens prouvent tout simplement l'existence de l'homme anté-diluvien, encore révoquée en doute et même niée au commencement de ce siècle, et que, enfin, l'homme appartient bien à la période géologique qui correspond au sixième jour de Moïse, période qui n'a sans doute pas été aussi longue qu'on veut bien le supposer, pas plus que les périodes précédentes.

Nous n'affirmons rien, mais nous pouvons dire que les affirmations faites dans le sens que nous indiquons seraient certainement aussi justifiées, dans l'état actuel de la science, que les affirmations contraires.

J. Chantrel.

LES ORIGINES DE L'ORGUE (1)

L'étude de la nature nous révèle des harmonies inconnues. Si nous suivons l'échelle des êtres ou objets terrestres depuis l'homme jusqu'au caillou, nous voyons disparaître successivement un certain nombre de facultés et de propriétés dans chacun d'eux. Ne trouvons-nous pas cette classification dans les instruments de musique? En effet, les instruments à cordes, tels que le violon, le violoncelle, la harpe, etc., dans lesquels l'élément animal joue le principal rôle, puisque le son est produit par des cordes à boyau qui ont eu vie, expriment avec plus de sympathie que les autres la pensée humaine, et agissent plus vivement et d'une manière plus sensible sur notre organisme. Les instruments qui, comme le hautbois, les bassons, les flûtes, empruntent au règne végétal leurs éléments constitutifs, rendent un son d'une grande douceur, mais dont l'action sur nos sens est moins directe et moins puissante. Les effets qu'ils produisent sont à leur tour plus accessibles à l'intelligence que ceux qu'on obtient à l'aide des instruments dont la facture appartient au règne minéral, comme les cors d'harmonie, les cornets à piston, les trombonnes, etc., les instruments en verre ou à cordes métalliques, comme l'harmonium, le piano, etc. Le tambour, les tymbales, les cymbales et les cloches semblent devoir être exceptés de cette classification; d'ailleurs ils n'agissent pas sur nous d'une manière musicale, mais acoustique.

D'où provient l'action si différente sur nous des sons du violon et de celui de l'orgue? C'est que, dans le violon, l'artiste fait le son directement; son doigt n'est pas tellement immobile sur la corde, qu'il ne lui communique quelques-uns des battements de son cœur, quelque chose du jeu de ses nerfs. Dans l'orgue, au contraire, le tuyau sonore est immobile; le son se répand avec suavité : qu'il soit doux comme celui des jeux de fond, des flûtes, des bourdons, ou fort comme celui de la bombarde, de la trompette et du cornet, il a un caractère d'impas-

(1) Extrait et résumé, d'après la *Semaine religieuse* de Meaux, d'une étude de M. Félix Clément publiée dans le Bulletin de la *Société de Saint-Jean pour l'encouragement de l'art chrétien.*

sibilité qui contribue à mettre l'âme dans un état de recueillement et de méditation. L'orgue est une imitation idéalisée d'un chœur de voix humaines. La cause de ses puissants effets est dans sa structure même, qui a beaucoup d'analogie avec celle de l'organe vocal ; ainsi que l'homme, l'orgue a une bouche, un larynx, des poumons.

Suivant une tradition généralement adoptée, l'invention de l'orgue ne daterait que du huitième siècle, et le premier instrument de ce genre aurait été envoyé, en 757, à Pépin-le-Bref par Constantin Copronyme. Mais l'orgue existait bien longtemps avant de porter le nom d'*organum*. Jubal a pu en être l'inventeur, puisqu'il est dit de lui dans la Bible qu'il fut l'inventeur des cithares et des orgues. Pindare, dans sa douzième Pythique, dit que Pallas inventa un instrument formé de flûtes, dont les sons s'échappaient de minces feuilles d'airain et de roseaux. Sous le règne de Ptolémée Evergète, l'orgue, jusque-là appelé flûte, prit le nom d'*hydraule*, parce qu'on produisait les sons au moyen de l'eau, invention attribuée à Clésibius, mathématicien d'Alexandrie. L'usage des orgues hydrauliques se répandit dans tout l'Occident et jusqu'en Angleterre.

L'orgue pneumatique, destiné à détrôner l'orgue hydraulique, avait acquis déjà au quatrième siècle de notre ère une certaine importance. Une lettre attribuée à saint Jérôme contient la description d'un orgue existant à Jérusalem, et dont le son était tellement puissant qu'on l'entendait à mille pas de la ville. Au dixième siècle, la cathédrale de Winchester possédait un orgue de quatre cents tuyaux. Le savant Gerbert, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II, imagina des orgues à vapeur ; c'est un fait qui semble difficile à croire pour un temps si reculé, et cependant les témoignages de Guillaume de Malmesbury et de Vincent de Beauvais sont formels. On peut supposer qu'un courant de vapeur était substitué au courant d'air ordinaire, ou bien que Gerbert faisait de la vapeur un moteur de soufflerie. A partir du treizième siècle, les orgues pneumatiques furent perfectionnées et se répandirent dans beaucoup d'églises. Le premier jeu d'orgues de Paris fut dressé à Saint-Séverin, sous le règne de Jean le Bon.

L'usage de l'*organum*, c'est-à-dire des sons simultanés for-

mant ce qu'on appelait alors la *diaphonie*, amena l'addition de plusieurs jeux accordés à l'octave, à la quinte, à la tierce, etc., de sorte que chaque touche fit entendre un accord complet. Telle fut l'origine des jeux de mutation. Il existe à Notre-Dame d'Anvers un orgue construit par Philippe de Lannoy, en 1394 ; bien qu'on l'ait plusieurs fois réparé et complété, il fait encore aujourd'hui la base du clavier de récit. En 1470, un Allemand nommé Bernhard, organiste à Venise, inventa, dit-on, le clavier de pédales, mais, en réalité, ne fit que l'étendre. Ce fut aussi dans le quinzième siècle qu'on ajouta les jeux de cromorne, de voix humaine, de hautbois, de basson, de trompette, et qu'on établit la mesure des 32, des 16, des 8, des 4 pieds pour les tuyaux. Les registres furent rendus indépendants les uns des autres, et distingués par des noms particuliers.

L'orgue le plus ancien qui existe aujourd'hui en France est celui de Soliès-Ville (Var) ; il remonte au quinzième siècle. Celui de Gonesse, près de Paris, porte la date de 1508 ; mais il ne reste plus que quelques tuyaux de la construction primitive. C'est au dix-septième siècle qu'on a commencé à donner aux orgues les proportions et la puissance de son qui font de ces instruments des orchestres souvent trop bruyants.

L'architecte Claude Perrault songea le premier à rendre l'orgue expressif. Sébastien Erard construisit, pour la reine Marie-Antoinette, un *piano organisé*, dans lequel les sons étaient expressifs par la pression du doigt sur la touche. Bien que le goût des orgues expressives se soit répandu depuis, cette innovation a été loin d'être favorable à la conservation du caractère de la musique sacrée. Elle fait perdre à l'orgue le calme, la majesté qui conviennent au style religieux, pour lui communiquer quelque chose de passionné et de mondain ; et d'ailleurs l'*expression* ne produit pas l'effet qu'on en attend dans les vastes édifices.

Les facteurs anciens s'attachaient à faire parler les tuyaux librement dans leur timbre et leurs qualités respectives. Les facteurs modernes, perdant de vue le caractère de l'instrument et sa destination principale, ont fait de grands efforts pour dénaturer le timbre et l'effet des jeux : ils ont cherché l'étrangeté, l'imprévu, l'originalité bizarre. Ces inventions, livrées la plu-

part du temps à des artistes médiocres, répandent sur l'ensemble des offices divins une fadeur languissante et privent l'auditoire des salutaires influences de la musique religieuse, auxquelles elles substituent des émotions profanes et énervantes. Les arts doivent certainement s'adresser aux sens pour agir sur l'esprit et le cœur ; mais c'est une raison de plus pour éviter toute exagération et n'affecter que la partie des sens la plus élevée et la plus voisine de l'âme elle-même. Or les excès, les abus que nous signalons montrent qu'on a procédé tout autrement, et qu'on s'est arrêté le plus souvent à l'effet matériel et sensible.

Dans son état actuel, l'orgue est le plus considérable des instruments de musique, le plus puissant en sonorité, le plus complet pour l'étendue de son diapason, puisqu'il embrasse huit octaves et demie. Il est à lui seul un concert d'instruments variés et résume tout un orchestre. C'est l'instrument harmonieux par excellence : *organum*. Selon l'heureuse expression de Chateaubriand, il veut des temples pour demeure. Il a, dit Montaigne, des sons dévotieux ; il importe de lui maintenir ses belles prérogatives qu'il a conservées pendant de longs siècles, et de le faire coopérer dignement à l'expression de la prière publique et à la louange de Dieu.

ICI L'ON NE JURE PAS.

Il y a quelque vingtaine d'années, si un étranger ou voyageur de passage dans le gros village de Loos-lez-Lille, était entré pour se rafraîchir dans l'un des nombreux cabarets de cette localité, il se serait bien gardé d'y *jurer*. Il aurait vu en effet appendu sur le mur intérieur un écriteau avec cette inscription : ICI L'ON NE JURE PAS. J'ignore si cet écriteau est toujours resté depuis à la même place et si on l'y voit encore. Mais j'aime à croire que la bonne habitude une fois prise et connue, elle s'y est maintenue, et qu'elle est aujourd'hui observée fidèlement. Honneur donc aux honnêtes cabaretiers de Loos qui ont donné ce bel exemple bien digne d'imitation !

Et pourquoi ne l'imiterait-on pas ailleurs ? Ne voit-on pas dans les gares des chemins de fer, dans les bureaux d'omnibus, et dans beaucoup d'autres lieux publics d'attente, ces mots écrits sur les

murs : *Défense de fumer?* Personne ne s'en plaint ; au contraire on applaudit généralement à cette sage mesure. Serait-il donc plus difficile d'obtenir le respect dû à Dieu dans ces lieux publics si fréquentés du peuple et où si souvent hélas ! son saint nom est blasphémé?... Mais revenons à nos bons cabaretiers de Loos.

Ce n'est point à eux toutefois, je dois le dire, que revient le principal mérite de cette bonne œuvre. Ce mérite revient avant tout à une pieuse et sainte fille de Lille, qui a fondé de nos jours l'une des institutions les plus belles, les plus touchantes de notre époque, j'allais dire même la plus belle, la plus touchante, en me souvenant que la *charité envers les morts* est, selon la pensée de saint François de Sales, la plus excellente des œuvres de charité, *parce qu'elle les réunit toutes en une seule.* Cette pieuse fille est Eugénie Smet, *la Rév. Mère Marie de la Providence*, qui fonda, en 1856, la *Société des Religieuses auxiliatrices des âmes du purgatoire*, et rendit sa belle âme à Dieu, assistée à la mort par le R. P. Olivaint, le 7 février 1871, pendant le siége de Paris, dans son couvent de la rue Barouillière, transformée en ambulance.

« *Prier, souffrir, agir* pour les âmes du Purgatoire, telle fut la devise que la Mère Marie de la Providence adopta, et qu'elle légua comme un testament sublime à cette famille religieuse chargée par Notre-Seigneur de perpétuer son œuvre. La Mère Marie de la Providence n'avait pas choisi cette devise. Dieu lui-même l'avait gravée dans son cœur en traits de flammes, longtemps avant qu'elle fût capable de la formuler et de la comprendre. »

Ces lignes sont extraites d'une excellente biographie de la Mère de la Providence, que sous le titre beaucoup trop modeste de *Notice*, vient de publier un savant Père Jésuite. Nous ne connaissons pas de livre plus édifiant et plus attachant, et nous recommandons celui-ci à l'attention de nos lecteurs (1). Nous en détacherons un curieux et charmant épisode qui en nous ramenant au village de Loos, qu'habitait dans sa jeunesse Eugénie Smet, nous ramène aussi au titre de cet article : *Ici l'on ne jure pas.*

MAXIME DE MONTROND.

« Ainsi que nous l'avons dit, il y avait place dans l'âme d'Eugénie pour tous les dévouements; et tout en poursuivant avec ardeur le but qui était devenu le mobile de sa vie, les intérêts des âmes du purgatoire, son zèle ne lui laissait négliger aucune des œu-

(1) *Notice sur la Rév. Mère Marie de la Providence, fondatrice de la Société des religieuses auxiliatrices des âmes du purgatoire.* In-12 de xv-300, chez Lecoffre; prix : 2 fr. 50 c.

vres nombreuses qu'elle avait entreprises ; elle y joignit bientôt celle des Conférences de Saint-Vincent de Paul, établies à cette époque, pour venir en aide aux pauvres de Loos. Mais ce n'était point assez pour sa pieuse activité, un apostolat tout nouveau vint s'offrir à elle.

« Un jour le vénéré pasteur du village fit retentir du haut de la chaire un cri d'indignation au sujet des outrages qui se commettent contre le saint nom de Dieu, par les blasphèmes proférés dans les cabarets : après un discours véhément, où son cœur embrasé du zèle de la maison de Dieu, s'était répandu, pour ainsi dire, avec ses paroles et avait allumé dans les âmes une étincelle du feu qui le consumait, il s'écria : « Ne s'élèvera-t-il pas dans ces « lieux, où Dieu est si offensé, une voix qui ait le courage de dire : « *Ici l'on ne jure pas!* » Ces paroles, prononcées avec toute l'éloquence de la conviction et de la douleur, émurent profondément l'assemblée. Mais si telle fut l'impression de tous, quelle ne dut pas être celle dont la divine grâce pénétra l'âme d'Eugénie, qui pouvait, à si juste titre, dire comme le prophète : « Le zèle de votre « maison m'a dévorée, Seigneur, et les injures de ceux qui vous « outragent sont retombées sur moi. » Ce sera donc sa voix, n'en doutons pas, qui s'élèvera avec courage contre ceux qui blasphèment, pour leur dire : *Ici l'on ne jure pas!*

« Au sortir de l'église, elle se rendit directement au presbytère : « Mon père, » dit-elle à l'homme de Dieu qu'elle trouva tout pénétré encore de l'émotion profonde qui l'avait dominé, « je ne sais « ce que vous allez penser de moi, je me sens pressée intérieurement « à faire ce que vous venez de dire, mille répugnances se soulèvent « en moi contre cette pensée, mais elle est si forte que je crois « devoir la suivre à moins que vous ne me le défendiez; ce dont je « vous l'avoue, ajouta-t-elle en souriant, ma nature serait fort contente. » Le vénérable prêtre touché, mais non surpris, d'une grandeur d'âme si étonnante, répondit aussitôt : « Hélas! mon enfant, « ce n'est pas moi qui me sentirais le courage nécessaire, pour une « telle entreprise; mais si Dieu vous l'inspire, je ne saurais m'y « opposer. » Forte de cette réponse, qu'elle reçut comme celle de Dieu même, Eugénie se mit immédiatement en devoir d'accomplir son œuvre.

« Il nous semble à propos de faire remarquer que cette démarche si extraordinaire de la part d'une jeune personne, c'était bien moins pour Eugénie que l'on ne pourrait le supposer : elle avait alors vingt-sept ans; l'exemple de sa vie, exclusivement consacrée

au bien et le renoncement absolu qu'elle avait fait depuis longtemps au monde et à toute alliance humaine, lui donnaient dans le pays qu'elle habitait une situation tout exceptionnelle. Aussi fût-on bien moins surpris que nous ne pourrions le penser de la voir, dès le lendemain du jour dont nous venons de parler, entreprendre la sainte croisade contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu.

« On était alors en plein hiver, la terre était couverte d'une neige qui tombait par flocons épais; un vent froid et piquant l'empêchait d'avancer, mais rien ne pouvait arrêter son courage, et, malgré l'intempérie de la saison et l'extrême fatigue qu'elle éprouvait, elle visita en un seul jour *les quatorze cabaretiers* du village, leur demandant s'ils consentiraient à placer sur le mur intérieur de leur maison un écriteau où ces paroles seraient inscrites : *Ici l'on ne jure pas.* Tous lui disaient : « Si les autres le font, nous le ferons aussi ». Cette réponse la forçait à continuer sa course. Ayant obtenu l'assentiment général, elle fit faire immédiatement les *quatorze écriteaux*, et dans la pensée que nul ne se proposerait pour l'aider à les placer, elle emporta tout ce qui lui était nécessaire, afin de les disposer elle-même. Eugénie trouva partout un accueil très-froid. Ses précautions n'avaient pas été inutiles : personne, à quelques exceptions près, ne lui offrant de lui venir en aide pour accomplir sa bonne œuvre, elle dut fixer elle-même sur le mur les inscriptions inspirées par le zèle du vénéré pasteur, mais elle se sentait dominée par une force invincible qui lui faisait surmonter toute répugnance naturelle.

« Quelques jours après, son père reçut une lettre anonyme dans laquelle cet acte était tourné en ridicule. Le mécontentement de M. Smet égala son étonnement; il connaissait bien le zèle de sa fille, mais il n'eût jamais pu croire qu'il la portât à une entreprise si saintement audacieuse. A peine eut-il pris connaissance de la lettre, qu'il lui témoigna sa désapprobation en termes sévères. Eugénie objecta avec douceur qu'une lettre anonyme ne mérite aucune considération et que si la personne qui en était l'auteur avait eu une bonne intention, elle l'eût certainement signé; mais son père n'accepta point ses raisons, et lui donna l'ordre d'aller, le lendemain, enlever les écriteaux qu'elle avait posés. Elle se retira dans sa chambre, le cœur plein d'émotion, et se jetant aux pieds de Notre-Dame de la Providence, elle donna un libre cours à ses larmes : « Ma bonne Mère, dit-elle, vous voyez bien que je ne puis « pas faire ce que veut mon père, changez donc ses dispositions ». Cette humble et filiale prière, faite avec toute l'ardeur de sa foi, ne pouvait manquer d'être exaucée : dès le lendemain matin son père

vint lui dire que, toute réflexion faite, il se rendait à ses raisons, trouvant en effet qu'une lettre anonyme ne mérite pas qu'on y attache de l'importance; il conclut en lui disant de ne rien changer à ce qui avait été fait. »

LES DEUX CLOCHERS (1).

I

La blouse et le paletot.

C'était le 12 juin 1863.

J'ai retenu cette date, parce qu'aussitôt arrivé chez moi, j'écrivis ce que va d'abord voir le lecteur.

J'étais dans la rue de Rennes, à Paris, et je pressais le pas pour arriver à temps à la gare du chemin de fer de Versailles, rive gauche. En me pressant, j'avais dépassé deux ouvriers auxquels je n'avais pas autrement fait attention, et qui suivaient la même direction que moi, mais d'un pas moins précipité.

L'un portait une blouse, l'autre était vêtu d'un de ces habits bourgeois qui sont encore des vêtements de travail, mais qui indiquent un ouvrier d'un rang plus élevé, ou appartenant à une profession semi-libérale.

Le premier était un ouvrier dans la force du terme, l'autre pouvait être un ouvrier imprimeur ou quelque contre-maître d'un atelier quelconque.

Tous deux parlaient à haute voix, mais la blouse avait le verbe bien moins haut que le paletot. Du reste, je ne saurais dire de quoi ils parlaient, car je n'y faisais nulle attention, le lecteur peut m'en croire, et comme la distance que je mettais entre eux et moi devenait de plus en plus grande, bientôt j'aurais cessé de les entendre, si une exclamation du paletot ne m'avait tout à coup frappé et fait ralentir le pas :

— Tiens, disait le paletot à la blouse, vois-tu ces deux clochers?

Je venais de dépasser cette chapelle en bois qui sert provisoirement d'église à la paroisse de Notre-Dame-des-Champs,

(1) Reproduction interdite sans l'autorisation de l'administration des *Annales catholiques*.

et qui est surmontée d'un clocher encore plus modeste qu'elle, puisqu'il n'atteint pas à la hauteur de la maison voisine qui semble écraser la chapelle de sa masse.

Cependant, je ne connaissais qu'un seul clocher de ce côté. L'exclamation de l'ouvrier en paletot me fit regarder, et j'entendis plus facilement la suite.

— Eh bien ! disait le paletot, voilà le clocher de l'industrie, et voilà le clocher de l'impuissance !

Je compris, car à quelque distance de la chapelle, et plus haut que son clocher, s'élevait une orgueilleuse cheminée à vapeur qui lançait dans les airs de noirs tourbillons de fumée. Le paletot parlait toujours :

— Voilà, poursuivait-il, le clocher de la production et le clocher de la consommation.

La blouse sourit. Le paletot s'échauffait :

— Et tu vois, c'est là le signe de notre époque. L'industrie, le progrès écrasent toutes ces vieilleries qui ne sont plus bonnes que pour les vieilles femmes et les petits enfants. L'homme est majeur maintenant, il est émancipé ; c'est lui qui est son Dieu, et la cheminée à vapeur a détrôné le clocher.

La blouse approuvait sans trop comprendre ; le paletot ne comprenait sans doute pas davantage, mais il savait sa leçon par cœur ; je vis le moment où il aurait débité toutes les belles phrases qu'on trouve à ce sujet dans le *Siècle* et dans toutes les misérables feuilles à cinq centimes qui font l'éducation des habitués d'estaminets, et malheureusement aussi des braves et trop confiants ouvriers de plus d'un atelier.

Je m'étais arrêté, et sacrifiant mon départ pour Meudon, où je demeurais alors, j'étais résolu d'intervenir, si je pouvais en trouver l'occasion.

Le paletot ne tarda pas à me l'offrir. Il vit que j'écoutais, il s'avança vers moi, et je vis le moment où il allait peut-être me dire quelque chose de peu agréable au sujet de ma curiosité, indiscrète, je l'avoue, lorsque je le prévins en disant :

— Vous préférez donc, monsieur, le clocher qui fume au clocher qui sonne ?

— Parbleu !

— Pourriez-vous me dire pourquoi ?

— Pourquoi? c'est bien clair. A quoi sert votre clocher qui sonne? qu'est-ce qu'il fait venir dans cette misérable cabane? des enfants, des vieilles dévotes, quelques femmes qui viennent là pour être vues, quelques fainéants, et des prêtres qui spéculent sur la crédulité publique pour vivre à rien faire.

Notre homme était plus fort sur son *Siècle* que je ne l'aurais cru. Il continua :

— Au lieu que cette magnifique cheminée qui s'élève fièrement dans l'air, et qui lance des flots de fumée noire, elle est le signe de l'activité humaine, de la puissance de l'homme et du progrès de l'humanité. Grâce à cette cheminée, l'industrie marche, le commerce s'étend, des millions de bras sont employés et le bien-être se répand partout. Voilà la différence des deux clochers, comme je le disais à mon camarade : le clocher de l'église, c'est le clocher de l'impuissance; la cheminée de l'usine, c'est le clocher de la production.

Il n'y avait pas moyen d'arrêter notre homme; je le laissai aller. Quand il eut enfin débité toute sa leçon, je pris la parole à mon tour:

— Cher monsieur, dis-je à l'ouvrier en paletot, permettez-moi de penser autrement que vous. Non, certes, que je méprise l'industrie et que je veuille médire des progrès de notre temps. Mais, d'abord, je prétends que, sans le clocher, la cheminée à vapeur n'existerait pas.

— Comment cela?

— Et que, sans le clocher, la cheminée ne pourrait pas continuer d'exister.

— C'est fort!

— C'est vrai.

— Je voudrais bien voir comment vous pourriez montrer ça.

— Si vous voulez bien m'écouter, je tâcherai de vous prouver ce que j'avance.

Je dois rendre cette justice à l'ouvrier parisien : il peut être égaré, mais il est loyal. Si j'avais eu affaire à quelque commis de magasin bourré de *Siècle* et d'Eugène Sue, ou à quelque bourgeois frotté de science à la Voltaire ou à la Renan, mon interlocuteur eût fait une pirouette et serait parti en ricanant. J'avais affaire à un ouvrier qui peut être trompé, mais qui ne

demande pas mieux que d'être éclairé. Le travail assainit l'âme; l'homme qui travaille peut être ignorant, imbu de préjugés, il n'est pas de mauvaise foi.

Et c'est pourquoi les sophistes qui veulent séduire le peuple, afin de l'exploiter plus facilement et de s'en faire un marche-pied pour se hisser au pouvoir et aux honneurs, lui inspirent la haine du prêtre, du religieux et de tout ce qui est sincèrement chrétien; ils savent bien qu'ils ne peuvent assurer leur succès que sur les préjugés, et ils s'efforcent de montrer au peuple des ennemis dans ceux qui sont seuls ses véritables amis.

L'ouvrier en blouse, bonne figure de travailleur, était évidemment ravi de voir quelqu'un qui n'adoptait pas l'avis de son camarade en paletot; il me regardait d'un air de reconnaissance.

Le paletot m'écouta d'ailleurs avec la plus grande attention. Voici à peu près ce que je dis :

(La suite au prochain numéro.)

VARIÉTÉS

Bonne foi du comte de Cavour. — Nous montrions dernièrement combien le comte de Cavour, à qui l'on vient d'élever un monument à Turin, méritait peu cet honneur, et nous insistions principalement sur la mauvaise foi qui a continuellement inspiré sa politique. Voici une nouvelle preuve, fournie par un document qui n'a été publié que le 16 septembre 1873 dans la *Perseveranza* de Milan. C'est une dépêche adressée pendant l'été de 1860, par le ministre de Victor-Emmanuel, à un noble Milanais; elle est publiée par M. Bonfadini, député au parlement italien :

« Au consulat sarde,

« Genève.

« Envoyez de suite par homme sûr chiffres suivants au comte Arese à Evian :

« Allez à Thonon. Décrivez situation Italie après Ville-

franche et Nice. Guerre sourde continuée après Villefranche par enrôlements autrichiens à Rome et à Naples. Alliance presque formée entre Pape, Autriche et Bourbons. Sentiment très-vif dans toute Italie du danger de cette ligue. Après cession Nice, impossible retenir Garibaldi. *Avouez que le gouvernement l'a toléré, et même appuyé.* Mais il a énergiquement empêché et réprimé expéditions mazziniennes. Impossible de se laisser distancer par la démagogie à Naples. Une fois annexion faite, on tâchera ne pas attaquer Rome, ni Autriche. Empereur sauvera Italie en empêchant agression avant le printemps. S'il le faut, nous nous battrons seuls avec l'Autriche : sûrs que l'empereur ne laissera pas détruire par coalition le seul allié de la France. Expliquez que ce n'est pas à Turin qu'on en veut, mais à Paris.

« CAVOUR »

LES VICE-AMIRAUX. — La mort de l'amiral Tréhouart ne laisse plus subsister, comme on sait, de représentant de ce haut grade.

D'après la loi du 17 juin 1841, le nombre des amiraux est fixé à deux en temps de paix et à trois en temps de guerre.

Si une promotion doit avoir lieu, les dignitaires en seront choisis parmi les vice-amiraux dont voici la liste par ordre d'ancienneté :

Prince de Joinville (18 septembre 1844);
Fourichon (17 août 1859);
Comte de Gueydon (4 mars 1861);
Jurien de la Gravière (15 janvier 1862);
Larrieu (27 janvier 1864);
Touchard (5 novembre 1864);
De la Grandière (5 septembre 1865);
Baron de La Roncière le Noury (4 mas 1868);
Bosse (4 mars 1868);
Saisset (2 décembre 1870);
Jauréguiberry (9 décembre 1870);
Fleuriot de Langle (23 janvier 1871);
Pothuau (23 janvier 1871);

Didelot (28 janvier 1871);

Penhoat (8 février 1871);

De Dompierre d'Hornoy (4 juin 1871);

Fabre La Maurelle, dont la promotion est la plus récente (4 février 1872);

Le plus âgé de nos vice-amiraux est M. de La Grandière, né le 28 juin 1807.

Le plus jeune est le prince de Joinville, né le 14 octobre 1818.

Les lettres de faire part des mariages. — Il s'est glissé dans la rédaction de ces lettres une formule, devenue presque universelle, qui accuse une diminution de la foi, et une concession à l'une des plus fatales entreprises de la Révolution contre les dogmes catholiques.

Après avoir fait part du mariage de M. A. avec Mlle B., les parents prient d'assister à la *bénédiction nuptiale qui leur sera donnée dans telle église*.

Cette manière de parler n'est pas suffisamment chrétienne et peut prêter à de singulières interprétations. N'inviter qu'à la *bénédiction nuptiale*, c'est sembler dire que le *mariage est déjà célébré* et qu'il s'agit seulement d'assister à une pieuse cérémonie, à une *bénédiction*, comme à celle d'une chapelle, d'une cloche, d'un cierge, etc. Or, ce n'est pas ce qui se passe chez les chrétiens : c'est la *célébration du mariage* elle-même, qui a lieu devant l'Eglise, pour laquelle le *contrat civil* n'est rien comme *lien matrimonial*; c'est donc à la *célébration religieuse* du mariage et non pas seulement à la *bénédiction nuptiale* qu'il faut inviter ceux auxquels s'adressent les lettres de faire part.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

30. — HISTOIRE DES ASTRES ILLUSTRÉE ou *Astronomie pour tous*, par J. Rambosson, lauréat de l'Institut ; grand in-8 raisin de VIII-468 pages, illustré de trois cartes célestes et de 10 planches en couleur, et de 63 gravures noires ; Paris, 1874, chez Firmin Didot, rue Jacob, 56 ; prix broché : 10 francs.

Excellent et magnifique livre d'étude, très-beau livre d'étrennes. Tout en déployant les magnificences des lois qui régissent les astres, si propres à élever l'âme en éclairant l'intelligence, l'auteur a su répandre dans les pages de ce livre des trésors de faits curieux, de traits historiques, de citations littéraires qui entraînent et captivent. Le premier chapitre traite de l'histoire de l'Astronomie, de son origine et de ses progrès ; l'auteur ne s'est pas contenté des lieux communs que l'on trouve dans la plupart des ouvrages consacrés à ce sujet, il a mis à contribution les documents que l'étude des papyrus et des monuments antiques ont révélés récemment aux savants. Le chapitre deuxième expose la composition du système de l'univers en général et nous en donne une idée aussi claire que complète. Le chapitre troisième est consacré à la lumière, agent qui nous fait connaître les Astres, et en particulier à l'analyse spectrale et aux découvertes si prodigieuses auxquelles elle a donné lieu. Les chapitres suivants sont consacrés au Soleil et aux diverses planètes par ordre de distance à l'Astre du jour : Mercure, Vénus, la Terre ; et comme se rattachant à notre planète, la Lune, les Eclipses et les Marées. Puis Mars, Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune; ensuite, les Etoiles, les Comètes, les Etoiles filantes, les divisions du temps, l'Astrologie. Le dix-huitième chapitre, qui est le dernier, étudie l'harmonie de l'Astronomie et de l'esprit religieux dans l'antiquité, question aussi intéressante que remarquable par les considérations auxquelles elle donne lieu. Nous ne pourrions analyser chaque chapitre de cet important ouvrage sans dépasser les bornes d'un simple compte-rendu; cependant, nous devons faire remarquer que le point de vue tout à la fois littéraire, scientifique et philosophique auquel s'est placé l'auteur, rend ce livre propre aussi bien à la jeune personne qu'au jeune bachelier, à l'homme du monde, à l'amateur; le savant même le lira avec intérêt et plaisir; en un mot, c'est un ouvrage qui réunit au plus haut degré l'utile et l'agréable. Edité avec un luxe de bon goût, il peut être choisi non-seulement comme un excellent livre de bibliothèque, mais comme un présent des plus gracieux. Ajoutons enfin que M. Rambosson n'est pas un nouveau venu pour le public. Il est depuis longtemps connu comme l'un de nos meilleurs vulgarisateurs scientifiques, et, ce qui n'est pas un faible mérite dans ce temps, comme l'un de ceux qui comprennent le mieux l'alliance de la science et de la religion. Le dernier cha-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

pitre du beau livre dont nous nous occupons a précisément pour but de montrer l'harmonie de l'astronomie et de l'esprit religieux dans l'antiquité; et il est clair que cette harmonie devrait exister également dans les temps modernes. Citons, pour terminer ce court passage : « Il y a plus d'un siècle que l'astronome Lalande a osé dire : « J'ai visité « toute l'étendue du ciel et je n'y « ai point trouvé Dieu. » Et cela parce qu'il avait trouvé partout les traces d'une sagesse infinie! Quelle extravagance ! » — Nous ne demanderions à l'auteur que la suppression d'une seule phrase ou plutôt d'une seule expression qui sonne mal aux oreilles religieuses, à la page 141. La citation, à laquelle appartient cette expression, ne perdrait rien de son agrément à cette suppression.

33. — Histoire de la Restauration, 1814-1830, par Henri de l'Epinois; in-12 de IV-302 pages; Paris, 1873, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25, et à la librairie de la Société bibliographique, rue du Bac, 75; prix : 2 francs.

Nous revenons sur cet ouvrage, dont nous avons rendu compte dans notre dernière livraison, d'abord pour en indiquer le prix, que nous ignorions il y a huit jours, ensuite pour prier nos lecteurs, ce qu'ils ont sans doute déjà fait, de corriger les fautes d'impression qui sont restées dans ce compte-rendu, par suite d'un accident qui a fait omettre les corrections indiquées. Ainsi, page 471, dans la 1re colonne, ligne 2 du compte-rendu, lire *partis*, au lieu de *parties;* ligne 9, lire *récente*, au lieu de *naissante;* — 2e colonne, ligne 17, au lieu de *paraissant*, lire *paraissent*; ligne 1re de l'alinéa, au lieu de *servions*, lire *serions;* ligne 3, au lieu de *lequel*, lire *lesquels*; ligne 12, après *insister*, mettre un point.

J. Ch.

AVIS.

Le grand nombre d'ouvrages que nous avons à examiner nous engage à modifier la forme de notre *Bulletin bibliographique.* Afin de tenir nos lecteurs plus promptemeut au courant, et de faire moins attendre nos comptes-rendus, nous adopterons une nouvelle forme, à partir de notre prochain numéro, et nous avons l'espoir que notre Revue des livres, en même temps qu'elle sera plus complète, pourra se lire avec plus d'agrément.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

L'IMMACULÉE!

Gaude, Sion gloriosa!
Sponsa Christi speciosa,
Militans Ecclesia;
Gaude, quoniam Beatæ,
Virginis Immaculatæ
Agimus solemnia.

Adæ labis a fermento,
Omni liberam memento
Rerum præter ordinem,
Matrem Verbo præparatam,
Sanctam Semper et Beatam
Prædicamus Virginem.

« Réjouis-toi, glorieuse Sion, belle Epouse du Christ, sainte Eglise militante! Réjouis-toi, en ce jour où nous célébrons la fête solennelle de la bienheureuse Vierge Immaculée.

« Préservée dès le premier moment, contre l'ordre des choses, du triste ferment de la faute d'Adam, Mère préparée pour le Verbe, toujours sainte et bienheureuse, voilà la Vierge que nous chantons. »

Ces deux premières strophes d'une belle prose qu'un prêtre allemand vient de composer pour la fête de l'Immaculée-Conception, expriment bien la joie et l'espérance de l'Eglise en cette fête si chère à la piété chrétienne, et qui se trouve si admirablement placée dans les premiers jours de l'Avent, comme la promesse renouvelée du Rédempteur qui doit venir, comme l'Aurore du splendide Soleil qui va luire sur le monde.

Cette fête, on peut le dire, remonte aux premiers temps du monde, nous oserions dire qu'elle a été célé-

brée dans le ciel avant même la création du premier homme.

En effet, s'il est vrai, comme il est permis de le croire, que la révélation de l'Incarnation ait été l'épreuve de la foi des anges, épreuve qui sépara les bons des méchants, n'est-il pas permis de croire que la Vierge dans le sein de laquelle le Fils de Dieu devait s'incarner était dès lors connue de ces purs esprits, et que déjà elle prenait part en quelque sorte à la victoire des anges sur les démons, écrasant dès lors, par la vertu de son Fils, la tête du dragon infernal? Le triomphe du Fils de Dieu était donc dès lors le triomphe de sa Mère.

Tout a été fait par le Verbe, tout a été réparé par le Verbe fait chair, et, par conséquent, la Vierge a coopéré à cette réparation, ce qui l'a fait appeler par un Père la co–rédemptrice du genre humain. Le mystère de l'Incarnation, proposé à la foi des anges dès le commencement, implique la prédestination de la Vierge-Mère; comme le dit saint Irénée (Adversus Valentinum, lib. III, cap. XXXII) : « L'Incarnation ne s'accomplit pas sans le consentement de Marie, parce que Dieu a voulu que Marie fût le principe de tous les biens; *Sine consensu Mariæ non perficitur mysterium Incarnationis, quia nempe vult illam Deus omnium bonorum esse principium.*

C'est pourquoi l'Eglise, dans les fêtes de la sainte Vierge, lui fait l'application de ces paroles de la Sagesse au livre des *Proverbes :*

« Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies; avant qu'il créât aucune chose dès le principe.

« J'ai été établie dès l'éternité, dès les temps anciens, avant que la terre fût faite.

« Les abîmes n'étaient pas encore, et déjà j'étais conçue.

« Les fontaines n'avaient pas encore jailli, la pesante

masse des montagnes n'était pas encore assise, et moi, avant les collines, j'étais enfantée.

« Il n'avait pas encore fait la terre et les fleuves, il n'avait pas encore posé les pôles de la terre.

« Lorsqu'il préparait les cieux, j'étais présente.

« Lorsque, posant une loi fixe aux abîmes, d'un tour il circonscrivait leurs gouffres;

« Lorsqu'il affermissait l'air au-dessus de la terre, et qu'il mettait en équilibre les sources des eaux;

« Lorsqu'il environnait la mer de ses rivages, qu'il mettait un frein à ses flots pour les empêcher de franchir leurs limites;

« Lorsqu'il suspendait dans l'espace les fondements de la terre;

« J'étais avec lui, réglant toutes choses, et je me réjouissais chaque jour, me jouant, en tout temps, devant lui, me jouant dans l'orbe du monde;

« Et mes délices sont d'être avec les enfants des hommes. »

Cette Vierge, prédestinée de toute éternité à coopérer au salut du genre humain, apparaît avec sa mission dès le moment de la chute. L'homme est tombé, et Dieu dit au serpent infernal : « Je poserai des inimitiés entre toi « et la femme, entre ta semence et sa semence; celle-ci « t'écrasera la tête, et tu te replieras contre son talon. » Et la prophétie divine se propage parmi toutes les nations, même parmi celles qui se sont égarées dans les erreurs et les abominations de l'idolâtrie.

C'est Isis, la femme et sœur d'Osiris, qui amortit, comme le dit Plutarque, la rage et la fureur du serpent Typhon, lequel avait mis tout en combustion par son envie et sa malignité, et rempli le ciel et la terre de misères et de maux.

C'est l'Io des Grecs, la même que l'Isis des Egyptiens, à qui Prométhée dit, comme le rapporte Eschyle dans

son *Prométhée enchaîné* : « Jupiter posera sur ton front sa « main caressante; son toucher suffira, et de toi naîtra « un fils dont le nom rappellera l'origine (*Epaphus*, tou- « ché légèrement). » Et ce descendant de la *chaste vierge*, comme dit encore Eschyle, affranchira l'homme, représenté par Prométhée, en terrassant son ennemi, *en le faisant tomber d'une chute ignominieuse.*

Cette Isis, nos aïeux les Gaulois la connaissaient; on sait que la cathédrale de Chartres a été élevée sur les lieux mêmes où l'on avait trouvé une statue représentant une femme noire portant un enfant dans ses bras, avec cette inscription : *Virgini pariturœ*, à la Vierge qui doit enfanter. En 1833, une statue semblable a été découverte à Châlons-sur-Marne. Isis tenant son fils Horus dans les bras est la représentation de la Vierge que tout le monde attendait.

Ils l'attendaient, les Perses à qui Zoroastre avait annoncé que le *Libérateur* NAITRAIT D'UNE VIERGE.

Ils l'attendaient, tous ces peuples païens qui représentaient la femme primitive sous deux faces distinctes : la femme pure, nommé *Adita* dans l'Inde, et la femme souillée, *Dita*, qui donne le jour à une race maudite de géants. « Ces traditions, dit le professeur Lüken (1), rapportent que la femme primitive brisera la tête du Serpent, sera la Mère du Libérateur et apparaîtra elle-même à la fin des temps ; or c'est toujours l'*Adita*, l'Eve pure et intacte qui est la mère du Messie, et jamais *Dita*, l'Eve décline et coupable ; cette tradition est frappante dans toutes les traditions indiennes et chinoises. »

Cette Vierge, qui écrasera la tête du Serpent, par la vertu de son Fils, convenait-il qu'elle fût un seul moment sous la domination du Serpent ? convenait-il que la seconde Eve fût moins privilégiée que la première, qui

(1) Cité par M. Aug. Nicolas, dans la *Vierge Marie et le plan divin*, t. I, p. 80, 5e édition.

était née exempte de tout péché ? La raison répond : Non; et toute la tradition, et la révélation, aujourd'hui sans nuages et sans incertitudes, répondent : Non, avec la raison.

« C'est pourquoi, dit Pie IX dans la magnifique bulle *Ineffabilis*, de même que le Christ, médiateur de Dieu et des hommes, ayant pris la nature humaine, efface le sceau de la sentence qui était contre nous, et triomphant l'attache à la croix, de même la très-sainte Vierge, unie à lui par un lien étroit et indissoluble, avec lui et par lui exerçant ses inimitiés éternelles contre le Serpent venimeux, et triomphant de cet ennemi, a écrasé sa tête de son pied immaculé. »

L'Immaculée-Conception se trouve ainsi au commencement de la Bible; elle est dans ces paroles de l'Ange à Marie : *Gratia plena*, elle est dans toutes les figures bibliques qui préfiguraient la Vierge, dans l'arche de Noé, dans l'échelle de Jacob, dans le buisson ardent, dans le jardin fermé des *Cantiques*; Marie est le lis parmi les épines, le bois incorruptible, la fontaine scellée, l'innocence et l'intégrité parfaites, et comme le dit encore Pie IX, résumant tout l'enseignement des Pères : « Il ne convenait « pas, en effet, que ce vase d'élection fût terni des « souillures ordinaires, car, bien différent de tous les « autres, il est venu de la nature sans venir de la faute ; « bien plus, il était tout à fait convenable que, comme le « Fils unique a eu pour Père dans les cieux celui que les « Séraphins proclament trois fois saint, il eût aussi sur la « terre une Mère qui n'eût jamais été privée de l'éclat de « la sainteté. »

Tel est donc le dogme, solennellement défini le 8 décembre : « C'EST UN DOGME DE FOI QUE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE, DÈS LE PREMIER INSTANT DE SA CONCEPTION, PAR UN PRIVILÉGE ET UNE GRACE SPÉCIALE DE DIEU, EN VERTU DES MÉRITES DE JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR DU GENRE HUMAIN

A ÉTÉ PRÉSERVÉE ET MISE A L'ABRI DE TOUTE TACHE DE LA FAUTE ORIGINELLE; *declaramus, pronuntiamus et definimus doctrinam quæ tenet beatissimem Virginem Mariam in primo instanti suæ Conceptionis fuisse, singulari omnipotentis Dei gratia et privilegio, intuitu meritorum Christi Jesu, Salvatoris humani generis, ab omni originalis culpæ labe præservatam, immunem, esse a Deo revelatam, atque idcirco ab omnibus fidelibus firmiter constanterque credendam*, dit la bulle *Ineffabilis*.

Dix ans après, le 8 décembre 1864, Pie IX publia l'Encyclique *Quanta cura*, avec le *Syllabus* des erreurs contemporaines, et l'on vit bien, au frémissement, aux injures, aux violences de l'impiété, que la Vierge mettait encore une foi son pied sur la tête du Serpent, qui se replie contre son talon ; mais la Vierge triomphera de ces erreurs comme elle a triomphé de celles qui ont troublé l'Eglise dès les premiers siècles.

Que pouvons-nous attendre pour le 8 décembre 1874? Aurons-nous vu alors la fin des épreuves actuelles? Pie IX, le grand serviteur de la Vierge, pourra-t-il contempler le triomphe de la vérité et la paix rendue à l'Eglise? Et verra-t-il se rouvrir le concile du Vatican, commencé le 8 décembre 1869? Nous le demandons à Dieu, nous l'implorons de la sainte Vierge et nous nous plaisons à l'espérer de la toute-puissance suppliante, *omnipotentia supplex*, de Celle qui s'est nommée elle-même dans la grotte de Lourdes : l'*Immaculée !*

J. CHANTREL.

L'ENCYCLIQUE PONTIFICALE.

Pie IX vient encore une fois de faire entendre sa voix à l'univers entier. Nous avons eu les discours du trône, dans lesquels on fait beaucoup de promesses de liberté et de prospérité ; nous avons dû en signaler plus d'un qui promettaient ces grands biens tout en menaçant l'Eglise de nouvelles chaînes et de nouvelles persécutions ; le monde a entendu les paroles des habiles, les paroles vaines et trompeuses, voici qu'il reçoit enfin la parole de la vérité, celle qui dit ce qui est, qui montre le mal et le remède, et qui conduit au salut.

C'est la fonction de l'Eglise, c'est la fonction que remplit le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, comme l'exprime le grand poëte italien, Dante, dans ces beaux vers :

> Non disse Cristo al suo primo convento :
> Andate e predicate al mondo ciance,
> Ma diede lor verace fondamento.

On parlait, depuis quelques temps, d'une nouvelle lettre que Pie IX aurait écrite, à l'empereur d'Allemagne ; que cette lettre existe ou non, l'Encyclique qu'on va lire en donne le sens. Pie IX s'adresse à toute l'Eglise, c'est le monde tout entier qu'il prend à témoin contre les ennemis de l'Eglise catholique et de toute vraie liberté. Son regard attristé parcourt l'univers, et il ne voit guère partout que des sujets de douleur ; mais il voit aussi la constance des confesseurs de la foi, qu'il encourage de sa voix et de son exemple, et il attend de la persévérance dans la prière l'apaisement de la colère céleste provoquée par les crimes des hommes, il espère que « le Tout-Puissant se lèvera enfin dans sa miséricorde, qu'il commandera aux tempêtes et fera la tranquillité. »

J. CHANTREL.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PII DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ IX EPISTOLA ENCYCLICA

Ad omnes Patriarchas, Primates, Archiepiscopos, Episcopos, aliosque locorum ordinarios gratiam et Communionem cum Apostolica sede habentes.

PIUS PP. IX.

Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem.

Etsi multa luctuosa et acerba pati ex ipsis diuturni Nostri Pontificatus exordiis Nobis contigerit variis de causis, quas in litteris encyclicis crebro ad Vos datis explicavimus; adeo tamen postremis hisce annis crevit ærumnarum moles, ut ea pæne obrueremur, nisi Nos divina benignitas sustentaret. Imo vero modo res eo devenit, ut mors ipsa vitæ tot fluctibus exagitatæ præstare videatur, et elatis in cœlum oculis exclamare cogamur interdum : *Melius est nos mori, quam videre mala sanctorum* (1). Scilicet ex quo alma hæc Urbs Nostra, permittente Deo, armorum vi capta, hominumque regimini subacta fuit contemptorum juris, religionis hostium, quibus humana omnia et divina promiscua sunt, nulla ferme dies transiit, quin aliis atque aliis injuriis atque vexationibus cordi Nostro jam saucio novum aliquod vulnus infligeretur. Personant adhuc ad aures Nostras questus et gemitus virorum et virginum e religiosis familiis, quæ a suis sedibus exturbatæ et egentes, hostili more profligantur ac dejiciuntur, quemadmodum in iis locis fieri solet ubicumque ea factio dominatur, quæ ad socialem ordinem pervertendum intendit; quippe velut Athanasio teste, magnus inquiebat Antonius, omnes quidem christianos diabolus odit, sed probos monachos, Christique virgines tolerare nullo modo potest. Illud etiam nuper vidimus quod nunquam futurum suspicabamur, sublatam et abolitam Universitatem Nostram Gregorianam ideo institutam, ut ad eam (juxta veteris auctoris effatum de Romana Anglo-Saxonum schola scribentis) juniores clerici e longinquis etiam regionibus in doctrina et fide catholica erudiendi venirent, ne quid in suis ecclesiis sinistrum, aut ca-

(1) I Machab. 3, 59.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX

à tous les patriarches, primats, archevêques, évêques et à tous les autres ordinaires en grâce et en communion avec le siége apostolique (*a*).

PIE IX, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Encore que, depuis le commencement de Notre long Pontificat, Nous ayons eu à subir des afflictions sans nombre et d'amères douleurs, pour différentes causes que Nous avons fréquemment exposées dans Nos lettres Encycliques, le fardeau de Nos souffrances s'est tellement accru dans ces dernières années, que Nous en serions presque écrasé si Nous n'étions soutenu par la divine Miséricorde. Plus récemment encore, les choses en sont venues à ce point que la mort même semble préférable à une vie bouleversée par tant d'orages, et que parfois Nous sommes contraint de Nous écrier, les yeux levés au Ciel : « Il serait mieux pour Nous de mourir que de voir les maux des Saints (1). » En effet, depuis que, par la permission de Dieu, cette illustre ville, notre capitale, a été prise par les armes et soumise à la domination d'une race d'hommes contempteurs du droit, ennemis de la religion, et qui mettent sur le même pied les choses divines et humaines, il ne s'est pas passé un seul jour qu'on n'infligeât une nouvelle blessure à Notre cœur transpercé déjà par des injures et des vexations de toutes sortes. Il retentit encore à Nos oreilles l'écho des plaintes et des gémissements de ces religieux et de ces religieuses qui, chassés de leurs maisons et manquant de tout, sont violemment séparés et dispersés, à la façon dont on traite des ennemis et comme on a coutume de faire dans les lieux où domine une de ces factions qui ont pour but de renverser l'ordre social. Car, selon que le disait Antoine le Grand, au témoignage d'Athanase, le diable, à la vérité, déteste tous les chrétiens ; mais, ce qu'il ne peut supporter à aucun prix, ce sont les bons religieux et les vierges de Jésus-Christ. Nous avons même vu récemment

(*a*) Traduction de l'*Univers*.

tholicæ unitati contrarium doceretur, et sic in fide stabili roborati ad propria remearent. Ita dum per nefarias artes paulatim omnia Nobis subducuntur præsidia et instrumenta, quibus Ecclesiam universam regere ac moderari valeamus, luculenter patet, quantopere a veritate abhorreat quod affirmatum fuit, nihil esse imminutum, urbe Nobis adempta, de libertate Romani Pontificis in exercitio spiritualis ministerii et in iis agendis quæ ad catholicum pertinent orbem ; simulque manifestius quotidie evincitur quam vere ac merito declaratum toties a Nobis et inculcatum fuerit, sacrilegam ditionis Nostræ usurpationem eo præsertim spectasse ut Pontificii Primatus vis et efficacia frangeretur, ipsaque tandem catholica religio, si fieri posset, plane deleretur.

Verum non hoc Nobis potissime constitutum est ut de iis malis ad Vos scriberemus, quibus Urbs hæc Nostra et universa simul divexatur Italia; imo angores hosce Nostros mœsto fortasse premeremus silentio, si divina daretur clementia, lenire Nos posse dolores acerrimos, quibus tot Venerabiles Fratres sacrorum Antistites eorumque Clerus et populus in aliis regionibus cruciantur.

Vos enimvero non latet, Venerabiles Fratres, quosdam ex Helveticæ fœderationis Pagis, non tam ab heterodoxis compulsos, quorum imo nonnulli facinus reprobarunt, quam ab actuosis sectarum asseclis hodie passim rerum potitis, omnem pervertisse ordinem, ipsaque suffodisse constitutionis Ecclesiæ Christi fundamenta non modo contra quamlibet justitiæ rationisque normam, sed obstante etiam data publice fide ; quum ex solemnibus pactis, suffragio et auctoritate quoque legum fœderationis munitis, sartam tectam catholicis manere oportet reli-

ce que Nous ne supposions pas devoir jamais arriver, Nous avons vu supprimer et abolir Notre université grégorienne, cette université qui, selon le témoignage d'un ancien auteur traitant de l'école romaine des Anglo-Saxons, a été fondée afin que les jeunes clercs y vinssent des régions lointaines pour s'instruire dans la doctrine et la foi catholique, et que, préservant ainsi leurs églises d'un enseignement hérétique ou qui serait contraire à l'unité catholique, ils retournassent dans leurs contrées, après s'être affermis dans la vraie foi. Ainsi, l'on Nous enlève peu à peu, par un art perfide, tous les moyens et tous les instruments qui Nous servent à diriger et gouverner l'Eglise. Par où l'on peut voir éclater la fausseté de cette affirmation audacieuse que, dans Notre ville enlevée à Notre pouvoir, on n'a rien diminué de la liberté du Pontife romain dans l'exercice de son ministère spirituel et dans tous les actes que comprennent ses rapports avec le monde catholique. Au contraire, il devient chaque jour plus manifeste que Nous parlions en toute vérité et en toute justice toutes les fois que nous avons dénoncé la sacrilége usurpation de Notre pouvoir, comme ayant surtout pour but de ruiner la force et l'efficacité de la primauté pontificale et même, s'il était possible, de faire disparaître entièrement la religion catholique.

Mais ce n'est pas à propos de ces maux dont souffre Notre ville et toute l'Italie, que Nous avons surtout résolu de vous écrire. Bien plus, Nous aurions peut-être renfermé ces angoisses de notre âme dans un triste silence, s'il Nous était donné par la clémence divine de pouvoir adoucir les cruelles douleurs dont tant de Nos vénérables frères sont affligés dans d'autres contrées avec leur clergé et leur peuple.

En effet, vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, que quelques-uns des cantons de la Fédération helvétique, excités, non pas tant par les hétérodoxes dont quelques-uns ont même repoussé ces attentats, que par les violents partisans des sectes qui se sont partout emparés du pouvoir, ont bouleversé toute règle et miné les fondements mêmes de la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ, non-seulement contre tous les principes de la justice et de la raison, mais en violant la foi publiquement donnée, puisque, aux termes de pactes solennels confirmés par

giosam libertatem. Deploravimus equidem in Allocutione Nostra habita die 23 Decembris anni præteriti illatam religiosæ rei vim ab illorum Pagorum Guberniis « sive decernendo de dogmatibus catholicæ fidei, sive favendo apostatis, sive exercitium intercipiendo episcopalis potestatis. » At vero justissimæ querelæ Nostræ exhibitæ etiam mandantibus Nobis fœderali Consilio a Nostro Negotiorum Gestore, neglectæ plane fuerunt, nec æquior ratio habita fuit expostulationum a catholicis cujusvis ordinis, et ab Helvetico Episcopatu iterum atque iterum editarum ; quin imo irrogatæ pridem injuriæ novis et gravioribus cumulatæ sunt.

Nam post violentam ejectionem Venerabilis Fratris Gasparis Episcopi Hebronensis et Vicarii Apostolici Gebennensis, quæ tam decora et gloriosa patienti, quam fœda et indecora mandantibus atque exequentibus extitit, Gebennense Gubernium diebus 23 Martii et 27 Augusti hujus anni duas promulgavit leges plane consentaneas edicto proposito mense Octobri superioris anni, quod in memorata Allocutione fuerat a Nobis improbatum. Nimirum idem Gubernium sibi jus arrogavit refingendi in eo Pago constitutionem Ecclesiæ catholicæ, eamque exigendi ad democraticam formam, subjiciens Episcopum cum quoad exercitium propriæ jurisdictionis et administrationis, tum quoad potestatis suæ delegationem auctoritati civili; vetans ne in Pago illo domicilium haberet ; definiens parœciarum numerum et limites ; proponens formam et conditiones electionis parochorum et vicariorum, casusque et modum revocationis eorum aut suspensionis ab officio ; tribuens laicis hominibus jus illos nominandi, laicis item credens temporalem cultus administrationem, eosque, inspectorum instar, rei ecclesiasticæ generatim præficiens. Cautum præterea his legibus, ut sine Gubernii venia, et hac quidem revocabili, parochi et vicarii functiones nullas exercerent, nullas dignitates acciperent illis ampliores quam per populi electionem essent adepti, iidemque a potestate civili ad jusjurandum adigerentur in ea verba quibus veri nominis apostasia continetur. Nemo non videt hujusmodi leges non solum irritas et nullius roboris esse ex omni-

le suffrage et l'autorité des lois de la Confédération, il fallait que la liberté religieuse demeurât complètement assurée aux catholiques. Déjà, dans Notre allocution du 23 décembre de l'année dernière, Nous avons déploré cette violence faite à la religion par les gouvernements de ces cantons, « soit en décidant des dogmes de la foi catholique, soit en favorisant les apostats, soit en interdisant l'exercice du pouvoir épiscopal. » Mais ces justes plaintes portées sur Notre ordre au Conseil fédéral par Notre chargé d'affaires, ont été complètement méconnues, et on n'a pas tenu meilleur compte des requêtes présentées par les catholiques de tout ordre et fréquemment réitérées par l'épiscopat suisse. Bien plus, aux premières injustices on en a joint de nouvelles et de plus graves.

Car, après la violente expulsion de Notre vénérable frère, Gaspard, évêque d'Hébron et vicaire apostolique de Genève, expulsion qui a été pour la victime aussi belle et aussi glorieuse qu'elle a été honteuse et vile pour ceux qui l'ont ordonnée et exécutée, le gouvernement de Genève a promulgué, le 23 mars et le 27 août de cette année, deux lois qui sont entièrement conformes au projet publié le mois d'octobre de l'année d'avant et qui avait été condamné par Nous dans l'allocution dont Nous venons de parler. Or, ce gouvernement s'est arrogé le droit de réformer dans ce canton la constitution de l'Eglise catholique et de l'amener à une forme démocratique, soumettant l'évêque à l'autorité civile, aussi bien pour l'exercice de sa propre juridiction et de son administration que pour la délégation de son pouvoir; lui interdisant d'avoir son domicile dans le canton; déterminant le nombre des paroisses et leurs limites; proposant la forme et les conditions d'élection des curés et des vicaires, les cas et le mode de leur révocation ou de leur suspension; attribuant aux laïques le droit de les nommer; confiant de même aux laïques l'administration temporelle du culte; en un mot les plaçant, comme des inspecteurs, à la tête des choses ecclésiastiques. En outre, il a été établi par ces lois que, sans la permission du gouvernement, laquelle serait toujours révocable, les curés et les vicaires ne pourraient exercer aucune fonction ni accepter de dignités plus grandes que celles dont ils auraient été investis par l'élec-

modo potestatis defectu in legislatoribus laicis et utplurimum heterodoxis; sed etiam in iis quæ præcipiunt sic adversari catholicæ fidei dogmatibus, et ecclesiasticæ disciplinæ per œcumenicam Synodum Tridentinam et Pontificias constitutiones sancitæ, ut eas omnino a Nobis improbari damnarique oporteat.

Nos itaque ex officii Nostri debito, auctoritate Nostra Apostolica eas solemniter reprobamus et condemnamus; declarantes simul, illicitum esse ac plane sacrilegum juramentum ab ipsis indictum; eosque propterea omnes, qui in Gebennensi tractu aut alibi juxta earumdem legum decreta aut non absimili modo, suffragante populo et confirmante civili potestate electi, audeant obire munia ecclesiastici ministerii, ipso facto incurrere in excommunicationem majorem peculiariter reservatam huic Sanctæ Sedi aliasque pœnas canonicas: adeoque eos omnes fugiendos esse a fidelibus, juxta divinum monitum, tamquam alienos et fures qui non veniunt nisi ut furentur, mactent et perdant (2).

Tristia quidem et funesta hæc sunt, quæ hactenus commemoravimus, sed funestiora etiam contigerunt in quinque ex septem Pagis, quibus constat Basileensis Diœcesis, nempe Solodori, Bernæ, Basileæ campestris, Argoviæ, Turegi. Ibi quoque de parœciis, deque parochorum atque vicariorum electione et revocatione leges latæ sunt Ecclesiæ regimen, divinamque constitutionem evertentes, ecclesiasticum ministerium sæculari dominationi subjicientes et omnino schismaticæ; quas proinde, eamque nominatim, quæ lata est a Gubernio Solodurensi die 23 Decembris anno 1872, reprobamus et damnamus, et tam-

(2) Joan 10, 5, 10.

tion du peuple; enfin qu'ils seraient tenus vis-à-vis du pouvoir civil par un serment dont les termes constituent une véritable apostasie. Il n'est donc personne qui ne voie que de semblables lois non-seulement sont nulles et de nulle force, à cause du défaut complet de pouvoir chez les législateurs laïques ou même hétérodoxes qui les font, mais à cause des choses qu'ils ordonnent ainsi et qui sont en opposition avec les dogmes de la foi catholique et la discipline de l'Eglise sanctionnée par le concile de Trente et les constitutions pontificales, en sorte que ces lois doivent être absolument désapprouvées et condamnées par Nous.

C'est pourquoi, en vertu du devoir de Notre charge et par Notre autorité apostolique, Nous les réprouvons solennellement et Nous les condamnons, déclarant en même temps que le serment qu'elles prescrivent est illicite et tout à fait sacrilége; en outre, tous ceux qui, dans le gouvernement de Genève ou ailleurs, ayant été élus selon les dispositions de ces lois ou d'une manière semblable par le suffrage du peuple et la confirmation du pouvoir civil, osent assumer la charge du ministère ecclésiastique, Nous déclarons qu'ils encourent *ipso facto* l'excommunication majeure réservée à ce Saint-Siége et les autres peines canoniques; en conséquence, les fidèles devront les fuir tous, selon l'avertissement divin, comme des étrangers et des voleurs qui ne viennent que pour voler, tuer et perdre les brebis du Seigneur (2).

Tristes et funestes sont les choses que Nous venons de rappeler, mais il est arrivé des choses plus funestes encore dans cinq des sept cantons dont se compose le diocèse de Bâle, à savoir : Soleure, Berne, Bâle-Champagne, Argovie et Thurgovie. Là aussi il a été fait, sur l'élection et la révocation des curés et des vicaires, des lois qui, renversant le gouvernement de l'Eglise et la constitution divine, soumettent le ministère ecclésiastique à une domination séculière et purement schismatique. En conséquence Nous réprouvons et condamnons ces lois, nommément celle qui a été faite par le gouvernement de Soleure le 23 décembre de l'année 1872, et Nous voulons qu'on les tienne à tout jamais pour réprouvées et condamnées. Or, Notre vénérable frère Eugène, évêque de Bâle, ayant

quam reprobatas et damnatas perpetuo habendas decernimus. Quam porro Ven. Frater Eugenius Episcopus Basileensis justa indignatione et Apostolica constantia rejecisset articulos quosdam in conciliabulo seu *conferentia*, ut aiunt, *diœcesana*, ad quam convenerant Delegati quinque Pagorum supra dictorum, constitutos, sibique propositos, et omnino necessariam haberet rejiciendi causam, quod episcopalem autoritatem læderent, regimen hierarchicum subverterent, et hæresi faverent aperte; ob eam rem ab Episcopatu dejectus, a suis ædibus abstractus et in exilium violenter actus fuit. Tum nullum fraudis aut vexationis genus omissum, ut in quinque Pagis prædictis clerus et schisma induceretur; interdictum clero a quolibet commercio cum Pastore exulante, jussumque datum cathedrali Capitulo Basileensi, ut ad electionem Vicarii Capitularis vel Administratoris conveniret, perinde ac si Sedes episcopalis reapse vacaret; quod facinus indignum strenue Capitulum edita protestatione ab se rejecit. Interim decreto et sententia Magistratuum civilium Bernensium novem et sexaginta parochis territorii Jurensis primo indictum est ne ministerii sui functiones obirent, dein vero abdicatum officium, hac una de causa quod palam testati essent, sese legitimum Episcopum et Pastorem Ven. Fratrem Eugenium unice agnoscere, seu nolle se turpiter ab unitate catholica desciscere. Quo factum est, ut totum illud territorium quod catholicam fidem constanter retinuerat, et Bernensi Pago jampridem junctum fuerat ea lege pactoque ut religionis suæ liberum atque inviolatum exercitium haberet, parœcialibus concionibus, solemnibus baptismatis, nuptiarum et funerum privaretur, conquerente frustra et reclamante fidelium multitudine jam per summam injuriam in hoc discrimen adducta, ut vel schismaticos hæreticosque pastores politica auctoritate instrusos recipere, vel quocumque sacerdotum auxilio et ministerio destitui cogatur.

Nos utique Deo benedicimus qui eadem gratia, qua martyres olim erigebat et confirmabat, sustentat modo ac roborat eam partem electam catholici gregis, quæ viriliter sequitur Episco-

rejeté avec une juste indignation et une constance apostolique certains articles qui lui étaient proposés, après avoir été votés dans un conciliabule ou une *conférence diocésaine*, comme ils disent, dans laquelle siégaient cinq délégués des cantons susdits, il a été, pour ce fait, dépossédé de son épiscopat, chassé de son palais et violemment poussé en exil. Pourtant, il avait un motif absolument impérieux de repousser ces articles, car ils attaquaient l'autorité épiscopale, renversaient le gouvernement hiérarchique et favorisaient ouvertement l'hérésie. Dès lors, il n'est sorte de fraude et de vexation qui n'ait été commise afin que, dans ces cinq cantons, le peuple et le clergé fussent entraînés au schisme. En même temps qu'on interdisait au clergé tout commerce avec le pasteur exilé, ordre était donné au chapitre de Bâle de procéder à l'élection d'un vicaire capitulaire ou d'un administrateur, comme si le siége épiscopal était réellement vacant ; mais le chapitre, par une protestation publique, repoussa courageusement la pensée d'un si indigne attentat. Cependant, par sentence et décret des magistrats civils de Berne, soixante-neuf curés du Jura étaient sommés de ne plus remplir la charge de leur ministère, puis d'abdiquer leurs fonctions, et cela pour l'unique motif qu'ils avaient publiquement déclaré ne reconnaître d'autre évêque et pasteur que Notre vénérable frère Eugène et ne vouloir à aucun prix se séparer honteusement de l'unité de l'Eglise. Par suite, il est advenu que tout ce territoire, qui avait constamment gardé la foi catholique et qui précédemment avait été joint au canton de Berne, sous cette condition et avec cette clause qu'il conserverait toujours intact le libre exercice de sa religion, s'est vu privé des réunions paroissiales, des solennités du baptême, des noces et des funérailles, et cela malgré les protestations, les réclamations et les plaintes de la multitude des fidèles, condamnés par cette souveraine injustice à cette alternative ou bien de recevoir des pasteurs hérétiques et schismatiques imposés par l'autorité politique, ou bien d'être privés de tout secours et de tout ministère sacerdotal.

Aussi Nous bénissons Dieu qui, répandant cette même grâce par laquelle il soulevait autrefois et affermissait les martyrs, soutient aujourd'hui et fortifie cette part choisie du troupeau

pum suum opponentem murum pro domo Israël ut stet in prælio in die Domini (3), et nescia formidinis vestigiis ingreditur ipsius Capitis Martyrum Jesu Christi, dum agni mansuetudinem ferociæ luporum objiciens fidem suam alacriter constanterque propugnat.

Nobilem hanc Helvetiorum fidelium constantiam æmulatur haud minori commendatione clerus populusque fidelis in Germania, qui et ipse sequitur exempla illustria Præsulum suorum. Hi enimvero spectaculum facti sunt mundo et angelis et hominibus, qui eosdem indutos catholicæ lorica veritatis et galea salutis prælia Domini strenue præliari undique circumspiciunt, eorumque animi fortitudinem invictamque constantiam eo magis admirantur et eximiis laudibus extollunt, quo magis in dies invalescit acerrima persecutio adversus eos commota in Germanico Imperio ac potissimum in Borussia.

Præter multas et graves injurias catholicæ Ecclesiæ superiori anno irrogatas, Gubernium Borussicum durissimis et iniquissimis perlatis legibus a pristino more prorsus alienis universam Clericorum institutionem et educationem laicæ potestati ita subjecit, ut ad hanc pertineat inquirere ac decernere, quomodo clerici erudiendi ac fingendi sint ad sacerdotalem vitam et pastoralem; atque ulterius progrediens eidem potestati jus tribuit cognoscendi et judicandi de collatione cujusvis officii et beneficii ecclesiastici, atque etiam sacros pastores officio et beneficio privandi. Præterea quo celerius et plenius ecclesiasticum regimen et hierarchicæ subjectionis ordo ab ipso Christo Domino constitutus subverteretur, plura ab iisdem legibus injecta sunt impedimenta Episcopis quominus per censuras pœnasque canonicas sive animarum saluti, sive sanitati doctrinæ in scholis catholicis, sive obsequio sibi a clericis debito opportune prospiciant; non aliter enim per eas leges fas est Episcopis hæc agere, quam juxta placitum civilis auctoritatis et ad normam ab ipsa propositam. Demum ne quid deesset quo catholica Ecclesia penitus opprimeretur, regium tribunal pro ecclesiasticis

(3) Ez. ch. 13, 5.

catholique virilement attachée à son évêque, pendant qu'il élève un mur pour la maison d'Israël afin de ne pas faiblir dans le combat au jour du Seigneur (3). Ignorante de la peur, elle suit les traces du chef des martyrs, Jésus-Christ, lorsqu'en opposant la douceur de l'agneau à la férocité des loups, elle combat pour sa foi avec constance et joyeusement.

A l'imitation de cette noble constance des fidèles suisses, le clergé et le peuple fidèle en Allemagne suivent avec un zèle non moins recommandable les exemples illustres de leurs évêques. Ceux-ci, en effet, sont devenus un spectacle au monde, aux anges et aux hommes qui les contemplent, armés de la cuirasse de la vérité catholique et du casque du salut, combattant partout avec vigueur les combats du Seigneur. Oui, de toutes parts on admire d'autant plus leur force d'âme et leur invincible constance et on célèbre d'autant plus leurs vertus par les plus grands éloges que chaque jour s'étend la cruelle persécution soulevée contre eux dans l'empire d'Allemagne et principalement en Prusse.

Après les nombreuses et graves injustices infligées l'année dernière à l'Eglise catholique, le gouvernement prussien, par les lois les plus dures et les plus iniques, tout à fait contraires à sa conduite précédente, a si complètement soumis l'institution et l'éducation des clercs au pouvoir laïque, qu'à celui-ci il appartient de rechercher et de décider de quelle façon les clercs doivent être instruits et formés pour la vie sacerdotale et pastorale. Allant plus loin, il attribue au même pouvoir le droit de connaître et de juger de la collation des charges et bénéfices ecclésiastiques, et même de priver les pasteurs de ces charges et bénéfices. En outre, afin de renverser plus complètement et plus vite le gouvernement ecclésiastique et l'ordre de soumission hiérarchique institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, ces mêmes lois établissent plusieurs empêchements à ce que les évêques, au moyen des censures et des peines canoniques, pourvoient, selon les circonstances, soit au salut des âmes, soit à la pureté de la doctrine dans les écoles catholiques, soit à l'obéissance qui leur est due par les clercs ; en effet, de par ces lois il n'est permis aux évêques d'agir ainsi que selon le bon plaisir de l'autorité civile et conformément aux règles éta-

negotiis institutum fuit, quo vocari possint Episcopi sacrique Pastores cum a privatis hominibus qui iis subsunt, tum a publicis magistratibus, ut reorum instar judicium sustineant, et exercitio spiritualis muneris coerceantur.

Sic Ecclesia Christi sanctissima, cui solemnibus etiam iteratisque supremorum Principum sponsionibus, publicisque pactis conventis asserta fuerat necessaria et plena religionis libertas, nunc luget in iis locis omni suo spoliata jure, et infestis obnoxia viribus quæ extremum illi minantur excidium; novæ enim leges eo pertinent ne amplius possit existere. Nil mirum igitur quod religiosa tranquillitas pristina graviter eo in Imperio perturbata fuerit ab hujusmodi legibus aliisque Borussici Gubernii consiliis et actibus Ecclesiæ infensissimis. At perturbationis hujus culpam perperam omnino conjicere quis vellet in Germanici Imperii catholicos. Nam si istis vitio vertendum est, quod legibus illis non acquiescant, quibus salva conscienccia acquiescere nequeunt, pari de causa parique modo taxandi essent Jesu Christi Apostoli et Martyres, qui atrocissima quæque supplicia et mortem ipsam subire maluerunt, quam proprium prodere officium sanctissimæque suæ religionis jura violare, impiis obsequendo persequutorum Principum mandatis. Sane, Venerabiles Fratres, si præter leges civilis imperii aliæ nullæ extarent, et hæ quidem sublimioris ordinis, quas agnoscere oportet, violare nefas; si propterea civiles eædem leges supremam constituerent conscientiæ normam, sicut impie juxta et absurde quidam contendunt, reprehensione potius quam honore et laude digni forent primævi martyres et qui deinceps eos sequuti sunt dum pro Christi fide et Ecclesiæ libertate sanguinem fuderunt; imo vero ne licuisset quidem obstantibus legibus invitisque principibus christianam tradère et propagare religionem, Ecclesiamque fundare. Fides tamen docet, et humana ratio demonstrat, duplicem existere rerum ordinem, simulque binas distinguendas esse potestates in terris, alteram naturalem

blies par elle-même. Enfin, pour que rien ne manquât à cette oppression totale de l'Eglise catholique, il a été institué un tribunal royal pour les affaires ecclésiastiques, auquel pourront être déférés les évêques et les pasteurs sacrés aussi bien par les hommes qui leur sont soumis que par les magistrats publics, de façon qu'ils passent en jugement comme accusés et qu'ils puissent être contraints dans l'exercice de leur charge spirituelle.

Ainsi, la très-sainte Eglise du Christ à qui, par des promesses solennelles et répétées, et par des traités réguliers, les princes souverains avaient garanti la nécessaire et entière liberté de la religion, aujourd'hui elle pleure dans ces lieux où elle est dépouillée de tous ses droits et en butte aux attaques d'ennemis qui la menacent d'une dernière ruine ; car les nouvelles lois tendent à ce qu'elle ne puisse plus exister désormais. Il n'est donc pas surprenant que l'ancienne tranquillité religieuse ait été gravement troublée dans cet empire par des lois semblables en même temps que par les autres actes et projets du gouvernement prussien contre l'Eglise. Car, s'il faut faire un crime aux catholiques de ne pas acquiescer à ces lois, qu'ils ne peuvent accepter en sûreté de conscience, il faudra, pour le même motif et de la même façon, accuser les Apôtres de Jésus-Christ et les martyrs, qui aimèrent mieux subir les supplices atroces et la mort même plutôt que de trahir leur propre devoir et de violer les droits de leur sainte religion en obéissant aux ordres impies des princes persécuteurs. Assurément, vénérables Frères, s'il n'y avait pas d'autres lois que les lois du pouvoir civil, et si ces lois étaient d'un ordre supérieur, de telle sorte qu'il faut les reconnaître et qu'il est interdit de les violer ; si par suite, ces mêmes lois civiles constituaient la règle suprême de la conscience, selon la prétention absurde et impie de quelques-uns, les premiers martyrs et ceux qui les ont imités seraient plutôt dignes de blâme que d'honneur et de louange lorsqu'ils répandaient leur sang pour la foi du Christ et la liberté de l'Eglise ; bien plus, il n'eût pas été permis, en dépit des lois et malgré les princes, de répandre et de propager la religion chrétienne, en un mot, de fonder l'Eglise. Cependant, la foi enseigne et la raison humaine démontre qu'il existe deux or-

quæ humanæ societatis tranquillitati et sæcularibus negotiis prospiciat, alteram vero, cujus origo supra naturam, est quæ præest civitati Dei, nimirum Ecclesiæ Christi ad pacem animarum et salutem æternam divinitus instituta. Hæc autem duplicis potestatis officia sapientissime ordinata sunt, ut reddantur quæ sunt Dei Deo, et propter Deum quæ sunt Cæsaris Cæsari ; qui *ideo magnus est, quia cœlo minor est; illius enim est ipse, cujus cœlum est et omnis creatura* (4). A quo certe divino mandato nunquam deflexit Ecclesia, quæ semper et ubique fidelium suorum animis ingerere contendit obsequium, quod inviolabiliter servare debent erga supremos Principes, eorumque jura quoad sæcularia ; docuitque cum Apostolo, esse Principes non timori boni operis sed mali, jubens fideles subditos esse non solùm propter iram, quia Princeps gladium portat vindex in iram ei qui malum agit, sed etiam propter conscientiam, quia in officio suo Dei minister est (5). Hunc autem Principum metum ipsa cohibuit ad opera mala, eumdem plane excludens a divinæ legis observantia, memor ejus quod fideles docuit beatus Petrus : *Nemo vestrum patiatur ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor; si autem ut christianus, non erubescat, glorificet autem Deum in isto nomine* (6).

Quæ cum ita sint, facile intelligetis, Venerabiles Fratres, quanto animi dolore Nos affici opportuerit legentes in epistola nuper ad Nos data ab ipso Germanico Imperatore criminationem non minus atrocem quam insperatam adversus partem, ut ipse ait, catholicorum sibi subditorum, præsertim vero adversus catholicum Germaniæ Clerum et Episcopos. Cujus criminationis

(4) Tertull. apolog. cap. 30.
(5) Rom. 13, 3. seqq.
(6) I Petr. 4, 14, 15.

dres de choses et qu'il faut distinguer deux pouvoirs sur la terre: l'un naturel, qui a mission de veiller à la tranquillité de la société humaine et aux affaires séculières ; l'autre, dont l'origine est au-dessus de la nature, qui est à la tête de la cité de Dieu, c'est-à-dire de l'Eglise de Jésus-Christ, et qui est institué de Dieu pour la paix des âmes et leur salut éternel. Or, les devoirs de cette double puissance ont été très-sagement réglés de façon que l'on rende à Dieu ce qui est à Dieu, et à César, pour Dieu, ce qui est à César ; en effet, « *si César est grand, il est moindre que le ciel, car César dépend de celui dont dépend le ciel et toute créature* (4). Or, l'Eglise, certainement, ne s'est jamais écartée de ce divin précepte, elle qui, partout et toujours, s'applique à pénétrer l'esprit de ses fidèles de la soumission qu'ils doivent inviolablement observer envers leurs princes et les droits séculiers des princes ; avec l'Apôtre, l'Eglise a toujours enseigné que les princes le sont non pas pour la terreur de ceux qui font le bien, mais pour la terreur de ceux qui font le mal ; et elle ordonne que les fidèles soient soumis non-seulement par crainte de la colère du prince, et parce qu'il porte le glaive pour châtier celui qui agit mal, mais aussi par conscience et parce que, dans sa charge, le prince est ministre de Dieu (5). Mais cette crainte des princes, l'Eglise ne l'a jamais recommandée que pour les œuvres mauvaises, et elle l'a complètement exclue de tout ce qui regarde l'observance de la loi divine, car elle se souvient de ce que saint Pierre enseigne aux fidèles : *Que personne d'entre vous n'ait à souffrir comme homicide, ou voleur, ou calomniateur, ou jaloux du bien d'autrui; mais si c'est en qualité de chrétien qu'on le fait souffrir, qu'il ne rougisse pas, et qu'il glorifie Dieu par ce nom* (6).

Les choses étant ainsi, Vénérables Frères, vous comprendrez facilement de quelle douleur Notre âme a dû être remplie, lorsque récemment, dans une lettre que Nous envoyait l'empereur d'Allemagne lui-même, Nous avons lu une accusation non moins cruelle qu'inattendue contre une partie, à ce qu'il dit, des catholiques qui lui sont soumis, mais surtout contre le clergé catholique de l'Allemagne et contre les évêques. Et quelle est la cause de cette accusation? C'est que ceux-ci, ne redoutant ni la prison ni les tribulations et n'estimant pas leur vie plus

ea causa est quod hi nec vincula et tribulationes verentes nec facientes animam suam pretiosiorem quam se (7), parere recusent commemoratis legibus, eadem constantia, qua priusquam illæ juberentur, protestati fuerant denunciantes earum vitia, expostulationibus explicata gravibus, luculentis, solidissimis, quas toto plaudente orbe catholico et non paucis etiam ex heterodoxis, Principi, Administris ejus, atque ipsis supremis Regni Comitiis exhibuerant. Ob eam rem nunc ipsi perduellionis crimine insimulantur, quasi in unum consentiant et conspirent cum iis qui omnes humanæ societatis ordines perturbare nituntur, posthabitis innumeris, præclarisque argumentis, quæ inconcussam eorum fidem et observantiam in Principem, studiumque incensum erga patriam evidenter testantur. Imo Nos ipsi rogamur, ut catholicos illos et sacros Pastores adhortemur ad earum legum observantiam, quod eo valet ut Nostram Ipsi operam gregi Christi opprimendo et dispergendo conferamus. Verum Deo freti confidimus, serenissimum Imperatorem, rebus melius compertis ac perpensis, rejecturum suspicionem tam inanem atque incredibilem erga subditos fidelissimos conceptam, neque passurum diutius, ut eorum honor tam fœda discerpatur obtrectatione, et immerita adversus illos perduret insectatio. Ceterum Imperialem hanc epistolam ultro præteriissemus hoc loco, nisi, Nobis plane insciis et more certe insueto, vulgata fuisset ab officiali Berolini ephemeride una cum alia manu Nostra exarata, qua serenissimi imperatoris justitiam pro Ecclesia catholica in Borussia appellavimus.

Hæc quæ hucusque recensimus, ante omnium oculos posita sunt : quare dum cœnobitæ et Deo devotæ virgines communi omnium civium libertate privantur et immani asperitate ejiciuntur, dum publicæ scholæ, in quibus catholica juventus instituitur, a salutari Ecclesiæ magisterio ac vigilantia quotidie magis eximuntur, dum sodalitia ad pietatem fovendam instituta ipsaque Clericorum Seminaria dissolvuntur, dum libertas intercipitur evangelicæ predicationis, dum elementa religiosæ

(7) Act. 20, 24.

qu'eux-mêmes (7), refusent d'obéir aux lois que Nous avons rappelées, avec la même constance dont ils ont fait preuve avant qu'elles ne fussent portées, lorsque leurs protestations dénonçaient toute l'injustice de ces lois et qu'ils s'en expliquaient dans de graves supplications, monument de force et de solidité, qu'ils adressaient au prince, à ses ministres et aux assemblées suprêmes du royaume, aux applaudissements du monde catholique tout entier, et même de plusieurs personnages parmi les hétérodoxes. C'est pour cela qu'aujourd'hui ils sont accusés du crime de trahison, comme s'ils étaient d'accord et conspiraient avec ceux qui s'efforcent de troubler tout l'ordre de la société humaine, et cela malgré des preuves innombrables et éclatantes qui établissent à l'évidence leur fidélité incontestable et leur obéissance envers le prince, et leur zèle ardent pour les intérêts de la patrie. Bien plus, l'on vient Nous prier Nous-même d'exhorter ces catholiques et ces saints pasteurs à l'obéissance à ces lois, ce qui revient à Nous proposer de travailler Nous-même à opprimer et à disperser le troupeau de Jésus-Christ. Mais, appuyé sur Dieu, Nous avons confiance que le sérénissime empereur, après avoir mieux compris et pesé les choses, repoussera un soupçon si incroyable et si mal fondé, conçu contre ses plus fidèles sujets, et qu'il ne souffrira pas plus longtemps que leur honneur soit en butte à des attaques si honteuses ou qu'on prolonge plus longtemps contre eux une persécution imméritée. Au reste, Nous eussions, ici, complétement passé cette lettre sous silence, si, à Notre insu et contre tous les usages, elle n'avait été publiée par le journal officiel de Berlin, en même temps qu'une autre lettre, écrite par Nous et dans laquelle Nous faisions appel à la justice du sérénissime empereur en faveur de l'Eglise catholique en Prusse.

Tous ces attentats que Nous venons d'énumérer sont devant les yeux de tous. Aussi, quand les cénobites et les vierges vouées à Dieu sont privés de la liberté commune à tous les citoyens et chassés avec une brutalité inhumaine; quand les écoles publiques où l'on instruit la jeunesse catholique sont soustraites de plus en plus chaque jour à la salutaire direction et à la vigilance de l'Eglise; quand les noviciats institués pour exciter la piété, et quand les séminaires eux-mêmes sont fer-

institutionis in nonnullis regni partibus materna lingua tradi prohibentur, dum a suis abstrahuntur parœciis Curiones quos iisdem Episcopi præfecerunt, dum præsules ipsi reditibus privantur, coercentur multis, carceris comminatione terrentur, dum catholici omnigenis vexationibus exagitantur ; fieri ne potest, ut in animum inducamus quod Nobis subjicitur, neque religionem Jesu Christi neque veritatem in causam vocari?

Neque hic finis injuriarum quæ catholicæ Ecclesiæ inferuntur. Nam accedit etiam patrocinium a Borussico aliisque Guberniis Germanici Imperii aperte susceptum pro novis illis hæreticis, qui se *Veteres-catholicos* dicunt per ejusmodi nominis abusionem, quæ ridicula plane foret, nisi tot errores monstrosi istius sectæ adversus præcipua catholicæ fidei principia, tot sacrilegia in re divina conficienda et in sacramentorum administratione, tot gravissima scandala, tanta demum animarum Christi sanguine redemptarum pernicies vim lacrymarum potius ab oculis exprimerent.

Et sane quid moliantur ac spectent miserrimi isti perditionis filii, luculenter patet tum ex aliis eorum scriptis tum maxime ex impio illo et impudentissimo quod nuper ab eo vulgatum fuit, quem ipsi modo pseudo-episcopum sibi constituerunt. Quandoquidem inficiantur ac pervertunt veram jurisdictionis potestatem in Romano Pontifice et Episcopis beati Petri et Apostolorum successoribus, eamque ad plebem seu, ut aiunt, ad communitatem transferunt; rejiciunt præfracte et oppugnant magisterium infallibile cum Romani Pontificis, tum totius Ecclesiæ docentis ; et adversus Spiritum Sanctum a Christo promissum Ecclesiæ ut in ea maneret in æternum, ausu incredibili affirmant Romanum Pontificem, nec non universos Episcopos, sacerdotes et populos unitate fidei et communionis cum eo conjunctos, in hæresim incidisse, quum definitiones œcumenici Concilii Vaticani sanxerunt et professi sunt. Eapropter denegant etiam indefectibilitatem Ecclesiæ, blasphemantes ipsam in

més; quand la liberté de la prédication évangélique est interdite; quand, en certaines parties du royaume, on défend de donner les éléments de l'instruction religieuse dans la langue maternelle; quand on arrache aux paroisses les curés qu'y avaient placés les évêques; quand ces évêques eux-mêmes sont privés de leurs revenus; quand ils sont chargés d'amendes et menacés de la prison; quand les catholiques sont persécutés par toutes sortes de vexations, est-il possible de renfermer dans Notre âme tout ce qui s'offre à Nous et de ne pas appeler en cause la religion de Jésus-Christ et la vérité?

Mais Nous ne sommes pas au bout des injustices qui sont infligées à l'Eglise catholique, car il s'y ajoute le patronage ouvertement accordé par le gouvernement prussien et les autres gouvernements de l'empire d'Allemagne à ces nouveaux hérétiques qui se disent *vieux catholiques*, par un abus du mot qui serait ridicule s'il ne fallait au contraire verser des torrents de larmes sur tant d'erreurs monstrueuses accumulées par cette secte contre les grands principes de la foi catholique, sur tant de sacrilégés perpétrés dans la pratique des choses divines et l'administration des sacrements, sur tant de scandales épouvantables, et enfin sur la perte de tant d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ.

Or, ce que tentent et à quoi tendent ces malheureux fils de perdition, c'est ce qui ressort abondamment de quelques-uns de leurs écrits, mais surtout de l'écrit impudent et impie qui a été publié naguère par celui qu'ils se sont récemment donné comme pseudo-évêque. Lorsqu'ils attaquent et renversent le vrai pouvoir de juridiction qui appartient au Souverain-Pontife et aux évêques successeurs des apôtres; lorsqu'ils transfèren ce pouvoir au peuple ou, comme ils disent, à la communauté, ils rejettent et combattent le magistère infaillible aussi bien du Pontife romain que de toute l'Eglise enseignante. Se posant contre l'Esprit-Saint promis par Jésus-Christ à l'Eglise, pour qu'il demeurât toujours avec elle, ils affirment avec une incroyable audace que le Pontife romain, et avec lui tous les évêques, les prêtres et les peuples unis à lui par l'unité de foi et de communion, sont tombés dans l'hérésie lorsqu'ils ont sanctionné et professé les définitions du concile œcuménique

toto periisse mundo, proindeque visibile ejus Caput et Episcopos defecisse : ex quo sibi ferunt necessitatem impositam legitimi episcopatus instaurandi in suo pseudo-episcopo, qui non per ostium sed aliunde ascendens, uti fur et latro, in suum ipse caput Christi damnationem convertit.

Nihilosecius infelices isti, qui catholicæ religionis fundamenta suffodiunt, qui notas ejus omnes et proprietates evertunt, qui tam fœdos et multiplices commenti sunt errores, seu potius depromptos e veteri hæreticorum penu et simul collectos in medium protulerunt, minime erubescunt se catholicos dicere, et *veteres-catholicos*, dum doctrina, novitate et numero suo utramque a se vetustatis et catholicitatis notam quam maxime abjudicant. Potiori certe jure adversus istos quam olim per Augustinum contra Donatianos, exegit Ecclesia in omnes diffusa gentes, quam Christus Filius Dei viri ædificavit super petram ; adversus quam portæ inferi non prævalebunt ; et quacum Ipse, cui data est omnis potestas in cœlo et in terra, se esse dixit omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. « Clamat « Ecclesia ad sponsum suum æternum : quid est, quod nescio « qui recedentes a me murmurant contra me? Quid est quod « perditi me periisse contendunt? Annuntia mihi exiguitatem « dierum meorum : quandiu ero in hoc seculo? Annuntia mihi « propter illos, qui dicunt : fuit et jam non est ; propter illos, qui « dicunt : impletæ sunt scripturæ, crediderunt omnes gentes, « sed apostatavit et periit Ecclesia de omnibus gentibus. Et an« nuntiavit, nec vacua fuit vox ista. Quomodo annuntiavit? *Ecce « ego vobiscum sum usque in consummationem sæculi.* Mota « vocibus vestris et falsis opinionibus vestris quærit a Deo, ut « exiguitatem dierum suorum annuntiet sibi : et invenit, Do« minum dixisse : *Ecce ego vobiscum sum usque in consum« mationem sæculi.* Hic vos dicitis : De nobis dixit ; nos sumus « et erimus usque in consummationem sæculi. Interrogetur « ipse Christus : *Et prædicabitur*, inquit, *hoc Evangelium in « universo orbe, in testimonium omnibus gentibus, et tunc ve« niet finis.* Ergo usque in finem sæculi Ecclesia in omnibus

du Vatican. C'est pourquoi ils en viennent à nier même l'indéfectibilité de l'Eglise, et ils dirent en blasphémant que cette Eglise a péri dans le monde entier; par suite, que son chef visible et les évêques ont failli. D'où ils tirent la nécessité qui s'impose à eux de restaurer un épiscopat légitime dans la personne de leur pseudo-évêque lequel, étant entré non par la porte, mais par ailleurs, comme un voleur et un larron, appelle lui-même sur sa tête la condamnation de Jésus-Christ.

Cependant, ces malheureux qui minent les fondements de la religion catholique, qui attaquent tous ses caractères et ses propriétés, qui mettent en avant des erreurs si honteuses et si multipliées, ou plutôt qui les ont prises chez tous les vieux hérétiques, et qui les ont rassemblées pour les produire ainsi dans le peuple, ils ne rougissent pas de se dire catholiques et *vieux-catholiques*, alors que par leur doctrine, leur nouveauté et leur nombre ils rejettent aussi loin d'eux que possible ce double caractère d'ancienneté et de catholicité. Certes, à meilleur droit encore que jadis Augustin contre les donatistes, l'Eglise s'élève contre eux, répandue qu'elle est par toutes les nations, elle que Jésus-Christ, Fils de Dieu vivant, a fondée sur la pierre contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais et avec laquelle Celui à qui fut donnée toute puissance dans le ciel et sur la terre a dit qu'il serait tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. « L'Eglise crie vers son époux éternel : « Qu'est ceci que je ne sais quels hommes s'éloignant de moi « murmurent contre moi? Qu'est ceci que des gens perdus « prétendent que j'ai péri? Apprends-moi le peu de durée « de mes jours. Combien de temps serai-je dans ce siècle? « Apprends-le moi, à cause de ceux qui disent : Elle a été, et « déjà elle n'est plus; à cause de ceux qui disent : Les Ecritures « sont accomplies, toutes les nations ont cru ; mais chez toutes « les nations l'Eglise a apostasié et elle a péri. Et il l'a appris, « et sa voix n'a pas été vaine. Mais comment l'a-t-il appris? « *Voici*, dit-il, *que je suis avec vous jusqu'à la consommation* « *des siècles.* Emue de vos discours et de vos fausses opinions, « l'Eglise demande à Dieu qu'il lui marque le peu de durée de « ses jours ; et elle trouve que le Seigneur a dit : « *Voici que* « *je suis avec vous jusqu'à la consommtaion des siècles.* Ici

« gentibus. Pereant hæretici, pereant quod sunt, et inve-
« niantur ut sint quod non sunt (8). »

Sed homines isti per iniquitatis et perditionis viam audacius progressi, uti justo Dei judicio hæreticorum sectis usuvenit, hierarchiam quoque sibi fingere voluerunt, sicuti innuimus, ac notorium quemdam a catholica fide apostatam Josephum Hubertum Reinkens pseudo-episcopum sibi elegerunt et constituerunt; atque ut nihil impudentiæ deesset, pro consecratione ejus ad illos confugerunt Ultrajectenses Jansenianos, quos ipsi, antequam ab Ecclesia desciscerent, hæreticos et schismaticos ducebant una cum ceteris catholicis. Josephus tamen ille Hubertus audet se dicere episcopum, et, quod fidem excedit, tanquam episcopus catholicus, edito decreto, agnoscitur et nominatur a serenissimo Germaniæ Imperatore, ac justi episcopi loco habendus et observandus subditis universis proponitur. Atqui vel ipsa catholicæ doctrinæ rudimenta declarant, nullum posse legitimum Episcopum haberi qui fidei et caritatis communione non jungatur Petræ, super quam una ædificata est Ecclesia Christi; qui supremo non adhæreat Pastori, cui omnes Christi oves pascendæ commissæ sunt; qui non devinciatur confirmatori fraternitatis, quæ in mundo est. Et sane ad Petrum « locutus est Dominus; ad unum ideo, ut unitatem fundaret ex « uno (9); » Petro « magnum et mirabile consortium poten- « tiæ suæ tribuit divina dignatio, et si quid cum eo commune « ceteris voluit esse principibus, numquam, nisi per ipsum, « dedit quod aliis non negavit (10). » Hinc est, quod ab hac

(8) August. in Psalm. 101 enarrat. 2. num. 8. 9.

(9) Pacianus ad Sympron. ep. 3. n. II. Cyprian. de unit Eccl. Optat. contra parmen. lib. 7. n. 3. Siricius ep. 4. ad Episcopos. Afr. Innoc. I. epp. ad Victric. ad. conc. Carthag. et Milev.

(10) Leo M. Serm. 3 in sua assumpt. Optat. lib. 2.

« vous direz sans doute : Mais c'est de nous qu'il l'a dit. Nous « sommes et nous serons jusqu'à la consommation des siècles. « Interrogez donc Jésus-Christ lui-même : *Et cet Evangile,* « dit-il, *sera prêché dans l'univers entier en témoignage à toutes* « *les nations, alors viendra la fin.* Donc jusqu'à la fin des « siècles l'Eglise est chez toutes les nations. *Que les hérétiques* « *périssent, qu'ils périssent en cessant d'être ce qu'ils sont, et* « *qu'on les retrouve ensuite, afin qu'ils soient ce qu'ils ne sont* « *pas* (8). »

Mais ces hommes s'étant enfoncés plus avant et avec plus d'audace dans la voie d'iniquité et de perdition, selon qu'il advient d'ordinaire aux sectes hérétiques par un juste jugement de Dieu, ils ont voulu se faire aussi une hiérarchie. Ils ont donc élu et se sont constitué pour pseudo-évêque un apostat notoire de la religion catholique, Joseph-Hubert Reinkens; puis, afin que rien ne manquât à ce tissu d'impudences, ils se sont adressés pour sa consécration à ces jansénistes d'Utrecht, qu'eux-mêmes, avant d'abandonner l'Eglise, tenaient, comme tous les autres catholiques, pour des hérétiques et des schismatiques. Cependant ce Joseph-Hubert ose se dire évêque, et, ce qui passe toute croyance, il est, aux termes d'un décret public, reconnu et nommé comme évêque catholique par le sérénissime empereur d'Allemagne, qui le propose comme devant tenir la place du véritable évêque et comme devant être obéi par tous ses sujets. Or, les principes les plus élémentaires de la doctrine catholique établissent que personne ne peut être tenu pour légitime évêque, s'il n'est uni par la communion de foi et de charité à la pierre sur laquelle est bâtie l'Eglise du Christ; s'il ne s'attache au Pasteur suprême à qui ont été confiées pour les paître les brebis de Jésus-Christ, s'il n'est uni au confirmateur de la fraternité qui est dans ce monde. Et en effet « c'est à Pierre que « le Seigneur a parlé, à lui seul, afin qu'il fondât l'unité par « un seul (9). » C'est à Pierre que la souveraineté divine a « accordé ce grand et admirable partage de sa puissance, et si « elle a voulu que les autres chefs eussent quelque chose de « commun avec lui, jamais elle n'a donné que par lui ce « qu'elle n'a pas refusé aux autres (10). De là vient que de ce « Siége apostolique où Pierre vit, gouverne et donne à ceux qui « la demandent la vérité de la foi (11), découlent tous les droits

Apostolica Sede, ubi beatus Petrus « vivit et præsidet et præs-« tat quærentibus fidei veritatem (11), in omnes venerandæ « communionis jura dimanant (12) » et hanc eamdem sedem « ecclesiis toto orbe diffusis velut caput suorum certum est « esse membrorum, a qua se quisquis abscidit, fit christianæ « religionis extorris, cum in eadem non cœperit esse com-« page (13). »

Hinc sanctus martyr Cyprianus de schismatico disserens pseudo-episcopo Novatiano ipsam ei negavit *christiani* appellationem, utpote sejuncto et abscisso ab Ecclesia Christi. « Quis-« quis ille est, inquit, et qualiscumque est, christianus non « est qui in Christi Ecclesia non est. Jactet se licet, et philo-« sophiam vel eloquentiam suam superbis vocibus prædicet; « qui nec fraternam caritatem, nec ecclesiasticam unitatem « retinuit, etiam quod prius fuit amisit. Cum sit a Christo una « Ecclesia per totum mundum in multa membra divisa, item « episcopatus unus episcoporum multorum concordi numero-« sitate diffusus, ille post Dei traditionem, post connexam et « ubique conjunctam catholicæ Ecclesiæ unitatem, humanam « conatur ecclesiam facere. Qui ergo nec unitatem spiritus, « nec conjunctionem pacis observat, et se ab Ecclesiæ vinculo « et a sacerdotum collegio separat, episcopi nec potestatem « potest habere, nec honorem, qui episcopatus nec unitatem « voluit tenere, nec pacem (14). »

Nos igitur qui in suprema hac Petri cathedra ad custodiam fidei catholicæ et ad servandam ac tuendam universalis Ecclesiæ unitatem, licet immerentes, constituti sumus, Decessorum Nostrorum sacrarumque legum morem atque exemplum sequuti, tradita Nobis a cœlo potestate, non solum electionem memorati Josephi Huberti Reinkens, contra sacrorum canonum sanctionem factam, illicitam, inanem et omnino nullam, ejusque consecrationem sacrilegam declaramus, rejicimus ac detes-

(11) Petr. Chrys. ep. ad Eutych.

(12) Concil. Aquil. inter. epp. Ambros. ep. II num. 4. Hieron. epp. 14 et 16 ad Damas.

(13) Bonif. I. ep. 14. ad. Episcopos Thessal.

(14) Cyprian. contra Novatian. ep. 52. ad Antonian.

« sur tous les membres de la vénérable communion (12), » et « il est certain que « ce siége est aux églises dispersées par le « le monde comme la tête de ces membres de sorte que « quiconque s'en sépare devient étranger à la religion chré- « tienne, parce qu'il cesse d'être dans le même corps (13). »

C'est pourquoi le saint martyr Cyprien, traitant du pseudo-évêque schismatique Novatien, lui dénia même le nom de *chrétien* comme étant séparé et retranché de l'Eglise de Jésus-Christ : « Qui que ce soit, dit-il, et quel qu'il soit, celui-là « n'est pas chrétien qui n'est pas dans l'Eglise de Jésus-Christ. « Quoi qu'il se vante et qu'en termes pompeux il célèbre sa « philosophie et son éloquence, celui qui n'a pas conservé la « charité fraternelle et l'unité ecclésiastique a perdu même ce « qu'il fut auparavant. Comme il n'y a de par le Christ qu'une « Eglise divisée en plusieurs membres par le monde entier, il « n'y a qu'un épiscopat répandu par la multiplicité des autres « évêques réunis par la concorde au premier des évêques. Or « celui-là (Donatien), après la tradition de Dieu, après l'unité « de l'Eglise catholique rassemblée et jointe de toutes parts, « s'efforce de faire une Eglise humaine. Mais celui qui n'ob- « serve ni l'unité de l'esprit, ni l'union de la paix et qui se sé- « pare du lien de l'Eglise et du collége des prêtres, celui-là ne « peut avoir ni le pouvoir ni l'honneur de l'évêque, car il n'a « voulu observer ni l'unité ni la paix de l'épiscopat (14). »

Nous donc qui, bien qu'indigne, avons été placé sur cette chaire suprême de Pierre, pour la garde de la foi catholique, afin de conserver et de défendre l'unité de l'Eglise universelle, Nous conformant à l'exemple de Nos prédécesseurs et aux règles des saintes lois, par la puissance qui nous est donnée du Ciel, non-seulement Nous déclarons que l'élection dudit Joseph-Hubert Reinkens est faite contre la sanction des saints canons, illicite, vaine et absolument nulle, et que sa consécration est sacrilége, non-seulement Nous la rejetons et la détestons, mais, par l'autorité du Dieu tout-puissant, Nous excommunions et anathématisons ce même Joseph-Hubert, et avec lui tous ceux qui ont osé l'élire, ceux qui ont prêté les mains à sa consécration sacrilége, tous ceux qui y ont aidé et qui, ayant embrassé son parti, lui ont donné aide, faveur, secours ou consentement.

tamur ; sed et ipsum Josephum Hubertum, et qui eum eligere attentarunt, et qui sacrilegæ consecrationi operam commodarunt, et quicumque iisdem adhæserint, eorumque partes sequuti opem, favorem, auxilium, aut consensum præbuerint, auctoritate Omnipotentis Dei excommunicamus et anathematizamus, atque ab Ecclesiæ communione segregatos et in eorum numero habendos esse, a quorum consuetudine congressuque sic omnibus Christi fidelibus interdixit Apostolus, ut nec ave illis dicere præceperit (15), declaramus, edicimus et mandamus.

Ex his quæ deplorando magis quam enarrando attigimus, Venerabiles Fratres, satis vobis perspectum est, quam tristis et periculo plena sit in iis quas significavimus Europæ regionibus Catholicorum conditio. Neque vero commodius res agitur, aut pacatiora sunt tempora in America, cujus regiones nonnullæ ita Catholicis infestæ sunt, ut earum Gubernia factis negare videantur catholicam quam profitentur fidem. Ibi enim aliquot abhinc annis bellum asperrimum contra Ecclesiam, ejusque institutiones et jura hujus Apostolicæ Sedis cœpit commoveri. Hæc si prosequeremur, Nobis non deesset oratio ; cum autem propter rerum gravitatem obiter perstringi non possint. de illis alias fusius agemus.

Mirabitur fortasse quispiam ex Vobis, Venerabiles Fratres, tam late patere bellum quod ætate nostra Ecclesiæ catholicæ infertur. Verum quisquis probe noverit indolem, studia, propositum sectarum, sive masonicæ dicantur, sive alio quovis nomine veniant, eaque conferat cum indole, ratione, amplitudine hujus concertationis, qua ferme ubique terrarum Ecclesia impetitur, ambigere non poterit, quin præsens calamitas fraudibus et machinationibus earumdem sectarum potissimum accepta referenda sit. Ex his namque coalescit synagoga Satanæ quæ contra Ecclesiam Christi suas instruit copias, infert signa, et manum conserit. Hasce jampridem ab ipsis exordiis Prædecessores Nostri, vigiles in Israel, regibus et gentibus denunciarunt, has deinde iterum iterumque damnationibus suis perculerunt ; neque nos ipsi huic officio defuimus. Utinam

(15) II Joan v 10.

Nous déclarons, édictons et mandons qu'ils sont séparés de la communion de l'Eglise, et qu'ils doivent être reçus au nombre de ceux dont l'apôtre a tellement interdit le commerce et la fréquentation à tous les chrétiens, qu'il prescrit même de ne plus leur donner le salut (15).

Par tous ces faits, auxquels nous avons touché plus pour les déplorer que pour les raconter, il vous est suffisamment démontré, vénérables Frères, combien triste et pleine de périls est la situation des catholiques dans les contrées de l'Europe que nous avons indiquées. Mais les choses ne vont pas mieux et les temps ne sont pas plus calmes en Amérique, dont certaines contrées sont tellement hostiles aux catholiques que leurs gouvernements semblent nier par leurs actes la foi catholique qu'ils professent. Depuis quelques années, en effet, il s'est élevé là une guerre terrible contre l'Eglise, ses institutions et les droits de ce Saint-Siége. Si nous examinions cette situation, certes il ne manquerait pas de choses à en dire ; mais à cause de la gravité des faits, ils ne peuvent être examinés incidemment et nous en traiterons ailleurs au long.

Quelqu'un de vous, vénérables Frères, s'étonnera peut-être de voir s'étendre si loin la guerre qui, de notre temps, est déclarée à l'Eglise catholique. Mais quiconque, connaissant le caractère, les passions et les projets des sectes, — qu'elles s'appellent maçonniques ou d'un tout autre nom, — les compare avec le caractère, le système et l'étendue de cette conspiration qui, de toutes parts, s'attaque à l'Eglise, il ne pourra douter un instant que la calamité présente ne doive être rapportée aux ruses et aux machinations de ces sectes. Car c'est en elles que prend sa force la synagogue de Satan, qui arme ses troupes contre l'Eglise de Jésus-Christ, déploie ses étendards, et livre combat. Dès le commencement, nos prédécesseurs, sentinelles vigilantes en Israël, ont dénoncé aux rois et aux peuples ces sectes abominables ; puis ils les ont frappées coup sur coup de leurs condamnations. Nous-mêmes nous n'avons point failli à ce devoir. Et plût à Dieu que les pasteurs

supremis Ecclesiæ Pastoribus major habita fuisset fides ab iis, qui pestem tam exitiosam potuissent avertere! At illa per sinuosos anfractus irrepens, opere numquam intermisso, versutis fraudibus multos decipiens, eo tandem devenit, ut e latebris suis erumperet, seque jam potentem dominamque jactaret. Aucta in immensum adlectorum turba, putant nefarii illi cœtus se voti jam compotes factos ac metam præstitutam tantum non attigisse. Id assequuti aliquando, quod tamdiu inhiaverant, ut pluribus in locis rerum summæ præessent, comparata sibi virium et auctoritatis præsidia eo convertunt audacter, ut Ecclesiam Dei durissimo mancipent servitio, fundamenta convellant quibus innititur, divinas conentur depravare notas queis præfulget insignis : quid multa? ipsam crebris concussam ictibus, collapsam, eversam, si fieri possit, ex orbe penitus deleant. Quæ cum ita sint, Venerabiles Fratres, omnem adhibete operam muniendis adversus harum sectarum insidias et contagionem fidelibus curæ vestræ commissis illisque qui nomen infauste dederint iisdem sectis, a perditione retrahendis. Eorum vero præsertim ostendite et oppugnate errorem, qui dolum sive passi sive molientes non verentur adhuc asserere socialem tantum utilitatem ac progressum mutuæque beneficientiæ exercitium spectari a tenebricosis hisce conventiculis. Exponite iis sæpe, et altius animis defigite, Pontificias hac de re constitutiones edocete, non unos ab iis percelli masonicos cœtus in Europa institutos, sed omnes quotquot in America, aliisque totius orbis pagis habentur.

Cæterum, Venerabiles Fratres, quoniam in hæc tempora incidimus, quibus multa quidem patiendi sed et merendi instat occasio, illud curemus præprimis tamquam Christi milites boni, ne animum despondeamus, imo in ipsa qua jactamur

suprêmes de l'Eglise eussent été mieux écoutés par ceux qui auraient pu détourner une peste si pernicieuse! Mais elle, se glissant à travers les anfractuosités sinueuses, et s'appliquant sans relâche à tromper le grand nombre par des ruses perfides, en est enfin arrivée à ce point qu'elle s'élance de son repaire et se produit au grand jour comme étant désormais toute puissante et maîtresse. Le nombre de ceux qui furent séduits de la sorte étant devenu considérable, ces sociétés funestes pensent que leurs vœux vont être accomplis, et que bientôt elles toucheront au but qu'elles se proposent et qu'elles n'ont pas encore atteint. Ayant enfin obtenu ce qu'elles avaient si longtemps souhaité, à savoir d'être, sur plusieurs points, à la tête du gouvernement, elles en sont venues à rassembler audacieusement leurs forces et tous les moyens que l'autorité peut leur fournir, afin de réduire l'Eglise de Dieu au plus dur esclavage, de renverser les fondements sur lesquels elle s'appuie, et d'altérer les caractères divins qui la font briller d'un vif éclat. Quoi de plus? Ce qu'on veut, c'est, après l'avoir ébranlée par ces assauts répétés, après l'avoir fait défaillir et tomber, de l'exterminer, s'il était possible, par toute la surface du monde. Les choses étant ainsi, vénérables Frères, donnez tous vos soins à prémunir contre les embûches et la contagion de ces sectes les fidèles confiés à votre garde, et à retirer de la perdition ceux qui, par malheur, auraient inscrit leurs noms dans la liste de ces sectes. Mais avant tout, faites connaître et combattez l'erreur de ceux qui, victimes de la ruse ou la voulant répandre, ne craignent pas d'affirmer que ces sociétés ténébreuses n'ont en vue que l'utilité sociale et le progrès d'une mutuelle bienveillance. Exposez-leur souvent et placez plus haut devant leurs yeux les constitutions pontificales qui traitent de ce fléau, et enseignez-leur que par ces constitutions sont condamnées non-seulement les sociétés maçonniques instituées en Europe, mais toutes celles qui sont en Amérique et dans tous les pays du globe.

Au reste, vénérables Frères, puisque nous vivons en des temps qui, nous donnant beaucoup à souffrir, nous fournissent aussi l'occasion de beaucoup mériter, ayons souci, avant toutes choses et comme de bons soldats du Christ, de ne pas perdre courage; au contraire, prenant dans la tempête même où nous

procella certam spem nacti tranquillitatis futuræ, et clarioris in Ecclesia serenitatis, nos ipsos et laborantem clerum et populum erigamus divino auxilio confisi et nobilissima illa excitati Chrysostomi commentatione : « Multi fluctus instant, gra-
« vesque procellæ; sed non timemus ne submergamur; nam
« in petra consistimus. Sæviat mare, petram dissolvere nequit;
« insurgant fluctus, Jesu navigium demergere non possunt.
« Nihil Ecclesia potentius. Ecclesia et ipso cœlo fortior. *Cœlum*
« *et terra transibunt, verba autem mea non transibunt.* Quæ
« verba? *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Eccle-*
« *siam meam et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*
« Si non credis verbo, rebus crede. Quot tyranni Ecclesiam
« opprimere tentaverunt! Quot sartagines, quot fornaces, fe-
« rarum dentes, gladii acuti! nihilque perfecerunt. Ubinam
« sunt hostes illi? Silentio et oblivioni traditi sunt. Ubinam
« Ecclesia? Plus quam sol splendescit. Quæ illorum erant,
« extincta sunt : quæ ad spectant, sunt immortalia. Si cum
« pauci erant Christiani, non victi sunt; quando orbis totus
« pia religione plenus est, quomodo illos vincere possis? *Cœ-*
« *lum et terra transibunt, verba autem mea non transi-*
« *bunt.* » Nullo itaque commoti periculo et nihil hæsitantes perseveremus in oratione, idque assequi contendamus, ut universi cœlestem iram flagitiis hominum provocatam placare nitamur; quo tandem in sua misericordia exurgat Omnipotens, imperet ventis et faciat tranquillitatem.

Interim benedictionem Apostolicam præcipuæ nostræ benevolentiæ testem Vobis omnibus, Venerabiles Fratres, Cleroque et populo universo singulorum curæ commisso peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die XXI Novembris anno Domini MDCCCLXXIII. Pontificatus Nostri vicesimoctavo.

PIUS PP. IX.

---

sommes ballottés, le ferme espoir d'une tranquillité future et d'un calme plus complet pour l'Eglise, relevons-nous et relevons avec nous le clergé et le peuple fidèle, nous confiant dans le secours divin et cherchant notre encouragement dans ce noble commentaire de Chrysostome : « De toutes parts, les flots « montent, dit-il, la tempête est grosse, mais nous ne craignons « pas d'être submergés, car nous sommes plantés sur la pierre. « Que la mer sévisse ; elle ne pourra dissoudre la pierre ; que « les flots se dressent ; ils ne peuvent engloutir la barque de « Jésus. Rien n'est plus puissant que l'Eglise. Elle est plus « forte que le ciel même. Le *ciel et la terre passeront*, dit « Jésus-Christ, *mes paroles ne passeront pas*. Quelles paroles? « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les « portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle*. Que si vous « ne croyez pas aux paroles, croyez aux faits. Que de tyrans « ont tenté d'opprimer l'Eglise! Que de bûchers, de four- « naises, de dents de bêtes, de glaives acérés! Et ils n'ont rien « pu! Où sont ces ennemis? Ils sont livrés au silence et à « l'oubli. Et l'Eglise, où est-elle? Elle brille avec plus d'éclat « que le soleil. Les œuvres que poursuivaient ces hommes « sont mortes. Celles que l'Eglise a consacrées sont immor- « telles. Or, si les chrétiens, quand ils étaient si peu, n'ont pas « été vaincus, comment pourriez-vous les vaincre, quand l'u- « nivers entier est plein de leur religion? *Le ciel et la terre « passeront*; *mes paroles ne passeront pas*. » C'est pourquoi, sans nous laisser émouvoir par aucun péril et sans hésiter un seul moment, persévérons dans la prière, et appliquons-nous à obtenir que tous nous fassions nos efforts pour apaiser la colère céleste provoquée par les crimes des hommes; afin que Dieu se lève enfin dans sa miséricorde, qu'il commande aux vents et qu'il fasse la tranquillité.

En attendant, Vénérables Frères, et comme témoignage de notre singulière bienveillance, Nous vous accordons du fond du cœur la Bénédiction apostolique à vous et à tout le peuple confié aux soins de chacun de vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 novembre, l'an du Seigneur MDCCCLXXIII, de Notre Pontificat le vingt-huitième.

PIE IX, PAPE.

LA SEMAINE.

SOMMAIRE. — L'Encyclique. — Adresse en réponse au discours du trône italien. — Circulaire de Mgr Guibert relative aux conférences religieuses pour les hommes. — La liturgie romaine. — Les conférences de l'Avent. — Les Pères du concile provincial du Puy aux évêques d'Allemagne.

On vient de lire la magnifique Encyclique du 21 novembre; nos lecteurs, qui ont été tenus au courant des événements, reconnaîtront avec quelle justesse le Saint-Père frappe les coupables et dénonce les complots contre l'Eglise; nous aurons occasion, dans les numéros qui vont suivre, de signaler d'autres faits et de publier des documents qui seront le douloureux commentaire de la parole pontificale.

La chambre des députés italiens a répondu, selon l'usage, par une adresse au *discours du trône;* voici le paragraphe relatif au passage de ce discours que nous avons fait connaître :

« Il ne sera oublié dans aucun siècle, Sire, le moment où vous avez annoncé, *au nom de la liberté des consciences*, le *respect pour le sentiment religieux*, lequel étant persuasion d'affection et inspiration de charité, ne pourrait se tourner en arme de faction et de discordes civiles, sans dégénérer et sans tomber justement sous la rigueur des lois protectrices et vengeresses de la liberté commune. »

Ce qu'il y a de clair dans cette phraséologie contournée et subtile, c'est que le Pape a été dépouillé de ses Etats au nom de la liberté des consciences, que les religieux et les religieuses sont expulsés de leurs couvents au nom de la liberté des consciences; que les évêques sont privés des revenus de leur mense épiscopale, lorsqu'ils ne se soumettent pas à l'*exequatur*, toujours au nom de la liberté des consciences. C'est encore au nom de la liberté des consciences et par respect pour le sentiment religieux qu'on interdit les pèlerinages et qu'on tracasse de toutes façons les prêtres fidèles, en même temps qu'on laisse publier contre le Pape et les évêques les plus infâmes calomnies et les plus infâmes caricatures. Et quiconque proteste contre ces iniquités, quiconque refuse de s'y soumettre « tombe jus-

ment sous la rigueur des lois protectrices et vengeresses de la liberté commune. »

Qu'est-ce donc que la liberté des consciences ?

Qu'est-ce donc que le respect pour le sentiment religieux?

Qu'est-ce donc que la liberté commune ?

Liberté de ne rien croire, liberté de ne rien pratiquer en fait de culte et de morale, voilà la liberté commune; comme ce n'est point là la liberté des consciences catholiques, il n'y a pas de liberté pour les catholiques, pas de liberté pour l'Eglise. Le tout est de s'entendre : une fois ce point bien compris, il devient clair que la liberté règne en Italie, en Suisse et en Allemagne.

Pendant que les hommes d'État et les représentants des peuples s'occupent des affaires publiques, et trop souvent méditent de nouveaux coups contre l'Eglise, le monde religieux continue ses œuvres de charité et de dévouement.

Mgr l'archevêque de Paris, dont le zèle et l'activité semblent croître avec les années, a écrit à ses curés la circulaire suivante au sujet des conférences religieuses spécialement réservées aux hommes :

Paris, le 11 novembre 1873.

Monsieur le Curé,

Nous voici à l'époque de l'année où recommencent dans les paroisses les instructions catéchistiques destinées à la jeunesse, où du haut de la chaire les prédications deviennent plus fréquentes, et où le zèle sacerdotal reprend une nouvelle activité. Je crois devoir, à cette occasion, signaler à votre attention une forme particulière de l'apostolat, qui me semble un besoin du temps présent, je veux parler des conférences religieuses particulièrement réservées aux hommes.

Depuis trop longtemps, dans notre pays, les hommes se sont tenus en dehors de l'influence de la religion. Elle a été considérée par un grand nombre d'entre eux comme utile pour soutenir la faiblesse de l'âge et du sexe, mais ils trouvaient que pour l'homme fait elle pouvait être suffisamment suppléée par la fermeté de l'esprit et la force du caractère ; erreur déplorable, qui a sa source dans l'orgueil et dans les mauvais sentiments du cœur! On en recueille aujourd'hui les tristes fruits. C'est l'oubli de la loi de Dieu et la cessation des pratiques religieuses qui ont conduit notre nation

à cet affaiblissement moral où elle est tombée, et d'où elle a tant de peine à se relever. Ceux qui s'étaient flattés de maintenir dans la famille les vertus domestiques, sous la sauvegarde d'une religion dont ils ne voulaient pas pour eux, ont appris à leurs dépens que l'esprit de révolte est contagieux et que vainement on prétendrait imposer aux autres le respect et l'observation des lois, dont on s'affranchit soi-même.

S'il y a pour notre pays quelque espoir de régénération, c'est surtout par les pères de famille qu'elle devra commencer. Il faut à tout prix trouver le chemin de leur intelligence et de leur cœur pour y faire rentrer la foi chrétienne, condition nécessaire de tout perfectionnement moral dans la société domestique comme dans la société publique. Mais, dans cette entreprise, nous rencontrons devant nous un double obstacle : l'ignorance qui laisse subsister chez un grand nombre les préjugés les plus étranges, et l'indifférence qui les rend inattentifs à la voix des messagers de l'Evangile. Il faut donc éclairer les esprits, donner à l'enseignement un caractère qui captive leur attention et les saisisse vivement, pour les entraîner vers la vérité et la vertu.

C'est à cette noble tâche que se sont consacrés depuis plus de trente ans les orateurs qui se sont fait entendre dans la chaire de Notre-Dame. Grâce à Dieu, la tradition de ce saint apostolat n'a pas été interrompue. Les éloquentes prédications qui se font chaque année dans notre église métropolitaine, réunissent un nombreux auditoire, avide de la parole de Dieu. Cet enseignement élevé, qui a particulièrement pour objet la démonstration de la vérité évangélique, va bientôt recommencer. Je vous demande, monsieur le Curé, de concourir au succès de cette œuvre si importante, en inspirant à ceux que vos conseils peuvent atteindre, le désir de suivre fidèlement les conférences de l'Avent et du Carême à Notre-Dame.

C'est pourtant bien peu que l'enceinte d'une seule église, si vaste qu'elle soit, pour recevoir tous ceux qui ont besoin de cet enseignement spécial. Il faudrait multiplier les auditoires. Déjà, l'an dernier, par suite d'une initiative que je ne saurais trop louer, des conférences pour les hommes ont eu lieu dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Le digne religieux qui a inauguré avec beaucoup de fruit cette prédication, la continue cette année à Saint-Eustache. Mgr Isoard, auditeur de rote, ouvrira aussi une suite d'entretiens du même genre dans l'église des Carmes.

Ces généreux efforts du zèle me remplissent d'espérance. Néanmoins je suis obligé, en considérant l'immensité de la ville de Paris, de répéter les paroles du Maître : *La moisson est grande, et le nombre des ouvriers est petit.* Aussi combien ne serais-je pas consolé si je voyais d'autres églises s'ouvrir à des auditoires d'hommes ! En multipliant ces prédications, on pourrait en varier la forme et

le sujet, suivant la diversité des besoins. Bien des hommes qui trouveraient à Notre-Dame des enseignements trop abstraits pour les habitudes de leur esprit, écouteraient avec fruit et intérêt une exposition plus simple des dogmes chrétiens et des préceptes du Décalogue. La démonstration par le raisonnement n'est pas quelquefois comprise de tous, mais aussi elle n'est pas toujours nécessaire, et bien souvent l'exposition de la vérité suffit à ceux qui l'ignorent : car la vérité c'est la lumière, et partout où elle arrive, elle porte la clarté avec elle. *Declaratio sermonum tuorum illuminat et intellectum dat parvulis.*

Je vous engage, monsieur le Curé, à examiner si les circonstances vous permettraient de procurer aux hommes de votre paroisse le bienfait de conférences aussi utiles. Vous rechercheriez ensuite quelle serait l'époque la plus convenable pour ces exercices et par quels moyens vous pourriez en assurer le succès. J'ai la confiance que, soit par eux-mêmes, soit par le concours de prêtres séculiers ou réguliers, un bon nombre de curés seront assez heureux, peut-être dès le Carême prochain, pour travailler ainsi avec efficacité à l'extension du royaume de Dieu.

Le réveil si consolant de la foi dans notre pays, en rendant les âmes plus empressées pour les choses divines, ne peut que leur inspirer plus d'avidité pour le pain de la parole; l'occasion semble favorable pour le leur rompre avec plus d'abondance.

Recevez, monsieur le Curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† J. HIPPOLYTE, *archevêque de Paris.*

Pressés par l'espace, à cause de la place prise par l'Encyclique, nous ne pouvons qu'indiquer ici un Mandement de Mgr Guibert relatif à l'adoption obligatoire de la liturgie romaine dans l'archidiocèse de Paris pour le Carême prochain, et l'affluence des hommes qui se pressent autour de la chaire de Notre-Dame, pour suivre les conférences du R. P. Matignon ; nous reviendrons sur le Mandement et nous donnerons une analyse de ces conférences dont la première a vivement frappé le nombreux auditoire.

On a pu voir, il y a huit jours, par la dernière des résolutions que nous avons reproduites de l'épiscopat irlandais, que la triste situation de l'Eglise en Allemagne, en Suisse, en Espagne et en Italie préoccupe les vénérables prélats; c'est l'épiscopat catholique tout entier qui prend ainsi part à la lutte

par ses sympathies et ses encouragements, ainsi que viennent de le faire encore les évêques de la province de Bourges, réunis en concile au Puy, qui ont envoyé l'adresse suivante aux évêques d'Allemagne :

« Illustrissimes et révérendissimes Seigneurs,

« Réunis en concile et sur le point de clore nos travaux, nous éprouvons le besoin de vous dire la part que nous prenons à vos tribulations et l'admiration dont nous sommes pénétrés en voyant votre invincible fermeté. Il semble écrit dans les décrets de la divine Providence que toute définition de la foi portée par l'Eglise en un point capital de la révélation chrétienne, amènera à sa suite une nouvelle persécution. Les canons du Vatican, pas plus que le symbole de Nicée, ne pouvaient échapper à cette loi.

« Heureux les Athanase que Dieu se choisit pour porter le poids de la lutte et montrer, par leur inébranlable fidélité, que les portes de l'enfer ne prévalent pas contre l'Eglise ! C'est vous, vénérables Seigneurs, que Dieu a destinés de nos jours pour donner cet admirable spectacle aux anges et aux hommes. Au pouvoir qui tourne contre vous toutes ses forces, vous n'avez à opposer que le glaive de l'Esprit et le courage que Dieu met au cœur de ses nouveaux Machabées. Et avec ces armes, si faibles aux yeux du monde, vous tenez en échec les puissances ennemies.

« En vain elles vous frappent dans vos églises, dans vos séminaires, dans vos biens, menaçant même vos personnes de la prison et de l'exil. A toutes les exigences, vous répondez, comme les apôtres, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; et le monde, qui n'était plus habitué à tant de magnanimité, apprend avec surprise qu'il est encore de vrais évêques de Jésus-Christ prêts à sceller de leur sang la foi, la liberté et les droits de l'Eglise. Béni soit le Dieu de qui descend tout don parfait, de vous avoir revêtus de l'esprit de force pour combattre les saints combats !

« Gloire à vous, illustres héritiers de saint Boniface, vous qui faites resplendir l'épiscopat catholique d'un si vif éclat ! Merci du grand exemple que vous donnez à tous vos frères ! Si

l'avenir nous réservait, à nous aussi, des jours mauvais, le souvenir de votre noble résistance nous animerait à défendre comme vous, à travers tous les dangers, les droits imprescriptibles de la sainte Eglise. Nos prières, cependant, vous accompagnent dans vos glorieuses, mais pénibles épreuves. Agenouillés aux pieds de la bienheureuse Mère du Sauveur, dans son auguste sanctuaire du Puy, nous la conjurons, elle dont le pied a écrasé la tête du Serpent, et la main terrassé toutes les hérésies, de vous protéger durant les jours de la tribulation.

« Déjà, avec son secours, vous avez remporté la victoire sur la secte qui s'appelle si faussement des vieux-catholiques.

« Dénoncée par votre vigilance pastorale, combattue avec les armes de la science et de la foi, la nouvelle hérésie n'a pu, malgré l'appui des puissants de ce monde, entraîner qu'une poignée de révoltés.

« Un autre succès vous est réservé. Le jour viendra, et puisse-t-il n'être pas éloigné ! où vos persécuteurs eux-mêmes reconnaîtront la justice de votre cause.

« La paix vous sera rendue, et alors, grâce à votre indomptable courage, l'Eglise de Jésus-Christ enregistrera dans ses annales un triomphe nouveau.

« Veuillez agréer, illustrissimes et révérendissimes Seigneurs, avec l'hommage de notre profonde vénération, les sentiments de respect et d'amour de vos frères les évêques de la province de Bourges.

« † C. A., archevêque de Bourges.
« † J. B. LÉONARD, évêque de Tulle.
« † PIERRE, évêque du Puy.
« † P. DE POMPIGNAC, évêque de Saint-Flour.
« † ALFRED, évêque de Limoges. »

Après avoir entendu la voix du Pape, celle de l'épiscopat catholique, celle de tous ceux, catholiques ou non, qui ont le cœur généreux et l'âme noblement fière, les persécuteurs comprendront-ils qu'il y a dans le monde une force morale plus puissante que les baïonnettes et les canons? S'ils ne le comprennent pas, ils reconnaîtront, mais trop tard pour eux, qu'on se brise toujours la tête lorsqu'on s'attaque au roc sur lequel l'Eglise est bâtie.

J. CHANTREL.

LE CIMETIÈRE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Mgr Gaume écrit en ce moment un nouvel opuscule intitulé le *Cimetière* (1) *au dix neuvième siècle* ou le dernier mot des solidaires. Nous sommes heureux d'en pouvoir donner d'avance une idée à nos lecteurs, en en détachant, avec l'autorisation de l'auteur, le chapitre suivant, qui est sous forme de lettre, comme l'ouvrage tout entier.

Mon cher ami,

Entre toutes les créatures sorties de la main de Dieu, les plus belles et les plus nobles, sans conteste, sont les anges et les âmes ; mais après les anges et les âmes, la première créature en noblesse et en beauté, c'est le corps de l'homme. A ce titre il mérite tous nos respects. Mais s'il en est ainsi du corps de tout homme, païen et même sauvage, comment dire la noblesse, la beauté, la sainteté du corps du chrétien et les respects qui lui sont dus ?

Dans l'homme non chrétien, le corps est l'image plus ou moins défigurée du corps du Verbe incarné ; il est le sanctuaire d'une âme, mais d'une âme non régénérée, il est le coopérateur de cette âme, mais seulement dans des actions de l'ordre purement naturel. Telle est sa triple gloire. Dans le chrétien, infiniment plus grande est cette triple gloire.

Purifiée dans les eaux du Baptême, l'âme reçoit une beauté surhumaine qui rayonne sur le corps ; et le corps la conserve, tant qu'il ne l'oblitère pas par le péché. De là ce fait constaté par les vrais observateurs, que le type de la vraie beauté ne se trouve que chez les chrétiens ; et parmi les chrétiens, chez les catholiques ; et parmi les catholiques, dans le jeune homme pur comme un ange et dans la vierge vraiment vierge. De là ce second fait constaté cent fois par les missionnaires, que le baptême donne aux Néophytes, sauvages et anthropophages, une physionomie nouvelle qui les rend à peine reconnaissables.

Première gloire supérieure pour le corps du chrétien, et premier titre à notre respect.

Comme le corps de l'infidèle, le corps du chrétien n'est pas

(1) 1 vol. in-18 (2 fr.) paraîtra avant le 15 décembre chez les éditeurs Gaume et Ce, 3, rue de l'Abbaye.

le sanctuaire d'une âme souillée et défigurée par le péché ; d'une âme sans charme et sans beauté aux yeux de Dieu ; il est le sanctuaire d'une âme dont la beauté rivalise avec celle des anges ; beauté qui éclipse celle de toutes les créatures visibles; beauté telle qu'elle ravit le cœur de Dieu lui-même et dans laquelle il contemple, comme dans une glace limpide, ses incomparables perfections. Que dis-je? mon cher ami, par la communion le corps du chrétien devient le tabernacle de Dieu lui-même en personne. Il ne se peut rien dire de plus à sa louange.

Seconde gloire supérieure pour le corps du chrétien, et second titre à notre respect.

Il en est une troisième, plus grande encore s'il est possible. Le corps du chrétien est le coopérateur de l'âme dans toutes les œuvres de l'ordre surnaturel. Sous ce rapport, pour montrer la dignité du corps du chrétien, il suffit de dire, continue Tertullien, que « le corps est tellement le pivot du salut éternel, que l'union de l'âme avec Dieu ne s'accomplit que par le moyen du corps.

« Voyez plutôt : le corps est lavé, afin que l'âme soit purifiée. Le corps est oint, afin que l'âme soit consacrée. Le corps reçoit l'imposition des mains, afin que l'âme soit éclairée du Saint-Esprit. La chair se nourrit du corps et du sang du Christ, afin que l'âme soit engraissée de Dieu. Unis dans le travail, le corps et l'âme ne peuvent donc être séparés dans la récompense.

« N'est-ce pas le corps qui rend possibles et qui partage, à ses dépens, les sacrifices agréables à Dieu, j'entends les mortifications de l'âme, ses jeûnes, ses austérités et toutes les conséquences pénibles qui en résultent? N'est-ce pas des biens du corps que la virginité, la viduité, la chasteté conjugale, forment un encens de bonne odeur ?

« Mais que pensez-vous du corps, lorsque pour défendre la foi, il est exposé à la haine publique ; lorsque enfermé dans les prisons, il est tourmenté par la privation de la lumière, par l'isolement, par la malpropreté, par la puanteur, par une nourriture dégoûtante, n'étant pas même libre pendant le sommeil, puisqu'il est enchaîné sur sa couche et cruellement blessé par

les pointes dont elle est hérissée ; lorsqu'enfin conduit au supplice, il s'efforce en mourant de rendre la pareille au Christ mort pour lui, souvent par le même supplice de la croix, pour ne pas dire par des supplices plus cruels?

« N'est-elle pas infiniment heureuse et infiniment glorieuse cette chair qui, en accomplissant ce suprême devoir, peut rendre à Notre-Seigneur la seule chose qu'il demande, ce qui manque à ses souffrances? jamais elle ne lui est plus unie, que lorsqu'elle est plus crucifiée : *hoc magis vincta quo absoluta.* (Cor. VIII.) »

Ces éloquentes paroles t'ont fait comprendre, mon cher ami, la dignité du corps du chrétien et la noblesse de ses fonctions. Chaque jour elles se montrent à nos yeux, si nous réfléchissons qu'en associant la chair à l'esprit Dieu l'a associée à la Religion. Il l'a fait d'une manière si admirable que, lorsque l'âme n'a pas la liberté de satisfaire son amour en se servant de la parole, des mains, des prosternements, elle se sent comme privée d'une partie du culte qu'elle voudrait rendre et de celle même qui lui donnerait le plus de consolation.

Mais si elle est libre, et que ce qu'elle éprouve au-dedans la touche vivement et la pénètre, alors ses regards vers le ciel, ses mains étendues, ses cantiques, ses prosternements, ses adorations diversifiées en cent manières, ses larmes que l'amour et le repentir font également couler, soulagent son cœur en suppléant à son impuissance.

Il semble dès lors que c'est moins l'âme qui associe le corps à sa piété et à sa religion, que le corps qui se hâte de venir à son secours et suppléer à ce que l'esprit ne saurait faire ; de telle sorte que dans l'action, non-seulement la plus spirituelle, mais aussi la plus divine, la communion, c'est le corps qui tient lieu de ministre et de prêtre ; comme dans le martyre, c'est le corps qui est le témoin visible et le défenseur de la vérité contre tout ce qui l'attaque.

Troisième gloire supérieure pour le corps du chrétien, et troisième titre à notre respect.

Après cela, faut-il être étonné que l'apôtre saint Paul recommande si vivement aux chrétiens le respect de leur corps? Glorifiez, dit-il, et portez Dieu dans vôtre corps. Vous êtes les

temples du Saint-Esprit, les membres mêmes de Jésus-Christ. Malheur à celui qui profane sa chair, il profane le temple même de Dieu ; et Dieu exterminera le profanateur de son temple.

Faut-il s'étonner que ce corps, à peine expiré, soit entouré par l'Eglise des marques du plus profond respect ? Je dis l'Eglise ; car c'est d'elle, fidèle héritière des traditions primitives, que sont venues, et par elle que se conservent ces manifestations de respect pour le corps du chrétien. Nous voyons que, dès les premiers siècles, on fermait doucement les yeux du défunt, afin que son visage ne présentât que le calme du sommeil.

On lavait respectueusement le corps tant de fois sanctifié, afin qu'il rentrât dans le sein de sa mère, purifié des moindres souillures : comme on purifie le grain destiné à se changer dans la terre en riches épis. Pour n'en citer qu'un exemple, ainsi fut lavé, suivant l'usage traditionnel, le corps du plus grand empereur chrétien, Charlemagne. On regardait, d'ailleurs, comme un grand châtiment d'être enseveli sans cette purification.

Au lavement du corps succédait autant que possible l'embaumement. C'était à l'imitation de l'embaumement de Notre-Seigneur. Embaumé, ou du moins lavé,

> Aspersaque myrrha, Sabæ
> Corpus medicamine servat.
> Prudent. Cathemer., *hymn. ad exequias defuncti.*

le corps était enveloppé d'un linge blanc, et, suivant la fortune, d'étoffes précieuses, brodées d'or. Le respect du défunt et la piété filiale envers un être chéri, allaient quelquefois, suivant saint Jérôme, au-delà des bornes de la modération chrétienne. Maintenu dans de justes limites, surtout à l'égard de ceux qui ont tenu sur la terre la place de Dieu, l'Eglise ne l'a jamais désapprouvé.

Laisse-moi te citer encore quelques marques de respect pour le corps de l'homme. Elles te prouveront de plus en plus que dans la manière d'envisager notre chair, les siècles chrétiens sont à l'antipode des solidaires. Placé dans le cercueil, le corps était exposé à la porte de la maison. Cet usage est venu de la

plus haute antiquité; car on le trouve chez les Grecs et les Romains, et il se conserve religieusement à Paris. Tu ne peux passer devant une maison mortuaire sans apercevoir, sous la porte cochère, une sorte de chapelle ardente, au milieu de laquelle repose le cercueil : du côté de la rue un bénitier.

La raison de cet usage, qui fait une partie intégrante de la religion des Parisiens, nous est donnée par les anciens liturgistes. « On expose ainsi les défunts, afin d'avertir les passants de l'incertitude de la mort, et demander leurs prières pour les trépassés (Durand, *de ritibus*). »

Il est juste d'ajouter que personne, pas même les *civilisés*, ne passe devant ce cercueil, ou ne rencontre un convoi, sans donner un signe de religion ou du moins de respect, soit en se découvrant, soit en jetant de l'eau bénite, soit en faisant le signe de la croix.

Un autre usage non moins ancien dans l'Eglise et dont la signification est une espérance, c'est de placer le corps dans un cercueil de bois. « Le cercueil est de bois, dit saint Ambroise, à cause de l'espérance de la résurrection. C'est sur le bois que Jésus a tué la mort. Inutile jusque-là, le bois est devenu depuis ce moment un principe de vie. »

Deux autres usages, et je finis. Certain ordre religieux enterre ses défunts dans un lit de fleurs, et je pourrais nommer une congrégation d'hospitalières, qui remonte au sixième siècle, et dont les constitutions prescrivent à la religieuse de baiser respectueusement les pieds du mort qu'elle vient d'ensevelir. Inutile d'ajouter que ces pieuses pratiques se conservent, du moins en partie, dans les pays vraiment chrétiens; et rien ne serait plus désirable que de les rétablir là où elles sont tombées en désuétude.

Je reviens au cimetière et je demande : Faut-il s'étonner que l'Eglise bénisse avec une solennité si imposante le lieu où doit reposer le corps du chrétien ? Non, mon cher ami, ni cette bénédiction ni les usages respectueux que je t'ai rapportés, ne doivent nous étonner. Ce qui doit nous étonner, nous confondre, nous navrer de douleur, c'est de voir le peu de respect que la plupart ont pour leur corps ; la facilité avec laquelle, esclaves de leurs passions, ils le souillent et le profanent, soit en eux-

mêmes soit dans les autres. Il faut, en gémissant et en tremblant leur rappeler ces divines paroles : L'homme n'a pas compris sa dignité; il s'est comparé aux bêtes, et il s'est fait semblable à elles. Malheur à lui ; car Dieu ne laissera pas impunis les profanateurs de son temple : *Qui templum Dei violaverit, disperdet illum Dominus* (I. Cor. XI, 17).

MGR GAUME,
Protonotaire apostolique.

LES DEUX CLOCHERS (1).

La blouse et le paletot.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Je dis donc à mes deux ouvriers :

Avez-vous, mes amis (permettez-moi de vous donner ce nom, puisque je vous veux du bien et cherche à vous éclairer), avez-vous fait attention à un fait qui est vraiment frappant? Quels sont les peuples qui font progresser la science et l'industrie? Sont-ce les Turcs, les Chinois, les Arabes, les sauvages de l'Amérique? Non, ce sont les chrétiens. Même chez les anciens peuples les plus civilisés, comme les Grecs et les Romains, où en était la science, où en était l'industrie, où en était la puissance de l'homme sur les forces de la nature, comme on dit maintenant ?... Ce sont les peuples chrétiens qui sont à la tête du mouvement industriel et scientifique, c'est chez les peuples chrétiens que fleurissent la science, l'industrie et le commerce. D'où cela vient-il? Qu'est-ce qui a transformé l'esclave en ouvrier et en citoyen libre ? Qu'est-ce qui a fait disparaître la tyrannie et l'oppression? Qu'est-ce qui a défriché l'Europe ravagée par les Barbares? Qu'est-ce qui a développé cette intelligence des Européens à un point tel, qu'on remarque même ce développement dans les crânes modernes comparées aux crânes anciens? Qu'est-ce qui a versé sur la terre cette masse de vérités morales et intellectuelles qui, en élevant le niveau des esprits, comme on dit encore, a rendu possibles les merveilleuses découvertes des temps mo-

(1) Reproduction interdite sans l'autorisation de l'administration des *Annales catholiques*.

dernes? Qu'est-ce, mes amis? N'est-ce pas le christianisme? N'est-ce pas les moines et les saints, et ces prêtres qui passent encore leur vie à enseigner l'enfance, à combattre les vices, si contraires à la prospérité même matérielle, à prêcher les vertus, sans lesquelles les progrès matériels ne peuvent que mener aux abîmes? Et où donc ces prêtres, ces moines, ces saints, ces religieuses, ces riches qui se dévouent au service des pauvres, où puisent-ils leur dévouement, si ce n'est dans leur foi, dans cette foi au Christ, qui s'alimente dans les églises, au pied de l'autel, à l'ombre du confessionnal, près de ces clochers que vous avez vraiment tort de mépriser?

Ainsi l'industrie moderne, les progrès modernes sont les enfants du christianisme; la cheminée à vapeur est la fille du clocher.

— C'est vrai! dit l'homme à la blouse.

— Je n'avais pas pensé à tout cela, dit l'homme au paletot, et je trouve qu'il y a du vrai dans ce que vous me dites. Cependant, une réflexion. Je ne conteste rien de tout cela, mais je trouve que le clocher a fait son temps. Il était peut-être nécessaire pour amener la société à l'état où elle est arrivée; maintenant il est inutile, c'est une superfluité qui n'est plus bonne qu'à arrêter les progrès futurs, et qu'à perpétuer des superstitions qui ne sont plus bonnes à rien.

— Vous êtes encore dans l'erreur, monsieur, répliquai-je, et je prétends, au contraire, que le clocher est d'autant plus nécessaire que la cheminée à vapeur est plus multipliée.

— Hum!

Et l'ouvrier accompagna cette sourde exclamation d'un geste et d'un regard qui dénotaient la plus complète incrédulité. Je continuai :

— Voyez, monsieur, ce qui se passe habituellement dans ces usines d'où sortent tant de merveilleux produits. Vous êtes un homme intelligent, et à votre air, je vois que vous êtes un honnête homme. Eh bien! franchement, dites-moi si tous ces ouvriers qui sont devenus les esclaves des machines sont heureux; dites-moi si la masse est plus riche, plus à l'aise; dites-moi pourquoi ces visages pâles et flétris avant l'âge, pourquoi l'air souffreteux, maladif, épuisé, de ces femmes et de ces enfants, pourquoi les

regards sombres et farouches de tous ces ouvriers qui sortent en ce moment de l'usine? Est-ce là un véritable progrès? Est-ce donc un progrès pour l'homme de produire des merveilles aux dépens de sa santé, de la santé de sa femme et de ses enfants, de son bonheur, en un mot? Et je ne vous parle pas de la moralité de ces ouvriers; vous savez, messieurs, combien de hideux désordres sont provoqués par ces immenses agglomérations; je n'ai pas besoin d'insister là-dessus.

— Oh! oui, c'est trop connu, dit la blouse.

— J'avoue, dit le paletot, qu'à côté du progrès il y a bien des misères et des désordres.

Je repris :

— Voyez, au contraire, l'air de ceux qui sortent de cette pauvre église que vous méprisez tant. Voici une jeune fille dont la figure respire l'innocence, et qui est allée puiser près de l'autel la force de résister à toutes les séductions de la jeunesse et aux mauvaises suggestions de la misère; voici une jeune mère, dont les yeux mouillés de larmes s'élèvent vers le ciel avec reconnaissance et résignation; voici un riche qui vient d'apprendre que c'est en visitant la mansarde du pauvre qu'il trouvera le bonheur; et ce prêtre, à l'air souriant et bon, qui passe une partie de sa vie dans cette église, pourriez-vous compter le nombre de ceux que sa parole a consolés, détournés du vice, enlevés au désespoir? Ah! vous le blâmez quelquefois, quand vous le voyez sortir de la maison du riche; mais savez-vous combien de fois il n'y va qu'afin d'en rapporter quelque chose pour les pauvres?

Mes ouvriers gardaient un silence très-encourageant pour moi.

— Eh bien! poursuivis-je, je dis que si la religion disparaissait de cette société si orgueilleuse et si misérable en même temps, je dis que si elle disparaissait avec l'église, où les intelligences s'éclairent, où les cœurs se purifient et s'embrasent d'amour pour le prochain, — avec le clocher, surmonté de cette croix qui est le symbole de toutes les vertus, — je dis, en un mot, que si le clocher disparaissait, la cheminée à vapeur disparaîtrait bientôt après. Bientôt, en effet, toute fraternité s'enfuirait d'au milieu des hommes; il n'y aurait plus de

pureté dans les mœurs, plus d'union dans les mariages, plus d'autres rapports que ceux de la haine entre le riche et le pauvre; il y aurait une épouvantable corruption, d'épouvantables désirs de jouissance et de vengeance; la société retournerait à l'état sauvage, ce serait le règne de la force brutale, et jugez de ce que deviendraient les sciences, l'industrie, le commerce dans un tel état de choses.

Ah! mes amis, ne méprisons pas la cheminée à vapeur, reconnaissons le progrès de notre temps, mais reconnaissons aussi que ce n'est là que le petit côté; reconnaissons que l'âme est au-dessus du corps, les besoins moraux au-dessus des besoins physiques, et que le clocher qui sonne est vraiment supérieur au clocher qui fume. Qu'en pensez-vous?

— Je crois que vous avez raison, dit l'homme à la blouse. Quand j'allais à l'église, j'étais plus heureux; je vois maintenant pourquoi.

— Monsieur, dit l'ouvrier au paletot en me tendant loyalement la main, je n'avais jamais pensé à tout cela; j'y réfléchirai sérieusement; mais, dès aujourd'hui, je crois que j'ai eu tort d'appeler le clocher de l'église le clocher de l'impuissance: c'est, au contraire, le véritable clocher de la puissance et de la production, car il est la source même de la civilisation moderne.

Je laissai mes deux braves ouvriers dans ces excellentes dispositions.

En me retournant une dernière fois pour les voir, j'aperçus, dans l'axe de la rue de Rennes, le vieux et imposant clocher de Saint-Germain des Prés.

— Voilà, me dis-je, le clocher qui a présidé, avec l'église de Notre-Dame, au merveilleux développement de cette ville immense; puisse Paris ne jamais oublier que c'est à l'ombre du clocher chrétien qu'il a grandi et qu'il est devenu la capitale du monde civilisé!

Que n'aurais-je pas dit à nos braves ouvriers, quelles réflexions n'aurais-je pas pu faire, si huit années de plus se fussent écoulées, et que nous eussions eu toutes les terribles leçons de la guerre de 1870 et de la Commune de 1871!

Cependant, la figure de cette jeune mère que j'avais vue sor-

tir de l'église en bois de Notre-Dame des Champs, les yeux mouillés de larmes, et tenant sur ses bras un petit enfant encore à la mamelle, m'avait vivement frappé. Les jours suivants, j'entrai dans l'église pour voir si elle ne s'y retrouverait pas encore. Il me semblait avoir lu sur ce visage à la fois résigné et reconnaissant, toute une histoire intime qui devait avoir le plus grand intérêt. Enfin, je pus la revoir; je la fis causer, je m'informai aussi autour d'elle, et spécialement près du curé de la paroisse; bref, je recueillis tous les renseignements que je désirais.

Cette histoire de la pauvre femme méritait, en effet, d'être connue. Sans entrer autrement dans les détails des démarches faites pour arriver à la connaissance complète de ce drame obscur, mais plein de scènes émouvantes, je vais faire part au lecteur de ce que j'ai appris; ce n'est pas seulement des émotions qu'il devra se préparer à ressentir, mais aussi des enseignements à recevoir. Commençons sans plus de préambule.

J. CHANTREL.

Le chapitre intitulé : *La blouse et le paletot*, forme le prologue des *Deux clochers;* nous profiterons de ce qu'il peut s'en détacher sans nuire à l'intérêt du récit, pour donner à nos lecteurs, selon l'usage anglais, et, ajoutons-le, selon un usage vraiment chrétien, pour donner, disons-nous, dans les livraisons qui vont suivre, un *Conte de Noël,* qui sera librement traduit de l'une des meilleures revues catholiques d'Amérique, le *Catholic World.*

DES QUÊTES A DOMICILE.

(Suite et fin.)

§ 2. *Un arrêté municipal interdisant toute quête à domicile est nul de droit pour excès de pouvoir.*

Les lois générales ne pouvant s'appliquer à tous les actes, prévoir tous les faits, spécifier toutes les exceptions nécessaires au fonctionnement régulier des institutions municipales, les maires sont dans certains cas particuliers de véritables législa-

teurs pour les communes qu'ils administrent. Leurs arrêtés pris sur l'un des objets confiés à leur vigilance sont obligatoires pour leurs administrés et les contraventions punies de peines de police. Les matières comprises dans la police municipale sont énumérées dans la loi des 16-24 août 1790 (titre XI art. 3 et 4), mais « cette énumération est *limitative*, le maire n'a de « compétence en dehors des cas formellement énoncés que « celle qui lui aurait été conférée expressément par la loi pos- « térieure. » (Batbie. Droit administratif page 174.) Or le soin d'empêcher, de défendre de quêter ne rentre dans aucun des faits prévus par loi précitée : « La sûreté, la salubrité, la pro- « preté et la tranquillité des rues ou endroits publics, tels « sont les objets confiés à la vigilance des maires et pour les- « quels ils sont autorisés à prendre des arrêtés. La loi a voulu « leur donner un contrôle nécessaire et non une tutelle absolue « sur les actes de chacun de leurs administrés. Aussi, dans « les limites mêmes de leurs attributions, ils ne peuvent pres- « crire des actes évidemment vexatoires et arbitraires. A plus « forte raison doit-on refuser aux maires le droit de s'immiscer « dans les actes de la charité privée qui n'intéressent en au- « cune façon la voie publique et la sécurité de la commune. « (Journal des justices de paix, art. 1683 page 281.) »

Les lois du 19 juillet 1791 et 18 juillet 1837, ne faisant, en ce qui concerne les attributions municipales, que rappeler la loi de 1790, sans étendre les pouvoirs des maires, ne peuvent changer la valeur des conclusions que nous venons de déduire de l'examen de cette loi, conclusions qui sont du reste confirmées par quatre arrêts de cassation rendus aux époques les plus diverses et portant les dates du 18 novembre 1808, 6 février 1832, 1er août 1850, 13 août 1858.

Voici le texte de l'arrêt 1850 :

« La cour, vu l'art. 471 n. 15 du code pénal et l'article 14 « du titre Ier de l'arrêté du maire de Vassy du 26 septembre « 1837 qui défend de faire des quêtes sans autorisation muni- « cipale ; attendu que le droit de faire une semblable défense « ne rentrait pas dans les limites des pouvoirs de l'autorité « municipale tracés par les lois des 16-24 août 1790 et 19-22 « juillet 1791 et qu'en refusant de les sanctionner par les dis-

« positions de l'art. 471, n. 15 et en relaxant par suite les « prévenus, le jugement attaqué n'a violé aucune loi, Rejette. (Du 1er août 1850. Dalloz 5. 40, 6.)

Ces arrêts de cassation sont si formels que les rédacteurs du Répertoire général de Jurisprudence après avoir, comme nous l'avons vu, émis l'avis que ceux « qui guidés par un entraîne-« ment irréfléchi de bienfaisance auraient quêté à domicile « sans qualité, s'exposent aux réprimandes de la police admi-« nistrative ; »

Avouent, quelques lignes plus loin (sect. 4 art. 9. p. 5, n. 341) « qu'en tous cas l'autorité municipale serait sans droit « pour interdire la quête à domicile ; aussi il a été jugé que le « règlement municipal, qui, dans le but de donner une meil-« leure direction à la charité publique, interdit les quêtes en « nature faites à domicile sans autorisation au profit des indi-« gents est illégal et non obligatoire. » La question est du reste si claire, si peu douteuse même pour les esprits les plus prévenus que nous croyons inutile d'insister davantage.

Il reste donc à examiner le décret du 5 juillet 1808 et les art. 274 et suivants du code pénal relatifs à la mendicité.

§ 3. *Les dispositions législatives relatives à la mendicité ne sont pas applicables aux personnes qui s'intéressant aux pauvres quêtent en leur faveur.*

Le simple énoncé de cette proposition paraît suffisant pour en démontrer l'évidence ; mais pour lever toute contestation à ce sujet, nous entrerons dans quelques détails.

Le décret de 1808 et les articles précités du code pénal s'appliquent à la mendicité et prescrivent certaines mesures répressives ; nous ferons d'abord remarquer qu'en ce qui concerne les véritables mendiants invalides et hors d'état de gagner leur vie par le travail, la loi fait dépendre l'existence du délit de l'établissement d'un dépôt de mendicité dans le lieu où ce délit aura été commis. Or, en France, il n'existe qu'un nombre très-restreint de ces dépôts, et dans l'immense majorité des départements la loi est absolument lettre-morte sous ce rapport. D'un autre côté, personne n'ignore que ces mesures sévères, inspirées à Napoléon Ier par son désir de faire disparaître

la mendicité de ses Etats, ne sont même presque jamais appliquées aux mendiants, plus ou moins valides, qui ne commettent point d'autres délits de droit commun; l'on peut donc dire, sans entrer dans l'examen de cette redoutable question, que la mendicité est actuellement à peu près libre en fait. Et ce sont ces dispositions reconnues le plus souvent inexécutables dans la pratique que l'on voudrait appliquer à ces pasteurs, à ces hommes bienfaisants, à ces dames charitables qui consacrent leurs loisirs ou leurs moments de liberté à solliciter les riches pour les pauvres! Poser la question, c'est la résoudre. La loi, du reste, comme le font remarquer MM. Chauveau Adolphe et Faustin Hélie dans leur théorie du code pénal, n'atteint que l'habitude, le métier de mendier. « Il ne faut pas confondre les « actes de mendiants avec d'autres faits qui ont avec ces actes « une analogie plus ou moins grande : telles sont les quêtes « qui sont faites au profit des pauvres, non par les pauvres « eux-mêmes, mais par des personnes qui s'intéressent en leur « faveur, IL NE PEUT EXISTER A CE SUJET AUCUN DOUTE, mais elles « seraient faites par ceux mêmes qui en profiteraient qu'elles « ne constitueraient pas un acte de mendicité, pourvu d'ail- « leurs qu'elles fussent accidentelles. »

Si quelque doute pouvait du reste subsister sur cette question, il suffirait de se reporter à ces arrêts de cassation si formels que nous avons cités plus haut.

CONCLUSIONS.

Ainsi donc les curés, les fabriques peuvent, sous la réserve des règlements épiscopaux, faire dans leurs églises toutes les quêtes qu'ils jugeront nécesssaires dans l'intérêt des pauvres. De plus les ecclésiastiques, les membres des œuvres de la charité privée, les simples particuliers eux-mêmes dans l'intérêt de leurs bonnes œuvres, ont le droit *absolu* et *incontestable* de solliciter la générosité de leurs concitoyens, sous l'application des règles du droit commun, c'est-à-dire que s'ils usurpent des fonctions, s'ils revêtent des costumes qui ne leur appartiennent pas, s'ils recourent à des menaces ou à des violences, si enfin ils commettent des escroqueries, ils tombent sous l'application des articles 259-305 (et suivants) 405 du code pénal.

Mais en dehors de ces cas particuliers l'autorité municipale ne peut prendre à leur égard aucune mesure. Un maire a certainement le droit d'éclairer ses administrés, de les engager dans l'intérêt de certaines œuvres à ne pas accéder aux sollicitations qui leur sont faites, mais ce ne peuvent être que de simples conseils soumis à l'appréciation de la liberté individuelle.

Enfin si, nous élevant au-dessus des textes des lois et des règlements, nous jetons un regard sur les œuvres admirables créées depuis le commencement du siècle par la charité privée ; si nous considérons ces milliers d'orphelinats, de maisons de refuge, ces asiles où les petites sœurs des pauvres nourrissent 10,000 vieillards en mendiant pour eux ; si nous calculons ces aumônes immenses distribuées chaque jour par nos prêtres, nos ordres religieux et tant de personnes pieuses ignorées du monde, mais qui elles aussi passent en faisant le bien ; nous nous demanderons comment des esprits prévenus ont pu vouloir par une réglementation arbitraire tarir les sources de cette charité chrétienne qu'aucune misère ne laisse indifférente et qui sait toujours trouver des ressources proportionnées aux malheurs à secourir.

Nous sommes heureux du reste de reconnaître que bien des administrateurs éclairés ont pu échapper à ce coupable aveuglement.

Nous lisons en effet dans l'Instruction sur les secours à domicile, publiée en 1829, par la grande Administration hospitalière de Paris, le passage suivant qui formera la conclusion de ce travail :

« On risquerait de tout perdre ou de diminuer considérable-
« ment la masse des secours qui arrivent aux pauvres si, par
« des prétentions exagérées ou des rivalités contraires à la
« charité, on voulait exclure ou gêner les associations particu-
« lières fondées sur une confiance mutuelle, et qui en définitive
« contribuent au soulagement des pauvres, ainsi que les
« aumônes, dont on ne s'avisera jamais de vouloir régler la
« mesure et l'emploi. »

L. Lallemand, *avocat.*

Nota. Il est bien entendu que tout ce que nous venons de dire

ne s'applique pas aux loteries. Les loteries sont en effet défendues d'une manière absolue par la loi du 21 mai 1836. L'art. 5 de cette loi excepte seulement de cette prohibition générale les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinés à des *actes de bienfaisance* ou à l'encouragement des arts, lesquelles peuvent être autorisées par les Préfets lorsque le nombre des billets émis ne dépasse pas une certaine somme (5,000 fr.) et par l'autorité supérieure dans les autres cas.

L. L.

Nous avons reçu les ouvrages suivants :

Le comte de Chambord *et l'aveuglement de la France*, par H. G. des princes de P***; in-8 de 16 pages; Paris, novembre 1873, chez Th. Olmer, rue des Saints-Pères, 16; prix : 50 centimes.

De l'union a Notre-Seigneur Jésus-Christ *dans sa vie de victime*, par le P. S.-M. Giraud; in-12 de 468 pages; Paris, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 18; prix : 1 fr. 50 c.

Comédies de Molière *arrangées pour être jouées par des jeunes gens*; in-32 de 188 pages; Paris, à la même librairie; prix : 1 fr.

Cours *d'adultes*, par l'abbé Doyotte; in-24 de 70 pages; Paris, 1873, à la même librairie; prix : 60 centimes.

La confession *aux personnes pieuses*, par l'abbé A. Arnaud; Paris, 1873, même librairie, in-24 de 52 pages; prix : 25 centimes.

Almanach *de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais*, pour l'année 1874, 5e année, in-24 de 144 pages; Beauvais et Paris, au bureau de l'Archiconfrérie, rue de Sully-d'Héricourt (Beauvais), e chez Victor Sarlit, à Paris; prix : 50 centimes.

Récits sur les principaux personnages et les grands faits de l'histoire de France, par Louis Desormes, cours élémentaire; in-24 de 128 pages; Paris, 1873, chez Victor Sarlit; prix : 60 centimes.

Manuel de lecture, pour faire suite aux tableaux de lecture, par Fresse-Montval, nouvelle édition, in-24 de 176 pages; Paris, 1873, même libraire; prix : 60 centimes.

Un mot sur l'école laique obligatoire, in-12 de 224 pages ; Grenoble, 1873; chez Victor Sarlit, à Paris; prix : 1 fr. 50 c.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ATTENTE DES NATIONS.

Et ipse erit expectatio gentium. Gen. XLIX, 10.

La Bible présente à chaque page des scènes dont la grandeur égale la simplicité ; on sent qu'il y a là quelque chose de plus qu'humain ; c'est comme un souffle de la divinité qui passe à travers les pages sacrées, et l'homme qui les lit avec attention se sent pris d'un frémissement qui annonce la présence de l'infini.

Quelle scène, par exemple, que celle où la Genèse nous présente le vieux Jacob sur son lit de mort et donnant à ses enfants les bénédictions particulières qui indiquent à chacun son héritage et qui prédisent les destinées futures de sa postérité ! Ces pasteurs, ces chefs de tribus qui ont erré si longtemps dans les plaines du pays de Chanaan et qui sont venus en Egypte pour éviter la famine, y ont retrouvé le frère qu'ils avaient vendu, ce frère qui leur a si magnanimement pardonné et qui a été le salut, le Sauveur (c'est le sens du mot Joseph), le sauveur de sa famille, les voici tous rangés autour du vénérable patriarche.

Et Jacob prend la parole, il dit à Ruben, à Siméon, à Lévi, à Zabulon, à Issachar, à Dan, à Gad, à Aser, à Nephtali, à Joseph, à Benjamin ce qui leur arrivera, c'est-à-dire ce qui arrivera à leur postérité dans les derniers jours, *in diebus novissimis*, alors que les temps seront accomplis et que le peuple de Dieu sera remplacé dans l'héritage par la multitude des gentils.

Mais, lorsqu'il parle à Juda, sa voix prend un accent extraordinaire, le ton s'élève, on sent que les paroles du

patriarche ont une portée plus considérable que les autres : « Juda, tes frères te loueront... Le sceptre ne sortira « pas de Juda, un chef de sa race ne cessera pas de con- « duire le peuple, jusqu'à ce que vienne CELUI QUI DOIT « ÊTRE ENVOYÉ, et celui-ci sera L'ATTENTE DES NATIONS, *et « ipse erit expectatio gentium.* »

Quelles singulières paroles dans la bouche de ce vieillard qui va mourir sur la terre étrangère ! Quelle présomption à Moïse de les rapporter, au moment même où les descendants d'Abraham errent dans le désert, et ne parviennent pas à s'établir dans cette terre qu'habitaient leurs aïeux et qu'on leur promet depuis quarante ans! Qui peut donc croire que l'un des descendants de Juda sera *l'attente de toutes les nations* ?

Et cependant Jacob a dit la vérité, et s'il est certain que le peuple israélite a vécu dans l'attente de Celui qui devait être envoyé, il n'est pas moins certain que tous les peuples ont vécu dans la même espérance, et que leurs regards n'ont cessé de se tourner précisément vers les régions habitées par la postérité d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. En sorte qu'il semble entendre tous les siècles, tous les peuples de l'antiquité répéter cette strophe de l'un de nos cantiques de l'Avent :

Le Dieu que nos soupirs appellent,
Hélas ! ne viendra-t-il jamais ?
Les siècles qui se renouvellent
Accompliront-ils ses décrets ?

Ecoutons les Grecs ; voici l'un de leurs plus anciens poëtes, Hésiode, qui nous raconte cette belle fable de Pandore, la toute-douée, dont la faute répand tous les maux sur la terre, mais qui conserve l'Espérance ; et voici le divin Platon qui, dans son *Banquet*, raisonnant sur l'Amour, *engendré avant tous les autres dieux, et participant à la nature de Dieu et à la nature de l'homme*, qui est plein de bienveillance pour les hommes, qui est leur

médecin, écrit ces remarquables paroles : « C'est ce Dieu qui, *comme il est dit dans certains vers*, DONNE LA PAIX AU « GENRE HUMAIN. Il inspire la douceur et chasse l'inimitié « Miséricordieux, bon, révéré des sages, admiré des « dieux, ceux qui ne le possèdent pas doivent désirer de « le posséder, et ceux qui le possèdent le conserver pré- « cieusement. Les gens de bien lui sont chers et il s'é- « loigne des méchants. Il nous soutient dans nos travaux, « il nous rassure dans nos craintes, il gouverne nos dé- « sirs et notre raison, il est le *Sauveur* par excellence. « Gloire des dieux et des hommes, et leur chef très-beau « et très-bon, nous devons le suivre toujours et le célé- « brer dans nos hymnes. » Ne croirait-on pas entendre un écho de ces paroles sacrées : *Ego ante Luciferum genui te ; in terra pax hominibus bonæ voluntatis ; speciosus forma præ filiis hominum* ? — je t'ai engendré avant l'aurore ; paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ; il est le plus beau des enfants des hommes.

Relisons encore ce dialogue entre Socrate et Alcibiade, dans le *Second Alcibiade* :

SOCRATE. — Il serait à craindre qu'on se trompât, en demandant à Dieu de véritables maux que l'on prendrait pour des biens. Il faut donc attendre *jusqu'à ce que* QUELQU'UN *nous enseigne* quels doivent être nos sentiments envers Dieu et envers les hommes.

ALCIBIADE. — Quel sera ce maître, et quand viendra-t-il? Je verrai avec une grande joie cet homme, quel qu'il soit.

SOCRATE. — C'est *Celui qui dès maintenant s'occupe de vous*, ᾧ μέλει περὶ σοῦ ; mais, pour le connaître, il faut que les ténèbres qui offusquent votre esprit, et qui vous empêchent de discerner clairement le bien du mal, soient dissipées.

ALCIBIADE. — Qu'il dissipe donc cette nuée épaisse,

car je suis prêt à faire tout ce qu'il m'ordonnera pour devenir meilleur.

Socrate. — Je vous le dis encore, celui dont nous parlons désire infiniment votre bien.

Alcibiade. — Alors il me semble que je ferai mieux de remettre mon sacrifice jusqu'au temps de sa venue.

Socrate. — Certainement ; cela est plus sûr que de vous exposer à déplaire à Dieu.

Alcibiade. — Eh bien! nous offrirons des couronnes et les dons que la loi prescrira, *lorsque je verrai ce jour* DÉSIRÉ, et j'espère de la bonté des dieux qu'*il ne tardera pas à venir.*

Ecoutons maintenant les Romains. Cicéron n'annonce-t-il pas l'universalité de l'empire de la foi chrétienne, lorsqu'il écrit ces mots dans sa *République* : « Nec erit « alia lex Romæ, alia Athenis, alia nunc, alia posthac, « sed et omnes gentes, et omni tempore, una lex, et « sempiterna, et immortalis continebit; unusque erit « communis quasi magister et imperator omnium Deus ? « — Il n'y aura pas une loi pour Rome, une loi pour « Athènes, une loi aujourd'hui, une autre loi demain, « mais une seule loi, loi éternelle, loi immortelle, qui con- « tiendra toutes les nations, et en tout temps, et Dieu « seul sera comme le maître commun et le chef de « tous. »

Au moment même où le Christ va paraître, l'attente est si universelle, et les espérances paraissent si prochaines, que Virgile, ce poëte qui a si admirablement recueilli les traditions romaines et les anciens oracles, s'écrie, avec des accents qui rappellent les paroles d'Isaïe :

« Voici qu'arrive le temps prédit par la Sibylle, voici que l'ordre des siècles va se renouveler entièrement. La Vierge revient et avec elle l'âge d'or de Saturne; *une race nouvelle descend du haut des cieux.* La grande époque s'avance; tous les vestiges de notre crime étant effa-

cés, la terre sera pour jamais délivrée de la crainte. L'enfant divin qui doit régner sur l'univers pacifié, recevra pour premiers présents de simples fruits de la terre, et le serpent expirera près de son berceau. »

Les beaux vers de la quatrième églogue de Virgile sont dans toutes les mémoires ; ceux qui ont lu Isaïe croiraient lire une traduction : *Ecce Virgo concipiet et pariet filium*, voici que la Vierge concevra et enfantera un fils ; *lœtabitur deserta et invia, et exultabit solitudo*, le désert se réjouira, la solitude sera dans le tressaillement de la joie ; *dimissa est iniquitas illius*, les iniquités disparaissent; *parvulus natus est nobis,... princeps pacis, multiplicabitur ejus imperium, et pacis non erit finis*, un petit enfant nous est né,... c'est le prince de la paix, son empire s'étendra et la paix règnera toujours ;

Pacatumque reget patriis virtutibus orbem,

dit Virgile.

Le Messie paraît, et deux historiens latins, Suétone et Tacite, disent presque dans les mêmes termes que tous les yeux étaient fixés sur la Judée, *d'où une antique et constante tradition annonçait que devait sortir en ce temps-là le Dominateur du monde.*

Nous pourrions montrer cette antique et constante tradition chez les Egyptiens, chez les Arabes, chez les Perses, et jusque chez les Mexicains. Chez les Chinois, la tradition n'était pas moins constante. Confucius disait que *le Saint envoyé du ciel saurait toute chose et qu'il aurait tout pouvoir au ciel et sur la terre ;* ce sont les paroles de Jésus-Christ lui-même : *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra.*

Confucius dit encore, en parlant du *saint homme qui doit venir* : « Il n'y a dans l'univers qu'un saint qui « puisse comprendre, éclairer, pénétrer, savoir, et suffire « pour gouverner... Son esprit vaste et étendu est une

« source profonde de choses qui paraissent en leur « temps... Son nom et sa gloire inonderont bientôt « l'empire, et se répandront jusque chez les Barbares du « Midi et du Nord, partout où les vaisseaux et les chars « peuvent aborder, où les forces de l'homme peuvent « pénétrer, dans tous les lieux que le ciel couvre et que « la terre supporte, éclairés par le soleil et par la lune, « fertilisés par la rosée et le brouillard. Tous les êtres « qui ont du sang et qui respirent, l'honoreront et l'ai- « meront, et l'on pourra le comparer au ciel (à Dieu). »

Chose bien remarquable encore, pendant que les Occidentaux tournaient leurs regards vers l'Orient, les peuples de l'extrême Orient, les Chinois, les tournaient vers l'Occident, c'est-à-dire que tous attendaient le salut de la Judée, comme le disent Suétone et Tacite. Citons encore ce curieux passage écrit en chinois par un auteur musulman (1) :

« Le ministre *Phi* consulta Confucius, et lui dit : O maître, n'êtes-vous pas un saint homme?

« Il répondit : Quelque effort que je fasse, ma mémoire ne me rappelle personne qui soit digne de ce nom.

« Mais, reprit le ministre, les trois rois (fondateurs des dynasties) n'ont-ils pas été des saints?

« Les trois rois, répondit Confucius, doués d'une excellente bonté, ont été remplis d'une prudence éclairée et d'une force invincible ; mais moi, je ne sais pas s'ils ont été des saints.

« Le ministre reprit : Les cinq Seigneurs (cinq empereurs avant la première dynastie) n'ont-ils pas été des saints?

« Les cinq Seigneurs, dit Confucius, doués d'une

(1) C'est M. Rémusat qui l'a fait connaître; nous le prenons dans le tome III de l'*Essai sur l'indifférence* de Lamennais (Paris 1823, page 435), où l'on trouvera un grand nombre de textes et de faits analogues.

excellente bonté, ont fait usage d'une charité divine et d'une justice inaltérable; mais, moi, je ne sais pas s'ils ont été des saints.

« Le ministre lui demanda encore : Les trois Augustes (personnages mythologiques) n'ont-ils pas été des saints?

« Les trois Augustes, répondit Confucius, ont pu faire usage de leur temps (bien employer leur longue vie); mais, moi, j'ignore s'ils ont été des saints.

« Le ministre, saisi de surprise, lui dit enfin : S'il en est ainsi, quel est donc celui qu'on peut appeler saint?

« Confucius, ému, répondit pourtant avec douceur à cette question : Moi, *Khiêou*, j'ai entendu dire, que *dans les contrées occidentales*, il y avait, (*ou* il y aurait) *un saint homme* qui, sans exercer aucun acte de gouvernement, préviendrait les troubles; qui, sans parler, inspirerait une foi spontanée ; qui sans exécuter de changements, produirait naturellement un océan d'actions (méritoires). Aucun homme ne saurait dire son nom, mais moi, *Khiêou*, j'ai entendu dire que c'était là le véritable Saint. »

Ainsi toutes les traditions s'accordent, tous les peuples attendent le Sauveur, le Messie, le *Médiateur*, qui doit mettre fin aux maux de l'humanité et ramener la paix, dont l'empire doit s'étendre sur toute la terre et qui est le Saint par excellence. La tradition du péché originel est universelle, comme les sacrifices l'attestent; la tradition du salut futur par l'Homme-Dieu qui naîtra d'une Vierge, n'est pas moins universelle : ce Sauveur, c'est le descendant d'Eve, de Noé, d'Abraham, de Jacob, de Juda, de David, descendant de l'homme selon la chair, Fils de Dieu selon la divinité. Les patriarches l'attendaient, les païens l'attendaient également et les poëtes le chantaient, pendant que les philosophes cherchaient à deviner ce qu'il serait, et les symboles le désignaient dans les mystères secrets des initiés.

Voilà l'attente des nations, *ipse erit expectatio gentium*,

et ce fait seul, cette attente qui n'a jamais eu lieu pour aucun autre personnage de l'histoire, est une éclatante preuve de la vérité du christianisme. Qu'il vienne donc, l'Attendu, le Désiré, que les cieux s'entrouvrent et que des nues descende le Juste comme une bienfaisante rosée : *Rorate cœli desuper et nubes pluant Justum !*

J. CHANTREL.

LA SEMAINE.

SOMMAIRE. — L'Encyclique du 21 novembre : les admirateurs, les inopportunistes, les insulteurs. — Pie IX et les ouvriers; bref à Mgr de Ségur. — Bref de Pie IX aux Pères du concile provincial du Puy. — Santé du Pape; le prochain consistoire; les cardinaux; démission de l'évêque de Montpellier. — Neuvaine de l'Immaculée-Conception, apparitions et guérisons, la condition du salut. — Situation religieuse du monde : persécution générale; admirable constance; le triomphe de l'Eglise est certain.

11 décembre 1873.

L'Encyclique *Etsi multa*, dont nous avons donné le texte et la traduction dans notre dernière livraison, a produit une impression extraordinaire sur les esprits. Tous les cœurs généreux admirent ce Pape, ce vieillard, ce roi découronné, qui, au milieu du silence universel et de la terreur des plus puissants États, ose seul élever la voix pour flétrir l'iniquité, venger les droits de la vérité, signaler tous les dangers de la société, condamner les apostasies et jeter l'anathème aux tyrannies triomphantes et sans frein. A ces accents intrépides, l'âme humaine se reprend à espérer ; car tout n'est pas perdu, lorsque le droit se place en face de l'injustice, tout peut être sauvé, lorsqu'il reste encore une voix intrépide pour proclamer la vérité. Et ce sont les peuples, ce sont tous ces hommes qui prétendent aimer par-dessus tout la liberté, qui devraient applaudir cette parole ; ce sont les libéraux, les prôneurs du progrès, les fanatiques de cette civilisation moderne qu'ils prétendent faire reposer sur la liberté, qui devraient acclamer Pie IX. S'il n'en est pas ainsi, quelle est donc la liberté dont ils font leur idole? qu'entendent-ils donc par le progrès? qu'est-ce que leur civili-

sation, puisqu'ils se tournent contre le seul homme qui ose s'élever contre la force brutale et qui ne s'appuie que sur cette force morale dont les deux colonnes fondamentales sont la liberté et la vérité?

Il en est dont le cœur tendre et l'âme compatissante s'affligent que le Pape ne sache pas mieux choisir l'opportunité des circonstances. Certes, disent-ils, il a raison ; mais pourquoi irriter le gouvernement italien? pourquoi irriter ce puissant empereur d'Allemagne qui a tant de baïonnettes et de canons à son service? pourquoi multiplier les difficultés, lorsqu'il y en a déjà tant? Charmants inopportunistes, qui auraient trouvé inopportune la venue du Christ sur la terre au moment de la plus grande puissance de Rome, de la plus profonde démoralisation du monde et de l'orgueil de la philosophie païenne! Tout est toujours inopportun pour eux, surtout la proclamation de la vérité, qui impose des devoirs, et ils ne comprennent rien à ces Papes, à ces Évêques, à ces Prêtres qui vont toujours à la traverse de leur temps, à la traverse des passions et des préjugés! Il est vrai que c'est ainsi que l'Église a changé le monde, remplacé l'esclavage par la liberté, la corruption la plus épouvantable par la pureté des mœurs, et formé cette civilisation chrétienne dont les débris sont encore pour les nations modernes le plus clair et le meilleur de leur héritage. Mais ces bons cœurs ne pensent pas à cela : on les dérange de leur sommeil, on les trouble dans leur repos ; oui, la vérité est bien importune et inopportune!

Il en est d'autres qui se sentent directement atteints, qui voient les projets de la révolution anti-religieuse percés à jour, l'erreur démasquée, le schisme frappé à mort, et ils s'irritent, il trouvent que le Vieillard du Vatican ne sait lancer que des injures, que ceux qui écoutent et admirent ce vieillard ne peuvent être que de malhonnêtes gens, et, sans se donner la peine de faire connaître le document pontifical sur lequel ils jettent leur fiel et leur encre, ils le qualifient de diatribe et d'œuvre de colère.

Nous comprenons cela de la part de l'impiété révolutionnaire ; cela nous étonne davantage de la part de protestants qui devraient tenir à se montrer plus calmes, plus justes et plus

dignes; mais nous le comprenons aussi; parce qu'il est de plus en plus clair que l'alliance devient de jour en jour plus étroite entre le protestantisme et la révolution. Voici, par exemple, ce que nous lisons dans l'*Église libre*, sous le titre : *Affaires romanesques :*

« Pie IX vient de donner *urbi* et *orbi*, à Rome et au monde, une énorme Encyclique. Énorme est bien le mot : huit grandes colonnes de l'*Univers*, voilà pour les dimensions de la pièce. Quant à son contenu, c'est une interminable diatribe, émaillée d'insultes toutes plus violentes et grossières les unes que les autres, contre tous les gouvernements et les individus qui ont le malheur de déplaire à sa colérique sainteté.

« Quelle richesse d'épithètes! quel trésor de violences et d'imprécations dans ce factum pontifical! Et dire que des fanatiques, des sots et des fripons vont proclamer cela sublime! »

Quand on a un pareil document dans les mains, nous trouvons, nous, que c'est être bien maladroit de ne pas le mettre tout entier sous les yeux de ses lecteurs, afin de leur faire apprécier par eux-mêmes ces monstruosités romaines qui les dégoûteraient pour toujours du papisme et du romanisme. M. Pilatte, rédacteur en chef de l'*Église libre*, veut sans doute leur épargner ces horreurs; il dit bien, comme l'autre, *Ecce homo*, mais il se garde de leur montrer cet homme, qu'il livre cependant à leurs insultes et à leur haine. Telle est donc l'amour de ces protestants pour la liberté de la conscience et pour l'indépendance de la foi religieuse! Il faut remercier M. Pilatte.

Le Saint-Père se venge des insultes et des calomnies en s'occupant avec la même sollicitude des intérêts généraux de la catholicité et des intérêts des plus humbles de ses enfants. Nous avons parlé du congrès qui s'est tenu à Nantes, sous la présidence de Mgr de Ségur, par les membres de l'Union des Associations ouvrières catholiques de France. Voici le Bref, daté du 20 octobre, qu'il a adressé à cette occasion à Mgr de Ségur, qui lui avait rendu compte des travaux du congrès et de la situation de l'œuvre :

« En considérant votre immense assemblée, et le nombre si

imposant que vous nous faites connaître de vos Associations ouvrières catholiques et de leurs membres, Nous sentons le besoin de rendre d'ardentes actions de grâces à Dieu, qui a sitôt multiplié le grain que vous aviez semé, et en a fait sortir une moisson abondante. Nous vous félicitons donc vous-même, qui recueillez déjà des fruits si consolants de vos travaux. Nous félicitons la sainte Eglise, qui se réjouit de voir tant d'enfants gardés par vos soins contre les ruses des méchants qui les entourent de toutes parts; Nous félicitons la société civile, qui voit ainsi tant d'adolescents et de jeunes gens, non-seulement arrachés au camp de ses adversaires, mais encore préparés pour sa défense, et maintenant disposés à lui former une génération laborieuse, honnête et vertueuse; enfin, Nous félicitons ces ouvriers eux-mêmes, qui, répondant à votre pieuse sollicitude, à vos conseils et à votre direction, en même temps qu'ils assurent le salut de leurs âmes, se ménagent le repos et les ressources qui naissent pour eux d'une honnête industrie et d'une sage économie de leurs biens.

« C'est pourquoi Nous avons été très-touché des sentiments de dévouement et d'amour que vous Nous avez exprimés dans votre lettre tant en votre nom qu'au nom de ces ouvriers; Nous attachons un grand prix aux prières que votre congrès a adressées pour Nous à la très-sainte Mère de Dieu; car Nous ne pouvons douter qu'elles ne soient favorablement accueillies de ce Dieu en l'honneur duquel vous prenez tant de soins et d'utiles fatigues pour une jeunesse docile. La jeunesse! n'est-ce pas dans ses rangs et parmi ce peuple, auquel vous consacrez tous vos efforts, que les révolutionnaires cherchent surtout à se concilier les bras et l'intelligence? Et à quels funestes dangers de séduction les jeunes gens ne sont-ils pas perpétuellement en butte! Si donc vous vous appliquez à leur inculquer des principes religieux, et à les former à l'honnêteté, au travail, à la vertu, assurément vous aurez écarté de l'Eglise et de la société un grand péril, et vous aurez préparé à l'une et à l'autre un soutien puissant. C'est donc fort à propos, à Notre avis, et pour vous assurer la protection de Dieu, et pour raffermir et resserrer dans des liens plus étroits les cœurs de tous vos associés, que vous avez résolu d'établir une solennité annuelle, qui

réunira dans une fête de famille tous les membres dispersés dans toutes les parties de la France, et les appellera au pied des autels. Là, fortifiés par les sacrements, ils viendront remercier Dieu des bienfaits reçus, renouveler leurs résolutions, implorer son secours et ses grâces pour marcher constamment dans la voie tracée, prier pour la sainte Eglise, leur mère, et pour son chef visible. Mais, afin que tous s'y portent avec plus d'empressement et en retirent plus de fruit, nous accordons, pour le jour choisi ou à choisir par vous, une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, à tous les membres de vos œuvres, à leurs directeurs, présidents et bienfaiteurs, à la condition qu'ils se confesseront avec soin, feront la sainte communion, et prieront pieusement, selon les intentions du Souverain Pontife, pour l'exaltation de l'Eglise catholique, et pour la destruction des hérésies.

« En attendant, nous souhaitons à votre Œuvre un développement toujours plus grand, une abondance de grâces, de secours et de faveurs célestes toujours croissante pour sa diffusion et sa propagation, et comme gage de la protection divine et de Notre paternelle bienveillance. Nous vous accordons, dans l'effusion de Notre cœur, la bénédiction apostolique à vous tous, Nos chers fils, à l'*Union catholique des ouvriers*, et à tous ceux qui lui apportent le concours de leurs conseils et de leurs largesses. »

Pie IX aussi a répondu, à la date du 8 novembre, par le Bref suivant à la lettre collective des Pères du concile provincial du Puy, les archevêques et évêques de Bourges, de Clermont, de Limoges, de Saint-Flour, du Puy et de Tulle.

« Vénérables frères, Nous avons appris avec une vive satisfaction, par vos lettres en date du 19 octobre dernier, que votre concile provincial s'est heureusement terminé, avec l'aide de Dieu et de l'immaculée Vierge sa Mère, et que vous avez résolu en même temps que les décrets publiés par vous nous seraient envoyés le plus tôt possible, pour être soumis à notre examen et à notre approbation. Nous vous félicitons, vénérables Frères, du bon esprit, du zèle et de l'union qui ont présidé à votre assemblée provinciale, où vous vous êtes appliqués à pourvoir,

dans ces temps malheureux, aux besoins spirituels de vos églises et à opposer des remèdes aux maux qui font de si tristes ravages parmi le peuple chrétien. Nous avons la ferme espérance que les résultats répondront pleinement à vos efforts, et que le Seigneur, dans sa miséricorde, vous accordera, comme nous l'en supplions, de voir la divine semence, que vous avez jetée, produire les fruits les plus abondants, et de vous en réjouir avec nous.

« Les sentiments unanimes qu'à cette occasion vous nous avez exprimés nous ont été d'une grande consolation; ils sont une nouvelle preuve du respect et de l'amour qui vous unissent étroitement à cette Chaire Apostolique, dont vous tenez à gloire de suivre fidèlement la direction, les avis et les conseils. En ces tristes jours, vous le savez, il importe plus que jamais d'embrasser et de défendre avec ardeur la doctrine et les enseignements du Saint-Siége et de travailler avec lui à réchauffer dans les âmes l'amour de la vérité catholique et les sentiments de la piété; et, assurément, personne ne peut accomplir cette œuvre plus dignement, plus efficacement et plus utilement que ceux qui ont été appelés à partager notre sollicitude. En poursuivant, comme vous le faites, ce noble but, vous méritez, Vénérables Frères, que le Dieu tout-puissant répande sur vos travaux ses plus riches bénédictions et donne le succès à vos saintes entreprises.

« En attendant, nous vous renouvelons le témoignage de notre particulière bienveillance, et nous désirons que vous ayez un gage assuré de toutes ces grâces dans la bénédiction apostolique, que nous accordons, du fond du cœur, à chacun de vous et aux troupeaux dont la garde vous a été confiée. »

Avant de quitter Rome, nous sommes heureux de dire que la santé du Saint-Père est toujours excellente, et qu'il ne faut pas se préoccuper des bruits alarmants qu'une certaine presse, en qui certaines agences télégraphiques ont une trop grande confiance, répand sur cette santé si précieuse à l'Eglise et au monde.

On parle d'un consistoire ou d'une réunion des cardinaux en forme de consistoire qui doit se tenir le 22 de ce mois, et

dans lequel le Pape prononcerait une allocution, comme il l'a fait l'année dernière à la même époque. C'est sans doute dans cette allocution qu'il ferait connaître les faits graves dont il à se plaindre de la part de certains gouvernements de l'Amérique. On dit aussi que le Saint-Père créerait alors un certain nombre de cardinaux, et l'on met en avant les noms de Mgr Chigi, nonce apostolique en France, et de Mgr Guibert, archevêque de Paris. Pie IX serait d'ailleurs résolu de créer les cardinaux spontanément et sans entente préalable avec les gouvernements, et l'on annonce la publication d'une bulle pontificale qui abrogerait les formalités actuellement requises pour la création des membres du Sacré-Collége. Nous ne pouvons jusqu'à présent donner ces informations que sous toute réserve; mais elles paraissent avoir plus de fondement, cette fois, que dans les autres circonstances où l'on avait fait circuler des nouvelles analogues.

Enfin, il paraît aussi positif que le Saint-Père a accepté la démission de Mgr Lecourtier, évêque de Montpellier, démission qui remonte au 5 août dernier. Le chapitre de Montpellier, ayant reçu officiellement, le 5 de ce mois de décembre, la nouvelle de l'acceptation de la démission, a dû se réunir le 9 décembre pour procéder à l'élection du ou des vicaires capitulaires.

En France, comme en Italie, la neuvaine de l'Immaculée-Conception a été faite avec un redoublement de ferveur. On parle, à cette occasion, de nouvelles faveurs obtenues par la sainte Vierge, de nouvelles apparitions de la divine Mère, de prédictions, etc,. Nous n'avons pas besoin de dire avec quel respect, mais aussi avec quelle réserve il convient d'accueillir les récits qui croient de bouche en bouche ou qui sont reproduits par la presse. C'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de se prononcer en pareil cas; mais, en présence de tant de faits déjà avérés, s'il est imprudent de tout croire, il serait certainement téméraire de tout rejeter. Evidemment Dieu veut que les âmes se tiennent attentives, qu'elles se préparent et qu'elles espèrent; mais il ne faut pas non plus tenter Dieu, et, comme l'a si admirablement bien dit Mgr l'évêque de Poitiers dans une récente homélie prononcée à l'occasion de l'an-

niversaire de sa consécration épiscopale, il ne faut pas oublier que si Dieu peut nous sauver, il ne veut pas nous sauver sans nous, et que c'est à la foi qu'il accorde les miracles.

On trouvera plus loin un fragment de cette belle homélie.

Et maintenant, que ne nous resterait-il pas à dire sur la situation générale du monde religieux? Pie IX l'a fait dans son admirable Encyclique du 21 novembre; nous devons nous attendre à lui voir achever ce lamentable tableau dans l'allocution du 22 décembre, et l'on trouvera, dans la suite de cette livraison, un document relatif au Brésil qui pourra donner une idée de ce qui se passe dans tous ces pays d'Amérique, restés profondément catholiques, mais pervertis aussi par la franc-maçonnerie et profondément atteints du poison libéral.

Partout la persécution continue : c'est la spoliation des couvents qui se poursuit à Rome sur la plus large échelle ; ce sont les intrus de Genève et du Jura suisse qui donnent le scandale aux populations catholiques, sous la protection de gouvernements qui se disent libéraux et qui ne peuvent tolérer la liberté catholique; ce sont les religieux expulsés de la Prusse, les évêques prussiens condamnés coup sur coup à de fortes amendes, parce qu'ils accomplissent le devoir de leur charge pastorale; c'est, au premier rang, Mgr Ledochowski, l'intrépide confesseur des droits de l'Eglise, que l'on dépouille judiciairement pour le paiement de ses amendes, et qui, peut-être, au moment même où nous écrivons, est mené brutalement en prison par les ordres de M. de Bismark. La lutte arrive à son complet développement; la force s'est promis de l'emporter sur le droit; le droit résiste avec autant de courage que de calme; Dieu montre qu'il n'abandonne pas son Eglise, en inspirant le plus magnanime courage aux évêques, aux prêtres, aux fidèles; l'Eglise triomphera, et la société sera sauvée. J. CHANTREL.

CONDAMNATION A MORT

DU MARÉCHAL BAZAINE

Le drame terrible est terminé ; le maréchal Bazaine est condamné à mort. A samedi prochain les détails et les réflexions ;

voici le texte officiel du jugement, lu par M. le duc d'Aumale :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Cejourd'hui, 10 décembre 1873, le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire, délibérant à huis clos, le président a posé les questions suivantes :

Première question. — Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir signé, le 28 octobre 1870, à la tête d'une armée en rase campagne, une capitulation ?

Deuxième question. — Cette capitulation a-t-elle eu pour résultat de faire poser les armes à cette armée ?

Troisième question. — Le maréchal Bazaine est-il coupable de n'avoir pas fait, avant de signer ladite capitulation, tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ?

Quatrième question. — Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir, le même jour, capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur ?

Les voix recueillies séparément en commençant par le grade inférieur, le président ayant émis son opinion le dernier, le conseil déclare :

Sur la première question, OUI, à l'unanimité.
Sur la deuxième question, OUI, à l'unanimité.
Sur la troisième question, OUI, à l'unanimité.
Sur la quatrième question, OUI, à l'unanimité.

Sur quoi, et attendu les conclusions prises par le commissaire spécial du gouvernement dans ses réquisitions, le président a lu le texte de la loi et recueilli de nouveau les voix dans la forme indiquée ci-dessus pour l'application de la peine;

En conséquence le conseil condamne, à l'unanimité,

Le nommé Bazaine (François-Achille), maréchal de France,

A la peine de mort et à la dégradation militaire,

Conformément aux articles 209 et 210 du code de justice militaire.

Le conseil le condamne en outre aux frais envers l'État en vertu de l'article 139 du code de justice militaire, ainsi conçu :

Le jugement qui prononce une peine contre l'accusé le condamne aux frais envers l'État ;

Déclare enfin, conformément à la loi, le maréchal Bazaine rayé des contrôles de l'ordre national de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, et déchu du droit de porter ces décorations.

Enjoint au commissaire du gouvernement de faire donner immédiatement, en sa présence, lecture du présent jugement au condamné devant la garde rassemblée sous les armes, et de l'avertir que la loi lui accorde un délai de vingt-quatre heures pour se pourvoir en révision.

NÉCROLOGIE.

Mgr Ghilardi. — M. le chanoine Devroye. — M. l'abbé Arnal. — Mgr Farrell. — Mgr Castelli. — Mgr Fauciulli. — Mgr Baillès. — M. Pierre Guizot. — M. Demetz.

Nous avons, depuis la dernière liste nécrologique publiée dans les *Annales catholiques*, bien des morts nouvelles à enregistrer ; nous ne pouvons pas encore aujourd'hui épuiser la liste funèbre, il est malheureusement difficile de tenir à jour ces comptes douloureux.

Nommons d'abord un évêque dont la mort a été bien sensible pour son troupeau, et qui était l'un des prélats d'Italie les plus dévoués à l'Eglise et à Pie IX, Mgr Ghilardi (*Jean-Thomas*), des Frères-Prêcheurs, né à Casalgrasso, dans l'archidiocèse de Turin, le 29 octobre 1800, préconisé évêque de Mondovi le 23 mai 1843, mort le 7 juin 1873. Mgr Ghilardi était un modèle de courage et de fermeté, un prédicateur éloquent, un évêque plein de zèle. Ses lettres épiscopales montraient en lui une science profonde, une ardente charité pour le salut des âmes. Les impies le craignaient et l'estimaient, parce qu'ils trouvaient en lui un intrépide champion de l'Eglise et un évêque d'une vie irréprochable. Plein d'une grande dévotion pour saint Pie V, qui avait été évêque de Mondovi, il fit célébrer avec une grande magnificence dans son diocèse le centenaire de la bataille de Lépante. Il a laissé, comme un mo-

nument de son amour pour l'Eglise et pour le Pape, un Recueil de tous les actes accomplis par le gouvernement piémontais contre l'Eglise et des actes de l'Eglise en réponse à ces entreprises. Il serait à désirer que ce Recueil fût continué jusqu'à nos jours : ce serait une démonstration par les faits de la haine que l'esprit révolutionnaire a, non-seulement pour la religion, mais pour la liberté.

La Belgique a perdu récemment, dans la personne de M. le chanoine Devroye (*Théodore-Joseph*) l'un des membres les plus distingués de son clergé. Né le 19 août 1804, à Willers-la-Ville, en Brabant, M. Devroye avait été appelé, en 1835, à la cure de Saint-Christophe de Liége, et peu après il prenait place dans le chapitre de la cathédrale. On lui doit une nouvelle édition de l'Antiphonaire sous le nom de *Vesperale Romanum*, et de nombreuses éditions de livres liturgiques. La science approfondie de la liturgie lui donnèrent une grande autorité dans les Congrès de Malines, qui profitèrent largement de son érution et de son goût. Ajoutons qu'à la variété des connaissances, il joignait des manières bienveillantes, une aimable vertu et une charité qui lui gagnaient les cœurs.

Vers la même époque, le 11 juin, s'est éteint presque subitement, à Lyon, M. l'abbé Arnal, ancien supérieur du petit séminaire de Carcassonne et l'un des directeurs du séminaire des Missions africaines, fondé à Lyon par Mgr de Brézillac. M. l'abbé Arnal a consacré la meilleure partie de sa vie à préparer des sujets pour ces missions d'Afrique, qui sont si difficiles. Il travaillait à former des catéchistes, et s'il était possible, des prêtres indigènes. Pendant quelques années, en qualité de vicaire général de Constantine, il s'employa à fonder en Afrique même un collége de jeunes nègres. Les circonstances ne lui permirent pas de mener cette œuvre à bonne fin; il revint à Lyon, où grâce au nombre croissant des élèves, l'on se trouva en mesure de fonder une mission au Cap de Bonne-Espérance et une autre sur la côte occidentale d'Afrique. Professeur de théologie, il fit sa classe jusqu'au dernier jour de sa vie ; le coup qui allait l'emporter ne se fit sentir que

le soir du 11 juin, et il mourut vers minuit, pleinement résigné à la volonté de Dieu et regretté de tous ceux qui le connaissaient.

L'épiscopat des missions et des contrées lointaines a fait de nombreuses pertes dans ces derniers mois. Mgr *Jean-Patrice* FARRELL, premier évêque d'Hamilton, dans la Nouvelle-Bretagne, est mort le 26 septembre 1873. Né dans la ville d'Armagh (Irlande) le 2 juin 1820, il avait émigré, en 1826, avec sa famille, qui alla se fixer à Kingston. Il fit ses études ecclésiastiques au séminaire des Sulpiciens de Montréal, et fut ordonné prêtre, en 1846, par Mgr Gaulin, évêque de Kingston. Après avoir passé quelques années dans le ministère pastoral et dans l'enseignement, il fut désigné, en 1856, par les prélats catholiques du Canada, au siége d'Hamilton, qui venait d'être détaché, comme celui de London, du diocèse de Toronto, devenu trop considérable pour être administré par un seul évêque. Mgr Farrell fut préconisé par le Saint-Père, le 26 février 1856, et sacré dans la cathédrale de Kingston le 11 mai suivant. Il partit aussitôt pour son nouveau diocèse, où tout était à créer. Grâce à son zèle et à son activité, le diocèse d'Hamilton devient bientôt florissant. Aujourd'hui s'élève la cathédrale de Sainte-Marie, là où Mgr Farrell n'avait trouvé qu'une petite église. Plein de dévouement pour la Chaire de saint Pierre, l'évêque d'Hamilton est venu quatre fois à Rome pendant son épiscopat, en 1862, en 1855, en 1867 et en 1869, en 1867 pour assister aux cérémonies du centenaire des saints apôtres Pierre et Paul, en 1869 pour le concile du Vatican. « La mort d'un tel homme, dit un journal de Montréal en annonçant la douloureuse nouvelle, est une calamité publique, et lorsque le service funèbre sera chanté sur son cercueil, tous ceux qui l'ont connu sentiront qu'avec lui le Canada perd un de ses fils d'adoption les plus fidèles et les plus dévoués. »

Mgr *Nicolas* CASTELLS, des Frères Mineurs Capucins, évêque de Martianople *in partibus*, et délégué pour la Mésopotamie, l'Arménie mineure, le Kurdistan et la Perse, est mort à Mardin le 7 septembre 1873. Mgr Castelli était né à Barcelone, en Espagne, et avait été préconisé le 19 juin 1866.

Mgr *Zacharie* FANCIULLI, des Frères Mineurs Capucins, évêque de Maronée *in partibus*, et délégué extraordinaire du Saint-Siége en Mésopotamie, préfet des missions des Capucins en Syrie, est mort aussi à Mardin, le 4 novembre suivant. Mgr Fanciulli, né à Gotignano, en Italie, avait été préconisé le 21 novembre 1871.

Quoique retiré à Rome depuis de longues années, Mgr *Marie-Joseph-Jacques* BAILLÈS, ancien évêque de Luçon, mort le 17 novembre dernier, appartenait toujours à la France par son cœur et par les amitiés qu'il y avait conservées. Né à Toulouse, le 31 mai 1798, ordonné prêtre en 1822, il suivit à Verdun, en qualité de secrétaire, Mgr d'Arbou, et conserva ses fonctions sous Mgr de Villeneuve-Esclapon, qui le fit de plus son aumônier, promoteur du diocèse et chanoine titulaire. En 1830, Mgr d'Arbou, devenu évêque de Bayonne, le rappela auprès de lui, le nomma vicaire général et le mit à la tête de son séminaire. Lorsque Mgr d'Arbou résigna son nouveau siége, en 1837, l'abbé Baillès le suivit à Toulouse, où il allait se fixer. Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, ayant reconnu en lui d'éminentes qualités, le fit agréer, en 1841, pour vicaire général capitulaire, et l'abbé Baillès exerça ses fonctions avec tant de zèle et de succès, qu'il fut désigné à l'attention du gouvernement pour un siége épiscopal. Il fut en effet appelé au siége de Luçon, en remplacement de Mgr Soyer, décédé. Préconisé le 24 novembre 1845, il fut sacré à Paris le 4 janvier 1846. Pendant les dix années de son épiscopat, il fonda à Luçon le collége Richelieu, que dirigent aujourd'hui les Eudistes, publia un grand nombre de lettres pastorales et écrivit des études importantes sur l'*Index*.

La fondation du collége Richelieu commença ses difficultés avec le gouvernement impérial. Le comte de Chambord, sollicité par le prélat, avait largement contribué aux frais d'établissement ; cela excita les défiances du gouvernement, qui avait saisi la correspondance échangée entre le prince et le prélat. « Dès lors, dit le *Journal de Florence* dans une notice consacrée à Mgr Baillès, le prélat fut considéré comme un rebelle, et l'on ne négligea aucun moyen pour lui susciter des difficultés

dans l'administration de son diocèse. Cependant l'attachement réciproque du pasteur et du troupeau faisait échouer toutes les ruses du gouvernement impérial, qui ne rougit pas en cette rencontre de recourir à la violence. Ce ne fut pas la violence matérielle, sans doute, mais une violence morale d'autant plus douloureuse pour l'illustre prélat, qu'elle l'atteignait dans ses affections les plus chères. La persécution, d'abord déchaînée contre lui, fut dirigée contre le Souverain-Pontife avec cette hypocrisie raffinée dans laquelle le gouvernement impérial était passé maître. Tout fus mis en œuvre par la légation française près le Saint-Siége, pour lui représenter Mgr Baillès comme un sujet de trouble dans son diocèse, et pour obtenir l'éloignement de ce prélat de l'évêché de Luçon. Mais tout fut inutile. Le Saint-Siége ne voulut point sacrifier un évêque irréprochable à un souverain trop susceptible. Seul le dévouement de l'évêque envers le Pontife suprême fut plus puissant que toutes les intrigues, car dès que Mgr Baillès eut connu les difficultés que le gouvernement impérial voulait créer à son sujet au Saint-Père, il résolut de se sacrifier au bien de la paix, alors si nécessaire à l'Eglise, et, de son propre mouvement, sans avoir reçu d'ordre ni du Vatican, ni des Tuileries, sans demander au persécuteur aucune compensation pour la perte de ses bénéfices ecclésiastiques, il s'arracha à son troupeau, et vint partager à Rome le sort du Père commun des fidèles. »

Depuis cette époque, 21 février 1856, Mgr Baillès vécut à Rome, s'occupant de travaux ecclésiastiques et d'art chrétien, et se livrant aux œuvres de la plus généreuse charité. Il était assistant au trône pontifical, consulteur des congrégations romaines de l'*Index* et des *Rites*. Le Souverain-Pontife lui témoignait une bienveillance et une estime spéciales. Le cardinal Patrizi a fait son plus bel éloge en apprenant sa mort : « Nous « venons de perdre, dit-il, un évêque qui par ses vertus et par « sa science était notre modèle et notre consolation. »

Nous devons encore mentionner la mort de M. DE LÉPINOIS, à qui l'on doit de nombreux écrits sur l'histoire, sur l'art et sur l'archéologie. Il avait fondé à Rouen, il y a cinq ans, et dirigeait la Société de l'Histoire de Normandie ; il était l'un des

membres les plus appréciés de l'Académie de Rouen, et il a laissé des ouvrages : *le Cartulaire de Chartres*, *l'Histoire de Chartres*, *les Comtes de Clermont*, qui resteront parmi les meilleures œuvres de l'érudition contemporaine. Ce qui vaut mieux que tout cela encore, c'est, comme nous l'apprend la *Semaine religieuse* de Rouen, que « M. de Lépinois était un vrai chrétien, un homme qui joignait à la foi vive la pratique constante et édifiante de la foi ; les intérêts catholiques le préoccupaient vivement, et les douleurs de l'Eglise et de la patrie trouvaient dans son cœur un retentissement douloureux. »

Mentionnons enfin la mort d'un homme qui a vécu dans une obscurité relative, quoiqu'il porte un nom bien connu. M. *Pierre* GUIZOT, cousin de l'ancien ministre et du célèbre historien, vient de mourir à Nîmes, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, après avoir abjuré le protestantisme. Il est permis de croire que les écrits mêmes de M. Guizot ont pu contribuer à porter la lumière dans l'intelligence de ce parent de l'illustre homme d'Etat; nous aimons à voir dans l'abjuration de M. Pierre Guizot l'heureux présage d'une autre conversion qui réjouirait les cœurs catholiques, et qui ne pourrait étonner les témoins de tant de pas considérables faits vers la vérité par l'ancien ministre du roi Louis-Philippe, et de si beaux hommages rendus au catholicisme et à l'Eglise catholique.

Nous avons parlé de M. Demetz, le digne fondateur de la colonie agricole de Mettray, et nous avons indiqué que cet homme estimable n'était pas seulement un philanthrope banal, selon le titre que lui donne le Dictionnaire-Vapereau, mais aussi un excellent chrétien. Mgr l'archevêque de Tours, qui a voulu lui-même présider la cérémonie de ses funérailles, a tenu à faire connaître la foi profonde et la vie chrétienne de ce *philanthrope*; c'était montrer en même temps que l'amour des hommes, lorsqu'il agit comme le faisait M. Demetz, prend sa source et son aliment dans l'amour de Dieu, dans l'amour de Jésus-Christ.

« Quel a donc, a demandé Mgr de Tours dans son allocution, quel a donc été le mobile de cette admirable existence? La

philanthropie? Non, Messieurs, la philanthropie n'enfante pas des œuvres semblables, ou si elle les entreprend elle ne les poursuit pas jusqu'à la fin. On donne peut-être son or par amour des hommes: on ne se donne soi-même que pour l'amour de Dieu. D'ailleurs les bonnes œuvres rapprochent de Dieu, et Dieu s'incline vers ceux qui les pratiquent : ils doivent tôt ou tard se rencontrer. La colonie de Mettray en a fourni plus d'un exemple. M. Demetz a toujours été un homme simple et ferme dans sa foi, mais sa foi est devenue de jour en jour plus pratique. Je vous ai dit, Messieurs, qu'il avait fondé son œuvre sur la base de la religion. Aussi, quand ses enfants adoptifs avaient mérité en grand nombre le bonheur d'être admis à la sainte communion, ils le voyaient toujours à leur tête à la table eucharistique. Ce n'était pas assez, je puis, je dois le dire ici à son éloge et pour votre sanctification : Messieurs, votre noble ami, *M. Demetz communiait tous les huit jours.* C'est à ce foyer toujours ardent du Cœur divin qui a tant aimé les hommes, que M. Demetz entretenait dans son âme la flamme de charité qui ne s'est éteinte sur la terre que pour briller éternellement dans le ciel. »

LE VÉNÉRABLE DE LA SALLE.

La cause du vénérable fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes intéresse tant la France en particulier, et, en général, tout le monde chrétien, pour qui l'éducation de l'enfance est l'une des plus importantes questions, qu'on nous saura gré, croyons-nous, de publier le texte latin du décret dont nous avons donné la traduction dans notre numéro du 15 novembre (page 367 de ce volume).

DECRETUM

Rothomagen. Beatificationis et canonizationis venerabilis servi Dei Joannis Baptistæ de la Salle, institutoris scholarum christianarum.

Venerabilis Dei Servus Joannes Baptista De-La-Salle Rhemis ex nobilibus piisque parentibus in lucem prodiit. Innocens manibus et mundo corde adolescentiam transegit, et studiorum

curricula emensus est. Inter Canonicos Metropolitanæ Ecclesiæ Rhemensis cooptatus, et Sacerdotio auctus, exemplum fuit fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate. Verum divinæ Sapientiæ verba secum recogitans : *Venite, filii, audite me, timorem Domini docebo vos*, simulque illud Christi monitum : *Sinite parvulos venire ad me, talium est enim regnum cælorum,* adolescentes inopes et pervagantes colligere cœpit, eosque pietatis officia, et litterarum rudimenta sedulo edocebat. Attamen ut tam arduum opus ad illud perduceret incrementum quo uberes fructus suppeditaret, ad se accivit pios laicos viros, quos, salutaribus traditis præscriptionibus, suos effecit cooperatores in novo instituendo Scholarum Christianarum Sodalitio.

Et quoniam tunc gliscebat per Gallias Janseniana lues ut Catholicam dissolveret unitatem, Dei Servus arctiori se nexu Cathedræ Petri devincire sategit; misitque Romam quemdam e suis fratribus, qui a Summo Pontifice Clemente XI. sa. me. strenuo hæreticæ hujus pravitatis eversore, Sodalitii confirmationem impetraret, et sub ejus oculis in Urbe Scholam ad puerorum bonum aperiret. At vaferrimi Jansenianæ hæresis sectatores damnum præsentientes, quod eis eventurum erat in plebe ex hac sana ac pia adolescentium institutione, ita eum probriis, calumniis et vexationibus usque ad extremam vitæ horam insectati sunt, ut ipse inter eorum sævitias Sacramentis Ecclesiæ refectus, et Christi passionibus patientissime communicans efflaverit animam septimo nonas Aprilis Feria VI in Parasceve anni MDCCXIX.

Post obitum adeo diffusa est ejus sanctitatis fama, ut vel ipsi inimici, qui eum viventem divexaverant, virum justum et sanctum conclamaverunt. Ob Gallicas perturbationes Processus Auctoritate Ordinaria tardius instrui cœperunt Rhemis, Parisiis, et Rothomagi : quibus ad Urbem perlatis, riteque perpensis, Gregorius XVI. sa. me. Commisionem Introductionis Causæ sua manu signavit octavo Nonas Maias anni MDCCCXXXIX. Inde litteræ remissoriales ad Archiepiscopos Parisiensem, Rhemensem, et Rothomagensem directæ sunt ut auctoritate Apostolica iterum inquirerent de Venerabilis Joannis Baptistæ fama Sanctitatis, virtutibus et miraculis. Inquisitione ad exitum

perducta et Processibus huc delatis de eorum validitate Sacrorum Rituum Congregatio sententiam dixit pridie Idus Septembris anni MDCCCXLV. Postea de Virtutibus heroicis Venerabilis Servi Dei judicium agitatum est in eadem Sacrorum Rituum Congregatione.

Et primo in Antepræparatorio Conventu penes Reverendissimum Cardinalem Joannem Baptistam Pitra Causæ Relatorem decimo septimo Kalendas Julii anni MDCCCLXIX. coacto. Secundo in Præparatorio cœtu ad Palatium Vaticanum collecto pridie Nonas Junii anni MDCCCLXXII. Tertio demum in Comitiis Generalibus coram SS. Domino Nostro Pio IX, Pontifice Maximo, ad easdem Vaticanas ædes habitis sexto Idus Julii anni MDCCCLXXIII. In quibus cum Reverendissimus Cardinalis Causæ Relator discutiendum proposuisset Dubium « *An constet de Virtutibus Theologalibus Fide, Spe, Charitate in Deum et in Proximum, necnon de Cardinalibus Prudentia, Justitia, Fortitudine, Temperantia, earumque adnexis in gradu heroico, in casu, et ad effectum de quo agitur?* » omnes tum Reverendissimi Patres Cardinales Sacris tuendis Ritibus præpositi, tum Patres Consultores ex ordine protulere sententiam. Sed Sanctissimus Dominus Noster distulit suam aperire mentem, et interim admonuit suffragatores ut secum funderent preces ad impetrandum a Divina Sapientia lumen et consilium.

Tandem, Deo favente, hanc selegit diem Sanctorum Omnium meritis celebrandis sacram in qua supremum pronunciaret judicium. Quamobrem Beatissimus Pater Eucharistico prius oblato Sacrificio in privato Pontificalium Ædium Sacello, hanc nobilem ingressus Aulam, ad se accersivit Reverendissimum Cardinalem Constantium Patrizi Episcopum Ostiensem et Veliternensem, Sacri Collegii Decanum, et Sacrorum Rituum Congregationi Præfectum ; simulque Reverendissimum Cardinalem Joannem Baptistam Pitra Causæ Relatorem; una cum R. P. Laurentio Salvati Sanctæ fidei Promotoris Coadjutore, et me infrascripto, Secretario; iisque adstantibus solemniter edixit : « *Ita constare de virtutibus Theologalibus Fide, Spe, Charitate in Deum et Proximum, necnon de Cardinalibus Prudentia, Justitia, Fortitudine, Temperantia earumque adnexis Venerabilis Servi Dei Joannis Baptistæ De la Salle in gradu*

heroico, ut procedi possit ad discussionem quatuor Miraculorum. »

Hujusmodi Decretum publici juris fieri, et in Sacrorum Rituum Congregationis acta referri mandavit Kal. Novembris anni MDCCCLXXIII.

Constantinus Episcopus Ostien. et Veliternen. Card. Patrizi S. R. C. præfectus,

Loco ✝ Signi

Dominicus Bartolini S. R. C. Secretarius.

LA LITURGIE ROMAINE

DANS LE DIOCÈSE DE PARIS

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que Mgr l'archevêque de Paris venait d'indiquer dans un mandement, qui est daté du 1er novembre 1873, fête de la Toussaint, que la liturgie romaine sera obligatoire dans son diocèse, « pour les offices publics comme pour la récitation privée du bréviaire, à partir du premier dimanche de carême de l'année 1874. » Voici ce mandement, adressé au clergé du diocèse, et que nous reproduisons presque en entier :

Nos très-chers Coopérateurs,

Un peu avant le milieu du dernier siècle, on entreprit à Paris de réformer la liturgie en vigueur alors dans le diocèse. C'était une époque où déjà s'annonçait un mouvement d'opinion qui conduisait à des innovations de tout genre. On suivit ce courant, sans trop se rendre compte des conséquences, et ainsi furent introduits dans les prières publiques des changements qui semblaient répondre aux exigences d'un goût plus délicat. Cet exemple, comme tout ce qui vient de la capitale, prévalut en France et fut imité dans un grand nombre de diocèses. Mais voici que l'impulsion partie du centre a subi un retour en sens contraire, et que cette réaction, de proche en proche, s'est généralisée autour de nous. Les provinces sont revenues à leurs anciens usages, en nous laissant dans une situation que ni le temps ni l'Eglise n'ont suffisamment sanctionnée.

On ne pouvait rester plus longtemps, à Paris, dans un isolement qui aurait formé une dissonance plus que choquante avec l'unanimité des autres Eglises. Il fallait obéir à une force qui a sa raison

d'être dans des principes si respectables qu'on ne pouvait leur résister légitimement.

Aussi, bién des années avant notre arrivée parmi vous, l'adoption de la liturgie romaine avait-elle été décidée en principe par l'Archevêque de Paris, Mgr Sibour, et consentie par le vénérable Chapitre de la métropole.

La mise en pratique de cette résolution ne saurait plus être ajournée; de plus longs délais feraient croire que nous l'avons abandonnée. Néanmoins nous n'avons rien voulu précipiter, et de nouveau nous avons consulté les chanoines de notre cathédrale sur l'opportunité ou plutôt sur l'urgence de cette mesure. Tous les membres de ce corps vénérable en ont reconnu la nécessité présente et l'ont acceptée avec le plus louable empressement.

Les pensées de leur sagesse et de leur piété se sont trouvées parfaitement d'accord avec nos propres pensées. Sans doute, il leur en coûte de rompre ainsi avec les habitudes de toute la vie; mais le sacrifice est fait de grand cœur, parce qu'il est commandé par des motifs d'un ordre supérieur. On ne pouvait, pour le décliner, se prévaloir des considérations tirées d'une tradition trop récente pour que la prescription l'ait couverte de son autorité. Le Saint-Siége a posé à ce sujet des règles qu'il est impossible de méconnaître. En vain voudrait-on justifier l'innovation qui eut lieu dans le dix-huitième siècle, parce qu'elle a paru à certains esprits une réforme littéraire assez habilement conçue et qui ne touchait à rien d'essentiel dans les choses de la foi. Oui, la foi était sauvegardée, nous en convenons; mais la prière publique se recommande par un autre mérite que celui des formes littéraires. Tout ce qui se rapporte au culte religieux doit être soumis à des règles communes et ne peut être abandonné aux volontés particulières, même les mieux intentionnées.

Avouons, N. T.-C. C., que l'autorité, qui doit tout régler dans le culte divin, ne s'offrait pas avec un caractère incontesté dans les changements opérés par la liturgie parisienne. Nous ne voudrions pas renouveler ici des controverses éteintes, mais il est certain que l'Eglise romaine, *mère et maîtresse de toutes les Eglises*, ainsi que l'appelle Bossuet d'après toute l'antiquité, ne reconnaissait pas le droit qu'on s'était attribué de modifier les prières canoniques, et jugeait cette entreprise comme un empiétement sur les pouvoirs du Saint-Siége. Si la sagesse romaine, qui a été admirée de tous les âges, s'est abstenue d'une réprobation formelle, cette modération ne peut plus être aujourd'hui invoquée comme une sorte de consentement tacite. Rome a parlé, sinon par une décision solennelle qui

brise toute résistance, du moins d'une façon assez claire et assez pressante pour ne permettre aucune hésitation à l'humble obéissance.

Mais qu'est-il besoin de sa part d'un langage impératif et sévère? Notre dévouement et notre amour pour le Vicaire de Jésus-Christ, l'attachement inviolable que tout bon catholique professe pour l'Eglise, sont plus que suffisants, dans l'ordre des choses saintes, pour qu'un simple désir émané de la Chaire apostolique soit rempli avec une pieuse fidélité. Nos cœurs sont trop pleins d'une filiale affection pour laisser place à une velléité contraire au vœu bien connu de notre Père commun. Nous sommes de son Eglise, nous sommes de sa famille spirituelle, et tout ce qui nous unit plus étroitement à lui nous est doux et facile.

En quel temps fut-il plus nécessaire de resserrer les liens qui nous attachent à ce Père bien-aimé? Quand autour de vous, illustre et saint Pontife, toutes les forces humaines font défaut; quand tant de fils ingrats s'élèvent contre votre personne auguste, insultant à vos douleurs et se plaisant à voir découronner votre vieillesse d'un pouvoir indispensable à la liberté de votre ministère; quand des trames dignes d'être inspirées par l'enfer sont ourdies à la face du monde pour anéantir, si c'était possible, jusqu'au suprême pontificat dont le divin Maître a investi le premier des apôtres et ses successeurs, ah! c'est alors que nous sentons plus vivement la nécessité de nous rapprocher de vous dans la prière, afin de prier avec vous et comme vous, qui priez pour nous et nous représentez ainsi sur la terre *le Pontife toujours vivant qui intercède en notre faveur.*

La liturgie romaine qui, en nous faisant prier avec le Vicaire de Jésus-Christ, nous associe plus expressément à la médiation du Pontife éternel, nous met aussi plus parfaitement en communauté de prières avec tous les fidèles qui sont sur la terre. A part quelques exceptions, consacrées par les siècles et approuvées par l'autorité suprême, toutes les églises de la catholicité pratiquent leur culte avec les mêmes cérémonies et les mêmes paroles. D'un bout de l'univers à l'autre, le catholique n'est étranger nulle part dès qu'il entre dans le lieu saint : il revoit avec bonheur dans chaque église ce qu'il a vu dans l'église du lieu de sa naissance; son oreille entend les mêmes accents, sa voix se mêle aux voix qui chantent dans la même langue les louanges de Dieu, et son âme se dilate dans la joie au milieu d'une assemblée de frères. Ainsi éclate jusque dans les rites sacrés la magnifique unité de l'Eglise, et le fidèle, le profane lui-même, qui assistent à nos fêtes religieuses, *sont frappés*

d'admiration en voyant l'ordre et la beauté du camp d'Israël : Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, tentoria tua, Israel !

Vous voyez, N. T.-C. C., qu'en vous ramenant à ces usages uniformes qui ont la consécration du temps et de l'autorité, nous vous les présentons avec ces grands caractères d'antiquité, d'unité, d'universalité, qui distinguent l'Eglise de Dieu. La sainteté, signe également essentiel de la vraie Eglise, ne se remarque pas moins dans tout ce qui compose la liturgie romaine. Aussi les auteurs de celle de Paris conservèrent-ils les prières les plus usitées de l'office divin; la piété aurait été trop vivement blessée par ces suppressions. Ils s'attachèrent surtout à rajeunir ce qui leur paraissait trop suranné, et qui n'était en réalité que la vraie et naïve expression de l'âme. Dans nos entretiens avec Dieu et dans la prière publique, nous aimerons à exprimer notre adoration ou nos supplications, notre repentir ou nos actions de grâces, avec les mêmes paroles qui passèrent sur les lèvres de tant de générations chrétiennes et que répétèrent pendant si longtemps les voûtes de nos vieilles églises.

Un grand nombre de membres de notre clergé ont depuis plusieurs années contracté l'habitude de réciter le Bréviaire romain, les autres sont préparés à ce changement. Tous savent qu'ils y trouveront l'aliment cher à leur piété. Ainsi finiront dans la pratique des divergences qui ne pouvaient se prolonger et auxquelles il était impossible de mettre un terme autrement que par le retour à la loi commune.

Les fidèles s'accoutumeront à des usages peu différents de ce qu'ils ont toujours vu dans nos églises ; souvent même ils ne remarqueront pas les modifications amenées par la substitution du rite romain ; ils suivront nos offices avec la même assiduité; ils s'y intéresseront d'autant plus vivement, qu'ils auront entre les mains leurs livres de prières, c'est-à-dire *le Paroissien romain à l'usage de l'Eglise de Paris* qui contiendra *le Propre des Saints* du diocèse. Ces offices particuliers ont été approuvés par le Souverain Pontife, qui a daigné accorder les faveurs les plus étendues pour satisfaire à la piété de nos diocésains.

MM. les Curés auront la bonté de leur expliquer, s'ils le jugeaient nécessaire, comment, loin de les engager dans une nouveauté, nous les replaçons seulement dans la voie où étaient leurs aïeux avant 1735. Les fidèles furent soumis alors à un changement bien autrement grave que celui que nous annonçons en ce moment. Depuis ce temps de tristes événements et une déplorable décadence de la foi dans les âmes ont marqué les années qui se sont écoulées; il nous semble qu'au milieu du mouvement religieux qui se mani-

feste de toutes parts, on doit reprendre avec confiance les observances ecclésiastiques d'une époque qui fut plus chrétienne que la nôtre.

LA CONDITION DU SALUT (1)

C'était au lendemain de la Transfiguration de Jésus-Christ au Thabor. Comme le Sauveur descendait de la montagne, un homme accourt à lui, et il se jette à genoux en lui disant : « Maître, ayez pitié de mon fils, qui est lunatique et qui souffre « d'un mal terrible ; car il tombe tantôt dans le feu, tantôt dans « l'eau. Et je l'ai présenté à vos disciples, et il n'ont pu le guérir. »

N'est-ce pas là la description exacte de la maladie de notre pays, depuis qu'il est possédé de l'esprit révolutionnaire? Manifestement la société actuelle est atteinte du mal caduc. A tout propos elle est jetée à terre; rien de plus commun que de voir ses institutions à vau l'eau ; parfois même elle devient la proie des flammes. Et ces chutes ont pris un caractère de périodicité qui semble devenu la loi de l'histoire contemporaine.

Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit ; combien y a-t-il de temps que cela lui arrive? » demanda Jésus. Réponse : « Depuis son enfance : » *At ille ait : ab infantia.* Et vraiment il en est ainsi. Le monde moderne met un certain amour-propre à proclamer la date de sa naissance ; volontiers il se dit l'enfant de 89. Or, depuis cette époque fastique, notre patrie a été constamment sous l'empire de cette singulière affection morbide que les Latins, par une synonymie curieuse dont les lexiques offrent l'explication, appellent d'un nom qui peut également signifier le mal des assemblées ou des comices : *Morbo comitiali laborans.*

A partir de ce temps, la chose publique n'a pas discontinué de subir l'influence des lunaisons. *Et ecce spiritus apprehendit eum, et subito clamat, et elidit, et dissipat cum spuma, et vix discedit dilanians eum.* Tout à coup, et à tout propos, l'esprit de vertige s'empare de son corps ; ce sont des cris, des

(1) Extrait de l'homélie prononcée le 26 novembre par Mgr l'évêque de Poitiers, à la messe du vingt-quatrième anniversaire de sa consécration épiscopale.

renversements à terre, des contorsions et des convulsions avec écume à la bouche et grincement de dents. Trop heureux quand le pays en est quitte pour des déchirements et des blessures; et si la mort ne suit pas ces accès de rage, il y a toujours perturbation profonde des intérêts, dessèchement des sources de la vie sociale et de la fortune publique : *et spumat, et stridet dentibus et arescit...*

Avant tout, le miracle de la délivrance exige des conditions chez ceux qui la réclament, et la plus élémentaire comme la plus indispensable des conditions, c'est la foi. Génération incrédule et infidèle, tu demandes à la religion de guérir le malade, de le délivrer du mauvais esprit, et tu ne crois pas, et tu ne veux pas affirmer ta foi en cette religion du Christ à laquelle tu recours! Et après cela, par une rare dépravation d'esprit, *generatio perversa, seu distorta*, disent les commentaires, tu rejettes sur d'autres que sur toi-même le crime et les conséquences de ton incrédulité et de ton indocilité !...

Regardons de près, hélas ! à ce qu'on appelle le mouvement chrétien de l'heure peésente. Après avoir essayé de tout le reste sans succès, si les politiques, si les hommes d'Etat se déterminent à essayer de Jésus-Christ, c'est à la condition expresse de ne point articuler la foi de la nation, la croyance du pays à sa divinité et à sa puissance naturelle. On veut la guérison sociale sans la profession de foi sociale. Or, à ce prix, Jésus-Christ, tout puissant qu'il est, ne peut pas opérer notre délivrance; tout miséricordieux qu'il est, il ne peut pas exercer sa miséricorde.

Grand Dieu ! quels enseignements contenus dans ce dialogue : « Maître, je vous ai amené mon fils; si vous y pouvez quelque « chose, ayez pitié de nous, et venez à notre aide. » et Jésus lui dit : *Jesus autem ait illi* : « Si tu peux croire, toutes choses sont « possibles pour le croyant » : *Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.* — Voici que nous touchons au dénouement. — « Aussitôt le père de l'enfant pousse un cri, et fondant en « larmes, il disait : Je crois, Seigneur, mais venez en aide à « mon incrédulité » suppléez à ce qui manque à ma foi : *Et continuo exclamans pater pueri, cum lacrymis dicebat ; Credo ; adjuva incredulitatem meam.*

Est-ce bien à toi, peuple de France, qu'il faut demander si tu peux croire et si tu peux déclarer authentiquement ta croyance? Toi dont le baptême est contemporain de ta naissance, toi le premier-né de l'orthodoxie, toi dont le nom est devenu, et malgré tout, est resté dans le monde entier synonyme du nom chrétien : *Si potes credere?* Et quel obstacle aurait donc pu survenir à cette profession ouverte de ta foi? Est-ce que, l'ancienne et regrettable unité des croyances ayant été rompue, et les dissidences religieuses étant en possession de garanties déjà plus que séculaires, le caractère de ta foi publique serait exclusif des libertés reconnues, des avantages attribués à des frères séparés? Tu sais bien que rien de semblable ne t'est demandé, et qu'il sera toujours dans ton tempérament national de n'être pas seulement juste, mais généreux envers les minorités.

Oui, sans blesser personne, sans aller à l'encontre des maximes entrées dans ton droit public, tu peux croire et proclamer ta croyance. Et le pouvant, tu le dois. Et le faisant, il n'y a plus rien d'impossible pour toi. La France redevenue croyante, et reprenant dans le monde sa glorieuse mission, ce serait le signal d'une nouvelle série de gloires et de merveilles qui étonneraient la terre : *Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.*

Tous, tant que nous sommes donc, disons avec le prophète : « Malheur à moi, parce que, habitant au milieu d'un peuple « aux lèvres souillées, j'ai souvent omis de rendre témoignage « aux pures doctrines de la vérité : et, parlant la langue de « ceux au milieu desquels je vivais, j'ai contracté moi-même la « souillure des lèvres ! » *Væ mihi, quia tacui, quia vir pollutus labiis ego sum, et in medio populi polluta labia habentis habito!* Tous tant que nous sommes, disons aujourdhui au Seigneur, avec les Apôtres : « Seigneur, augmentez en nous la foi ; » étendez-la à tout ce qui est de son empire ; car vous êtes le Dieu des peuples au même titre que le Dieu des âmes : *Et dixerunt Apostoli Domino : Adauge nobis fidem...*

Mgr Pie.

LES FRANCS-MAÇONS DU BRÉSIL.

Nous avons déjà dit un mot des difficultés qui se sont élevées au Brésil entre les évêques et le gouvernement à l'occasion des francs-maçons. Au moment où un envoyé du Brésil vient dit-on, d'arriver à Rome pour arranger ces difficultés, nous devons entrer dans quelques détails de plus sur cette affaire et citer les documents qui permettront à nos lecteurs de s'en faire une juste idée.

La franc-maçonnerie est puissante au Brésil, où elle se confond, comme partout à peu près, avec le libéralisme. Elle remplit le parlement brésilien, occupe les principales fonctions de l'empire et siége même dans les conseils du gouvernement avec le vicomte de Rio Branco, premier ministre de dom Pédro, et l'un des chefs de la secte. Dans ces dernières années, les francmaçons se sont surtout attaqués aux Sœurs de Charité, aux Lazaristes et à tous les ecclésiastiques zélés qui cherchent à relever le clergé brésilien et à rétablir la discipline dans cette Eglise autrefois si florissante. L'épiscopat brésilien, qui travaille à cette régénération, est devenue le point de mire de la secte, et tout particulièrement l'évêque d'Olinda ou Pernambuco, Mgr Gonçalves de Oliveira, coupable d'avoir eu l'audace de rappeler, dans une énergique Lettre pastorale, les condamnations qui frappent la franc-maçonnerie.

Le courage du Prélat a été récompensé, d'un côté par les témoignages de soumission d'un grand nombre de prêtres qui s'étaient accoutumés à ne voir dans la maçonnerie qu'une association innocente et qui croyaient ne pas devoir refuser les sacrements à ceux qui en faisaient partie ; de l'autre, par la fureur de ceux dont il dévoilait la situation irrégulière, et surtout par la persécution des chefs de la secte, qui en connaissent mieux les secrets et le but.

Dom Pedro II, sur l'avis de ses ministres, dirigés par le vicomte de Rio Branco, jugea que la conduite de l'évêque devait être déférée comme d'abus au conseil d'Etat, et les conseillers déclarèrent en effet que la sentence prononcée par Mgr de Oliveira était *illégale*, parce qu'elle n'avait pas reçu le *Placet* impérial « exigé par la constitution de l'Empire et *par divers conciles œcuméniques.* »

C'est ainsi que les maçons du Brésil prétendent faire partie de l'Eglise, recevoir ses sacrements, et même, ce qui est plus fort, avoir pour eux les décisions des Conciles œcuméniques! La prétention n'indique pas moins d'ignorance que d'audace. Qui ne sait qu'aucun concile œcuménique n'a jamais approuvé le *Placet* royal ou l'*Exequatur*, et que, au contraire, l'Eglise a toujours déclaré cette exigence *injuste, inconvenante, absurde, téméraire, scandaleuse, intolérable, digne du châtiment éternel?* Qui ne sait que, dans tous les concordats conclus par le Saint-Siége, les Papes ont toujours refusé d'accorder le *Placet* à l'autorité civile ? Pie VII, à qui les circonstances imposaient tant de douloureuses concessions, s'est toujours montré inflexible sur ce point; et Napoléon n'ayant pu rien obtenir, se vit forcé d'introduire le *Placet* dans ces Articles organiques contre lesquels le Saint-Siége n'a cessé de protester et qui sont une violation manifeste du Concordat. Il paraît que les conseillers d'Etat du Brésil ignorent tout cela, et ne se doutent pas même qu'il y a là un principe sur lequel l'Eglise ne peut transiger, savoir le principe de sa liberté et de son indépendance.

S'ils s'en doutent, comment qualifier leur hypocrisie ?

Vraiment la prétention des maçons du Brésil de ne pouvoir être déclarés excommuniés par un évêque sans le *Placet* impérial, est aussi ridicule que le serait celle d'un voleur ou d'un assassin qui voudrait soumettre à son *Placet* le juge qui le condamne.

Nous avons sous les yeux une très-belle instruction pastorale de Mgr d'Olinda sur la franc-maçonnerie, et nous nous promettons d'en publier la traduction dans les *Annales catholiques;* nous devons nous contenter aujourd'hui de mettre sous leurs yeux le Bref adressé par Pie IX au jeune et courageux évêque (1). Ce document nous a été apporté par l'excellent journal de Rio de Janeiro, l'*Apostolo* du 21 septembre, qui ne nous en donne que la traduction portugaise, sur laquelle nous sommes obligé de faire la traduction française.

J. Chantrel.

(1) Mgr Vital-Marie Gonçalves de Oliveira est né en 1844.

PIE IX, PAPE.

A notre vénérable Frère Vital-Marie, évêque d'Olinda.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

Notre douleur a été grande en apprenant, vénérable Frère, par l'exposition que vous nous avez faite au sujet de la peste du maçonnisme, qu'elle est si répandue dans votre pays, qu'elle en est arrivée à envahir même les confréries, au point que quelques-unes d'elles en sont entièrement infectées. Toutefois nous ne pouvons nous empêcher d'applaudir à la confiance avec laquelle vous avez versé dans notre cœur la peine que vous ressentez, et en même temps de louer le zèle avec lequel vous vous êtes efforcé et vous vous efforcez d'arrêter un si grand mal.

Cette peste est ancienne, et elle a été diligemment combattue par l'Eglise et signalée, mais en vain, aux peuples et aux gouvernements qu'elle mettait en péril. Dès l'année 1738, Clément XII, dans sa Lettre encyclique *In eminenti*, publiée le 28 avril de cette année, se plaignait en ces termes : « Nous avons appris « qu'il se répand au loin, chaque jour avec de nouveaux pro« grès, certaines sociétés nommées vulgairement de *Francs-« Maçons*, dans lesqnelles des hommes de toute religion et de « toute secte, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, « se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable ; » et il jugeait que la plus grande vigilance était nécessaire « pour « que ce genre d'hommes, tels que des voleurs, ne pénétras« sent point dans la maison, et tels que des renards, ne vins« sent pas détruire la vigne ; » il proscrivait ces conventicules sous quelque nom qu'ils prissent, et ordonnait à tous et à chacun des fidèles de « s'abstenir tout à fait de ces sociétés sous « peine d'excommunication à encourir par tous par le fait « même, *ipso facto*, et sans autre déclaration, » excommunication dont le Pontife romain pourrait seul absoudre, si ce n'est à l'article de la mort. Benoît XIV, son successeur, inséra et développa cette Constitution dans sa Lettre encyclique *Providas* du 18 mai 1751 (1), par laquelle il confirma les décrets et peines portés par son prédécesseur.

(1) Il y a sans doute une faute d'impression dans le texte portugais que nous avons sous les yeux, *maio* au lieu de *março*, car l'Encyclique de Benoît XIV est du 18 mars 1751.

Cependant cette société criminelle s'accrut toujours secrètement, se divisant en différentes sectes qui se distinguaient par des noms divers, mais qui restaient unies en communion de sentiments et de méchancetés, jusqu'à ce que, s'étant propagée au loin et ayant acquis de grandes forces, elle sortit des antres où elle se tenait cachée et montra à tous les hommes sensés avec combien de raison elle avait été condamnée par les sentinelles d'Israël. Elle rendit donc manifeste aux yeux de tous par ses catéchismes, par ses constitutions, par les actes de ses loges publiés au moyen de la presse, et plus clairement encore par ses machinations publiques et par les faits, que son dessein est d'abolir la religion catholique, et, pour cela, d'attaquer la Chaire romaine, centre de l'unité, de renverser toute autorité humaine légitime, de constituer l'homme dans une complète autonomie, sans aucune loi, débarrassé même des liens du sang, et ne dépendant plus que de ses appétits.

Cet esprit satanique de la secte se montra surtout à la fin du siècle passé dans les violentes révolutions de la France, qui ébranlèrent le monde entier, et prouvèrent qu'il fallait s'attendre à une dissolution totale de la société humaine, si l'on n'abattait les forces de cette secte très-criminelle. C'est pourquoi Pie VII, de sainte mémoire, dans sa Lettre encyclique *Ecclesiam*, publiée le 13 septembre 1821, ne se contenta pas de mettre une fois de plus sous les yeux de tous le caractère, la malice, le danger de pareilles sociétés; mais encore il réitéra plus fortement la condamnation et les peines spirituelles comminées par ses prédécesseurs contre les membres qui en font partie; et le tout a été depuis confirmé, tant par Léon XII, de vénérable mémoire, dans sa Lettre apostolique *Quo graviora*, du 13 mars 1826, que par nous même dans notre Lettre encyclique *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.

Par conséquent, après des commandements de l'Eglise tant de fois répétés et accompagnés de si graves sanctions, après la divulgation des actes de ces sociétés impies, qui ont si manifestement dévoilé leur véritable but, après les perturbations, les calamités, les innombrables boucheries qu'elles ont provoquées partout et dont elles n'ont pas honte de se vanter elles-mêmes insolemment, il est certain qu'aucune excuse ne peut

être invoquée par ceux qui inscrivent leur nom sur leurs registres.

Nous, toutefois, considérant que ces sectes criminelles ne dévoilent leurs mystères qu'à ceux qui, par leur impiété, leur paraissent propres à les accepter, exigeant pour cela de leurs adeptes un serment solennel par lequel ils jurent de ne jamais manifester, en aucun temps, en aucun cas, aux hommes qui n'appartiennent pas à la société, rien de ce qui a rapport à cette société, et de ne rien communiquer aux membres des grades inférieurs de ce qui est réservé aux grades supérieurs; considérant qu'en chaque circonstance ils se couvrent du voile de la bienfaisance et de l'aide mutuelle, et que les imprudents et les inexpérimentés se font facilement illusion avec ces apparences d'une feinte honnêteté: Nous consentons à ce qu'on use de miséricorde avec ces enfants prodigues dont vous déplorez la perte, Vénérable Fils, afin que, attirés par cette mansuétude, ils se retirent de leurs voies mauvaises et reviennent à l'Eglise leur mère, dont ils sont séparés.

Nous souvenant donc que nous sommes le Vicaire de Celui qui est venu appeler non les justes, mais les pécheurs, nous croyons devoir suivre les traces de notre prédécesseur Léon XII, et pour cela nous suspendons, pour l'espace d'une année entière, après que la présente Lettre aura été connue, la réserve des censures qu'ont encourues ceux qui se font inscrire dans ces sociétés, et nous concédons qu'ils puissent être absous de ces censures par tout confesseur approuvé par les Ordinaires des lieux où ils demeurent.

Et si ce remède de clémence ne peut ni éloigner les coupables de leur funeste propos, ni les retirer de leur crime si grave, c'est notre volonté que, ledit espace d'un an étant passé, la réserve des censures reprenne force immédiatement, censures qu'en vertu de notre autorité apostolique nous confirmons de nouveau, déclarant expressément que nul sans exception des adeptes de ces sociétés ne sera exempt des dites peines spirituelles, quelque soit le prétexte ou de bonne foi qu'on allègue, ou d'apparence intrinsèque de probité qu'offrirait lesdites sociétés; et, par conséquent, que tous sans exception encourent le même péril de damnation éternelle en adhérant à ces sociétés.

En outre nous vous donnons plein pouvoir de procéder selon la sévérité des lois canoniques contre ces confréries religieuses qui ont si honteusement vicié leur caractère par cette impiété, de les dissoudre totalement et d'en établir d'autres qui répondent à la nature de leur institution.

Plaise à Dieu que la considération de la perversité de ces sociétés, dans lesquelles n'ont pas horreur d'entrer tant d'hommes honorés du nom de chrétiens, que la pensée des anathèmes tant de fois fulminés contre elles par l'Eglise, et que la connaissance de la clémence du Saint-Siége pour les égarés, arrivant par le moyen de la présente Lettre à ceux qui ont été séduits, les ramène au chemin du salut, prévienne la ruine de beaucoup d'âmes, et prévienne la nécessité où nous serions d'employer la sévérité ! C'est ce que nous demandons à Dieu avec les plus vives prières, c'est ce que nous augurons de votre zèle pastoral, c'est ce que nous implorons pour tous ceux de nos fils qui ont été séduits.

Et comme nous étendons les mêmes vœux aux autres diocèses de cet Empire dans lequel se propage les mêmes maux, nous désirons que cette Lettre soit par vous communiquée à vos vénérables Frères, afin que chacun d'eux prenne comme dit à lui et à son peuple ce que nous écrivons.

En même temps que nous prions la divine Clémence de daigner favoriser nos désirs et nos pensées, comme présage du secours céleste et de tous les dons d'en haut, et comme gage de notre particulière bienveillance, nous vous accordons et vous envoyons, avec toute l'effusion de notre amour, à vous, Vénérable Frère, et à tout votre diocèse la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 mai 1873, et la vingt-septième année de notre pontificat.

Pie IX, *Pape*.

L'ÉGALITÉ SOCIALE.

(Suite et fin. — V. les numéros précédents.)

John Cox.

Tous ces scélérats (les *convicts* d'Australie) sont devenus d'honnêtes gens. Obligés d'abord de vivre, puis, pour cela, de

se supporter les uns les autres, ils se sont disciplinés d'eux-mêmes. Ils ont compris que, pour la sécurité de leur travail, il leur fallait de l'ordre, et ils ont fait de l'ordre ; ils ont compris que, pour le maintien de l'ordre, il leur fallait une autorité, et ils ont créé une autorité. Ils ont compris que, pouvant s'enrichir par le travail, les hommes laborieux devaient être protégés contre les paresseux. Bref, ils ont d'eux-mêmes, sans que le gouvernement anglais s'en mêlât, fait une constitution, un gouvernement, des lois, organisé une force armée et des tribunaux, en un mot, tout ce qui existe dans cette vieille Europe, tout ce qui existe naturellement dans les sociétés bien organisées.

Et cela pourquoi? Parce que tout cela est nécessaire pour protéger les faibles contre les forts, les travailleurs contre les paresseux, les économes contre les prodigues, les honnêtes gens contre les scélérats.

Voulez-vous savoir où en est aujourd'hui cette population de forçats, de voleurs, d'assassins et de faussaires?

Elle s'est si admirablement moralisée, a si bien élevé ses enfants, si bien travaillé, acquis tant de richesses, créé des villes, des routes, des canaux, des fabriques, des chemins de fer, des chantiers et des arsenaux, et donné le spectacle d'une telle activité morale, industrielle et agricole que, sur sa demande, le gouvernement anglais a cessé, depuis 1840, d'y envoyer les criminels, et qu'aujourd'hui la colonie, divisée en quatre provinces, se gouverne elle-même avec un parlement composé de deux chambres, a sa milice, ne coûte plus un sou à la mère-patrie et fournit amplement à toutes ses dépenses. La découverte des mines d'or, en 1851, a triplé la population. L'Australie fait un commerce immense avec l'Europe, et vous pouvez savoir, entre autres choses, qu'elle produit les plus belles laines du monde et qu'elle en inonde le vieux continent.

Eh bien! mes amis, qui est-ce qui a opéré de telles merveilles? Le travail! rien que le travail, et aussi l'amour de la propriété.

L'homme qui possède se moralise toujours plus et plus vite que celui qui ne possède pas. Or, pour arriver à la propriété, il faut travailler. J'ai donc raison de vous dire que le travail

est la source unique de toute richesse, et que le travail et la propriété sont le fondement de toute organisation sociale.

Je ne vous parle qu'au point de vue humain ; mais j'ajouterai, pour vous dire toute ma pensée, la pensée et la règle de toute ma vie, que le travail même et l'amour de la propriété ne suffisent pas pour moraliser l'homme et refréner ses mauvais instincts : il faut la religion, la croyance en Dieu créateur, la ferme croyance que notre âme est immortelle, qu'elle survivra à la décomposition du misérable corps dans lequel elle est renfermée pour peu de temps, et que, là-haut, elle sera récompensée ou punie selon qu'elle aura plus ou moins bien fait ici-bas.

Ceci me ramène à vous dire que j'ai été visiter l'Australie, que j'ai vu de mes yeux ce que je vous raconte.

Ce que j'ai particulièrement constaté, et ce qui est arrivé là comme chez nous en Amérique, c'est que tandis que les travailleurs sont devenus millionnaires, les paresseux ou leurs enfants sont devenus prolétaires et misérables. Il y a en Australie comme ici des riches, très-riches, des châteaux et des propriétés splendides, et il y a des ouvriers, des chaumières et des pauvres.

Et cependant, il y a soixante-dix ans, tous, tous sans exception, étaient partis du même point, comme nous, en Amérique. Comme nous ils avaient l'*égalité sociale.*

Eh bien! maintenant, je vous laisse à vous-mêmes à tirer la conclusion. Qu'en dites-vous? Et que croyez-vous qu'il arriverait chez nous si, pour un instant, on rétablissait par un partage égal de toutes les richesses cette fameuse égalité sociale dont nous entretiennent chaque jour les agents intéressés de l'*Internationale*, lesquels sont les premiers à ne pas y croire?

Voyons! répondez-moi, vous, mon camarade, Cœur-de-Fer, qui m'avez l'air d'un homme intelligent et de bonne foi, qu'arriverait-il?

COEUR-DE-FER.

Ah! dame! monsieur le citoyen, je n'ose pas trop vous dire. Ce que vous venez de nous compter me frappe bien vivement. Vous avez vu de vos yeux et connu, ouvrier, deux fois le spectacle de l'égalité sociale absolue, vous nous comptez ce qui en

est advenu. Et de fait, je me doute bien qu'il a dû y avoir aussi quelque chose comme cela chez nous, en Europe, au commencement de toutes les nations. Si, aujourd'hui, on nous remettait tous égaux, j'en sais bien parmi nous qui conserveraient leur affaire, et, pour mon compte, je réponds que je l'augmenterais. Mais j'en sais diablement aussi qui auraient bientôt tout croqué et qui retomberaient dans la misère.

Bref, je suis obligé de convenir que dans une vingtaine d'années, plus ou moins, il n'y paraîtrait plus guère. Mais c'est dur, tout de même, de penser qu'il y en aura toujours qui naissent dans la misère par la faute des aïeux, et qu'il y en a d'autres qui nageront dans la richesse parce que leurs pères ont amassé.

M. Mirvil.

Voyons, Cœur-de-Fer, supposons que vous ayez une femme et deux petits enfants. Dites-moi, travailleriez-vous plus que vous ne faites aujourd'hui, et continueriez-vous à aller dépenser, tous les jours, une ou deux chopines au cabaret?

Cœur-de-Fer.

Ah! mais non, sacrebleu! Ce que j'en fais, c'est parce que je suis seul; mais s'il y avait une brave compagne et des mioches, ah! on verrait ce que Cœur-de-Fer peut accomplir: plus de mastroquet, plus de vin bleu, plus de noces! tout pour le ménage; et encore, qu'on en ferait des heures de travail supplémentaires! Ah! mais, pour les enfants on se fendrait en six, quoi!

M. Mirvil.

Je vous crois, mon ami, et je crois que vos camarades feraient tous comme vous. Mais, dites-moi, si au bout de vingt ou trente ans de ce métier-là, vous aviez ramassé assez d'écus pour avoir une belle maison et un fort lopin de vignes et de terre labourable, est-ce que vous trouveriez bien qu'après votre mort on vînt les disputer à vos enfants?

Cœur-de-Fer.

Nom de nom! il ne manquerait plus que cela! Quoi! je me serais exterminé et privé pendant trente ans pour que mes pauvres enfants n'en profitent pas, et pour que mon bien passe à des gouapeurs! Mais si cela devait arriver, alors autant voudrait

tout boire et tout manger à mesure qu'on le gagne et laisser crever de faim la femme et les enfants.

JOHN COX.

Eh bien! camarade, je pense comme vous. Etant jeune, j'avais beaucoup de dispositions à m'amuser et à dissiper nos bénéfices ; mais je me suis marié, et cela m'a sauvé, rien n'est plus moralisateur que le mariage. Une fois que je me suis vu femme et enfants, bonsoir le plaisir et les farces! je n'ai plus songé qu'à amasser pour eux, et j'y ai joliment réussi. C'est qu'aussi je savais que dans mon pays on respecterait, chez mes enfants, ma propriété, fruit de mon travail, et qu'en Amérique il n'y a pas un ouvrier, pas un pauvre, qui rêve cette utopie de l'égalité sociale.

D'ailleurs, voyez-vous, cette inégalité qui naît de la force des choses a aussi son bon côté. Les grandes fortunes sont comme les grandes rivières; il faut qu'elles arrosent tout autour d'elles, il faut qu'elles débordent pour féconder le travail. C'est le devoir du riche, comme c'est aussi son bonheur de soutenir, de soulager, d'encourager autour de lui tous ceux qui travaillent et qui souffrent.

UN OUVRIER.

Oui, citoyen, c'est embêtant à avouer, mais tout ce que vous nous avez dit ce soir est vrai. Je ne peux pas m'empêcher de convenir que c'est juste et que, jusqu'à ce jour, nous n'avions pas compris ni n'envisagé la question sous son vrai côté. Mais tout de même c'est dur, comme disait le camarade tout à l'heure, de penser que les choses de ce bas monde sont enmanchees de façon à ce qu'il n'y ait pas d'égalité.

LE CURÉ.

Ah ! mes enfants, vous oubliez que nous avons la plus belle, la plus noble, la plus sûre de toutes les égalités : l'égalité devant Dieu! Aux yeux du grand Créateur qui nous a mis pour quelques instants sur cette terre, nous sommes tous égaux. Aux yeux du Père de justice il n'y a pas de riches, il n'y a pas de pauvres. Toutes nos âmes, également précieuses pour lui, ont été également rachetées par le sang du Christ; toutes se présenteront devant lui, au jour de la mort, également nues et dé-

pouillées des misérables biens de cette terre; toutes seront jugées sur leurs œuvres. Le niveau redoutable passera sur tous sans distinction. Voilà, voilà la véritable égalité ! non pas une égalité d'un jour, comme celle après laquelle vous soupirez sur ce lieu de passage, mais l'égalité pour l'éternité entière !

Et si vous y réfléchissiez bien, ce sont précisément ceux qui souffrent le plus ici-bas qui ont les plus belles chances de prendre leur revanche là-haut, s'ils ont su souffrir en esprit de résignation. Quel poids énorme dans la balance en leur faveur que les peines et les misères de cette vie, et comme le salut est bien plus difficile pour les riches que pour les pauvres ! Ceux-là n'auront pas de souffrance à offrir en expiation de leurs fautes ; avec quoi paîront-ils le grand créancier des âmes ? Ils n'ont d'autre ressource, d'autre moyen de se racheter de leurs dangereuses richesses que l'aumône et les actes de bienfaisance, qu'en partageant leurs biens avec le pauvre. Ah ! que leur rôle est bien plus difficile et leur bonheur plus compromis que celui du pauvre!

Aussi lorsque moi, votre pasteur, aussi pauvre que vous, je suis éclaboussé sur la grande route par l'équipage somptueux de l'un des heureux de ce monde, je me dis en moi-même en le regardant : « Ah ! que je te plains, pauvre riche ! Ah ! que tu « auras de peine à te racheter! Quel fardeau redoutable pour « toi que cette richesse, et comme la porte du ciel va être diffi- « cile à s'ouvrir devant tes trésors ! Ah ! si tu savais, toi qui vas « mourir demain ou après-demain, combien tu es à plaindre, si « tu n'as pas fait un noble, un saint usage de tes grands biens ! »

Mais quand, au détour d'un sentier, je vois, le soir, un pauvre vieillard revêtu d'habits misérables et grossiers, courbé sous les infirmités et sous le poids de soixante ans de travail, se traînant péniblement jusqu'à la porte de l'église pour y faire sa prière, je me sens saisi de respect et d'attendrissement ; des larmes d'admiration me montent aux yeux, à la vue de tant de misères supportées sans murmure, et je me dis, en le voyant agenouillé contre un pilier de l'église : « Ah ! que tu es heureux, « toi ! voilà ton temps bientôt fini ; tu as ramassé des trésors « de souffrances, des trésors de résignation. Quand tu vas pa- « raître là-haut, c'est Dieu qui sera ton débiteur, et qui va te

« payer au centuple. Que tu es heureux ! tu vas enfin la trouver « cette égalité si désirée, cette égalité devant la justice de Dieu, « la seule qui doive durer. »

A ces mots du bon curé, que tout le monde respectait comme un prêtre simple, doux et charitable, tous les yeux se trouvèrent mouillés de larmes ; bien des blouses se relevèrent pour essuyer ces témoignages d'un attendrissement que partageait tout l'auditoire.

Personne n'osa plus prendre la parole ; la veillée devait finir sur cette impression profonde et ce résumé chrétien de toute la discussion. M. Mirvil et John Cox serraient affectueusement les mains du pasteur en le remerciant de sa touchante allocution.

Mais le bon curé, tout étonné de son succès, devait avoir une autre récompense. Les ouvriers et les paysans se disposaient à sortir, et tous les visages étaient embarrassés ; on sentait qu'il y avait quelque chose à dire et qu'aucun n'osait donner l'essor à sa pensée.

Tout à coup Cœur-de-Fer, qui venait de s'essuyer les yeux, se leva, et marchant droit au curé, il lui saisit vivement les deux mains, les serra dans son poignet de fer en lui disant : *Merci, monsieur le curé, merci !* et il sortit.

Le branle était donné ; tous les assistants, les ouvriers en tête, passèrent devant le curé, dont les mains se prêtèrent avec joie à cette accolade énergique et significative, à laquelle pas un ne voulut manquer.

Quand ils furent tous sortis, le digne pasteur s'affaissa sur son banc. Son visage était inondé de larmes. Jamais, sans s'en douter, le digne et saint homme n'avait été plus éloquent.

GÉOGRAPHIE BIBLIQUE.

LE PAYS DE MOAB (1).

La contrée qui s'étend à l'est du Jourdain et de la mer Morte est depuis quelques années considérée comme la terre promise du voyageur, de l'antiquaire et de tous les savants qui étudient

(1) Extrait du *Quarterly Review* de Londres.

la Bible. Quel voyayeur, après avoir parcouru la Palestine, n'a eu le désir de traverser la vallée du Jourdain et de pénétrer jusqu'à ces montages mystérieuses dont la longue ligne horizontale, comme un mur de pourpre, borne l'horizon du côté de l'Orient, et dont les sommets abrupts contrastent par leur grandeur avec la pauvreté des paysages de la Palestine proprement dite! Quel antiquaire, averti que les ruines de plus de trois cents villes antiques gisent éparses sur les plateaux qui s'étendent au-delà de ces monts, n'a eu le désir d'aller interroger ces monceaux de pierres et de leur demander l'histoire des temps passés!

De tous les pays à l'est du Jourdain, la terre de Moab a la réputation d'être à la fois le plus intéressant et le plus inaccessible. Son histoire, pour nous, se rattache aux premiers temps de la Bible et aux incidents les plus émouvants de l'Ancien-Testament. Loth se réfugiant dans le Zoar, les prophéties de Balaam, Moïse contemplant la Terre promise des hauteurs de Pisgah, la touchante histoire de Ruth la Moabite, l'aïeule de David et du Messie, les incidents de la guerre entre Joram et Mesha (Mésa), sont quelques uns des points les plus frappants qui se rattachent à une contree dont le nom revient constamment dans les livres des historiens sacrés.

Dans les prophètes, tout ce qu'ils disent du Moab semble montrer que ses habitants étaient bien connus, riches, et formaient un peuple nombreux, à peine inférieur aux Israélites en civilisation. Dans Josèphe et les historiens romains, il est fait constamment allusion à la fertilité du sol de ce pays, aux grandes forteresses et aux cités florissantes qui s'y trouvaient avant et pendant la domination romaine. La terre des Moabites avait donc une grande importance au commencement de l'ère chrétienne.

Cependant nous ne la voyons nommée nulle part dans l'histoire du Nouveau-Testament. Mais nous savons par les récits de Josèphe que la prison dans laquelle saint Jean-Baptiste fut renfermé par Hérode et dans laquelle il fut ensuite décapité, était la forteresse de Machœrus, sur la rive orientale de la mer Morte. Cette même forteresse a été aussi le théâtre de la scène si énergiquement décrite par Josèphe, de l'une des dernières

luttes des Juifs contre les Romains. Le pays des Moabites est indiqué comme un district par Eusèbe, et Characmoab comme le siége d'un évêché en l'an 536 (1).

La trace de nombreuses églises chrétiennes à cette époque se trouve dans les ruines. Dans le siècle suivant, la conquête mahométane passa sur le Moab, et à l'exception d'un court intervalle pendant les croisades, où Kerak devint, sous le nom de Mons Regalis, la célèbre forteresse de Reginald de Châtillon, tout ce pays a disparu de l'histoire. Loin de la route des armées, sans forteresses, sans villes, sans habitants, il n'avait rien qui pût appeler les conquérants.

Le premier voyageur qui ait visité dans les temps modernes ce pays longtemps oublié, est Seetzen qui, en 1806 et 1807, y fit deux voyages du nord au sud, en longeant les hauts plateaux du Moab et en revenant par le rivage de la mer Morte. Il fut suivi, en 1812, par Burckhardt, qui prit à peu près la même route. Vinrent ensuite Irby et Mangles, en 1818, qui parcoururent la même région, mais du sud au nord. Depuis ce temps on n'a pas connaissance qu'aucun voyageur ait traversé le Moab, jusqu'au voyage entrepris par M. de Saulcy en 1851.

En 1864, le duc de Luynes fit l'exploration scientifique d'une grande partie du pays; malheureusement le récit complet de son voyage n'a pas encore été publié. De plus, quelques autres, comme le lieutenant Lynch, en 1848, le docteur Tristram, en 1864, le capitaine Warren, en 1867 et 1868, MM. Palmer et Drake, en 1870, ont visité quelques parties du Moab.

Dans l'Ancien-Testament, nous trouvons le pays désigné sous ces trois dénominations : le champ de Moab, la terre de Moab et les plaines de Moab. La critique moderne applique ces dénominations à trois districts différents.

Les plaines de Moab, Arbotti Moab ou la plaine de Shittim, était la vallée au nord-est de la mer Noire, à l'opposé de Jéricho, et que l'on nomme aujourd'hui le Ghor es Seizaban; la terre de Moab était le haut plateau qui s'étend entre Gilead et l'Arnon, le moderne Wady Mojib, maintenant appelé l'El-Belka; le champ de Moab était la continuation de ces hauts

(1) Démétrius en aurait été le premier évêque et aurait assisté, en cette qualité, au concile des trois Palestines, en 536 (N. des *Annales catholiques*).

plateaux de Wady Mojib à Wady Kerak, ou peut-être Wady Safieh, que les Arabes appellent l'El Kerak. Cette troisième partie est ce qu'on peut appeler le Moab proprement dit; c'était la propriété originaire des descendants de la fille aînée de Loth, dans laquelle ils furent souvent obligés de se retirer par des invasions comme celles des Amoritis (1) et des Israélites.

La longueur totale du pays, de Wady Kerak au mont Gilead, est d'environ 50 ou 60 milles, et sa longueur, de la mer Morte aux plaines orientales de l'Arabie, de 20 à 30. Le versant occidental du plateau s'élève d'une façon abrupte en une série de montagnes dont la hauteur varie de 3 à 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; elles sont entrecoupées de ravins et de cours d'eau tombant en cataractes jusqu'au bord de la mer.

Le plateau lui-même qui les domine forme une large plaine ondulée comparable aux dunes du sud de l'Angleterre. C'est un pays de pâturages avec quelques champs cultivés de loin en loin.

Le sol est généralement très-fertile, quoique les voyageurs ne s'accordent pas exactement sur l'aspect qu'il présente, les uns le représentant comme couvert d'une riche végétation, tandis que les autres le décrivent comme aride et d'un aspect désolé pendant la seconde moitié de l'année. Le docteur Tristram donne un exemple de la différence d'aspect du même pays, à la même époque, suivant les différentes années: tantôt on y trouve jusqu'à soixante-dix espèces de plantes en fleur, les sables eux-mêmes forment littéralement un tapis de couleurs brillantes; tantôt on n'y trouve pas une fleur, pas un brin d'herbe. L'arrivée des pluies, plus ou moins précoce, fait toute la différence entre l'aridité et la fertilité.

La population du pays consiste en quelques tribus arabes éparses, dont quelques-unes habitent des villages et cultivent le sol, tandis que les autres sont nomades et conduisent leurs troupeaux d'un pâturage dans l'autre. Ces derniers, les Bédouins, s'arrogent une sorte de seigneurie du pays, et considèrent les villageois, les fellahs, comme des vassaux qui labou-

(1) Amorrhéens (N. des *Annales*).

rent la terre et payent le tribut en nature, chaque seigneur féodal s'attribuant à lui seul le droit de piller.

On peut s'imaginer quelle est la flore et la température dans un pays qui varie de 1,300 pieds au-dessous du niveau de la mer jusqu'à 3,000 pieds au-dessus. Un voyageur raconte qu'il grelottait dans ses couvertures et que l'eau gelait à côté de lui dans les vases : en ce moment le thermomètre marquait 24 degrés F. (1). Un autre dit qu'assis à côté d'un feu de camp, il jouissait à la foi de l'air pur et de la chaleur ; un autre qu'il écrivait à minuit son journal, ayant mis habit bas, le thermomètre marquant 76° F.

La plupart des ruines des cités moabites sont dans un état d'extrême dégradation et ressemblent à des amas de décombres qu'on aurait apportés avec des tombereaux. Elles ont toutes pour caractères commun d'innombrables puits, maintenant desséchés, et de grandes citernes souterraines, à l'entrée étroite, disposées pour recevoir des grains.

Ziza semble avoir été une des plus importantes villes romaines de la contrée et avoir possédé des ressources en eau plus abondantes qu'aucune des villes voisines. On y remarque un réservoir de près de 140 mètres de long sur 40 de large, plus grand par conséquent qu'aucun des « étangs de Salomon ». Beaucoup des bâtiments de Ziza avaient encore leurs toitures entières à l'époque de la guerre entre Mohammed-Ali et les Turcs en 1832, et l'état de dégradation de la ville est dû en grande partie à la garnison égyptienne.

De Ziza on peut apercevoir les ruines que les Arabes appellent Um Shita ou Mashita ; ces ruines sont inconnues dans l'histoire et leur nom n'est pas marqué sur les cartes. C'était autrefois le palais de quelque prince. Il n'y a autour de ces ruines aucune trace de ville ou de bâtiments quelconques. Il ne reste en dehors des murs qu'un puits profond à l'angle sud-ouest. Ce palais s'élevait au milieu du désert, dans sa solitaire grandeur, comme un témoignage de la magnificence des anciens princes.

(1) Thermomètre de Fahrenheit ; 24 degrés de ce thermomètre répondent à environ 4° et demi au-dessous de zéro du thermomètre centigrade ; 76 Fahrenheit répondent à près de 25° au-dessus de zéro (N. des *Annales*).

On est frappé d'admiration par la variété et les merveilles de ses décorations architecturales.

La richesse de ses arabesques gravées, dans leur état de parfaite conservation, n'a de rivale nulle part, pas même à l'Alhambra, dont elles rappellent le style. Le palais forme un large quadrilatère, orienté au sud et au nord, de 170 yards (1) sur chaque face, avec des bastions ronds à chaque angle, et cinq autres demi-circulaires dans l'intervalle, sur les côtés de l'est, du nord et de l'ouest; le tout est bâti en pierres dures, bien assorties. C'est surtout sur la façade du sud que toutes les ressources de l'art oriental ont été prodiguées.

On y trouve dix bastions outre ceux des deux angles. Quant à la façade, qui s'étend sur 52 yards, au centre de l'édifice, on trouve un vaste bastion octogone, très-hardi, de chaque côté de la porte. Cette porte est la seule entrée du palais et présente la plus splendide façade imaginable. Le mur a dix-huit pieds de haut et est orné des gravures les plus soignées, à peu près intactes. Sur les panneaux du mur circule une guirlande analogue à une série de W, avec une grande rose en relief à chaque angle. Toute la surface et tous les interstices portent des sculptures qui représentent des animaux, des fruits, du feuillage avec une variété infinie.

On y compte plus de cinquante espèces d'animaux dans toute sorte d'attitudes, mais généralement buvant aux deux côtés opposés d'un même vase. Des lions, des lions ailés, des buffles, des gazelles, des panthères, des lynx, des hommes, et dans un cas un homme portant un panier de fruits; des paons, des perdrix, des perroquets et autres oiseaux; plus de cinquante figures et des fleurs avec des festons de vignes et de raisins.

M. Fergusson pense que ce remarquable et unique monument d'architecture a été construit par Chosroès II (2), à l'époque où il porta ses armes victorieuses à travers la Syrie et la Palestine, jusqu'aux rives du Nil. Mais ne peut-on plutôt attribuer ce palais (si c'est un palais!) à quelque prince de la dynastie des Sassanides, qui ont régné sur le pays depuis le temps de Pompée jusqu'à Omar? Le doute serait levé si le docteur Tristram avait

(1) Le yard anglais vaut 91 centimètres (N. des *Annales*).
(2) Chosroès II a régné de 590 à 628 (N. des *Annales*.)

pris le dessin des longues lignes d'inscriptions très-distinctes et non mutilées qu'il a vues sur le monument.

A Elkustul, à quelques milles de Ziza, on a trouvé des fragments de beau marbre blanc et des constructions qui semblent remonter à Hérode ou aux successeurs syriens d'Alexandre.

VARIÉTÉS

Bourbon et Mac-Mahon. — Voici une histoire du siècle dernier qui paraîtra au moins très-intéressante :

En 1747, une jeune orpheline de quinze ans, confiée par sa mère aux Dames de Saint Thomas, dans leur établissement de Saint-Germain-en-Laye, inondait de larmes ses vêtements de deuil. Enfant de l'Irlande par son origine, elle était issue d'une des nobles familles que la fidélité aux traditions héréditaires avait obligées de s'exiler, pour s'attacher en France à la fortune des Stuarts. Elle avait vu mourir de bonne heure son père, capitaine de cavalerie ; elle était réduite à pleurer son frère unique, tombé à Lawfeld parmi les bataillons irlandais, au service du roi. Seule, loin de sa mère restée veuve, elle obtint de cette femme généreuse la permission d'aller abriter sa vie dans un cloître.

Un soir de septembre, elle alla donc frapper à la porte du Carmel de Saint-Denis. Dieu la destinait à guider un jour vers les sommets de la perfection religieuse, l'admirable fille de Louis XV, Marie-Louise de France.

La future compagne de Marie-Louise laissait derrière elle le souvenir intact du beau nom qu'elle portait, nom respecté depuis des siècles en Irlande comme un type de fidélité et de loyauté et qui devait devenir de nos jours, en France, si sympathique et si glorieux. La nouvelle carmélite ne s'appela plus dès lors que *Julie de Jésus* ; mais, dans sa famille, on l'avait appelée jusque-là *Julienne de Mac-Mahon.*

Vingt-trois ans plus tard, en 1770, le jour même où la vénérable Marie-Louise de France arriva au Carmel de Saint-Denis, la révérende mère Julie de Jésus fut désignée pour exercer l'office d'*ange* à l'égard de la princesse. Un mot que cette reli-

gieuse prononça, lors de son premier entretien avec l'auguste postulante, nous donne la mesure de cette droite et loyale franchise, qui était déjà pour elle un héritage de famille, avant qu'elle s'en fît une habitude de vertu : « Madame, dit-elle à Marie-Louise, vous comptez bien qu'on aura ici pour vous tous les ménagements possibles et qu'à chaque pas on vous en offrira de nouveaux; vous pouvez sans doute les accepter et nous édifier encore beaucoup par comparaison avec ce que vous étiez à la cour; mais, si vous m'en croyez, vous ne serez pas *carmélite à demi*. — *Carmélite à demi*! s'écria la princesse; avec l'aide de Dieu, je veux être et je serai *carmélite* tout à fait. » On sait qu'elle a tenu parole.

Saint-Père au lieu de Saint-Pierre. — A propos de Saint-Père de Cornillon, au diocèse de Meaux, M. Adrien de Longpérier donne une excellente étude sur la prononciation ancienne du mot *pierre*, et fournit des renseignements qui intéressent l'histoire et la religion.

On lit, disait-il dans l'*Histoire du diocèse de Meaux* de Dom Toussaints Du Plessis (t. I, p. III) : « Au temps de la comtesse Adèle, femme de Thibaud II (onzième siècle), le prévôt Hildéric, mentionné dans l'inscription (tombale de cette comtesse), fonda le prieuré de Saint-Pierre, ou, comme on prononce à Meaux, de *Saint-Père* de Cornillon, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Faron. »

Alors qu'il imprimait le nom de *Saint-Père* en caractères italiques, Dom Toussaints Du Plessis croyait certainement consigner un fait local et relever curieusement une particularité du patois de la Brie. Au dix-septième siècle, en effet, l'étude des variations orthographiques de notre langue était peu cultivée. On était, d'ailleurs, porté à considérer comme des formes barbares tout ce qui s'écartait du langage usuel. Il est probable qu'on eût grandement étonné le savant bénédictin si on lui eût dit que *Pierre* est une forme corrompue, plus barbare même que *siau*, *batiau*, *piau*, *coutiau*, puisque dans ces derniers mots l'I qui choque si vivement la délicatesse des oreilles modernes, n'est produit que par un resserrement de l'E, écrit dans ces mots : *Sellus*, *batellus*, *pella*, *cultellus*; resserrement

tout à fait habituel dans la bonne prononciation anglaise de *beauty*, par exemple.

Pour en revenir à *Pierre* ou plutôt *Père*, si l'on veut observer la logique de la vieille orthographe, calquée sur la déclinaison latine, c'est la forme française la plus naturelle de *Petrus*, après la chute régulière de la dentale ou consonne dure intérieure ; fait très-connu, dont il serait inutile de citer des exemples nombreux, tout en rappelant qu'il se montre d'une manière fort apparente dans la transformation de *Meldis* et *Jotrum* en Meaulx et Jouarre. *Pierre* (dérivé de *Petrus* aussi bien que de *petra*) est le résultat de l'insertion d'un I parasite, comme dans les mots *viens* de *veni* ; *tiens* de *tene* ; *bien* de *bene ; pied* de *pes ; vieux* de *vetus*. Cela n'a rien de particulièrement euphonique, rien qui soit agréable à la vue ou à l'oreille. C'est le résultat d'une prononciation corrompue que nous continuons de respecter, tandis que nous avons abandonné sans plus de raisons *chief*, *Isabiel*, *tierre*, *Robiers*, *Berangiers*, *Rogiers*, *bergier*, *forgier*, *mangier*, *vergier*, *Gériaumes*, etc., toutes formes orthographiques aussi communes que *Pierre*.

Mais ce n'est pas seulement à Meaux, ainsi que paraît le croire Dom Toussaints Du Plesssis, que l'on avait conservé la forme plus pure : Saint *Père*. Sans parler de Saint-Père de Vezelay, de Saint-Père de Chartres que tous les antiquaires connaissent, il existe des villages portant le nom de Saint-Père dans le Loiret, dans l'Ille-et-Vilaine, dans la Nièvre, dans l'Yonne, dans la Loire-Inférieure. Il existait, à Paris, une rue *Saint-Père*, ainsi nommée à cause d'une chapelle dédiée au grand apôtre. L'édilité en a fait la rue des *Saints-Pères*, ce qui ne se rapporte plus à aucun sujet historique et n'offre aucun sens ; mais ce qui prouve, comme je l'ai dit plus haut, à quel point notre ancienne langue a été ignorée, méconnue, au centre même de la France.

Dans le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, publié en 1779 par Hurtaut et Magny, on lit (t. IV, p. 424) : « une chapelle dédiée à Saint-Pierre avait fait donner son nom à cette rue. Le peuple, *par altération*, l'appela rue *Saint-Père* et ensuite rue des Saints-Pères. » Les auteurs du dictionnaire étaient

pourtant des gens fort instruits : cela ne les a pas empêchés de poser la question à rebours.

LE BATON DE MARÉCHAL. — Le roi a le sceptre, le maréchal a le bâton ; puisque c'est un maréchal qui nous gouverne, il ne sera pas inutile de savoir ce que c'est que le bâton de maréchal de France, ce qu'on ignore assez généralement.

Le *bâton* dit de maréchal n'a guère que cinq décimètres de long, et il est recouvert de velours bleu d'azur, ce qui achève de lui enlever toute ressemblance avec un bâton.

Les deux bouts sont garnis chacun d'une petite calotte en vermeil ; sur l'une est gravé l'écusson des armes de France, et sur l'autre est ciselé le cartel armorial du maréchal.

La garniture en velours du bâton est ornée de différents emblèmes brodés sur l'étoffe avec des fils d'or ; sous l'empire, ces emblèmes consistaient en un aigle aux ailes déployées.

Voilà comment est fait le bâton d'un maréchal de France.

UN AVEU REMARQUABLE. — C'est dans le *Temps*, journal protestant et aussi peu clérical que possible, que nous lisons cet aveu, si favorable aux établissements religieux d'éducation :

« Pendant longtemps, dit ce journal, le public a cru que la vie en commun forme les caractères, et que l'absence d'indulgence des enfants entre eux redresse les molles habitudes contractées par suite des gâteries de la famille. Mais ce point de vue était superficiel, ou du moins il l'est devenu. En réalité, les collégiens ne sont sans indulgence que pour les délicats ; au contraire, ils sont pleins de faiblesse pour ceux d'entre eux qui veulent faire des sottises. Les voit-on jamais résister aux folies et aux coups de tête des « meneurs ? » Non-seulement ils ne les dénoncent pas, ce qui est louable, mais ils se croient obligés de leur obéir et de les suivre. La paresse et les bons tours contre l'autorité ont droit à toutes leurs connivences. Sans entrer dans le sujet trop scabreux des mœurs, que d'ailleurs on dit moins mauvaises que par le passé, la grande affaire dans ces murs est de fronder et de faire de l'opposition quand même.

« On y apprend ce détestable « esprit de corps » qui con-

siste à protéger et couvrir à tout prix les membres véreux de la corporation. Quelle est chez nous l'institution officielle qui n'en soit pas plus ou moins entachée, et qui n'oppose pas aux plus minces réformes et aux plus justes épurations une résistance d'ensemble impossible à entamer? C'est au collége qu'on s'est exercé à cette solidarité de mauvais aloi. On y a été amené par l'organisation même de ces établissements, qui ont, suivant l'énergique expression de M. Bréal, remplacé l'éducation par la discipline. En effet, les maîtres n'y ont de prise sur les élèves que par les punitions; le pouvoir de persuader leur manque tout à fait. A ce régime trop tendu, les élèves répondent par un état permanent de conspiration et de sourde révolte qu'ils portent ensuite dans le monde.

« Nous n'insisterons pas sur la question tant de fois traitée des maîtres d'étude. Tant ils valent, tant vaut l'internat. Le recrutement en est si difficile, qu'on voit les Anglais tout faire pour s'en passer, et les remplacer par des systèmes où les grands élèves surveillent les petits. Il est douteux qu'une pareille organisation réussisse chez nous, mais il serait peut-être bon d'essayer. Il faut en convenir, les maisons ecclésiastiques résolvent mieux le problème en s'adressant à de jeunes prêtres, frais sortis du séminaire, et qui attendent ainsi une cure vacante. Ces jeunes gens, doux et patients, exempts de l'aigreur qui résulte d'une carrière manquée, gagnent la confiance des enfants, partagent leurs jeux, aident leur travail, et souvent les dirigent avec succès. Dans les lycées, au contraire, la lutte ouverte entre le maître d'étude et les élèves est devenue une tradition inévitable, et cet antagonisme suffit pour tout gâter. »

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES (1).

Un mot d'avant-propos. — Les almanachs : 1. *La Vedette*, almanach illustré pour 1874, in-18 carré de 112 pages, à Paris, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25 ; prix : 50 centimes; — 2 *Almanach de l'Atelier*, petit in-24 carré de 104 pages, à Paris, au bureau, rue Furstenberg, 6, et chez Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82; prix : 25 cent.; — *Almanach du Laboureur*

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

et du Vigneron, petit in-24 carré de 101 pages, mêmes adresses et même prix; — 4. *Le coin du feu*, petit in-18 carré de 124 pages, mêmes adresses; prix : 50 centimes. — Histoire : 1. *Histoire universelle de l'Eglise*, par le docteur Jean Alzog, traduite par l'abbé Goschler et par Audley, 4ᵉ édition, revue et continuée jusqu'à nos jours par l'abbé Sabatier, Iᵉʳ volume, in-12 de XVI 138 pages, Paris, 1874, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; prix des 4 vol. : 16 francs, et 12 francs pour les souscripteurs; — *Vie de saint Charles Borromée*, par N. Colombel Gabourd, 2ᵉ édition, in-12 de XII 556 pages, Paris, 1872, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13; prix: 3 fr. 50 cent.; — *Œuvres complètes de Châteaubriand*, tome X, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*, Paris, 1873, chez Victor Sarlit, grand in-8 de 600 pages; 4 francs.

Nous avons sur notre table tant de livres qui nous sollicitent un tour de faveur, que nous ne savons vraiment par lesquels commencer. Cependant les *Annales* ont promis d'être exactes dans leurs comptes-rendus et de ne pas trop faire attendre les éditeurs, toujours très-impatients, et les auteurs, toujours très-soucieux de connaître les jugements portés sur leurs livres. Nous serons exacts, autant que possible; prompts, plus qu'il n'est possible, et surtout, nous tenons à le déclarer en tête de ces causeries bibliographiques, nous serons véridiques, c'est-à-dire que nous dirons franchement ce que nous pensons, et le bien et le mal, le bien avec bonheur, le mal avec regret, quand il s'agira particulièrement d'auteurs dont les intentions sont évidemment bonnes. Les mauvais bons livres font presque autant de mal que les mauvais sans épithètes, d'abord parce qu'ils insinuent l'erreur sans s'en douter et sans qu'on se défie d'eux, souvent parce qu'ils déconsidèrent la littérature catholique par leur faiblesse et leur incorrection. Jusqu'à présent, nous savons que l'on a apprécié l'impartialité, d'ailleurs plutôt bienveillante que rigoureuse, du Bulletin bibliographique des *Annales catholiques*; nous voulons continuer de mériter les mêmes éloges et d'inspirer la même confiance.

A l'époque de l'année où nous nous trouvons, l'on sait que les feuilles qui tombent sont remplacées par les almanachs qui pullulent. Que de bien, que de mal peut faire un almanach, le seul livre souvent qui pénètre dans les chaumières et dans les échoppes des plus humbles artisans! Nous ne saurions les faire

connaître tous, nous ne les verrons pas tous ; mais nous serons heureux de signaler ceux qui sont bons et qui ne peuvent faire que du bien. Parmi ces derniers, nommons tout de suite *La Vedette*, que M. Bathild Bouniol publie chez M. Victor Palmé, deux noms, nom d'auteur et nom d'éditeur, qui sont une garantie de moralité et d'intérêt. Viennent ensuite trois almanachs composés par des chrétiens, hommes d'œuvres avant tout, et qui sont en vente au bureau de la rue Furstenberg, 6, et chez MM. Bray et Retaux ; autant de garanties encore pour *l'Almanach de l'Atelier*, pour *l'Almanach du Laboureur et du Vigneron*, et pour *le Coin du feu*, ce dernier s'adressant à tout le monde, le second aux habitants des campagnes, le premier aux ouvriers des villes, tous trois non moins intéressants qu'instructifs, et dont nous recommandons vivement la propagation.

Voici maintenant des livres qui s'adressent aux lecteurs sérieux. En tête nous indiquerons le premier volume d'une édition de l'*Histoire universelle de l'Église*, de Jean Alzog, édition qui aura quatre volumes. La traduction est de feu l'abbé Goschler et de M. Audley ; la nouvelle édition , qui est la quatrième édition française, a été revue, annotée et continuée jusqu'à nos jours, d'après la septième édition allemande, par M. l'abbé Sabatier, prêtre du diocèse de Bauvais. On sait que cette *Histoire* d'Alzog est devenue classique dans un grand nombre de grands séminaires. Cela ne veut pas dire qu'elle soit sans défauts ; mais elle a marqué un grand progrès sur les ouvrages précédents consacrés aux mêmes études, et elle a ouvert une voie qui était encore peu frayée. En révisant avec soin la traduction française, en faisant les réserves nécessaires sur les points où l'auteur allemand avait besoin de quelques corrections, en ajoutant quelques notes exigées par les progrès faits dans l'histoire ecclésiastique, et en continuant le travail d'Alzog jusqu'aux événements contemporains, M. l'abbé Sabatier a renouvelé cet ouvrage déjà si estimé, et l'a rendu plus digne encore de l'approbation dont il est honoré, de l'archevêque de Fribourg et de l'évêque de Beauvais. Très-riche par le fonds et par les nombreuses notes et les renvois au texte qui l'accompagnent, ce manuel d'histoire ecclésiastique est ap-

pelé à rendre de grands services à ceux qui veulent étudier sérieusement cette histoire, et à faire aimer davantage la sainte Église à ses enfants, en leur montrant au milieu de quelles luttes et par combien de victoires, comme l'a dit Mœhler, « l'esprit du Christ s'est introduit dans la vie commune de l'humanité, et continue à se développer dans la famille, les peuples, les États, dans l'art et dans la science, pour en former des instruments de la gloire de Dieu. » Ajoutons enfin qu'à ce premier volume se trouve jointe une carte représentant l'empire romain chrétien avec les indications des voyages de saint Paul.

La *Vie de saint Charles Borromée*, écrite par Mme Colombel-Gabourd, est une des belles et des plus intéressantes pages de l'histoire de l'Église; elle est très-propre, comme le dit Pie IX dans un bref adressé à l'auteur, à montrer quels ont été les fruits du concile de Trente, et quels fruits l'on peut aussi attendre du concile du Vatican. La première édition de cette *Vie* avait paru en 1869, avant le concile, et Mgr Dupanloup écrivit alors à l'auteur : « C'est une bien grande et intéressante vie que vous avez eu la bonne pensée d'écrire. Elle édifiera et instruira les fidèles; le clergé aussi la lira avec un vif intérêt, car saint Charles est un grand saint, que le clergé regarde volontiers comme son modèle. L'approche même d'un concile donne un intérêt de plus à la vie du Saint qui contribua tant à l'heureuse issue du concile de Trente. » Son Éminence le cardinal Donnet a ajouté à cet éloge ces lignes qui sont un hommage rendu à un laborieux écrivain dont la religion inspirait la plume, et que nous tenons à transcrire ici : « L'appréciation de votre livre, madame, ainsi établie quant à sa valeur religieuse, j'ajouterai que sa valeur littéraire ne laisse pas soupçonner qu'il soit l'ouvrage d'une femme. Il réveille de la tombe le nom de Gabourd, si justement honoré, après les précieux ouvrages dont il a enrichi notre littérature, et c'est pour vous, sa fille, une immense satisfaction. Un critique consciencieux a dit de l'*Histoire de France* et de l'*Histoire de Paris*, par Amédée Gabourd, que l'auteur a, plus que d'autres historiens, attaché une sérieuse importance aux faits religieux et à l'action de l'Eglise et des saints, et que ce bon ouvrage avait sa place marquée dans la bibliothèque des familles et des maisons d'éducation.

J'ajouterai que sa *Vie de saint Pierre*, qui a été comme le chant du cygne, reçoit un nouveau lustre de la *Vie de saint Charles Borromée*, que vous venez d'écrire dans le même esprit et avec le même cœur. »

L'ouvrage se divise en trois parties, subdivisées en chapitres. La première partie s'étend du 2 octobre 1538, date de la naissance du Saint, au 5 avril 1556, époque où il put enfin venir résider à Milan ; c'est pendant ce temps qu'eut lieu le concile de Trente, à laquelle saint Charles Borromée prit une si grande part. La deuxième partie nous fait assister à ses premiers travaux de réformé jusqu'à la peste de Milan, en 1576. La troisième nous raconte les actes de dévouement du grand évêque pendant la peste, les dernières luttes et les dernières fatigues de son épiscopat, qui l'épuisent et le mènent au tombeau, en 1584. Mme Colombel-Gabourd raconte avec simplicité ; elle voulait populariser la vie du Saint et répandre son culte ; son livre y contribuera certainement. Si l'on peut désirer une étude plus approfondie des grandes questions auxquelles saint Charles Borromée a pris part, il ne faut pas oublier que l'auteur a écrit plutôt pour le public que pour les hommes spéciaux, qui trouveront d'ailleurs bien des éléments d'étude dans son livre, surtout avec les documents nombreux et complets qui le terminent.

Avec Chateaubriand et ses œuvres historiques, nous entrons dans un vaste champ très-intéressant à parcourir, mais où se rencontrent bien des ronces et des précipices. Le volume que nous avons sous les yeux contient l'*Analyse raisonnée de l'histoire de France* depuis Clovis jusqu'à Philippe de Valois, des *Fragments* de l'histoire de France et des études jusqu'à Louis XVI, enfin un *Essai historique* sur les révolutions anciennes et modernes. Dire que, dans une œuvre de Chateaubriand, il se trouve des aperçus brillants, des vues ingénieuses, des pages magnifiques, ce n'est rien apprendre à personne ; il importe davantage de dire que l'illustre écrivain n'est pas toujours un guide sûr, qu'il a des idées à lui qui ne sont pas toujours les plus justes; nous devons ajouter que certaines citations faites par lui dans les œuvres qui composent ce volume font un devoir aux parents de le tenir hors de la portée de leurs

enfants. Quant à l'*Essai historique*, s'il inspire une juste horreur des révolutionnaires du siècle dernier, il contient aussi bien des pensées et des vues fausses, telles que les avait l'auteur dans sa jeunesse, et il ne permettait certainement pas de pressentir l'auteur futur du *Génie du christianisme*, qui les réfute et les redresse si heureusement. Pour un lecteur sérieux, il résultera de la lecture de l'ensemble que la civilisation chrétienne est bien supérieure à la civilisation païenne; mais, pour un lecteur superficiel ou trop jeune, il y aurait un véritable péril, à cause de la confusion d'idées qui en résulterait pour lui ou des images dangereuses qu'il rencontrerait.

Nous ne pouvons plus maintenant que signaler en courant deux petits dialogues très-pieux et instructifs de Mme de Gaulle, l'un sur la première communion, l'autre sur la confirmation; et un proverbe en cinq actes du même auteur, intitulé : l'*Incendie du couvent*, qui peut très bien servir d'exercice aux pensionnaires des couvents; — puis une très-intéressante notice écrite par M. Oscar Havard, rédacteur du *Monde*, sur *le Mont Saint-Michel*, où il guide le pèlerin et le touriste, en leur faisant connaître ce qu'il y a de plus curieux dans l'histoire de l'antique abbaye et les traditions qui s'y rattachent; — enfin, un livre de Mgr Gaume, *Bethléem*, qui est bien le livre de cette époque de l'année ecclésiastique, et dans lequel le pieux et illustre auteur nous mène à l'école de l'Enfant-Jésus, près de la crèche, en se servant des plus douces et des plus affectueuses pages de saint Alphonse de Liguori. *Transeamus usque Bethleem*, allons à Bethléem, disaient les bergers de la Judée après avoir entendu le *Gloria in excelsis* des anges; voilà le cri qui va être celui de tous les chrétiens; le *Bethléem* de Mgr Gaume, arrangé d'après les paroles mêmes de saint Liguori, est l'un des meilleurs guides à prendre pour faire nos visites à la crèche du Sauveur.

J. Ch.

Nous avons reçu les ouvrages suivants :

Méditations sur l'Évangile du dimanche pour tous les jours de l'année; in-18 de VIII-666 pages; Paris, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; prix : 2 fr. 50 c.

Guerre de la Prusse *contre l'Eglise catholique*, par Timothée Francœur; in-12 de 646 pages; Paris, chez Charles Douniol, rue de Tournon, 29; prix : 5 francs.

Elba, in-12 de 106 pages; Londres, 1873, chez R. Washbourne, et Paris, chez Ch. Douniol.

Les traditions nationales, in-8 de 340 pages; Paris, 1873, chez Ch. Douniol, rue de Tournon, 29; prix : 6 francs.

La divinité du Christ *dans l'histoire des origines chrétiennes*, par M. l'abbé Le Bret; 2e édition, 2 vol in-8 de VIII-336 et 416 pages; Paris, 1873, même librairie.

Le cantique paroissial, choix des meilleurs cantiques, par le frère Achille de la Miséricorde; in-8 de XII-530 pages; Paris, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; prix : 2 francs.

Almanach des ames pieuses *pour l'an de grâce* 1874, orné de plusieurs portraits; in-24 de 192 pages, chez tous les libraires; prix : 50 centimes.

La France, le Pape et l'Allemagne, par Louis Guillebert; in-12 de X-84 pages; Paris, 1873, chez Périsse frères; prix : 1 fr.

Cluny au onzième siècle, par M. F. Cucherat, aumônier de l'hôpital de Paray-le-Monial; 2e édition, 1873; in-12 de 280 pages.

Manuel de littérature, *poésie*, par Mme C. L. R. de Ch. Th; Paris, 1870, in-12 de 356 pages; prix : 2 fr. 50 cent.

Colonie de Citeaux, *sa fondation, son développement, son état actuel*, par L. C. Michel; Dijon et Paris, 1873; in-12 de 320 pages; chez Menière et chez Bray et Retaux.

Les hommes illustres de la primitive Eglise *ou les Hébreux et les Gentils*, par M. l'abbé Maistre; in-8 de 634 pages; Paris, 1874, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.

L'Essai loyal en Espagne, par Louis Teste et Francis Magnard; in-12 de XX-420 pages; Paris, 1873, chez Emile Vaton, boulevard Saint-Germain, 77; prix : 3 fr. 50 cent.

Les Révolutionnaires (1789-1795), par Jules Courtet, ancien sous-préfet; in-8 de 572 pages; Paris, 1873, chez P. Grou, rue du Bac, 50.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et fils, impr., 5. pl. du Panthéon.

ANNALES CATHOLIQUES

NOEL ! NOEL !

Il y a 1873 ans, le monde présentait un spectacle extraordinaire. Presque tous les peuples civilisés, réunis sous le sceptre d'un seul homme, étaient en paix. Les arts, les sciences, l'industrie, le commerce avaient reçu de prodigieux développements. Il y avait de magnifiques palais, de superbes maisons, des villes populeuses, des routes admirables. Les arts épuisaient leurs merveilles pour réjouir la vue, pour flatter les oreilles, pour frapper agréablement tous les sens. Le théâtre déployait ses pompes, les philosophes dissertaient pour les esprits curieux d'agiter les grands problèmes de la destinée humaine, les savants arrachaient à la nature ses secrets, les orateurs charmaient les multitudes et les esprits délicats, l'industrie et le commerce concouraient à multiplier les aises de la vie, et il y avait des poëtes et des musiciens pour chanter les dieux et les héros, pour louer les puissants du jour, pour glorifier les passions et pour célébrer les plaisirs et les jouissances. L'homme pouvait se regarder comme le roi de la nature, et un peuple, parmi les autres peuples, pouvait se croire, comme il aimait à le dire, le Peuple-Roi, tandis que lui-même, pour s'assurer les douceurs de la paix et la soumission des autres peuples, se courbait sous le sceptre de l'homme divinisé qu'on appelait César-Auguste.

Mais, sous ces brillants dehors, que de faiblesses, que de misères, que d'ignominies! Il fallait, pour procurer tant de jouissances, pour rendre possible un tel luxe, que des millions et des millions de créatures humaines fussent privées de liberté, privées de famille,

privées de tous les droits qui appartiennent à des êtres intelligents. La splendeur du monde romain ne peut cacher à nos yeux la plaie hideuse de l'esclavage, de cet esclavage qui faisait de l'homme un animal, une bête de somme, une chose, qui enlevait au père ses enfants, aux enfants leur père, et qui n'avait nul souci de l'âme immortelle appelée aux plus hautes destinées. Qu'était-ce même alors que l'homme du peuple, ce citoyen tombé si bas qu'il suffisait de lui donner du pain et des spectacles, *panem et circenses,* pour le satisfaire? Qu'étaient-ce alors que toutes ces faiblesses, qui sont sacrées à nos yeux, l'enfant, le vieillard, la femme, le pauvre, le malade? Qui se souciait des mœurs et de l'instruction des enfants du peuple, qui se souciait d'embellir les derniers jours de l'ouvrier, qui voyait dans la femme autre chose qu'un vil instrument de plaisir, qui se donnait au service des pauvres et des malades? On entendait bien encore retentir de temps en temps des phrases philanthropiques, on émettait des sentences morales; mais qui mettait en pratique les belles maximes devenues pour les philosophes un simple thème de rhétorique? Ne sait-on pas que le philosophe Sénèque déclamait en faveur d'une vie pure et modeste, en même temps qu'il s'entourait de toutes les jouissances du luxe? Et lorsque Néron, son élève, songea à faire périr sa mère, Sénèque s'éleva-t-il contre l'affreux paricide?... Il délibéra simplement sur la manière dont il était plus expédient de se débarrasser d'Agrippine!

Tel était ce monde dont on nous vante encore aujourd'hui les grandeurs, et dont on voudrait ramener parmi nous les mœurs et les infamies. L'erreur partout, pas de liberté, pas de charité, nul respect pour l'enfance et pour la femme, nul respect pour la sainteté de la famille, des jouissances toutes matérielles, un épouvantable abaissement des caractères, et l'esclavage ; tous les

peuples travaillant pour un seul peuple, et ce peuple tremblant sous les regards d'un César, qui s'appelait alors Auguste, mais qui allait s'appeler ou Tibère, ou Caligula, ou Néron ou Domitien. Encore quelques siècles d'une pareille dégradation, et le monde tombait de pourriture, la société n'était plus possible, l'humanité se détruisait elle-même.

C'est alors que Dieu intervint pour sauver son œuvre. Les temps étaient accomplis, la raison humaine était convaincue d'impuissance, et l'homme s'égalait à Dieu, en même temps qu'il se ravalait au-dessous de la brute. Pour sauver l'homme, Dieu se fit homme; pour relever l'humanité, il descendit jusqu'à elle, et pour montrer sa toute-puissance infinie, pour prouver que son bras seul pouvait accomplir la transformation qui allait s'opérer, il prit les moyens les plus faibles en apparence, nous osons dire les plus déraisonnables, puisque c'est l'Apôtre lui-même qui a osé parler de la folie de la croix. En Judée, chez le peuple alors le plus méprisé de la terre, dans l'une des villes les plus obscures de la Judée, dans une étable, une Vierge inconnue, pauvre, met au monde un Enfant qui n'a d'abord pour se réchauffer que l'haleine de deux animaux. Des bergers sont les premiers courtisans du Roi qui vient de naître. L'Enfant grandit dans l'obscurité. Arrivé à l'âge d'homme, il s'entoure d'hommes ignorants et grossiers, de pauvres femmes. Il fréquente les pécheurs, il reste au milieu des pauvres, et pour attirer le monde à lui, il glorifie tout ce que le monde abhorre, la pauvreté, l'humilité, le renoncement à soi-même, la persécution; il ne promet à ses disciples que des humiliations et des souffrances; il charge de malédictions les puissants du jour, les Pharisiens, qui avaient tant d'influence parmi les Juifs. Enfin, après trois ans d'un enseignement capable d'éloigner de lui tous les esprits et tous les cœurs,

pris pour un séditieux, un blasphémateur, un perturbateur de l'ordre public, il est saisi, condamné à mort et expire sur une croix, au milieu des huées d'une populace excitée contre lui, abandonné de la plupart des disciples qu'il avait fini par grouper autour de sa personne.

Et cependant, que voyons-nous aujourd'hui? Le monde civilisé tout entier est en émoi : en Europe, en Amérique, dans une grande partie de l'Asie et de l'Afrique, dans les îles les plus reculées de l'Océanie, sur toute la surface de la terre, les populations s'agitent, s'émeuvent; un souffle de joie traverse le monde et les populations se précipitent aux genoux de l'Enfant-Dieu. L'esclavage a été vaincu. Le plus ignorant des enfants chrétiens en sait plus sur les destinées de l'homme, sur Dieu, sur la vertu, que les plus savants philosophes de l'antiquité. La femme est respectée : en elle, nous voyons une mère, une sœur, une épouse, une fille; nous voyons plus encore, et même un reflet de la divinité dans ces femmes transfigurées qui ont renoncé à toutes les joies de la famille, à toutes les jouissances du luxe, à toutes les satisfactions de la vanité, pour se vouer exclusivement au service de Jésus-Christ, c'est-à-dire au service de l'enfance, au service de la vieillesse, au service des malades, des pauvres, de tout ce qui souffre, de tout ce qui a besoin de consolation. Quel changement! Les pauvres ont des palais, on voit des rois qui s'honorent de leur laver les pieds, des reines qui sont heureuses de les servir; les hommes se reconnaissent pour frères, et ceux même qui ne pratiquent pas les vertus enseignées par l'Enfant que nous adorons aujourd'hui, sont obligés de leur rendre hommage. Les Tibère et les Néron ne paraisseut plus possibles, il y a des monstruosités de vices que les peuples ne connaissent plus, et, si nous voyons encore des populations misérables, si nous voyons encore des infamies, si nous

voyons encore la servitude, ce n'est plus que là où le christianisme n'a pas encore porté ses bienfaits, ou bien dans les pays d'où il a été repoussé, et où l'on méconnaît son esprit. Qu'on trouve un autre homme qui ait opéré dans le monde une révolution si profonde, qui soit adoré par les peuples les plus civilisés, les plus éclairés, les plus plus puissants de la terre, à qui l'on ait élevé des temples dans toutes les parties de la terre, dont la doctrine ait résisté à dix-huit siècles de persécutions et de luttes, qui ait enfanté tant de dévouements, tant de vertus, qui excite encore après dix-huit siècles un tel amour que des millions d'hommes soient prêts à mourir pour lui, que des milliers d'hommes et de femmes renoncent à tous les plaisirs pour l'amour de lui, un homme dont le Vicaire soit l'objet, comme lui, de tous les dévouements et de toutes les haines, soit comme lui ce signe divin de contradiction autour duquel s'agitent toutes les discussions humaines, autour duquel se meut le monde moral, qu'on trouve un autre homme que Jésus-Christ qui satisfasse à toutes ces conditions, et il y aura lieu de rechercher si la religion qu'il a apportée sur la terre est la vraie religion, il y aura lieu de rechercher s'il est vrai qu'il soit Dieu, comme il l'a dit, comme il l'a prouvé par ses miracles, comme il le prouve tous les jours par l'étonnante perpétuité de l'œuvre qu'il a fondée.

Malgré les tristesses du présent, malgré les incertitudes d'un avenir prochain, appuyés sur les promesses du Dieu dont nous célébrons la naissance temporelle, nous pouvons donc pousser le joyeux cri de nos pères ; *Noël* ! *Noël* ! Le monde n'est pas plus malade qu'il ne l'était il y a dix-huit cents ans, et Jésus-Christ l'a guéri; nos ennemis ne sont pas plus puissants que les Césars, et Jésus-Christ les a vaincus; les passions n'ont pas à leur disposition de plus formidables armes qu'au temps

des anciens Romains, et Jésus-Christ les a domptées. *Noël! Noël!* Dix-huit siècles de combats et de victoires, d'épreuves et de triomphes nous interdisent le désespoir, nous interdisent la crainte. Les ennemis de l'Eglise ont la force, ils ont l'opinion égarée, ils ont la littérature, ils ont les arts, ils ont les passions, ils ont même pour eux les lâchetés d'un trop grand nombre de chétiens; mais l'Enfant dont nous célébrons la naissance s'appelle *Emmanuel*, Dieu avec nous, et l'histoire est là pour nous montrer qu'en dernier résultat, c'est toujours à Dieu que reste la victoire. Donc, pas de vaine terreur, pas de déraisonnable lâcheté. Nous avons un chef intrépide, nous avons dans la prière une arme invincible, et, quoi qu'il arrive, ne l'oublions pas, Dieu est avec nous : *Noël! Noël!*

J. CHANTREL.

Nous prions instamment ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin du présent mois de décembre, de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, afin d'éviter des retards dans le service des ANNALES, et de permettre à l'Administration de régulariser complètement ce service.

Nous rappelons que les abonnements partent du premier jour de chaque trimestre : 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

Nous rappelons aussi que les anciens prix doivent être conservés pour tous ceux de nos Abonnés actuels qui renouvellent leur abonnement pour un an, et pour les Abonnés nouveaux qui souscriront un abonnement d'un an avant le 1er janvier 1874.

Les abonnements se paient d'avance et en souscrivant.

LETTRE DE MGR MERMILLOD.

AU RÉDACTEUR DES ANNALES CATHOLIQUES.

Mgr Mermillod, l'illustre et courageux confesseur des droits de l'Eglise, nous écrit du lieu de son exil.

Fernex, 8 décembre 1873.
Fête de l'Immaculée-Conception.

Monsieur,

Vos *Annales catholiques* ont conquis une place légitime dans la publicité ; je vous félicite de les continuer. Nul n'était mieux placé que vous pour faire cette apologie périodique de l'Église. Vos travaux historiques la défendent dans l'honneur de son passé, vos *Annales* la révèlent dans la vie féconde, dans les luttes et les invincibles espérances de son présent. Vous reproduisez son enseignement doctrinal, vous initiez à tous les faits importants de son existence universelle, vous appréciez les événements avec l'intelligence et la sagesse que donne la possession intégrale de la vérité. Vous écrivez avec charme et simplicité; vos *Annales catholiques* sont une des lectures les plus utiles et les plus attrayantes. Je ne puis que vous remercier, vous féliciter, et les recommander aux prêtres et aux laïques désireux de vivre de la vie catholique.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† GASPARD, évêque d'Hébron,
Vicaire apostolique de Genève.

Nous n'avons pas besoin de dire avec quels sentiments de reconnaissance, et nous devons le dire aussi, de confusion, nous avons reçu cette lettre épiscopale, qui vient consacrer notre œu-

vre, et en approuvant ce que nous faisons depuis deux ans, nous encourage à persévérer et à travailler avec plus d'ardeur à l'améliorer, à la rendre digne des sympathies qui lui viennent de toutes parts.

C'est vrai, nous avons voué notre vie à la défense de l'Eglise, qui est la mère de la civilisation chrétienne, la source des grandes pensées et des grandes œuvres, qui a été la nourrice des peuples et qu'ils ne peuvent abandonner sans courir à leur perte. Nous l'avons étudiée dans son glorieux passé, et nous avons trouvé que là où on l'attaque, là où l'on se contente parfois de plaider pour elle les circonstances atténuantes, elle mérite les éloges, la reconnaissance et l'admiration de tous les cœurs généreux ; nous l'avons étudiée dans sa doctrine et dans sa morale, et nous avons vu que sa doctrine ne craint ni les efforts de la raison humaine, qu'elle fortifie et qu'elle éclaire, ni les découvertes de la science, qu'elle guide, au contraire, qu'elle aime et qu'elle empêche de s'égarer dans les faux systèmes ; nous avons vu que nulle philosophie, nulle école n'enseigne une morale aussi pure, aussi élevée, aussi profondément sociale. Et maintenant que nous assistons à ses luttes de tous les jours pour la liberté, pour la justice, pour le droit, pour la défense de tout ce qui est faible, ignorant, affligé, pour la conservation de la morale et des principes qui font la base nécessaire de toutes les institutions humaines, nous constatons que son présent n'est pas indigne de son passé, et nous trouvons, en effet, que faire son histoire de tous les jours, c'est, selon l'expression si heureuse de Mgr Mermillod, « faire son apologie périodique. »

Il faudrait une autre plume que la nôtre pour cette apologie périodique, et nous reconnaissons tout ce qui nous manque pour réaliser le plan que nous avons conçu. Mais nous nous sommes dit que, après tout, on n'est tenu qu'à ce que l'on peut faire, qu'on ne ferait jamais rien si l'on craignait de ne pas travailler assez bien, et c'est pourquoi nous avons mis la main à l'œuvre. Nous nous disions depuis longtemps qu'il existait une lacune dans la périodicité catholique. Les livres, les grands journaux, les Semaines religieuses, dont le nombre s'accroît si heureusement, et les grandes Revues, dont nul plus que nous n'apprécie les excellents travaux, font un très-grand bien, por-

tent la défense sous tous les points de l'attaque, font reculer ou taire l'ennemi, entretiennent et réveillent cet esprit catholique qui paraissait éteint ou endormi pour toujours ; mais les livres ne parlent pour ainsi dire qu'une fois, les grands journaux sont chers et sont obligés de s'occuper d'une multitude de questions plus ou moins étrangères à la défense de la religion et sont difficilement consultés lorsqu'on veut retrouver les articles dont on a besoin ; les Semaines religieuses n'agissent que dans un cercle restreint, et sont aussi obligées de consacrer le plus grand nombre de leurs pages à des questions ou à des faits d'intérêt local ; les grandes Revues sont chères, comme les grands journaux, elles traitent les questions avec des développements qui effraient un trop grand nombre de lecteurs, et, ou elles sont trop spéciales, ou elles n'ont pas une périodicité suffisante.

Ne pourrait-on donc pas, nous disions-nous, avoir une petite revue qui réunît les avantages sans avoir les inconvénients, qui fût à bon marché, et qui pût non pas remplacer, mais suppléer le livre, le journal, la Semaine, la grande Revue, en faisant rapidement connaître les livres qui paraissent, en empruntant aux journaux leurs meilleurs articles, en servant comme de Semaine générale pour le monde religieux, en résumant ou faisant connaître les meilleurs travaux des meilleures revues, en donnant un bon résumé des faits qui intéressent la religion, et en publiant de courts articles sur les questions religieuses, littéraires, scientifiques, artistiques, qui se présentent chaque jour? Avec un format commode, des tables bien faites, on aurait ainsi des volumes qui seraient faciles à consulter ; il se formerait une bibliothèque ecclésiastique et religieuse qui pourrait offrir un grand intérêt, et être d'une grande utilité.

Nous nous mîmes à l'œuvre, il y a deux ans, avec le concours d'un éditeur chrétien, qui avait compris notre pensée, et qui voulait, comme nous, par cette revue hebdomadaire comme par les livres qu'il publiait, travailler à la défense de l'Eglise et de la société. Cet éditeur, nous devons le nommer en demandant pour lui à nos lecteurs un souvenir dans leurs prières, était M. Putois-Cretté, qui se chargeait de fournir les fonds nécessaires pendant que nous nous occupions de la ré-

daction. La mort de cet éditeur chrétien, en laissant tout à notre charge, nous rendit le seul propriétaire des *Annales catholiques*, propriétaire de nom, car aussitôt que nous pûmes complétement réaliser notre idée à nos risques et périls, nos lecteurs le savent, nous doublâmes le nombre de pages de notre publication sans en augmenter le prix, ce qui nous assurait un redoublement de travail et une augmentation de déficit. Le travail, nous ne le redoutions pas; le déficit, nous comptions que le nombre de nos abonnés le comblerait peu à peu.

C'est ainsi que nous sommes arrivé, nous pouvons nous rendre ce témoignage, à augmenter continuellement l'importance des *Annales catholiques* sans demander aucun sacrifice à nos Abonnés, et à fournir par an quatre forts volumes in-octavo de plus de 700 pages chacun, rendus franco à domicile par la poste, pour la somme de 12 francs; ce sont donc des in-octavo, dont le prix est ordinairement de 5 ou de 6 francs, que nous livrons pour 3 fr.; nous ne pensons pas qu'il soit possible de franchir cette limite de bon marché.

A partir du 1er janvier prochain, nous augmenterons légèrement le prix d'abonnement pour quelques pays étrangers; nous prenons cette mesure après avoir reconnu que les frais de poste ou de change nous en faisaient une nécessité. Nous avons tenu, cependant, à ne pas augmenter les prix pour l'Alsace-Lorraine, quoique ce prix devienne onéreux pour nous; nous avons là des frères malheureux à qui nous nous faisons un devoir d'offrir ce témoignage de sympathie.

Sommes-nous sorti de toutes les difficultés de cette fondation? Nous avons l'habitude d'exposer simplement à nos lecteurs notre situation. Nous leur dirons donc que le nombre de nos nouveaux abonnés est tel, qu'il y a pour nous une véritable obligation de continuer; nous leur dirons aussi qu'il n'est cependant pas encore assez élevé pour nous dispenser d'ajouter des sacrifices pécuniaires à la dépense de notre temps. Mais nous avons fait des progrès si considérables, que nous voyons se rapprocher rapidement le but où nous pourrons nous dire : l'œuvre est fondée et solidement assise, nous n'avons plus qu'à

marcher sans les soucis matériels qui sont toujours un obstacle et un embarras.

Que nos abonnés actuels nous restent fidèles, qu'ils veuillent bien continuer à faire connaître autour d'eux les *Annales catholiques,* et n'y en aurait-il que le quart d'entre eux qui parviendraient à nous procurer un nouvel abonné, le but serait atteint. C'est un dernier effort que nous osons leur demander ; c'est une bonne œuvre que nous les invitons à faire pour terminer cette année et pour commencer l'autre. Les témoignages rendus à notre œuvre par les hommes les plus compétents, les encouragements de nos évêques, ceux que nous recevons chaque jour de la presse religieuse, des prêtres et de laïques dont nous conservons précieusement les lettres, tout nous dit que les *Annales catholiques* ont traversé les plus grandes difficultés et qu'elles n'ont plus besoin que d'être un peu plus connues pour pouvoir se maintenir par leurs propres ressources, ce qui est la marque d'une œuvre assurée de l'avenir.

Qu'on nous permette d'ajouter encore quelques mots.

Nous entrons aujourd'hui dans la troisième année de notre publication ; nous avons publié six volumes, le septième commencera avec le premier numéro de janvier. C'est à partir de maintenant que nous allons pouvoir remplir notre plan tout entier, en donnant dans chaque numéro le mouvement des faits et le mouvement des idées : le mouvement des faits, par le récit des événements et par la reproduction des plus importants documents; le mouvement des idées, par des articles spéciaux, par la reproduction des paroles du Pape et des enseignements de l'épiscopat, par la revue des sciences, des arts et de la littérature dans leurs rapports avec la religion, par le compte-rendu et le résumé des travaux des meilleures revues, par l'indication et l'étude des livres nouveaux, par des articles biographiques ou nécrologiques, enfin par des variétés, qui nous permettront de ne rien omettre de ce qui est vraiment intéressant. Nous avons fait tout cela jusqu'ici, nous avons pris nos mesures pour le faire avec plus de régularité et plus de suite.

Les *Annales catholiques* sont l'histoire périodique de l'Eglise, histoire des faits et des idées. Parmi les faits contemporains, il

n'en est certainement pas de plus grand, de plus important, et qui ait produit, qui doive produire encore un plus grand mouvement d'idées que le concile du Vatican, dont les réunions sont interrompues, mais qui n'est pas terminé. C'est pourquoi nous avons résolu de publier, à partir du premier numéro de janvier, dans une série d'articles, *l'Histoire du Concile du Vatican*, pour laquelle nous n'avons cessé d'amasser des matériaux depuis quatre ans, et que les circonstances ne nous ont pas permis de publier en volumes séparés.

Le Concile du Vatican sera comme le phare qui doit illuminer l'avenir ; après avoir condamné et vaincu toutes les erreurs qui se sont élevées depuis le concile de Trente, et avoir pour ainsi dire déblayé les ruines accumulées depuis des siècles, il construira le magnifique édifice de l'avenir, dont il a déjà posé la pierre fondamentale en définissant l'infaillibilité du Souverain Pontife. Nous ne voudrions pas dire qu'il sera le dernier concile œcuménique ; mais déjà il est permis d'affirmer qu'il est et sera l'un des conciles les plus importants, et qu'il ouvre une ère nouvelle dans la glorieuse et admirable histoire de l'Eglise. Nous l'étudierons donc avec le plus grand soin, et dans les événements et les erreurs qui l'ont rendu nécessaire, et dans ses travaux et dans ses conséquences, avec l'espoir qu'il sera bientôt repris et que nos *Annales* pourront en conduire l'histoire jusqu'à sa clôture définitive. Veuille Dieu que les événements permettent bientôt d'en reprendre les sessions, et que le grand et saint Pie IX puisse en promulguer les décrets, après avoir assisté au triomphe de l'Eglise et à la restauration de la société chrétienne !

J. CHANTREL.

LA SEMAINE.

Sommaire. — Italie : la persécution contre les ordres religieux ; création prochaine de nouveaux cardinaux. — Suisse : rupture des rapports avec le Saint-Siége ; note du conseil fédéral. — Allemagne : courageuse attitude des évêques ; Mgr Ledochowski ; sa réponse aux Pères du concile provincial du Puy. —Martyre, en Chine, de M. l'abbé Hue et du prêtre Michel Tay. — Le maréchal Bazaine ; commutation de sa peine.

18 décembre 1873.

La persécution redouble en Italie, en Suisse et en Allemagne, où elle arrive à l'état aigu. A Rome, ce sont les Ordres religieux qui sont expulsés des couvents et dépouillés de leurs biens, et que Pie IX encourage de sa voix et de son exemple. Le 15 décembre, les généraux de ces divers Ordres ont présenté leurs hommages au Pape à l'occasion des prochaines fêtes de Noël. Le général des Cisterciens, portant la parole au nom de tous, a remercié Sa Sainteté pour l'énergie qu'elle montre à défendre les corporations religieuses, et pour le témoignage d'estime qu'elle veut leur donner en désignant quelques religieux pour le cardinalat. Pie IX a répondu que l'Eglise n'a rien à craindre de l'épreuve actuelle, qu'elle a toujours triomphé depuis dix-neuf siècles, et que la violence même de la persécution prouve que cette épreuve touche à sa fin. Nous espérons pouvoir donner dans notre prochain numéro cette réponse que nous ne connaissons encore que par le télégraphe.

C'est toujours le 22 décembre que les cardinaux doivent être réunis en forme de consistoire. Il est certain maintenant que plusieurs cardinaux nouveaux seront créés ; les titulaires sont connus, et il est officiel qu'une Bulle du Pape modifie les conditions de la création de ces princes de l'Eglise.

Les conditions dans lesquelles se trouvent actuellement le Pape et le Saint-Siége, exigent, en effet, des règlements spéciaux. C'est Sixte-Quint, on le sait, qui constitua tel qu'il est le collége des cardinaux par la célèbre Bulle de 1586, qui commence par ces mots, *Postquam verus*. Il réformait, par cette Bulle, et selon le besoin des temps, les anciennes constitutions, *partim innovando*, comme le dit la Bulle, *partim pro rerum et temporum exigentia supplendo*. Pie IX agit de même. L'Eglise

a besoin des cardinaux, qui sont les conseillers et les coadjuteurs du Pape, et comme le dit encore Sixte-Quint dans sa bulle, *eidem Pontifici in executione sacerdotalis officii et in dirigenda ipsa Ecclesia catholica cui præst consiliarii et coadjutores, quasi oculi et aures ac nobilissimæ sacri capitis partes.* Or Pie IX, ne pouvant plus les élire selon les formes anciennes, abrége ces formes dans la plénitude de son autorité, et va nommer les cardinaux comme au temps de saint Laurent, qui était un cardinal diacre de la sainte Eglise.

Le Sacré-Collége n'a plus en ce moment que 42 membres, dont 26 valides, 6 accablés par l'âge et 10 par l'âge et les infirmités. Les cardinaux de l'étranger ne sont plus qu'au nombre de 8, dont 3 en France, LL. EEm. Donnet, 79 ans, Mathieu, 78 ans, de Bonnechose, 74 ans; 2 en Autriche, LL. EEm. Rauscher, 77 ans; Schwartzenberg, 65 ans; 2 en Espagne, LL. EEm. de la Lastra, 71 ans, Moreno, 57 ans; 1 en Irlande, S. Em. Cullen, 72 ans.

On nomme, comme devant être créés au prochain consistoire, les quatre nonces apostoliques de Vienne, de Paris, de Madrid et de Lisbonne, LL. EExc. Mgr Falcinelli, Mgr Chigi, Mgr Franchi et Mgr Oreglia; Mgr Moraes Cardoja, patriarche de Lisbonne; Mgr Guibert, archevêque de Paris; Mgr Régnier, archevêque de Cambrai; Mgr Barrio y Fernandez, archevêque de Valence en Espagne; Mgr Simor, archevêque de Gran, en Hongrie; Mgr Tarnoczy, archevêque de Saltzbourg, en Autriche; le R. P. Martinelli, des moines Augustins, et le R. P. Tarquini, de la Compagnie de Jésus. D'autres créations seraient faites au consistoire qui se tient ordinairement pendant le carême.

En Suisse, le conseil fédéral vient de saisir l'occasion de l'Encyclique du 21 novembre, pour rompre tout rapport avec le Saint-Siége. Le Pape flétrissant l'iniquité, revendiquant les droits de l'Eglise et dévoilant les trames des sociétés secrètes, ne peut plus avoir de représentant auprès de ce gouvernement de francs-maçons. L'excellent journal de Fribourg, la *Liberté,* qui nous arrive encadrée de noir, nous apporte cette *Note du conseil fédéral adressée à Mgr Agnozzi, chargé d'affaires du Saint-Siége en Suisse.* Nous recommandons la lecture de cette

Note aux libéraux de bonne foi qui croient encore aux bonnes intentions du libéralisme maçonnique.

« Le Conseil fédéral a reçu le 8 de ce mois, par la Légation de la Confédération suisse près S. M. le roi d'Italie, communication du texte officiel d'un document intitulé : *Epistola Encyclica*, que S. S. le Pape Pie IX a adressé en date du 21 novembre 1873 aux patriarches, primats, archevêques et évêques de l'Eglise catholique.

« Si ce document, qui a reçu en Suisse la publicité complète à laquelle lui donne droit la liberté de la presse, se bornait à promulguer sur des questions de doctrine ou de discipline ecclésiastique les décisions du Souverain-Pontife de l'Eglise romaine, le Conseil fédéral n'aurait point à s'en occuper. *Il a respecté jusqu'ici et il s'efforcera toujours de faire respecter la liberté de croyance dans les diverses confessions.* Par les propositions qu'il a faites il y a plusieurs mois déjà à l'Assemblée fédérale pour le règlement constitutionnel des questions ecclésiastiques, il a prouvé, ainsi qne M. le Chargé d'affaires du Saint-Siége lui-même l'a reconnu dans un entretien récent avec le président de la Confédération, qu'*il est animé à l'égard de tous les cultes d'un esprit de justice et d'impartialité.*

« Mais l'Encyclique *Etsi multa luctuosa*, du 21 novembre 1873, renferme et précise à l'égard de diverses autorités légitimement constituées en Suisse et de certaines décisions que ces autorités ont régulièrement prises, des accusations de la nature la plus directe et la plus grave.

« Au nombre de ces accusations figurent celle d'avoir violé la foi publique (*obstante etiam data publice fide*), et celle d'avoir, par l'expulsion d'un prêtre du territoire suisse, commis un acte honteux et plein d'ignominie pour ceux qui l'ont ordonné comme pour ceux qui l'ont exécuté (*fœda et indecora mandantibus atque exequentibus*).

« Bien que le pouvoir temporel des Papes n'existe plus, le Conseil fédéral avait cru devoir maintenir jusqu'ici des rapports diplomatiques et officiels avec le Saint-Siége. Il l'a fait par égard pour le Souverain-Pontife et sa situation présente, par considération personnelle pour le Chargé d'affaires actuel

du Saint-Siége, à l'esprit conciliant duquel il se plaît à rendre hommage, et par respect pour les sentiments religieux des catholiques suisses.

« Mais puisqu'au mépris de ces relations et des égards qui en sont la conséquence élémentaire, le Pape profère avec éclat contre les autorités suisses et leurs actes des accusations graves et répétées, il est du devoir et de la dignité du Conseil fédéral de reconnaître qu'une représentation diplomatique du Saint-Siége en Suisse est devenue inutile.

« Le Conseil fédéral a en conséquence l'honneur de porter à la connaissance de Mgr Agnozzi, et de l'inviter à porter à la connaissance de son gouvernement qu'à dater de ce jour et par le fait du Saint-Siége la Confédération suisse ne peut plus reconnaître le Chargé d'affaires du Pape comme représentant diplomatique accrédité auprès d'elle.

« Le Conseil fédéral prie Mgr Agnozzi de bien vouloir lui faire connaître la date à laquelle il se propose de fixer son départ. Il prendra les mesures nécessaires pour que, jusqu'à ce moment, le chargé d'affaires du Saint-Siége jouisse de tous les égards qui sont dus à son caractère diplomatique.

« En exprimant à Mgr Agnozzi le regret qu'il éprouve de devoir prendre la détermination qui fait l'objet de la présente note, le Conseil fédéral saisit cette occasion pour l'assurer de sa considération distinguée.

« Berne, le 12 décembre 1873.

« Au nom du Conseil fédéral suisse,

« *Le président de la Confédération :*
« CERESOLE.

« *Le Chancelier de la Confédération :*
« SCHIESS. »

Vous violez mes droits, je proteste et je crie à l'injustice ; alors vous criez que je manque aux égards qui vous sont dus et vous m'expulsez : voilà toute la Note du conseil fédéral.

M. de Bismark doit être content de ses Suisses ; ils vont bien, ils vont même plus vite que lui, qui n'a pas encore osé expul-

ser les évêques ou les mettre en prison, mais qui va y arriver, même malgré lui, parce que les évêques ne peuvent renverser ces droits qu'ils tiennent de Dieu même. Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, n'est pas le seul à subir des amendes ; à Cologne, à Breslau, à Paderborn, il y a des juges qui trouvent aussi que l'Etat a seul le droit d'instituer les curés ; mais c'est toujours à Mgr Ledochowski qu'incombe la plus lourde charge de la lutte. Le vénérable et intrépide prélat résiste à l'injustice avec autant de fermeté que de calme ; les réponses qu'il fait au gouvernement sont aussi dignes que vigoureuses, et l'on ne peut, en effet, y répondre que par l'amende, la prison ou l'exil. Nous reproduirons ces magnifiques documents, comme ceux qui nous viennent de Mgr Lachat, évêque de Bâle ; mais nous ne pouvons, à cause de leur longueur, les publier aussitôt qu'ils nous arrivent.

Voici, en attendant, la réponse adressée par Mgr Ledochowski à la lettre envoyée (nous l'avons reproduite) aux évêques d'Allemagne par les Pères du concile provincial du Puy :

Posen, le 24 novembre 1873.

Monseigneur,

« J'ai reçu par l'entremise de notre vénérable frère Mgr l'Evêque de..., un exemplaire de la lettre que Votre Grandeur et NN. SS. les Evêques de la province de Bourges ont daigné adresser du Puy, le 19 octobre, aux Evêques d'Allemagne, parmi lesquels on me compte aussi par droit territorial politique de mon pays.

« Votre Grandeur a voulu ajouter à cet insigne honneur, qui nous a été décerné à tous en commun, un témoignage particulier de sa haute bienveillance à mon égard, dont Mgr de..., a été un chaleureux interprète. Cette circonstance m'enhardit à exprimer à Votre Grandeur ma très-vive reconnaissance et mes remerciements bien sincères pour son souvenir et pour l'appui de ses prières. Daigne la Mère de Dieu, dont vous avez imploré pour nous la protection, exaucer vos vœux, et après nous avoir obtenu de son divin Fils la fidélité pendant la terrible lutte que nous sommes appelés à soutenir, nous conduire à la victoire et

nous faire participer aux joies du triomphe de l'Eglise.

« Priez surtout pour moi, Monseigneur, car j'ai grand besoin du secours d'en haut dans ces moments si graves pour mon Eglise. Depuis que je me suis mis à vous tracer ces quelques lignes, j'ai été interrompu pour lire une dépêche qui m'invite, au nom du Gouvernement, à descendre de mon siége, faute de quoi j'en serai déposé par un tribunal de Berlin. Que de ruines, que de dangers pour les âmes produira ce nouveau détail de la persécution religieuse! J'ai cependant une ferme confiance que Dieu saura faire tourner les efforts des impies à la gloire de son saint nom, à l'honneur de son Eglise et à notre propre salut.

« Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon respect et de ma vénération, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« De Votre Grandeur,

« Le très-humble et très-dévoué serviteur,

« † MIECISLAS,

« *Archevêque de Gnesen et Posen, Primat.* »

Est-ce que ces correspondances ne nous reportent pas au temps de la primitive Eglise?

Un autre événement nous y reporte aussi vivement. Le 30 novembre est arrivée à la Propagande et au Vatican la nouvelle du martyre de M. l'abbé Jean Hue, prêtre français des Missions étrangères, et de M. Michel Tay, prêtre catholique chinois, massacrés à Kien-Kiang, bourg de la préfecture de Hieou-Tang, dans la province du Su-Tchuen oriental, en Chine, et dans le vicariat apostolique de Mgr Desflèches, évêque de Sinite *in partibus.*

Jean Hue, dit le *Journal de Florence*, n'avait que trente-sept ans, et était originaire de Normandie. On savait sa piété, son aimable douceur unie à une grande fermeté. Avant de partir pour les Missions il avait rempli pendant deux ans les fonctions de vicaire dans une paroisse du diocèse de Séez. Arrivé en Chine, en 1865, il y avait été témoin du martyre de M. Mabileau, puis du martyre de M. Rigaud en 1869, et s'était pieusement résigné à mourir comme eux.

Jean Hue se trouvait à Kien-Kiang, afin d'y porter les premières lumières de l'Évangile, et il avait pris, pour mieux assurer le succès de sa tentative apostolique, un prêtre indigène, Michel Tay.

Michel Tay était un jeune homme de trente ans, fils d'un riche marchand de sucre de Ouan-Kien, l'une des villes les plus corrompues de l'empire, si corrompue qu'on dit en manière de proverbe : *N'allez pas à Ouan-Kien.* Et pourtant sur ce fumier de Ouan-Kien avait germé cette fleur de martyre, Michel Tay.

D'après les détails connus aujourd'hui, Jean et Michel ont été arrachés de leur demeure, la nuit, et conduits au pont de Ou-Kiang, d'où on a précipité leurs corps dans le fleuve; ils étaient déjà morts sous les coups dont les bourreaux les avaient accablés dans le douloureux trajet.

Nous reviendrons sur ce martyre, qui donne de nouveaux protecteurs dans le ciel à la France et à la Chine.

Nous avons, il y a huit jours, fait connaître le jugement qui condamne l'ex-maréchal Bazaine à mort, avec la dégradation militaire. Cette terrible sentence, que l'opinion était tentée de trouver trop sévère, a été presque aussitôt mitigée, en ce qui concerne la peine de mort, que le maréchal de Mac-Mahon a commuée en une détention de vingt ans dans une forteresse, après avoir reçu ce recours en grâce signé par les juges eux-mêmes et adressé au ministre de la guerre :

« Monsieur le ministre,

« Le conseil de guerre vient de rendre son jugement contre M. le maréchal Bazaine.

« Jurés, nous avons résolu les questions qui nous étaient posées en n'écoutant que la voix de notre conscience. Nous n'avons pas à revenir sur le long débat qui nous a éclairés. A Dieu seul nous devons compte des motifs de notre décision.

« Juges, nous avons dû appliquer une loi inflexible et qui n'admet pas qu'aucune circonstance puisse atténuer un crime contre le devoir militaire.

« Mais ces circonstances que la loi nous défendait d'invo-

quer en rendant notre verdict, nous avons le droit de vous les indiquer.

« Nous vous rappellerons que le maréchal Bazaine a pris et exercé le commandement de l'armée du Rhin au milieu de difficultés inouïes, qu'il n'est responsable ni du désastreux début de la campagne, ni du choix des lignes d'opérations.

« Nous vous rappellerons qu'au feu, il s'est toujours retrouvé lui-même ; qu'à Borny, à Gravelotte, à Noiseville, nul ne l'a surpassé en vaillance, et que le 16 août il a, par la fermeté de son attitude, maintenu le centre de sa ligne de bataille.

« Considérez l'état des services de l'engagé volontaire de 1831 ; comptez les campagnes, les blessures, les actions d'éclat qui lui ont mérité le bâton de maréchal de France.

« Songez à la longue détention qu'il vient de subir, songez à ce supplice de deux mois pendant lesquels il a entendu chaque jour discuter son honneur devant lui, et vous vous unirez à nous pour prier le Président de la république de ne pas laisser exécuter la sentence que nous venons de prononcer.

« Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de notre respect.

« Le président, H. d'Orléans ;
« Les juges : général de la Motterouge,
« général baron de Chabaud la Tour,
« général J. Tripier,
« général Princeteau,
« général Ressayre,
« général de Malroy. »

Ainsi paraissent se concilier la justice et la clémence. Bazaine est condamné pour n'avoir pas fait *tout* ce que prescrivaient l'honneur et le devoir, mais le crime de trahison ne pèse pas sur sa mémoire. Il y a là une leçon qui doit être méditée par tous. On n'a plus, de nos jours, la notion claire du devoir : c'est dans le réveil du sentiment chrétien qu'on la retrouvera, c'est le retour aux fortes convictions qui empêchera ces effrayantes défaillances qui sont pour la patrie une cause de douleurs et de désastres.

Au moment où nous corrigeons les épreuves de cette revue de la Semaine, nous arrive la douloureuse nouvelle de la mort subite, par apoplexie foudroyante, de Mgr de Léséleuc de Kérouara, évêque d'Autun. Il y avait à peine un an que Mgr de Kérouara occupait son siége épiscopal, et déjà son diocèse avait pu apprécier tout ce qu'il y avait en lui de zèle et de charité; les pèlerins de Paray-le-Monial l'avaient vu au milieu d'eux, propageant le culte du Sacré-Cœur et priant avec eux pour le salut de la France et le triomphe de l'Eglise. Dieu a trouvé que son fidèle serviteur avait assez travaillé sur la terre ; espérons que les prières du saint prélat contribueront, là-haut, à accélérer ce salut et ce triomphe qu'il demandait avec tant d'ardeur ici-bas.

L'église de Reims est aussi menacée d'une grande perte ; Mgr Landriot est dangereusement malade, et ses vicaires généraux ont demandé pour lui les prières des fidèles ; puissent ces prières être exaucées, et l'Eglise de France n'avoir pas un deuil de plus à porter !

DEUX DISCOURS DE PIE IX.

Le 5 décembre, Mgr Hassoun, patriarche arménien de Constantinople, exilé, comme nous l'avons vu, par suite des intrigues schismatiques, s'est avancé, suivi d'un autre évêque et de deux prêtres de son clergé fidèle, vers le trône pontifical, et, après avoir baisé la main du Saint-Père, a lu l'adresse suivante d'une voix vibrante et énergique, qui a profondément ému les assistants :

« Très-Saint Père,

« Les expressions de paternelle condoléance que Votre Sainteté, dans sa dernière encyclique du 21 novembre écoulé, a daigné adresser avec une fermeté apostolique à l'épiscopat pour le consoler et l'encourager, me fournissent, Très-Saint Père, une nouvelle occasion de déposer au pied du trône de Votre Sainteté, en me faisant interprète des sentiments de l'épiscopat fidèle et du peuple d'Arménie, l'expression de notre gratitude et de notre impérissable reconnaissance, car notre nation s'est toujours déclarée et se déclare encore sincèrement obéissante et

invariablement attachée à la personne sacrée de Votre Sainteté, centre indéfectible de l'unité catholique.

« Il est vrai, Saint-Père, que les épreuves auxquelles sont soumis un grand nombre d'évêques, sont très-pénibles ; mais combien plus pénibles encore sont les tributations, les amertumes et les afflictions auxquelles est assujettie l'âme invincible de Votre Sainteté. Le Pasteur suprême ne peut pas ne pas ressentir dans un même moment toute la peine des souffrances de ses enfants et de l'épiscopat tout entier. Mais, Très-Saint Père, que l'union compacte de tout l'épiscopat catholique dans la lutte commune et la défense de la cause catholique vous serve de consolation.

« Consolez-vous par la glorieuse victoire que l'épiscopat tout entier, par sa persistance dans l'unité catholique et par son admirable constance, à l'éminent exemple de votre fermeté invincible, remporte chaque jour dans tous les combats contre l'iniquité, contre l'impiété, œuvres de l'enfer déchaîné, lequel ne peut enfin manquer de se briser dans l'ignominie et l'abjection contre l'immuable roc, selon la parole du divin Maître : *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* Consolez-vous dans la ferme espérance du triomphe glorieux qui couronnera ces luttes mémorables de l'Eglise et de Votre Sainteté. Oui, Très-Saint Père, des jours heureux luiront enfin. Les tribulations présentes et les souffrances du jour centupleront les jours de l'auréole et de l'impérissable couronne, que le divin Fondateur de l'Eglise a préparée à l'invincible défenseur dont vous êtes la digne personnification, ô Très-Saint Père. Telle est aussi, j'en suis convaincu, Père Saint, la consolation de l'épiscopat tout entier ; c'est là son invincible croyance.

« Qu'elle vive, Très-Saint Père, qu'elle vive toujours ferme la main qui tient le gouvernail de la barque de Pierre, son prédécesseur, et que ses yeux soient fixés sur l'Etoile consolatrice qui la conduira très-sûrement au port.

« Daignez agréer ces humbles, mais sincères souhaits de l'exilé, toujours reconnaissant pour l'hospitalité paternelle que Votre Sainteté eut la bonté de lui accorder ; il se fera toujours un devoir d'être le premier à les adresser au ciel, en union avec l'épiscopat, le clergé et le peuple fidèle d'Arménie, et s'incli-

nant pour baiser votre droite sacrée, il implore la bénédiction apostolique.

« De Votre Sainteté,

« Le très humble, très-dévoué et très-obéissant serviteur.

Signé : ANTOINE PIERRE IX HASSOUN.
Patriarche arménien catholique de Cilicie.

Rome, 5 décembre 1873.

Le Saint-Père a répondu à peu près en ces termes, que rapporte l'*Union* :

« Les sentiments que vous venez de m'exprimer, en votre « nom et au nom du clergé et du peuple arménien fidèles, de « même que les nombreuses lettres que je reçois souvent des « autres évêques arméniens, sont assurément pour moi une « grande consolation et une large compensation à toutes les « souffrances de mon cœur en vous voyant sous le coup des « persécutions. Oui, j'ai été consolé en voyant votre inaltérable attachement à l'unité catholique, votre constance dans « les souffrances, votre invincible fermeté dans les persécutions et votre admirable énergie dans la résistance au petit « torrent dévastateur de ceux que la séparation a changés en « sectaires et en persécuteurs.

« Je me réjouis de vos nobles et courageux efforts ; je suis « heureux des succès que vous avez remportés, de la tranquillité plus grande que vous avez obtenue, et j'espère que « bientôt votre victoire sera complète et que le Pasteur n'aura « plus la douleur d'être séparé de ses ouailles. Je bénis la nation arménienne tout entière, mais non les schismatiques, « car ils en sont indignes. Je prie toutefois pour eux afin qu'ils « se convertissent et rentrent dans le sein de l'Église, et afin « que s'ils veulent continuer dans leur aveuglement, ils ne « puissent plus être désormais une cause de perturbation et « de malheur pour le peuple arménien fidèle et pour son vaillant Pasteur. *Benedictio Dei*, etc. »

Le jour de l'Immaculée-Conception, Pie IX a donné audience à de nombreuses dames romaines et étrangères qui lui présentaient des ornements sacrés destinés aux églises pauvres.

A l'adresse, lue au nom de ces dames, par Mme la comtesse de Brazza, le Saint-Père a répondu par ce discours, dont nous empruntons le texte au *Journal de Florence :*

« Nous célébrons aujourd'hui la fête de l'immaculée-Con-« ception ; je vous dirai donc quelques paroles sur cette fête : « et pour nourrir votre foi et votre pitié, je vous rappellerai la « vision de cet arbre mystérieux dont le prophète Daniel in-« terpréta la signification, comme on dit dans le Livre de ses « Prophéties.

« C'était une plante d'une grandeur extraordinaire : son « sommet semblait toucher le ciel et ses branches s'étendaient « de manière à couvrir presque toute la terre. Tous les ani-« maux des campagnes se réunissaient à l'ombre de cette « plante, les oiseaux de l'air construisaient leurs nids sur ses « branches et se nourrissaient des fruits dont elle était sur-« chargée.

« Mais, dans le plus beau moment de la vision, raconte le « prophète, on entendit la voix forte d'un ange qui disait : « *Succidite arborem.* Et ces paroles à peine prononcées, la « hache attaqua le tronc, et l'arbre tomba : les branches, les « feuilles, les fruits se desséchèrent, et le tout resta sans utilité « sur le sol. Cependant la même voix se fit de nouveau en-« tendre et dit : « Coupez l'arbre, mais laissez dans la terre la « semence de sa racine. »

« Mes très-chères filles, cet arbre tombé représente à mes « yeux le genre humain après le péché ; et cette racine, de-« meurée intacte sur la terre, figure précisément la très-sainte « Vierge. Elle fut, en effet, la racine qui produisit la tige d'où « sortit ensuite la fleur divine qui fut Jésus-Christ : *et flos de* « *radice ejus ascendet.* Elle produisit la grâce divine perdue, « qui manifestait sa force dans la tige et sa beauté dans la « fleur.

« C'est autour de cette racine qui a poussé d'une façon si « merveilleuse, que se pressent aujourd'hui tous les catho-« liques de la terre et toutes les bonnes âmes. Vous aussi vous « vous réunissez autour de cette racine qui produisit des fruits « si abondants et si salutaires.

« Vous en produisez aussi ; et en voici la preuve » (*Sa Sain-*

teté montrait du geste les beaux ornements d'église étalés devant elle) « voilà la preuve de votre union avec la très-sainte Vierge, « qui aime l'ornement de la maison de son Fils, et veut que « les églises soient entretenues avec la splendeur qui convient; « c'est surtout elle qui peut dire, et vous pouvez répéter avec « elle : *Dilexi decorem domus tuæ.*

« Remerciez donc Dieu qui, en même temps que l'esprit de « la prière, vous donne l'esprit des œuvres ; car la prière sans « les œuvres n'est pas bonne et demeure inefficace.

« Voilà la raison pour laquelle il y a tant de maux en Europe. « Demander et ne pas agir, implorer le secours d'en haut et ne « rien faire de ce qui plaît à Dieu est une contradiction ; on ne « peut pas en attendre l'effet désiré. Je vois qu'en plusieurs « lieux et en grand nombre de royaumes on met sa confiance « seulement dans les prières, et l'on attend d'elles seules la fin « des maux. On se demande partout, avec un sentiment d'in- « quiétude, quand verrons-nous finir les jours de la tribula- « tion ?... Quand ? Je vais vous le dire : lorsqu'aux démons- « de piété qui se font dans les églises répondront les œuvres « accomplies au dehors.

« En attendant je vous dis, et je le dirais à toutes les mères, « si elles m'entendaient : « Je vous recommande vos enfants » « dites-leur que le démon, qui fut le premier révolutionnaire « dans le monde, trompa une mère, une épouse ; et c'est de « cette première tromperie que sont venus tant de maux, heu- « reusement réparés ensuite par la fleur sortie de la tige de « Jessé.

« Oh ! dites-leur que, de même qu'Adam trompé par la femme « et par le démon reconnut qu'il était dans un état de nudité, « de même tant de jeunes gens, qui consentiront à prêter « l'oreille au démon, se trouveront eux aussi dépouillés de « tout bien moral et même matériel ; car la révolution est une « louve qui n'est jamais rassasiée : elle a plus d'appétit après « le repas qu'auparavant. Ne cessons pas de prier cependant : « accompagnons l'action chrétienne de la prière.

« Je prie pour moi, pour vous et pour vos familles. Dites au « petit nombre de vos famille, égarées ou qui courent le risque « de s'égarer, de faire ce qui dépendra d'eux pour fermer

« l'oreille aux séductions et aux insinuations de ceux qui, tout « en promettant le bonheur, ne donnent que des tribulations.

« Tournons-nous vers Marie ; prions cette mère très-tendre, « qui est la mère de miséricorde, d'avoir pitié de nous. Il y a « bien longtemps que nous attendons et que nous invoquons la « paix ; mais la paix ne vient pas, et nous ne voyons point ces-« ser les rigueurs de la justice divine qui tient encore sur « nous le poids de ses fléaux. Elle le fait évidemment pour « nous châtier de nos fautes, que nous n'avons pas suffisam-« ment expiées.

« Ah oui ! recommandons-nous à la très-sainte Vierge. Comme « elle est le canal de toutes les grâces, prions-la de nous obtenir « la résignation aux volontés divines ; mais supplions-la en « même temps de nous obtenir le bonheur de voir la lumière « succéder aux ténèbres et la paix et le repos à tant de boule-« versements. »

« Levons les yeux au ciel, et que la bénédiction de Dieu « descende par les mains très-pures de Marie sur l'indigne « vicaire de son Fils, sur vous, sur vos amis, sur vos familles « et sur tous vos parents. Que cette bénédiction vous accom-« pagne jusqu'à la mort, afin que nous puissions dire avec « confiance à Marie :

« Quando corpus morietur
« Fac ut animæ donetur
« Paradisi gloria. Amen.

« *Benedictio Dei*, etc. »

LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.

A BETHLÉEM (1).

En vain nos adversaires voudraient-ils révoquer en doute l'origine royale de la sainte Vierge, ainsi que la naissance du Sauveur dans la ville de David. Un événement qui remua le monde entier ramena à Bethléem les membres épars de la famille davidique. L'on sait qu'en 1801 Napoléon, alors consul,

(1) Nous empruntons ce chapitre à l'ouvrage du Dr Sepp qui a été traduit sous ce titre : JÉSUS-CHRIST, *études sur sa vie et sa doctrine dans leurs rapports avec l'humanité*.

fit renouveler le cadastre et lever des plans militaires et topographiques de tous les pays soumis à sa puissance ; ainsi avait agi l'empereur Auguste. Il ordonna le dénombrement général de ses peuples et l'estimation de la fortune publique et des biens-fonds dans tout l'empire, pour arriver, à l'aide de ce cadastre, à une répartition plus égale des impôts. On lit dans Suétone : *Censum populi ter egit, primum ac tertium cum collega, medium solus.* Deux de ces dénombrements coïncident avec la fermeture du temple de Janus en 726 et en 746 de Rome; le troisième eut lieu dans l'année même où mourut Auguste (767 de Rome). Une multitude de censeurs et de sous-censeurs avec leurs aides et employés parcoururent les provinces. Le recensement se fit dans la forme romaine, en sorte que chacun fut obligé de retourner dans son endroit natal et de donner *nomina, pronomina et cognomina*, ou les noms de son père, de sa femme et de ses enfants, son âge et le nom de sa tribu. Servius Tullius avait le premier ordonné un recensement général, pour lequel on avait porté sur les listes les familles, hommes, femmes et enfants, avec l'indication exacte des parents et du lieu d'origine.

Le consul Posthumius renvoya de Rome chez eux tous les Latins, afin qu'ils se fissent inscrire dans leurs villes natales. Sur leur demande pourtant, les Campaniens furent inscrits à Rome même; c'est ce qui occasionna de graves incertitudes dans les listes.

Le cardinal Wiseman indique un document très-remarquable à l'appui de l'assertion de saint Luc (II) ; il est tiré de la bibliothèque orientale d'Assemani; il y est dit : « En l'année 692 « après Jésus-Christ, le calife Abdel-Melik fit faire le recensement des habitants de la Syrie et ordonna formellement que « chacun se rendît dans son pays, afin de s'y faire inscrire, avec « indication exacte de son nom et ceux de ses parents, de son « domicile, de ses plantations de vignes et d'oliviers, de ses « troupeaux, de ses enfants et de toutes ses propriétés. » Ce qui concorde parfaitement avec le recensement judaïque par tribu, tel qu'il se trouve dans Josué, VII, 14 : « C'est pourquoi « vous vous présenterez demain matin, chacun dans votre tribu, « et le sort étant tombé sur l'une des tribus, on passera aux

« familles qui la composent, des familles aux maisons, et de la « maison à chaque particulier. Et le sort tomba sur la tribu de « Juda, sur la famille de Sarchi, sur la maison de Sabdi et sur « Achan. »

Joseph ne pouvait pas d'ailleurs ne pas se faire inscrire sur les rôles de Bethléem avec sa famille, puisque, sans cela, il courait risque de perdre, pour lui et pour les siens, les droits de bourgeoisie qui étaient annexés à cette formalité. C'était là cette maison paternelle, ce *Beth Abi*, vers lequel Jacob déjà portait ses vœux.

Le censeur chargé du dénombrement dans la Judée était Publius Quirinius, un homme de basse extraction, mais qui se distinguait par son grand dévouement à l'empereur. Il mourut à Rome, dans l'année 21 de l'ère vulgaire, bien connu par son avarice, son ambition et sa servile condescendance au régime militaire de César.

Strabon raconte que Quirinius s'était rendu maître des plus fortes places des Homonadéens, situées au pied du mont Taurus, fait d'armes qui est généralement reporté à cette époque.

Plus tard nous le retrouvons exerçant son zèle dans la province d'Afrique, jusqu'à ce qu'enfin, après l'abdication forcée d'Archélaüs, il prit possession de la Judée, comme province romaine.

Les antiques promesses faites à la famille de David venaient d'être renouvelées récemment. L'espoir de les voir réalisées bientôt pouvait être pour Joseph un motif suffisant d'amener la Vierge bénie à Bethléem, pour y attendre l'heure de sa délivrance. Les maisons de Nazareth sont adossées encore aujourd'hui, en partie du moins, contre les grottes de la montagne: telle était la maison de Marie; d'autres sont à demi creusées dans le rocher : tel était l'atelier de saint Joseph. Un mur en pierre brute en forme l'enceinte extérieure; ordinairement l'intérieur est coupé en deux; d'un côté se trouve la famille, de l'autre les bêtes, un bœuf ou un âne. Le foyer, qui se trouve au milieu, sert en même temps de table. Joignez à cela quelques ustensiles de cuisine, et vous aurez une idée assez complète du ménage. S'agit-il, pour le propriétaire d'une de ces maisons, d'entreprendre un voyage, il prend son âne ou son mulet, le

charge d'une couverture et d'un sac d'orge, remet à son voisin la clef de bois de sa porte, et le voilà parti pour des mois, s'il le faut. Je parle d'expérience : c'est ainsi que, dans mon pèlerinage, je l'ai vu faire à un Nazaréen qui m'accompagnait.

Arrivée à Bethléem Ephrata, la Sainte Famille ne trouva pas de place à l'hôtellerie. « Le Seigneur vint chez les siens, et les siens ne le reçurent point. » Les Bethléémites sont une race de gens actifs et entreprenants, et probablement une grande partie d'entre eux vivaient aussi alors à l'étranger. Lors donc que le recensement les rappela tous à la fois chez eux, leur ville dût être trop petite pour pouvoir les contenir tous. Pour prouver leur origine, ils devaient être munis de leurs papiers de famille; ce qui souriait sans doute à Hérode : il pouvait ainsi, sans bruit et sans violence, s'emparer et se défaire des registres généalogiques de la famille de David, et détruire les documents sur lesquels ils appuyaient leurs espérances messianiques toujours vivantes.

Les Bethléémites étaient, de tout temps, réputés pour la beauté typique de leurs formes; encore aujourd'hui ils se font remarquer par leur distinction aristocratique, unie à un esprit martial. Leurs femmes portent le costume traditionnel de la madone : robe rouge et manteau bleu, ou robe bleue et manteau rouge, avec le voile blanc descendant de la tête. Elles se distinguent aussi par la noblesse de leurs traits et les qualités de leur esprit. A une beauté éclatante elles joignent une grande pureté de mœurs.

Au milieu de toutes ces circonstances contraires, comme l'heure de l'enfantement approchait pour Marie, Joseph dût chercher un asile dans une étable; c'était ou la partie postérieure d'une hôtellerie ou d'un khan commun, ou simplement une bergerie. — Les traditions rabbiniques mentionnent la *maison des bergers* à Bethléem, sous le nom de *Birath-Arba*. Arba (les pairs) est le nom que se donnent, maintenant encore, les plus anciens habitants de la contrée, les bergers bédouins. Bethléem, de même qu'Hébron, était échu, lors du partage du pays, à l'Arabe Kaleb. Cette maison ou château-fort d'Arba nous met d'ailleurs sur la trace du chef cananéen que Josué désigne sous le nom d'*Adam maximus*; elle était une dépen-

dance des Hyksos au-delà de la vallée des Géants, tout comme Hébron ou Kiriath-Arba, qui a été nommé dans la suite « la ville des quatre patriarches. » Quoi qu'il en soit, les ruines encore existantes de cette construction accusent les mêmes assises gigantesques de pierres de taille que l'on remarque au Haram d'Hébron et de Jérusalem. Il n'est pas nécessaire sans doute d'invoquer en ce point les documents chrétiens, puisque le Talmud nous fournit un témoignage d'autant mieux venu que notre adversaire nous y ramène sans cesse, quoiqu'il ait l'air de n'en avoir pas pris connaissance. Dans le Hier. Beracoth (fol. 5, 1), est racontée « l'histoire d'un Israélite occupé à « labourer son champ, quand un Arabe, passant près de lui, « lui dit : Le Roi-Messie est né. Le Juif lui répond : Quel est « son nom ? Ménahem (le consolateur), répliqua l'Arabe. Mais « d'où vient-il et où demeure-t-il ? A Birath-Arba, à Bethléem « de Juda, fut la réponse. » Le rabbi Bon n'ajoute pas moins : « Qu'avons-nous à apprendre d'un Arabe ? »

Cette anecdote a été rattachée à la destruction du Temple et on a fait du lieu de naissance du Messie « la maison de l'Arabe. » Quoi qu'il en soit, au reste, de l'authenticité de ce récit, nous y voyons comme un écho *de la bonne nouvelle* qui, à la naissance de Jésus-Christ, répandit la joie dans les montagnes et les vallées de Juda.

« Lorsque tout reposait dans un paisible sommeil et que la nuit fut arrivée à la moitié de sa course, Votre Parole toute-puissante descendit du ciel, de votre trône de gloire. » C'était un pressentiment que le livre de la Sagesse exprimait par ces paroles. Dans l'étable de Bethléem, où eut lieu la naissance du Fils de Dieu, s'accomplit cette attente mystérieuse qui préoccupait tout l'ancien monde. Aussi est-ce le cas ou jamais d'appliquer à la croyance de tous les peuples en l'incarnation divine le principe de saint Augustin : *Quod semper, quod ubique et ab omnibus creditum est, pro vere habendum*. La femme bénie entre toutes ne pouvait s'expliquer la merveille qui s'opérait en elle : « Marie était étonnée et conservait toutes ces choses dans son cœur, » dit saint Luc. Que les Lieux saints de la Palestine soient tous enfoncés dans la terre, comme des caves, c'est une preuve de plus de leur authencité ; car le terrain en-

vironnant s'est exhaussé d'autant dans les lieux habités depuis 1800 ans. Ces espèces de grottes sont des demeures chaudes en hiver, fraîches en été.

Marie déposa le nouveau-né dans la crèche. L'âne et le bœuf qui se trouvèrent là, sont désignés par Conrad de Wurtzbourg comme « la famille animale du Sauveur. » Ce sont les vrais animaux domestiques de la Palestine ; on les voit aujourd'hui attelés parfois à la même charrue, quoique ce fût défendu sous l'ancienne loi. Ici leur présence est plutôt symbolique ; en effet, le bœuf est bien réellement le symbole de la tribu d'Ephraïm, comme l'âne est celui de la tribu de Juda. C'est pour cela qu'on lit dans la Bible : Samgar abattit des millions de Philistins avec le *bâton du bouvier*, Samson avec la mâchoire de l'âne. Dans le Jalkut Khadasch (fol. 143), le passage de l'Exode XXI, 33, est ainsi interprété : « Par le bœuf, le Messie est déclaré le fils de Joseph, et par l'âne il est dit le fils de David. »

Cependant les bergers, ayant leurs feux allumés, faisaient leur garde de nuit, quoique ce fût en hiver. Entre Jérusalem et Hébron, apparemment près de la tour d'Eder, qui en fut appelée la tour des Troupeaux, était le lieu de pâturage des agneaux, des brebis et des autres bêtes à cornes destinées aux sacrifices quotidiens du Temple. Les rois eux-mêmes faisaient construire parfois de ces tours de garde pour leurs bergers dans le désert. Voici ce que, dans l'interprétation de la Gen. XXXV, 21, le Targum Jonathan, qui était contemporain, dit de la tour d'Éder : « Jacob établit sa tente au delà de la tour d'Eder, et c'est là le lieu où le Messie se manifestera, quand les temps seront accomplis. » L'on conçoit que les regards et les espérances des bergers aient, d'âge en âge, été fixés sur la ville de David : Samuel, le premier des prophètes, n'était-il pas, par son aïeul Zuph, originaire d'Ephrata, et Amos, le berger, de Tekoa, voisin d'Ephrata, n'avait-il pas annoncé : « Qu'en ce temps-là, le Seigneur relèverait la maison de David tombée en ruines ; qu'il refermerait les ouvertures de ses murailles, qu'il rebâtirait ce qui était tombé et le rétablirait comme autrefois, afin que toutes le nations, c'est-à-dire les païens, cherchent le Seigneur. » Saint Pierre relève ce passage, qui semble se rapporter à la maison royale susdite.

Le nom d'Ashur, le père de Tekoa, comme s'exprime le Ier livre de la Chronique (II, 24), se retrouve de nos jours encore dans le village de Bét-Sahur, près de Bethléem. Les bergeries sont, pour la plupart, des enceintes de murs carrées sans toiture ; elles servent à préserver les troupeaux contre les loups et les panthères. Les habitants actuels des vallées sont des descendants des Maures chassés d'Espagne ; ils montrent, sur le sol de la Palestine, les mêmes dispositions hostiles que leurs pères contre les chrétiens. Leurs prédécesseurs, au temps du Christ, avaient des mœurs plus patriarcales. Les premiers ils se mirent en devoir, quand la naissance du Fils de David leur eut été annoncée du haut du ciel, de venir lui offrir leurs présents. Le huitième jour, le nouveau-né reçut avec l'initiation par la circoncision, le nom significatif de Jésus. Jésus ou Jehoschua, signifie : *Dieu notre Sauveur*. C'est à trois Josué que le peuple de Dieu dut successivement son salut : le premier le conduisit du désert dans le pays de Chanaan ; le second le ramena de la captivité de Babylone ; le troisième enfin a été le Sauveur proprement dit.

Dr J. N. SEPP.

MONTMARTRE.

L'église du Sacré-Cœur de Jésus, qui doit se bâtir au sommet de Montmartre, et pour laquelle des souscriptions viennent de s'organiser dans tous les évêchés de France, vient de me donner l'idée de porter, outre, ma petite pierre à l'édifice, quelques documents puisés à bonne source, de ce qu'était autrefois Montmartre.

L'orthographe de son nom est contestée ; plusieurs auteurs prétendent que l'on doit écrire et prononcer *Montmarte*. Ce n'est pas la lettre ronflante de l'alphabet, en plus ou en moins, qui donnera de l'intérêt à mon récit. Nous adopterons donc le nom consacré par l'usage.

Avec ou sans *r* à la fin, Montmartre est désigné comme une élévation de plâtre isolée au milieu d'une plaine.

En 1096 Gualtérius, et Hodierna, sa femme, firent don d'une

petite église sise au point culminant de la montagne de Montmartre, d'un labourage et de plusieurs vignes, aux religieux de Saint-Martin des Champs, lesquels y établirent un prêtre séculier nommé Bernard, chargé par eux de dire les messes en l'intention des martyrs saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère. A sa mort quelques-uns des moines de cet ordre en prirent possession.

En 1100, dit une chronique, sur le revers opposé à Clignancourt, restaient encore les ruines d'un temple romain dédié à Mars. Un pan du mur de cet édifice païen, encore debout, se voyait de fort loin, lorsqu'un ouragan dont parlent plusieurs auteurs le renversa. Il resta cependant une façon de terrasse si épaisse, qu'elle servit à Henri IV pour y placer des canons, lors du siége de la ville de Paris.

En 1133 Adélaïde, femme de Louis le Gros, expulsa les religieux de Saint-Martin des Champs, pour y mettre des religieuses bénédictines. Cette reine leur fit bâtir une église et un couvent, donna aux religieux expulsés le prieuré de Saint-Denis de la Châtre, situé au bas de la montagne, laissant aux abbesses de Montmartre le droit d'élire le curé de ce prieuré.

En 1146, le pape Eugène, alors à Paris, fit la dédicace de l'église sous le vocable de saint Denis, de saint Rustique et saint Eleuthère, que l'on croyait avoir été martyrisés en ce lieu.

Saint Bernard, abbé de Clairvaux, et Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, assistèrent le Pontife en cette cérémonie magnifique, disent plusieurs chroniques. Un missel couvert d'écailles d'or, et divers joyaux furent faits exprès pour cette solennité, et conservés longtemps dans les trésors de l'abbaye.

En 1392, Charles IV, préservé par miracle d'un grand danger, alla en pélerinage à Montmartre, suivi processionnellement de sa famille et de ses courtisans.

En 1503, Jean Simon, évêque de Paris, et le cardinal d'Amboise, firent plusieurs réformes dans l'abbaye de Montmartre, et nommèrent Marie Cornu abbesse. Il ne restait plus, quand elle en prit posssession, que huit ou dix religieuses. On dit que sa devancière, crosse en main, donnait la bénédiction, ni plus ni moins qu'un évêque, et recevait les vœux des novices. Marie Cornu et plusieurs religieuses tirées de l'abbaye de Fonte-

vrault, établirent une règle nouvelle et réformèrent tous les abus.

En 1534, saint Ignace y vint implorer les lumières des saints martyrs, avant de fonder l'ordre des Jésuites.

En 1598, Marie de Beauvilliers, nommée abbesse de Montmartre, allant prendre possession de sa nouvelle dignité, trouva l'abbaye ruinée, saccagée par les soldats de la Ligue; et les religieuses dans le plus complet dénuement retirées à Paris dans une maison que possédaient les religieuses de Chelles, sise rue des Nonnains-d'Hyères, au Mouton.

La nouvelle abbesse de Montmartre eut l'heureuse idée d'aller quêter à la cour. La reine et ses dames lui donnèrent d'abondantes aumônes. Elle recueillit 76,549 livres, douze sous et six deniers. Sa sœur Anne de Beauvilliers, et Pierre Forget de Fresne, son beau-frère, offrirent aussi une forte somme, qui permit à Marie de Beauvilliers de réédifier l'église, le monastère, les cloîtres, les jardins, ainsi que le tombeau de saint Denis et de ses compagnons.

En faisant les fouilles pour cette réparation, on trouva une façon de petit caveau obscur que l'on reconnut être celui où saint Denis se retirait pour dire la messe.

Marie de Beauvilliers adressa une lettre à Henri IV, le suppliant d'approuver quelques réformes en son abbaye de Montmartre, de nommer tous les trois ans l'abbesse et de ne jamais la prendre hors de la communauté.

Henri IV accueillit favorablement cette demande, accorda la réforme et fit un don à l'abbaye d'une somme de mille livres.

En 1657, Mlle de Guise devenant abbesse, la duchesse sa mère fit continuer une galerie qui existait déjà, et qui aboutissait au prieuré de Saint-Denis de la Châtre. Ce chemin couvert et en pente douce permettait aux religieuses le service des deux maisons, où la mémoire des martyrs attiraient de nombreux pèlerins.

Tous les sept ans, les religieuses de Saint-Denis y venaient en procession, portant les reliques de leurs patrons.

En 1604, deux Carmélites espagnoles, appelées à Paris pour y fonder une maison de leur ordre, furent amenées à Montmartre par le cardinal de Bérulle.

Saint François de Sales, et M. Olier, curé de Saint-Sulpice, entreprirent également ce pèlerinage.

Les abbesses de Montmartre les plus célèbres furent :

Christine, 1147 ; — Elisabeth, 1210 ; — Jeanne la Repentie, 1320 ; — Marie Cornu, 1503 ; — Marguerite Havard, 1547 ; — Marie de Beauvilliers, 1598 ; — Henriette de Beauvilliers, sa nièce, 1613 ; — Rénée de Lorraine, 1643 ; — Catherine de Sourdis, 1647 ; — Mlle de Guise, 1657 ; — Mme de Montpipeau de Rochechouart, 1717 ; — Mme de Clermont-Gessan, 1734.

L'Almanach royal de cette époque signale l'abbaye de Montmartre comme jouissant d'un revenu de trente mille francs de rente.

Enfin la dernière abbesse, Mme de Laval-Montmorency, en 1784, ne jouissait plus que d'un revenu de dix-huit mille francs.

En 1791, l'église de Montmartre est désignée sur l'Almanach de cette année comme paroisse de Saint-Pierre. Du couvent, il n'en reste aucune trace.

Marie-Félicie Testar.

LA PUISSANCE DOCTRINALE DE L'ÉGLISE (1)

Euntes ergo docete omnes gentes.
Allez donc, instruisez toutes les nations.
(S. Matth., xxviii, 19.)

Messeigneurs (2),
Mes Frères,

Dans quelques instants, nous allons terminer notre concile provincial. — Ce concile, si ardemment désiré, qui vient de renouer pour nous la chaîne des traditions antiques et que nous avons été si heureux de célébrer aux pieds de Notre-Dame de France, dans cette glorieuse basilique que la piété des peuples a si justement appelée la basilique angélique, ce concile, disons-nous, portera, nous n'en doutons pas, pour toute notre

(1) Discours prononcé le 19 octobre par Mgr l'archevêque de Bourges à la clôture du concile provincial du Puy.

(2) Mgr l'évêque de Tulle, Mgr l'évêque de Saint-Flour, Mgr l'évêque du Puy, Mgr l'évêque de Limoges. — Mgr La Carrière, ancien évêque de la Basse-Terre avait dû quitter le concile pour cause de santé.

province, les fruits les plus abondants de bénédiction et de salut.

Il ne nous appartient pas encore, mes chers frères, de vous faire connaître en détail nos décrets. Ils doivent, avant tout, être soumis à la sanction suprême du Siége apostolique. Mais du moins ce que, dès maintenant, nous pouvons dire d'une manière générale, c'est qu'en travaillant à l'affermissement de la foi catholique, à la sanctification du peuple chrétien, au maintien de la discipline ecclésiastique, mes vénérables collègues et moi, nous sommes restés constamment, inviolablement unis au Pontife suprême, au Prince des pasteurs, au Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est en proclamant hautement notre pleine et entière adhésion à tous ses enseignements dogmatiques, que nous avons commencé nos travaux : c'est par une déclaration semblable que nous les terminons en ce moment. Nous savons en effet que la chaire de Pierre est le *centre de l'unité*, que la sainte Eglise romaine est *la mère et la maîtresse de toutes les Eglises* (1), *que c'est l'Eglise principale* (2) *en laquelle toutes les autres doivent s'accorder* à *cause de sa principauté supérieure*(3), en laquelle *toutes doivent garder l'unité.* « Nous le publions avec joie, car nous aimons l'unité, et nous tenons à gloire notre obéissance ! (4) »

Cette déclaration faite, M. F., qu'il nous soit permis, à l'occasion de notre concile provincial, d'appeler votre attention sur un sujet bien digne de la fixer ; je veux parler de la « puissance doctrinale » de l'Eglise. *Euntes ergo docete omnes gentes.* Ainsi nous compléterons les grands et magnifiques enseignements qui déjà, à deux reprises, sont descendus de cette chaire sur vos âmes.

L'Eglise, vous le savez, est une société, une société vivante, extérieure, visible, qui a ses lois, ses institutions, sa vie, sa vie

(1) Cujus sedes per totum terrarum orbem primatum obtinens lucet omniumque caput existit. (Conc. nic., act. 2.)

(2) Navigare audent et ad Petri cathedram utque ad Ecclesiam *principalem* unde dignitas sacerdotalis exorta est. (S. Cyprian. ad Cornel. pap. Epist. 55.)

(3) Ad hanc enim Ecclesiam, propter potentiorem principilitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, etc. (S. Iren. de Roman. Eccles. L. III, c. 3.)

(4) Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Eglise*, 1re partie.

propre et distincte. Cette vie, elle l'affirme surtout par sa puissance doctrinale ; et les conciles, au fond, ne sont pas autre chose qu'une manifestation de cette puissance. Or, en quoi consiste cette puissance doctrinale de l'Eglise, et comment s'exerce-t-elle dans le monde ? Telle est la double question que je me propose de traiter devant vous, après que tous ensemble nous aurons invoqué votre antique Madone, la Reine de la France et la Reine de l'Eglise : *Ave Maria.*

I

Et d'abord, mes frères, en quoi consiste la puissance doctrinale de l'Eglise ? Ou, si vous aimez mieux, quelle est sa nature?

Dieu est vérité et lumière! « Dieu est lumière, nous dit « l'apôtre saint Jean, et il n'y a point de ténèbres en lui (1). « Je suis la vérité, nous dit le Sauveur (2), je suis la lumière « du monde : celui qui me suit ne marche pas dans les ténè« bres, mais il aura la lumière et la vie (3) ! »

Dieu est donc la vérité essentielle, la lumière suprême! Lumière suprême, vérité essentielle, il a la lumière pour vêtement et la vérité pour splendeur! Car si la sagesse antique a pu dire avec une raison profonde que le beau est la splendeur du vrai, nous pouvons ajouter avec non moins de fondement que le vrai est la splendeur de l'être. C'est par la vérité que resplendit et rayonne l'Etre divin!

Or, comme il est dans la nature de la vérité aussi bien que de la lumière de se répandre au dehors, Dieu, dans sa souveraine bonté, a voulu que l'âme humaine, créée à sa divine ressemblance, fût investie de vérité et de lumière.

Il ne s'est pas contenté de lui donner le flambeau de la raison ; il ne s'est pas contenté, au jour de la révélation primitive, de verser en elle des trésors de clarté ; il a voulu, par un bienfait nouveau de son infinie miséricorde, l'initier à une révélation

(1) Deus lux est et tenebræ in eo sunt nullæ. (Joan., I, 5.)

(2) Ego sum via, *veritas* et vita.

(3) Ego sum lux mundi. Qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ. (Joan., VIII, 12.)

supérieure, plus complète, plus auguste, plus magnifique, plus sainte : à la révélation chrétienne !

A cette fin, il a envoyé son Fils sur la terre... « Et le Verbe « s'est fait chair, et il a habité parmi nous, et nous avons vu « sa gloire (1) ! »

« Lumière véritable qui illumine tout homme venant en ce « monde (2), » le Verbe incarné a parlé ; il a révélé les divins mystères ; il a manifesté la doctrine céleste ; il nous a apporté la lumière, la vérité, la vérité chrétienne ; et, afin que cette vérité se perpétuât à travers les âges, afin qu'elle se conservât pure, intacte, invariable au milieu des vicissitudes humaines, il a institué son Eglise : il l'a chargée d'enseigner les peuples ; il l'a investie du droit et du devoir de garder le dépôt de sa doctrine sacrée ; il lui a donné, et à l'égard de tous les hommes, et à l'égard de toute vérité, avec une indépendance souveraine et une autorité plus souveraine encore, la puissance doctrinale.

En voulez-vous la preuve? Mes frères, ouvrons le saint Evangile.

Notre-Seigneur va remonter à son Père, son œuvre est accomplie ; ses apôtres, rangés autour de lui, attendent ses recommandations suprêmes : Que leur dit-il? « Toute puissance « m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, instruisez « toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, « et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je « vous ai commandé ; et voici que je suis avec vous, tous les « jours, jusqu'à la consommation des siècles (3) ! » Ailleurs, il ajoute : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie (4). « Allez dans le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créa-

(1) Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis, et vidimus gloriam ejus. (Joan. I, 14.)

(2) Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum (*Ibid.* 9.)

(3) Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis ; et ecce ego vobiscum sum, omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. (Matt., XXVIII, 19. 20.)

(4) Sicut me misit Pater, et ego mitto vos. (Joan., XX, 21.)

« ture (1). Quand l'esprit de vérité sera survenu en vous, il « vous enseignera toute vérité (2). Vous serez mes témoins à « Jérusalem, et dans toute la Judée, et en Samarie et jusqu'aux « extrémités de la terre (3). Celui qui vous écoute, m'écoute ; « celui qui vous méprise, me méprise ; celui qui me méprise, « méprise celui qui m'a envoyé (4). »

Si, maintenant, de ces paroles divines nous rapprochons les promesses faites directement à saint Pierre, et dont nous nous occuperons plus loin, nous aurons sous les yeux tout l'ensemble, toute l'économie, toute la nature de la puissance doctrinale de l'Eglise. Nous trouvons là, condensés et réunis, tous les éléments qui la composent, son origine, son objet, son étendue, son autorité.

Son origine ! elle vient de Dieu. C'est Notre-Seigneur lui-même qui donne à son Eglise la mission d'enseigner. « Allez, « instruisez toutes les nations... Comme mon Père m'a envoyé, « je vous envoie. » Ce n'est donc ni des hommes, ni des peuples, ni des princes, que l'Eglise tient son droit d'enseigner. C'est un droit primordial, inhérent à son existence, qu'elle a reçu directement, immédiatement de son divin Fondateur, qui résulte de l'acte même de sa fondation, en sorte que lui contester ce droit, c'est attaquer, dans sa constitution essentielle, l'œuvre même de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Son objet ! La puissance doctrinale de l'Eglise a pour objet la vérité. Elle embrasse toute la vérité révélée. *Docebit vos omnem veritatem... Docentes eos omnia quæcumque mandavi vobis.* « L'Esprit-Saint vous enseignera *toute* vérité... Appre- « nez-leur à conserver *tout* ce que je vous ai commandé. » Ainsi, tout ce que Notre-Seigneur a fait connaître aux hommes et pour le dogme et pour la morale, tout ce qui est consigné dans les saintes Ecritures ou contenu dans la tradition, tout ce

(1) Euntes in universum mundum, prædicate Evangelium omni creaturæ. (Marc, XVI, 15.)

(2) Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. (Joan., XVI, 13.)

(3) Et eritis mihi testes in Jerusalem et in omni Judæa et Samaria, et usque ad ultimum terræ. (Act., I, 8.)

(4) Qui vos audit, me audit ; et qui vos spernit, me spernit. Qui autem me spernit, spernit eum qui misit me. (Luc, X, 16.)

qui se rattache à la révélation et à sa conservation dans le monde, voilà d'une manière générale le domaine propre, l'objet de la puissance doctrinale.

Chargée par Notre-Seigneur de conserver la vérité dans le monde, gardienne du trésor des divines révélations, l'Eglise veille, avec un soin jaloux, sur ce dépôt sacré ; elle ne souffre pas qu'on y porte la plus légère atteinte : elle périrait plutôt que de faillir à sa mission ! D'une main vigilante et ferme, elle écarte les nouveautés profanes ; elle condamne les erreurs ; elle définit le dogme. Mais, remarquez-le bien, mes frères, — on vous le disait dimanche dernier avec autant de raison que d'autorité, — lorsque, appuyée sur l'Ecriture sainte et la tradition, l'Eglise, usant de sa puissance doctrinale, définit le dogme, elle n'invente rien, elle n'ajoute rien à l'ensemble des révélations divines : elle ne fait que constater et proclamer que telle vérité fait partie de la révélation ; elle la met en lumière, rien de plus ! Elle tire, en quelque sorte, de son écrin mystérieux, une perle, une perle splendide, jusqu'alors cachée aux regards; mais la perle existait déjà dans le trésor sacré : l'Eglise ne fait que la prendre, et de ses mains infaillibles elle la montre au monde, comme un rayon de plus qu'elle attache à sa couronne immaculée et que désormais elle se fera gloire de porter sur son front.

Si maintenant, M. F., vous me demandez l'étendue de cette puissance doctrinale, je vous répondrai, avec la parole divine, qu'elle s'étend à tous les hommes, à tous les lieux, à tous les temps. « Instruisez toutes les nations... Prêchez l'Evangile à « toute créature... Vous serez mes témoins jusqu'aux extré-« mités de la terre! » Notre-Seigneur ne met aucune restriction, aucune réserve : il donne à son Eglise un mandat illimité, absolu, universel ; et, afin qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit pas d'une mission temporaire, momentanée, mais d'une mission qui doit durer jusqu'à la fin des temps, il ajoute : « Voici que « je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation « des siècles ! » Impossible d'être plus net, plus clair, plus positif.

Mais, si l'Eglise a reçu de Notre-Seigneur une puissance doctrinale qui s'étend à tous les hommes aussi bien qu'à tous

les temps et à tous les lieux, il en résulte qu'elle a le droit de faire parvenir à tous, à tous ses enfants sans exception, ses maternels et divins enseignements. Vouloir, sous ce rapport, limiter son droit, ou, ce qui revient au même, ne lui en permettre l'exercice qu'en certaines circonstances et le lui refuser en d'autres, c'est méconnaître l'institution divine ; c'est empêcher l'Eglise d'accomplir sa mission sacrée; c'est entraver sa liberté, cette liberté dont un saint docteur a dit : « Dieu n'aime « rien tant que la liberté de son Eglise ! » C'est la priver de l'usage d'un pouvoir légitime, nécessaire, essentiel, qu'elle tient, non des hommes, mais de Dieu ; *Docete omnes gentes... Prædicate Evangelium omni creaturæ* ; c'est la troubler dans l'exercice de ses fonctions!

(*La fin au prochain numéro.*)

L'EXPLICATION DE BIEN DES FAITS.

Il existe en Allemagne un livre intitulé : *Br. C. van Dalen's Jahrbuch für Freimaurer,* c'est-à-dire : *Annuaire pour les Francs-Maçons* par le Frère C. van Dalen, pour l'année 1873, Leipsig, chez Findal. Voilà treize ans que cet *Annuaire* paraît ; nous croyons qu'on peut trouver, en le parcourant, l'explication de bien des faits dont il fournit la clef.

L'*Annuaire* commence par l'indication des jubilés et fêtes commémoratives de la fondation des plus grandes loges. La plus ancienne de ces loges dont il fait mention est celle de Londres, fondée en 1717 ; puis vient celle de Paris, fondée en 1729. Cependant c'est en Allemagne que la franc-maçonnerie s'est répandue le plus rapidement. Il se fonda une loge à Hambourg en 1737, une à Altenbourg en 1742, une à Halle en 1743, une à Meiningen en 1774. Berlin, toute la Prusse, la Saxe, tout le nord de l'Allemagne protestante se couvrirent ensuite de loges, principalement dans la période qui s'étend de 1797 à 1810.

Parmi les jours commémoratifs se trouvent marqués le 28 avril 1738, date de la bulle de Clément XII qui excommunia

les francs-maçons, et ceux de la naissance et de la réception maçonnique de Frédéric II, de Gœthe, de Georges Washington et du prince royal actuel de Prusse.

Suit la liste des grandes loges, en tête desquelles sont les *loges prussiennes*, dont le suprême protecteur est « Sa Majesté Impériale et Royale l'Empereur allemand et roi de Prusse, le frère Guillaume, représenté par Son Altesse Impériale Royale le Prince héréditaire, frère Frédéric-Guillaume. » La première *grande loge nationale mère* est celle des *Trois globes* (Drei Weltkugeln) de Berlin, qui a sous elle 110 loges du rite de Saint-Jean et 60 du rite Écossais. La seconde *grande loge* de Berlin est celle du *Pays d'Allemagne* (Landesloge von Deutschland), qui dirige 77 loges de Saint-Jean ou Joannites, et 25 loges de Saint-André. Le Prince héréditaire de Prusse est aussi le grand-maître de cette loge. La troisième *grande loge* de Berlin est celle du Royal-York de l'*Amitié*, qui compte 47 loges inférieures du rite joannite et 7 loges de l'*Orient intérieur*.

Auprès de ces trois grandes loges se tiennent les représentants des grandes loges extérieures de l'Angleterre, de la Suède, du Danemark, du Portugal, etc.

Les loges provinciales qui dépendent de la seconde grande loge de Berlin se trouvent à Kœnigsberg, à Mecklembourg, à Breslau, à Hambourg, à Stettin et à Crefeld.

Il y a d'autres grandes loges à Hambourg, à Bayreuth, à Dresde, à Francfort et à Darmstadt. Presque toutes les villes protestantes d'Allemagne ont des loges inférieures; on en compte 343. Les petites villes et les bourgs ont de petites loges désignées sous le nom de *Couronnes maçonniques* (maurer Krænzen). L'Allemagne méridionale, en majorité catholique, n'a que fort peu de loges. Les années précédentes de l'*Annuaire* n'en mentionnaient aucune; en 1873, on en trouve à Munich, à Vienne et dans quelques autres villes.

Chaque loge a son chef ou grand-maître, et ses officiers. Le nom du prince de Bismark ne se trouve pas dans l'*Annuaire* parmi les affiliés, et ses amis disent qu'il n'est pas franc-maçon. Ce qui est vrai, c'est que le directeur de toute la comédie ne se montre jamais sur la scène.

La Hongrie a fait, depuis quelque temps, de tristes progrès

en maçonnerie. Il y avait à peine quelques loges dans les années précédentes; cette année, il y a une *grande loge* et un *grand Orient* du rite écossais à Pesth ; la grande loge a sous sa direction 15 autres loges ; le grand Orient en a 18. Le grand-maître de la première est le célèbre révolutionnaire Pulszki, directeur du Musée national; le grand-maître de la seconde est M. Joannowics, secrétaire d'État au ministère des cultes!

La Suisse a proportionnellement autant de loges que la Prusse. La grande loge, dite *Alpine*, a son siége à Neufchâtel, naguère encore principauté prussienne. Tous les cantons protestants ont des loges: celles d'Aarau (Argovie), principal foyer du *vieux-catholicisme* suisse, de Bâle, de Berne, de Bex, de Coire, de Saint-Gall, de Lausanne, de Wintherthur, de Zurich, sont florissantes. Aucun canton n'en a plus que celui de Genève, où l'on en compte 7 qui sont très-actives.

L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande possèdent une grande quantité de loges qui se ramifient dans les vastes possessions de la Grande-Bretagne. La grande loge principale des francs-maçons, qui est à Londres, a sous sa direction 42 autres grandes loges provinciales en Angleterre, 25 grandes loges dans les colonies, et 1,334 loges inférieures. La grande loge d'Écosse, qui est à Édimbourg, dirige 44 grandes loges secondaires, 504 loges inférieures du rite écossais, 117 du rite joannite. La grande loge d'Irlande, à Dublin, dirige 19 grandes loges secondaires et 337 loges inférieures.

Le grand Orient du royaume de Hollande, à la Haye, dirige 32 loges en Europe et 28 autres dans les colonies; c'est le Prince héréditaire qui en est le grand-maître.

La grande loge de Copenhague dirige 5 loges de Saint-Jean et de Saint-André; le Prince héréditaire du Danemark en est le grand-maître.

Le grand Orient de France, dont le siége est à Paris, dirige 321 loges; le *Suprême Conseil de France* en a 50 sous sa dépendance, avec le juif Crémieux, ancien membre du gouvernement de la défense nationale, pour grand-maître.

Le grand Orient de la maçonnerie italienne a son siége à Rome; avant le 20 septembre 1870, ce siége avait été successivement à Turin et à Florence. La loge de Rome, fondée en 1861,

a été reconstituée en 1864. Elle compte 165 loges sous sa direction. Le grand-maître actuel est l'avocat et député frère Joseph Mazzoni.

Le grand Orient d'Espagne, qui a son siége à Madrid, a pour grand-maître le frère Ramon de Calatrava. La grande loge d'Espagne, qui siége aussi à Madrid, a pour grand-maître le frère Manuel Ruiz Zorilla, l'un des grands fauteurs de l'ex-roi Amédée.

Le *grand Orient lusitanien uni à Lisbonne pour le Portugal*, a été fondé en 1805. Il végétait, lorsqu'il fut ranimé en 1859 et réuni en 1869. Il compte 57 loges sous sa direction et a pour grand-maître le comte de Paraty. Près du grand Orient se trouvent des représentants de toutes les grandes loges européennes. Le maçonnisme paraît d'ailleurs avoir une grande activité en Portugal.

La grande loge de Grèce, à Athènes, dirige 8 loges ; le grand-maître en est le prince Rhodokanakis.

Les Etats-Unis d'Amérique l'emportent sur les Etats les plus maçonniqnes de l'Europe. On compte là 47 grandes loges, 7981 loges secondaires, 505,212 maîtres maçons, et il y a en outre 86 loges allemandes. Chaque Etat, presque chaque territoire, a une ou plusieurs loges ; les grands Etats en ont une multitude. Dans l'Etat de New-York seulement, on en compte 696, plus 24 allemandes. Le Missouri en a 416; le Kentucky 48 ; l'Arkansas, 234 ; l'Illinois, 630, etc.

Dans les possessions anglaises d'Amérique (Canada, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Colombie), les loges abondent, surtout à Montréal, à Québec, à Halifax, à Victoria.

Le Pérou a son *grand Orient national* à Lima ; le Chili, à Valparaiso; le Vénézuéla, à Caracas; la Colombie, à Bogota; la Nouvelle-Grenade, à Carthagène ; l'Uruguay, à Montévidéo ; la république Argentine, à Buénos-Ayres; Haïti, à Port-au-Prince; Cuba, à Santiago avec 7 loges; le Mexique, à Mexico avec 12 loges, etc.

Il y a, au Brésil, deux grands Orients, maintenant unis, l'un dit *Valle do Lavradio* avec 56 loges; l'autre dit *Valle dos Benedichinos* avec 48 loges et 22 chapitres. Le grand-maître du premier est le ministre des affaires étrangères Joseph-Marie de

Silva Paranhos; le grand-maître du second est l'avocat Joachim Saldanha Morinho.

Ainsi, depuis Stockholm jusqu'à l'Australie, depuis la Pologne jusqu'à la Californie, s'étend l'immense réseau des loges maçonniques, et à la tête de ces loges se trouvent des empereurs, des rois, des princes, des ministres. Voilà l'armée qui se lève de toutes parts contre la sainte Eglise de Jésus-Christ et qui cherche à détrôner le Dieu des chrétiens, pour le remplacer par la raison humaine, pour remplacer sa morale par nous ne savons quelle morale vague et humanitaire qui ne s'est révélée jusqu'à présent que par l'asservissement des consciences, par les persécutions et par les plus épouvantables effusions de sang humain que racontent les annales de l'histoire. N'avions-nous pas raison de dire, en commençant, que cette statistique donne l'explication de bien des faits? N'est-il pas vrai qu'elle donne aussi l'explication de bien des articles de journaux et de bien des sympathies anti-patriotiques qui, sans cela, seraient inconcevables?

Certes, cette armée de l'incrédulité, du rationalisme, du matérialisme et de la libre pensée, c'est-à-dire de la pensée libertine, est redoutable; aujourd'hui qu'on la voit à l'œuvre, on ne peut douter de sa puissance. Mais nous savons qu'elle n'est pas invincible. Sa grande force réside dans les illusions qu'on se fait sur son compte, dans les fausses idées que l'on a de ses maximes et de son véritable but. Pie IX vient encore de porter la lumière dans ces ténèbres par son admirable Encyclique du 21 novembre, et par le bref *Quanquam dolores* dont nous avons donné la traduction, d'après le portugais, dans notre dernier numéro. La maçonnerie connue est déjà moins redoutable; s'attaquant à l'Eglise, elle sera nécessairement vaincue.

J. CHANTREL.

MONSIEUR PRUDENT. (1)

Je vous présente M. Prudent.

Prudent est son nom de famille, et sa famille est nombreuse.

Depuis M. Prudent, balayeur de rues, jusqu'à M. Prudent, législateur ou ministre, il y a M. Prudent épicier, avocat, étudiant, médecin; bref, les Prudents se rencontrent dans toutes les sphères de la vie sociale.

Tous croient posséder la même qualité : il est certain que tous ont le même défaut. Cette qualité, ils l'appellent la prudence; ce défaut, nous l'appelons de la faiblesse; c'est souvent de la lâcheté.

M. Prudent est catholique. Je vous le dis à l'oreille, car si je le disais tout haut, il se croirait perdu. Il est catholique, mais vous auriez bien de la peine à vous en apercevoir, car il ne l'est ni au dehors, il a trop peur de ses voisins; ni chez lui, il a trop peur de ses domestiques...; il l'est à peine dans sa chambre à coucher, quand le verrou de sa porte est tiré et que les rideaux sont baissés.

Je voudrais bien vous faire faire sa connaissance : elle est intéressante à plus d'un titre, car son espèce n'est pas rare; elle est riche en variétés; vous la rencontrerez bien certainement un jour, et il est bon de la connaître afin de pouvoir s'en défier.

Je ne vous ferai pas cependant une monographie de l'espèce Prudent : un volume n'y suffirait pas, et je n'ai que trois ou quatre pages. Je me bornerai à trois des types sous lesquels ce caméléon se produit : en bas, au milieu, et le troisième tout en haut de l'échelle sociale ; ces échantillons suffiront pour vous faire juger la marchandise.

Espérons que vous la trouverez mauvaise.

M. Prudent, balayeur de rues..., est un brave homme qui est marié à une brave femme. A eux deux ils tâchent d'élever de braves enfants, mais... l'agent de police qui est le chef de Prudent, est, à l'exemple de son commissaire, un libre-penseur.

(1) Extrait de l'*Etudiant catholique*.

Prudent le sait et tâche de lui plaire. Il est catholique, veut le rester, mais il veut le paraître le moins possible. Il craint que son agent de police ne lui donne les plus sales rues à balayer, les plus méchants chevaux à conduire, les plus mauvais balais à employer; il craint que son agent de police ne marque son nom d'une mauvaise note sur le carnet du balayage...

Prudent a de l'ambition, il désire de l'avancement, et ne désespère pas de se voir un jour le chef de sa brigade de balayeurs : c'est pour cela qu'il tâche *d'être bien* avec son agent de police.

Il sait que tout d'abord il faut être *bien* avec le bon Dieu; il l'a appris dans son enfance et ne l'a pas oublié, mais... ce n'est pas le bon Dieu qui le gronde ou qui lui inflige des retenues sur sa paie : c'est son agent de police.

Aussi ne veut-il à aucun prix passer chez lui pour un bigot. Il entend un bon mot à l'adresse de son curé : il en rit avec les autres. Ses camarades se fâchent et jurent : il jure avec eux, pour qu'on ne dise pas qu'il a peur. Il entend calomnier les Frères et les Petites Sœurs : il se hâte de mettre ses enfants aux écoles sans Dieu. On se moque de la messe : il y va de bon matin, et se garde bien d'assister à la grand'messe ; on dirait qu'il est un pilier d'église.

Et cependant, dans son for intérieur, il sait que son curé est un brave homme, qui jadis, en temps de crise, lui apportait bien des aumônes. Il déteste ceux qui jurent et bat ses fils quand ils le font. Il sait qu'il faut de la religion et fait son possible pour l'inculquer à ses enfants quand ils reviennent de l'école où on ne la leur apprend guère. Il aime la grand'messe, et les chants d'église, et la grande voix des orgues, et les conseils paternels de son curé; mais que voulez-vous?... il a peur de son agent de police et fait tous ses efforts pour paraître au dehors ce qu'il n'est pas au dedans.

Il croit qu'il faut servir le bon Dieu, sans doute, mais un peu aussi le diable, son ennemi, quand ce diable est un agent de police, et il espère que le bon Dieu sera content comme ça. Et quand sa conscience lui reproche quelque chose, il s'excuse en disant que dans ce bas monde il faut être *prudent*. Il l'est.

M. Prudent avocat, homme du monde, politique, a dit-on, du talent, ce qui est possible, et de l'esprit, ce qui n'est pas vrai.

Il est grand partisan des *principes* catholiques. Il aime à reconnaître les bienfaits du christianisme. Parfois même il sait tourner de jolies phrases pour célébrer le dévouement des Sœurs de charité et les vertus ignorées des couvents.

Mais il déteste les hommes rigides qui prétendent qu'il faut être catholique *tout court*, catholique *partout*, et refusent de sacrifier à l'idole de la Révolution, ne fût-ce même qu'en apparence. Ces réactionnaires perdent tout... selon lui.

Lors du Concile, il trouvait que les évêques avaient tort de tenir tant à l'infaillibilité du Pape. Pourquoi étaient-ils si pressés? La définition de ce dogme pouvait amener les plus terribles conséquences. D'avance il voyait le schisme diviser le monde en deux camps et le catholicisme sombrer au milieu des ruines accumulées par *l'imprudence* de ses pasteurs.

L'infaillibilité fut définie, le monde entier l'acceuillit avec joie, le schisme naquit pour mourir... Décidément les évêques avaient vu clair : Prudent se tut.

Aujourd'hui ce sont les pèlerinages qui le taquinent : à quoi cela sert-il? Ne peut-on pas aussi bien prier chez soi, ou à l'église? Pourquoi ces rassemblements, ces processions, ces chants d'Eglise en plein air?... Tout cela fournit aux ennemis de l'Eglise des motifs pour déclamer contre nous. Il est certain que s'il n'y avait pas de pèlerinages... les libéraux n'en parleraient pas. Pourquoi nous exposer ainsi à leurs attaques? D'ailleurs l'Eglise ne les ordonne pas, et ne suffit-il pas de faire ce qui est d'obligation? Vraiment les *évêques* ont tort d'encourager tout cela, et si M. Prudent était à la place du Pape, il leur recommanderait certainement de s'abstenir...

Et puis, il y a encore tous ces journaux ultramontains qui paraissent avec un titre en gothique du XIII[e] siècle et des devises de sacristie. Pourquoi ces exagérations qui excitent la colère de leurs adversaires? Si leur titre n'était pas aussi effrayant, ils pourraient pénétrer dans bien plus de maisons, et les libéraux, pauvres libéraux ! n'auraient pas aussi peur de les lire.

Et quel bien peut-on produire en cassant ainsi les vitres à

tout propos? Voyez l'incident Van Beneden à l'Académie. Si M. Gilbert s'était tû, aucun journal libéral n'aurait parlé, tandis que, grâce à son *imprudente* sortie, toute la presse libérale s'est agréablement moquée de l'histoire de Jonas et de l'Ecriture qui la raconte. — Ah! si M. Prudent avait été à la place de M. Gilbert, il aurait *prudemment* laissé Jonas dans le ventre de la baleine. — Heureusement il n'y était pas.

En somme, ces catholiques exaltés perdent la cause qu'ils veulent défendre : c'est M. Prudent qui l'affirme. Ils oublient qu'ils sont dans un siècle avec les mœurs duquel il faut compter et qui a des principes qui ne sont plus ceux du moyen-âge. Sans doute on peut trouver que ces principes sont faux; mais il faut se garder de heurter l'opinion publique en les combattant trop vivement; il faut posséder l'art de faire à propos quelques concessions à l'esprit de l'époque. D'après M. Prudent, il faut de la prudence. Il en a.

M. Prudent, ministre, est un catholique sincère qui observe avec une scrupuleuse exactitude ses devoirs de chrétien, mais... la politique est une drôle de chose. Je passe . . . . . .
. . . .

Voilà les trois Prudents que je vous avais promis. Tous les trois sont coupables. Le plus coupable des trois n'est pas le balayeur.

Pauvres Prudents, ils se perdent! Pauvres gens! ils se perdent en voulant se sauver!

Ils mettent plus de confiance dans leur habileté que dans la force de la vérité. Comme si l'on pouvait produire le bien en faisant le mal, et propager la vérité en donnant libre cours à l'erreur! Ils cachent leur drapeau, et s'en viennent tout triomphants raconter que l'ennemi ne l'a pas enlevé, alors qu'il ne l'a pas même vu. « Cherchez *d'abord* le royaume de Dieu et la justice... » est-il dit quelque part, mais les Prudents sont bien plus malins que cela et sont convaincus qu'ils sont plus habiles que... le bon Dieu. Ils cherchent à atteindre la vérité et la justice, mais par ricochet : ils veulent détruire les principes

libéraux en taisant la doctrine catholique : singuliers médecins qui au poison n'osent opposer son antidote !

Chez nos ennemis les libres-penseurs, l'on ne rencontre pas de prudents, et en cela ils peuvent un peu nous servir d'exemple. Chez eux l'acte posé est la conséquence du principe admis. Ils trouvent que la religion est inutile, ils chassent Dieu de l'école; que les églises ne servent à rien, il les brûlent; que les jésuites sont des imposteurs, ils les fusillent; que les religieux sont des êtres inutiles, ils les chassent; que les évêques sont trop puissants, ils les emprisonnent ou les exilent; qu'il faut détruire le catholicisme, ils le calomnient, destituent ses prêtres et traquent ses enfants comme des bêtes fauves.

Ces gens-là sont logiques dans leur brutalité.

Si nous l'étions comme eux, nous devrions, à notre tour, chasser les libéraux, et mettre le feu aux antres ténébreux de la franc-maçonnerie. La Religion et la Charité nous le défendent et nous n'avons garde d'y trouver à redire. Mais ce que la Religion permet, ou ce qu'elle nous ordonne, c'est d'être et de rester catholiques toujours;

C'est de croire aux enseignements de la Bible plutôt qu'à ceux d'un M. E. Van Beneden, fût-il savant;

C'est de bannir cette prudence humaine qui n'est qu'une défaillance de notre cœur;

C'est de lever bien haut l'étendard de notre foi;

C'est de défendre avec fierté la Croix qui sauva le monde;

C'est de montrer à tous que l'onction sainte du Baptême n'a pas en vain coulé sur notre front;

C'est d'affirmer sans cesse que Dieu est nécessaire à la société comme aux individus et que l'observation publique de ses lois est la seule planche de salut qui nous reste;

C'est de... je m'arrête, car voilà M. Prudent qui s'enfuit épouvanté et... c'est pour lui que je parle.

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES (1).

SOMMAIRE. — 1. *Almanach de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais* pour l'année 1874; in-24 de 140 pages; Beauvais et Paris, au Bureau de l'Archiconfrérie et chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; prix 50 c. — 2. *Almanach des âmes pieuses* pour l'an de grâce 1874; in-24 de 112 pages; chez tous les libraires; prix : 50 c. — 3. *Notice bio-bibliographique sur M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence*, par M. l'abbé Cyprien Perrossier, membre de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. — 4. *La monarchie et la question du drapeau*, par Auguste Nicolas, appendice à la *Révolution et l'ordre chretien*; in-8 de 40 pages; Paris, 1873, chez Emile Vaton, boulevard Saint-Germain, 77; prix : 1 fr. — 5. *Album historique et généalogique des princes de la maison de Bourbon* depuis saint Louis jusqu'à nos jours, par l'abbé V. Dumax, du clergé de Paris; 8 planches in-folio; Paris, 1873, chez Chauvin, rue d'Ulm, 8; prix : 8 fr. et par la poste 10 fr. — 6. *Un mot sur l'Ecole laïque obligatoire;* in-18 de 224 pages; Grenoble, 1873, chez Victor Sarlit, à Paris; prix : 1 fr. 50 c. — 7. *Esprit et pratique de la dévotion au Sacré-Cœur*, par l'abbé Th. Boulangé; in-24 de x-200 pages; Paris, 1874, chez Emile Vaton. — 8. *Les cérémonies de l'Eglise* expliquées aux fidèles, par M. de Conny, prélat consulteur de la Sacrée-Congrégation des rites, doyen de l'Eglise de Moulins; in-12 de xvi-268 pages; Moulins et Paris, 1873, chez C. Desrosiers, et chez Haton, rue Bonaparte, 33; prix : 2 fr. — 9. *Mémorial des lois canoniques et disciplinaires du clergé*, par l'abbé Rivières, chanoine de la métropole d'Albi; gr. in 8 de xx-452 pages; Paris, 1873, chez Putois-Cretté; prix : 6 fr. — 10. *La nouvelle école antibiblique et l'origine du monothéisme*, par Auguste Deschamps, vicaire général de Châlons-sur-Marne; gr. in-8 de 94 pages; Paris, 1873, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.

Parlons tout de suite de deux almanachs dont nous n'avons que du bien à dire : *l'Almanach de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais* et *l'Almanach des âmes pieuses.* Le premier se recommande à tous les associés de l'Archiconfrérie et à tous les dévots de saint Joseph, qu'il édifiera et intéressera; le second à toutes les âmes pieuses, qui y trouveront, outre des histoires et des anecdotes aussi intéressantes qu'édifiantes, des renseignements curieux, et tout particulièrement un calendrier fort soigneusement fait, contenant les fêtes de l'Eglise romaine, avec

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

l'indication de leurs degrés, et les noms des saints et saintes donnés au baptême, ainsi que les noms tronqués, défigurés ou qui dérivent d'autres. Ce calendrier est suivi d'un autre, dit *Calendrier spirituel*, qui n'est pas moins intéressant.

Voilà maintenant une simple notice bio-bibliographique sur M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence, dont nous avons annoncé la mort et indiqué les principaux travaux l'année dernière (numéro du 23 mars 1872). Cette notice, due à la plume d'un ami et d'un collègue, est faite avec un soin qui la rend un modèle en ce genre. En même temps qu'elle fait aimer l'érudit et excellent chanoine de Valence, qu'elle donne les détails les plus complets sur les recherches, les voyages et les travaux qui ont rempli sa vie si laborieuse, elle met le lecteur au courant de nombreuses questions d'archéologie, d'esthétique, et surtout de musique, questions sur lesquelles M. l'abbé Jouve était une autorité, non-seulement dans sa province, mais même à Paris et dans les pays étrangers, comme nous avons pu le constater nous-même au premier congrès de Malines et dans le charme de conversations privées que nous procurait la gracieuse hospitalité d'un ami commun de Belgique. Nous recommandons donc la notice bio-bibliographique de M. l'abbé Perrossier, non-seulement aux amis du chanoine Jouve, mais à tous ceux qui s'occupent des études auxquelles M. Jouve avait consacré sa vie. Nous croyons savoir que le produit de cette brochure s'applique à l'entretien d'une bonne œuvre; c'est une raison de plus pour la recommander.

Avons-nous besoin de recommander une autre brochure, *La Monarchie et la question du drapeau*, que M. Auguste Nicolas vient d'écrire comme complément de son beau livre *la Révolution et l'ordre chrétien*, dont nos lecteurs ont eu plusieurs fragments sous les yeux, et qui se trouve sans doute aujourd'hui dans leur bibliothèque ? Qu'il nous suffise donc de la signaler et de dire qu'elle examine et résout avec une vigoureuse logique l'une des plus brûlantes questions de la politique contemporaine.

La Question du drapeau nous conduit naturellement à un travail d'érudition et de patience que publie en ce moment M. l'abbé Dumax, *l'Album historique et généalogique de la*

Iaison de Bourbon. C'est à la fois l'histoire de ces princes et eur tableau généalogique le plus complet et le plus clair que ous ayons vu jusqu'ici. Là se trouvent réunis, en huit grands ableaux, plus de deux cents notices sous forme d'arbres gé-éalogiques et plus de soixante-quatre blasons très-bien exé-utés. Un tableau général permet de suivre toutes les branches e cette illustre maison de Bourbon qui a rempli l'histoire pen-ant plusieurs siècles, occupé les plus beaux trônes du monde t fourni des rois, des princes, des hommes d'Etat, de grands énéraux, des religieux, des saints à la France et à plusieurs ays étrangers. Un second tableau suit l'histoire de cette mai-on jusqu'à Henri IV ; un troisième présente la généalogie et la iographie des princes de la branche royale depuis Henri IV ; n quatrième s'occupe des princes de la maison d'Orléans ; un inquième, des maisons de Bourbon-Condé, Bourbon-Conti et ourbon-Soissons ; un sixième, de la deuxième branche de ourbon-Montpensier ; un septième, des Bourbons d'Espagne epuis Philippe V ; un huitième, des Bourbons de Parme et de Naples. C'est avec un grand intérêt qu'on parcourt les branches e ce grand arbre généalogique, dont la sève si riche et si uissante ne paraît point près de se tarir.

Nous entrons dans un autre ordre d'idées avec le *Mot sur école laïque obligatoire*, dont l'auteur ne se nomme pas, mais ont les idées et les raisonnements sont excellents. C'est une igoureuse réfutation d'un discours prononcé à Saint-Quentin ar M. Gambetta, et une non moins vigoureuse démonstration u droit de l'Eglise à enseigner, du besoin qu'on a d'elle dans enseignement, du droit des pères de famille, des dangers de athéisme et des devoirs de l'Etat dans cette matière si impor-ante de l'éducation des jeunes générations. L'auteur procède vec logique, s'appuie sur les faits et l'expérience et pose des onclusions inattaquables. Il y a là un livre qui mérite d'être u et médité.

Ce livre s'adresse aux hommes d'Etat, aux maîtres et aux ères de famille ; c'est aux âmes pieuses que veut parler plus articulièrement M. l'abbé Boulangé dans son excellent petit vre intitulé : *Esprit et pratique de la dévotion au Sacré-*

Cœur. « La dévotion au Cœur de Jésus, dit Mgr l'évêque du Mans dans l'approbation qu'il a donnée à ce livre, est dans l'Eglise une source de grâce, source féconde d'où jaillissent continuellement l'esprit d'amour et l'esprit de réparation : tels sont ses deux principaux caractères, et à ce double titre, elle convient éminemment à notre époque. Or le petit volume qui a été soumis à votre approbation nous semble propre à la faire apprécier dans ce sens, outre qu'il en contient l'aimable et sainte pratique. » Cette approbation suffit. Nous ajouterons seulement que l'intérêt du livre est encore augmenté par un appendice dans lequel M. l'abbé Boulangé fait connaître le glorieux épanouissement de la dévotion au Sacré-Cœur pendant l'année 1873 et étudie la vie surnaturelle de la bienheureuse Marguerite-Marie.

Au moment où la piété chrétienne se réveille et se ranime, et où la liturgie romaine reprend partout sa place légitime, rien ne saurait venir plus à propos que l'ouvrage intitulé : *les Cérémonies de l'Eglise expliquées aux fidèles*. L'auteur, Mgr de Conny, prélat consulteur de la Sacrée-Congrégation des Rites et doyen de l'église de Moulins, est une autorité en ces matières. Nul n'est plus à même que lui d'instruire et d'intéresser les fidèles à ce sujet, en leur faisant connaître le rang et l'autorité des ministres de l'autel, la signification des ornements dont ils sont revêtus, l'enchaînement et la portée des actes et des cérémonies qui s'accomplissent. Que de personnes qui s'ennuient aux offices, et qui y trouveraient le plus grand intérêt, un solide aliment à la piété, de précieux moyens d'élévation pour l'âme, si elles connaissaient mieux le sens et la raison des cérémonies de l'Eglise. Mgr de Conny sera pour elles un guide sûr, un maître plein d'érudition et de doctrine. Il ne craint pas de s'élever vivement contre certains abus et certaines irrégularités. Sous ce rapport, ce n'est pas seulement les simples fidèles, ce sont aussi les ecclésiastiques qui trouveront profit à la lecture du livre de Mgr de Conny.

Mais ce sont spécialement les ecclésiastiques qui s'intéressent et s'instruiront à la lecture et à l'étude du *Mémorial des lois canoniques et disciplinaires du clergé*, que M. l'abbé de Rivières, chanoine de la métropole d'Albi, vient de publier

pour compléter son beau *Manuel de la science pratique du prêtre.* Après avoir enseigné que l'Eglise a le pouvoir de faire des lois, pouvoir qui réside principalement dans son chef et qui s'exerce infailliblement par son gouvernement monarchique, il était, en effet, utile de montrer par l'ensemble de la législation canonique que l'Eglise n'a jamais laissé flotter les rêves déposées dans ses mains, et que, durant le cours des siècles, sa sagesse a dirigé non-seulement l'ensemble de l'œuvre, mais tous les degrés de cette hiérarchie sacerdotale qui, à chaque instant, lui communique la vie. C'est ce que vient de faire M. l'abbé de Rivière avec la clarté, l'ordre et la parfaite connaissance du sujet qui caractérisent son *Manuel de la science pratique du prêtre*, qui devient classique pour le clergé. Son nouveau livre présente le droit canon dans toute sa pureté primitive. Ecrit en français, comme le précédent, il se divise en six parties : 1° des Evêques ; 2° des Vicaires généraux ; 3° des Chapitres ; 4° des Curés ; 5° des saints Ordres ; 6° des Tribunaux ecclésiastiques. Cette simple indication fait connaître l'importance et l'intérêt de l'ouvrage. Nous dirons, de plus, que les laïques sérieux ne le liront pas sans fruit ; ils y verront particulièrement que ce passé, dont on commence à admirer les restes dans l'architecture et les monuments de l'art et de la littérature, n'était pas moins grand dans la science et dans la pensée, dont on a tort de laisser les monuments reposer sous la poussière des bibliothèques.

Le clergé français, si occupé par les œuvres pour ainsi dire matérielles de son ministère, sait trouver, dans son zèle et son ardeur pour l'étude, le moyen de suivre au moins, et souvent de guider le mouvement intellectuel de notre époque. Ce n'est pas seulement dans les sciences ecclésiastiques et purement religieuses qu'il se distingue ; c'est aussi dans les travaux de l'érudition, dans l'archéologie, dans les arts, dans les sciences naturelles, dans la linguistique qu'il compte chez nous, comme dans les autres pays, des écrivains et des savants qui ne craignent aucune comparaison avec ceux de nos Académies. Nous pourrions citer une multitude de noms ; nous ne nommerons ici,

parce qu'une excellente monographie nous en fournit l'occasion, que M. l'abbé Deschamps, vicaire général de Châlons-sur-Marne, qui a écrit, à l'adresse des Renan, des Réville, des Soury et des autres, une très-solide réfutation de la nouvelle école antibiblique et une très-savante étude sur l'origine du monothéisme, dont certains prétendent faire une question de race et de progrès. M. l'abbé Deschamps montre parfaitement que les théories de ces savants incrédules se renversent les unes les autres, que M. Soury renverse M. de Réville, qui renverse M. Renan, et il leur montre, avec une érudition de bon aloi et une vigueur de logique qu'on ne trouve guère chez eux, que les découvertes les plus récentes et la connaissance approfondie de l'hébreu et des langues orientales ne font que confirmer et grandir, s'il est possible, l'autorité de nos Livres saints. Il y a là une réfutation des faux systèmes faite de main d'ouvrier, et qui montre aux incrédules contemporains que le clergé français n'a pas dégénéré.

Nous voyons encore sur notre table bien des volumes qui sollicitent un petit compte-rendu, ou une simple mention; qu'ils veuillent bien attendre, comme tant d'autres qui sont là aussi près de nous, et dont nous regrettons de ne pouvoir parler encore aujourd'hui. Mais la place nous manque et nous entendons le cri du poëte : *Claudite jam rivos, sat prata liberunt*, ce qui veut dire qu'il ne faut pas ennuyer le lecteur.

J. Ch.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5. PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LE *DE PROFUNDIS* DE NOEL.

L'âme chrétienne vient de quitter ce monde, au nom du Père tout-puissant qui l'a créée; au nom de Jésus-Christ, le Fils du Dieu vivant, qui l'a rachetée; au nom de l'Esprit-Saint qui l'a sanctifiée; au nom des Anges et des Archanges, au nom des Trônes et des Dominations, au nom des Principautés et des Puissances, au nom des Chérubins et des Séraphins, au nom des Patriarches et des Prophètes, des saints Apôtres et des Evangélistes, des saints Martyrs et des Confesseurs, des saints Moines et des Ermites, au nom des Vierges saintes et de tous les Saints et Saintes de Dieu; le cadavre qu'elle vient d'abandonner reste immobile et froid sur le lit funèbre; la famille en pleurs tombe à genoux, et, au nom de l'âme qui se trouve en présence de Dieu, devant le redoutable tribunal de l'éternelle Justice, tous récitent cette magnifique prière du livre des Psaumes :

« Seigneur, du fond de l'abîme, je crie vers vous; Seigneur, écoutez ma voix, prêtez l'oreille à la voix de ma prière.

« Si vous considérez les iniquités, Seigneur, Seigneur, qui pourra subsister devant vous?

« Mais vous êtes plein de miséricorde, et j'espère en vous, Seigneur, à cause des promesses de votre loi.

« Mon âme se confie dans la parole du Seigneur, mon âme espère dans le Seigneur.

« Depuis la garde du matin jusqu'à la nuit, qu'Israël espère dans le Seigneur, parce que le Seigneur est plein de miséricorde, et qu'en lui se trouve une rédemption abondante.

« Et il rachètera Israël de toutes ses iniquités. »

Cette prière de la famille va aussi retentir dans l'église où sera conduite la dépouille mortelle, elle retentira sur la tombe où l'on déposera cette dépouille; elle est le grand cri de détresse et le grand cri d'espérance, qui retentit de génération en génération chaque fois que la mort frappe un de ses coups. Et c'est pourquoi, tout en inspirant l'espérance, elle réveille en nos âmes des sentiments de douleur et de regret, et paraît plus propre à intervenir dans le deuil que dans la joie. La prière des funérailles pourrait-elle donc être la prière des fêtes?

Et pourtant, voici que tout à coup, au milieu des joies de la fête de Noël, au milieu des vêpres solennelles de ce grand jour, le *De Profundis* éclate comme un chant de triomphe. Est-ce une erreur de la liturgie catholique? N'est-ce pas plutôt l'une de ces profondes et sublimes harmonies que l'Eglise sait si bien découvrir et qu'elle nous invite à méditer?

Il suffit d'un moment de réflexion pour comprendre avec quel à-propos le *De profundis* vient ainsi se mêler aux chants joyeux de la Nativité du Sauveur.

Où en était le monde au moment de cette naissance, saluée par le *Gloria in excelsis* des Anges? Le genre humain, on peut le dire, n'était plus qu'un cadavre; il tombait en pourriture, et nul ne saurait mesurer la profondeur de l'abîme dans lequel il était plongé. Nous essayions d'en donner une idée, il y a huit jours, en parlant de la situation du monde à l'époque de l'avénement de Jésus-Christ; la plume de saint Paul en a tracé cet énergique et effrayant tableau, dont chaque trait est confirmé par l'histoire :

« Ayant connu Dieu, écrit saint Paul aux Romains, qui ne pouvaient contester la vérité du tableau, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu et ne lui ont point rendu

grâces; mais ils se sont évanouis dans leurs propres pensées, et leur cœur insensé a été obscurci.

« Ainsi, se disant sages, ils sont devenus fous.

« Et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en une image de l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes et des serpents.

« C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté, et ils ont outragé leurs propres corps en eux-mêmes, eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature plutôt que le créateur.

« C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions ignominieuses... et ils ont reçu en eux-mêmes la punition de leur égarement. Et comme ils n'ont pas montré qu'ils eussent la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés au sens réprouvé, de sorte qu'ils font ce qui ne convient pas et qu'ils sont remplis de toute sorte d'iniquité, de malice, d'impureté, d'avarice, de méchanceté; envieux, meurtriers, querelleurs, trompeurs, pleins de malignité, semeurs de discorde, détracteurs, ennemis de Dieu, injurieux, superbes, hautains, inventeurs de crimes, rebelles à leurs parents, insensés, déréglés, sans affection, sans foi, sans pitié.

« Après avoir connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font de pareilles choses sont dignes de mort, et non-seulement ceux qui les font, mais aussi ceux qui les approuvent. »

Quel tableau! et quelle dégradation! Dans quel abîme était donc plongée l'humanité, et, ainsi que le dit plus loin saint Paul, dans la même épître, n'était-ce pas la création tout entière qui gémissait, comme dans les douleurs de l'enfantement, et qui devait pousser vers le ciel ces cris de détresse et d'espérance qu'exprime si bien le psaume *De profundis*?

« Seigneur, criaient les Israélites fidèles et les élus

que Dieu s'était choisis parmi les Gentils, Seigneur, voyez dans quel abîme le monde est plongé. Si vous ne considérez que les iniquités qui surabondent, il est perdu. Mais vous êtes miséricordieux, et dès le premier jour de la chute, et de siècle en siècle vous avez promis le salut. Nous espérons donc. Depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui, où nous allons voir le Sauveur attendu, l'humanité espère en vous, parce qu'elle sait qu'en vous est la miséricorde et que par vous viendra la rédemption. Oui, Celui que nous attendons rachètera l'humanité de toutes ses iniquités. »

Et à ce chant des peuples qui attendent le Sauveur, répond, du fond des limbes, le chant des patriarches et des justes qui soupirent après le bienheureux avénement :

Le Dieu que nos soupirs appellent,
Hélas! ne viendra-t-il jamais?
Les siècles qui se renouvellent
Accompliront-ils ses décrets?

Seigneur, c'est du fond de l'abîme
Que vers toi s'élèvent nos chants;
Du haut de ton trône sublime,
Prête l'oreille à nos accents.

Si ta rigoureuse justice
Ne voit que les iniquités,
Il faut que le monde périsse;
Dieu, souviens-toi de tes bontés.

Nous espérons en ses promesses :
Il est miséricordieux,
Et ses ineffables tendresses
Surpassent la hauteur des cieux.

Depuis le lever de l'aurore
Jusqu'aux ténèbres de la nuit,
Israël espère et l'adore :
Il va venir, la mort s'enfuit;

Il vient pendant la nuit profonde,
Et dissipe l'obscurité,
Il vient, et délivre le monde
Du poids de son iniquité.

Le Dieu que nos soupirs appellent
Accomplit ses divins décrets,
Et les siècles se renouvellent,
A Dieu gloire ! aux hommes la paix !

Voilà les soupirs et les vœux que rappelle le *De Profundis* de Noël. Si le psaume des vêpres est comme la répétition d'un grand souvenir historique, n'est-il pas aussi l'expression des besoins actuels du monde, qui appelle une nouvelle effusion de la miséricorde divine; des sentiments du pécheur, qui gémit dans l'abîme du mal et à qui la naissance du Sauveur vient redonner l'espérance; du juste même, qui sent la profondeur de sa misère et qui n'a d'espoir que dans la miséricorde de Dieu et les mérites du Rédempteur ?

On a dit que les psaumes rendent admirablement les sentiments de l'âme, et qu'ils s'appliquent avec une merveilleuse harmonie à toutes les situations, à tous les besoins, de sorte qu'ils sont comme l'expression perpétuelle et universelle de la prière. Nous en voyons un exemple dans le psaume *De Profundis*, et nous comprenons maintenant avec quelle sagesse et quelle profonde connaissance du cœur humain et de ses besoins l'Eglise, qui le prend habituellement pour la prière des funérailles, l'a fait entrer dans le concert des chants de triomphe et de joie du jour de Noël.

J. Chantrel.

A NOS LECTEURS.

Que nos lecteurs veuillent bien nous permettre de leur adresser encore quelques mots.

Notre sixième volume se termine avec le présent numéro des *Annales*, il se termine par les deux tables de matières : l'une d'après l'ordre des numéros, l'autre alphabétique, et contient 768 pages. Nous avons toujours promis de donner par an quatre volumes in-octavo de plus de 700 pages ; il nous semble que notre promesse est surabondamment remplie avec ce volume, qui est le premier complètement composé d'après notre programme.

Un volume in-octavo de plus de 750 pages, envoyé *franco* par le poste, au prix de 3 francs pour la France et l'Algérie, de 4 francs pour la Belgique et l'Alsace-Lorraine, de 4 fr. 50 c. ou de 5 francs pour les autres pays de l'Europe et pour nos colonies, de 6 francs pour les pays d'outre-mer, c'est, on en conviendra, un bon marché au-dessous duquel on ne pouvait descendre sans rendre impossible la continuation de l'œuvre, à moins de subventions qui sont toujours précaires, et que nous n'appelons ni ne recevons.

Nous voulons que les *Annales catholiques* puissent se suffire à elles-mêmes. Si, dans les conditions de bon marché où elles se trouvent, elles n'acquéraient pas un nombre suffisant d'abonnés, c'est qu'elles ne répondraient pas à un véritable besoin ou que la rédaction en serait trop défectueuse. Dans l'un et l'autre cas, il faudrait les abandonner.

Heureusement, nous n'en sommes pas là.

Depuis six mois que nous en sommes devenu le propriétaire, et que nous avons pu, en en doublant les matières sans en augmenter le prix, y introduire plus de variété et d'intérêt, nous sommes heureux de le dire, le nombre de nos abonnés a presque triplé, et nous voyons s'approcher rapidement le moment où ce nombre sera suffisant pour couvrir les frais matériels.

D'un autre côté, nous avons reçu tant d'encouragements, que nous devons croire que les *Annales* ne sont pas restées trop au-dessous du but à atteindre, trop loin du programme tracé.

Nous avons reçu aussi quelques observations bienveillantes ; on peut être certain que nous en tenons sérieusement compte ; mais il ne faut pas oublier non plus que nous ne disposons par numéro que de 56 à 60 pages, et que nous sommes obligé de nous tenir, pour les frais, dans les limites de la plus stricte économie. C'est pourquoi certaines améliorations peuvent encore se faire attendre. En allant tout de suite au *mieux*, qui entraînerait un surcroît de dépenses, nous risquerions de ne plus pouvoir continuer le *bien*. Nous prions ceux de nos abonnés, qui sont un peu plus impatients, de ne pas trop tôt exiger de nous ce qui serait le mieux, mais de vouloir bien nous comparer avec ce qui se fait à côté de nous, de comparer les prix et l'étendue des matières; nous avons la confiance que cette comparaison les rendra plus indulgents pour nous.

Nous croyons faire tout le possible, peut-être même un peu plus que le possible, si nous osons le dire; il serait injuste d'exiger de nous l'impossible.

Nous demandons encore une fois pardon d'entrer dans ces explications et dans ces détails ; mais, avec nos abonnés et nos lecteurs, nous nous considérons comme en famille ; nous estimons que tous ont le droit de savoir où nous en sommes, nous voulons montrer à tous que nous tenons compte de toutes les observations qui nous sont faites.

Nous prions aussi ceux qui ont bien voulu nous écrire et à qui nous n'avons pas encore fait les réponses attendues, de vouloir bien nous excuser : nous avons eu tant à faire pour lancer les *Annales* dans leur nouvelle voie, et nous avons reçu tant de lettres, que le temps nous a absolument manqué pour répondre à toutes. Nous prenons des mesures pour mettre à jour cette correspondance, que nous voudrions toujours tenir au courant.

Et maintenant, chers abonnés et lecteurs, encore un effort de votre part pour répandre et faire connaître les *Annales catholiques*, et vous aurez contribué à la propagation d'une œuvre que nous avons le droit de considérer comme bonne, après les témoignages rendus par tant de vénérables prélats et de dignes ecclésiastiques. Propagez et faites connaître, car nous avons lieu de penser que nos *Annales*, avec les avantages du bon marché qu'elles présentent, ne sont encore que très-imparfai-

tement connues. La presse religieuse, les grands journaux de Paris, les journaux de province, les semaines religieuses, tant en France qu'à l'étranger, ont plus d'une fois parlé des *Annales* ; nos abonnés et nos lecteurs ont aussi fait une propagande pour laquelle nous les remercions vivement, et cependant il nous arrive assez souvent de rencontrer des personnes, même à Paris, même dans le clergé, même parmi les ecclésiastiques qui s'occupent de bons livres et de bonnes lectures, qui ignorent complètement l'existence de cette publication, quoi qu'elle compte pourtant plus de deux ans de vie, et qu'elle ait des abonnés en Amérique, en Chine, en Afrique, au fond des Missions les plus reculées.

C'est pourquoi nous insistons toujours sur la nécessité d'une propagande active et zélée.

Voilà donc deux ans écoulés ; c'est déjà une longue vie pour une publication qui a eu à lutter contre plus d'un genre de difficultés, et qui a vu plusieurs fois son élan arrêté par d'autres créations adoptant le même programme, qu'elles n'ont pas longtemps rempli, nous le supposons, puisque nous avons vu revenir à nous des abonnés qui avaient voulu goûter aux fruits nouveaux. Nous ferons tous nos efforts pour que la troisième année satisfasse mieux encore ceux qui sont venus à nous et réponde mieux aux diverses exigences des lecteurs religieux.

Nous avons en préparation une série d'études sur les sujets actuels, qui intéresseront, nous l'espérons, les abonnés des *Annales* ;

Nous avons vu se grouper autour de nous un certain nombre de rédacteurs, en France et à l'étranger, des religieux, des ecclésiastiques, des laïques, ce qui nous permettra d'introduire une plus grande variété dans la rédaction ;

Nous continuerons d'emprunter à la presse française, et plus encore à la presse étrangère, qui n'est guère comme chez nous, les meilleurs articles sur les questions qui préoccupent le plus l'attention des hommes sérieux ;

Nous continuerons de suivre avec le plus grand soin le mouvement des faits et des idées qui intéressent la religion, et nous tiendrons nos lecteurs au courant des meilleurs travaux de la presse catholique du monde entier.

Avec cela, avec le concours de nos abonnés, avec l'aide de Dieu et la protection de la sainte Vierge, nous espérons que l'année 1874 des *Annales catholiques* pourra faire quelque bien et intéresser les lecteurs.

J. Chantrel.

LA SEMAINE.

Sommaire. — Les nouveaux cardinaux. — Mgr de Cabrières. — Le Vœu national au Sacré-Cœur. — Les évêques de France et l'Encyclique ; Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Mende. — Une Université catholique dans le Nord de la France. — Un arrêté du général Chanzy. — Les Eudistes. — Le Denier de Saint-Pierre en Belgique. — Les épreuves de 1873 et les espérances de 1874.

26 décembre 1873.

C'est toujours un admirable spectacle que présente l'Eglise catholique dans la merveilleuse fécondité de sa vie et dans le perpétuel renouvellement de sa hiérarchie. Les siècles s'écoulent, et elle est toujours là avec son chef suprême, ses évêques et ses prêtres ; les persécutions se multiplient, et elle se montre de plus en plus vigoureuse, puisant la vie dans la mort et s'élançant des échafauds ou de la prison sur le trône et à l'indépendance. C'est bien là la Vigne divine dont parlait le Sauveur : *Ego sum vitis vera, vos estis palmites* ; il est la vigne, ses disciples en sont les rameaux, et plus la vigne est émondée, plus les rejetons qu'elle pousse sont puissants, plus les fruits qu'elle produit sont abondants.

Le Pape est prisonnier, la persécution sévit presque partout, et jamais la sainte Eglise notre Mère n'a paru brillant d'une vie plus active et n'a étendu plus loin son merveilleux apostolat. Et, ces jours-ci, c'est dans la prison même du Pape, au Vatican, qu'elle a fait preuve de plus de vigueur et d'indépendance. De là est partie cette Encyclique qui a excité la rage, et nous le croyons aussi la terreur des persécuteurs ; là viennent d'être créés de nouveaux cardinaux, prêts à défendre l'Eglise jusqu'à l'effusion du sang, et ont été préconisés de nouveaux évêques qui porteront jusqu'aux extrémités du monde les enseignements de l'Evangile et l'autorité de l'Eglise.

Le 22 décembre a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, la réunion des cardinaux en forme de consistoire, dans laquelle Pie IX avait résolu de créer les nouveaux cardinaux. Les noms des nouveaux princes de l'Eglise sont déjà connus de nos lecteurs ; en voici la liste complète :

Mgr de Nascimento de Moraes Cardoso, patriarche de Lisbonne ;

Mgr Guibert, archevêque de Paris ;

Mgr Régnier, archevêque de Cambrai ;

Mgr Simor, archevêque de Gran, primat de Hongrie ;

Mgr de Tarnoczy, archevêque de Salzbourg ;

Mgr Mariano Barrio y Fernandez, archevêque de Valence (Espagne) ;

Mgr Chigi, nonce apostolique à Paris ;

Mgr Mariano Falcinelli-Antoniacci, nonce apostolique à Vienne ;

Mgr Franchi, nonce apostolique à Madrid ;

Mgr Oreglia de San-Stefano, nonce apostolique à Lisbonne;

Le R. P. Tarquini, de la Compagnie de Jésus ;

Le R. P. Martinelli, des moines de Saint-Augustin.

Ainsi, c'est dans les quatre nations catholiques, la France, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal, que le Saint-Père a voulu prendre les nouveaux cardinaux ; ce sont aussi les nonces accrédités auprès des gouvernements de ces quatre nations, que Pie IX élève au cardinalat, et il y joint deux religieux, comme une protestation vivante contre les spoliations et les persécutions dont les Ordres sont l'objet en Italie, en Allemagne et en Suisse.

L'Eglise de France a lieu de se réjouir : deux de ses plus éminents prélats sont revêtus de la pourpre. On sait depuis combien de temps Mgr l'archevêque de Cambrai lutte pour les droits de l'Eglise et pour la pureté de la doctrine; c'est du monde entier que sont maintenant connus les actes d'un épiscopat qui ne date guère que de deux ans, et qui a placé Mgr Guibert au rang des plus intrépides défenseurs de l'Eglise catholique et du Saint-Siége. Pie IX répond ainsi aux injures de la presse italienne et de la presse allemande, en même temps qu'il donne un témoignage de plus de l'amour qu'il n'a

cessé de porter à la France. Le grand diocèse de Cambrai a lieu de se réjouir ; celui de Paris sera glorieux de voir reparaître la pourpre cardinalice sur ce siége de saint Denis où brille le sang de tant de pontifes massacrés. Depuis le séjour de la délégation de la défense nationale à Tours, Son Eminence le cardinal Guibert a rendu à l'Eglise de France les plus grands services. A Tours, il avait déjà ranimé la dévotion à l'un des plus puissants protecteurs de notre pays, saint Martin ; à Paris, il est à la tête de cette œuvre admirable du Vœu national qui doit nous sauver en nous donnant pour refuge le Cœur même de Jésus. Puisse-t-il mener jusqu'à son couronnement cette grande œuvre de la réconciliation de la France avec Dieu, et voir Paris comprendre enfin que son salut et sa prospérité ne sont pas dans le luxe, dans le plaisir, dans les théâtres et même dans les Académies, mais dans le retour à son antique foi et dans la pratique et la propagation du christianisme !

Les catholiques qui béniront Pie IX d'avoir donné ce témoignage nouveau de son amour pour la France, auront aussi de la reconnaissance pour le gouvernement qui n'a pas dû rester étranger à ce qui vient d'être fait. On nous a rapporté, à ce sujet, des paroles qui ne font pas moins d'honneur à celui qui les a prononcées qu'à l'éminent cardinal qui en était l'objet : « Je regarde cette nomination, aurait dit un illustre personnage, comme le fait le plus heureux des premiers jours du nouveau régime qui vient d'être inauguré. »

Une seconde réunion des cardinaux en forme de consistoire doit avoir lieu aujourd'hui même, 26 décembre. Nous reviendrons, à cette occasion, sur les détails de celle du 22, en même temps que nous donnerons une courte notice biographique sur chacun des nouveaux princes de l'Eglise. Les fêtes de Noël sont une occasion pour le Sacré-Collége et pour les Romains fidèles de témoigner à Pie IX leur amour et leur fidélité ; les détails que nous réservons commenceront heureusement le tome VII des *Annales catholiques*.

Le siége de Montpellier, devenu vacant par la démission de Mgr Lecourtier, va être rempli par un prélat que ses vertus, ses talents et son zèle désignaient depuis longtemps aux fonctions

épiscopales. Un décret du 18 décembre présente au Saint-Siége pour l'évêché de Montpellier M. le chanoine de Cabrières, vicaire général de Nîmes. M. de Cabrières est né à Beaucaire, en 1830, de l'une des plus anciennes et des plus chrétiennes familles du Gard. Il fit ses premières études sous la direction du R. P. d'Alzon, au collége de l'Assomption de Nîmes, et entra ensuite au grand séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Ordonné prêtre, il fut chargé de la direction du collége de l'Assomption. Au mois de janvier 1863, il fut nommé vicaire général par Mgr l'évêque de Nîmes, et il put ainsi, pendant dix ans, faire l'apprentissage des fonctions si difficiles de l'épiscopat. Il fut nommé chanoine de la cathédrale de Nîmes au mois de janvier 1871. On a de lui des travaux remarquables sur plusieurs questions religieuses, et, tout récemment, nous avions à recommander à nos lecteurs un de ses meilleurs ouvrages, le *Disciple bien-aimé*, qui a été accueilli partout avec la plus grande faveur.

La France religieuse montre une merveilleuse charité et un redoublement de zèle pour les œuvres de salut.

Nous avons été quelque temps sans parler du Vœu national au Sacré-Cœur. Cette œuvre, qui sera l'une des plus grandes de ce siècle, nous ne craignons pas de le dire, continue d'attirer à elle les sympathies et les souscriptions. Le chiffre des offrandes monte aujourd'hui à un million ; nous dirions volontiers que pour cette œuvre, comme pour les fortunes particulières, c'est le premier million qui est le plus difficile à conquérir. En effet, l'œuvre ne fait vraiment que commencer ; c'est maintenant qu'elle va prendre ses développements. Tous les évêques ont répondu à la lettre de Mgr l'archevêque de Paris ; tous donnent à l'éminent cardinal la délégation qu'il leur demandait pour consacrer la France entière au Sacré-Cœur. L'emplacement est choisi ; les travaux de sondage ont donné les résultats les plus satisfaisants, et l'on peut espérer que dans quelques mois pourra être posée solennellement la première pierre de l'église du Sacré-Cœur.

La France pénitente songe aussi à se relever dans l'ordre intellectuel et moral. Nous avons parlé de ces cours de hautes

études qui sont, à Paris, comme le germe d'une université catholique future. Dans la région qu'occupent les deux beaux diocèses de Cambrai et d'Arras, on travaille activement à la fondation d'une université complète. Une grande réunion a eu lieu à Lille, dans ce but, le 24 novembre dernier. Les membres présents ont formé une commission qui a pour président Mgr l'évêque de Lydda, auxiliaire de Cambrai, pour vice-présidents M. Proyard, vicaire général d'Arras, et M. Théry, membre de l'Assemblée nationale; pour secrétaire général, M. Destombes, chanoine de Cambrai et pour secrétaires, MM. Champeaux, de Lille, Cavrois, d'Arras. Deux comités se sont formés sous la haute direction de cette commission : l'un d'*études*, l'autre d'*action*. Le premier est présidé par M. l'abbé Hautecœur, et a pour vice-président M. le chanoine Van Drival et M. Legran-Josson. Le second, qui est formé de tous les bureaux des comités catholiques des deux diocèses, avec le bureau de Lille comme centre, doit s'occuper des voies et moyens par lesquels on pourra atteindre le but.

Ainsi les catholiques ne se contentent plus de formuler des vœux et d'exprimer des désirs ; ils agissent, et leur action ne pourra manquer de peser sur les résolutions de nos législateurs.

Nos seigneurs les Evêques ont eu soin de faire connaître officiellement la dernière Encyclique du Saint-Père. Nous voudrions bien reproduire les magnifiques pages qu'ils ont écrites à cette occasion ; nous ne renonçons pas à en citer au moins quelques-unes, comme celles de Mgr l'évêque de Poitiers et de Mgr l'évêque d'Angers. Nous appelons aujourd'hui l'attention sur ces passages de la Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Mende :

« Si nous jouissons en France d'une liberté dont il faut bénir Dieu, et que nous devons principalement à notre vieil esprit catholique, si nos pouvoirs sont respectueux envers la hiérarchie sainte et soumis à l'autorité de Rome, c'est une raison nouvelle pour compatir plus largement encore aux souffrances générales de l'Eglise, et nous ne serions que plus coupables de laisser s'engourdir notre cœur dans la tranquillité présente,

tranquillité, d'ailleurs, que plus d'une sombre inquiétude traverse fréquemment! Pouvons-nous oublier qu'il y a parmi nous de nombreux complices des iniquités contemporaines ; qu'une presse impie, en France même, y applaudit tous les matins, et que nous subirions demain le sort de la Prusse, du Piémont et de la Suisse, si la Providence abandonnait à certaines mains le gouvernement de notre pays? Les sociétés secrètes dénoncées par le Souverain-Pontife comme la source première des persécutions actuelles, ne sont pas toutes, hélas! au-delà des Alpes ou de l'autre côté du Rhin; leur principal foyer est encore chez nous. Aussi bien comme Français que comme catholiques, notre sort est en jeu dans le drame présent; nous serions impardonnables de n'y pas intervenir chrétiennement, pour la défense de nos droits, de notre honneur, de notre indépendance. »

« Mais que faire? demanderez-vous peut-être. Que faire? Messieurs! tout simplement protester comme le Pape; enseigner comme le Pape; prier comme le Pape. La protestation, l'enseignement, la prière, sont les trois grandes forces du monde. Elles ont brisé déjà d'autres armures que celles des Césars modernes; ayons confiance en elle. On rit de la protestation, mais elle frappe des coups quand même. Elle trouble le possesseur injuste; elle encourage la conscience droite; elle appelle le mépris du monde sur l'œuvre d'iniquité; elle venge l'innocence et la vérité au milieu des hommes. Et cela, ce n'est pas si peu de chose. Enfin! qu'importe que les faits soient accomplis? Ce n'est qu'une raison de plus pour protester davantage. Et où en serions-nous, grand Dieu! s'il suffisait de consommer un crime ici-bas pour enlever tout droit contre lui à la conscience et à la justice? Tout au contraire, où le crime a fini, la justice commence! Le sacerdoce catholique est l'exécuteur de cette grande justice publique qui depuis saint Jean jusqu'à saint Thomas de Cantorbéry, jusqu'à Pie IX, crie à la face de l'iniquité triomphante : *Non licet!* Et c'est ce cri de la conscience; c'est ce coup de foudre répété sans cesse depuis dix-huit cents ans, qui seul contient et refoule l'audace du mal, toujours prêt à faire irruption dans la vie publique du monde.

« A côté de la protestation, Messieurs, maintenons la grande lumière de l'enseignement catholique dans son intégrité et dans

sa pureté. La société contemporaine souffre par-dessus tout de la diminution des vérités dans l'esprit public. *Diminutæ sunt veritates à filiis hominum* (1). Peu à peu, et sous des influences diverses, certains dogmes principaux se sont amoindris depuis trois siècles au point de troubler, dans la pensée générale, tout l'ordre de notre synthèse religieuse. Ainsi en est-il, par exemple, de la primauté romaine au point de vue théologique. C'est à peine si cette vérité fondamentale tenait encore un reste de place dans les traités de l'Eglise ; et trois lignes suffisaient pour expliquer tous les droits du Pape dans les meilleurs catéchismes. Voilà la source première de l'amoindrissement du pouvoir pontifical parmi nous. Rien n'arrive dans la politique qui n'ait été accompli auparavant dans le monde intellectuel. Ce n'est que parce qu'elle a été longtemps et fortement ébranlée dans l'ordre des idées, que l'institution pontificale est si menacée aujourd'hui dans l'ordre des faits. C'est la suite des coups successivement portés contre elle, durant des siècles, par le schisme d'Occident, par le protestantisme primitif, par le joséphisme d'Allemagne, par le gallicanisme de France, par le jansénisme, enfin ; c'est la suite de ces coups qui a préparé et amené la situation présente. Corrigeons les enseignements incomplets, redressons les idées tombées, relevons les ruines intellectuelles, et peu à peu nous verrons se relever d'elles-mêmes dans la société les grandes institutions qui la protégent et la soutiennent. »

Nous ne voulons pas quitter la France sans reproduire un arrêté du général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie, arrêté qui montre le rétablissement graduel de l'ordre moral parmi nous. Voici le texte :

« Vu les instructions contenues dans la lettre de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 22 novembre, au sujet de la suppression des écoles communales congréganistes d'Oran, de Tlemcen et de Mostaganem, par les conseils municipaux de ces trois communes ;

« Vu la lettre du préfet d'Oran, en date du 7 mai 1871, portant approbation d'une délibération du conseil municipal

(1) Ps. IX, 2.

d'Oran, du 10 octobre 1870, laquelle retirait aux instituteurs et aux institutrices congréganistes la direction des écoles communales qui leur était confiée ;

« Vu l'approbation donnée, le 20 janvier 1871, par le préfet d'Oran, à la délibération du 12 décembre 1870, par laquelle le conseil municipal de Tlemcen retirait aux instituteurs congréganistes la direction des écoles communales de cette ville ;

« Vu la lettre du préfet d'Oran, en date du 31 janvier 1871, portant approbation d'une délibération du conseil municipal de Mostaganem du 19 décembre 1870, laquelle retirait aux instituteurs et institutrices congréganistes la direction des écoles communales dont ils étaient en possession ;

« Considérant que les conseils municipaux d'Oran, de Tlemcen et de Mostaganem n'avaient pas été appelés à délibérer sur la convenance de substituer, dans toutes les écoles publiques existantes dans ces trois communes, des maîtres laïques aux maîtres congréganistes ;

« Qu'alors même que la question eût été soulevée par l'autorité compétente, ces conseils, aux termes de la loi, ne pouvaient émettre qu'un avis et n'avaient pas le droit de prendre une décision, ce qu'ils ont pourtant fait ;

« Considérant que les approbations ci-dessus visées, données par le préfet d'Oran, à des délibérations qui étaient nulles de plein droit, sont nulles également ;

« Considérant, en outre, en ce qui concerne les communes de Tlemcen et d'Oran, que les traités passés entre ces villes et les supérieurs des écoles des Frères ne peuvent lier l'administration supérieure, et qu'au-dessus de ces contrats privés il y a une question de droit public, il y a la loi, qui ne peut être subordonnée aux stipulations faites par ces contrats ;

« Faisant application aux écoles publiques congréganistes d'Oran, de Tlemcen et de Mostaganem des principes proclamés et consacrés par le Conseil d'État dans ses arrêts des 23 mai et 27 juin 1873, relativement aux écoles congréganistes de Constantine et d'Alger, arrête :

« Article premier. Les décisions préfectorales ci-dessus relatées des 20 et 31 janvier et 7 mai 1871, sont déclarées nulles et non avenues.

« Art. 2. Les écoles publiques congréganistes ci-dessus mentionnées seront immédiatement rétablies dans les conditions où elles existaient avant les décisions illégales qui les ont supprimées dans lesdites communes d'Oran, de Tlemcen et de Mostaganem.

« Art. 3. Le préfet du département d'Oran est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Alger, le 28 novembre 1873.

« Général Chanzy. »

Ce ne sera pas sortir de France, que de rapporter encore ici, d'après le *Journal de Florence*, les détails suivants sur une audience particulière accordée par le Saint-Père, au T. R. P. Le Doré :

« Ah ! voici le général de Eudistes, lui a dit avec bonté Pie IX au moment où il s'agenouillait à ses pieds ; c'est une congrégation que j'aime et que j'estime tout particulièrement. »

Le Saint-Père s'est ensuite informé avec intérêt de l'état de la Congrégation, et a félicité le supérieur général du bien qu'elle opère partout où elle est établie. Il a demandé le nombre des colléges dirigés par ses membres, et a dit à ce propos qu'une des œuvres les plus méritoires auxquelles une congrégation religieuse puisse se dédier est celle de l'enseignement de la jeunesse. Parlant des missions, autre œuvre à laquelle se consacrent les RR. PP. Eudistes, Sa Sainteté a manifesté au T. R. P. Le Doré le désir qu'il exhorte ses religieux missionnaires aux prédications catholiques, comme les plus riches en fruits de salut.

Le Souverain-Pontife s'est informé avec le même intérêt des couvents de femmes pratiquant la règle du P. Eudes, fondateur de la Congrégation, et il a dit qu'au temps où il occupait le siége épiscopal d'Imola, il avait pu constater par lui-même le grand bien qu'opéraient les religieuses Eudistes à Lorette.

Le T. R. Père est un enfant de la Bretagne ; c'est assez dire que le Saint-Père l'a entretenu avec amour de cette terre catholique avant tout, dont les enfants savent prodiguer si généreu-

sement leur or et leur sang pour la défense des droits du Siége apostolique.

La Congrégation des Eudistes se distingue par sa générosité à venir en aide au Vicaire de Jésus-Christ dans sa détresse. Tous les ans elle offre au Saint-Père une somme d'argent prélevée sur les économies de ses membres. Le T. R. P. supérieur général a eu le bonheur de déposer aux pieds de Pie IX cette offrande annuelle, qui, comme toutes les autres de ce genre, se convertira entre les mains de Sa Sainteté en œuvres de bienfaisance.

Pie IX a béni avec effusion le T. R. P. Le Doré et tous les membres de la Congrégation des Eudistes.

La Belgique donne au Saint-Père les mêmes consolations que la France, malgré certaines défaillances politiques qui affligent les cœurs dévoués au Saint-Siége. Le 11 décembre, l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, dans le diocèse de Gand, a tenu sa séance annuelle. L'orateur ordinaire de ces séances est M. Guillaume Verspeyen, l'un des rédacteurs du *Bien public*. Jamais, dit une correspondance de Rome à propos du discours de M. Verspeyen, jamais parole plus brillante n'a honoré Pie IX, jamais cœur plus chaud n'a mieux glorifié cet homme dans lequel Dieu a voulu déposer tous les trésors de la grâce. M. Verspeyen a prouvé que l'œuvre du Denier de Saint-Pierre ne nuit à personne, et qu'elle fait plus de bien encore à ceux qui offrent le Denier de Saint-Pierre qu'à celui qui le reçoit. Pour réfuter l'objection du tort que son existence fait aux pauvres, il a démontré : 1° que ceux qui le donnent s'enrichissent au lieu de s'appauvrir ; 2° que loin de paralyser toutes les bonnes œuvres locales, il les nourrit et les échauffe ; 3° que ceux qui nous le reprochent au nom de la prospérité publique, dépensent dix fois plus, et pour des objets le plus souvent criminels ; 4° qu'il est la source d'un accroissement de la foi dans les fidèles, en même temps qu'il est, dans un siècle égoïste et attaché aux choses de la terre, une splendide manifestation de dévouement ; il a fourni à la catholicité les moyens, pendant quatorze ans, de défendre le Pape et l'Eglise, de pourvoir aux besoins de tous les

persécutés de la terre. Enfin, il est le seul impôt volontaire qui existe en ce monde.

Nous avons, dès le premier jour, réservé le discours de M. Verspeyen pour le reproduire. Nous avons appris depuis que Pie IX a déclaré lui-même qu'il serait digne d'être reproduit par le plus grand nombre possible de journaux catholiques; c'est pour nous un devoir, comme ce sera un bonheur, de faire connaître ces magnifiques paroles d'un chrétien que nous nous applaudissons de compter parmi nos meilleurs amis.

Nous ne dirons rien de la persécution qui sévit en Allemagne, en Suisse et en Italie. Nous ne voulons pas attrister cette dernière revue de l'année par les tableaux des iniques entreprises des ennemis de l'Eglise. Ces entreprises échoueront, nous en avons l'assurance, et l'année 1873 aura été l'année des épreuves; il nous semble, et c'est un sentiment que nous voyons généralement partagé, que l'année 1874 sera celle de la victoire et de la joie.

J. CHANTREL.

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS EN 1873.

On sait que l'épiscopat de France et de nos colonies en Algérie, aux Antilles et à la Réunion, compte quatre-vingt douze titulaires. Voici les mutations survenues en 1873 dans le corps épiscopal :

Cinq prélats, dont deux archevêques et un évêque sont morts en 1873.

1° Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, né en 1804, mort le 28 février.

2° Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, né en 1806, mort le 1er avril;

3° Mgr le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, né en 1783, mort le 30 avril;

4° Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon, né en 1798, mort le 17 novembre;

5° Mgr de Léséleuc de Kérouara, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon, né en 1814, mort le 16 décembre.

Quatre évêques avaient donné leur démission, et trois ont été nommés chanoines du premier ordre du Chapitre de Saint-Denis :

1° Mgr de Marguerye, officier de la Légion d'honneur, ancien évêque d'Autun, né en 1802, évêque depuis 1836, nommé chanoine de Saint-Denis.

2° Mgr Foulquier, chevalier de la Légion d'honneur, ancien évêque de Mende, né en 1798, évêque depuis 1849, nommé chanoine de Saint-Denis ;

3° Mgr Cousseau, chevalier de la Légion d'honneur, ancien évêque d'Angoulême, né en 1805, évêque depuis 1850, nommé chanoine de Saint-Denis ;

4° Mgr Gros, ancien évêque de Tarentaise, né en 1801, démissionnaire, résidant à Chambéry.

Mgr Forcade, évêque de Nevers, né en 1816 ; sacré en 1847, a été promu à l'archevéché d'Aix, vacant par la mort de Mgr Chalandon.

Mgr Bataille, né en 1820, sacré le 21 septembre 1872, a été nommé évêque d'Amiens, en remplacement de Mgr Boudinet, décédé.

Mgr Pichenot, évêque de Tarbes, né en 1816, sacré en 1870, a été promu à l'archevêché de Chambéry, vacant par la mort du cardinal Billiet.

Le siége d'Autun est vacant.

Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, né en 1812, sacré en 1855, a été nommé archevêque de Perga *in partibus*, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Bordeaux.

Ont été nommés :

1° Evêque d'Autun, Mgr Léséleuc de Kérouara, né en 1814, sacré le 16 février, mort le 16 décembre ;

2° Evêque de Mende, Mgr Saivet, né en 1828, sacré le 11 mai ;

3° Evêque d'Angoulême, Mgr Sébaud, né en 1820, sacré le 1er mai ;

4° Evêque de Carcassonne, Mgr Leuilleux, né en 1823, sacré le 11 juin ;

5° Evêque de Tarentaise, Mgr Turinaz, né en 1838, sacré le 11 juin ;

6° Evêque d'Amiens, Mgr Bataille, né en 1820, sacré le 21 septembre ;

7° Evêque de la Basse-Terre, en remplacement de Mgr Reyne décédé, Mgr Blanger, né en 1821, sacré le 27 septembre.

8° Evêque de Tarbes, Mgr Langénieux, né en 1824, sacré le 28 octobre.

Ont été créés cardinaux :

1° Mgr Guibert, archevêque de Paris, né en 1802, sacré évêque de Viviers en 1841, créé cardinal le 22 décembre ;

2° Mgr Régnier, archevêque de Cambraì, né en 1794, sacré évêque d'Angoulême en 1842, créé cardinal le 22 décembre.

On compte en ce moment six cardinaux français, NN. SS. Mathieu, Donnet, de Bonnechose, Guibert et Régnier, et le cardinal Pitra résidant à Rome. Avant le consistoire du 22 décembre 1872, on ne comptait que quarante-deux cardinaux, la dernière création porte le nombre à cinquante-quatre. Trois sont morts en 1873, les cardinaux Garcia-Cuesta, archevêque de Compostelle, Billiet, archevêque de Chambéry, et Ferreti, évêque de Sabine.

Il n'y avait pas eu de création de cardinaux depuis le 13 mars 1868. Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, fut créé cardinal le 30 septembre ; le cardinal Donnet, le 15 mars 1852, le cardinal de Bonnechose le 21 décembre 1864 ; le cardinalé Pitra, le 16 mars 1863.

Sous le pontificat de Pie IX sont morts cent cardinaux : le premier fut un Français, le cardinal Bernet, archevêque d'Aix, mort le 4 juillet 1846, et le dernier le cardinal Ferreti, parent de Sa Sainteté, mort en août 1873. Les cinq derniers cardinaux français décédés sont : NN. SS. Morlot (29 décembre 1862) ; Gousset (23 décembre 1866) ; Villecourt (17 janvier 1867) ;

de Bonald (28 février 1870); et Billiet (30 avril 1873).

Léon Maret,
missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Bordeaux,
curé du Vésinet.

LA PUISSANCE DOCTRINALE DE L'ÉGLISE (1)

(Suite et fin.)

II

Notre-Seigneur, en instituant son Eglise, n'a pas voulu faire une œuvre d'un jour que le souffle du temps ou des passions humaines pût emporter comme les institutions de ce monde. Il a voulu faire une œuvre complète, durable, permanente, éternelle !

A cette fin, il l'a fondée sur l'unité. Il l'a fondée sur le roc, sur la *Pierre* de l'unité; il l'a fondée sur son Chef unique et suprême, qui est *Pierre!*

Sur ce point, la volonté du Sauveur est manifeste.

Non-seulement aucune promesse n'a été faite aux apôtres en dehors de Pierre, non-seulement Pierre était présent quand Notre-Seigneur leur dit: « Allez, instruisez toutes les nations », mais encore, antérieurement à ces mémorables paroles, Pierre, par une concession distincte, a reçu personnellement, en présence de tous ses frères, une investiture spéciale de prérogatives et de pouvoirs qui n'appartiennent qu'à lui. Il a été constitué la *pierre* fondamentale de l'Eglise, le confirmateur permanent et infaillible de ses frères, le pasteur des pasteurs !

Vous savez, mes frères, en quelles circonstances.

Le fils de Jonas venait, au nom de tous, de confesser la divinité de l'Homme-Dieu. « Tu es bienheureux, Simon, fils de Jonas, » lui dit le Sauveur, « car ce n'est ni le sang, ni la chair « qui t'ont révélé ces choses, mais mon Père qui est au Ciel. « Aussi, je te le dis, tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai

(1) Discours prononcé le 19 octobre par Mgr l'archevêque de Bourges à la clôture du Concile provincial du Puy.

« mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre « elle (1) ! »

Voilà la promesse?

Le fils de Jonas reçoit un nom nouveau, le nom de Pierre, pour exprimer la fermeté immuable de sa foi : le Sauveur le nomme *le fondement* de son Eglise (2), afin qu'il soit bien entendu que tout repose sur lui. Il est le fondement posé par la main de Dieu; il ne peut donc ni manquer, ni faillir : s'il venait à manquer, s'il venait à faillir, tout l'édifice s'écroulerait avec lui !

Ecoutons à ce sujet une belle doctrine de saint Léon le Grand. Il commente ces paroles divines : Et moi je te le dis : tu es Pierre. « De même que mon Père t'a manifesté ma divinité, de « même moi je te manifeste ta dignité. Tu es Pierre. C'est-à-« dire de même que moi je suis la pierre inviolable, la pierre « angulaire, la pierre qui de deux fait un, le fondement en dehors « duquel aucun autre ne peut être posé, toi aussi tu es Pierre ! « *Tu quoque Petra es!* Tu es Pierre : car tu seras consolidé par « ma vertu, en sorte que ce qui m'est propre par la puissance te « deviendra commun par la participation. Et sur cette pierre je « bâtirai mon Eglise : c'est-à-dire sur cette force, *super hanc « fortitudinem*, sur cette force, je bâtirai mon temple éternel, et « l'édifice sublime de mon Eglise qui doit monter jusqu'au ciel « s'élèvera sur la fermeté de ta foi ! *Et Ecclesiæ meæ cœlo inse-« renda sublimitas in hujus fidei firmitate consurget* (3). »

Quel admirable commentaire de la promesse divine !

(1) Beatus es, Simon Bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in Cœlis est : Et ego tibi dico quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt. (Matth. XVI, 17, 18.)

(2) Petrum itaque fundamentum Ecclesiæ Dominus nominavit. (S. Augustin. Serm., 15 de Sanctis.)

(3) *Et ego dico tibi.* Hoc est sicut Pater meus tibi manifestavit divinitatem meam, ita et ego tibi notam facio excellentiam tuam : *Quia tu es Petrus;* id est, cum ego sim inviolabilis Petra, ego lapis angularis qui facio utraque unum, ego fundamentum præter quod nemo potest aliud ponere, tamen tu quoque Petra es, quia virtute mea solidaris, et quæ mihi potestate sunt propria, sint tibi mecum participatione communia. *Et super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam.* Super hanc, inquit, fortitudinem, æternum exstruam templum : et Ecclesiæ meæ cœlo inserenda sublimitas in hujus fidei firmitate consurget. (S. Leo. serm. 3, in anniv ass. suæ.)

Mais le divin Maître ne se contente pas de promettre à Pierre qu'il fera de lui la pierre fondamentale de son Eglise; ajoutant l'effet à la promesse, il le charge de confirmer ses frères dans la foi : « Pierre, lui dit-il, j'ai prié pour toi afin que ta foi ne « défaille pas; et toi, un jour converti, confirme tes frères. » Il fait plus encore : il l'institue formellement le pasteur de tout le troupeau, le pasteur des pasteurs, le pasteur suprême : « Pais « mes agneaux, pais mes brebis. » *Pasce agnos meos, pasce oves meas !*

L'investiture est complète : Notre-Seigneur peut tranquillement remonter au ciel; il a pourvu à tout!

« Cette parole, dit Bossuet, — et j'aime à invoquer ici son autorité, — cette parole : *Affermis tes frères*, n'est pas un commandement que Jésus-Christ fasse en particulier à saint Pierre : c'est un office qu'il érige et qu'il institue à perpétuité... Dès ce moment se fit l'établissement, ou, si l'on veut, la désignation d'une primauté dans l'Eglise en la personne de saint Pierre... Une éternelle succession lui fut destinée ; il devait y avoir toujours dans l'Eglise un *Pierre* pour confirmer ses frères dans la foi... La chaire de saint Pierre a été la chaire d'unité dans laquelle tous les pasteurs et tous les troupeaux se sont unis... C'est là que la vraie foi a toujours eté confirmée (1). »

Et ailleurs il ajoute : « Qu'on ne dise pas, qu'on ne pense pas que le ministère de saint Pierre finisse avec lui : ce qui doit servir de soutien à une Eglise éternelle ne peut jamais avoir de fin ! Pierre vivra dans ses successeurs; Pierre parlera toujours dans sa chaire (2).

De ces principes fondés sur le texte même des saintes Ecritures, il résulte, relativement à la puissance doctrinale de l'Eglise, que si, d'une part, les Apôtres, et en leur personne les évêques, leurs successeurs, ont reçu de Notre Seigneur la mission d'enseigner les peuples, avec une promesse formelle de l'assistance divine jusqu'à la fin des temps; de l'autre, Pierre, le chef des Apôtres, en dehors de la promesse générale et collective qui regarde tout le collége apostolique, a reçu personnellement et exclusivement une investiture spéciale de proro-

(1) *Méditat. sur l'Evangile*, 72e jour.

(2) Disc. sur l'Unité de l'Eglise, 1er partie.

gation et de pouvoirs, en sorte que, par la volonté expresse de l'Homme-Dieu, il a été constitué la *pierre* fondamentale de l'Eglise, le confirmateur de ses frères, le pasteur des pasteurs !

Ce qui revient à dire que la puissance doctrinale de l'Eglise réside simultanément, mais d'une manière différente, dans le Pape et dans les évêques :

Dans le Pape, qui spécialement et principalement en a reçu la plénitude en la personne de Pierre ;

Dans les évêques, qui participent à cette plénitude, en vertu de la promesse générale faite aux apôtres, mais à la condition de rester unis à Pierre, leur chef unique et suprême.

Admirable économie de l'Eglise, où l'on sent la main de Dieu! où s'affirme cette glorieuse et vivante unité qui fait notre force ! où le pouvoir plein et entier du chef s'harmonise, sans l'absorber, avec le pouvoir incontestable, mais dépendant, des évêques ! où enfin le privilége incomparable de l'infaillibilité, promis par Notre-Seigneur à ses apôtres, se vérifie dans l'union des pasteurs avec le pasteur suprême !

Héritiers des apôtres, les évêques sont donc, de droit divin, les docteurs des peuples, les dépositaires de la doctrine sacrée, les juges et les gardiens de la foi. Qu'ils parlent directement à leurs troupeaux respectifs ou qu'ils enseignent les peuples par la voix des conciles, dès qu'ils sont unis à Pierre, dès qu'ils ont la sanction de Pierre, ils parlent au nom de Dieu, avec l'autorité même de Dieu ; et, bien que personnellement, séparément, ils ne peuvent, en aucune manière, prétendre au privilége de l'infaillibilité, unis ensemble, unis à leur chef suprême, ils ne peuvent plus se tromper ; leurs paroles deviennent des oracles de vérité, leurs sentences, des arrêts irréformables, leurs définitions, des dogmes de foi. C'est ce qui se vérifie dans tous les conciles œcuméniques légitimement assemblés ; c'est ce qui vient de se vérifier en dernier lieu dans le concile du Vatican.

Mais les évêques, bien qu'ils soient les successeurs des apôtres, les gardiens et les juges de la foi, savent très-bien qu'il y a au-dessus d'eux une primauté éminente, suprême : la primauté de Pierre ! ils savent très-bien, et tous les catholiques le savent avec eux, que le Pontife de Rome est le Prince des pas-

teurs, le docteur infaillible et universel de l'Eglise, le chef visible et incontesté du peuple chrétien ! Ils savent très-bien qu'il est le centre de l'unité, la tête du corps entier, l'évêque du monde, le successeur de Pierre, le vicaire de Jésus-Christ! Aussi ils inclinent avec amour leur tête couronnée et leur sceptre pastoral devant celui à qui il a été dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis ! » Pasteurs des peuples, ils ne sont que de simples brebis à l'égard de Pierre, de Pierre qui tient le le gouvernail, de Pierre qui a reçu les divines promesses, de Pierre qui vit et parle dans ses successeurs, de Pierre qui commande, et tous les fronts s'abaissent; de Pierre qui bénit, et tous les genoux fléchissent; de Pierre qui enseigne, et tous les cœurs s'inclinent dans la foi et le respect !

O Père de la grande famille chrétienne, je salue en vous le dépositaire premier de la puissance doctrinale de l'Eglise, le maître suprême des enseignements sacrés, le docteur infaillible des peuples ! Autrefois saint Bernard, s'adressant à l'un de vos prédécesseurs, s'écriait dans un incomparable langage (1) : « Pontife suprême, vous êtes le prince des évêques, l'héritier des apôtres; Abel par la primauté; Noé par le gouvernement; Abraham par le patriarcat; Melchisédech par le sacerdoce ; Aaron par la dignité; Moïse par l'autorité; Samuel par la judicature ; Pierre par la puissance ; Christ par l'onction ! A vous les clefs ont été données, à vous les brebis ont été confiées ! Il y a d'autres portiers du ciel, il y a d'autres pasteurs de troupeaux. Mais vous, vous avez hérité d'un nom d'autant plus glorieux, qu'il est plus différent des autres. Les autres ont des troupeaux particuliers, chacun le sien ; vous, vous les avez tous en garde, pasteur unique de l'unique troupeau ! seul vous êtes le pasteur, non-seulement des brebis, mais de tous les pasteurs! » — Aujourd'hui, ô prince des pasteurs, à ces magni-

(1) Tu princeps episcoporum, tu hæres Apostolorum : tu primatu Abel, gubernatu Noe, patriarchatu Abraham, ordine Melchisedech, dignitate Aaron, auctoritate Moyses, judicatu Samuel, potestate Petrus, unctione Christus. Tu es cui claves traditæ, cui oves creditæ sunt! Sunt quidem et alii cœli Janitores, et gregum pastores : sed tu, tanto gloriosius, quanto et differentius utrumque præ cæteris nomen hereditasti. Habent illi sibi assignatos greges, singuli singulos; tibi universi crediti, uni unus! nec modo ovium, sed et Pastorum tu unus omnium Pastor! (*De Consider.*, lib. II, c. 8.)

fiques éloges de saint Bernard, nous pouvons ajouter, comme couronnement, ce que le saint concile du Vatican a solennellement défini.

Vous êtes le maître suprême et infaillible de la doctrine sacrée; vous possédez, pour définir la doctrine de la foi et des mœurs, la même autorité, la même puissance, la même infaillibilité dont Notre-Seigneur a voulu que la sainte Eglise fût pourvue pour enseigner les peuples. Ah! Dieu sait le noble et vaillant usage que vous avez fait de ce pouvoir! Dieu sait les luttes que vous avez soutenues pour défendre et le droit, et la justice, et la vérité! Non! Jamais la vérité n'a été muette ni captive sur vos lèvres! Jamais la justice n'a trouvé votre cœur hésitant ou timide! Jamais le droit n'a compté en vain sur votre ferme et intrépide inflexibilité!

Aussi, déjà, comme première récompense, le divin Maître vous a accordé un long et glorieux Pontificat qui dépasse les années de Pierre! Ah! vivez, vivez encore! vivez jusqu'au triomphe!... Sur sa route à travers les siècles, l'Eglise a rencontré bien des épreuves: elle s'est heurtée aux Barbares, aux Attila, aux Genséric, aux rois lombards, aux empereurs d'Allemagne, et à bien d'autres! Et ce n'est pas Elle qui est tombée! Comme le Sauveur, Elle a toujours eu son troisième jour! Qu'il en soit ainsi pour vous, ô Père bien-aimé! Qu'en vous une fois de plus se vérifie la parole divine: « Tu es Pierre, et sur cette « pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne pré- « vaudront pas contre elle! » Oui, quiconque se heurtera à la « pierre, » s'y brisera; mais la « pierre » restera! C'est ma foi, c'est mon espérance, et rien ne l'arrachera de mon cœur de chrétien et d'évêque!... *Tu es Petrus!... Non prævalebunt!*

Je termine, mes frères.

Je ne puis descendre de cette chaire, messeigneurs, sans que ma pensée ne se reporte vers vous; mais je sens en même temps l'impuissance de ma parole à traduire les sentiments de mon âme. Durant les longues et laborieuses sessions de notre concile provincial, non-seulement vous m'avez apporté le concours de vos lumières, de votre doctrine, de votre sagesse, de votre haute expérience, de votre zèle, de votre infatigable autorité; mais encore, avec une déférence qui bien souvent m'a ému jusqu'aux

larmes, vous avez accueilli, je devrais dire vous avez prévenu tous les désirs de votre humble métropolitain, votre inférieur à tant d'égards ! Vous avez bien voulu user avec lui de cette douce et sainte familiarité qui permet ces épanchements intimes, ces communications fraternelles si utiles au bien de tous ! Et toujours, et partout, je n'ai trouvé autour de moi que des exemples, que des modèles, que des cœurs nobles, ardents, généreux, qui ne battent que pour le salut des âmes, que pour l'honneur de la France, que pour la gloire de la sainte Eglise ! Ah ! soyez remerciés et bénis ! Que ce peuple immense soit témoin de ma reconnaissance, de mon respect, de ma vénération ! Soyez remerciés et bénis avec tous ces vénérables prêtres que vous avez amenés et qui nous ont si puissamment aidés dans notre laborieuse entreprise ! Oui, soyez remerciés et bénis, non pas en mon nom, ce qui serait peu de chose, mais au nom de la sainte Eglise, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même ! Vous surtout, monseigneur du Puy, qui nous avez donné une si noble et si large hospitalité, laissez-moi vous le dire, nous n'oublierons jamais les jours passés auprès de vous ! nous en conserverons un ineffaçable souvenir, et dans ce souvenir votre nom restera désormais pour nous inséparablement associé au nom mille fois béni de Notre-Dame de France !

Et puisque je viens de prononcer ce nom de Notre-Dame de France, qu'il me soit permis, mes frères, de vous annoncer que le dernier acte de notre concile sera de mettre toute notre province sous la puissante protection de votre antique et glorieuse madone.

Il y a vingt-trois ans, les Pères du concile de Clermont consacraient la province au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur. Aujourd'hui, afin d'arriver plus sûrement à ce divin Cœur, notre refuge suprême, c'est par Marie, c'est par Notre-Dame de France que nous ferons passer notre consécration.

Ah ! puisse cette solennelle consécration faire descendre sur nous, sur nos diocèses, sur notre province entière, les plus abondantes bénédictions, s'étendre à tout ce qui nous est cher, et principalement à ces deux grandes causes, que nous ne voulons pas, que nous ne pouvons pas séparer, que nous ne séparerons jamais en nos cœurs de catholiques et de Français : la

cause de l'Eglise et la cause de la France! Oui, puissent la France et l'Eglise, par l'intercession de Marie, par la protection du Sacré-Cœur, se relever ensemble de l'épreuve, et retrouver ensemble la paix et la joie, la sécurité et la force, le triomphe et la gloire! Ainsi soit-il!

MISSION HISTORIQUE DE LA FRANCE.

(Suite. — Voir le numéro du 29 novembre.)

IV

Il a plu à Dieu de donner quelquefois à la femme un grand rôle à remplir : l'histoire nous la montre participant plus d'une fois aux grands désastres et aux grandes restaurations : Eve a perdu l'humanité; Marie l'a relevée. Débora, Judith, Esther ont accompli le grand œuvre du salut de leur nation. Clotilde a travaillé aussi, pour une large part, à l'œuvre de la conversion et du salut de son peuple. Catholique dans une cour arienne, elle a su conserver dans son cœur les précieuses semences de la vraie foi, qu'elle devait disséminer parmi les Francs, et, par eux, dans le monde entier. Par sa douceur et ses vertus, elle sut gagner le cœur de son époux et l'amener insensiblement à la foi chrétienne. Sans doute le miracle de Tolbiac détermina la conversion du prince; mais les pieux avis et les touchantes exhortations de la sainte l'avaient préparé à recevoir cette grâce, qui ne peut venir que de Dieu seul. Clotilde fut donc comme l'Ange que la Providence commit à la garde du roi, dans cette œuvre importante de la fondation de notre monarchie. C'est elle qui lui inspira cette douceur et cette clémence dont il fit preuve à l'égard des vaincus, et cette piété et cette munificence qu'il déploya envers l'Eglise, dans la personne des évêques, en leur acoordant, avec tant de marques de considération et de respect, des priviléges et des donations territoriales. Si elle ne put empêcher le massacre des parents du roi, ni ses propres fils de se faire la guerre, elle en gémit devant le Seigneur, et, depuis son veuvage, alla, près du tombeau de saint Martin, passer

ses derniers jours dans la prière, le jeûne et les veilles, et faire pénitence pour les péchés de son époux et de ses enfants. Elle exhorta ses fils à se réconcilier, à protéger les pauvres, à défendre l'Eglise et à être les pères de leurs peuples : touchante mission de pacification et de charité qu'elle remplit jusqu'au dernier instant de sa vie! Quand sa tâche fut accomplie, quand elle eut contribué, avec son glorieux époux, à fonder le grand œuvre de la monarchie française, elle alla recevoir dans le ciel la récompense de ses vertus; et l'Église de la terre, cette Église qu'elle avait tant servie et tant aimée, lui éleva des autels.

A côté de Clotilde, Dieu avait placé un autre instrument de salut pour la nation franque. Né à Laon, d'une famille illustre, Remi avait senti de bonne heure cet attrait divin qui pousse les saintes âmes dans la solitude. Sa jeunesse innocente se passa dans cette vie intérieure où l'âme solitaire converse seule à seul avec Dieu. Mais ce n'était là qu'une préparation à cette grande carrière de l'apostolat que Dieu lui réservait parmi les Francs. La renommée de ses vertus le fit tirer de la solitude et élever sur le siége épiscopal de Reims, à l'âge de vingt-deux ans.

Il eut la consolation de diriger dans les soins de la perfection chrétienne l'âme de Clotilde, et de régénérer dans les eaux du baptême la nation franque, en la personne de son chef et de trois mille de ses braves. Dès ce moment, il dirigea toute la nation dans les voies du christianisme; et, fort de la protection royale, il abattit un grand nombre d'idoles et de temples, qu'il remplaça par autant de sanctuaires et de temples chrétiens. Il seconda si bien la piété de la reine et le zèle du roi qu'il en était aimé comme un père, et vénéré comme un saint. Son nom est inséparable du leur dans l'histoire des origines de notre monarchie et de la conversion de nos ancêtres au catholicisme; et c'est avec raison qu'il a été surnommé l'apôtre des Gaules.

Saint Remi ne fut pas le seul à exercer de l'ascendant sur l'esprit du monarque mérovingien : tous les évêques orthodoxes du pays exercèrent sur lui le même empire; et l'on peut dire que tout l'Espiscopat gaulois travailla, avec lui, à fonder la monarchie chrétienne et française. Clovis fut en rapport avec un grand nombre de prélats de son temps, et avec les monas-

tères d'où ils étaient sortis; car, à cette époque, les évêques étaient presque tous moines, parce que, dans ces temps d'invasions et de guerres, la vertu, la science, la foi et les lettres se réfugiaient à l'envi dans ces asiles monastiques, seul foyer alors de développement intellectuel, centre principal d'action religieuse, abri où s'exilaient les derniers restes de civilisation religieuse, et d'où, par un heureux reflux, rejaillissaient sur la société confuse de ce siècle des trésors de foi, de science et de charité.

Jeter un coup d'œil sur ces refuges de l'intelligence et du dévouement, c'est découvrir un des principaux éléments mis par la Providence à la disposition de notre pays, pour l'aider à remplir sa mission civilisatrice et chrétienne.

Avant même que saint Benoît eût fait fleurir en Occident la discipline religieuse, que de monastères s'élevèrent de toutes parts, même sur cette vieille terre des Gaules, en proie aux invasions, aux hérésies et à l'infidélité !

Dès le milieu du quatrième siècle, Ligugé, le premier monastère gaulois, élève près de Poitiers ses remparts bénis, sous la main conquérante du grand saint Martin, apôtre des Gaules, et sous la protection d'Hilaire, l'évêque indomptable, l'Athanase de l'Occident.

Elevé lui-même à l'épiscopat, Martin fonde, aux portes de sa ville épiscopale, cette forteresse monastique qui, sous le nom de Marmoutier, devait être sa gloire durant quatorze siècles, et qui, de son vivant, contint jusqu'à deux mille moines, parmi lesquels un grand nombre furent choisis pour l'épiscopat.

Mais, entre tous les monastères des Gaules, aucun n'a jeté un aussi grand éclat, au cinquième siècle, que celui de Lérins.

Honorat, d'une famille consulaire, aborde, en 410, dans cette île déserte, et de cette plage inhospitalière fait un paradis monastique, bordé d'ombrages, arrosé d'eaux bienfaisantes, parsemé de verdure, émaillé de fleurs, et fait refleurir dans cette Thébaïde d'Occident toutes les vertus qui avaient immortalisé celle d'Orient. Mais la première eut cet avantage sur la seconde, qu'elle devint en peu de temps une école célèbre de théologie et de philosophie chrétienne, un refuge pour les lettres et les sciences, et une pépinière de saints et d'évêques qui

répandirent sur tout notre pays l'éclat de leur science et de leur sainteté.

Le célèbre Cassien, après avoir séjourné sept ans parmi les solitaires de Nitrie et de la Thébaïde, et avoir tracé, dans ses *Conférences*, un tableau fidèle de leur vie religieuse, revint en Gaule, et fonda aussi, près de Marseille, l'abbaye de Saint-Victor, qui devait être, comme Lérins, une métropole monastique, d'où sortiraient des prêtres et des évêques illustres par leur science et leur piété.

Sur les monts du Jura, à l'extrémité orientale de la Gaule, saint Romain élève, lui aussi, sous le nom de Condat, un monastère qui deviendra une école célèbre, et dont la fécondité peuplera les solitudes séquanaises et helvétiques, et entre autres celle où le Rhône s'échappe des gorges du Valais et précipite ses eaux bourbeuses dans les flots limpides du lac de Genève, lieux sanctifiés jadis par Maurice et la Légion thébéenne qui s'y firent égorger par amour pour le Christ. Cette solitude, une des plus belles du monde, changea alors son nom antique d'Agaune en celui de Saint-Maurice; et le roi Sigismond, après avoir abjuré l'arianisme et rendu la liberté à l'Eglise dans son royaume de Bourgogne, y envoie neuf cents religieux qui, partagés en neuf chœurs, y forment alternativement et sans interruption le *Laus perennis*, ce flot intarissable de prières qui jaillit du cœur de l'homme pour monter jusqu'au ciel ; et lui-même s'y consacre à Dieu et se fait moine, pour expier ses crimes.

Clovis, lui-même, fonde plusieurs monastères, entre autres, celui de Micy près d'Orléans, l'abbaye de Moissac près d'Agen, celle de Saint-Julien à Tours, et le monastère de Saint-Pierre et de Saint-Paul à Paris, qu'il destinait à être le lieu de sépulture royale, et qui reçut, en effet, sa dépouille mortelle et celle de Clotilde, après avoir reçu les reliques vénérées de la vierge de Nanterre.

La princesse Alboflède, sœur du monarque, qui avait reçu le baptême en même temps que lui, se consacra elle-même à Dieu dans la vie religieuse; et Théodechilde, fille du prince, voua aussi à Dieu sa virginité dans le cloître, après avoir, à l'exemple de son glorieux père, fondé à Sens un monastère d'hommes, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. Elle y choisit le

lieu de sa sépulture, et lui légua les biens qu'elle possédait en deçà et en delà de la Loire.

Tous ces monastères rendirent d'immenses services à l'Eglise durant tout le cinquième siècle et au commencement du sixième, soit par la prière qui s'en élevait continuellement vers le ciel, soit par la prédication faite aux Barbares, soit encore par la science et la littérature dont ils conservèrent les trésors, soit enfin par les saints évêques qu'ils mirent à la tête des églises des Gaules. Plusieurs de ces prélats, hommes vraiment apostoliques, furent en rapport direct avec Clotilde et Clovis, et les aidèrent puissamment dans l'œuvre de la conversion des Francs.

Et lorsque le roi eut disparu et que ces monastères se furent relâchés de leur primitive vigueur, les Bénédictins vinrent donner une impulsion nouvelle à la discipline monastique; et Dieu accorda tant de fruit à leurs travaux, que leur règle se substitua partout aux règles anciennes, au point que, du sixième au onzième siècle, touslesmonastères des Gaules furent bénédictins, sauf, durant le septième siècle, Luxeuil et ses colonies.

(La fin au prochain numéro.)

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES (1).

SOMMAIRE. — 1. *L'essai loyal en Espagne*, par Louis Teste et Francis Magnard; in-12 de xx-420 pages: Paris, 1873, chez Emile Vaton; prix : 3 fr. 50. — 2. *Guerre de la Prusse contre l'Eglise catholique* avec la complicité et pour le malheur de la France, dans le passé et le présent, par Timothée Francœur; in-12 de 648 pages; Paris, 1874, chez Charles Douniol, rue de Tournon, 29; prix : 5 francs. — 3. *Cluny au onzième siècle*, son influence religieuse, intellectuelle et politique, par M. F. Cucherat, aumônier de l'hôpital de Paray-le-Monial; 2me édition corrigée et complétée; Autun, 1873, imprimerie de Michel Dejussieu. — 4. *Manuel littéraire*, précis de littérature générale, poésie par Mme C. L. R. de Ch. Th. ; in-12

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été déposé aux bureaux des *Annales catholiques*.

de 356 pages; Paris, 1870. — 5. *Les méditations de l'ermitage*, poésie en douze chants, par M. l'abbé Auber, chanoine, historiographe du diocèse de Poitiers; in-12 de 336 pages, Poitiers, 1873. — 6. *Orpheline*, par Mme Bourdon; in-12 de 292 pages; Paris, 1873, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13; prix : 2 francs. — 7. *Zacharie le Maître d'école*, par Raoul de Navery; in-12 de 286 pages; Paris, 1874, chez C. Dillet, rue de Sèvres, 15; prix : 2 francs. — 8. *Les solidaires*, par Jean Grange, 11me édition, in-32 de 64 pages; Paris, 1872, chez Ch. Blériot, quai des Grands-Augustins, 55; — 9. *La Colonie de Cîteaux*, sa fondation, son développement et ses progrès, par L.-C. Michel; in-12 de 320 pages; Cîteaux, Dijon et Paris, 1873, au siége de la Colonie, chez Manière, et chez Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82; prix : 3 francs. — 10. *Actes et paroles de Pie IX* captif au Vatican, publiés par Auguste Roussel; in-8 de x-492 pages; Paris, 1874, chez Victor Palmé, rue de Grenelle Saint-Germain, 25; prix : 6 francs.

Si l'homme était aussi éducable qu'on le prétend, il a reçu, depuis cent ans et dans ces derniers temps, de si frappantes et de si cruelles leçons, que la sagesse règnerait maintenant partout, et qu'on n'aurait jamais vu dans l'histoire peuples plus réglés, gouvernements plus raisonnables, plus d'ordre dans les sociétés, plus d'équité dans les rapports des nations entre elles. En est-il ainsi? Un coup d'œil jeté sur la situation dans les deux mondes, chez les plus vieux peuples comme chez les plus jeunes, force bien de donner une réponse peu satisfaisante. MM. Louis Teste et Francis Magnard, dans le livre qu'ils viennent de publier sous ce titre : l'*Essai loyal en Espagne*, présentent aux peuples une nouvelle leçon, et ne paraissent pas trop croire qu'elle sera plus profitable que tant d'autres.

L'*Essai loyal* est l'histoire vraie, quoique racontée d'une façon humoristique et plaisante, de la révolution d'Espagne depuis le départ du roi Amédée Ier et dernier jusqu'au mois de novembre. Les auteurs ont peine à tenir le sérieux devant les héros qui passent tour à tour sur la scène. Le moyen, quand ces héros sont plutôt des figures de comédie que des personnages de tragédie, quoique la tragédie se mêle si hideusement à la comédie ultra-pyrénéenne. Cela se lit avec plaisir, et, lorsque le doute veut venir sur l'authenticité des faits racontés

les documents officiels viennent tout à coup montrer qu'on est bien en pleine réalité. MM. Teste et Magnard ont donc rendu un réel service avec leur livre : ils amusent en instruisant, et ils font connaître un pays, une histoire à peine soupçonnés. Dans cette France, qui est plus séparée de l'Espagne par les Pyrénées, quoiqu'il n'y en ait plus, qu'elle ne l'est des Etats-Unis par l'océan Atlantique. Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails, il serait inutile de noter les quelques points sur lesquels nous pouvons être en désaccord avec les auteurs, et de regretter qu'ils n'aient rien dit de la question religieuse proprement dite, qui n'entrait pas absolument dans leur plan; nous aimons mieux dire que l'impression résultant de la lecture de leur livre est bien celle qu'ils expriment à la fin de leur préface : « O'Donnell a dit : *España es un presidio suelto*, l'Espagne est un bagne en liberté ! Don Desiderio de la Escosura a dit à Don Emilio Castelar et à ses amis : *Son ustedes imbeciles*, vous êtes des imbéciles ! Quelque sanglants que soient les drames qui ont jeté l'épouvante dans Paris et dans Alcoy, ils surprennent moins l'esprit humain que l'imbécillité prodigieuse qui s'est épanouie sur les rives de la Seine et du Manzanarès. Si le mot de O'Donnell est le premier qui vient sur nos lèvres, le mot de Don Desiderio de la Escosura est le dernier qui tombe de notre plume. »

Un autre livre, plein de leçons, et dont nous ne saurions trop recommander la lecture attentive et méditée, est celui que M. Timothée Francœur vient de faire paraître sous le titre : *Guerre de la Prusse contre l'Eglise catholique*. L'auteur établit admirablement dans son livre que cette guerre remonte fort haut, et qu'elle a malheureusement eu pour aide la complicité plus ou moins consciente de la France de l'ancien régime, de la Révolution, du premier Empire, de la Restauration, du gouvernement de Juillet, de la seconde République et du second Empire. Il y a là des choses connues, mais d'un trop petit nombre de personnes, et d'autres qu'on ignore généralement, principalement sur la politique du second Empire, qui a été si désastreuse.

La complicité de la France a été rigoureusement punie, parce

que notre nation ne peut s'écarter de sa mission sans y être ramenée miséricordieusement par le châtiment ; on ne voit que trop clairement, en lisant M. Francœur, que le châtiment serait bien plus terrible encore, si la France s'obstinait dans sa voie révolutionnaire et anti-religieuse, et qu'alors, la miséricorde ne se mêlant plus à la justice, c'en serait fait d'une nation qui pourrait si promptement et si glorieusement se relever en rentrant dans sa voie naturelle. Le livre de M. Francœur est une étude très-sérieuse de la guerre qui se livre contre l'Église, surtout depuis un siècle, de ses causes et de ses conséquences, de la politique des ennemis du catholicisme, et des trames secrètes qu'ils ourdissent contre l'œuvre de Jésus-Christ. Cette étude serait effrayante et de nature à faire désespérer de l'avenir, s'il s'agissait d'une autre institution que celle qui a les promesses divines d'immortalité. Aussi l'auteur termine-t-il son livre par ces mots d'espérance qui sont d'autant plus frappants qu'ils émanent du chef visible actuel de la grande conspiration : « Nous espérons, comme disait M. de Bismark en 1849, « vivre « encore assez longtemps pour voir le vaisseau chargé des fous « de notre époque aller se heurter et se briser contre la pierre « de l'Eglise romaine. »

Avec le *Cluny au onzième siècle* de M. Cucherat, nous nous trouvons reportés à une époque bien différente de la nôtre, mais non moins tourmentée, et pendant laquelle l'Eglise a soutenu des luttes aussi terribles que les luttes contemporaines. La congrégation de Cluny, dont le pape Urbain III a dit que, « prévenue entre toutes les autres des faveurs divines, elle brille sur la terre comme un autre soleil, en sorte que c'est bien à elle que peut s'appliquer cette parole du Seigneur : *Vous êtes la lumière du monde*, » la congrégation de Cluny, disons-nous, et particulièrement l'abbaye même de Cluny, a joué un rôle considérable au onzième siècle. On sait quelle était la triste situation de l'Europe chrétienne au dixième siècle. Le grand mouvement suscité par Charlemagne s'était peu à peu ralenti, et il s'était fait comme une nouvelle invasion de la barbarie, moins complète que ne l'ont dit certains historiens, mais assez considérable, puisqu'une nouvelle renaissance devenait néces-

saire. Alors fut fondée l'abbaye de Cluny, où l'on vit briller en même temps la sainteté, l'amour de l'étude, la science et même les arts, et d'où allait sortir ce grand réformateur qui a nom saint Grégoire VII. M. l'abbé Cucherat, rejetant ou du moins tenant à une certaine distance les travaux de seconde main, a remonté aux sources pour mieux faire connaître l'origine et la nature de la réforme de Cluny, l'organisation de cette célèbre congrégation, son caractère particulier, son expansion au dehors, et l'influence qu'elle a exercée sur l'agriculture, sur les études, sur la politique du onzième siècle ; il s'est arrêté avec raison à la grande lutte du sacerdoce et de l'empire, que la congrégation a soutenue par les Papes sortis de son sein, et à la fin de laquelle il semble que son rôle public soit fini.

M. l'abbé Cucherat a ajouté à son excellente monographie un certain nombre de documents intéressants et inédits, parmi lesquels nous signalerons spécialement un sermon du bienheureux Odilon sur la sainte Croix.

Obligé, faute de place, de remettre à huit jours l'examen des livres dont nous avons inscrit les titres ci-dessus, nous voulons au moins dire quelques mots d'un volume qui attend depuis longtemps son tour et que nous nous reprocherions de faire attendre encore. Mme de Ch. Th. en consacre le produit à soulager quelques infortunes ; nous serons heureux de contribuer pour notre part à cette bonne œuvre en faisant connaître le livre à cette époque de l'année où la main s'ouvre plus généreusement, afin de couvrir les fautes du passé par l'aumône et d'attirer de plus abondantes bénédictions sur l'année qui commence.

Le volume de Mme de Ch. Th. intitulé : *Poésie, Manuel littéraire, Précis de la littérature générale,* ne donne pas ce que son titre semble indiquer, car ce n'est pas un *Manuel* de littérature, c'est un *Recueil* de poésies, et de quelques morceaux en prose, suivi d'une espèce de résumé de l'histoire littéraire de tous les peuples anciens et modernes, le tout dédié « aux mères et aux pieuses institutrices. » Il y a un peu de confusion dans l'ensemble, et l'auteur a embrassé trop de choses, de siècles et de peuples à la fois pour faire connaître suffisamment

chaque littérature. Nous regrettons aussi que les jugements sur certains littérateurs ne soient pas assez fermes, comme celui qui concerne le chansonnier Béranger, par exemple, et d'autres écrivains contemporains, sur lesquels il importe de faire de sévères réserves ; on pourra aussi s'étonner de rencontrer une foule de noms à peine connus, qu'on aimerait mieux voir omis, afin que plus de place fût accordée aux autres. Mais l'ensemble est bon, et c'est comme un résumé d'études qui pourra être, en effet, utile aux mères qui se chargent de l'éducation de leurs enfants, et aux institutrices qui n'ont pas toujours le loisir de choisir par elles-mêmes les morceaux de littérature à présenter à leurs élèves. Nous le dirons franchement, nous eussions mieux aimé voir le livre tout entier rempli de morceaux choisis, comme l'est la première partie du volume, et c'est pourquoi nous estimons qu'on trouvera plus d'utilité encore dans un nouveau volume que prépare l'auteur, et qui sera un Recueil de *pensées et fragments* de l'Ecriture, des Pères, de nos auteurs les plus chrétiens sur Dieu, sur la piété, sur le ciel et les œuvres religieuses. Il y a, dans ces travaux et dans ces recherches, un très-louable et très-utile emploi des loisirs. Assez de livres tendent à rabaisser les âmes; nous nous plairons toujours à encourager ceux qui prennent le *sursum corda* pour devise.

J. CH.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VI (1)

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

(1) Dans cette table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages ; les noms des auteurs dont les travaux sont publiés dans les *Annales* sont en petites majuscules, les titres des livres en italiques.

D

E

F

H

M

P

Q

R

S

T

U

V

W

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

